

R_4533 al 4535

SULLY, Maximilien de Bethune,
duc de

Memoires ou Oeconomies roya-
les d'Etat, domestiques, politi-
ques et militaires de Henry le
Grand / par Maximilien de Be-

thune ... —* a Paris : Chez
Thomas Jolly ..., 1664. —
3v.

4t. en 3v.

Arma n° 10

Cuerpo alto

tab 47

MEMOIRES

O V

ÆCONOMIES

ROYALES D'ESTAT,
DOMESTIQUES, POLITIQUES
ET MILITAIRES

D E

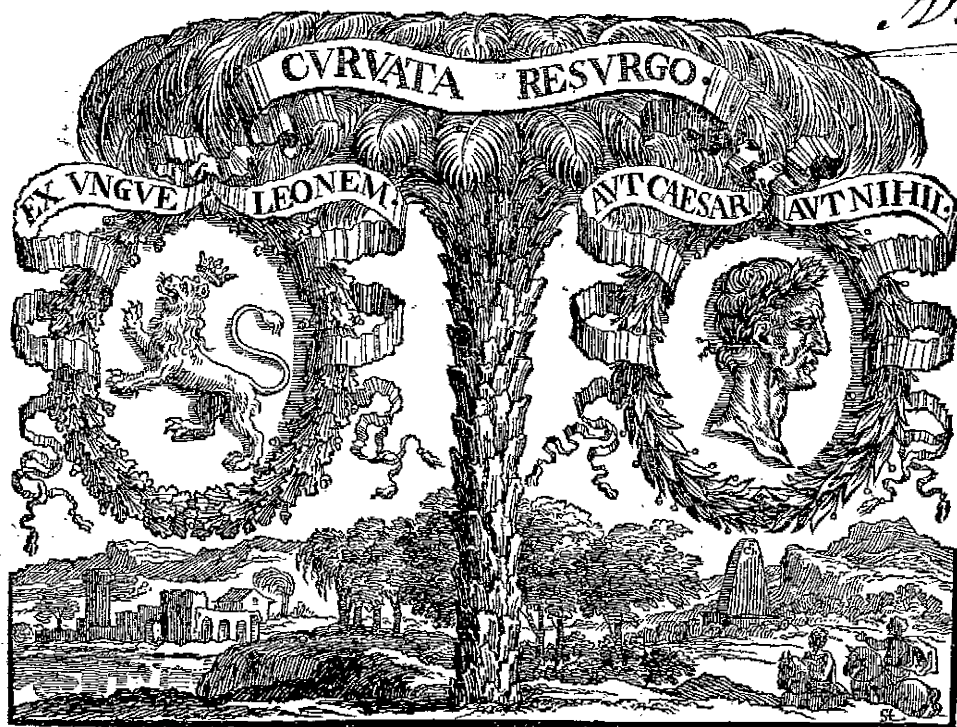
HENRY LE GRAND

P A R

MAXIMILIAN DE BETHUNE DVC DE SVLLY.

TOME PREMIER.

Dalles



in primis à 1765

A P A R I S :

Chez THOMAS IOLLY, au Palais dans la Salle des Merciers,
à la Palme & aux Armes d'Hollande.

M. DC. LXIV.

AVEC PRIVILEGE DV ROT.

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

ADVIS SVR LES PRESENS MEMOIRES

DONNEZ AVX LECTEURS SOVS LE NOM

des Imprimeurs, conforme à la premiere Edition.



NOUS ALEITHINOSGRAPHE DE CLEARÉTIMELÉ & GRAPHEXÉCON DE PISTARISTE Imprimeurs en la Ville de Amstelredam. En faisant l'adresse de ces Memoires aux Sages & iudicieux Lecteurs, nous leur remettons aussi fort volontiers la décision & correction de toutes les erreurs & fautes de nostre Impression, les priant seulement d'approuver, sans aucune auersion, la creance que nous auons eüe de long-temps, à sçauoir; Que depuis l'entiere deprauation de la nature humaine (laquelle en sa pureté aimoit son Createur de tout son cœur, & son prochain comme soy-mesme) nul des indiuidus d'icelle ne s'est encore peu trouuer aux paroles duquel il ne se rencontraist plus de mensonges que de veritez, & en toute sa vie plus de manquemens que de perfections, & de vices que de vertus; & partant n'y a-il point de doute que d'une telle corruption ne soient procedez tant de diuerses sortes d'abus & d'erreurs qui ont cours dans le monde & entre les mondains, desquels le nombre en estant infiny, nous n'entreprendrons point de les specifier: mais laissant cét ourage aux plus meditatifs, speculatifs & iudicieux; nous nous contenterons d'en faire la remarque d'un seul particulier (dans cette Epistre liminaire) daurant que ceux de nostre vacation semblent y auoir plus d'interest que tous les autres, puis que ce defaut est cause qu'il se trouue si peu d'excellentes & bien veritables Histoires, & de fideles, vertueux & bien capables Historiens; lesquels aussi pour en dire la verité, ont besoin de tant de vertu & de bonnes parties pour se rendre tels, que difficilement se rencontreront-elles en vn mesme sujet, leur estant necessaire, s'il veulent suiure l'aduis des anciens Sages, de s'assubjectir à vne grande quantité d'observations, esgards & respects, d'entre lesquels pour seruir d'eschantillon & d'instruction à ceux qui auront besoin, nous en auons choisi treize de leurs principales maximes sur ce suiet, telles que s'ensuit.

La premiere; Que ceux qui voudront meritoirement estre dits Historiens, c'est à dire faire de veritables narrations des mœurs, dits, faits & gestes des Roys, Princes, Potentats, Peuples & nations, qu'ils n'entreprennent point de parler comme d'eux-mesmes des choses qui se sont dites & faites dans les temps fort éloignez du leur: mais que s'ils veulent prendre les choses dès leur origine, qu'ils fassent mention des Autheurs desquels ils ont pris ce qu'ils en disent, sans faire les Correcteurs ny les Iuges entr'eux, ains choisir seulement (en l'aduouiant) celuy dont à leur opinion les escrits ont plus de vray-semblance & d'apparence de verité.

Plus la seconde, Qu'ils fassent des narrations de leur temps, selon la pure verité de ce qu'ils en auront veu, sçeu & cogneu par eux mesmes, ou par les recits & memoires de gens non passionnez ny interessez,

Plus la troisieme, Que s'ils entreprennent de représenter les mœurs, dits, faits & gestes qui se sont passez entre des Roys, Potentats, Nations & Peuples diuers & de diuerses factions, professions, creances & Religions, qu'ils se gardent bien en leurs escrits de faire paroître qu'ils ayent espousé les passions des vns ou des autres, ny d'vser des inuectiues, iniures & reproches des vns contre les autres, en se les attribuant, ny de vouloir faire les Iuges entre eux pour donner le droict aux vns & le tort aux autres; mais se contenter de représenter les causes & raisons que chacun d'eux met en auant pour leur iustification particuliere & la condamnation de leurs contraires.

Plus la quatrieme, Qu'il ne paioisse iamais en leurs escrits aucunes louanges ny blâmes affectez, soit par leurs propres passions, soit par le vouloir porter à celles d'autrui.

Plus la cinquiesme, Qu'ils ne tesmoignent point de vouloir faire des recherches trop exactes, des defauts & des erreurs d'autrui tellement secrets & cachez, qu'ils ne sont cogneus d'aucune personne qui en ait receu dommage ou offence, & desquels nulles voix publiques ne se sont iamais plaintes, ny que l'on ait sçeu que les peuples en general ny en particulier en ayent non plus receu de dommage visible & notoire.

Plus la sixiesme, Que si quelques grands Roys, Capitaines, Magistrats ou Chefs d'Armées, de Republicques & de Peuples ont acquis vne generale reputation d'auoir esté excellens es faits d'armes, de Iustice & Police, ont eu quelques vices & passions particulieres, secrettes & cachées qui n'ayent point porté de preiudice au public, & dont la publication d'iceux ne leur peut apporter aucun aduantage, il faut qu'ils en laissent la correction à eux mesmes ou à leurs amis, seruiteurs & confidens particuliers, n'estant iamais bien-seant à vn Historien d'essayer à passer sous silence les vertus, belles ceures & actions manifestes, ny de descouvrir les defauts & manquemens secrets d'autrui.

Plus la septiesme, Que si ces Historiens ont quelques cognoissances, amitez ou obligations enuers vn ou plusieurs qui ayent quelques vertus & bonnes parties, & dit ou fait des choses dignes de louange, tout ainsi qu'ils ne doiuent pas oublier d'en faire honorable mention dans leurs escrits, aussi faut-il qu'ils se gardent bien d'vser de tels excez en cela, que surpassant le merite d'iceux, ils ne donnent suier à l'enuie d'en parler, & luy faciliter le moyen d'extenuer autant ce qu'ils en auront dit, qu'ils se feront licentiez à en dire plus qu'il n'y en auoit.

Plus la huitiesme, Qu'ils recoiuent avec grand iugement & discretion les memoires qui leur seront baillez par les vns & les autres, tant en ce qui concerne leurs louanges & de ceux qu'ils affectionnent, que les blâmes de personnes qu'ils ont en auersion.

Plus la neuuesme, Qu'ils vsent de ce mesme iugement & discretion en la certaine reconnoissance generale & particuliere, tant de ceux qu'ils affectionnent, que de ceux qu'ils n'ayment pas, afin qu'ils balancent bien ce qu'ils en auront à dire, d'autant que si en ceux qui sont leurs amis ils voyent que les blâmes publics soient beaucoup plus grands & plus vniuersellement creus que leurs louanges & bonnes reputations, ils feront sagement d'en parler sobrement, de crainte que quelques jaloux (comme il y en a toujours assez) des louanges d'autrui, ne fassent vne recherche exacte de

tout ce qu'il y pourra auoir eu en iceux qui merite reprehension en aucun des temps de leur vie, & ne l'exagèrent tellement qu'ils ne flétrissent toutes les plus belles fleurs de leurs plus veritables louanges: Et que tout au contraire s'ils ont voulu supposer trop de defauts en ceux qu'ils n'ayment pas, & diminuer ce qu'il y aura eu de veritablement bon en eux, ils ne leur donnent suiet de se vouloir necessairement defendre de leurs suppositions & calomnies, & n'exaltent par ce moyen autant leur gloire par dessus leur merite, qu'ils ne l'auroient voulu mettre au dessous d'iceluy.

Plus la dixiesme, Qu'ils se gardent bien d'escrire ny dire chose qui les puisse faire tenir pour generalmente mensongers, & sur tout en deux choses, dont l'une les pourroit faire declarer imprudens, & l'autre malicieux; comme cela seroit infallible, si d'une part recognoissans des personnes ayans des mœurs, des desirs & des actions notoirement meschantes & dommageables, ils vouloient excuser & iustifier tels malefices, & persuader qu'en les exploitant ils ont eu de bonnes pensées & intentions secrettes: & d'autre part si recognoissans des personnes qui eussent des vertus, des desirs, des desseins & des actions manifestement bonnes & aduantageuses pour le public & les particuliers, ils vouloient flétrir tant de choses excellentes, en supposant à ceux qui les auroient exploictées, qu'en les faisant ils auoient eu de mauuais desirs, desseins & intentions secrettes & cachées.

Plus l'vnziesme, De se garder bien lors que le fil de l'Histoire qu'ils traitent leur fournira suiet de parler des personnes esleuées es charges & dignitez suprémes, esquelles ils se seront tant prudemment conduits qu'ils auront acquis vne bonne reputation, & l'amour & la bien-veillance des peuples, d'envelopper dans le malicieux voile de l'oubly & du silence aucunes des vertus, belles & louables actions cognuës d'un chacun, & dont mesmes quelques autres Escriuains auroient fait mention, ny de les accuser tout ouuertement de quelques vices, defauts & imperfections particulieres qu'ils peussent auoir euës, sinon en les extenuant le plus qu'il leur seroit possible, n'estant de la bien-séance d'un Historien de vouloir préiudicier & flétrir plusieurs vertus patentes & vtils au public par l'exageration de quelques petites imbecillitez latentes & cachées, sur tout de celles dont peu de grands personnages se sont trouuez exempts.

Plus la douziesme, Qui sera comme vne recapitulation des precedentes, que tous les Historiens se gardent bien de vouloir faire les scrutateurs des cœurs & les penetratifs des bonnes ou mauuaises intentions & pensées d'autrui, en attribuant des affections vertueuses, saintes, pieuses & louables, desquelles Dieu seul peut iuger, à des personnes dont les desseins & operations manifestes auroient esté pernicieuses & dommageables au public & aux particuliers: Et par contre-opposition aussi de vouloir imputer de meschantes intentions, desirs & pensées, desquelles semblablement Dieu seul peut estre le Iuge, à des personnes dont la vie & toutes les operations manifestes ont esté apparemment genereuses, vtils & aduantageuses au public & aux particuliers, sur tout lors qu'il n'y a nulle apparence que tels historiens ayent iamais pû auoir eu assez d'habitudes & familiaritez avec les personnes dont ils veulent parler, ny avec leurs Ministres & confidens seruiteurs, pour en auoir peu apprendre par eux-mesmes quelques semblables particularitez avec certitude; & partant semble-t'il qu'ils ne sçau-

roient mieux faire, se voulans émanciper dans de tels discours, que de nommer ceux desquels ils tiennent cette descouuerte des secrets les plus cachez, ou sur les memoires & en la recommandation desquels ils publient de telles contrarietez à la creance publique, repugnances à toute apparence de raison & contradictions aux veritez manifestes.

Et finalement la treizieſme, Qu'ils loient pour principales vertus requises en tous Potentats, la pieté enuers Dieu, la compassion enuers les hommes, & vne disposition à hair toute detraction, & desguisement de vertus en vices, & de vices en vertus.

Or ayans choisi, comme nous auons dit, ces treize maximes d'entre plusieurs autres, que les anciens sages auoient estimé estre de necessaire obseruation à tous ceux qui voudroient obtenir le tiltre de bons & vrais Historiens, nous ne pensons pas qu'il se puisse trouuer des esprits si peu iudicieux, ou qui ayent vne telle auersion à la verité, que de vouloir nier qu'elles ne meritent d'estre bien examinées & meurement considerées, & lesquels l'ayans fait (comme nous n'y auons pas manqué de nostre part) ne iugent qu'en examinant par icelles les escrits de ceux qui se sont voulu dire Historiens en ces derniers temps, ils ne tiennent leurs Histoires plûtoſt pour inuectiues & adulations, que pour conuenables narrations, ce qu'eux-mesmes ayans peut estre bien recogneu, a esté cause qu'ils n'ont rien voulu mettre en lumiere, sinon lors qu'ils ont veu quelque apparence de lumieres esteintes, & de vertus offusquées, à cause de l'Eclypse espouuantable & du tout lamentable de ce beau Soleil de Justice, honneur, clemence & sagesse, le Roy Henry le Grand qui a laissé le regne de la terre pour aller regner aux Cieux; tellement que par son absence les tenebres s'estant establies, les raisons peruerties, les veritez desguisées & les loyautez extenuées, tels Historiens ont pris la hardiesse de transformer quelquefois les vices en vertus, & les vertus en vices; tout cela estant procedé de l'inobseruation de ces treize maximes cy-dessus spécifiées, n'y ayant rien si facile à verifier que leurs excessiues passions d'amour & de haine enuers ceux des deux diuerſes sortes de Religions qui sont libres en France, loüans incessamment les intentions des vns, quelques vices qu'ils puissent auoir & malefices qu'ils perpetrent, & blasmans continuellement les intentions des autres, quelques vertus qui paroissent en eux & bonnes actions qu'ils produisent: mais tout cela estant de trop longue déduction, & hors de nostre dessein pour le present, nous nous contenterons de faire trois remarques particulieres touchant les trois plus apparens desguisements de ces nouveaux Historiens, faisant voir par la premiere que leurs Narrations sont impertinentes. Par la seconde, qu'elles sont ridicules: Et par la troisieme, qu'elles sont malicieuses.

Quant à l'esclairciſſement de la premiere des trois remarques cy-dessus, il semble que ces Historiens dont il est parlé, ayent beaucoup plus pensé à la complaisance qu'à rechercher la verité, se contentans de faire des Eloges continuels à ceux qui les y ont obligez, ou qui ils aiment, en leur attribuant toutes sortes de vertus, magnifiant leurs personnes & celebrant leurs dits, faits, & gestes, comme tous heroïques, voire faisant demonstration de leur vouloir imputer quelquefois à gloire & honneur des actions que plusieurs tiendroient à flétrisseure; dequoy pour donner quelque espece

de preuve particuliere, nous produirons celuy duquel les voix publiques ont le plus parlé (à cause qu'une soudaine faueur des plus speciales que l'on eust gueres veues, l'auoit dès sa premiere adolescence, élevé aux suprêmes dignitez, richesses, & grandeurs mondaines) ayans fait à cette personne-là qu'ils ont tesmoigné d'aymer & reuerer plus que nuls autres, plusieurs Eloges sur toutes occasions, & donné de suprêmes loüanges par elle à la verité bien meritées, lesquelles mesmes ils pouuoient encore augmenter par raison les vertus de sa personne, & plusieurs autres belles actions de toute sa vie, dont ils ne se sont pas souuenus, leur en fournissant assez de legitime sujet, s'ils eussent eu la discretion & prudence requise pour ne les pas si mal choisir qu'ils ont fait, soit par excez de zele ou par inconsideration, ayans par ce deffaut donné quelque espece de pretexte aux enuieux des loüanges d'autruy, aux esprits pointilleux & aux mal-intentionnez, de donner diuerses interpretations à telles formes de loüanges; leur semblant que les termes dont ils vsent leur en fournissoient quelque suiet, attribuant à grande augmentation de gloire & singuliere pieté, generosité, prudence, & prud'homme d'auoir eu, disent-ils, la resolution & le courage de contre-carrer vne éminente vertu Royale, toute florissante de Palmes & de Lauriers, à laquelle avec sa franchise & hardiesse naturelle, il s'opposoit souuent & trauerçoit ses volontez, desseins, & entreprises, preuenant l'execution des plus importantes par son industrie & diligence. Disent de plus, qu'avec vn exquis tesmoignage de son grand courage & admirable pieté, il refusa de recognoistre son legitime Roy, croyant y aller de sa conscience, & de soucrire vne Declaration, par laquelle la pluspart des sages Princes, Officiers de la Couronne, & Principaux Seigneurs de France, estans lors en l'armée, recognoissoient sa legitime Royauté successiue. Dauantage, qu'il contraignit le Roy de trouuer bon; Que luy & ses troupes se retirassent de l'armée; ce que plusieurs autres ayans fait à son imitation, l'armée de sa Majesté se trouua tellement éneruée, qu'elle en demeura si viuement piquée, qu'elle en auoit eu du ressentiment toute sa vie. Et de plus, comme par augmentation de glorification ils adioustent encore; Qu'il ne doutoit nullement qu'il ne fust éloigné des bonnes graces de son Roy, pour plusieurs raisons qu'ils alleguent trop longues à reciter: Mais tant y a, que telles manieres de loüanges pouuans estre trouuées mal digerées par les plus circonfpects ou mal-intentionnez, deuoient plutôt estre tenues que publiées, voire est à croire que celuy en faueur duquel elles ont esté dites, a trop d'esprit & de iugement pour n'auoir pas la mesme opinion, & ne fasse en forte qu'elles seront supprimées.

Quant à l'éclaircissement de la seconde remarque; l'impertinence de leurs discours paroist assez; en ce que se meslans de parler d'un party formé de plusieurs Princes & Peuples en forme d'Vnion, & d'auoir dit qu'il estoit remply de soulleuations & felonniez contre leur Roy, & que partant leur cause estoit elle iniuste, mais que leurs desirs, desseins, & intentions étoient loüables, pieuses, & saintes; En quoy ils font paroistre leur grandeur d'esprit, de pouuoir ainsi bien concilier deux choses, non seulement opposées & entierement contradictoires, mais du tout incompatibles.

Et quant à l'éclaircissement de la troisieme remarque; il ne se peut dire qu'il y ait jamais eu de malices plus noires que celles dont il apparoitra que

ces Historiens ont vſé enuers vne perſonne non ſeulement la plus éminente en titres, qualitez & dignitez, mais qui a eſté la merueille de ſon ſiècle en toutes ſortes de vertus exquisés & rares, & a accompli tant de glorieuſes actions de Juſtice, Milice, Finance, Police & d'Eſtat, qu'elles deuroient ſeruir de modeles & d'exemplaires à tous grands Rois iudicieux, liberaux, & magnifiques. Toutes leſquelles tant exquisés particularitez ſont aſſez iuger que ces Historiens n'ont parlé de cét Auguſte Monarque Henry le Grand, qu'en extenuant toutes ces excellences. Et encore afin de flétrir tout ce peu qu'ils en ont dit de bien, luy ont-ils ſuppoſé vne infinité d'erreurs, vices, & impertinens deſirs, deſſeins, proiets, & entrepriſes. De quoy pour cognoiſtre la verité, nous nous ſommes reſoluſ (dautant que les particularitez en ſeroient trop longues à ſpecificier article par article) d'imprimer & mettre en lumiere ce que quelques vns des ſeruiteurs d'un ſien fidel & ancien Miniſtre d'Eſtat (qui a couru toutes les fortunes de ce grand Roy) ont recueilly d'icelles, d'une partie deſquelles ont eſté dreſſez des Memoires tels que nous les preſentons maintenant à tous amateurs de la Vertu, de l'Honneur, & de la verité; afin qu'en eſtant fait rapport & comparaifon avec les choſes qui ont eſté dites par ces Eſcriuains nouueaux, il ſe cognoiſſe facilement ce qu'ils ont ſupprimé ou extenué pour diminuer ſa gloire, & ce qu'ils luy ont adiouſté & ſuppoſé, pour faire trouuer à redire à ſa memoire, Supplians le Lecteur debonnaire & iudicieux, de receuoir de bonne part l'impreſſion que nous auons fait faire de ces Memoires, pour le ſeul deſir de ne laiſſer pas enſeuclir dans l'oubly des plumes malicieuſes, les gloires bien meritées de ce grand & Auguſte Monarque: mais les rendant admirables à tous, faire venir aux Roys le deſir d'imiter ſes Oeconomies Royales, Politiques, & Militaires, & ſon Adminiſtration en toutes ſortes d'affaires Domestiſques, d'Eſtat, Juſtice, Milice, Finance, & Police: Et partant à luy ſoit loüange, honneur, & reuerence, & à ce grand Dieu Eternel, route gloire, honneur, graces, & tres-humbles remercemens qui luy a eſté ſi liberal de ſes beneficences & benedictions.



AYANT acheué d'imprimer cette Epiſtre liminaire en forme de Preface, adreſſée aux Lecteurs Verrueux & Iudicieux; comme nous diſpoſions en ordre les manuſcripts qui nous ont eſté mis entre les mains pour les imprimer, nous auons rencontré entre iceux vne piece deſtachée de toutes les autres, laquelle quoy qu'elle parlaſt des deſſeins du Roy Henry le Grand (qui ſont le principal ſuiet de ces memoires) ſi eſt-ce que ne luy ayant peu trouuer place entre iceux par vne apparence de ſuite & liaiſon neceſſaire, nous auons eſtimé à propos de l'adiouſter en ſuite de noſtre Epiſtre, afin qu'elle ſoit auſſi adreſſée aux Vertueux & Iudicieux Lecteurs, leſquels à noſtre aduis en feront mieux leur profit que nous, meditant ſur icelle & diſcourant ſur les expediens & moyens par leſquels tant de grandes choſes pourront eſtre renduës de facile execution. Pour donner quelque eſpece de cognoiſſance d'une partie des hauts & magnifiques deſſeins qu'auoit le Roy Henry le Grand, au temps de ſa mort, deſquels il a eſté fait des diſcours tant differés apres icelle, que l'on ne ſçauroit iuger lequel peut eſtre

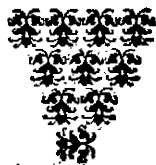
le plus vray, nous en specifierons seulement quatre, desquels nous auons ouy parler à vn de ses confidens seruiteurs & qu'il diroit deuoir rendre de fort facile execution.

Le premier, D'essayer à establir de tels ordres entre les trois Religions de la Chrestienté, qui ont vne plus generale estenduë en icelle, & desquels apparemment il est impossible à l'vne de ruynier les deux autres, sans se détruire elle-mesme, & ce par des voyes telles que toutes les trois en tire-roient aduantage & contentement.

La seconde, De composer la Chrestienté d'Europe de quinze Dominations, & ce avec de tels temperamens & assaisonnemens, que l'on en pust former vne Republique nommée Tres-Chrestienne, tousiours pacifique en elle-mesme, & capable de rendre telles toutes les Dominations dont elle seroit composée, qui seroit establie avec des voyes & moyens si faciles, que nul Potentat n'y auroit auersion.

La troisieme, D'establir vn tel ordre entre ces quinze Dominations, qu'ils peussent souldoyer à frais communs & proportionnez à leur puissance, vne armée assortie de toutes choses necessaires pour démener vne guerre continuelle contre les Infideles, y ayant des moyens desia excogitez, pour rendre vn tel ordre agreable à tous.

Et la quatriesme, De pouuoir reestablir à la Germanie & aux Electeurs, Princes, & Estats d'icelle, leurs anciens droicts de liberté pour l'Eslection de l'Empereur, avec vn tel assaisonnement, qu'il n'en pust iamais estre Esleu deux d'vne mesme maison & race tout de suite, ny iamais aucun des Roys qui ont vne Domination hereditaire, sans vser de voyes ny moyens qui peussent préiudicier ou porter dommage à aucun.



MEMOIRES DE CE QUE NOUS QVATRE,
QVI AVONS ESTE' EMPLOYEZ EN DIVERSES AFFAIRES DE
France, sous Monseigneur le Duc de Sully, auons peu scauoir de sa vie, mœurs,
dits, faits, gestes & fortunes, & de ce que luy-mesme nous peut auoir appris de
ceux de nostre valeureux Alcide, le Roy Henry le Grand, depuis le mois de May
1571. (qu'il fust mis à son seruice) iusques au mois de May 1610. qu'il laissa la terre
pour aller au Ciel.

ADRESSEZ A MONSEIGNEUR LE DVC DE SVLLY.



ONSEIGNEVR,

Vostre grandeur ayant commandé à nous quatre que vous cognoissés assez,
de recevoir & considerer bien exactement certains Memoires que deux de
vos anciens seruiteurs & moy auons autrefois ramassez, & depuis fort amplifiez, en
forme neantmoins de simple Journal, parlant de tout le cours de vostre vie, gestes,
actions, bonnes & mauuais fortunes, à commencer seulement de vostre âge douziè-
me, que vous fustes donné par Monsieur vostre Pere au feu Roy, & finissant à sa dé-
plorable mort.

Mort helas ! bien defaistreuse pour la Chrestienté, mais tres-funeste & lamentable
pour la France, ses Peuples & Sujets, qu'il disoit tousiours aymer comme ses enfans,
ainsi qu'à la verité il en a incessamment esté le vray Pere, doux, benin & aymable.

Et par vous à nous ordonné de faire sur les susdits Memoires de vostre vie (qu'il est
impossible de représenter, sans y faire grande mention de celle du Roy) des extraits
abregez des choses plus importantes pour le public, & retranchant aussi autant que
nous pourrions ce qui concerneroit vostre seul particulier, ou que nous iugerions estre
trop librement dit touchant vos amis, ou ceux que vous respectez.

De toutes lesquelles choses nous nous sommes acquitez le mieux qu'il nous a esté
possible, & en auons mis au net vne partie des deux premiers liures que nous vous pre-
sentons maintenant, afin que vous iugiez si nous auons bien suiuy vostre intention,
ayans essayé de ne parler de vous en particulier, sinon autant qu'il nous a semblé estre
nécessaire pour la liaison & les suites de l'Histoire; & pour faire cognoistre les causes
fondamentales de vostre aduancement, & de l'employ de vostre personne en plusieurs
grands Offices, Dignitez, Ambassades, Negociations, Traictés & Administrations
des grandes affaires du Royaume, avec tant de probité, suffisance & diligence, que vos
louanges en sont encore publiquement celebrées, & vostre employ ardemment desi-
ré; & qui le fera d'autant plus que moins on verra l'Estat bien gouverné.

Vous supplians de nous excuser, si pour demeurer dans les limites que vous nous auez
prescrites, vous y rencontrez quelquesfois des narrations trop obscures, pour n'auoir
pas esté assez entendues. Mais nous laisserons ce discours pour commencer à vous re-
présenter quelque partie des extraits que nous auons faits, par lesquels vous verrez les
mauuais rencontres que vous eustes d'abord en entrant dans le monde, d'une infinité
de trauerses, perils & hazards qui vous furent occurrens, à cause de la plus calamiteuse,
cruelle & sanglante Tragedie (quasi vniuerselle dans la France) qui se soit iamais veüe
sous le Ciel; laquelle fut cause de faire terminer tant de diuerses sortes d'éjouissances,
mariages, nopces, bals, dances, magnificences, parades, foy & paroles données par
vne generale, cruelle & furieuse effusion de sang innocent, voire execrable & horrible
bouellerie; des particularitez de laquelle nous laisserons le recit aux Historiens, dau-
tant que le souuenir nous fait desia trembler de crainte, fremir d'horreur & frissonner
d'effroy, & nous nous contenterons d'en dire quelque chose en general, & encore le
ferons nous proceder par quelques Chapitres preparatifs, qui seruiront pour l'intelli-
gence des causes de telles execrations, & de plusieurs autres choses grandement funestes,
lesquelles nous reduirons en cinq Chapitres, afin de faire le tout facilement cōprendre.

Le premier, parlant des causes estranges de la fin des troisiemes troubles, de la Paix
de l'an 1570. ce qu'elle produisit, & de ses suites.

Le second, des causes & moyens par lesquelles vous paruintes au seruice de nostre
grand Roy, luy n'estant encore que Prince de Navarre.

Le troisieme, des ruses, cautelles, & belles apparences desquelles la Cour se seruir
pour faire que les Huguenots se confiasent en elle.

Le quatrieme, des apparentes causes de soupçon qui deuoient empescher les Hu-
guenots de se confier en ceux qui les auoient tant de fois massacrez.

Et le cinquieme, des choses qui vous furent occurrentes durant le massacre, & com-
me vous fustes guarenty du peril.



FORTVNE A LA VERTV.

Q Voy ? tu veux donc VERTV en France faire voir,
Vn Mars plus genereux que celuy d'Ionie:
Que la Reine des Cieux sans autre compagnie,
Que de l'odeur des fleurs seule püst concevoir.
Si tu as ce dessein de moy te faut pourvoir,
(Afin qu'il ne te soit imputé à manie)
Puis que mon nom puissant toutes grandeurs manie,
Et que faire des Roys des bergers i ay pouuoir.
Or de peur que tu sois aux malins odieuse,
Et aux impatiens quelquefois ennuyeuse:
Assiste toy de moy qui suis bonne FORTVNE,
Par qui plus de gens sont esleuez aux honneurs
Que par capacité, puis que sans mes faueurs
La Vertu nuit souuent & les foux importune.



VERTV A LA FORTVNE.

FORTVNE i'ay souuent oüy parler de toy,
Mais par gens bien diuers, des vns avec liesse:
Et des autres avec vne grande tristesse:
Ceux-cy te reputant sans honneur & sans foy.
Puis que tu n'as esgard à droicture ny Loy:
Et ceux-là plus contens t'appellent leur Deesse,
A tes seules faueurs ils ont recours sans cesse,
Cognoissant bien qu'ils n'ont solide appuy qu'en toy.
Mais moy qui ay changé toutes aduersitez
En mon vray aliment, & les difficultez
Me rendans plus illustre au sortir de l'espreme,
Ie veux mon nourrisson ce grand Prince François,
Aduancer par moy seule ainsi que ie le dois,
Te priant toutefois qu'au besöin ie te treuue.

PRIVILEGE DV ROY

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: LA nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Preuosts ou leurs Lieutenans, & à tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra: Salut. Nostre cher & bien amé AVGVSTIN CÔVRBE', Marchand Libraire en nostre bonne Ville de Paris, Nous a fait remon-
 strer qu'il luy a esté mis en main vn manuscrit intitulé, *Memoires des Sages & Royales Oeconomies, d'Etat, Domestiques, Politiques & Militaires du Roy HENRY LE GRAND, troisiéme & quatriéme Parties, par feu Messire Maximilian de Bethune, Duc de Sully, Pair de France,* pour les faire imprimer, avec la premiere & seconde Partie qui ont esté cy-deuant imprimées en nostre bonne Ville de Roüen sans priuilege, & remplies d'vne infinité de fautes; Ce qu'il ne peut faire sans auoir nos Lettres sur ce necessaires, lesquelles il nous a très-humblement supplié de luy accorder. A CES CAUSES. & mettant en consideration du merite de eét Ourage, qui peut dōner beaucoup de lumieres à l'Histtoire d'un Regne aussi glorieux que celuy de HENRY LE GRAND nostre Ayeul, Et où nostredit Cousin le Duc de Sully aeu le plus de part, comme son principal Ministre: Voulant aussi donner moyen à l'Exposant d'en faire vne impressiō digne du suiet, & de se pouuoir rembourser des grands frais qu'il sera obligé d'y faire, Nous luy auons permis & permettons par ces presentes d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nostre obeissance lesdites quatre Parties des *Memoires des Sages & Royales Oeconomies d'Etat, Domestiques, Politiques & Militaires du Roy HENRY LE GRAND, composez par nostredit Cousin le Duc de Sully,* dont les deux premieres ont esté imprimées à Rouen, & les deux autres sont encore manuscrites, luy permettant de faire ladite impressiō coniointement ou separément, en vn ou plusieurs volumes, en telles marges, en tels caractères, mesmes sous vn autre Titre s'il trouue à propos de le changer, & autant de fois qu'il voudra durant vingt années, à compter du iour que chaque Volume sera acheué d'imprimer pour la premiere fois en vertu des presentes. Et faisons tres-expresses deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en imprimer, faire imprimer, vendre ny distribuer aucune chose en pas vn lieu de nostre obeissance, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques ou déguisement en quelque maniere que ce soit, ny de plus exposer en vente lesdites deux premieres parties imprimées à Rouen sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront son droit, à peine de six mil liures d'amende payables sans deport par chacun des contreuens, & applicables vn tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, vn tiers au grand Hospital dudit lieu, & l'autre tiers à l'Exposant, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous depens, dommages & interets. A condition qu'il sera mis deux des exemplaires qui seront imprimez en vertu des presentes en nostre Bibliotheque publique, vn en celle du Louure appertenant le Cabiner de nos Liures; & vn entre les mains de nostre très-cher & feal le sieur Segurier Cheualier Chancelier de France, auant que de les exposer en vente; Et que celsdites presentes seront registrées dans le liure de la communauté des Libraires de nostre-dite Ville de Paris, suiuant les Arrests de nostre Cour de Parlement, à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles nous voulons & vous mandons que vous fassiez jouir pleinement & paisiblement durant ledit temps l'Exposant & ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin de chaque volume vn Extraict des presentes, elles soient tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit adjoustée, & aux copies collationnées par vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'Original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits necessaires sans demander autre permission. CAR tel est nostre plaisir. Nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préiudice d'icelles, pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit différé, en reuenant la connoissance à Nous & à nostre Conseil, & qui ne pourront nuire audit Exposant, en faueur duquel & du merite desdits Ourages, seulement nous dérogeons aussi à toutes Lettres à ce contraires, comme Clameur de Haro, Chartre Normande, Edits, Declarations, Arrests, Reglemens, Statuts & confirmation d'iceux, Priuileges obtenus ou à obtenir, & autres, de quelque nature qu'elles puissent estre. En témoin dequoy Nous auons fait mettre nostre seel à celsdites presentes. DONNÉ à Paris le 23. iour d'Avril, l'ande grace 1661. Et de nostre Regne le dix-huitiesme. Signé Par le Roy en son Conseil, CONRART.

Ledit CÔVRBE' a cédé son present droit de priuilege à THOMAS IOLLY, & LOUIS BILLAINE, pour en iouir en son lieu & place, suiuant l'accord fait entre eux.

Acheué d'Imprimer pour la premiere fois en grand volume, en vertu du present Priuilege, le 18. Feurier 1664.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Registré sur le Liure de la Communauté des Libraires & Imprimeurs le 26. Juillet 1661. suiuant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1655. Signé, I. DVBRAY Scindic.



AFFAIRES D'ESTAT.

PREMIER CHAPITRE
DES CINQ QUI SONT
SPECIFIEZ EN LA LETTRE
CY-DEVANT, SERVANT D'EPISTRE
LIMINAIRE.

DESIRANS donc, de donner à Vous & à tous autres qui liront ces Memoires, quelque espece d'esclaircissement des causes de l'acheminement de la Reine de Navarre à la Cour & à Paris, & d'y faire venir le Prince son Fils, celuy de Condé, l'Admiral de Colligny, le Comte Ludouic de Nassau, & vne infinité d'autres Personnes fort qualifiées & Bons Capitaines, desquels il sera parlé cy-apres.

Dequoy desirans de représenter les causes & fondemens, Nous vous représentons vne partie de ce qui est assez amplement deduit dans les Memoires que vous nous avez ordonnez d'abreger, lesquels portent: Que les principaux plus autorisez & accreditez seruiteurs, Conseillers & Confidens du Roy Charles, de la Reine Mere, des Freres du Roy, & de ceux de la Maison de Guyse, que l'on recognoissoit bien auoir tousiours esté des plus enuenimez contre les Huguenots, voyant que la Reine de Navarre, son Fils, & tous autres de la Religion, desireux de viure en vne entiere liberté de leur Conscience, estoient tellement obstinez en ce dessein, qu'ils ne s'en departiroient iamais tant qu'ils pourroient mouuoir les Armes, tant peu que ce pùst estre: Puis que nonobstant la perte qu'ils auoient faite de deux grandes Barailles rengées, où leur Chef General estoit mort, l'vne en suite de l'autre, & par icelles esté reduits à se retirer, comme fugitifs espars vers les Prouinces plus esloignées du Royaume, par lesquelles ils auoient long-temps erré, tracassé & grandement souffert, pati & enduré, sans se pouuoir releuer de leurs déroutés si grandes, qu'à la Cour l'on croyoit qu'ils se resoudroient en fin à obeyr au Roy, ou à sortir du Royaume.

Et neantmoins tout au contraire, on voyoit maintenant qu'ayans remis sus pied quelque espece d'assez bon corps d'Armée, ils commençoient à reprendre courage, voire à tourner la teste vers la Bourgongne, le Bourbonnois, & le Berry, en intention de se venir encor r'enforcer és enuirons de la Charité, Vezelay & autres Villes lesquelles tenoient pour eux, voire estoient si audacieux, que de parler desia de s'approcher de la Riuiere de Seine & de Paris, si tost qu'ils auroient joint vne leuée de Reistres & Lansquenets, qui se faisoient en faueur de la Religion dans l'Allemagne; Et de plus qu'ayans

sur tous ces bruits enuoyé vne grande & forte armée, sous la charge du Marechal de Cossé, assisté de Strossly, la Chatres, Tauagnes, la Vallete, & autres Capitaines croyans que non seulement ils arresteroient leurs progresz & la jonction de leurs Estrangers : mais qu'ils ne s'oseroient presenter avec leur malotruë Armée, (car ainsi l'appelloient les Courtisans) ayans commandé de les poursuiure viuement iulques à leur totale desfaite, mettans les mains basses par tout, & d'en faire amener à la Cour tous les Chefs principaux vifs ou morts: Mais leur ayant esté depuis donné aduis, que ceste Armée par eux tant mesprisée, s'estoit présentée en plaine Campagne en ordre de bataille & demonstration de ne la vouloir pas refuser; voire mesme auoit à l'approchement des deux Armées tousiours entamé les combats, & eu l'aduantage d'iceux, & estre demeurée comme victorieuse en vne demie bataille, qui s'estoit donnée près d'Arnay-le-Duc.

Toutes lesquelles particularitez bien considerées par la Cour, ceux qui en auoient l'administration craignans qu'il arriuaft encore pis si l'on hazarroit d'auantage contre de tant obstinez rebelles, mutins & seditieux, qui ne combattoient plus qu'en gens desesperés, & qui vouloient vaincre ou mourir; ils changerent tout à coup d'opinion & de forme d'attaquement: prenans resolution de se desfaire d'eux par d'autres voyes que celles des armes apparentes. Et pour y paruenir plus facilement d'entrer en vn traité de Paix, duquel nous laisserons la maniere d'y proceder, la conclusion & les conditions d'iceluy aux Historiens, ensemble les entremises des diuerses personnes, les difficultez aux executions, les voyages que le Prince de Navarre fit par son Gouvernement de Guyenne, & en ses terres Souueraines, & comment il fut receu par tout, afin de dire que finalement il se rendit auprès de la Reine sa Mere à la Rochelle, ou aussi estoit l'Admiral & les principaux Chefs de leur party; Faisans alors bien estat de former entr'eux tous, vne plus ferme vnion & bonne correspondance que iamais; & d'establir par leur continuelle residence en ceste Ville, vn solide fôdement à leurs affaires.

Mais telles resolutions tant salutaires pour eux, furent bien tost & bien legerement changées: Car les plus subtils de la Cour prejugéans bien qu'ils pourroient auoir ce dessein, ils se resolurent d'employer toutes sortes d'inuentions pour le rompre. Et pour cet effect le Roy, la Reine Mere, Monsieur, & ceux de Guyse. despescherent le Marechal de Cossé à la Rochelle, assisté de quelques Maistres des Requestes, entre autres de Bell'assise & de la Proustiere, particulieres creatures de la Reine Mere, ennemis des Reformez, & neantmoins grandement artificieux pour le desguiser avec charge de se seruir de toutes les sortes d'inuentions qu'ils iugeroient propres pour les tirer de soupçon & leur faire prendre vne entiere confiance en la Cour, desquels ie specifieray celles qui eurent le plus d'efficace.

La premiere, que le Roy & toute la Cour vouloient de bonne foy entretenir le traité de Paix, & qu'il fust remedié à toutes les contrauentions desquelles se plaindroient la Reine de Navarre, & Monsieur le Prince son Fils; afin que tous ceux de la Religion leur en eussent vne particuliere obligation, & que mesme aussi-tost qu'ils seroient auprès du Roy, il leur defereroit la nomination des Commissaires: Sa Majesté estant resoluë de les mettre en sa particuliere confiance, & se seruir d'eux, & de l'Admiral en chose de bien plus grande importance.

*Moyens de
ceux de la
Cour pour
rompre les
desseins des
Reformés.*

La seconde, le desir que le Roy & la Reine Mere auoient de faire le Mariage de Monsieur le Prince de Nauarre, avec Madame Marguerite Sœur du Roy, laquelle seroit dotée de quatre cens mille escus & autres aduantages, ensemble ceux de la troisieme Heritiere de Cleues extremement riche avec le Prince de Condé, & de la Comtesse d'Antremont avec l'Admiral; ce qu'ils desiroient fort, & que le Roy leur feroit resentir sa liberalité.

La troisieme, de proposer à l'Admiral la resolution que le Roy auoit prise de secourir puissamment le Prince d'Orange & tous ses associez de Flandre: voire de declarer la guerre au Roy d'Espagne, iusques à ce qu'il luy eust restitué les feodalitez de Flandre & Artois qu'il luy detenoit; mais qu'il ne vouloit rien entreprendre sans les conseils de l'Admiral, ny entamer les choses qu'il ne fust aupres de luy, pour auoir son aduis sur les occurrences, & mesme l'establir Chef en tiltre de Vice-Roy en ses desseins; afin que tant de bons Capitaines que le Roy scauoit estre parmy ceux de la Religion, s'y employassent plus volontiers.

La quatrieme, de renouveler les alliances anciennes de la France avec les Princes & Villes Protestantes d'Allemagne, de faire le semblable & plus estroitement avec la Reine d'Angleterre, & l'affermir par le Mariage d'un des Freres du Roy avec elle, afin de tesmoigner que sa Majesté n'auoit plus aucune aduersion contre les Reformez.

Lesquelles raisons eurent assez de force pour leur faire changer leurs precedentes resolutions, & les disposer d'aller à la Cour & à Paris, quoy que pussent dire les plus Sages & consideratifs, lesquels par leurs reiterées remonstrances vouloient tirer des choses passées (dont ils en remarquoient vn grand nombre & de fort precises & concluantes) des consequences infaillibles de leurs futures calamitez, desquelles nous ne dirons rien maintenant ny cy-apres que bien peu (les euenemens les ayans rendus assez notoires) non plus que des choses qui se passerent pour les preparatifs du voyage durant son cours, ny des magnificences & ceremonies des Mariages & des Noces, ny mesme des effroyables & tragiques suites d'icelles, dont il fera fait mention cy-apres: mais tousiours le plus moderement, & avec le moins d'horreur que l'acte nous le pourra permettre.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

SECOND CHAPITRE DES CINQ, DONT IL EST parlé en la Lettre cy-dessus.

SUIVANT ce que vostre Grandeur nous ordonna en faisant ces Memoires, de remarquer exactement tout ce qui concerneroit la vie & les fais des plus grands Personnages, & sur tout les affaires d'Estat (le recit desquelles peut ayder aux Historiens à former vne histoire entiere de nostre temps) & de n'y employer que le moins que nous pourrions des particularitez de vostre Personne: Enquoy bien que nous nous fussions resolu de vous obeyr precisément, si auons nous creu toutesfois que vous nous permettriez en parlant d'une infinité de particularitez des affaires d'alors: & mesme des personnes & interets de la Reine de Nauarre. du Prince son Fils, & de tous ceux de la Religion, de dire comment prit naissance l'amour du Roy enuers vous, & comme l'accroissement d'icelle r'encontrant vne grande

Royauté, vous a aussi fait rencontrer des affaires; dans l'employ desquelles, vous vous estes rendu si admirable tant en la Milice, aux Finances, qu'en la Police, les auez administrées avec tant de dexterité & de fidelité, que vous estes le vray exemple auquel se deuroient conformer tous les Ministres d'Etat.

Nous r'amenteurons donc à vostre Grandeur que Monsieur vostre Pere auoit quatre fils, lesquels il n'auoit autre ambition que de rendre si galands hommes, que quelqu'un d'iceux püst releuer sa Maison dans son ancienne splendeur, de laquelle les branches des Aînez tombées trois fois en quenouille; & les mauuais mesnages de ses deuanciers, & particulièrement de son Pere, l'auoient beaucoup diminuée de biens. Et considerant que l'Aîné auoit des incommoditez, qui luy ostoient l'esperance qu'il püst reüssir dans le monde, il jetta les yeux sur vous, en qui il auoit remarqué non seulement vne grande vigueur de corps & d'esprit: mais que vous faisiez aussi paroistre auoir vne grande inclination à la vertu, & vne forte auertion contre le vice; ce qui luy ayant fait conceuoir vne grande esperance de vous, il vous appella vn iour dans sa Chambre de la Haute-Tour, & en la seule presence de la Durandiere vostre Precepteur, vous dit:

MAXIMILIAN, Puis que la coustume ne me permet pas de vous faire le principal Heritier de mes biens, ie veux en recompense essayer de vous enrichir de vertus, & par le moyen d'icelles (comme l'on m'a predit) i'espere que vous ferez vn iour quelque chose. Preparez vous, donc, à supporter avec courage, toutes les trauerfes & difficultez que vous rencontrerez dans le monde, & en les surmontant genereusement, acquerez vous l'estime des gens d'honneur, & particulièrement celle du Maistre à qui ie vous veux donner; au seruire duquel, ie vous commande de viure & mourir. Et quand ie seray sur mon partement pour aller à Vandosme trouuer la Reine de Nauarre, & Monsieur le Prince son Fils, auquel ie vous veux donner, disposez vous de venir avec moy, & vous preparez par vne harangue à luy offrir vostre seruire, lors que ie luy presenteray vostre personne.

Or Monsieur vostre Pere qui estoit venu à Rosny, si tost que la Paix de l'an 1570. fut publiée; voyant que les plus qualifiez & les plus aduisez de ceux de la Religion, estoient allez trouuer la Reine de Nauarre vers la Rochelle, avec dessein de passer quelques années en ces quartiers-là: ne iugeans pas qu'apres tant d'offences faites & receues, ce fust grande prudence à eux de commettre si tost leurs vies & biens, à la discretio des apparens ennemis de la Religion, delibera de donner vn tel ordre à ses affaires, qu'il püst quand il voudroit se retirer avec les autres, & y porter de quoy viure; Mais il fut bien estonné d'entendre dire dès l'année 1571. que plusieurs des principaux Reformez commençoient à chager de langage, & à parler avec ioye du doux air de la Cour; lequel deuint si vniuersel, que dès le commencement de l'année 1572. l'on parloit ouuertement de s'y vouloir fier.

Tellement qu'au mois de May, Monsieur vostre Pere receut vne Lettre de la Reine de Nauarre, par laquelle elle le mandoit de l'aller trouuer, & suiuant icelle il s'achemina à Vandosme, ou il trouua tous les esprits extrêmement resiouys, de la bonne volonté qu'ils s'estoient imaginez, que le Roy auoit pris pour eux; Sur lesquels bruits il ne disoit iamais ses senti-

mens en public, quoy que son esprit luy en fournist qui eussent esté fort salutaires pour le party, s'il les eust voulu suiure : mais lors qu'il se trouvoit en particulier avec la Reine de Navarre, Monsieur le Prince son Fils, celuy de Condé, le Comte Ludouic, l'Admiral, le Comte de la Roche-Foucault, La Noüe, Teligny, Briquemault & autres qui tesmoignoient aymer ces vanitez de Cour : Il leur representoit librement le peu d'aparence qu'il y auoit de croire que le Roy, la Reine Mere, les deux Fils de France, & tant d'autres grands qui auoient tant de fois iuré leur ruïne, eussent si soudain recherché la Paix, si ce n'estoit à dessein de se seruir de quelque autre moyen que celuy de la guerre, pour exercer leurs vengeances. Que les fondemens sur lesquels ils posoient leur confiance (qui estoit le Mariage du Prince de Navarre, avec Madame Marguerite Sœur du Roy) ne luy sembloit nullement à propos, y preuoiant de grands inconueniens ; & que sur tout Paris luy estoit suspect : Qu'il estoit à craindre que ce Prince, qui estoit ieune & auoit le cœur haut, ne se laissast aller aux blandices de Cour : Qu'il eust esté plus à propos de le marier avec la Reine d'Angleterre, que l'on disoit vouloir donner à vn des Freres du Roy ; & bien qu'elle eust dix ans plus que luy, si estoit elle assez ieune pour luy donner plusieurs Enfans, & par le moyen d'iceux faciliter le recouurement du Royaume de Navarre : voire pourroit arriuer tel succez d'affaires, que cette alliance vn'roit pour tousjours en la Maison de Bourbon les Couronnes de France, Angleterre, & Navarre.

Sentimens de Monsieur de Rofay, sur les propositions faites par le Roy aux Reformés.

Tous lesquels bons arraisonnemens n'eurent aucun effet, tant leurs esprits estoient preoccupés des artificieuses promesses de la Cour. Ce que voyant Monsieur vostre Pere, il se resolut de n'en plus parler, & de courir la mesme fortune de tous les autres, quoy qu'il preuist bien que si ces Noces se faisoient à Paris, les liurées en seroient bien vermeilles. Et s'estant resolu de retourner chez luy, dressa son équipage pour accompagner le Prince de Navarre à Paris, il voulut vous presenter à luy ; ce qu'il fit en présence de la Reine sa Mere, avec des protestations, que vous seriez à iamais tres-fidele & tres-obeyssant seruiteur. Ce que vous luy iurastes aussi, en si beaux termes, avec tant de grace & d'assurance, & vn ton de voix si agreable, qu'il conceut dès lors de bonnes esperances de vous. Et vous ayant releué : (car vous estiez à genoux.) il vous embrassa deux fois, & vous dit ; Qu'il admiroit vostre gentillesse, veu vostre âge, qui n'estoit que d'vnze années, & que luy auiez présenté vostre seruiue avec vne si grande facilité, & estiez de si bonne race, qu'il ne doutoit point qu'vn iour vous n'en fissiez paroistre les effets en vray Gentil-homme : Et aussi vous promit-il en foy de Prince, qu'en vous receuant de fort bon cœur, il vous aymeroit tousiours, & qu'il ne se presenteroit iamais occasion de vous faire acquerir du bien & de l'honneur, qu'il ne s'y employast de tout son cœur.

Monsieur de Sally est présenté par Monsieur son Pere, au Prince de Navarre.

Tous lesquels discours qui n'estoient lors faits que par complimens, ont eu depuis des euenemens plus aduantageux que vous n'auiez esperé : Et parrant laisserons nous ce propos, pour entrer aux narrations des autres Chapitres.

TROISIÈME CHAPITRE DES CINQ, DONT, IL est parlé en la Lettre cy-dessus, lequel fait voir les artifices, desguisements & trahisons dont la Cour usa pour faire prendre vne telle confiance à ceux de la Religion, qu'ils se laissassent massacrer sans se pouvoir deffendre.

PREMIÈREMENT, vne soudaine Trefue à eux enuoyée lors qu'ils l'esperoient le moins, & en suite d'icelle vne Paix promptement concluë, qui leur estoit fort aduantageuse; & qu'ils obtindrent apres les combats & rencontres d'Arnay-le-Duc.

Plus, le grand soin que l'on eust en Cour d'enuoyer promptement des Commissaires par les Prouinces, pour faire obseruer l'Edict de Paix, & pourvoir à toutes contrauentions: ayans choisi des personnes que ceux de la Religion estimeroyent leur estre fauorables.

Plus, le bruiçt que l'on faisoit courir par tout, que le Roy nommoit cette Paix là, la sienne, & que comme telle, il vouloit prendre vn tel soin de la faire loyaument obseruer, qu'elle fut renduë perpetuelle.

Plus, la solemnelle deputation du Marechal de Cossé à la Rochelle accompagné de la Proustiere & Bell'assise, qui estoient des Confidens de la Reine Mere, avec charge expresse d'asseurer la Reine de Navarre le Prince son Fils & autres principaux de la Religion, qu'il auoit fait cette Paix de son propre mouuement, ayant bien reconnu qu'en traittant honorablement ceux de leur party, il les auroit tous pour fideles & vtiles seruiteurs.

Plus, les belles propositions qui furent faites par ces Deputez, desquelles ie n'en specifieray que trois des principales: La premiere, que le Roy leur envoyoit son grand serment, sur lequel ils pouvoient prendre vne entiere confiance, qu'il vouloit absolument que l'obseruation de l'Edict de Paix fust inuiolable. La seconde, qu'il estoit resolu de se lier d'amitié particuliere avec la Reine de Nauarre & le Prince son Fils: & afin de l'affermir, de luy faire espouser Madame Marguerite sa Sœur, & de luy faire de grands aduantages. Et la troisieme, que le Roy ayant plusieurs causes de mescontentement contre le Roy d'Espagne, & entre les autres la mort qu'il sçauoit bien qu'il auoit procurée à sa femme Elizabeth de France. par jalousie de ce qu'elle estoit en bonne intelligence avec le Prince Charles son Fils aîné, à cause de tous lesquels il estoit resolu de luy faire la guerre, & d'y employer ceux de la Religion: & notamment Monsieur l'Admiral, afin de retirer le Royaume de Navarre, & les feodalitez de Flandre & Artois.

Plus, la declaration que ces Deputez firent à l'Admiral en particulier, que le Roy vouloit faire la guerre aux Pays-bas, & luy en bailler la charge & la conduite, avec le titre de Vice-Roy, & de prendre son conseil en toutes ses affaires importantes.

Plus, les grandes cheres, carresses & presens, qui furent faits aux Sieurs de Teligny, Briquemault, Bauuais, la Nocle, & Tauagnes: mais sur tout au premier, qui estoit Gendre de Monsieur l'Admiral, lesquels auoient esté Deputez par la Reine de Navarre au nom de tous ceux de la Religion, pour aller protester au Roy de leurs loyautez & seruitudes.

Plus, vn second envoy par le Roy Charles du Sieur de Biron vers la

Reine de Nauarre & les Reformez, pour leur reconfirmer les promesses & offres que le Marechal de Cossé leur auoit faites.

Plus, l'envoy du Marechal de Montmorency & du President de Morfan à Rouën, que l'on sçauoit bien estre des amis de l'Admiral, pour faire faire Iustice de quelques excez commis contre les Reformez, au prejudice de la Paix du Roy Charles (car ainsi vouloit-il que l'on la nommalt) pour y faire prendre confiance entiere.

Plus, la libre permission qui fut donnée aux Reformez de leuer telles sommes de deniers que bon leur sembleroit : tant pour contenter leurs Allemans, que pour leurs autres affaires.

Plus, l'aggregation de la Cour touchant les Mariages du Prince de Condé avec la troisieme heritiere de la Maison de Cleues, & de l'Admiral avec la Comtesse d'Antremont, & le don que le Roy luy fit de cent mille liures pour present de Noces, & de la jouïssance de tous les benefices du feu Cardinal son Frere.

Plus, la negociation du Mariage de la Reine d'Angleterre avec vn des Freres du Roy, au choix d'elle. pour l'acheminement duquel le Marechal de Montmorency fut enuoyé Ambassadeur vers elle : afin (disoit-on) de commencer à familiariser les deux Religions.

Plus, l'acheminement du Roy à Blois, & à Bourgueil : afin, disoit-on, d'auoir moyen de communiquer en particulier avec les Reformez.

Plus, vn voyage que le Roy desira que fissent le Comte Ludouic, la Noüe, & Francourt en habits desguisez & secretement vers luy à Blois, afin de leur communiquer le dessein de la guerre contre le Roy d'Espagne.

Plus, la resolution avec eux prise du temps de commencer ladite guerre, & sa declaration d'en vouloir remettre toute la charge & conduite à l'Admiral, avec le tiltre de Vice-Roy aux Pays-bas.

Plus, le renouvellement public des Alliances & confederations du Roy & de la France avec la Reine d'Angleterre, tous les Princes, Estats, & Villes Protestantes d'Allemagne.

Plus, la declaration publique que le Roy & la Cour firent, de vouloir secourir Monts-en-Hainault, que le Prince d'Orange auoit prise sur le Roy d'Espagne.

Plus, les Commissions deliurés pour le ver des gens de guerre pour aller en Hainault, & icelles à la nomination de l'Admiral, & les grandes sommes de deniers desbourcez pour leur payement.

Plus, les grands honneurs qui estoient rendus, & les fauorables receptions qui estoient faites à la Reine de Nauarre, au Prince son Fils, & à tous les Reformez de qualite, lors qu'ils passoient & logeoient dans les Villes, & particulierement à l'Admiral dans Paris.

Plus, les bruits qui couroient des defauteurs de ceux de Guyse, & des grandes plaintes qu'ils faisoient par tout de voir gratifier les Huguenots à leur prejudice, & sur tout leurs ennemis particuliers.

Plus, la grande affection que le Roy tesmoigna en la reconciliation de l'Admiral avec ceux de Guyse, laquelle il mesnagea avec tant de dextérité, que toutes les parties firent demonstration d'en estre bien contentes, & sur tout le Roy declarant qu'il vouloit demeurer pleige & caution de leur accord.

Plus, les grandes familiaritez que le Roy tesmoignoit à l'Admiral, le nommant son Pere, & difans tout haut en presence, & en absence: Qu'il l'estimoit vn des Grands hommes de guerre, & d'Etat de son temps, des plus capables de le seruir, & qu'il avoit regret de ne l'avoir pas bien connu.

Plus, la grace du Sieur de Villandry accordée par le Roy à l'Admiral fut vn crime que l'on tient irremissible, & qu'il avoit (comme tel) refusée à la Reine sa Mere & à ses Freres.

Plus, les inclinations particulieres que le Roy disoit. & tesmoignoit avoir d'aymer plusieurs Reformez, & de trouver les humeurs à son gré; nommant entre les autres (mais les vns pour vn sujet & les autres pour vn autre) la Roche-Foucault, Taligny, Bethune, Resnel, Baudiné, Pilles, Puuiant, Coulombieres, Grandmont, Duras, Bouchauannes & Gamaches.

Plus, les extrêmes desplaisirs que le Roy & tous ses Confidens tesmoignerent de la soudaine mort de la Reine de Navarre, les grandes recherches qu'ils firent faire pour descouvrir s'il y avoit point eü de malefices d'autruy, & les grandes louanges qu'ils luy donnoient publiquement.

Plus, les grandes coleres qu'il temoignoit contre le Pape Pie cinquieme, & les blasmes qu'il luy donnoit sur ce qu'il refusoit la dispense necessaire pour le Mariage de Madame Marguerite de France sa Sœur, & le Roy de Navarre.

Plus, le libre consentement accordé par le Roy à celuy de Navarre de pouvoir estre marié sans entrer dans l'Eglise nostre Dame, ny estre tenu à faire aucune ceremonie Romaine, & ses coleres contre le Cardinal de Bourbon à cause des refus qu'il faisoit de s'accommoder à sa volonté.

Plus, les iuremens, reniements & blasphemés du Roy, & les coleres, despits & desplaisir qu'il resmoigna, lors qu'il eut aduis de la blessure de l'Admiral, & les execrables sermens qu'il fit de faire la vengeance de cét assassinat, sur qui que ce püst estre sans nul excepter: ce qui fut non moins exageré par la Reine Mere.

Plus, la permission avec exprés commandement que le Roy donna d'informer de ce crime, & d'aller rechercher dans les Hôtels de ceux de Guyse, pour voir s'il ne s'y trouveroit nul indice qui les rendist coupables.

Plus, l'amiable visite faite à l'Admiral par le Roy, Messieurs ses Freres, la Reine Mere, le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Montpensier & de Nevers, les Marechaux de Cossé, & de Rets, le Bastard d'Angoulesme, & autres, s'offrans tous à luy, & luy protestans de venger son outrage.

Plus, le mandement fait au Marechal de Montmorency de venir à Paris pour se loger au logis de l'Admiral, afin de l'assister de son autorité & de ses bons Offices, lequel neantmoins ne voulut jamais partir de Chantilly.

Plus, les continuelles sollicitations que faisoient la Roche-Foucault, Taligny, Grandmont, Duras, Bouchauannes, Gamaches, Beauvoir, Bourfaut, Pilles, Briquemault, Francour, Cavagnes & autres ausquels l'on avoit fait mille belles promesses, dans les logis des plus desians Huguenots, afin de les rassurer & les prier de ne faire pas des plaintes que le Roy püst sçavoir, de crainte qu'elles n'alterassent sa bien-vüeillance.

Plus, les belles paroles dont le Roy usa envers le Roy de Navarre, & le Prince de Condé, lors qu'ils luy vindrent faire plainte de la blessure de l'Admiral & parler de se retirer hors de la Cour a cette occasion, les tes-

moignages qu'il rendit d'estre fort mal content de ceux de Guyse; ayant descouvert qu'ils auoient de grandes intelligences avec l'Espagne, voire faisoient desia des menées dans le Royaume pour le troubler vn iour: Et partant estoit-il resolu de se bien reünir avec tous ceux de son Sang & tous les bons François afin de les preuenir.

Plus, les discours qu'il fit au Roy de Nauarre & au Prince de Condé, sur les causes de mescontentement qu'il auoit du Roy d'Espagne; Et que outre celles qui regardoient les affaires d'Etat il auoit fait mourir sa femme Elizabeth, sa Sœur, en luy imposant de trop grandes familiaritez avec son Fils Dom Carle.

Plus, la retraite de l'Ambassadeur d'Espagne hors de la Cour, avec déclaration de son acheminement en Espagne; puis qu'il voyoit bien qu'à la persuasion des Huguenots de France, le Roy se dispoit à entreprendre la guerre contre son Maistre.

DIVERSES AFFAIRES.

QUATRIESME CHAPITRE DES CINQ, DONT, IL est parlé en la Lettre cy-dessus.

PREMIEREMENT, les conclusions que les Reformez sçauoient bien auoir esté prises au Concile de Constance, de n'estre point tenu de garder la foy à ceux de leur profession.

Plus, les maximes tenuës pour generales, que les Princes Souuerains n'oublient iamais tant les offences qu'ils ont receuës en leurs personnes ou en leurs dignitez, & sur tout par leurs Subjets, qu'il ne leur en reste tousiours vn souuenir pour s'en venger, lors qu'ils le pourront faire.

Plus, deux causes de haine, que la Reine Mere disoit souuent auoir contre les Huguenots, & telle quelle ne cesseroit iamais: A sçauoir, d'auoir nommé Ante-christs ceux de sa Maison, & qu'un Huguenot eust tué son Seigneur & Mary.

Plus, la haine extrême que le Roy Charles disoit ne s'estre iamais pû empêcher de porter aux Huguenots, depuis qu'ils eurent entrepris de se saisir de sa personne à Meaux, & qu'ils le contraignirent de s'enfuir.

Plus, les exemples passez qui leur estoient souuent representez par les plus zelez Reformez, de trente quatre massacres de leur profession, sans iamais en auoir peu obtenir Iustice.

Plus, la remarque à eux faite d'un article du Concile de Trente, par lequel les Rois de France & d'Espagne estoient exhortez de joindre leurs armes pour l'entiere extermination des Reformez de France & Pays-bas.

Plus, les aduis bien certains donnez aux Reformez du dessein formé au voyage de Bayonne dans les Cours de France & d'Espagne de leur faire conjointement la guerre.

Plus, le souuenir d'auoir grieuement offensé le Roy & la Cour en plusieurs occasions, desquelles leurs ennemis en ramenteuoient sept nullement remissibles. La premiere, de s'estre voulu saisir de la personne du Roy

*Apparences
occasions de
desiance que
pouuoient
prendre les
Reformez de
ceux qui les
auoient tant
de fois offen-
sez.*

à Meaux. La seconde de s'estre emparez par trahison des Villes d'Orleans, Roüen, Bourges, Lyon & autres. La troisieme, d'auoir liuré le Havre aux Anglois, ennemis du Royaume. La quatrieme, d'auoir fait entrer les Allemans en France à main armée. La cinquiesme, d'auoir donné vne bataille au Roy prés de Dreux, ou le Conestable fut pris prisonnier. La sixiesme d'auoir donné vne seconde bataille au Roy deuant Paris ou le Conestable, fut tué. Et la septiesme, les longues guerres du Poictou, durant lesquelles ils auoient rendus plusieurs combats, surpris & assiégré diuerses Villes, & donné les batailles de Iarnac, Moncontour, & Arnay-le-Duc, qui auoient en fin contraint le Roy, de leur donner la Paix.

Plus, la reputation que le Roy Charles auoit d'estre grand blasphemeur, colere, d'esprit & sanguinaire.

Plus, la certitude en quoy estoient les Reformez, que le Chancelier de l'Hospital auoit esté chassé de la Cour, pour leur vouloir rendre Iustice esgalement, & auoir refusé de sceller vne reuocation de Paix faite avec eux.

Plus, les grands desplaisirs qu'ils sceurent qu'auoit tesmoigné toute la Cour, lors qu'elle eust aduis que tous les Reformez de qualité auoient pris resolution de s'habituer à la Rochelle, transporter leurs biens aux enuirs, & sur tout dans les Isles & Marais, & là se cantonner.

Plus, le refus que ceux de Bourdeaux firent au Roy de Nauarre de le recevoir en leur Ville, & ce par ordre de la Cour, comme il en eut de bös aduis.

Plus, le peu de deference que luy rendit le Marquis de Villars, ne l'estant point venu visiter, & leuant des gés de guerre en Guyenne, sans luy en rien mander, tenant vne espee d'Armée en campagne si bien payée & disciplinée qu'il paroissoit que de plus grands que luy s'en mesloient assez.

Plus, le peu de bon accueil que le Prince de Nauarre auoit receu par les Villes Catholiques de son Gouvernement de Guyenne.

Plus, les excez & violences exercées contre les Reformez en diuerses Villes: mais sur tout à Roüen, Diepe, & Orange, sans qu'il leur en eust esté renduë aucune Iustice, quelques Commissaires que l'on y eust enuoyez.

Plus, les tumultes excitez à Paris à cause de la Croix de Gastines, quoy que ce fust vn des plus precis article de l'Edict de Paix, & les grandes menaces que les peuples firent contre les Reformez.

Plus, les aduis qui furent donnez aux Reformez des conferences secretes des plus Confidens du Roy & de la Reine Mere, avec le Cardinal Alexandrin, Nepueu du Pape Pie cinquiesme, & du contentement qu'il tesmoigna d'auoir receu en icelles, dont il rapporteroit de ioyeuses nouvelles à son Oncle à l'aduantage de l'Eglise.

Plus, le feint esloignement de ceux de Guyse hors de Paris, & l'aduis certain qu'eurent les Reformez, qu'ils auoient esté depuis reconnus en habits desguisez en deux Conseils secrets, avec la Reine Mere, Monsieur Frere du Roy, le Duc de Rets, & le Chancelier de Biraque.

Plus, les aduis que quelques Catholiques amis des Reformez leur donnerent, d'auoir ouy dire au Roy parlant à la Reine sa Mere: Et bien, Madame, ne jouay-je pas bien mon jeu. Et qu'elle luy auoit respondu: fort bien, mon Fils, mais il faut continuer iusques à la fin, & se garder bien d'en rien dire.

Plus, les grandes plaintes de ceux de la Rochelle faites au Roy de

Navarre, à l'Admiral & autres Reformez à Paris, du long séjour d'une grande Armée Navalle en leurs costes, sous ombre d'aller en Hollande: mais que beaucoup de raisons leur faisoient croire qu'elle avoit plustost dessein sur leur Ville: les sieurs de Strosse, de la Garde, de Lansac, & Landereau se rendans si familiers avec leurs Bourgeois, voire avec ceux de la Garde des Portes, qu'ils craignoient qu'ils s'en faissent à la fin.

Plus, la subite mort de la Reine de Navarre, laquelle estoit soupçonnée de malefice par les Reformez, voire en parloient assez haut, la tenant à mauvais presage.

Plus, les advis reçeus de la deffaire de Genlis, la Nouë & autres qui estoient allez au secours du Prince d'Orange, par commandement du Roy, & neantmoins n'estoient advenuë que par le moyen des Conseils & intelligences de la Cour.

Plus, les libres discours de Langoyran, lors qu'on le blasmoit de se retirer de la Cour, & les raisons qu'il alleguoit pour son excuse, disant: Que les trop bonnes cheres, & belles promesses que l'on leur faisoit, estoient cause qu'il s'en alloit; afin de n'estre pas pris au filet comme les mal advisez.

Plus, la retraite du Marechal de Montmorency à Chantilly, disant les mesmes choses que Langoyran.

Plus, les instances continuelles de tous les Reformez, qui n'estoient point repeus des vents de la Cour, pour faire trouver bon au Roy de Navarre qu'ils se pussent retirer chez eux: y ayant plusieurs de leurs amis Catholiques qui leur disoient à l'oreille, qu'ils seroient mieux en leurs maisons.

Plus, les advis que receurent de divers endroits les Reformez, qu'il y en avoit parmy eux qui estoient gaignez par la Cour: afin de leur oster toutes sortes de deffiances; Et partant qu'ils prissent garde à la diversité des Conseils qui leur seroient donnez par les leurs mesmes.

Plus, la blessure de l'Admiral, le redoublement de ses Gardes, de gens tous reconnus pour des plus grands ennemis des Reformez, les rejouyssances que demenoient les peuples pour vn tel accident. & les desirs qu'ils reimoignoient avoir que s'en fust fait, & de tous les autres aussi: car c'estoit les langages qui se tenoient par tout.

Plus, les obstinations de Mongommery, Frontenay, le Vidame, de Chartres, Lonconay, Rabodanges, le Bruël, Segur, Sev, le Touchet, des Hayes, saint Gelais, Choupes, Beauvais, Grandry, saint Estienne, d'Arnes, Boissec, & autres Gentils-hommes de Normandie & de Poictou, jusques à plus de soixante, a ne la vouloit point loger dans la Ville, quelque instance qui leur en eust esté faite; respondans tousiours que l'air des Faux-bourgs leur estoit plus salutaire, voire celuy des champs.

Plus, les lettres interceptes du Cardinal de Peleué escriuant à celuy de Lorraine à Rome, & autres siens amis, qu'ils ne se missent point en peine des bruits qui courroient de la grande faveur & credit des Huguenots, & qu'ils entendoient bien-tost d'autres nouvelles au grand advantage de l'Eglise.

Plus, les discours tenus par l'Euesque de Valence à quelques vns de ses amis de la Religion: Que les instructions que l'on luy donnoit pour sa charge d'Ambassadeur en Polongne, correspondoient si mal aux bonnes cheres que l'on faisoit aux Huguenots, aux hautes esperances qu'ils se donnoient

& a tout ce qui se disoit par les plus clairs voyans, qu'il falloit necessairement qu'il arriuaft des choses, à quoy les Réformez ne s'attendoient pas.

Plus, les bruits tous communs dans Paris, que les Bourgeois auoient eu commandement de se fournir d'armes & de se tenir prests pour les employer.

Plus, la reconnoissance qui auoit esté faite, que le logis d'où l'Admiral auoit esté blessé, appartenoit à vn nommé Villemur, qui auoit esté Precepteur de Monsieur de Guyse, & que des gens revenans des champs auoient rencontré celuy qui auoit fait le coup, monté sur vn cheual qu'ils auoient veu dans l'Escurie du Roy.

Plus, (pour la fin) les instances tant de fois réitérées par les plus sages & speculatifs, enuers ceux qui paroissoient les plus vains, credules, & ambitieux des Huguenots, de ne point commettre ainsi en mesme temps tous les plus qualifiez d'entr'eux, à la discretion de ceux qui leur auoient tousjours tesmoigné tant de haines, & les mespris de tous ces aduis, voire mesme avec apparence de despits, coleres, iniures & reproches, les accusans de malice, donnoient des presages à tous les autres de leurs futures calamitez.

En suite des precedens Chapitres nous en auons rencontré vn autre lequel au commencement à fait douter si nous le devons employer ou non: d'autant qu'il fait mention de plusieurs particularitez, qu'à nostre aduis quelques vns n'eussent pas euës agreables; Et entre les autres, les six qui ensuiuent.

La premiere, vne denomination trop libre de tous les Autheurs & Conseillers de massacres, sans nul excepter.

La seconde, de tous les massacreurs plus qualifiez, qui ont mis les mains inhumainement dans le sang innocent des Vieillards, des Femmes & des Enfans.

La troisieme, de tous les plus qualifiez massacrez, tant dans Paris, que dans les autres Villes & par les champs.

La quatrieme, de tous les massacrez en general par tout le Royaume.

La cinquieme, de toutes les instances faites par la Cour en Angleterre, Allemagne, Suisse & Geneve, de ne receuoir aucuns refugiés François, qui fussent de la Religion reformée.

Et la sixieme, de tous les blasmes, reproches, & menaces dont il fut vsé par les Autheurs des massacres.

Mais en fin estimant pour l'honneur de nostre nation qu'il falloit plustost estouffer la memoire de telles énormitez que de les ramenteuoir, nous sommes resolu de retrancher entierement tout ce Chapitre, & nous contenterons d'escire les deux suiuanz lesquels (ce nous semble) n'en disent encore que trop.



AFFAIRES D'ESTAT.

PREMIER CHAPITRE
DES CINQ QUI SONT
SPECIFIEZ EN LA LETTRE
CY-DEVANT, SERVANT D'EPISTRE
LIMINAIRE.

DESIRANS donc, de donner à Vous & à tous autres qui liront ces Memoires, quelque espece d'esclaircissement des causes de l'acheminement de la Reine de Navarre à la Cour & à Paris, & d'y faire venir le Prince son Fils, celuy de Condé, l'Admiral de Colligny, le Comte Ludouic de Nassau, & vne infinité d'autres Personnes fort qualifiées & Bons Capitaines, desquels il sera parlé cy-apres.

Dequoy desirans de représenter les causes & fondemens, Nous vous recommanderons vne partie de ce qui est assez amplement deduit dans les Memoires que vous nous avez ordonnez d'abreger, lesquels portent: Que les principaux plus autorisez & accreditez seruiteurs, Conseillers & Confidens du Roy Charles, de la Reine Mere, des Freres du Roy, & de ceux de la Maison de Guise, que l'on recognoissoit bien auoir tousiours esté des plus enuennimez contre les Huguenots, voyant que la Reine de Navarre, son Fils, & tous autres de la Religion, desireux de viure en vne entiere liberté de leur Conscience, estoient tellement obstinez en ce dessein, qu'ils ne s'en departiroient iamais tant qu'ils pourroient mouuoir les Armes, tant peu que ce pût estre: Puis que nonobstant la perte qu'ils auoient faite de deux grandes Batailles rengées, où leur Chef General estoit mort, l'vne en suite de l'autre, & par icelles esté reduits à se retirer, comme fugitifs espars vers les Prouinces plus esloignées du Royaume, par lesquelles ils auoient long-temps erré, tracassé & grandement souffert, pari & enduré, sans se pouuoir releuer de leurs déroutes si grandes, qu'à la Cour l'on croyoit qu'ils se resoudroient en fin à obeyr au Roy, ou à sortir du Royaume.

Et neantmoins tout au contraire, on voyoit maintenant qu'ayans remis sus pied quelque espece d'assez bon corps d'Armée, ils commençoient à reprendre courage, voire à tourner la teste vers la Bourgogne, le Bourbonnois, & le Berry, en intention de se venir encor r'enforcer es enuirs de la Charité, Vezelay & autres Villes lesquelles tenoient pour eux, voire estoient si audacieux, que de parler desia de s'approcher de la Riuere de Seine & de Paris. si tost qu'ils auroient joint vne leuée de Reistres & Lansquenets, qui se faisoient en faueur de la Religion dans l'Allemagne: Et de plus qu'ayans

sur tous ces bruits enuoyé vne grande & forte armée, sous la charge du Marechal de Cossé, assisté de Strossly, la Charres, Tauagnes, la Vallete, & autres Capitaines croyans que non seulement ils arresteroient leurs progresz & la jonction de leurs Estrangers : mais qu'ils ne s'oseroient presenter avec leur malotruë Armée, (car ainsi l'appelloient les Courtisans) ayans commandé de les poursuiure viuement iulques à leur totale desfaite, mettans les mains basses par tout, & d'en faire amener à la Cour tous les Chefs principaux vifs ou morts: Mais leur ayant esté depuis donné aduis, que ceste Armée par eux tant mesprisée, s'estoit presentée en plaine Campagne en ordre de bataille & demonstration de ne la vouloir pas refuser; voire mesme auoit à l'approchement des deux Armées tousiours entamé les combats, & eu l'aduantage d'iceux, & estre demeurée comme victorieuse en vne demie bataille, qui s'estoit donnée près d'Arnay-le-Duc.

Toutes lesquelles particularitez bien considerées par la Cour, ceux qui en auoient l'administration craignans qu'il arriuaft encore pis si l'on hazardoit d'auantage contre de tant obstinez rebelles, mutins & seditieux, qui ne combattoient plus qu'en gens desesperez, & qui vouloient vaincre ou mourir; ils changerent tout à coup d'opinion & de forme d'atraquement: prenans resolution de se desfaire d'eux par d'autres voyes que celles des armes apparentes. Et pour y paruenir plus facilement d'entrer en vn traitté de Paix, duquel nous laisserons la maniere d'y proceder, la conclusion & les conditions d'iceluy aux Historiens, ensemble les entremises des diuerses personnes, les difficultez aux executions, les voyages que le Prince de Nauarre fit par son Gouvernement de Guyenne, & en ses terres Souueraines, & comment il fut receu par tout, afin de dire que finalement il se rendit aupres de la Reine sa Mere à la Rochelle, ou aussi estoit l'Admiral & les principaux Chefs de leur party; Faisans alors bien estat de former entr'eux tous, vne plus ferme vnion & bonne correspondance que iamais; & d'establir par leur continuelle residence en ceste Ville, vn solide fôdement à leurs affaires.

Mais telles resolutions tant salutaires pour eux, furent bien tost & bien legerement changées: Car les plus subtils de la Cour preiugeans bien qu'ils pourroient auoir ce dessein, ils se resolurent d'employer toutes sortes d'inuentions pour le rompre. Et pour cet effect le Roy, la Reine Mere, Monsieur, & ceux de Guyse, despescherent le Marechal de Cossé à la Rochelle, assisté de quelques Maistres des Requestes, entre autres de Bell'assise & de la Proustiere, particulieres creatures de la Reine Mere, ennemis des Reformez, & neantmoins grandement artificieux pour le desguiser avec charge de se seruir de toutes les sortes d'inuentions qu'ils iugeroient propres pour les tirer de soupçon & leur faire prendre vne entiere confiance en la Cour, desquels ie specifieray celles qui eurent le plus d'efficace.

La premiere, que le Roy & toute la Cour vouloient de bonne foy entretenir le traitté de Paix, & qu'il fust remedié à toutes les contrauentions desquelles se plaindroient la Reine de Nauarre, & Monsieur le Prince son Fils; afin que tous ceux de la Religion leur en eussent vne particuliere obligation, & que mesme aussi-tost qu'ils seroient aupres du Roy, il leur defereroit la nomination des Commissaires: Sa Majesté estant resolué de les mettre en sa particuliere confiance, & se seruir d'eux, & de l'Admiral en chose de bien plus grande importance.

*Moyens de
ceux de la
Cour pour
rompre les
desseins des
Reformés.*

La seconde, le desir que le Roy & la Reine Mere auoient de faire le Mariage de Monsieur le Prince de Nauarre, avec Madame Marguerite Sœur du Roy, laquelle seroit dotée de quatre cens mille escus & autres aduantages, ensemble ceux de la troisieme Heritiere de Cleues extremement riche avec le Prince de Condé, & de la Comtesse d'Antremont avec l'Admiral; ce qu'ils desiroient fort, & que le Roy leur feroit resentir sa liberalité.

La troisieme, de proposer à l'Admiral la resolution que le Roy auoit prise de secourir puissamment le Prince d'Orange & tous ses associez de Flandre : voire de declarer la guerre au Roy d'Espagne, iusques à ce qu'il luy eust restitué les feodalitez de Flandre & Artois qu'il luy détenoit : mais qu'il ne vouloit rien entreprendre sans les conseils de l'Admiral, ny entamer les choses qu'il ne fust aupres de luy, pour auoir son aduis sur les occurrences, & mesme l'establir Chef en tiltre de Vice-Roy en ses desseins ; afin que tant de bons Capitaines que le Roy scauoit estre parmy ceux de la Religion, s'y employassent plus volontiers.

La quatrieme, de renouveler les alliances anciennes de la France avec les Princes & Villes Protestantes d'Allemagne, de faire le semblable & plus estroitement avec la Reine d'Angleterre, & l'affermir par le Mariage d'un des Freres du Roy avec elle, afin de tesmoigner que sa Majesté n'auoit plus aucune aduersion contre les Reformez.

Lesquelles raisons eurent assez de force pour leur faire changer leurs precedentes resolutions, & les disposer d'aller à la Cour & à Paris, quoy que pussent dire les plus Sages & consideratifs, lesquels par leurs reiterées remonstrances vouloient tirer des choses passées) dont ils en remarquoient vn grand nombre & de fort precises & concluantes) des consequences infaillibles de leurs futures calamitez, desquelles nous ne dirons rien maintenant ny cy-apres que bien peu (les euenemens les ayans rendus assez notoires) non plus que des choses qui se passerent pour les preparatifs du voyage durant son cours, ny des magnificences & ceremonies des Mariages & des Noces, ny mesme des effroyables & tragiques suites d'icelles, dont il sera fait mention cy-apres : mais tousiours le plus moderement, & avec le moins d'horreur que l'acte nous le pourra permettre.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

SECOND CHAPITRE DES CINQ, DONT IL EST parlé en la Lettre cy-dessus.

SVIVANT ce que vostre Grandeur nous ordonna en faisant ces Memoires, de remarquer exactement tout ce qui concerneroit la vie & les fais des plus grands Personnages, & sur tout les affaires d'Etat (le recit desquelles peut ayder aux Historiens à former vne histoire entiere de nostre temps) & de n'y employer que le moins que nous pourrions des particularitez de vostre Personne: Enquoy bien que nous nous fussions resolu de vous obeyr precisément, si auons nous creu toutesfois que vous nous permettriez en parlant d'une infinité de particularitez des affaires d'alors : & mesme des personnes & interests de la Reine de Nauarre du Prince son Fils, & de tous ceux de la Religion, de dire comment prit naissance l'amour du Roy enuers vous, & comme l'accroissement d'icelle r'encontrant vne grande

Royauté, vous a aussi fait rencontrer des affaires ; dans l'employ desquelles, vous vous estes rendu si admirable tant en la Milice, aux Finances, qu'en la Police, les auez administrées avec tant de dexterité & de fidelité, que vous estes le vray exemple auquel se deuroient conformer tous les Ministres d'Etat.

Nous r'amenteurons donc à vostre Grandeur que Monsieur vostre Pere auoit quatre fils, lesquels il n'auoit autre ambition que de rendre si galands hommes, que quelqu'un d'iceux püst releuer sa Maison dans son ancienne splendeur, de laquelle les branches des Aînez tombées trois fois en quenouille ; & les mauuais mesnages de ses deuanciers, & particulièrement de son Pere, l'auoient beaucoup diminuée de biens. Et considerant que l'Aîné auoit des incommoditez, qui luy ostoient l'esperance qu'il püst reüssir dans le monde, il jetta les yeux sur vous, en qui il auoit remarqué non seulement vne grande vigueur de corps & d'esprit : mais que vous faisiez aussi paroître auoir vne grande inclination à la vertu, & vne forte auertion contre le vice ; ce qui luy ayant fait conceuoir vne grande esperance de vous, il vous appella vn iour dans la Chambre de la Haute-Tour, & en la seule presence de la Durandiere vostre Precepteur, vous dit :

MAXIMILIAN, Puis que la coustume ne me permet pas de vous faire le principal Heritier de mes biens, ie veux en recompense essayer de vous enrichir de vertus, & par le moyen d'icelles (comme l'on m'a predit) i'espere que vous ferez vn iour quelque chose. Preparez vous, donc, à supporter avec courage, toutes les trauerfes & difficultez que vous rencontrerez dans le monde, & en les surmontant genereusement, acquerez vous l'estime des gens d'honneur, & particulièrement celle du Maistre à qui ie vous veux donner ; au seruice duquel, ie vous commande de viure & mourir. Et quand ie seray sur mon partement pour aller à Vandosme trouuer la Reine de Nauarre, & Monsieur le Prince son Fils, auquel ie vous veux donner, disposez vous de venir avec moy, & vous preparez par vne harangue à luy offrir vostre seruice, lors que ie luy presenteray vostre personne.

Or Monsieur vostre Pere qui estoit venu à Rosny, si tost que la Paix de l'an 1570. fut publiée ; voyant que les plus qualifiez & les plus aduisez de ceux de la Religion, estoient allez trouuer la Reine de Nauarre vers la Rochelle, avec dessein de passer quelques années en ces quartiers-là : ne iugeans pas qu'apres tant d'offences faites & receuës, ce fust grande prudence à eux de commettre si tost leurs vies & biens, à la discretio des apparens ennemis de la Religion, delibera de donner vn tel ordre à ses affaires, qu'il püst quand il voudroit se retirer avec les autres, & y porter de quoy viure ; Mais il fut bien estonné d'entendre dire dès l'année 1571. que plusieurs des principaux Reformez commençoient à chager de langage, & à parler avec ioye du doux air de la Cour ; lequel deuint si vniuersel, que dès le commencement de l'année 1572. l'on parloit ouuertement de s'y vouloir fier.

Tellement qu'au mois de May, Monsieur vostre Pere receut vne Lettre de la Reine de Nauarre, par laquelle elle le mandoit de l'aller trouuer, & suiuant icelle il s'achemina à Vandosme, ou il trouua tous les esprits extrêmement resiouys, de la bonne volonté qu'ils s'estoient imaginez, que le Roy auoit pris pour eux ; Sur lesquels bruits il ne disoit iamais ses senti-

mens en public, quoy que son esprit luy en fournist qui eussent esté fort salutaires pour le party, s'il les eust voulu suiure : mais lors qu'il se trouuoit en particulier avec la Reine de Navarre, Monsieur le Prince son Fils, celuy de Condé, le Comte Ludouic, l'Admiral, le Comte de la Roche-Foucault, La Noüe, Taligny, Briquemault & autres qui tesmoignoient aymer ces vanitez de Cour : Il leur representoit librement le peu d'aparence qu'il y auoit de croire que le Roy, la Reine Mere, les deux Fils de France, & tant d'autres grands qui auoient tant de foyuré leur ruine, eussent si soudain recherché la Paix, si ce n'estoit à dessein de se seruir de quelque autre moyen que celuy de la guerre, pour exercer leurs vengeances: Que les fondemens sur lesquels ils posoient leur confiance (qui estoit le Mariage du Prince de Navarre, avec Madame Marguerite Sœur du Roy) ne luy sembloit nullement à propos, y preuoyant de grands inconueniens ; & que sur tout Paris luy estoit suspect : Qu'il estoit à craindre que ce Prince, qui estoit ieune & auoit le cœur haut, ne se laissast aller aux blandices de Cour : Qu'il eust esté plus à propos de le marier avec la Reine d'Angleterre, que l'on disoit vouloir donner à vn des Freres du Roy ; & bien qu'elle eust dix ans plus que luy, si estoit elle assez ieune pour luy donner plusieurs Enfans, & par le moyen d'iceux faciliter le recouurement du Royaume de Nauarre : voire pourroit arriuer tel succez d'affaires, que cette alliance viroit pour toujours en la Maison de Bourbon les Couronnes de France, Angleterre, & Navarre.

Sentimens de Monsieur de Rosny, sur les propositions faites par le Roy aux Reformés.

Tous lesquels bons arraisonnemens n'eurent aucun effet, tant leurs esprits estoient preoccupés des artificieuses promesses de la Cour. Ce que voyant Monsieur vostre Pere, il se resolut de n'en plus parler, & de courir la mesme fortune de tous les autres, quoy qu'il preuist bien que si ces Noces se faisoient à Paris, les liurées en seroient bien vermeilles. Et s'estant resolu de retourner chez luy, dressa son equippage pour accompagner le Prince de Navarre à Paris, il voulut vous presenter à luy; ce qu'il fit en presence de la Reine sa Mere, avec des protestations, que vous seriez à iamais tres-fidele & tres-obeyssant seruiteur: Ce que vous luy iurastes aussi, en si beaux termes, avec tant de grace & d'assurance, & vn ton de voix si agreable, qu'il conceut dès lors de bonnes esperances de vous. Et vous ayant releué: (car vous estiez à genoux,) il vous embrassa deux fois, & vous dit ; Qu'il admiroit vostre gentillesse, veu vostre âge, qui n'estoit que d'vnze années, & que luy auiez présenté vostre service avec vne si grande facilité, & estiez de si bonne race, qu'il ne doutoit point qu'vn iour vous n'en fissiez paroître les effets en vray Gentil-homme: Et aussi vous promit-il en foy de Prince, qu'en vous receuant de fort bon cœur, il vous aymeroit toujours, & qu'il ne se presenteroit iamais occasion de vous faire acquerir du bien & de l'honneur, qu'il ne s'y employast de tout son cœur.

Monsieur de Sully est présenté par Monsieur son Pere, au Prince de Navarre.

Tous lesquels discours qui n'estoient lors faits que par complimens, ont eu depuis des euenemens plus aduantageux que vous n'auiez esperé : Et partant laisserons nous ce propos, pour entrer aux narrations des autres Chapitres.

TROISIEME CHAPITRE DES CINQ, DONT, IL est parlé en la Lettre cy-dessus, lequel fait voir les artifices, desguisements & trahisons dont la Cour usa pour faire prendre vne telle confiance à ceux de la Religion, qu'ils se laissassent massacrer sans se pouuoir defendre.

PREMIEREMENT, vne soudaine Trefue à eux enuoyée lors qu'ils l'esperoient le moins, & en suite d'icelle vne Paix promptement concludë, qui leur estoit fort aduantageuse; & qu'ils obtindrent apres les combats & rencontres d'Arnay-le-Duc.

Plus, le grand soin que l'on eust en Cour d'enuoyer promptement des Commissaires par les Prouinces, pour faire obseruer l'Edict de Paix, & pourvoir à toutes contrauentions: ayans choisi des personnes que ceux de la Religion estimeroient leur estre fauorables.

Plus, le bruiët que l'on faisoit courir par tout, que le Roy nommoit cette Paix là, la sienne, & que comme telle, il vouloit prendre vn tel soin de la faire loyaument obseruer, qu'elle fut renduë perpetuelle.

Plus, la solemnelle deputation du Marechal de Cossé à la Rochelle acompagné de la Proustiere & Bell'assise, qui estoient des Confidens de la Reine Mere, avec charge expresse d'asseurer la Reine de Navarre le Prince son Fils & autres principaux de la Religion, qu'il auoit fait cette Paix de son propre mouuement, ayant bien reconnu qu'en traittant honorablement ceux de leur party, il les auroit tous pour fideles & vtils seruiteurs.

Plus, les belles propositions qui furent faites par ces Deputez, desquelles ien'en specifieray que trois des principales: La premiere, que le Roy leur enuoyoit son grand serment, sur lequel ils pouuoient prendre vne entiere confiance, qu'il vouloit absolument que l'obseruation de l'Edict de Paix fust inuiolable. La seconde, qu'il estoit resolu de se lier d'amitié particuliere avec la Reine de Nauarre & le Prince son Fils: & afin de l'affermir, de luy faire espouser Madame Marguerite sa Sœur, & de luy faire de grands aduantages. Et la troisieme, que le Roy ayant plusieurs causes de mescontentement contre le Roy d'Espagne, & entre les autres la mort qu'il scauoit bien qu'il auoit procurée à sa femme Elizabeth de France. par jalousie de ce qu'elle estoit en bonne intelligence avec le Prince Charles son Fils aîné, à cause de tous lesquels il estoit resolu de luy faire la guerre, & d'y employer ceux de la Religion: & notamment Monsieur l'Admiral, afin de retirer le Royaume de Navarre, & les feodalitez de Flandre & Artois.

Plus, la declaration que ces Deputez firent à l'Admiral en particulier, que le Roy vouloit faire la guerre aux Pays-bas, & luy en bailler la charge & la conduite, avec le titre de Vice-Roy, & de prendre son conseil en toutes ses affaires importantes.

Plus, les grandes cheres, carreffes & presens, qui furent faits aux Sieurs de Telnigny, Briquemault, Bauuais, la Nocle, & Tauagnes: mais sur tout au premier, qui estoit Gendre de Monsieur l'Admiral, lesquels auoient esté Deputez par la Reine de Navarre au nom de tous ceux de la Religion, pour aller protester au Roy de leurs loyautez & seruitudes.

Plus, vn second envoy par le Roy Charles du Sieur de Biron vers la

Reine de Navarre & les Reformez, pour leur reconfirmer les promesses & offres que le Marechal de Cossé leur auoit faites.

Plus, l'envoy du Marechal de Montmorency & du President de Morfan à Rouën, que l'on scauoit bien estre des amis de l'Admiral, pour faire faire Iustice de quelques excez commis contre les Reformez, au prejudice de la Paix du Roy Charles (car ainsi vouloit-il que l'on la nommât) pour y faire prendre confiance entiere.

Plus, la libre permission qui fut donnée aux Reformez de leuer telles sommes de deniers que bon leur sembleroit : tant pour contenter leurs Allemans, que pour leurs autres affaires.

Plus, l'aggregation de la Cour touchant les Mariages du Prince de Condé avec la troisieme heritiere de la Maison de Cleues, & de l'Admiral avec la Comtesse d'Antremont, & le don que le Roy luy fit de cent mille liures pour present de Nopces, & de la joiÿssance de tous les benefices du feu Cardinal son Frere.

Plus, la negociation du Mariage de la Reine d'Angleterre avec vn des Freres du Roy, au choix d'elle, pour l'acheminement duquel le Marechal de Montmorency fut enuoyé Ambassadeur vers elle : afin (disoit-on) de commencer à familiariser les deux Religions.

Plus, l'acheminement du Roy à Blois, & à Bourgueil : afin, disoit-on, d'auoir moyen de communiquer en particulier avec les Reformez.

Plus, vn voyage que le Roy desira que fissent le Comte Ludouic, la Noüe, & Francourt en habits desguisez & secretement vers luy à Blois, afin de leur communiquer le dessein de la guerre contre le Roy d'Espagne.

Plus, la resolution avec eux prise du temps de commencer ladite guerre, & sa declaration d'en vouloir remettre toute la charge & conduite à l'Admiral, avec le tiltre de Vice-Roy aux Pays-bas.

Plus, le renouvellement public des Alliances & confederations du Roy & de la France avec la Reine d'Angleterre, tous les Princes, Estats, & Villes Protestantes d'Allemagne.

Plus, la declaration publique que le Roy & la Cour firent, de vouloir secourir Monts-en-Hainault, que le Prince d'Orange auoit prise sur le Roy d'Espagne.

Plus, les Commissions deliurés pour lever des gens de guerre pour aller en Hainault, & icelles à la nomination de l'Admiral, & les grandes sommes de deniers desbourcez pour leur payement.

Plus, les grands honneurs qui estoient rendus, & les fauorables receptions qui estoient faites à la Reine de Navarre, au Prince son Fils, & à tous les Reformez de qualite, lors qu'ils passoient & logeoient dans les Villes, & particulierement à l'Admiral dans Paris.

Plus, les bruits qui couroient des defaveurs de ceux de Guyse, & des grandes plaintes qu'ils faisoient par tout de voir gratifier les Huguenots à leur prejudice, & sur tout leurs ennemis particuliers.

Plus, la grande affection que le Roy tesmoigna en la reconciliation del'Admiral avec ceux de Guyse, laquelle il mesnagea avec tant de dextérité, que toutes les parties firent demonstration d'en estre bien contentes, & sur tout le Roy declarant qu'il vouloit demeurer pleige & caution de leur accord.

Plus, les grandes familiaritez que le Roy tesmoignoit à l'Admiral, le nommant son Pere, & difans tout haut en presence, & en absence: Qu'il l'estimoit vn des Grands hommes de guerre, & d'Etat de son temps, des plus capables de le seruir, & qu'il avoit regret de ne l'avoir pas bien connu.

Plus, la grace du Sieur de Villandry accordée par le Roy à l'Admiral sur vn crime que l'on tient irremissible, & qu'il avoit (comme tel) refusée à la Reine sa Mere & à ses Freres.

Plus, les inclinations particulieres que le Roy disoit, & tesmoignoit avoir d'aymer plusieurs Reformez, & de trouver les humeurs à son gré; nommant entre les autres (mais les vns pour vn sujet & les autres pour vn autre) la Roche-Foucault, Teligny, Bethune, Resnel, Baudiné, Pilles, Puuiau, Coulombieres, Grandmont, Duras, Bouchauannes & Gamaches.

Plus, les extrêmes desplaisirs que le Roy & tous ses Confidens tesmoignerent de la soudaine mort de la Reine de Navarre, les grandes recherches qu'ils firent faire pour descouvrir s'il y auoit point eu de malefices d'aurreuy, & les grandes louanges qu'ils luy donnoient publiquement.

Plus, les grandes coleres qu'il remaignoit contre le Pape Pie cinquiesme, & les blasmes qu'il luy donnoit sur ce qu'il refusoit la dispense necessaire pour le Mariage de Madame Marguerite de France sa Sœur, & le Roy de Navarre.

Plus, le libre consentement accordé par le Roy à celuy de Navarre de pouuoir estre marié sans entrer dans l'Eglise nostre Dame, ny estre tenu à faire aucune ceremonie Romaine, & les coleres contre le Cardinal de Bourbon à cause des refus qu'il faisoit de s'accommoder à sa volonté.

Plus, les iuremens, reniements & blasphemés du Roy, & les coleres, despits & desplaisir qu'il tesmoigna, lors qu'il eut aduis de la blessure de l'Admiral, & les execrables sermens qu'il fit de faire la vengeance de cet assassinat, sur qui que ce püst estre sans nul excepter: ce qui fut non moins exagéré par la Reine Mere.

Plus, la permission avec exprés commandement que le Roy donna d'informer de ce crime, & d'aller rechercher dans les Hostels de ceux de Guyse, pour voir s'il ne s'y trouueroit nul indice qui les rendist coupables.

Plus, l'amiable visite faite à l'Admiral par le Roy, Messieurs les Freres, la Reine Mere, le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Montpensier & de Neuers, les Marschaux de Cossé, & de Retz, le Bastard d'Angoulesme, & autres, s'offrans tous à luy, & luy protestans de venger son outrage.

Plus, le mandement fait au Marschal de Montmorency de venir à Paris pour se loger au logis de l'Admiral, afin de l'assister de son autorité & de ses bons Offices, lequel neantmoins ne voulut jamais partir de Chantilly.

Plus, les continuelles sollicitations que faisoient la Roche-Foucault, Teligny, Grandmont, Duras, Bouchauannes, Gamaches, Beauvoir, Bourfaut, Pilles, Briquemault, Francour, Cavagnes & autres auxquels l'on avoit fait mille belles promesses, dans les logis des plus deffians Huguenots, afin de les rassurer & les prier de ne faire pas des plaintes que le Roy püst scavoir, de crainte qu'elles n'alterassent sa bien-vueillance.

Plus, les belles paroles dont le Roy vfa envers le Roy de Navarre, & le Prince de Condé, lors qu'ils luy vindrent faire plainte de la blessure de l'Admiral & parler de se retirer hors de la Cour a cette occasion, les ref-

moignages qu'il rendit d'estre fort mal content de ceux de Guyse; ayant descouvert qu'ils auoient de grandes intelligencés avec l'Espagne, voire faisoient desia des menées dans le Royaume pour le troubler vn iour: Et partant estoit-il resolu de se bien reünir avec tous ceux de son Sang & tous les bons François afin de les preuenir.

Plus, les discours qu'il fit au Roy de Nauarre & au Prince de Condé, sur les causes de mescontentement qu'il auoit du Roy d'Espagne; Et que outre celles qui regardoient les affaires d'Estat il auoit fait mourir sa femme Elizabeth, sa Sœur, en luy imposant de trop grandes familiaritez avec son Fils Dom Carle.

Plus, la retraite de l'Ambassadeur d'Espagne hors de la Cour, avec declaration de son acheminement en Espagne; puis qu'il voyoit bien qu'à la persuasion des Huguenots de France, le Roy se dispoit à entreprendre la guerre contre son Maistre.

DIVERSES AFFAIRES.

QUATRIESME CHAPITRE DES CINQ, DONT, IL est parlé en la Lettre cy-dessus.

PREMIEREMENT, les conclusions que les Reformez sçauoient bien auoir esté prises au Concile de Constance, de n'estre point tenu de garder la foy à ceux de leur profession.

Apparentes occasions de desfrance que pouuoient prendre les Reformez de ceux qui les auoient tant de fois offensés.

Plus, les maximes tenuës pour generales, que les Princes Souuerains n'oublient iamais tant les offences qu'ils ont receuës en leurs personnes ou en leurs dignitez, & sur tout par leurs Sujets, qu'il ne leur en reste tousiours vn souuenir pour s'en venger, lors qu'ils le pourront faire.

Plus, deux causes de haine, que la Reine Mere disoit souuent auoir contre les Huguenots, & telle quelle ne cesseroit iamais: Asçauoir, d'auoir nommé Ante-christs ceux de sa Maison, & qu'un Huguenot eust tué son Seigneur & Mary.

Plus, la haine extrême que le Roy Charles disoit ne s'estre iamais pû empêcher de porter aux Huguenots, depuis qu'ils eurent entrepris de se saisir de sa personne à Meaux, & qu'ils le contraignirent de s'enfuir.

Plus, les exemples passez qui leur estoient souuent representez par les plus zelez Reformez, de trente quatre massacres de leur profession, sans iamais en auoir peu obrenir Iustice.

Plus, la remarque à eux faite d'un article du Concile de Trente, par lequel les Rois de France & d'Espagne estoient exhortez de joindre leurs armes pour l'entiere extermination des Reformez de France & Pays-bas.

Plus, les aduis bien certains donnez aux Reformez du dessein formé au voyage de Bayonne dans les Cours de France & d'Espagne de leur faire conjointement la guerre.

Plus, le souuenir d'auoir grieuement offensé le Roy & la Cour en plusieurs occasions, desquelles leurs ennemis en ramenteuoient sept nullement remissibles. La premiere, de s'estre voulu saisir de la personne du Roy

à Meaux. La seconde de s'estre emparez par trahison des Villes d'Orleans, Roüen, Bourges, Lyon & autres. La troisieme, d'auoir liuré le Havre aux Anglois, ennemis du Royaume. La quatrieme, d'auoir fait entrer les Allemans en France à main armée. La cinquiesme, d'auoir donné vne bataille au Roy près de Dreux, ou le Connestable fut pris prisonnier. La sixiesme d'auoir donné vne seconde bataille au Roy deuant Paris ou le Connestable, fut tué. Et la septiesme, les longues guerres du Poictou, durant lesquelles ils auoient rendus plusieurs combats, surpris & assiégré diuerses Villes, & donné les batailles de Iarnac, Moncontour, & Arnay-le-Duc, qui auoient en fin contraint le Roy, de leur donner la Paix.

Plus, la reputation que le Roy Charles auoit d'estre grand blasphemeur, colere, d'espit & sanguinaire.

Plus, la certitude en quoy estoient les Reformez, que le Chancelier de l'Hospital auoit esté chassé de la Cour, pour leur vouloir rendre Iustice esgalement, & auoir refusé de sceller vne reuocation de Paix faite avec eux.

Plus, les grands desplaisirs qu'ils sceurent qu'auoit tesmoigné toute la Cour, lors qu'elle eust aduis que tous les Reformez de qualité auoient pris resolution de s'habiter à la Rochelle, transporter leurs biens aux enuirs, & sur tout dans les Isles & Marais, & là se cantonner.

Plus, le refus que ceux de Bourdeaux firent au Roy de Nauarre de le recevoir en leur Ville, & ce par ordre de la Cour, comme il en eut de bós aduis.

Plus, le peu de deference que luy rendit le Marquis de Villars, ne l'estant point venu visiter, & leuant des gés de guerre en Guyenne, sans luy en rien mander, tenant vne espece d'Armée en campagne si bien payée & disciplinée qu'il paroissoit que de plus grands que luy s'en mesloient assez.

Plus, le peu de bon accueil que le Prince de Nauarre auoit receu par les Villes Catholiques de son Gouvernement de Guyenne.

Plus, les excez & violences exercées contre les Reformez en diuerses Villes: mais sur tout à Roüen, Diepe, & Orange, sans qu'il leur en eust esté renduë aucune Iustice, quelques Commissaires que l'on y eust enuoyez.

Plus, les tumultes excitez à Paris à cause de la Croix de Gastines, quoy que ce fust vn des plus precis article de l'Edict de Paix, & les grandes menaces que les peuples firent contre les Reformez.

Plus, les aduis qui furent donnez aux Reformez des conferences secretes des plus Confidens du Roy & de la Reine Mere, avec le Cardinal Alexandrin, Nepueu du Pape Pic cinquiesme, & du contentement qu'il tesmoigna d'auoir receu en icelles, dont il rapporteroit de ioyeuses nouvelles à son Oncle à l'auantage de l'Eglise.

Plus, le feint esloignement de ceux de Guyse hors de Paris, & l'aduis certain qu'eurent les Reformez, qu'ils auoient esté depuis reconnus en habits desguisez en deux Conseils secrets, avec la Reine Mere, Monsieur Frere du Roy, le Duc de Rets, & le Chancelier de Birague.

Plus, les aduis que quelques Catholiques amis des Reformez leur donnerent, d'auoir ouy dire au Roy parlant à la Reine sa Mere: Et bien, Madame, ne jouay-je pas bien mon jeu. Et qu'elle luy auoit respondu: fort bien, mon Fils, mais il faut continuer iusques à la fin, & se garder bien d'en rien dire.

Plus, les grandes plaintes de ceux de la Rochelle faites au Roy de

Navarre, à l'Admiral & autres Reformez à Paris, du long séjour d'une grande Armée Navale en leurs costes, sous ombre d'aller en Hollande: mais que beaucoup de raisons leur faisoient croire qu'elle avoit plustost dessein sur leur Ville: les sieurs de Stroffe, de la Garde, de Lanfac, & Landereau se rendans si familiers avec leurs Bourgeois, voire avec ceux de la Garde des Portes, qu'ils craignoient qu'ils s'en saisissent à la fin.

Plus, la subite mort de la Reine de Navarre, laquelle estoit soupçonnée de malefice par les Reformez, voire en parloient assez haut, la tenant à mauvais presage.

Plus, les avis reçeus de la deffaitte de Genlis, la Nouë & autres qui estoient allez au secours du Prince d'Orange, par commandement du Roy, & neantmoins n'estoient advenueë que par le moyen des Conseils & intelligences de la Cour.

Plus, les libres discours de Langoyran, lors qu'on le blasmoit de se retirer de la Cour, & les raisons qu'il alleguoit pour son excuse, disant: Que les trop bonnes cheres, & belles promesses que l'on leur faisoit, estoient cause qu'il s'en alloit; afin de n'estre pas pris au filet comme les mal advisez.

Plus, la retraite du Marechal de Montmorency à Chantilly, disant les mesmes choses que Langoyran.

Plus, les instances continuelles de tous les Reformez, qui n'estoient point repeus des vents de la Cour, pour faire trouver bon au Roy de Navarre qu'ils se pussent retirer chez eux: y ayant plusieurs de leurs amis Catholiques qui leur disoient à l'oreille, qu'ils seroient mieux en leurs maisons.

Plus, les avis que receurent de divers endroits les Reformez, qu'il y en avoit parmy eux qui estoient gaignez par la Cour: afin de leur oster toutes sortes de deffiances; Et partant qu'ils prissent garde à la diversité des Conseils qui leur seroient donnez par les leurs mesmes.

Plus, la blesseure de l'Admiral, le redoublement de ses Gardes, de gens tous reconnus pour des plus grands ennemis des Reformez, les rejouyssances que demenoient les peuples pour vn tel accident. & les desirs qu'ils tesmoignoient avoir que s'en fust fait, & de tous les autres aussi: car c'estoit les langages qui se tenoient par tout.

Plus, les obstinations de Mongommery, Frontenay, le Vidame, de Chartres, Lonconay, Rabodanges, le Bruëil, Segur, Sev, le Touchet, des Hayes, sainct Gelais, Choupes, Beauvais, Grandry, sainct Estienne, d'Arnes, Boissec, & autres Gentils-hommes de Normandie & de Poictou, jusques à plus de soixante, a ne la vouloir point loger dans la Ville, quelque instance qui leur en eust esté faite; respondans tousiours que l'air des Faux-bourgs leur estoit plus salutaire, voire celuy des champs.

Plus, les lettres interceptes du Cardinal de Peleué escriuant à celuy de Lorraine à Rome, & autres siens amis, qu'ils ne se missent point en peine des bruits qui courroient de la grande faveur & credit des Huguenots, & qu'ils entendoient bien-tost d'autres nouvelles au grand avantage de l'Eglise.

Plus, les discours tenus par l'Euesque de Valence à quelques vns de ses amis de la Religion: Que les instructions que l'on luy donnoit pour sa charge d'Ambassadeur en Polongne, correspondoient si mal aux bonnes cheres que l'on faisoit aux Huguenots, aux hautes esperances qu'ils se donnoient

& a tout ce qui se disoit par les plus clairs voyans, qu'il falloit necessairement qu'il arriualt des choses, à quoy les Reformez ne s'attendoient pas.

Plus, les bruits tous communs dans Paris, que les Bourgeois auoient eu commandement de se fournir d'armes & de se tenir prests pour les employer.

Plus, la reconnoissance qui auoit esté faite, que le logis d'où l'Admiral auoit esté blessé, appartenoit à vn nommé Villemur, qui auoit esté Precepteur de Monsieur de Guyse, & que des gens revenans des champs auoient rencontré celuy qui auoit fait le coup, monté sur vn cheual qu'ils auoient veu dans l'Escurie du Roy.

Plus, (pour la fin) les instances tant de fois reiterées par les plus sages & speculatifs, enuers ceux qui paroissoient les plus vains, credules, & ambitieux des Huguenots, de ne point commettre ainsi en mesme temps tous les plus qualifiez d'entr'eux, à la discretion de ceux qui leur auoient tousjours tesmoigné tant de haines, & les mespris de tous ces aduis, voire mesme auec apparence de despits, coleres, iniures & reproches, les accusans de malice, donnoient des presages à tous les autres de leurs futures calamitez.

En suite des precedens Chapitres nous en auons rencontré vn autre lequel au commencement à fait douter si nous le devons employer ou non: d'autant qu'il fait mention de plusieurs particularitez, qu'à nostre aduis quelques vns n'eussent pas euës agreables; Et entre les autres, les six qui ensuiuent.

La première, vne denomination trop libre de tous les Autheurs & Conseillers de massacres, sans nul excepter.

La seconde, de tous les massacreurs plus qualifiez, qui ont mis les mains inhumainement dans le sang innocent des Vieillards, des Femmes & des Enfans.

La troisieme, de tous les plus qualifiez massacrez, tant dans Paris, que dans les autres Villes & par les champs.

La quatrieme, de tous les massacrez en general par tout le Royaume.

La cinquieme, de toutes les instances faites par la Cour en Angleterre, Allemagne, Suisse & Geneve, de ne receuoir aucuns refugiés François, qui fussent de la Religion reformée.

Et la sixieme, de tous les blasmes, reproches, & menaces dont il fut vsé par les Autheurs des massacres.

Mais en fin estimant pour l'honneur de nostre nation qu'il falloit plustost estouffer la memoire de telles énormitez que de les ramenteuoir, nous nous sommes resolu de retrancher entierement tout ce Chapitre, & nous contenterons d'escrire les deux suiuan lesquels (ce nous semble) n'en disent encore que trop.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CINQUIESME CHAPITRE ET LE DERNIER DE
ceux dont il est parlé en la Lettre cy-dessus.

POVRE commencer le discours de ce qui vous arriva le vingt-quatriesme Monsieur de
 iour d'Aoust, & dire aussi quelque chose des adventures du Roy vostre Refuz est
 Maistre, & du Prince de Condé. Nous vous ramenteurons ce que nous vous suivant de
 en auons ouy conter : à sçauoir que vous ayant fait dessein d'aller faire vostre Massacre.
 Cour ce iour là : Vous vous estiez couché la veille de bonne heure, & que sur
 les trois heures du matin, vous vous refuseillastes au bruit de plusieurs cris de
 peuples, & des allarmes que l'on sonnoit dans tous les clochers. Le Sieur de
 Sainct Iulien vostre Gouverneur, & vostre Valet de Chambre, (qui s'estoient
 aussi esueillez au bruit) estans sortis de vostre logis, pour apprendre ce que
 c'estoit, ny r'entrerent point, & n'avez vous iamais sçeu ce qu'ils estoient de-
 uenus. De sorte qu'estant reduit vous seul dans vostre chambre ; & vostre
 Hoste (qui estoit de la Religion) vous pressant d'aller avec luy à la Messe, afin
 de guarentir sa vie & sa maison de saccagement : vous vous resolustes d'es-
 fayer à vous sauuer dans le College de Bourgongne. Pour ce faire vous pri-
 stes vostre robbe d'Escolier, vn liure sous vostre bras, & vous mistes en che-
 min. Par les ruës, vous rencontrastes trois Corps de Garde, l'vn à celle de
 Sainct Iacques, vn autre, à celle de la Harpe, & l'autre, à l'issüe du Cloistre
 saint Benoit. Au premier ayant esté arresté & rudoyé par ceux de la Garde :
 vn d'entr'eux prenant vostre liure, & voyant que (de bon-heur pour vous)
 c'estoit de grosses Heures, vous fit passer : ce qui vous seruit de passe-port aux
 autres. En allant vous vistes enfoncer, & piller des maisons, massacrer Hom-
 mes, Femmes & Enfans, avec les cris de tuë, tuë, ô Huguenot, ô Huguenot :
 ce qui vous faisoit souhaiter avec impatience d'estre arriué à la porte du Col-
 lege, où en fin Dieu vous accompagna, sans qu'il vous fust arriué autre mal
 que la peur. A l'abord le portier vous refusa deux fois l'entrée de la porte :
 Mais en fin moyennant quatre restons que vous luy donnastes, il alla dire au
 Principal nommé la Faye, que vous estiez à la porte, & ce que vous deman-
 diez, lequel aussi-tost meü de compassion (estant vostre particulier amy) vous
 vint faire entrer, empesché toutesfois de ce qu'il feroit de vous, à cause de
 deux Ecclesiastique qui estoient dans sa chambre, & qui disoient y auoir des-
 sein formé de tuer tous les Huguenots, iusques aux Enfans à la mammelle ;
 & ce à l'exemple des Vespres Siciliennes. Neantmoins par pitié ce bon per-
 sonnage vous mit dans vne chambre fort secreete, dans laquelle personne
 n'entra que son valet, qui vous y portoit des viures, & vous y seruit trois iours
 durant, au bout desquels il se fit vne Publication de par le Roy, portant Def-
 fences de plus tuer ny saccager personne : Auquel temps deux Archers de
 la Garde, sujets de Monsieur vostre Pere, l'vn nommé Ferrieres & l'autre la
 Vieuille, vindrent avec leurs Hocquetons & Halebardes à ce College, pour
 s'enquerir de vos nouvelles, & les mander à Monsieur vostre Pere, qui estoit
 fort en peine de vous, duquel vous receutes vne Lettre trois iours apres, par
 laquelle il vous mandoit de demeurer à Paris, & d'y continuer vos études
 comme auparavant. Et pour ce faire il iugeoit bien qu'il vous faudroit aller

à la Messe, à quoy il vous falloit resoudre aussi bien qu'auoit fait vostre Maistre & beaucoup d'autres: & que sur tout il vouloit que vous courrussiez toutes les fortunes de ce Prince iusqu'à la mort, afin que l'on ne vous pust reprocher de l'auoir quitté en son aduersité: A quoy vous vous rendistes si soigneux que vous en acquistes l'estime d'un chacun.

*Les Princes
de Navarre,
& de Conié
sont presen-
tez apres le
massacre au
Roy.*

Or pour vous parler de son aduerture: Nous vous auons ouy dire que deux heures deuant le iour ils furent resueillez luy & le Prince de Condé, par grand nombre d'Archers de la Garde, qui entrerent effrontement dans leurs chambres, & leur firent commandement de par le Roy, de s'habiller & de venir trouuer sans espées: Ce qu'ils furent contrains de faire; & en sortans de leurs chambres virent percer de leurs Gentils-hommes de plusieurs coups de Halebardes. Ayans esté presentez au Roy Charles il les receut avec vn visage farouche & des yeux ardens de courroux; Et apres plusieurs blasphemés, iniures & reproches de luy auoir fait la guerre, il leur commanda de quitter leur belle Religion, qu'ils auoient prise pour seruir de pretexte à leur rebellion: Et sur quelques refus qu'ils firent de changer leur Religion, il entra en vne furieuse colere, puis leur dit: Qu'il ne vouloit plus estre contredit en ses volontez par ses subjets: Mais que par leur exemple les autres apprissent à le reuerer comme estant l'image de Dieu, & à n'estre plus ennemis des images de sa Mere. Et apres plusieurs menaces & iniures, leur commanda d'aller à la Messe, où qu'il leur feroit faire leur procès, comme estans criminels de leze Majesté diuine & humaine: Et leur furent ces paroles reiterées tant de fois, que finalement ils cederent à la force, sans que cette obeysance aueugle rendist leur condition beaucoup meilleure, sinon par boutades, & selon les caprices de la Cour, tantost ce Prince estant traité comme libre, & lors ces domestiques auoient liberté de le venir seruir (à quoy vous vous rangiez fort soigneusement) & tantost comme prisonnier & criminel, & lors vous estiez tous chassés: Mais en quelque condition que vous fussiez, vous preniez tousiours le temps de cōtinuer vos estudes, sur tout de l'Histoire (de laquelle vous faisiez desia des extraits, tant pour les mœurs que les choses naturelles) & des Mathematiques, lesquelles occupations faisoient paroistre vostre inclination à la vertu.

Après que cette sorte de vie eut duré quelque temps, aduint la mort du Roy Charles, peu apres laquelle, toute la Cour s'achemina vers Lyon, pour aller au deuant du Roy Henry troisieme, qui reuenoit de Pologne, auquel voyage vous suiustes le Roy de Navarre.

Pour l'esclaircissement desquelles choses & de celles qui se passerent durant les années 1572. 1573. 1574. & 1575. Nous nous sommes resolu de faire vn Chapitre, d'un certain Recueil que vous auiez fait d'icelles, que nous trouuâmes escrit de vostre main, parmy de vos vieux papiers, que nous visitâmes pendant que vous estiez de sejour à la Rochelle, lors que la Reine Mere vint en Poictou, il estoit tel que s'ensuit.

DIVERSES AFFAIRES DOMESTIQUES
DE JUSTICE ET DE MILICE.

CHAPITRE VI.

CE RECVÉIL, dont est parlé au precedent Chapitre & au tiltre cy-dessus, semble estre comme vn Tableau r'accourcy de ce que vos yeux virent, & vos oreilles entendirent pendant le massacre, & tout le temps que le Roy de Navarre fut detenu en vne espece de prison à la suite de la Cour, auquel nous auons tousiours estimé que vostre loüable curiosité auoit traouillé; d'autant qu'il estoit entierement escrit de vostre main, il disoit ainsi.

En l'année 1572. se jouia la mal-heureuse Tragedie du vingt quatriesme d'Aoult. qui a fait tant respendre del'armes & de sang. Le Roy Charles oyant le soir du mesme iour (& tout le lendemain) conter les meurtres & tueries qui s'y estoient faits des Vieillards, Femmes & Enfans, telmoigna d'en auoit horreur, & en parla comme si ces cruantez luy eussent fait mal au cœur, voire engendré quelque espece de trouble en l'esprit. Tellement qu'ayant tiré à part maistre Ambroise Paré son premier Chirurgien, qu'il aimoit infiniment & avec telle familiarité (quoy qu'il fut de la Religion) que comme il luy eut dit le iour de la sainct Barthelemy: Que c'estoit maintenant qu'il falloit estre Catholique. Il luy respondit fort hardiment: Par la lumiere de Dieu, ie croy qu'il vous souuient bien, Sire, m'auoir promis (afin que ie ne vous des-obeyssé iamais) de ne me commander aussi iamais quatre choses: A sçauoir, de r'entrer dans le ventre de ma Mere, de me trouuer en vne bataille au combat, de quitter vostre seruice, ny d'aller à la Messe. Ayant donc cette priuauté avec luy, il luy dit, Ambroise, ie ne sçay ce qui m'est suruenü depuis deux ou trois iours: mais ie me trouue l'esprit, & le corps grandement esmeus, voire tout ainsi que si i'auois la fièvre, me semblant à tout moment aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrez se presentent à moy les faces hydeuses & couuertes de sang: Ie voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbeciles & innocens; Et sur ce qui luy fut respondu, il fit dès le lendemain publier des deffences sur peine de la vie de plus tuer ny saccager personne, lesquelles neantmoins furent fort mal obseruées, les animositez & les fureurs du peuple estans trop allumez pour y deferer.

*Troubles de
l'Esprit du
Roy à cause
du massacre.*

Deux iours apres le Roy fit encore expedier des Lettres Patentes, qui furent enuoyées aux Prouinces, par lesquelles il des-aduouoit ces cruantez, les rejetoit sur ceux de Guyse, & les querelles d'entr'eux & l'Admiral de Coligny; defendant de plus vser de tels actes en tous autres lieux, voire en escriuit en mesme substance en Angleterre, Allemagne, Suisse, & autres pays estrangers: Et neantmoins se laisant aller aux passions d'autruy & changeant au bout de huit iours d'opinion & de stile, ils'en alla en son Parlement, & la seant en son liët que l'on nomme de Justice (quelque iniquité qu'il produise) il declara qu'il ne s'estoit rien fait que par son commandement, dont furent expedies Lettres Patentes, remplies de toutes sortes d'inectiues & calomnies contre ceux que l'on auoit massacrez, pour essayer de trouuer quelques

*Le Roy des-
aduoué le
massacre.*

*Il l'approu-
ue.*

pretextes & donner couleur à tant de cruautéz. En diuerses Prouinces aucuns des Gouverneurs les ayans prises en horreur refuserent de faire executer ce qui leur estoit commandé à l'exemple de Paris, & entre iceux nous auons ouy nommer les Comtes de Tende, & de Charny, les Sieurs de Mandelot, de Gordes, de sainct Heran, de Carouge, & le Vicomte d'Hostes gouverneur de Bayonne, lequel fit sur ce mandement vne fort genereuse responce au Roy Charles, qui luy en auoit escrit; dequoy il fut grandement blasmé par ceux qui auoient le plus de credit en Cour, qui estoient les auteurs de ces violens & sanguinaires conseils.

Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé, estans amenez deuant le Roy, le matin de cette mal-heureuse journée: (comme il en a esté dit quelque chose cy-deuant) il leur commanda de quitter leur Religion, & sur leur refus vsa de plusieurs iuremens & iniures, & mesmes de menaces de mort, s'ils s'opiniastroient dauantage. Tellement qu'en fin apres plusieurs delais ils furent necessitez (comme tous les autres du Royaume qui n'auoient point de retraite en iceluy, ou qui ne le voulurent point quitter) de fleschir sous cette aspre seruitude, voire le Roy de Navarre fut contrainct d'enuoyer dans ses terres souueraines vn Edict, par lequel il defendoit tout exercice de la Religion autre que celuy de la Catholique Romaine.

Peu auant cette journée, le Grand Seigneur ayant entendu les desseins du Roy, que l'on publioit par tout afin de mieux attraper les Huguenots. A sçauoir: De faire la guerre au Roy d'Espagne, pour recouurer ce qui luy appartenoit aux Pays-bas, luy enuoya offrir Gens, Galeres & tout autre secours dont il auroit besoin, pour vnir à perpetuité toutes les dix-sept Prouinces à la Couronne de France: Mais cét accident changea bien la face des affaires & des desseins: car ceux-là mesmes que le Roy auoit enuoyez en Flandres, pour commencer la guerre en son nom sous la charge de Genlis, la Nouë & autres, furent desfaits par les aduis & moyens prouenans de la Cour.

L'on commença aussi en ce mesme temps à negocier pour Henry Duc d'Anjou, à ce qu'il fust esleu Roy de Pologne: enquoy il se rencontra de grandes difficultez, à cause que l'on le disoit principal autheur des massacres: neantmoins par l'artifice de ceux qui furent employez à cela, l'on desguisa si bien toutes choses, que l'Eslection s'en ensuiuit.

L'on fit semblablement plusieurs pratiques & menées pour se saisir de la Rochelle sous ombre des bons traitemens que l'on leur promettoit, auxquelles promesses les principaux, & les plus riches de la Ville estoiet resolu de se confier, tant ils desiroient de conseruer leurs biens & offices, & posseder ceux que l'on offroit si la Ville se mettoit en l'obeyssance du Roy. Mais les peuples & plusieurs refugiez qui estoient eschappez des massacres, s'y opposans formellement, & menaçans les autres de les ietter dans la mer, s'ils entroient en aucun traité, il fallut l'entreprendre par la force des armes aussi bien que Sanxerre: toutes les autres personnes, Villes & places demeurans si esperduës d'auoir veu massacrer plus de soixante & dix mille personnes de leur profession en moins de huict iours, & d'entendre les cruels, & rigoureux Edicts que l'on publioit & faisoit executer contr'eux, qu'ils ne pensoient qu'à fleschir sous l'esclaitude, ou à s'enfuyr hors du Royaume: duquel descouragement & consternation ils commencerent à se releuer sur vne telle occasion.

Le Sieur Regniers Gentil-homme voisin de Montauban, eschappé du massacre de Paris, & d'entre les mains du Sieur de Versins, son mortel ennemy, par vne assistance toute diuine: & qui se peut nommer vray miracle, il s'en vint à Montauban, accompagné du Vicomte de Gourdon, & tous deux suivis de quelques trente hommes d'armes, & cinquante Harquebussiers à cheual seulement, avec dessein de faire prendre les Armes au peuple de cette Ville là: mais ils trouuerent tous les habitans en vn tel effroy & si abbatus de courage, que ne les pouuans pas seulement faire resoudre à se garder, & fermer leurs portes à des troupes que le Sieur de Montluc faisoit estat d'y enuoyer en garnison, ils en sortirent promptement, de peur d'estre enuolopez là dedans; & reprindrent le chemin de leurs maisons. Mais ayans rencontré sur iceluy deux cens cinquante hommes d'Armes, & deux cens Harquebussiers à cheual que Montluc enuoyoit pour tenir garnison à Montauban, & ce en tel lieu & si ferré, qu'il falloit perir ou combattre: Ils embrasserent ce dernier expedient avec vne telle resolution, que les autres lesquels ne s'estoient preparez à rien de semblable, prirent l'espouuante, & furent mis en route sans aucune desfence, avec vn si grand-heur & courage, qu'il demeura cent des ennemis morts sur la place, soixante Gentils-hommes prisonniers, & cent cheuaux de combat gaignez, avec cinq Corneres qui demeurèrent entre leurs mains. Et s'en estans retournez à Montauban ils y furent receus avec vne telle allegresse & admjracion d'vn tant heureux succez, que l'attribuans à vn vray miracle de Dieu, il n'y eut vn seul habitant qui ne prist courage, ne courust aux armes, ne se resolut de desfendre la Ville, & ne s'asujerist à faire les gardes necessaires aux portes. Et en suite donnerent si bon ordre à toutes choses, que Monsieur de Montluc fut contraint de se retirer & de changer de dessein, voire la reputation d'vn si haut fait d'Armes, & la fermeté de ceux de Montauban à se bien desfendre fut de tel efficace es autres Prouinces, que plus de trente places & grand nombre de Gentils-hommes & Soldats se declarerent, & commencerent à s'esuertuer & faire si bien la guerre, que ceux que l'on auoit estimez perdus & entierement destruits, reduisirent en plusieurs lieux leurs destructeurs sur la desfensue.

Les effets du courage du si. ar. Reniers font reprendre cœur aux Reformez de Montauban.

Durant tels mouuemens aux lieux ainsi esloignez des forces Royales (car tout estoit accouru ou l'on estimoit estre reduit le fort de la guerre, & ou se deuoit, à leur aduis, ietter le dernier soupir des Huguenots:) les Sieges de Sanxerre, & de la Rochelle, se continuans avec telle obstination de toutes parts, qu'en fin la premiere fit quelque espeece de Traité, à cela contrainte, par la plus extrême famine dont on ait iamais ouy parler, & l'autre ayant lassé ceux qui l'attaquoient, capitula tant pour elle que Montauban & Nismes seulement.

Sieges de Sanxerre & de la Rochelle.

Toute la subsistence des Edicts n'ayans plus de lieu que pour ces trois places: pendant les Sieges desquelles (qui durèrent sept ou huit mois) plusieurs mescontentemens & desseins se formerent entre les Princes & Grands du Royaume, qui ne pouuoient plus souffrir (comme ils le disoient entr'eux) de se voir tant mesprizez & r'abaillez par ceux qui gouernoient la Cour: Et que des gens de basse condition & des estrangers, fissent esleuez aux charges principales, & eussent l'entiere conduite, administration, & disposition des affaires d'Estat; avec vn entier mespris des Loix, Constitutions & Ordonnances

Mescontentemens de plusieurs Grands.

du Royaume & de toute droicteure equité & Justice ; vsans d'vn tel orgueil & fierté, & se rendans de si difficile accez, qu'il estoit beaucoup plus facile d'obtenir audience du Roy, que cette gent basse & vile.

*Monsieur
d'Anjou est-
le Roy de
Pologne.*

Le Duc Henry d'Anjou fut lors esleu Roy de Pologne, suivant les sollicitations continuelles qu'en auoient faites les Agens & Ambassadeurs du Roy Charles, qui ne pouuoient plus souffrir ce sien Frere dans son Royaume, voyant qu'il vsurpoit toute l'autorité & le credit par l'intelligence de la Reine Mere, qui l'aymoit vniquement, & haïssoit son autre Fils François Duc d'Alençon, vers lequel tous les plus mal-contens, tant Catholiques que Huguenots, jettoient les yeux pour en faire leur chef, & luy s'estoit donné à entendre qu'il ne refuseroit pas cette qualité, les vns & les autres faisans de tels desseins, avec d'autant plus de hardiesse qu'ils voyoient iournellement accroistre les desordres & necessitez du Royaume, quoy que les buts de toutes ces gens-là, fussent bien differens : celuy du Duc d'Alençon tendant à se fortifier d'Amis & de Partisans pour empescher le retour du Roy de Pologne en France, aduenant la mort du Roy Charles, que chacun tenoit pour infaillible & fort prochaine : Aussi ayant voulu entreprendre de conduire son Frere le Roy de Pologne, iusques hors la France ou il ne le pouuoit plus souffrir : il fust contrainct de s'en retourner dès Vitry, où il tomba malade de la langueur qui le porta au tombeau : non sans soupçon de quelque maléfice de la part de ses plus proches.

*La Reine
Mere en-
uoya aux
Pays-bas.*

La Reine Mere d'autre costé qui haïssoit & se voyoit haïe de son Fils le Duc d'Alençon, & auoit par ses espions & mouchards, descouuert ce qui se projettoit pour la des-authoriser & empescher le retour du Roy de Pologne voulant essayer de l'esloigner du Royaume, & luy occuper l'esprit en d'autres entreprises, elle fit traiter de le marier avec la Reine d'Angleterre, & enuoya vers le Prince d'Orange, le Comte Ludouic, & autres principaux reuoltez és Pays-bas, contre le Roy d'Espagne : afin qu'ils le voulussent eslire chef de leurs armes & de leurs desseins, & finalement leur Prince, au cas qu'il les deliurast absolument de la succession d'Espagne : & leur fit faire tant de belles promesses d'vne puissante assistance, & donner tant d'asseurances d'vn doux & moderé gouvernement, avec entiere liberté de conscience & traitement esgal, enuers ceux tant d'vne que d'autre Religion ; qu'elle leur fit prendre goust à cette proposition.

*Deputez en-
uoyez en
Cour.*

D'ailleurs les progrès assez heureux de ceux de la Religion en diuerses Provinces de France, le bon ordre que l'on sceut qu'ils auoient estably entr'eux en leurs affaires, par vne entiere & loyale vnion, & bonne correspondance de toutes les parties en vn mesme corps ; ceux qui ne le pouuoient joindre avec les personnes, y contribuans les vœux, les cœurs, & les moyens abondamment ; & la resolution qu'ils firent paroistre de vouloir tous mourir ou viure, en liberté de conscience & seureté pour leurs vies, biens, honneurs & dignitez, commencerét d'affoiblir les esperances que l'on auoit prises de leur totale destruction ; fit resoudre le Roy (qui se s'entoit defaillir peu à peu, & commençoit à se repentir d'auoir suiuy les violens cōseils de ceux qu'il soupçonnoit estre cause de sa langueur) de traiter avec eux, malgré la Reine Mere & ceux de sa faction : & de trouuer bon que pour cét effet ils enuoyassent les Deputez à la Cour, pour luy faire entendre leurs plaintes & leurs demande : lesquels ayans rencontré en leur chemin des Deputez Catholi-

ques de toutes les mesmes Prouincés qui estoient enuoyez pour demander diminution des Tailles, Imposts, Tributs & autres charges pour dix ans, qu'il fust estably vne meilleure forme d'administration aux affaires, & qu'elle fut mise és mains de personnes plus qualifiées, plus intelligentes & mieux famées : & à défaut d'y pouuoir, protester de n'imposer plus rien sur ces Prouincés.

Lesquels Deputez s'estans entre-communiqué leurs charges, & receuans iournellement des sollicitations des mal-contens, pour les encourager à parler haut: Cela leur donna hardiesse de proposer des conditions à eux plus aduantageuses que iamais, fondées sur les cruautés, perfidies & desloyautés; dont on auoit vsé en leur endroit: n'y ayant plus moyen qu'ils se pussent confier en vne foy, & vne parole tant laschement & sanguinairement enfreinte & brisée; quoy que les cahiers (ou ces demandes estoient inserées) ne fussent signez que de quatre ou cinq Gentils-hommes peu eminens en biens & qualitez, ce qui mit ceux du Conseil du Roy, en vne merueilleuse colere, avec chagrin & despit de voir des gens qu'ils estimoient auoir tous atterrez, se releuer avec telle audace, si bien que ne leur voulans rien conceder qui leur pust faire prendre pied ferme, & n'ayans pas aussi les moyens de leur faire vne puissante guerre, à cause de la langueur du Roy & des factions qui se formoient en l'Estat, l'on vfa de remise sur remise, sans rien conclure, tellement que la France demeura quasi deux ans, tousiours en Paix & tousiours en guerre, qui cauoit de merueilleuses ruines sur le peuple; les vns & les autres tenans la campagne librement, iusqu'à la prise des armes, que l'on appella du Mardy gras, pource qu'en ce iour-là, ceux de la Religion se saisirent de plusieurs places. Le Comte de Montgommery descendit d'Angleterre en France où il fit de mesme: Guitry & Buhy, cestuy-cy de la faction de Monsieur d'Alençon, & l'autre du Roy de Nauarre, s'approchans de saint Germain en Laye avec forces, sous esperances d'enleuer de la Cour ces deux Princes: mais toutes choses ne se trouuans pas disposées selon le project, il ne s'en ensuiuit aucun effet, & neantmoins l'alarme fut si chaude dans saint Germain, que chacun s'enfuit à Paris, & fit à sauue qui peut, ce qui seruit de pretexte fort specieux a la Reine Mere (car le Roy declinant à veuë d'œil, estoit entré en de telles tristesses & melancolies, qu'il ne vouloit ouyr parler de nulles affaires) de mettre des gens aupres de ces deux Princes, & sur tout de Roy de Nauarre, (lequel depuis la saint Barthélemy auoit tousiours esté detenu comme en espee de demie prison) pour obseruer leurs actions, & prendre garde à leurs personnes: mais apres les exécutions de la Mole & de Coconas, & les prisons des Mareschaux de Montmorency & de Cossé, il leur fut baillé des Gardes, & eux furent referrez dans leurs Chambres au Loure: dequoy le Prince de Condé qui estoit à Amiens obserué secrettement comme les autres, ayant esté promptement aduertý, auant que ceux que l'on enuoyoit pour le faire arrester fussent arriuez, il se desguisa aussi-tost, & s'enfuit luy troisieme en Allemagne, où il fut receu des Princes Protestans avec honneur & promesses d'assistance: & fut peu apes déclaré chef de tous ceux de la Religion en France, contre lesquels furent dressées trois armées: L'vne en Normandie, sous la charge du Marechal de Maignon, qui eut bien tost destruit Montgommery, lequel ne s'estoit fait que de trois ou quatre

*Retraite de
Monsieur le
Prince de
Condé, en
Allemagne.*

*Mort de
Monsieur de
Maignon.*

meschantes places : & n'ayant pas eu loisir de se fortifier, munitionner ny fournir d'hommes, capitula dans l'une d'icelles, & fut mené à Paris, où il eut la teste tranchée.

La seconde Armée, fut sous la charge de Monsieur de Montpensier, qui prit Fontenay & apres Lusignan, par vn long & perilleux Siege, Monsieur de Rohan, Pere de celuy qui est à cette heure, commandant dans la place, ou il fit des merueilles de prudence, vigilance, & vaillance.

*Mort du Roy
Charles
neuuième.*

La troisieme Armée, fut baillée au Prince Dauphin, qui prit quelques foibles places en Dauphiné : puis leua honteusement le Siege de deuant Livron ; quelques vns de ces Chefs ayans esté r'appellez en Cour, par la Reine Mere, à cause de la mort du Roy Charles neuuième, qui arriua au bois de Vincennes le iour de la Pentecoste 1574. n'ayant durant l'excès de ses douleurs (& lors qu'il se voyoit tout baigné de son sang dans son liect) tesmoigné nul plus grand regret, que d'auoir fait resprendre celuy des innocens le vingt-quatriesme Aoust 1572.

*Arrivée du
Roy de Po-
logne en
France.*

Le Roy de Pologne en treize iours fut aduertiy de cét accident, & aussi tost se desroba de ses domestiques Polonnois : s'enfuit du pays, & s'en vint en France, en resolution (suiuant les conseils qu'il en auoit receu en passant pays, de l'Empereur Maximilian, du Duc & Senat de Venise, & du vieil Duc Charles de Sauoye) de donner la Paix à tous ses Sujets, avec libre exercice à ceux de la Religion, & traitement esgal aux autres.

*Il y change
la tresue en
une guerre.*

A son arriuée il y trouua vne tresue faite pour trois mois, laquelle par l'instance de la Reine Mere & de ses Conseillers a elle affidez, il changea en vne guerre contre ceux de la Religion & plusieurs Catholiques associez, que le Marechal de Dan-ville y auoit joints avec luy, à cause de la prison de son Frere : Il se fit de fort foibles actions de guerre. Livron fut deux fois assiegé, à la derniere desquelles le Roy s'y trouua avec toute la Cour, & fut contraint de se retirer, avec mille sortes de reproches & d'iniures, que les Femmes & Enfants crierent contre luy & la Reine sa Mere, avec laquelle il s'en alla en Auignon. Ce honteux decampement, l'aersion que le Roy tesmoigna dès-lors, de toutes choses genereuses & de la vraye gloire (qui ne s'acquiert que par les Armes) & vne inclination & disposition portée toute au repos, aux delices & plaisirs, le firent tomber en mespris qui engendra la haine, & la haine l'audace d'entreprendre contre luy, de laquelle proceda sa perdition avec infamie.

*Mort du
Cardinal de
Lorraine.*

La sur-veille de Noël, mourut le Cardinal de Lorraine en terre Papale, & se fit ce jour-là, vne des plus grandes tempestes dont on ait gueres ouïy parler.

*Sacre &
Mariage du
Roy.*

Peu apres, le nouveau Roy s'achemina vers Reims, pour s'y faire Sacrer : En passant il deuint amoureux d'une des Filles du Comte de Vandémont, & l'espousa.

Le Duc d'Alençon (cy-apres dit Monsieur) & le Roy de Navarre, durant quelques mois, auoient tousiours marché par pays en coches, accompagnez de Gardes : Mais apres le Sacre & le Mariage, il leur fut donné quelque espeece de plus grande liberté, laquelle de fois à autre leur estoit retranchée par le Roy & la Reine Mere, selon les diuers aduis (faillent vrais ou faux) qui se receuoient de leurs monées, projets & desseins.

La guerre se continuant tousiours dans le Royaume en quelques Pro-

vinces esloignées : Les ialoufies & defiances de Cour) à cause de tous ces intrigues) leur tenans tellement l'esprit occupé, qu'ils ne pensoient point à y mettre vne fin : mais seulement à semer des dissentions entre Monsieur & le Roy de Nauarre, tantost par le moyen de mesmes Maistresses qui leur estoient suscitées & instruites par la Reine Mere, lesquelles par diuers rapports & ialoufies qu'ils leur donnoient, essayoient de les mettre en querelles: tantost en faisant esperer la Lieutenance Generale du Royaume, aujourd'huy à l'vn & demain à l'autre & tous les Conseils d'Etat & Ministres d'iceluy songeans plustost à leur particulier, & à se maintenir en autorité, ou à se debutter les vns les autres, qu'à chercher des remedes à tant de malheurs qui menaçoient le Royaume, par les escapades de ces deux Princes, & les menées de leurs Partisans, sans y voir prendre aucune resolution, iusques au quinzième Septembre 1575. qu'elles commencerent d'esclater par la sortie de Monsieur, lequel apres plusieurs remises & delais, se trauersit vn soir, s'enfuit de la Cour & se retira à Dreux, où grande quantité de Noblesse (malcontente des mauuais traitemens qu'ils auoient receus des Ministres & Conseillers du Roy) le vindrent trouuer : comme fit incontinent apres la Reine Mere, pensant le cajoller & le ramener à la Cour : mais il fuyoit tousiours, & elle courroit apres, sans luy pouuoir rien persuader, les armes se prenants de tous costez en faueur de ce Prince, tant en France qu'en Allemagne, où Monsieur le Prince de Condé auoit si bien trauaillé, que le Prince Casimir en personne, avec vne grande armée se trouua prest pour entrer en France.

*La Reine
Mere essaye
de mettre
des dissensions
entre Mon-
sieur & le
Roy de Na-
uarre.*

*Retraitte de
Monsieur à
Dreux.*

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE VII.

LE Roy de Nauarre voyant la France & l'Allemagne en armes, pour la deffence de ceux qu'il affectionnoit en son cœur : & rebuté des remises de cette Lieutenance Generale que l'on luy auoit tant promise, prit resolution de se mettre en liberté toute entiere : Et pour cét effet, estant vn iour (enuiron le mois de Feurier) allé à la chasse vers Senlis, sur l'aduis qui luy fut donné par Meldames de Carnualet & de Sauue, que l'on auoit pris conseil à la Cour, de bailler cette charge à Monsieur Frere du Roy, afin de le faire reuenir à la Cour, & de se saisir de sa personne si tost qu'il y seroit arriué : Il se iugea tellement pressé de la necessité (qui rend tous desseins & toutes armes iustes) qu'il resolut de se sauuer. Et s'estant defait de ses Gardes & de ses espions, d'vne grande traite il vint passer la Riuere de Seine près de Poissy: gaigna Chasteau-neuf en Timeraye qui estoit à luy, n'ayât que trente ou quarante cheuaux: là il prit quelque argent de ses Fermiers & s'en alla à Alençó, duquel le Sieur de Herray s'estoit saisi pour son seruice: ou auant si tost grande quantité de Noblesse & de Soldats le vindrent trouuer. Et ainsi ces deux Princes & celuy de Condé, s'estans ioints ensemble; ils firent vne Armée de plus de cinquante mille hommes, par le moyen de laquelle ils obtindrent (pour donner la Paix au Royaume, & laisser le Roy en repos, dans la moleste des plaisirs & delices où il s'estoit plongé) tant pour leurs personnes, celles de leurs estrangers, des Seigneurs qui les auoient assiste;

*Le Roy de
Nauarre se
retire à A-
lençon.*

*Des vuides
cause de
royne.*

que pour le party de ceux de la Religion en Général, toutes les conditions aduantageuses qu'ils purent desirer : car rien ne leur fut refusé pour les separer ; lesquelles ils eussent conseruées, s'ils fussent toujours demeurez vnis & loyaux les vns enuers les autres : voire il se presenta depuis de telles occasions, & se rencontrerent de telles conjonctures d'affaires en Flandres & ailleurs, qu'en se gardans la foy les vns aux autres, Monsieur eut pû se rendre le plus puissant Prince de la Chrestienté sans couronne Royale : ce qui meriteroit bien vn discours à part, pour seruir d'instruction à ceux qui auront cy-apres semblables affaires à desmesler : Mais nous laisserons cela aux Historiens & reprendrons la suite du nostre, pour ce qui vous regarde en particulier, nostre dessein n'estant pas de parler des succès des choses, sinon en tant que vous y aurez eu quelque part.

Or est-il vray (comme nous croyons que vous vous en souuiendrez bien) que nous ne vous pûmes suiure lors que vous vous sauuastes avec le Roy de Nauarre, nous en estans allez à Rosny, pource que nous estions malades : De sorte qu'estans absens, il nous a esté impossible d'apprendre aucune chose de vos actions & fortunes, que par quelques vns de vos valets, ausquels nous nous enquismes à nostre retour : mais tout cela tant en confus & embarrassé, que n'en ayans peu tirer aucun esclaireissement de vous, nous deuous estre excusé si nous obmettons beaucoup de choses qui vous peuuent auoir esté occurrentes ; & si nous manquons aucunes fois au temps & à la dénomination des lieux & des personnes : quoy que se soit, nous n'auons point appris qu'en toute cette soulleuation, il se fut fait aucunes factions de guerre fort remarquables : ny que vous ayez rien fait de particulier, ny esté employé en choses qui meritent d'estre escrites, sinon qu'en certaines escarmouches es environs de Tours, le Roy de Nauarre vous y voyant des plus eschauffez, & vous exposer aux plus grands perils en vne chose quasi de neant : car vous vous estiez jetté parmy l'Infanterie, & y viuiez comme le plus simple soldat ; afin (disiez-vous à ceux qui vous en vouloient diuertir) d'apprendre le mestier des Armes dès ses premiers commencemens. Il vous appella, & vous ayant fait reuenir à luy, apres vous auoir tancé, vous dit : Rosny, ce n'est pas icy où ie veux que vous hazardiez vostre vie, ie louë vostre courage : mais ie desire vous le faire employer en vne meilleure occasion. Puis se tournant (lors que vous fustes vn peu esloigné) vers ceux qui estoient près de luy, leur dit : Voylà vn ieune Gentil-homme de fort bonne Maison, qui est Fils d'vn braue Pere que i'ay fort aymé ; Il ne laisse guere passer d'occasions sans s'y trouuer, & à vn fort gentil esprit, & croyez que s'il vit, il fera vn iour quelque chose de bon, ou ie seray bien trompé.

*Le Roy de
Nauarre
fait nouuel-
le protestation
de La
Religion Re-
formée.*

*Son entrée
dans la Ro-
chelle.*

La paix se fit trois ou quatre mois apres, & suiuistes le Roy de Nauarre lequel fit lors (estant à Touars) nouvelles protestations de viure en la Religion que l'on luy auoit fait quitter par force à la saint Barthelemy, d'ou il fit partir Faruaques, pour aller à la Cour redemander Madame sa Sœur (avec lequel vous fustes pource qu'il estoit fort de vos amis) laquelle dès la premiere ou seconde iournée, au partir de Paris, se declara de la Religion, & vous aussi fustes au Presche à Chasteau-dun avec elle, & plusieurs autres qui auoient changé au Massacre. Le Roy son Frere l'attendoit à Partenay, & vint trois lieues au deuant d'elle ; puis s'en allerét ensemble à la Rochelle, où ceux de la Ville firent entrée au Roy de Nauarre, sans neantmoins luy auoir

voulu donner le Dais (disant qu'il n'appartenoit qu'au Souuerain) ny auoir voulu laisser entrer les Catholiques qui suiuoient le Roy de Nauarre, entre lesquels estoit Caumont, depuis Duc d'Espéron; Pource (disoient-ils) qu'il y en auoit qui auoient enfanglanté leurs espèces le vingt-quatriesme d'Aoult.

AFFAIRES MILITAIRES.

CHAPITRE VIII.

VOUS fuiites tousiours le Roy de Nauarre en tous ses voyages, & quoy que vous vous jettassiez tout à fait dans l'exercice des Armes, pour en apprendre le mestier, si ne laissiez vous pas de cōtinuer vos estudes, lors mesmes que vous vous fustes mis dans la Compagnie Colonnelle de Monsieur de Lauerdin (qui vous cherissoit infiniment en vous apparentant) de faire toutes les factions comme le moindre Soldat.

Or quelques belles promesses que l'on eut faites au Roy de Nauarre, & Prince de Condé, de faire executer loyallement tout ce qui leur auoit esté promis par la Paix, en ce qui concernoit leur autorité dans leurs Gouvernemens de Guyenne & Picardie: si est-ce qu'ils n'eurent pas plustost separé leurs troupes, & sur tout licencié leurs estrangers, & iceux conduits hors du Royaume, qu'ils ne vissent bien que Monsieur auoit esté gaigné, & deuenu leur plus contraire ennemy: tellement que par les inexecutions de l'Edict, & & mauuais traitement que receuoient eux & tous ceux de la Religion, ils se trouuerent forcez de reuenir aux armes dès la fin de l'année 1576. auquel temps Monsieur de Lauerdin vous donna son enseigne Colonnelle, & fustes mis en Garnison à Perigueux, & puis à Ville-neufue d'Agenois, lors qu'on le menaça du Siege. Auant la leuée des armes, il n'y eut quasi homme de qualité aupres du Roy de Nauarre (au moins de ceux du Pays) qui ne se ventast d'auoir gens tous prêts pour mettre vne bonne troupe en campagne, les vns de Caualerie, les autres d'Infanterie, & qui ne se dist auoir vne entreprise infaillible sur quelque place: & neantmoins quand se vint au fait & au prendre, il ne s'en trouua que cinq ou six qui pussent faire troupes, & encore assez chetiues: Et de toutes les entreprises, il ne s'en trouua que deux qu'il y eut apparence de deuoir tenter.

La premiere, fut la Reole, que Fauas conduisit si heureusement qu'il l'emporta par escalade, en laquelle vous montastes quasi des premiers, y ayant mené cinquante Soldats de vostre Compagnie. Elle fut prise sans grand combat; au moins ne nous souuient-il point auoir ouy dire qu'il vous y fut rien arriué fort digne de remarque.

Prise de la Reole.

La seconde entreprise, fut sur saint Macary, laquelle ne fut pas semblable: Langoiran la conduisit, mais il y eut de la trahison, ceux de la Ville estans bien aduertis, de sorte que tout ce qui donna fut quasi tué ou pris: Et si Fauas qui menoit la seconde troupe, ne vous eut retenu près de luy, avec le ieune Bethune (pource que l'aîné vous auoit fort recommandez à luy) vous estiez tous deux des premiers perdus: car vous le pressastes plusieurs fois de vous mettre à la premiere troupe.

Entreprise sur saint Macari.

Peu apres Monsieur de Lauerdin, qui estoit dans Ville-neufue d'Agenois;

*Siege de
Ville-fran-
che.*

s'en alla assieger Ville-franche de Perigord ; où (selon ce que nous en auons ouy dire à la Trape vostre valet de Chambre, qui estoit fort bon Soldat) vous courustes de grandes fortunes à ce Siege : car outre celles des approches, portant vostre Drapeau à l'assaut, vous fustes renuersé à coups de Piques & Halebardes, du haut de l'escarpe du Fossé dans le fond d'iceluy, tellement embarassé dans le tafet de vostre enseigne, & enfoncé dans l'eau & la bouë, que vous faillistes d'y estre suffoqué : d'où ayant esté retiré par la Trape & autres de vos Soldats, vous ne laissastes pas de remonter à l'assaut : & s'estant lors ouuert quelque pourpaler pour la reddition de la Ville, elle fut par vn autre costé surprise en parlementant, & icelle toute saccagée, où vous gagnastes quelques mil estus en or, par le plus grand hazard qu'il est possible : Car vn vieillard estant poursuiuy par cinq ou six Soldats, passant deuant vous se jetta entre vos bras, vous priant de luy sauuer la vie, & de vouloir prendre sa bource, pour laquelle on le poursuiuoit, qu'il ayroit mieux que vous eussiez qu'un autre. Cette Ville auoit quelque temps auparauant couru vne autre fortune, à laquelle encore que vous n'ayez point eu de part, nous ne laisserons d'en faire le recit, tel qu'il s'en suit.

Vne autre Ville (sa voisine de trois ou quatre lieues, nommée se nous semble Mont-pasier) estant de different party & elles s'entre-faisans continuellement la guerre, il arriua qu'en vne mesme nuit, ils executerent vne entre-prise l'vne sur l'autre ; lesquelles reüssirent toutes deux, d'autant plus heureusement, que l'vne & l'autre ayans fait sortir tout ce qu'elles auoient de gens de guerre ; il ne s'y trouua personne de deffence : tellement qu'elles se trouuerent prises & pillées toutes deux quasi en vne mesme heure ; dequoy bien estonnéés, par l'entremise de leurs amis communs, elle conuindrent : Que chacune retireroit ses gens, sans rien emporter l'vne & l'autre, & demurerent comme auparauant.

*Brouillerie
dans l'ar-
mée du Roy
de Navarre.*

Peu après il suruint de grandes diuisions entre les seruiteurs plus qualifiés du Roy de Navarre, comme si dans sa Cour il y eut eu deux partis : l'vn de Catholiques composé de Messieurs de Lauerdin, Mioussens, Grandmont, Duras, Roquelatre, sainte Coulombe, Begoles, Podins & autres. L'autre de Huguenots, composé de Messieurs de Thurenne, Montgommery, Guitry, Lesignan, Farnas, Pardaillan & autres, lesquels par plusieurs fois faillirent d'en venir aux mains ; portans ces querelles & dissensions plus de prejudice aux affaires generales du party, que les ennemis mesmes ; Le Roy de Navarre se trouuant bien empesché à concilier tant d'esprits & de fantaisies diuerses luy eschappant quelque fois de dire, qu'il sembloit auoir plus d'obligation aux Catholiques, que non pas aux Huguenots, d'autant que ceux-cy le seruoient & assistoient à cause des interets de leurs personnes & de leur Religion, au lieu que les autres n'y estoient menez que par le seule affection qu'ils portoient à sa grandeur & à sa fortune, au prejudice de leur propre creance & Religion.

Or pource que plusieurs personne, s'estonnans de la mauuaise intelligence qui a tousiours paru entre Monsieur de Turenne & vous : Nous en ont souuent demandé la cause, il nous a semblé à propos sur l'occasion des ces dissensions qui en furent la premiere origine, d'en dire icy vn mot selon ce que nous en auons appris d'un Gentil-homme de Normandie nommé le Sieur d'Yuetot qui estoit lors à vous ; lequel nous conta, que vous estant dès ce temps-là,

ce temps-là, suruenu quelque dispute avec le Sieur de Frontenac, (vous n'ayant point encore de barbe) pource que sur certains propos qui ne luy plaisoient pas. Il vous dit : Vous faites desia bien l'entendu, encore que vous soyez si ieune que si l'on vous tordoit le nés, il vous en sortiroit du lait : A quoy vous luy respondistes, Que vous'auiez assez d'âge pour luy tirer le sang du sien, l'espée à la main : Et quoy qu'il fust Catholique & vous de la Religion, si arriua-il, que Monsieur de Lauerdin & la pluspart des Catholiques enuoyèrent s'offrir à vous, d'autant qu'ils auoient sceu que Monsieur de Turenne & plusieurs des Huguenots de ce pays de dela (à cause de luy) s'estoient enuoyez offrir à l'autre, & à vostre accord parurent ces deux factions tout ouuertement, ce qui vous obligea de là en auant d'estre contre Monsieur de Turenne en toutes les disputes qui luy suruenoit : tellement que cette broüillerie, & ce que dés auparauant vous auiez tesmoigné d'affectionner Langoyran, contre qui Monsieur de Thurenne s'estoit tousiours bandé : pource qu'il ne l'auoit point voulu recognoistre pour son General es lieux où il commandoit, & auoit dit tout-haut qu'il ne l'estimoit point de meilleure Maison que luy : Que c'estoit vn ieune homme ambitieux, qui n'estoit point si expérimenté aux armes que luy : Qu'il estoit si bigot, qu'il ny auoit que trois iours qu'il protestoit de vouloir plutost estre chien que Huguenot, & ne s'estoit rangé avec ceux de la Religion, que pour n'auoir pû durer avec Monsieur d'Alençon, à cause du Sieur de Bussy, lequel le deuant en faueur, le vouloit aussi preceder en toutes autres choses. Vos amis & parens firent ce qu'ils purent pour vous disposer à rechercher le Vicomte de Turenne : mais il n'y eut iamais moyen, aussi que luy mesme vous faisoit tellement le froid, qu'il estoit aysé à iuger qu'il y auoit ie ne sçay quelle contrarieté naturelle entre vos humeurs & inclinations.

Les affaires & encore plus les esprits estans donc en cette disposition, tant plaines de bigarures & contrarietez, l'on ne laissa pas neantmoins d'entreprendre par l'opiniatreté de quelques vns que vous sçaez bien, & contre les sentimens du Roy de Nauarre mesme, & du Sieur de la Nouë d'aller assieger Marmande, Ville scituée sur Garonne : trop grande, trop forte & trop bien munie de toutes choses, pour vne armée si mal vnie & si mal assortie de ce qui estoit necessaire, qu'estoit celle du Roy de Nauarre : deuant laquelle Monsieur de Lauerdin, Colonel de l'infanterie, ayant esté commandé de faire faire les approches, il vous bailla (commè estant son enseigne) cent harquebusiers à conduire, afin de vous aller loger dans des maisons & chemins creux, qui estoient à deux cens pas de la Ville, vers le bas de la Riuiere : mais vous & tous les autres Capitaines qui eurent mesme commandement vers les autres quartiers, fustes si furieusement receus, par trois fois autant de gens armez & soldats fortis de la Ville, qu'apres vne grande escarmouche, vous fustes tous contrains de vous retirer avec perte, & de vous loger & defendre dans des maisons fort esloignées, au lieu d'assaillir, iusques à ce que le Roy de Nauarre, avec le reste de sa malorruë armée, tant Cavalerie, qu'Infanterie fut arriué : qui les contraignit par deux ou trois charges qui leur furent faites (en l'vne desquelles ce Prince fut luy mesme, n'ayant que sa seule cuirasse) de regagner les contr'escarpes de leurs fossés, & vous donna moyen de vous loger baricader & retrancher aux lieux qui vous auoient esté ordonnez assez proche de la Ville : laquelle se trouua si mal inuestie n'y ayant pas

Siege de
Marmande.

assez de gens pour la circuir entierement, & l'artillerie qui ne consistoit qu'en vn canon & deux couleuvrines si mal montée, munitionnée & seruite, qu'il n'y auoit apparence que de honte & dommage pour les assiegeans: pour lesquels euites & couvrir en quelque façon, le Roy de Nauarre prit pretexte de leuer le Siege, par vne telle quelle capitulation sur l'arriué du Marechal de Biron que le Roy enuoyoit vers luy pour traiter de la Paix, des particularitez de laquelle negociation ie ne diray rien, tant pource qu'il ne s'en ensuiuit aucun effet, que pource que vostre ieune âge, ne vous permettoit pas d'estre encore employé en telles affaires.

*Siege de
Mairaudé
leub.*

*Amis de du
Roy de Na-
uarre en
Espan.*

Peu de temps apres vous quitastes l'enseigne Colonelle de Monsieur de Lauerdin, & la baillastes au ieune de Bethune vostre cousin: pource qu'ayât receu vne bonne somme d'argent de vostre reuenu, que vous auiez esparagné durant trois ou quatre ans, que vous n'y auiez point touché, & auiez vescu d'inuentions & de vos soldes & profits faits à la guerre, vous vous rengastes tout à fait à la suite du Roy de Nauarre, avec vn fort gentil équipage, auquel ne manquant iamais rien non plus que vous d'argent, tant vous estiez preuoyant & bon mesnager: ce Prince commença dès lors (comme il vous l'a souuent dit depuis) à vous estimer & prendre vne bonne opinion de vostre esprit & de vostre conduite.

Cette negociation de Paix tirant en longueur, il fut fait vne Trésvé pendant laquelle le Roy s'en alla en Bearn, sous pretexte d'aller voir sa Sœur: mais en effet on croyoit qu'il y estoit attiré par la ieune Tignonville, dont il faisoit lors l'amoureux, & là commençastes vous à faire le Courtisan, Madame Sœur du Roy prenant la peine elle mesme, de vous montrer les pas d'vn Ballet, dont elle vouloit que vous fussiez, & de fait vous le dançastes huit iours apres deuant le Roy, ainsi que nous l'auons ouy dire au Sieur d'Yuetot, car vous nous auiez laissé avec vostre train.

AFFAIRES MILITAIRES.

CHAPITRE IX.

AV retour de ce voyage de Bearn, la Trésvé estant presté à finir, le Roy de Nauarre fit dessein de se saisir de la Ville d'Eause, qui estoit à luy en propre, ou il courut de grandes fortunes: car estimant que les habitans, qui n'auoient point voulu receuoir Garnison, auroient du respect à la personne de luy qui estoit leur Seigneur, il voulut marcher tout le premier pour entrer dedans avec peu de gens, afin de ne donner point d'alarme, & de fait, n'ayant pris que quinze ou seize de vous autres Messieurs, qui vous rangiez le plus prés de luy, (desquels vous fustes) avec de simples cuirasses sous vos iuppes de chasse, deux espèces & deux pistolets, il surprit la porte de la Ville, & entra dedans auant que ceux de la garde eussent eu moyen de prendre les armes; mais l'vn d'iceux ayant crié à celuy qui estoit au portail en sentinelle, il coupa la corde de la Herce-coulisse, qui s'abatit aussi-tost quasi sur la croupe de vostre cheual & de celuy de Monsieur de Bethune l'aîné vostre cousin, ce qui empescha le reste de la suite qui venoit au galop, de pouuoir entrer: tellement que le Roy & vous quinze ou seize tous seuls demeurastes enfermez dans cette Ville, de laquelle tout le peuple s'estant armé, il

vous tomba à diuerſes troupes & à diuerſes fois ſur les bras, le tocxin ſonnant furieufement, & vn cry d'arme, arme, & de tuë, tuë, retançant de toutes pars: Ce que voyant le Roy de Nauarre, dès la premiere troupe qui ſe preſenta de quelques cinquante, les vns bien, les autres mal-arme, luy marchant le premier le piſtolet au poing, droit à eux, il vous cria: Or ſus mes amys, mes compagnons, C'eſt icy où il vous faut montrer du courage & de la reſolution, car d'icelle dépend noſtre ſalut: que chacun donc me ſuiuë & face comme moy, ſans tirer le piſtolet qu'il ne touche. Et en meſme temps voyans trois ou quatre qui croioient tirez à cette juppe d'eſcarlatte à ce pennache blanc, car c'eſt le Roy de Nauarre: Il les chargea de telle impetuofité, que ſans tirer que cinq ou ſix coups, ils prirent l'eſpouuante, & ſe retirerent par diuerſes troupes: d'autre ſemblables vous vindrent encore mugoter par trois ou quatre fois, mais ſi toſt qu'ils ſe voyoient enfoncer, ils tiroient quelques coups, & ſ'eſcartoient, iuſques à ce que ſ'eſtans ralliez pres de deux cens, ils vous contraignirent de gagner vn portail, & deux de vous autres monterent pour donner le ſignal au reſte de la troupe, que le Roy eſtoit là, & qu'il failloit enfoncer la porte, le pont-leuis n'ayant pas eſté leué; à quoy chacun commença de trauailler, & lors pluſieurs de cette populace qui aymoient le Roy, & d'autres qui craignoient de l'offencer eſtant leur Seigneur, ſe mirent à tumultuer en ſa faueur, & enfin apres quelques harquebuſades & coups de piſtolets tirez de part & d'autre, il ſe mit vne telle diſſention entr'eux, voyans que les portes ſe rompoient, les vns crians il ſe faut rendre, les autres il ſe faut defendre, que cette irreſolution donna moyen & loisir de faire ouuerture des portes, & à toutes les troupes de ſe preſenter: à la teſte deſquelles le Roy ſe mit voyant la pluſpart des peuples ſ'enſuir, & des Conſuls avec leurs chaperons crier. Sire, nous ſommes vos Subjets & vos ſeruiteurs particuliers: Helas! ne permettez pas le ſaccagement de cette Ville qui eſt voſtre, pour la folie de quelques meſchans garnemens qu'il faut chaſtier. Il ſe mit (dis-je) à la teſte pour empescher le pillage: auſſi ne ſe commit-il aucune violence ny deſordre, ny autre punition, ſinon que quatre qui auoient tirez au pennache blanc, furent pendus, avec la ioye de tous les autres habitans, qui ne penſoient pas en deuoit eſtre quittes à ſi bon marché.

Le Roy de Nauarre ayant donné à Monsieur de Bethune voſtre couſin le Gouvernement de cette Ville: ſ'en alla à Nerac où il eut aduis qu'un Gentilhomme Catholique qui tenoit ſon party, nommé ſainct Cricq, ſ'eſtoit faiſi de la Ville de Mirande: mais que n'eſtant pas aſſez fort, il auoit eſté contraint de ſe retirer dans vne tour & portail proche des murailles, où il ſe reſoluoit de ſe deffendre, attendant ſecours qu'il luy prioit de luy donner promptement: à quoy deſirant ſatisfaire, il partit auſſi-toſt & manda aux garniſons voiſines de le ſuiuë, & de ſe trouuer à vn certain rendez-vous qu'il leur donna, auquel ſ'eſtant trouué d'aſſez bonnes troupes de Caualerie & Infanterie, il marcha auſſi droit à Mirande, mais il eſtoit arriué que ſur l'alarme de la ſurpriſe de cette Ville, tous les gens de guerre Catholiques du voiſinage ſ'eſtât jettez dedans, ils attaquèrent ſi furieufement & perſeueramment ce portail, qu'auant l'arriué du Roy de Nauarre, ils forcerent ſainct Cricq & les ſiens, & les firent tous bruſler dedans: Neantmoins l'on ne laiſſa pas, lors que vos troupes commencèrent à paroître, de fanfarer les meſmes ſignal que l'on auoit mandez, afin de vous faire approcher & attraper, à quoy le Roy de Na-

*Entrepriſe
du Roy de
Nauarre ſur
Mirande.*

uarre preparoit des-ja des troupes pour donner : Lesquelles infailliblement se fussent perduës pour la pluspart, lors qu'un soldat de la Religion qui s'estoit marié là dedans à vne femme Catholique, s'estant ietté par dessus les murailles, vint aduertir de la tromperie, lequel aduis sauua la vie à beaucoup de gens de bien. qui estoient tous prests & bien resolus de donner à ce portail, du nombre desquels vous estiez : Tellement que l'ennemy voyant bien par vos contenance & le changement de vostre ordre, que vous changiez tous de dessein, & par cōsequent auiez esté aduertis du malheur arriué à sainct Cricq & aux siens, ils sortirent de hors en fort grand nombre, Caualerie & Infanterie, & attaquèrent vne grande & furieuse escarmouche, en laquelle vous & le ieune Bethune vostre cousin, vous allastes meller des premiers, & vous y trouuastes enfin si embarassez, qu'il y demeura plusieurs des vestres : & sans Monsieur de Bethune l'ainé, pere de ceux que nous auons veus en Flandres, & Monsieur de Lesignan, qui par commandement du Roy de Nauarre, vous vindrent tous faire retirer, & pour vous des-engager furent contrains de faire vne furieuse charge à ceux qui vous poursuiuoient chaudement à la faueur de leurs courtines, vous couriez tous deux fortune, & beaucoup d'autres d'estre tués ou pris : car vous fustes trouuez si las & si hors d'haleine vous & vos cheuaux, que vous ne pouuiez quasi plus aller ny respirer, ainsi que de tout cecy nous en auons ouy faire le recit audit Sieur d'Yuetot & à la Trape, qui furent tousiours avec vous : nous n'estant pas de ces fols qui se messassent en ces hazards : Et lors le Roy de Nauarre voyant ne pouuoir plus rien faire là deuant, & que le iour commençoit à decliner, il fit sonner la retraite, & s'en alla à Legun, où deux iours apres toutes les troupes des Catholiques de la Prouince, qui s'estoient assemblées en grand nombre sous la charge de Monsieur l'Admiral de Villars, sur l'alarme de cette surprise de Mirande, ou ils croyoient qu'il se pourroit faire quelque grand combat deuant, voire dedans cette Ville-là, si le portail eut tousiours tenu. Ayant appris que la plus part de celles du Roy de Nauarre s'estoient retirées en leurs garnisons, se vindrent presenter & mettre en bataille deuant Legun, avec forces fanfare : & desirs pour combats singuliers : voyant qu'à vne grande escarmouche qui se faisoit, ceux du Roy de Nauarre (comme les plus foibles) ne quitoient point la faueur des courtines, & ne taschoient qu'à les attirer dans la portée d'icelles, ainsi qu'eux mesmes auoient fait le iour de deuant : les sieurs de Lauerdin & de la Deuese, l'un d'un party & l'autre de l'autre, accorderent un combat singulier de six contre six : mais comme vous vous debatiez tous à qui en seroit, le Roy de Nauarre d'un costé, & Monsieur l'Admiral de Villars de l'autre, vindrent faire retirer les troupes & ainsi chacun s'en alla logger, qu'il estoit presque nuit.

Peu de temps apres le Roy de Nauarre fit un voyage de Leytoure à Montauban, sur le passage duquel s'estant approché de Beaumont de Laumagne, & ceux de la Ville ayans fait filer quelques harquebusiers, dans les hayes, vignes & chemins creux, afin de l'incommoder & essayer de tuer ou blesser quelques hommes ou cheuaux, le Roy de Nauarre commanda au Comte de Meilles & a vous, de prendre vingt-cinq cheuaux, & leur faire vne espece de fausse charge, afin de les faire retirer ; ce que voulant executer, ils vous tirerent de fort loin tous en foule & aussi tost prenans l'espouuante, vous les enfonçastes & menastes battans, en sorte qu'il en demeura dix ou douze

*Si retraité
à Legun.*

*Voyage du
Roy de Nauarre vers
Montauban,*

par les chemins, iusques dans les Faux-bourgs & iardinages de la Ville, d'où il sortit cent harquebusiers à leur secours : Ce que voyant le Roy de Nauarre, & qu'ils s'estoient auancez iusqu'à vn lieu ou (à cause de quelques maisons & grands arbres fort espais) les courtines ne se voyoient que fort peu, il fit mettre pied à terre à cinquante de ses gardes, lesquels marchans au combat, de toute autre façon que ces gens de Ville, n'eurent pas plustost tiré leurs premières harquebusades, qu'ils mirent l'espée à la main, & s'allèrent mesler avec eux dans les clos vergers & iardins, & mesme les clayes d'iceux ayans esté ouuertes en plusieurs lieux, le Roy de Nauarre luy mesme avec quelques vns de vous autres, les chargea furieusement; de quoy tous ces gens effrayez, ils se mirent en fuite, iettans leurs armes pour se sauuer, il y en eut quelques vingt de tués, & presque autant de prisonniers : le reste se ietta dans les fosses de la Ville, laquelle d'effroy, & craignant que l'on entrast pesse-melle, leuerent les pont-leuis; & le Roy voyant que toutes les courtines se garnissoient d'harquebusiers, se retira sans qu'il y perdit qu'un homme, & vn nommé Rangues & le Bois de Thoneins qui furent blesez, & deux ou trois cheuaux, & ainsi suiuiſtes vostre chemin vers Montauban.

Quinze iours apres le Roy de Nauarre s'en retournant de Montauban à Leytoure, & ne voulant plus passer si près de Beaumont : au partit du Mast de Verdun, il prit plus a droite vers vn lieu qui s'appelle sainct Nicolas (comme il nous semble) & ayant fait enuiró vne lieuë, l'on entendit le son de quatre ou cinq Tabourins, vers lesquels le Roy ayant enuoyé pour les reconnoistre, on luy rapporta que c'estoient enuiron trois cens harquebusiers, lesquels sous cinq enseignes, tenoient le chemin de Beaumont à Florance, marchans en assez mauuais ordre : Lors il y eut de grandes disputes, entre les vieux & ieunes Gentils-hommes & Capitaines, pour resoudre si on les laisseroit passer, ou si on les iroit attaquer : car le Roy n'auoit qu'enuiron cent ou six vingts Gentils-hommes ou fort bons Capitaines bien armez, & cent cinquante harquebusiers de ses gardes : Et en fin, sa Majesté conclut qu'il les falloit enuoyer taster par vingt cheuaux & cinquante harquebusiers tous à cheual, afin de prendre conseil sur la resolution qu'ils tesmoigneroient auoir, leur mettant en veuë tout ce qu'il y auoit de gens, qui paroissoit fort à cause de la quantité de seruiteurs domestiques & valets que vous autres Messieurs auiez, que l'on fit mettre en bataille en quatre gros, avec vos casques en teste à ceux des premiers rangs, ce qui reluisoit fort au Soleil; & le surplus qui estiez tous gens de combat, & vn peu plus pres, en trois autres gros, les gardes estans à cheual, les harquebusés & petrinals hors le fourreau: si tost que ces gés vous descouurent en cet ordre, & virent vos coureurs venir à eux les pistolets au poing, ils commencèrent à se tremousser, les vns courans d'un costé, les autres de l'autre, sans aucun rang, montrans de s'effrayer: l'on voyoit trois ou quatre Capitaines à cheual à leur teste, qui faisoient en apparence tout ce qui se pouuoit pour les rassurer & mettre en ordre dans vn grand champ: mais voyans que les vns apres les autres passoient à trauers les plus fortes hayes, & se iettoient dans les chemins creux, sans vouloir garder ordre ny rangs : eux mesmes se mirent à la teste, & au grand trot, se faisans suiure de mesme par tous leurs Soldats, avec dessein d'aller gagner vn Bourg nommé les Cassaux, fermé par les costez & les deuaux, reserué que les Portaux en auoient esté démolis, croyans qu'ils auroient assez de loisir pour s'y barricader: mais ils furent

suiués de si prés, que les plus mal enjambez demeurèrent par les chemins, & furent taillez en pieces, & les autres passans dans le Bourg, cognoissans bien qu'ils n'auroient pas le loisir de baricader les Portaux, ils gagnerent (au nombre de quelques deux cens) vne grande Eglise qui estoit hors le Bourg, ou les Païsans auoient accoustumé de se retirer, tellement qu'ils la trouuerent toute retranchée, & mesme pourueüe de vin & farine, & quelque peu de pain & de bois, là où le Roy de Navarre se resolut de les assieger : & pource qu'il n'auoit autre Infanterie que ses gardes, & qu'il ne doutoit point que les Villes Catholiques voisines, comme Grenade, Beaumont, Mirande, Valence, & Fleurance, n'essayassent de les secourir, il despecha aussi-tost à Leytoure, au Villa, le Mast de Verdun, Lisle & Montauban, pour luy enuoyer le plus de gens de pied & de Cheual qu'ils pourroient, & en attendant il fut contraint d'employer non seulement ses gardes & toute la noblesse, mais aussi vos valets, Pages & Laquais, & fustes ainsi prez de quatre iours sans vous des-habiller, ny quasi des-armer, ny auoir autre soulagement, sinon qu'en sortant des Gardes à pied, où il falloit trauailler à la sappe de cette Eglise, vous entriez en garde à cheual pour empescher le secours & les aduis, & ne dormiez tour à tour que de deux nuits l'vne : mais en fin vous estant arriué quelques cent cheuaux & mille ou douze cens harquebusiers de toutes ces villes nommées, avec des Pics, Pelles, Pioches & Grenades, suiuant ce que le Roy l'auoit demandé. Vous commençastes à prendre quelque repos & à trauailler avec plus de facilité quoy que les murailles de cette Eglise fussent si dures & si espais-ses, que l'on n'auança pas guere la besongne : Le Roy vous ayant baillé pour vostre quartier, le rond du Chœur de l'Eglise à percer, vous vous y opiniastrastes de telle sorte & tous les vostres, que dans douze heures vous y eustes fait vn trou, par lequel vous faisiez ietter des Grenades dans l'Eglise, qui leur bleussoient forces Soldats : Et puis fistes dresser vn petit eschaffaut contre le trou, de dessus lequel vous faisiez tirer à ceux qui paroissoient : tellement que ces gens ayans apperceu le renfort qui estoit arriué au Roy : n'ayans Chirurgiens, linge, ny drogues pour penser leurs blesez : ny eau ny feu pour leur faire du pain, qu'ils petriffoient avec du vin, & le trouuoient fort mauuais, engendrant mesme des maladies ; ils furent enfin contrains de se rendre à discretion qui estoit telle en l'esprit du Roy, qu'il se vouloit contenter d'en faire pendre sept ou huit, qui estoient accusez d'auoir exercé de grandes cruantez contre ceux de la Religion, & notamment six filles où femmes, lesquelles apres auoir violées, ils auoient remply la nature de poudre, & puis les auoient fait creuer en y mettant le feu : Mais il ne fust iamais possible d'en sauuer vn seul, tant ceux de Montauban, s'acharnerent cruellement dessus, iusques à les venir tuer entre les bras de ceux de vous autres de qualité qui les vouliez sauuer, dequoy le Roy de Navarre ne fut pas puis apres trop marry, lors qu'il sceut par qui les Capitaines se disoient estre leuez.

Pénible siège d'Eglise.

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT ET DE GVERRE:

CHAPITRE X.

LE Roy de Nauarre, apres tous ces petits exploits, s'estant retiré à Nerac pour se rafraischir, arriuerent vers luy, les Deputez de la part du Roy & des Estats à Blois, qui estoient (ce nous semble) Messieurs de Montpensier, l'Archeuesque de Vienne, Richelieu & quelques autres, pour luy venir faire entendre qu'aux Estats qui se renoient à Blois, il y auoit esté resolu, qu'il n'y auroit qu'une seule Religion en France, & que chacun seroit tenu de fournir tous les ans le centiesme de son bien, iusques à l'entiere ruine des Heretiques: & partant le prioient, comme desireux de son salut eternal & de ses prosperitez temporelles, de vouloir recevoir instruction. Ce qui se passa là dessus seroit de trop longue deduction, dequoy ne vous estant pas meslé, nous n'en dirons autre chose sinon que Monsieur de Bethune vostre cousin & vous avec luy, fustes enuoyez au deuant de ces Messieurs iusqu'à Bergerac, pour les recevoir & faire loger & honorer dans les Villes du party.

Deputez des Estats de Blois vers le Roy de Nauarre.

S'en estans retournez sans rien faire, Monsieur l'Admiral de Villars'assembla son armée pour aller assieger Castel-jaloux: mais ayant sçeu que cinquante ou soixante de la ieune Noblesse du Roy de Nauarre, cinquante de ses gardes & cinq cens harquebusiers, vous estiez allez ietter dedans, il changea de dessein, & peu apres ayant pratiqué (comme il publia depuis) quelque intelligence dans la Ville de Nerac, il se presenta deuant avec toute son armée, pour l'executer plus facilement: mais ses Partisans n'ayans pas bien pris leurs mesures, cela n'eut autre effet, sinon qu'il s'attaqua vne fort grande escarmouche, en laquelle vous vous allastes messer des plus auant, & ne fut pas iusques au Roy de Nauarre mesme qui ne s'y voulut trouuer armé de toute piece l'espée a la main: Et quelque chose que ses seruiteurs luy passent remontrer que ce n'estoit pas vn lieu digne de luy, il se mit à la teste d'une troupe qu'il voyoit disposée d'aller à la charge, en laquelle il fit tant brauement, qu'il fit lascher le pied à vne troupe de Caualerie qui s'estoit auancée, & la contraignit de regagner le gros de leur Infanterie: & d'autant qu'en se retirant il vit douze ou quinze cheuaux des siens qui continuoient à escarmoucher & à demander le coup de Pistolet, ayant demandé qui ils estoient, & sçeu que vous estiez du nombre, nous entendismes qu'il dit à Monsieur de Bethune vostre cousin: Allez à vostre cousin le Baron de Rosny, il est estourdy comme vn haneton, retirez-le de là & les autres aussi: car l'ennemy nous voyant retirer, leur fera sans doute (car c'est le droict de la guerre) vne si rude charge, qu'ils seront tous pris ou tuez: Et quand vous fustes tous reuenus, il voustança infiniment, voyant vostre cheual blessé d'une harquebusade dans l'espaule à l'endroit du poitrail, en fin chacun estant lassé & l'escarmouche s'apaisant vn peu, l'on vint à parler les vns aux autres, apres que le Roy de Nauarre & l'Admiral de Villars se furent retirez, & en vint on si auant qu'il se proposa vn combat singulier de quatre Caualliers & quatre harquebusiers de chaque costé, entre lesquels vous fustes nommé par Monsieur de Lauerdin qui en estoit aussi: Mais l'Admiral de

Factions de guerre du Roy de Nauarre.

Villars vint luy mesme empescher tout cela, & faire retirer ses troupes voyant la nuit approcher.

Brouage assiege par Monsieur du Mayne, se vend.

En ce mesme temps Monsieur du Mayne estant venu avec vne Armée en Poictou : auoit assiege Brouage, & ceux de dedans se voyans pressez (car nous ne parlons point du Siege, dautant que vous ny estiez pas) ils firent solliciter le Roy de Nauarre, par messages redoublez, de les vouloir secourir promptement : à quoy s'estant resolu, il manda ses forces de tous costez, & s'achemina à Bergerac, puis à Montguyon & Ponts, ou estoient Monsieur le Prince, Monsieur de la Roche-foucault & autres, ayant laisse Monsieur de Turenne derriere, pour assembler & amener l'Infanterie : mais à cause des jalousies, deffiances & enuies qui prirent lors naissance entre le Roy de Nauarre & Monsieur le Prince, ou Monsieur de Turenne estoit si auant meslé, que Monsieur le Prince voulut se battre avec luy, & les longueurs dont il vfa pour amener les troupes, tout cela ne pût estre mis ensemble, que Brouage n'eut capitulé, & conuenu de la forme de sa reddition.

Paix conclue.

Peu apres la Paix de l'an 1577. fut concluë, le Roy ayant tesmoigné vn grand desir d'icelle, tant pource que son esprit estoit entierement esloigné des fais militaires, & tout porté dans le repos la faineantise & les delicés, que pource que par la guerre, il se voyoit contraint de mettre les forces, & par consequent, l'autorité entre les mains de ceux de la Maison de Lorraine, qu'il connoissoit bien faire des pratiques & des menées, contre la Royauté & succession legitime du Royaume. Les années 1578. & 1579. se passerent & consommerent en allées & venuës, pour l'execution de l'Edict que l'on n'obseruoit en aucun de ses articles: Quoy que par cette paix, tous les grands aduantages obtenus par celle dite de Monsieur eussent esté retranchez; mesmes si tost que le Roy de Nauarre fut party d'Agen & des enuirs de Ville-neufue, le Marechal de Biron se saisit de ces deux Villes: & quoy que se fut en plaine Paix & contre les articles d'icelle : Si est-ce que le Roy de Nauarre n'en pût iamais obtenir la raison. Enuiron le mois d'Aoult 1578. (comme il me semble) la Reine Mere, la Reine de Nauarre, & le Roy de Nauarre, se virent aupres de la Reole : & puis s'en allerent ces trois Cours ensemble à Auchx, où n'oyant plus parler d'Armes : mais seulement de Dames & d'Amour, vous deuintes tout à fait Courtisane, & faisant l'amoureux comme les autres : ne vous amusans tous à autre chose qu'à rire, dancier & courir la bague : voire mesme le Roy de Nauarre, cependant que sa belle mere, l'amusoit de belles patolles, semoit des diuisions & dissensions entre luy, Monsieur le Prince, Monsieur de Turenne, & autres des plus signalez du party de la Religion, & faisoit des pratiques dans leurs villes, & se passa durant ce temps, vne infinité de particularitez sur tels subjets, qui meriteroient bien d'estre escrites : mais à cause qu'il ne me souuient pas bien des temps, & que ie n'ay rien a y dire de vous, ie laisse cela aux Historiens; & me contenteray d'vne seule action, qui est digne d'estre notée, qui fut telle.

Partis.

Le Roy de Nauarre se saisit finalement de Florence.

Ces trois Cours estans donc ensemble à Auchx vn soir ainsi que l'on tenoit le bal, vn Gentil-homme enuoyé par Monsieur de Fauas, vint aduertir le Roy de Nauarre, qu'vn viel Gentil-homme nommé Vissac (que l'on tenoit pour vn des piliers de l'Eglise Huguenote) estant des plus autorisez dans les Consistoires, & accreditez dans les Assemblez: & à cette cause

auoit esté choisi entre plusieurs autres pour estre Gouverneur de la Reole : Place des plus importantes pour ceux de la Religion) auoit esté persuadé par vne des Filles de la Reine Mere, dont il estoit deuenu esperduément amoureux, à se faire Catholique, & remettre la place entre les mains de la Reine Mere: Ce qu'entendu par le Roy de Nauarre, sans montrer aucune émotion, ny faire semblant de rien : s'escoula doucement de la presse avec trois ou quatre de vous autres : auxquels il dit tout bas à l'oreille. Aduertissez le plus secretement que vous pourrez, tous mes seruiteurs, dont vous pourrez scauoir les logis, que dans vne heure ie seray à cheual, hors la porte de la Ville, avec ma cuirasse sous ma iuppe de chasse ; Et que ceux qui m'ayment & qui voudront auoir de l'honneur me suivent. Ce qui fut aussi-tost fait que dit: Et le tout si heureusement executé ; qu'à portes ouurantes, il se trouua à Florante, de laquelle (les Habitans ne se doutans de rien, à cause que l'on estoit en paix) il se saisit facilement, ce qui ayant esté le matin r'apporté à la Reine Mere, qui le pensoit auoir couché à Auchx, elle n'en fit que rire, & en branlant la teste : dit, ie voy bien que c'est la reuanche de la Reole, & que le Roy de Nauarre à voulu faire chou pour chou : mais le mien est mieux pommé.

Cet accident esto'gna pour quelques iours ces deux Cours, l'vne de l'autre : mais les choses s'estans vn peu remises en apparence seulement, elles furent ensemble en Foix : où le Roy de Nauarre voulut faire voir la chasse des Ours aux Dames: mais on leur en fit si grád peur, qu'il n'y eut pas moyen de les mener aux montagnes : Aussi arriua-il en icelle des cas fort-estranges, de la force & furie de ces animaux : car il y en eut deux, qui desmembrent des cheuaux de mediocre taille : quelques autres qui forcerent dix Suisses, & dix harquebusiers, & vn des plus grands qu'il estoit possible de voir, lequel percé de plusieurs harquebusades, & ayant six ou sept bris, & tronçons de piques & halebardes, embrassa sept ou huit qu'il trouua en l'accul d'vn haut rocher, avec lesquels il se precipita en bas, & furent tous deschirez & brisez en pieces.

*La Reine
Mere & le
Roy de Na-
uarre vont
ensemble en
Foix.*

La Reine Mere n'ayant pas tout ce qu'elle auoit desiré, qui consistoit à faire rendre les Villes de seureté auant le temps, & mener son Gendre à la Cour, toutes choses demeurèrent plus pleines de plaintes & de craintes que iamais, & s'en alla (par le Languedoc, la Prouence, ou elle vit le Duc de Saouye, le Dauphiné & Lionnois) trouver le Roy son Fils à Paris, qui commençoit à ce trauailler à bon escient l'esprit, des desseins tout apparens d'vne Ligue entre les Catholiques.

Peu apres le Roy de Nauarre s'en alla avec la Reine sa femme à Montauban, ou il fut tenu vne assemblée. pour prendre resolution sur ce qui estoit de faire, puis que la Reine s'en estoit allée, sans pouruoir aux plaintes de ceux de la Religion.

*Assemblée
tenue à
Montauban.*

Quelque temps auparauant, à cause des diuisions semées par la Reine Mere & les siens, Monsieur le Prince fit appeller Monsieur de Turenne, qui n'alla sur le pré qu'avec des fumissions à sa qualité : En suite il fut appellé par Messieurs de Duras & Rosan, avec lesquels il se batit : mais luy ayant esté vsé de supercherie, il fut blessé de plusieurs coups.

Le Roy & la Reine de Nauarre, & Madame sœur du Roy, s'estans retirez à Nerac, la Cour y fut vn temps fort douce & plaissante : car on n'y parloit

que d'amour, & des plaisirs & passetemps qui en dependent, auxquels vous participiez autant que vous pouviez, ayant vne Maistresse comme les autres.

Figeac surpris & repris.

La Ville de Figeac fut lors surprise par les Catholiques, la Citadelle assiégée: mais Monsieur de Turenne que le Roy de Navarre enuoya au secours d'icelle, avec toute la Noblesse de la Cour (du nombre desquels vous fustes) Monsieur de Turenne vous ayant demandé, hé bien Monsieur serez vous des nostres? & vous luy ayant respondu ouy Monsieur, ie seray tousiours des vostres, quand ce sera pour le seruice du Roy; & en tout temps quand vous m'aimez: car lors Lauerdin, Duras, Grandmont, & autres Catholiques, qui auoient accoutumé de vous assister, s'estoient retirez: Monsieur de Turenne (dis-je) fit si bonne diligence, que la Ville de Figeac fut quittée par ceux qui l'auoient prise, voyans approcher vn tel secours.

Reprises des armes sans profit.

La Reine de Navarre estant fort mal à la Cour, & haïssant infiniment le Roy son frere (a cause qu'ils s'estoient faits plusieurs reproches sur leur façon de viure) estoit aucunement bien avec le Roy son mary: tellement que ses persuasions, de ce que l'on n'auoit pourueu aux plaintes & contrauentions aux Edicts, & les belles esperances que donnoient plusieurs particuliers, qui croyoient de profiter d'auantage dans la guerre que la paix, furent cause que les armes se prindrent derechef, mais de trente ou quarante entreprises qu'auoient les Huguenots, il n'y en eut que trois qui reüssirent: à sçauoir la Fere en Picardie & Montaignu en Poitou, desquelles nous ne dirons rien pource que vous n'y estiez pas, mais seulement de la troisieme qui estoit Cahors.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XI.

LE Roy de Navarre estant à Montauban enuiron le mois de May ou Juin 1580. fit dresser vne entreprise sur Cahors: dont l'execution fut l'vne des plus signalées prise de Ville par petard (sans aucune intelligence) qui se soit iamais faite: car la Ville est bonne, grande & toute enuironnée de riuieres par trois costez, dans laquelle (outre les habitans bien armez) il y auoit pres de deux mille hommes de pied & cent hommes d'armes estrangers, sous vn Gouverneur des plus braues & qualifiez Gentils-hommes de la Prouince, nommé de Vesins, lequel auoit esté aduertty quatre ou cinq iours auparauant, que le Roy de Navarre auoit entreprise sur la place: car ledit auis fut trouué dans sa boette, sur lequel il auoit escrit de sa main par trois fois, nergue pour les Huguenots.

*Grand in-
zornate
dans Cahors.*

Le Roy de Navarre ayant passé par Montauban, Negrepelisse, S. Antonin, Cajarc & Seneuieres, pour r'assembler tousiours des gens, à cause que Monsieur de Choupes qu'il auoit mandé, n'estoit pas encore ioint: Finalement ayant fait vne bone traite, il arriva enuiron minuit à vn grand quart de lieuë de Cahors: auquel lieu dans vn grand vallon fort plein de pierrotages, sous plusieurs touffes de noyers, ou il se trouua vne source, qui vous fut vn fort grand secours, car il faisoit grand chaud, le temps esclatant de toutes pars, de plusieurs grondemens de tonnerre, qui ne furent pas neantmoins suivis de grandes pluies: Le Roy de Navarre faisant luy mesme l'ordre de

ses troupes, selon qu'elles deuroient marcher, attaquer & combattre : donna dix soldats des plus disposts & fermes de courage de les deux gardes, aux deux petardiens, qui estoient à ce que nous vous auons ouy dire, au Viconte de Gourdon (car aussi c'estoit luy qui auoit fait l'entreprise) apres cela marchoit vne troupe de vingt-hommes armez & trente harquebusiers des gardes, commandez par S. Martin Capitaine des gardes, commandez par S. Martin Capitaine des gardes : cette troupe estoit suiuite d'une autre, à laquelle commandoit Monsieur de Roquelaure, composée de quarante Gentils-hommes de la Cour du Roy de Nauarre, des plus determinez, au premier rang desquels vous estiez, & soixante soldats des gardes du Roy, lequel suiuoit apres avec deux cens hommes armez, separez en quatre, & mille ou douze cens harquebusiers, separez en six troupes : Il falut emporter trois portes à coups de petards, & encore entre-ouuir les trous qu'ils auoient fais à coups de haches : d'autant que les hommes armez ne pouuoient entrer qu'à quatre pattes, dès l'entrée de la ville vous eustes à combattre vne troupe d'environ quarante hommes bien armez, ayans des hallebardes & pistolets, & environ deux cens harquebusiers : car l'obscurité empeschoit d'en bien iuger, mais au feu des salues d'harquebusades, on voyoit que la pluspart d'iceux estoient nuds iambes, n'ayans eu loisir de prendre leurs bas de chausses : les cloches faisoient vn merueilleux bruit, sonnans l'allarme de toutes parts : les voix vn autre, crians incessamment, charge, charge, & tué, tué : les harquebusades & cliquetis d'armes vn autre : les thuyles, pierres, tisons & pieces de bois, que du haut des maisons l'on iettoit sur vous vn autre : & les bris des espées & froissis des piques & hallebardes vn autre : car dès le premier combat l'on en vint aux mains, iusqu'à se coleter les vns les autres, & dura cette meslée plus d'un grand quart d'heure, durant laquelle vous fustes porté par terre d'une grosse pierre, qui ruée d'une fenestre vous tomba sur le casque, & fustes releué par le Sieur de Berticheres & la Trape, qui combattoient pres de vous. Il se fit encor plus d'une douzaine de semblables combats, en quelques vns desquels le Roy mesme se trouua, de sorte qu'il y rompit deux hallebardes, & furent ses armes trouuées marquées de quelques coups d'harquebuses ou pistolets, & de plusieurs coups de main : les vostres n'en furent pas exemptes, & notamment à la troisieme meslée, lors que l'on ataquâ les barricades de la grande place, où estoient les pieces d'artillerie, vos tassetes s'estans defaites, vous fustes blessé d'un coup de hallebarbe dans la cuisse gauche, qui ne vous empescha pas neantmoins de vous trouuer aux exploits, qui furent en grand nombre : n'y ayant quasi canton, place ou maison de pierre, où ceux de la Ville ne se defendissent si obstinément, que vous fustes pres de cinq iours & cinq nuicts, auant que d'en estre maîtres absolus : Les trois dernieres nuicts il y eut incessamment de grandes allarmes sur les bruits de secours : meslez d'harquebusades, voix cris & tel tintamare & confusion de toutes parts, que nous vous auons souuent ouy dire : Que vous n'auiez guere veu de choses plus dignes de remarque, pour estre des plus belles & des plus effroyables tout ensemble, & la Ville estant de grand circuit, il n'estoit plus possible (veu le peu de gens de guerre qu'auoit le Roy de Nauarre) qu'il püst plus faire faire par tout, les gardes necessaires, tant vous estiez tous las, alterez, affamez & trauaillez de sommeil : y ayant desia trois iours & trois nuicts que vous estiez armez, sans auoir entré en maison,

Grands combats.

Le Roy de Nauarre combat en personne.

Grands difficultez.

(car si l'on se fust amusé au pillage dès le commencement, tout estoit perdu) peu, ny mangé qu'un coup & un morceau, par-cy par-là en combattant, ny dormy que tout debout, vos cuirasses appuyées sur quelques étaux de boutiques: Et eussiez en fin succombé aux attaquemens des ennemis de dehors, qui venoient de toutes parts au secours de cette Ville, qui s'augmentoient journellement, & pouvoient entrer facilement dedans, par un des quartiers d'icelle nommé la Barre, que les habitans tenoient encore, & estoient apres à percer la muraille pour cét effet: tellement que tous les plus sages & consideratifs seruiteurs du Roy de Nauarre, preuoyans tous ces inconueniens, luy conseilloyent à tous momens, de rassembler le plus de ses gens qu'il luy seroit possible, monter à cheual, abandonner la Ville & se retirer: car tous vous autres (voire luy mesme) estiez si fatiguez, & outre les blessures de plusieurs, auiez les pieds si escorchez & plains de sang, que nul ne se pouuoit quasi plus soutenir: mais à toutes telles propositions de sa retraite, ce Prince respondit tousiours constamment & avec un visage riant, (qui resoluoit les cœurs les plus effrayez.) Il est dit la haut ce qui doit estre fait de moy en toute occasion, & partant souuenez-vous que ma retraite hors de cette Ville (sans l'auoir conquisse & assurée au party) sera la retraite de ma vie hors de ce corps, y allant trop de mon honneur d'en vsfer autrement, & partant que l'on ne me parle plus que de combatre, de vaincre ou de mourir.

*Secours fa-
uorables du
Sieur de
Choupes.*

Les choses estans en cette extremité, il n'y a point de doute qu'elles alloient augmentant, lors que Monsieur de Choupes (qui auoit esté mandé pour ce trouuer à cette entreprise, & n'auoit pû assembler ses troupes plus tost) arriva aux portes de la Ville, du costé où l'on estoit entré, ayant environ cent hommes bien armez & cinq à six cens harquebusiers, avec lesquels scachant l'estat déplorable où toutes choses estoient reduites il fit de tels efforts, & combatit si brauement dedans la Ville de hors icelle, contre le secours assisté des moins las & blesez du Roy de Nauarre, qui par son arriuee auoient repris courage, qu'enfin le quartier de la Barre & le Colleege qui tenoient encore furent pris: Toutes les courtines, tours & portaux de la Ville garnis: Le secours ennemy contraint de se retirer, & la Ville entierement conquisse. Au pillage de laquelle on ne s'espargna pas, & en vostre particulier, vous gagnastes par le plus grand bon-heur du monde, une petite bouette de fer (que nous croyons que vous auez encore) que vous baillastes lors à l'un de nous quatre a porter, & l'ayant ouuerte, trouuastes quatre mille escus en or dedans. Qui voudroit reciter toutes les particularitez de cette surprise de Ville, & n'oublier rien des choses dignes de remarque qui y arriuerent, tant au Roy de Nauarre, qu'à chacun de vous autres Messieurs les plus qualifiez il s'en feroit un gros volume: mais nous laisserons cela aux Historiens, aussi bien (comme nous l'auons desia dit) que toutes les autres où vous n'auiez point eu de part, soit par le moyen de l'employ des mains ou de la bouche, ou des yeux ou des oreilles, nostre but n'ayant esté autre, que de vous ramener ce qui a passé par vostre cognoissance.

AFFAIRES MILITAIRES.

CHAPITRE XII.

LE Roy de Navarre ayant pourveu à la conservation de cette Ville de Cahors, où il laissa (se nous semble) Monsieur de Cabrerres pour Gouverneur, ils s'en retourna vers Mont-auban, puis vers Eauze, où il défit deux ou trois troupes qui commençoient à se former, pour aller trouver le Marechal de Biron qui assembloit vne armée, que le Roy luy auoit commandé de mettre sur pied pour resserrer le Roy de Navarre dans ses places, & empêcher luy & les troupes, de tenir la campagne. Entre lesquelles factions que fit le Roy de Navarre celle de Marmande merite de n'estre pas oubliée, laquelle passa ainsi qu'il s'ensuit.

Le Roy de Navarre passant de Mont-auban à Leytour, & le Marechal de Biron ne voulant plus souffrir que les caualcades & diligences ordinaires de ce Prince, luy escrocasse sans cesse quelques pieces de ses troupes naissantes, pris resolution de ne les assembler, ny loger plus à la campagne: mais dans la Ville de Marmande: ce qui fut cause que le Roy de Navarre quitta Nerac, & s'en alla loger à Thoneins, d'ou il se faisoit iournellement quelques factions guerrieres: entre lesquelles nous en remarquerons vne seule, pource que vous y eustes part, & non aux autres: ainsi que nous la conté Monsieur de Bois-bruëlle, qui estoit avec vous en ce temps-là.

Le Roy de Navarre donc, voyant que cette quantité de Noblesse Gasconne qui estoit dedans Marmande, au moindre ennemy qui paroissoit, sortoit à diuerses troupes pour aller apres luy, & le charger à l'enny l'vn de l'autre, à qui se montreroit le plus eschauffé à la poursuite, se resolut de dresser vne partie, pour essayer d'en attraper quelques-vns: Et pour y paruenir s'estant de bon matin avec trois cens cheuaux & les deux compagnies de ses gardes, mis en embuscade dans vn grand bois scitué à demie lieu de Marmande, au bout duquel il passe vn ruisseau non gueable à gens de cheual (pource que les bords en sont trop hauts & trop droicts) sur lequel il y a vn Pont de pierre: il y logea cent harquebusiers de ses gardes, assez près d'iceluy, sur les riués de ce ruisseau, ou il se tenoient couchez sur le ventre, esperant que quelques troupes des ennemis le passeroient en poursuuiuant ceux des siens qu'il faisoit estat d'enuoyer donner le coup de pistolet aux Portes de la Ville: pour lequel effet il commanda au sieur de Lesignan braue & sage Gentil-homme, de prendre vingt ou vingt cinq des mieux montez & armez, plus deliberez & obeysants de vous autres Messieurs (du nombre desquels vous fustes) avec des defences expresses de s'engager en aucun combat: mais tousiours en se retirant avec espee d'effroy, essayer de les faire passer le pont, & aux harquebusiers de ne se descourir ny tirer, qu'vn bon nombre n'eut passé pource qu'aux premieres salués d'arquebulades, il marcheroit en gros pour soutenir ses coureurs, qui lors auroient tourné teste: Tout cela ainsi disposé le sieur de Lesignan l'observa exactement, donnant jusques aux portes de la Ville, qu'il estoit encore assez matin, ou la plus part de vous autres (comme ils disent en Gascogne) firent fumer le pistolet sur quelques soldats & habitans qu'ils rencontrerent dehors: puis aussi-tost,

*Escarmou-
ches deuant
Marmande.*

afin d'éviter les harquebusades des murailles & tours, vous vous mistes sur la retraite, laquelle ayans faite iusques hors la portée d'arquebuse, & voyans que vous n'estiez pas suivis de cavalerie, Monsieur de Lesignan fit faire alte & tourner teste, auquel lieu vous ne demeurastes pas long-temps, pource qu'il sortit quelques harquebusiers, qui s'avançoient par les lieux couverts pour vous saluer: tellement que vous pristes vn peu plus de large, craignant que la blessure de quelque homme ou de quelque cheval, ne vous engageast, pour le retirer ou l'attendre, à ce qui vous estoit expressement défendu. Et lors vous vistes trois trompettes sonnantes à cheval, sortir de la Ville, suivis de bon nombre de cavalerie que vous ne pouviez pas bien conter certainement, pource que tousiours il en arriuoit de nouveau qui se joignoient aux premiers, qui se mirent à marcher droit à vous au trot, paroissans plus de cent chevaux, dont quelques vns criaient. ça, ça, Cavaliers, vn coup de pistolet pour l'amour de la Maïtresse: car vostre Cour est trop remplie de belles Dames pour en manquer: Mais Monsieur de Lesignan faisant la sourde oreille à ces défis, ne pensoit qu'à se retirer pour les attirer dans l'embuscade, & laissant six des siens, vn peu derriere pour faire la retraite, avec défense de s'engager à rien (ceux là ce nous semble commandez par vn que l'on nommoit le Bois ou Quasy, que l'on estimoit fort braue & aduisé soldat: mais à cette fois la vanité & la hayne l'emporterent) & luy se mit au grand trot vers le pont nonobstant tous les défis des autres qui criaient incessamment: comment cavaliers, serat'il possible que des gens qui se disent marcher sous la banniere de Mars & d'Amour tout ensemble, se retirent ainsi fuyans, sans auoir donné vn seul coup d'espée que sur des pauures Mânans, que vous auez trouvé hors des portes. En fin vn seul deux avec lequel Quasy auoit querellé, s'estant auancé, se mit à crier vers les six qui estoient plus derriere faisant la retraite: Cavalier au cheval noir & chanfrin blanc, si vous estes Quasy, comme ie vous estime tel & trop braue pour refuser à donner vn coup de pistolet pour uider nos differens, ie vous le demande, & vous promets d'aller seul & faire faire halte à la troupe, si vous voulez faire de mesme: ce qui ayant esté executé ils s'aduancerent l'vn contre l'autre, & s'attaquerent si brauement, que celuy de Marmande fut blessé & porté par terre hors de dessus son cheval qui s'enfuit à la troupe, & celuy de Quasy fut tué & tomba à terre, son Maïstre se sauuant à pied vers ses compagnons, lesquels le voulant attendre, & Monsieur de Lesignan eux, afin de passer tous ensemble le Pont qui n'estoit plus qu'à deux ou trois cens pas de là, vous fustes chargés de telle furie & impetuosité, qu'il fut impossible d'empescher le combat, & que leurs coureurs au nombre de cinquante, ne passassent le Pont pesselé avec vous: ou il fut donné plusieurs coups de pistolets & d'espées, lesquels porterent presque tous, vos harquebusiers n'ayans osé faire leur saluë, pource qu'il eussent aussi tost tué des vostres que des ennemis, lesquels ne lassèrent pas de les descourir, & partant se doubterent bien qu'il y auoit partie faite & qu'il failloit tenir bride en main, comme ils firent apres s'estre desmeslez: neantmoins quelque vaillante lance, ou bien quelque valet qui auoit pris l'espouuante, d'vne si furieuse attaque, fuiuit de tant de troupes; s'enfuyant vers les troupes du Roy de Nauarre: trouua vn Gentil-homme de sa Cour fort braue, & aussi estimé fort sage & preuoyant auquel il fit accroire (adjoutant de grands sermens à son assertion) que les coureurs du Roy

*Combats
particuliers.*

de Nauarre, que l'on auoit enuoyez agacer les ennemis, auoient trouuë toute leur armée en bataille, caualerie & infanterie, par laquelle ils auoient esté taillez en piéces, & tous les harquebusiers logez sur le bord du ruisseau, inuestis de telle sorte, qu'ils estoient lors tous morts ou pris: Ce qu'entendu par ce Gentil-homme qui ayuoit infiniment le Roy, il luy porta aussi-tost ces nouuelles pour tres-certaines, le conjurant de ce vouloir sauuer & se retirer en diligence: & en fit de telles instances réitérées, donnant la chose pour indubitable, que les plus vieux & sages Capitaines se conformerent à ce conseil, & importunerent tellement ce Prince de le vouloir suivre, que nonobstant l'opiniastreté qu'il tesmoignoit au contraire: disant qu'il seroit encor assez temps de se retirer lors qu'il auroit l'ennemy en veüe, ils s'en firent croire, laissant trente cheuaux pour faire la retraite, avec lesquels & les harquebusiers des gardes des riués du ruisseau, qui auoient regagné le bois & là trouuë leurs cheuaux: vous vous joignistes peu à peu avec le Roy mesme, que vous trouuastes faisant halte en trois escadrons separez, la teste tournée vers le lieu du combat, sur l'aduis au vray qu'il auoit receu de Monsieur de Lesignan, de ce qui s'estoit passé en ce combat: Les ennemis perdirent d'eux Gentils-hommes morts, cinq ou six hommes ou cheuaux blesez, dont le vostre estoit du nombre, ayant eu vn coup de pistolet dans le col, duquel il mourut trois iours apres. Le Roy fut fort en colère contre ceux qui l'auoient fait retirer si viste: dautant que le Seigneur de Lesignan en parloit fort haut & avec blasme contre ceux qui s'en estoient fuyz sans voir l'ennemy, dautant que cela n'estoit iamais arriué à ce Prince.

Mauuais
aduis donné
au Roy de
Nauarre.

AFFAIRES MILITAIRES.

CHAPITRE XIII.

Quelque temps auparauant toutes telles executions, Monsieur le Prince auoit fait surprendre la Fere en Picardie, & s'estoit retiré en icelle, apres s'estre separé du Roy de Nauarre en assez mauuais mainage, à cause de Monsieur de Thurenne, qu'il disoit tous les iours estre fauorilé à son préjudice; & combien qu'il se soit passé plusieurs choses signalées, tant au Siege qui fut mis deuant ladite Ville, qu'au voyage de Monsieur le Prince en Allemagne, si ne laisserons nous pas d'en remettre les particularitez aux Historiens, dautant que vous ny eustes nulle part; Et vous ramanteurons seulement: Que ce Prince fit lors des brigues & menées, pour former dans le party general de ceux de la Religion, quelque espece de party particulier, qui dépendist tout de luy: ayant pour paruenir à ce dessein, attiré quelques Ville de Dauphiné & de Languedoc, & conuenu de bailler Aiguemortes & Pécays au Prince Casimir, comme vne espece d'ostage, tant pour leur retraite, que pour seruir de garand des deniers qui luy seroient deubs pour la solde des gens de guerre qu'il ameneroit; lesquels ne seroient tenus de recognoistre le Roy de Nauarre: lequel aduertty de ces monopoles, enuoya le Vicomte de Thurenne dans ces Prouinces là, pour les renuerser comme il fit, & se passa plusieurs particularitez en ces intrigues, qui meritoient bien d'estre scenés: mais pource que vous n'eustes aucune part en icelles, ny n'y fustes employé, nous en laisserons le recit aux Historiens, & dirons seulement

Le Roy de Navarre se retire dans Nerac.

qu'apres la faction de Mairmande, cy dessus recitée : Le Roy de Navarre voyant que le Marechal de Biron s'estoit rendu Maistre de la campagne, & desirant de pouvoit disperfer ses troupes par les Villes qui en apparence en pourroient avoir le plus de besoin, il se retira dans Nerac, qui estoit le Paris & les delices de la Cour Huguenotte : à cause de la grande quantité de belles Dames que la Reine de Navarre & Madame avoient avec elles en cette Ville là, devant laquelle le Marechal de Biron, comme par vne espece de brauade, à cause de quelques paroles de mépris que le Roy & la Reine de Navarre, avoient tenuës de luy, vint mettre son armée en bataille sur le haut d'un costeau, duquel on descouvroit toute la Ville : là il fut attaqué d'une fort grande escarmouche : & d'autant que le Roy de Navarre avoit fait deffendre de sortir à cheval, de crainte d'engager quelque chose mal à propos : voire n'avoit laissé ouvrir que les petits guichets des portes, pource que ce n'estoit que hayes, vignes & fossés entre la Ville & l'armée, vous vous resolutes de reprendre vötre premier mestier, & faire encore le fantassin, & en ce dessein vous estant pourueu d'une bonne harquebuse & de l'esquipage necessaire, vous vous allastes mesler avec les simples Soldats, aux lieux plus hasardeux : tellement que l'on vint dire au Roy de Navarre, que vous estiez pris & blessé, de quoy grandement fasché & en colere, il enuoya le fleur des Champs & le Capitaine Dominge, pour voir ce qui en estoit, avec commandement de vous ramener : lesquels vous ayans retiré de l'escarmouche ou vous estiez entre les plus aduancez, ils vous ramenerent au Roy de Navarre, lequel vous rabroua infiniment : vous appella estourdy & presomptueux & vous deffendit d'aller plus en aucune faction de guerre sans son congé. La Reine de Navarre, Madame Sœur du Roy & routes les Dames de leurs suittes vindrent (pour voir l'armée ennemie & l'escarmouche) sur les murailles, Tours & Portaux de la Ville, contre lesquels le Marechal de Biron fit tirer cinq ou six coups de canons, puis se retira pour aller prendre logis.

Temps en presence à l'escarmouche.

Entreprise sur Monsegur.

Prise de Monsegur par saucisse.

Quelque temps apres le Roy de Navarre s'en alla vers Bergerac & Ste. Foy, desquels lieux il fit manier par un nommé le Capitaine Melon vne entreprise sur Monsegur, qui fut executé avec heureux succez, par le moyen d'un trou pour escouler les eaux, qui avoit esté laissé à vne muraille, dont on avoit bouché vne des portes de la Ville, y ayant en icelle deux Portes, dans lequel trou on ficha vne saucisse pleine de poudre à canon, si longue & si grosse, qu'elle contenoit bien quatre ou cinq cens liures, & laissé un bou dehors, pour mettre le feu, caché entre les herbes, orties & ronces : tout cela ainsi bien préparé, & le iour de l'execution pris : le Roy de Navarre vous permit (ensemble à quelques autres de sa ieune Noblesse) d'y aller : Le feu ayant esté mis à cette saucisse, elle fit des merueilles, car elle emporta non seulement les deux Portes entre lesquelles elle avoit esté logée, & les murailles qui estoient contre icelles pour les boucher, & les ietta plus de cinquante pas loing, l'une dehors & l'autre dedans la Ville : mais aussi ruyna vne partie des voütes du portail ; de telle sorte que l'on pouvoit entrer trois hommes de front, ce qui fut fait aussi tost, & se trouuerent les Habitans tellement surpris, qu'ils ne firent pas grande resistance : aussi n'y eut il que cinq des leurs tués, & huit ou dix de blesez : & deux tuez du costé du Roy de Navarre & autant de blesez : Nous ne nous souvenons point avoir ouï dire qu'il vous y fut rien arriué de particulier, qui soit digne de remarque ; ny du temps que sur le

bruidt du siege de cete Ville, vous vous iettastes dedans pour la deffendre avec quarante Gentils-hommes de la ieune noblesse du Roy de Nauarre, qu'il y enuoya outre quatre ou cinq cens harquebusiers: mais nous scauons bien qu'il regna cette année là vne certaine maladie nommée la coqueluche, Maladie dite la Coqueluche. de laquelle encore que vous fussiez des plus violemment assailis, neantmoins on remarqua que vous ne laissastes pas de trauailler de telle sorte au quartier qui vous auoit esté baillé à deffendre, qu'encore qu'on l'euy estimé le plus foible, il fut estimé le plus fort, à cause des grands terrassemens & retranchemens que vous y aviez faits lors que vous vous en retournaistes à la Cour: car les ennemis voyans cette Ville fournie de tant de braues hommes, qui tous trauailloient & remuoient terre en diligence, n'oserent l'assiéger.

A vostre retour pres du Roy de Nauarre, il loua infiniment vostre personne & vos ourages: Mais huict iours apres il y eut de grandes coleres entre luy & vous, dautant que deux Gentils-hommes des siens, l'vn nommé le sieur de Beauuais Fils de celuy qui auoit esté Gouverneur de sa ieunesse, & l'autre le Sieur d'Vlleau, ayant de longuemain dispute ensemble, & se picottans tous les iours l'vn l'autre, se rencontrèrent vnfoir tous deux par hazard à souper avec vous: & au sortir de table tous deux l'vn apres l'autre & puis conjoinctement vous prièrent de leur faciliter le moyen de se battre sans qu'ils fussent obligez de se seruir de seconds: Vous fistes tout ce qu'il vous fut possible pour les accommoder: mais chacun d'eux auoit en tel mespris son compaignon, que n'en pouuant venir à bout: vous les menastes sur le pré, où pour le commencement ils ne s'approchoient pas de trop prés; neantmoins à la fin vous les ramenastes tous deux fort blesez, dequoy le Roy de Nauarre ayant esté aduertuy, il s'en offensa infiniment, pource qu'il aimoit Beauuais; & en vint iusques à vous dire des injures, & vous menacer de vous faire trancher la teste, pour auoir fait (comme il disoit) vne action qui trenchoit du Souuerain: Vous repliquastes (comme chacun le publioit) vn peu bien haut, disant: que vous n'estiez n'y son Sujet, ny son Vassal: que vous l'estiez venu seruir de pure affection que vous luy portiez, à vos despens pour acquerir de la gloire & de l'honneur, & non pour y perdre la vie honteusement comme il vous en menaçoit: & partant estiez resolu de vous retirer, estant bien assuré que vous ne manqueriez pas de Maistre, lors que vous en desireriez trouuer. Surquoy il vous repartit: Que les chemins vous estoient libres, & qu'il ne manqueroit pas aussi de seruiteurs; tellement que nous vous vismes tout prest de le quitter: mais en fin la Reine & la Princesse de Nauarre, qui vous ont tousiours affectionné r'acommoderent tout cella, de sorte que le Roy de Nauarre vous fit depuis quasi meilleure chere

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT

& de Milice.

CHAPITRE XIV.

Nous rassemblerons en ce Chapitre diuerses affaires, non peut estre selon l'ordre des temps, mais selon qu'il nous en pourra souuenir: Et commencerons par vous ramanteuoir comme il se fit plusieurs Conférences entre la Reine Mere & le Roy de Nauarre, és lieux d'Auchx, Nerac, & du

Fleur, sur les inexecutions du traité de Paix: pendant lesquelles il se passa infinies particularitez touchant les affaires d'Etat, intrigues de Cour, & amourettes qui seroient bien dignes de remarques: mais d'autant que vostre ieunesse ne permettoit pas que vous eussiez part aux plus importantes, & que nous n'en pourrions raconter toutes les veritez, dont nous auons oüy parler, sans manquer de respect à ceux auxquels nous deuons. Nous laisserons la narration aux bons Historiens, lesquels par iceille n'obmettront pas à faire bien comprendre que le plus souuent les passions humaines en choses frivoles, les extravagances des esprits, & les niaiseries & jalousies de Cour, sont les premiers mobiles qui donnent le branle & l'acheminement bon ou mauvais, aux plus grandes affaires d'Etat: Et nous contenterons de vous rameneroit vne faction guerriere qui se fit pendant que les Cours de la Reine Mere, de Monsieur d'Alençon, du Roy, Reine & Princesse de Navarre, furent à Courtras pour traiter de la Paix que Monsieur poursuiuoit instamment, pour les raisons suivantes.

*Choses de
vostre sen-
sibilité
de grands
incidents.*

*Le P. de
M. de
l'Alençon
de la Reine
de Navarre à
Courtras.*

Nous auons cy-deuant fait mention que la Reine Mere ayant pris opinion que son fils d'Alençon, deuenu Duc d'Anjou, ne l'aymoit pas beaucoup, à cause quelle auoit tousiours plus tesmoigné d'amitié à son fils d'Anjou, deuenu Roy de Pologne, & pour lors Roy de France, que non pas à luy, & qu'à cette occasion il trauerseroit incessamment ses desseins & enuieroit son autorité, elle auoit recherché les moyens (sous couleur de procurer son agrandissement) de luy faire espouser la Reine d'Angleterre, & le faire eslire chef des armes, des desseins & des peuples des Pays bas, lesquels en ces dernieres années, s'estoient quasi tous, grands & petits, Huguenots & Catholiques, reuoltez de l'obeyssance & suiectiõ du Roy d'Espagne.

Or toutes les pratiques là ayants tiré en longueur, il estoit aduenu que ceux de ces Prouinces croyants de rendre leur reuolte moins odieuse, en choisissants pour leur Prince, quelqu'un qui fut de la Maison d'Autriche auoient appellé l'Archiduc Matthias, lequel à son arriuee avec son simple train, ayant fait le Prince d'Orange son Lieutenant general en toutes les Prouinces qui s'estoient sousmises à luy, fit naistre de telles ialousies & mescontentements de tous les autres grands Seigneurs qui presumoient ne luy estre en rien inferieurs qu'ils commencerent à se diuiser & se des-vnir, & les vns apres les autres à retourner sous l'obeyssance d'Espagne; & dès-lors tomba cét Archiduc en telle haine & mespris parmy ces peuples, ioignant à cela sa foiblesse, qu'ils le prierent de se retirer en Alemagne; & ietterent à bon escient les yeux & les cœurs sur Monsieur le Duc d'Alençon & d'Anjou, & se resolurent de l'eslire leur Prince, lequel estant aduertit de leur dessein, & qu'il venoit Députez vers luy pour cét effet, au temps qu'il sejournoit à Courtras: Il sollicita si ardemment la Paix, afin de s'en pouuoir aller, qu'elle y fut en peu de temps concluë; apres laquelle il s'achemina vers Tours, où il commença ses leuées de gens de guerre, pour aller promptement secourir ces peuples qui l'auoient déclaré leur Prince & Souuerain Seigneur.

*Les Pays
bas estoient
Mr. d'An-
jou leur
Prince.*

Auant que de partir de Courtras, il conuia & fit solliciter par les siens, tout ce qu'il y auoit de braues & galants hommes près du Roy de Navarre, de le vouloir assister & venir seruir de leurs personnes & de leurs amys, ces prieres accompagnées de tant de belles promesses, qu'il y auoit dequoy s'y laisser persuader: entre lesquels vous ne fustes pas oublié; Messieurs de Faruaques & de la Roche-pot (qui estoient vos parents & amis inthimes) vous portants

parole de la part de Monsieur (laquelle il vous confirma peu apres) de vous mettre en possession de tous les grands biens du Vicomte de Gand vostre Oncle & vostre Parrain, desquels il vous auoit des-herité à cause de la Religion : Et outre cela vous dit : Que vous regardassiez à luy demander quelque chose sur les terres, qu'il auoit proche de vous, & qu'il vous le donneroit iusques à douze mille escus, pour vous aider à dresser vostre Cópagnie, adjoustant à ces mots (plus genereux qu'il ne montra depuis auoir le courage) car ie suis resolu de donner tout ce que i'ay, à ceux qui m'assisteront en vne si bône occasion, sans vouloir reseruer pour moy, que lesperâce des choses plus grâdes.

Or retournant à cette faction guerriere dont nous auons parlé, vous vous souuiendrez que pour traicter la paix, l'on auoit fait vne espece de Tréfue : mais qui ne s'estendoit que dans Coutras & vne lieuë & demie à l'entour : La Roine Mere n'ayant iamais voulu estendre dauantage ses limites, pource (disoit-elle) qu'elle estoit resoluë de conclure plustost la Paix, ou en oster du tout l'esperance, qu'vne Tréfue generale n'auoit esté publiée aux lieux esloignez : tellement que dans cét espace où residient ces quatre Courts, l'on n'y voyoit, ny oyoit-on parler que de paix, d'amour, d'ances, balets, courses de bagues & autre galanteries : Mais si tost que sans passe-port l'on estoit hors de ses bornes, il se prenoient prisonniers, & se donnoient coups d'espées & pistolets entre gens de differends party, lesquels se rencôtroient à la cápagne.

Sur ce fondement le Roy de Nauarre fit dresser vne entreprise, à quelques vns des siens, pour essayer de prédre vne Ville à deux lieuës de Coutras nommée S. Milon, pour laquelle executer, tous ceux de vous autres, qui desirerét estre de la partie, fustes renuoyez à St. Foy, afin que l'on ne se pût pas plaindre que fussiez partis d'un lieu qui fut en Tréfue : Et deux iours apres vous partistes vn soir à nuict fermée, & vous rendistes deux heures auant le iour à vn quart de lieuë de la ville : ou ayans mis pied à terre, vous marchastes par vn profond vallon & arriuastes sans allarme près des murailles, celuy qui menoit le dessein marchant deuant avec six Soldats choisis qui portoient la saucisse, laquelle ils fourrerent dans vne assez grosse tour, par deux canonnières assez basses, qui estoient en icelle, ausquelles saucisses le feu ayant esté mis, la tour s'entr'ouurit (de sorte que deux hommes y pouuoiet entrer de front) avec vn tel tintamarre, qu'il fut entendu iusqu'à Coutras : laquelle occasion fut aussitost embrassée par tous vous autres qui estiez couchez sur le ventre, départis en trois bandes, chacune composée de vingt-hommes armez & soixante harquebusiers : & aprez eux venoit encore Mt. de Roquelaure, avec soixante hommes armez, pour demeurer dehors & subvenir aux accidens qui se pourroiet presenter. Vous entrastes dans la Ville, sans aucune opposition, & ne rencontrastes que deux troupes qui ayans tiré quelques harquebusades, se retirerét : bref il n'y eut que quatre hommes de tuez de ceux de la Ville, & six ou sept de blesez. Et de vostre costé, deux soldats tuez & trois ou quatre blesez : puis tous les habitans se renfermerent dans leurs maisons : sans faire plus aucune defence : puis on s'employa au pillage, ou les gens de guerre & sur tout les voisins du lieu, s'employèrent comme braues Gascons.

Cette surprise de Ville estant sçeuë à Coutras, il y eu de grandes plaintes, ^{Plaintes de la Reine mere & autres sur la prise de S. Milon.} contre tous vous autres qui l'auiez fauorisée, de la part de la Reine Mere, de Monsieur d'Alençon & d'Anjou & autre Députéz pour la Paix, comme d'vne infraction de foy & de Tréfue, dequoy ils demanderent Justice au Roy

de Navarre, lequel la promit si la place estoit scituée dans les limites données à la Trêve, surquoy il y eut des Commissaires Députez de part & d'autre pour faire cette verification, à laquelle il ne resta plus aucune difficulté, lors qu'on fit apparoir qu'un Marchand de la Religion ayant esté pris à un quart de lieuë de saint Milion, par ceux de la Ville mesme, avoit esté depuis huit jours déclaré de bonne prise au conseil de la Reine Mere: ce qui fit terminer toute ces plaintes, pour venir à vne conclusion de Paix que Monsieur sollicitoit & pressoit instamment, pour les raisons cy-dessus dites: aussi ne fut elle pas plustost publiée, qu'il partit en diligence pour aller assembler son armée.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE XV.

OR pour ce que nous avons dit cy-devant, que les plus grandes magnifiques & serieuse affaires d'Etat, tirerent leurs origine & leurs plus violents mouvements, des niaiseries, jalousies, enuies & autres bijareries de la Cour, & se reiglent plustost sur icelles, que sur les meditations & consultations bien digerée, ny sur les considerations d'honneur, de gloire, ny de foy: Nous vous ramanteurons un discours, que vous nous teintes peu aprez que vous fustes party d'aupres du Roy de Navarre: pour aller chez vous, donnant pour pretexte à ce congé ainsi soudainement requis, la Foy & la parole que vous aviez donnée à Monsieur, de le servir en ses guerres de Flandres, avec un regiment, ou vne bonne troupe de vos amys: d'autant qu'il vous avoit promis de vous mettre en possession des biens de Mr. le Vicomte de Gand vostre Oncle & vostre Parrain, desquels il avoit des-herité Mr vostre Pere & Vous par-sonsequent, à cause de la Religion, & qu'il ne vous avoit pas voulu enuoyer en Flandres: pour y estre eslevé pres de luy. Quoy donc, (vous dit lors le Roy de Navarre.) C'est à ce coup que nous vous allons perdre du tout, car cela estant vous deviendrez Flamant & vous ferez Papiste. Sire, luy respondistes vous: Je n'ay point encore pensé à vous quitter pour cela, & beaucoup moins à quitter Dieu & son service, mais la Flandre estant le pays originel de ma Maison, tant du costé de Bethune que de Melun & de Hornes, n'y ayant quasi Seigneur de bonne Maison en toutes ces Prouinces ausquels ie ne sois parent, & plusieurs grands biens m'y appartenans, si mon Oncle ne me fait point de tort, vostre Majesté voit bien que toute sorte de raisons m'obligent de faire ce voyage, & de suivre ce Prince pour un temps, mais ie ne laisseray pour cela d'estre tousiours vostre serviteur, puis que mon pere m'y a destiné dès ma premiere ieunesse, & me l'a fait ainsi iurer en mourant, & cela fondé (oultre l'affection naturelle des miens de Pere en Fils envers ceux de vostre Maison, en l'alliance de laquelle ils ont eu l'honneur d'estre entrez) sur ce qu'un mien Precepteur nommé la Brosse, qui se melle de predire & de faire des Natiuitez, avant fait la vostre & la mienne, & par icelles veu que j'avois l'honneur d'estre né (côme vostre Majesté) en Decembre le jour de St Luce: M'a plusieurs fois asseuré avec grands serments, qu'infailiblement vous ferez un jour Roy de France; regnerez assez longuement, & tant

heureusement, que vous leuez vostre gloire & la magnificence de vostre Royaume, au plus haut degré d'honneur & de richesses, que l'on scauroit desirer: que ie seray des mieux auprès de vostre Majesté, laquelle m'esleuera en biens & au plus hautes dignitez de l'Etat, & pour mon regard ie commande à y adjoûter quelque foy: pource que tout ce qu'il m'a predit de la mort de mon Pere, & de mon Frere aîné: des perils & hazards que j'ay courus; des blessures que j'ay desja receuës, & en dois bien encor auoir de plus grandes: & de toutes mes autres fortunes, voire iusqu'à me particulariser le voyage que j'entreprends maintenant, s'est trouué véritable: Et parrant soyez asseuré, quelques petis dépis que ie puisse auoir tesmoigné assez mal à propos, (desquels ie me repentis aussi-tost, & vous en demanday pardon) que ie vous seruiray à iamais de cœur, d'affection & tres-loyalement: voire vous promets que si vous auez la guerre sur les bras, ie quitteray Monsieur & la Flandre, pour vous venir seruir. Or bien (vous respondit le Roy de Navarre) vous me resioüissez infiniment de me dire cela, encore que ie n'adjoûte pas trop de foy à tous ces Pronostiqueurs, pour ce que Dieu y est offensé grandement: & me faite souuenir de quelque chose de semblable, touchant Monsieur & moy: Et puis que vous protestez de ne changer iamais de Religion, & de nous venir ayder, si on nous fait la guerre, ie ne vous tient plus pour perdu: mais pour estre à moy autant que ie me le suis promis, & que ie le desire: Car quant à ce Prince que vous allez maintenant seruir, il me trompera bien, s'il ne trompe tous ceux qui se fieront en luy, & sur tout s'il ayme iamais ceux de la Religion, ny leur fait aucuns auantages: car ie scay pour luy auoir ouï dire plusieurs fois, qu'il les hait comme le diable dans son cœur, & puis il a le cœur double & si malin, à le courage si lasche, le corps si mal basty, & estant inhabille à toutes sortes de vertueux exercices, que ie ne me scaurois persuader qu'il face iamais rien de genereux, ny qu'il possede heureusement les honneurs, grandeurs & bonne fortunes qui semblent maintenant luy estre preparées: Et quelque bonne mine qu'il me fasse en m'appellant son bon Frere, ie cognois bien son dessein, c'est de peur qu'il à, que ie veille empêcher le Viconte de Thuréne, Vous Esternay, Salignac & autres de la Religion, d'aller en Flandre avec luy, & scachez qu'il me haït plus que personne qui soit au monde, comme de ma part ie ne l'ayme pas trop: nos premières haines ayans commencé dès lors que nous estions tous deux prisonniers à la Cour, & que ne scachans à quoy nous diuertir, pource que (comme vous le scauez bien, nous ne sortions pas souuent & n'auois autre exercice qu'à faire voller les Cailles dans ma chambre) nous nous amusions à caresser les Dames, en sorte qu'estans tous deux deuenus amoureux d'une mesme beauté, qui estoit Madame de Sauue que vous voyez encore icy, elle me tesmoignoit de la bonne volonté, & le rabroüoit & mesprisoit deuant moy, ce qui le faisoit enrager: à cela s'adiousta vn autre sujet de haine à cause d'une Prediction quasi semblable à celle que vous m'auiez dite de vostre Precepteur car on m'a donné pour chose tres-certaine, qu'un iour ce Prince demandant sa bonne fortune, à vn des siens qui auoit fait sa natiuité: aprez plusieurs refus sur ce fait, & qu'il l'eut menacé de luy faire desplaisir, s'il luy celloit la verité des choses, qui luy deuoient aduenir, il luy dit: Ie ne vous voulois rien dire, de tout ce que vous desirez scauoir touchant la Royauté: car ny vos mains, ny vostre face, ny vostre Horoscope, ny aucun Astre, ne vous promettent ny felicité, ny grandeur de longue durée: Vous ne

*Monsieur
& Alençon.*

seriez iamais Roy ; car tout cela est reserué pour le Roy de Nauarre , qui sera vn iour Roy de France, des plus estimez qui ayent iamais regné. Et depuis cela ie scay (car il ne s'en est pû taire) qu'il me porte vne enuie & vne haine mortelle, laquelle tout de nouueau s'est augmentée, à cause des louanges qu'il entend m'estre données par les Dames, & entre les Caualliers qui disent tout haut qu'il a si mauuaise grace que rien plus, à cajoller les Dames, dancier & courir la bague : Qu'il faut en tous exercices de vertu & gentillesses de Cour, qu'il me cede le prix : Dequoy on luy a dit que ie me glorifiois, & mesme me mocquois de luy : lors qu'il dançoit ou courroit la bague, & vous scâuez s'il y eut moyen de s'empescher de rire, vne fois qu'il brida la potance, & vne autre fois qu'il se laissa choir en faisant manier vn cheual, & que son Escuyer coupa les rennes du cheual, pour en rejeter la faute là dessus : Et vous ay dit tout cecy, sur ce que vous m'avez representé des Pronostications que vous auoit autrefois fait vostre Precepteur, lesquelles i'essayeray d'accomplir pour ce qui vous regarde, si le surplus se trouue veritable, & ainsi vous le promets-je : Cependant ie seray bien-aise que vous puissiez auoir bonne fortune en Flandre, puis que vous m'asseurez de nous venir reuoir si l'on nous fait la guerre, laquelle à mon opinion ne tardera pas beaucoup à nous tomber sur les bras, plus furieuse que iamais : car selon les aduis que i'en reçoÿ, il se jette des fondemens de toutes pars, pour exterminer entierement la Religion. Et sur cela il vous embrassa & vous dit : Adieu mon amy, souuenez-vous de vos promesses : Lesquelles (en luy embrassant le genouil & baisant vne main) vous luy reiterastes avec grands serments, & ainsi vous retirastes à vostre logis : puis ayant pris congé de la Roine Mere, de celle de Nauarre, de Madame & de quelques vns de vos amys, vous montastes à cheual, pour aller prendre la Poste, où à la premiere vous laissastes vostre train, & nous avec pour le conduire.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XVI.

ESTANT donc party d'aupres du Roy de Nauarre, ainsi qu'il à esté dit au Chapitre precedent vous vous en allastes à Rosny, où la premiere chose que vous fistes, fut d'enuoyer le Sieur de Maignan vostre Escuyer à Paris, pour vous acheter de grands cheuaux, lequel huit ou dix iours apres, vous en amena six assez beaux & bons, & entre iceux vn cheual d'Espagne noir, qui n'auoit rien qu'une tache blanche à la fesse droicte : l'vn des plus gentils & dociles cheuaux, que nous ayons iamais veu : car n'ayant que cinq ans, & n'ayans iamais esté dressé, il manioyt terre à terre à toute mains : Et vn cheual de Sardaigne caueffe de More, ayant les oreilles fendues, le plus hardy & furieux cheual dont nous ayons iamais ouÿ parler : car il se laissoit tirer des pistolades & des harquebusades aux pieds & aux enuïrons de la teste, sans se mouuoir cligner les yeux, ny haucher les oreilles : mais si quelqu'vn luy eut presenté vne espée ou vn baston, avec démonstration de le vouloir fraper, aussi-tost il plioit les oreilles, roufloit les yeux, & ouurant la bouche se iettoit sur luy

Pendant vostre sejour à Rosny, vous mesnageastes si bien vos amys & vassaux, qu'en quinze iours vous en eustes bien quatre-vingt d'asseurez, bien

môntez, armez & prests à marcher avec vous, au moindre desquels vous promistes deux cens liures : quelques vns en eurent dauantage, mais quelques autres aussi ne voulurent rien prendre : Et vous souuenant des promesses que Monsieur le Due d'Anjou vous auoit faites, de vous faire vn present, si vous trouuiez quelque chose à demander dans ses terres : par le moyen de deux Marchands qui estoient (ce nous semble) de Meulan & de Mante, nommez le Clerc & Chasteau-Poisly, vous descouuristes qu'il y auoit dans les Duchez & Comtez d'Eureux, Dreux, Mont-fort, Passy, Mante, Meulan, & autres Terres & Seigneuries, que ce Prince auoit es environs de Rosny plusieurs restes & surmesures de vantes de bois, & de vieux restats de comptes à recouurer : lesquels luy ayant demandé lors qu'il vint à Mante, ces Marchands en composerent avec vous, à quarante mille liures, à payer moitié content & moitié dans vn an : ee qui vous vint tellement à propos, que dans quinze iours vostre troupe fut toute sur pied, & allastes trouver Monsieur à Fere en Tardenois, où chacun estrilla bien messieurs les Dains du Parc.

Deux ou trois iours apres toutes les Troupes s'estans jointes, elles marcherent en forme de Corps d'Armée vers saint Quentin & aux environs, puis elles furent loger vers Valincourt, Vauchelles, Creueceur & autres lieux circonuoisins : duquel logement à vostre instance, Monsieur de Faruaques qui estoit grand Marechal de Camp de l'armée & de tout temps vostre intime amy, fit ordonner vostre Compagnie pour estre la premiere, qui iroit à la guerre vers Cambray, afin de prendre langue des ennemis : Et comme vous alliez monter à cheual, ayant rencontré monsieur de Thurenne avec vne bonne troupe de noblesse, qui vous demanda ou vous alliez en si grande diligence avec vos compagnons : & luy ayant respondu que vous estiez ordonné pour battre l'estrade, il vous dit : Que si vous vouliez attendre iusques au lendemain il faisoit vne partie avec des plus braues de ses amys, pour ce mesme effet, & qu'il vous promettoit de ne reuenir point, sans auoir fait quelque chose digne d'honneur : mais vous luy respondistes, qu'ayant receu commandement de marcher, vous n'estiez plus en vostre propre disposition & partant le priez de vous excuser.

Estant donc monté à cheual sur les sept à huit heures du soir (car c'estoit ce nous semble au mois d'Aoust) vous marchastes toute la nuit vers Marquouin sans rien trouuer sinon quelques valets & cheuaux de bagage, qui s'en retournoient vers lestranchées & blocus, que le Prince de Parme auoit fait faire à l'entour de Cambray : par lesquels vous appristes, qu'il auoit esté publié par les quartiers, que chacun eut à faire filer tous les valets & cheuaux de somme vers Bouchain & S. Amand : voire que l'on parloit des ja de desloger. Vous donnastes fort proche desdits blocus, iusques à vous y faire demander, qui valà, & tirer quelques harquebusades : Mais voyans leurs logements entierement retranchez, qu'ils y faisoit vne tres-bonne Garde, & qu'il n'en sortoit personne, vous repristes vostre chemin vers l'armée, sans trouuer sur vostre retour, sinon encore quelques bestes de somme, & de la val-taille, qui vous en dirent autant que les premiers : desquels vous en amenastes quatre ou cinq, afin de confirmer par iceux le rapport que vous feriez à Monsieur de Faruaques : si bien que le lendemain, comme Monsieur de Thurenne seut que vous n'auiez rien fait, il vous dit hé ! bien Monsieur, vous n'avez pas voulu estre des nostres,

nous ne partirons qu'après demain ; mais souvenez vous que nous ne reviendront pas, sans faire parler de nous d'autre façon que vous n'avez fait : Monsieur (luy dites vous) puis que j'ay suivy exactement ce qui m'avoit esté commandé, ie n'estime point estre sujet à reprehension ; que si vous ne recontez pas plus d'occasion de mener les mains, que nous avons fait, ie ne croy pas que vous enliez gueres les Croniques, de vos faits & gestes de ce iour là: car vous trouuerez des gens merueilleusement bien clos & couverts dant leurs retranchements, & fort resolu à n'en point sortir.

*Défaite de
Siege de Tu-
renne & de
Cambray.*

Le iour d'après Monsieur de Turenne monta donc à cheval, avec six vingts Gentils-hommes, des plus braues & des mieux montez & armez de tout le Camp: bien resolu (à ce qu'ils publioient tout haut) de passer sur le ventre, à tout ce qu'ils trouueroient de gens de guerre: Et qu'à quelque prix que se pût estre, ils entreroient les premiers dans Cambray: ce que toute l'armée croyoit facile ment, considerant la grande reputation du Chef, & de tant de vaillante Noblesse triées à l'élite, & neantmoins le lendemain de leur depart les nouvelles vindrent, que tous ces braues gens, par vn extrême mal-heur, auoient esté deffaits, sans autre rencontre que de quatre-vingts ou cent hommes d'armes, tels quels de la Compagnie du Marquis de Roubaix vostre Cousin: plusieurs tuez sur la place dix ou douze prisonniers, entre lesquels estoient Messieurs de Turenne & de Ventadour, & les autres mis en fuite, sans auoir uasi rendu aucun combat; duquel succez il fut discouru fort diuerse ment dans l'armée, comme vous scauez.

*Retraite de
Prince de Parme
de Parme vers
Valencienne.*

Deux iours apres elle marcha droit aux ennemis en ordre de bataille, toute resoluë de combatre ou de faire leuer le Siege. Celle du Prince de Parme se presenta aussi tout en mesme estat, mais rengée & placée en scituation si aduantageuse, qu'il fut ayse à cognoistre qu'ils n'auoient nulle enuie de combatre, mais seulement d'en faire la mine: aussi la nuit suiuaute, le Prince de Parme abandonna, sans son de trompette ny tambour, toutes ses tranchées & blocus & se retira vers Valenciennes, laissant des gens de guerre dans Chasteau en Cambresis, & aux passages de l'Escluse, Arleu, Bouchin & sainct Amand, sans que le lendemain il se trouuast vn soldat ny vn valet de l'armée que l'on pût prendre.

*Entrée &
reception de
Monsieur
de Cambray.*

Monsieur fut receu dans Cambray avec vne merueilleuse joye des Habitans de la Ville & du sieurs d'Inchy leur Gouverneur, tesmoignée par vne magnifique-entrée en armes, son de cloches, feux de joye, festins & banquets.

*Siege de Ca-
sbran en Cam-
bresis.*

Deux iours apres l'armée mit le Siege deuant Chasteau en Cambresis, qui souffrit que l'artillerie jouast: La batterie fut dressée contre vne courtine & vne grosse tour de brique, avec telle furie & si diligemment seruie, & à propos exploitée, que la tour fut effondrée & entr'ouuerte, & la courtine abatuë, de sorte que l'assaut y fut donné (auquel vous vous trouuastes avec dix ou douze de vostre troupe, & plusieurs autres personnes de qualité de la Cour de Monsieur) & la Ville emportée avec fort peu de resistance, à cause de la diuision qui se mit entre les Habitans & la Garnison, les vns voulans que l'on capitulast les autres que l'on resistat: mais tant y a que tous fut exposé au pillage & les femmes & les filles à la violence des Soldats, nonobstant que la peste fut quasi par toutes les maisons: de laquelle vous fustes trois iours entiers en vne merueilleuse crainte, pour vne telle cause: C'est qu'ayant esté

publié des defences sur peine de la vie, de violer femme ny fille, & crié par les ruës, que toutes celles qui en auroient apprehension, eussent à se retirer dans les Eglises. Comme vous aliez par les ruës, suivi de ceux de vos compagnons qui auoient esté avec vous à l'assaut: vous vistes venir droit à vous, vne assez belle fille, toute descheuillée & gouspillée en ses habits, laquelle courant tant que jambes la pouuoient porter, se vint jeter entre vos bras, vous voyant vne mandille de velours orangé en broderie d'argent, & criant, Helas! Monsieur, sauuez moy l'honneur & la vie, car voyla de vos soldats qui me poursuivent pour me tuer, ou violer. A quoy vous luy respondistes, hé! ou sont-ils mamie, car te ne vois personne apres vous? Ils se sont cachez (vous dit-elle) dans vne maison que voila, lors qu'ils vous ont veus, & en voy encor vn, qui regarde à la porte, ce que ie deuiendray... Et bien, bien (luy dites vous), n'ayez plus de peur, l'empescheray bien qu'ils ne vous fassent desplaisir, voire vous meneray seurement dans la plus prochaine Eglise. A quoy elle respondit (vous tenant tousiours embrassé) hélas! Monsieur, ie m'y suis bien voulu retirer: mais celles qui sont dedans, ne m'ont pas voulu receuoir, à cause qu'ils sçauent que i'ay la maladie. Comment vray Dieu (luy dites vous en la repoussant des deux bras) vous auez la peste? Pardieu vous estes vne meschante femelle, & itez chercher refuge ailleurs qu'entre mes bras: hé! mamie, ne vous estoit-ce pas vne assez bonne defence, pour empescher que l'on ne vous touchast que de dire que vous estiez pestiférée? Et lors sans attendre sa response, vous la quitastes-là, avec vne telle apprehension, qu'à toutes heures, plus de quatre iours durant, vous vous taltiez le pous, & au moindre mal de teste que vous sentiez, vous croyez auoir la peste, neantmoins vous n'eustes aucun mal.

En suite de la prise de cette Ville, on fut ataqer les passages d'Arleux & de l'Escluse, où il se fit deux ou trois belles escarmouches dans les marests, & sur les chaussées qui auoient esté retranchées par les ennemis, en l'vne desquelles vous vous hazardastes de telle façon, que sans le Sieur de Sesseual, qui fit vne furieuse charge, pour vous des-engager, vous eussiez esté infailliblement pris, & peut estre couru fortune de la vie: car comme apparemment vous eussiez pris quelques soldats, se disans estre des gardes du Marquis de Roubaix, & que comme à voütre Parent de la Maison de Melun, vous les luy eussiez renuoyez sans rançon, avec parole de compliment? Luy tout au contraire, sçachant bien que vous pretendiez aux biens que le Vicomte de Gand luy auoit donnez, tant par heritage que le don de Monsieur: Respondit, pardieu ces ciuilitiez sont belles & bonnes: mais s'il estoit pris, il porte sa rançon quant & luy.

*Diuerses
belles Escar-
mouches.*

Après ces factions de guerre, le Prince de Parme ayant separé son armée dans les Pais forts, Monsieur s'en retourna dans Cambray, pour donner ordre à la conseruation de la place, en laquelle desirant (à la persuasion de quelques ames mal trempées qui estoient pres de luy) mettre vn Gouverneur à leur poste, il vfa de la plus sale tromperie que sçauoit faire Prince, contre le pauvre Monsieur d'Inchy qui là luy auoit conseruée loyalement & genereusement. Et pour y paruenir, fignant qu'il luy vouloit resmoigner toutes sortes de bien-veillances & confidances, il luy dit vn iour, qu'il desiroit qu'il luy donnast à dîner en son logis, qui estoit dans la Citadelle, où il ne vouloit estre traité ny seruy que par ses gens, nò par ses officiers, ny gardé que

*Tromperie
faite au
seur d'In-
chy.*

par les soldars & non par les gardes de son Corps: Dequoy le pauvre Monsieur d'Inchy, qui y alloit à la bonne foy, & croyoit que Monsieur fit de mesme: extrêmement resiouy luy dit: Que son Altesse luy faisoit tant de faueur & d'honneur, qu'il apprehendoit qu'une telle grace luy tournast à honte, considéré le peu de moyen qu'il auoit de le traiter Royalement comme son Altesse meritoit, y ayant si peu que la Ville estoit desliurée d'un tant long & ennuyeux siege: neantmoins qu'il feroit du mieux qu'il luy seroit possible, pourueu qu'il luy donnaist deux ou trois iours de temps, pour enuoyer aux Villes de France voisines; ce qui luy ayant esté accordé, il conuia pour ce festin la plupart des plus qualifiez qui fussent auprès de Monsieur, iusques au nombre de soixante, du nombre desquels vous fustes des plus instamment priez, ayant fait amitié particuliere avec ce pauvre Seigneur, pour ce qu'il ce disoit estre allié des maisons de Melun & de Hornes, dont vous estes descendu. Le iour venu il vint querir Monsieur sur les huit à neuf heures, lequel fit demeurer les Gardes derriere, & defendit qu'elles n'entraissent point: Les seruices du festin furent magnifiques, & assaisonnez d'une tres-bonne Musique: Vous estiez soixante & quatre à table, car nous les contâmes; au bout d'embas de laquelle Monsieur d'Inchy fut assis, par commandement de Monsieur: car il ne vouloit point s'asseoir du tout, s'estant préparé à porter la coupe pour boire. Sur l'apport du second seruire, quelqu'un luy vint dire quelque chose à l'oreille, que vous n'entendites pas, à ce que vous nous avez dit: mais la responce qu'il y fit en ces propres paroles de Flamant: Hé bien, hé bien, hé qu'on les laische eintre; il n'y a mie deinger m'est à voir. Et puis se tournant vers Monsieur, (il luy dit) Monchieur ché chont les Gardes de vostre Altesse qui veulent intrer, & ch'est bien fait: car vous avez tout pouuoir chiens: Semblable aduis fut donné au pauvre Seigneur par trois fois, à mesure que nouvelles troupes entroient: Et semblable responce fit-il aussi par trois fois, sans que Monsieur s'en esmeut ny fit aucune responce, qu'avec des signes de teste, en souffriant sous le chappeau, Au quatriesme aduis, Monsieur d'Inchy s'esmut grandement, changea de couleur, les yeux luy estincellans de colere, puis s'accorant des deux mains sur le bout de la table, respondit à celui qui parloit: Hé! comment, comment chela? esteindre le mesche de mes geins, & des- armer ma soldadesque, hé, chela n'est mie la raison, hé! Monchieu, hé! qu'esche chechy? hé! ie ne pense mie que vostre Altesse entreinde chela: car ie ne l'ay mie decheruy; checherait me faire trop de tort & mal rescompencher mes cheruices: A quoy Monsieur (en souffriant tousiours) ne respondit iamais autre chose sinon: Cela n'est rien Monsieur d'Inchy, cela n'est rien, i'y pouruoiray & vous contenteray auant que partir d'icy: Mais lors qu'il fut assure qu'il estoit le maistre dans la Citadelle (il luy dit) qu'en rescompence de Cambray, qu'il ne tenoit qu'en gouuernement, il il luy donnoit la Ville, & Duché de Chasteau-thierry en propriété: Et voyant ce pauvre Seigneur, qu'il n'en pouuoit auoir autre raison: Il sortit les larmes aux yeux & les regrets au cœur: accompagnez de ceux de plusieurs de vous autres Messieurs, & de maudissons contre les autheurs d'une telle ingratitude & perfidie enuers vn si bon seruiteur, & prejudice des capitulations à luy accordées & iurées, lequel fut peu apres tué, en vne escarmouche d'un coup d'harquebuse par derriere la teste. Monsieur establit en sa place Monsieur de Balagny Gouverneur dans la Ville & Citadelle de Cambray: & les

ayant munies de toutes choses nécessaires pour leur conseruation, il voulut reuenir en France, quelques instances que luy fissent les Estats d'entrer dans le cœur du País avec sa florissante armée, pour les deliurer entierement de la subjection d'Espagne, ne restant plus à ce qu'ils disoient, que cinq ou six places de consequence, qui tinssent ce party-là.

AFFAIRES MILITAIRES.

CHAPITRE XVII.

QVELQUES mois apres le retour de Monsieur en France, il passa en Angleterre où vous le suiustes: Il se passa plusieurs choses de consequence, desquelles nous laisserons les particularitez aux historiens, d'autant que nous n'auons point appris qu'il s'en fit en iceluy ou vos interests fussent mezlez: & nous contenterons de vous ramenteuoir fort sommairement, que le Mariage de Monsieur & de la Reine d'Angleterre fut negocié iusqu'à s'entré donner des promesses lesquelles n'eurent aucun effet.

D'Angleterre Monsieur passa en Zelande: fut receu avec entrée à Fleffingue & Midelbourg, s'en alla des-embarquer à Lillo & de là à Anuers, où il fut receu avec joye & applaudissement merueilleux, tesmoigné par toutes sortes de magnificences aux entrées, & lors fut-il couronné Duc de Brabant, par le Prince d'Orange, assisté de Monsieur le Prince Dauphin.

Quelque temps apres, le Prince d'Orange receut vn coup de pistolet vers la gorge, estant dedans sa Chambre, duquel il fut en danger de mort: Ce qui causa sur l'heure, vne telle esmotion dans la Ville, que le peuple (croyant que cét assassinat vint des François) s'estant mis tumultuairement en armes, il se mit à crier, qu'il falloit tuer ces massacreurs des nopces de Paris, qui n'estoient venus à Anuers que pour en faire autant: & passa l'esmeute si auant, que Monsieur luy mesme ne croyant pas demeurer en seureté de sa vie dans son logis, fût contraint par le conseil des siens, de se retirer dans celuy du Prince d'Orange: Et encore que peu apres, lors que l'on sceut au vray les auteurs d'vn tel attentat, tout cela fut appaisé: & que ceux de la Ville vinssent faire des excuses à Monsieur, de ce qui s'estoit dit & fait en icelle sur vne telle allarime: Il en demeura neantmoins tellement vlcéré, que dès cette heure là il resolut d'essayer à s'en rendre maistre absolu.

Pendant ces ceremonies & autres qui furent faites es autres Villes, aux receptions de leur nouveau Seigneur Souuerain, il se fit plusieurs sieges, prises & reductions de places & autres factions guerrieres de part & d'autre, desquelles (comme nous auons dit) nous laissons le recit à ceux qui feront l'histoire generale: d'autant que vous n'eustes part en aucune d'icelles: n'ayant en ce voyage suiuy Monsieur qu'avec vostre simple train, & vous tenant tous jours près de sa personne, à poursuiure l'expedition des promesses qu'il vous auoit faites, iusques à environ trois semaines ou vn mois deuant l'entre-prise d'Anuers, que vous commençastes à vous refroidir de luy, & de vous renger plus que de coustume aupres du Prince d'Orange pour deux raisons.

La premiere, d'autant qu'ayant vn iour pressé Monsieur, de commander que les expeditions nécessaires pour vous mettre en possession du Viconte

*Temporiz
faite à Mr.
de Ruyter.*

de Gand, vous fussent deliurées, & sollicitant le Sieur de Quincy Secretaire d'Etat de la mesme chose : enfin luy voyant qu'il n'auoit plus de raisons variables, pour excuser tant & tant de remises, il vous dit (comme tout en colère) Monsieur voulez vous que ie vous en parle librement : Pardieu ie ne scaurois faire mesme expéditions à deux diuerses personnes, & ne vous celebray point, que le dernier en don & en seruice, vous a deuancé en faueur presente : i'entends parler du Prince d'Espinoy vostre Confin ; entendez le reste à demy mot, & sur cela prenez vostre resolution.

La seconde cause qui vous refroidit enuers ce Prince fut, que vous entendistes dire à Monsieur lors qu'il se défit du viel Monsieur d'Auantigny, qui estoit de son Conseil estroit, qu'il auoit l'esprit bien en repos, depuis qu'il n'auoit plus de Huguenots en ses secrets.

*Exercice
faite sur
Anvers.*

Deux ou trois iours deuant cette mal-heureuse & deiloyalle action d'Anvers, le Prince d'Orange estant dans sa chambre, discourant avec Monsieur de saincte Aldegonde & vn ministre nommé de Viliers, vous ouystes qu'il leur dit, ces gens icy ont des desseins pernicieux & pour eux & pour nous, ou a mon aduis ils ne trouueront pas leur conte : car l'on se doute de tout, & la dessus vous dit : Monsieur ie vous prie de ne vous esloigner plus gueres dorensauant de moy ny de mon logis, ce que vous fistes (& ce nous semble) enuiron le quinze ou vingtiesme Feurier, sur les deux heures apres midy, comme vous sortiez du logis de Monsieur le Prince d'Orange : & montant à cheual pour suiure Monsieur, qui estoit allé pour faire faire (comme il se publicoit) vne reueuë à son armée, proche la porte de Quipedorp, vous entendistes vne grande rumeur : vistes plusieurs hommes, femmes, filles & enfans de la Ville, s'enfuyans avec effroy, luiués de troupes de caualerie & infanterie, les pistolets & les espées à la main, les piques basses, & les harquebuses & mousquets couchés en jouë, tirans en escoperie, & crians tuë, tuë, ville gaignée, ville gaignée, viue la Messe, viue la Messe, auquel bruiët le Prince d'Orange estant accouru, accompagné de ses gardes & d'vn nôbre de gens armez, tant Gentils-hommes Capitaines, que Bourgeois, il vous cria ensemble à quelques autres Gentils-hommes François qui estoient avec vous : Messieurs, Messieurs retirez vous dans mon logis, & si vous aymez vostre vie, n'en sortez point que ie ne vous le mande : ce que vous fistes tous aussi tost, bien estonnez de voir ce furieux tumulte, les particularitez duquel nous laissons aux histoires generales, pource qu'il ne vous y arriua rien de bien remarquable : & n'en dirons autre chose, sinon que tout ce qui estoit entré en la Ville, ayant esté tué ou pris, ou s'estans iettez par dessus les murailles dans les fossez, ny ayant moyen de sortir par la porte, pource qu'elle estoit remplie de corps morts. Monsieur le Prince d'Orange, remit en peu de temps toutes choses en ordre, voire en voye de reconciliation, la faisant prosperer à Monsieur, & fit permettre à vous à tous ceux de la Religion & autres luy appartenans, qui s'estoient guarentis de l'occision de le suiure : lequel (ce nous semble) vous trouuastes vers Rosandal & Liere, qui taschoit à prendre le chemin d'Herentals, pour gaigner Villvorde : mais luy & toute son armée, enuveloppée dans vne submerfion generale (ceux de la Ville de Malines ayans rompus les digues des riuieres & inondé entierement le Pais) il se perdit plus de quatre à cinq mille cheuaux & autres bestes de charge & de voiture, & presque autant de personnes : dont la moitié estoient gens de guerre, tant par la faim que par les aspres

*Grandes in-
commodes
d'Armée.*

froidures qu'ils auoient patties durant trois iours & trois nuicts dans ce petit deluge : car c'estoit au mois de Feurier 1581. ou 82.

Cette action descria tellement Monsieur & tous les siens, qu'elle auoit rendu tous les François en general, en horreur & en opprobre, voire en execration enuers toutes nations, ce qui vous fit resoudre de quitter ce Prince tout à fait : ioinct la fourbe qu'il vous auoit faite, & qu'il estoit facile à iuger, que de là en auant (quelque reconciliation qu'il se püst faire) il n'auoit pas grande creance parmy ces peuples, & par consequent peu de moyen de faire du bien ny de l'honneur à personne, dans ces Prouinces ou il estoit detesté & desherité d'innocens & d'ennemis : esquelles il sejourna encore cinq ou six mois : rodant par-cy, par-là avec sa miserable armée, qui alloit de iour en iour deperissant : essayant (mais en vain) de renouer quelque Traité : car dans le mois d'Aoult, tant luy que Monsieur de Montpensier, Monsieur le Marechal de Biron, & tous autres ses partisans abandonnerent le pays, le laissant en telle discorde & desordre, qu'il ne se passoit quasi semaine, que quelque Seigneurs de qualiré & Villes de consequence, ne se remissent au seruice du Roy d'Espagne : ny mois que le Prince de Parme ne leur prist quelque place par force.

Monsieur est mal voulu de tous.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET D'ESTAT.

CHAPITRE XVIII.

TOUTES ces confusions & desordres arriuez es Pais-bas (ainsi qu'il en a esté dit quelques choses es Chapitres precedens) vous firent resoudre de quitter Monsieur Frere du Roy, & pour cet effet, ayant obtenu vn passe-port, par le moyen du Comte de Barlemont vostre parent, vous vous en allastes visiter Madame de Mastin vostre tante, qui residoit à la Bassée, laquelle aussi bien que le Vicomte de Gand, vous auoit des-herité à cause de la Religion : s'estant laissée persuader aux Moynes, que ceux de vostre profession ne croyoient ny en Dieu, ny en Iesus-Christ, & qu'ils auoient en horreur la Vierge Marie, les Saints, & les bonnes ceuures : Et nous permettez de faire icy vn petit discours de ce qui se passa entr'elle & vous, pour faire voir l'innocence ou plustost simplicité niaise de cette Dame, plongée dans la bigoterie, laquelle à vostre arriuee, ne vous fit pas trop bonne chere, ne vous pouuant quasi regarder de bon œil (comme elle vous le dit depuis, croyant certainement que vous n'adressiez nulle de vos prieres à Dieu) mais le lendemain matin, comme elle vous eut mené dans la grande Eglise de l'Abbaye (laquelle elle auoit fondée) pour y voir les sepultures de marbre de vos Ancestres, qu'elle y auoit fait construire, & entre les autres celle d'Héleine de Melun femme de Robert d'Artois : de Hugues de Melun vostre ayeul & d'Anne de Melun vostre grand Mere, & celle d'elle mesme, qu'elle y auoit desia fait elleuer, elle vous dit (ayant les larmes aux yeux) hélas ! mon Neveu, mon amy, que mon Pere vostre Ayeul & ma Sœur vostre grand mere, s'ils estoient en vie, ietteroient de larmes, & ressentiroient de desplaisirs, aussi bien que moy, de voir l'vn de leurs enfans, ne point croire en Dieu, ny en sa mere, & n'adresser ses prieres qu'à l'ennemy d'enfer, qui vous rend ennemy des bonnes ceuures, ainsi que ie l'ay entendu dire à nos bons Peres Confel-

Madame de Mastin.

seurs: Vray Dieu ma Tante, que dites vous? Iesus seroit-il bien possible (luy dites vous) que vous disiez cecy à bon escient & qu'il y ayt eu des gens si pleins d'impostures & de calomnies, que de vous auoir voulu persuader telles execrations, qui nous rendroient indignes de viure sur la terre. Or ma Tante ostez de vostre esprit toutes ces mauuaises opinions que vous auez prises de nous & ne doutez nullement que nous ne croyons, en toutes les trois personnes de la sainte Trinité; que nous ne les adorions & inuoquions, comme étant vn seul Dieu; que nous ne reuerions & honorions la sainte Vierge & les Saints: ne prisions & ne tenions pour necessaires les bonnes œuures & la sanctification, sans laquelle nul ne verra iamais Dieu. Mais comment se peut faire (vous respondit cette bonne Dame) mon amy, que ce que vous dites soit vray? car le bon Pere Syluestre (qui estoit vn Cordelier grand Predicateur & son Confesseur) m'a assureé il n'y a pas huit iours, que les Huguenots sont pires que les Iuifs, & qu'ils ne prient ny Dieu, ny sa mere. Madame ie vous prie de croire (luy respondistes vous) que nostre Credo & nostre Pater, sont les vostres mesmes, & n'y a autre differance, sinon que nous les disons en François, & vous les dites en Latin, & afin que vous cognoissiez la malice des imposteurs qui vous ont persuadé vous & mon Oncle le Vicomte, à nous des-heriter mon Pere & moy. Je vous les veux dire presentement, & lors ayant commencé par l'Oraison Dominicale, & continué par le Symbole des Apostres, elle vous escouta fort attentiuement, sans rien respondre, tant que vous ne parlastes que de Dieu, de Iesus-Christ & du Saint Esprit: mais lors que vous eûtes dit qui est né de la Vierge Marie, & encore apres, ie croy la communion des Saints: elle se mit à crier, hélas! mon nepueu mon amy est-il possible qu'en vos Oraisons, vous parliez de la bonne Dame, & faciez mention des Saints bien-heureux. Or venez m'embrasser puis que cela est: car ie vous ayme comme mon bon nepueu, & me semble en vous voyant, & vous oyant parler, que ma pauvre sœur est encore en vie: ô! que i'ay de des-plaisir, que mon Nepueu, vostre Parrain & moy, vous auons des-herité. Vrayement ie veux essayer à rompre tout cela, & vous le iure par la Sainte Vierge: les effets neantmoins ne suiurent pas les paroles.

De la Bassée vous vous en allastes en la Ville de Bethune, que de longtems vous auiez enuie de voir: à la Porte, on vous demanda vostre qualité, vostre nom, vostre furnom, d'où vous veniez, ou vous alliez, & ou vous pensiez loger: En quoy vous les satisfistes de sorte, qu'ils tesmoignerent d'en estre demeurez contens, sur tout voyans que vous auiez vn passe-port du Prince de Parme: que vous veniez de chez la Comtesse de Mastin, qu'elle estoit vostre Tante, que vous auiez nô de Bethune, & vous alliez loger à l'Escu de vos armes, vers laquelle Hestellerie (peu apres que vous fustes arriué (vous vistes vne troupe d'habitans s'acheminer, qui auoient des halebardiers deuant eux, & entre iceux quelques vns qui portoient des liurées d'officiers de Ville, lesquels vous vindrent visiter, avec des complimens & paroles d'honneur & de respect, disans ne vous en pouuoir assez rédre, puis que vous estiez descendu de l'antique Maison de leurs anciens Seigneurs: dont ils scauoient bien qu'il y auoit quelque branche en France: ils vous firent des presens de vin, patisseries & confitures, & vous menerent voir tout ce qu'il y a d'excellent dans la Ville (que vous trouuastes grandement forte, belle, riche & bien peuplée) & sur tout des structures & sepultures de plusieurs Messieurs vos predecesseurs,

*Monsieur de
Kely & Be-
thune.*

& nous fouuient vous auoir ouy dire, qu'au commencement que vous vistes venir tant de gens, avec les armes & liurées de la ville, vous eustes quelque espeece d'apprehension ; craignant qu'ils eussent descouuert, que vous eussiez porté les armes avec Monsieur, & se voulussent saisir de vostre personne.

Dé Bethune vous vous en retournastes à Rosny, & peu apres vous fistes vn voyage vers le Roy de Nauarre, auquel conrant tout ce que vous auiez fait ouy & veu, pendant le temps que vous auiez esté avec Monsieur, il vous respondit, hé ! bien ne voyla pas l'accomplissement de tout ce que ie vous dis de ce Prince à Coutras, lors que vous pristes congé de moy pour l'aller seruir : mais le Vicomte de Turenne que ie dissuaday tant qu'il me fut possible de le suivre, y a encore plus mal fait ses affaires que vous.

Ce Prince estoit lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la Comtesse de Guichen, laquelle estant allé voir en vn lieu nommé Agemau, il receut des nouvelles d'vn Espagnol nommé Dom Bernardin de Mandosse : sur lesquelles il vous enuoya en Cour vers le Roy & la Reine sa mere, pour les aduertir que le Roy d'Espagne, irrité de la guerre que Monsieur son Frere, assisté de Monsieur de Montpensier, d'vn Marechal de France, & des plus qualifiez de la Noblesse Françoisse, luy auoit faite en ses Paisbas : l'auoit fait solliciter de traiter alliance & confederation, afin de faire la guerre en France : luy offrant d'abord des seuretez suffisantes pour toucher deux cens mille escus par aduance, deux cens mille escus en prenant les armes, & quatre cens mille escus dans l'année, & continuer cette assistance, tant que la guerre durera, pour subuenir à partie des frais d'icelle, à condition qu'il ne poseroit point les armes que de son consentement, pour assurance de laquelle, il ne demandoit que sa foy & sa parole, qu'il scauoit bien estre inuiolable : A quoy il auoit fait quelque espeece de démonstration de vouloir entendre, sans s'engager encore neantmoins à rien, les supplians de bien mesnager cét aduis, & s'asseurer qu'il estoit leur fidel seruiteur.

A vostre arriuéee en Cour, vous voulustes (suivant la charge que vous en auiez) parler à la Reine de Nauarre, afin de vous donner entrée vers le Roy son Frere, & la Reine sa Mere : mais vous sceures par le moyen de vostre Cousine de Bethune (qui la gouernoit lors confidemment) que son entremise vous nuiroit plustost qu'elle ne vous seruiroit : dautant que depuis deux mois, elle estoit tres-mal avec le Roy, s'entr'estans fais vne infinité de reproches meilleures à taire qu'à dire : ce qui l'auoit mise mal aussi avec la Reine sa mere. Le premier vous demanda si vous auiez des Lettres du Roy de Nauarre qui fissent mention de ce que vous disiez : Et sur ce que vous luy dites qu'elles ne portoient qu'vne simple creance, il ne fut iamais en vostre puissance d'auoir audience du Roy, lequel deux iours apres s'alla renfermer dans le bois de Vincennes, auquel lieu nul n'entroit, s'il n'estoit mandé. Vous vous adressastes apres à Madame de Sauuie qui vous fit parler à la Reine mere, laquelle vous receut tres-bien, vous escouta fort attentiuement sur tout ce que vous luy voulustes dire, resmoigna d'en scauoir vn grand gré au Roy de Nauarre : vous fit bailler des Lettres de creance sur vous, du Roy & d'elle, au Roy de Nauarre par Monsieur Pinart : Et neantmoins pour tout cela, il ne s'en ensuiuit aucune chose à l'aduantage du Roy de Nauarre : mais au contraire il en receut des reproches d'Espagne, par lesquelles il fut ayse à iuger que l'on les auoit aduertis de tout ce que vous auiez dit.

Monsieur de Rosny arriue pres du Roy de Nauarre.

Dom Bernardin de Mandosse, parle au Roy de Nauarre.

Monsieur de Rosny enuoyé vers le Roy & Saint Maur.

*Maladie de
Monsieur
d'Alençon,
dont il mourut.*

Sur la fin de cette année vous retournaſtes chez vous, ou ayant appris que Monsieur Frere du Roy, l'estant venu voir ſecretement à Paris, s'en eſtoit retourné fort mal content à Chasteau-thierry : vous le fuſtes trouver, pour eſſayer d'apprendre quelque choſe de ſes deſſeins, que l'on publicoit plus grands & plus magnifiques que iamais, diſant tout haut: Que ſes erreurs & ſes mal-heurs paſſez, eſtoient les plus certains & fidelles Conſeillers qu'il eut pû choiſir, & que par iceux il auoit eſté inſtruit à proceder tout d'une autre façon qu'il n'auoit fait par le paſſé: mais vous le trouuaſtes tout chagrin & fort melancolique, auſſi commençoit-il à languir de la maladie dont il mourut peu apres: vous ne laiſſaſtes pas neantmoins, de luy baiſer les mains, y eſtant preſenté par Monsieur d'Aurilly, lequel vous fit apres tout plain d'offres au nom de ſon maſtre, ſi vous le vouliez ſeruir: vous donner à luy tout à fait, & quiter le Roy de Nauarre.

Ces diſcours vous firent conceuoir vne mauuaife opinion des intentions de ce Prince & prendre reſolution de vous en retourner à Paris, ou vous receutes peu apres des Lettres du Roy de Nauarre, par leſquelles vous reſmoignant beaucoup d'affection, il vous ramentouoit les promeſſes que vous luy auiez faites à Coutras, de le ſeruir touſiours en toutes les occasions qui ſe preſenteroient, & vous coniueroit de le venir trouver en diligence, pour vous dire des choſes qui importoient à luy, & à vous: leſquelles il ne vous pouuoit eſcrire, ny les confier à d'autres qu'à vous meſme. Vous fiſtes ce voyage, auquel il vous entretint particulierement, de tous les deſſeins de ceux de la Ligue, fort approchans de tout ce que nous auons veu eſclore depuis, & finalement vous dit: Le bruiet eſt fort grand, que vos deux ieunes freres ſont fort en la fantaſie du Roy, & on m'a mandé de Paris, que les Mignons meſmes en ont grande ialouſie: le voudrois bien qu'ils fuſſent en faueur, & cela arriuant, ie deſire & vous en prie, que vous vous rengiez à la Cour, ſous couleur de leur autorité: ſans neantmoins vous départir de l'affection que vous m'auiez promiſe: car par ce moyen vous pourrez deſcouvrir pluſieurs choſes; me tenir aduertey de celles qui me pourront eſtre d'importance, & à tout le party, & me rendre de plus grands & ſignalez ſeruices que ſi vous demeuriez prez de moy: A quoy vous eſtant auſſi-toſt reſolu, & luy ayant donné toutes les fortes d'aſſeurances de voſtre affection

*Le Roy de
Nauarre
enuoie Mon-
ſieur de Con-
ny en Contr
en ſecret.*

& loyauté à ſon ſeruice, & de ne quiter iamais la Religion, vous embraſſa par trois fois & vous dit en partant: Mon amy, ſouuenez-vous de la principale partie d'un grand courage & d'un hôme de bien, c'eſt de ſe rendre inuiolable en ſa foy & en ſa parole, & que ie ne manqueray iamais à la mienne: ſur cela vous vous en retournaſtes à la Cour, ou vous trouuaſtes Meſſieurs vos freres en de grandes eſperances de faueur, le Roy les ayant nommées pour prendre l'habit de Penitent avec luy, & fait outre cela pluſieurs belles promeſſes: mais toute cette nouvelle mignonnerie dura ſi peu (vous en auiez depuis ſceu les cauſes qui valent mieux teuës que dites) que ny eux, ny vous n'eulſtes pas grand moyen de vous en preualloir.

Or comme l'oſtueté eſt la mere des delices & par conſequent des vices, vous fuſtes pendant ce temps de ſejour à la Cour, retenu plus long temps apres à Paris, que peut-eſtre il n'eſtoit conuenable à la forme de vie que vous auiez iuſques à lors profeſſée: car vous deuintes grandement amoureux de la fille du Preſident de S. Meſmin, laquelle en verité le meritoit bien: auſſi

emportoit elle le prix de beauté, par dessus les plus renommées de ce temps-là & puis la bonne chere qu'elle & les siens vous faisoient (croyans bien qu'enfin vous seriez homme pour l'espouser, voyans l'affiduité que vous rendiez prez d'elle) estoient de grands liens, & bien puissans pour vous y tenir enlascé. Neantmoins la raison pouuant plus sur vous (qui auez tousiours tenu pour maxime, que celuy qui veut acquerir de la gloire & de l'honneur, doit tascher à dominer ses plaisirs, & ne souffrir iamais qu'ils le dominant) que tant de bonnes cheres que vous receuiez de cette belle fille: ayant ouy parler de la beauté, vertu & haute extraction d'une fille de feu Monsieur de Bontin, qui auoit beaucoup de moyens: vous vous resoluistes de la rechercher pour l'espouser & apres l'auoir veü deux fois, & defia en quelque sorte tesmoigné vostre dessein, sans neantmoins vous estre encore déclaré, il se presenta vne occasion qui vous y engagea autant qu'elle vous desgagea de l'autre: car ne pensant à rien moins qu'à vos Maistresses, il arriua que passant pays, & venant loger à Nogent sur Seine, vous les rencontrastes toutes deux logées en vostre Hostellerie; dequoy au commencement vous fustes fort marry (car vous eussiez bien voulu ne rompre ny avec l'une ny avec l'autre) & fustes deux ou trois fois prest de desloger de là sans les voir: car des-ja chacune d'elles, vous auoit fait la guerre l'une de l'autre: mais comme vous pensiez descendre en bas, vous trouuastes la ieune saint Mesmin qui vous vint embrasser: & comme c'estoit vn petit bec bien affilé, elle vous dit: Comment Monsieur, l'on nous a dit qu'il y a plus de demie heure que vous estes arriué en ce logis, & vous n'estes point encore venu voir ma Sœur, vraymēt elle parlera bien à vous: car on luy a dit que vous auiez vne autre Maistresse: A ces paroles vous vous trouuastes grandement surpris, comme vous nous le dites apres, & ne sçauiez quasi quelle resolution prendre, iusques à ce que Monsieur de la Font (qui estoit le premier qui vous auoit parlé de faire l'amour à Madamoiselle de Courtenay) vous dit à l'oreille, Monsieur tournez vostre cœur à droict: car là vous trouuerez des biens, vne extraction Royale, & bien autāt de beauté lors qu'elle sera en âge de perfection: A quoy vous resoluant aussi tost sans plus contester en vous mesme, vous respondistes à cette sœur, ma belle fille ie l'iray voir tout à cette heure: mais ie me suis engagé en vne petite visite auparauant & vous prie de faire mes excuses. Ie vous assure (vous respondit-elle demie en colere) qu'elle ne seront point receuës, & sur cela vous quita en grommelant, & vous prenant cette occasion respondistes, il n'y a remede, ie ne me desesperay pas pour cela, & de ce pas vous en allastes voir Madamoiselle de Courtenay, enuers laquelle, vous & vos Gentil-hommes fistes si bien valoir ce qui c'estoit passé, que cette belle & sage fille, vous prit en affection, & peu apres vous l'espousastes: l'amour & gentillesse de laquelle vous retint toute l'année 1584. en vostre nouveau mesnage: où vous commançastes à tesmoigner (comme vous auiez des-ja bien fait auparavant en toute vostre vie en la conduite de vostre maison) vne œconomie, vn ordre & vn mesnage merueilleux, prenant la peine de voir & sçauoir tout ce qui concernoit la recepte: & despanse de vostre bien, escriuant tout par le menu, sans vous en remettre ny fier en vos gens: chacun s'estonnant comment (sans bien-fais de vostre Maistre, ny sans vous endéter) vous pouuiez auoir tant de Gentils-hommes à vostre suite, & si honnestes gens qu'estoient les sieurs de Choisy, Morelly, Bois-brucil, Malosnay, Tilly, la Fond &

Maignan, & faire vne si honorable despace : mais ils ne sçauoient pas de quelle industrie vous vliez, ny les grands profits que vous faisiez sur quantité de beaux Courtaux que vous acheptiez à bon marché, enuoyant iusqu'en Allemagne pour cét effet, & puis les reuendiez si cher en Gascogne, qu'ils vous payoient grande partie de vostre despace.

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE XIX.

A La fin de l'année 1584. le Roy de Nauarre vous fit nouvelle instance de le retourner trouuer : Vous escriuant que les occasions de luy tesmoigner vostre affection, alloient estre plus opportunes que iamais : d'autant qu'il voyoit preparer des desseins pour ruiner l'Estat & la Religion tout ensemble ; ce qui vous fit penser à mettre tel ordre en vos affaires, que vous ne manquassiez d'argent au besoin : & pour cét effet mistes en vente vne coupe de bois de haute futaye, qu'un Marchand nommé Boisseau achepta de vous quarante huit mille liures.

Monsieur de Ioyeuse à Rosny & ses desseins.
 Au commencement de l'année 1585. ceux de la Ligue commencerent leurs mouuemens : Le Roy se declara contr'eux, & enuoya contre Monsieur d'Elbœuf en Normandie, Monsieur de Ioyeuse, lequel passa à Rosny ayant Messieurs vos Freres avec luy, où vous les traitastes tous au Chasteau fort honorablement, & Monsieur de Ioyeuse voyant en vostre Escurie sept ou huit pieces de grands cheuaux des plus beaux de France, il vous conuia d'aller avec luy, ce que vous luy accordastes.

Il nous souuient auoir ouy dire à Monsieur de Maignan, le tour que Chicot fit lors à Monsieur de Lauerdin qu'il appelloit la folle, & qui s'estoit logé au bout du Bourg de Rosny : car il luy manda comme en grand secret qu'il s'armast promptement, & vinst au secours de Monsieur de Ioyeuse qu'il nommoit le sourdaut : duquel ce diable de Huguenot (ayant intelligence avec les Ligueurs) s'estoit saisi : Lequel Sieur de Lauerdin, sans iuger de l'impossibilité & imporrance de ce dessein, fit armer vn chacun & vint au Chasteau, & lors se fut à se mocquer de luy. Vous fustes en ce voyage avec Monsieur de Ioyeuse, où il se reconnut vne estrange procedure de la Cour : car comme vous & tout plain d'autres Seigneurs & Gentils-hommes de la Religion, estiez à Vernueil, pour seruir le Roy contre la Ligue : Monsieur de Ioyeuse receut vn paquet de la Cour, par lequel on luy mandoit : Que le Roy auoit fait la Paix avec ceux de la Ligue, & s'estoit obligé de faire la guerre à ceux de la Religion : lors il se tourna vers vous, disant : Hé ! bien Monsieur le Baron de Rosny, c'est à ce coup que i'auray vos beaux cheuaux à bon marché : car la guerre est declarée contre ceux de la Religion : mais ie m'assure que vous ne serez pas si fol que d'aller trouuer le Roy de Nauarre, ny vous embarquer dans vn party qui sera infailliblement ruiné, & perdre vostre belle terre de Rosny : Lors vous luy respondistes : Monsieur, Monsieur, par les voyes que vous pensez ruiner le Roy de Nauarre, c'est par là mesme que vous establirez sa grandeur : au moins si vn diable de Precepteur que i'ay eu à dit vray, lequel à nó la Brosse : car il m'a dit que le Roy de Nauarre seroit fort pres d'estre ruiné : mais qu'enfin il ruineroit tous ses ennemis, & qu'il seroit vn iour le plus

grand & estimé Roy du monde, & que ie ferois vne si grande fortune en le seruant, que ie ne l'oserois quasi pas esperer, tellement que ie suis resclu d'en tenter le hazard, & puis que vous n'avez plus que faire de moy, adieu vous dis. Et lors prist congé de luy si brusquement qu'il s'en estonna, & dit à ceux qui estoient prez de luy, Voilà vn maistre fol, qui n'a peur de rien : mais il pourroit bien s'abuser avec son forcier de Maistre : Lors Monsieur de Morinville luy respondit, Monsieur ce Gentil-homme est braue, & à vn merueilleux esprit : croyez que là ou il sera, il vaudra tousiours vn homme : sur cela vous vous retirastes à vostre maison.

Vn mois apres vous fistes vn voyage vers le Roy de Nauarre, pour sçauoir au vray sa resolution, afin de pouruoir à vos affaires selon cela : Le voyage fut de quatre ou cinq mois : car il vous retint pres de luy & vous mena à Montauban, ou se faisoit vne Assemblée de ceux de la Religion, en laquelle Butrix le vint trouuer de la part du Comte Palatin; vous fustes avec luy à sainct Paul de la Miare, où se fit l'entre-veuë avec Monsieur de Montmorency, & fut pris resolution de se deffendre & employer à cet effect, tout ce qui seroit en la puissance d'vn chacun. Le Roy de Nauarre vous appella lors, au sortir d'vn certain Conseil : vous fit cas de vostre opinion, & puis vous dit : Monsieur le Baron de Rosny, ce n'est pas tout que de bien dire, il faut encore mieux faire : estes vous pas resolu que nous mourions ensemble ? il n'est plus temps d'estre bon mesnager, il faut que tous les gens d'honneur & qui ont de la conscience, employent la moitié de leurs biens pour en fauuer l'autre, & m'assure que vous serez des premiers à m'assister : aussi ie vous promets que si i'ay iamais bonne fortune vous y participerez, lors vous luy respondistes : non non Sire ie ne veux point que nous mourions ensemble : mais que nous viuions, & rompions la teste à tous nos ennemis : mon bon mesnage y seruira plus qu'il n'y nuira : l'ay encore pour cent mille liures de bois à vendre, que j'employeray à cela : mais vous m'en donnerez vn iour d'auantage, lors que vous serez bien riche : car comme ie le vous ay desja dit autrefois : l'ay eu vn Precepteur qui auoit le diable au corps, qui me l'a ainsi denoncé : Il tourna cela en risée & vous embrassa, vous disant : Or bien mon amy retournez vous en chez vous, faite diligence & me venez retrouver au plustost, avec le plus de vos amis que vous pourrez, & n'oubliez pas vos bois de haute futaye. Apres en secret il vous dit : Vous voyez, il me va tomber sur les bras & à tous ceux de la Religion, vne grande, fort dangereuse & longue guerre ; ie voudrois bien la pouuoir ietter dans leurs entrailles & l'approcher de Paris, ou pour le moins de la riuiere de Loire : car c'est le seul moyen de les mettre à la raison : i'ay pour cet effect quelques pratiques sur le Chasteau d'Angers : Monsieur le Prince y a aussi quelque dessein, i'ay peur que l'vn pour l'amour de l'autre, nous ne gastions tout : cependant tenez vous prest de partir avec vos amis, pour me venir assister, ie vous aduertiray de ce qui se passera : Sur cela il vous embrassa par deux fois, & ainsi prist vostre congé.

Partant d'aupres du Roy de Nauarre, vous vous acheminastes en France : laissant neantmoins vostre bagage, hardes & si peu d'argent que vous auiez à Bergerac en passant, où vous trouuastes Messieurs le Cardinal de Lenôcourt, de Sillery, Poigny, & quelques autres Deputez du Roy, vers le Roy de Nauarre, qui estoient prests d'arriuer : vous pristes le soin de les faire loger, recevoir & entretenir : Et nous souuiet vous auoir ouy dire, qu'vn matin Monsieur

*Assemblée à
Montauban.*

*Deputez du
Roy, vers le
Roy de Na-
uarre.*

de Poigny vous dit : Hé ! bien Monsieur : nostre voyage seruira-il de quelque chose ? vous luy respondistes : l'en ay mesme opinion que vous en scauriez auoir ; car si vous venez pour donner de simples paroles & non des effets, & pour nous disposer sous l'ombre d'icelles, à laisser perdre l'Etat & nostre Religion ensemble, vous perdrez vostre temps : Lors il soupira & haussa les espauls, vous disant : Monsieur, je croy qu'une Messe est de difficile conqueste en cette Ville : A quoy vous respondistes, Iesus Monsieur, tant que vous en voudrez ; & pleust à Dieu que vous ne nous fussiez point plus chiches de Presches : que vous fussiez si prudens que de laisser à chacun gagner Paradis comme il l'entend, & que vous ne songeassiez pas tant au Ciel pour autruy, que vous vinsiez à en faire perdre la terre au Roy & à tous les bons François : Vous menastes ainsi deuisant, tous ces Messieurs, au lieu ou se disoit la Messe, & à l'entrée leurs dites adieu.

En vostre voyage vous rencontrastes plusieurs petites difficultez dont nous n'auons pas retenu le particulier. A Paris on ne parloit d'autre chose que de ruiner le Roy de Navarre & tous les Huguenots : plusieurs bons François vous parlerent avec singulier desplaisir de la nonchalance, lascheté & stupidité du Roy : & entr'autres Messieurs de Ramboüillet, Mont-bazon l'aîné, d'Aumont, la Rocheguyon, de Sarpentis, & autres dont nous vous auons ouy faire cas, & ne nous souuient pas des noms de ceux qui vous dirent, il faut s'il y a moyen, que le Roy de Navarre s'aduançe vers la riuere de Loire, avec des bonnes forces, & cela estant il y a plusieurs bons François qui parleront bien haut, voire aucuns se iointront avec luy : à quelqu'vns desquels vous dites, & bien souuenez vous de vostre parole : mais les diuers accidens changerent bien ces bonnes dispositions.

Cependant vous pourueustes à vostre équipage : acheptastes de Monsieur de la Roche-guyon vn des plus beaux cheuaux d'Espagne qui se pouuoit voir, six cens escus : trois autres cheuaux de prix de Messieurs de Laugnac, de Rieux & de la Taillade, acheptastes au marché aux cheuaux vn Roussin roüan fleur de pesché quarante escus, qui ne sembloit propre qu'à porter la malle, lequel se fit si excellent cheual, que depuis vous le vendistes six cens escus à Monsieur le Vidafme de Chartres : comme vous fistes aussi vostre cheual d'Espagne à Monsieur de Nemours la Garnache douze cens escus, desquels ne vous pouuant payer, vous en eustes vne tapisserie des forces de Hercule, qui est en vostre grande salle de Sully.

L'on auoit peu auant fait l'Édict de Juillet 1585. par lequel il estoit fait commandement à tous ceux de la Religion d'aller à la Messe, ou sortir hors du Royaume dans six mois : cela auoit mis tous les Huguenots en rumeur, le Roy de Navarre faisant toutes sortes de pratiques dedans & dehors le Royaume, pour se fortifier d'argent, d'amis, d'armes & de soldats.

Monsieur le Prince prit tost apres les armes ; assiegea Brouage quelque temps : & s'il ne se fut point diuertie en vn autre dessein, tous les deux eussent reüssi : Il auoit (comme nous auons dit cy-dessus) entreprise sur Angers, laquelle il voulut precipiter, sans attendre le Roy de Navarre ; Monsieur de Brissac (que l'on scauoit bien estre de la Ligue, estoit Gouverneur du Chasteau d'Angers : vn nommé le Capitaine Grec, son Lieutenant en iceluy, y auoit vingt soldats en garnison : entr'autres deux de commandement, nommez Roche-morte & le Fresne, qui auoient esté autrefois Huguenots : Il y auoit dans

dans la Ville vn nommé le Capitaine Hallot, qui auoit commandé au Chasteau du temps de Monsieur Frere du Roy: ces trois traictoient: A sçauoir, Hallot avec charge du Roy, les deux autres avec charge du Roy de Nauarre & du Prince de Condé, chacun pour leur liurer la place, & en tirer profit: Hallot prit intelligence avec ces deux, & ainsi toutes ces trois intelligences se conioignirent à faire perdre le Chasteau à la Ligue: mais avec diuers desseins, dix ou douze soldats furent si bien practiquez, que sous ombre d'vn desjeuner, le Grec fut mené en vn lieu à part, luy tué, & quelques vns des siens si bien enfermés que les autres eurent moyen de se saisir du Chasteau. La rumeur fut incontinent grande d'autant que quelqu'un cria par les fenestres, que le Chasteau estoit surpris: incontinent ce bruit s'espand par la Ville, & tout le peuple se met en armes: dequoy le Sieur de Hallot estant aduertty, il croit que cecy c'estoit fait sous la pratique, pour le seruice du Roy: & partant il se iette aussi-tost parmy la foule de cete populace, & pour l'appaiser crie tout beau Messieurs, tout beau, ce n'est rien que pour les seruice du Roy: ie l'ay fait faire par son commandement, & qu'ainsi ne soit, allons au Chasteau, & vous le verrez: Le bruit s'appaissa lors aucunement, & lors s'estans aduancez, & trouuans les Ponts leuez, Hallot crie fort haut, Messieurs du Fresne & de Roche-morte: mais nul ne respond, toutesfois enfin, l'un deux parle du dedans d'une tour, & demande ce qu'il vouloit: Hallot les prie d'abaisser le Pont, de le receuoir, & de declarer qu'ils tenoient pour le Roy: plusieurs parolles & cōtestations se passent durant deux heures: enfin quelqu'un crie du dedans, retirez vous, nous tenons pour le Roy de Nauarre: sur ce cry sans autre formalité Hallot est pris, son procès fait, & dans deux iours il est mis sur la rouë. Cependant le Chasteau est inuelty; l'on presse Roche-morte de parler, il s'y accorde: pour gagner temps il fort au bout du Pont leuis: quelques soldats coulent de la Ville par des aduenuës couuertes pour le surprendre il veut regagner le Pont, ceux de dedans le leuent, il se prend aux chaines du Pont, il ne les peut tenir ferme, il tombe dans les fossez demy froissé, vn cerf nourry dans les fossez le tuë à coups d'endouillées, l'alarme se redouble, harquebusades se tirent, de tous costez l'on fait barricades, deux iours apres le Fresne dormant sur vn carneau de muraille, du costé de la riuere, est tué d'une mousquetade venant de delà l'eau où il y a plus de cinq cens pas.

Pendant toutes ces choses Monsieur le Prince est aduertty, lequel quitte le Siege de Broüage & s'y achemine, couriers volent de toutes parts, les nouvelles en viennent iusqu'à Rosny: vous aduertistes vos amys, communiquez avec eux, afin de marcher au premier mandement du Roy de Nauarre: Mais voyant que vous n'en receuiez point: Que Monsieur le Prince auoit passé la riuere de Loire & qu'il ne faisoit plus seur pour ceux de la Religion en leurs maisons, vous son diez Messieurs de Mouÿ, Fequeres, Morinville & quelques autres, pour sçauoir si ils seroient de la partie: chacun fait le froid & se resoult de prendre vne autre route: tellement que vous partistes avec six Gentils-hommes seulement & vos domestiques: allastes coucher à Nonnancourt, de là à Chasteaudun ou estant à l'hostellerie, vn nommé la Mothe-Potain vous demanda si vous alliez ioindre Monsieur de Ioyeuse, & qu'il y auroit beau moyen de faire ses affaires aux despens des Huguenots, vous fistes bonne mine, & deslogeastes deuant le iour, arriualtes à Vandosme, où pource que Monsieur de Mailly Benehart vous cognoissoit, vous fistes faire le mai-

*Estranges
accidens.*

estre au sieur de Bois-brueuil, & ayant pris vn manteau de valet, montastes sur vn bon courraut, portant neantmoins vne malle, ou il y auoit fix mil escus en or; vn autre de vos Gentils-hommes en portoit vne semblable: car vous n'auiez quasi autre bagage: A Vandosme l'on fit forces questions à celuy qui faisoit le maistre du train, en fin vous allastes loger aux Faux-bourgs de delà, & estant à table, Monsieur de Benchart vous enuoya dire que vous n'estiez pas là en seureté: qu'il auoit fait commandement à tous ceux des Faux-bourgs, de se retirer dans la Ville, & que vous en fissiez de mesme: dautant qu'il venoit d'auoir aduis, que Monsieur le Prince & son armée auoit esté repoussée d'Angers: qu'vne partie d'icelle auoit bien repassé la riuiere: mais que luy avec le reste estoit vers saint Arnoul comme à la desbandade, saccageant tout, & qu'ils pourroient bien donner dans les Faux-bourgs. Vous fistes lors meilleure mine que vous n'auiez bon ieu, estant merueilleusement en peine de ce qu'il estoit besoin de faire: En fin vous criastes fort haut, que l'on selle tous les cheuaux & que l'on charge les malles, il faut r'entrer dans la ville, il y auoit vn tel tintamarre dans les Faux-bourgs, des charroits qui portoient tous les meubles dans icelle, que l'on ne prenoit garde à rien, & ne s'entendoit on pas quasi parler les vns les autres: ce qui vous seruit grandement; car apres le plus long temporisement qu'il vous fut possible, pour laisser passer la nuict, & bien repaistre vos cheuaux & vous montastes à cheual, mais au lieu d'entrer dans la ville, vous sortistes des faux-bourgs par vne fausse ruelle que vous auiez fait recognoistre, & pristes vostre chemin vers les troupes de Monsieur le Prince.

*Grande ser-
uante conués
par M. de
L'ay.*

Enuiron la pointe du iour, vous rencontrastes le Sieur de Falandre, avec sa compagnie de cheuaux legers, qui vous cria qui viue? Ayant respondu viue le Roy, vous dit, que vous estiez perdu, si vous passiez outre; dautant que les troupes du Prince de Condé s'acheminoient en deça: mais que vous trouueriez encore derriere deux ou trois compagnies d'Argoulets qui vous en diroient plus de nouvelles: dautant qu'il ne les auoit apprises que d'eux: mais il estoit aduenu que ces Argoulets ayans descouuert les troupes de Monsieur le Prince, s'en estoient fuis dans les forests prochaines & que la premiere chose que vous rencontrastes, fut quatre compagnies de Monsieur le Prince, auxquelles ayant respondu viue le Roy (pensant que ce fussent des siens) vous fustes aussi tost enuironné de tous, la pistolle & l'espée à la main, crians rendez vous: & vn miracle de Dieu, que vous & tous les vostres, ne fussent tuez cent fois, & bien vous prit de ne perdre le iugement: car encore que vous eussiez recogneu trois des Capitaines; neantmoins vous fistes demonstration d'estre prisonnier, mesmes leur baillastes vos grands cheuaux, iusques à ce qu'ayant rencontré Messieurs de Clermont & de saint Gelais, & vous estant fait recognoistre à eux, tout vous fut rendu, & mesme vos deux courraux à malle, ou il y auoit douze mille escus en or; ce qui vous tenoit le plus au cœur.

Deux heures apres vous rencontrastes Monsieur le Prince, plus estonné que l'on ne scauroit dire: vous soupastes avec luy, n'estans seruis que dans des escuelles de bois; à minuiet il vous demanda que c'est que vous vouliez deuenir, & vous voyant resolu d'aller trouuer le Roy de Nauarre, & que vous estiez assuré de passer, il se resolut de se desguiser & passer dans vostre train: mais vous ne vous en voulustes iamais charger, ny de Monsieur de la

Trimouille aussi : ains seulement de Messieurs de Fors, du Plessis, de Verac & d'Oradour.

A trois heures de là, Monsieur le Prince partit avec douze cheuaux, lequel courut toutes les mal-heureuses fortunes que l'on sçauroit imaginer, sans mort ny prison : Et sur les dix heures, de toutes ses troupes (qui estoient encore de douze cens cheuaux, compris les Argoulets) l'on n'en eut pas trouué vingt-cheuaux ensemble, la plus grosse troupe estoit la vostre, qui estoit de ce nombre avec laquelle vous allastes coucher à Chasteau-renauld, passant sous le nom de Messieurs vos Freres, & sous couleur d'aller trouuer Mr. de Joyeuse à Angers : La difficulté estoit de passer la riuere, en quoy Monsieur d'Arpentis vous fit vn vray tour d'amy. Vous allastes coucher à Montbazon, celant lors Vostre nom : enfin Monsieur de Mont-bazon l'aîné (qui mourut depuis) vous enuoya tant de fois visiter & donner du vin & des poires de bon Chrestien, que vous fustes recogneu : mais au lieu de vous nuire comme vous craigniez, il vous offrit tout ce qui se peut dire, & vous fit sejourner là trois iours, qui vous fut vn grand plaisir pour laisser reposer vos cheuaux, qui commençoient d'estre fatiguez.

Partant de là vous passastes à Chastellerault & Poictiers, sous le nom de Messieurs vos Freres, & sous pretexte d'aller trouuer Monsieur de Matignon de la part de Monsieur de Joyeuse, publiant avec apparence de ioye, que tous les Huguenots estoient deffaits, & Monsieur le Prince mort ou pris. Il y auoit vne telle resiouyffance que l'on ne prenoit point garde à vous, & pource que vous auiez fait raser vostre barbe, & vos moustaches fort pres ; ceux qui vous auoient veus avec de la barbe disoient, il ressemble bien à son Frere le Huguenot. A Ville-faignan, vous rencontrastes vn Regiment de Suisses, qui alloient trouuer Mr. de Matignon, avec lequel vous fistes quatre iournees : & pource que vous leur donniez à dejeuner tous les matins, ils eussent au besoin combattu pour vous.

Au passage de la riuere à saint Marfaut, vous faillistes destre attrapé par vn nommé Puiferat : car vous ne faisiez que sortir du basteau, comme il arriua sur l'autre bort avec son Regiment, & eustes loisir d'aller gaigner la maison de Monsieur de Neufvy.

A Martron vous estant logé aux Faux-bourgs (pource qu'il n'y auoit pas bonne hostellerie dans la Ville) Dieu vous inspira d'aller loger en icelle : car la nuit il fut posé vn petard à vostre escurie, pour enleuer vos cheuaux. Le lendemain comme vous vouliez partir, vn homme de la Ville vous vint dire, Monsieur ie ne me veux point enquerir qui vous estes : mais si vous estes Huguenot & partez d'icy, vous estes perdu : car il ya vne embuscade à deux mille pas d'icy, de cinquante cheuaux bien armez, qui à mon aduis vous attendent. Vous ne negligastes point cét aduis mais sans monstrier d'alarme luy dites, mon amy ie vous remercie : car encor que ie ne sois pas Huguenot, il ne fait iamais bon tomber dans vne embuscade, & est tousiours dangereux d'estre pris pour vn autre : sur cela vous fistes desseller tous vos cheuaux & commençastes à crier tout haut apres vostre Escuyer, que le meilleur de vos cheuaux estoit encloué & que vous ne vouliez point partir : Apres vous enuoyastes recognoistre l'embuscade, par vn de vos gens desguisé en payfant, qui parloit Perigourdin, lequel ayant aduisé ils luy demanderent si vous veniez, mais leur ayant esté respondu que vos cheuaux

auoient esté deffellez : ils se mirent à renier & dirent qu'il failloit aller repaître à vn Bourg qu'ils nommerent à deux lieuës delà : ou les ayant fait suiure, aussi-tost vous montastes à cheual & apres quelques autres petits dangers, arriuastes en feureté chez Monsieur de Longa & le lendemain à Bergerac, ou estoit le Roy de Nauarre, qui vous embrassa plus de six fois, demeurant bien estonné d'entendre tout le succez de l'entreprise de Monsieur le Prince & les particularitez de vostre voyage.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XX.

PEV apres vostre arriuéee apres du Roy de Nauarre, l'on commença à parler de l'armée du Marechal de Matignon, qui venoit assieger Castillon ou Monsegur, ausquels lieux vous vous allastes aussi-tost jetter, ayant mis bonne partie de vostre argent à profit : car vous vous trouuastes enuiron quarante mille liures & ne croyans pas que toute la Cour du Roy de Nauarre ensemble en eut autant. Ledit Sieur de Matignon alla au siege de Castes que le Roy de Nauarre alla faire leuer, par vne grande caualcade, où nous vous auons ouï dire que vous pensastes tous mourir de froid : cela fut enuiron le mois de Feurier mil cinq cens octante six, & se passa plusieurs particularitez telles que s'ensuiuent.

L'armée de Guyenne que deuoit conduire Monsieur du Mayne, estant assemblée, il vint en icelle, avec telle espouuante d'un chacun, qu'il est impossible de le croire : Toutes les Villes du party du Roy de Nauarre se munissoient, luy estoit fort empesché, ne scachant que deuenir : car il sembloit n'y en auoir aucune assez forte, pour euitter la premiere furie d'une si grande armée. & mettre sa personne en feureté : Les vns luy conseilloient d'aller en Languedoc, ce qu'il ne vouloit faire, à cause que c'estoit hors de son Gouvernement : Les autres de s'en aller par Mer en Angleterre pour y trouuer assistance d'argent, & avec cela passer en Allemagne pour amener luy mesme l'armée qui se preparoit pour son secours : Nous auons appris toutes ces particularitez, des memoires du Sieur de la Font, qui les auoit recueillis du sieur de Maignan, & que lors qu'il fut question de prendre vostre aduis, vous luy distes : Sire, pour mon regard tous lieux & tous pays me sont bons : car par tout ou vous hazarderez vostre vie & fortune, ie dois tenir à honneur & à gloire, de perdre la mienne en vous seruant : car puis que ie me suis donné à vous, ie dois conter la longueur de ma vie, non par le grand nombre d'années : mais par la quantité de seruices que ie vous rendray : Pay grace à Dieu, de l'argent pour vous suiure par tout le monde : mais si vous me permettez de parler librement, ie vous diray que vous deuez oublier, ce qui semble vous retenir en ce pays : Pouruoit à toutes les places d'iceluy de bons Gouverneurs & des autres choses necessaires pour leur deffence autant qu'il vous sera possible : Laisser vn Lieutenant de qualité sur le tout, pour otter les jalousies du commandement : Voir le chemin que tiendra Monsieur du Mayne : Considerer quels seront les premiers desseins, & puis prendre vne bonne troupe facile à exploiter chemin, & vous retirer à la Rochelle : Car c'est vne suffisante retraite pour la feureté de vostre personne. Ce ne fera point vous enuir-

*Discours
du Roy de
Nauarre à
Mr. de Res-
ny.*

au contraire vous approcher de Paris, & estre en lieu commode pour viure & tirer des deniers & commoditez de la mer, & pour passer aux pays estrangers toutes les fois qu'il vous plaira, qui ne sera neâtmoins jamais mon opiniõ: car vous deuez auoir vn iourtrop bonne part à la France pour la quitter de gayeté de cœur; par ce moyen vous ferez quatre fortes testes à vostre party: L'une par vous mesmes & Monsieur le Prince à la Rochelle & aux enuiron: car vostre personne estant là, vous estendrez vos limites. L'autre par Monsieur de Montmorency en Languedoc. L'autre par Monsieur de Lefdiguere en Dauphiné. Et l'autre par Monsieur de Thurenne en Guyenne. Et puis vostre armée d'estrangers venant à la trauerse, si elle est bien conduite: tout cela donnera bien à penser à ceux qui rendent vostre ruine si facile. Sur ce discours le Roy vous dit; Je suis bien ayse de vous auoir entendu, il y a du temps pour se resoudre à tout cela, & Monsieur du Mayne n'est pas si mauvais garçon, ny si disposé, qu'il m'empesche de me pourmener par la Guyenne. Tellement que dès le lendemain il resolut de faire vn voyage en Bearn, tant pour donner ordre à quelques affaires que de temps en temps il auoit remises à sa venue en ce Pays-là, que pour visiter Madame Catherine sa sœur, ou il ne sejourna que huit iours.

*Voyage ha-
zardeux du
Roy de Nas-
sawre.*

A son retour à Nerac il eut plusieurs aduis que les armées de Monsieur du Mayne & de Monsieur le Marechal de Matignon s'estans iointes, ils auoient fait border toute la riuere de Garonne à leurs gens de guerre, & mis des gardes aux principaux passages d'icelle, pour essayer de l'attraper en repassant; le bruit ayant desia couru qu'il vouloit aller à Bergerac pour s'acheminer de là vers le Poictou & la Rochelle, afin de s'approcher de la Mer & de la riuere de Loire, & vser de l'un & de l'autre selon que ses affaires & le progres de son armée estrangere le pourroient requerir, auquel lieu de Nerac ayant sejourné deux iours seulement, il en partit au matin à l'aube du iour (ayant auparauant publié qu'il vouloit aller à Leytour) n'ayant pour toutes gens de guerre qu'environ cent hommes armez & autant d'arquebusiers à cheual de ses deux gardes, & prit le chemin de Barbaïste comme s'il eust voulu aller à Castel-jaloux, puis tournant vers Damazan il y sejourna environ vne heure pour donner de l'auoine aux cheuaux & boire chacun vn coup. Et voulant partir de là, il choisit vingt d'entre vous autres Messieurs, des mieux montez & armez & qu'il tenoit des plus resolus aux perils, & autant de soldats de ses gardes sans bagage & fort peu de valets, & baillant la conduite du surplus à Monsieur de Lons son premier Escuyer & au Sieur de la Roque, il prit son chemin tout ainsi que s'il eut voulu tirer derechef vers Castel-jaloux, marchant à trauers des lieges, & des brandes, desquels l'exercisse de la chasse luy auoit enseigné tous les sentiers, tours & destours, puis comme il eut fait vne bonne demie lieuë, il tourna tout court à main gauche & s'en alla gagner Caumont, ou il repûst & dormit environ trois heures: passa la riuere comme le iour se fermoit & marcha toute la nuit quasi à trauers de tous les quartiers de l'armée ennemie, voire alla passer sur le bord des contr'escarpes de Marmandé, en tous lesquels lieux vous entendistes force qui va là des sentinelles (car vous estiez l'un des vingt que le Roy auoit choisis) mais il ne sortit rien apres vous: Puis prenant le chemin vers la Sauuetat, d'Aimet & Duras, fit si bonne diligence qu'il arriva à deux heures de iour à saincte Foy, auquel lieu semblablement se rendirent sur le soir mesme, tous ceux qui estoient

*Siege &
reddition de
Montignac.*

demeurez derriere avec vos bagages sans qu'il eut esté fait perte d'un seul valet, ny d'un cheval, dequoy Monsieur du Mayne ayant eu aduis certain il fut en extreme colere : mais voyant que c'estoit vne chose faite, ou il ny auoit plus de remede, il se resolut d'aller assieger Montignac le Comte, où le Capitaine Roux, & le Sergent More firent des merueilles de se bien deffendre au commencement : mais la place estant foible, & mal fournie d'hommes & de munitions, ils se rendirent à honorable composition qui leur fut fort bien gardée : ne disant rien dauantage de ce Siege pource que vous ny eustes nulle part.

*S. Basile
assiégé.*

De Montignac, Monsieur du Mayne s'en alla attaquer la Ville de S. Basile sur Garonne, dans laquelle quelques iours auparauant, le Roy de Navarre auoit enuoyé pour y commander en cas de Siege le Sieur Despuilles, Gentil-homme de bonne qualité, estimé fort vaillant & grandement experimenté pour la deffence des places assiegées, auquel il bailla trois cens harquebutiers & trente Gentils-hommes de sa maison, pour l'assister & apprendre le mestier sous luy. Or pource qu'il estoit allié de la maison de Courtenay, dont estoit Madame vostre Femme, & qu'à cette occasion il recherchoit fort vostre amitié, vous importunastes tant le Roy, qu'apres plusieurs refus, il vous nomma entre les trente qu'il auoit destinez pour aller avec luy, & ne fut possible de vous en diuertir, quelques remontrances que vous sceussent faire vos parens & vos amys, alleguans que cette place n'estoit nullement propre pour gagner gloire ny honneur : mais au contraire de telle qualité qu'il en faudroit sortir par capitulation honteuse, où vser de deffence perilleuse : aussi lors que vous y fustes arriuez & que vous l'eustes bien visité, il n'y en eut vn seul de vous qui eut tant soit peu de sens qui ne la iugeast encore pire que l'on ne vous l'auoit faite, d'autant qu'elle n'auoit pour murailles que les maisons des habitans, la pluspart desquelles n'estoient que de bois & de bauge & de tapi & pour les autres choses nécessaires à sa deffence, si mal garnie d'armes, viures munitions de guerre, outils & instrumens à traouiller, qu'il ny auoit pas apparence d'y faire longue resistance : neantmoins tous vous autres Gentils-hommes fistes bonne mine, de crainte d'effrayer les Habitans & les Soldats, vous encourageans à traouiller à l'enuy chacun en son quartier, en la pluspart desquels (& sur tout au vostre ou vous nous faisiez tous employer avec tous vos valets, & vous mesme y mettiez les mains) il fut fait de si profonds retranchemens, larges & hautes terrasses, que nonobstant la furieuse batterie qui fut faite & les ruines des bastimens qui volloient par esclats de tous costez (car le canon transperçoit les maisons, voire traouersoit la Ville d'une extremité à l'autre) vous demeuriez à couuert en toute asseurance & partant incitiez tousiours à soustenir vn assaut auant que de vouloit entendre à parlementer. Mais Monsieur Despuilles, soit que son grand iugement & sa longue experience luy fissent mieux recognoitre le peril, l'impossibilité d'une suffisante deffence ou d'un prompt secours, soit pour autres raisons à vous incogneuës, si tost qu'il vit la bresche faite, il pratiqua de ses parens & amys dans l'armée ennemie qui demanderent de parler à luy : lesquels entrerent dans la Ville sur sa foy, & le sceurent si bien manier, intimider les Habitans & la pluspart des soldats, qu'eux s'offrants de demeurer pour luy en ostage, il sortit dehors alla trouuer Monsieur du Mayne & traita avec luy, sa personne estant en la puissance des ennemis, qui fut vne de

Les fautes dont il fut le plus blasmé. Et depuis étant rentré en icelle, il acheua de si bien induire les soldats & les Habitans à son aduis, que nonobstant l'opposition de tous vous autres qui estiez de la maison du Roy, & tout ce qu'en particulier comme son amy vous luy sceustes dire, vous fustes contraint de suiure la pluralité des voix par vn silence plein de despit & de regret de vous estre venu fourrer dans cette place pour en sortir sans combat, de laquelle la capitulation fut dautant plus blasmée qu'elle se trouua plus aduantageuse & plus exactement obseruée: Les Roys & les chefs d'armée approuuans dauantage que l'on sorte des places le baston blanc en la main, apres auoir tenté tous hazards & perils, & s'estre deffendus iusqu'à l'extremité, que de s'en reuenir avec armes & bagages, tambour battant, enseignes desployées, mesches allumées des deux bouts, balles en bouches & pieces roullantes & ne s'estre point battus: aussi trouuastes vous lors que vous arriuastes à Bergerac, le Roy de Nauarre en merueilleuse colere contre tous vous autres de sa maison principalement, iusques à n'en vouloir pas voir vn seul, croyant que tout se fust passé de leur auis: mais quand il eust esté informé de la verité, il demeura plus content de vous autres, & tourna tout son couroux contre Monsieur Despueilles lequel ayant enuoyé querir, apres qu'il eust fait la reuerance, il luy dit: Hé! bien (Monsieur Despueilles) qu'auuez vous fait de la place que ie vous auois donné en garde pour le seruice de Dieu, & la conseruation des Eglises: car ie scay bien que ces Gentils-hommes que ie vous auois baillez pour acquerir de l'honneur & apprendre le mestier avec vous, n'ont pas esté de vostre opinion: A quoy l'autre (tout en furie & mutiné de ce qu'il auoit oüy dire que le Roy l'accusoit de lascheré) luy respondit: Sire, i'en ay fait ce que vostre Majesté en eut peu faire, si estant en ma place elle eut rencontré tous les Habitans & la plus grande partie des Soldats entierement bandez contre toute autre resolution que celle que l'ay prise. Pardieu (repartit le Roy plus irrité qu'auparauant) vous n'auiez que faire de maleguer ainsi mal à propos, & par ma comparaison penser couvrir vostre faute, que ie n'eusse iamais commis vne telle lascheré, scachant trop bien que ceux de nostre profession sont obligez de preferer l'honneur à la vie, & en tout cas ie n'eusse iamais fait cette bestise que de laisser entrer mes ennemis en ma place avec vne entière liberté de parler à vn chacun, & encore moins me fus-je mis entre leurs mains pour capituler: Et enfin que par vostre exemple les autres soient enseignez à vser de plus de generosité & de prudence suiuez cet Exempt des gardes qui vous menera ou vous meritez, & en cette sorte (sans luy donner loisir de repliquer) il fut mené en prison, de laquelle il sortit huit iours apres, tant à la priere de ses amys & parens, que pour le besoin que le Roy de Nauarre auoit de se seruir de sa troupe: aussi se voyant auoir trop peu de forces pour opposer à de si grandes armées que celle qu'il auoit sur ces bras, lesquelles auoient desia inuesty Casters, apres qu'il eut jetté ce qu'il pût de munitions & de gens de guerre dans cette place, ensemble dans Monsegur, Chastillon, sainte Foy & Mont-flanquin, pour lesquels munitionner vous luy prestastes six mille francs, à cause que Monsieur de Bethune vostre Cousin, estoit Gouverneur de l'vne d'icelles: & ayant laissé Monsieur de Turenne pour son Lieutenant general en Guienne afin d'euiter la ialousie des commandemens & de pouruoir au mieux qu'il luy seroit possible aux accidents non préueus: il partit vn matin de Bergerac

Opinion des Roys sur la reddition des Places.

Prisonnier du Roy de Nauarre.

avec cent cheuaux seulement & les deux compagnies de ses gardes, & s'achemina vers Ponts, saint Jean d'Angely, & la Rochelle, où il se delibera de faire de là en auant son principal sejour, suiuant ce que vous auiez tousiours desiré & que luy auiez souuent conseillé.

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT
& de Milice.

CHAPITRE XXI.

*Ambassade
des quatre
Cantons Pro-
testans.*

PEV de iours apres que le Roy de Nauarre fut arriué à la Rochelle, il reçut des Lettres du Roy pour enuoyer quelqu'un de ses principaux seruiteurs, afin de traicter avec les députez des quatre Cantons protestans des Suisses qui estoient à Paris, & aussi pour entēdre de sa Maiesté plusieurs autres choses d'importance pour son seruice & le bien de l'Estat: A quoy faire le Roy de Nauarre vous destina aussi-tost, & avec passe-port enuoyé en blanc, vous vous acheminastes à la Cour qui estoit à Saint Maur, ayant avec vous Monsieur de la Marcelliere qui de là deuoit essayer de passer en Allemagne vers Cleruan & Guitry & vous estant adressé à Monsieur de Ville-roy, il vous tesmoigna que le Roy auoit vn grand contentement du choix que le Roy de Nauarre auoit fait de vostre personne: vous dinastes chez luy, & le lendemain il vous presenta au Roy. Nous vous auons oüy dire que vous le trouuastes dans son cabinet l'espée au costé vne cappe sur les espâules, son petit toquet en teste, & vn panier pendu en escharpe au col comme ces vendeurs de fromages, dans lequel il y auoit deux ou trois petits chiens pas plus gros que le poing.

Après que vous eustes fait vostre harangue le Roy reprit tout les points d'icelle, sans mouuoir ny pieds, ny mains, ny reste, & sembloit comme immobile: & vous dit de plus, Qu'il falloit que le Roy de Nauarre, s'accommodast à sa volonté, au temps & à la necessité de ses affaires, & que c'estoit le seul moyen de ruiner la Ligue, qui ne prenoit autre pretexte pour faire la guerre que sa personne & sa Religion, qu'il n'auoit que faire de sa conscience: mais que s'il vouloit aller à la Messe, il feroit tomber les armes des mains à toute la Ligue, vous luy respondistes que cela ne profiteroit de rien, d'autant que le Roy de Nauarre venât ainsi seul, ne luy apporterait que de la charge & point de force, & si n'osterait pas le pretexte de ceux de la Ligue, mais l'augmenteroit, & leur creance aussi faisant croire au peuple que leurs armes auroient porté cefruict là, & qu'il failloit acheuer le reste: Apres plusieurs repliques vous fustes faire la reuerance à la Reine Mere du Roy qui vous fit fort bonne chere, vous parla fort dignement du Roy de Nauarre, & comme si elle l'eust bien fort aymé vous offrit de vous faire plaisir, bref vous donna sujet de contentement.

Vous vous en allastes apres à Paris pour traicter avec les Députez des quatre Cantons, ausquels apres leur auoir fait vn fort beau festin & représenté l'estat des affaires: ce que vous scauiez des intentions du Roy & de la Ligue: qu'els moyens de subsistance auoit le Roy de Nauarre: & de quel secours il auroit besoin, & auoir eu deux reponce assez fauorable, vous retournaistes trouver le Roy, qui vous reiterra ses premiers propos & quasi les mesmes choses que ces

Messieurs de Lenoncourt, Poigny & Brulart auoient dittes, & en fin fut conuenu avec le Roy (nonobstant que ce fut contre vostre aduis : mais vous en eustes deux commandemens reiterez du Roy de Nauarre) que les Suisses secouroient le Roy de Nauarre de vingt mille hommes, dont quatre mille iroyét en Dauphiné, & les seize mille le viendroient ioindre : mais que si le Roy leur commandoit pour son seruice contre la Ligue, qu'ils seroient tensus de luy obeyr ; dont il aduint l'inconuenient que nous dirons cy apres.

Vous sejournaſtes en ſuite de ſes traittez ſeulement huit iours avec Madame votre femme, laiſſaſtes Monsieur de la Marcellere (qui eſtoit venu avec vous) à Paris, pour ſous ombre de la continuation des affaires que vous auiez entamées : acheuer les autres dont il auoit charge touchant l'armée d'Allemagne, & vous en retournaſtes trouver le Roy de Nauarre qui vous reçut fort bien, & louia tout haut d'auoir tres-bien negocié.

Peu de iours apres votre retour, le Roy de Nauarre ayant reduit les Rochelois à s'accommoder à ſes volontez, & obtenu deux tout ce qu'il voudroit d'artillerie pour mener en campagne toutes les fois que bon luy ſembleroit, il fit deſſein d'eſlargir ſes limites, & pour y paruenir ayant fait recognoiſtre Talemont ſur le Iard, par Mignon-ville, & Bois du Lys, il bailla trois canons, deux cens chevaux & douze cens hommes de pied à Monsieur de la Tri-
Talemont
 aſſié par le
 Roy de Na-
 uarre.
 mouille auquel la place appartenoit en propriété, afin qu'il l'allat aſſieger, & mit pres de luy, Vous, Mignon-ville & Fouquerolles pour luy ſeruir de Conſeil & de Mareſchaux de Camp ; le Chateau fut inueſty, ſans que ceux qui eſtoient dedans ſi attendiſſent : car vous trouuaſtes le bourg avec fort peu de gardes & garny de tous meubles & viure : en peu de iours vous eustes fait vos approches à l'entour de ce Chateau (l'vn des plus mal flanquez qu'il eſtoit poſſible) & logé vos pieces qui eſtoient deux Canons & vne coulourine (car ce fut vous qui eustes cette charge particuliere) toute preſtes à faire batterie ; & neantmoins voyant l'eſpaiffeur des murailles, il fut trouué a propos de vous renuoyer par Mer à la Rochelle ou il ny a que pour ſix heures de chemin ayant bon vent afin d'amener encore des poudres : informer le Roy de Nauarre de l'eſtat du Siege, & le prier de renforcer les aſſiegeans de quelques gens de pied, daurant que l'on auoit aduis certain que les amis de Maronniere (Gouverneur de la place, & inueſti dedans) aſſembloient gens de tous coſtez, & ſollicitoient Monsieur de Malicorne à faire le ſemblable pour là ſecourir : à quoy ce Prince deſirant de pouruoir puiffamment, à cauſe de la conſequence que tirent apres eux les bons ou mauuais ſucez des premieres entrepriſes, il enuoya faire leuée de deux mille hommes de pied és enuiron de la Rochelle, ſainct Jean, Melle & ſainct Maixan : Puis s'embarqua luy meſme avec tout ce qu'il pût rasſembler de gens de guerre tant de pied que de cheval, & fit faire voile vers Talmont vous ramenant avec luy, durant lequel voyage il fut aſſailly d'vne ſi furieuſe tempeſte, que les trois vaiſſeaux qu'il menoit furent eſcartez l'vn d'vn coſté l'autre de l'autre, & coururent fortune de ſe perdre pluſieurs fois pendant deux iours que dura cette malace : mais enfin tout eſtant venu ſurgir ſans aucune perte dans le Havre de Talmont, les aſſiegez ſçachant l'arriuée du Roy demanderent à parlementer ſur la chamade qu'il leur fit faire en ſon nom, diſant : Qu'ils ne ſe vouloient rendre qu'entre ſes mains, tant à cauſe de ſa qualité de Roy, que de ce qu'il eſtoit renommé d'eſtre doux & clement & de garder inuiolablement ſa foy & ſa parole : à quoy

ils furent reçeus & bien traittez, le Roy visita v^{ost}re batterie, & loüa v^{ost}re grand travail & l'industrie dont vous auiez vsé à bien loger vos pieces.

*Attaque-
ment du
Chasteau de
Chiff.*

De Talmont (voyant ses troupes fresches & de bonne volonté pour n'auoir aucunement pati en ce siege : que les autres gens de guerre qu'il auoit enuoyé beuer estoient pour la plupart ensemble : que l'artillerie estoit bien equipée & fournie de bœufs, cordages & munitions necessaires & que Monsieur de Malicorne faute d'argent ne s'estoit pû mettre en campagne) il alla attaquer le Chasteau de Chisè, ou commandoit vn Capitaine nommé la Fayolle avec cent bons hommes, lesquels aussi pour le commencement firent merueilles de se bien deffendre, tirans en furie & comme en saluè sur tout ce qui paroiffoit, aussy en eut il plusieurs des v^{ost}res mouchez auant que de vous pouuoir loger & mettre vos pieces en batterie, à quoy tout le monde mettoit la main, iusqu'au Roy mesme. Les assiegez auoient vne couleurine avec laquelle ils faisoient de fort bons & aduantageux coups, mais bien plurost de loin que de pres, à cause que ne pouuant estre logée que sur le haut d'vne grosse tour voûtée, ils ne la pouuoient faire plonger en bas, ny dans les tranchées & batteries, & fut fait vn coup si estrange qu'il merite de n'estre pas oublié qui arriua en cette sorte: Madame sœur du Roy de Nauarre enuoyant vn sien Maître d'Hostel (du nom duquel vous vous souuiendrez mieux que nous) vers luy, pour sçauoir de ses nouvelles & iceluy s'estant en arriuant arresté assez loing du Chasteau, avec quelqu'vn de sa cognoissance, & se retournant pour voir arriuer des troupes qui entroient en garde, vn coup de cette couleurine fut tiré, duquel le boulet entrant iustement par le milieu du fondement de son cheual vint sortir au beau milieu du poitrail luy trauersant entierement le corps, demeurant le cheual tout roide mort sur ses quatre pieds sans semouuoir, ny tóber de plus de demy quart d'heure apres. Il arriua encor en ce Siege vn autre accident, lequel en produisit bien d'autres de plus grande importance : car vn certain Gentilhomme (dont nul ne sçay le nom) venant d'Allemagne de la part de Messieurs de Cleruan & de Guitry pour informer amplement le Roy de Nauarre de l'estat auquel estoit son armée estrangere, & sçauoir de luy quel chemin il luy deuolent faire tenir. luy estant venu faire la reuerence dans les tranchées, apres luy auoir baillé vn petit billet, qui estoit cousu dans la ceinture de ses chausses, qui ne contenoit que deux lignes en creance, de laquelle voulant s'acquitter, ayant approché sa bouche contre l'oreille du Roy, comme il eut proferé ses mots : Sire, Messieurs de Cleruan & de Guitry m'ont despesché de Heydelberg vers v^{ost}re Majesté pour luy faire entendre. Vne harquebusade luy donna par la teste de laquelle il tomba tout roide mort, sans prononcer vne seule parole: tellement que le Roy de Nauarre demeura aussi incertain de l'estat de son armée, & de ce que ses seruiteurs desiroient sçauoir de luy comme auparauant. Et à on sçeu (depuis la defaite d'icelle) que ce Gentilhomme venoit pour receuoir vn commandement absolu pour vider les disputes & contentions enquoy estoient tombez tous les plus qualifiez & autorisez en cette armée sur les diuerses routes qu'vn chacun d'eux luy vouloit faire prendre : Les vns proposans de luy faire tenir le chemin de Lorraine pour faire vn puissant diuertissement des forces de la Ligue, & entreprenant la conqueste d'icelle : Les autres vouloient que l'on prist la source de Loire, pour entrer dans les Prouinces de Bourbonnois, Linaigne, Berry & Poictou, & par icelle ioindre le Roy de Nauarre : Les autres (à quoy in-

clinoient Messieurs de Mont-morency & de Chastillon) estimoient plus à propos de couler le long du Rosne, & descendre en Languedoc pour essayer de s'en rendre les maîtres absolus & des autres Prouinces voisines, pour là se cantonner en cas d'une dissipation du Royaume que l'audace de ceux de la Ligue, & la fainéantise du Roy faisoient sembler fort prochaine; Et les autres (qui fut le pire de tous) de venir dans le gras pays de Beauſſe, ou tout fut dissipé, & peut estre que sans cette mal-heureuse harquebufade qui empêcha les aduis donnez & à donner, que les choses eussent succedé avec plus de bonne fortune: tant par de foibles moyens & accidens (en apparence) les decrets du Ciel s'acheminent à leur fin.

Trois iours apres la Fayolle Gouverneur de Chisé n'oyant point parler de secours & plusieurs choses venants à luy manquer qu'il n'eut jamais (ny tout autre qui n'a point passé par telles experiences) creu pouuoir estre du tout nécessaire pour soutenir vn siege, & sur tout des Chirurgiens, instrumens & drogues à eux nécessaires, du linge de la chandelle, des armuriers, du charbon, des moulins & des fours, il entra en capitulation la quelle fut obseruée en tous les points.

De Chisé le Roy de Navarre enuoya inuestir vn autre Chasteau nommé Saſay qui fut pris deux iours apres en parlementant, d'autant que tout le gazon qui reuestoit quelques petits esperons que l'on auoit faits à cette place estant tombé, les fassines que l'on auoit mises pour tenir la terre paroissants dehors, les soldats s'en seruirent pour monter dessus.

Ces petites prosperitez enſierent le courage d'un chacun, & grossirent de sortes les troupes (plusieurs soldats mesme du party contraire se venants ren-ger en icelles) que le Roy prit resolution d'aller attaquer la Ville & Chasteau de ſainct Maixant, sur l'aduis qu'il receut que les habitans auoient refusé la garnison que Monsieur de Malicorne leur auoit voulu enuoyer, tellement que la place ayant esté inuestie vn matin à la pointe du iour, & dans le lendemain l'artillerie, composée de trois canons la coulevrine de Chisé & deux bastardes prises à Saſay, ayant esté logée dans ses platte-formes: ſçauoir, les trois canons dont vous eustes la charge, sur le haut de la préee pour battre les murailles du costé des Tanneries, & la coulevrine & les deux bastardes sur tout le haut de la montagne pour battre du long de la breche en courtine; aux premieres vollées de tout lesquelles pieces, les habitans (qui ne s'estoient à rien moins attendu qu'à vn Siege, & auoient les esprits & les intentions portées plutoſt à trafiquer & commercer avec tous les deux partis qu'à guetroyer contre aucun) s'estants effrayez ils entrerent incontinent en capitulation qui fut autant aduantageuse & aussi bien obseruée qu'ils le ſçeurent desirer: aussi les logis y ayants esté faits par les Mareſchaux des logis du Roy, il entra dans la Ville, luy, toute ſa Cour, & les gens de guerre qu'il d'estina pour la garde d'icelle, tout ainsi que si elle n'eut point esté conquise par les armes: toutes les boutiques y estants trouuées ouuertes, & tous les hommes, femmes & enfans esparus aux portes & par les ruës, crians viue le Roy, & enſeignant leurs logis à ceux qu'ils ſçauoient estre leurs hostes lesquels ne leur firent aucun desordre, ny prendrent rien sans payer, la Ville s'estant volontairement cottisée pour le payement de la garnison durant deux mois.

ſainct Maixant estant ainsi pris, & vn si bon ordre estably que chacun estoit content: Le Roy ſçachant que Monsieur le Prince & Monsieur de la Roche-

*Reddition
du Chasteau
de Chisé.*

*Prise du
Chasteau de
Saſay.*

*Reddition
du Chasteau
& Ville de
S. Maixant.*

*Siege de
Fontenay.*

foucault (qu'il auoit fait Coronel de son Infanterie) le venoient ioindre avec deux cens cheuaux & quinze cens hommes de pied bien armez; & ceux de la Rochelle l'ayant de nouveau assure de luy fournir encor toute l'artillerie & les poudres dont il auoit besoin moyennant que ce fut pour prendre Fontenay. Il se resolut au siege de cette ville (qui est la seconde du Poictou en richesses, fertillité de pays & commoditez pour le trafic de la Rochelle) encore qu'il y eut bonne & forte garnison tant de caualerie que d'infanterie, & vn Gouverneur fort estimé nommé (ce nous semble) Roussiere, lequel ayant entrepris à cause du grand nombre de gens de guerre qu'il auoit de garder non seulement la Ville: mais aussi les Faux-bourgs Desloges qui sont deux fois aussi grands & riches que la Ville, & qui de longue-main auoient esté fossoyez & retranchez. Ils furent attaquez vne nuit fort noire par les deux costez de la préee & par la teste en mesme temps. Le Roy de Nauarre auoit ordonné quarante Gentils-hommes de sa maison (du nombre desquels vous fustes) pour donner avec le Comte de la Roche-foucault, qui comme Coronel auoit la charge de l'attaquement, avec lequel vous combatistes deux heures durant les barricades de la teste du Faux-bourg, desquelles vous estant approchez cinq ou six qui marchiez ensemble des premiers chacun deux pistolets à la ceinture & vne hallebarde au poing, & vous estiez donnez parole de ne vous abandonner point. Il nous semble que Dangeau, Vaubrot, Auantigny, Challendeau, Fuqueres, Brasseuses & le Chesne en estoient, voulans franchir & renuerser vne barricade, à cela aydez de vos hallebardes, ceux qui les deffendoient estans venus aux mains vous fustes repoussez par deux fois à coups de piques & de hallebardes, & Vous, Vaubrot & Auantigny vous estans attachez à vne grande caue à vin & opiniastréz à la renuerser, vous fistes tomber sur vous, cinq ou six barriques remplies de fumier, deffous lesquelles vous fustes tous trois embarassez, & eufmes toutes les peines du monde à vous en retirer: Cependant ceux qui donnoient par les costez ayans forcé deux barricades, & ayant entré par icelles dans les plus prochaines & commodés maisons commencerent à crier dedans, ce qu'entendu par ceux qui deffendoient la teste, ils commencerent à se retirer craignans que l'on leur coupast le chemin de la Ville, aussi furent ils suivis de si pres, que pour se garantir que vous n'entraissiez pesse-melle avec eux dās la Ville, ils furent cōtrains de mettre le feu à deux ou trois maifōs des plus prochaines de la porte, & à vn grand tas de pieces de bois, fagots & poinçons que l'on auoit mis au milieu de la ruē, pensant en faire des barricades si le loisir leur en eut esté donné, la flamme de feu vous empescha de passer, donnant loisir à ceux qui se retiroiēt, de rentrer dans la Ville, de leuer les ponts, fermer les portes, & de garnir le portail & les courtines d'harquebusiers. Cette soudaine & non attenduē prise de ces grands Faux-bourgs apporta de grandes commoditez tant pour les logemens que pour l'abondance de viures & d'entrées qui si trouuerent, car le Gouverneur n'auoit pas voulu que les habitans en entrans portassent rien. Le Roy de Nauarre fut logé dans vne grande maison au milieu du Faux-bourg, de laquelle aussi bien que de toutes les autres la sortie & l'entrée estoient fort perilleuses, d'autant que le portail de la Ville commandoit quasi tout du long de la grande ruē, & la Ville par le dehors des maisons du costé des prez: aussi ne se passoit gueres d'heures qu'il n'y en eut quelqu'vn de mouché du nombre desquels vous eussiez esté sans vostre valet de chambre

Liberge,

Liberge, le quel se tenant fort près de vous receut l'harquebufade (qui vous venoit donner dans la teste) dans vostre casque qu'il portoit haut à la main ; laquelle neantmoins ne fit que blanchir dessus ; mais si elle fut paruenüe iusqu'à vostre personne , elle ne vous eut pas (à nostré aduis) trouué la peau si dure, & l'eult plutost rougie que bianchie. Cet accident vous fit aussi tost faire tendre vne corde d'vne maison à l'autre à trauers la ruë à l'endroit du logis du Roy, sur laquelle vous fistes mettre des linceuls, ce qui fut apres pratiqué partout. Le Roy de Nauarre voulut aussi bien, que les autres auoir son quartier d'ataquement, qu'il choisit au Bastion appellé des Dames , auquel il vous employa, tant aux batteries qu'aux trenchées & mines, ou vous fistes des merueilles en grandeur & assiduité de traual : car vous mettiez vous mesme la main au pic , à la pioche, & au louchet : beuuiez, mangiez & couchiez dans les trenchées, sans en estre (tant que le siege dura) sorty que deux fois, l'vne pour aller changer de chemise & d'habit, pource que les vostres estoient tous terre, & l'autre pour entrer en garde à cheual, vne fois que l'ó eut vn aduis qui contenoit pour certain qu'il se preparoit du secours pour ietter des gens de guerre, de la poudre & de la mesche dans la ville : car le Roy fit quasi monter toute sa caualerie à cheual , & les posa en garde luy mesme, les vns sur vne aduenüe les autres sur vne autre, & nous souuient qu'il vous mit en garde avec vingt hommes bien montez & armez à vn Guay de la riuere qui passé le long de la préé, que l'on auoit laissé seul pour le passage ; tous les autres ayans esté rompus & retranchez, auquel lieu il vous arriua vn accident, dont nous vous ferons ressouuenir, pource qu'il y eut dequoy rire lors que vous en fistes le conte au Roy de Nauarre: ayant donc esté posé en garde à ce Guay, vn soir qui fut suiuy d'vne nuit fort noire: comme se vint sur le minuiët, vous entendistes (comme chose encore esloignée) vne espece de cliquetis d'armes, & raisonnement de trac de cheuaux qui sembloient s'acheminer droit au Guay que vous gardiez, dequoy ne pouuant faire iugement certain par le benefice des yeux, à cause de la trop espaisse obscurité, vous mistes vos vingts cheuaux en ordre en deux bandes de dix chacune sur le bord du passage, avec le pistolet au poing à dessein de combattre tout ce qui se presenteroit, & de ne tirer qu'en touchant, ayant donné charge à vn des vostres. qu'aussi-tost qu'il vous verroit au combat, il s'en allast au galop en aduertir le Roy, & en passant les corps de gardes, & pour cét effet luy donnastes le mot. Ce bruit donc de cliquetis & de trac, & marcher de cheuaux continuant tousiours de la mesme façon, & s'augmentant à mesure qu'il s'aduançoit : vous fustes tous esbahis qu'il cessa du tout lors qu'il fut (selon le iugement que vous en pouuiez faire) à quelque deux cens pas du Guay de la riuere, tout ainsi que si ceux qui le faisoient eussent escouté & recogneu quelque chose : puis tout à coup ce mesme bruit commençant plus impetueusement qu'aparauant, & tout ainsi que s'il y eut eu quantité de cheuaux & gens armez dessus qui yinssent droit à vous au grand galop pour passer le Guay de force & de fait s'estans tous jettez de furie dedans l'eau, nul de vous ne douta plus que se ne fussent ennemis, & qu'il n'en falut venir aux mains, iusques à ce qu'estant quasi teste à teste de vos cheuaux, vous apperceustes qu'il ny auoit point d'hommes sur ceux-là, & enfin recogneustes que ce n'estoit autre chose sinon quelque nombre de cheuaux & de caualles entrauez de fer que l'on laissoit paistre à l'aband dans ces grandes prairies, que l'amour, la gaillardise & le libertinage

faisoient ainsi voltèr, panader & courir les vns apres les autres, & en cete maniere fut vostre allarme conuertie en esclats de rire, bien ayse neantmoins que vous ne l'eussiez point donnée aux corps de gardes, ny au Roy.

Il se fit durant ce siege diuers attaquemens & autres factions guerrieres, dont nous laissons le récit aux Historiens, pource que nous n'auons point appris qu'il vous y soit rien arriué digne de remarque, vostre principal soin & occupation étant aux logemens & batteries des pieces d'artilleries, en laquelle charge le Roy de Nauarre iugea dès lors que vous seriez vn iour des plus entendus : Et nous contenterons de dire que le Roy étant tousiours dans les tranchées, & trauaillant luy mesme du pic & de la pioche avec tous vous autres Messieurs, pour aduancer les logemens dans les douues du fossé, du costé de la Ville, vous y vstes tous de telle diligence & assiduité, à cause de la présence du maître, qu'en fin luy étant dans le trou, il commença le premier à entendre le murmure des voix de ceux de dedans, ausquels il se mit à parler, voire mesme à se nommer : de quoy les autres estonnez, ils entrèrent en parlement, & luy seul fit avec eux la capitulation, de laquelle ils dirent ne vouloir rien mettre par escrit, ny demander des ostages : mais se fier entierement en sa foy & en sa parolle qu'ils scauoient bien estre inuiolable : de quoy ce braue courage se trouua tellement touché qu'il accorda, tant aux gens de guerre qu'aux habitans quasi tout ce qu'ils voulurent demander, & le leur fit obseruer l'oyalement, traitant ceux de la Ville tout ainsi que si elle n'eut point esté prise par Siege : le nom desquels (afin d'entre-mesler tousiours nos memoires de quelques contes pour vous apprestèr à rire) nous fait souuenir de ce luy qui vous fut fait en nostre présence, d'vne pauvre femme, laquelle ayant tué le marin (dont la capitulation fut arrestée sur le midy) vn pourceau fort gras qu'elle auoit, des plus grands qu'il estoit possible de voir, & craignant que les hostes qu'elle pourroit auoir ne le vendissent ou le mangeassent, elle voulut essayer de le faire transporter hors la Ville en vne maison de ses amis, qui estoient du party du Roy de Nauarre ; & pour y paruenir sans soupçon. ayant bien lié ce pourceau de cordes, le plus à la ressemblance du corps d'vn homme qu'il luy fut possible, elle l'envelopa de linceuls, tout ainsi que si c'eust esté vn corps mort : luy mit vne croix dessus, & le posa sur vn grand ais quelle mit sur deux treteaux. Ses hostes entrans dans la maison, elle leur dit (faisant la pleureuse) que c'estoit son pauvre mary qui auoit esté tué : qu'elle les prioit de trouver bon qu'elle le put aller faire enterrer au grand cimetiere qui est hors la Ville ; ce qui luy ayant esté accordé, elle enuoya chercher quatre hommes pour le porter, & deux Prestres pour assister à l'enterremet, & ainsi eux chantans & elle pleurant pour le pauvre pourceau, il fut inhumé en terre sainte, aspergé d'eau beniste, & la fosse bien couuèrte de buyts : & la nuit étant arriuée, comme cete femme avec quelques hommes & femmes, ausquels elle s'estoit descouuèrte de son dessein, estoient apres à deterrer ce pauvre corps de pourceau ils furent descouuerts par des soldats estans en senitnelle, lesquels voyans ces gens fouiller en terre creurent que ce fut or, argent & autres richesses que l'on eust la cachées : & ayans chassé tous ceux qui fouilloient en ce lieu, ils acheuerent ainsi de deterrer monsieur le porc, pour lequel il y eut bien le lendemain des risées, lors que les prestres en conterent toute l'histoire, la femme s'en estant confessée à l'vn d'eux, qui fut tousiours depuis appellé le Chappelain du goret.

Le Roy de Nauarre ayant estably les ordres necessaires pour la conseruation de la Ville & des habitans de Fontenay, & pourueu le sieur de la Boulaye du Gouvernement, il s'en alla à l'Abbaye de Maillezais, de laquelle reconnoissant la scituation aduantageuse, il se resolut d'en faire vne forte place; & dès l'heure commença d'en faire luy mesme le dessein, vous appellant pour luy en donner vostre aduis, sçachant bien que vous auiez estudeié aux mathematiques, & vous plaisiez fort à faire des cartes, tirer des plans de places, & à designer des fortifications: Vn parent de Monsieur de la Boulaye nommé ce me semble d'Auailles y fut mis pour Gouverneur.

De Maillezais le Roy de Nauarre s'en alla vers Mauleon avec son armée pour l'attaquer, duquel Siege & prise nous ne dirons rien (nous plus que la surprise que Monsieur de Geneuois fit du Chasteau de la Garnachè sur sa propre mere: ny de ce qu'en luy pensant encore excroquer Beauuais sur mer ou elle s'estoit retirée, elle mesme le prit, & le retint long-temps prisonnier) dautant que vous n'eustes aucune part en nulle de ces trois factions.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET DE MILICE

CHAPITRE XXII.

Nous vous ramenteurons comme dès le partement de Maillezais, suiuant ce qui en est dit au Chapitre precedet, vous ayant demandé cōgé au Roy de Nauarre, pour (sous la faueur d'un passe-port que l'oy vous auoit enuoyé de la Cour) aller faire vn voyage chez vous à Rosny (duquel vous & les autres qui lirez ces memoires nous permettrez de vous reciter quelques particularitez, encore que ce ne soit pas affaires d'Estat ny de guerre: mais simplement domestiques voire des plus basses, car c'est aussi plustost vostre vie qu'une histoire que nous auons entreprise de vous représenter) auquel lieu de Rosny Madame vostre femme faisant sa residence en vertu des prolongations que vous auiez obtenues du Roy, lors que vous le fustes trouuer de la part du Roy de Nauarre à saint Maur, il y auoit eu vne telle peste que la pluspart des habitans du Bourg en estoient morts, & dans le Chasteau, vne des Damoiselles, vne femme de Chambre, vn Page, vn Laquais, & vn Cuisinier de Madame vostre Femme, & vous auoit on mandé qu'elle auoit esté deux iours & deux nuicts dans la forest de Rosny, sans auoir osé prendre ny pû trouuer autre retraite ny couuert, que son carrosse, pour boire, manger & dormir, tant chacun faisoit difficulté de luy ouuir sa porte; neantmoins à vostre arriuee vous la trouuastes logée en vn Chasteau nommé Huets que Madame de Campagnac vostre Tante (à laquelle il appartenoit) luy auoit fait prester, n'ayant pour tout train que vne Damoiselle, vne Chambriere, vn Cochier & vn Laquais, duquel lieu elle vous fit refuser les portes par plusieurs fois, vous priant d'une fenestre les mains iointes & les larmes aux yeux de ne la vouloir point approcher d'un mois, ny ayant nulle apparence de souffrir que vous venant d'un bon air, entrassiez parmy eux tous qui venoient d'un lieu tant pestiferé: mais nonobstant toutes ces allegations, vostre amour surmontant ces raisons & toute autre prudence, vous la voulustes voir; & d'abord luy allastes sauter au col la baisant & embrassant plusieurs fois sans entrer en aucune apprehension. Vous n'auiez mené avec vous de vos gentils-

Voyez p^{er} vill. ux de Monsieur de Rosny.

hommes que le sieur de Bois-brueil & l'un de nous quatre & pour le reste qu'un Page & un Valet de chambre avec lesquels vous demeurastes environ un mois tous seuls, sans estre visitez de creature viuante, tant chacun fuyoit vostre maison comme pestiferée: Et neantmoins à ce que nous vous auons souuent ouy dire depuis, vous n'auéz iamais fait vne vie si douce ny moins ennuyeuse que cette solitude: où vous passiez le temps à tracer des plans des maisons & cartes du Pais: à faire des extraits de liures; à labourer, planter & greffer en un Jardin qu'il y auoit leans: à faire la pipée dans le parc: à tirer de l'harquebuse à quantité d'oyseaux, lievres & lapins qu'il y auoit en iceluy, à cueillir vos salades, les herbes de vos potages, & des champignons, columelles & diablettes que vous accommodiez vous mesme, mettant d'ordinaire la main à la cuisine faure de Cuisiniers: à jouer aux cartes, aux Dames, aux échecs & aux quilles, & à carresser Madame vostre Femme qui estoit tres-belle, & auoit un des plus gentils esprits, qu'il estoit possible de voir.

De ce lieu vous enuoyastes celuy de nous quatre qui estoit avec vous à Paris, chez les Marchans Lustin, Philippes & Dohain qui vous deuoient encore vingt-quatre mille liures du reste de vos bois de haute fustaye, desquels il ne pùst tirer que dix mille liures ne les osant contraindre pour le surplus, de peur qu'ils ne fissent saisir vostre argent par le Roy comme tous vos autres biens.

A son retour voyant que toute apparence de danger de peste estoit hors du Chasteau de Rosny ou l'on auoit osté les meubles des lieux auxquels il y auoit eu de la peste; & bien euanté & flambé les logemens, vous y remenastes Madame vostre Femme; puis ayant appris que Monsieur de Joyeuse s'acheminoit en Poictou avec des forces, pour empêcher la continuation des progrès du Roy de Nauarre qui depuis peu auoit encore failly deux entreprises, l'une sur Niort & l'autre sur Partenay, le contraindre de quitter la campagne, de se retirer dans sa coquille de la Rochelle, où de l'assiéger en tout autre lieu qu'il se pourroit mettre: vous vous en retournaastes en Poictou, trouuaastes le Roy à la Rochelle ou il s'en estoit desia retourné pour aduifer & pouruoir à ce qui seroit iugé nécessaire pour la conseruation des places qu'il auoit prises, la pluspart desquelles il fit raser, ne reseruant que Fontenay, Talmont, Maillezais & S. Maixant, ayant esté des auparauant menacé par la Reine Mere lors des conferances de Coignac, S. Loris, S. Maixant, des grandes forces que l'on estoit resolu de luy faire tomber sur les bras sous la conduite de ce chef, lequel avec son compagnon, possédoient toute l'affection du Roy, & toute autorité dans les affaires du Royaume.

Or nous souuient il de vous auoir ouy dire que pendant le séjour de cette Reine aux lieux cy-dessus nommez, auxquels le Roy de Nauarre vous menoit souuent avec luy, qu'en discourant avec Mesdames d'Uzès & de Saue, vers lesquelles le Roy vous enuoyoit par fois, pour essayer à descouuoir quelque chose sous ombre de ciuilités & courtoisies, sçachant que vous auiez amitié particuliere & grande confidence avec l'une & l'autre (dont vous sçanez bien les causes sans qu'il soit besoin de les dire) vous leur fistes vne fois des plaines des mauuaises procedures d'oit vsoit cette Princesse enuers le Roy son gendre, par lesquelles il estoit facile à iuger que tout le dessein estoit de l'amuser; afin qu'il n'entreprist plus rien, & qu'il fit retarder l'acheminement de son armée estrangere: surquoy elles vous parlerent assez librement toutes deux ensébler.

mais bien plus chacune à part, car lors elles vous dirent quasi en mesmes termes, voyez vous mon fils (car ainsi vous nommoient elle) nous cognoissons tout ce qui se passe de mal autant que vous en sçauriez dire, partant assurez le Roy de Nauarre que nous sommes s'estres-humbles seruantes; que nous affectionnons sa personne; desirons la prosperité de ses affaires: auons grand desplaisir qu'il ne soit mieux traité, & partant le conseillons nous, qu'il ne s'arreste plus à ces belles paroles & promesses qui ne sont qu'autant de vaines esperances que l'on essaye de luy faire conceuoir afin de l'amuser, & qu'il sçache & tienne pour certain qu'il y a de trop grands desseins formez, pour en sortir iamais que l'espée à la main, car sa Religion n'est que le pretexte & non la vraye cause des projets faits contre luy. Peu de temps donc apres que la Reine mere s'en fut retournée sans auoir rien fait, Monsieur de Joyeuse fit auancer ses troupes, chacun parlant diuersement de ce voyage, voyant que le Roy esloignoit ainsi de luy vne personne qu'il tesmoignoit tousiours luy estre infiniment chere, les vns disans que le dessein du Roy estoit de procurer veritablement la ruine des Huguenots, enuoyant ainsi contr'eux toute sa puissance & ce qu'il ayroit le plus: Les autres que ce n'estoit que pour rabaisser la grande reputation & créance que prenoient les chefs de la Ligue parmy les peuples (d'autant qu'ils auoient parus iusques à lors estre les seuls qui auoient persecuté les Huguenots) en les faisant maintenant attaquer puissamment par ceux qui estoient les plus particuliers confidens: Les autres disoient qu'il esloignoit ce mignon, à cause qu'il luy trauersoit quelque nouvelle amitié naissante: Les autres qu'il auoit descouuert des intelligencés de luy avec les Chefs de la Ligue, & que detestant vne telle desloyauté, il eut esté bien ayse de sa perte, & pour cet effet luy mettoit-il en teste vn ennemy heureux & genereux tout ensemble. Quoy que ce soit dès les premiers mois de l'an 1587. ledit Seigneur Duc de Joyeuse, avec vne belle & grande armée abondamment pourueüe de toutes choses, & luy (accompagné de tous les principaux Seigneurs & glus galands hommes de la Cour) s'achemina en Poictou.

Acheminement de M^r. de Joyeuse en Poictou.

Le Roy de Nauarre auoit quatre ou cinq Regimens sur pied, dont les deux premiers estoient ceux des Sieurs de Charbonnières & de Desbories, lesquels il destina pour estre mis en garnison dans la Ville de S. Maixant en cas de Siege, & pour eüiter qu'ils ne mangeassent les viures de la place, & les tenir neantmoins tout prêts à jeter dedans lors qu'il en seroit besoin, il les fit loger à la Motte saint Eloy, appartenant (ce nous semble) à Monsieur de Lansac, luy ordonnant de s'assurer du Chasteau: mais à la prière du Sieur de saint Gelais (qui estoit parent du Seigneur d'iceluy, & qui leur en respondit) ils n'y mirent personne dedans.

Le Roy de Nauarre fit en ce mesme temps vne caluacade audit saint Maixant pour le fournir de viures, poudres, mesches & autres munitions; Et vous auons ouy dire (d'autant que vous nous auiez laissez à la Rochelle) que vous n'auiez iamais fait vne telle caluacade: car vous partistes de la Rochelle & y reuintes sans repaistre, ny reposer qu'une seule heure; le Roy de Nauarre se trouuant tant oppressé de sommeil sur la fin de cette coruée qu'il ne se pouoit plus tenir à cheual, il fut contraint de se mettre dans vne charrete à boeufs qu'il rencontra la nuit allant à la Rochelle, ou au bout de trois ou quatre iours il eut nouvelle de la deffaitte de ses deux Regimens logez dans

Factions de guerre.

la Motte saint Eloy ou il fut exercé des cruautés inouïes, ce malheur étant arrivé par faute de s'estre logez dans le Chasteau, dans lequel on logea des hommes peu à peu par lesquels ils furent les premiers attaquez.

Monsieur de Joyeuse prit saint Maixant, Maillezais & quelques autres places, & desit encore quelques Cópagnies du Roy de Navarre, & entre autres, celles du Sieur Despuelles qui estoit logée quasi à la veüe de la Rochelle : Desquelles factions guerrieres, nous laisserons les particularitez aux Historiens, d'autant que vous n'eustes part en aucune d'icelles : Mais ainsi que le dit Sieur de Joyeuse s'en retournoit de Xainte à Niort, apres auoir pris Tonné-charant : le Roy de Navarre vous ordonna pour aller à la guerre avec cinquante cheuaux que vous choisistes de ceux que vous estimiez vos plus inthimes amis, & les plus disposez à l'obeyssance : Et apres auoir pris des nouvelles certaines du chemin que deliberoit tenir l'armée des ennemis, vous resolustes de ne reuenir sans faire quelque chose de signalé, pour à quoy paruenir vous vous allastes mettre dès vne heure deuant le iour en embuscade (ce nous semble) dans la forest de Benon, par l'orée de laquelle passe le chemin de Xainte à Niort, vous tenans cachez dans le plus espais du bois, & comme il fut assez grand iour vous fistes monter vn homme du pays sur vn fort grand chefné, lequel descouuroit la campagne deux ou trois lieuës de tous costez, ou il n'eust pas esté plus de deux heures, qu'il commença de voir marcher des troupes & en suite peu à peu tout le camp : De ceux qui estoient avec vous, les vns vous disoient retirons nous : car si nous sommes descouuers (comme desia quelques paysans ont fait) infailliblement toute l'armée nous tombera sur les bras, & ayans cinq lieuës de retraite, difficilement la pourrons nous faire sans grande perte ou grande honte : D'autres comme les Sieurs d'Avantigny, Fequeres, le ieune Bessais, Palcheux, Chalandeau, Ville-pion, le Chesne, Brasseuse vous disoient chargeons quelques vnes de ces premières troupes qui sont de nostre portée, & tant esloignées des autres : que nous aurons fait nostre executio auant qu'ils puissent estre secourus, & ayans quelques prisonniers, nous nous retirerons au trauers le fort de la forest, où iamais les troupes ne s'embarasseront de crainte d'embuscade : car par ce moyen l'on ne nous reprochera pas que nous n'ayons rien fait. Vous escoutiez patiemment tous ces aduis ; mais enfin vous leur dites : Messieurs, l'ay souuent ouy dire au Roy, qu'il ne faut iamais entreprendre aucune faction guerriere à la teste d'une Armée qui marche en ordre, par vne campagne raze, large & spacieuse telle qu'est cette-cy : partant il me semble, que suiuant la maxime de nostre Maistre, nous deuons laisser passer l'armée : car il est impossible qu'à la retraite quelques paresseux ne nous presente l'occasion de faire quelque effet, sans trop nous hazarder : A quoy chacun s'estant accordé, vous eustes la patience de voir passer toutes les bandes les vnes apres les autres, voire de les compter vous mesme : car vous voulustes monter à l'arbre, & voyant que les dernieres marchoient toutes armées & fort ferrées, vous iugeastes qu'il ne viendroit plus rien apres, & que celles-cy estoient ordonnées pour faire la retraite, & partant vous descendistes de l'arbre, comme tout desesperé de pouuoir rien entreprendre qu'avec peril extrême : Ce qui vous auoit esté expressement deffendu par le Roy de Navarre ; Des-ja vous faisiez preparer vos compagnons pour reprendre le chemin de la Rochelle, lors que celuy qui estoit monté sur l'arbre vous dit : Qu'à

vne grande lieue de là, sur le mesme chemin qu'auoient tenus les troupes, il en voyoit quelqu'vne qui ne paroissoit pas grosse, & encore vne lieue par delà, vne espece de poussiere qui en tesmoignoit encore vne autre, de laquelle il ne pouuoit pas bien iuger. Quand la premiere passa qui estoit d'environ soixante cheuaux, vous la vouliez encore laisser passer, & attendre à charger sur la dernière mais ceux qui estoient pres de vous, vous importunerent tellement que vous attaquastes ce qui se presentoit, laquelle vous desistes, en tuastes douze ou quinze, & en emmenastes autant de prisonniers, mais tous gens de peu : les vns armez, les autres sans armes, surquoy l'allarme se donna aussi-tost, qui vous contraignit de vous retirer dans le fonds de la forest, & quatre heures après vous sceustes que la dernière troupe qui deuoit passer estoit Monsieur de Ioyeuse avec quarante ou cinquante des plus signalez & galands de la Cour, lesquels ayans fait la colation à Surgeres, s'en venoient sur des Hacquenées sans armes pour regagner les troupes : Lors vous vous pensastes tous desesperer, car c'estoit vne deffaitte infailible, laquelle outre la gloire, vous eust mis pour cinq cens mille escus de butin en prisonniers. A vostre arriuee à la Rochelle tout le monde vous en fit la guerre, & le Roy de Nauarre mesme en riant vous disoit que vous auiez intelligencé avec Monsieur de Ioyeuse qui auoit vos Freres pres de luy : pendant le séjour duquel à Niort, l'vn d'eux vint voir le Roy de Nauarre à la Rochelle : vous le promenastes par tout les remparts & fortifications de la Ville, & douze iours après vous allastes à Niort pour traiter du lieu & des conditions d'vn combat qui s'estoit proposé, entre les Albanois de Mercure & pareil nombre des Escossois de Ouimes, mais sur ces entrefaites Monsieur de Ioyeuse eut nouvelles que le Roy auoit pris des jalousies de luy, & que son competeur en la faueur luy diminueoit la sienne par mauuais offices ; & pour y remedier se resolut de faire vn voyage en Cour qu'il pensoit colorer sous le bruiet d'aller seulement jusqu'à Montresor, & comme il vous en parla vous luy dites Monsieur ie croy que vous irez vn peu plus loin, car l'on vous taille de la besongne à la Cour : Lors il respondit, voyez ces Huguenots ils sont si curieux & presomp tueux qu'ils pensent tout sçauoir ; & se retournant vers vn de Messieurs vos Freres, il luy dit tout bas, auez vous dit mon voyage à vostre Frere, lequel luy fit toutes sortes de sermens que non, aussi ne vous en auoit il point parlé. Monsieur de Ioyeuse vous pria de vous en retourner, vous dit que vous estiez trop enquerant, & qu'aussi bien ne permetroit-il point ces combats dont il auoit esté parlé.

Il partit aussi-tost que vous vous en fustes allé à la Rochelle, & dites au Roy en arriuant : Sire, il se presente vne belle occasion : car Monsieur de Ioyeuse est party avec tous les Courtisans & la meilleure partie des Chefs de toutes les troupes de son armée, laquelle partant se retirera en grand desordre & confusion : ce que iugeant bien estre indubitable, il rassembla toutes ses garnisons, & avec cinq ou six cens cheuaux, & autant d'harquebusiers à cheual, il poursuiuit ces troupes desbandées desquelles il desfit bonne partie, & entra autres les compagnies mesmes de Monsieur de Ioyeuse, celle de Vic, Bellemaniere, Marquis de Rennel, Ronfoy, Pienné & autres : Nous estions avec vous lors que vous donnastes dans leurs quartiers, nous trouuastes les vns au liect, les autres à la table, sans aucune garde. Le Roy de Nauarre alla iusques pres de la Haye en Tourraine, ou il tint ses troupes ennemies assiegées

Deffaitte de quelques troupes de Monsieur de Ioyeuse.

quatre ou cinq iours ; & s'il y eut peu temporiser dauantage, il les eût fait rendre par famine. Quelques vns de vous autres Messieurs passastes l'eau, & trouuastes tous ces soldats esendus par les villages cherchans du pain. Monsieur de Lauerdin commandoit à ce reste d'armée, lequel suiuant sa coustume ne gardoit pas grand ordre. Il fut tué ou pris plus de six cens hommes ayans tous vne grande espouuante, & entre autres vous donnastes avec six cheuaux seulement, dans des hameaux ou il y auoit forcés soldats qui n'auoient quasi point d'armes, les ayans laissées dans les logis pour mieux piller. Vingt-cinq ou trente se vindrent rendre à vous, desquels vous fistes esteindre toutes les mesches : prendre leurs harquebuses qui estoient sur des lits & des tables, leur ostastes leurs espées, & les fistes lier en faisceaux avec les dites mesches : puis ayant le tout fait charger sur les espaulés de trois ou quatre d'iceux, vous reuintes trouver le Roy de Nauarre auquel vous dites en arriuant : Site, voicy vn troupeau de moutons que ie vous amène, & marchoient quelque quarante soldats deuant vous, sans espées ny bastons, la pluspart se mirent dans vos troupes.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XXIII.

Passage de
Monsieur le
Comte de
Soissons

MONSIEUR le Comte de Soissons ayant de long-temps traité avec le Roy de Nauarre, pout se joindre à son party, s'achemina vers la riuere de Loire en mesme temps de la desrouté des troupes de Monsieur de Joyeuse dont il a esté parlé cy-dessus, au deuant duquel le Roy de Nauarre enuoya des siennes pour luy faciliter son passage aux Rosiers, lesquelles luy donnerent le moyen de faire vne entreprise sur le bagage de Monsieur de Mercure, & les gens de guerre qui luy seruoient d'escorte, lesquels marchoient ne se doutans de rien tout du long de la leuée, & furent toutes defaires sans presque combatre. Il s'y fit vne grand butin ou vous gaignastes enuiron deux mille escus, tant en argent, cheuaux, que meubles & vaisselle l'vn de nous y gaigna deux cens escus.

Diters acci-
deus.

Auparauant cela vous auiez donné moyen à Messieurs vos Freres de sortir hors de la Haye en Tourraine, & à eux fait donner passe-port pour se retirer. Eux aussi vous en auoient obtenu vn avec lequel vous fustes à Paris, voir Madame vostre Femme laquelle sous nom desguisé sejournoit en cette Ville & y estoit accouchée quasi au temps que ces femmes furent bruslées : & est chose estrange que le presche (en vn temps si dangereux) si continuoit tousiours. Vous y fistes baptiser Monsieur vostre Fils, dont fut Parrain Monsieur de Rueres prisonnier en la Conciergerie, & vn nommé Monsieur de Chauffaille & sa femme. Il se passa infinis hazards que vous courustes-là, lesquels nous obmettons pource que nous n'y estions pas, & qui seroient trop longs à raconter. L'on se mit lors à faire vne recherche dans Paris qui vous obligea d'en desloger seul sans valet, ny Laquais. Vous allastes passer à Villepreux ; & par vn chemin hors de cognoissance vous vous redites à Rosny.

Quelques iours apres vous vous en retourastes près du Roy de Nauarre : vous eustes infinies peines à passer, à cause que vostre passe-port estoit finy & en auiez raconté la datte. Vous trouuastes plusieurs Compagnies sur

les chemins qui s'aduançoient pour composer vne nouvelle armée à Monsieur de Joyeuse, lequel irrité de ses troupes defaites, se resolut de combattre le Roy de Nauarre à quelque prix que ce pût estre.

Après donc qu'il se fut bien fait prescher par les chaires des Paroisses de Paris qui ventoient ses exploits de Poictou à merueilles, les exalant d'autant plus que plus ils auoient esté cruels & sanguinaires: amplifians des deux tiers tous ses autres fais & gestes, avec des paroles si empoulées d'orgueil, qu'il sembloit à les ouyr parler, que cet homme eut esté destiné du Ciel pour la destruction des Huguenots: si bien qu'après s'estre fait adorer comme tel, par toute la badaudaille de cette grande Ville ou plustost petit monde de Paris: il forma son armée de toutes les meilleures troupes qu'eut le Roy, lequel ne luy refusoit ny hommes, ny argent, & outre cela conuia ce qu'il y auoit de plus leste & esclatant nobleffe dans la Cour, la priant de le vouloir suiure, non seulement (disoit-il) pour se trouuer en vne bataille, mais aussi à vne victoire certaine & triomphe préparé, puis ayant conféré particulièrement avec les principaux chefs de la Ligue, & pris toutes sortes d'intelligences & bonnes correspondances avec tout le party en general pour l'aduanacement du dessein qu'ils auoient projecté pour paruenir à vne entière dissipation d'Etat, en laquelle chacun d'eux pût profiter. Il s'achemina vers Tours auquel lieu son beau frere le Duc de Mercure l'attendoit suiuant le rendez vous qu'il luy en auoit donné quelque temps auparauant; le voyage duquel auoit esté comme vn petit exemplaire de ce qui succeda depuis par la defaite de toute les troupes qui l'accompagnoient & prise de son bagage, ainsi qu'il en a esté parlé cy-deuant.

Monsieur de Joyeuse étant arriué à Poictiers où il faisoit estat de sejourner huit ou dix iours, afin d'y attendre le reste des troupes qui le suiuoient & deuoient composer son armée (que le commun populaire nommoit la redoutable) & plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes de la Cour, lesquels estoient demeurez derriere, les vns pour achepter des cheuaux & des armes, les autres pour dresser leur equipage, les autres pour trouuer de l'argent, les autres pour dire adieu aux belles Dames, & les autres pour ne les vouloir abandonner; il receut des aduis certains que toutes les bandes des Huguenots se rassembloient en diuerses Prouinces, & que le Roy de Nauarre, avec ce qu'il auoit pû tirer de l'Aunis, Poictou, Anjou, Tourraine & Berry (ayant pris deux Canons & vne coulevrine à la Rochelle fort bien equippez & munitionnez) en estoit party pour s'aller ioindre avec les autres, & tous ensemble s'acheminer au deuant de son armée estrangere par les costez de la Guyenne du Languedoc & du Lyonois, afin de gagner la source de Loire, & joindre tousiours nouvelles troupes en marchant. Cet aduertissement le fit resoudre de partir promptement de Poictiers & de suiure en tous lieux le Roy de Nauarre avec ce qu'il auoit desia de gens de guerre, montant à huit mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, sans attendre le surplus de ces forces; faisant bien estat que le Marechal de Matignon le viendroit bien-tost joindre.

Or pource que nous ne nous pismes trouuer apres de vous à la bataille de Courtras, come nous auons accoustumé de faire en tous les lieux ou vostre service le requeroit, ou auxquels il y auoit de l'honneur à gagner: & partant vous nous excuserez si nous obmetons beaucoup de circonstances & de particularitez qui se passerent deuant, durant & apres cette bataille: & si mesme

*Desseins du
Roy de Na-
uarre.*

nous abrègeons celles que quelques vns des vostres nous ont depuis conté vous y estre arriuées : Car remetans toutes ces narrations à ceux qui feront l'Histoire entiere, nous nous contenterons de vous ramenteuoir que le Roy de Nauarre ayant joint à luy Messieurs les Princes de Condé & Côte de Soissons, Vicomte de Turenne, Seigneur de la Trimouille, Comte de la Rochefoucault & autres Seigneurs avec ce que chacun d'eux auoit pû rassembler de gens de guerre; il s'auança en partant de Ponts, vers Montlieu, Montguyon, & la Rochechalais, le iour de deuant que Monsieur de Ioyeuse eut pris son logement aux environs de Chalais & d'Aubeterre, tellement que le iour suivant il arriua que chacun des deux Camps fit vn mesme dessein, à sçauoir de se saisir des gueuz & passages des riuieres de l'Isle & Drone : Le premier afin qu'ayant mis ces riuieres entre son ennemy & luy, il poursuiuit plus librement son chemin entrepris : Et l'autre pour l'empescher de passer, & par ce moyen de gagner la riuere de Dordonne, ou il sçauoit qu'il estoit si fort (à cause de la quantité de bonnes Villes qu'il tenoit sur icelle) qu'il luy seroit impossible de le contraindre à combattre comme il s'en estoit vanté & en auoit eu exprés commandement du Roy : & chacun des deux chefs estimant que le logis de Coutras seroit grandement aduantageux pour ce qu'il voudroit entreprendre, fit aussi tout ce qu'il pensa pouuoir seruir à s'en assurer : mais Monsieur de la Trimouille ayant eu cette commission du Roy de Nauarre avec vne troupe de deux cens, ou deux cens cinquante cheuaux & autant d'arquebusiers à cheual, & trouuant Monsieur de Lauerdin en campagne avec ce mesme dessein & beaucoup plus foible que luy, il le contraignit (apres estre vn peu chamaillez) de luy quitter le logis, & de se retirer sur ses pas, pour aduertir Monsieur de Ioyeuse qu'il auoit esté preuenu.

Desseins des deux armées semblables.

Le Roy de Nauarre s'estant donc aussi tost logé avec toute son armée dans Coutras dont il y en auoit plusieurs au piquet, & desirant de la faire passer la riuere sans embaras, dès le lendemain il ordonna Monsieur de Clermont, Vous, Bois du Lys, & Mignonuille, pour faire accommoder les passages, & passer toute la nuit l'artillerie, son cariage, & les bagages du camp; à quoy vous trauaillastes tous quatre en telle diligence & si grande assiduité, & vous particulierement, vous fourrant à tous momens dans l'eau & dans la bourbe iusqu'aux genoux, que chacun s'estonnoit comment vos corps pouuoient porter tant de peines : & neantmoins tout vostre soin, industrie & diligence penserent estre plustost dommageables qu'vtils : d'autant que Monsieur de Ioyeuse ayant esté aduertie de ce dessein tant par ses espions que par quelques prisonniers que Monsieur de Lauerdin luy auoit amenez, & le voulant empescher à quelque pris que ce pût estre, fit sonner à cheual & battre aux champs dès les dix heures du soir, & marcher son camp toute la nuit, enuoyant deuant quelques troupes, pour apprendre des nouuelles du Roy de Nauarre, lequel en ayant fait autant de son costé, ces batteurs d'estradé se rencontrerent & se battirent à bon escient auant que de se vouloir retirer, duquel combat nous ne dirons rien, d'autant que vous n'y estiez pas; mais tant y a que le Roy de Nauarre estant fait certain au retour des siens par quelques prisonniers qu'ils auoient amenez, que tout le camp marchoit en gros & en diligence, resolu de donner bataille; & qu'il pourroit estre à veüe du sien dès les sept à huit heures du matin: il reconnut aussi tost qu'il luy seroit impossible d'auoir fait passer plus de la moitié de ses troupes, auant que d'auoir l'en-

Resolution de Monsieur de Ioyeuse.

nemy sur les bras, & partant qu'il valloit beaucoup mieux se resoudre à la bataille avec toutes ses forces, que de se laisser attaquer par pieces en se retirant: A quoy tous les gens de qualité & les Capitaines qui l'assistoyent, conclurent semblablement; si bien que l'on n'oyoit plus retentir autre voix parmy eux que bataille, bataille! & en mesme temps ayant appellé Monsieur de Clermont, Vous, & Bois du Lys (car quant à Mignonville qui auoit esté des vostres au passages, il le voulut retenir pour ordonner les gens de pied) & vous commanda de faire repasser l'artillerie promptement avec son equipage, & la loger au lieu ou il vouloit prendre son champ de bataille qu'il vous montra luy mesme, & en vous separant de luy pour aller traualier, avec vn chere gavy, & assurance de ne vous espargner pas, il vous dit en vous accollant; Mon amy Rosny: C'est à ce coup qu'il faut faire parestre vostre esprit & vostre diligence, qui nous est mille fois plus necessaire qu'elle n'estoit hier, à cause que le temps nous presse, & que de l'artillerie bien logée, bien munie & bien exploitée, dependra en grande partie le gain de la bataille, lequel j'attends de Dieu, puis qu'il est icy question de sa gloire, & que nous combatons pour la conseruation du Royaume que cens gens cy veulent dissiper (car Monsieur de Ioyeuse estoit Ligueux) & mon dessein est de le reestabli. Cette petite poincte de louange & d'encouragement fut de telle vertu enuers vous qu'il eut esté difficile de rien adjouster aux effets qu'elle fit produire: nonobstant lesquels neantmoins, ny tout ce que Messieurs de Clermont & de Bois du Lys y peurent apporter, si vous fut-il impossible de faire repasser les pieces & leurs munitions pour s'en seruir, & de placer tout cela ou le Roy de Nauarre vous auoit commandé (qui estoit vne petite esleuation de terre fort aduantageuse) que les deux armées ne fussent desia rengées en ordre de combat, l'une

*Armées en
presence.*

deuant l'autre prestes d'en venir aux mains: & n'eust esté la faute que Monsieur de Ioyeuse fit, d'auoir mal logé ses pieces à l'abord: car recognoissant que pour estre trop basses elles luy seroient inutiles, il fut contraint de les displacer & replasser ailleurs; enquoy il fut consommé beaucoup de temps, & si encore tout cela ne luy seruit-il de gueres, faute de iugement & d'experience, & qu'il vsoit plutost de furie & precipitation (tant il desiroit se vanger des troupes que le Roy de Nauarre luy auoit defaites, & satis-faire aux esperances qu'il auoit conceuës en luy & données aux autres) celles que vous auiez en charge, fussent arriuées trop tard pour le combat, lequel nous ne nous amuserons point à descrire, tant à cause que nous ny estions pas, que vous n'y eustes quasi nulle part (estant employé à l'artillerie) que pource qu'il a esté descrit amplement par plusieurs, voire peut-estre prolixement par aucuns par complaisance & pour y vouloir faire faire merueilles à ceux qui les en ont priez, & sont si diuers, entr'eux, qu'il est difficile de iuger de quel costé est la verité: mais tous demeurent bien d'accord, que les deux Canons & la Coulevrine que Monsieur de Clermont, Vous, & Bois du Lys auiez en charge, firent des merueilles, ne tirans vne seule volée qu'elle ne fit dès ruës dans les escadrons & bataillons du camp ennemy, qui estoient ionchées de douze, quinze, vingt, & quelque fois iusqu'à vingt-cinq de corps d'hommes & cheuaux, si bien que les ennemis (lesquels pour auoir d'abord renuersé les deux troupes ou commandoyent Messieurs de Turenne & de la Trimouille) auoient desia crié victoire; ne pouuant plus souffrir vne destruction de pied coy, furent contraint de venir au combat en desordre, & sans attendre le comman-

*Bataille de
Contras.*

dement : ils furent mis en route par les trois escadrons du Roy de Navarre , du Prince de Condé, & du Comte de Soissons, chacun desquels par les coups qu'il donna, & ceux dont ces armes estoient marquées, reſmigna ſuffiſamment la grandeur de ſon courage, & que ces braues Princes en telles occaſions ne s'eſpaignoient non plus que des ſimples ſoldats. Si toſt que vous viſtes les ennemis en deſroute, & que ſans doute (la bataille eſtant gagnée) vous n'auiez plus que faire au canon : vous montastes ſur voſtre grand cheual d'Espagne bay, que vous auiez eu de Monsieur de la Rocheguyon, lequel Monsieur de Bois-brueil vous faiſoit tenir preſt derriere les pieces, pour eſſayer d'apprendre des nouuelles de Meſſieurs vos Freres, que vous cuidiez eſtre avec Monsieur de Joyeuſe, & ſçauoir auſſi en quel eſtat le Roy de Navarre eſtoit, lequel vous rencontraſtes par dela la Garenne, l'eſpée toute ſanglante au poing pourſuiuant la victoire : & ſi toſt qu'il vous apperçeut vous crias Et bien mon amy c'eſt à ce coup que nous ferons perdre l'opinion que l'on auoit priſe, que les Huguenots ne gaignoient iamais de batailles; car en cette-cy la victoire y eſt toute entiere, ne paroiffant aucun ennemy qui ne ſoit mort ou pris, ou en fuite, & faut confeſſer qu'à Dieu ſeul en appartient la gloire, car ils eſtoient deux fois auſſi forts que nous, & s'il en faut attribuer quelque choſe aux hommes, croyez que Monsieur de Clermont, Vous, & Bois du Lys y deuez auoir bonne part: car vos pieces ont fait merueilles; auſſi vous promets-je, que ie n'oubliera iamais le ſeruite que vous m'y auez rendu. Le lendemain de la bataille, comme vous eſtiez dans la ſalle, vous viſtes que ſur vne table l'on auoit mis les corps (tous nuds & ſeulement couuerts d'un linceul) de Meſſieurs de Joyeuſe & de ſainct Sauer, ſon frere.

AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE XXIV.

Deſſeins entre le Roy de Navarre & Monsieur de Joyeuſe.

Les rumeurs du gain de la bataille de Coutras eſtans aucunement apaiſées, le Roy de Navarre vous appella, & vous ayant tiré à part dans vn jardin, vous dit : J'ay enuie de vous faire faire vn voyage, qui importe grandement au bien de nos affaires; mais auant que vous dire quel il eſt, ie ſeray bien aiſe d'entendre de vous, quel fruit & quels aduantages vous eſtimez que nous pouuons tirer d'une tant illuſtre & ſignalée Victoire : Sire, luy reſpondiſtes vous (à ce que vous nous en auez conté depuis) les fruits & les aduantages en ſeront plus ou moins grands à proportion de ce que vous & ces deux Princes de voſtre ſang qui vous aſſiſtent demeurerez veritablement bien vnis de cœur & d'affection, & pourſuiurez vn meſme deſſein par meſmes voyes, lequel ſelon que i'en puis coniecturer par ce qui apparoit maintenant, doit buter à tenir vos forces vnies toutes enſemble encore deux mois, lesquelz vous employerez à faire de deux choſes l'une : La premiere, de marcher droit vers le haut de la riuere de Loire, comme vers la Charité, Neuers & Deſize, auſquels lieux vous donnerez rendés vous à voſtre armée eſtrangere : afin qu'elle eſtant d'un coſté de la riuere, & vous avec la voſtre del'autre, il ſoit en voſtre puissance de vous conjoindre par la priſe de telle de ces Villes-là, qu'il vous plaira d'attaquer. La ſeconde, à prendre toutes les Villes de Xaintonge, Angoumois, Poictou & Anjou deçà Loire excepté Poictiers & Angoulême, car toutes les autres ne vous ſçauroient reſiſter

resister si vos troupes ne se dissipent point & que vos résolutions ne soient point diuerses, & par le moyen de telles conquestes, vostre armée estrangere vous venant ioindre en prenant la source de Loire (comme c'est son plus asseuré chemin) vous vous cantonnerez si puissamment en toutes ces Prouinces de deça la riuere de Loire, que si le Roy par lascheté faineantise ou irresolution, laisse mettre son Estat en partage par les Ligueurs & le Roy d'Espagne (comme c'est le but auquel ils visent) vous en puissiez en retirer la plus grande portion, qui seruira vn iour à conquerir le total, si mon Precepteur la Brosse (selon ce que ie vous en ay dit autrefois) à vn diable de verité dans le corps. Or bien respondit le Roy, ie penseray à tout ce que vous auez proposé; donneray aduis ou besoin sera de la resolution que i'auray prise, & en attendant ie seray bien aise que comme i'ay enuoyé Monglat vers mon armée estrangere, pour la faire acheminer vers le haut de la riuere de Loire, vous fassiez vn voyage en France (qui vous sera chose plus facile qu'à nul autre, à cause des cognoissances que vous auez aux Gouverneurs des passages) vers mon Cousin le Prince de Conty, afin que suiuant la resolution qu'il m'a mandé d'auoir prise, il assemble le plus de ses amys & seruiteurs que faire se pourra, & faisant semblant d'aller ioindre les forces du Roy, coule iusques dans mon armée estrangere dont ie le constitueray general, & vous retienne aupres de sa personne pour l'assister d'auis & de conseil, luy faire sçauoir mes intentions, & le maintenir es bonnes qu'il a pour mon seruice: A toutes lesquelles choses vous vous disposastes aussi-tost, & ayant eu dès le soir toutes vos despeschés qui ne consistoient qu'en vne simple lettre de trois lignes portant creance entiere, vous partistes le lendemain au matin, & nous vintes prendre à Ponts ou nous estions demeurez malades, & vous acheminastes vers le Mayne où vous esperiez trouuer Monsieur le Prince de Conty.

Maïs d'autant que toutes les belles esperances que l'on auoit conceuës de cette illustre victoire: & tous les projets & proportions que l'on auoit fondées sur icelle, s'en allerent à neant. voire eurent des effets & succez contraires à tout ce que l'on s'en estoit persuadé, nous auons creü estre icy vn lieu propre pour vous en ramenteuoir les causes principales telles que vous nous les ap pristés à vostre retour; dont la premiere prouint des jalousies, enuies & defiance qui alloient de plus en plus augmentant entre le Roy de Nauarre & Monsieur le Prince de Condé si tost que quelques heureux succez & prosperitez leur estoit la crainte, & leur esleuoit leurs esperances à quelque grand establissement, lesquelles jalousies estoient fomentées par Monsieur de Turenne d'une part, & par Monsieur de la Trimouille de l'autre, qui sollicitoit incessamment ce Prince de se rendre chef absolu, sans recognoissance d'autruy, dans les Prouinces d'Anjou, Poictou, Aulnix, Xaintonge & Angomois au moins, laissant tout le surplus des autres Prouinces de France au Roy de Nauarre & pour y paruenir, si tost que par le gain d'une tant signalée bataille, il pût conceuoir quelque esperance de faire des progresz dans ces Prouinces, ils firent separation des troupes qui estoient à leur deuotion, s'estans mis en fantaisie que la reputation de cette Victoire, leur rendoit infallible les prises des foibles places de ces Prouinces: voire iusqu'à s'imaginer de pouuoir emporter Xaintes & Broüages, à cause de la prise de Monsieur de S. Luc.

*Grande VI.
Eclaircissement
de ce que d'es-
sers.*

Monsieur de Turenne de son costé qui ne manquoit de vanité ny d'ambition, & qui couuoit tousiours en son cœur le dessein qu'il fit depuis tout ouuertement

eslatter en l'assemblée de la Rochelle, qui estoit de pouuoit estre esleu chef absolu en quelques Prouinces, & sur vne dissipation d'Etat (que chacun croyoit estre fort prochaine) se cantonner en icelles, sur ces mesmes esperances de prendre toutes les places de Limosin & Perigord des enuiron de ses maisons; fit toutes sortes de menées & de belles ouuertures, (comme son esprit excelloit en telles propositions) pour separer les troupes & en former vn cap, avec l'artillerie, come il en vint à bout, sans que rien néantmoins de tout ce qu'il entreprit eut aucun heureux succez, voire fut mal mené deuant Serlar qui n'est qu'une fort foible Ville, & contrainct d'en leuer le Siege.

*Diuerses
fantaisies &
leurs succez*

Monsieur le Comte de Soissons d'autre costé qui estoit venu trouuer le Roy de Nauarre, plustost pour espouser sa Sœur, que ses affections ny son party, qu'il tenoit ne pouuoit pas auoir longue subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyoit le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne & quasi toute la France buttez à l'entiere destruction des Huguenots: & qu'ayant espousé Madame Catherine, il se retireroit à la Cour, & s'approprieroit tous les grands biens que cette maison de Nauarre auoit deça la riuere de Loire; & sur ce projet faisoit des continuelles instances & sollicitations, afin que le Roy de Nauarre le voulût mener voir sa maistresse en Bearn, lesquelles instances rencontrants pour complice de telles passions dans l'esprit du Roy, l'amour qu'il portoit lors à la Comtesse de Guiche, & la vanité de presenter luy mesme à cette Dame les Enseignes, Cornettes & autres despoüilles des ennemis, qu'il auoit fait mettre à part pour luy estre enuoyées; il prit pour pretexte de ce voyage, l'affection qu'il portoit à sa sœur & au Comte de Soissons: Tellement qu'au bout de huit iours, tous les fruits esperez d'une si grande & signalée victoire, s'en allerent en vent & en fumée, & au lieu de conquerir, l'on vit toutes les choses deperir; le Roy de Nauarre & le Comte de Soissons se mettants si mal ensemble par rapports & soupçons, que depuis ils se separerent quasi comme ennemis.

Monsieur le Prince ne fit du tout rien: Et l'armée estrangere ne receuant nuls commandemens absolus du Roy de Nauarre, ny aduis des lieux ou il la vouloit joindre, ny avec quelles forces: Demeurant comme vn grand vaisseau dans le milieu des ondes courroucées, assailly d'autant de diuers desseins, qu'il y auoit de diuerses testes & de diuerses faïssies ayants autorité ou credit parmy les bandes dont elle estoit composée ne continuoit point trois iours en vne mesme resolution, & marchoit plustost par bourades & par hazard que par conseil & premeditation; si bien que s'estant venuë enuelopper dans des Prouinces toutes ennemies, bornées de grosses riuieres tres-difficiles à passer, & circuyé de quatre ou cinq armées qui luy eschantillonnoient tousiours quelque lopin de son grand & pesant corps d'armée, & la rendoient disertueuse de viures & toutes autres commoditez necessaires pour sa subsistance.

Finalemēt il arriua que vous n'ayant point trouué Monsieur le Prince de Conty chez luy, daurant qu'il estoit party deux iours auant vostre arriuee en sa maison pour aller joindre cette armée, vous allastes passer à Rosny afin de le pouuoir suiure plus seurement, daurant que sur le chemin qu'il auoit tenu, l'on auoit jetté des troupes qui battoient l'estrade, pour attraper ceux qui tiendroient sa route; auquel lieu n'ayant sejourné que deux iours pour laisser reposer vos cheuaux qui estoient grandement fatiguez: Dés la premiere iournée que vous fistes, estât allé coucher à Neaufles, l'un de nous quatre vous

vint dire que le bruit couroit de la deffaitte de cette armée, & le lendemain vous sceustes au vray ce qui s'estoit passé à Aulneau, & que douze mille Suisses auoient capitulé avec le Roy pour le seruir ou s'en retourner libremēt en leurs contrées : de tous lesquels accidens ne preuoyant que ruine & finale destruction du surplus de ces troupes, sans faire semblant que vous eussiez interest à tout cela, au contraire publiant que vous auiez quitté le Roy de Nauarre & vous estiez donné au Roy, vous vous en retournastes chez vous; & apres vne promenade que vous fistes en Normandie, par les maisons de vos cognoissances durant le reste du mois de Nouembre 1587. afin de laisser aucunement assoupir le feu de cette grande deffroutte; vous vous en retournastes trouuer le Roy de Nauarre lequel estoit lors à Bergerac, estant de retour de son voyage de Bern; duquel lieu il fit executer vne entreprise, deffignée par le Vicomte de Turenne sur Chastillon qui fut repris pour deux escus de despences, au lieu que Monsieur du Mayne auoit despencé vn million d'or en son Siege, duquel nous n'auons point parlé, non plus que nous ne faisons des particularitez de la reprise, d'autant que vous n'avez esté ny en l'vne ny en l'autre de ces factions, estant (ce nous semble) à Bergerac enuiron le mois de Mars 1588.

Deffroutte de l'armée Aloumande.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XXV.

LE Roy de Nauarre apres la prise de Chastillon, faisant quelque sejour à Bergerac, eut nouvelle comme Monsieur le Prince estoit mort empoisonné : qu vn de ses domestiques auoit esté tiré à quatre cheuaux, & plusieurs autres soupçonnez de ce malefice, dont nous laissons le recit aux Historiens; car vous n'y estiez pas.

Mort de Monsieur le Prince.

Le Roy de Nauarre reprenant ses brisées vers la Rochelle, comme il fut dans l'Angoumois, il luy fut amené vn courier, qui portoit à Monsieur d'Espernon, la nouvelle des barricades de Paris, & cōme le Roy en auoit esté chassé honteusement par le peuple. Nous passons sous silence le recit de cette action, car vous n'y estiez pas; & nous contenterons de vous dire que sur cēt aduis nous recogneusmes entre tous vous autres Messieurs (de deçà Loire principalement) vne merueilleuse resiouysance, chacun criant qu'il failloit aller secourir le Roy; & mesme vous commençastes le premier à dire au Roy de Nauarre qu'il se deuoit enuoyer offrir au Roy. Vous desiriez auoir ce voyage : mais les enuyes & jalousies de Cour vous le trauerferent, & le firent donner à vn Secretaire.

Barricades de Paris.

Cēt accident fit augmenter les mescontentemens de Monsieur le Comte de Soissons, & prendre vne absoluë resolution de quitter tout à fait le Roy de Nauarre : comme il l'executa quelques iours apres, avec des reproches & autres fort mauuaises parolles des deux costez; & s'en alla trouuer le Roy, son esprit remply de grandes esperances de tout gouverner à la Cour. Vous estiez lors assez bien avec luy; & par concert pris avec le Roy de Nauarre, vous faigniste d'estre mal satis-fait de luy, afin que vous rengeant plus facilement aupres du Comte de Soissons (qui esloyoit de desbaucher ses seruiteurs) vous püssiez aller avec luy à la Cour, & mander des nouvelles de ce qui se passeroit de consequence.

Monsieur le Comte de Soissons qui mit le Roy de Nauarre.

Vous fistes donc le voyage avec Monsieur le Comte, lequel tout du long des chemins (croyant que vous fussiez tout à fait dégousté du Roy de Navarre) vous faisoit ses plaintes ; disant : Quel'on l'auoit pipé, iugeant bien alors que toutes les esperances à luy données, du mariage de Madame Catherine, n'auoient eu autre but que sa retraite hors de la Cour, la ruine de sa fortune, & l'empescher qu'il ne prist créace auprès du Roy pour y gouverner les affaires : n'y ayant point de doute (comme il en auoit de bons auis) qu'il n'y gouuernast tout à present s'il ne l'eut point abandonné pour se ieter parmy ses ennemis : Vous essayastes d'appaïser cét esprit vlcéré, autant qu'il vous fut possible, sans trop descouvrir vostre intention, de crainte que vous luy deuinsiez par trop suspect, luy remontrant seulement que si le Roy & tous ceux qui resistoient en France du sang Royal ne viuoient en bonne amitié & intelligence, qu'en fin leurs ennemis communs (qui ont ioinct à eux le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Espagne) les destruiroient entierement : & qu'ils y deuroient bien tous penser. Nous nous en allasmes à Nogent le Rotrou, & de là à Mante, ou estoit le Roy, que nous trouuasmes grandement irrité des affronts honteux qu'il auoit reçeus à Paris, & des blâmes qu'il entendoit luy estre donné en plusieurs autres Villes, & encore plus mesprisé dans sa Cour; pource que tout de nouveau il auoit conferé les charges d'Admiral & de Gouverneur de Normandie (vacquans par la mort de Monsieur de Joyeuse) à Monsieur d'Espernon : quoy qu'il sçeuft bien (comme chacun le publoit) que l'amitié excessiue qu'il portoit à sa personne, & les grands biens & honneurs qu'il luy auoit prodigement départis, sans aucun precedent seruice (dont sa Majesté ou l'Etat eussent reçu aduantage) estoient les principaux & plus precieux preceptes de la hayne publique.

*Voyage de
M. de R. l.
à Mante.*

Le Roy ne fit pas trop bonne chere au Comte de Soissons, pour tesmoigner (comme il l'a dit depuis) qu'il n'approuoit pas le voyage qu'il auoit fait vers le Roy de Navarre, & encore moins qu'il se fut trouué à la bataille de Coutras avec ses ennemis, en laquelle auoit esté tué Monsieur de Joyeuse. Lors que vous luy fistes la reuerance, il vous demanda si vous auiez quitté le Roy de Navarre. A quoy luy ayant respondu que ce n'en estoit pas le temps, puis que vous esperiez de le voir bien-tost près de sa Majesté; à quoy vous sçauiez qu'il auoit tousiours esté disposé : mais à present plus que iamais; & de luy rendre toutes sortes de tres humbles seruices. Il se tourna de l'autre costé, sans vous respondre aucune chose, tant il auoit crainte que quelqu'un des siens glosast sur ses paroles.

En ce mesme temps la Reine mere trauailloit de tout son pouuoir à la reconciliation des Chefs de la Ligue avec le Roy, & y employa tant de peines & de voyages, qu'en fin il se fit vne espeece de traité de Paix, dont les articles se voyent dans l'Histoire : Et en suite vne resolution d'assembler les Estats; le tout du commun aduis de tant de gens si diuers en desseins & fantaisies, d'autant que chacun d'iceux ayant son secret dans l'esprit, il esperoit bien par brigues & menées faire tourner toutes choses à son aduantage, & s'approprier tous les fruiets de cette assemblée.

*Traité du
Roy avec la
Ligue.*

AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE XXVI.

LE Roy de Navarre voyant le Roy & la Ligue reconciliez avec projet d'une tenuë d'Estats : ne doutant nullement que la Reine sa belle mère ne luy fut contraire en toutes choses dans cette assemblée; il conuoqua aussi (afin de se fortifier d'amis, de seruiteurs, & de partisans) vne assemblée generale des Eglises dans la Rochelle, en laquelle diuerles brigues se descourirent contre luy, dont on faisoit autheur le Vicomte de Turenne, lequel ayant aiguisé son ancien appetit par la mort de Mr. le prince, & voulant essayer de tenir la place qu'il auoit dans le party Huguenot, y tramoit les mesmes choses que Mr. de Guise faisoit dans le party Catholique, ainsi que le Roy de Navarre en fit des plaintes, & en parla en ces termes à plusieurs Deputez & autres d'entre la Noblesse : les coniuant d'estre pour luy, cõtre ces ingrats ambitieux qu'ils cognoissoient bien, sans qu'il fut besoin de les nommer, de tous lesquels discours (poutce que vous estiez encore à Rosny, & que vous m'auiez renuoyé à la Rochelle pour auoir soin de vostre équipage) l'un de nous vous escriuit vne grande Lettre, vous informant amplement de tout ce qui se disoit de part & d'autre sur ce sujet, laquelle nous voudrions bien que vous eussiez conseruée affin de la pouuoir inserer toute entiere cy-dedans.

Assemblée à la Rochelle.

Pendant toutes ces menées le Roy de Navarre fit vne entreprise par escalade sur la Ville de Niort, de laquelle il se rendit maistre apres vn grand combat, la veille de la mort de Mr. de Guise, & trois ou quatre iours deuant celle de la Reine mere du Roy; de tous lesquels euenemens aussi bien que de la grande maladie du Roy de Navarre & du Siege de la Garnache, nous laissons les particularitez à ceux qui ferõt l'Histoire entiere, quoy qu'il y en ait eu plusieurs dignes de remarque, poutce que vous n'eustes nulle part à toutes ces choses, lesquelles changerent grandement la face des affaires, & neantmoins le Roy ne laissa pas de se montrer plus animé que jamais à la destruction des Huguenots, pensant par ce moyen empescher les souleuations des peuples; Mais ses declarations n'estans suiuiës d'aucunes genereuses actions: la negligence & fetardise ordinaire, & la furie enragée des peuples luy firent perdre Orleans, & ensuite tant d'autres Villes qu'il n'auoit quasi plus que Baugency, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, ou il pût resister.

Prise de la Ville de Niort.

Mort de la Reine mere & de Mr. de Guise.

Paniers vides solutions.

Tant d'estrangers mutations vous firent soudainement partir de Rosny pour vous acheminer vers le Roy de Navarre. Vous vintes à Blois avec dessein de vous y rendre & passer incogneu: mais en trauersant les rues Monsieur de Ramboüillet avec lequel vous auiez de grandes habitudes vous entre-vid demy bouché de vostre manteau. Il enuoya vn nommé le Boullay pour vous reconnoistre & aussi vostre logis; parla de vous au Roy, lequel luy commanda de scauoir les causes de vostre venuë à Blois, & s'il n'y auoit point moyen de traiter quelque chose pour vous avec le Roy de Navarre, d'autant qu'il vous auoit trouué en 1586. & depuis à Manté, fort raisonnable & grandement affectionné à l'Estat; tant y a que Monsieur de Ramboüillet ayant conféré avec vous, trouua moyen de vous faire parler au Roy, qui vous tesmoigna

Monsieur de
Rambouillet
presente Mr.
de Rosny au
Roy.

de vouloir reconcilier le Roy de Navarre à luy, & de s'en servir confidentiellement. Apres plusieurs propos qui seroient trop longs à reciter, toute la difficulté tomba en l'assurance d'un passage sur la riuere de Loire. Il vous commanda de partir promptement, pour aller faire entendre son intention au Roy de Navarre & luy rapporter la sienne, & refusa d'escire, ny mesme de vous bailler vn passe-port; de peur (vous dit-il) que le Cardinal Morosin & le Duc de Neuers ne le sceussent, qui descrieroient les affaires, voire mesme s'ils scauoient que vous fussiez là, il ne pourroit pas empescher qu'ils ne vous fissent arrester prisonnier. Et en cét Estat d'affaires tant embarrassées & enuelpées de craintes, vous allastes trouuer le Roy de Navarre au Siege de la ville de Chastellerault qu'il prit le iour mesme de vostre arriuee. Vous luy exposastes deux choses: l'une la charge que le Roy vous auoit donnée, & y ajoutastes les persuasions de Monsieur de Rambouillet; & l'autre que le Sieur de Brigueux Gouverneur de Baugency, en partant de Blois vous auoit dit ces mots: Monsieur, le voy bien que le Roy se va perdre par timidité, irresolution & mauuais conseil, & que la necessité nous jetttera es mains de la Ligue: pour moy ie n'en feray iamais, & veux plustost seruir le Roy de Navarre, partant dites-luy que ie tiens vn passage sur Loire qui est Baugency; & que s'il me veut enuoyer vous ou Monsieur de Rebours, ie me mettray dedans celuy qu'il m'enuoyera & l'iray trouuer. Sur cette ouerture le Roy de Navarre songea vn peu en se grattant la teste, puis vous dit: estimez-vous que le Roy ait bonne intention en mon endroit, & qu'il veille traicter de bonne foy avec moy? Ouy pour le present (dites vous) Sire, & n'en deuez nullement douter, car la necessité de ses affaires l'y contraint, nayant autre remede en ses dangers que vostre assistance. Je ne veux, donc, pas luy prendre ses Villes (vous dit-il) pendant qu'il traittera de bonne foy avec moy retournez vous-en le trouuer, & luy portez mes Lettres & mes intentions: car ie ne crains ny Morosin, ny Neuers. Il vous fit apporter à disner dans son cabinet mesme, & aussi tost vous fit prendre la poste.

Friis de
Chasteller-
ault.

Le Roy s'estoit aduancé iusqu'à Mont-richard, ou vous pensastes coucher par les ruës, tous les logis estants pris quant vous arriuastes, & ne vous osant nommer pour en demander vn, de peur de vous descourrir & gaster vostre negotiation, enfin le Sieur de Maignan cherchant qu'il trouua le logis de Monsieur de Rambouillet, qui vous fit loger dans vn logis qui estoit marqué pour vn de Messieurs vos Freres qui estoient allez deuant à Tours. Enuiron la minuit l'on vous mena parler au Roy en haut au Chasteau, lequel vous despescha la nuit mesme; approuua tout ce que luy demandoit le Roy de Navarre; luy promit vne Ville sur la riuere de Loire; & de faire avec luy, non vne paix apparemment pour le commencement; mais vne bonne Trêue qui dans leurs deux cœurs seroit desia vne Paix eternelle & reconciliation sincere.

A vostre retour à Chastellerault ce ne furent que resiouyssances, tout le monde courroit au deuant de vous, & le pauvre Vaulbraut vous appelloit le Dieu Rosny, & disoit aux autres: Voyez vous mon frere, mon amy cét homme là? Pardieu nous l'adorerons tous, & luy seul restablira la France; il y a plus de six ans que ie l'ay dit, & Vilandry auoit mesme opinion que moy.

Apres auoir parlé au Roy de Navarre, il approuua tout ce que vous luy proposastes, mais ne s'amusant pastant toutes-fois aux paroles qu'il l'aisast les

effets en arriere, sur l'aduís qu'il eut que ceux de la Ligue s'estoient saisis ^{Prise & ve-}
 d'Argenton, il delibera de le secourir, & cela fit-il si à-propos, que s'il ^{Prise d'Ar-}
 fut arriué ou plus-tost ou plus-tard il n'eut rien fait: Vous en sçauéz les rai-
 sons, trop longue à reciter, esquelles nous ne nous arrrestons point; pource
 qu'en cetter execution vous n'eustes point plus de part que les autres. Vous fi-
 stes ce voyage avec luy, & quand il voulut mettre Monsieur de Beau-pré dans
 le Chasteau, il vous l'enuoya visiter, & faire vne Description des munitions
 qui y estoient, & de celles qui y seroient necessaires.

Au retour de vostre voyage, vous tombastes malade d'une fièvre continuë
 qui vous tint douze iours, cet accident avec les menées du Sieur du Pleffis, &
 les gens de consistoire qu'il fit parler pour luy au Roy de Nauarre, vous arra-
 cha la gloire publique d'auoir acheué vne cœure desja par vous faite, & d'en
 cueillir les fruits qui s'en perçoient, qui fut le Gouuernement de Saumur,
 en quoy Dieu fit tout pour le mieux, pour vous & pour la France, car peut
 estre que vous amusant à Saumur, vous n'eussiez depuis esté si dignement em-
 ployé, ny executé tant de belles choses pour le bien de l'Estat qui meritent vne
 gloire immortelle; comme la suite de ses Memoires le fera voir; cela ne
 laissa pas de vous mettre aucunement mal aupres du Roy de Nauarre: voire il
 vous prit fantaisie de le quitter: vos Freres & vos autres amis vous en pres-
 soient, & Monsieur le Comte de Soissons mesme parla au Roy, afin que sur
 ce mescontentement, il vous retirast prés de luy.

AFFAIRES DE MILICE ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE XXVII.

LE traité entre les deux Roys ayant esté acheué comme il à esté dit au
 precedant Chapitre, Saumur se deliura. L'entreueü des deux Roys se
 fit au Pleffis lez Tours avec vne telle joye & acclamation qu'il ne se peut dire
 plus; & y eut tant de presse en icelle qu'ils furent demy quart d'heure à cin-
 quante pas l'un de l'autre sans se pouuoir approcher. Il nous souuient qu'a
 deux lieues du Pleffis, en si acheminant le Roy de Nauarre mit pied à terre
 dans vn pré prés d'un Moulin, & voulut prendre aduis des siens s'il deuoit aller
 à Tours sejourner à la Cour; qu'elle forme de viure y tenir, & confiance à
 prendre: Apres vne grande diuersité d'opinions, vous branlastes la teste deux
 ou trois fois sans rien dire; car vous estiez encore en colere: enfin le Roy se
 retournant vous dit; Hé! bien Monsieur de Rosny que vous ensemble? vous
 ne distes mot; Il me semble (luy dittes-vous) Sire, que quelques précautions
 que vous sachiez prendre, le Roy fera tousiours le plus fort à la Cour, & qui
 craint que l'on ait dessein sur luy, ne doit pas y aller: mais en cas semblable
 à celuy qui se presente, il faut jetter beaucoup de choses au hazard; qui est
 tout ce que ie vous diray: Surquoy apres plusieurs contestations le Roy de
 Nauarre finalement respondit: allons, allons, il n'en faut plus parler la reso-
 lution est prise. Il ne coucha qu'une nuit ou deux à Tours, & s'en retourna
 en son quartier à Maillé; vous demeurastes en la Ville pour visiter vos parens
 & amys qui estoient en grand nombre en cetter Cour; & fustes loger au Faux-
 bourg de saint Saphorien.

*Arrivée du
 Roy de Na-
 varre.*

Deux iours apres le Roy n'ayant nulle nouvelle de l'armée de Monsieur du

Mayne, faillit d'estre pris s'en allant promener avec vingt cheuaux sans armés à Marmoustier; & reuint plus vifte que le pas.

*Monsieur de
Mayne de-
uis Teurs.*

Peu apres l'armée ennemie commença de paroistre. Il y auoit six ou sept regimens du Roy logez esdits Faux-bourgs, lesquels mesprisans tous aduis & conseils, n'auoient fait aucune barricade qui valût. Vous les allastes voir, & leur en ayant dit encore vostre aduis, ils ne s'en firent que mocquer: alors vous appellastes vostre Escuyer & luy dites; Allez tout à cette heure faire seller mes cheuaux, charger mon bagage, & menezle tout loger à la Ville; ce que voyans les gens de guerre, ils commencerent à vous crier; Comment Monsieur vous auez peur; Pardonnez moy (leur dites-vous) ie n'en ay plus: car tout mon fait s'en va dans la Ville. Toute la matinée vous demeurastes aux scarmouches, & à deffendre quatre ou cinq maisons qui estoient sur le haut de la Colline, lesquelles furent souuent gagnées & perduës, & en fin il fallut les quitter au Canon que Monsieur du Mayne y fit mener. Vous vous en allastes lors en la Ville, pour manger vn morceau & vous en retourner aussitost: Mais en reuenant vous trouuastes le Roy à la porte de la Ville qui vous en empescha, & dit: Ne sortez pas Monsieur de Rosny; i'ay plus affaire de seruiteurs dans la Ville que dehors; car aussi bien n'empescheriez vous pas la prise des Faux-bourgs. Ayant sejourné là demie heure, & voyant que l'on vouloit condamner les portes, vous vous en retournastes avec Messieurs vos Freres (ce nous semble) aux Iacobins, qui respondent sur les murailles de la Ville, d'où vous vistes attaquer les Faux-bourgs aussi furieusement que ceux qui les gardoient firent pauvre deffiance, car (comme vous l'auiez bien dit aux Capitaines) ils ne pûrent garder leurs barricades pour estre foibles, sans fossez deuant; & par trop commandées & enfilées, qui furent prises par le bas de la riuere, & aussitost tout quitta, & se retira en gros vers la Ville; avec vne telle presse & confusion sur le pont qui si l'ennemy eut pourfuiuy furieusement, & fait marcher deux pieces pour tirer sur iceluy, il eut tout tué ou fut entré pesse-messe dans la Ville: ce que voyant vous pristes vos armés & retournastes à la porte: mais on ne songeoit plus qu'à la terrasser, & à rompre les ponts de bois, avec vne grande espouuante: en fin l'escarmouche s'aleritiffant, tout ce qui estoit sur le pont entra à la file apres qu'ils eurent fortifié l'autre bout du pont.

Vne heure apres Monsieur de Chastillon arriua, auquel tout ce que vous estiez de gens du Roy de Nauarre vous joignistes & allastes en gros supplier le Roy, de vous bailler à deffendre ce qu'il estimoit estre le plus en danger: que vous mourriez tous, ou le conserueriez. L'on vous bailla les Isles ou toute la nuit il fut fait vn tel travail qu'elles estoient impreables: Et le Roy estant venu le matin vous visiter & faire apporter du vin & des viures pour desjeuner en fut esmerueillé, & vous dit: Hé quoy Monsieur de Rosny! traouillez vous tousiours ainsi? c'est pour n'estre iamais surpris,

Trois heures apres le Roy de Nauarre arriua, & en mesme temps Mr. du Mayne se retira, ayant ruyné & fait mille meschancetez aux Faux-bourg, iustques dans les Eglises: & fut sa retraite imputée à l'arriuée du Roy de Nauarre, duquel les loianges & celles des pauures Huguenots, volloient lors par les bouches d'vn chacun: & ne les trouuoit-on pas indignes de toutes charges comme on a fait depuis.

Les deux Roys sejournerent ensemble huiet ou dix iours, & se fit deux des-

seins, l'un du Roy pour se faire recevoir à Poictiers, dont nous n'auons rien à dire : car vous ny fustes pas : L'autre du Roy de Nauarre, qui vous desprescha environ trois cens cheuaux & cinq cens harquebusiers à cheual, avec des petards, des eschelles & vn pont voltant pour prendre Chartres, sur lequel Monsieur de Maintenon auoit dressé de longue main vne entreprise. Vous fistes la plus grande traite qui se peut dire ; n'ayans repeu que deux fois tout à cheual, depuis Tours iusques auprès de Bonne-val, ou vous rencontrastes le Sieur de Recrain-ville avec vingt-cinq cheuaux seulement, lequel fut iuiuy & chargé par vos coureurs, & appristes lors par quelques prisonniers ; qu'il y auoit trois ou quatre cens cheuaux en campagne, vers lesquelles troupes vous resolustes tous de marcher, laissant vos harquebusiers à cheual à costé suivre le chemin de Chartres.

*Dessein des
deux Roys.*

*Entreprise
sur Chartres.*

*Combat de
Saucy.*

Les autres ayans aussi appris par ceux qui s'estoient sauuez avec le Sieur de Recrain-ville, qu'il y auoit des troupes en campagne, & eux estimants seulement que ce fut le Sieur de Loges, lequel depuis quinze iours s'estoit saisi de Chateau-dun, avec cent ou six-vingts cheuaux cherchoient de vous rencontrer, comme ils firent demie heure après vn peu trop tost pour eux, & montans par costes opposites vn petit tertre, vous ne vous recogneustes point qu'à deux cens pas les vns des autres. Quelques harquebusiers que vous auiez firer vne salue (ce nous semble) tout à cheual, & aussi-tost les deux gros se choquerent si furieusement, qu'il se fit vn monceau sur terre de plus de quarante cheuaux & hommes pelle-melle les vns sur les autres, entre lesquels nous vous recogneusmes, Messieurs de Chastillon, de Mouy, de Mont-bazin, d'Auentigny, de Presaigny & autres ; vostre cheual auoit vn grand coup de lance tout au trauers du nez qui luy traueferoit dessous la machoire, lequel neantmoins se releua aussi-tost, vous dessus, qui allastes encore par trois ou quatre fois à la charge, d'autant que les ennemis se r'allioient tousiours tant qu'ils furent dix ensemble, & retournoient au combat. Vous auiez deux grands pistolets que l'un de nous vous auoit chargé de carreaux d'acier, avec lesquels nous vous vismes percer les armes deuant & derriere de deux des ennemis : vos deux espées furent aussi rompuës, l'une seulement à la pointe, l'autre iusques dans la garde. Nous ne disons point ce que les autres firent, mais ce ne fut rien moins ; aussi n'estimons nous point que pour trois cens cheuaux ou environ de chaque costé, il se fit iamais vn plus furieux & opiniatre combat ou il demeura sur la place pres de deux cens des ennemis. A la fin d'iceluy il tomba la plus violente pluye qu'il est possible de voir, contre laquelle vous n'auiez pour couuertes que des armes a creu, tellement que nous estions tous traueferz.

Sur cet instant comme vous pensiez vous aller loger & rafraischir, voyla vn aduis certain qui vous vint, comme Monsieur du Mayne ayant sceu vostre passage vous suiuoit avec mille ou douze cens cheuaux, dequoy chacun fut assez effrayé, car la pluspart n'auoient plus ny pistolets ny espées, & tous les cheuaux estoient si las qu'ils ne pouuoient quasi marcher. Le conseil se tint tout à cheual, plusieurs proposerent d'aller passer la riuiere de Seine, les vns à Rosny, les autres au Pont de Samois pour se retirer à Senlis où la baraille auoit esté gagnée deux iours deuant : En fin il fut conclu de marcher plutost toute la nuit, & sans repaistre gagner Baugency, comme il fut fait, & y arrivastes tous si las, si affamez, alterez & endormis que vous ne scauez par ou

*Le Roy de
Navarre vi-
sit Saucy.*

commencer ; nous sçavons bien que vous demandastes à boire, & en l'attendant vous vous jettastes sur vn liect ou vostre maistre d'hostel vous trouua si endormy, qu'il fallut remporter la collation : car l'on ne vous pût esueillier. Le Sieur de Brosses Saucuse fut emmené prisonnier fort blessé. Le Roy de Navarre dès son arriuée le visita & coniola avec de fort courtoises paroles, voire promesses & louanges de son courage. Mais ayant appris par ses trompettes la mort de quasi tous les parens & amys, il sede s'espera de sorte qu'il ne se voulut iamais laisser penser, & de despit & colere la fièvre l'ayant pris il mourut au bout de deux heures.

*Voire la-
gent de
Monsieur de
Noyes.*

Le Roy de Navarre s'en alla de Baugency à Chateau-dun, où vous sejournaistes huit ou dix iours en grande liesse, estant fort bien & plaismment logé, mais cela fut conuerty pour vous en grande tristesse : car vous eustes la nouvelle que Madame vostre Femme estoit à l'extremité : vous pristes congé du Roy de Navarre pour l'aller secourir, qui vous bailla Monsieur Orthoman son premier Medecin. Vous eustes beaucoup de peine à passer : car tout tenoit pour la Ligue, & pour renfort de douleur, Monsieur vostre Frere estant dans le Chateau, & sçachant vostre venue s'y rendit le plus fort, & vous fit hausser le pont-leuis, disant : estre obligé de parole à ceux de la Ligue, de ne vous y laisser pas entrer en fin comme il vit que vous estiez resolu de ce faire ou de mourir. & des-jà preniez des eschelles pour essayer de monter ; il laissa ouvrir la porte. Vous trouuaistes Madame vostre Femme en tel estat, quelle mourut quatre iours apres. Vos desplaisirs furent proportionnez à ses merites & à vostre bon naturel, qui est assez dit pour les exprimer, s'as en parler dauantage. Cét accident vous retint vn mois chez vous, pendant lequel il se fit quelques factions de guerre, & notamment és Sieges de Gergeau, Pluuiers, Estampes, Chartres, Poissy, Pontoise, l'Isle-adan, Beaumont, Creil & autres telles places ; car tout estoit reuolté de l'obeyssance Royale, & n'y rentroit que par la force. Toutes lesquelles choses nous laissons à l'Histoire generale, parce que vous ne fustes en aucune de ses occasions, & nous contenterons de dire qu'un maistre de Camp nommé Charbonnieres fut tué en l'une d'icelles, le Roy de Navarre ayant les deux bras & l'estomach appuyez sur luy.

*Voire la-
gent de
Monsieur de
Noyes.*

AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE XXVIII.

A PRES auoir rendu au decez de Madame vostre Femme, tous les deuoirs à quoy vous obligeoient vostre bon naturel & son merite, vous retournaistes trouuer le Roy de Navarre, au Siege que le Roy auoit lors mis deuant Paris, où tous les iours il se faisoit plusieurs escarmouches, auxquelles vous n'estiez pas des derniers, & nous souuient que le iour de la blessure du Roy, le Roy de Navarre s'estant aduancé avec vne bonne troupe vers le pré aux Clercs, & vous voyant des plus aduancez le pistolet au poing, il appella l'un de nous quatre & luy dit Maignan, allez dire à Monsieur de Rosny qu'il se retire, & qu'il se fera prendre ou blesser indiscretement : Il luy respondit ; Qu'il n'auoit garde de vous aller tenir ces paroles ; mais bien vous diroit-il qu'il vous demandoit ce qu'ayant fait, vous le vintes aussi tost trouuer ; & ainsi qu'il vous parloit, vous reprenant de vous hazarder trop, il arriua vn Gentil-homme

au galop, lequel luy dit trois ou quatre mots à l'oreille, sur lesquels vous appellant aussi tost, il vous dit: (mon amy) Le Roy vient d'estre blessé d'un coup de cousteau dans le ventre: allons voir que c'est; venez avec moy: Il mena encore avec luy vingt-cinq Gentils-hommes: Vous trouuastes le Roy dans le lict en assez bonne disposition apparemment: car on luy auoit donné vn chistère qu'il auoit bien rendu sans sang, ny douleur: Les Medecins en auoient assez bonne opinion, & luy mesme dit au Roy de Nauarre qu'il esperoit que ce ne seroit rien, & que Dieu le preseruoit encore pour luy faire paroître combien il l'aimoit: sur cela il prit congé & s'en retourna en son cartier à Meudon.

Blesseure du Roy qui est visité par le Roy de Nauarre:

Vous estiez logé au pied du Chasteau chez vn nommé Sauuar, où ainsi que vous souppiez, le Secretaire Feret vous vint dire: Monsieur, le Roy de Nauarre, & peut-estre le Roy de France vous demande, car Monsieur d'Orthoman luy mande qu'il se diligente de venir à sainct Clou, s'il veut trouver le Roy en vie.

Estant dans la chambre du Roy, il vous dit (mon amy) on me mande que le Roy est mort ou autant vaut, que vous semble de l'estat des affaires? ie croy que nous y verrons de grandes confusions, à cause de la diuersité des Religions: Sire, i'espere (dite-vous) que vostre Majesté sera vn iour paisible & bien heureuse: mais ce ne sera pas sans beaucoup trauailler, & sans courir de grands hazards. I'ay eu vn diable de Precepteur, lequel comme ie le vous ay desja conté autre-fois) m'a dit que cela estoit infallible, il faut aller voir ce qui en est, & puis il y aura loisir de discourir: Aussi-tost l'on amena les cheuaux, & allastes quelques trente avec luy à S. Clou, armez de vos cuirasses sous la iuppe. A l'arrivée l'on dit que le Roy se portoit bien, lors l'on vous commanda de vous desarmer, & comme vous passiez vne petite rue, vous oüystes vn homme cryant: Ha mon Dieu! nous sommes tous perdus; Le Roy de Nauarre l'appelle, luy demandant qu'il y auoit? Ah! (dit-il) le Roy est mort; Et l'ayant si bien interrogé qu'il reconnût qu'il estoit vray, il vous ordonna de reprendre vos armes, puis allant au logis du feu Roy, (le Roy de Nauarre deuenu Roy: car en France le mort faict le vit sans aucune autre formalité ny ceremonie) rencontra premierement ceux de la garde Escossoise qui se jetterent à ses pieds, disants: Ha Sire! vous estes à présent nostre Roy & nostre Maistre: Messieurs de Biron, de Belle-garde, d'O, Chasteau-vieux, Dampierre & plusieurs autres vindrent aussi-tost le saluer; il se passa plusieurs autres particularitez que nous laissons pource qu'elles ne furent recueillies de vous, ny de personne, & que nous estions demeurez à vostre logis. Le Roy vous enuoya au quartier de Mr. le Marechal d'Aumont, pour dire à toutes ses trou-

Mort du Roy.

Aduenement du Roy de Nauarre à la Couronne.

Le Roy s'assure de Meulan.

pes ce qui estoit arriué: Le prier luy en particulier de parler à toute la Noblesse, afin de la conuier à faire son deuoir: Donner ordre aux Gardes: & faire en telle sorte que les plus grands & principaux le vissent trouver l'apres-dinée. Le Roy vous dit, mon amy, regardez à ce qu'il faut faire à vos quartiers pour mon service: pensez-y bien, & m'en donnez aduis; Ce qui est de plus pressé (dite-vous) c'est de pouruoir à Meulan, d'autant qu'il y a vn homme dedans nommé S. Marc qui est de la Ligue en son cœur, & grand ennemy des Huguenots & si vous n'assurez la place, au premier estoignement vous la perdrez infailliblement; Ie le cognois & l'iray sonder & amuser de belles parolles, cependant enuoyez Monsieur d'Aumont,

ou quelque autre en qui vous vous fiez avec troupes, faisant semblant de vouloir seulement passer sur le Pont, & quand il sera dans le Fort, il s'y rendra le maistre, & vous y attendra. Tout cela ainsi executé le Roy vous offrit la place: mais le dessein qu'il disoit auoir de s'en aller vers Tours vous empescha de la prendre, craignant de ne pouuoir pas leuer promptement assez de gens pour soutenir vn Siege. Monsieur de Bellangre-ville y fut mis avec son Regiment.

De la vous retournaistes tous à Poissy ou Monsieur d'Espéron, & beaucoup d'autres quitterent le Roy, lequel s'en alla prendre Clermont & autres places.

Vous auiez lors vne entreprise sur Louuiers, que le Roy vous ordonna d'aller executer. Il vous bailla sa compagnie de cheuaux legers que menoit Arambure, & pour gens de pied ne se voulant desfaire des siens (dont il n'auoit pas trop. plusieurs l'ayants abandonné avec leur Coronel qui en desbauchoit le plus qu'il pouuoit) vous asseura que le Sieur Couronneau estoit à Nogent (dont le Capitaine Bethune Fils du Cheualier estoit Gouverneur) avec vn Regiment de douze cens hommes: il leur escriuit à tous deux de faire ce que vous leur commanderiez: mais quand ce fut à vous en seruir il se trouua que Couronneau estoit encore vers Tours; & n'y eut moyen de rassembler que deux ou trois cens hommes de pied, qui n'estoit pas nombre suffisant pour l'execution de cette entreprise, d'autant que Messieurs d'Aumale, de la Londe, Fontaine, Martel, Medait, Contenant, & tous les principaux de la Ligue estoient arriuez à Louuiers depuis trois iours, l'entreprise estoit infaillible & des plus viles, qui eut eu des gens suffisamment, elle se faisoit par vn grand canal de la riuere d'Eure qui à son entrée dans la Ville, à trauers de grands treillis de bois; or auoit-on lors d'estourné l'eau, pour racouter les moulins qui auoient esté emportez par des auallées, tellement que l'on alloit quasi à pied sec, iusques contre les grilles qu'il estoit aisé d'emporter avec le perard posé sur le madrier, comme vous estiez garny de tout cela; & outre cela l'on pouuoit monter le long de la douue du fossé qui est fort haut, & venir au pied de la muraille sur laquelle l'on peut monter avec peu d'ayde, pource qu'elle est fort basse, ne seruant quasi que de parapet au rempart. Quand le ruisseau passe, il y a grande quantité d'eau qui empesche toutes ces approches; & pour faire voir à ceux que le Roy vous auoit baillez comme vostre projet estoit bien fait & infaillible vous y enuoyastes les deux soldats qui le menoient avec deux Capitaines qu'Arambure & le fils du Cheualier de Bethune vous baillèrent, lesquels sans auoir donné aucune alarme entrerent dans la Ville, en ressortirent & vous vindrent retrouver, lors tout le monde fut à se desesperer & maudire Couronneau; tellement que n'osant attaquer, vous vous en retournaistes.

De Rosny vous allastes passer au Pont de l'Arche & fustes trouuer le Roy à Escouy, où il fut mis en delibération de s'en aller à Tours: mais les Normands firent resoudre le Siege de Rouën, donnans mille belles assurances qui manquerent toutes quand ce fut à l'effe.

Pendant qu'ils firent leurs preparatifs, vous fustes avec le Roy aux prises de Gournay, Neuf-chastel, Eu, & le Trepot, où il ne se fit pas de grands combats, ny ne se passa rien de particulier qui vous concerne; puis à Deneval ou le Roy ayant esté quelques iours sans grand fruit, il eut aduis que

Monsieur

Monsieur du Mayne amassoit vne grandissime armée pour le venir assiéger en quelque part qu'il pût aller.

Sur ces nouvelles il enuoye fonder le Commandeur de Chartres Gouverneur de Dieppe, qui se montra vray François & l'un des plus hommes de bien du monde. Il vous enuoya aussi à la guerre avec cinquante cheuaux pour aller prendre langue de l'armée de Monsieur du Mayne, quelque part qu'elle fut. Vous la trouuastes logée à Mante & es enuiron par toutes vos terres. Vostre retraite fut dans vostre Forest; apristes nouvelles certaines de tout, & comme l'armée estoit composée de vingt-cinq mille hommes de pied & huit mille cheuaux; vostre rapport fait aussi-tost le Roy se resolut d'aller à Dieppe, pour parler luy mesme au Commandeur, qui luy confirma ce qu'il luy auoit auparauant mandé, & que s'il en doutoit, il mettroit dans la Citadelle tel qu'il luy plairoit de choisir.

Après on vint loger à Arques; plusieurs blasmoient bien fort la résolution du Roy d'atendre avec si peu de troupes & en lieu si foible, de si grandes forces ennemies, lesquelles estans venuës loger à Martinglise village distant de demie lieuë du bout de la chaussée d'Arques, au dessus de laquelle sont des bois en costes, & quelques terres labourables au dessous, trauersées par le milieu d'un grand chemin fort profond, bordé de hayes des deux costez, & au dessous de tout cela un grand marais à la main gauche. Là furent ordonnées quelques foibles trenchées, y ayant vne Chapelle entre celles d'au dessus du chemin, & celles d'au dessous. En chacun des costez fut mis un bataillon de douze cens Suisses: aux trenchées d'en haut six cens Lansquenets: & dans la Chapelle cinq ou six Regimens qui faisoient en tout mil ou douze cens hommes. Le Roy separa la caualerie en deux, & mit trois cens cheuaux aupres de luy au dessus du chemin, & enuiron autant au dessous: Des le soir il estoit luy mesme entré en garde, craignant que l'ennemy fit un effort durant l'obscurité pour gagner le bout de la chaussée. La nuit se passa sans nulle alarme; à la pointe du iour le Roy se fit apporter à des-jeuner dans vne grande fosse, ou il vous fit tous ceux de qualité asseoir en rond, ou comme chacun des-jeunoit de bon cœur, pesant s'en aller reposer apres, l'on comença de donner l'alarme bien chaude, & luy fut r'apporté que les vedetes perduës auoient recogneu toute l'armée ennemie qui se rengeoit en ordre de bataille. Il enuoya le Vidame de Chartres avec Falcheux, Brasseuses, Auentigny & sept ou huit autres dans les bois, lesquels luy amenerent prisonnier le Sieur de Belin, qui avec cinq ou six cheuaux s'estoit aduancé dans les memes bois, afin de venir recognoistre l'assiette des troupes du Roy, lequel en riant (pource que le Roy l'auoit receu & embrassé de mesme) l'assura que dans deux heures, il auroit trente mille hommes de pied & dix mille cheuaux sur les bras, & qu'il ne voyoit pas là des forces suffisantes pour leur resister; vous ne les voyez pas toutes Monsieur de Belin, dit le Roy; car vous n'y contez pas Dieu, ny le bon droit qui m'assistent. Incontinent apres chacun s'en alla au lieu à luy ordonné: vous fustes mis en bas avec dix ou douze seulement qui estoient demeurez de vostre troupe aupres de vous, les autres s'estans allez rafraischir en leurs maisons. Aussi-tost les trenchées d'en haut furent attaquées par des Lansquenets, lesquels faisans semblant de se rendre se fafirent d'icelles, & mirent le Roy en fort grande peine; il se fit là plusieurs factions de guerre ou vous n'estiez pas, & partant nous n'en parlons

*Combats
d'Arques.*

point. Au dessous du chemin vous fustes attaquez par huit ou neuf cens chevaux en trois escadrons, lesquels vous chargeastes & menastes battans l'espée dans les reins iusques au retournant du vallon, & si n'estiez pas cent cinquante chevaux. Vous fustes chargez par quatre autres escadrons qui vous ramenerent plus viste que le pas iusqu'à vn petit heurt, ou ayant trouué quelques autres cent cinquante chevaux que commandoit le Comte d'Auvergne, vous retournaastes tous ensemble à la charge, & menastes ces gens encore battans le pistolet dans les reins, iusqu'au mesme tournant de la vallée, de laquelle il vint sur vos bras plus de trois mille chevaux qui vous ramenerent battans iusqu'à la Chapelle, d'ou les gens de pied leur firent vne salue qui les arresta sur le cul, là fut tué Sagonne & beaucoup d'autres : Mais les Lansquenets ayans gaigné la tranchée d'enhaut, leur firent quitter ladite Chapelle & le creux chemin avec grande espouuante, ce qui vous fit retirer à la teste du bataillon des Suisses qui arresta tout court ceux qui suiuoient : Là vostre cheual tomba ayant esté blessé, & le sieur de Maignan vous en fit amener vn autre : Les ennemis lors enuoyerent cinq cens chevaux par le bas des terres, pour gaigner le flanc des Suisses, afin de les enfoncer de deux costez ; mais ils s'embaistirent dans vn marais tremblant, ou ils enfoncerent iusques aux fangles, & la pluspart des hommes furent contrains de se sauuer à pied, laissant leurs chevaux & leurs lances dedans le marais.

Les choses estans en cet estat d'incertitude, & la pluspart de vous autres estans sans pistolets ny espées dont vous vous peussiez ayder, & plus prests à fuir qu'à combatre, l'on vous pria d'aller trouuer le Roy, pour luy dire l'estat ou estoient toutes choses, le peu de moyens que vous auiez de vous plus defendre, & le prier de vous renforcer en bas de quelque caualerie fraische, mais vous le trouuastes estre en bas, & nous souuient qu'il vous dit (car vous nous auiez menez avec vous) mon amyie n'ay personne à vous enuoyer, mais si ne faut-il perdre courage : Sur cela neantmoins il appella Monsieur le Grand & luy dit : Je vous prie mon amy, r'assemblez ce que vous pourrez des plus frais, & vous en allez au dessous du chemin ou vous dira Rosny ; vous luy monstrastes par ou il falloit aller, puis vous en vinstes criant en bas : Courage, Messieurs, courage ; voicy des troupes fresches que le Roy nous enuoye ; lors chacun s'aduança iusqu'au heurt pour faire nouvelle charge, mais l'on decouurit toute l'armée, caualerie & infanterie marchant en ordre de bataille pour vous venir enfoncer ; & y en auoit peu de vous autres qui estimast de se pouuoir sauuer, ny mesme que le Roy pût regagner le bout de la chaussée qui estoit fortifié. Comme les choses estoient en ce desespoir, le broüillard qui auoit esté fort grand tout le matin, s'abaisa tout à coup ; & le Canon du Chasteau d'Arques descourant l'armée des ennemis, il en fut tiré vne volée de quatre pieces qui fit quatre belles ruës dans leurs escadrons & bataillons : cela les arresta tout court, & en fin trois ou quatre volées fuiuantes qui faisoient de merueilleux effets, les firent desordonner, & peu à peu se retirer du tout derriere le tournant du vallon, à couuert des coups de Canon, & finalement en leurs quartiers.

Le Roy s'estant retiré à Arques puis à Dieppe ; Il se fit la durant vn mois plusieurs factions de guerre, & se passa plusieurs accidens qui meritent bien d'estre particularisez par les Historiés ; ils s'en pourroit quasi faire vn grand liure

& entr'autres de celuy du pré, ou le Roy sautant luy même au saut de l'Allemand avec tous vous autres Messieurs; il luy fut fait vne saluë de deux cens mousquetaires qui s'estoient coulez sur le ventre entre deux hayes iusques à deux cens pas de luy au plus, lors ce fut à vous autres de vous escarter & retirer en diligence.

A la fin de ses factiõs diuerses, Monsieur du Maine se retira du tout voyant qu'il estoit arriué quatre mille Anglois ou Escossois, & que Messieurs de Soissons, de Longueville, d'Aumont & de Biron, venoient joindre le Roy avec de grandes forces, desquelles se voyät accompagné, il se resolut de releuer sa réputation allant attaquer Paris, ou il s'achemina, alla passer à Meulan & Poissy; & vous enuoya avec Monsieur de Mont-pensier avec des troupes passer près de Vernon pour voir si l'espouuante & les amis que vous auiez dedans ne le disposeroient point à se rendre; mais ny ayant voulu entendre Monsieur de Montpensier se retira en Normandie, & vous retournastes trouuer le Roy à Villepreux.

Retraite de Monsieur du Mayne.

Resolution du Roy.

AFFAIRES DE MILICE ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE XXIX.

LE Roy ayant formé vn dessein pour prendre Paris, dressa l'ordre de ses troupes pour se saisir des Faux-bourgs du costé ou il estoit. Vous donnastes par celuy de S. Germain, avec Messieurs d'Aumont & de Chastillon, ou ayans enclos entre deux troupes dans vne ruë près la Foire de S. Germain plusieurs Parisiens, il en fut tué quatre cens en vn monceau en moins de deux cens pas d'espace. Vous nous dites lors, ie suis las de fraper, & ne scaurois plus tuer des gens qui ne se deffendent point; lors l'on commença à piller; vous & huit ou dix des vostres ne fistes qu'entrër & sortir dans six ou sept maisons ou chacun gagna quelque chose, & y eustes par hazard quelque deux ou trois mille escus qui vous furent baillez pour vostre part. De là vous aduancastes vers la porte de Nesle qui estoit demeurée ouuerte, si bien que quinze ou vingt de vous autres entrastes dans la Ville quasi iusques vis à vis du Pont-neuf, d'où l'on vous fit bien retirer; si les troupes eussent esté prestes à donner par là, ie croy que la Ville se pouuoit prendre, mais peut-estre que l'armée se fut perduë dedans: Et si celuy qui estoit enuoyé pour rompre le Pont de saincte Mexen, eut bien fait son deuoir il y a grande apparence qu'elle se fut renduë, Monsieur du Mayne ne pouuant y arriuer à temps.

Entreprise du Roy sur Paris.

Le Roy se retira deux iours apres, & s'en alla prendre Estampes; d'où il vous renuoya à Rosny pour le seruir en ce pays-là; pendant son voyage de Tours. Il prit toutes les foibles villes de Touraine, Anjou, le Mayne & basse Normandie dont nous ne disons rien parce que vous n'y estiez pas.

Prise d'Estampes & de plusieurs autres Villes.

Pontoise fut pris par la Ligue, & Meulan assiégé, que vous assistastes de tout vostre pouuoir & leur fistes passer des homes a nage, pour leur faire entrer des poudres par vne fort iolie inuention, & les aduertir du secours prochain. Le Roy vous escriuit afin d'aller ioinde Monsieur le Marechal de Biró. Monsieur d'Aumale qui estoit venu auparauant à Mante, passa dans la Forest de Rosny, & si ceux que vous enuoyastes en embuscade eussent suiuy vostre

ordre, sans doute ils vous l'eussent amené prisonnier. Nous laissons à part les petites factions que vous fistes à vostre séjour à Rosny, ou le Siege d'Aufreville fut leué par vne gentille inuention dont vous vsastes. Le Marechal de Biron par vostre entremise prit Eureux sans Canon, & a vostre instance le Roy vint à Vernueil & à Ivry pour secourir Meulan. Vous nous monstrastes vne Lettre ou il escriuait ces mots, pour responce à la vostre.

*Lettre du
Roy à Mon-
sieur de Ros-
ny.*

Monseigneur de Rosny, par vostre importunité ie m'achemine au secours de Meulan : mais s'il m'en arriue inconuenient, ie vous le reprocheray à jamais. Estant à Ivry il vous enuoya par deux-fois à la guerre. La seconde fois, vos cheuaux estans las, il vous fit bailler ceux de Monsieur de Beaulieu Rusé. Vous ramenastes des prisonniers, & rapportastes que toute l'armée de l'ennemy passoit la riuere & luy venoit sur les bras. Or auoit-il laissé toute son infanterie vers Honfleur; tellement que se voyant contraint de se retirer à Vernueil à cause qu'il estoit trop foible, il se mit en vne merueilleuse colere contre vous, & dit : *Je voy bien que c'est pour sauuer vostre maison que vous ne vous estes point soucié de hazarder ma vie ; lors vous respondistes, Sire, ie ne vous auois pas escrit de venir sans vostre armée ; & si vous l'auiez toute amenée comme ie m'y attendois, le Siege fut desia leué.*

Peu apres l'ayant jointe il vous renuoya à la guerre, & luy rapportastes que l'ennemy leuoit le Siege : auoit ja retiré le Canon qui estoit deça l'eau, & que s'il ne marchoit en diligence, il n'y trouueroit plus personne : comme il arriua le lendemain, il vous fit mener les coureurs, & trouuastes Monsieur de Bellangreville sur la chaussée de la Sangle. Le Roy entra dans le fort, & le lendemain il monta au haut d'un clocher, d'où il fut contraint (aussi bien que tous vous autres) de descendre vn baston & vne corde entre les iambes d'autant que les ennemis auoient de trois ou quatre vollées de canon, coupé toute la petite montée, & y tiroient tousiours. L'apresdisnée le Roy voulut loger quatre pieces pour tirer dans la Ville, & se mit en colere contre vous, de ce que l'en vouliez empescher, luy disant : *Pardieu, Sire, s'ils entendent leur mestier ils mettront bien-tost vostre canon le ventre au Soleil, comme ils n'y failirent pas, & falut attendre la nuict pour le retirer.*

*Prise du
Chasteau de
Roüen.*

Le Roy estant allé loger aux Orgreux fut contraint de reuenir à cause que vous l'aduertistes que l'ennemy auoit fait vn puissant effort au Pont de delà, & pris la moitié d'iceluy : Vous vous en allastes apres à Rosny, où vous eustes aduis par homme expres que le Sieur d'Allegre s'estoit saisi du Chasteau de Roüen : le Roy fut au secours & vous avec luy, mais à Gaillon l'on sçeut la prise dudit Chasteau : le Roy s'en alla à Passy qu'il vous bailla pour garnison, afin d'y rafraischir vostre troupe, cependant que luy alla assieger Dreux, d'où Monsieur du Mayne (ayant joint l'armée Espagnolle) entreprit de luy faire leuer le Siege, & pour cet effet il vint à Mante le dixiesme de Mars, ayant vne grande & forte armée, avec laquelle il passa la riuere, & vint loger dans vos terres & aux enuirs.

*Monseigneur de
Rosny dans
Passy.*

Le lendemain l'auantgarde que conduisoit Monsieur de Rosne vous vint assieger dans Passy, & comme il sçeut que c'estoit vous qui estiez dedans (à cause que vous estiez parens) auant que vous faire sommer il vous escriuit vn mot de Lettre en ces termes : *Monseigneur mon Cousin, vous n'estes pas fin de vous estre fourré dans vne bicoque, à la descente d'une armée telle que la nostre, contre laquelle vous ne sçauriez tenir vn iour ; & neantmoins*

desirant de vous gratifier, regardez de quelle sorte vous voulez sortir de là ; car ie m'y accommoderay pour vostre honneur. Quelques heures auparavant vous auiez receu vne Lettre du Roy, ou il vous mandoit ; Le viens d'auoir aduis que l'armée des ennemis vient passer la riuere à Mante; ils ne faudront pas de vous attaquer ; ie sçay bien que vostre place n'est pas en estat de resister si n'y auez fort traouillé, partant aduisez à vous : car estant soldat & Capitaine : ou le deuant estre, ie remets en vostre disposition de prendre vostre party à propos & me tenez aduertey de tout. Cette Lettre ambiguë & qui ne vous prescriuoit rien de certain, vous auoit mis en peine : Tellement que vous resoluistes quoy qu'il en pût arriuer, de soustenir vn effort auant que vous retirer : & partant vous respondistes à Monsieur de Rosne, que vous le remerciez de ses courtoisies ; que la qualité de vostre place : les bons hommes que vous auiez dedans ; & l'armée du Roy preste à vous secourir, donnoient à vostre honneur vn autre conseil que le sien : tellement que croyant estre attaqué le lendemain, vous en aduertistes le Roy, & fustes toute la nuit sur les escarpes de vos fossez qui estoient assez bons (car de murailles il n'y en auoit quasi point) pour faire releuer ce qui estoit esboulé, & accommoder des logis couuerts à vos soldats, afin de soustenir vn premier effort : mais sur la pointe du iour vous entendistes vn grand bruit & tumulte dans leurs logemens, de personnes s'entr'appellans les vns les autres : & vn peu apres des bruits de Chartiers qui faisoient haye & claquer leurs fouïets, & pensiez qu'ils se vinssent loger avec l'artillerie sur vos contr'escarpes : car de garder aucuns dehors vous ne pouuiez : mais fustes estonné que ces bruits s'alloient tousiours esloignans, & peu apres vous vistes toutes leurs huttes en feu, qui vous fit dire à ceux qui estoient pres de vous. Or graces à Dieu, nous voila hors de peine de nous deffendre, car les ennemis s'en vont. Nous oubliôs à dire que la nuit vous vistes de grands signes au Ciel de deux armées fort bien distinguées, & les hommes & les cheuaux aussi se batans furieusement, & quasi tout ainsi que vous la vistes en effet le lendemain ; aussi sur le soir vous eustes vn courrier du Roy, qui vous escriuoit ainsi, Mon amy, ie ne pensay iamais mieux voir donner vne bataille que ce jourd'huy, mais tout c'est passé en legeres escarmouches & a essayer de loger chacun à son aduantage. Je m'asseure que vous eussiez eu regret toute vostre vie, de ne vous y estre pas trouué : partant ie vous aduertis que ce sera pour demain : car nous sommes si pres les vns des autres, que nous ne nous en sçaurions desdire. Je vous conjure donc de venir, & d'amener tout ce que vous pourrez, sur tout vostre Compagnie & les deux Compagnies d'harquebusiers, cheual de Badet & Iammes que ie vous ay laissées : car ie les cognois & m'en veux seruir, Adieu mon amy.

*Lettre du
Roy à Mr.
de Rosny.*

AFFAIRES DE MILICE ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE XXX.

SI tost que vous eustes receu la Lettre du Roy de laquelle est fait mention au precedent Chapitre, vous fistes sonner la boute-selle : montastes à cheual si a propos ; & marchastes avec telle diligence, que vous arriuastès seulement vne heure & demie deuant la bataille, & des ja quasi toutes les deux armées estoient en ordre pour venir aux mains (que nous ne nous amuserons

*Arrivée de
Monsieur de
Rosny dans
l'armée du
Roy.*

à deſcrire, d'autant que pluſieurs autres l'ont fait, n'ayant icy à parler que de ce qui vous y arriva) ſi toſt que le Roy aduiſa vos troupes, il s'aduança & vous dit : Mettez voſtre Compagnie en ordre ſur mon aille droiſte dans le corps de mon eſcadron ; faites mettre vos harquebuſiers pied à terre : car ie les connois, ie veux qu'ils me ſeruent aujourd'huy d'enſans perdus : & leurs dites qu'ils enuoient leurs cheuaux avec les bagages ; & quand à vous venez avec moy : car ie vous veux montrer toute la diſpoſition des deux armées, afin de vous inſtruire à voſtre méttier, & en cette manière vous ayant quaſi paſſé deuant toutes les troupes, & encouragé vn chacun. & dit vn mot ſur les cauſes de l'ordre qu'il auoit eſtably, il ne fut pas quaſi reuenu deuant ſon eſcadron, que l'on commença à eſcarmoucher : Les cheuaux legers faillirent à eſtre renuerſez ſans Monsieur d'Aumont qui les ſouſtint & fit merueilles ; ce iour là l'artillerie du Roy eſtoit bien logée, & faiſoit de grands eſſers ; & tout au contraire celle des ennemis ne faiſoit quaſi rien. Deux eſcadrons de l'ennemy, à ſçauoir : vn de mil ou douze cens Reiſtres, & celui du Comte d'Egmont eſtoient deſtinez pour charger celui du Roy ; les Reiſtres vindrent aſſez furieuſement : mais comme ils furent à trente pas, ils tournerent court ſans vouloir combattre, la pluſpart tirans leurs piſtolets en l'air, d'autant qu'ils eſtoient quaſi tous de la Religion. Le Comte d'Egmont donna avec vne grande hardieſſe. & tous les ſiens combattirent de meſme ; car vous fuſtes les vns teſte à teſte des autres vn quart d'heure durant, frapans à qui mieux mieux, auant que nul cedast, ny que les eſcadrons ployaſſent : enfin les ennemis firent iour ; pluſieurs de l'eſcadron du Roy s'enfuirent & quaſi toute la main gauche d'iceluy ; il y en eut de tuez & de bleſez & force cheuaux auſſi, vous & voſtre cheual fuſtes renuerſez, voſtre cheual bleſſé d'une mouſquetade des enſans perdus qui luy perçoit le nez & tout le col, & alloit ſortir à la ſelle ; & d'un grâd coup de lance, qui vous emporta le molet de la iambe, & luy deſcouſit deux pieds du ventre ; vous eustes encoté vn coup d'eſpée en la main ; & vn coup de piſtolet en la hanche qui ſortoit au petit ventre ; eſtant ainſi mal mené, voſtre Eſcuyer eut tant d'heur qu'il vous amena vn autre cheual ſur lequel vous montastes aſſez legerement veu vos bleſſeures ; Mais à la ſeconde charge vous fuſtes encore porté par terre, voſtre cheual tué, & vous bleſſé d'un coup de piſtolet dans la cuiſſe & d'un coup d'eſpée à la teſte ; avec tout cela vous ne laiſſastes de vous releuer ; mais à cette fois vous ne trouuaſtes nul des voſtres, tellement que vous demeurastes dans le champ de bataille, ſans ſçauoir ou aller, ny que faire, & voyant venir à vous vn des ennemis l'eſpée au poing pour vous charger (lequel infailliblement vous eut tué, car vous eſtiez ſans caſque) vous gagnastes vn Poirier que vous nous auez montré depuis deux fois, lequel auoit les branches ſi baſſes & ſi eſtandues qu'il ne vous pût approcher ; & ainſi apres vous auoir tournoyé long-temps, il vous quitta ; lors vous rencontraſtes la Rocheforet (qui a depuis eſté à vous & que vous ne cognoiffiez point en ce temps-là) qui menoit vn petit courtant en main qu'il auoit gagné, lequel vous le bailla & luy baillaſtes cinquante eſcus que vous auiez dans voſtre pocheté, car vous auiez cette couſtume de porter toujours de l'or ſur vous lors que vous alliez aux combats, avec ce cheual vous en allant patmy le champ de bataille ainſi mal équipé, vous viſtes venir à vous ſept des ennemis (dont l'vn portoit la Cornette blanche & generale de Monsieur du Maine) lesquels ſe ſuiuoiſent à la file qui

*Diuerſes
ſommes ar-
riues à
Monsieur de
Rofay.*

vous crierent qui viue, vous leur dites vostre nom; lors le premier d'iceux vous dit, nous vous cognoissons bien tous; nous voulez vous faire courtoisie & nous sauuer la vie? Comment! dites vous, vous parlez comme des gens qui ont perdu la bataille; Est-ce tout ce que vous en sçauéz (respondirent-ils;) ouy nous l'auons perdue, & si sommes trois qui ne nous sçaurions retirer: car nos cheuaux sont comme morts, aussi y en auoit-il deux qui n'alloient qu'à trois jambes, & l'autre les trippes luy fortoient du ventre. Vous acceptastes ce party, & ainsi Messieurs de Chastaigneraye, de Sigongne, de Chanteloup & d'Aufre ville se rendirent à vous, avec la Cornette blanche, que Sigongne vous mit en main avec force belles paroles. Les autres qui estoient Messieurs de Nemours, Cheualier d'Aumale & Tremont, voyans les troupes du Roy s'aduançer vers vous, crierent Adieu, Monsieur, Adieu: nous nous sauuerons bien encore: car nos cheuaux ont bonnes jambes & bonne haleine: mais nous vous recommandons ces quatre Gentils-hommes. Ces trois Seigneurs s'estans donc ainsi eschappez de vos mains, pource que vous ne les pouuiez pas tenir, ny par persuasion, ny par force, & les quatre autres vous estans demeurez avec la Cornette blanche semée de Croix noires de Lorraine en memoire des occis à Blois, d'autant qu'il leur estoit impossible de se retirer, vous pristes vostre adresse vers le gros des Suisses, tous lesquels (autant ceux du Roy que ceux de la Ligue) estoient les piques basses, & les harquebusés en ioués les vns deuant les autres, en ordre de combat, sans neantmoins s'entre-donner aucun coup de pique, ny tirer vne harquebusade: plusieurs troupes tant d'vne part que d'autre couroient & vacquoient esparcés dans le Champ de bataille, les vns fuyans deuant tout ce qu'ils voyoient de plus fort venir droit à eux: & les autres chargeans tout ce qu'ils voyoient auoir apparence d'ennemy fut fort, fut foible: Tellement qu'vne de ces troupes voyant ceux que vous auiez pris, avec des casques de velours ras noir parsemés de Croix de Lorraine sans nombre, en broderie d'argent, & cette Cornette blanche aux Croix Ligueuses encore debout (car elle estoit entre les mains d'vn des grands Pages du Roy, que vous auiez rencontré-là par hazard, auquel vous l'auiez baillée en garde, ne la pouuant porter à cause d'vn grand coup d'espée que vous auiez dans la pointe du coude du bras gauche & vn autre moindre au poingnet de la main droite) cette bande donc de gens de guerre s'en vint droit à vous, comme en vn butin certain & tout préparé: mais vous estant aduancé vers eux, & ayant rencontré les Sieurs de Chambray, Larchant, de Roler, de Creue-cœur, de Palcheux, de Brasseuses & quelques autres de vos amis fort particuliers qui vous recogneurent (mais plustost à la parole qu'aux lineamens du visage, d'autant que vous l'auiez tout tantoüillé de sang & de bouë) & s'arrestèrent à parler à vous, à quoy se ioignit après peu à peu le surplus de leur bande, qui estoit commandée par le Comte de Thorigny, lequel ayant sçeu qui estoient vos prisonniers & vous voyant si fort blessé qu'à son opinion vous estiez en mauuais estat pour bien deffendre ceux qui pourroient auoir des ennemis particuliers: Il vous pria de luy vouloir mettre entre les mains le Sieur de Chastaigneraye qui estoit son parent, & qu'il s'obligeoit de parole de le remettre entre les vostres si tost que vous seriez en lieu de seureté: A quoy vous accordastes au grand dommage du prisonnier: d'autant que peu après il fut tué par trois hommes d'armes de la Compagnie de Monsieur d'O, qui auoient esté des Gardes du feu Roy, lesquels

l'avant recogneu, sans le menasser, luy donnerent chacun vn coup de pistolet en luy criant, Ahmordieu, traistre à ton Roy, tu t'es ressiouy du meurtre de ton Roy, & as porté l'escharpe verte de sa mort, ainsi que vous le conta depuis le Comte de Thorigny mesme, lors que vous luy redemandastes vostre prisonnier, de la rançon duquel plusieurs disoient qu'il vous estoit obligé, voire vous conseilloient de luy demander, mais vous n'en voulustes rien faire, tant pource qu'il estoit vostre amy fort particulier, que pource que vous scauiez bien qu'il portoit assez de desplaisir de ce qui estoit arriué à son parer.

Pendant le temps que vous fustes à parler au Comte de Thorigny, & à quelques autres de la troupe qui s'enqueroient à vous par quelle bonne fortune estant si blessé, si mal monté & toutes vos armes tant fracassées, cette Cornette blanche & ces bons prisonniers vous estoient tombez entre les mains. Monsieur d'Andelot s'estant acosté de Monsieur de Sigongne qui luy offrit toute sorte de courtoisie, & voyant sa Cornette blanche en la main d'un Page, sans s'enquerir s'ils auoient esté pris par quelqu'un se va mettre en fantaisie qu'il se pourroit preualoir de ses despoüilles d'honneur & de profit tout ensemble, & sur cette imagination il dit au Sieur de Sigongne qu'il ne l'abandonnast point, & qu'il empescheroit bien qu'il ne receust aucun mal ny desplaisir. & au Page qu'il le suiust & luy gardast bien cette Cornette: puis sans attendre leurs responce, sur vn bruit qui s'esleua quasi par tout que l'ennemy se rallioit; & la suruenü du Mareschal d'Aumont qui dit au Comte de Thorigny, allons, Monsieur, allons voir ou sont ces ennemis qui se rallient & croyez que ie les vous separeray bien. Sur cét accident (dis-je) le Sieur d'Andelot se rejoignit dans le gros qui s'achemina au grand trot vers le lieu d'où venoit cette allarme, qui se trouua faulse, car ce n'estoit autre chose que Messieurs de Humieres, Mouy, la Boissiere & autres Picards, lesquels avec trois cens cheuaux atriuoient tout nouvellement à l'armée pensans arriuer à temps pour le combat; auquel vous sentant du tout impuissant à cause de vos playes & du sang perdu, vous laissastes courir tous ces Messieurs; & avec vostre Cornette des ennemis & le reste de vos prisonniers vous vous allastes renger à la teste du Regiment de Monsieur de Vignoles qui auoit merueilleusement bien fait cette iournée, lequel estoit de vos plus anciens & intimes amis pour éuiter tous autres accidens. & là fustes vous contraint de faire chercher vn Chirurgien pour vous faire bander cette grande playe de la hanche qui venoit sortir dans le petit ventre, par laquelle vous perdiez tout vostre sang, & de vous faire apporter du vin pour empeschér l'esuanouïssment ou vous alliez entrer: & en cette sorte vous vous conduistes iusques à Annet, ou vous appristes que le Roy auoit passé la riuere d'Eure pour suiuant la Victoire comme il fit iusqu'à Rosny où il alla coucher chez vous. Si tost que vous fustes arriué dans le Chasteau d'Annet le Concierge vous fit apprester vne chambre & vn bon liét, ou peu apres Monsieur le Mareschal de Biron (qui passoit par ce lieu pour suivre le Roy avec sa troupe de reserve) vous vint visiter, vous vsa de plusieurs complimens, & voulut pendant qu'il se faisoit apporter la colation, voir mettre le premier appareil à vos playes (à quoy s'employoit vn Chirurgien nommé Hubert) & voyant vos prisonniers dans vostre chambre, & la Cornette blanche des ennemis au cheuet de vostre liét, vous dit en s'en allant; Adieu Monsieur mon Compagnon, vous ne deuez point plaindre vos playes ny vostre sang respandu puis que vous remportez

vne des plus signalées marques d'honneur que scauroit desirer vn Cavalier le iour d'vne bataille, & que vous auez là des prisonniers qui vous fountiront de quoy payer vos cheuaux tuez : faire penser vos bleffeurs, & boire de bon vin pour faire de nouveau sang.

Peu apres qu'il fut party Monsieur d'Andelot entra dans vostre chambre avec cinq ou six hommes armez de cuirasses, vn visage tout interdit, ayant vne mine despitée & renfrongnée, lequel apres vne froide salutation vous dit : Monsieur, voila vn Gentil-homme (montrant Monsieur de Sigongne) qui est mon prisonnier ; & vne Cornette blanche (montrant vne des deux qui estoient au cheuet de vostre lict, car le Sieur de Vassan y venoit d'apporter celle de vostre compagnie) qui me doit appartenir : partant ie vous prie de me faire mettre l'vne ou l'autre entre les mains ; Voy Monsieur, (luy respondi-tes-vous) Hé ! vray Dieu que pensez vous dire, ie croy que vous vous moquez à Pardieu (repartit-il tout en coléré) ie ne me moque point, & suis résolu de les auoir ; Ho, ho ! Monsieur, (luy dites-vous) c'est donc à bon escient ; mais puis que vous le prenez là, faites tout ce que vous pourrez, car ie n'en soucie gueres : que si i'auois les bras & les iambes en aussi bonne disposition qu'hier, la dispute en seroit bien-tost vuidée : Et bien, bien, dit-il, (voyant entrer quinze ou vingts de vos Cavaliers dans vostre chambre, la plus part armez) nous en parlerons donc vne autre-fois, & sur cela voulant aborder Monsieur de Sigongne, il en partit tout despitée : pource qu'il luy dit qu'il ne deuoit pas contester vne chose ou il n'auoit nul droit, estant veritable qu'à vous seul il auoit donné sa foy & remis sa Cornette entre les mains.

D'Annet vous vous en allastes dès le fin matin à Passy par eau : là estoit vostre garnison & vostre esquipage. A vostre arriuée vous y trouuastes tous vos domestiques & vos gens de guerre en peine de vostre personne & doute du succez de la bataille, d'autant qu'au commencement ils auoient eu de mauuaises nouvelles de l'vn & de l'autre par quelques vns qui s'en estoient fuis (comme il y auoit apparence) sans auoir voulu attendre la fin des combats : lesquels ayans appris vostre arriuée, & comme toutes choses s'estoient terminées, ils eurent vne telle honte de se presenter, & que l'on pût scauoir leur nom, que dès la nuict mesme, voyans qu'on les cherchoit, ils deslogerent à beau pied, laissans quatre cheuaux en vne estable sans aucunes remarques par lesquelles on ne pût deuiner qui en estoient les Maistres : desquels ayant fait perquisition tout le lendemain, sans en auoir pû rien apprendre, les cheuaux furent par vostre ordonnance vendus à l'enquan, & l'argent distribué aux bleffez qui auoient le moins de moyen de se faire penser.

Le lendemain ayant fait faire vn brancart assez à la haste (à cause des nouvelles que vous eustes que Mante capituloit, & que vous pretendiez au Gouvernement) de branches d'arbres sans peler, accommodé de cercles de poinçons : vous vous fistes porter à Rosny : mais en arriuant par le costé de Beurons pour eschapper les montées & descentes de la Rouge-voye & de Chastillon, vous vistes du haut du costeau, la pleine d'alentour toute couverte de gens de cheval & de chiens qui chassoient tirans vers le bourg, dans lequel estant aussi entré par l'autre costé, vous fustes rencontré par le Roy (qui reuenoit du Chasteau y ayant esté prendre la colation) en l'équipage qui s'ensuit.

Premierement marchoiēt deux de vos grands cheuaux menez en main

*Arriuée de
Monsieur de
Rosny à
Passy.*

*Rencontre
de Monsieur
de Reffoy
par le Roy.*

par deux de vos Palefreniers, puis vos deux Pages montez sur deux autres de vos grands cheuaux, le premier desquels estoit vostre grand coursier gris, sur lequel vous auiez combatu la premiere fois, & qui auoit trois pieds de long de la peau de l'espaule droite & des costez fendus, du coup de lance qui vous auoit emporté la botte & vn morceau du molet de la iambè; & vne harquebusade qui luy auoit traucercé le nez & vne partie du col, & luy estoit venu sortir dans la criniere pres des panneaux de la selle, lequel apres s'estre releué sans selle, s'en alloit courant par le Champ de Bataille, & enfin par vni grand heur auoit esté repris par trois de vos harquebusiers qui auoient seruy d'enfans perdus au combat; Ce Page auoit vestu vostre cuirasse, & portoit la Cornette blanche des ennemis; & l'autre vos brassars & vostre casque au bout d'vn bris de lance, d'autant que pour estre tout fracassé & enfondré de coups, il estoit impossible de le porter en teste; apres ces Pages venoit le sieur de Maignan vostre Escuyer, ayant la teste bandée & vn bras en escharpe à cause de deux playes, lequel estoit suiuy de vostre valet de chambre Moreines monté sur vostre Haquenée Angloise, lequel portoit vostre casaque de velours orangé à clinquant d'argent sur luy, & en la main droite comme vn troussseau de trophées, tout cela lié ensemble; diuers morceaux de vos espées, pistolets & pannaches que l'on auoit ramassé; apres cela vous veniez dás vostre brancart, couuert d'vn linceul seulement: mais par dessus pour parade des plus magnifiques, vos gens auoient fait estendre les quatre casques de vos prisonniers qui estoient de velours ras noir, toutes parsemées de Croix de Lorraine sans nombre en broderie d'argent sur le haut d'icelles les quatre casques de vos prisonniers avec leurs grands panaches blancs & noirs, tous brisez & despenaillez de coups: & contre les costez des cercles estoient pendus leurs espées & pistolets aucuns brisez & fracassez: apres lequel brancart marchoient vos trois prisonniers, montez sur des bidets, dont l'vn: à sçauoir le Sieur d'Aufreville, estoit fort blessé, lesquels discouruoient entr'eux de leurs fortunes, & des succez contraires aux esperances que Monsieur du Maine & le Comte d'Egmont auoient données à vn chacun, ne parlans deux iours deuant la bataille, que d'assiéger la Ville ou le Roy se retireroit, ne s'attendans nullement que le Roy se deust refoudre au combat, attendu l'inegalité de ses forces: Apres ces prisonniers, marchoit le surplus de vos domestiques; puis le Sieur de Vassant qui voulut en arriuant porter vostre Cornette: & à sa suite vostre Compagnie de Gens-d'armes, & les deux Compagnies d'harquebusiers à cheual des sieurs Jammes & Badet, qui auoient seruis d'enfans perdus deuant l'escadron du Roy lors du combat; tout cela fort diminué de nombre (car vous en auiez perdu plus de cinquante tant des vns que des autres) mais grandement augmentez de gloire. aucuns d'eux se faisans porter dans des brancars comme vous: d'autres ayans les testes bandées, ou les bras & les jambes en escharpe.

Le Roy & tous ceux qui estoient avec luy voyans cette espee d'ouation, trouuoient cela bien disposé. encore qu'il eut esté fait par hazard vn peu entre-mellé de la vanité du Sieur de Maignan vostre Escuyer, auquel le Roy en parla comme cela (car il le cognoissoit, son Pere ayant esté vn de ceux qui ayda bien à le guarentir du peril d'Eause) & puis s'approchant de vostre brancard, vous dit: Mon amy (car ce Prince debonnaire comme vous sçauetz mieux que nous, depuis que l'estant venu trouuer au Siege de Chastellerault,

*Plusieurs
par le Roy à
Monsieur de
Reffoy.*

vous luy apportastes nouvelles de sa reconciliation que vous auiez negociée en passant à Blois, avec le Roy Henry III. ne vous appelloit ny ne vous escriuait quasi point autrement, sur tout lors qu'il vous vouloit gratifier ou que vous auiez fait quelque action qui luy plaisoit) ie suis très-aylé de vous voir avec vn beaucoup meilleur visage que ie ne m'attendois pas, & auray encore vne plus grande ioye si vous m'asseurez que vous ne courrez point fortune de la vie, ny de demeurez estropié (car pour les autres coups ce ne font qu'autant d'accroissemens de gloire & par consequent de contentemens, lesquels font supporter patiemment toutes les douleurs des playes, comme ie l'ay moy-mesme esprouüé) daurant que le bruit courroit que vous auiez eu deux cheuaux tuez entre les iambes, esté porté par terre, saboulé & petillé aux pieds des cheuaux de plusieurs escadrons, & matraslé & charpenté de tant de coups que ce seroit grande merueille si vous en reschapiez, ou pour le moins ne demeurez mutilé de quelque membre : Ausquelles amiables paroles vous respondistes ainsi (car nous nous estions approchez tout contre le Roy, tout expres pour entendre vos discours) Sire : Vostre Majesté m'apporte autant de consolation qu'elle m'honore excessiuement, de tesmoigner vn si grand soin de moy : aussi n'ay-je point de paroles proportionnées à mes ressentimens, ny condignes aux loüanges que meritent vos vertus. Et partant laissant les choses à moy impossibles, ie luy diray pour responce à ce qu'elle desire, sçauoir ; Que i'ay recogneu vne tant visible assistance de la main paternelle de Dieu parmy tant de diuerses fortunes & bonnes & mauuaises qui m'ont esté occurrentes pendant la bataille, que la deliurance des vns & la gloire des autres en appartient à luy seul, qui a conduit fauorablement les coups que i'ay receus m'a tiré d'entre les pieds de plus de deux mille cheuaux qui m'ont passé sur le ventre & (ce croy-je) planté vn poirier dans cette campagne avec les branches si basses qu'elles m'ont guarenty d'vn coup, duquel i'ay veu tuer le pauure Feuquieres ; & puis m'a fait tomber és mains, non seulement trois des principaux Gentils-hommes de l'armée (dont en voilà deux au cul de mon brancart, qui payeront les Chirurgiens & mes cheuaux tuez) mais aussi vne marque fort exquisite & speciale d'vn honneur non commun, qui est la Cornette blanche du general de l'armée ennemie qui l'estime plus que tout le reste. Et quant à mes playes, elles sont (graces à Dieu) en si bon estat (combien qu'elles soient fort grandes, & sur tout celle de la hanche qui vient sortir au petit ventre (que i'espère dans deux mois au plus tard me trouuer assez fort & disposé, pour en aller encore autant chercher pour vostre seruiçe, avec telle affection que ie voudrois estre assuré d'en receuoir autant à mesme prix Surquoy le Roy repartit & vous dit, braue soldat & vaillant Cheualier, qui sont (à mon aduis) les tiltres plus glorieux que l'on puisse donner à vn homme d'honneur faisant profession des armes. i'auois tousiours eu tres-bonne opinion de vostre courage, & conçu de bonnes esperances de vostre vertu: mais vos actions signalées en vne tant importante occasion, & vostre responce graue & modeste qui attribuë tout à Dieu, à surmonté mon attente, ayant bien iugé (comme c'est aussi mon aduis) qu'il n'y a rien si mal seant à vn homme de qualité, que d'vser de vaines iactances, pour les choses signalées qu'il peut auoir faites, esquelles son honneur & sa profession l'obligeoient : & partant en presence de ces Princes, Capitaines & grands Cheualiers qui sont icy pres de moy (desquels les ames genereuses, la fermeté de leurs cœurs,

la force & vigueur de leurs bras, & l'affilé trenchant de leurs espées, sont appuis qui maintiennent & illustrent ma personne & ma Couronne) vous veux je embrasser des deux bras, & vous declarer à leur veuë, vray & franc Cheualier non tant de l'accolade (tel que ie vous fais à present) ny de S. Michel, ny du S. Esprit, que de mon entiere & sincere affection, laquelle ioinctes aux longues années de vos fidels & vriles seruices me font vous prometre (côme ie fais aussi aux illustres vertus de tous ces braues & vaillans hommes qui m'écourent) que ie n'auray iamais bonne fortune ny augmentation de grandeur que vous ny participiez, & craignant que le trop parler preiudiciaist à vos playes, ie m'en retourne à Mante, & partant, Adieu mon amy, portez vous bien, & vous assurez que vous auez vn bon maistre: & sur cela sans vous donner loisir de repliquer, il prit la galop & s'en alla continuer sa chasse dans vostre garenne d'entre Rosny & Mante.

*Le Roy du
Roy d'Als-*
Le Roy s'en rerourna toucher à Mante où il se journa enuiron quinze iours inutilement, du quel sejour furent cause les necessitez d'argent, ou tenoient enuveloppé ce Prince, tous ceux qui auoient charges aux Finances, & sur tout le Sieur d'O, concerté pour cela avec les autres Catholiques de sa faction, qui ne pouuoient supporter la domination (quelque douce & familiere qu'elle fut) ny les prosperitez d'un Roy Huguenot, & ressentoient autant d'ennuy & de desplaisir, de l'honneur qu'il auoit acquis & la victoire signalée qu'il auoit remportée sur ses ennemis, que ceux-là mesme qui auoient perdu la bataille: & par la malice de telles gens furent perdus la pluspart des fruits qui se deuoient perceuoir par vn si haut fait d'armes dans vn party composé de peuples, qui ont accoustumé de s'estonner des mauvais succez, & de changer leurs affections selon les vents diuers de prosperité ou d'aduersité.

Pendant ce sejour de Mante, Monsieur d'Andelot renouuela ses pretenions, desquelles il vous auoit parlé dans le Chasteau d'Annet, touchant le Sieur de Sigongne & la Cornette blanche de Monsieur du Mayne, & en fit de telles instances & plaintes au Roy qu'il assembla les Mareschaux de France & autres Capitaines, & s'en alla à Rosny (où vous estiez detenu au liët sans vous pouuoir quasi tourner qu'avec de grandissime douleurs) pour vous entendre tous deux l'un deuant l'autre en leur presence sur vos differens; lesquels apres ouy, & les raisons alleguées de chaque costé: mais sur tout les depositions de vos prisonniers & du Page du Roy, auquel vous auiez baillé la Cornette à porter, terminerent vostre dispute par rices (car nous y estions presens) que l'on fit au nés de Monsieur d'Andelot, le Roy mesme luy demandant comment-il n'auoit point de honte de contester vne chose si mal fondée, ce qui le mutina de sorte que ce despit joint à d'autres qu'il meditoit peut-estre de plus longue-main en son esprit, fut cause qu'il se rendit de la Ligue quelques semaines apres.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XXIX.

LE Roy auant sejourné enuiron quinze iours à Mante (auoit des les premiers d'iceux eu nouvelle d'une bataille que ses seruiteurs auoient gagnée en Auerngne, contre le sieur de Randan chef des Ligueurs en cette Prouince,

Prouince, le propre iour de celle d'Ivry) apres à force de crier de se tourner & de solliciter Messieurs les Financiers, & sur tout Monsieur d'O, il eut recouuert quelque argent, & fait faire montre à ses Suisses, & autre gens de guerre qui crioient apres le payement à eux deub à cause du gain de la bataille: Il s'achemina vers Sens, sur les esperances de quelques intelligences qu'aucuns de ses seruiteurs disoient auoir dans cette ville là, lesquelles ayans manqué, l'on passa iusqu'à s'engager à vn Siege, sur vne autre presumption aussi mal fondée: à sçauoir, *Le Roy s'achemina vers Sens.* Que ces peuples n'ayans ny bons Capitaines, ny guere de gens de guerre estranges, ny viures, ny munitions, ne verroient pas plustost iouer vne furieuse batterie, que l'effroy ne les fit entrer en vne capitulation: mais rien de tout cela ne succédant heureusement, le Roy n'ayant pas de munitions suffisamment pour la batterie d'vne telle place, il prit resolution de leuer le Siege, & (pour couvrir la honte) vn pretexte fort specieux, qui fut d'aller prendre Paris, lequel en effet il assiegea, ayant pris auparauant Corbeil, Melun, Lagny & saint Denys, pour euitier que ces places n'incommodassent les viures de son armée, & la trouuassent de continuelles allarmes: En tous lesquels Sieges, aussi bien qu'en ceux de Dreux, Sens & grande partie de celuy de Paris, il se passa plusieurs particularitez dignes de remarque; lesquelles nous remettrons neantmoins aux Historiens, d'autant que vos blessures vous empeschent de vous trouuer auprès du Roy; iusques à ce qu'ayant ouï dire qu'il se faisoit tout plain de belles choses deuant Paris, il vous prit fantaisie d'en auoir pour le moins la veüe, car vous alliez encore à potences & auiez vn bras en escharpe.

Estant donc arriué en l'armée, encore que vous eussiez eu de grosses paroles avec le Roy lors qu'il fut à Rosny, iusques à luy reprocher la longueur de vos seruices, tant de despences faites, de playes receües, & de sang espandu, à cause qu'il vous auoit refusé le Gouvernement de Mante (de crainte d'offencer les Catholiques) si ne laissa-il pas de vous faire bonne chere: de vous donner force loüanges deuant tout le monde: de vous commander de loger pres de sa personne: de n'aller en nul lieu que avec luy; & qu'il vous feroit tout voir, comme il n'y manqua pas, notamment trois iours apres: car ayant projecté de se saisir en vne mesme heure de tous les Faux-bourgs de Paris, afin que n'ayant plus que les portes de la Ville à garder, il pût d'autant plus facilement empeschier les viures d'y entrer, & ne se seruissent de tant de fruits & d'herbages qui sont dans les Jardins de dehors, & par consequent affamer tant plustost ce grand peuple. Ayant donc choisi vne nuit fort noire, afin de faciliter son execution & deuoir tant mieux l'escopeterie d'vn si grand & general attraquement: tel à la verité que nous n'estimons point s'en estre iamais veu vn semblable pour si peu de sang respandu, d'autant que sa Majesté ayant separé son armée en dix pars, & icelles ordonnées pour attaquer en mesme temps les Faux-bourgs S. Anthoine, S. Martin, S. Denis, Mont-martre, S. Honoré, S. Germain, S. Michel, S. Jacques, S. Marceau, & S. Victor. Ils'en alla en l'Abbaye de Mont-martre, où il ne mena avec luy que les Vieillards, les gens de plume & les blessez qui ne pouuoient combattre, au nombre desquels vous fustes, & mesme sa Majesté vous fit apporter vn siege auprès de luy, à sa mesme fenestre, où il entretenoit vous, le bon homme Monsieur du Plessis-rusé, Monsieur de Fresne, & ce nous semble Mr. Alibour. L'escopeterie commença sur la minuit, & dura deux grandes heures, avec

relle continuation qu'il s'embloit que la Ville & les Faux-bourgs fussent tout en feu tant ces peuples tiroiét, la plupart du temps sans besoin, & cela neantmoins fort esgallement; reserué vers la Porte S. Anthoine où l'attaquement se fit de plus loin & plus lentement, & la desfence de mesme, à cause qu'il n'y a autre Faux-bourg que sainct Anthoine des Champs: mais quoy que ce soit nous croyons que qui pourroit faire faire vn tableau de cette nuict là, ou le bruiét des voix & des coups d'harquebuses se pùst représenter aussi bien que tant de bluettes de feu qui paroissoient, il n'y auroit rien au monde de si admirable: & succeda ce dessein tant heureusement, que tous les Faux-bourgs furent quasi pris en mesme temps, & toutes les Portes de la Ville si bien bloquées, qu'il ny pouuoit plus rien entrer ny en sortir, ce qui causa de grandes necessitez au pauvre peuple, qui meriteroient bien d'estre recitées: mais laissant cela aux Historiens, nous nous contenterons de dire, que si le Roy eut esté bien serui, & que la plupart des Capitaines & gens d'autorité n'eussent point permis l'entrée des viures, pour en retirer des escharpes, plumes, estoifes, bas de soye, gans, ceintures, chapeaux de castor, & autres telles galantries; qu'il leur eut esté impossible d'attendre le secours du Prince de Parme, l'arriée duquel sous esperance (comme disoit le Roy) de donner bataille, luy fit leuer le Siege.

Tellement que le premier ou second du mois de Septembre 1590. Sa Majesté voulant faire les choses avec ordre, & preuenir tous inconueniens, elle fit retirer toutes ses troupes des Faux-bourgs deux heures deuant le iour, & leur donna rendez-vous avec toutes les autres pour les joindre en corps d'armée & s'en aller selon que les occasions le pourroient requerir: & ayant sçeu que le Prince de Parme auoit fait le semblable des siennes & s'estoit venu camper à Meaux & aux environs, il enuoya sa Cavalerie legere à Claye, avec charge d'aller à la guerre, pour essayer d'enleuer quelque quartier, à tout le moins apprendre leurs desseins, ordres, & formes de marcher, loger & camper: En cette recognoissance ceux qui la firent, virent souuent les ennemis les armes à la main, & s'y passa mesme quelques combats, non indigne de memoire: mais nous en laissons les particularitez aux Historiens, d'autant qu'à cause de vos playes vous n'eustes aucune part à iceux, & dirons seulement que les nostres quitterent leur premier logis à l'ennemy, & deux iours apres celuy de Claye mesme, quoy que ce fust contre l'opinion du Roy & de plusieurs de ses vieux seruiteurs: mais le Maréchal de Biron s'en fit croire, & conseilla de prendre le logement de Chelles comme beaucoup plus aduantageux: & neantmoins le Prince de Parme ne laissa pas de venir planter son Camp à deux canonnade de là, sur vne autre montagne en pente, qui auoit vn marais au pied, lequel estant entre les deux camps & fort facheux à passer, estoit suffisant pour empescher les deux armées de venir en gros au combat, sans vn trop grand des- auantage de celle qui voudroient attaquer. Tellemét que ce sejour de trois ou quatre iours se passa en legeres escarmouches, desfirs particuliers, & carrabinages de peu de fruiét n'y d'vn costé n'y d'autre; reserué que le Prince de Parme se seruant de l'occasion assiegea & prit d'assaut la Ville de Lagny, quasi deuant les yeux du Roy, lequel iugeant bien que par ce moyen le chemin estoit ouuert aux ennemis pour secourir facilement la Ville de Paris: apres auoir tenté (mais inutilement) vn dessein par intelligence qu'il auoit sur icelle, il se retira ensemble tout son

*Prise de
Lagny par le
Prince de
Parme.*

armée vers la riuiere d'Oyse, logeant sa personne au Chasteau de Creil, auquel lieu il nous souuient vous auoir ouï dire qu'il se trouua reduit en de grandes fascheries & perplexitez, à cause de ce grand esclat des heureux succez des ennemis, du secours de Paris, les vents de prosperité & aduersité changeans diuerfement de moment en moment les affections, les courages & les actions de ceux qui ne pouuoient supporter qu'avec chagrin & despit la domination Huguenotte, les principaux desquels (lors des moindres mauuais succez) alloient exagérant les plus petites infirmitéz de ce Prince & par la disette d'argent artificieusement pratiqué, donnoient sujet de plaintes à ceux qui seruoient le mieux.

Nonobstant toutes lesquelles difficultez & trauaux d'esprit, ce Prince sçachant par experience n'y auoir rien pire, que de laisser des gens de guerre oyfifs, il s'en alla assieger Clermont qu'il prit en peu de iours, en meisme temps que le Prince de Parme assiegea Corbeil, à la desfence duquel vn nommé Rigaut fit des merueilles: mais enfin le foible estant contraint de ceder au fort, la place fut prise d'assaut avec vne grande tuerie de soldats & desolation d'habitans, & voyant que les autres Villes Royales estoient trop fortes, trop bien pourueüs d'hommes & de viures, & munitions pour estre assiegées avec apparence de bons succez. Il reprit soudain (tout ainsi que si des affaires importantes à son maistre l'eussent grandement pressé) le chemin des pays-bas, de quoy le Roy aduertý, il se mit à ses trouffes, & le suiuit de si pres qu'il ne se passoit quasi iour sans quelque beau combat, dont le plus remarquable fut au passage de la riuiere d'Aisne, auquel le Baron de Biron se trouua tellement engagé, que si le Roy luy meisme avec tout ce que vous estiez de gens de qualité prez de sa personne, n'eust fait vn si furieuse charge aux ennemis, il ne s'en fut iamais retiré. Votre Compagnie estoit demeurée à Mante, le Roy l'y ayant renuoyée dès le logement de Creil afin de faire la guerre à Paris, Houdan & Chartres: mais vous suppliastes tant sa Majesté que quelque incommodité que vous eussiez encore de vos bleffures, il vous permit de demeurer aupres de luy, afin de voir ce qui se passeroit à l'affrontement de ses deux armées, dont l'vne se retiroit & l'autre poursuiuoit: car de vous pouuoir trouver à toutes les factions de guerre c'estoit chose impossible, ne vous tenant encor que de trauers à cheual, & ne tenant la bride que de la main droite, ayant l'autre en escharpe à cause de vostre bleffure au coude.

Vous vous trouuastes donc des yeux seulement à tous ces combats, & pour cette raison en laissons nous les particularitez à l'Histoire generale, & nous contenterons de dire que cette retraite du Prince de Parme, que la pluspart de vous autres (pour faire valoir le mestier & rehausser la reputation du maistre) appelliez vne fuite honteuse, augmenta de sorte la gloire du Roy, & la reputation du party Royal, que le Duc de Neuers, lequel iusques à lors, ne voulant (comme il l'auoit dit auparauant) seruir vn Roy mal sentant de la Foy, s'estoit tenu neutre en ses terres, le vint trouuer avec toutes sortes de submissions, craignant peut-estre que le faix ne luy tombast sur les bras, ou que ceux de la Ligue ne luy donnassent parmy eux le rang, que sa vanité luy faisoit imaginer de deuoir tenir, à l'exemple duquel plusieurs personnes de qualité recogneurent leur deuoir d'autre prindrent le courage qu'ils auoient perdu, & quelques Villes mesmes se reduirent au seruice du Roy, lequel apres ce voyage, afin de raffraichir ses troupes qui estoient

*Prise de
Clermont
par le Roy*

*Retraite du
Prince de
Parme.*

*Vif: de
Gisors.*

Fort harrassées s'en alla faire quelque sejour à Manté, pendant lequel vous dressastes quelques pratiques sur Gisors, par le moyen d'un nomme de Bourges, duquel le Fils estoit de vostre Compagnie, en suite desquelles la Ville fut prise, & à cette occasion vous pretendiez bien que le Gouvernement vous deuoit appartenir: mais les grandes oppositions que firent sur cela Messieurs de Neuers, d'O, & autres Catholiques, ayants esté cause que le Roy vous le refusa tout à plat, vous eustes sur cela de grosses paroles avec sa Majesté, iusqu'à luy reprocher (comme vous auiez auparavant fait après la bataille d'Iury) vos seruites continuels de dix-huict années à vos propres coups & despens, tant de peines & de fatigues souffertes, tant de perils courus, tant de playes receuës & de sang respendu: A tous lesquels reproches il ne vous respondit iamais autre chose sinon: Le vois bien que vous estes en colere à cette heure; nous en parlerons vne autre-fois & s'en alla d'un autre costé, puis vous voyant auoir fait de mesme: il dit à ceux qui le suiuiot; Il le faut laisser dire: car il est d'humeur prompte & soudaine, & à mesme quelque espece de raison; neantmoins il ne fera iamais rien de meschant ny de honteux, car il est homme de bien & ayme l'honneur; le dépit neantmoins vous porta à faire vn voyage en la vallée d'Aillan & en Combraille pour voir vos terres, laissant vostre Compagnie à vostre Lieutenant, pour en auoir soin en vostre absence, & ne menastes que six Gentils-hommes avec vous, outre vos domestiques.

*Entreprise
sur Ieigny.*

Vous courustes plusieurs perils en allant, & mesme estant à Bontin, Monsieur de Tonnerre vous y vint voir, & vous communiqua vne entreprise qu'il auoit sur Ieigny à l'execution de laquelle il vous pria de le vouloir assister de soldats, & assembler le plus de vos amis que vous pourriez, & les mener avec vous, ce que vous fistes & auiez ramassé quelques deux cens harquebusiers, avec lesquels ayant rompu vne poterne (qui ne s'ouuroit plus il y auoit long-temps) à coups de petard, il entra dans la Ville plus de trois cens pas, mais ayant lors reçu vne harquebusade dans la cuisse dont il fut porté par terre, ses soldats oyans crier par les ruës arme, arme, & tuë, tuë, s'effrayèrent si fort, que luy ayants aydé quelque deux cens pas à le faire marcher, & voyants courir des gens armez par les ruës, ils le laisserent à trente pas de la poterne, & s'enfuirent tous, sans qu'il fut iamais en vostre puissance (quoy que vous eussiez mis pied à terre) de les faire retourner, & fallut qu'avec vingt hommes armez vous rentrassiez dans la Ville pour en retirer ledit Sieur de Tonnerre; que si vous eussiez tardé vn quart d'heure d'auantage, il estoit mort sans remede; car les Habitans s'estants recognus, & par la frayeur des vostres, ayant perdu celle qui les auoit saisies au commencement, ils s'en vindrent tous en gros à la desfence de cette poterne, aupres de laquelle ils l'eussent trouué.

L'ayant donc ainsi retiré, rassemblé ce que vous pûstes de ses soldats, & remonté à cheual, vous vous retirastes à Bontin & luy se fit porter apres à saint Forgeau & de là à Gien, dont il estoit Gouverneur.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XXXII.

TANT de genereux exploits, dont les Chapitres precedents sont remplis, vous augmentoient tellement de iour en iour le courage, que les occasions vous manquant pour le faire paroistre, vous voulustes aller trouver le Roy à Chartres ou s'en presenta vne telle que s'enfuit. Monsieur de Chastillon qui estoit arriué depuis peu ayant demandé vn quartier d'attaquement, & fait faire vn pont fort bien inuenté, avec lequel il fit faire vn effort à la Ville, auquel vous estant trouué, & le Roy vous y ayant veu fort bien faire; il vous en donna publiquement des louanges, & prit ce sujet là, pour vous vser d'une infinité de belles paroles & promesses; ce qui vous ayant remis en bonne humeur, il vous commanda de faire venir vostre Compagnie pour demeurer au Siege; ce que vous fistes, & l'estant allée querir vous mesme afin d'amener vostre équipage & apporter de l'argent tant pour vous que pour faire faire vne montre à vos compagnons, comme vous fustes à trois lieues de Mante vers le Bourg de Touery, vous vistes venir sur le chemin qui va de Dreux à Paris, vne troupe de quelques vingts-cheuaux, lesquels ayant enuoyé recognoistre le Sieur de Tilly, vous rapporta qu'ils portoient tous des escharpes blanches, ce qui vous fit continuer vostre chemin sans allarme, & eux ayants pris à gauche entrerent dans vn bois, où il fallut qu'ils fissent grande diligence de marcher, & qu'ils sceussent bien tous les chemins du pays; car ils vous vindrent ioindre à la croisée de vostre chemin & de celuy qui sortoit de ce bois, demandans qui viue, à quoy sans vous douter que ce fussent ennemis (leur voyant des escharpes blanches) vous respondistes en riant, amy, amy, viue le Roy: Et eux s'aduançans tousiours, deux d'iceux vous offerent le chappeau, & les autres mettant le pistolet au poing vous chargerent, dont il y en eut trois qui tirerent sur vous chacun leur coup, l'vn desquels vous donna dans la leure de dessous, entra dans la bouche, & vint sortir derriere au chinon du col: d'autres coups porterent sur des vostres, la Potterie & Tilly eurent chacun vn coup de pistolet qui ne perça que le chappeau de l'vn & la iuppe de l'autre, & la Ruë fut porté par terre d'vn coup de pistolet. Sur cet accident tant inopiné, tous vos Gentils-hommes au nombre de six & quatre de vos domestiques, criants viue Rosny se r'allierent avec vous & retournaistes tous ensemble vers ceux qui vous auoient chargez, & courroient espars sans se ioindre par le champ, & soit que la cognoissance qu'ils eussent de vostre nom, ou que le r'alliement qu'ils vous virent faire les estonnaist, ils commencerent à se retirer vers vne maison entourée de grandes haye, vous les poursuivant & criant autant que vostre blessure le pouuoit permettre tourne, traistre tourne; mais ils n'en firent iamais aucun semblant, & comme vous approchastes de ces maisons, de dedans vne haye il vous fut tiré trois harquebusades qui n'estoient chargées que de petites dragées, dont il vous en donna dix ou douze dans le visage & la teste qui entrerent vn peu dans la peau & toutes celles qui donnerent dans les habits de vous & de vos gens, à toute peine les perçerent-ils & ne donnerent pas iusques à la chair. Ce second accident (aussi que ces gens se retiroient à toute bride

*Siege de
Chartres.*

*Grandes
blessures de
Monsieur de
Rosny.*

*Prise de
Chartres.*

& la quantité de sang que vous perdiez) vous fit tourner bride , & vous en aller à Touery chez Monsieur d'Autueil où vous vous fistes penser , & puis porter à Mante pour acheuer de vous guerir, où vous seiournastes vn mois ou six semaines . pendant lesquels Chartres fut pris par le moyen de Monsieur de Chastillon principalement, dont nous laissons le recit aux Historiens, d'autant que vous n'y estiez pas.

*Entreprise
sur Corbie.*

Le Roy au partir de Chartres s'en alla en Picardie, a cause de l'affection qu'il portoit à vne Fille de Monsieur d'Estrée nommée Gabrielle , & pendant le séjour qu'il fit à S. Quentin, il fut dressé vne entreprise sur Corbie , laquelle succeda heureusement, par le moyen de Monsieur de Parabere, & nous semble qu'vn de Messieurs vos Freres fut à l'execution, dont nous laissons les particularitez aux Historiens, aussi bien que des choses qui se passerent au Siege de Noyon: pource que vos blesseures vous empescherent de vous trouuer à l'vne, ny à l'autre de ces factions.

*Diversité de
sièges de
cette année
1617.*

Mais d'autant qu'il ne s'est quasi point fait de Siege, ou il se soit rendu tant de diuers combats, & plus brauement executez qu'à celuy de cette Ville là, nous vous ramenteurons en gros (laissant le détail à ceux qui s'y sont trouuez) que le Sieur de Rieux soldat fort braue & industrieux qui estoit Gouverneur de Pierre-fonds, se jetta brauement dans Noyon avec cinquante cheuaux & autant d'harquebusiers, & fut luy seul cause de la grande resistance que fit la place. Vn nommé la Chanterie maistre de Camp fit aussi dessein de s'y jeter avec son Regiment; mais il fut taillé en pieces, & luy se sauua dans la Ville avec vingt-cinq des siens seulement. Le Sieur de Tremble-court voulut faire le semblable avec son Regiment: mais il fut entierement deffait, & n'y pût mettre vn seul homme. Le Vicomte de Tauenne (qui estoit mareschal de Camp des troupes que Monsieur du Mayne auoit laissées en ces quartiers de Picardie, sous le commandement de Monsieur d'Aumale) voyant ces deux mauvais succez, voulut essayer de faire quelque chose de mieux; & pour cet effet il rassembla enuiron quatre cens harquebusiers avec lesquels ayant marché toute la nuit s'approcha iusqu'à deux ou trois portée de mousquet de l'armée, sans auoir donné aucune allarme mais à l'ouye du premier qui va là, prouenant seulement des vedettes de 50. ou 60. cheuaux qui estoient là en garde, tous les siens entre rent en vn tel effroy que plusieurs prindrēt la fuitte, & quelque exortation qu'il leur pût faire, il n'en mena pas le tiers au combat & encore attaquèrent-ils si laschement, qu'entandans de tous costez sonner à cheual, & ceux qu'ils auoient en teste crierent charge & tuē, que tout prit les pouuante & fut deffait, le Vicomte de Tauennes pris & blessé, ensemble plusieurs autres Chefs.

Monsieur d'Aumale qui faisoit son séjour à Han ressentant vn tel desplaisir de tant de mauvais succez en suite les vns des autres, & de si grandes pertes, se resolut de chercher les moyens de les reparer par quelque faction signalées & pour cet effet, ayant rassemblé cinq cens cheuaux & autant d'harquebusiers à cheual il fit dessein, non de se jeter dans la Ville, ny d'essayer d'y faire entrer du secours: mais d'enleuer deux quartiers des cheuaux legers qu'il auoit fait recognoistre par le Sieur de Bellanglise, lequel luy auoit rendu la chose bien facile & à cette occasion luy enbailla-il la conduite, & de fait ayant renuersé les vedettes & le Corps de garde, il donna fort furieusement dans le logement: mais il les trouua quasi tous à cheual, d'autant que le Roy les auoit

mandez pour le venir trouuer, les voulant enuoyer à la guerre: tellement que le Sieur de Bellanglife & les siens y furent bien receus d'une autre façon qu'ils ne s'attendoient; & en peu d'heure, sur cette allarme le Baron de Biron, & les Sieurs de la Lagerie, de la Boissiere & de Lannoy (qui montoient aussi à cheval pour aller trouuer le Roy) arriuaus au secours des leurs, firent vne si furieuse charge que tout fut mis en route, & ses principaux Chefs tuez ou pris, & en arriua bien peu à Han qui ne fussent charpantez de coups d'espee ou pistolet, & quasi tous en sang, auquel lieu arriuant en mesme temps Monsieur du Mayne, il eut le desplaisir de voir vne telle deconfiture, laquelle iointe aux precedentes, & à la perte de la place si elle n'estoit bien-tost secourue; qu'il se resolut d'assembler toutes ses forces & de faire leuer le Siege ou donner bataille: & pour cet effet il manda à Monsieur de Rosne (qui commandoit vne armée qu'il auoit vers la Frontiere de Champagne de quelques douze cens cheuaux, desquels estoit Chef le Prince d'Ascoly, & de sept ou huit mille hommes de pied) de le venir joindre, & ayant rassemblé toutes les garnisons, il forma vn corps-d'armée d'environ deux mille cheuaux, & huit à neuf mille hommes de pied: mais quoy qu'il eut publié qu'il fust plus fort que le Roy d'un quart en nombre d'hommes: que l'on l'allast tousiours agacer iusques dedans son camp: & que ceux de Noyon eussent esté receus à capitulation, laquelle portoit qu'ils remettraient la place es mains du Roy, si Monsieur du Mayne dans six iours ne faisoit leuer le Siege, ou ne lerttoit par force deux mille hommes de combat dedans: & que ces conditions luy eussent esté signifiées par vn Gentil-homme que le Roy permit à ceux de la Ville de luy enuoyer: nonobstant (dis-ie) toutes ces considerations Monsieur du Mayne, Monsieur d'Aumale, ny le Prince d'Ascoly, ne voulurent iamais se resoudre à vne bataille, & laisserent perdre Noyon. Pendant ce Siege il arriua deux choses que nous auons obmises: L'vne la sortie de Monsieur de Guyse hors du Chasteau de Tours, ou il estoit prisonnier, dequoy nous laissons les particularitez à vn autre, à cause que vous n'eustes aucune part à tout cela: Et la seconde vne entreprise que Monsieur du Mayne fit sur Manté (ou vous estiez lors empesché à vous faire guerir de vos playes) de laquelle neantmoins ny vous, ny Messieurs d'O, de Buby & vos Freres ne pustes scauoir autre chose, sinon que Monsieur du Mayne avec toutes les garnisons de Dreux, Paris & Pont-oyse, sous esperance de quelque intelligence, vindrent iusqu'à la portée du mousquet des murailles de la Ville, sans auoir donné aucune allarme, & n'en eustes tous aduis que le iour ne fut desia grand, & n'eussent esté descouverts par les sentinelles, lesquelles leurs tirerent quelques harquebusades, au bruit desquels vous fustes sur les remparts avec vostre teste encore bandée & leur fistes tirer quelques mousquetades & coups de pieces, & ainsi ils se retirerent en bon ordre laissant deux cens cheuaux derriere: de là ils s'en allerent à Houdan, où il y auoit quelques Suisses, & la Compagnie d'un de Messieurs vos Freres logez, qu'ils firent sommer de se rendre, ou de prendre passeport pour se retirer: mais s'estants mocquez de cela, & n'ayans respondu qu'à mousquetades, ils reprindrent chacun le chemin de leurs garnisons.

*Reduction
de Noyon.*

*Entreprise
sur Manté.*

Or voyant qu'on aduertissoit à tous propos Monsieur vostre Frere Gouverneur de Manté, qu'il y auoit sans doute vne entreprise sur la place, laquelle infailliblement s'executeroit, si l'ny donnoit bon ordre, d'autant qu'il y auoit

des intelligences avec des habitans & mesme des soldats, vous luy dites vne fois qu'il vous en parloit afin d'y apporter remede, tous ces aduis si mal circonstancier me semblent bien fort vagues : Et neantmoins afin de ne rien negligier, si vous me voulez laisser faire, nous en descourirons quelque chose, voire peut-estre leur dresserons nous vne si bonne amorce, que nous leur ferons maudire l'entreprise : dequoy s'estant totalement remis à vostre prudence & conduite, vous enuoyastes querir six soldats qui auoient esté avec vous, & serui d'enfans perdus le iour de la bataille d'Ivry, lesquels vous auiez mis de la compagnie de Monsieur vostre Frere, & leur donniez à chacun huit liures par mois outre leur solde ; & leur ayant fait entendre ce que vous desiriez faire, ils s'y resolerent aussi-tost, qui fut de se retirer de la garnison sous couleur d'un grand mescontentement, & par le moyen d'amis se faire recevoir dans la garnison de Pont-oyse, & au bout de quelques iours proposer à Monsieur d'Alincourt vne entreprise sur Mante, la rendre si facile par le moyen des intelligences qu'ils disoient y auoir, que les autres (s'il y en auoit) peussent estre descouuertes, & en tous cas tous autres desseins quittez pour pour embrasser celui-cy.

*Au lieu de
prise sur
Mante.*

Il se passa infinies choses auant que de les amener au point desiré, dont le recit des particularitez seroit trop long & peut-estre ennuyeux ; & partant il suffira de sçauoir, qu'ils firent mettre (par les facilitez que vous y apportiez) entre les soldats de la garnison de Mante, quatre soldats de Monsieur d'Alincourt, lesquels vous cognoissiez bien, mais n'en faisiez pas semblant, & eux n'estimants nullement estre descouuerts, donnoient aduis de tout ce qui se passoit, & confirmoient ceux que bailloient les six soldats congediez : & fut tout cela si bien conduit que l'on sçeut tous les habitans qui auoient quelque affection à la Ligue, & que la resolution fut prise d'executer ce dessein à vn certain iour, Monsieur du Mayne (pour la seconde fois y estant en personne, à cause de la consequence de l'entreprise) Monsieur le Cardinal de Bourbon, le Conseil du Roy, & le grand Conseil faisants là leur residance ordinaire: cependant vous auiez préparé des matelats de poudre à Canon pour les enfoüir dans le rempart où se donnoit l'escalade, afin d'y mettre le feu lors que ceux qui seroient entrez se mettroient dessus, & auiez clos toutes les aduenues, & fait percer les maisons en plusieurs lieux, bref accommodé si bien toutes vos inuentions qu'il sembloit impossible qu'il se püst sauuer vn seul de ceux qui donneroient. Tout cela ainsi préparé, vous fistes peu à peu (afin de ne donner point d'allarme) filer des gens de guerre dans Mante, des garnisons de Nogent, Vernon & Meulan, & le iour pour l'execution estant arresté, vous enuoyastes le Sieur de Tilly vers le Roy à Compiègne pour luy donner aduis de toute cette menée, laquelle il trouua si bien conduite & pleine d'apparence d'un bon succez, que ne voulant selon sa coustume laisser passer aucune occasion où il y eut dequoy mener les mains sans y auoir part, il delibera de se trouver en celle-cy; renuoyant neantmoins le Sieur de Tilly sans luy dire autre chose sinon qu'il approuuoit vostre dessein, & que vous regardassiez à l'executer aussi bien qu'il estoit commencé: mais comme le soir de la nuict que vous auiez cottée fut venu, il arriua dans Mante du costé du pont avec cinquante hommes armez choisis, qui n'auoient que chacun vn valer, avec dessein de faire luy mesme la charge qui auoit esté projetée par le dehors lors que l'on verroit l'espouuante parmy les troupes ennemies, causes de la perte

de tant de gens sur les rempars, dans les fossez, & sur les contr'escarpes; d'autant que toutes les tours, portaux & courtines, deuoient estre bien garnis d'arquebusiers, mousquetaires & petites piéces. Vous estiez sur les rempars bien embesongné à faire accommoder vos matelats de poudre: vos barricades des aduenues & disposer l'ordre des gens de guerre, lors que l'on vous vint dire la venue du Roy, laquelle vous apporta vn merueilleux desplaisir; vous doutant desir qu'il seroit impossible de la tenir si secrette que les ennemis n'en fussent aduertis (quoy que vous eussiez fait arrester & enfermer les quatre soldats de Pont-oyse & deux habitans qui auoient intelligence avec eux sans vostre intention) & n'en prissent vn tel ombrage que cela les empescha de donner, tellement que plain de despir, de colere & d'apprehension que vos six soldats ne courussent fortune, vous vous en allastes trouuer le Roy, & ne vous pûstes empescher de luy dire en le saluant: Pardieu, Sire, vous auez fait vne belle leuée de bouclier, qui infailliblement empeschera vn signalé seruice que nous vous voulions rendre: Hé quoy! n'auiez vous pas acquis assez de gloire & d'honneur en tant de combats & batailles ou vous vous estes trouué plus que mille autres de ce Royaume, sans vouloir tousiours faire ainsi le cheual leger? Pour moy ie tiens que cette vanité (pardonnez moy si ie l'appelle ainsi) fera tourner en vent & en fumée toutes nos belles esperances; & partant ie n'ay plus besoin de rien preparer pour leur faire voir mes feux de joye, ou plutôt de mort, & ferez peut estre (celuy dites vous tous bas à l'oreille) faire pendre six pauures soldats que i'ay employez à vn tel hazard pour l'affection qu'ils ont à vostre seruice, de quoy ce sera grand dommage.

Le Roy vous voyant ainsi en colere, & iugeant bien que ce n'estoit pas sans raison, ne s'amusa pas aussi à responce à vos paroles, au contraire il se mit à vous flatter afin de vous appaiser, & vous faire retourner sur les remparts pour continuer vostre ordre, voire peu apres il voulut aller voir luy mesme tout ce que vous faisiez & tout vostre travail lequel il approuua & s'en alla soupper chez Monsieur vostre Frere, car il n'auoit point amené de cuisine. Apres soupper toutes choses estant preparées selon le projet, luy qui estoit las de sa caluacade & auoit grande enuie de dormir, se jetta sur vn lit tout vestu & botté avec ses armes aupres de luy? & vous & vn de Messieurs vos Freres (l'autre demeurant en sa chambre) vous en allastes chacun au quartier à luy destiné, mettre les gens de guerre & toutes autres choses necessaires en l'ordre requis pour bien exploiter, ou vous demeurastes toute la nuict à escouter, sans allarme quelconque, & voyant la pointe du iour blanchir l'Orient, & par consequent qu'il ne se falloir plus attendre à aucun effet, vous vous desarmastes & vous iettastes sur vn matelats: y dormistes enuiron vne heure & demie, & puis vous en allastes trouuer le Roy au Chasteau, ainsi que Monsieur de Bellangre-ville y arriuoit, ne faisant que venir de Meulan, lequel luy dit en le saluant. Pardieu, Sire, Messieurs de Mante peuuent bien remercier vostre venue: car il ne faut point douter que sans icelle la Ville estoit prise; d'autant que deux mille hommes de pied & trois cens cheuaux (entre lesquels estoit Monsieur du Mayne) estants venus iusqu'à Bourgenville, si tost qu'ils eurent appris par quelques paysants qui auoient esté le iour de deuant à Mante, qu'il y estoit venu force gens, & que mesme ils y auoient veu vostre Majesté, ils s'estoient arrestez tout court, & après estre entrez cinq

ou fix dans vne chambre & estre ressortis l'on auoit crié, il s'en faut retourner: car nous sommes descouverts. Le Roy estant arriué à Mante avec forces gens de guerre, ce qui auoit mis vne telle espouuante parmy eux, qu'ils sembloient auoir fait à sauue qui peut, ayant laissé des charettes chargées d'eschelles, de cordages & de piques, que i'ay commandé estre amenees icy par les paylants mesmes auxquels ils ont parlé, pour vous les faire voir & entendre afin que vous ne doutiez nullement de ce que ie vous dis. Le Roy qui n'estoit pas moins fasché que vous, d'auoir fait faillir vn si beau dessein, & voulant faire tout ce qui seroit possible pour le renouier, disputa tousiours avec Monsieur de Bellangre-ville, quil n'y auoit nulle entreprise sur Mante: mais notwithstanding tout, il n'y eut iamais moyen de disposer Monsieur du Mayne à plus rien entreprendre, vos soldats s'estant sauuez d'entre leurs mains & les leurs d'entre les vostres qui descourirent tout.

*Surprise de
Louuiers.*

Le Roy sejourna lors quelque temps à Mante (y ayant fait venir le reste de la Cour & suite) pendant lequel il executa luy mesme vne entreprise que de longue-main, le Sieur du Rollet auoit pratiquée sur Louuiers par le moyen d'vn certain Prestre qui estoit aux gages ordinaires de la Ville pour se tenir au clocher, afin de descourir tout ce qui en approcheroit, en quoy il s'estoit montré si soigneux & si exacte qu'il sonnoit iusqu'à vn homme de pied, & portoit vne banderole du costé où il arriuoit quelqu'vn. Or ce Prestre ayant esté gaigné par le moyen de deux cens escus au Soleil que par diuerses fois l'on luy auoit distribuez, & promesse d'vn benefice de mille escus de rente: Rollet gagna encore vn corporal & trois soldats de la garnison, par le mesme moyen, lesquels depuis vn mois ou deux, le iour qu'ils estoient de garde à la porte auoient peu à peu accoustumé dix ou douze Bourgeois de la Ville, qui entroient en garde avec eux, de s'en aller dîner, & se fier de la garde de la porte tant à eux que sous la confiance qu'ils auoient au Prestre du clocher.

Toutes ces choses ayans donc ainsi esté bien disposées le Roy party de Mante vne nuit avec trois cens cheuaux & cinq cens harquebusiers à cheual: marcha tout le resté d'icelle & tout le lendemain, & prit si bien ses mesures qu'il n'arriua à la veüe de la Ville que sur les onze heures; tellement que marchant droit à icelle sans aucun son de cloche, la premiere troupe que menoit Rollet, fut admise dans la Ville par son corporal & ses trois soldats gaignez, sans aucune allarme, & en suite vous y entraistes tous comme vous eussiez pü faire dans vne Ville amye: si bien que les bourgeois se trouuans ainsi surpris lors qu'ils estoient à table, & voyans tant de troupes dans leurs ruës avec des escharpes blanches; ils regarderent plutost à se renfermer dans leurs maisons: à cacher tout ce qu'ils auoient de meilleur: & sauuer leurs filles & leurs femmes, qu'à prendre les armes ny resister. Il y eut seulement vn (il ne nous souuient pas bien si ce fut le Sieur de Fontaine-martel ou autre) qui auoit sa Compagnie de gens-d'armes là dedans en garnison, lequel prist les armes & tascha de r'allier ses compagnons; mais ce fut avec telle precipitation & si mauuais ordre, que tout cela fut aussi-tost dispersé & contraint de se rendre avec la Ville, qui fut toute pillée, le principal butin estant en toilles & en cuirs, dont les Sieurs de Bois-brueil, Tilly, Maignan, Camorde, Beau-grand (qui estoit de Louuiers & en scauoit tout les aistres) du Peyard, la Trape que vous auiez seulement menez auez vous; en ramasserent quantité que vous partageastes, & en eustes quelques mille escus pour vostre part.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET DE MILICE.

CHAPITRE XXXIII.

LEs prosperitez du Roy croissans iournellement, tant par les heureuses victoires & prises des Villes susdites, que par la conqueste d'une infinite de petites places que faisoit Monsieur de Mont-pensier, luy enflerent tellement le courage & de tous vous autres Messieurs de son Conseil, que sur les persuasions & offres des Normands, & les esperances d'assistances de la Reine d'Angleterre, des Hollandois & des Allemands, comme ils en auoient donné parole lors qu'il voudroit entreprendre quelque chose de grand: il se resolut d'attaquer Roüen.

Pendant que l'on preparoit toutes choses pour cét effet, le Roy s'en alla vers Compiègne, pour des causes secretes: mais sous couleur de despescher le Vicomte de Turenne pour aller faire vne leuée de Reistres, & vous estant demeuré à Mante vous y vistes Madame de Chasteau-pers, dont vous de- *Voyage du
Roy vers
Compiègne.* uintes tellement amoureux, & elle peut-estre de vous, qu'en peu de iours vous conuinstes de vous marier ensemble. Il vous arriua lors aussi vne petite fortune, que vous nous permettrez de vous ramenteuoir, pource qu'il y eut dequoy rire & dequoy profiter tout ensemble, dont l'occasion fut telle.

Le Roy auoit fait faire des defences expresses de ne laisser aller aucuns viures ny commoditez à Paris, ny à Roüen, nonobstant lesquelles, les Gouverneurs des Villes, & sur tout de celles qui estoient sur les riuieres, s'accordans ensemble pour profiter: donnoient iournellement des passe-ports, pour faire passer viures, denrées & marchandises de Paris à Roüen, quoy que vostre Compagnie trauersast souuent leur dessens: d'autant que vous qui n'auiez jamais desiré de profiter, sinon avec honneur & l'aduantage de vostre maistre, la faisiez courir sur les passages, & preniez souuent nonobstant les passe-ports des Gouverneurs, des bœufs, moutons, pourceaux, poullaliers, coquetiers & autres choses allans à Paris. Or vn iour comme vous fustes reuenu de faire vne course, vous fustes aduertty par vn Gentil-homme nommé de Fourges qui estoit à vous, qui estoit passé en vostre absence vn grand batteau tout chargé de moruë, haranc, saumont & maquereau salé, pour lequel tous les Gouverneurs ayans traité, montoit de Roüen à Paris, où tout cela se deuoit vendre, & en rapporter le prix encor dans vn petit batteau, dans lequel deuoit estre au retour le pere du Sieur de Fourges avec les passe-ports des Gouverneurs pour la conduite de cete somme, que l'on disoit ne pouuoir estre moindre de cinquante mille escus; à cét aduis vous ne fistes semblant de rien, mais vous ne laissastes pas d'enuoyer apres ce batteau pour essayer d'apprendre quelque chose du retour de l'autre: & fustes si bien & si heureusement serui en cete occasion que faisant tenir vn batteau en garde sur la riuere entre Meulan & Mante, dans six iours vous eustes aduis que le batteau descendant estoit pris; aussi-tost vous montastes à cheual: allastes le long des riuages de Seine; & les ayant rencontré vous vous mistes dedans, & l'amenastes à Mante, au grand desplaisir de Monsieur vostre Frere, car il auoit passe-port de luy: dequoy neantmoins il ne vous osa jamais parler,

*Affaires de
messignes.*

tant par respect, que pource qu'il sçauoit bien que le Roy vous soustiendrait en cela, & se mettroit en colere contre luy. Dans ce batteau il n'y auoit que deux petits balots liez comme de la marchandise, esquels vous estimiez qu'auroient esté cachez les cinquante mille escus dont on vous auoit parlé : mais les ayant desballez, & n'y trouuant que des escheueaux de soye d'Espagne & des bobines d'or & d'argent, vous demeurastes bien estonné & en colere ; vous demandastes au Sieur de Fourges, ou estoit le pris des salines qui auoient esté vendues, lequel vous respondit qu'il n'y en auoit en essence que ce que vous voyez dans les balots & que le surplus estoit en lettres de change, desquelles il vous en montra pour trente six mille escus, ce qui augmenta encor vostre colere ; mais en vous promenant avec le Sieur de Fourges, & le menassant de le mettre en prison s'il ne disoit verité : il arriua que ses chausses (pour auoir esté trop chargées ou mal cousuës) s'entre-ouurerent par le derriere, d'où il sortit vne traînée d'escus au soleil qui s'espandoient sur le planché de la chambre, & lors qu'il se voulut arrester vous luy dites ; allons, allons Monsieur de Fourges, car ie voy bien qu'il y aura plus de plaisir & de profit à vous faire promener, qu'à vous faire asseoir : En fin apres plusieurs autres tels propos, l'ayant fait despoüiller & fouïller, vous trouuastes que l'on auoit cousu enuiron sept mille escus en or dans ses habillemens, qui vous vindrent bien à propos pour attendre la vente de vos bleds de Bontin, & de vos foins & bois de Rosny.

*Secours
étranger en-
uoyé au Roy.*

Nous ne nous amuserons point à reciter les coleres de Monsieur vostre Frere & de Monsieur de Bellangre-ville, ny les risées du Roy lors que tout cela fut sçeu. Mais reuenants aux preparatifs pour le Siege de Roüen, ceux de Caen & autres Villes de Normandie tenants le party du Roy, fournirent argent, viures & munitions.

*Preparatifs
pour le Siege
de Roüen.*

La Reine enuoya d'Angleterre quatre mille Anglois, dont estoit general vn nommé Roger Villemes, & de plus y enuoya, au temps du Siege le Comte d'Essex, lors son mieux aymé, avec quelque infanterie & bonne troupe de noblese Angloise. Les Estats des Prouinces vnies, outre les deux regimens qu'ils entretenoient d'ordinaire au Roy, luy enuoyerent le Comte Philippe de Nassau avec vne flotte de cinquante voiles bien esquippez, fournis denuiron deux mille cinq cens soldats : & Monsieur de Turenne qui auoit esté enuoyé (comme nous auons dit) vers les Princes d'Allemagne confederez de la France, ramena le Prince d'Anhalt avec cinq ou six mille Reïstres & quelques Lansquenets : & le Roy ayant ramassé d'ailleurs tout ce qu'il auoit pû, formoit vn corps d'armée de pres de quarante mille hommes, compris six mille Suisses, au ec lesquels forces il s'en alla prendre son logement à Dernelal, où vous pristtes aussi vn logement particulier pour vostre personne ; & vous doutant bien que ce Siege ne seroit pas vn ourage de trois iours, vous accommodastes si bien vostre maison & vous pourueustes si abondamment de toutes choses, que vous, ny vos cheuaux ne manquastes iamais de rien. Vostre Compagnie de gens d'armes comme toutes les autres, auoit esté logée en la campagne par les villages afin de les faire viure, & nous semble que vostre quartier s'appelloit Fresnay Lesplan, ou vous n'alliez pas souuent : mais n'abandonniez iamais le Roy, ou le Marechal de Biron : afin de voir tout ce qui se feroit aux trenchées, logement d'artillerie, & attaquemens de la place, ausquels vous faïsiez estat de vous trouuer le plus souuent qu'il vous seroit

seroit possible ; mais tous ces desirs ou beaucoup d'autres se portoient aussi bien que vous, furent aussi tost reiglez pour eiter la confusion & le Roy luy mesme entrant en garde avec deux ou trois cens Gentils-hommes des siens de quatre en quatre iours, vous mit de ce nombre ; tellement qu'il vous fallut contenter de cela. Il se fit durant ce Siege & despendances d'iceluy (qui durerent ce nous semble depuis le commencement d'Octobre que le Fils de Monsieur du Maine & le Sieur de Villars se vindrent ietter dans la Ville iusqu'au vingtiesme de Mars que Monsieur le Prince de Parme quitta la Normandie) plusieurs factions de guerre des plus signalées, & qui meritent bien que toutes les particularitez en soient fidelement recitées par ceux qui feront l'Histoire : car cela seroit trop long pour de simples memoires comme les nostres ou nous nous sommes resolu de ne toucher que comme en passant toutes les choses ou vous n'avez point eu de part.

Le Siege estant formé, les premieres sorties des assiegez furent sur le quartier des Lansquenets vers le bas de la riuere lesquels s'en sentirent tellement incommodez, qu'ils furent fort ayse de ceder leurs logemens à ceux de Hollande qui les demandoient, lesquels plus vstiez aux Sieges que les autres, se retrancherent de sorte, qu'ils empescherent bien les ennemis de sortir plus librement. Le Baron de Biron Marechal de Camp fut logé sur le haut, pres du fort sainte Catherine, où l'on se resolut (suiuant l'aduis ou plustost la volonté de son Pere, car il ne pouuoit souffrir d'estre contredit) de faire les plus grands attaquemens, lequel dessein nous vous ouysmes grandement blasmer, ayant tousiours en la fantaisie qu'il falloit attaquer la Ville de Roüen, que vous disiez estre fort foible en de certains endroits, & par consequent fort facile à prendre ; au lieu de s'amuser à attaquer vne teste si estroite que le Sieur de Villars (qui avec vn merueilleux courage & diligence se trouuoit quasi tousiours par tout) pouuoit defendre avec deux fois autant de gens que l'on le pouuoit attaquer. Et voyant qu'au lieu de s'aduancer vers le Fort, de nouvelles fortifications s'aduangoient vers les assiegeans, plusieurs vindrent à croire & le bruiet n'en estoit pas trop sourd, que le vieil Marechal de Biron mal content de ce qu'ayant demandé le gouuernement de Roüen au Roy, il luy auoit respondu qu'il en estoit engagé de parole à Monsieur de Montpensier, pour Monsieur de Hallot ; il faisoit toutes choses par despit, & ne vouloit nullement que la Ville se prist.

Le Roy vous voulut bailler vne bande d'artillerie à loger & executer : mais le Marechal (à cause qu'vne fois disnant avec luy, vous luy dites ; Ville prise, Chasteau rendu) les Sieurs de la Guiche, de Bort, la Fayette, & autres officiers ne le voulurent souffrir, quoy que vous offrissez de traualler sous eux tant vous avez tousiours eu d'inclination à apprendre ce mestier, ce qui fut vn grand bon-heur pour vous, d'autant que le Roy auoit deliberé de vous bailler vne partie des pieces qui furent depuis prises.

Or le Roy essayant par diligence, assiduité, industrie & l'exposition de sa propre personne à tous perils, de reparer les deffauts & mauuaises volontez de plusieurs qui ne luy estoient que trop manifestes, voulût auoir sa nuit de garde dans les tranchées, auxquelles il entroit de quatre nuits l'vne, avec deux ou trois cens de vous autres Messieurs qu'il auoit esprouuez, & comme il eut esté aduert que ceux du fort aduangoient vne longue tranchée du long

la pente & declin de la coline, ou il entroit en garde routes les nuicts six ou sept cens hommes, afin de venir attaquer les siennes par le derriere, il delibera d'y faire vn effort pour s'en saisir la nuict qu'il seroit de garde, & pour cét effet ayant choisi trois cens Gentils-hommes armez de toutes pieces, la plupart d'armes à l'espreeue. Il vous ordonna d'auoir tous des hallebardes & des pistolets à la ceinture & scay bien que vous en auiez deux, chargez de carreaux d'acier: car vous fistes tant avec le Roy que (cognoissant & ayant le pere d'vn de nous quatre qui l'auoit si bien seruy, à la prise d'Eause) il vous permit de mener avec vous le fils vous dont bien vous seruit: outre cela prit quatre cens mousquetaires ou piquiers à l'elite, & avec ces forces estant dans sa garde enuiron la minuiet (& ce nous semble au mois de Decembre: car nous scauons bien qu'il faisoit grand froid) il fit donner vn furieux assaut en diuers lieux de ces trenchées, lesquelles durant demie heure, furent assez bien defenduës, à force de mousquetades & de coups de main, tant de piques que de hallebardes, de quelques vns desquels vous fustes renuersé par deux fois, en voulant monter sur les bords releuez des trenchées pour vous jeter dedans, & trouuastes que vostre resolution d'auoir mené avec vous, celuy de nous quatre dont nous auons parlé ne fut pas inutile, car il vous ayda à vous releuer & reager vos armes, voire mesme vous luy baillastes vostre hallebarde dont l'allumelle estoit rompuë & pristes la sienne: enfin tous vous autres encouragez par la presence du Roy, qui ne s'espargnoit non plus que le moindre de tous; ces attaquemens furent tellement opiniastréz & par tant d'endroits que cette trenchée fut emportée, dans laquelle l'on trouua quelque cinquante morts, ou tellement blessez qu'ils ne valloient guere mieux, lesquels furent iettez dehors sur le penchant de la montagne.

*Merueilles
du courage
du Roy.*

Le Roy qui esperoit tousiours venir à bout de son dessein, auoit fait porter de grandes pieces de bois, & des barriques & petits gabions pour mettre dessus, afin de faire des traueres pour empescher les veuës & enfilures des lieux eminens du fort, dans les trenchées, qu'il commit en la garde des Anglois, de quoy Monsieur de Villars aduertiy par quelques prisonniers, & que c'estoit le Roy en personne avec les principaux Seigneurs & Gentils-hommes de sa suite qui en auoient fait l'attaquement il ne se pût empescher de dire tout haut: Pardieu ce Prince là pour sa valeur merite mille couronnes: & suis martyr que par vne meilleure croyance, il ne nous donne autant d'enuie de luy en acquerir de nouvelles, que par celle qu'il tient il nous donne de sujet de luy debatre la sienne; mais si ne sera-il pas dit que j'aye manqué à tenter de ma personne ce qu'vn grand Roy a executé de la sienne, & sur cela se resoluant de recouurer ce que les siens auoient perdu, il choisit d'entre tout le meilleur de ses gens de guerre quatre cens hommes armez, comme il auoit appris qu'auoient esté ceux du Roy, & huit cés mousquetaires ou piquiers à l'elite avec lesquels il assailit les Anglois d'vne telle furie & obstination, qu'apres vn cōbat de deux heures durant, où l'on dit que les Anglois firent des merueilles, ils en furent enfin chassez (laissant plus de cinquante des leurs morts ou pris & la trenchée perduë pour le Roy, lequel ne pouoit souffrir la gloire & la vanité que Monsieur de Villars en prenoit il delibera d'en tenter le recouurement, & y aller encore plus fort que l'autrefois le premier iour qu'il seroit de garde, ce qu'entendu par le General des Anglois, afin de faire effec le blâme que les ennemis de la Religio donnoient à ceux de leur nation d'auoir mal

deffendu ce qui leur auoit esté baillé en garde, il le supplia de vouloir prendre au nombre de sa noblesse cent Gentils-hommes Anglois, & au lieu de gens de pied François, de ceux d'Angleterre tels qu'il les choisiroit, l'assurant de faire vn tel effort qu'ils y mourroient tous où qu'ils regagneroient leurs logemens; ce que le Roy ayant eu agreable, le iour de sa garde venu, il se trouua selon sa coustume dans les trenchées, avec tout ce qui deuoit donner avec luy, & à l'heure ordonnée estans tous armez comme l'autre fois, vous secondastes si furieusement la Noblesse Angloise, qui auoit insulté d'auoir la pointe, & fustes si vaillamment assistez par les mousquetaires, piquiers & hallebardiers Anglois, que les ennemis estonnez d'vn si impetueux assaut fait en tant de diuers endroits, qu'ils quitterent & filerent vers le fort sans opiniastrer que fort peu le combat, & furent les trenchées regagnées en demie heure, dans lesquelles les Anglois se logerent si fortement, & se tindrent tousiours depuis si bien sur leurs gardes, qu'il fut non seulement impossible aux ennemis de les desloger: mais aussi empescher qu'ils ne s'aduençassent de trop près vers les contr'escarpes de leurs ruelins.

Le lendemain le Roy ayant appris que vous le blasmez de ce qu'il se hazardoit par trop en des choses indignes de sa qualité Royale: que vous auiez grande amitié avec Monsieur de Villars. & mesme auoit vn Maistre d'Hostel que vous luy auiez donné, lequel auoit esté autrefois le vostre, & qui vous affectionnoit grandement; il vous tira à part dans l'embrasure d'vne des fenestres de sa chambre, & commençant son propos de loin vous dit: Hé! bien, que vous semble-il de ces deux derniers attaquemens, que nous auons faits avec vn si heureux succez, ne meritent-ils pas que la memoire en soit conseruée? A la verité, Sire (luy dites-vous) qui en pourroit descrire au vray toutes les particularitez & entre les autres celles ou vostre Majesté à pris part, & s'est hazardée comme le plus déterminé de nous tous, i'estime qu'il ne se verroit rien de si celebre en tout ce que l'on dit auoir esté fait par les plus grands Chefs de guerre de nostre siecle & de tous ceux du passé: que s'il y auoit quelque chose à blâmer, c'est nostre grande obeyssance à vous tolerer d'aller en des lieux si hazardés: car si vostre personne venoit à se perdre, il ne faut plus croire qu'il en reste d'assez capable pour restablir la France. Il n'y a remede, mon amy, (ce vous dit-il) car puis que c'est pour ma gloire & pour ma Couronne que ie combats, ma vie & toute autre chose ne me doit estre rien au prix; A quoy ie suis bien resolu, côme vous le verrez en toutes les occasions qui me seront presentées par vn si important Siege, que ie crains bien qu'à la fin nous serons contrains de leuer aussi bien que celuy de Paris: car i'ay aduis que le Prince de Parme se prepare pour marcher avec vn commandement absolu de secourir cette place, & neantmoins qu'il ne se hastera pas, qu'il ne la sçache à l'extremité & nous auôs affaire à vn homme, qui est le Villars, merueilleusement resolu & déterminé; & lequel n'estât pas aisé à estonner, ne parlera iamais de capituler, qu'il ne se voye hors d'esperance de secours. Or vous ay-je dit tout cecy pource que i'ay appris que vous auez grande amitié & confidence ensemble, & qu'il a vn Maistre d'Hostel nommé la Fond, qui a esté autrefois le vostre, lequel vous luy auez donné & le gouuerne entierement; que si par son moyen vous pouuiez traiter quelque chose avec luy & le rendre mon seruiteur, il n'y a rien que ie ne leur accordasse: car par ce moyen ie me rendrois la Normandie paisible entierement. Sire (luy res-

*Discours du
Roy avec
Monsieur de
Rosny sur
diuerses af-
faires.*

pondistes-vous) i'auois desia bien pensé à tout cela ; voire auois essayé par le moyen de la Fond de pouuoir parler à luy , mais il n'y à iamais voulu entendre, disant qu'il se mettroit en trop grand soupçon parmy les siens, & feroit perdre le courage à ceux qui se preparent pour le venir secourir : qu'il n'est pas encore en estat d'auoir besoin d'entre-metteur, & que si iamais cela arriue qu'il n'en prendra point d'autre que moy , qui est toute la responce que i'en ay pû tirer ; tellement que c'est à vous à regarder lequel des deux seroit le meilleur, où d'aller au deuant du Prince de Parme si tost qu'il approchera de Neuf-chastel & luy donner bataille ; où le faire repasser la Somme avec honte & dommage : où sans vous amuser plus à ce Fort de sainte Catherine , attaquer puissamment la Ville, & la battre furieusement : car vous auez vne armée capable de l'vn & de l'autre, & n'estime pas que vous en puissiez de long temps rassembler vne telle ; & y a plusieurs raisons qui font croire , que ceux qui tant obstinément vous attachent à ce Fort, n'ont pas enuie que la place soit prise, ny que vous veniez au dessus de vos affaires tant que vous ferez de la Religion : voire il y en a qui n'en font point la petite bouche, & qui ont esté si audacieux que de me le dire. Je croy bien tout ce que vous me dites (vous respondit le Roy) & voy bien d'auantage (qui est le pis) c'est que la pluspart des zeelles Catholiques se lassent de cette guerre, & seroient à la fin gens pour se separer de moy, & faire vn party à part, ou se joindre avec ceux de la Ligue, avec lesquels ils ne cellent point qu'ils compatiroient bien mieux qu'avec les Huguenots, qui seroit la ruine de l'Estat & de la Maison de Bourbon; car estant rejezté iamais ils n'en admettront vn autre, quelque chose que ce puissent imaginer mes parens ; & pour toutes ces raisons endurez-je d'eux tous mille choses qui me faschent bien fort, & hazardez-je ainsi tous les iours ma vie pour maintenir ma reputation, remettant en Dieu & moy & mes affaires, (comme il est dit en mô Pseume) puis qu'il m'est beaucoup meilleur de mourir les armes à la main que de voir disperser mon Royaume, & aller mandier secours hors d'iceluy: Et partant suis-je bien resolu d'aller au deuant de l'armée ennemie si tost que ie scauray que les estrangers auront joint les François rebelles, mais non avec toute la mienne: car ce seroit leuer le Siege de trop bonne heure, & nous auons affaire à vn viel & rusé Capitaine, lequel ne faudroit pas (ayant obtenu de si loin l'effet qu'il desire (d'en faire vanité, & de s'en retourner sans rien hazarder ny s'engager dans le Royaume en lieu où ie luy puisse faire voir, qu'il y a encore au monde d'aussi bons Capitaines que luy : comme cette situation de Rouën y est fort propre; & partant estimé-je qu'il suffira de prendre six mil cheuaux & mil harquebusiers à cheual (lesquels aussi-bien sont inutiles à ce siege sinó contre vn secours) & m'en aller vers la frontiere, pour voir si ie pourray entamer ses troupes (côme i'en viendray bien à bout s'il se iouë luy ou M^{rs}ieur du Mayne de m'opposer leur caualerie) ou les empescher de passer la riuere de Somme, bref descourir leurs resolutions & recognoistre leurs forces, & partant afin de ne vous entretenir pas long-temps) car les Catholiques prennent jalousie quand ie parle à part à vn huguenot) allez vous en aujourd'huy coucher au quartier où est logée vostre Compagnie de gens-d'armes, & sur tout choisissez-en quinze ou vingt des mieux montez & armez pour les mener avec vous: car ie veux que vous foyez du voyage; & afin que ceux qui vous regardent ne soupçonnent rien de tout ce dont nous auôs parlé : ie m'en vay dire à Messieurs de Neuers,

de Longueville, de la Guiche, d'O & Chasteau-vieux, qui chuchotent la vers la cheminée aux oreilles les vns des autres, que ce que ie vous ay entretenu si long-temps, a esté pour sçauoir ce que le Sieur de Villars vous a fait dire par son Maistre d'Hostel qui a esté autre-fois à vous, & ce que vous auez à dire & faire sur tout ce qu'ils vous proposeront ; Et s'estant aduancé vers eux, vous vous en allastes monter à cheual pour aller coucher à vostre quartier où vous sejournaſtes deux iours, & nous fistes parler en secret à quinze ou vingt de vostre Compagnie que vous estimiez le plus, afin de se tenir prests de marcher au premier aduis : Et vous en estant retourné à Dèrneral, vous appristes à vostre arriuée que Monsieur de Villars ayant fait vne sortie à cheual avec cent hommes bien armez & montez, auoit d'abord renuersé & mis en fuite la troupe qui estoit en garde, voire l'auoit quasi couruë iusques dans Dèrneral, Mercuilles du Roy. & eut bien fait d'autres rauages s'il n'eust rencontré par hazard le Roy à cheual avec sa cuirasse lequel r'allia ceux qui fuyoient avec ce qu'il auoit, qui leur fit teste. Il se passa en cette sortie & desmeslement de combat, vne infinité de particularitez des plus remarquables de tout le Siege ; du récit desquelles neantmoins nous nous abstenons pource que vous ny eustes nulle part ; & nous contenterons de dire en gròs que le Baron de Biron, vn Capitaine Anglois (duquel nous n'auons pas retenu le nom) & Monsieur de Grillon y firent bien ; le dernier desquels y eut vn bras froissé d'vne harquebusade : mais que sur tous le Roy y fit des choses admirables de iugement, de valeur, de diligence & de disposition, quasi semblables à ce que l'on raconte du premier Monarque des Grecs, lors qu'il se ietta du haut des murs dans la Ville des Oxidraecs.

AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE XXXIV.

LE Roy qui auoit tousiours de coustume de chercher de nouvelles occasions à ses genereux desseins : quitte le Siege de Roüen ; & y ayant mis Le Roy quitte le Siege de Roüen & va au deuant du Prince de Parme. le meilleur ordre qu'il luy fut possible pendant son absence, & laissé toute la charge d'iceluy au Mareſchal de Biron : il choisit trois à quatre mille cheuaux sur toute la caualerie Françoisè : enuiron autant de ses Reistres ; & mil harquebusiers à cheual, & partit avec cela pour aller au deuant du Prince de Parme, lequel commençoit à marcher mais assez lentement ; à cause qu'il attendoit encore la jonction des forces Papales, & plusieurs de celles de Monsieur du Mayne, lequel luy mesme avec vne bonne partie de ce qu'il auoit de meilleur & de plus confident, auoit esté contraint de s'en retourner à Paris en diligence, pour donner ordre à vne grande esmotion & combustion qui y estoit suruenüe touchant la penderie du President Brisson & de quelques Conseillers du Parlement, où il fut necessité de sejourner plus long-temps qu'il ne pensoit pource qu'il luy falut faire pendre quatre des seize.

Mais toutes ces affaires estant hors de nostre dessein (qui n'auons entrepris de vous ramenténoir que les choses que vous auez veuës, ouyës, faites, ou lesquelles vostre interest particulier a esté melle) nous reuiendrons au voyage du Roy, lequel partit de Dèrneral avec les forces que nous auons dites, & prit le chemin de la riuere de Sòme, sur les riuages de laquelle le Prince de Parme

auoit logé ce qu'il auoit de forces tant d'un costé que d'autre, resolu neantmoins de ne s'aduançer pas dauantage, s'il n'y estoit contraint, & ce pour trois raisons (comme le Roy l'aprit depuis de quelques prisonniers.) La premiere qu'il attendoit. (ainsi qu'il a esté dit) le Duc de Sfandrato Neveu du Pape Gregoire avec ses troupes. La seconde l'absence de Monsieur du Mayne pendant laquelle il ne vouloit rien hazarder. Et la troisieme que Monsieur de Villars luy auoit mandé que sa place n'auoit encore nulle necessité, ny ne se sentoit pressé des ennemis : & partant qu'il pouuoit sans rien precipiter, donner ordre aux autres affaires plus vrgentes, & prendre le loisir d'assembler toutes les forces, pour venir apres la teste baillée droit au Roy, lors que la grandeur & gaillardise de ses forces seroient dauantage consommées & allenties par le temps & les fatigues, luy promettant, de ne les laisser cependant guere en repos.

La premiere iournée le Roy s'en alla ce nous semble loger vers Boissiere & le Neuf-chastel, le lendemain vers Blangny, Londiniere, Longueville, Senarpont & Gamaches, & le troisieme iour il s'achemina vers les quartiers de l'ennemy, lequel de son costé ayant aussi fait aduançer quelques troupes, conduites (comme il fut depuis dit au Roy) par les Sieurs de Rosne, Ballagny, Vitry, le Baron de la Chastre, sainct Paul, la Mothe & autres des plus esueillez François de son armée. Il se fit à la rencontre de tant de braves gens, vn fort grand combat, qui fut (ce nous semble) pres de Folle-ville où le Roy mesme se mesla. Il vous auoit ordonné vn train de ceux qu'il cognoissoit de longue-main & auoit esprouuez en maintes occasions, pour auoir l'œil sur sa personne, & ne l'abandonner en aucune façon sans son expres commandement. Il vit donc (& vous aussi : car vous estiez du nombre des trente) faire deux ou trois fort belles charges & recharges par les Sieurs Baron de Biron, de Lauerdin, Givry, S. Geran, Marjuaut, Chanlivaut, la Curée, Arambure & autres, esquels ils se trouuerent plus rudement enfonçez qu'ils n'auoient estimé & tellement embarassez (Lauerdin & quelques autres ayans esté portez par terre) que le Roy fut contraint d'aller à la charge, avec vous autres & deux cens cheuaux separez en deux escadrons pour les des-engager, voire demander à tout le gros de ses six mille cheuaux (où commandoit Monsieur de Neuers) de s'aduançer en diligence. Il demeura en ces combats quelques morts, prisonniers & blesez des deux costez ; & le Roy croyoit desia auoir rencontré l'opportunité par luy tant désirée, de pouuoir affronter sa caualerie à celle de l'ennemy sans son infanterie : mais eux voyans marcher tant d'escadrons, se retirerent au corps de leur armée, suiuant le mandement expres que leur enuoya faire le Prince de Parme. Et le Roy ne voyant nulle raison de les aller attaquer à la mercy de tant de bataillons qui sembloient vne forest de picques, & que la nuit approchoit, il fit aussi retirer ses troupes, & s'en alla loger (ce nous semble) à vn Bourg nommé Bretueil & quelques autres proches de là, où l'on fut fort pressé : car il ne falloit pas s'escarter ayant l'ennemy si voisin, voire il y en eut plusieurs logez au piquet quelque grand froid qu'il fist, car il me souuient que tout estoit couuert de neiges.

Il se fit encore, durant deux ou trois iours plusieurs combats de diuerses troupes desquels nous ne dirons rien de particulier, d'autant que vous ny fustes pas, vous tenant tousiours pres de la personne du Roy : & nous conterons de vous ramenteuoir, deux occasions, où vous vous trouuastes durant

Grand combat.

Retraite du Roy à Bretueil.

Diuerses escarmouches.

ce voyage, vous priant de nous excuser si nous en transposons (peut-estre) l'ordre & le temps, pource qu'à la verité il ne nous en souuient pas bien : car encore qu'en l'vne d'icelles, Vous, ny les troupes ou vous estiez ne missiez point les armes à la main, si ne laisse-elle pas de meriter d'estre entendue : car à tout le moins vous seruira-elle d'vn contre pour rire, enuëloppé de diuers & fascheux accidens lesquels arriuerent ainsi.

Le Roy ayant sçeu que Monsieur de Guyse avec son escadron de caualerie (qu'il commandoit comme ayant charge de l'auant-garde du Prince de Parme) estoit logé sans aucune infanterie dans vn gros Bourg nommé Bures, il se resolut de l'enleuer, & afin de luy couper en mesme temps le chemin de sa retraite dans le cors de son armée, il fit faire deux gros, l'vn de douze cens cheuaux, & de mil harquebusiers à cheual où il commandoit en personne pour faire l'ataquement de Bures, & l'autre de pareil nombre de caualerie sans infanterie, dont il bailla la conduite à Monsieur de Neuers, luy ordonnant d'aller passer la riuere (sur laquelle estoit situé ce Bourg de Bures) à celuy de Bully, où en tel autre lieu qu'il seroit recognoistre & iugeroit plus à propos, pour s'aller mettre sur le chemin qui va de Bures au corps de l'armée ennemie, afin de tailler en pieces tout ce qui (s'enfuyant) y voudroit faire sa retraite, y ayant apparence que ce seroit piece à piece & en grand desordre, à cause de l'espouuente & de l'embaras des bagages. Tout cela d'oc ainsi bien ordonné, eut eu son effet semblable, s'il eut esté aussi bien suiuy par tout comme il le fut par les troupes ou commandoit le Roy; car luy mesme se trouuant par tout, fit si à propos & si furieusement attaquer ce logement de Monsieur de Guyse, qu'il fut forcé plusieurs des siens tuez sur la place, & tout le bagage tant de luy que des siens entierement perdu, iusques à sa Cornette verte qui fut emportée & présentée au Roy; de laquelle faction nous laissons les autres particularitez aux Historiens pource que vous n'y fustes pas.

Le Roy ayant ordonné à vostre grand regret & desplaisir, que soixante cheuaux qu'il vous auoit baillez à mener pour cette execution seroient de la troupe de Monsieur de Neuers, lequel par sa lenteur & improuidence ne fit rien du tout, voire faillit à se perdre luy mesme : car ayant (si tost que le Roy luy eut donné son ordre) enuoyé recognoistre vn passage sur la mesme riuere où est assis le Bourg de Bures, l'on trouua que le plus commode estoit celuy de Bully; mais n'y ayant laissé personne pour s'en asseurer ny aduertir de ce qui suruiendroit, il arriua (comme il a esté sçeu depuis) que sur les aduis receus par le Prince de Parme, que le Roy s'aduançoit vers les logemens de son auant-garde, qui n'estoit que de caualerie, il auoit enuoyé vn Regiment de quinze ou seize cens hommes pour les départir par leurs quartiers, afin d'y faire garde, & luy pouuoit donner loisir de les secourir s'ils estoient attaquez; mais ces troupes n'ayans voulu se referrer (à cause qu'elles estoient desia fort pressées de logis) pour faire place aux gens de pied, ils auoient esté contrains d'aller chercher giste ailleurs, lequel n'estant guere bon au piquet à cause de l'extrême froid qu'il faisoit lors (la terre estant couuëte de glaces & de neiges) ils s'en allerent loger à ce Bourg de Bully où Monsieur de Neuers auoit fait dessein de passer, & n'y arriuerent qu'il ne fust nuict fermée, tellement que ne vous en ayant pu estre donné aduis ny eux non plus le re-
couoir de vostre acheminement) vous marchastes quasi toute la nuict afin de vous rendre à la pointe du iour à Bully, Monsieur de Neuers ayant mis de-

*Entreprise
sur le quar-
tier de Mon-
sieur de
Guyse.*

*Façons de
guerre.*

uant cinquante cheuaux avec de bons guides pour luy seruir de coureurs & marcher deux ou trois mille pas deuant son gros, & entre les deux encor cent autres cheuaux pour seconds coureurs, afin de le tenir aduertý à temps & à propos de tout ce qu'ils apprendroient.

Or pourcè qu'il arriua lors vn accident des plus estranges sans aucune meflée, combat ny perte d'aucun costé, & que tant d'embaras qui s'en ensuiuurent, ne se terminerent enfin qu'en vne histoire de plaisir, vous nous permettez de vous faire ressouuenir d'vne partie des particularitez qui s'y passerent que nous considerasmes autant que nuls autres, car vous nous auiez mené avec vous.

Monsieur de Neuers donc ayant marché toute la nuit suiuant l'ordre cy-deuant dit, estant dans son Carosse vn manchon à la main, dont il se bouchoit le nés & la bouche, vous arriuastes à Soleil leuer sur le haut de la montagne au pied de laquelle est situé Bully; les premiers coureurs marchans tousiours deuant comme nous auons dit, se trouuerent à l'entrée du bourg sans auoir pris ny donné allarme, iusquès à ce qu'ils furent entrez dedans, & virent prés de la porte vn corps de garde fort bien garny de piques, corcelets, harquebuses & mousquets, & plusieurs soldats ayans mine d'estrangers qui estoient rengez à l'entour d'vn feu, dequoy les vns ne furent pas moins estonnez que les autres, tellement que ces soldats voyans ces escharpes blanches coururent aux armes & aux portes qu'ils fermerent surquoy vos gés ne pouuans ressortir par la porte qu'ils estoient entrez trauserent le bourg en diligence & sortirent par la porte opposite, les pistolets à la main, auant que les chefs de cete infanterie eussent pû donner aucun ordre pour les en empescher. Pendant cét embaras; Monsieur de Neuers & tous vous autres Messieurs estiez arriuez sur le haut de la montagne, croyans certainement que vos coureurs seroient passez sans difficulté ny rencontre, puis que vous n'en auiez autres nouvelles, & que vous feriez le semblable. Aussi desja Monsieur de Neuers (en son carosse) s'estoit enfourné dans le chemin de la descente qui estoit fort creux, fort estroit & fort en tourniollant pour estre rendu moins roide, lors qu'il entendit tirer quelques mousquetades lesquelles alloient tousiours en augmentant, & qu'il vit reuenir à luy ses seconds coureurs espars par la montagne, lesquels cryoient qu'il eust a se retirer promptement, dautant qu'il y auoit grand nombre d'ennemis logez dedans ce bourg qui en sortoient a puissance & tiroient en furie, sur lequel auís il y eut bien à crier des fois diantre, appellant de ses gens pour le venir tirer du carosse, desteler les cheuaux & les attacher au derriere pour le retirer à mont, ce qui fut fait avec beaucoup de peines, & neantmoins sans aucune perte de part ny d'autre, vous estans tous retirez sur vostre piste, & allez loger a vn bourg que vous auiez passé la nuit à vne lieue de la, ou vous eustes nouvelles du bel exploit que le Roy auoit fait dans le quartier de Monsieur de Guise, ou il fut rendu peu de combat, la Caualerie n'ayant quasi songé qu'a fuyr, sauuer le moule du pourpoint, & laisser la Cornette verte, & le bagage pour les gages.

L'autre occasion fut bien d'vne autre nature, car au lieu d'apprester à rire, elle pensa preparer des larmes eternelles à la France, dautant que le Roy faillit à estre tué, n'estant que trop prodigue de son sang pour espargner celuy des siens, ce qui arriua en cette maniere.

Le Roy voyant le Prince de Parme, pour éviter que l'on ne l'engageast à aucun combat, que cōjoinctement avec son infanterie auoit rejoint son avant-garde au corps de son armée, afin de marcher & loger seurement, fit dessein de s'en aller à Aumale avec six mille chevaux : mais Monsieur de Givry qui estoit à la teste, & auoit esté enuoyé pour prendre langue, luy ayant donné aduis que tout le camp marchoit, & croyoit-on que c'estoit à dessein de le venir forcer dans ses logemens, ou le contraindre d'en partir avec honte & peut-estre dommage; apres auoir sur ce tenu Conseil avec tous les principaux d'aupres de luy (ou vous fustes aussi appelé : car le Roy en enuoya l'un de nous quatre vous appeller) il resolut (afin d'euiter l'embaras) de renuoyer tout son gros à Ophy, Blangy & Neuf-chastel, & de retenir seulement quatre cens chevaux à l'esslite, & cinq cens harquebusiers à cheual sans aucun bagage & avec cela aller luy mesme recognoistre l'armée de l'ennemy, leur contenance, ordre de bataille, & forme de marcher, voire essayer d'entamer quelqu'un de ses escadrons, si quelqu'un de sa portée s'esmancipoit de quitter la faueur des bataillons. Ayant donc selon sa coustume choisi trente de vous autres ses anciens seruiteurs, pour vous tenir pres de sa personne, il monta le costau d'Aumale, & marcha bien deux lieuës sans allarme, ny voir aucunes gens de guerte; iusques à ce qu'estant paruenü à vne grande plaine, & le temps s'estant rendu fort clair : Monsieur de Givry qui menoit ses coureurs fort loin deuant luy, manda qu'il oyoit des trompetes & tambours du camp ennemy, & peu apres qu'il l'auoit descouuert & recogneu marchant en ordre de bataille, infiniment ferré, sa caualerie enclose entre ses bataillons, & le tout enfermé de plusieurs chariots marchants en file sur les costez, reserué quelques troupes de chevaux legers & de carabins, par turmes ou brigades voltigeans sur les aisles par la campagne, ce qu'entendu par le Roy, & voyant par cet ordre & forme de marcher, le peu de moyen qu'il y auoit de rien entreprendre sur vn corps si bien disposé, apres qu'il en eut luy mesme fait la recognoissance, & iugé que l'armée pouuoit estre de seize à dix-huict mille hommes de pied, & de six à sept mille chevaux, & qu'il se fut tiré plusieurs coups de carabines & de pistolets entre les plus aduançez des deux costez; il separa encore sa troupe en deux, & ne retenant que cent chevaux ou environ pres de luy, il enuoya le surplus (de crainte de confusion) repasser la chauffée & le Bourg d'Aumale, leur enjoignant de faire ferme sur la croupe de la montagne, afin de le pouuoir soustenir, s'il se trouuoit trop pressé à sa retraite : puis ayant commandé à Monsieur de Lauerdin de s'aller loger à l'aduenuë du Bourg avec cinq cens harquebusiers, & en garnir les fossez, hayes & rideaux de la descente, pour arrester les plus eschauffez des ennemis les voyans marcher vers luy : il s'aduança vers eux avec vn si grand desplaisir de vous tous qu'il aymiez veritablement, de le voir ainsi se hazarder sans be-soin, que vous ne vous pouuiez empescher d'en grommeler tout haut, & enfin de cōcèrter ensemble pour luy faire remórrer, & fustes prié de luy en vouloir parler, ce que vous fistes en ces mesme termes. Sire, ces Messieurs qui vous aiment plus que leur vie, m'ont prié de vous dire, qu'ils ont pris des meilleurs Capitaines, & de vous plus souuent que de nul autre, qu'il n'y a point d'entreprise plus imprudente & moins vtile à vn homme de guerre, que d'attaquer estant foible à la teste d'une armée. A quoy il vous respondit, voyla vn discours de gens qui ont peur, ie ne l'eusse pas attendu de vous autres. Il est

*Le Roy pour-
suis le Prin-
ce de Parme.*

*Discours de
Monsieur de
Rofny au
Roy.*

vray, Sire (luy repartistes vous) mais seulement pour vostre personne qui vous est si chere ; que s'il vous plaist vous retirer avec le gros qui a passé le vallon, & nous commander d'aller pour vostre seruice ou vostre contentement, mourir dans cette forest de piques, vous recognoistrez que nous n'auons point de peur pour nos vies, mais seulement pour la vostre. Ce propos (comme il vous l'à confessé depuis) luy attendrit le cœur, tellement qu'il vous dit ; ie le croy & encore choses plus genereuses, de vos courages : mais aussi croyez de moy, que ie ne suis pas si estourdy que vous estimez : que ie crains autant ma peau qu'un autre : & que ie me retireray si à propos qu'il n'arriuera aucun inconuenient. L'armée du Prince de Parme marchoit tousiours en auant, luy estant au milieu sans aucunes armes, ny mesme des bottes, dans un chariot tout descouuert, lequel (ne voulant rien hazarder, pource qu'il ne scauoit pas à la verité, si cette troupe estoit soustenuë d'une plus grosse, & toutes les deux de toute la Caualerie du Roy, que l'on luy auoit dit estre de six à sept mille cheuaux, ausquels la sienne n'estoit nullement comparable) ne faisoit faire que de fausses charges, deffendât aux siens de s'engager, mais apres que par plusieurs voltigemens de ses cheuaux legers & carabins qui donnoient par les costez de la troupe du Roy, il eut descouuert que le gros de ses escadrons auoit passé le vallon, & qu'il n'y auoit de son costé que cent ou six vingts cheuaux qu'il voyoit, il commanda lors que l'on fut proche d'Aumale ainsi que quelques prisonniers conterent tout cecy au Roy quelques iours apres) que l'on chargeast de queuë & de teste, ce que l'on fit si brauement & par tant d'endroits, que le Roy & sa troupe furent poussés & renuersez iusques sur la teste du vallon ou il pensoit trouuer ses harquebusiers logez pour le soustenir & arrester l'impetuosité de ceux qui le poursuiuoient : tellement qu'il tourna teste & fit ferme, criant charge sans neantmoins auoir deffsein de charger comme il vous en auoit tous aduertis : mais estant arriué que la plupart de ses harquebusiers estoient descendus plus bas, soit de peur, soit à deffsein de tirer aduantage des riuages du ruisseau ; les ennemis qui a ce cry de charge, & aux premieres harquebusades tirées auoient tenu bride en main, croyans que toutes les hayes, fosses & maisons seroient garnis de mousquetaires, voyans qu'ils n'auoient tirez que cinquante ou soixante coups, & que la salue ne continuoit plus, ils commencerent la charge plus furieuse qu' auparauant, & le Roy ne pût empescher qu'ils ne se messassent parmy les siens, & que la plupart d'entre vous n'en vinsiez avec eux aux coups de pistolets & d'espées, entre lesquels se trouuant luy mesme des plus auant & plus embarrassés, ainsi qu'il demeroit derriere pour vous faire tous retirer en ordre & filer vers le Pont, afin de le passer sans confusion ; il receut vne harquebusade dans les reins, nonobstant laquelle il ne laissa pas de faire brauement sa retraite, sans s'estonner ; ny autre desordre ou perte que de cinquante ou soixante des siens, entre lesquels le bon-heur voulut, qu'il s'en trouua fort peu de qualité ; puis ayant passé le pont il fit derechef ferme, & en suite il se retira au pas vers le costau, ou les quatre cens cheuaux qu'il y auoit enuoyez faisoient ferme avec vne mine si assurée, que le Prince de Parme ne pouuant iuger de ce qui estoit derriere eux ; & craignant d'engager sa caualerie contre toute celle du Roy, il enuoya deffendre aux siens de monter sur la plaine, & se contenta de faire ses logemens dans Aumale : comme le Roy de son costé s'en alla gagner Ophy, & de là à Neuf-chastel où il arriua vne chose estran-

Grand combat.

Blessure du Roy à Aumale.

ge, qui fut que le Roy s'estant mis au liect pour se faire penser de son harque-busade apres qu'elle eut eu son premier appareil, il se mit à deuifer auéc vingt-cinq ou trente de vous autres Messieurs qui estiez à l'entour de son liect, sur les particularitez de ce combat, & combien que vous vous y fussiez tous trouuez, si ne pûstes vous iamais vous accorder à vn mesme recit.

Le lendemain le Roy sceut que le Prince de Parme ne voulant rien entreprendre sans Monsieur du Mayne, & craignant les brusques resolutions de ce Prince, s'en estoit retourné sur ses pas régagner la riuere de Somme : & à ces causes il se mit à ses trouffes nonobstant sa blesseure, esperant tousiours de faire quelque chose qui reparast son erreur d'Aumale: mais ce vieil & rusé Capitaine luy faisoit tousiours des restes d'infanterie. Il n'exécuta rien d'importance; & l'ayant suiuy iusques au Pontdormy, il s'en retourna à Neufchastel, & de là loger à Claire, enuoyant ses troupes à leur premier logement pour se rafraischir. Monsieur de Claire, comme vostre amy & allié vous fit donner vne petite chambre dans le Chasteau où vous demeurastes (avec vn valet de Chambre, vn page & vn laquais seulement) aupres du Roy qui se faisoit encore panser de sa blesseure, & nous renuoyastes tous, partie à Dérnetal, & l'autre à vostre quartier de Fresnay-lesplan.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE XXXV.

SI vous auez veu la fortune grandement contraire au Roy dans le discours du precedent Chapitre, vous la verrez encore dauantage à l'entrée de cestuy-cy, par la nouvelle qu'il receut estant au presche, où il arriua vn Gentilhomme qui luy rapporta que Monsieur de Villars, la nuit passée auoit fait vne furieuse sortie du costé du fort Sainte Catherine avec deux mille mousquetaires ou piquiers, & trois à quatre cens hommes armez & s'estant aduancé vers Dérnetal estoit venu inuestir le parc de l'artillerie, auoit mis en route les Lansquenets qui le gardoient; emmené six canons & toutes les poudres qui estoient en celieu là, puis suiuant leur pointe, & leur bonne fortune auoient attaqué les tranchées par le derriere, de la pluspart desquelles s'estant rendu Maistre, il auoit tué trois ou quatre cens hommes, mis le surplus de ce qui estoit à la garde d'icelle en route, & remply vne partie des logemens, ce qui apporta vn merueilleux desplaisir au Roy, duquel neantmoins il n'osoit faire demonstration, à cause que cela estoit adueni par la negligence du Marechal de Biron qu'il ne vouloit accuser de peur de le despiter, & qu'il ne fit la dessus quelques brigues avec les plus malicieux Catholiques (lesquels au moindre desastre attribuoient tout à la Religion du Roy) pour le quitter & faire separation au temps d'vne tant importante conjoncture d'affaires, tellement que pour ne fascher les meschans, & ne descourager les bons, il fallut faire le bon compagnon, disant tout haut: Que ce n'estoit rien & que dans peu de iours il repareroit bien toutes ces petites trauerfes (à quoy le mestier des armes est sujet) par le gain d'vne seconde bataille ou plustost troiesme bataille: mais tous ces beaux discours ne pouuoient remettre les affections des plus malins Catholiques en bonne posture, ny les empescher que par leurs visages tristes, leurs contenance melancoliques, leurs hauffemens d'es-

*Furieuse
sortie des
sieges de
Rouen.*

paules, leurs leuemens d'yeux vers le Ciel, leurs croisemens de bras sur la poitrine, leurs chuchotemens à l'oreille, & leurs predictions de tous mauuais succez tant que le Roy seroit Huguenot, ils ne tesmoignassent avec cōbien d'ennuy & de despit ils supportoient la domination d'un Roy de cette Religion, & la haine qu'ils auoient contre ceux d'une telle croyance, laquelle leur fit lors produire vne action des plus cruelles & honteuses tout ensemble cōtre quelques vns d'iceux lesquels ayans esté tuez avec les autres en cette furieufe sortie, auoient aussi esté mis en mesmes fosses dix à dix & douze à douze dans les plus prochains Cimetieres, les voulans faire arracher de là pour les faire recognoistre entre les autres & les faire ietter aux loups & aux corbeaux, mais le choix s'en trouua si difficile à faire, qu'ils ne peurent venir à bout de leur dessein, aussi que la pluspart de l'armée (en laquelle il y auoit les deux tiers de Huguenots) menacerent les auteurs de ces violences, de leur faire de s'plaisir: toutes lesquelles broüilleries affligeoient plus le Roy que sa blesseure, ny que ses autres infortunes, lesquelles sa ferme resolution, sa constance & son grand courage changerent bien-toist en prosperitez.

Car quelques iours apres il vint aduis certain que Monsieur du Maine ayant mis ordre aux broüilleries de Paris, auoit ioint Monsieur le Prince de Parme, avec tout ce qu'il auoit pû rassembler, ensemble le Duc de Sfondrato & qu'ils marchoiert en corps d'armée, resolus de donner batailles sur lesquelles nouvelles le Roy ne songeant plus à toutes ses fascheres passées, tesmoigna vne telle allegresse & resiouyssance, ne criant que bataille, bataille, & embrassant tantost l'un, & louant tantost l'autre, qu'il remit ceux qui auoient tant soit peu de bonne volonté pour luy & pour la France, en courage & en ioye, tesmoignant par ses paroles & par ses actions qu'ils ne doutoit nullement de la victoire s'il pouuoit vne fois affronter les ennemis, & qu'il redoutoit plus leurs ruses & leurs esquiuemens de combats, que non pas leurs armes, ny leurs courages: Et aussi-toist il despecha Monsieur de Givry pour s'aller ietter avec de bonnes troupes dans Neuf-chastel, se doutant bien (à cause de l'importance de la situation) qu'ils attaqueroient cette place, & ne s'auanceroient point vers Rouën tant quelle subsisteroit, ainsi qu'il arriua: mais elle fut bien plustost prise que l'on ne pensoit.

Nous ne dirons rien des particularitez de ce Siege d'autant que vous n'y estiez pas, mais le bruit courroit que ceux que l'on y auoit enuoyez, ayans des parens & des amis intimes dans l'armée ennemie, n'y auoient pas tous faits leur deuoir, dont il y eut des paroles de blasme & de reproches entre les Sieurs de Givry & de Palcheux, lequel auoit tousiours tres-bien fait en vne infinité d'autres combats, ou il auoit receu (faisant tousiours fort bien) plus de playes qu'il n'en auoit fait: mais les plus foibles portans ordinairement le faix, Palcheux fut retenu quelque temps prisonnier à Dieppe.

Le Roy voyant donc le Neuf-chastel pris enuiron le douze ou quinziesme de Mars de l'année 1592. il rassembla ses forces de toutes pars; & ayant mesme retiré des trenchées ceux qui tenoient Rouën assiegé, il forma son corps d'armée selon l'ordre qu'il faisoit estat de combattre, & s'en alla au deuant des ennemis sur le plus droit chemin qu'ils pouuoient tenir pour aller à Rouën: puis s'estant mis en bataille dans vne belle & raze campagne, leur enuoya presenter le combat; mais le Prince de Parme qui ne vouloit pas legerement mettre en compromis la grande reputation qu'il s'estoit acquise aux armes (estant

tenu

*Prise de
Neuf chas-
tel par la
Ligue.*

*Resolution
du Roy de
combattre le
Prince de
Parme.*

tenu pour le plus aduifé Capitaine de la Chrestienté) & tout au contraire, tafcher de faire toutes fes expéditions fans rien hazarder; faifant amufer l'armée du Roy par diuerfes escarmouches & demonftrations tant par effets que par paroles, de vouloir donner bataille, tout d'un coup ayant retiré fa Le Prince de Parme s'en retire dans Roüen. caualerie, & fait tourner la teſte de ſes bataillons ſur lesquels il ſe confioit le plus, il fit filer le reſte par des vallons & lieux couuerts, & ſe rendit finalement dans Roüen avec toutes ſes forces, fans aucun combat, laiſſant le Roy ſe morfondre dans ſon camp de bataille, où vous demeurafteſ tous, pres de vingt quatre heures, au bout deſquelles ſa Majeſté ne voyant plus paroître aucun ennemy en campagne, & meſme ayant appris que les deux Ducs faiſoient paſſer la pluſpart de leurs troupes de l'autre coſté de la riuere pour aller viure vers le Ponteau de mer, (que depuis peu de temps le Sieur de Hacqueville Gouverneur de cette place pour le Roy, auoit par vne des plus ſales trahiſons que l'on ſcauroit imaginer, rendu de la Ligue) de crainte d'affamer Roüen il ſepara auſſi ſon armée, enuoiant ſes troupes ſes vnés es enuironſ d'Arques & Dieppe, les autres à Gournay, Andely, Gisors, Magny; les autres vers Mante & Meulan; luy ſe logea dans Louuiers, & le reſte du gros de ſon armée, entre le Pont de l'arche, Louuiers, Eureux, Paſſy, Vernon, Conches & Bretueil, commandant à chacun de ſe renforcer le plus qu'il pourroit, & tenir ſa troupe preſte pour marcher & le venir ioindre au premier mandement vers le Pont de l'arche: ne doutant point que les ennemis (à la retraite qu'ils ſeroient contraints de faire dans vn mois ou ſix ſepmaines au plus tard) ne pourroient éuiter qu'il ne prit ſur eux ſa reuanche avec uſure.

Or le Prince de Parme voyant l'armée du Roy ainſi licentiée & ne luy pouuant entrer en l'imagination qu'il là püſt aſſembler en peu de temps ſ'en alla attaquer Caudebec, ou commandoit vn nommé la Garde, d'autant que Prife de Caudebec, par le Prince de Parme. cette Ville empeſchant les denrées qui montoient du Havre avec la marée, Roüen & ſes troupes en eſtoient incommodés, & cette place ne valant rien du tout, elle fut bien-toſt priſe, & remplie en peu de iours de tant de viures, que la pluſpart de l'armée (ſe logeant aux enuironſ & le long de la riuere iuſques à Roüen) en eſtoit nourrie & rafraiſchie: ſon deſſein eſtant ſi toſt que ſes troupes ſeroient repoſées & remiſes en eſquipage, de reprendre ſon chemin par le Neuf-chateſt, Aumale, Valery & Pont-dormy, pour ſ'en retourner aux pays-bas ou les affaires le rappelloient.

Dequoy le Roy eſtant aduertý, il r'aſſembla pres de huit mille cheuaux & vingt mille hommes de pied en moins de huit iours, & ſ'alla loger à Varicarville, Fontaine le bourg, & autres villages voiſins: puis faiſant couler ſes troupes vers le bas, il ſe ſaiſit de tous les paſſages qui eſtoient iuſques à la riuere entre Caudebec & Roüen ou Monsieur du Mayne eſtoit fort malade.

Le lendemain le Roy ſe vint mettre en bataille avec 3000. cheuaux & dix Grand combat rendu au quartier de Monsieur de Guſe. mil hommes de pied, deuant le cartier de Mr. de Guſe qui commandoit l'auant-garde. & le fit attaquer en ſa preſence avec tant de furie & en tant d'endrois, qu'apres vn fort grand cöbat où il fut tué forces gens, il ſe trouua contraint de deſloger, & de ſe retirer au corps de l'armée, laiſſant la pluſpart de ſon bagage à l'abandon, duquel le butin fut fort grand. Le Prince de Parme voyant (contre ce qu'il ſ'eſtoit attendu, & ce que Monsieur du Mayne meſme luy auoit toujours aſſeuré) le Roy ſ'en tenir vers luy la teſte baiſſée avec

de si grandes & de si gaillardes forces, & l'attaquer si brusquement; voulant essayer d'asseurer les autres quartiers, il logea Mr. de Guyse à Yuetot: ressera toutes les autres troupes (qui n'auoient pu estre comprises dans son camp retranché pour en estre l'enceinte trop petite, & n'auoir pas comprise toutes les eminences qui pouuoient commander dedans) le plus pres de luy qu'il luy fut possible: & au deuant de ce la sur la principale aduenüe pour aller à luy, il enuoya loger trois mille hommes de pied (partie mousquetaires, parties piquiers de ceux ausquels il se confioit le plus) dans vn bois fort espais, qu'il leur ordonna de retrancher & d'accommoder vn chemin fortifié qui allast de ce bois dans son camp afin qu'il y eut communication, n'estimant pas qu'ils pussent iamais estre forcez la dedans, ny que le Roy eut tant de temerité que de les y ofer attaquer, mais il se trouua deceu en cette presumption aussi bien qu'en beaucoup d'autres; car ce genereux Prince dès le lendemain fit attaquer ce bois par le Baron de Biron avec huit mille hommes de pied tant François, Anglois, Hollandois que Lansquenets (afin que la jalousie d'entre les nations leur seroit de persuasion à qui seroit mieux) & six cens hommes armez; qui les attaquèrent de tant de costez & si furieusement, qu'après vn combat de trois heures, & grande occision de ceux qui desfendoient, ils furent contraint de ceder ou à la valeur, ou à l'obstination, ou à la bonne fortune, & de se retirer au corps de l'armée, laissant plus de huit cens morts ou de blesez, qui ne valoient pas mieux. & la plus part des logemens des troupes entierement descouverts, & sur tous celuy d'Yuetot ou s'estoit retiré Monsieur de Guyse & toute la caualerie de l'auant-garde, lequel le Roy estant allé reconnoitre luy-mesme, il y entendit vne merueilleuse rumeur, de diuers cris confus que l'on ne pouuoit pas bien discernier, & plusieurs trompettes sonnantes, les vnes boute-selle, les autres à cheual, & les autres à l'estandart; ce qui luy fit aussi-tost iuger qu'il y auoit quelque desordre parmy ces gens là, duquel il falloit profiter & prendre l'opportunité comme il fit sur le champ, faisant aduançer quatre mille mousquetaires, harquebusiers ou piquiers, & mille hommes armez avec hallebardes & pistolets, par lesquels (apres auoir rengé son armée en bataille) il fit en sa presence attaquer si furieusement ce quartier, & par tant d'endroits, que le Prince de Parme fut contraint d'y venir en personne pour essayer de trouuer les moyens de les desfendre, & en tout cas de les faire retirer sans desordre ny confusion, à quoy s'employant en Capitaine & en soldat, il reçeut vne grande harquebusade dans le bras, nonobstant laquelle (quoy que par cét accident la valeur & le courage des siens en fussent grandement diminuez) il se mit à la teste des troupes & les fit filer dans le camp retranché avec peu de perte de gens de grande qualité, mais de sept à huit cens hommes de guerre & de tout le bagage; logeant depuis le reste de ses troupes si serrées, quelles estoient toutes dans les tranchées, où si proches d'icelles, qu'elles en pouuoient estre desfendues.

*Deffaire de
qui mes
troupes du
Prince de
Parme.*

*Le Roy at-
taque le
quartier du
Prince de
Parme.*

*Blessure du
Prince de
Parme.*

Tous ces bons succez encouragerent tellement le Roy & les siens qu'il se resolut d'attaquer les ennemis dedans leurs retranchemens, & pour cet effet fit preparer toute la nuit six pieces d'artillerie, & mander à toutes les troupes suiuant l'ordre qu'il leur auoit fait scauoir de se trouuer auant soleil leuë au champ de bataille du iour precedent, en quoy chacun tesmoigna vne grande diligence & affection, le bon-heur faisant taire les malings, & parler bien

haut les gens de bien. Mais comme le Roy s'aduançoit & faisoit marcher l'artillerie enuiron soleil leuant pour commencer son attaquement, il demeura bien estonné & encore plus de s'plaisant, lors que les plus aduancez luy envoyèrent dire que les ennemis auoient quitté leur camp retranché & Caudebec aussi, sans auoir laissé vn seul des leurs deçà l'eau; & qu'il fut sçeu par ceux de Caudebec (qui se rendit aussi tost) que le Prince de Parme avec vne merueilleuse assiduité, travail, industrie & diligence, auoit fait faire vn pont (des batteaux qu'il ramassoit il y auoit huit iours, se doutant tousiours de ce qui luy aduint) sur ce large fleuve, & auoit fait passer son armée toute la nuit de l'autre costé de l'eau.

A ces nouvelles affaires non preueues, il falut prendre nouveau conseils: dont le premier fut, De renuoyer les troupes des garnisons du Pont de l'arche, Louuiers, Eureux, Vernon, Mante, & Meulan, dequoy vous fustes des plus resiouys; d'autant que vous auiez donné rendez-vous à Manre à Madame de Chasteau-pers, vostre Maistresse, pour l'espouser, ce que vous fistes le iour que le Prince de Parme logea dans Houdan gagnant Paris à grand haste, infiniment affligé tant des mauuais succez de cette entreprise (qui fut la dernière des siennes ou il parut) que de la douleur & incommodité de son harquebusade laquelle luy dura iusqu'au tombeau, comme il fera recité cy-apres.

Or le Roy (qui en magnanimité, hardiesse, industrie & hautes conceptions, voire en vertu politique & ciuile s'est tousiours montré desireux de pouuoir imiter Cæsar & Scipion par preference à tous les hommes illustres, comme vous Monseigneur le deuez mieux tesmoigner que nul autre, vous l'ayant souuent dit, lors que vous discouriez des faits & gestes de ces grands hommes de l'antiquité) ne pouuant supporter sans extrême regret, ennuy & desplaisir, que contre son attente les Ducs de Parme & du Mayne (plustost par ruses & par finesses que par vaillance & les armes à la main) apres tant de defaittes particulieres, se guarantissent ainsi d'vne desconfiture generale; la premiere chose qu'il proposa dans vn Conseil, ou il auoit fait appeller ses meilleurs Capitaines, plus grands hommes d'Estat, & confidens Seruiteurs (entre lesquels vous estiez tousiours des premiers appelez) apres auoir resolu de renuoyer (comme il a esté dit) toute la caualerie des Villes de la riuere de Seine chacune en sa garnison, se doutant bien que les ennemis s'ils vouloient euitier vne ruine totale, ne pouuoient auoir autre dessein que de gagner diligemment Paris: ce fut de faire marcher promptement toute son armée en corps; aller

*Conseil
guerre.*

passer la riuere de Seine au Pont de l'arche, ou à Vernon, & leur couper chemin entre Dreux, Mon-fort & Houdan, faisant aduançer deuant tout son camp, quatre ou cinq mille cheuaux, afin de les harceler & infester de sorte par continuelles escarmouches & attaques, qu'estants contraints de marcher posément le reste de l'armée Royale pût arriuer à temps pour les combattre, & ce Prince insista tellement sur cette opinion, ensemble la plus part de vous autres ses vieux seruiteurs, que par deux ou trois fois cette resolution (ainsi que nous vous l'auons ouy assurer) fut prestee d'estre suiuite; quoy que ceux qui là contestoient alleguassent que les Ducs de Parme & du Mayne & toutes leurs troupes ayants des-jà passé la riuere de Seine, auoient leur chemin tout droict, sans estre contraints de faire aucun destour n'y sejour,

& par consequent pouuoient en quatre ou cinq posades de camp, gaigner facilement Paris : au lieu que le Roy & les siens se trouuans engagez & embarassez dans ces lieux bas de Caudebec ; & la riuere de Seine, depuis là iusques aux passages du Pont de l'arche ou de Vernon, faisant quantité de plis & replis & sinuolitez toutes enuironnées de valons, cauaus, montagnes & collines, couuertes de forets grandement espaisles & de chemins ferrez, creux & difficiles à passer, tels que l'on les auoit esprouuez en allant ; que ce seroit tout ce que pourroit faire l'armée Royale, esparse, lasse & fatiguée comme elle estoit, que de se réunir en vn corps & passer de l'autre costé du Pont de l'arche en cinq ou six iours : Surquoy le Roy tout en colere & plein de despit de voir ces obstacles pleins d'artifice & de malice repliqua que la plus part de ses objections estoient vaines, pource que par des gens pleins de bonne volonté & bien resolu de marcher à vne victoire infailible, & la plus memorable qui se fut encor obteñue, le Pont de l'arche pouuoit estre gaigné en deux iours, & Vernon en quatre ; n'y ayant point de doute que les Ducs de Parme & du Mayne ne trouuassent de grandes difficultez & ne missent beaucoup de temps à passer la riuere d'Vre à cause des places de Louiers, Passy, Maintenon, Nogent le Roy, & Chartres que le Roy tenoit aux riuages d'icelle sur laquelle il ne restoit de Ponts que ceux d'Aquigny, Cocherel, Serisy & deux ou trois autres lieux qu'il falloit en toute diligence enuoyer rompre ou brusler ; mais nonobstant l'extreme desir que testmoignoit ce Prince de donner bataille, Dieu voulant (comme il à paru depuis) amener à leur fin les choses qu'il auoit ordonnées par autres voye que celle des armes, & d'vne entiere & absolue victoire, le pire conseil fut suiuy pour quatre causes & raisons, dont la premiere & la principale prouint des plus zelez & qualifiez Seigneurs Catholiques, & desquels vous sçauetz bien les noms sans que nous les disions, car il y en auoit de vos plus proches & de vos intimes amis. La seconde fut, Que le Marechal de Biron se ressouenant tousiours qu'il auoit esté refusé du Gouvernement de Rouen & le Sieur de Hallot preferé à luy, & faisant à cette occasion toutes choses comme par despit, proposa de mener l'armée sur le chemin que pourroit tenir le Prince de Parme se retirant de Paris aux Paysbas, disant cela estre necessaire, de crainte que par surprise, espouuante, impetueux ataquement, ou autre artifice de guerre, il n'enleuast quelque place en passant, vsant de cet artifice, pource qu'il sçauoit bien que le Roy ayuoit ces quartiers là. La troisieme, Que les Anglois & Hollandois se voulurent retirer en leurs contrées sans passer la riuere de Seine. Et la quatrieme, Que ceux des Finances, pour reduire les choses ou il desiroient, firent manquer l'argent que l'on auoit promis aux Suisses & Reistres lesquels protesterent de ne vouloir marcher qu'ils n'eussent fait monstre.

*Grandes
uerbes au
Roy.*

Le Roy donc en cette sorte & par telles voyes se trouua contraint de ceder aux volonte de ceux qui luy deuoient toute obeysance, & de faire bonne mine au milieu de tant de difficultez, lesquelles alloient iournellement augmentant. Et luy recognoissant bien selon la disposition des esprits & des affaires que pour mettre la France en repos, esleuer sa gloire, & soulager ses peuples, (comme c'estoit son dessein & but principal, & n'en auoit eu d'autre depuis qu'il auoit pleu à Dieu l'appeller à la Couronne.) il auoit à s'accommoder avec quatre diuerses sortes de personnes, de lesquelles les pretentions,

les desirs & les desseins estoient non seulement contraires : mais tellement opposez les vns aux autres qu'ils se rendoient du tout incompatible: de toutes lesquelles choses il se tenoit des-ja plusieurs discours, les vns en secret & à l'oreille, & les autres en public & par les rues, lors que gens de mesme humeur se rencontroient ensemble; les Espagnols luy faisans sentir soumain (par l'entremise de gens affidez à ceux la mesmes qui voulurent traiter avec luy au lieu d'Agemau, du temps qu'il n'estoit encore que Roy de Nauarre, comme il en a esté dit quelque chose au commencement de ces Memoires) que le plus facile & prompt moyen de se rendre Roy paisible & de tenir en obeyssance tous ses sujets, tant de l'vne que de l'autre Religion, estoit d'auoir l'amitié, & le secours de leur Roy, pour assurer ce qui se pouuoit obtenir & non autrement, en luy cedant tous les droits des Duchez de Bretagne & de Bourgogne, lesquelles aussi bien luy appartenoient par droit hereditaire, luy mettant en auant pour le disposer à cela les exemples des Roys François premier, & Henry second: lesquels pour obtenir la Paix, & le repos de leurs peuples, de ceux qui estoient ses deuanciers, & qui n'auoient pas lors vn si grand pied dans la France qu'il pouuoit auoir à cette heure, n'auoient pas point fait de difficulté de luy quitter, l'vn, les souuerainetez de Flandres & Artois; & l'autre de luy restituer plus de pays & de Villes qu'il n'en est contenu dans les dix-sept Prouinces des pays-bas.

Les principaux Chefs de la Ligue de leur costé (peut estre las de l'arrogance Espagnole) luy faisant faire des propositions par les Sieurs de Ville-roy, Jeannin, Zamet & autres de le recognoistre pour Roy; mais à telle conditions, que par icelles, leur party subsisteroit tout entier & formeroit vn corps dans l'Etat, demeurant nantis de tant de places & avec tant de forces entretenues en icelles, qu'ils fussent demeurez beaucoup plus puissans que luy, & son peuple reduit à de plus grandes surcharges, foules & oppressions que iamais, à cause des sommes immences qu'ils demandoient pour payer leurs garnisons, leurs debtes & leurs entretenemens: la plupart des Princes, Seigneurs, Gouverneurs des Villes & Prouinces, Chefs de gens de guerre & autres notables personages Catholiques qui tenoient son party, ne chuchotans plus aux oreilles les vns des autres comme ils auoient accoustumé, commençoient à discourir tout ouuertement de leurs diuerses fantaisies; disant qu'ils auoient trop temporisé, & trop long-temps supporté vn Roy Huguenot au prejudice de leur conscience, & qu'il le falloit supplier voire mesme sommer de se faire Catholique dans vn certain temps prefix qu'ils luy prescriroient; Et à faute de ce faire protester de l'abandonner: de se joindre à ceux de la Ligue, & tous ensemble proceder à l'election d'vn Roy de leur Religion, soit des Princes de son sang ou autre au refus de ceux là.

Les Huguenots factieux, qui par leur autorité, belles paroles & raisons de la gloire de Dieu & salut de ses Eglises emportoient le plus grand nombre (& sur tous les Ministres gens de Consistoire) à leur opinion, insultoient à ce qu'il se gardast bien de changer de Religion & de quitter Dieu (car c'estoient leurs termes) & en cas qu'il se fist Catholique, le menaçoient de ne poser point les armes qu'il ne leur eust accordé des Edits & des conditions si aduantageuses pour eux & si des-avantageuses pour luy & des precautions si grandes contre l'inobseruation de ses promesses, qu'il ne fut quasi demeuré Roy entre eux, sinon autant que bon leur eut semblé & qu'il eut pleu à cinq ou six

*Factieux
Huguenots.*

personnes & autant de Villes que vous nous avez dit qu'il vous nomma, lors qu'estant à Manté il vous discourroit de tous ses projets & des peines & anxietez ou il estoit reduit à cause d'iceux, & que vous ne nous avez jamais voulu particulariser.

DIVERSES AFFAIRES DE MILICE, D'ESTAT.
& Domestiques.

CHAPITRE XXXVI.

LASSANT tous discours & embars d'esprits & d'affaires pour revenir aux effets; Le Roy (comme c'estoit son humeur, croyant n'y auoir rien pire, ny qui donnast de plus mauuaises pensées que l'oyfueté) ayant contenté les troupes le mieux qu'il luy fut possible, en licentiant celles de ses estrangers qui auoient le plus de desir de se retirer; donnant quelque argent aux vns & caressant & faisant mille belles promesses aux autres, il prit sa brisée vers Compiègne, & enuoya le Mareschal de Biron assieger Espernay, où voyant que les choses ne s'auançoient pas à sa fantaisie, & que l'on bruyoit de quelque secours, il s'y achemina & desfit certaines troupes qui se vouloient ietter dans la Ville, laquelle à cette occasion se rendit à luy, le Mareschal de Biron y ayant quelques iours auparauant esté tué d'un coup de Canon; de toutes lesquelles choses (d'autant que vous n'y eustes nul part) Nous laisserons les particularitez à ceux qui feront l'Histoire generale, & aussi de plusieurs faits d'armes & autres accidens norables qui se passerent en diuerses Prouinces, auparauant, pendant, ou peu apres ce grand Siege de Roüen, comme la sortie de Monsieur de Guyse hors de sa prison du Chasteau de Tours, l'entreprise du Cheshalier d'Aumale sur S. Denis où il fut tué, la deffaitte du Vicomte de la Guerche par le Sieur de la Roche-pesay, les blocqus de Poictiers, les diuers succez de Monsieur d'Espernon en Prouence, les exploits de Mr. de Lesdiguières & du Coronel d'Ornano, en Dauphiné, Prouence & Lionnois contre Messieurs de Sauoye & de Nemours; la deffaitte de quelques troupes du Roy par Monsieur de Joyeuse pour auoir esté negligemment logées par le Sieur de Themines: la braue resistance qu'il fit s'estant ietté dans Ville-mur apres cet accident: le Siege de cette place & la deffaitte dudit Sieur de Joyeuse (où il fut noyé pensant se sauuer) par les Sieurs de Messillac, Legues & Chambaut: la perte de la bataille de Craon par mauuais ordre, le voyage du Roy à Sedan, pour marier Monsieur de Turenne, avec Madamoiselle de Sedan: le Siege, la deffence & la prise d'Astenay: la deffaitte du Sieur d'Amblise, & la prise de Dun en Lorraine; (ces trois derniers effets par l'entremise du Sieur de Turenne) Et les escapades de Monsieur le Comte de Soissons, qui ne demouroit quasi iamais trois mois sans auoir quelque brouillerie avec le Roy, ou s'en retirer mal content à cause de la diuersité d'humers de ces deux Princes, qui s'embloient former entr'eux vne antipathie naturelle, l'un estant d'un naturel libre, franc, ouuert & familier, de complexion gaye & prompte, qui ne cachoit iamais rien sur le cœur, & ne haysoit rien tant que la dissimulation, les ceremonies, le fast & les formalitez non absolument necessaires: Et l'autre estant froid, retenu, circonspect, faisant le serieux en toutes choses & quelques petites qu'elles peussent estre, y vouloit tousiours apporter l'apparat &

*Pris d'Esp-
pernay.*

*Diuerses se-
cours de
Paris.*

toutes les formalitez.

Mais de toutes ces broüilleries d'alors nous n'en particulariserons qu'une seule, à cause qu'elle fut la source de plusieurs autres, esquelles vous fustes souuent employé, & quelque fois bien embarassé, pour laquelle mieux desenvolver, vous vous souuiendrez que le Roy dès l'année 1585. se voyant tomber sur les bras cette grande guerre de la Ligue, & ne se voyant en estat de pouuoir auoir des enfans, à cause de ce qui se passoit entre luy & sa Femme; ny aussi de se pouuoir des-marier à cause qu'il luy eut fallu passer par les mains du Pape; il se mit à regarder sa Sœur comme sa certaine & vniue heritiere, & se résolut de la marier comme telle, à quelque Prince dont l'humeur luy reuint, & en pût faire estat comme d'un fils; & ne voyant nul Prince en France ny dehors d'icelle, qui apparemment pût auoir les conditions plus fortables à ses desirs que Monsieur le Comte de Soissons, il luy fit proposer ce dessein, lequel comme luy estant honorable & vtile tout ensemble, il resmoigna aussitost de le vouloir embrasser: tellement qu'après plusieurs entremises il se vint renger près de luy comme il a esté dit cy-deuant, & après la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir Madame Catherine, où il s'engendra des amours reciproques; mais quelques langages ou procedures dont vfa Mr. le Comte de Soissons, ou quelques aduis soient vrayz ou faux que le Roy reçeut de la Cour, que Monsieur le Comte en estoit party par concert fait avec ses ennemis de venir espouser sa Sœur, & puis le quitter là, & se preualoir de ce mariage, pour iouyr de tous les biens qu'il auoit ou il estoit sans puissance, sans se soucier que deuint sa fortune, sa personne, & sa vie: car ce sont les mesmes propos que vous nous auez dit vous auoir esté tenus par le Roy, lors que sur le sujet de la mort de Monsieur de Guyse, & les logueurs qui s'interposioient à l'accomplissement de son mariage, il quitta tout à fait le Roy de Navarre, avec de mauuaises paroles de toutes parts, & peu d'esperance de reconcilier iamais bien ces deux esprits.

Or nonobstant cette separation l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame & Monsieur le Comte de Soissons, & telle intelligence balties entr'eux qu'ils resolurent de se marier à la première commodité, sans attendre ny requérir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand & long Siege de Roien: les deux amoureux iugerent que c'estoit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils auoient projeté ensemble par lettres & messages & l'intelligence de plusieurs des hommes & femmes qui estoient près de Madame: Et pour cet effet ayans préparé des cheuaux par relais, faisant semblant de s'en aller seulement iusques à Nogent il passa iusqu'en Bearn: mais ils ne purent estre si fins, ny leurs affaires maniées si secrettement que le Roy n'en eust quelque vent; ny luy faire si bonne diligence qu'à son arriuee il ne trouuast le Sieur de Pangeas & plusieurs autres avec pouuoir du Roy pour s'opposer à tous leurs desseins, de telle sorte que Mr. le Comte fut chassé du pays & contraint de s'en reuenir sans rien faire.

Or pendant tout ce que nous auons dit qui se passa au voyage du Roy en Champagne & au Siege d'Espernay, vous seiournastes tousiours à Rosny; vous y estant retiré tant pour vous faire penser du coup de pistolet que vous auiez eu dans la bouche, durant le Siege de Chartres, lequel s'estoit apostumé: que pour quelque depot que vous auiez pris de ce que le Roy, sur l'opposition de Monsieur de Neuers, de Monsieur d'O & autres animez Catholiques,

Discours des choses passées.

Sieur de Monsieur de Rosny en sa maison.

auoient esté contrains de vous refuser les expéditions d'une Lieutenânce de Roy, avec le Gouvernement d'une place estant en icelle, dont il vous auoit donné esperance; apres le quel Siege & prise d'Espernay le Roy licentia bonne partie de ses troupes; mais luy estant venu aduis certain de plusieurs costez que le Prince de Parme assembloit vne nouvelle armée pour entrer la troisieme fois en France, afin de fortifier par sa presence & la crainte de ses Conseils & de ses armes les deliberations qui seroient prises à l'auantage de son Roy dans les assemblées que l'on projettoit de faire à Paris & autres grandes Villes de France: Il se resolut de refaire promptement vn corps d'armée, qui pût estre capable d'empescher ces estrangers d'entrer dans le Royaume, & pour cet effet ayant (comme à tous les autres Gouverneurs & Lieutenans de Roy dans les Prouinces plus proches de luy) mandé à Monsieur de Buhy Lieutenant de Roy au Vexin, de le venir trouuer avec le plus de Caualerie qu'il pourroit rassembler: ledit Sieur de Buhy vous vint voir à Rosny (ou vous passiez le temps & adoucissiez vos playes & vos despits, à iardiner, arboriser, melnager, faire des extraits des meilleurs liures, & vous faire lire ce que nous auions fait de ces presens Memoires) lequel apres quelques complimens & ciuillitez vous dit qu'il auoit receu des Lettres du Roy qu'il vous vouloit montrer, par lesquelles il luy mandoit de marcher en diligence pour le venir trouuer, & amener avec luy toute la noblesse de son departement, vous priant de vouloir estre de la partie; à quoy demy en colere, vous luy respondistes qu'il y auoit long-temps que vous sçauiez aller tout seul, & partant n'auiez plus besoin d'estre mené: que le Roy auoit accoustumé de vous escrire quand il auoit besoin de vostre seruice: que si vous receuiez de ses Lettres vous y aduifieriez, & feriez tousiours vostre deuoir: & sur cela vous vous separastes assez mal satisfaits l'un de l'autre; ce qui fut cause que le Sieur de Buhy interposa vn homme de robe longue, qui fut (ce nous semble) Monsieur Miron, lequel à son arriuee, lors que le Roy luy demanda de vos nouvelles, luy respondit que vous estiez chez vous du tout porté à vostre mesnage à iardiner, arboriser & visiter vos liures, sans vous esmouoir de tout ce que l'on vous pouuoit dire: à quoy le Roy repartit; il a donc bien changé d'humeur: car il n'a iamais manqué de se trouuer aux occasions semblables à celle qui se prepare; neantmoins quoy qu'il s'excuse sur ses playes, ie cognois bien ou il luy tient; il est en colere contre moy, voire peut estre avec raison, & voudra dorenavant faire le Philosophe: mais lors que ie le verray ie sçauray bien accommoder tout cela, car ie le cognois; tous lesquels discours vous ayants esté rapportez vn iour que vous estiez à table donnant à dîner au President Seguier, lequel vous estoit venu voir à Rosny, vous distes en branlant la teste, il est vray, ie suis en colere de ce que le Roy (de crainte de desplaire à des gens qui ne l'ayment point & qui luy en iouèront d'une s'il n'y prend garde) desnie les recompenses meritées à ceux qui l'ayment plus qu'eux mesmes, & qui ont tant de fois respandu leur sang & hazardé leurs vies pour garantir la sienne, & qui feront tousiours mieux que ceux que l'on essaye de contenter à leur prejudice, comme (si ce que l'on dit est vray) il en fera bien tost l'experience: Surquoy le President Seguier ne repartit iamais autre chose, sinon: Monsieur, Il semble que vous soyez vn peu en colere, nous sommes en vn temps auquel il est bien difficile de viure en tranquillité d'esprit, mais les plus sages vsent de silence & de patience, sous l'esperance d'un meilleur siecle, & le Roy est

si bon & si sage que Dieu luy aydera & le rendra nostre restaurateur.

Vous sejournaſtes donc quelques mois à vous faire penſer ; mais ſi toſt que voſtre playe fut aduënement conſolidée, ne hayſant rien tant que l'oyſiueté vous montait à cheual avec cinquante de vos compagnons, & vous en allas-tes courir ſur les chemins de Paris à Dreux & à Vernueil. Et au ſecond voyage comme vous rebrouſſiez chemin de Dreux à Paris, entre les villages de Ma-roles & Gouſſain-ville, vous viſtes venir droit à vous dix ou douze hommes de pidd, lesquels ſi toſt qu'ils vous aperçurent s'eſcartèrent les vns dans des bois proche du chemin, les autres dans des hayes, ce qui vous fit deſbander dix ou douze cheuaux de voſtre troupe pour eſſayer d'en attraper quelqu vn, & ſur tout de ceux qui portoient liurdés, mais il fut impoſſible de prendre que deux pauures hommes qui auoient ſur leurs dos des cages dans lesquelles on portes des poulaillies, mais qui eſtoient vuides, lesquels apres pluſieurs menaces vous confeſſerent qu'ils venoient de porter des viures à Paris, n'allans que la nuit lors qu'ils eſtoient chargez, & que trois laquais qui eſtoient avec eux eſtoient caule qu'ils s'eſtoient aduaturez de paſſer de iour, dont l'vn eſtoit à Monsieur de Vieux-pont, l'autre à Monsieur de Medait, & l'autre à Monsieur de Mercure, ce qui vous fit encore deſbander des gens pour courir apres, mais on ne les pûſt attraper ; & prit-on ſeulement deux hommes de Vernueil, deſquels par menaçes vous ne pûſtes iamais rien apprédre ; mais par le moyen de quatre eſcus d'or que vous leur donnaſtes avec voſtre foy, qu'ils n'au-roient aucun deſplaiſir, ils vous menerent vers vn eheſne, enuironné d'vn gros buiſſon, où ils diſoient que ces laquais s'eſtoient arreſtez, & croyoient qu'ils auoient ietté quelques papiers dans le creux d'iceluy, en intention de les venir reprendre lors que vous ſeriez paſſez ; & de fait vous y trouuaſtes deux boëſtes de fer blanc & vn petit ſac de courty dans lesquels il y auoit des Commiſſions de Monsieur du Mayne pour leuer des gens de guerre ; force lettres en chiffres & pluſieurs autres memoires adreſſez à Monsieur de Mer-cure, entre lesquels il s'en trouua vn dont vous ne cognoiſſiez pas lors l'eſ-criture, & depuis auez veriſié (car nous l'auons veu pluſieurs fois, & nous aſſurons bien que vous ne l'aurez pas perdu) qu'il eſtoit de la main du Preſ-ident Iannin, contenant les conditions avec lesquelles il auoit traité en Eſ-pagne, lors qu'il y fut enuoyé par Monsieur du Mayne, duquel la coppie ſ'en-ſuit que i'ay priſe ſur l'original.

*Deſſein des
vies party
de ſouuer.*

Que la Ligue ſeroit en la protection du Roy d'Eſpagne, ſous l'autorité du Pape, iuſques à ce qu'il y ayt vn Roy recogneu du conſentement de ſa Sainteté & du Roy d'Eſpagne.

Qu'il plaiſe à ſa Maieſté Catholique d'accroiſtre le ſecours qu'elle accorde ſelon le beſoin, & à ce, obliger les ſueceſſeurs de ſon Eſtat.

Moyennant quoy, que les places de ſeront miſes entre les mains de ſadite Maieſté Catholique, ou ſera aydée à les prendre.

Et ſi en quelques façon elles venoient entre les mains de quelques Catholi-ques, ils les mettront entre les mains de ſa Maieſté Catholique, pour depoſt des frais qu'elle à faits ; & y demeureront iuſques à l'election d'vn Roy re-cogneu de la façon ſuſdite, en ſatis-faiſant aux frais faits.

Que Monsieur du Mayne demeurera Lieutenant general iuſqu'à ladite election.

Que les places qui se prendront seront mises entre les mains des François Catholiques & prestent le serment à la France sous l'autorité de Monsieur du Mayne & la protection du Roy d'Espagne, & entre icelles ne s'entendent celles qui sont baillées en deposit.

Que Monsieur du Mayne commandera l'armée que sa Majesté promet entretenir de seize mille hommes de pied & trois mille chevaux, & qu'en ce nombre il y aura deux mille hommes de pied François ou autres, & cinq cens chevaux François desquels il pourra particulièrement disposer pour la garnison & pour la Campagne,

Que sa Majesté luy entretiendra outre ce, quatre mille fantassins & cinq cens chevaux, iusques à ce qu'il l'aye reduite si ce party endure bourasque.

Cela acheué il commandera comme Gouverneur sous le Roy qui sera esleu, & mettra Soissons entre les mains des Espagnols, qui sera au nombre des Villes de deposit.

Que deuant ce il ne peut quitter ledit Soissons, n'ayant point d'autre lieu de seureté.

Si l'on ne peut venir à l'eslection d'un Roy, & qu'il ne puisse iouyr de la Bourgogne le Roy d'Espagne & ses successeurs s'obligeront luy donner & à ses descendans, la valeur de cent mille escus de rente en Duchez, Comtez & Marquisats, lesquels luy demeureront & aux siens, encore qu'il se fit vn accord avec ledit Roy d'Espagne & le Roy & en ce cas neantmoins les biens de Monsieur du Mayne en France demeureront à la discretion du Roy d'Espagne.

Que sa pension de dix mille escus par mois, luy sera augmentée iusques à vingt mille.

Qu'il ne se fera point de Roy, qui ne promette de payer toute les debtes de Monsieur du Mayne de sa femme & de ses enfans en quelque façon qu'elles foyent.

Et si les affaires n'alloient pas bien, le Roy d'Espagne s'obligera de luy payer toutes ses debtes.

Qu'il luy donnera presentement cent mille escus, & cent mille autres escus apres la ratification du traicté.

Que par beaucoup de raisons il desirent que la Conference se tienne pour d'estourner les traitez particuliers: iustifier les armes; les continuer; reioindre ce qui reste du party; & quand bien il n'y enuoyeroit point, les autres Deputez qui s'y doiuent trouuer feroient leurs cas à part & se separeroient de luy.

Qu'en outre il contentera les Seigneurs & Villes dudit party.

Que si l'Archiduc ne luy peut accorder incontinent cecy: qu'il face differer la conclusion de ce traicté pour vn mois, auquel temps il enuoyera ses Deputez; & qu'on le secoure cependant pour la Bourgogne qui s'en va perduë.

Et si on ne luy veut rien accorder du tout, qu'on luy permette de se retirer.

Responce de l'Archiduc Ernest.

Que l'intention de sa Majesté a esté de continuer la guerre contre le Roy de Nauarre.

Le secours de la Picardie sera de plus de seize mille hommes de pied & trois mille chevaux, outre ceux des autres Prouinces.

Que le Roy d'Espagne sera chef du party.

Que Monsieur du Mayne mettra Soissons entre les mains du Roy d'Espagne, qu'il restituera apres l'ellection d'un Roy.

Qu'il se deffera de ceux qui sont aupres de luy:

Qu'il aura dix mille escus par mois.

Que venant à l'armée avec cinq cens chevaux François & deux mille fantassins, ils luy seront entretenus pendant qu'il y sera.

Que pour la Bourgongne il luy donnera presentement pour leuer mille Lanquenets & trois cens chevaux.

Si Monsieur du Mayne est pressé en Bourgongne, son Altesse le secourra d'une partie de son armée.

Tout ce que Monsieur du Mayne conquerra en Bourgongne luy demeurera, comme ce qui sera conquis par l'armée en la main des Espagnols.

Toutes les autres Lettres en chiffres furent portées à Mante, desquelles vous tirastes (estans deschiffrées) de grandes lumières pour sçavoir les menées & pratiques qui se faisoient touchant le tiers party; estant fait mention des plus grands qui fussent aupres du Roy, & de plusieurs Gouverneurs de places, desquels il ne se fut iamais meffié ny vous aussi: Cette descouverte ainsi heureusement faite, fut cause que tous vos despits contre le Roy se changerent en pitié & en amour. Vous pristes resolution de l'aller trouuer; & le iour que vous partistes mettant les papiers qui estoient de consequence dans vostre poche, vous appellastes Messieurs de Gadencour, de Vassan, d'Espinay, de Tilly & l'un de nous quatre, & leur dittes, il y a icy d'estrange menées; encore que pour estre la plus part de ces papiers en chiffre ie ne les aye pû tous descouvrir mais i'en sçay assez pour iuger que le Roy aura plus affaires de ses anciens & loyaux seruiteurs que peut estre il ne s' imagine.

Or à vostre arriuée à Cōpienne, où il seiournoit (à ce que publioient ceux qui cherchoient à le blasmer) à causes de quelques amourettes, mais en effet pour estre ce lieu plus propre à y attendre la jonction de toutes ses forces, pour aller sur la frontiere audeuant de celles du Prince de Parme, apres vous auoir embrassé & fait fort bon visage, il vous demâda pour quoy vous estiez venu si tost, puis que vos blesseures vous auoient empesché de venir avec les autres: à quoy vous luy respondistes (vous souuenant encore de ce que l'on vous auoit mädé qu'il auoit dit au Sieur de Buhy) Sire, ie vous viés apporter trois plas de ma Philosophie; puis luy montrant les papiers que vous auiez, vous luy dites qu'il les falloit lire en particulier, & que cepédant vous luy diriez vne partie de ce que vous en auiez pû deschiffrer: sur quoy vous ayant tiré à part, il parla plus d'une demie heure avec vous en grand secret; & sur le soir lors qu'il fut retiré en son cabinet n'y ayant que luy, Vous, Choirin & Beringuen, il fit lire & deschiffrer vos papiers à Choirin par le moyen desquels il recognût vne partie des menées que l'on tramoit pour former ce tiers party d'or il a esté tant parlé, & les nös des principaux que l'on estimoit en deuoir estre, quoy que ce qui estoit mädé à Mr. de Mercure, & les articles du President Ieannin y semblaissent entierement contraires: tant toutes sortes de personnes qui projecttoient de nuire au Roy & à la France, estoient differas & diuisés en conseils & en desseins entr'eux mesmes, comme par la suite de ces memoires il sera dauantage esclaircy, & sommes marris que vous n' auez gardé toutes ces Lettres ou coppies d'icelles pour

Monsieur de Rosny vient trouuer le Roy à Compienne.

les inferer icy aussi bien que les articles du President Jeannin.

Quoy que ce soit, apres que vous eustes sejourné trois iours à Compiègne, le Roy voyant que vostre playe de la bouche vous empeschoit encore de parler facilement, il vous renuoya chez vous, estants demeurez fort contents l'un de l'autre, & en partant il vous dit : Adieu mon amy, ayez tousiours l'œil au guet, seruez moy bien & vous assurez de mon amitié.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XXXVII.

*Le Roy en-
uoye querir
Monsieur de
Rofny.*

OR faut-il aduoier que peu souuent auons nous bien cherché parmy vos vieux papiers, ny mesme bien exactement espluché les plus raturez & embrouillez d'iceux, que nous n'y ayôs quasi tousiours trouué quelque choses de nouveau, & qui meriteroit bien de n'estre pas oublié dâs les memoires que nous dressions de vostre vie, lesquels font aussi mécion de la plus part de ce que vo⁹ auez veu, cogneu & remarqué des admirables vertus, faits, & gestes de nostre grand Roy, ainsi qu'un discours par nous trouué dans vostre cabinet vert, entre plusieurs papiers iettez sous des armoires le verifera, estât tel que s'esuit.

Memoire des choses d'importance qui m'ont esté ce iourd'huy occurrentes le quinzième Feurier 1593. Le Roy m'ayant enuoyé querir par le Secretaire Feret un soir fort tard (car aussi trouuay-je sa Majesté au liêt qui auoit des ja donné le bon soir a vn chacun) lequel si tost qu'il me vit entrer me fit apporter vn carreau & mettre sur iceluy à genoux contre son liêt, & puis me dit : Mon amy, le vous ay enuoyé querir ainsi tard, pour vous parler des choses qui se passent, & entendre vos opinions sur icelles, car i'aduoué que ie les ay souuent trouuées meilleures que celles de beaucoup d'autres qui font bien les entendus ; ne vous en voulant pas parler souuent ny longuement deuant le monde, pour ce que cela vous concite de l'enuie, & à moy de la hayne & des reproches de diuerses sortes de personnes ; des vns pource que vous estes de la Religion, & des autres pource qu'ils apprehendent tousiours que ie vous employe en mes principales affaires, croyans que i'ay opinion qu'ils ont plus en recommandation leurs interests que les miens, & pense bien qu'il en est quelque chose, ce que ie n'ay point encore aperçeu en vous ; que si vous continuez en me laissant le soin de ce qui vous touche, & prenez celuy continuel de ce qui regarde mes affaires, c'est sans doute que nous nous en trouuerons bien mieux tous deux : car ie ne vous veux plus celer qu'il y a longtemps que i'ay ietté les yeux sur vous, afin d'employer vostre personne en mes plus importantes affaires, & sur tout en celles de mes Finances, car ie vous tiés pour loyal & laborieux. Or ce que i'ay pour le present à vous dire est touchant ce grand nombre de personnes de tous partis, de toutes qualitez & de bien diuerses humeurs, qui se font de festes & fort les endemenez pour s'employer aux entremises de la pacification du Royaume : car i'en reçois lettres & instances de tous costez ; lesquels tous me proposent de grandes felicitez, voire vn infallible reestablisement d'affaires d'Estat, principalement si ie me resous à quelque accommodement pour ce qui regarde la Religion. Mais lors que ie viens à bien approfondir toutes leurs propositions, i'y voy bien de belles & fastueuses paroles : mais iusques icy peu de solides raisons pour m'en faire croire la facilité, & encore moins d'apparences de bien certains expediens pour concilier tant de diuers esprits qui se veulent interesser en cette pacification, en sorte qu'il se puisse conclure quelque chose à l'aduantage

l'aduantage des peuples de mon Royaume, & du vray absolu reſtaſſement de l'autorité Royale : ſans leſquelles deux conditions, ie ſuis bien reſolu de n'entendre à negociation ny traité quelconque : en laquelle opinion ie me ſuis dauantage confirmé par les diſcours conformes à cela que i'ay ſçeu que vous en tenez ſouuent à part avec les vns & les autres qui vous mettent ſur ce propos : & par les froidures dont vous vſez lors que ie vous en parle deuant le monde ou en preſence de ceux de mon Cõſeil, à quoy neantmoins ie ſuis bien reſolu nonobſtant toutes les belles eſperances que pluſieurs me veulent faire prendre de leur entremiſes, qui ſont toutes perſonnes diuerſes en humeurs, deſſeins, intereſts, factions & religions : Sur toutes leſquelles choſes (& celles que vous en auez pû apprendre d'ailleurs) ie vous ordonne de bien mediter (car auſſi bien eſt ce voſtre couſtume ſur tout ce que ie vous propoſe, de me demander du temps pour y penſer auant que de m'en vouloir dire voſtre aduis) & puis dans trois ou quatre iours ie vous enuoyeray encore querir pour m'en dire ce qu'il vous en aura ſemblé ; ſur lequel propos, le Roy m'ayant licentié par vn bon ſoir, il ne failloit pas de m'enuoyer encore le meſme Feret afin que ie le viſſe trouuer encore au liét, aupres duquel m'ayant fait mettre à genoux comme l'autre fois, il me dit; Or ſus cõtenez moy à preſent & bien à loüir toutes vos folles fantaïſies (car c'eſt ainſi que vous auez touſiours nommé tous les meilleurs conſeils que vous m'auiez iamais donnez) ſur les queſtions & propoſitions que ie vous fis l'autre ſoir ; d'autant que ie vous veux eſcouter tout du long ſans vous interrompre, de laquelle faueur ayant remercié ſa Maieſté mon propos fut tel.

Sire, Suiuant voſtre commandement, i'ay medité non ſeulement ſur ce qu'il pluſt à voſtre Maieſté de me dire il y a trois ſoirs, mais auſſi ſouuent & à diuerſes fois ſur ce que i'ay pû apprendre d'ailleurs des affaires de meſme nature, deſquelles diuerſité de perſonnes de toutes qualitez & Religions, iuſqu'à des femmes m'ont parlé pour me faire parler ; & voir ſi ie ne ſçauois nulles particularitez de vos ſecrettes intentions ; & par tout ce que deſſus ay je recogneu que trop de perſonnes ſe meſſoient de telles affaires, & puis ſelon qu'ils apprennent, voire quelque fois qu'ils inuentent, ils vont conter merueilles à voſtre Maieſté, laquelle ſe trauaille l'eſprit inutilement entre tant de diuerſes ſortes d'ouuertures & propoſitions leſquelles ſont toutes non ſeulement abſurdes & impertinentes, mais auſſi d'impoffible ſuccez ny bonne execution: voire que quand elles reüſſiroient conformement à ce que la pluſpart d'eux ont en fantaïſie, elles ne vous pourroient apporter que perte, ruïne & deſtruction pour vos peuples, & honte, ignominie, tant en voſtre perſonne qu'en voſtre autorité Royale, & finalement vne entiere diſſipatiõ du Royaume en diuerſes parts, ſans eſperance de le pouuoir iamais reünir en vn ſeul corps d'Eſtat ; ayant trop intereſſé de gens uiſſans en ſa diſſipation, & ne faut rien eſperer de tout ce que i'on vous propoſe quand il n'y auroit que ce grand & ridicule nombre de tant de perſonnes (car i'eſtime qu'ils ne ſont pas moins de cõt qui ſ'en font de feſte) qui ſe veulent meſler de faire les entremetteurs & negociateurs de Paix & de reſtaſſemens d'Eſtat & de Royaume, entre leſquels ie ne penſe pas qu'il ſ'en rencontre deux qui ſoient en tout & par tout d'vn meſme auis, n'y meſme vn ſeul qui ait pour but voſtre ſeule autorité, veu le grand nombre de Potentats & hautes uiſſances, qui paroiffent ſ'interreſſer en tous ces traittez ; ny en ayant pas vn qui n'ait quelques affidez entre ces negociateurs, leſquels ne manquerõt de recõmander leurs intereſts,

tous lesquels (sans vn seul excepter) aspirent à obtenir quelque chose aux despens & detrimēt de la pauvre France qui ne sçauroit estre si peu de chose (quelque peu que chacun en obtiēne en son particulier) qu'il ne soit ruineux pour elle en general : Les principaux d'iceux estans le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Cardinal de Bourbon, le Comte de Soissons, les Ducs de Saouoye, de Lorraine, de Mercurē, de Guyse, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf, de Nemours, de Neuers, & tant de Gouverneurs, Officiers de la Couronne & autres Chefs d'armées & grands Ecclesiastiques, tous de ce party de destruction, que le nombre en estant infiny, infinies en seront aussi les bresches qu'ils feront à la France & à la Royauté, s'il se fait vne pacification d'agregation avec eux tous ensemble, suiuant ce que ces pacificateurs le demandent : voire peut-estre ceux qui font semblant d'estre les meilleurs François, seront ils les plus defraisonnables en leurs instances ; & en general il se trouuera qu'vne infinité tant d'vne que d'autre Religion, ont pour but de rabaisser en quelque sorte la Royauté ; me semblant, Sire, (car entre tant d'affaires espineuses & dignes de larmes, ie vous en veux parler d'vne pour rire) que tout ce que l'on entend resonner si hautement de tant d'allées, de venuës, de descits, de lettres, de voyages, d'entremises, de traitez, discours, pour parler & conferences, de tant de diuerses sortes de pacificateurs & reſtabliſseurs d'Estats, Royaumes, Royautez, Peuples & Couronnes la pluspart à trois & quatre visages, & parlans (se disent-ils) de myſterieux (mais plutoſt captieux) langages, ne se peuuent mieux comparer qu'à cette fourmilierē de Procureurs du Palais qui font mille virouſtes par la grande ſalle, ſous ombre de vider proceez, & cependant ce ſont eux qui leur donnent naiſſance, & ſeroient bien marris qu'il en mourut vn ſeul : ou aux plaidoiers des Aduocats de diuerses parties, qui teſmoignent de grandes paſſions de beneuolence pour ceux qui les emploient, & de merueilleuſes auerſions les vns contre les autres, ſans qu'au partir de la vn ſeul d'entr'eux ſe ſoucie du droit ou du tort, ny qui gagna ou perdra ſa cauſe moyennant que les eſcus ſ'embourcent, & qu'à force de bien criailler, ils ſoient reputez eloquens, ſçauans & bien pourueus d'inuentions & de ſubtilitez, pour ſouſtenir quelque ſorte de cauſe qui ſe puiſſe eſtre qui leur ſoit baillēe à deffendre ; & ainſi ſe trouuera-il à la fin, que tous ces negociateurs qui font tant les entendus & les zellez à quatre viſages, ne conclurront que des Chimeres & ne produiront que des monſtres d'articles, ridicules, & des conditions honteuses & impossibles à entendre & pratiquer : & partant, Sire, ſans plus vous attendre à ces traiteurs & negociateurs qui ne font que vous piper, importuner, embarasser l'esprit & remplir ceux de vos ſujets de doutes & de ſcrupules ; ie concluray diffinitiuement en peu de paroles, qu'il vous faut encore vſer quelque temps de grāde dextérité, patience & prudence, afin de vaincre par icelles & par les lōguez ennuyeuſes des incōmoditez & neceſſitez que reçoient les peuples les plus obſtinez d'iceux, ſans neantmoins (durant toutes ces longuez) laiſſer paſſer ny temps, ny occaſiōs d'employer à propos vos armes afin de faire touſiours quelques progresz par icelles, & ſans laiſſer non plus en arriere les pratiques, industries ny facien-des propres à vous acquerir les plus dociles, & diuifer les plus obſtinez de vos ennemis, vous gardant touſiours bien neantmoins de traiter iamais avec eux en les vniſſant ensemble en forme d'associez, ny de leur donner de cōmuns intereſts à pourſuiure conjointement en vos pacifications particulieres, qui leur puiſſe former des ſocietez d'instances cōmunes ; & encore moins donner

à icelles, vn corps, vne teste, des bras, ny des iambes pour les faire agir & aller d'vn mesme branle ; car se trouuans ainsi tous des membres, & vous faisant gratifier en particulier chaqu'vne Ville de celles qui se sont encore conseruées la liberté de pouuoir disposer d'elles mesmes comme il leur plaira : (ainsi qu'en quelque sorte peuuent faire celles de Paris, Toulouze, Aix, Arles, Lyon, Rion, Poictiers, Orleans, Troye, Reims, Amiens, Abbeville & autres semblables) il arriuera infailliblement, qu'en continuant les procedures cy-dessus dites, sans vous en ennuyer ny vous relascher de courage, que tant de diuerses testes, capricieuses humeurs, auiditez & fantaisies, qui composent tout ce grand confus Anarchique & Chimerique Corps (qu'ils nomment entre eux la saincte vnion Catholique) ils engendrera tant d'enuies, ialousies, haynes & contestations, voire des desirs & des desseins si contraires (comme des ja vostre Majesté à sçeu que grand nombre d'iceux auoient mesmes prentions à se faire eslire Roy) lesquelles s'entrechoquent tellement les vnes les autres, qu'estant impossible de les pouuoir concilier, elles produiront enfin plusieurs diuisions qui n'arriueront iamais que vous n'en profitiez puissamment, tant qu'en fin estans tous mal contents les vns des autres, & desesperez de leurs impertinens desseins, il faudra que tout ce qu'il y a de François parmy eux, se vienne ietter entre vos bras, par pieces & loppins : (comme vous deuez desirer) ne recognoissant que vostre seule Royauté ne cherchent protection, apuy ny suport qu'en elle : ny n'esperent d'obtenir bien-faits, dignitez, charges, offices, ny benefices, que de vostre seule grace & liberalité. A toutes lesquelles choses, afin que vostre Majesté ny d'autres aussi ne m'accusent pas que ie suis vn esprit de contradiction, puis que ie n'ay rien trouué de bon en toutes les propositions qui vous ont esté faites par ces grands negociateurs : l'adiouteray à mes aduis & conseils, qu'à la verité vne catholicité vous deuenant bien fort agreable, & icelle estant bien prise & bien receuë à propos par les formes honorables & agreables, seroit de grande utilité ; voire pourroit seruir de ciment & liaison indissoluble entre vous & tous vos suiets Catholiques, & mesme faciliteroit tous vos autres grands & magnifiques desseins, dont vous m'auiez quelquefois parlé : Surquoy ie vous en dirois dauantage, si i'estois de profession qui me permit de le faire en bonne conscience, me contentant de laisser operer la vostre en vous mesme, sur vn sujet si chatouilleux & si delicat. Or Sire encore que mille espreuues par moy faites depuis vingt-vn an qu'il y a que ie vous sers & vous suis continuellement ; m'ayent fait cognoistre que non seulement la viuacité de vostre esprit a des comprehensions admirables, mais aussi que vostre Majesté par ses vniuerselles & longues experiances, s'est acquis vne si grande solidité de iugement, qu'elle peut receuoir & donner l'intelligence des choses, des affaires & des paroles les plus impliquées, obscures & enuelopées, voire l'ayant veu quelquefois penetrer à bon escient iusques dedans les pensées, cogitations & intentions d'autruy, ie croyois enfin qu'elle se pourroit rendre capable de tirer la lumiere des tenebres. Mais nonobstant tout cela, si ne laisseray-je pas neantmoins de la supplier tres-humblement de vouloir considerer que tout ce que ie viens de luy représenter n'est qu'vn simple sommaire (& encore le plus succint abregé & racourcy qu'il m'a esté possible) d'vn bien grand discours que j'auois projectté de vous faire (voire de le mettre par escrit, tât pour remedier à mó deffaut de memoire, que pour en rafraischir la vostre quand bon luy sem-

ble roit) sur tout ce qui me sembloit estre nécessaire pour faire clairement entendre à vostre Majesté mes expediens, aduis, conseils & opinions sur les ouvertures & propositions qu'il luy plust de me faire il y a trois foirs, lesquelles me semblerent tant importantes, & néanmoins si embarassées, que pour les desueloper de tels labyrinthes, elles meritoient bien d'estre distinguées par la diuersité des traittans, des traitteurs & des traittez, point par point, particularité par particularité, & circonstance par circonstance. Tellement que ce manquement me faisant apprehender qu'elle ait trouué ce que ie luy ay dit trop racourcy, & par consequent trop obscur & mal expliqué, ie la supplie- ray encore vne fois tres-humblement, de n'en faire nul iugement déterminé que ie ne luy ayé baillé le tout par escrit bien mis au net par les formes que ie luy viens de specifier; car lors ne craindray-je point de le luy presenter tel qu'il sera, ny qu'elle le face voir à tous ceux que bon luy semblera: car ie me suisourny de puissantes raisons pour bien desfendre mais folles fantaisies. A toutes lesquelles choses le Roy me répartit soudain qu'il n'auoit que faire d'escrits plus amples que ce que ie luy en venois de dire, d'autant que n'estans quasi que les mesmes choses lesquelles luy estoient souuent venuës en l'esprit, il auoit tellement en luy mesme discouru, songé, resué & medité sur icelles, que le moindre mot que quelqu'un luy disoit sur ce sujet, luy en faisoit comprendre tout le surplus. Et afin (me dit-il) que vous iugiez que i'ay bien pris vos opinions, ie vous diray qu'elles se resoluent quasi en vn seul poinct, lequel consiste à me garder bien de rien traiter avec qui que se puisse estre en sorte qu'il s'establisse quelque apparence de liaison, faction, societé, ny corps entre plusieurs qui ayent la moindre apparence du monde de pouuoir subsister & se maintenir par eux mesmes ou leurs associés dans vne partie des despandances de mon Royaume, tel qu'il m'est venu de succession; d'autant que (côme vous auez tres-bien remarqué) ce seroit former vne Royauté dans la mienne, & me bailler vn Roy ou plusieurs Roys pour compagnons, capables d'y en attirer encore d'autres: voire mesme suis-je bien resolu de ne souffrir jamais qu'il se desmembre aucun des droicts Royaux de l'Estat, tant pour le spirituel que pour le temporel; & afin de vous faire encore mieux iuger que ie compréns fort bien toutes vos imaginations & representations, c'est qu'il nous faudra vn iour essayer de faire le semblable pour ce qui regarde tous ceux de la Religion, voire pensé-je auoir des-ja en l'esprit vn expedient par lequel i'y paruiendray fors facilement, & sans mal contenter personne. Sur toutes lesquelles paroles du Roy ie luy respondis que ie me resiouissois de luy voir ainsi bien prendre l'intelligence de ses affaires qu'il se rendoit si soigneux de mediter sur icelles, & d'en prendre conseil auant que de les conclurre: & partant n'auois-je plus autre chose à luy dire sinon de conseiller sa Majesté de faire tousiours ainsi à l'aduenir, aussi bien au temps de prosperité qu'il fait en celuy d'aduersité, & pour le present de vouloir prendre son repos de corps & d'esprit, & me permettre semblablement d'aller prendre le mien d'autant que ie mourois de sommeil, y ayant deux nuicts que ie n'auois point dormy, tant i'auois esté attentif tout le long d'icelles à mediter & mettre par escrit ce que ie luy voulois représenter, tellement que sans plus rien dire le Roy me donna le bon soir, & moy ie m'en reuins à mon logis.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XXXVIII.

Sicce dire commun : Que toutes choses violentes sont de peu de durée, se trouue véritable en plusieurs, on l'a expérimenté tel en la puissante armée du Prince de Parme, la mort duquel la rendit entièrement dissipée, les troupes d'icelle prenans diuerses routes & diuers partis, & par cét accident le Roy se voyant hors d'apprehension qu'une armée estrangere pût entrer de long-temps en France, il se resolut de se rapprocher de Paris, à cause de plusieurs pratiques qui se faisoient de toutes parts, comme si les exploits militaires eussent quitté la place aux facientes & debats de paroles, & s'en vint sejourner à Mante où Madame sa sœur & le Conseil estoient arriuez depuis peu de temps, auquel lieu il receut diuers aduis, lesquels non seulement confirmoient ce qu'il auoit descouuert par les lettres que vous luy auiez portées, mais aussi qu'il y auoit des desseins contre sa personne & sa vie; tellement qu'il commença d'en auoir soin plus que de coustume & de traouiller à bon escient pour y chercher des remedes, iusques à se trouuer quelque fois contraint de faire venir loger des troupes Angloises dans Limay qui est comme vn des Faux-bourgs de Mante.

Mort du Prince de Parme.

Telles menées ou pour le moins les bruits & aduis d'icelles s'augmentans journellement, le Roy en estant fort traouillé en son esprit, & se défiant de la pluspart de ceux qui auoient de grandes charges & les grandes autoritez prez de luy, il vous enuoya querir vn iour fort matin par vn nommé Iacquinot, qu'il estoit encore au liect; & vous ayant fait seoir au cheuet d'iceluy vous dit, Hé! bien mon amy, Que dites vous de tant de menées qui se projectent contre ma conscience, ma vie & mon Estat? car pour moy selon que ie voy les esprits (de ceux que j'ay essayé d'obliger en toutes manieres) disposez, & la malice de quelques vns (que ie vous nommeray vn iour) s'augmenter journellement, j'estime auoir sujet de croire qu'il n'y a vertu ny bien-fait qui puisse obliger vn meschant courage, & que telles gens ne me laisseront iamais en repos, & peut estre enfin attenterôt à ma liberté & à ma vie, & partant ie vous prie m'en dire librement vostre opinion, & de quels remedes (exempts de cruauté & de violence) ie pourrois maintenant vser pour éuiter tant d'embusches & de monopoles que l'on fait contre les droits qui me sont acquis par la volonté de Dieu, la nature & les loix du Royaume. A quoy vous luy respondistes Sire, en affaires tant arduës & difficiles & qui tirent apres elles tant de bonnes ou mauuaises consequences, vous auriez besoin d'une plus grande suffisance que la mienne: & neantmoins puis qu'il vous plaist que ie parle, ie vous diray qu'en celles qui se presentent selon ce que i'en ay pû cognoistre & qu'il vous a pleu me les deduire presentement, ie n'estime pas que les remises & temporisemens, non plus que les longs discours soient de saison, & pour cetté cause laisseray-je les paroles & les raisons à part, pour vous dire qu'il n'y a (ce me semble) que deux voyes à tenir pour vous deliurer de peril: mais non de soucy (duquel les Rois & les Princes plus ils sont grâds moins s'en peuuent ils garentir s'ils veulent regner heureusement) l'une de vous accómoder aux desirs & aux volontez de ceux dót vous auez deffiance, & l'autre de vous

Discours du Roy avec Monsieur de Resny.

asseurer des plus puissans, plus qualifiez, qui vous sont les plus suspects, & les mettre en tel lieu qu'ils ne vous puissent nuire: vous les cognoissez quasi tous; & à leurs despens (car il y en a de fort riches) vous pourrez long-temps faire la guerre: car de vous conseiller d'aller à la Messe, c'est chose que vous ne devez pas (ce me semble) attendre de moy estant de la Religion; mais bien vous diray-je, que c'est le plus prompt & le plus facile moyen pour renuerfer tous ces monopoles, & faire aller en fumée tous les plus malins projets: surquoy il vous repartit, mais ie vous prie dites moy librement ce que vous feriez si vous estiez en ma place? Sire, luy respondistes vous, Vostre Majesté sçait bien que ie fais tousiours ce que ie puis pour ne luy donner iamais conseil en chose d'importance que ie n'aye fort medité sur icelle. Or vsant de mesme forme en ce qui me regarde, ie vous puis bien asseurer que ie n'ay encor iamais pensé à ce que ie deurois faire pour estre Roy, m'ayant tousiours semblé que ie n'auois pas teste capable ny destinée à porter Couronne: Mais quant à vostre Majesté, c'est vn autre discours à laquelle ce desir est non seulement loüable, mais aussi necessaire; ny ayant nulle apparence que le Royaume puisse estre restably en sa hauteesse, opulencé & splendeur, que par le seul moyen de vostre eminent vertu & courage vrayement Royal, tout le surplus de ceux de vostre maison n'en pouuant donner l'esperance à qui que ce soit: mais quelque droict que vous ayez au Royaume, & besoin qu'il aye de vostre courage & vertu pour son restablissement; si m'a il tousiours semblé que vous ne paruiendrez iamais à l'entiere possession & paisible iouissance d'iceluy, que par deux seuls expediens & moyens, par le premier desquels, qui est la force & les armés, il vous faudra vser de fortes resolutions, seueritez, rigueurs & violences (qui sont toutes procedures entierement contraires à vostre humeur & inclination) & vous faudra passer par vne milliaise de difficultez, fatigues, peines, ennuis, perils & trauaux, auoir continuellement le cul sur la selle, le halecrot sur le dos, le casque en la teste, le pistoller au poing, & l'espée en la main, mais qui plus est dire Adieu repos, plaisirs, passe-temps, amours, maistresses, ieux, chiens, oyseaux & bastimens: car vous ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de Villes, quantité de combats, signalées victoires, & grande effusion de sang. Au lieu que par l'autre voye qui est de vous accommoder, touchant la Religion, à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis, peines & difficultez en ce monde, mais pour l'autre, luy dites vous en riant, ie ne vous en responds pas; aussi est-ce à vostre Majesté à y prendre vne absoluë resolution d'elle mesme sans la tirer d'autruy & moins de moy que nul autre, sçachant bien que ie suis de la Religion & que vous me tenez pres de vous, non pour Theologien & Conseiller d'Eglise, mais pour homme de main & Conseiller d'Etat, puis que vous m'avez donné ce tiltre & de longue-main employé pour tel: Surquoy s'estant pris à rire & mis en son seant sur son liët, apres s'estre plusieurs fois gratté la teste, il vous respondit; Ie congnois bien que tout ce que vous me dites est vray: mais ie voy tant d'espines de tous costez, qu'il sera fort difficile que quelques vnes d'icelles ne me picquent bien serré: car d'vne part vous sçauéz assez que mes cousins les Princes du sang & Messieurs de Neuers, de Longueville, Biron, d'O, Rieux, Manou, Chasteau-vieux, Vitry, Antragues, Sourdis, & beaucoup d'autres: mais sur tous Espernon, qui fut si hardy que de me declarer tout haut qu'il ne recognoistroit iamais Roy;

ny luy ny tous les amis qui fust d'autre Religion que la sienne, me pressent incessamment de me faire Catholique ou qu'ils formeront vniuers party, & se joindront à la Ligue. D'ailleurs ie sçay de certain que Messieurs de Turenne, de la Trémouille & leur suite, sollicitent journellement de toutes parts afin que si ie me fais Catholique, il soit demandé vne assemblée pour ceux de la Religion, pour faire résoudre vn Protecteur & vn établissement de Conseils subsistans par les Prouinces, toutes lesquelles choses ie ne sçauois supporter, & si il me failloit leur declarer la guerre pour l'empescher, ce me seroit le plus grand ennuy & desplaisir que ie sçauois iamais recevoir. mon cœur ne pouuant souffrir de faire mal à ceux qui ont si long-temps couru ma Fortune, & employé leurs biens & leurs vies pour defendre la mienne, voire y en ayant grand nombre & de la Noblesse, & des Villes qu'il n'est pas en ma puissance de me garder d'aimer tousiours. Sur lesquels discours vous vous iectastes à genoux, luy baistastes les mains, les yeux decoulans de larmes de ioye & luy dites : Sire, ie me resiouys infiniment de vous voir si bien intentionné enuers ceux de la Religion, mon apprehension ayant tousiours esté que si vne fois vous veniez à changer de Religion, comme c'est chose que ie voy bien qu'il vous faudra faire, l'on vous persuadast à hayr & mal traiter ceux de nous autres, tant des Villes, que de la Noblesse, qui vous aymerons tousiours cordialement & vous seruirons loyalement, desquels le nombre se trouuera incessamment si grand, que s'il se leue parmy eux quelque auaricieux, ambitieux & factieux qui voulussent faire le contraire, ils seront contraints par les autres de se remettre en leur deuoir; n'y ayant rien (à mon aduis) qui fust tant nécessaire de faire changer aux Catholiques; Zelez que cette creance qu'ils resmoignent auoir prise & la voudroient bien faire prendre à tous les autres, que ceux de la Religion sont tous damnez; & y a bien aussi quelques Ministres & autres impertinens esprits des Huguenots qui voudroient aussi essayer de nous en persuader autant des Catholiques; ce que pour moy ie ne croy nullement: mais au contraire tiens pour infaillible qu'en quelque sorte de Religion dont les hommes font profession exterieure, s'ils meurent en l'observation du Decalogue, creance au Symbole, ayment Dieu de tout leur cœur, ont charité enuers leurs prochains, espèrent en la misericorde de Dieu, & d'obtenir salut par la mort, le merite, & la iustice de Iesus-Christ, qu'ils ne peuuent faillir d'estre sauuez, pource que dès lors ne sont ils plus d'aucune Religion erronée: mais de celle qui est la plus agreable à Dieu, dequoy i'ay autresfois discouru avec quatre ou cinq de vos Ministres; A sçauoir Monsieur de la Rochechandieu, de Vaux, d'Esperien, Gardesi & de Nord, lesquels se trouuoient bien empeschez à blasmer cette opinion: Que s'il vous plaisoit de la prendre, vous résoudre de la mettre en pratique tout le temps de vostre vie, & que Dieu vous en fit la grace, non seulement ie ne douterois point de vostre salut, quelque profession exterieure que vous faciez de la Religion Catholique, mais demeurerois bien assuré que ne nous regardât point comme des gens execrables & damnez vous n'entre-prendriez iamais aussi la destruction, ny persecution de ceux de nostre Religion, qui vous aimeront vrayement, & obeyront & seruiront loyalement, ainsi que Dieu commande à tous subjects de le faire enuers leurs Roys & Princes legitimes, voire mesme à l'endroit de ceux qui se gouernent desordonnement: concludant par tous ces discours, qu'il vous sera impossible de regner iamais pacifiquement, tant

que vous serez de profession exterieure d'une religion qui est, en si grande auersion à la pluspart des grands & des petits de vostre Royaume, sans laquelle tranquillité vniuerselle il ne vous faut point entreprendre, ny esperer de le mettre en l'opulence, splendeur, richesse & felicitez de peuples que ie vous en ay veu souuent faire le projet, & encor moins vous persuader de pouuoir jamais paruenir à l'exécution de vos hauts & magnifiques desseins, pour l'establissement d'une Republique vniuerselle, tres-Chrestienne, composée de tous les Rois & Potentats d'Europe, qui professent le nom de Christ, d'autant que pour procurer vn si grand bien, il vous faut necessairement posseder tranquillement, vn grand, riche, opulent & populeux Royaume, & estre en condition de pouuoir faire de grandes & loyales associations estrangeres. Sur lequel discours le Roy vous ayant fait paroistre de l'auoir eu bien agreable; il vous dit: Qu'il y vouloit mediter, mais qu'en attendant il vous falloit donner telles esperances à ceux de vos intimes amis, que vous cognoissiez de le desirer le plus, & que de son costé il assembleroit cinq ou six de ses principaux & plus anciens seruiteurs pour entendre leur aduis la dessus, à toutes lesquelles choses vous satisfistes l'vn & l'autre comme il sera dit au Chapitre suiuant.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XXXIX.

CONFORMEMENT à ce qui est dit au Chapitre precedent, trois iours apres que le Roy vous eut tenu les discours mentionnez en iceluy, il assembla (ainsi que nous vous l'auons ouy dire) Messieurs de Turenne, Vous, Sancy, du Plessis, de Salignac, vn nommé Morlas, Constans & Sallette.

De reciter icy tous les propos particuliers qui furent tenus entre vous, cela seroit trop long, car vous fustes pres de deux heures en contestation, & n'en auons pû apprendre autre chose de Vous, sinon que le Roy vous dit à l'entrée: Messieurs, le vous ay icy assemblez comme mes plus anciens & affidez seruiteurs, pour prendre conseil de vous de ce que ie dois faire sur les aduis certains qui m'ont esté donnez, que l'Abbé de Bellozane a veu en cachette les Sieurs de Villeroy & Jeannin, & que depuis cela, luy & les deux Durets font tout ce qu'ils peuuent pour persuader mon Cousin le Cardinal de Bourbon de se vouloir rendre Chef de ce tiers party dont l'on bruit tant, afin d'espouser l'Infante d'Espagne & se faire declarer Roy de France par tous les Catholiques; estans bien assurez que tous ceux qui sont aupres de moy ou me seruent ailleurs, m'abandonneront aussi-tost, & ne sont plus retenus que d'une seule difficulté, qui est de sçauoir ce qu'ils feront de ma personne, les vns disans: Qu'il s'en faut saisir & s'en assurer, & les autres plus malins & audacieux, qu'il me faut despescher; adjoustans, Que tels oyseaux que moy ne vallent rien en mué ny a garder en cage. L'on m'a donné aduis certain que iusques icy le Cardinal a tousiours desapprouué telles procedures violentes, principalement pour ce qui touche ma vie: mais il est à craindre que par importunité, ou ambit'ion, ou autres motifs, il ne se laisse emporter à leurs persuasions & mauuais desseins: Et partant ie vous prie de me dire librement

*Cont' d. tenu
sur le tiers
party.*

vos sentimens, lesquels (comme ie l'ay appris de vous & d'un mien amy qui est fort familier d'un nommé Salette) furent quasi tous diuers, aucuns dont vous direz les noms quand il vous plaira) se iettoient dans l'absoluë violence, disans: Que puis que la malice de ceux sur lesquels on l'exerceroit, l'auroit renduë necessaire, le temps & les occasions luy feroient porter le tiltre de Justice. Les autres vouloient que l'on s'assurast seulement de huiët ou dix des plus puillans & plus suspects sans toucher à leurs vies; mais vous & un autre qui auiez plus particuliere cognoissance des inclinations du Roy & des resolutions auxquelles il se pourroit porter, reprouuastes ces deux voyes & concludistes à chercher des accommodemens; & cependant à se fortifier d'amis, à se tenir sur ses gardes, & sur tout deslayer à regagner avec certitude les affections & bonnes volontez de Messieurs le Cardinal de Bourbon, & Comte de Soissons, & à pratiquer pour cët effet quelques vns de leurs plus confidens seruiteurs, lequel conseil pour ce qu'il se trouua plus conforme à l'humeur du Roy fut aussi par luy le plustost approuué, & mesme vous donna charge, apres que l'on fut separé, d'y travailler diligemment, sçachant que vous estiez fort bien, tant avec Monsieur le Cardinal (qui disoit tout haut qu'il n'y auoit homme en France pour estre Huguenot qu'il aymast tant que vous) qu'avec Monsieur le Comte de Soissons, en grande amitié avec l'Abbé de Bellozane & vne Dame nommée de Rozieres qu'il aymoït, & encore plus avec les Durets.

Neantmoins vous vous adressastes premierement au Sieur de Bellozane; comme le plus facile à persuader & gagner par loüanges & par offres; & en le flattant, amadoüant & feignant de croire qu'il auoit tousiours resisté aux Durets (car il y auoit vne enuie mortelle entre luy & eux) lors qu'ils vouloient porter leur Maistre à des Conseils violens & qui passoient par delà les bornes de l'humanité, l'assurant que le Roy vous auoit donné charge de l'en remercier: le prier de luy continuer les bons & vtiles seruices qu'il luy auoit rendus, & de luy promettre le premier bon Euesché qui viendroit à vaquer, voire de le faire Cardinal si tost qu'il seroit Catholique, à quoy il estoit tout resolu, & partant ne pouuoit plus manquer d'estre Roy absolu; lesquelles paroles opererent si bien en cët esprit vain & ambitieux, que tant pour ces belles esperances, que pour se vanger de ceux qui luy dispuoient la faueur pres du Cardinal, qu'il vous dit ce qu'il sçauoit & ce qu'il ne sçauoit point; sur tout il accusa les Durets (pour essayer de les ruiner entierement) de plusieurs pernicieuses pratiques & mauuais conseils qu'il auoit tousiours destournez, iusqu'à vouloir persuader son affection auoir tousiours esté telle enuers le Roy & la France: que sans sa resistance aux mauuais deliberations, son Maistre s'y fust souuente-fois laissé emporter, de quoy vous le remerciastes, le priastes de continuer & de trouuer bon que le Roy fut amplement informé de toutes ces particularitez, afin de luy augmenter tant plus le desir qu'il auoit de luy faire du bien, ce qu'il approuua grandement, & mesme vous en requit; de toutes lesquelles choses le Roy (sur ce qu'il apprit que ledit de Bellozane depuis auoir parlé à vous auoit encore veu en secret Villeroy & Jeannin, ayant conféré avec Monsieur le Cardinal sans luy rien celer) en demeura tellement offensé contre ledit de Bellozane, iugeant par les discours qu'il vous auoit tenus, qu'il vouloit faire imputer à ses conseils & à son credit & autorité pres de luy, tout ce qu'il y auoit de loüable en sa pieté, prudence & bon naturel;

*Discours de
Monsieur de
Rozier, & de
Bellozane.*

qu'à cette occasion il l'esloigna peu à peu de ses bonnes graces & de la principale entreprise de ses affaires, & se resolut par l'aduis de ses contreréens les deux Durets, qui par dépit de luy se porterent d'une extrémité à l'autre de s'accommoder entierement & de bonne foy avec le Roy, à quoy ayda bien la copie des articles accordez par le President Jeannin avec le Roy d'Espagne, lors qu'il fut enuoyé vers luy par Monsieur du Mayne, dont il a esté parlé cy-deuant, laquelle vous luy fistes voir & recognoistre pour estre écrite de la main dudit President, car vous fustes choisi par tous les deux pour estre entremetteur entr'eux : porter les paroles & faire les allées & venues de l'un à l'autre lors qu'ils n'auroient pas la commodité de se voir, ou de pouuoir parler ensemble : en toutes lesquelles choses vous rendistes vn si bon deuoir & vous en acquistastes si dignement & heureusement que la reconciliation s'y trouua toute entiere, de laquelle nous voudrions bien sçauoir toutes les particularitez, pour les inserer dans ces Memoires, mais toutes les fois que nous vous en auons parlé, vous nous auez tousiours dit que les discours en seroient trop longs.

Or combien qu'en nostre dessein nous nous soyons proposez comme nous l'auons souuent dit, de ne vous représenter que les choses ou vous auez eu part, de crainte de destourner (par quelque digression ou narration d'autre nature) l'attention de ceux qui liront ces Memoires du fil de vostre propre Histoire : neantmoins ayans parlé cy-deuant des peines & anxietez ou estoit réduit le Roy à cause de tant d'ennemis qui luy estoient opposez, & de tant d'embusches qui luy estoient dressées, nous auons estimé (tant pour faire voir que le plus souuent la vengeance Diuine iette des lacs & des filets de difficulté extrêmes, ceux qui procurent le mal d'autrui, que pour rendre plus intelligible tout ce qui se dira cy-apres de vous, lors que vous serez trouué mêlé dans la pluspart des grandes affaires de l'Estat, rendu participant des conseils plus secrets & importans de nostre Roy) nous auons estimé (disons nous) estre obligez de vous ramenteuoir vn discours que vous teintes à Monsieur vostre Frere Gouverneur de Mante, & à Mr. du Perron ensemble, (auant que vous luy eussiez procuré l'Euesché d'Eureux) ne doutant point que côme des plus afidez de Monsieur le Cardinal de Bourbon ils n'en discourussent apres avec luy; lequel propos tendoit à leur faire voir le peu de solidité qu'il y auoit aux esperances fondées sur des personnes si diuerses en intentiôs qu'estoient tous ceux qui contrarioient les iustes desseins du Roy. Et commençant par le Pape de nouvelle promotion qui estoit Clement huitiesme, vous leur distes qu'il estoit desia recogneu de plusieurs pour n'estre en aucune façon d'humeur violente & obstinée comme auoit esté Sixte cinquiesme, ny d'esprit si enuenuimé contre la France; & de conduite si estourdie qu'estoit son deuanier Gregoire XIV. mais tout au contraire que côme Prince sage & aduisé, qui desiroit maintenir la Chrestienté en repos, & l'autorité Pontificale en sa splendeur; il n'auoit nulle enuie de fomentier les troubles de France, & encore moins que le Roy d'Espagne en püst deuenir Roy paisible iugeant bien que ce seroit luy ouurir le chemin à la Monarchie Chrestienne, & par consequent reduire les Pontifs Romains à deuenir si bon luy sembloit, les simples Chapelains, & sur telles apprehensions estoit homme pour embrasser tous les expediens qui luy seroient proposez afin de faire tomber la France sous toute autre domination que celle d'Autriche, voire pour receuoir le Roy,

Discours tenu par Monsieur de Rosny à Monsieur son frere & à Mr. du Perron.

comme chose plus iuste & plus facile, plustost que nul autre, moyennant qu'il se voulust faire Catholique (comme vous leur distes que vous ne doutiez point qu'il ne si resolust) sans se soucier de ses mots bruyans de relaps, dont les Espagnols & plusieurs Ligueurs faisoient tant de parade. Puis venant au Roy d'Espagne comme estant le premier & principal mobile qui donnoit ce malheureux branle à tous nos mouuemens, vous les dites sçauoir de bonne part que les temps & les euénemens l'ayant esclaircy de beaucoup de choses, & fait mieux recognoître la naturelle impatience & legereté des François, il iugeoit bien qu'il luy seroit du tout impossible de les tenir en obeyssance qu'avec de tres-grandes forces & despences si excessiues qu'elles ne pouuoient compatir avec celles à quoy l'obligeoit la deffence des Pays-bas; Que d'ailleurs le Duc du Maine, mais beaucoup moins ceux de Saouye, de Lorraine, de Nemours, de Mercure & de Guise, ny les principaux Seigneurs de France ne le desiroient nullement pour leur Roy & Maistre absolu: & partant ne songeoit il plus aussi à paruenir à cette dignité, ny à la pouuoir faire obtenir à aucun de la maison d'Autriche: mais seulement à essayer d'emporter quelques pieces de l'Etat qui luy fussent aisées à garder en s'accommodant avec le Roy, & en tous cas de maintenir les diuisions commencées, par les diuerses esperances qu'il donneroit à chacun des Chefs; afin que ne pouuant auoir la France pour luy, il essayast d'en faire autant de parts qu'ils y auoit de pretendans, suiuant l'ancien desir de l'Empereur Charles cinquiesme: Que quant aux Chefs de la Ligue ils commençoient à recognoître combien les langages & les procedures du nouveau Pape estoient differentes de celles de ses predecesseurs contre le Roy; Que celuy d'Espagne seroit homme pour s'acommoder avec luy, & se bander peut-estre apres contr'eux mesmes, ayant senty quelque vent des propositions secretes de Dom Bernardin de Mandosse, de Taxjs, & du Commandeur Moreau, combien les Espagnols qui estoient en France (qu'il estoit à presumer de suite en cela les intentions de leur Roy) se montroient rogues & hautains en leur endroit es lieux ou ils estoient les maistres ou pensoient auoir de grandes brigues: combien ils tesmoignoient auoir de deffiances de leurs affections & intentions, & se montroient peu desireux de voir à tous ensemble ny à vn seul d'eux en particulier, aucun establissement certain ny autorité absolue, trauer sans par leurs Ministres & Partisans, routes celles qu'ils essayoient d'acquérir; tellement qu'ils n'esperoient iamais plus rien d'asseuré par le moyen du Roy d'Espagne: cognoissans qu'il les vouloit tenir en vn perpetuel travail dans les armes, comme de simples stipendiaires, ainsi qu'il en auoit vsé enuers le Prince de Parme & tous les autres grands Chefs de guerre qui l'auoient seruy es Pays-bas & ailleurs, & qu'entr'eux mesmes ils voyoient les difficultez de s'accorder en vn mesme dessein & mesmes procedures s'augmenter iournellement: & partant desiroient de pouuoir traiter quelque chose de certain avec le Roy pendant qu'il estoit Huguenot, afin de meliorer leur condition en sorte (ainsi qu'ils l'auoient fait proposer par les Sieurs de Villeroy & President Jeannin) qu'en luy laissant le titre & nom vain de Roy, eux le demeurassent en effet dans chacune des Prouinces où ils desiroient s'establir, protestans aux Princes & Seigneurs Catholiques de party contraire au leur, qu'il n'y auoit que la seule Religion que le Roy professoit qui les empeschast de le recognoître, & par consequent que le Royaume ne

fust mis en paix & en repos, comme ils tesmoignoient le desirer, allegans pour preuue de leurs bonnes intentions, & qu'ils ne vouloient point dissiper l'Etat ny le transporter en main estrangere; qu'ils estoient tous prests de s'vnir ensemble avec lesdits Princes & Seigneurs Catholiques qui se voudroient separer du Roy: & consentir qu'il fust choisi vn d'entr'eux de la maison de France pour espouser l'Infante d'Espagne & estre esleu Roy: estant à croire qu'ils ne faisoient toutes ces ouuertures que pour amuser les peuples & les grands: affoiblir le party du Roy: accroistre les difficultez d'vn re-stabliement d'Etat, & par icelles reduire le Roy à ne leur refuser nulle des conditions qui luy auoient esté proposées par ceux que nous auons dit cy-dessus, desquelles vous leur montrastes vne copie, laquelle nous y auons depuis trouuée parmy vos papiers & l'auons icy inserée telle que s'ensuit.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XXXIX.

*Conditions
proposées
par le sieur
de Villeroi,
moyennant
l'execution
desquelles
la Ligue es-
roit de ve-
cognoître le
Roy.*

PREMIEREMENT, Que le Roy promist de se faire Catholique dans trois mois au plus tard.

Plus, Que l'exercice de la Religion Catholique fust restably publiquement & librement sans aucune restrinction en toutes les Villes de France sans aucune excepter.

Plus, Que si l'on vouloit permettre à ceux de la Religion de demeurer en France, que ce fust par vn Edict de tolerance limité à certain temps, sauf à le proroger lors qu'il seroit iugé à propos.

Plus, Que nul de ceux de la Religion ne pust estre pourueu d'aucunes charges, Estats, Dignitez, Capitaineries, Gouuernemens, Offices, Benefices, Ambassades ny Legations.

Plus, Que le Roy ne pust faire aucune nomination pour benefices, que conformément aux Decrets & Canons.

Plus, Que les Estats se tinsent de six en six ans, suiuant l'aduis desquels toutes affaires, & sur tout celles d'Etat, des armes, de la Iustice, de la Police, & des Finances seroient administrées.

Plus, Que le Roy ne pourra mettre garnison aux Villes que tiennent les Chefs de la Ligue qui seront nommez au Traitté, ny en toutes autres si elles ne sont frontieres.

Plus, Entretienir les Compagnies de gens d'armes desdits Seigneurs; & pour cet effet y affecter le taillon des Prouinces dont ils seront Gouverneurs.

Plus, Entretienir en leurs places des garnisons necessaires, le payement desquelles sera pris sur les tailles desdites Prouinces.

Plus, Ajouter au Gouuernement de Bourgongne celui de Lionnois, Forest & Beaujolois, & les bailler à Monsieur du Mayne, avec la nomination des Gouverneurs & Capitaines des places, & la prouision aux Offices & Benefices, & luy bailler la charge de Lieutenant General ou de Conestable, n'y en ayant nulle autre qui soit digne de luy.

Plus, Qu'à mesmes conditions l'on baillast le Gouuernement de Pro-
uence

uence à Monsieur de Nemours, de Languedoc à Monsieur de Joyeuse, de Bourbonnois & la Marche à Monsieur d'Elbœuf, de Bretagne à Monsieur de Mercure, les deux Vexins au Sieur d'Alincourt en tiltre de Gouvernement, partie de Normandie à Monsieur de Villars, de l'Isle de France à Mr. de Rosne, d'Orleans & Berry à Mr. de la Chastre, de Picardie à Monsieur d'Aumalle, & la Champagne à Monsieur de Guyse avec la charge de Grand Maître & tous les Benefices qui auoient esté en la maison de Lorraine.

Plus, Quatre Mareschauffées de France, à tels qu'ils seroient nommez.

Plus, Que le Roy payast toutes les debtes des Princes & Seigneurs de la Ligue iusqu'au nombre de vingt, qui seroient nommez, & semblablement des pensions selon la qualité d'un chacun d'eux.

Plus, De comprendre audit Traitté quelques Princes estrangers qui seroient nommez, & notamment le Pape, tous lesquels se rendroient garands de l'obseruation des conditions d'iceluy.

Sur lesquelles conditions ayant esté remontré audit Sieur de Ville-roy, par les Sieurs Mareschal d'Aumont, & de Turenne, d'O, du Plessis & autres feruiteurs du Roy, qu'il y en auoit plusieurs d'impossible execution; d'autres fort honteux, d'autres excessifs, & d'autres impertinens, & qu'en general ils meritoient tous moderation & interpretation; & luy en ayant escrit en ces mesmes termes au President Jeannin, il luy respondit par Lettres du huietiesme May, mil cinq cens quatre vingts douze, du Camp de Caudebec: Qu'il s'estonnoit des difficultez qu'on faisoit d'accorder lesdits articles, n'y voyant pas grands aduantages pour Monsieur du Mayne, ny seureté pour le party: Que l'on ne pouuoit approuuer que le Mareschal de Turenne & le Sieur du Plessis (estans Huguenots) fussent les negociateurs de ce Traitté, d'autant qu'il ne desiroient nullement la Paix, la guerre leur estant plus vtile: Que Monsieur du Mayne, ny les autres Princes n'entendoient point traiter comme vaincus, ou inferieurs en puissance, & se plaindroient qu'il n'auoit point parlé des Villes de seureté qui estoient demandées, ny des engagements des domaines de Prouinces dont ils auroient les Gouvernemens, ny de les rendre hereditaires à leurs enfans, dont il auoit souuent discouru avec luy: qu'ils ne vouloient point que l'on parlaist d'abolition: pource qu'elle presupposoit crime & que leurs armes estoient trop pleines de Justice, d'honneur & de raison pour en vser ainsi, ny estre traittez à la Huguenotte qui quittoit tout pour vn Presche: Que cette Paix ne se deuoit pas estimer vn simple Edict qu'un Roy accorde à ses sujets, mais vn Traitté comme entre esgaulx qui recognoissoient vn Roy ayants eu sujet de ne le faire pas tandis que le Cardinal de Bourbon à vesçu, ny depuis n'estant pas Catholique, & que mesme y auroit il difficulté d'y faire condescendre Monsieur de Nemours, pour auoir basti vne Souueraineté au Lionnois & lieux voisins & confirmé en icelle par le Roy d'Espagne: & partant ne falloit-il pas s'arrester à toutes ces difficultez pour auoir vn Royaume: alleguant plusieurs autres raisons qui seroient trop longues à desdire; aussi qu'il ne nous souuient quasi plus de ce que vous nous auez dit, que vous en conta lors Monsieur du Plessis, & qu'en auez entendu depuis dire aux Sieurs de Ville-roy & Jeannin discourans des affaires de ce temps-là. Puis en continuant vostre discours vous leur dittes que quant aux Princes & Seigneurs Catholiques, les plus

gens de bien & les plus indiciels (quoy qu'au commencement ils eussent applaudy à telles chimeriques ouuvertures, ils alloient peu à peu recognoissans la vanité, peu de solidité & sincerité d'icelles, descouvrans des intentions contraires à icelles dans les esprits & secrets desseins du Pape, du Roy d'Espagne, & des Princes, des Maisons d'Autriche, Sauoye & Lorraine, y ayant apparence de plus d'utilité pour eux tous de traiter avec vn Roy Huguenot qu'avec vn Catholique, & que finalement pour ce qui regardoit les Peuples, Villes, Communautéz & Noblesse de la Campagne (qui en effet estoient plus puissans que tout le reste, & pouuoient par leur multitude donner le branle & l'arrest à toutes deliberations) ils estoient la pluspart reuenus de leurs extrauagantes fantaisies, & commençoient à discourir que le Pape auoit changé d'opinion à l'endroit du Roy : que le Roy d'Espagne vouloit la France toute pour luy, & la perdre pour tout autre & pour elle mesme : que tous les Chefs de la Ligue par leurs diuerses intentions & pretentions accroistroient plustost les guerres, troubles, ruynes & saccagement du Royaume, qu'il ne le pacifieroient & restabliroient en splendeur : que ce nouveau party que l'on parloit de former paroisoit encore si foible & si desnüé de solidité vnion & raison, que les irresolutions de ceux qui le composeroient, augmenteroient plustost les miseres qu'elles ne les termineroient, voire que quand le Pape, le Roy d'Espagne, les Chefs de la Ligue & tous ceux dont on parle pour le tiers party, seroient en vne parfaite vnion, & se rencontreroient en vn mesme dessein ; si n'y auoit-il esperance de pouuoir establir vne tranquillité à l'Etat ; n'y de le pouuoir iamais remettre en son lustre, ayans affaire à vn Prince dont le droit estoit indubitable, & qui auoit tant de courage, de bonne fortune & de vertu, que quand il ne tiendrait plus que dix Villes en France (condition en laquelle il n'estoit pas prest d'estre reduit, à cause des Huguenots de France, & des secours des estrangers de cette profession) s'y défendrait-il tousiours ses iustes pretentions avec les armes, & ne laisseroit iamais respirer les peuples, qu'il ne fut recogneu pour tel que Dieu l'auoit fait naistre : & partant que tous les gens de bien ne pouuoient prendre vn meilleur conseil que de prier pour sa conuersion, & se resoudre à le tenir pour Roy aussi-tost qu'il seroit Catholique.

Tous lesquels discours furent escoutez fort attentiuement par ceux à qui vous les teniez, & recogneurent bien que vous n'en scauiez pas tant que le Roy n'en sçeut encore dauantage ; ce qui ayant esté rapporté à Monsieur le Cardinal de Bourbon, seruit grandement à le disposer aux choses que vous auiez traitées comme nous l'auons dit, & desquelles tous les plus contraires au Roy (lesquels nous ne nommerons point encor que nous les cognoissions bien pour vous les auoir ouy nommer) & ayants esté informez, ils s'adoucirent de sorte, que par vostre entremise (dont les particularitez sont fort notables, mais que nous passerons sous silence de crainte d'estre trop longs & de d'esplaire à quelqu'un) ils se reconcilierent tous avec le Roy, & prirent vne telle creance près de luy, que déferant plus à leurs conseils qu'aux vostres ny à luy mesme, il se laissa emporter par effet quelques mois apres, au changement de Religion, dont au commencement ny luy, ny vous ne leur pensiez donner que des esperances.

Pendant toutes ces entremises, & tant d'allées & venues qu'il vous fallut faire pour ramener les esprits en bonne assiette, & qui durèrent toute l'année

1592. & partie de quatre vingt treize: diuerses sortes de personnes s'entremirent de negocier, les vns d'un costé, les autres d'un autre, les vns avec sincerité, les autres avec artifice, d'autres par vanité, d'autre pour se faire de feste & tascher d'y faire leurs affaires, d'autres pour se bien entretenir avec les deux partis, & d'autre avec affection pour rechercher les moyens de paruenir à quelque bonne Paix: mais tant de pourparlers & d'entreueuës, quoy que Messieurs le Cardinal de Gondy, Marechaux d'Aumont & de Turenne, Admiral de Biron, d'O, de Bellieure, de Ville-roy, de Vitry, de Lus, du Plessis, President Jeannin, de Belozanc, de la Verriere, de Zamet, de Fleury, l'Abbé de Chesy, & infinis autres s'en entremisissent, n'eurent neantmoins autre succes (à cause des diuerses fantaisies de tant de differentes sortes de personnes, de leurs diuers desseins & de leurs enuies & ialousies, les vns desapprouuans ce que les autres approuuoient & destruisans ce que les autres edifioient) sinon que la resolution fut prise d'une conferance qui se tint depuis à Surefne en Aueil 1593. des particularitez de laquelle nous ne dirons autre chose (à cause qu'ayant esté resolu qu'il ne s'y trouueroit aucun Huguenot, vous n'y fustes pas) sinon qu'elle fut aussi inutile que les autres entreueuës, les Deputez s'estans separez sans pouuoir rien conclurre, à cause des impertinances demandes des Chefs de la Ligue, desquelles il a esté fait mention cy-deuant, parlant des Sieurs de Ville-roy & Jeannin.

*Resolution
du Roy de se
faire Carbo-
lique.*

Tellement que les choses paroissans prestes de retomber aux premieres difficultez, à cause des irresolutions de Messieurs du Mayne de Nemours & de Mercure sur tous autres, & des confusions de cette bizarre assemblée d'Estats imaginaires qui se tenoient à Paris; le Roy s'en estant retourné à Mante commença d'approcher de la personne des Docteurs, pour luy parler des differens de la Religion; & fit faire ensuite vne conferance entre iceux & quelques Ministres, pendant laquelle le Roy (à vostre instante poursuite, afin de ne laisser ses troupes oyseuses) s'en alla assieger Dreux, vous employant à rassembler toutes les pieces & munitions necessaires pour cet effet, & à trouuer quelque argent par le moyen d'un emprunt sur les principaux Habitans de Mante, tant que finalement il partit de cette Ville en Aueil 1593. s'en alla loger à Serisi ou il y a vn Pont sur la riuere d'Vre: fit inuestir la place par Monsieur l'Admiral de Biron, lequel se fût bien tost saisi des Faux-bourgs & reduict la Ville à telle extremite, qu'elle fut prise sans grand combat, ne restant plus que le Chasteau & vne grosse Tour nommée la grise, contre laquelle le Roy desesperant de rien faire avec le Canon, il se resolut de la miner, sur l'asseurance que vous & quatre mineurs Anglois & Escossois luy donnastes d'y traualier en sorte qu'il en auroit contentement: & de fait vous estans logez au pied d'icelle, à la faueur de quelques mantelets & de grandes pieces de bois dont l'on faisoit des apprentis tout à l'entour, afin d'y estre à couuert des quartiers de pierres qui estoient iettez d'enhaut: ayant trente six forts carroyeurs avec des pics à teste, marteaux de Carroyeurs & Massons propres à tailler des rapes, limes sies à pierre, pinces, pieds de cheures, tenailles & autres instrumens à ce necessaires; vous en faisiez tousiours traualier quatre, avec telle aspreté qu'ils estoient incontinent mis hors d'haleine & tous en sueur (où comme Monsieur de Mont-pensier vous voulut aller voir traualier, il reçeut vne harquebusade dans le visage & le col) puis quatre autres se mettoient en leurs places, les changeans ainsi de temps en temps; tellement que des le premier

*Siège & prise
de Dreux.*

*Monsieur de
Montpensier
est blessé.*

iour ils eurent fait vne entaille dans la Tour de cinq pieds de haut, trois pieds de l'arge & quatre de profond; les autres iours on n'alla pas si viste, à cause que les ouuriers se trouuoient plus à l'estroit; mais tant y a dans six iours, vous eustes fait faire vn approfondissement de huit à neuf pieds de creux en ligne droite dans cette Tour; puis vous fistes tourner vos ouuriers moitié a gauche, moitié a droit afin de faire des chambres dans le milieu de l'épaisseur de la muraille de six à sept pieds de creux; qui furent vn peu essargies par le profond, puis ayant mis trois à quatre cens liures de poudre de la plus fine que vous peustes trouuer en chacune d'icelles, & posé deux longues saucisses de cuir bien sec, grosses de trois pouces remplies de poudre bien battüe, qui prenoient leurs racines dans le milieu de la poutre de chaque chambre, & se rejoignoient au sortir d'icelles pour n'en composer plus qu'une, dont le bout venoit sortir hors de la Tour; puis fistes remurer tout cela avec pierres & du meilleur plâtre qu'il se pût trouuer, d'autant qu'il fait soudainement corps. Toutes ces choses ainsi préparées l'on fit faire vne longue traînée de poudre qui alloit joindre le bout de la saucisse à laquelle (après que l'on eut fait retirer vn chacun) le feu ayant esté mis, il courut à la saucisse qui prit feu & le porta dans les chambres de poudre qui bruslerent aussi: car cela fit vne grande fumée & vn bruit lourd sans autre effet de pres d'un demy quart d'heure: tellement que l'on commençoit des-jà à parler contre vous, principalement ceux qui vous portoient enuie, crians, la mine de Monsieur de Rosny! la mine de Monsieur de Rosny! & même le Roy ne se pût empescher de dire; il a bonne volonté: mais il est si estourdy qu'il veut que tout cede à ses imaginations. Si vous estiez marry, honteux & en colere tout ensemble, vous en dittes assez depuis pour le croire; & des-jà chacun commençoit à se separer, lors que l'on vit sortir de la Tour vne beaucoup plus grosse fumée que la premiere, & icelle se fendre par la moitié depuis le haut iusqu'en bas, dont l'une d'icelles se renuersa par terre en vne infinité de pieces, emportant avec elle vne quantité d'hommes, & quelques femmes & enfans qui furent tous écrasés & brisez à sa cheute; & l'autre moitié demeurant debout, l'on vit sur quelques restes de voütes & de planchers, & dans des ambraseures & renfoncemens de portes & de fenestres, d'autres hommes, femmes & enfans tous à descouuert sans se pouuoir cacher, tendans les mains & crians misericorde. Il se faisoit lors vne si grande huée de toute l'armée que l'on ne pouuoit rien entendre; & quelques soldats commençans à les tirer comme à l'affust; il en fut tué cinq ou six, & eussent les autres couru mesme fortune, sans le Roy qui en prit pitié: fit cesser ceux qui les tiroient, & enuoya vn exempt de ses gardes avec douze soldats pour les aller querir & les luy amener; ce qui ayant esté fait, il leur fit donner à chacun vn escu, & leur permit d'aller ou bon leur sembleroit. Il y eut quelque dispute pour ce Gouvernement, que vous estimiez ne vous pouuoir estre refusé, tant à cause que vous auiez esté vn des principaux promoteurs du Siege & de la prise de la Tour grise, que pour ce que la Ville estoit proche de vos terres: mais les zelez Catholiques si opposerent selon leur bonne coustume; & Monsieur d'Ol'emporta par dessus tous, au grand regret du Roy qui vous en fit des excuses en ces propres termes.

*Tour de la
Grise ven-
n. 1. se.*

*Plaintes du
Roy.*

Mon amy c'est à mon grand regret & desplaisir que ie ne vous ay pû bailloer ce Gouvernement, car vous le meritez mieux que nul autre, à cause du bon deuoir

que vous avez fait en ce Siege ; mais vous voyez comme tous ces gens icy me gesnēt en toutes mes actiōs, iusqu'à me forcer en celles dont ils ne voudroiet pas que ie leur fisse la moindre instance du monde, ne craignans point de dire tout haut, voire de me menaċer de m'abandonner, & se ioindre aux ennemis de l'Estat & de moy, si ie ne change de Religion. Vous avez oūy parler des belles conditions que le Sieur de Ville-roy à mises en auant de la part de Monsieur du Mayne, moyennant lesquelles il offre de me recognoistre pour Roy : Mais i'aymerois mieux estre mort que de les auoir acceptées, à cause du des-auantage qu'en receuroit l'Estat & tous mes anciens & plus loyaux seruiteurs. Que s'il me faut faire quelque passe-droit pour mettre ce Royaume en Paix, & sortir de la tyrannie de ces gens qui me trauaillent ainsi, croyez qu'il n'y aura que moy seul qui en patisse ; mais aussi vous pouuez vous asseurer que si ie puis vn iour estre Roy & Maistre absolu, que ie feray du bien & de l'honneur à ceux qui comme vous m'auront bien & vilement seruy. Partant prenez patience aussi bien que moy, & continuez à bien faire.

A F F A I R E S D' E S T A T.

C H A P I T R E X L.

LE dessein du Roy de changer de Religion prenant tousiours de nouvelles forces, fut cause qu'il s'en retourna dans Mante qui estoit lors son Paris, où toutes sortes de gens de qualité & d'affaires s'estans rassemblez, il s'y trouua quantité de sollicitateurs pour luy faire changer de Religion ; dont les principaux (sans entrer dans le secret de sa conscience, duquel luy seul peut estre le vray Iuge) furent l'extrême pieté qu'il auoit de voir ainsi tous les peuples de France (qu'il nommoit ses enfans) exposez (s'il n'y appliquoit ce remede) à de perpetuelles ruynes, miseres & calamitez : sa liberté & sa vie estre continuellement aguettées & mises à la discretion de ceux ausquels (s'il ne vouloit faire vn changement general des principaux Officiers) il estoit contraint de commettre l'vn & l'autre : les puissantes & subtiles raisons Theologiques du temps, dont il estoit rebattu par Monsieur du Perron : son agreable entretien & douce conuersation : les conuiuances pleines d'artifice de quelques Ministres & Huguenots du Cabinet, qui vouloient profiter du tēps à quelque prix & par quelque voye que ce pūst estre : l'infidelle ambition de plusieurs des plus puissans & autorisez parmy ceux de la Religion, à la mercy desquels il apprehendoit de retomber si les Catholiques se resoluoient de se separer & l'abandonner : le dépit ou il estoit entré contre aucuns faisans les zelez Catholiques, pour luy auoir parlé insolemment & fait des harangues impudantes & impertinantes, pour le presser, mesmes avec menaces, de changer de Religion (dont l'vn des plus hardis auoit esté le Sieur d'O ; vsant de termes sales de goinfre & de cabaret à sa mode accoustumée : le desir que ce Prince auoit de se pouuoir passer de telles gens, & leur faire sentir vn iour leur temerité : la crainte ou il estoit entré qu'en fin les Estats qui se trouuoient lors assemblez à Paris (quelque malotrus qu'ils pūssent estre) n'eussent Monsieur le Cardinal de Bourbon pour Roy, & ne luy procurassent l'Infante d'Espagne pour femme : la lassitude & l'ennuy d'auoir tousiours eu le halecrot sur le dos, depuis l'age de douze ans, pour disputer sa vie & sa fortune :

*Sollicitations
pour la con-
uersion du
Roy.*

la vie dure, aspre, & languide, qu'il auoit escoulée pendant ce temps : l'espe-
rance & le desir d'une plus douce & agreable pour l'aduenir : & finalement
quelques vns de ses confidens & plus tendres seruiteurs (entre lesquels se
peut mettre sa Maitresse) y firent apporter l'absoluë conclusion, les vns par
supplications & l'armes, les autres par remontrances, & les autres par prudence
humaine, laissant les cas de conscience à part operer en luy seul.

Pendant toutes ces sollicitations qui ne rencontrerent pas de petites diffi-
cultez, vne bonne partie des grandes Villes qui estoient de la Ligue (& sur
toutes Paris) ne pouans plus supporter tant d'incommoditez & de necessitez
ou elles se voioient reduites, sans apparence d'en pouuoir estre desliurées
(par le moyen de tant de Roys imaginaires, desquels les diuisions & l'ar-
rogance commençoit à les ennuyer bien fort) estans priuées de tout trafic &
commerce entre-elles mesmes ny avec les estrangers, à causes des formels
empechemens qu'y mettoient les places qui tenoient pour le Roy, ils esmu-
rent plusieurs tumultes, & en fin contraignirent tous leurs Chefs de consentir
qu'il fut enuoyé vers le Roy, pour requerir & obtenir de luy la liberté du com-
merce ; à quoy ayant esté Député Monsieur de Belin, il vint trouuer le Roy à
Mante où à Vernon (au moins ce nous semble) mais nonobstant tout ce qu'il
pût alleguer quasi tout le Conseil du Roy se montra contraire à sa proposition,
les Catholiques ayans des raisons particulieres, & les Huguenots les leurs,
chacuns d'eux pour diuerses considerations qui regardoient la perseuerance
ou le changement de la Religion du Roy qui seroient trop longues & difficiles
à deduire ; d'autant qu'en ces occasions chacun retenoit à dire encore qu'en
celle-cy il n'y en eut pas vn qui ne se fut mis sur les belles paroles, sans neant-
moins auoir formé aucune opinion certaine ; quoy que le Roy les en sollicitast
instamment : tellement que vous voyant tout pensif, appuyé contre vn des
iambages de la cheminée de sa chambre assez esloigné des autres qui estoient
assis, le Roy se tourna vers vous, & vous dit : Et vous Monsieur de Rosny qui
faites là le resueur, ne nous direz vous rien d'absolu, non plus que les autres ? A
quoy en vous leuant tout debout, vous luy respondistes en ces mots.

Sire, Je voudrois auoir si bien resué que ie püsse concilier tant d'opinions que
ie vois dans vostre Conseil, & trouuer des expediens propres pour medeciner
plusieurs maladies desquelles vostre Estat est traouillé, & purger les mauuais
humeurs des esprits qui sont cause de ces agitations, rendus de telle nature que
les moindres propositions sont par eux reduites aux impossibilitez ; lesquel-
les ie voudrois bien estre capable de surmonter, en les espluchant si particu-
lièrement que l'execution d'icelles se trouuast voidé & garentie de tous incon-
ueniens. Mais plusieurs experiences, & les propres enseignemens de vostre
Majesté m'ayans appris que qui voudroit attendre cette perfection aux deli-
berations, qu'il ne s'en ferait iamais vne seule ; principalement lors qu'il est
question de faits Militaires & de grandes affaires d'Etat. Je ne craindray point
de dire qu'en celles qui se presentent, il faut ietter quelque chose au hazard &
à la fortune, laquelle decide les affaires plus enuoloppées par des voyes non
pourpensées : & sur ce fondement seroy-je d'avis d'essayer si les medecines
doucees, lenitives & accommodantes, deuiendront plus profitables que les vio-
lentes ; ameres & corrosiues, lesquelles iusques icy semblent auoir plurost en-
durcy les cœurs & obstiné les esprits, quelles ne les ont flechis & ramenez à la
raison ; & afin de n'vser de plus longs propos de crainte d'ennuyer vostre Ma-

*Les grandes
Villes de
Mante ou
Rogny au
est au com-
ment.*

*Discours de
Monsieur de
Rosny au
Roy.*

jesté, ie serois d'auis de voir ce que pourra produire, non seulement cette liberté de commerce si instamment demandée par les peuples malgré la volonté de leurs Chéfs; mais aussi vne Tréue generale s'ils là desirent, comme il me semble. que Monsieur de Belin en à dit quelque chose en passant: car pour moy ie ne me scaurois persuader que ces peuples ayent des-jà pris la hardiesse de faire resoudre quelque chose par tumulte: de demander tout haut (voire avec menaces) la Paix ou du Pain: osé souuent nommer & tout publiquement ce nom de Roy sans queuë, parlans de vostre Majesté: & en quelque sorte approuué l'Arrest, que les gens du Parlement restans à Paris, se son enhardis de donner pour la conseruation de la Royauté en la maison Royale, duquel Monsieur du Mayne s'est tant irrité: que ces peuples dis-je, s'ils viennent vne fois à gouster la douceur du repos, à respirer dans vne communication mutuelle; à ressentir les aydes les comoditez du viure par vostre beneficéce, voire vostre personne Royale: esprouuer le libre accez que chacun trouue vers elle: la gentillesse, douceur & familiarité de sa conuersation, qu'ils se reiettent iamais qu'avec grande contrainte, dans les desordres, miseres & calamitez dont ils tesmoignent estre si las & ennuyez. puissent plus supporter l'orgueil & l'arrogance Espagnole, la seruitude & sujection d'un nôbre infiny de Roys imaginaires, & cette multiplicité de Seigneurs Souuerains, tous diuisez entr'eux mesmes, sous nul desquels ils recognoissoient bien maintenant qu'ils ne scauroient iamais trouuer de repos ny de tranquillité certaine; & beaucoup moins cette forme heureuse de Republique, en laquelle chacune grande Ville auoit estimé de se pouuoir establir. Que si l'on se trouue en peine des manieres de parler dont il faudra vser; afin de ne debatre des droits & tiltres pretendus par ceux qui ont la principale autorité dans les deux partis, sous les noms desquels il faudra former & publier les conditions de cette liberté de Commerce & Tréue generale; i'espere lors qu'il n'y aura plus que cette difficulté à vider, qu'entre tant de bons esprits qu'il y a pres de vostre Majesté, il s'en trouuera qui feront des ouuertures non mesprisables.

Vos discours furent escoutez (l'enuie commençant des-jà cõtre vous à cause des familiaritez que le Roy vous tesmoignoit) des vns avec dépit des autres avec mespris, & entre tous se formerent apres tant de contestations, que Monsieur de Belin s'en retourna sans rien faire; de sorte que le Roy voyant n'auoir plus moyen de surmonter tant de diuersitez qui alloient augmentant ses peines & ses ennuy; Il prit vne resolution absoluë de se faire Catholique. Nous ne nous arresterons point à reciter les diuers propos qu'il eut sur ce sujet avec les Catholiques, d'une part, & avec les Huguenots de l'autre, craignant que cela ne fut trop long & peut estre ennuyeux; mais dirons seulement que la conclusion en estant prise deuant tous les plus qualifiez des deux costez; ce fut avec l'extreme ioye des vns, & le silence & haussement d'espaules des autres; & que la Ville de saint Denis fut choisie pour le lieu le plus propre à cette solemnité, tant à cause du Parron de France l'à reueré, que de la proximité de Paris.

Ces affaires, donc de si grande importance ayans esté ainsi resoluës, tous les Ecclesiastiques se rangerent à l'enuy aupres du Roy, chacun s'y faisant de feste pour remporter partie de la gloire d'auoir seruy à son instruction & conuersion pour laquelle par faire avec quelque espeece de cognoissance de cause,

*Conference
des Docteurs
& Ministres.*

L'on assembla des Docteurs, & des Ministres en conference amiable, pour y disputer des poincts de la Religion; en laquelle ayant esté conuie par vostre singulier amy Monsieur du Perron (lors Euesque d'Evreux par vostre moyen) qui tenoit le haut bout en icelle par sa suffisance, s'y faisant tout blanc de son espée, de distinctions & concordances des Peres, vous luy respondistes Monsieur ie n'ay que faire d'estre presét à vos disputes, pour sçauoir de quel costé se font les plus fortes & les plus valables raisons; Car l'estat des affaires vostre a nôbre & vos richesses requierent que vos distinctions preuailent; comme elles firent avec grand bruit & grand esclat, qui ne vous esmût pas beaucoup neâtmoins pour vous faire changer de Religion, ny vous seruir des exemples des grands pour reigler vostre creance.

Enuiron le vingtiesme Iuillet le Roy s'en alla à saint Denis, où la Cour se trouua plus grosse que de long-temps on ne l'auoit veüe, chacun desirant voir vne action si celebre, laquelle en esperance (comme elle le fut en effet) deuoit apporter de si notables changemens. Nous ne vous lasseront point l'esprit par la representation des ceremonies & magnificences qui se firent à la profession que le Roy fit de la Religion Catholique, laissant les particularitez de toutes les pompes & autres semblables babioles & fanfares aux Historiens, lesquels se plaisent à enfler leurs volumes de telles niaiseries, beautilles & baguenauderies, laissant le plus souuent en arriere les choses substantielles & instructiues, ausquelles nous arrestans nous dirons que durant le sejour du Roy à saint Denis, il arriua trois choses ou vous auez eu quelque part; lesquelles selon nostre aduis ne doiuent pas estre oubliées.

*Le Roy fait
profession de
la Religion
Catholique à
S. Denis.*

La premiere, concerne la confession de foy que l'on dressa pour le Roy, laquelle quelques malicieux ou extremement bigots auoient remplie de toutes les traditions & inuentions humaines les plus bigottes, tellement que ne la voulant approuuer, on la fit voir à d'autres Prelats, lesquels y ayans retranché tout ce qui n'estoit point des points essentiels de la Religion, & non absolument necessaires à salut; ceux qui l'auoient fabriquée s'en scandaliserent grandement, & sur ces contestations, & les refus que le Roy faisoit de signer & professer des choses dont entr'eux mesmes ils n'estoient pas d'accord: cette affaire sembloit s'en aller remise à vn autre iour, de quoy Monsieur d'Evreux extremement desplaisant, & sçachant bien que vous ne le seriez pas moins, de voir que les choses en fussent venuës si auant & ne s'acheuaissent pas de bonne grace; il vous vint querir par la priere des parties contestantes, mais sur tous de Monsieur le Cardinal de Bourbon (lequel depuis que vous fustes deuenul'entremetteur de sa reconciliation avec le Roy, ne pensoit pas qu'il y eut rien de bien fait si vous ne vous en messiez (pour aller d'eux vers le Roy, & du Roy vers eux; en quoy vous traouillastes si industrieusement & heureusement, à cela grandement assisté par ledit Cardinal & ledit Sieur d'Evreux; que la confession du Roy fut reformée avec le gré d'vn chacun; de laquelle vous retintes vne copie, laquelle ayant trouuée parmy vos papiers nous nous sommes licentiez de l'incerer en ces Memoires: & est telle que sensuit.

MOY
Je croy de ferme foy, & confesse tous & vn
chaque les articles contenus au Symbole de la Foy, duquel vse la sain-
cte Eglise Romaine, sçauoir est.

IE croy en Dieu le Pere Tout-puissant, Createur du Ciel & de la terre, & de toute chose, visibles & invisibles, & en vn souverain Seigneur **I E S V S-CHRIST**, Fils vnique de Dieu, engendré du Pere avant tous les siècles: Dieu de Dieu, lumiere de lumiere; vray Dieu de vray Dieu, engendré non pas créé; consubstantiel au Pere par lequel toutes choses ont esté créées, lequel pour nous hommes, & pour nostre salut est descendu du Ciel, & à esté incarné du saint Esprit, né de la Vierge Marie, fait homme & crucifié pour nous sous Ponce Pilate, & enduré mort & passion, & apres enseveluré, & resuscité le troisieme iour selon les escritures, & monté au Ciel à la dextre de Dieu son Pere, d'ou derechef il reuiendra en sa gloire, pour iuger les viuans & les morts.

Je croy au saint Esprit Souuerain Seigneur, viuifiant tout ce qui procede du Pere & du Fils, & qui avec le Pere & le Fils est adoré & glorifié, & qui a parlé par les Prophetes.

Je croy vnt sainte Eglise Catholique & Apostolique.

Je confesse vn Baptesme pour la remission des pechez. Et attends la future resurrection des morts, avec la vie du siecle à venir.

Je croy & embrasse fermement les traditions des Apostres & de la sainte Eglise, avec toutes les autres constitutions & obseruations d'icelles.

I'admets & reçoit la sainte Escriture, selon & au sens que cette Mere sainte Eglise tient & a tenu, à laquelle appartient de iuger de la vraye intelligence & interpretation de ladite Escriture: & iamais ie ne la prendray ny exposeray que selon le commun accord & consentement des Peres.

Je confesse qu'il y a sept Sacremens de la nouvelle Loy, vrayement & proprement ainsi appelez: instituez par nostre Seigneur Iesus-Christ, & necessaires (mais non pas tous à vn chacun) pour le salut du genre humain, lesquels sont le Baptesme, la Confirmation, la sainte Eucharistie, la Penitence, l'Extrême-onction, l'Ordre, & le Mariage; & que par iceux la grace de Dieu, nous est conferée: & que d'iceux, le Baptesme, la Confirmation & l'Ordre, ne se peuent reiterer sans sacrilege.

Je croy aussi & admets les ceremonies approuuées par l'Eglise, & vsitées en l'administration solennelle desdits Sacremens.

Je reçooy aussi & embrasse tout ce qui a esté desfiny & déclaré par les saints Conciles touchant le peché Originel & la iustification.

Je reconnois qu'en la sainte Messe on offre à Dieu vn vray, propre & propiciatoire sacrifice pour les viuans & pour les morts; & qu'au tres-saint Sacrement de l'Eucharistie est vrayement reellement & substantiellement le corps & sang de nostre Seigneur Iesus-Christ avec l'ame & la diuinité; & qu'en iceluy est faite vne conuersion de toute la substance du vin au sang; laquelle conuersion l'Eglise Catholique appelle transubstantiation. Je confesse aussi que sous l'vne des especes, on prend & reçoit Iesus-Christ tout entier & son vray Sacrement.

Je confesse qu'il y a vn Purgatoire ou les ames detenuës peuent estre soulagées des suffrages & bien-faits des fidelles.

I'aduouë qu'on doit inuoker les saints & saintes bien-heureux & regnans avec Iesus-Christ, lesquels prient & offrent à Dieu leurs oraisons pour nous, & desquels on doit venerer les saintes Reliques.

Comme aussi que l'on doit auoir & retenir les images de nostre redempteur

Iesus-Christ, de sa bien-heureuse Mere perpetuellement Vierge, & des autres Saints & Saintes, en leur faisant l'honneur & veneration qui leur appartient.

L'aduoué dauantage que nostredit Redempteur a laissé en son Eglise la puissance des Indulgences; & que l'usage en est tres-salutaire au peuple Chrestien.

Ie recognois la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, Mere & superieure de toutes les Eglises: promets & iure vraye obeissance spirituelle au saint Pere de Rome, successeur de saint Pierre Chef des Apostres & Vicaire de Iesus-Christ.

I'approuue sans aucune doute, & fais profession de tout ce qui a esté décidé, déterminé & déclaré par les saints Canons & Conciles Generaux, & rejette, reprouue & anathematise tout ce qui leur est contraire, & toutes heresies condamnées, reietées & anathematisées par l'Eglise.

En cette Foy Catholique (hors laquelle nul ne peut estre sauué, & dont ie fais presentement profession) ie promets moyennant la grace de Dieu persister entierement & inuotablement, iusqu'au dernier soupir de ma vie.

AFFAIRES D'ESTAT ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE XLI.

Nous vous auons dit cy-deuant qu'il arriua trois choses à S. Denis, desquelles vous fustes participant. La premiere la profession du Roy, dont ie viens de toucher la substance.

*Monsieur
d'Antraques
vint trou-
uer Monsieur
de Resay.*

La seconde est telle, que Monsieur d'Antraques qui ayuoit à se mesler de toutes faciendes (qui se trouuoient en fin plustost malicieuses que sincerés) vous vint voir vn matin à vostre logis, où apres quelques compliments & assurances de sa fidelité au seruice du Roy, il vous dit que depuis deux iours il estoit arriué vn certain Espagnol à saint Denis nommé Ordognes, lequel il disoit auoir nourry estant fort ieune garçon, & depuis l'auoit donné au Seigneur Dom Bernardin de Mandosse lors qu'il estoit Ambassadeur en France, avec lequel ayant tousiours demeuré depuis, il s'estoit seruy de ce qu'il auoit la langue & la façon Françoisé pour l'enuoyer vers luy, afin qu'il trouuast le moyen de le faire parler à vous, comme vn des plus anciens seruiteurs du Roy, (sçachant bien que vous estiez avec luy dès le temps qu'estant en Bearn, il faisoit traiter vne confederation entre le Roy son Maistre & luy, par l'entremise du Commandeur Moreau & du Vicomte de Chaux) auquel il auoit plus de confiance, disant auoir des choses à vous proposer que vous iugeriez grandement aduantageuses au Roy & à la France, sans que ledit personnage luy, eut voulu rien specifier d'auantage.

Cette proposition vous my-partit l'esprit aucunement, ne vous fiant que de bonne sorte à Monsieur d'Antraques à cause de son esprit embarrassé, broüillon & desireux de nouuelletez: & neantmoins ne le voulant pas refuser absolument, sans estre informé des volonteés du Roy, vous le remistes au soir à luy rendre responce lors qu'il seroit nuit, disant cette heure estre plus propre pour tenir l'affaire secrette, & vous en allastes aussi-tost (que ledit Sieur d'Antraques fut party de vostre logis) trouuer le Roy, auquel ayant côté

tout ce que vous auoit dit Monsieur d'Antraques, & cét homme à luy, il en prit mesme opinion que vous auiez fait & dit; l'estime que tout cecy n'est qu'une fourberie de l'homme, que vous cognoissez pour le faire de feste, ou s'il y a quelque chose de vray c'est vne ruse des Espagnols pour donner des ialousies à mes alliez, ou tenir en suspens ceux qu'il estime estre prests de l'abandonner en France. Neantmoins il n'y a point de mal que vous escoutiez tout ce qu'il vous dira, & puis sur cela nous iugerons de ce qu'il faudra faire.

Vous estant, donc, trouué sur le soir à vostre logis, Monsieur d'Antraques ne manqua pas de s'y rendre avec l'homme dont il vous auoit parlé, lequel apres quelques ciuillitez vous dit qu'il auoit eu charge expresse de son Maistre Dom Bernardin de Mandosse de s'adresler à vous, afin que par vostre moyen le Roy sceut le desir qu'il auoit de voir son Maistre & luy en bonne amitié, dequoy il auoit les moyens en main, & sur cela luy en auoit dit quelque chose; mais qu'il iugeoit bien (les choses estans grandement changées en France par la conuersion du Roy) que ce qu'il auoit à proposer ne seroit pas maintenant conuenable, mais qu'il se mettroit en auant d'autres choses non moins auantageuses, maintenant qu'il est Catholique, le Roy d'Espagne ayant vne fille qu'il ayme infiniment, & qu'il sçait bien ne pouuoir iamais mieus apparier qu'avec vn Roy de France: mais que pour ce sujet & les autres conditions qui s'en peuuent ensuiure, il vous prioit de ne trouuer point mauuais s'il reseruoit de les dire au Roy mesme, & de faire en sorte qu'il pût parler à sa Royale Majesté, dequoy vous luy fistes de grandes difficultez, sans neantmoins l'en desesperer du tout que vous n'eussiez sçeu sa volonté; à laquelle en ayant parlé il vous commanda de le luy amener, mais vous prioit de le visiter par tout auparauant, & s'il ne vouloit souffrir cette visite le rejeter tout à fait. Cét homme vous estant venu retrouver à l'heure que luy auiez donné, amené tousiours par Monsieur d'Antraques, vous leur dittes que le Roy auoit trouué bon qu'il vint parler à luy, sans en faire aucune difficulté ny mesme prescrire l'heure ny la forme, les remettant à vostre discretion: mais que pour vostre deuoir & le contentement de vostre esprit, vous ne l'entreprendriez pas que vous ne l'eussiez bien visité par tous les habits, ne se deuant point offenser de cette formalité veu le lieu suspect dont il venoit (s'il n'auoit quelque mauuaise intention) d'autant que c'estoit vn ordre estably depuis peu, à cause de plusieurs mauuais desseins que l'on descouuroit se projetter contre la personne du Roy: ny qui plus est trouuer mauuais, si vous le faisiez mettre à genoux, & luy teniez tousiours les deux mains pendant qu'il parleroit à sa Majesté. A toutes lesquelles choses cét Ordognes ou Nugnes (car nous l'auons trouué nommé de ces deux noms dans les petits memoires que nous faisons des choses que nous vous oyons dire) s'estant accommodé par le conseil du dit Sieur d'Antraques, vous le visitastes & fistes encore visiter ses habits par vos deux valets de chambre l'Espine & du But, dont l'un estant Tailleur ne laissa ply, reply, ny cousture ou il ne fouillast, & en mesme temps le menastes au Roy, & l'ayant fait mettre à genoux en le saluant & vous luy tenant les deux mains, il luy tint au commencement les mesmes propos qu'il vous auoit tenus, puis luy fit plusieurs autres belles ouuertures sur le fait du susdit mariage, & finalement concludt que s'il vouloit enuoyer secrettement quelque sien confident seruiteur vers son Maistre Dom Bernardin de Mandosse qu'il en rapporteroit toute sorte de satisfaction.

*Vn Deputé
d'Espagne
présenté au
Roy par Mr.
de Resay.*

*Le Sieur de
la Varenne
est renvoyé
sur le 15
1701, sous
Bonneur de
Monsieur.*

Pour abrèger ces longs discours d'autant que vous n'eussiez nulle part depuis en cette affaire, le Sieur de la Varenne fut choisi par le Roy (contre vostre opinion) seulement sous couleur d'aller comme de luy mesme & sans charge ny Lettre du Roy travailler à quelque reiglement des postes des frontieres, pour lesquelles il y auoit lors quelque dispute avec le courrier major d'Espagne, mais ledit Sieur de la Varenne, soit par vanité ou autrement, ne s'estant pu empêcher de publier les causes de son voyage, & faire le grand Ambassadeur, & Dom Bernardin l'ayant receu comme tel avec grand apparat & peu de paroles substantielles: cela pensa causer de grandes alterations, du costé d'Angleterre, des Prouinces vnies, & des Princes d'Allemagne allies de la France, & y eut grande peine à les dissuader qu'en ce voyage le Roy n'eut eu dessein de traiter (sans eux ny leur sceu) quelque chose avec le Roy d'Espagne sur le point de sa Catholicité, afin de se separer d'eux apres & de les abandonner.

*Trouvé
Paris.*

La troisieme affaire, fut que les peuples de Paris ayants gousté quelque petite liberté d'aller voir ce qu'ils appellent leur Ecu à l'entour de Paris, pendant la conserance de Suresne (pour laquelle tenir plus librement l'on auoit fait vne Tréue de quelque deux lieuës à la ronde) l'auoient trouué si douce, que voyant le Roy fait Catholique, ils ne laisserent iamais Monsieur du Mayne en repos qu'il n'eut requis du Roy (sans y adiouter de Nauarre) vne Tréue generale, au moins pour six mois, laquelle ayant esté par luy demandée, & le Roy ayant assemblé son conseil sur cela, il y eut quasi autant de contestations qu'il en fut fait lors de la demande pour la liberté du Commerce; à cause que Monsieur du Mayne ne voulut iamais consentir qu'il fut nommé comme Roy en l'instrument d'icelle, disant: Que les peuples s'y opposoient formellement: neantmoins plusieurs & le Roy me fine se laissant aller aux raisons que vous alleguiez tousiours, qu'au nom de Dieu il se fit voir aux peuples de Paris & à tant de Députez qu'il y auoit là assemblez sous la couleur de leurs Estats pretendus; & leur vlast de ses gentils discours, ciuilité & formalitez accoutumées lesquelles infailliblement produiroient bien tost quelque mutation en leurs cœurs: finalement elle fut accordée pour trois mois, & publiée au commencement d'Aoust mil cinq cens quatre-vingt treize, & dés le lendemain ou deux iours apres il arriua vne si grande affluance de peuple, noblesse & autres gens de qualiré de la Ligue à S. Denis, que l'on ne se pouuoit quasi tourner par les ruës, lesquels ne pouuans quasi encore adiouter foy à ce que l'on publioit de la conuerision du Roy, cherchoient des lieux de tous costez dans l'Eglise S. Denis & sur les chemins du logis du Roy en icelle (car le Roy la voulut allonger expres pour les contenter) afin de le voir à la Messe ou pour le moins en passant pour y aller, tous lesquels ne l'eurent pas plustost veu avec sa bonne mine, que depuis les plus grands iusques aux plus petits (fort peu exceptez) ils ne criaissent viue le Roy avec acclamations, leuant les mains au Ciel: & vne infinité (sur tout les femmes) ietter des larmes de ioye, & crier sans cesse, Hé! Dieu le benie, & le vueille bien tost amener en faire autant dans nostre Eglise nostre Dame: luy donnant mille louanges, & prians Dieu pour sa prosperité, bonne & longue vie: surquoy vous pristes occasion de vous arrester, d'autant que vous marchiez deuant le Roy, pour luy dire; Hé! bien Sire, que vous en semble de ce peuple quel'on disoit ne vouloir pas vous accorder la qualiré de Roy dans

*Le Roy à S.
Denis.*

Instrument de la Tréue ne recognoissez vous pas bien maintenant qu'il n'y a iamais pensé ; puis que si librement il vous l'a donné par acclamations publiques, benedictions & larmes de ioye ; ce qui luy en caufoit vne si grande en luy mesme, que quasi les larmes luy en venoient aux yeux, & continuoient les visités de ces Parisiens tant que le Roy fut à S. Denis.

Il s'en alla quelques iours après à Champs sur Marne pour visiter le Fort de Gournay, de là à Brie-comte-robot & à Melun, où pendant son sejour il eut des aduis que les Iesuites, Capucins, & autres zelez Religieux pratiquoient des personnes pour entreprendre sur sa vie ; & de fait trois iours apres il arriva vn Gentil-homme de Lyon qui aduertit sa Majesté, que pour certain vn homme estoit party de Lyon resolu de le tuer, ainsi que luy auoit dit vn Ecclesiastique, auquel ce meschant garnement s'en estoit confessé, & le designa si bien par la taille, les habits & les traits de visage, que deux iours apres il fut pris, & en suite conuaincu du crime & deffait par Iustice, dont le Roy s'esmut, aucunement, si bien que vous luy venant peu apres demander congé de faire vn voyage à Bontin pendant la Tréue, prenant pour sujet d'iceluy, que vous y auiez pour cinq ou six mille escus de bled à vendre : apres qu'il vous l'eust permis & prié de reuenir bien-tost, il vous dit : Mon amy, est-ce pas vne chose estrange de la malignité des cœurs des hommes, que d'en voir qui font profession d'estre Religieux ; auxquels ie ne fis iamais de mal ny n'en ay la volonté : qui attentent iournellement cõtre ma vie. L'on m'auoit tant de fois dit que me faisant Catholique toutes ces mauuaises volontez cesseroient. & que Monsieur du Maine & ses parens n'attendoient que cela pour me recognoistre : mais ie commence à voir qu'il y a dans leurs cœurs plus d'ambition & d'auarice que de Religion & de Iustice : mais à vostre retour nous y verrons plus clair & vous en diray dauantage, & sur cela vous estant separé de luy, vous fistes venir Madame vostre femme & vous en allastes à Bontin ou vous trouuastes quantité de bleds à vendre, desquels le debit estoit fort bon, à cause de la liberté que donnoit cette Tréue de commercer dans les grandes villet, lesquelles instruites par les necessitez & diseres passées, tascherent à se munir de sorte qu'elles n'y retombassent plus : mais vous n'eustes pas loisir d'estre long-temps marchand de bleds : car à peine en eustes vous vendu pour deux ou trois mille escus (que l'on vous payoit tout en pistoles) que le Roy vous enuoya vne Lettre escrete de sa main, dont la teneur estoit telle.

Mon amy, le ne vous auois donné congé que pour dix iours, & neantmoins il y en a des-ja quinze que vous estes party : ce n'est pas vostre coustume de manquer à ce que vous promettez, ny d'estre paresseux : partant reuenez vous en me trouuer : c'est chose necessaire pour mon seruice, tant pour voir des Lettres que Madame de Simiers & vn nommé la Font (qui à mon aduis est celuy de qui vous scauiez des nouvelles durant nostre grand Siege) qui vous escriuent de Roüen, lesquelles sont en chiffres ; & par si peu que nous en auons pû deschiffer (car ie les ay fait ouuir) nous iugeons qu'elles importent à mon seruice. Il y en a encore vne d'vn nommé Desportes qui demeure à Vernueil, lequel vous prie de luy mander s'il fera le bien venu pour vous parler d'vne chose dont vous cõferastes vne fois ensemble à Eureux dans vostre Abbaye de S. Taurin que le feu Roy vous donna. I'ay aussi plusieurs choses à vous dire & s'en presente tous les iours vne infinité sur lesquelles ie seray bien aise de prendre vos aduis, cõme i'ay fait sur beaucoup d'autres dõt ie me

*Arresté de
contre la vie
du Roy des-
couuert.*

*Monsieur de
Rofuy à
Bontin.*

*Lettre de
Roy à Mr.
de Rofuy.*

lais bien trouué. Partant partez en diligence & me venez trouver à Fontaine-bleau, Adieu. Ce troisieme Septembre mil cinq cens nonante-trois.

*À Monsieur de
Foy, tiers
de la
Roy à Fon-
taine-bleau.*

Ayant leu cette Lettre aussi-tost vous resolustes de laisser Madame vostre femme, pour acheuer la vente de vos bleds & de mettre ordre à vos affaires, & vous acheminastes à Fontaine-bleau; ou à vostre arriuee le Roy vous dit; Depuis que ie ne vous ay veu, i'ay bien apris des nouvelles, & cogneu qu'il y en a beaucoup qui me font bonne mine, & veulent que l'on les tienne pour bons François, qui ont toute autre chose dans le cœur; mais il n'en faut pas faire le semblant, & s'en seruir comme l'on pourra; & sur cela vous baillant les Lettres que l'on vous escriuoit, vous dit: Voylà venir forces gens qui ne sont pas trop contents quand ils voyent que ie vous entretiens long-temps, craignant que vous ne me parliez de la Religio & des desordres de l'Estat, à cause d'une grande Lettre que vous m'en escriuistes vn iour, dont ils ont eu quelque vent encore que ie la misse au feu deux iours apres l'auoir receuë: partant allez vous en essayer à deschiffer tout ce que l'on vous escrit, & ie diray aux principaux de ceux qui viennent, que ie vous parlois de ces Lettres: & vne autres-fois ie vous entretiendray plus à loisir.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XLII.

*Grand dis-
cours d'af-
faires d'Es-
tat.*

PLVSIEURS particularitez assez remarquables s'estoient passées dans les affaires, dont nous n'auons fait aucune mention; touresfois nostre memoire nous en fournissant pour le present de quelques vnes que vous racontiez lors aux Sieurs de Choisy, Bois-brueil & à l'un de nous quatre, nous les reprendrons de plus loin & vous ramenteurons ce que nous en auons retenu, & nous semble qu'elles commençoient ainsi.

Lors que durant la vie du Prince de Parme, & qu'avec vne grande armée il se preparoit à entrer pour la troisieme fois en France, afin d'y faire proceder à l'eslection d'un Roy tel qu'il plairoit au Roy d'Espagne son Maistre de nommer: l'on auoit selon son desir, fait assigner vne assemblée d'Estats à Rheims, afin qu'au mesme temps de la nomination de ce Roy imaginaire, il y pût estre sacré; mais apres que ce Prince fut mort, & son armée toute dissipée, Monsieur du Mayne fit changer cette assemblée & ordonna qu'elle se tiendroit à Paris, qui la demandoit instamment, & les Ministres du Pape & du Roy d'Espagne aussi; ou en mesme temps neantmoins que les Députez des Prouinces furent arriuez, diuerses humeurs & fantaisies commencerent à traualler les esprits de ceux qui cōposoient ce grand corps Anarchique: chacun des principaux d'iceluy formant des desseins & forgeant des desirs à part & differens des autres; à sçauoir le Pape, ses Nonces & Legats d'une façon, le Roy d'Espagne & ses Ministres d'un autre: & les Ducs de Sauoye, de Lorraine, du Maine, de Nemours, de Mercure, de Guyse & autres chacun à sa mode; & la Ville de Paris, y compris le Parlement, à la finne aussi: nul desquels ne pouoit faire executer son projet sans la destruction de tous ceux des autres; lesquelles contrarietez cōmencerent à paroistre manifestement lors de la proposition qui fut faite pour tenir vne assemblée ou conférence à Suréne, entre des personages notables & tous Catholiques de la part du Roy & de ceux de la

Ligue; en laquelle quoy qu'il ne s'y resolust rien d'important, néanmoins vne petite Tréue dont il fut auparauant conuenu pour la facilité d'icelle, fut trouuée de si bon gouft par le peuple de Paris, que le desir d'vne plus longue & de plus grãde estenduë luy demeura tousiours fiché en l'esprit, voire s'augmenta iusqu'à celuy d'vne Paix generale, tellement que dès cette heure là les diuisions s'accrurent de sorte entre tant de diuerses testes remplies d'ambition, qu'ils ne purent iamais plus depuis conuenir à vn mesme dessein, & ne firent quasi plus rien que par boutades & à bastons rompus; le Comte de Mansfeld mesme, qui fut enuoyé au deffaut du Prince de Parme, avec vne grande armée en France, n'ayant iamais osé passer plus auant que Noyon.

Et quoy que le Duc de Feria, Dom Inigo de Mandosse & Jean Baptiste de Taxis passassent iusques à Paris, pour fortifier l'entremise de Dom Diego d'Ibarre, si ne peurent ils beaucoup aduancer en leurs desseins n'estans pas secondez par de puissantes armes, ny abondance de deniers: & eussent encore beaucoup moins fait sans vn voyage que le Roy fit à Tours, & le Siege qui fut mis deuant Selles avec mauuais succez, lesquels causans l'absence du Roy, donnerent moyen au Comte de Mansfeld d'assiéger & prendre Noyon, ce qu'il n'eust osé entreprendre si le Roy eut esté seulement à Compiègne; & les nouuelles qui leur arriuerent d'Italie que le Pape ayant sçeu que le Cardinal de Gondy & le Marquis de Pisany estoient enuoyez vers luy de la part du Roy non encore Catholique; leur auoit fait faire deffences d'entrer dans l'Etat de Rome: aussi ces petites des-faueurs aux affaires du Roy leur donnerent telle hardiesse de proposer le mariage de l'Infante, avec le Royaume de France & Monsieur le Cardinal de Bourbon conjointement, duquel il fut dressé des articles, iceux signez & enuoyez à l'Abbé de Belloc pour les faire voir & approuer audit sieur Cardinal: non qu'ils eussent intention de les executer, mais seulement pour seruir d'occasion audit Sieur Cardinal, de se separer du party du Roy, & ensemble avec luy Monsieur le Côte de Soissons, Messieurs les Ducs de Neuers & de Longueville & plusieurs autres Catholiques, lesquels l'on disoit estre liez d'intelligence ensemble; mais ces escrits & deliberations n'estans pas dans les cœurs des principaux Chefs de la Ligue esgalement, elles ne purēt aussi estre tenuës assez secretes ny mesnagées cōme il estoit requis; ny auoir leurs suites necessaires; tellement qu'elles produirent en la pluspart des effets tous contraires à leurs attentes; ausquels commença de donner mouuement l'Arrest du Parlement dont a esté parlé cy-deuant, lequel estant bien-tost apres suiuy de la conuersion du Roy, les desseins de tous les grands Chefs de la Ligue se trouuerent encore plus contraires que iamais, chacun songeant à traiter separement afin de rendre ses conditions plus aduantageuses, cōme il a depuis esté sçeu de la pluspart d'eux; car quoy qu'ils eussent pour la pluspart protesté qu'il n'y auoit que la seule créance erronnée du Roy, qui les empeschast de dōner la Paix à la France par vne entiere & absoluë recognoissance de sa Royauté. Neantmoins quand ils sçeurent que l'on parloit à bon escient de sa conuersion, ils en receurent vn desplaisir extrême, & firent (tant les ministres du Roy d'Espagne qu'eux) tout ce qui leur fut possible pour en empescher l'effet, iusques à luy faire dōner (par personnes tierces interposées & qu'en tout cas l'on pourroit desaduouer) des esperances de traiter avec luy à certaines cōditions ou il ne seroit point parlé de Religion. Et quoy que les Sieurs de Villeroy, de Bellieue,

Jeannin, Belin, Zamet & autres qui vouloient estre tenus pour pacifiques dans le party du Roy, se montrer amateurs de l'Estat, & favoriser la legitime Royauté; luy assuraient tousiours que sa conuersion seroit suiuite d'une generale recognoissance; neantmoins l'on sceut depuis par le moyen d'une depesche que le Cardinal de Plaisance auoit faite au Pape, laquelle fut prise vers Lyon & apportée à S. M. qu'en mesme temps que lesdits de Villeroy & Jeannin faisoient faire tant de belles protestatiōs, voire seulement deux iours auant sa profession Catholique, il s'estoit tenu vn conseil secret tres solemnel de tous les Ministres du Pape & du Roy d'Espagne & de tous les principaux Chefs de la Ligue ou des Députez, des Ducs de Nemours, Mercure & autres qui estoient absens auquel il fut fait vn fermēt general entre les mains du Legat du Pape sur l'Hostie, la Croix & l'Euangile, avec plusieurs execratiōs de maintenir à tousiours la Ligue Catholique, & de ne s'en separer iamais pour quelque cause & occasion que ce pût estre, qu'il n'y eut eu vn Roy esleu & recogneu de tous, qui fust agreable à celuy d'Espagne: & de n'entrer iamais en aucun accord, traité, conuention ny communication avec le Roy ny les siens, quelque professiō qu'il püst faire de la Religion Catholique, & preuue d'une vraye conuersion qu'il donnast & autres semblables cōditions dont il estoit bien difficile que les Sieurs de Villeroy & Jeannin fussent entierement ignorans comme ils le voulurent feindre lors qu'estant l'un d'eux venu trouuer le Roy à Fontainebleau (luy estant des-jà Catholique) pour continuer à donner de belles paroles, il leur fit voir cette depesche du Legat pleine de choses contraires aux assurances qu'ils luy vouloient faire prendre, & notamment l'original ou copie signée du Legat de cēt execrable serment cy-dessus dit. Aussi la suite des affaires a elle tesmoigné que tous ces gens l'a n'eurent iamais inclination à seruir le Roy, & que ce qu'ils en ont fait depuis n'a esté que par la viue force, & pour se voir abandonnez des peuples; dequoy il se pourroit alleguer vne infinité d'exemples que nous auons veus depuis: mais pour eüiter prolixité, nous nous contenterons de ceux qu'en donnerent le Sieur de Villeroy, son fils & ceux qui dependoient de leurs volentez que nous auons choisis exprés, pource qu'il estoit vn de ceux qui de mines & de paroles montroient plus de sincerité & d'affection au Roy & à l'Estat; & neantmoins quoy que le Roy eut fait profession de la Religion Catholique: eut enuoyé à Rome Messieurs de Neuers, Cardinal de Gondy & Marquis de Pizany, pour recognoistre le Pape & luy prester l'obeyssance: qu'il eut esté fait vne Tréue pour trois mois: que le Sieur de Villeroy en eut obtenu la prolongatiō particuliere pour luy & pour son fils pour deux autres mois, voire en eut poursuiuy la continuation encore pour trois mois: (laquelle neantmoins il ne püst obtenir) que les armes à la fin d'icelles Tréues se fussent reprises de tous costez: que le Roy eut esté solemnellemēt sacré à Chartres: que les sieurs de Vitry & de la Chastre, & les Villes de Meaux, Orleans & Bourges & ce qui en despendoit eussent recogneu le Roy: que ceux de la Ville de Lyon se fussent saisis de Monsieur de Nemours & traité avec sa Majesté: qu'elle eust fait vne declaratiō pour receuoir dans vn mois tous ceux qui voudroient r'entrer dans sa legitime obeyssance, avec protestation d'estre priuez de toute grace s'ils laissoient passer ce temps-là; si est-ce que ledit Sieur de Villeroy ne voulur iamais permettre que son fils ny ceux qui dependoient de luy se rangeassent à leur deuoir, quoy que les places qu'ils tenoient ne valussent que

*Dépêche du
Cardinal de
Plaisance
surprise.*

*Procédures
du Sieur de
Villeroy.*

fort peu de chose; mais au contraire il fit tant par menées & l'interuention de ses amis de Cour qui conuiuient de long-temps avec luy & en auoient receu plusieurs courtoisies durant les guerres, qu'il obtint vne Tréue particuliere de trois mois pour luy, son fils & ceux qui dependoient de luy, laquelle encore il voulut faire approuuer à Monsieur du Mayne, afin de nager tant qu'il pourroit entre deux eautés, qu'ils pussent tous deux viures comme neutres entre les deux partis, & ne se trouuer obligez de s'exposer aux dangers, ny en venir à l'experiance des armes, iusques à ce que voyant Beauuais, Amiens, Abbeville, Paris & Roüen rendus, ils mesnagerent si bien leurs temporisemens (par le moyen du Sieur du Pleffis qui estoit fort son amy, & du Sieur de Sancy qui auoit lors tout crédit auprès du Roy (à la fille duquel aussi il maria son fils) qu'ils ne recogneurent tous deux le Roy qu'en se faisant achepter bien cherement; d'autant qu'il eut l'argent de la recompence de sa charge & encore apres la charge de Secretaire d'Etat; ce que nous auons mis icy par preuention de temps, pour faire voir que non les bonnes volontez & inclinations d'autruy, mais le seul courage la vertu & la fortune du Roy assisté des benedictions du Ciel, ont esté les vniques causes de ses prosperitez & de la splendeur ou il à mis cét Estat.

AFFAIRES MILITAIRES ET DESTAT.

CHAPITRE XLIII.

PENDANT vostre voyage à Bontin, & le sejour que le Roy fit à Melun & à Fontaine-bleau, il c'estoit tenu encor deux conferences à Andresy Voyage du Roy à Melun, & à Dieppe. & à Milly, desquelles nous ne disons rien d'autant que vous ny eustes nulle part, à la fin desquelles le Roy s'en alla à Mante & de la à Dieppe pour assister pe. le Sieur de Boifrozé auquel Monsieur de Villars durant vne si douce Tréue menoit vne fort dure guerre, dont nous auons estimé vous deuoir r'amentuer les motifs, tant pour ce que depuis vous vous messastes des affaires de ce Fort de Fescamp dont il estoit lors question, & vous pensa estre cause d'un grand accident quand vous fistes quelque temps apres le traité de Roüen, que Boifrozé fut depuis des Gentils-hommes de vostre suite & vostre Lieutenant en l'artillerie, que pource qu'en cette narration il s'y rencontrera plusieurs accidens notables & dignes de n'estre pas oubliez. Motifs de la guerre d'en-ire Mr. de Villars & le Sr. de Boifrozé.

Vous vous souuiendrez, donc Monseigneur, afin de prendre les choses dès leur origine: comme Monsieur de Biron assiegea & prit le fort de Fescamp sur ceux de la Ligue, dans lequel s'estant trouué le susnommé Sieur de Boifrozé: Auant que d'en sortir il remarqua si bien sa situation Maritime, & toutes les aduenües d'icelle qu'il se forma dés-lors en l'esprit vn dessein de la pouuoir reprendre vn iour: Et de fait ayant pratiqué depuis deux soldats, qu'il trouua moyen de faire ietter parmy ceux de la garnison, & les ayant bien instruits de ses intentions, il fit vne entreprife sur ce fort par vn moyen que chacun eust estimé impossible. si l'exécution n'eust verifié le contraire: d'autant que le lieu par ou il l'à designa est vn rocher haut de cent toises, couppé en precipice, le pied duquel estoit ordinairement baigné de vagues & flors de la mer de plus de deux toises de haut, reserué quatre ou cinq fois l'année, au temps des plus basses marées que durant quatre ou cinq heures seulement, quelques

fois la nuit & quelques fois le iour, la mer laisse quinze ou vingt toises de Diametre à sec au pied d'iceluy, l'une desquelles opportunités ledit Sieur de Boifrozé ayant choisie & fait accommoder auparavant un gros cable (qu'il vous a fait veoir plusieurs fois depuis à Roüen) de hauteur conuenable pour le roc qu'il vouloit grauir, & à iceluy d'espace en espace fait faire des nœuds pour se tenir des mains, & des estriers de corde avec de petits bastons, pour y apposer les pieds, il rassembla cinquante soldats des plus determinez de sa cognoissance, la pluspart Matelots qui grimpent aux Hunes, lesquels il auoit esprouez en plusieurs perils & avec iceux s'embarqua dans deux Chaloupes & vint une nuit (qui par bonne fortune se rencontra fort noire) aborder au plus pres de ce roc que la basse marée luy peust permettre : sur le haut duquel l'un des deux soldats de la Garnison qu'il auoit gaignez logeoit ordinairement, comme en un lieu dont l'on ne se fust iamais deffié, & depuis six mois auoit accoustumé de s'y rendre la nuit à toutes les basses marées pour y entendre le signal, auquel il ietta aussi-tost un menu cordeau de longueur suffisante au bout duquel fut soudain attaché celui du gros cable que le soldat tira incontinent à mont, & ayant attaché une agraffe de fer qui y estoit à l'entre-deux d'une Cannonniere avec un gros leuier, aussi-tost le Sieur de Boifrozé fit monter l'un des deux Sergens de ces cinquante auquel il se fioit le plus, & l'ayant fait suiure par tous les autres, il monta luy mesme le dernier afin que nul ne s'en peust desdire, & qu'il leur seruiſt de chasse-avant : Or pendant le temps qui c'estoit employé à tous ces myſteres, à s'agençer tous cinquante sur cette corde & à monter les uns apres les autres avec leurs armes qu'ils s'estoient liées au corps, la marée auoit commecé de reuenir, voire estoit des-jà remontée pres de six pieds contre ce rocher que ledit sieur de Boifrozé & ses cinquante soldats n'estoient encore qu'à la moitié d'iceluy. Estans donc ainsi pendus & comme enfilez à ce cable il ne leur restoit plus nulle esperance de salut que par la prise de la place, de laquelle Boifrozé pour son regard ayant un courage intrepide & resolu à mourir ou s'en rendre maistre ne doutoit nullement, lors que son Sergent qui montoit le premier (soit à cause de l'extrême hauteur ou il estoit paruenu, soit pour le grondement & tintamarre furieux que demenoient les flots & vagues impetueuses de la mer contre cette roche bise) commença de s'effrayer & à dire qu'il n'estoit plus en sa puissance de monter plus haut & que la teste luy tournoit, ce qui estant rapporté de bouche à autre iusques audit Sieur de Boifrozé, & luy voyant que quoy qu'il luy eut peu mander il n'auancoit point il prit resolution d'y aller luy mesme, & ainsi passant par dessus les corps & les testes de tous ses compagnons suspendus en l'air : il paruint iusques à luy & le rassura aucunement, & puis le poignard à la main le contraignit de continuer à monter, tant qu'en fin le iour estant fort prochain, ils entrerent tous cinquante sur ce haut rempart sans aucun inconuenient, bruiſt ny allarme, ou estans receus par ces deux soldats & cognoissans tous les estres & aduenues du Fort, ils surprirent facilement le Corps de garde, & les sentinelles qui estoient de l'autre part deuers le Bourg (ne se faisant d'ordinaire nulle garde du costé de la mer, à cause de l'extrême hauteur du rocher qui le faisoit estimer du tout inaccessible) & les ayant taillez en pieces, ensemble tout ce qui vint piece à piece au secours, il se rendit finalement maistre de ce Fort, de quoy il aduertit aussi-tost Monsieur de Villars, tant afin qu'il luy enuoyast gens pour se saisir du Bourg,

Surprise admirable du Fort de Fes camp.

& le pouuoir garder pour s'asseurer du Gouuernement de la place, qui estoit dans l'estenduë de sa charge.

Mais estant quelque temps après entré en mauuais mesnage avec luy & encor plus avec le Commandeur de Grillon, craignant que l'un ou l'autre priuast de ce qu'il s'estoit acquis avec tant d'industrie, de labour & de peril : il se donna du tout au Roy enuiron le temps de sa conuersiõ & ne recogneut plus les mandemens dudit Sieur de Villars : de quoy estant entré en extrémè colere, il l'enuoya inuestir, logeant des troupes aux enuiron de sa place qui l'incommoderent de sorte qu'il fut contraint de recourir au Roy & luy demander secours, lequel à cette occasion s'achemina promptement à Diepe & puis s'en alla loger à sainct Vallery en Caux, auquel lieu arriua Monsieur de Belin, de la part de Monsieur du Mayne, pour luy remonstrer que l'assistance par luy donnée au Sieur de Boifrozé, estoit vne pure infraction de Tréue, qui seroit cause de la faire rompre par tout, ce qui ne luy sembloit pas à propos pour pacifier le Royaume : mais au contraire la deuoit prolonger encor de trois mois outre les cinq accordez en deux fois, d'autant qu'il luy falloit encor ce temps pour le voyage de Monsieur le Cardinal de Joyeuse à Rome, & ce luy du Sieur de Montpesat en Espagne, auant le retour desquels il ne pouuoit pas absolument disposer de luy ; mais le Roy qui se souuenoit de la despesche du Legat de Plaisance au Pape, & du beau sermèt fait entré ses mains, dont il a esté fait mention cy-deuant, apres vous auoir parlé de tout cela à part, & en plain conseil à quelques autres esquels il se confioit le plus, il rejeta l'une & l'autre proposition du Sieur de Belin, & s'estant aduancé vers Canny, Vallemont, Gondeville, Baulebec & Etretal, il contraignit les troupes du Sieur de Villars de se retirer & pourueur aux choses necessaires pour la conseruation du Fort de Fescamp.

Pendant ces desmeslemens d'affaires, vous escriuistes à Madame de Simiers & au Sieur de la Font en responces de leurs Lettres cy-deuant dites : ^{Rouens} mais ils vous manderent que cét accident de Fescamp auoit tellement alteré l'esprit de l'homme dont ils vous auoient escrit, qu'il falloit remettre l'entrepris proposé de vous & de luy en vne autre saison, laquelle estant venuë il ne manqueroient de vous en donner aduis.

Quelques iours apres le Roy s'en retourna vers Mante, auquel lieu ayant esté aduertuy que Monsieur de Vitry estoit resolu de le recognoistre pour Roy dans Meaux, il s'achemina vers Lagny afin de le fortifier en sa deliberation & l'assister s'il en auoit besoin & furent les choses si bien conduites que ledit Sieur & sa place sans aucun inconuenient se remirent le premier iour de l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze en l'obeyssance de leur vray Roy, lequel à cette occasion entreprit le Siege de la Ferté Milon, ou vous sejournaistes quelques iours, duquel lieu pour ce que le Roy ne vous voulut pas donner congé pour aller iusques à Bontin, vous mandastes à Madame vostre ^{Reddition de Meaux} Femme quelle s'en vint à Montreau & que vous l'iriez voir en ce lieu là, pour ce que le Roy vous auoit destiné pour aller voir faire la Monstre à quelques Suisses, & que de là vous la feriez passer à Mâte, par le moyen d'un passe-port ou autrement, mais le iour mesme quelle arriua dans Montreau, & deux auparavant eceluy de la Monstre des Suisses, il arriua deux choses qui vous empeschent de suiure vostre dessein. L'une que Monsieur le Comte de Chaligny qui estoit venu en l'armée du Roy avec passe-port, pour de là passer

iusques à Paris, luy ayant demandé quelque gentil-homme de qualité des siens pour le conduire iusques-là; & ayant en mesme temps montré au Roy des Lettres que vous auiez nouvellement receuës de Madame de Simiers & de Monsieur de la Fond, par lesquelles aduis vous estoit donné que l'homme dont ils vous auoient auparauant escrit estoit remis en bonne posture, & que si vous vouliez venir en ces quartiers-là, & leur donner aduis du lieu où vous seriez vous en verriez des preuues.

Riën.

*Voyage de
Monsieur de
Tilly à
Roën.*

Sa Majesté resolut aussi-tost de vous faire partir & se seruir de l'occasion du Comte de Chaligny pour faciliter vostre passage sans destour, de sorte que vous le conduistes à Paris où vous vistes Monsieur du Mayne, & de là vous en allastes à Mante & à Louuiers, puis à la maison d'un nommé le Sieur de saint Bonnet à deux lieues de Roën d'où ayant escrit à ceux que besoin estoit, l'on vous vint le lendemain querir toute la nuit, & fustes mené auant le iour au Fort sainte Catherine, ou le Capitaine Boniface vous fit tres-bonne reception & magnifique traitement iusques au soir, que Monsieur de Villars luy seul sans auoir amené qu'un laquais vous vint veoir, & apres vous auoir entretenu deux heures, s'en retourna coucher à Roën estans demeurez fort satisfaits l'un de l'autre & se passa tout cela comme en cachette, & sans que vos gens mesmes (reserué vn valet de chambre que vous menastes seul avec vous) sceussent ce que vous estiez deuenu, tant pource que Monsieur de Villars ne vouloit pas que l'on sceust encor qu'il traitast avec le Roy, que pource que plusieurs Gouverneurs des Villes de sa Majesté qui profitoient du trouble & parmy les rebellions des grandes Villes, eussent trauerfé vostre negociation, comme ils n'y manquerent pas lors quelle fut cognüe, ainsi qu'il se dira cy-apres.

Vous sejournaistes cinq iours dans le Fort sainte Catherine, pendant lesquels il ne s'en passa vn seul que Monsieur de Villars ne vous vint entretenir, son principal soin & la plus grande peine consistant à pouuoir descourir par vos discours s'il y auoit entiere seureté à traiter avec le Roy, & sujet de se fier en sa foy & en sa parole, de laquelle vous luy parlastes de sorte que vous les luy fistes estimer pour inuiolables, & cette creance vniuerselle suivie de continuels effets, ont esté les principales causes de l'establissement du Roy.

*Monsieur de
Rafny veniet
à Chartres
où le Roy se
faisoit sa-
crer.*

Et sur telles presuppositions vous estans concertez & entierement esclarcis: vous de ce qu'il pouuoit desirer, & luy de ce qu'il pourroit obtenir: vous vous en retournaistes trouuer le Roy à Chartres (où il ne faisoit que d'arriuer pour s'y faire sacrer) à dessein de vous en retourner incontinent à Roën, avec pouuoir en forme, pour conclure le traité.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE XLIV.

DVRANT vostre sejour à Chartres il suruint deux affaires tres-importantes & lesquelles (le Roy n'estimant pas les pouuoir terminer à son contentement sans vostre entremise) vous retindrent pres de luy dix ou douze iours plus que vous ne pensiez: lequel sejour fut cause de grands accidens pour vous, comme il se verra cy-apres.

La première fut, le r'accommodement de Messieurs le Comte de Soissons & Duc de Montpensier, entre lesquels il paroïssoit des haines & animositez, provenuës des enuies & ialousies que l'on voit ordinairement entre les grands Seigneurs de mesme condition, & particulièrement à cause des pretentions qu'ils auoient à mesmes Gouvernemens & à mesme Maïtresse, chacun d'eux pretendant de paruenir au mariage de Madame sœur du Roy, le premier comme se tenant plus favorisé d'elle, & l'autre pour estre plus agreable au Roy, & sur tels sujets auoient ils esté plusieurs fois prests d'en venir aux mains: mais la partie se fust trouué mal faire alors, d'autant que l'un à cause de ses grands biens, de son Gouvernemenent & qu'il estoit plus aimé du Roy, se trouuoit au temps de ce Sacre accompagné de quatre ou cinq cens Gentils-hommes, & l'autre (ayant peu de moyens & peu de faueur aupres du Roy, à cause de sa derniere escapade durant le Siege de Roüen, qu'il ne se passoit point vne saison entiere qu'il n'en renouuellast quelque autre, & qu'il n'auoit nulles places, ny Gouvernemens) n'estoit suiuy que de dix ou douze Gentils-hommes, & neantmoins sa naissance & son haut courage, luy faisoient tenir des langages tous tels que s'il eust eu forces esgales: ce qui trouuailloit grandement l'esprit du Roy, lequel sçachant que Monsieur le Comte de Soissons auoit lors grande creance en vous (laquelle les choses qui se passerent vous firent perdre tout à fait, voire firent qu'il vous picota tousiours depuis) & en Monsieur du Perron Euesque d'Eureux, il vous ordonna tous deux pour traualler à cette reconciliation, laquelle apres mille peines & contestations qui seroient trop longues & ennuyeuses à desdaire (estans enuueloppées de plusieurs contrarietez, opiniatretez & raisons fondées sur le vent) vous fistes en fin sinon en effet & dans le cœur (car il en eust fallu oster les causes, ce qui n'estoit pas en vos puïssances) à tout le moins en apparences exterieures, en paroles & embrassades d'accord deuant le Roy, lequel se contenta de cela, tant pource qu'il iugeoit bien qu'il estoit impossible d'obtenir dauantage, que pource qu'il vouloit vous employer en vne autre affaire qui luy tenoit encor plus au cœur, qui fut la seconde, qui vous retint à Chartres: mais afin de la mieux esclarir, nous reprendrons succinctement ce qui a esté cy-deuant dit du voyage de Monsieur le Comte de Soissons en Bearn pour espouser Madame sœur du Roy malgré luy, & quoy que sa Majesté y eust pourueu comme il a esté dit, neantmoins si ne peut il empescher que par le moyen de la Comtesse de Guiche) laquelle estoit irritée contre luy & se plaïsoit à le fascher, pource que l'ayant aymée n' seulement il ne l'aymoit plus & en aymoït d'autres: mais mesmes encor auoit honte à cause de la laideur ou elle estoit venuë que l'on dit qu'il l'eust aymée) ils ne se vissent & ne s'entredonnassent des promesses de mariage, lesquelles le Roy desiroit non seulement retirer: mais aussi leur faire bailler vne declaration qu'ils se quitoient l'un l'autre & reuouoient toutes les promesses qu'ils s'estoient faites tant de bouché que par escrit, & auoit le Roy vne telle passion à cette affaire, pource que quelques malins luy auoient mis en teste, que ce Mariage mettroit sa vie en danger s'il en venoit des enfans, que vous ne l'auiez iamais veu parler d'affaire avec telle violence, ny en solliciter l'entremise & conclusion avec telle instance & obstination, laquelle considerant vous essayastes plusieurs fois à vous descharger d'icelle, voyant bien les difficultez qui s'y rencontreroient & quelle seroit suiue de diuers & peut estre fascheux accidens pour lesquels euites vous re-

R'accommodement de Monsieur le Comte de Soissons, & de Mr. le Duc de Montpensier.

Entremise de Monsieur de Rosny vers Madame & Monsieur le Comte de Soissons.

presentastes au Roy que cette affaire estoit de longue haleine & de difficile discussion, & qu'en ayant vne autre en main de beaucoup plus grande importance qui estoit le traité pour la reduction de Roüen, le Hayre & autres Villes de Normandie en son obeyssance, le quel luy rendroit la plus grande & la plus riche Prouince de son Royaume paisible, des conditions duquel vous estiez quasi entierement d'accord avec Monsieur de Villars, & que vous ne doutiez nullement de la conclusion d'iceluy si vous y retourniez promptement avec les pouvoirs necessaires pour cet effet en bonne forme : mais que si cela estoit tiré en longueur, il y pourroit arriuer des accidens qui destruiraient ce que vous auiez des-ja si bien mesnagé, ou pour le moins en allongeroient grandement l'execution, ayant bien ressentuy aux paroles du Sieur Boniface, que le Roy d'Espagne & Monsieur du Mayne deuoient enuoyer en bref des Députez de qualité vers Monsieur de Villars avec des promesses très-amples, & partant le priez vous de remettre le desmeslement de l'affaire de Madame sa sœur, & de Monsieur le Comte de Soissons à vn autre, ou à vne autrefois, & vous permettre d'aller acheuer ce que vous auiez si bien commencé, & que mesme croyez vous qu'il vous faudroit passer à Verneuil, pourcé que le Sieur de Medauit n'atendoit autre chose pour traiter que vostre parole, d'estre bien receu, bien traité & assurance que ce qui luy seroit promis luy seroit obserué par sa Majesté : mais nonobstant toutes vos remonstrances & allegations S. M. vous dit, Que l'affaire de Madame sa sœur & de Monsieur le Comte de Soissons, luy importoit plus pour le repos de son esprit, que Roüen, ny toute la Normandie, les affaires generales prenans vn tel train que la pluspart suiutoient les exemples, de Meaux, Bourges & Lyon si tost qu'il seroit facté, ne vous voulant point celer (sçachant bien que vous y garderiez le secret requis) qu'il estoit d'accord avec Monsieur de Belin, Gouverneur de Paris & les principaux Officiers de la ville, de la remettre en son obeyssance si tost qu'il s'en r'approcheroit, apres que cette ceremonie necessaire (pour contenter la fantaisie des plus scrupuleux) auroit esté parfaite, & que cela arriuant il ne doutoit point que Roüen n'en fit de mesme, & partant vous prioit-il (toutes autres affaires laissées en arriere) d'employer tout vostre travail, vostre esprit & vostre industrie pour retirer les promesses de mariage que s'estoient entre-données Madame sa sœur & Monsieur le Comte de Soissons, à quoy il vous fallut obeyr, quoy que vous pussiez dire au contraire : & afin que vostre entremise fust renduë plus facile & plus efficace, vous le suppliastes de trouuer bonnes toutes les formes que vous tiendriez pour cet effet. Et sur tout qu'il se gardast bien (comme vous feriez de vostre part) de dire qu'il vous en eust donné aucune charge, ce qu'il vous promist & de plus, de ne s'offencer en aucune façon de tout ce que vous auriez dit & fait en cette affaire iusques à ce qu'il en eut veu la fin, ce qu'il vous accorda.

Tellement que ne voulant point perdre de temps de crainte que l'affaire de Roüen par la longueur d'iceluy ne déperist, vous en allastes sur l'heure mesme voir Monsieur d'Eureux, comme l'vn de vos plus intimes amis, & encor que son frere ne vous fut pas si familier pour lors, si estimastes vous plus à propos de vous seruir de luy que de l'autre, en l'artifice dont vous pretendiez vser, qui estoit de faire sçauoir à Madame & à Monsieur le Comte, par personnes tierces qui ne leur pussent estre suspectes : Que vous seul sçauiez les moyens de faire reüssir leur Mariage, ce que vous dites audit Sieur du Perron

le ieune, comme par forme de discours seulement, apres auoir neantmoins dire parole de luy qu'il n'en parleroit iamais à personne, pour ce que scachant cela de la propre bouche du Roy avec deffence de le dire à qui que ce püst estre, s'il venoit à estre descouuert, il croyroit asseurement que vous luy auriez manqué de loyauté, & partant perdriez toute la confiance en quoy vous estiez pres de luy & peut estre vous y ruineriez du tout en quoy son frere & luy perdroient plus que vous mesmes, les ayans choisis pour vos plus intimes & chers amis, & pour personnes propres à esleuer aux plus hautes dignitez de l'Eglise; ce discours opera si bien qu'il réussit comme vous vous l'estiez imaginé: car il en parla en confidence (ce nous semble-t'il) à Monsieur de Courtenay, à vn nommé Beaulieu-bonin, & encor à vn autre du nom duquel vous vous souuiendrez mieux que nous, qui estoient tous trois des plus confidens de Monsieur le Comte de Soissons, & cela trotta si bien par les bouches & par les oreilles des plus interessez, que deux iours apres allant voir Madame, sous couleur de luy dire à Dieu, comme si le Roy vous eut commandé de vous en retourner soudain à Roüen, elle vous fist si bonne chere que vous cogneustes bien qu'elle auoit esperance en vous, & cela ce mesnagea de sorte qu'en fin la Comtesse de Guiche, qui estoit lors tout le secret & tout le conseil des deux amants, vous dit en leur presence en vous embrassant; Voicy vn homme qui vous pourroit bien ayder en vos desseins s'il vouloit & le faut obliger à vous faire office en cela, à quoy Madame respondit, Monsieur de Rosny sçait bien que Monsieur le Comte & moy, l'auons rousjours particulierement ayé, que s'il nous vouloit maintenant ayder à regagner les bonnes graces du Roy mon frere, comme ie sçay bien qu'il le peut, nous en aurions tous deux de perpetuels ressentimens, à quoy vous luy respondistes: Madame si ie sçauois que vous n'eussiez point trestous de langue & que vostre resolution absoluë fut de suure en tout & par tout mes conseils, ie vous dirois des secrets que vous ne sçauriez sçauoir de nul autre que de moy: mais le peril qu'il y a si ce que vous dirois venoit à estre descouuert, me fait tenir en silence & poser le doigt sur les levres: Surquoy vous ayans fait toute sorte de sermens, que iamais ils n'en parleroient à personne que par vostre permission: Vous leur dites que vous vouliez esprouuer en peu de chose s'ils seroient fidelles sur beaucoup, & partant ne leur diriez rien pour le present, sinon qu'à la verité vous sçauiez les moyens propres pour faire réussir ce qu'ils desiroient: mais que vous ne leur diriez point encore quels ils estoient que vous n'eussiez esprouué durant trois iours comment ils auroient menagé les ressorts de leurs langues, les prians de se contenter de cela pour le present, & vous estant ainsi separé d'eux avec promesse de retarder sous quelque specieux pretexte vostre retour à Roüen, vous reuintes voir Madame au bout de trois iours, & apres quelques discours faits, complimens rendus, & assurances données de ne reueler iamais nulles des paroles qui auroient esté tenues: vous luy dites ne douter nullement qu'elle n'approuuast les expedens que vous auiez à luy proposer, d'autant que vous les teniez de la propre bouche du Roy, qui vous auoit en cela déclaré le plus secret de ses intentions sur vn tel sujet; C'est que luy ayant depuis peu de temps tenu quelque propos touchant le Mariage d'eux deux, comme si vous vous fussiez esonné de luy voir vne si grande auersion en l'accomplissement d'iceluy, puis qu'il sembloit n'y auoir rien de plus sortable en France ny quasi dehors,

*Monsieur de
Rosny voit
Madame.*

*Articles de
Monsieur
de Rosny.*

que d'eux deux: à quoy il vous auoit respondu, Que ce n'estoit pas aussi pour l'inegalité qui se trouuaît entre eux, qu'il en reprochoit l'alliance: mais pour ce qu'il n'y pouuoit trouuer son contentement, ny le repos de son esprit que des les années mil cinq cens quatre-vingts six & quatre-vingts sept, il auoit bien eu ce desir de les marier ensemble, d'autât que se voyât marié sans esperance d'auoir des enfans ny de se des-marier, à cause de la diuersité des Religions, & par consequent que sa sœur deuoit estre son vniue heritiere, il desira de luy voir des enfans de quelqu'vn de sa propre maison, de si douce humeur & agreable conuersation que l'vn & l'autre l'aymassent comme leur Pere, & luy se peust confier en eux comme en ses enfans: mais que Monsieur le Comte n'eust pas plustost veu Madame, qu'il luy donna sujet de croire qu'il la desiroit obtenir par ses propres merites & non par sa beneficence, & qu'il estoit bien disposé d'espouser sa sœur, mais non pas son party, ses interets & ses volonte, comme ses desirs auoient tousiours esté tels & en vindrent les choses à si manifeste rupture qu'ils s'estoient separez comme vous le scauiez mieux que nul autre, avec de mauuaises paroles & encores pires intentions l'vn enuers l'autre, lesquelles Monsieur le Comte n'auoit iamais essayé de meliorer, mais au contraire auoit tousiours fait paroistre de vouloir paruenir à cet aduantage (le plus grand qu'il pouuoit esperer) contre ses bonnes graces & sans son consentement, voire n'auoit quasi laissé passer saison sans faire quelque action qui le faschast, & luy fit cognoistre, qu'il y auoit vne antipathie naturelle entre leurs humeurs & complexions, laquelle mauuaise intelligence auoit esté portée aux extremitez par cette derniere action durant le Siege de Rouën, que neantmoins comme il auoit l'esprit facile à se reconcilier avec vn chacun, & entierement porté à oublier les plus cruelles offenses, lors qu'il cognoissoit que les mauuaises intentions estoient absolument changées, qu'il ny auoit point de doute, & de cela vous en donnoit-il parole: Que si sa sœur & Monsieur le Comte vouloient de leur propre mouuement sans artifice, ny induction de personne luy parler franchement, reduire en son entiere disposition toutes leurs volonte, remettre librement entre ses mains toutes les promesses par escrit qu'il scauoit bien qu'ils s'estoient faites l'vn à l'autre, & declarer qu'ils se departiroient de toutes autres obligations & liaisons verbales, que deuât que trois mois se fussent escoulez (apres telles submissions) qu'il les viendroit prendre tous deux vn iour lors qu'ils y penseroient le moins & les choisissant pour ses enfans, les prieroit de se vouloir aimer l'vn l'autre, le tenir pour leur Pere, & en se mariant ensemble espouser les interets de sa personne & de son Estat & de s'accommoder à ses humeurs, & croyez pour chose tres-certaine: Madame, luy dites vous, que si vous & Monsieur le Comte voulez suivre ce chemin que les effets seront semblables à tout le bien que l'on en scauroit desirer.

Sur lesquelles propositions il se passa plusieurs autres discours & contestations. entre Madame, Mr. le Comte, Madame la Comtesse de Guiche & Vous, lesquelles se terminerent en vne resolutio de vous remettre en main les promesses qui s'estoient faites, si tost que ladite Comtesse de Guiche (qui les auoit eues en dépost) les auroit fait venir de Bearn, où elles les auoit laissées, & que cependant ils feroient conjointement la declaration que vous auiez proposée. moyennant neantmoins que vous leur iurassiez que rien de tout cela ne partiroit de vos mains, & que vous diriez au Roy que vous vous y estiez

y estiez engagé de parole sans aucune requisition de leur part, prenant (comme ils le vous dirent) telle fiance en vos paroles, que sans la seureté d'icebles, iamais ne se fussent réduit à telles submissions: Tellement que tout cela ainsi resolu, vous le communiquastes au Roy, qui fit de sa part de grandes difficultez à consentir que ces promesses ne fussent pas confiées à luy mesme; neantmoins le desir qu'il auoit de voir Madame sa Sœur en liberté d'estre mariée à vn autre, luy firent passer par dessus toutes autres considerations: & vous ayant la declaration esté mise entre les mains, & depuis les promesses aussi, & les ayans encor parmy vos papiers, Nous auons estimé à propos de les inferer dans ces Memoires estans telles que s'en suit:

NOus Catherine Sœur vniue du Roy; & nous Charles de Bourbon, Comte de Soissons. De nostre pure, libre & franche volonté sans aucune induction, force ou contrainte: Auons déclaré & déclarons par ces presentes, toutes & chacunes les Promesses de Mariages qui pourroient estre ou auoir esté faites entre Nous, nulles, de nul effet & valeur, en quelque forme & en quelque lieu quelles soient: Auons consenty & accordé, consentons & accordons, Que toutes lesdites Promesses Nous soient respectiue-ment rendues, demeurans les choses comme nous faites & non aduenues, renouans à tout ce que nous pourrions pretendre en vertu d'icelles & que sans y auoir esgard, chacun de Nous soit libre & deslié, & qu'il puisse quant & avec qui il luy plaira faire & contracter mariage: En tesmoin dequoy, & pour preuue de nostre volonté & intention, Nous auons signé de nostre main & scellée de nos armes la presente declaration & pour la rendre plus authentique l'auons voulu iurer, & faire en presence & es mains de
Lesquels sont sous-signez avec nous fait, &c.

Or voyons nous bien que nous auons esté trop longs en ce discours: mais il nous a semblé étant ces intrigues de grande consequence ne les pouuoir pas esclaireir avec moins de paroles, ny faire comprendre autrement, d'autant qu'elles furent les causes secrettes de toutes les brouilleries que vous eustes depuis avec Madame & Monsieur le Comte, ainsi qu'il se verra par la suite de ces memoires.

La troisieme affaire qui vous fit séjourner à Chartres, fut l'arriuee du Sieur Desportes de Vernueil, qui vint prier Monsieur d'Eureux de prester sa

Vernueil.

maison de Condé à Monsieur de Medault & vous dit, vouloir passer pour conferer ensemble & traiter de toutes les conditions de sa réduction en l'obeyssance du Roy, ce qui ayant esté ainsi resolu, toutes les choses cy-dessus dites effectuées & ensuite d'icelles, des apparentes reconciliations entre le Roy, Madame, Monsieur le Comte & la Comtesse de Guiche: Apres auoir encor pris les intentions particulieres de sa Majesté sur toutes les choses que les Sieurs de Villars, de Medault & autres demandoient & fait expedier vostre pouuoir en forme pour leur accorder ce que vous iugeriez estre à propos, ledit pouuoir estant tel que s'ensuit,

*Pouuoir ex-
pedié à Mr.
de Rosny
pour l'yeu-
ge de Roën.*

HENRY Par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre. A tous ceux qui ses presentes Lettres verront, Salut, sçauoir faisons: Que pour la parfaite & entiere confiance que nous auons de la personne de nostre amé & feal Conseiller en nostre Conseil d'Estat, le Sieur de Rosny, de Bethune, & de ses sens, suffisance, loyauté prud'homme, expérience & bonne diligence. Iceluy pour ces causes & autres bonnes & grandes considerations à ce nous mouuans: Auons commis, ordonné & député; commettons, ordonnons & députons par ces presentes, pour se transporter en nostre Ville de Roën: traiter en nostre nom avec le Sieur de Villars & tous autres que besoin sera, des conditions & moyens raisonnables pour eux remettre & entrer en nostre obeyssance, comme estant leur Roy legitime, leur promettre & accorder ce qu'il verra bon estre & selon qu'il sçait estre nostre intention, de les bien & fauorablement traiter, tant pour leur seüreté & conseruation ensemble de leurs dignitez, charges, estats & biens, que en gratifications particulieres selon qu'ils voudront bien meriter de nous & du public en cette occasion, & sur ce passer & signer tels articles & promesses en telle forme qu'il sera requis & necessaire: Et generally faire traiter, conuenir & accorder pour l'effet susdit, tout ce qu'il appartiendra ainsi que nous mesmes ferions ou faire pourrions si presens en personne y estions, i'açoit que le cas requis mandement plus special qu'il n'est contenu en cesdites presentes: Par lesquelles promettons en bonne foy & parole de Roy auoir agreable & tenir ferme & stable tout ce que par ledit Sieur de Rosny sera fait, traité, accordé & promis en nostre nom touchant les choses susdites, circonstances & dependances d'icelles: le ratifier & approuuer, obseruer & accomplir de point en point selon sa forme & teneur, & en releuer & indamnifer ledit Sieur de Rosny & les siens. En tesmoing dequoy nous auons fait mettre le seel à cesdites presentes: Car tel est nostre plaisir. **DONNE'** à Mante le premier iour de Feurier l'an de grace 1594. Et de nostre regne le cinquiésme.

Signé,

HENRY.

Et sur le reply.

Par le Roy,

REVOL.

Et seelé.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XLV.

LA route que vous pristés pour faire vostre voyage de Rouën fut telle : Vous partistes de Chartres & vous en allastes coucher à Annet : d'autant que Madame d'Aumale vous auoit enuoyé prier de luy donner lieu pour parler à vous & que s'y confiant entierement elle auoit chose de conséquence a vous dire y estant venuë depuis quinze iours, sous les passe-ports du Roy, que vous mesmes luy auiez fait obtenir, estant arriué dans le Bourg avec douze ou quinze Gentils-hommes. vous vous logeastes dans la meilleure Hostellerie, & commendastes à vostre Maistre d'Hostel de faire dépescher vostre souper (cependant que vous iriez visiter Madame d'Aumale) & que vous le trouuassiez prest à vostre retour. Cette Princesse qui preuoyoit bien le declin du party de la Ligue, & qui auoit de grandes necessitez en sa maison ne manqua pas de vous rendre tous les honneurs & faire toutes les carresses accoustumées enuers ceux dont l'on-pense auoir affaire & qui sont en reputation d'auoir credit & autorité, & proches d'entrer en grande faueur comme chacun iugeoit que vous estiez : mais toutes ses bonnes cheres, de mines & de paroles ; vous tournerent apres à quelque incommodité : car apres que pour vous entretenir plus à loisir des affaires de son mary & d'elle, & vous faire diuerses propositions pour le reconcilier avec le Roy, elle vous eust promené par les beaux iardins, salles, chambres, galleries & cabiners, voulant luy donner le bon soir pour vous en aller souper, elle vous pria & finalement importuna tant de vouloir souper avec elle, que craignant d'estre accusé d'inciuité ou discourtoisie, vous vous y laissastes persuader & enuoyastes tous vos Gentils-hommes souper, ne retenant qu'un Page pour vous seruir à table : mais vostre souper fut si long-temps à s'apprester que vous croyez qu'il ne viendroit iamais, & encor apres fut il si maigre, si mal appresté, les viandes si dures le pain & le vin si mauuais, & le linge si sale & si moëte. que vous ne mangeastes quasi point, & quoy qu'une telle esprouue d'eust estre suffisante pour ne vous laisser plus attraper vne autrefois ; car ne vous ayant iamais voulu permettre d'aller coucher au Bourg ou l'on auoit tendu vostre liët de camp, elle vous mist à la verité dans vne chambre plus grande, plus belle & mieux marbrée que la vostre. mais en laquelle il faisoit si froid que l'on ny pouuoit quasi durer (car c'estoit sur la fin du mois de Feurier) & pour vous reschauffer quasi toutes les verrieres estoient rompuës, le liët n'auoit qu'une couverture & des rideaux de taffetas fort mince & ne peustes iamais auoir autre bois que des fagots de Houx & de Genievre tous frais coupez, pour lesquels allümer vous pensastes brusler toute la paille de vostre liët & si n'en peustes tirer autre plaisir qu'un nombre infiny d'escopeteries : & pour comble d'incommodité, vous trouuastes vos draps si humides que vous fustes contraint de vous r'habiller & de dormir dans vostre robe de nuit.

Vous partistes fort matin, allastes d'isner à Condé ou vous fustes tres-bien receu par les gens de Monsieur d'Eureux & vous mistes aussi-tost au liët, pour vous recompenser de la mauuaise nuitée que vous auiez eue à Annet en

*Rouën.**Monsieur de
Rofey voit
Madame
d'Aumale.**Resolution
de Monsieur
de Medanis.*

attendant la venuë de Monsieur de Medauit qui arriua sur le midy, vous le trouuaſtes au commencement fort irrefolu, ne ſçachant quaſi ce qu'il vouloit faire, & grandement douteux & deſſiant, teſmoignant de croire que l'on ne luy tiendroit iamais rien de tout ce que l'on luy promettoit : mais finalement apres que vous luy euſtes conſeillé en amy de ſe deſembarrasser de ſes mauuaifes affaires, leſquelles comme vous le ſçauiez tres-bien iroient touſiours en empirant, voire ne vaudroient plus du tout rien s'il attendoit que Roüen, le Havre, Paris, Amiens, Abbeuille, & vne infinité d'autres places meilleures que la ſienne qui traittoient fuſſent rendus, il vous bailla des articles & conditions, ſur leſquelles ayant long-temps conteſté, vous tombaſtes enfin d'accord : mais il vous pria de ne l'aſtraindre point à ſe declarer que Monsieur de Villars n'eult traité, ou que le mois de Mars ne fuſt expiré, pource qu'il ſ'eſtoit engagé de paroles à luy iuſques à ce iour la ſeulement & qu'il enuoyeroit ſon Deſportes avec vous à Roüen, pour voir comment les affaires paſſeroient afin de luy en donner aduis.

*Reception de
Monsieur de
Roſny dans
Roüen.*

Ces choſes ainſi reſoluës, vous vous en allaſtes coucher le lendemain à Louuiers, d'où ayant mandé voſtre acheminement à Monsieur de Villars il donna ordre pour vous faire receuoir tout ouuertement dans la Ville ou vous arriuaſtes le premier iour de Mars avec vn grand applaudiffement du ſimple peuple qui commençoit à ſe laſſer infiniment des incommoditez de la guerre, vous trouuaſtes à la porte de la Ville le Sieur d'Ifencourt Capitaine des gardes de Monsieur de Villars avec bonne troupe de ſes compagnons afin de faciliter voſtre entrée, & empescher que l'on ne demandat ny diſt rien à vous ny à aucun des voſtres : mais comme vous le cogneuſtes depuis, il n'en eſtoit nul beſoin tant le peuple eſtoit ioyeux de voſtre venuë, tous courans par les ruës apres vous lors que vous y paſſiez en vous donnant des loüanges & des benedictions, le Sieur de la Font vous vint auſſi receuoir à la Porte & vous mena loger à la Croce, où comme vos gens ſe voulurent entremettre de faire preparer voſtre ſouper, l'hoſteſſe dit à voſtre Maïſtre d'Hoſtel qu'il ne ſe mit point en peine de cela, & que voſtre ſouper eſtoit tout achepté & elle payée pour voſtre deſpence de ce iour-là & du iour ſuiuant ſans qu'elle euſt pû ſçauoir de qui cela procedoit : mais vous ſçeufteſtes depuis que le Sieur de la Font Maïſtre d'Hoſtel de Monsieur de Villars, & qui dés l'an mil cinq cens quatre vingts-quatre auoit eſté le voſtre, ſ'eſtoit mis à faire le magnifique pour voſtre arriué : car meſmes le ſoir vous euſtes la Muſique de voix & d'inſtrumens, & des fauteurs, danceurs & ioüeurs de paſſe-paſſe, leſquels quelques argent que l'on leur offriſt ne voulurent iamais rien prendre.

*Monsieur de
Roſny eſt
viſité par
Monsieur de
Tiron.*

Vous enuoyafteſtes viſiter de voſtre part Monsieur de Villars, Madame de Simiers & Monsieur de Tiron par le Sieur du Perat, & les prier de vous mander comment vous auiez à vous conduire afin de ne faire rien mal conuenable, au temps, au lieu, aux perſonnes ny aux affaires que vous auiez à demeſſer, que voſtre deſir euſt bien eſté de les pouuoir aller voir dés le iour meſme : mais que vous ne l'auiez pas voulu entreprendre ſans ſçauoir leur intention, ils vous enuoyèrent auſſi peu apres viſiter par vn nommé le Sieur de Perdriel, & vous prier de vous repoſer pource iour-là & que le lendemain matin ils vous feroient ſçauoir de leurs nouuelles, Mr. de Tiron ne laiſſa pas neantmoins de vous venir voir lors qu'il fut nuit, & apres les cõplimens ordinaires vous dit, Qu'il eſtoit bien marry de ce que vous auiez tã diſeré voſtre retour,

pource qu'il estoit depuis suruenu plusieurs accidens qui auoient aucunement trauerfé les preparatifs que vous auiez faits à vostre premier voyage, & quelque peu esbranlé les fondemens que vous auiez iettez pour paruenir bien-tost à quelque bonne conclusion; dautant qu'en premier lieu le Seigneur Dom Simon Anthoine & le Sieur de la Chapelle-marteau estoient arriuez quatre iours deuant vous, l'un de la part du Roy d'Espagne, & l'autre de la part de Monsieur du Maine, avec des offres tres-grandes; voire quasi la carte blanche au nom du premier si Monsieur de Villars vouloit parler ouuertement & prendre tout à fait l'escharpe rouge, que d'autre costé vostre trop long retardement, auoit engendré des soupçons & des deffences en l'esprit de quelques vns ioint à cela plusieurs lettres qu'eux tous auoient receuës des principaux Catholiques de la Cour du Roy, lesquels escriuoient qu'ils s'estoient bien fort, comment Monsieur de Villars s'estoit voulu confier & ietter entre les mains d'un Heretique pour faire son traité, qu'il y en auoit de plus autorisez que luy pres du Roy desquels si l'on se fust voulu seruir ils eussent fait leurs conditions beaucoup plus aduantageuses, & se fussent trouuez plus puissans dans les affaires & le credit pour en garentir l'observation; mais en vous monstrant ces Lettres vous remarquastes que des vns les signatures auoient esté deschirées; & qu'és autres il ny auoit qu'un chiffre, aussi ne vous en voulut-il iamais dire les noms, il vous monstra puis apres trois autres Lettres qui parloient bien un autre langage.

La premiere estoit de Monsieur le Cardinal de Bourbon à Monsieur de Villars, par laquelle en substance il luy mandoit qu'il ne doutoit point que plusieurs ne le desgoutassent de traiter avec le Roy, & principalement par l'entremise d'un Huguenot: mais qu'il se gardast bien de defferer ny à l'un ny à l'autre de ses conseils, pource que pour le premier point c'estoit son deuoir, puis que le Roy estoit bon Catholique, comme il l'en pouuoit bien asseurer pour le scauoir de science, que deuant qu'il fut peu de temps toutes les grandes Villes du Royaume le recognoistroient, & qu'il ne deuoit pas attendre à faire ses conditions en compagnie ny des deraiers: dautant quelles iroient tousiours en diminuant, le priant de recevoir cet aduis de luy comme estant selon l'obligation de sa naissance, tres-bon françois & son bon amy en particulier: Et pour le second point; Qu'il ne pouuoit auoir un entremetteur qui fut dauantage son amy, comme il scauoit bien qu'il l'auoit esprouué autressois, qui fut plus égal entre les Catholiques & les Huguenots, n'en faisant distinction qu'à proportion du plus ou du moins d'affection qu'ils porteroient au Roy & à l'Etat, qui fust plus religieux obseruateur de sa Foy & de sa parole, qui eust l'esprit plus ferme, ny pour auoir un iour plus de faueur apres du Roy, qu'il en auoit desia beaucoup, & selon que l'on pouuoit conjecturer iroit tousiours en augmentant.

La seconde Lettre estoit de Monsieur du Perron Euesque d'Eureux, à Monsieur de Tiron, par laquelle aussi en substance il luy mandoit qu'il cognoissoit mieux le monde & la Cour que luy mesme, puis qu'il n'en auoit iamais tant appris que par son moyen, & partant que comme son obligé, il luy pouuoit bien donner assurance que Monsieur de Villars, n'eust iamais pu choisir un plus fauorable, ny puissant entremetteur que vous quelque Huguenot que vous fussiez, qu'il ne deuoit douter de l'observation de vostre foy, ny que vous ne fussiez un iour l'un des plus grands Ministres de l'Etat par les

main duquel les autres auroient à passer, tant vous gardiez d'égalité en toutes choses & partant qu'ils se gardassent bien de changer de negociateur, de s'en déffier, ny de le tenir en longueur.

La troisieme Lettre estoit de Monsieur de Vitry à Madame de Simiers sa Sœur, qui n'auoit que cinq ou six lignes, en ces propres mots.

Ma chere Sœur : Vous sçauéz comme j'ay donné le bon an au Roy, nostre Oncle de la Chastre luy a fait les bignets ; & partant faites en sorte que ceux ou vous estes luy facent la mi-carefme à cheual : sur tout gardez vous bien de tirer les choses à la longue, ny de changer d'entremetteur : car il est tout entier dans la confidence de son Maistre & a bonne volonté pour vous.

Ces Lettres leuës Monsieur de Tiron vous dit : Qu'il vous estoit venu voir en particulier pour vous donner cet aduis : vous faire voir ces Lettres : vous dire qu'il estoit entré mille sortes de fantaisies en l'esprit de leur homme à cause de diuerfes sortes de propositions grandement specieuses qui luy estoient iournellement faites, quoy qu'à la verité il y en eut de bien vagues, qu'il ne falloît pas neantmoins que vous abandonnassiez vostre negociation, en laquelle il vous assisteroit : mais que vous laissassiez seulement passer à Monsieur de Villars toutes ses fougues, sans reietter aucune de ses demandes, de crainte qu'il ne s'imaginast que vous fussiez venu icy avec ce concert de la Cour ; mais le remettre à y aduiser, vous ayans esté baillées par escrit ; afin que si vous y contestiez apres quelque chose, il puisse croire que ce sont des considerations qui de vostre propre raison vous sont venuës en l'esprit, & peu à peu nous le rengerons (vous dit-il) à ce qui sera iuste & possible, de quoy encor que vous iugeassiez bien qu'il y pouuoit auoir de l'artifice en tout ce langage, vous ne laissastes pas d'en demeurer d'accord, & apres plusieurs autres propos il se retira vous donnant le bon soir.

Pendant que vous employez les iours à disposer les esprits de ceux qui auoient la suprême autorité, pouuoir & faueur, vous traueilliez les nuits à preparer les peuples par le moyen des Officiers de Justice & de Ville, & mesme quelques Capitaines & gens de guerre qui vous venoient visiter en secret, & à donner des aduis au Roy de tout ce qui se passoit afin d'estre d'autant plus autorisé par ses responce en tout ce que vous auiez à gerer, negocier & conclure ; estant marry qu'il n'a esté gardé copie de vos Lettres : car il s'y verroit de belles choses enucloppées de traueses & difficultez : mais en ce deffaut nous insererons icy tout de suite cinq Lettres que le Roy vous escriuit en responce des vostres, sur les traittez de Normandie & dépendances d'iceux, lesquelles ont esté trouuées apres auoir remply ces Memoires de l'année mil cinq cens nonante quatre.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 2. Mars 1594.

MON amy, J'ay veu par vostre Lettre du dernier Feurier, ce que vous auez traité avec le Sieur de Medauid, ce qui m'est encores plus particulièrement représenté par les articles que m'auéz enuoyez, lesquels ie suis content d'accorder en la forme qu'ils sont, dont vous pourrez donner assurance audit Sieur de Medauid, & que ie trouue bon qu'il voye le Sieur de Villars, & qu'ils se remettent ensemble à mon seruice ; mais ie veux que des à present ledit Sieur de Medauid, fasse suspension d'armes comme ie feray faire de ma part, & qu'il vous donne assurance de se faire & declarer mô seruiteur

dans certain temps ; encores que ledit Sieur de Villars ne fit le semblable : Quant au Capitaine Braquetier, ie desire me seruir de luy & veux qu'il me vienne trouver en mon armée avec sa compagnie où il me peut seruir davantage à present qu'en nul autre lieu, l'asseurant que ie n'oublieray de le mettre par apres en garnison, ou luy donner autre moyen de me seruir. J'ay commandé au Sieu d'Incaruille de partir : donnez moy incontinent aduis de ce que vous aurez fait. Et sur ce ie prie Dieu, qu'il vous ayt en sa garde. De Chartres le 2. Mars 1594.

Signé, HENRY.

Et plus bas,

POTIER.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 17. Mars 1594.

MON amy, J'ay entendu ce que vous m'avez mandé par le Sieur de Luat : & ce que m'a aussi r'apporté le Sieur de Morlans. Pour toute responce ; ie vous prie d'acheuer de conclure avec le Sieur de Villars, suivant ce que ie vous ay fait sçauoir de mon intention, tant par escrit que verbalement : Et le pouuoir que vous avez de moy qui promets derechef par la presente confirmer & approuer tout ce que vous aurez conclud & arrêté en vertu d'iceluy, dont ie desire que vous vous despeschiez le plustost qu'il sera possible : Priant Dieu vous auoir en sa saincte garde. Escrit à saint Denis ce 17. Mars 1594.

Signé, HENRY.

Et plus bas,

REVOL.

Autre Lettre du Roy à Monsieur de Rosny dudit iour 17. Mars 1594.

MON amy, J'adjousteray à l'autre Lettre que vous porte de ma part le Sieur de Luat, que ie n'ay fait difficulté d'accorder de mettre le sieur de Contenant, avec sa compagnie dans Gournay à faute de volonté de le gratifier & donner tout le contentement que ie puis au Sieur de Villars : mais seulement pour la consideration de mon Cousin le Duc de Longueville, qui s'attendoit que ladite Ville d'eust demeurer en neutralité : toutefois ie ne veux que pour cela vous laissiez de passer outre, quand vous ferez d'accord de toutes autres choses estant content de satisfaire encores de ce particulier au desir dudit Sieur de Villars s'il en fait nouvelle instance, & despeschez le plustost que vous pourrez : car la longueur ne peut seruir que à donner moyen aux ennemis du repos de ce Royaume de faire nouvelles pratiques pour l'empescher, & pour troubler mesmes le Sieur de Villars en ses affaires. Je prie Dieu vous auoir en sa saincte garde. Escrit à S. Denis le 17. Mars 1594.

Signé, HENRY.

Et plus bas,

REVOL.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 2. Aoust 1594.

MON amy, Dautant que vous estes le principal interprete de toutes les resolutions qui sont comprises au traitté que vous auez par mon commandement negocié avec mon cousin l'Admiral; Vous me ferez seruice tres-agreable, lors qu'il se presente des difficultez, oppositions ou empeschemens (comme ie ne doute point qu'il ny en ait desia plus que ie voudrois sur l'execution & accomplissement du traitté) que vous informiez ceux de mon Conseil de tout ce qui si est passé, & leur faire cognoistre comme il a fallu fermer les yeux à beaucoup de choses importantes à mon autorité & à mon seruice, pour paruenir à vn bien si désiré & de telle consequence: comme aussi postposer l'interest de beaucoup de particuliers comme le mien propre au bien, repos & soulagement de toute ma Prouince de Normandie, tenant au surplus la main en tout ce qui vous sera possible à l'effet de mes promesses portées par lesdits articles, du manquement desquelles vous receurez autant de regret que moy mesme qui prie Dieu vous tenir en sa sainte garde. Escrit au camp de Laon, le 2. iour d'Aoust 1594.

Signé, HENRY.

Et plus bas,

POTIER.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 4. Aoust 1594.

MON amy, Le Sieur de Medauid m'a remonstré plusieurs difficultez que l'on fait à l'execution de mon intention, en ce que ie luy ay accorday par les articles du traitté de la reduction de ma ville de Vernueil en mon obeyssance; & parce que ie ne desire nullement qu'il soit frustré de l'esperance qu'il a eue en se rendant mon seruiteur, ie fais scauoir ma volonte à mon Conseil & à quelques autres particuliers: mais puis que vous auez suivant mon commandement fait ceste negotiation avec ledit Sieur de Medauid; Je vous mande par cette Lettre que vous apportiez de vostre part tout ce qui vous sera possible, afin que ce que vous auez fait avec luy, & que ie luy ay promis luy soit maintenu & gardé en effectuant ma volonte de point en point au contentement dudit Sieur de Medauid, sans qu'il soit subiet en autres sollicitations & longueurs de procez, voulant sur toutes choses que l'on recognoisse le desir que i'ay que ma parole soit inuiolablement maintenue & m'assurant que vous satisferez à ce que ie vous recommande, ie prieray Dieu qu'il vous ayr en sa sainte garde. Escrit au camp de Laon le 4. Aoust. 1594.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

R VZE.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XLVI.

Vous ne fustes pas long-temps dans Roüen sans commencer vostre negociation, car incontinent apres vostre arriüée Monsieur de Villars vous manda par le Sieur de la Font, que si vous auiez agreable de vous trouver au logis de Madame de Simiers, sur les neuf heures qu'il s'y rendroit aussi tost pour auoir ce bien de vous y embrasser, à quoy vous ne manquastes pas & dès cette premiere fois ébauchastes si bien les affaires que vous iugeastes à peu pres ou se pourroient rencontrer les difficultez: dont les plus grandes furent la demande que Monsieur de Villars faisoit de ne recognoistre point Mr. de Montpensier Gouverneur de la Prouince de trois ans dans toutes les Villes & les Baillages de Roüen & de Caux, l'office d'Admiral dont il auoit esté pourueu par la Ligue, & que le Roy auoit baillé à Monsieur de Biron le Fort de Fescamp que le Sieur de Boisrosé auoit pris si brauement avec lesquelles places il s'estoit mis au seruice & sous la protection du Roy, les Abbayes de Iumieges, Tiron, Bonport, Vallasse, & sainct Taurin que le Roy auoit données à de ses seruiteurs & celle de Montiuilliers pour la sœur de Madame de Simiers, que l'exercice de la Religion ne seroit point plus près de Roüen que six lieües: la conseruation de tous les Officiers pourueus par la Ligue, quinze cens hommes de pied & de trois cens cheuaux entretenus dans les places qu'il remettoit en obeyssance, douze cens mille liures pour payer ses debtes, soixante mille liures de pension & quelques autres points, de tous lesquels dans quatre iours vous conuinstes ensemble & en demeurastes entierement d'accord, voire de S. Taurin quoy que l'Abbaye fust à vous reserüé des trois qui concernoient Monsieur de Montpensier, Monsieur de Biron & le Sieur de Boisrosé: car encore que vostre pouuoir fust fort ample, neantmoins vous desirastes auoir vn commandement particulier de la propre main du Roy là dessus à cause de la haute qualité des deux premiers & de l'injustice qu'il sembloit y auoir en l'autre, & pour cét effet dîtes à Monsieur de Villars que ces trois points excedoient vostre pouuoir, comme ils deuoient par prudence estre hors de son desir: mais il vous respondit comme tout en fougue (ainsi qu'il venoit d'entretenir Simon Antoine & la Chapelle-marteau) qu'il ne falloit donc point parler du reste, & qu'il y en auoit qui luy offroiet la carte blanche & des monceaux d'or contant, & partant qu'il vous prioit de couenir de tout ou de rompre tout à fait, surquoy apres plusieurs contestations vous luy assureastes que vous alliez depescher vn Courrier au Roy pour ce sujet, & que vous en escririez de sorte que vous ne doutiez point qu'il n'eust cõrentement & pour faire voir que telle estoit vostre creance, que vous le priez de trouver bon que vostre traité fust mis en forme signé de vous deux & la foy donnée l'un à l'autre pour l'obseruatiõ entiere d'iceluy, & que sur ces trois articles il fut mis seulement pour vostre descharge, remis au Roy, & que neantmoins vous luy feriez promesse par escrit qu'au cas qu'ils ne luy fussent accordez que tout le traité demeureroit nul, & la foy qui se seroit donnée desengagée, ce qu'il contesta fort long-téps: mais enfin avec l'ayde & l'interuention

*Conditions
proposées par
le Sieur de
Villars.*

*Contestation
entre Mon-
sieur de Ros-
ny & Mon-
sieur de Vil-
lars.*

de Madame de Simiers, de Monsieur de Tiron & du Sieur de la Fond qu'il ay-
moit fort, les choses passerent de cette façon dont bien vous prist : car les ac-
cidens qui suruindrent pendant le voyage de vostre Courier eussent infailli-
blement destruit tout ce que vous auiez fait.

*Pernicieuse
invention
du sieur du
Rollet.*

Pour lesquelles mieux esclaireir vous vous souuiendrez, Monseigneur, que
l'on vous auoit bien aduertiy en passant à Louuiers & au Pont de l'Arche, que
le Sieur du Rollet, receuoit vn extrême desplaisir de vostre voyage, n'appre-
hendant rien tant que de voir le Sieur de Villars, Roüen & les autres places
qu'il tenoit, en l'obeyssance du Roy, d'autant que la rebellion d'icelles luy
apportoit vn grandissime pouuoit & profit qu'il voyoit prest de cesser, ces
reductions estans faites : or y auoit il enuiron vn an qu'il auoit dit au Roy
(soit qu'il fust vray soit qu'il fust faux) qu'il auoit vn moyen infaillible pour se
faire de Roüen & de la personne de Monsieur de Villars, lequel il mettroit
dans peu de temps à execution si sa Majesté luy vouloit accorder le Gouver-
nement de Roüen & de tout le pays enclos entre les places qu'il tiendrait,
dequoy luy furent données toutes les assurances qu'il püst desirer. or vous
voyant retourner à Roüen pour la seconde fois sans que le Roy se fust souue-
nu de cela pour vous en aduertir, ny mander que l'on ne trouuast plus à ce
dessein tant que vous y seriez, il eust apprehension que vous ne tombassiez
d'accord ; & pour y mettre tout l'empeschement qu'il luy seroit possible, il se
resolut de renoueller ses vieilles pratiques quelque foibles quelles peussent
lors estre esperant qu'en tout cas si elles ne pouuoient reussir à tout le moins
trauerseroient elles vostre negociation, ainsi qu'il arriua.

Sur ce dessein, donc, vous voyant passer au Pont de l'Arche, il mist à la suite
de vostre train vn certain Capitaine nommé (ce nous semble) le Pré, qui auoit
mené par le passé toutes ces intelligences dans Roüen (& peut estre les luy
auoit faites plus grandes & plus certaines qu'en effet elles n'estoient) afin
que par vostre moyen l'entrée de la Ville luy fust renduë plus facile, faisant
subtilement croire qu'il estoit de vostre suite : quoy que ce soit il entra dans
Roüen sans estre apperceu de vous, ny estimé de qui que ce fust autre que de
vos gens, si bien qu'il alloit librement par tout solliciter ces antiques facien-
des, qui estoient à ce que l'on sçeut depuis de se saisir du vieil Palais & en
mesme temps de Monsieur de Villars & le mettre dedans, voire de le tuer s'il
ne si pouoit amener, & ne tenoit point autre langage à ceux qu'il vouloit
attirer à son entreprise, la leur rendant pour infaillible : mais il ne püst trou-
uer tous ceux auxquels il s'en descourrit tellement loyaux & secrets que tout
son dessein ne fust en fin r'apporté à Monsieur de Villars, lequel comme il
estoit d'un esprit prompt & mutin, n'eust pas plütoست entendu ces paroles de
le prendre ou tuer, & quelles auoient esté tenues par vn homme qui estoit ve-
nu d'as Roüen avec vous, qu'il ne se persuadast que cela estoit manié par vous
mesmes, & sur cette fougue (quoy que Mr. de Tiron püst faire pour l'adoucir :
car il l'estoit allé voir à son logis afin de luy tout conter) il vous enuoya aussit-
ost chercher par le Sieur d'Isencourt, & prier de venir chez Monsieur de
Tiron, lequel vous trouua disnant chez Monsieur de la Pille Procureur ge-
neral de la chambre des Comptes (car il ne se passoit quasi iour que quelque
Officier de Cour Souueraine ne vous traitast) ne pensant à rien moins qu'à ce
qui vous arriua, d'autant que venant de recevoir vn Courier du Roy avec
des Lettres de sa propre main pour responce à ce que vous luy auiez escrit

touchant Messieurs de Montpensier de Biron & de Boifrosé, conceuës en ces mots.

Mon amy, Vous estes vne beste, d'vser de tant de remises & apporter tant de difficultez & de mesnage en vne affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'establissement de mon autorité & le soulagement de mes peuples, ne vous souuient il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnez m'alleguant pour exemple celuy d'un certain Duc de Milan, au Roy Louys vnzième au temps de la guerre nommée du bien public, qui estoit de separer par interests particuliers tous ceux qui estoient liguez contre luy sous des pretextes generaux, qui est ce que ie veux essayer de faire maintenant, ayant beaucoup mieux qu'il m'en couste deux fois autant en traittant separement avec chaque particulier, que de paruenir à mesmes effets par le moyen d'un traitté general fait avec vn seul Chef (comme vous scauiez bien des gens qui me le vouloient ainsi persuader) qui püst par ce moyen entretenir tousiours vn party formé dans mon Estat, partant ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ny le bon mesnager, ne vous arrestant à de l'argent: car nous payerons tout des mesmes choses que l'on nous liurera, lesquels s'il falloit prendre par la force nous cousteroient dix fois autant: comme donc ie me fie du tout en vous & vous ayme comme vn bon seruiteur ne doutez plus aussi à vser absolument & hardiment de vostre pouuoir que i'authorise encor par cette Lettre entant qu'il en pourroit auoir besoin & concluez au plustost avec Monsieur de Villars: mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriuer d'alteration, & m'en mandez promptement des nouvelles: car ie seray tousiours en doute & en impatience iusques à ce que i'en aye receu, puis lors que ie seray Roy paisible, nous vserons des bons mesnages dont vous m'avez tant parlé, & pouuez vous assurer que ie n'espargneray travail ny ne craindray peril pour esleuer ma gloire & mon estat en leur plus grande splendeur, Adieu mon amy. De Senlis, ce huictiesme de Mars mil cinq cens quatre vingts quatorze, Henry.

*Lettre du
Roy à Mon-
sieur de Rof-
ny.*

Ayant donc suiuant cette lettre mis des apostils en marge des trois articles ou il auoit esté escrit remis au Roy, conceuës en ces propres termes escrits de vostre main, ces trois articles ont esté depuis accordez en vertu des lettres à moy escrites de la propre main du Roy vous portiez le traitté en la main pour le montrer audit Sieur de Villars & qui plus est auiez mis vne escharpe blanche dans vostre Pochette, tout cela avec dessein en entrant dans sa chambre avec ioye & allegresse de l'aller embrasser & le saluer come Admiral general de France & Gouverneur en Chef des Bailliages de Roüen & Caux, & en mesme temps luy mettre cette escharpe blanche au col: mais luy qui auoit bien d'autres fantaisies en l'esprit ne vous vit pas plustost entrer que sans vous donner loisir d'ouuir la bouche pour parler il s'en vint droit à vous avec vne mine renfrognée, vn visage bouffy, & des yeux estincellans de courroux, & vous ayant arraché le traitté que vous portiez haut à la main (vous nous excuserez Monseigneur) si nous vsons des propres termes que vous nous avez dit qu'il vous tint, quoy qu'il y ayt des iuremens mellez pour ce qu'en autre manière ne pouuons nous pas naïfvement représenter l'humeur du personnage, l'estat des affaires, ny la peine ou vous fustes reduit, auant que de pouuoir ramener cét esprit à la raison, sa langue estant donc begayante de colere;

*Monsieur de
Rofny va
trouuer le
Sieur de
Villars.*

il vous dit avec des mots interrompus & qui n'auoient ny sens ny suite.

*Discours de
Sieur de
Villars à
Monsieur de
Rosny.*

Ah ! morbieu Monsieur, ou allez vous ainsi resueillé & tout plein de resjouissance ? Par le sangbieu vous n'en estes pas encor ou vous pensez, & deuant que le jeu se departe, il ny aura peut estre pas à rire pour vous, au moins si ie vous traite comme vous meritez : mais quoy que s'en soit vous estes bien loin de vostre compte, & vostre Roy de Nauarre aussi : car par le corpsbieu il a chié au panier pour moy, & s'il n'a point d'autre vallier que de Villars croyez qu'il sera mal seruy, & lors prenant le traité qu'il vous auoit arraché de la main il le deschira en cent pieces & le ietta dans le feu, en disant : Allez, ie tenie bieu, voyla vos beaux articles au feu & ne m'en parlez iamais d'un seul, si vous ne voulez que ie vous fasse vn aussi mauuais tour qu'à desferuy la trahison que vous auez essayé de me jouer : M'auoir voulu assassiner cerrebieu ? M'auoir voulu oster l'honneur & la place ? parbieu c'est trop : Et encor vous morbieu, que i'aymois de tout mon cœur & en qui ie me fiois plus qu'en homme de France, tant à cause de nostre ancienne amitié, qu'à cause de la prud'homme que l'on publioit estre en vous, aussi tout mon plus grand regret est de l'auoir tant exaltée & de m'estre ainsi trompé au choix de mes amitez : mais parbieu ie le vous rendray bien & à vostre Prince de Bearn aussi, qui sous ombre de traiter avec moy fait faire des pratiques contre ma vie & mon honneur ; car dans demie heure ie concluray avec Simon Antoine & la Chapelle-marteau, & me mettray en estat que toutes les forces de vostre Maistre ne me feront ny mal, ny peur ; & lors sans dire plus vne seule parole il se mit en clopinant à se promener au grand pas parmy la chambre & lors sans vous estonner ny vous monstrer en colere pour tout ce qui s'estoit passé ; vous luy dites.

*Repartie de
Monsieur de
Rosny au
Sr. de Villars.*

He ! bien Monsieur en auez vous assez conté à tort & à trauers, vous deuez estre bien satisfait en vous mesmes d'auoir ainsi fait l'éragé sans que personne vous aye contredit en vos extrauagances ; mais si ne vous en irez vous pas sans réplique : car quant à moy ; pour vous en dire la verité, ie ne me scaurois imaginer autre cause ny fondement en vos paroles furieuses pleines de menaces & d'offences enuers le Roy & moy, sinon que vous cherchez quelque apparence de pretexte pour rompre vostre foy & vostre parole comme vous auez deschiré & brulé vostre nom & vostre signature ; mais ie rendray vostre dessein inutile, & feray voir par ma loyauté & prud'homme que c'est à tort que vous auez eu reputation d'estre excellent en ces deux qualitez.

Lors il s'arresta tout court, & vous dist, ha morbieu Monsieur ! ne distes pas cela, car c'est chose qui ne m'arriua iamais ny arriuera, ie suis trop homme de bien & d'honneur ; & ces manquemens de foy ne sont bons que pour ceux qui trahissent leurs amis & les veulent faire assassiner. Or bien Monsieur luy repartistes vous, i'aduoué tout ce que vous scauriez dire là dessus ; Et puis que vous commencez à escouter raison, voyons qui en aura le plus ou de vous ou de moy, & debatois à qui sera le plus homme de bien & qui gardera le mieux sa foy, & sa parole ; car si i'ay fait quelque chose contre l'vne de ces trois qualitez, non seulement i'aduoué que vous auez eu raison de parler comme vous auez fait, & de n'observer en aucune façon nostre accord, mais aussi de me traiter cruellement, car ie l'ay mérité si cela est, & ne vous demande en ce cas ny faueur ny grace ; car ie vous puis iurer en verité que ie ne scay pas mesme de quoy il est question ny ce que vous voulez

vouléz dire, comment vous repartit-il ? Voudriez vous maintenant que vous n'avez pas amené du Pont de l'Arche, vn certain Capitaine le Pré pratiqué par le Rolet pour se saisir du vieil Palais, me mettre dedans voire m'assassiner ; Monsieur luy distes, vous, ie ne cognois ny le Pré, ny sa mere, ny n'ay amené avec moy hôme que ie ne cognoisse & ne représenté quand vous voudrez, mais ie voy bien que c'est les pistoles d'Espagne (que vous ne verrez neantmoins jamais dans vostre bourcè) vous ont esblouy les yeux & relasché les ressorts de ce genereux courage dont vous estiez renommé : Or tout ce qui me fasche de cecy est, que ie me vois au chemin de perdre celuy de mes amis que ie tenois le plus cher, & luy cette gloire & cette reputation qu'il s'estoit acquise par tant de braues actions, & que ie seray tenu pour vn sot & pour vne beste d'auoir tant magnifié sa foy & sa loyauté, & qu'il ait commencé par moy à resmoigner le contraire ; car pourueu que vous recognoissiez que ie n'ay rien escrit au Roy que vous ne m'eussiez promis, iuré deu à Dieu & sur vostre honneur, & que c'est vous qui manquez de foy, & non moy de faire mon debuoir, ie passeray mes douleurs & mes amerumes plus doucement ; Moy, morbieu, repartit-il soudain tout en furie, que ie confesse que i'aye manqué de foy & faussé mon serment ; i'aime-rois mieux mourir que d'auoir fait cette lascheté, ny de la confesser & ne vous y attendez pas : Pardieu Monsieur (car vous m'apprenez à iurer) s'y faudra-il bien, nonobstant vos lacerations & bruslemens d'articles, que vous les obseruiez, ou que vous les rompiez, & que selon cela vous remportiez le nom de loyal ou de parjure : Pardieu voicy qui n'est pas mauuais, repliqua-il ceux qui nous doibuent nous demandér, l'o m'auolu trahir l'on ma voulu assassiner, l'on ma voulu prendre ma place ; & encor i'auray tort de ne le vouloir pas souffrir : Je ne suis nullement d'aduis, luy distes-vous, que vous l'enduriez, mais que vous punissiez les coupables, & tous les complices le plus rigoureusement que vous pourrez, voire que vous commenciez par moy si i'en suis participant, ny d'effect, ny de pensée, mais aussi estant innocent, estes-vous obligé de me garder la foy & la parole que vous m'avez donnée, & au Roy semblablement, car ie luy ay mandé que vous auez signé le traicté & iuré deuant Dieu de l'observer : Alors Monsieur de Tiron luy dit, Monsieur, c'est sans doubte que Monsieur de Rosny n'est nullement coupable des desseins que l'on a projectés contre vous, il est trop homme de bien pour l'auoir fait, & en tout cas trop habille-homme pour se venir mettre entre vos mains ayant la moindre cognoissance du monde, d'vn tant execrable trafic : Et partant n'est-il pas raisonnable qu'il en porte la peine, le prisonnier en a desia trop dit à sa descharge pour auoir autre creance ; faites de luy tout ce que bon vous semblera, & tenez vostre parole, cela vous fera plus honorable, plus vtile, & plus seur que tout autre proceduré dont vous scachez vser : Or sus courage Monsieur, luy distes-vous, suiuez le conseil de vos meilleurs amis & celuy de vos propres sentimens, car ie cognois bien que la colere seule a esté cause de tant & tant de paroles inutiles & indignes de vous ; & que desia dans vostre propre conscience milles poignants regrets vous agitent, & autant de raisons vous crient, braue & genereux Cheualier tenez vostre foy & vostre parole.

Sur cela on l'aduertit que Madame de Simiers le venoit voir, surquoy il dit, pardieu voicy encore de nouvelles batteries qui se viennent dresser

contre ma colere & mon despit ; & puis se tournant vers vous, il dit ; Hé bien Monsieur ! ouÿ, ie vous ay donné ma foy & ma parole & la veux tenir , mais regardez aussi à ne mâquer pas sur les trois poinçts d'ot nous estions demeurez en differend : Si les flammes de vostre colere Monsieur , repartistes-vous , n'eussent point brulé ce pauvre papier que ie vous apportois ; vous y eussiez trouué apostillé de ma propre main tout ce que vous eussiez peu desirer, mais il n'y a rien de gasté ; car i'en ay encor vne coppie au net qui sera bien-tost reformée & signée : comme vous disiez cela, Madame de Simiers entra dans sa chambre , & allant au deuant d'elle , il luy dist ne criez point Madame , car toutes nos coleres sont appaisées : Mais pardieu le traistre qui en a esté cause en mourra deuant que ie mange ny boiue , & verrons ce qu'il dira : & de faict , il l'enuoya querir : Et l'ayant encor faict interroger sur ce qui pouoit estre de vous & bien recogneu par ces responcez qu'il ne vous cognoissoit pas seulement de veuë , il l'enuoya pendre tout à l'heure à vne fenestre.

*Traicté de
Kaken con-
tind.*

Il se passa encore vne infinité de discours sur toutes les choses passées , & mesme vouloit voir la lettre que le Roy vous auoit escrite, mais vous distes ne l'a luy pouoir monstrer qu'il ne se fust déclaré son seruiteur, dequoy il se contenta, & passerent depuis les choses si doucement que le traicté fut refaict & signé , chacun de vous deux en gardant vne original pour foy, & resolutes neantmoins que l'on n'en publieroit rien, mais diroit-on qu'il n'y auoit encor rien de conclud iusques à ce que vous en eussiez aduertie le Roy , eu responce sur vos lettres , & que Monsieur de Villars eust faict encor entrer quelques gens de guerre dans la Ville , afin de s'y rendre le plus fort : dequoy neantmoins il n'estoit point besoin ; comme il se verra cy apres lors de sa declaration : Vous escriuistes donc dès le lendemain au Roy , vne lettre en ces mots,

Lettre de Monsieur de Rosny au Roy.

Sire la bonté de Dieu, vostre vertu & vostre fortune , ont tellement fortifié mon courage & bien heureé mon entremise, que ie vous puis maintenant nommer Duc paisible de toute la Normandie , au moins si la foy & le feing d'un homme de bien & d'honneur en peut estre caution suffisante ; car Monsieur de Villars a tres-allegrement signé les articles dont i'ay cy-deuant enuoyé coppie à vostre Majesté , & m'a faict tous les sermens requis mais nous en auons differé la declaration publique , iusques à ce qu'il se soit renforcé de gens de guerre, & que ie sçache si vostre Majesté mesme veut estre presente à vn si bon œuure , comme les bonnes qualitez du Cauallier dont il est question, & l'importance de cette ville & de plusieurs autres qui suivent son exemple , semblent le meriter : Surquoy attendant l'honneur de vos commandemens, ie prieray le Createur, &c.

Aussi-tost que la lettre fut escrite & l'eustes fait voir à Monsieur de Villars , à Madame de Simiers , & à Monsieur de Tiron qui l'a trouuerent bien, vous fistes partir vostre courrier , lequel fit si bonne diligence qu'il ne mist que quatre iours à aller & à reuenir , & vous rapporta des lettres encor de la main du Roy , dont la teneur ensuit.

Responce du Roy à Monsieur de Rosny.

MOn amy, l'ay veu tant par vostre derniere lettre que par vós précédentes, les signalez seruices que vous m'avez rendus pour la reduction entiere de la Normandie en mon obeissance, lesquels i'appellerois volontiers des miracles, si ie ne sçauois bien que l'on ne donne point ce tître aux choses tant iournallieres & ordinaires que me sont les preuues par effect de vostre loyalle affection, laquelle aussi ie n'oubliera iamais. Ie serois tres-aise de pouuoir faire promptement le voyage auquel vous mé conuiez; car la personne & l'ouurage le meritent, mais vne autre de non moindre importance me retient icy attaché, à laquelle mesme ie seray bien aise que vous participiez: Partant ie vous prie après néantmoins que vous aurez si bien affermy vostre traicté que vostre absence n'y puisse apporter d'alteration; venez me trouuer vers le vingtiesme à Senlis, ou le vingt-vniésme de ce mois à S. Denis, afin que vous veniez ayder à crier viue le Roy dans Paris, & puis nous en irons faire autant à Roüen, montrez cette lettre au nouueau seruiteur que vous m'avez acquis, afin qu'il voye que ie me recommande à luy, sçachez que ie l'aime bien, & que ie sçay priser & chérir les braues hommes comme luy: Adieu mon amy, de Senlis ce 14. Mars mil cinq cens quatre vingt quatorze, Henry.

Aussi-tost que vous eustes receu cette lettre, vous la portastes à Monsieur de Villars, qui en receut vn si grand contentement qu'il vous dist, pardieu ce Prince est trop gentil & courtois, de se souuenir de moy & d'en parler en si bon termes, aussi m'en ressentez-ie tellement obligé que i'en rendray des tesmoignagnes arriuant pres de luy: & quand aux leuretez pour ce que vous avez traicté avec moy, n'en cherchez point d'autre que celle de ma foy que ie vous ay donnée, & n'avez crainte qu'il y soit rien changé pour vostre absence. Et ainsi apres plusieurs autres discours & complimens, & auoir dit Adieu à Madame de Simiers (qui vous pria d'amener son frere avec des troupes à vostre retour pour fortifier d'autant Monsieur de Villars) & à Monsieur de Tiron, vous partistes de Roüen.

Monsieur de Rosny part de Roüen pour venir à Paris.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XLVII.

Vous arriuastes si à propos à S. Denis que vous trouuastes le Roy sur le point de s'acheminer vers Paris, avec esperance d'exécuter heureusement à cette fois l'entreprise que de si long-temps il auoit continuée sur cette Ville, tant de fois diuersifiée & tentée par l'entremise de tant de diuerses sortes de personnes & moyens, que les desseins des vns auoient tousiours ruyné ceux des autres: Entous lesquels quoy que vous n'ayez eu aucune part, sinon parce que le Roy vous en a conté: neantmoins pour faire voir que tous les bons succès qu'à eu ce Prince ont tousiours esté tellement enuoloppez de difficultez, & trauersez par les siens mesmes, qu'ils se doibuent plustost attribuer à l'assistance du Ciel, à son industrie, vertu, d'exterité & bonne fortune qu'aux aydes d'autrui; nous vous ramenteurons quelques petites particularitez dont il nous souuient que nous auons

Arrivée de Monsieur de Rosny à S. Denis.

apprises de vous mesmes : vous ayants ouï dire que desia dès la prise du Sieur de Belin, peu auant que ce commençast le grand attaquement du combat ou Bataille d'Arques (car le Canon ayant ioüé de toutes parts, & les troupes de Cauallerie & d'Infanterie, marché, choqué & combattu les vns contre les autres, l'on luy peut bien donner ce tiltre) ce Gentil-homme receut tant de courtoisies du Roy & en fut tant humainement traité, que ses douces paroles & sa generosité luy engendrerent quelques regrets de s'estre ioinct à la faction de ceux quiluy dispuoient son legitime heritage, & que depuis ayant esté plusieurs fois enuoyé vers luy pour diuers faciendes, cette premiere sémence fructifia de sorte que peu à peu il s'estoit laissé disposer à luy deuenir seruiteur; & enfin se resolut sur quelque dégoust qu'il prit sur Monsieur du Mayne, & encor plus des Espagnols de se declarer tel en luy rendant quelque signalé seruice qui le rendist recommandable, & luy assurest vne honorable fortune: Et pour cét effet estant Gouverneur de Paris il voulut essayer d'y faire des amis, afin de faciliter la remise qu'il en desiroit faire entre les mains du Roy, & desia en auoit-il pratiqué vn si bon nombre & préparé si bien toutes choses, qu'il sembloit ne rester plus qu'à faire approcher le Roy avec forces suffisantes, & prendre l'occasion & le iour à propos pour l'execution.

Monsieur de Belin est priuè par Monsieur du Mayne du gouuernement de Paris.

Monsieur de Brissac est pourueu de la charge de Gouverneur de Paris.

Desseins du Sieur de Brissac sans effect.

Maistoutes ces pratiques n'ayant peu estre si bien conduittes & mesnagées & les ressorts des langues estre si bien cloz, que Monsieur du Mayne n'en eust quelque vent n'en prist du soupçon, voire ne se laissast persuader qu'il y auoit de la verité; il le priua du gouuernement nonobstant toutes les instances des principaux & plus gens de bien de la Ville; & pour se mieux asseurer voyant que Monsieur de Brissac c'estoit tousiours montré & se monroit plus que iamais des plus eschauffez, & enuenimez contre la personne & les droicts du Roy & du Royaume, & ne reclamoit qu'Espagne & Lorraine, il le pourueu de ladite charge & luy fit faire des sermens les plus solempnels qu'il luy fut possible, de luy estre loyal voire mesmes avec des execrations; & croyant auoir par ce moyen suffisamment r'assermi son autorité, & r'assuré ses affaires dans Paris, il se resolut de faire vn voyage vers Soissons, Laon, Noyon & la Fere, ou diuerses pratiques & broüilleries, le conuioyent d'aller mettre ordre: mais il ne fut pas plustost party, que Mr. de Brissac voulant poser des fondemens solides à ce nouvel establissement, duquel il se proposoit à l'entrée de former vne Republique à l'instar de celle de Rome dont il lisoit souuent l'histoire, n'eust pas plustost fondé ceux desquels il desiroit faire le plus d'estat, & faict ouuerture des moyens dont il vouloit vser pour paruenir à son but, qu'il recongneut l'impossibilité de son dessein: Tous les esprits en estans alienez & plustost disposez à se rejeter sous l'authorité Royale que de continuer à viure dans les incommoditez qu'ils auoient souffertes, & que s'ils ne trouuoient quelqu'vn qui les portast doucement avec methode, seureté & vtilité, ils s'y precipiteroient confusement & imperueusement, & peut estre avec la honte & le dommage de ceux qui s'y voudroient opposer, ou seulement ne leur y donner pas ayde & assistance.

Toutes lesquelles considerations (comme nous auons ouï dire qu'il en parloit ainsi à ses intimes amis) le firent resoudre à quitter ce chemin plein d'espines, & prédre le dessein qu'auoit eu le Sieur de Belin, où il se voyoit des roses

de des vilitez toutes apprestées, dequoy il donna soudain aduis à son Beau-Frere le Sieur de S. Luc, afin qu'il mefnageast en forte cette bonne disposition aupres du Roy, que l'un & l'autre y peult trouuer son aduantage.

Et est vne chose aussi estrange que digne d'estre remarquée, de dire que Monsieur d'O, quoy qu'il eust esté vn des plus violents à presser le Roy d'estre Catholique, alleguant sans cesse la Paix du Royaume & le reſtabliſſement des affaires, qu'il fut Super-intendant absolu des finances, & eut les prouisions de Gouverneur de Paris & Ile de France, estoit neantmoins celuy de tous les seruiteurs du Roy qui apprehendoit le plus cette reduction de Paris; disant entre ses amis; Qu'elle n'apporterait nulles commoditez n'y reuenus au Roy; mais tout au contraire, surchargerait d'excessiues despences, luy, sa noblesse & ses gens de guerre, tant par les luxes & delices, qui se foureroient parmy eux que par les importunités dont vseroient enuers le Roy, les habitans de cette Ville; tant ceux qui y estoient rousiours demeurez que les refugiez ailleurs, tous gens de négoce, de robe & de plume pour estre payez de leurs rentes, tant des arrerages que du courant, que par les poursuittes que feroient en iustice toutes ces sortes de gens là, contre la noblesse & les gens de guerre pour estre payez de leurs debtes vieilles & nouuelles, & se monroit ce Seigneur tellement passionné sur ce discours, voire en parloit si publiquemér, que le Roy qui formoit en son esprit des desseins bien plus releuez, & ne songeoit pas à ce que Monsieur d'O, deuoit en son particulier (car c'estoit cela qui le faisoit parler ainsi) estoit contrainct de luy cacher tout ce qui se traitoit touchant cette reduction, des conditions de laquelle Monsieur de S. Luc estant conuenu avec Monsieur de Brissac au nom du Roy, l'on en aduertit Monsieur de Belin & ceux de son intelligence, afin que s'estant toutes les deux jointes ensemble en vn mesme dessein l'execution en fust rendüe plus facile, comme cela succeda si heureusement que le Roy & toutes les troupes qu'il auoit destinées pour le seruir, entrerent dans Paris sans meurtre, tuërie, ny opposition qui merite le parler: Les principaux Officiers & habitans de la Ville ayants pourueu de leur costé à luy tenir les portes prestes à ouuir si tost que sa Majesté se presenteroit, laquelle de sa part auoit si bien choisi & ordonné ses troupes, instruit & discipliné ses Capitaines & soldats, à ne piller, saccager, se débander, n'y entrer en aucune maison sans commandement exprez, que sept ou huit mil hommes de guerre entrerent dans la Ville, & passerent par les ruës où il leur estoit ordonné, tout ainsi qu'ils auoient accoustumé de marcher en celle de Mante, Melun & Compiègne, lors qu'ils y passioient les riuieres où qu'ils entroient en garde deuant le logis du Roy.

Vous estiez aupres du Roy, lors que sur les cinq heures du matin il entra par la Porte-neufue, où il trouua (ce nous semble) le Preuost des Marchands, l'Huillier l'Escheuin, l'Anglois & quelques autres pour le receuoir; puis s'estant saisi du Louure & enuoyé des gens de guerre pour se saisir des deux Chastelets & du Palais, & sçeu que toutes choses estoient tranquilles là, & aux enuirs, il s'en alla tout armé à nostre Dame y faire rendre grâce à Dieu d'un tant fauorable succés: Et quoy que la Bastille & le Temple tinſent encor pour la Ligue, & que les Duc de Feria, Dom Diego, d'Euora & autres chefs des Espagnols, Napolitains & Vallons qui estoient encore en nombre de trois ou quatre mil, tinſent tous ces quartiers de S. Antoine du Temple;

*Resolution
du Sieur de
Brissac de ce
raiser aux
volontez du
Roy.*

*Le Sieur
d'O, apprehende la re-
duction de
Paris.*

*Entrée du
Roy dans
Paris.*

& S. Martin & fussent en armes n'attendant que l'heure d'estre attaquez, résolu de constituer leur salut en leurs mains plutost qu'en leurs pieds, si l'on leur refusoit honorable party, & la plus-part des troupes du Roy en bataille dans les principales places & carrefours, si est-ce que peu apres midy toutes les boutiques des Marchands se trouuerent ouuertes, prenans confiance sur les proclamations de pardon, Paix & seureté au nom du Roy, & le commerce aussi libre qu'il fut dix iours apres.

*Douceur &
l'humanité du
Roy.*

Et pour faire voir la familiarité & humanité de ce Prince, c'est (chose à noter) qu'il enuoya au Cardinal de Plaisance Legat du Pape & au Cardinal de Peluë ses plus enuieuz ennemis & à tous les estrangers cy-dessus nommez: toutes les seuretez qu'ils desirerent pour se retirer à Soissons, & que dès le soir Madame de Montpensier qui auoit tant declamé contre luy l'estant venu saluer, il luy fit aussi bonne chere & l'entretint aussi doucement & familièrement que si elle ne se füst iamais meslée que de dire son chapelet.

A F F A I R E S D' E S T A T.

C H A P I T R E X L V I I I.

A P R E S que cette iournée de triomphe fut passée en acclamations & resioüissances du peuple de Paris, le Roy estant au Louure & la presse estant vn peu escoulée, il vous appella dans l'embraceure d'vne des fenestres de la grande chambre Royale, & vous dit.

*Discours du
Roy & de
Monsieur de
Roüen.*

Mon amy, l'ay esté bien ayse que vous ayez esté present à tout ce qui c'est passé en la reduction de cette Ville, de laquelle les diuerses occurences m'ont tellement occupé l'esprit que ie ne me suis peu donner le loisir de vous entretenir & d'apprendre de vous les particularitez de vostre negociation de Normandie, & en quel estat vous auez laissé toutes choses; partant ie vous prie de m'en esclaireir, surquoy apres luy auoir côté ce qu'il y auoit eu de plus important suiuant qu'il en a esté dit cy-deuant: il vous respondit, vrayement vous auez eu affaire à vn esprit bien impetueux & farouche & ne vous à pas fallu vser de peu de patience, d'industrie & de force d'esprit pour surmonter tant de traueses, d'aspres difficultez & perils eminents, & vous iure qu'il ne me souuient iamais quand vous partistes de Chartres de vous aduertir des menées que le Rolet m'auoit autrefois dit auoir faictes sur Roüen pour se saisir du vieil Palais, ny de luy mander que pendant vostre entremise il n'y continuast rien: car il m'en auoit tant de fois parlé sans y auoir veu aucune apparence, & y auoit si long temps qu'il ne m'en disoit plus rien, que ie n'estimois pas qu'il y pensast plus; or outre que i'ay esté bien aise que vous vissiez la prise de Paris, afin d'en informer ceux de Roüen, i'ay desiré de parler à vous deuant que les articles que vous auez accordez touchant Monsieur de Montpensier & Monsieur de Biron soyent diuulguez, afin que vous maydiez tant mieux à les contenter, ce que i'estime qui sera plus facile par la voye que ie me suis imaginée qui est que ie feray semblant lors qu'ils seront icy de vous appeller pour sçauoir des nouvelles de ce que vous auez fait à Roüen, comme si vous ne m'en auiez point encor rendu de compte, & sur cela les appellants aussi pour vous oüyr dire ce qui c'est passé, vous direz que vous füssiez facilement

Roüen.

venu à bout de toutes choses : mais que la consideration des deux articles qui les concerne vous auoit empesché de rien conclure, sçachant bien que i'aurois mieux perdre de Villars & Rouën que non pas eux ; mais que vous les estimiez aussi m'estre tant acquis & si plains de prudence qu'ils ne consentiroient iamais, que pour quelque petit interest particulier qui les regarde, duquel ie les sçauray bien recompenser d'ailleurs, ils me fissent perdre l'opportunité d'auoir vne telle Prouince que la Normandie dutout en mon obeysance.

Inuention qui succeda tant heureusement en ayant vsé bien à propos, que tous deux n'eurent que repliquer à tout cela : mais au contraire la honte qu'ils eurent de veoir que le Roy vous disoit tousiours qu'il aymoît mieux perdre la Normandie que de les fascher ; fit qu'ils vous prièrent de passer outre à vostre traité : mais d'aduiser aussi en mesme temps qu'elle recompence le Roy leur pouuoit donner : celle de Monsieur de Biron fut d'vn estat de Marechal de France & de sept vingts mille escus en argent. Il fut proposé d'adijoindre le Perche & le Mayne, à la Normandie pour Monsieur de Montpensier : mais Monsieur de Villars vsa peu apres d'vne telle honnesteté & prudence (comme il sera dit cy-apres) que l'on n'en fut plus en peine.

Dés le lendemain le Roy vous renuoya à Rouën pour faire declarer Monsieur de Villars, & ordonna au Sieur de Vitry des y acheminer avec trois cens cheuaux suiuant la requisition que vous en auiez faite, afin d'y porter les assistances que vous iugeriez necessaires ; car quant au Roy il luy suruint tant d'affaires à Paris à cause d'vne infinité de gens de qualité & de places qui faisoient tous les iours parler de se remettre en son obeysance, & qu'il luy fallut restablir & reordonner toutes les Cours Souueraines, l'Vniuersité, la Sorbonne & le Corps de Ville, qu'il luy fut impossible de partir pour aller à Rouën, comme il en auoit eu le desir.

Remettant, donc, à vostre prudence & loyauté tant esprouée, le paracheuement de cét œuure si bien commencé vous arriuaistes à Rouën le 25. de Mars où vous trouuaistes encor Simon Antoine, & la Chapelle-marteau, trauiillans tousiours à empescher que Monsieur de Villars ne vous receust plus si librement dans la Ville, dequoy ils ne peurent iamais tirer responce absolue ; ains tout au contraire dès qu'il sçeut vostre venue il enuoya le Sieur de la Font à la porte de la Ville pour vous recevoir, vous faire entrer sans que ceux de la garde s'enquissent de rien, n'y demandassent aucune chose à nul de vos gens, & vous mena loger à vn fort beau logis bourgeois appartenant au Sieur de Martinbault, que l'on auoit fait meubler & accommoder de toutes choses necessaires, tant pour vous & vos gens que pour vos cheuaux ; & neantmoins le Sieur de la Font vous ayant donné aduis que le Seigneur Dom Simon Antoine & le Sieur de la Chapelle-marteau c'estoient d'eux mesmes conuiez à souper avec Mr. de Villars, qu'avec eux s'y deuoient trouuer les Sieurs de Tiron, President Boquemare, de Medauid, de Haqueuille, de Loynes & Bretinieres Conseillers au Parlement, le Docteur Dadræus & vn Escheuin nommé Rosiere & qu'il vous conseilloit d'estre de la partie, sans attendre que l'on vous en priaist, sans auoir crainte que cela fachast Monsieur de Villars, ny que cela trauerfast vos affaires dequoy il vous respondoit, ny mesme vous retirer de la compagnie quelque demonstration que ledit Sieur de Villars ny autres pussent faire de ne l'agréer pas, pourueu neantmoins que vous y pro-

*Recompence
de Messieurs
de Mont-
pensier & de
Biron.*

*Monsieur de
Rosny re-
tourne à
Rouën.*

*Arrivée de
Monsieur de
Rosny à
Rouën.*

cedassiez comme si sçeuft esté vne chose inopinée & faire sans dessein, à quoy vous estant resolu comme vous vistes la nuit approcher vous vous en allastes à saint Ouen, ou vous trouuastes Monsieur de Villars dans la grande gallerie qui se promenoit avec les susdits Sieurs Simon Anthoine & la Chapelle-marteau, tous les autres cy-dessus nommez estants assis ensemble au bout d'embas de la gallerie & entrant dans icelle vous vous en allastes à demy courant, embrasser Monsieur de Villars & luy dittes.

Monsieur, le vous viens donner le bon soir, resolu que vous me donnerez à souper d'autant que i'ay plusieurs singularitez à vous conter, surquoy il vous respondit: Que vous estiez le bien venu, mais qu'il craignoit pour le regard du souper quel'eussiez surpris en temps mal conuenable, tant pource qu'il souperoit fort tard que pource qu'il estoit desia engagé pour le mesme effet, avec des personnes entre lesquelles il se trouueroit peut estre des esprits mal assortis avec le vostre: Monsieur luy dittes vous n'avez point peur de toutes ces diuersitez de fantaisies, car pour mon regard ie m'accommoderay à tout, & m'assure que ces Messieurs, laissant a part les passions des partis, n'auront point des-agreable d'entendre les gentillesses & actes genereux dont le Roy mon Maistre a vsé à la prise ou reduction de Paris, car le recit de tant d'actions vertueuse ne sçauroit desplaire à des gens de vertu tels que sont ces Messieurs icy, vous voyez (repartist lors Monsieur de Villars vers Simon Antoine) Seigneur ou i'en suis reduict si ie me veux exempter d'inciuité de toutes parts, & partant estimeray-je ne pouuoir mieux faire que d'en remettre la resolution à vostre prudence: Monsieur, respondit Simon Antoine; la compagnie d'un si braue Cavalier que le Seigneur de Rosny (lequel i'ay ouy dire auoir fait des merueilles en diuerses barailles & affaires d'Estat) ne scauroit estre ennuyeuse à qui que ce soit, & quand aux nouvelles qu'il nous pourra conter ie commence à me douter qu'il faudra d'oresnauant preparer nos oreilles, à en attendre souuent de pareilles, puis qu'il apparoist manifestement qu'au lieu que le Soleil s'aduance vers son ascension, les affaires des bons Catholiques en France tendent à la declinaison, & de plus i'estime qu'il ny en aura vn seul de nous qui ne soit bien ayse d'apprendre que sont deuenus Messieurs les Illustres Cardinal Legar, & celuy de Pelué, les Seigneurs Ducs de Feria, Diego d'Euora & autres seruiteurs du Roy mon Maistre, & de quelles courtoisie ce Prince victorieux aura vsé en leur endroit: car sa generosité & sa debonnaireté sont tant celebre qu'il est à croire qu'il n'aura rien fait de mediocre: A ce que ie vois, Messieurs, repartit Monsieur de Villars: Me voila donc obligé à vous traiter tous, & partant en apprehension que vous ne le soyez pas selon vos merites: & sur ces discours tous les autres qui estoient au bout de la gallerie s'estants approchez de vous quatre, Monsieur le premier President de Boquemare vous dit: I'estime, Monsieur, que nous n'aurons qu'à preparer nos oreilles, pour ouïr le recit au vray de tant de diuersitez notables que l'on dit s'estre passées à Paris: car nul de nous en sçauroit dire de plus certaines ny de plus fraisches nouvelles que vous, qui (à mon aduis) auez tout veu & tout sçeu, & en estes party, comme ie le sçay, il n'y a que deux iours: Monsieur, luy dittes vous; le remettray le recit de tout cela lors que nous serons à table; & ainsi tous les autres vous venant embrasser, vous vous mistes à discourir ensemble de propos communs seulement iusques à ce que les viandes estans seruies, & que vous

tous ayans lauë Monsieur de Villars s'alla asseoir au beau milieu de la table, & dit tout haut : Quand à moy, Messieurs, le suis tres-mauuais maistre des ceremonies ? Et partant que chacun prenne place selon ses dignitez & honneurs ; surquoy tous les assistans se mirent à s'entre-regarder, & vous voyant que Simon Antoine que vous scauiez estre vn viel Cheualier honoré de plusieurs grades & d'vn esprit fort altier & entreprenant, seroit homme si vous luy defferiez tant soit peu pour prendre le haut bout à l'aduantage de celuy qu'il representoit ; sans dire mot, ny faire semblant de rien vous vous allastes asseoir à la maistresse place, puis luy dittes ; Seigneur, S'il n'estoit question que de nos personnes, ie cederois volontiers toutes choses à vos merites ; mais quand aux Royales Majestez que nous representons, il y a vn long-temps que ie sçay que tous les Roys de la Chrestienté voire du monde cedent à celuy de France, & que mesmes les Roys d'Angleterre, debattent le second rang aux Roys d'Espagne : Surquoy le Sieur de la Chapelle-marteau s'adressant à Simon Antoine, il luy dit : Vous voyez Seigneur, comment Monsieur de Rosny pour auoir veu le Roy son maistre prendre possession de la Ville capitale du Royaume veut faire le semblable de la préeminence pretenduë par les Roys de France sur tous les autres de la Chrestienté : Ie vois bien cela, dit Simon Antoine, & mesmes crains que cét aduantage ainsi pris ne nous soit comme vn augure de tres-mauuais succez en tous nos desseins : mais il ny a remede il n'est pas à laisser de rire, de nous monstrier de sociable compagnie de boire à la santé de nos Maistres qui ne sont point ennemis, ny ayant point de guerre déclarée entre-eux, & descouter patiemment les courtoisies dont ce genereux Prince à vsé tant enuers les Bourgeois de Paris, que les estrangers qui estoient dedans : & ainsi apres plusieurs autres discours semblables ou chacun des assistans voulut prédre part referuë Monsieur de Tiron & le Docteur Dadræus qui ne dirent iamais vn seul mot vous entrastes au recit de tout ce qui à esté cy-deuant dit, fut la reduction de Paris, que vous amplifiastes encor & enrichistes desorte sur tout en ce qui touchoit les generositez & gentilleses du Roy, qu'il ny en eut vn seul d'eux tous qui ne conclud tout haut que le Roy se pouuoit nommer pour l'vn des excellens & illustres Princes non seulement de son siecle ; mais aussi de tous les siecles passez : Sur les vnze heures vos gens vous estants venus requerir, Monsieur de Villars en sortant vous dit : Monsieur, ne me venez point voir pour tout demain ie vous en prie & ie ne vous iray point visier aussi : car ie seray empesché à esclaircir ces gens icy de mes resolutions, & à leur faire prendre les leur pour se retirer à Soissons dequoy faire vous leur baillerez (s'il vous plait) les escortes & seurètez requises : mais allez voir les Dames l'aprel-dinée : car là vous serez informé de tout ce qui se passera ; & de ma part, ie prepareray toutes les choses necessaires, pour faire le lendemain tout ce que vous iugerez estre à propos, le remettant entierement en vostre prudence, & vous ayant embrassé vous vous retirastes à vostre logis.

Puis le lendemain suiuant, ce qui auoit esté conuenu entre vous deux, l'aprel-dinée vous vous en allastes voir Madame de Simiers, de laquelle vous appristes que ledit Sieur de Villars, & les Sieurs Simon Antoine, & la Chapelle-marteau auoient esté enfermez plus de trois heures & eu de grosses parolles & contestations ensemble ; iusques à en estre venus aux reproches de part & d'autre, lesquelles en temps & lieu produiront de mauuais effets, comme il se

verra cy-apres : mais qui pour lors se terminerent à faire donner escortes & seureté suffisantes à ses deux. Députez pour se retirer vers Monsieur du Maine, ou à Soissons, & en suite Monsieur de Villars ayant fait entrer plusieurs gens de guerre à sa deuotion dans la Ville, s'estant bien assuré du Fort de sainte Catherine, du vieux Palais, du Chasteau & autres lieux forts d'icelle, & fait parler à tous les plus puissans & accreditéz Habitans ; il vous enuoya dire par le Sieur de la Font, que le lendemain il se declareroit seruiteur du Roy à la premiere instance que vous luy en feriez.

Tellement qu'ayant passé vne nuit fort ioyeusement, vous vous leuastes assez matin, pensant aller donner le bon iour à Monsieur de Villars dans l'Abbaye de S. Oüen, mais vous trouuastes qu'il y auoit pres d'vne heure qu'il se promenoit dans la grande place d'icelle, où il estoit accouru vne telle affluence de peuple de toutes conditions & aussi de gens de guerre, que non seulement ladite place, mais aussi les ruës par où l'on y venoit en estoient si remplies & y auoit vne telle presse que l'on n'y pouuoit quasi passer : mais enfin ayant (à l'ayde des Sieurs de Perdriel d'Insencourt, & de la Font & de quelques soldats des gardes de Monsieur de Villars, qui marchoiert deuant vous) traversé toute cette multitude, qui tesmoignoit vne merueilleuse joye de vous voir venir, vous le vinstes salüer ainsi qu'il se promenoit avec Monsieur le premier President de Boquemare & le Sieur de Medaut, puis ayant tenu à luy & aux principaux d'alentour de luy, plusieurs propos de compliment & ciuilité, vous luy dites.

Or sus Monsieur, c'est maintenant qu'il vous faut tesmoigner l'antiquité de vostre noblesse, la generosité de vostre courage & que vous estes vrayment bon François, car vous ne le scauriez faire en temps ny en lieu où vous donniez plus de liesse, ny ou vne tant louable resolution soit mieux receüe : car puis que le Roy comme vous l'avez tousiours desiré est bon Catholique, & que la Ville capitale du Royaume vous a tracé le chemin à vne si iuste reconnaissance; ie n'estime pas qu'il y en ayt vn seul qui n'approuue la resolution que vous prendrez là dessus, à quoy il vous respondit : Messieurs, là ou les effets doiuent rendre preuue de la volonté, les paroles ny sont plus necessaires, & partant sans vser de plus long discours, si vous me voulez honorer d'vne escharpe blanche au nom du Roy comme estant l'ancienne marque des vrays François, ie la mettray à mon col, & la graueray de telle sorte dans mon cœur, qu'elle n'en partira iamais tant que ie viue, & lors ayant tiré de vostre pochette vne fort belle escharpe blanche, & luy ayant mis au col (vous nous permettez Monseigneur & les Dames, semblablement si quel-
qu'vn lit iamais ces memoires d'vsr de ces propres termes) il dit allons Mordieu la Ligue est que chacun crie viue le Roy, & lors il se fit vne telle acclamation que tout l'air en retentissoit, laquelle entendüe & vn signal préparé tout expres donné du clocher au fort sainte Catherine, aux vaisseaux du port & autres lieux où il y auoit du Canon & des gens de guerre, il se fit vne salue de pieces & hâquebuses qui dura fort long-temps qui faisoit trembler la pluspart des maisons de la Ville ; puis les cloches retentissantes de toutes parts, vous pristes Monsieur de Villars par la main, & dites, Monsieur ce son de cloches & sur tout George d'Amboise nous appelle à nostre Dame, pour y aller rendre graces à Dieu & chanter le *Te-Deum*, à quoy il se disposa aussi-tost, vous y assistastes & à toutes les autres ceremonies,

*Monsieur de
Rosny par-
chene sa ne-
gociation so-
lemnelle.*

*Reduction
de Rouen.*

iusques à ce que la Messe estant prestée de se dire ; vous vous en allastes à vostre logis, auquel apres le seruice Monsieur de Villars vous vint prendre en son carrosse, & vous mena dîner où vous fustes traité en festin, & fort magnifiquement y ayant conuie tous les principaux Officiers des Cours souueraines du Corps de Ville & des gens de guerre. Cette iournée acheuée vous ayant (dés que vous fortistes de l'Eglise) dépeché vn Courrier au Roy, pour luy donner aduis de ce qui s'estoit passé, comme l'on alloit enuoyer à Verneuil, le Ponteau de mer, le Haure où estoit le Cheualier Doise, à Harfleur, Montiuilliers, Tomblaine & autres lieux où Monsieur de Villars estoit recogneu pour faire le semblable, suppliant sa Majesté de deputer quelques vns de son Conseil avec pouuoir pour establir le Parlement & autres compagnies.

Le lendemain ceux de la Ville vindrent en corps vous remercier du bien qu'ils auoient reçu par vostre moyen, & pout vous resmoigner le gré qu'ils vous en scauoient ; ils vous firent present d'un buffet de vaisselle d'argent doré vallant trois mil escus, & trois iours apres vous receustes des lettres du Roy pour responce aux vostres, par lesquelles il vous commandoit de vous en retourner le plustost que vous pourriez : il y en auoit aussi pour Monsieur de Villars, par lesquelles le Roy l'appelloit son Cousin & le tiltroit Admiral de France & Gouverneur en chef de Roüen, le Haure & des bailliages de Roüen & Caux, le prioit de le venir trouuer au plustost & l'asseuroit d'estre fort bien reçu, & vous voyant qu'il luy falloit encore quelques iours pour préparer le magnifique equipage avec lequel il designoit de se presenter deuant le Roy, vous pristes congé de luy, & vous acheminastes deuant.

AFFAIRES D'ESTAT.

CHAPITRE XLIX.

LA Ville de Roüen estant ainsi reduire en l'obeissance du Roy par vostre moyen, & toute la Normandie renduë paisible vous partistes de Roüen & vinstes coucher à Louiers, où le soir vous eustes vne plaisante rencontre estant à l'Hostellerie de laquelle vous auez bien ry plusieurs fois depuis, & qui arriua sur vne telle occasion, qui fut que le Sieur de Boisrosé ayant entendu que Roüen, le Haure & les autres Villes de la Ligue entouté la Normandie, s'estoient declarées pour le seruice du Roy, & decouuert par le moyen de quelques amis qu'il auoit encor pres Monsieur l'Admiral de Villars que par le traité d'icelle, vous luy auez accordé que le Fort de Fescamp luy seroit remis entre les mains, ne pouuant supporter qu'une Place qu'il s'estoit acquise avec tant d'industrie de travail & de peril, & dans laquelle le Roy luy auoit tousiours assure de le vouloir maintenir, luy fut ainsi rauie sans aucune recompence dont il pult faire assure estat, il se resolut de s'en aller à la Cour pour en faire ses plaintes, supplier le Roy de ne permettre point qu'un tel outrage luy fut fait, apres auoir rendu un tant signalé seruice à sa Majesté, & y employer tous les amis entre lesquels le Sieur du Rollet estant des premiers, & de ceux qui estoient les moins contents de Monsieur de Villars & qu'il se fust rendu seruiteur du Roy, il s'en vint passer à Louiers pour le prier d'en escrire au Roy en sa faueur & aux amis qu'il auoit en Cour, & arriuant assez tard, il s'en vint pour loger en

*Monsieur de
Rosny part
de Roüen.*

*Plaisante
rencontre d'un
Sieur de
Bois-rosé.*

l'Hostellerie où vous estiez arriué deux heures auparavant, mais on luy dit qu'il y auoit vn grand train logé d vn Seigneur qui s'en alloit à la Cour, lequel estoit fort en faueur pres du Roy, sans que l'on luy dit, ny qu'il s'enquit de vostre nom, & croyant que vous fussiez encor à Rouen, il monta en vostre chambre, ne vous cognoissant point de veüe, & s'imaginant que ce fust quelque autre il vous vint faire la reuerence, & vous dit.

Monsieur, encor que ie ne sois pas peut estre cogneu de vous, i'ay neantmoins pris la hardiesse sçachât que vous estes bon seruiteur du Roy, que vous auez du credit aupres de luy & que vous fauorisez ceux qui l'ôt bien seruy, de vous prier de vouloir m'estre aydât en vne affaire la plus iuste qui fut iamais, que l'on me veut faire perdre indignement: A quoy vous säs le cognoistre ny luy demander mesme son nom, vous luy dittes: Monsieur, i'ay tousiours aymé & maintenu les gens de bien & partant ie vous promets vostre affaire estant telle que vous le dittes que i'employeray pour vous si peu de credit que ie puis auoir au pres du Roy, à quoy il vous respondit Mr. les principales de mes plaintes sont contre vn Seigneur qu'on nomme Monsieur de Rosny, qu'au diable soit il donné, tant il me fait de mal sans l'auoir en rien offensé, auquel le Roy ayant donné pouuoir de traiter pour la reduction en son obeyssance, de toutes les Villes qui sont de la Ligue en Normandie, sous ombre qu'il est des anciens amis de Monsieur de Villars il semble qu'il n'aye songé qu'à le contenter au prejudice de qui que ce puisse estre, sans se soucier de plusieurs bons seruiteurs du Roy, au nombre desquels ie suis & m'appelle Bois-rosé Gouverneur de Fescamp, voire n'a point craint de s'adresser à Messieurs de Mont-pensier & de Biron, tant il abuse de son pouuoir & de la faueur qu'il croit auoir aupres de son maistre, mais Pardieu il en pourroit tant faire mettant tant de gens au desespoir, qu'il se repentiroit, & quelqu'vn aussi estourdy qu'il sçauroit estre luy en jouëroit d'vne, si l'on ne craignoit d'offenser le Roy; à quoy en riant vous luy respondites.

Monsieur, ie n'estime pas que ce Monsieur de Rosny dont vous parlez ait rien fait que par le commandement de son maistre, car il a tousiours affectonné les bons François, & ne doute point mesme que le Roy à sa sollicitation n'ait pensé à vous donner si bonne recompence que vous aurez sujet de contentement, car vous iugez bien qu'il n'eust pas esté raisonnable de manquer à conclurre vn traité de si grande importance que celuy qu'a manié Monsieur de Rosny, pour l'interest de quelques particuliers, aussi ay-je appris qu'il a voulu començer par luy mesme, & donner exemple aux autres en quittant l'Abbaye de S. Taurin d'Eureux que le feu Roy luy auoit donnée, & m'assure qu'il ne vous aura point porté de prejudice sans penser à vous en recompenser; de quoy ie vous oseray quasi respondre, d'autant que ie le cognois, voire est tellement de mes amis, que ie luy feray faire en vostre faueur tout ce qui sera raisonnable; & lors que nous serons à la Cour, venez m'en parler, & ie vous feray paroistre que ie suis vostre amy & que ie prise vostre courage: Surquoy apres quelque remercimens, il se retira fort content de vous sans sçauoir qui vous estiez, mais estant descendu en bas & ayant demandé vostre nom à vn de vospage, afin des'adresser à vous en ses affaires il prit vne telle allarme croyant que vous vous seriez offensé des propos qu'il auoit tenus & des menaces dont il auoit vsé en vostre endroit, qu'il remonta soudain à cheual, s'en alla loger à vne autre Hostellerie & partir dès la pointe

la pointe du iour pour aller en Cour faire luy mesme ses plaintes au Roy, sçachant bien que c'estoit vn Prince qui escoutoit familièrement les doléances d'vn chacun & sans les renuoyer à ses ministres en comprenoit les causes & y faisoit pouruoir.

Vous partistes aussi le mesme iour & vous en allastes coucher à Maistre ou estoit encor Madame vostre femme laquelle vous menastes à Paris où si tost que vous fustes arriué vous allastes trouuer le Roy, luy contastes tout ce qui c'estoit passé en la declaration de Messieurs de Villars, Cheualier d'Oyse, Medait, la Londe, Haquéville, Rouën, le Havre, & autre personne de qualité & Villes en Normandie, sans en oublier quasi vne seule particularité; car il les voulut toutes sçauoir dont il y eut bien à rire lors que vous luy contastes ce qui s'estoit passé entre vous & le Sieur de Boisrosé; surquoy sa Majesté vous dit, qu'il luy estoit venu faire de grandes plaintes de vous, & le prier de luy vouloir pouruoir sans le renuoyer à vous: d'autant qu'il sçauoit bien que vous estes son ennemy à cause de quelques propos qu'il vous auoit tenus sans vous cognoistre, & partant qu'il vous prioit de l'enuoyer querir, l'asseurer que vous l'aymiez comme vous faisiez tous les braues courages qui en auoient rendu de si signalées preuues que luy, & que vous auriez vn soin particulier de ses affaires & de sa personne, ce que vous executastes dès le lendemain & de si bonne façon, que vous luy promistes & assureastes deux mil escus de recompence plus qu'il ne s'estoit attendu, d'auoir vne pension de douze cens liures, vne place de Capitaine apointé, voire le retinastes depuis à vostre suite, & luy donnastes vostre Lieutenance en l'artillerie au département de Normandie lors que vous fustes grand Maistre,

*Arrivée de
de Monsieur
de Boisrosé à
Paris.*

*Recompence
du Sieur de
Boisrosé.*

Vous demeurastes tout les mois d'Auril & de May à Paris, sans qu'il se passast rien de fort remarquable où vous fussiez employé, quoy que iournellement des Villes & des Seigneurs de qualitez d'as toutes les parties du Royaume se reduissent en l'obeissance du Roy, mais ayans desia tous eu d'autres entremeteurs, vous ne vous en messastes que comme les autres du Conseil: De toutes lesquelles affaires, traitez & negociations nous laisserons pour cette raison les particularitez aux Historiens, reserué pour ce qui regardé la Ville de Lion, à cause de plusieurs accidens notables qui meritét que nous vous ramenteuions que Monsieur de Nemours. (qui auoit tousiours eu en fantaisie s'il ne pouuoit estre esleu aux Estats de Paris, pour espouser l'Infante d'Espagne & estre Roy de France à cause des fortes oppositions qu'il sçauoit bien que son frere Monsieur du Mayne y faisoit iournellement, de se former au moins vne petite Royauté des Prouinces de Lionnois, Forests, Beaujolois, Masconnois & Dombes sous la protection du Roy d'Espagne) ayant voulu quelque temps auparauant par vne trop ouuerte demonstration, s'asseurer de ladite Ville de Lyon, les Habitans qui trouuoiet son ioug insupportable, l'ayât voulu secouer s'estoient mesme saisis de sa personne & l'auoient mis prisonnier sans neantmoins changer encor de party: mais au contraire auoient asseuré Mr. du Mayne, de la continuation de leur affection au party de l'union, laquelle ils luy auoient iurée: mais Monsieur de S. Sorlin frere de Monsieur de Nemours ayant eu recours à Monsieur de Sauoye & au Due de Terre-nouë Gouverneur de Milan; afin de l'assister de gés pour la deliurance de son frere & contraindre ceux de Lyon à se remettre en leur deuoir, & eux se voyans pressés de ce costé & sans assistance de Monsieur du Mayne, ils prirent

*Monsieur de
Nemours
emprisonné
par les Hab.
de Lyon.*

*Reduction
de Lyon,*

*Monsieur de
Nemours se
sauua de
prison.*

resolution d'appeller le Coronel d'Ornano & ses forces à leur secours & de se declarer pour le Roy, ce qui fut executé avec grande ioye de tout le peuple & vne telle demonstration d'animosité, qu'ils deschirerent & traînerent par les boües les armes, liurées, & deuises d'Espagne, de Sauoye & de Nemours; & firent faire l'effigie d'une grande femme hideuse & affreuse qui auoit escrit sur son front la Ligue, laquelle comme Sorciere ils firent brusler publiquement, & quelque temps apres la trop grande ioye rendant ceux qui gardoient Monsieur de Nemours plus negligens, il trouua moyen en se déguisant, comme son valet qui vuidoit le bassin de sa chaise percée, de se sauuer de prison par le moyen d'un tel office, portant ce bassin tournant la teste de l'autre costé & courant en diligence pour l'aller ietter afin d'eüiter la puanteur.

Il se parla lors des affaires de Prouence & des grandes diuersitez qui se passerent en icelle, à cause de tant de diuerses sortes de personnes qui firent des desseins pour profiter de sa desolation: mais le discours en estant trop long & meritant d'estre traité tout d'une suite depuis le commencement de ces embarras iusques à la fin d'iceux; nous les remettrons au temps que le Gouvernement en fut baillé à Monsieur de Guyse, pour l'oster à tous les autres pretendans, & en continuant les suites de vos memoires, nous dirons que le Roy ayant eu aduis que le Comte Charles de Mansfeld à la sollicitation de Monsieur du Mayne s'approchoit de la frontiere avec vne fort puissante armée & grande quantité d'artillerie, il fit soudain mander toutes ses troupes qui estoient esparces afin d'en former vn corps d'armée pour s'aller opposer à tout ce que le susdit Comte de Mansfeld voudroit entreprendre: mais vn chacun se iettoit tellement dans la negligence à l'occasion de tant de reductions de Villes & autres prosperitez que les bandes ne se peurent si tost rejoindre, ny le Roy faire si grande diligence que ledit Comte de Mansfeld n'eust inuesty, assiege & pris la Capelle.

AFFAIRES DOMESTIQUES, DE MILICE ET D'ESTAT.

CHAPITRE L.

*Deux parti-
cularitez
obmises tou-
ché à Rouen.*

EN continuant ces Memoires il nous est souuent d'auoir oublié en suite de ce qui a esté dit de vous & du Sieur de Boisfroze: deux particularitez qui peuuent donner quelques remarques du bon naturel & de l'industrie & bonne conduite, tant du Roy & de Monsieur de Montpensier, que de Monsieur de Villars & de vous: Nous auons estimé à propos de vous les ramenteuoir icy avec double annotation qui puisse seruir pour le faire mettre cy-apres en leur ordre, si tant est que nous repassions vn iour ces memoires pour les faire transcrire au net, ou que vous daigniez ietter les yeux sur iceux, pour y apporter les corrections & additions qui leur seroient bien necessaires de vostre part, ou que des plumes plus elegantes que les nostres se voulussent employer à doner de l'ornement à nostre stile, que nous cognoissons bien estre nud, simple & entierement desnüé des plus belles fleurs de l'eloquence, à quoy se plaisent ceux de nostre siecle: voire cõfessons de l'auoir fait exprez fondre sur l'opinion par nous prise, que les longues digressions, exemples, rapports,

instructions, & autres narrations hors du principal sujet que l'on s'est proposé fait perdre le fil, la tiffure & (par consequent) la claire intelligence de la vie de celui, dont l'on veut faire mention ou de l'Histoire que l'on entend représenter : Et afin de ne tomber point nous mesmes dans les fautes & erreurs que nous blasmons en autrui : nous retournerons à nostre dessein, suivant lequel nous vous ramenteurons que la premiere particularité par nous obmise regardé le present de vaisselle d'argent doré que vous firent ceux de la Ville de Rouën, lequel quoy que vous l'eussiez accepté avec plusieurs difficultés, vous y voulustes (soit par bien seance, soit par artifice, soit que vous vous fussiez dès lors proposé de ne tirer jamais profit des charges que vous auriez, sinon par la seule liberalité de vostre Maistre, comme vous l'avez tousiours pratiqué depuis) outre ces refus garder vne telle circonspection, c'est qu'un matin le Roy estant encor au liét, vous fistes apporter dās sa chambre deux grandes manes ou estoient le susdit buffet de vaisselle d'argent doré, les pieces duquel le Roy ayant veües, & demandé ce que c'estoit : vous luy respondistes, Que ceux de Rouën vous ayant fait ce present de vaisselle d'argent, & vous fait dessein de ne prendre jamais rien pour affaires que vous manieriez, sinon par les liberalitez de vostre maistre, vous le luy auiez fait apporter pour en disposer seló son bon plaisir, à quoy il vous respondit qu'il seroit bien riche si tous ceux qui s'estoient entremis de ses affaires auoient fait le semblable, mais qu'il vous donnoit, ledit buffet de bon cœur, vous en feroit dépescher vn breuet pour apprendre à tous autres comme ils en deuroient vser, lequel breuet estoit tel que sensuit.

*Premiere
particularité.*

A Viourd'huy 28. iour de Juillet 1594. Le Roy estant au Camp deuant Laon, ayant eu aduis que pour recognoistre le Sr. de Rosny & le gratifier en consideration de ce qu'il s'est tres-dignement employé en la negotiation de la reduction du Sieur Admiral de Villars, & des Villes de Rouën & autres, occupées en Normandie, au contentement, repos & soulagement de tous ceux de la Prouince; les habitans de la Ville de Rouën luy ont fait offrir quelques presens lesquels il a refusé & ne les veut accepter, sa Majesté neantmoins le iugeant digne d'iceux pour s'estre tres-dignement & avec beaucoup de peine & de trauail acquité de la charge qui luy auoit esté sur ce par elle commise à agreable, & permet audit Sieur de Rosny d'accepter & receuoit lesdits presens sans qu'il luy en puisse estre par quelque personne que ce soit imputé aucun blasme ou reproche, m'ayant commandé luy en expedier le present breuet pour luy seruir de descharge suffisante par tout où il appartiendra, l'ayant pour cet effet signé de sa main & fait contresigner par moy, son Conseiller & Secretaire d'Etat.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

POTIER.

Mais qui plus est dès le lendemain matin pour tesmoigner le gré qu'il vous scauoit d'une telle procedure, il vous enuoya trois mil escus en or par Monsieur de Beringan, avec des paroles de louanges qui valoient encor mieus que les escus.

*Le Roy fait
presens à
Mr. de Rosny
de 3000.
escus en or.*

L'autre particularité regarde ce qui auoit esté accordé au prejudice de Monsieur de Montpencier, à Monsieur de Villars, lequel estant arriué

à Paris avec vn train & vn equipage des plus beaux, ayant cent gentils-hommes à la suite ordinaire, entre lesquels il y en auoit plusieurs de qualité fort releuée, & faisant vne despence plus splendide qu'aucun Prince ny Seigneur de la Cour, apres qu'il eut fait la reuerence au Roy qu'il accompagna d'vne telle humilité qu'il se mist à genoux, d'où ayant esté promptement releué par sa Majesté avec ces paroles, Monsieur l'Admiral, c'est deuant Dieu qu'il faut vser de cette submission, & non deuant vn Roy de France qui ne desire nulle qualité plus haute que de Pere enuers ses sujets, & de vray amy entre ses vrais seruiteurs tel qu'il l'estimoit, sçachant bien qu'il auoit trop de courage pour manquer iamais à ce qu'il auoit iuré & promis entre vos mains, car c'estoit vous qui le presentiez; A quoy Monsieur de Villars respondit, qu'encor qu'il sçeut bien qu'il n'y auoit forte de soubmission dont l'on ne fust redeuable enuers son Souuerain, neantmoins qu'il ne s'estoit pas mis à genoux deuant luy en qualité de Monarque des François, mais de vray Roy de toutes verrus, entre lesquelles la vailleur & la clemence marchoient à la teste.

Il se passa en suite plusieurs autres discours trop longs à reciter, lesquels finis, Monsieur de Villars s'en alla baiser les mains à Monsieur de Montpencier qui luy fit d'abord assez froide reception, dequoy luy comprenant bien la cause, il luy dit.

Monsieur, i'aduouè que i'ay outre-passé les bornes de la defference deuë à ce que merite le Sang Royal de France, en insistant sur certains articles du traité qu'il a pleu au Roy m'accorder, mais mon intention ayant esté toute autre, ie viens icy pour vous remettre le tout entre les mains, pour en disposer absolument, voire sans attendre l'esclaircissement de vostre volonté, des a present ie me departs de cet article, & proteste de vous recognoître, non seulement pour mon Gouverneur en chef, mais aussi pour estre apres le Roy mon vray Seigneur & Maistre, auquel nulle obeïssance ne sera desniée en tous les lieux où i'auray pouuoir. Monsieur de Montpencier qui ne s'attendoit pas à cette submission demeura tout surpris d'vne telle harangue, neantmoins apres l'auoir derechef embrassé, il luy dit.

Monsieur l'Admiral, j'auois tousiours grandement estimé vostre vailleur & braue resolution, les tenant pour vertus incomparables en vostre personne; mais à present j'aduouè que la discretion & la courtoisie ne leur cedent en rien, aussi en honorant ces quatre qualitez ie vous embrasseray pour la troisiéme fois, avec protestation de vous aimer cordialement & tenir au nombre de mes plus chers amis: nous laissons leurs autres complimens pour reuenir à ce que nous auons dit du siege que le Comte Charles auoit mis deuant la Chapelle, laquelle comme nous en auons desia dit quelque chose ne pût estre secouruë, d'autant que le Roy s'estant auancé iusques à la veuë de l'armée ennemie, avec ce qu'il auoit peu promptement ramasser de forces, & marchant selon sa coustume à la teste d'icelles pour tout recognoître, & y apporter son iugement, lequel ses logues experiences iointes à la viuacité de son esprit, & à la fermeté de son courage faisoit tousiours trouuer plus certain & plus penètrant que nul de tous ceux de ses Capitaines; il trouua ses gens si bien retranchez dans leurs postes & logemens, d'attaque & de defense qu'il n'y auoit aucune apparence de pouuoir jeter dans la place, ny hommes, ny viures, ny munitions proportionnées au besoin qu'ils en auoient, par la negligence & trop grande espargne dont auoit voulu vser le Gouverneur que vous

*Prise de la
Chapelle.*

connoissiez assez sans que nous le nommions, & encor moins d'entreprendre de les pouuoir forcer & contraindre à leuer le siege avec le peu de troupes que le Roy auoit sinon avec honte & dommage, pour lesquels euites & tout ensemble recompenser la perte de cette petite place (qui se rendit peu apres deuant que l'armée du Roy fut en Corps) par la conqueste d'une plus grande, plus forte & plus importante, il s'en alla inuestir la ville de Laon, ou Monsieur du Mayné auoit estably pour Gouverneur le Sieur du Bourg l'un des plus capables & determinez chefs de guerre qu'il eust, & mesmes y auoit fait jeter son second Fils nommé (ce nous semble) le Comte de Sommerue, accompagné d'une bonne troupe de gentils-hommes des plus braues & résolus qui fussent adpres de luy, comme estimant cette place l'un des plus principaux Bouleuars de toutes celles qui luy estoient restées, & la plus propre pour y acquerir de la gloire & se garantir de honte, sa situation estant desaduantageuse & tellement eminente de tous costez, qu'elle semble auoir esté là posée par la nature pour dominer tout son voisinage.

Nous laissons le surplus de là description d'icelle, & de la pluspart des particularitez de ce grand Siege à ceux qui feront l'Histoire Generale, & nous contenterons selon nostre dessein de vous r'amenteuoir les occasions, où vous vous estes trouué, & les affaires diuerfes où vous auez esté employé pendant le temps d'iceluy, & le sejour que fit l'armée es enuiron de cette place, lequel dura (ce nous semble) depuis la fin de May iusqu'au commencement d'Aoust : Pendant lequel vous enuoyastes trois fois en voyage l'un de nous quatre à Rosny pour vous querir de l'argent, & les deux autres à Moret où estoit lors Madame vostre Femme ; tellement que de ce que vous fistes, & vistes à la déffaitte du grand conuoy, à l'arriuée ennemie pour le secours des assiegez à la grande escarmouche qui se fist le lendemain, & à la déffaitte des gens de guerre qui auoient esté enuoyez pour entrer dans Laon apres la capitulation ; nous pourrons bien manquer en quelque chose, d'autant que nous n'en auons sçeu que ce que nous vous en auons entendu dire à bastons rompus & que vos gens nous en ont conté.

Le premier employé que vous eustes, fut avec le bon homme Monsieur de Born, Lieutenant General de Monsieur de la Guyche, grand Maistre de l'artillerie, qui auoit vne batterie de six canons à commander avec lequel le Roy vous ordonna de demeurer pour y trauailler, & en faire executer la moitié ; & afin de luy faire agreer vostre entreprise il l'assura qu'estant de son conseil, vous donneriez si bon ordre à toutes choses, qu'il ne manqueroit iamais de rien, neantmoins vous ny fistes pas grande chose, pource qu'il se presenta diuerfes affaires & occasions qui vous en détournèrent.

La première, fut vne Lettre que l'on vous apporta de la part de Monsieur le Cardinal de Bourbon, qui estoit demeuré malade à Paris dont la teneur estoit telle, car vous me la baillastes à garder & en retins coppie pource qu'elle me sembloit fort honorable :

MON Cousin, Vostre entremise s'estant trouuée la plus sincere & pour cette raison la plus heureuse de toutes celles que se sont mēlées de m'acquérir & cōseruer les bonnes grāces & la bien-veillance du Roy, Mōseigneur, vous auez agreable ie m'en assure que ie vous employe librement à la continuation d'un si bon œuure, & que pour cēt effet ie vous prie d'obtenir

*Lettre de
Monsieur le
Cardinal de
Bourbon à
Monsieur de
Rosny.*

permission de luy de faire icy vn voyage vers moy, d'autant que i'ay des choses d'importance à luy dire que ie ne peux escrire, ny faire scauoir par personne qui ne luy soit entierement confidente, & à moy aussi, qui vous conjure d'vser de diligence, & de m'aymer cordialement puis que ie vous ayme de tout mon cœur, & de croire que ie suis,

De Paris ce xij. Iuin.

Vostre bon Cousin & plus affectionné
amy, Charles Cardinal de Bourbon.

Laquelle Lettre ayant esté monstrée au Roy, il vous demanda si vous ne vous doutiez point de quelles affaires il pouuoit auoir dessein de vous parler? A quoy luy ayant respondu que non, il vous dit; ie suis bien mari de vous diuertir de vostre batterie, pour ce qu'il me semble recognoistre que si ie n'ay tousiours quelqu'un de mes anciens seruiteurs affidez aux factions de guerre importantes, que les choses y sont maniées negligemment, & quoy que ie sois Catholique; voire aye esté assez esclaircy pour croire que ie puis faire mon salut en cette Religion là, si ne vous celeray-je point qu'en ce qui concerne ma personne, où les affaires contre la Ligue & les Espagnols, ie m'asseure dauantage en ceux de la religion & aux Catholiques, qui en ont quelques ressentimens, & ne font pas tant les zellés qu'aux autres: & pour cette cause ay-je desia ietté les yeux plusieurs fois sur Vignolles, ou Parabere, ou Trigny pour mettre en vostre place, avec le Sieur de Born: car ie voy bien qu'il faut que vous alliez à Paris, non seulement à cause de la Lettre que vous escrit mon Cousin le Cardinal de Bourbon; mais aussi pour essayer de descouuoir des menées qui s'y font contre mon seruice, où l'on dit; Que le Comte d'Auuergne, son Beaupere, & sa Mere, Monsieur & Madame d'Antragues sont bien auant meslez, afin que si vous en pouuez verifiser quelque chose, vous les fassiez arrester. Je vous bailleray des Lettres de ma main pour cét effet adressantes à mon Procureur General du Parlement, au Lieutenant Criminel, & au Preuost de l'Isle. Vous apprendrez aussi ce que c'est que des poursuites que ceux de l'Vniuersité (cette belle fille aisnée des Rois) & les Curez de Paris veulent faire contre les Iesuites & qui c'est qui fauorise ceux cy, afin d'y donner ordre.

Monsieur de Rosny est enuoyé trouver Monsieur le Cardinal de Bourbon.

Ayant vostre depesche, le Roy commist aux pièces d'artillerie qu'il vous auoit baillées à exploiter (au moins comme il me semble) le Sieur de Parabere & le iour mesme arriua le Sieur de Balagny (qui auoit auparauant traité avec le Roy pour mettre luy & ses places en son obeysance, à céditioin neantmoins qu'il demeureroit Prince souuerain de Cambray sous la protection de France & plusieurs autres aduantages qui seroient aussi ennuyeux à reciter qu'ils furent vains & de peu de durée) avec vn vray equipage & maison de grand Prince souuerain, ayant aussi 2000. harquebusiers & trois cens cheuaux des plus lestes qu'il se pouuoit voir.

Le lendemain vous vous en allastes coucher à Crespy, & le iour suiuant à Paris où vous trouuastes Monsieur le Cardinal de Bourbon fort malade & chagrin, s'estant aigry l'esprit sur quatre choses: L'une, Que l'Vniuersité de Paris & les Curez eussent entrepris le procès contre les Iesuites sans luy en parler. La seconde, que Monsieur d'O vouloit faire chasser de Paris l'Archeueque de Glaco Escoissois qui portoit le nom de vostre maison, le quel il asse-

ctionnoit infiniment. La troisieme, qu'il n'auoit pas eu bonne responce du Roy d'une permission qu'il luy auoit demandée, de pouuoir disposer de ses Benefices. Et la quatrieme; qui estoit celle qui le faschoit le plus, qu'il n'estimoit pas de pouuoir reschaper de cette maladie, s'estant fourré en l'opinion que Madame de Rozieres l'auoit enforcélé, à cause qu'il auoit desappointé l'Abbé de Belozane qui l'entretenoit; ainsi que l'on disoit: aussi fut-ce elle de laquelle il vous parla en arriuant: car comme vous le saluastes dans le liect en vous iettant les bras au col, il vous dit, Mon Cousin, ie suis aussi aise de vous voir, que ie m'assure que vous serez marry de me trouuer ainsi en langueur par la meschanceté de cette maudite Madame de Rozieres, dont chacun croit que j'ay esté enforcélé, de telle sorte qu'il faut qu'elle ou moy mourions bien-tost, il n'y a que trois iours que ma Cousine vostre Femme m'est venu voir, qui me resioiit fort, car elle m'assura que cette Femme estoit à l'extremité, & ie prens quelque esperance que son sort mourroit avec Elle.

Mais laissant ces discours desquels la continuation ne feroit que renouveler mes ennuieuses douleurs (puisqu' aussi bien toute la science & l'experience des plus suffisans Medecins n'en ayant peu cognoistre les causes ny fournir les remedes, il me les faut esperer de la seule prouidence & bonté diuine sans aucune ayde humaine) ie commenceray à vous entretenir des choses qui m'ont fait desirer avec passion vostre arriuée pres de moy, lesquelles quoy que du tout dependantes du seul Conseil de Dieu aussi bien que toutes autres, si ne laisse-il pas de vouloir que les hommes agissent en icelles; soient comme cooperateurs avec luy & se seruent de l'esprit & d'iuigement qu'il leur a donné tant pour la conduite de leur vie & de leur fortune que pour le demeslement des affaires publiques en ce monde; & lors nous ayant tous fait sortir de sa chambre & ordonné qu'il vous fut apporté vne Chaire basse, afin que vous asseyant plus pres de son liect, il ne luy fut pas necessaire d'esleuer si haut sa voix; il vous dit, en substance ce qui sera dit au Chapitre suiuant.

AFFAIRES D'ESTAT:

CHAPITRE LI.

CONTINUANS la suite des discours du precedent Chapitre, Monsieur le Cardinal de Bourbon vous dit, que comme il vous auoit tousiours prouué en plusieurs occasions tres-importantes, plein de foy, de loyauté, de verité & de sincerité entiere en toutes choses, & tres-affectionné à celles qui l'auoient touché en son particulier, aussi auoit-il desiré de vous communiquer plustost qu'à nul autre de ses parens & amis, quatre affaires principales qui luy trouuilloient l'esprit, prendre sur icelles vos bons aduis & conseils, & mesmes de vous en remettre tout le mesnagement auprès du Roy, avec lequel il vous scauoit en telle creance pour l'indultrie, & en telle confiance pour la loyauté qu'il ne trouueroit rien mauuais de vous, luy ayant souuent ouy dire qu'il se gardoit bien de vous faire encor paroistre toute l'estime qu'il faisoit de vostre esprit, ny l'amitié qu'il portoit à vostre personne, de crainte que cela vous suscitast trop d'enuié, il donnast sujet à ceux qui ne scauent rien faire, ny ne vouloient laisser faire les autres, d'en discourir & à cause de

*Discours en-
tre Monsieur
le Cardinal,
& Monsieur
de Rosny.*

vostre Religion, prejudicier à son dessein & à ses affaires, & que peut-estre à vous mesme il ne donnast trop de gloire & de bonne opinion de vos sens, s'il vous esleuoit ainsi soudainement, voire ne vous enhardist à faire comme d'autres qui estoient montez en telle presomption d'eux-mesmes pour en auoir fait trop de cas, qu'il ne les pouuoit plus empêcher, quoy qu'il leur eust fait remonstrer par leurs amis, d'exalter leur valeur, leur industrie & leur suffisance par dessus la sienne propre, qui estoit l'offence de toutes la plus sensible à vn maistre qui n'estoit pas du tout stupide ny hebeté, mais qu'en effet, il vous tenoit comme en reserue pour s'en seruir vn iour (si vous ne changiez point d'humeur & ne vous mescognoissiez point en son endroit) en ses plus importantes affaires, & sur tout en celles de ses finances, vous auant tousiours veu si bon mesnager qu'au milieu de ses plus grandes necessitez vous ne manquiez iamais d'argent, & si despendiez fort honorablement, ce qu'il vous prioit neantmoins ne faire pas semblant d'auoir appris de luy, de ne laisser pas de vous conduire tousiours aupres de sa Majesté, avec telle modestie & discretion que vous luy donnassiez non seulement la gloire & la louange que meritoient veritablement ses rares vertus & genereuses actions, mais y físsiez aussi rapporter toutes les vostres, & de prendre le temps à propos pour ménager aupres de luy ces quatre affaires qu'il vous auoit dit vous vouloir communiquer, dont la premiere & qui luy apporteroit le plus de soulagement en ses langueurs, concernoit la bien-veillance & confiance esquelles il desiroit estre dans l'esprit de sa Majesté, non seulement comme ayant l'honneur d'estre de son sang & son Cousin germain, mais aussi comme admirateur de ses vertus, l'aymant cordialement, & n'ayant seruiteur ny sujet plus loyal ny plus desireux de sa gloire, de son honneur, de sa prosperité & de la grandeur de son Royaume, qu'il estoit, esquelles qualitez aussi prenoit-il la hardiesse de le supplier par vostre bouche de vouloir procurer le plus instamment qu'il luy seroit possible sa reconciliation entiere avec le saint Siege, obtenir au plustost la benediction Apostolique, & se mettre en bonne intelligence avec le Pape d'alors qui estoit fort sage, fort pacifique, grand Politique & qu'il scauoit bien ne desirer nullement que la domination ny l'auctorité d'Espagne s'accressent d'auantage, d'autant que celuy seroit vn moyen certain pour faciliter la dissolution de son Mariage avec la Roine Marguerite Duchesse de Vallois, chose que tous les bons François desiroient ardemment, & à laquelle luy & tous ceux de sa maison portoiert vne telle passion, qu'ils n'auoiert iamais le cœur en repos qu'ils ne vissent ce dessein reussir, & par iceluy naistre des heritiers legitimes à la France, ne voulant point celer qu'ils ne pouuoient tous gouter, ny souffrir les pretentions de celuy sur lequel plusieurs desireux de nouveautez faisoient demonstration de jeter desia les yeux, lequel ses freres & luy croyoient en leur conscience n'estre point de la race Royale, & qui neantmoins (si par sa prudence il n'y mettoit ordre en donnant des enfans au Royaume où le faisant des à present rejeter de la succession) seroit peut-estre cause vn iour d'y former des Partialitez & exciter des mouemens, troubles & grandes dissensions. Il s'estendit fort largement sur ce discours & vous mit en auant plusieurs exemples & raisons, de la deduction desquels nous nous abstiendrons, afin de ne desplaire ny prejudicier à personne.

La seconde affaire dont il vous parla, fut touchant les bruits qu'il disoit

estre tous communs de plusieurs brigues, menées & pratiques qui se faisoient sous main par les plus aduisez, & quasi tout ouuertement par les indiscrets & passionnez pour faire bannir hors du Royaume la totale société des Iesuites (laquelle vous sçauiez bien auoir vne si grande créance dedans & dehors le Royaume, sur tout entre les plus zellés Catholiques qui s'estoient remis depuis peu au seruice du Roy) leur amitié pouuant grandement pour la tranquillité de l'Estat & leur mal-veillance, encor plus pour le trouble d'iceluy, leurs ennemis & haineux se seruans des vielles hainès & animositez, tesmoignées autresfois par la Sorbonne, l'Vniuersité & les Curez de Paris (fondés sur la diminution de quelques profits qu'ils auoient accoustumé de tirer pour l'instruction de la ieunesse) les ayans persuadés d'entrer en cause avec eux, & de se declarer tout ouuertement leurs parties : Que si tout cela venoit des secretes volontéz ou intentions du Roy, ou que sa Majesté estimast y aller de son seruice, qu'il n'auroit nulle opposition à y apporter, mais se contenteroit d'vser de simples remonstrances & ce encor par vostre seule entremise, par lesquelles à son aduis sa Majesté & vous mesmes quelque Huguenot que vous fussiez, iugeriez suffisamment que le temps ny la disposition des affaires n'estoient pas encor bien propres pour agiter ces questions, & renoueller des instances de telle nature, à tout le moins iusques à ce que la Catholicité fût vn peu de plus vieille darte (qui estoient les propres termes dont plusieurs vsoient desia) qu'il apparust de sa reconciliation avec le Sainct Siege, qu'il eust receu la benediction Apostolique, ou pour le moins il fût paisible possesseur de tout son Royaume, de crainte que les voyes & les procédures qui seroient tenuës par les parties ou leurs Aduocats en plaidant (lesquels s'exempteroient difficilement de toutes offences, blasmes & reproches) ne fissent faire des discours mal proportionnez au temps present, & que les malcontens & les malins, dont le nombre estoit tousiours le plus grand dans vn estat, n'en tirassent des consequences dommageables & pernicieuses à l'Estat; Tout ainsi que si la Majesté n'estoit pas encor bien affermie dans l'entiere créance de l'Eglise, & que sa conuersion n'eust esté faite que par feintise & dissimulation, ne vous voulant point celer (à vous qui estiez son amy & qu'il vous prioit neantmoins de ne dire point auoir appris de luy) que Messieurs de Longueville, de Neuers, le Marechal de Biron mesmes (depuis qu'il auoit appris que le Roy s'estoit engagé de parole pour le Gouvernement de Laon qu'il desiroit auoir, à vn autre qu'à luy) & plusieurs autres grandement qualifiez & accreditez luy en auoient fait parler en cest termes par Messieurs de Humieres, d'Antragues, de Sourdis & autres; ce qu'il vous prioit de bien & meurement examiner, s'assurant (consideré la prudence & moderation qu'il auoit tousiours reconnuë en vous) en toutes vos procédures, lors qu'il auoit esté question des differens des Religions & des moyens de les faire compatir ensemble, que vous concluriez avec luy qu'il seroit à propos auant que de jetter des choses de telle importance aux dernières extremitez, de voir comment ceux de cette société après qu'ils auront veu le Roy estre reconcilié à l'Eglise & au Sainct Siege, se conduiront en France, tant pour ce qui concerne la grandeur du Royaume que la gloire & l'honneur de la personne Royale en sa Majesté regnante, ou quoy que ce soit attendre qu'aucuns d'entre eux (comme ils ny manqueroient pas s'il y auoit de mal intentionnez) eussent donné quelque specieux pretexte pour les traouiller ouuertement, auquel

cas il protestoit d'estre le premier à solliciter contre eux, s'assurant bien qu'à son exemple ceux qui se monstroient à present les plus scrupuleux feroient lors comme luy.

La troisieme affaire dont il vous parla, fut touchant l'Archeuesque de Glasco qu'il vous dit estre si bon homme, & avec lequeil il auoit de longue main vne fort particuliere amitié, l'ayant mesme tousiours apparenté, à cause qu'il portoit comme vous le nom de Bethune lequel (sans auoir esgard à son vieil âge à sa resolution de ne se mesler iamais d'affaire publique & d'acheuer ses iours en France comme vn bon François, puisque la Reine sa maistresse n'estoit plus) Monsieur d'O persecutoit à outrance le voulant contraindre à sortir de Paris & de l'Isle de France quelque priere qu'il luy eust fait faire en sa faueur; voire il sembloit que son intercession luy eust porté prejudice comme il en auoit autant recogneu en beaucoup d'autres affaires qui auoient dependu de ses charges: car il l'auoit voulu employer depuis qu'il s'estoit sincerement reconcilié avec le Roy & s'estoit entierement donné à luy comme au chef de sa maison qui estoit vrayement son Roy & son maistre, croyant peut estre que parmy les familiaritez desquelles sa Majesté l'auoit honoré, il luy auroit nommé tous ceux qui l'auoient le plus asprement sollicité pour le faire iecter à la desesperade dans les embarassemens d'vn tiers party, & partant vous prioit-il de vouloir parler de sa part au Roy en faueur de ce bon Prelat & d'y ioinde mesme vos prieres & vos interests, afin d'empescher vne tant indeuë vexation que l'on essayoit d'exercer contre vostre parent, qui vous aymoit tant cordialement qu'il ne parloit iamais de vous que les larmes aux yeux lors qu'il se representoit que vous n'estiez pas dans l'Eglise: Et la quatrieme affaire dont il vous fit instance fut touchant la permission qu'il desiroit obtenir du Roy pour disposer librement de tous les benefices qu'il possedoit s'il venoit à deceder de la maladie dont il estoit detenu, vous alleguant plusieurs raisons pour fondement de ce desir, dont les principales estoient qu'il souhaitoit de pouuoir descharger la conscience de feu Monsieur le Cardinal son oncle & la sienne, en gratifiant d'iceux benefices quelques vns de ceux des maisons desquels ils les tenoient suiuant le vœu qu'ils en auoient tous deux fait, enquoy si vous luy donniez parole de vous employer de bonne forte au pres du Roy, & pour les autres trois premieres affaires prenant le temps à propos, comme si vne partie de tout cela venoit de vostre propre mouvement, & vsant de vostre industrie & dextérité accoustumée; il ne doutoit nullement qu'il n'en receust toute sorte de satisfact'on & qu'elle ne luy apportast vne grande allegeance à sa maladie.

Surquoy vous luy vsastes de mille sorte de remercemens de la confiance qu'il tesmoignoit auoir en vous, louastes infiniment sa prudence & son bon naturel & luy fistes vne inifinité de protestations de vous employer sincerement & de bonne foy és choses qu'il luy plaisoit de vous commander iugeant qu'il n'y en auoit vne seule qui ne fust iuste, raisonnable & possible, & par consequant d'indubitable obtention, moyennant que de vostre part il n'y eust nulle precipitation, & que de la sienne, il ne vous deniast point le temps necessaire pour bien mesnager l'esprit du Roy & le faire tomber sur tous ces propos sans qu'il parust que ce fust à dessein, afin que vos aduis & conseils fussent moins suspects d'aucun concert & premeditation.

Comme vous estiez encor sur ces propos, que nous auons abregez autant

que nous auons peu. Monsieur Duret le Medecin entra dans la chambre, le-quel vous ayant salué & embrassé par deux fois : car il faisoit grand estat de vostre amitié : dit à Monsieur le Cardinal qu'il ne douroit point qu'il ne fut bien ay sé de vous entretenir : mais qu'il failloit prendre cette delectation moderement dautant que le beaucoup parler luy estoit infiniment prejudicia-ble : Et pour cette raison l'estoit-il venu trouuer, sçachant que vous estiez avec luy, afin que s'il restoit encor quelques particularitez à vous faire enten-dre de celles dont il sçauoit bien qu'il auoit desiré de vous parler vous en dis- courussiez ensemb'le en sa présence, comme il fut fait si amplement, estant comme vous sçauuez vn homme qui a vn tres-grand sçauoir & qui parle des mieux que le discours en seroit trop long, à la fin duquel il fut resolu que vous vous en retourneriez au plutost trouuer le Roy, pour donnér ordre à ces affaires auant que les inconueniens dont l'on estoit en apprehension arri- uassent.

Vous demeurastes neantmoins trois iours à Paris afin de vous informer bien particulièrement de toutes choses pendant lesquels vous appristes que plu- sieurs dans le Parlement fauorisoient mesmes avec brigues la cause des Iesui- stes ; voire que des deux factions qui estoient lors tout ouuertement formées en iceluy, la plus puissante penchoit de leur costé, faisant tout ce qui luy estoit possible pour empescher que les Aduocats des parties qui estoient les Sieurs Arna ult & Dollé d'une part : & Duret & Verforis de l'autre, ne s'estandissent en accusations contumelieuses, blasmes, reproches & iniures, & en tout cas ne plaidassent en audience publique : vous apristes encor que Monsieur & Madame d'Antragues aussi bien que le Comte d'Auuergne auoient vne tres- mauuaise volonté pour le Roy, & que leur logis estoit le lieu où s'assembloient le plus souuent ceux qui fauorisoient les affaires d'Espagne & de la Ligue : & qu'il ne se passoit quasi nuict, que tous les plus suspects (pour estre de ses fa- ctions là) ny eussent de longues conferances ensemble ; de toutes lesquelles choses cy-dessus-dites vous parlastes à Monsieur le Chancelier de Chiuerny, de Bellieure, de Pontcarré & de Maisses. afin qu'ils y apportassent les circon- spections & temperamens requis, & fissent en sorte que rien n'éclatât par trop ; iusques à ce que sur vostre rapport fait au Roy de tout ce qui se passoit : Sa Majesté leur eust fait sçauoir sa volonté ; mais de tout cela & desfayer d'en descouurir encor dauantage, en donnastes vous charge plus particuliere à Monsieur de Maisses, comme celuy avec lequel vous auiez plus de confiden- ce & sçauiez bien n'estre nullement bigot luy déclarant à part les causes qui vous conuioient d'en vser ainsi : mais quoy que ce soit tous ces Messieurs re- ceurent ces aduis en faueur des Iesuites beaucoup mieux de vous que de nul autre, sçachant qu'à cause de vostre profession vous ne pouuez estre tenu pour suspect.

Vous parlastes aussi à Monsieur d'O touchant l'Archeuesquie de Glasco : mais vous & luy n'ayans iamais esté long-temps fort bien ensemble soit à cause de vostre Religion ; ou de ce que l'on disoit de Monsieur vostre second frere, vous n'en rapportastes pas gran de satisfaction, & cogneustes bien que si l'autorité du Roy n'interuenoit en la conseruation de ce bon Prelat qu'il luy procureroit du desplaisir.

AFFAIRES D'ESTAT ET DE MILICE.

CHAPITRE LII.

*Retour de
Monsieur de
Favoy au
siège de
Laon.*

A PRES que vous eustes ainsi disposé les quatre affaires, dont Monsieur le Cardinal vous auoit si longuement entretenu : vous allastes prendre congé de luy lequel vous trouuastes grandement diminué, & pristés vostre chemin pour aller en l'armée où en arriuant à Bruyeres (auquel lieu vous auiez laissé vostre train) vous sceustes que pendant vostre absence Monsieur du Mayne (en attendant l'acheminement de toute l'armée qui luy auoit esté promise en Flandres pour essayer de faire leuer le Siege de Laon en laquelle deuoit commander le Comte Charles de Mansfeld en tiltre de general) s'estant aduancé avec quelques troupes iusques à la Fere auoit essayé par deux fois à ietter dans la Ville de Laon cent cheuaux & deux cens harquebusiers à cheual avec quantité de poudres & mesches qu'ils portoient, & qu'à la premiere fois ayant esté rencontrés par le Sieur de Givry, qui barroit l'estrade avec deux cens bons cheuaux, qu'ils n'estoient pas encor esloignez de plus d'une lieuë de la Fere, ils auoient esté contraints d'y faire vne retraite en forme de fuite sans auoir rendu aucun combat : mais qu'à la seconde fois s'estans aduancez iusqu'à la veüe de la place assiegée ils auoient trouué Monsieur le Comte de Soissons en garde : (car le Roy pour monstret l'exemple aux Princes y entroit aussi à son tour) avec trois cens cheuaux lequel les auoit chargez & mis en route, quelques vns ayans esté tuez au combat & les autres partie pris prisonniers, & partie mis en fuite s'estans retirez dans la Forest. fauorisez de la nuit qui suruint.

Or le iour mesme que vous arriuaistes prez du Roy qui fut sur les trois heures apres midy : vous trouuastes sa Majesté au liët, à cause qu'il s'estoit fait estumer & oindre les pieds qu'il auoit tous escorchez & pleins d'ampoules par dessous, pour auoir tout le iour de deuant & le long de la derniere nuit passée, couru & tracassé par les penchans & declins de cette montagne, sur laquelle est assise la Ville de Laon pour visiter les trenchées, la pluspart desquelles (comme vous le sceustes depuis) il auoit ordonné de faire plus larges & plus profondes, de changer aucuns destours, retours & arrieres coings que l'on y auoit faits, & d'y augmenter & hausser quelque forts & redoutes pour couvrir les enfillures, par le moyen desquels le chemin pour gaigner les contre-escarpes s'abregeoit de sorte, qu'il se gaignoit plus de deux iours de travail, il auoit aussi fait changer quelques places de batteries, plate-formes, embraseures & autres logemens de pieces, & auoit marqué les lieux où l'on deuoit entamer les ouuertures & approfondissement des deux mines que l'on auoit aduisé d'y faire, aussi en vous embrassant il vous dit : Vous soyez le bien venu, & m'assure que vous n'avez pas esté peu estonné de me trouuer ainsi dás le liët vous qui me cognoissez de longue-main, & scauez assez que ce n'est pas ma coustume de trop dormir en semblables occasions, & encor moins de faire l'accouchée dans vn liët lors qu'il faut travailler & vser de diligence : mais i'ay tant tracassé cette nuit passée par les lieux aspres & precipiteux de cette montagne pour visiter le travail d'un chacun, que ie ne me puis quasi soustenir & afin que vous ne pensiez pas que ie fasse le douiller ie vous veux monstret mes

*Discours du
Roy à Mon-
sieur de Ro-
ny.*

mes pieds, lesquels ayant aussi tost tirez hors du liét, vous les vistes entrelopez de seruiettes & quasi tous couuerts d'emplastres qu'il fit leuer, vous faisant voir plusieurs fentes & creuasses toutes tantouillées de sang & de grosses cloches en diuers lieux; & pour vous faire cognoître vous dit: Que ie n'ay pas entrepris cette penible besongne sans besoin & en rapporter vtilité; il faut lors que vous serez vn peu repose que vous aliez voir tout ce qui a esté fait en nos attaquemens depuis vostre partement, ce que i'ay changé à ce qui auoit esté commencé ou ordonné de plus ou de moins, & que vous m'en disiez vostre aduis comme i'y ay desia enuoyé pour le mesme effet, plusieurs de ceux que i'ay estimé qui s'y cognoissoient, ou qui sont curieux comme vous de s'instruire en routes sortes d'expeditiones & de faciendes, lesquels reuiendront bien tost: car ie leuray ordonné de se trouuer icy environ les cinq heures, afin de tenir conseil sur des aduis d'importance que i'ay reçeus, lesquels vous scaurez lors; car ie veux que vous y soyez, quand i'en feray la proposition; & en les attendant ie seray bien aise d'entendre tout ce que vous auez veu, fait & appris en vostre voyage de Paris, & pource qu'il estoit couché sur vne paillasse & deux matellats bas sans aucun bois de liét, il vous fit apporter vn carreau sur lequel vous vous mistes a genoux & lors luy ayant representé fort particulièrement tout ce qui s'estoit passé à Paris pendant vostre sejour en ce lieu, suiuant ce qui en a esté cy-deuant dit en general il approuua l'ordre que vous y auiez mis & les esperances que vous auiez données à Monsieur le Cardinal de Bourbon en conformité desquelles & des supplications que vous luy fistes sur ce sujet, il commanda deux Lettres au Sieur de Beaulieu-rufé: L'vne à Monsieur d'O, par laquelle il luy mandoit en substance; Que son honneur ayant tousiours esté (comme il ne l'ignoroit pas) plus encliné à la douceur & à la clemence qu'à la rigueur & à la violence, il ne pouuoit approuuer que l'on inquietast la vieillesse du pauvre Archeuesque de Glasco Escossois en le voulant contraindre de sortir de Paris, que si bien autresfois du temps de la Reine d'Escoffe sa Maistresse, il s'estoit montré passionné pour l'Espagne & ceux de Guyse, il sembloit plustost estre à louer qu'à blâmer en cette affection, n'estimant point qu'il y eust autres personnes ny autre moyen pour garantir la vie, & la liberté de cette Princesse (sur la forme de la mort de laquelle qui en vouldroit discourir, il y auroit beaucoup de choses à dire) mais quoy que ce soit qu'il n'y auoit pas apparence maintenant qu'elle estoit hors de ce monde, que ce vieil bon homme qui n'ose retourner en Escosse, & n'a que deux Abbayes en France pour tous biens, estats & pensions, se veuille plus engager au seruice de nul Prince estranger, ny se mesler d'aucunes menées & pratiques contre cet Estat, ou il fait dessein de terminer ses iours, ioint qu'il luy en auoit esté donné de telles assurances par aucuns de ses plus speciaux & affidez seruiteurs qu'il ne doutoit nullement de sa droite intention, & partant desiroit sa Majesté qu'il fut traité honorablement selon sa qualité, à quoy il luy enjoignoit de tenir la main, & y apportertout ce qui despendoit de l'authorité de sa charge.

*Lettre du
Roy à Mon-
sieur d'O.*

La seconde Lettre s'adressoit à Monsieur le Chancelier de Chiuerny, par laquelle sa Majesté luy mandoit aussi en substance qu'ayant appris par vous ce qui se passoit à Paris, touchant les differends d'entre la Sorbonne, les Supposts de l'Vniuersité & les Curez de Paris, d'vne part. Et les Religieux qui se tiltre de la compagnie de Iesus, d'autre: les bons aduis que vous luy auiez

*Autre Lettre
du Roy à
Monsieur le
Chancelier.*

donné la dessus, & les ouvertures que vous auiez faites en son Conseil sur telles occasions, il luy vouloit bien dire que son intention ayant tousiours esté de laisser le cours de la Justice libre entre tous ses Sujets sans aucune acception de personne, ny distinctions prejudiciables aux Loix, Ordonnances & Constitutions du Royaume: aussi ne vouloit il pas maintenant empescher que ces parties contestantes dont il estoit question, ne pussent faire telles plaintes, demandes, requisitions, & plaidoyers les vns contre les autres, qu'ils aduiferoient bon estre, mais bien eut il desiré que tout cela se peut passer sans aigreurs, iniures, diffames, ny inuectiues les vns contre les autres, gardant la gravité, modestie, & circonspection auxquelles leurs professions sembloient les obliger, & en tout cas approuuoit-il suiuant ce que vous luy en auiez dit: Que leurs plaidoyers (s'ils en venoient iusques là) se fissent sans esclat qui peut alterer les esprits, ny engendrer des altercations entre les peuples & mesme qu'il ne fust rien prononcé par les Iuges qu'il n'eust auparauant esté informé de leurs sentimens ou qu'il ne fust de retour à Paris.

*Troisiesme
Lettre du
Roy à Mr.
le Cardinal
de Bourbon.*

La troisieme Lettre fut escrite comme de la main, par le Sieur de Lomenie, Secretaire du Cabinet, dautant qu'elle s'adressoit à Monsieur le Cardinal de Bourbon, par laquelle sa Majesté (sur ce que vous luy auiez donné conseil de luy escrire le plus en conformité de ses requisitions qu'il seroit possible, afin d'essayer de soulager cet esprit plein d'inquietudes, lequel apparamment ne la feroit pas longue en ce monde, & partant ne pourroit tout ce qu'il luy promettoit tirer à aucune consequence future) luy mandoit semblablement en substance (car nous n'auons iamais peu auoir copie de ces trois Lettres, & n'en auons eu cognoissance que lors que vous les leustes en la presencé de Monsieur de la Font & de l'un de nous quatre auant que de les enuoyer) qu'ayant tousiours esprouué par effect la sincerité de son affection, depuis l'assurance que par vostre entremise ils s'en estoient entre-donnée l'un à l'autre qu'aussi l'auoit il tousiours aymé comme s'il eust esté son propre fils & son heritier, dequoy luy voulant donner des tesmoignages, il luy enuoyoit la Lettre qu'il auoit desirée en faueur de l'Archeuesque de Glasco, ensemble celle qu'il escriuoit en conformité de ses aduis & conseils à Monsieur le Chancelier & autres de son Conseil, touchant les differents interuenus entre les personnes desquels vous luy auiez parlé de sa part, & trouuoit bonne toute telle disposition qu'il deliberoit de faire de ses benefices de laquelle il le prioit de luy enuoyer l'estat afin de le faire suiure, s'assurant tant de sa probité & bonne conscience enuers Dieu & de sa prudence & sincere affection enuers sa personne & son Estat, qu'il ne feroit rien au prejudice des saincts Canons ny des Loix du Royaume grandeur & seureté d'iceluy.

Peu apres que vos discours eurent esté acheuez & ses lettres commandées (au stile desquelles à nostre aduis vous eustes bonne part) arriuerent Messieurs de Biron, de S. Luc, de Givry, de Mariuault, de Parabere, de Vignolles, de Fouqueroles, & autres dont il ne nous souuient pas, qui venoient (comme le Roy vous l'auoit dit) de visiter les tranchées, logemens d'artillerie & le commencement du travail des deux mines, dequoy chacun d'eux dit si rarellée sans s'accorder trop bien en mesme aduis & en eussent esté les contestations plus longues: mais le Mareschal de Biron emporroit tousiours tout, quelques fois aussi souuent par haut parler que par raison, aussi que le Roy leur imposoit silence, pour tenir le conseil qu'il vous auoit dit sur des aduis

qu'il venoit de recevoir par le moyen de trois diuers espions qui ne se connoissoient ny ne sçauoient rien l'un de l'autre & neantmoins se trouuoient tous conformes en cecy à sçauoir que le Comte de Mansfeld ayant ioint Monsieur du Mayne, ils s'estoient resolus par communs aduis auant que de vouloir tenter vn combat general pour faire leuer le Siege (& en attendant que les troupes harassées du chemin se fussent rafraischies) d'essayer encor vne fois s'il y auroit moyen en iettant vn grand renfort de caualerie & d'infanterie dans la Ville de Laon avec quantité de munitions de guerre & de bouche de contraindre le Roy à leuer le Siege auant que de hazarder tout le camp, & de marcher avec telles forces en cette expedition qu'elles peussent combattre tous les batteurs d'estrade qu'ils rencontreroient; voire mesme passer outre nonobstant tous les plus forts corps de garde qui pourroient estre posez, auquel conseil (où le Roy vous retint) apres divers aduis & contestations il fut resolu d'aller dresser vne embuscade à ce conuoy dans la Forest qui est entre Laon & la Fere, à trauers de laquelle passe le grand chemin qui va de l'vne Ville à l'autre, & la composer de troupes si gaillardes & fortes; qu'elles fussent suffisantes pour combattre & mettre en route tout ce qui leur seroit opposé, sur lesquelles forces le Roy ayant ordonné Monsieur de Biron pour faire l'exploit, & à luy remis de prendre telles troupes en tel nombre qu'il aduiseroit bon estre, il choisit huit cens Suisses & douze cens hommes de pied à l'eslite, trois cens chevaux legers, deux cens hommes d'armes, & cent Gentils-hommes pour estre pres de luy, la pluspart de la maison du Roy, du nombre desquels vous fustes à force d'en importuner sa Majesté, d'autant qu'il vous refusa par trois fois d'estre de la partie, disant: Qu'il auoit encor plusieurs choses à sçauoir de vous, touchant vostre voyage de Paris.

*Confé de
guerre.*

*Désuite du
grand con-
uoy de Laon.*

Monsieur de Biron ayant donc assemblé les troupes qu'il faisoit estat de mener avec luy & disposé son ordre pour bien combattre; il partit sur les six heures du soir, se rendit dans la forest à vne heure de nuict, & marcha à trauers icelle iusques à l'orée qui est du costé de la Fere; où il s'arresta & y demeura caché en son embuscade pres de vingt heures entières; donnant ordre qu'il ne pust estre descouvert, ny qu'il ne passast personne qui en pust aller donner aduis au camp ennemy, faisant tenir seulement quelques vedettes sur les ailles de la forest vn peu aduancées pour descouurir tout ce qui sortiroit de la Fere, & s'aduanceroit sur le chemin de Laon, en quoy toutes choses reüssirent tant heureusement à Mr. de Biron & à tous vous autres Messieurs; que comme vous commenciez à vous ennuoyer d'vne trop longue attente à vostre gré, estant desia les quatre heures du soir ou enuiron, ceux que Monsieur de Biron auoit enuoiez descouurir le vindrent aduertir qu'ils auoient descouvert sur le grand chemin de la Fere à Laon vne si longue file de gens de guerre; qu'à leur aduis ce ne pouoit estre autre chose que tout le camp des ennemis; lesquels ayant eu aduis de leur embuscade, le faisoit marcher en gros pour les venir attaquer sans peril, il y en eut plusieurs des principaux de vos troupes qui entrèrent en cette mesme opinion, & sur ce fondement conseilloient (en chuchotant aux oreilles les vns des autres) de penser plutost à vne honneste, voire prematurée retraite, qu'à vne attente perilleuse à quoy ils vouloient insister, & les nommeriez bien si vous vouliez, s'ils n'eussent veu Monsieur de Biron, & plusieurs Capitaines & Gentils-hommes d'entre vous autres Messieurs oppiniastrer au contraire & estre resolus quoy que

l'on vous püst dire, de faire encor mieux reconnoître ces gens de guerre de crainte de rien déterminer de honteux, ce qu'ayant fait faire par le sieur de Fouquerolès (au moins ce nous semble) & deux ou trois autres des plus judicieux du nom desquels il ne nous souvient point, pour ce que nous n'estions pas lors près de vous & ne parlons de tout cecy que sur ce que nous en auons ouy conter à vous & à d'autres à leur retour & sur tout à Monsieur le Marechal de Biron, lequel fut entierement esclairey que l'armée ne marchoit point en corps, & que ce qui faisoit vne si longue file & si grande monstre estoit enuiron trois cens harnois de viures, poudré & autres munitions, à la teste desquels marchoit comme l'on sçeut depuis au vray huict à neuf cens mousquetaires ou piquiers parties Vallons, Lansquenets & Liegeois à la queuë, pareil nombre de gens de pied tous Espagnols naturels, des meilleures terres du camp, & deuant tout cela quatre cens cheuaux en autant d'escadrons, tous lesquels voyant marcher en si bon ordre, il y eut encor grande dispute entre Messieurs de Biron, de Givry, Montigny, Mariuault Vous & autres Capitaines principaux qui estoient près de luy, touchant la forme d'attaquement dont il seroit à propos d'vser, les vns voulants que l'on les chargeast en teste, à laquelle marchoit toute la cauallerie, auant qu'ils entrassent dans la forest; les autres que l'on les laissast passer & entrer dans la forest assez auant, afin de leur fermer le passage de la retraite, & puis que l'on les chargeast en queuë, y ayant apparence qu'ils seroient dauantage surpris & par consequent en demeureroient plus effrayez: neantmoins la premiere proposition fut tellement debattuë, par Messieurs de Givry, de Montigny & de Mariuault (qui commandoient la cauallerie, & croyoient trouuer plus de facilité & moins de peril en cet attaquement, que s'adresser d'abord à de l'infanterie fauorisée de charrois) qu'elle fut suiuite, comme de fait dès la premiere charge, quoy que au commencement la cauallerie ennemie tesmoignat vne grande resolution & mesme vint fort brauement au combat, neantmoins ils ne l'oppiniastrent pas longuement: mais se desbanderent quasi aussi-tost & par vne especé de demie fuite se retirerent aux deux costez de leurs charriots & parerent de leur premiere troupe d'infanterie; laquelle s'estant mise en bon ordre tiroit en telle furie, qu'elle faisoit bien tenir le large à toute la cauallerie que Monsieur de Biron auoit ordonnée pour faire la premiere charge, de quoy luy en extrême colere, il leur manda qu'ils eussent à enfoncer cette infanterie par le flanc gauche, & que pour leur môstrer l'exemple & le chemin du deuoir & de l'honneur il en alloit faire autant par le flanc droict (en quoy il monstra bien qu'il sçauoit prendre son party au moindre peril) ce qui fut executé de toutes parts avec telle resolution que ces neuf cens hommes de pied (de la teste des charrois) & ce qui restoit de cauallerie furent aussi-tost mis en route & contraints de se retirer entre les charriots; d'où ils recommencerent leurs salues, en quoy estants secondez par les autres neuf cens hommes de pied tous Espagnols, qui s'estoient mis en bataillon de piquiers fortifiez en teste, aux ailles & à la queuë de leurs mousquetaires & de leur charrois, ils se déffendoient si obstinément que Monsieur de Biron fut contraint (toute sa cauallerie n'en voulant plus manger & cela non sans raison) de faire aduancer son infanterie, tant Suisses que François, qui à l'enuy attaquérēt fort brauement les ennemis, desquels n'ayant pas esté moins couragusemēt receuz, il se fit entre eux vn des

plus obtinez combats que l'on ayt gueres veu, tellement que Monsieur de Biron voyant qu'il ne pouuoient estre forcez par les seuls gens de pied & que la longueur de cét attaquement pourroit donner loisir d'en porter l'aduis au camp ennemy & de luy faire tomber sur les bras des forces du tout disproportionnées aux siennes il prist resolution avec vous autres Messieurs de la Cour qui estiez avec luy de faire mettre pied à terre à toute la caualerie, pour aller la halebarde (dont l'on auoit fait apporter quantité) au poing assistée du pistolet & de l'espée enfoncer les Espagnols qui faisoient vne tant obstinée resitance, tesmoignants de ne s'estonner nullement de tout l'effort des gens de pied, ce qu'ayant aussitost commandé & luy mesme montré comme il l'auoit dit, le chemin & l'exemple aux autres il fut soudain obéy de tous avec promptitude & courage merueilleux; tellement que faisant marcher deuant luy (à ce que l'on nous à dit) Messieurs de Guित्रy, Montigny, Mariuault, Trigny, d'Arembure, la Curée, d'Heures, Lopès & autres, dont il ne nous souuient pas bien, avec trois cens hommes arméz ou enuiron & les suiuant de pres avec quasi pareil nombre (duquel vous estiez avec tous les autres de la maison du Roy qui l'auoient suiuy en cette expédition) les ennemis furent attaquez d'vne telle hardiessè & impetuositè de tant de costez & de si pres, que les mousquetades, voire mesmes les coups de piques pour la pluspart estans deuenus inutiles à cause de la proximité des combatans, & des coups de main qu'ils se donnoient s'entretenans comme collet à collet, qu'ils furent contraints de ceder à vne telle furie, de se débander, se sauuer dans les bois & sous leurs charretes & charriots: & fut la tuèrie si grande qu'il en demeura pres de mille ou douze cens morts sur la placè, tous les charriots demeurans en la possession de Monsieur de Biron qui ne pust néanmoins iamais empescher que la pluspart des viures & munitions ne fussent enleuées, degaltées & gouspillées par les gens de guerre, aussi que ayant esté tué ou estropié plus de quatre cens des cheuaux desdits charriots ou de la caualerie, il n'en peut amener que la moindre partie en l'armée, il y eut aussi quelques prisonniers, mais en petit nombre & de peu de qualité, tous ceux qui estoient resté à cheual s'estans sauez à la course vers la Fere, ce qui restoit de gens de pied sains ayants ietté leurs armes & s'estans espars dans la forest, en sorte qu'il n'y eut moyen de les attrapper, outre que Monsieur de Biron (apprehendant tousiours que l'armée ennemie ou grande partie d'icelle luy tombast sur les bras ainsi las & harrassez qui estoient les gens de guerre) leur fit faire des deffences expressees sur peine de la vie, de se débander pour courir apres, & en suite ayant remis les troupes en ordre propre pour faire encor vne braue retraitte, s'il en estoit besoin; apres que chacun eut pris sa refection du pain, vin & viandes cuitres, dont il se trouua quantité en ce conuoy, il se retira toute la nuict amenant ces charrois & ses prisonniers avec luy & arriva en cét esquipage dans le corps de l'armée sans auoir eu aucune allarme, avec autant de gloire, d'honneurs & de louanges de la part du Roy enuers vous tous, d'acollades & d'embrassades des plus qualifiez (car c'estoit vne monnoye de laquelle de longue-main sa Majestè s'estoit aydée pour faire faire montre aux gens de vraye vertu) que d'enuie, jalousie & regrets de tous ceux qui ny participoient pas; le Roy estoit encor au lièd lors que vous arrivastes, & Monsieur de Biron luy

contant tout ce qui a esté dit cy-dessus, ce ne fut sans y entremeller quelques vanitez & vanteries à la mode qui meritent quelques excuses puis que le plus grand Roy & plus grand Capitaine du monde se laissoit bien emporter à ces deux passions.

Accroissement de l'armée ennemie.

Or comme l'on entretenoit le Roy de ces discours il arriua deux espions qui aduertirent sa Majesté, que tant s'en faut que le Camp des ennemis (estonné de cette défaite & de la perte d'un si grand conuoy) fit dessein de se retirer, comme ils auoient trouué que l'on le publioit par l'armée depuis l'arriuée de ceux qui auoient eu part à un si grand exploit, que tout au contraire, ils auoient appris que le Comte Charles de Mansfeld & Monsieur du Mayne dépités de cela, se preparent pour marcher en gros & venir faire leuër le Siege à viue force; parlant de cela les vns aux autres tout publiquement dans leur armée, & disant, n'attendre plus que l'arriuée de quelques troupes qui les deuoient encor venir joindre, ce qui fit resoudre le Roy nonobstant que le Mareschal de Biron se mocquaist de cet aduertissement) d'enuoyer Monsieur de Givry maistre de Camp de la Cauallerie legere à la guerre, avec trois cens cheuaux qu'il choisit des plus lestes & reposez de l'armée, luy donnans charge expresse de ne reuenir point qu'il ne luy apportast nouvelles certaines du lieu où estoit le Camp des ennemis, de quelles force il estoit composé & quels pouuoient estre leurs desseins; à quoy Monsieur de Givry obeyssant, il partit trois heures apres le commandement receu & ayant demeuré pres de trois iours dehors il reuint assseurer le Roy, qu'il n'y auoit aucune bandes des ennemis qui eust encor passé la riuere d'Oyse, & que selon ce que l'on pouuoit conjecturer de leurs desseins; il y auoit plus d'apparence que le camp fut plus pres de reprendre la route de Flandre que de vouloir plus rien entreprendre pour faire leuër le Siege de Laon: tellement que le Roy se fondant & s'assseurant sur ce rapport comme tres-certain il fit dès le mesme soit vne partie pour aller le lendemain matin dîner à sainct Lambert (membre dépendant du Comté de Marle, Domaine, de Nauarre) situé dans la Forest auquel il y auoit vne Mestairie où (estant jeune) il estoit allé souuent manger des fruités, de la cressme & du fromage, se delectant grandement de reuoir ses lieux là où il auoit esté en son bas âge.

Or pour ce qu'il ne se passoit gueres de nuict qu'il ne veillast & allast reuisciter le traual que l'on faisoit aux batteries, mines & tranchées: si tost qu'il eut dîné avec dix ou douze des principaux d'entre vous autres Messieurs qu'il auoit menez avec luy iusques au nombre de trente cheuaux seulement, il se jetta sur un liét pour se reposer (car nous dirons en passant que les peines & les fatigues de sa jeunesse, l'auoient tellement habitué à tout ce qui estoit necessaire pour un Roy, soldat & Capitaine tout ensemble, qui sommeilloit & s'éueilloit (quant il vouloit où le voyant endormy, vous vous en allastes promener huict ou dix ensemble vers le plus couuert & le plus frais du bois (car c'estoit le temps des plus aspres chaleurs de la fin de Iuin ou commencement de Iuillet) tirant vers le chemin de la Fere à Laon, & neustes pas fait douze ou quinze cens pas, que vous entendistes un grand bruit de plusieurs voix confuses, diuers cris & houpemens de personnes, qui sembloient s'entre-appeller les vnes les autres, hannissements de cheuaux, & en suite des bourdonnements de tambours & retentissements de trompettes, mais ceux là encor comme grandement esloignez, vers lesquelles rumeurs

vous estant acheminé pour en apprendre les veritables causes, vous aduiffastes à trauers les branchages quelques huict cens pas de vous sur ce grand chemin, vne quantité de goujarts & valetaille qui suiuoient des troupes d'infanterie, lesquelles marchoient deuant en fort bon ordre sans bruiet ny batement de tambour (que vous jugeastes quoy que de loin estre tous estrangers) & puis apres vistes des charrois & pieces d'Artillerie qui suiuoient tout cela; les Chartiers criants hay tant qu'il pouuoient, & faisant clacquér leurs foüiers qui retantissoient fort dedans ces bois, tout cela marchant en apparence d'vn grand corps d'armée, ce qui vous estonna bien fort, & fit aussi-tost retourner sur vos pas en grande diligence, tant pour éuiter le peril que pour en aduertir le Roy, lequel vous trouuastes resueillé, se promenant dans vn Iardin & venant de hocher vn prunier de damas blanc (qui portoit les plus belles & meilleures prunes (à ce que vous me distes me contant tout cecy) que vous ayez iamais mangées) auquel en l'abordant vous criaistes: Pardieu Sire, nous venons de voir passer des gens qui semblent auoir dessein de vous preparer vne collation de bien autres prunes que celles-cy & vn peu plus dures à digerer, si vous ne montez promptement à cheual, pour aller donner ordre à vostre armée, que voulez vous dire par-là? repartit le Roy: Nous voulons dire Sire, respondistes vous quasi tous en foule, que nous venons de voir passer au moins selon nostre aduis, tout le Camp des ennemis, avec l'Artillerie au milieu, ceux qui sont deuant marchant en silence sans aucun son de tambour que nous ayons ouï, tout cela filant en fort bon ordre dans le chemin qui va de la Fere à Laon à trauers de cette Forest, & est à craindre qu'il n'en arriue des troupes à la teste de quelques quartiers des vostres, auant quelles en ayent ny allarme ny aduis, tant les batteurs d'estrade ont esté peu soigneux de prendre bien langue; surquoy le Roy apres que vous luy eustes juré que tout cela estoit tres-vray, s'émuuant grandement & criant des cheuaux, des cheuaux; il vous dit, il y a bien vn quart d'heure qu'il me sembloit entendre quelques resonnements de tambours & trompettes, mais tout cela me sembloit si esloigné (aussi que ie me reposois sur le rapport de Giury) que i'estimois que ce fussent ceux de mon armée, & sur cela montant à cheual il se mit au grand galop prenant le chemin de son quartier, criant à cheual par tous ceux où il passoit, & à tous les particuliers qu'il rencontroit, leur commandant de se rendre tous en armes à son quartier, & outre cela il dépecha douze de ceux qui estoient avec luy pour aller passer en trois ou quatre quartiers qu'il leur départit aussi-tost à chacun (car il portoit tousiours dans sa pochette vn Conterolle de tous ceux des logemens de son armée) pour commander de sa part à toutes les troupes de caualerie de monter à cheual armez de toutes pieces, & de se venir ranger par escadrons aux environs de son logement, à celles d'infanterie de se venir mettre en bataillons, formés pour le combat entre son quartier & les logemens des trenchées & attendre là les mandemens, lesquelles preuoyances & diligences (comme ce Prince les auoit admirable & le cul sur la selle, lespée au poing se montroit tousiours le plus iudicieux & ferme de courage de tous les Capitaines) seruirent grandement pour éuiter beaucoup d'accidens fascheux d'autant que quelque soin & célérité qu'il eust tesmoignée de sa personne, si n'estoit-il peu arriuer en son quartier qu'il n'y eust desia quantité de troupes de Caualerie ennemie à la veüe d'iceluy, lesquels se formoient en escadrons à mesure qu'ils arriuoient sui-

uant le commandement de leur general, lequel (comme c'est l'ordinaire des grandes entreprises principalement es faits militaires, que de se trouver sujet es à des accidens & difficultez non preueuës) n'ayant peu faire marcher ses troupes avec la diligence qu'il s'estoit imaginée, tant pour ce que les bandes du Camp (comme il fut sçeu depuis) n'estoient peu toutes arriuer au rendez-vous, pris à l'heure ordonnée, pour les embarras qu'elles auoient après trouuez dans le grand chemin qui trauese la Forest de plusieurs hommes & cheuaux morts, chariots & charrettes rompuës demeurez en iceluy de la déroutte de ce grand conuoy, pource que le sieu d'une coulleurine s'estant rompu il fallu faire halte, afin d'y en remettre vn autre, que ceux qu'il auoit enuoiez recognoistre vne scituation aduantageuse pour le campement de son armée (en laquelle sur tout il y eut bois, eau & facilité de recouurer des fourrages, toutes les moissons estant encor debout) auoient esté plus long-temps à reuenir qu'il ne s'attendoit, que pource qu'il n'auoit pas jugé à propos de faire paroistre ses troupes qu'elles ne fussent toutes hors de la Forest en ordre de bataille, sçachant bien qu'il auoit affaire à vn des plus vigilants laborieux, industrieux & déterminez Prince de son siecle, auquel par tous ces dilayements & retardements (comme quelques fois il aduient que la trop grande circonspection & retenuë, prejudicie autant que pourroient faire les Conseils prematurez & la precipitation) il auoit donné loisir d'aduertir par tous les quartiers, & de disposer ses escadrons & bataillons pour vn combat general sans desaduantage, ny estre contraint d'affoiblir les gardes des trenchées; tellement que tout le reste de cette iournée tant le Roy que les chefs ennemis se portant plus à loger & camper si seurement leurs troupes qu'elles ne donnassent nulles prises sur elles qu'à nul autre dessein: il ne se fit aucune faction de guerre, ayants de toutes parts eu desfences expressees de ne s'aduancer ny engager à aucune chose, sans commandement particulier ne faisant à cette occasion que s'entre-regarder, faire fanfarer leurs trompettes & bruire leurs tambours, chacun à la mode de sa Nation & fut le Roy (si heureux ou pour mieux dire) si iudicieux & preuoyant que vous ayant enuoyé recognoistre tout à l'entour, & sur le haut vne certaine petite colline qui paroissoit entre les troupes des ennemis & les siennes, & luy ayant rapporté qu'elle estoit toute seule en forme quasi ronde, & de telle eminence qu'elle pouuoit apporter vn tres-grand desaduantage à son Siege si d'abord, les ennemis s'en fussent saisis, il y enuoya vn regiment pour s'y loger & retrancher, & peu apres deux bastardes, à l'execution desquelles sa Majesté vous commanda de demeurer, & y vint peu apres luy mesme pour recognoistre & ordonner de tout, & ainsi cette iournée s'estant toute passée à faire des logements, ordre & dispositions de troupes, il ne se fit aucune faction de guerre qui merite de le recirer.

Grande escarmouche.

Mais le lendemain ne se passa pas ainsi, car chacun s'estant preparé durant la nuit il s'attaqua peu apres de toutes parts (chacun essayant de se saisir d'un petit boqueteau tout isolé qui estoit demeuré entre les deux camps, sans auoir esté occupé ny des vns ny des autres) vne des plus grandes escarmouches qui se soit guerres veüe sans grand effet, neantmoins ayant entendu dire du depuis à Monsieur de Parabere (qui vint le soir souper avec vous, sur le haut de vostre colline où vous estiez fort commodement hatté pres de vos deux pieces) qu'il estimoit ne s'estre pastué vingt hommes, & blessé deux fois autant de

tous costez; quoy qu'il se fut tiré plus de cinquante mil coups d'arquebuzades ou mousquetades, l'intention de Monsieur le Comte Charles de Mansfeld, ny de Monsieur du Mayne n'ayât iamais esté (ainsi qu'il fut depuis sçeu de quelques prisonniers) de donner bataille ny donner ouuerture à vn combat general, redoutant par trop la suffisance du Roy au mestier de la guerre, son courage intrepide & l'excellence de sa Cauallerie quasi toute composée de Noblesse Françoisè, à laquelle il sçauoit bien par iugement & par diuerses experience que la leur n'estoit nullement comparable, mais d'essayer sous l'apparence de la presentation d'icelle bataille ou de la proximité de la Ville de faire leuer le Siege, ou trouuer moyen de jeter dans la place 3000. hommes de pied & 300. cheuaux, lesquelles par diuerses & furieuses sorties eussent apres empesché toutes sortes d'aproches pres des fossez, voire eussent entrepris de faire des logemens dehors à moitié costé, & finalement contrainct le Roy de se retirer; toutes lesquelles choses ne leur ayant pas reüssi ils leuerent eux mesme le Camp; vne nuit & se retirèrent à la Ferè, par le mesme chemin & avec le mesme ordre qu'ils s'estoient aduancez sans aucune autre faction de guerre, le Roy n'ayant pas voulu les faire suiure, mais se contentant de la honte qu'il leur auoit fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au paracheuement de son Siege.

*Revisite de
l'armée en-
nemie.*

AFFAIRES D'ESTAT, DE MILICE, FINANCES, Police & Religion.

CHAPITRE LIII.

ENCOR qu'il se fust passé tant de factions actions & choses notables & dignes de remarque durant ce grand & long Siege de Laon (dautant que toutes les forces d'Espagne des pais bas & celles des Ligueurs de France conjointement porterent toutes leurs affections, industrie & puissances pour secourir cette place & en faire leuer le Siege) que qui en voudroit représenter toutes les circonstances & les particularitez, il s'en pourroit faire vn gros volume; si ne laissons nous pas (nous qui auons fait des recueils abregez des memoires de vostre vie, d'auoir trois raisons (ce nous semble-il) suffisantes pour excuser toutes nos omissions; La première, que nostre intention est de parler seulement en general de toutes les choses ou vous n'aurez pas esté: La seconde, que la pluspart de ce que nous pourrions ajouter à ce que nous en auons dit, sont choses publiques que les Historiens ne manqueront pas de ramenteuoir; Et la troisieme, voire la principale que vous ne demeurastes pas tousiours aupres du Roy, durant ce Siege, la Majesté vous ayant fait faire plusieurs voyages en diuers lieux & vers diuerses personnes, pour vous faire essayer de descouuir plusieurs affaires d'importance qui se demenoiet & tramoiét tousiours, lorsque l'osçauoit le Roy estre attaché en de grands Sieges ou affaires pour lesquelles vous allastes à Paris, Rouen & autres lieux par deux ou trois fois, & en suite à Sedan pour lesquelles causes continuant d'abreger ce qui se passa en ce Siege de Laon, depuis que l'admirable experience du Roy au desmeslement des affaires de la guerre, & sa vraye vaillance, & tousiours actiue diligence & preuoiance en icelles, eut contrainct les Duc du Mayne & Comte de Mansfeld, avec leurs grandes &

*Diuers em-
plois de Mon-
sieur de Ros-
ny.*

puissantes armées rassemblées de toutes parts, de s'esloigner de la presence de sa Majesté à la sourdine & avec grande frayeur; nous vous ramanteurons seulement qu'à vostre retour de Sedan (du voyage duquel nous dirons cy apres quelque chose de ses causes & de ce que vous y fistes. (vous trouualtes que la Ville & garnison de Laon où il y auoit vn des Fils de Monsieur du Maine renfermé dedans, auoient capitulé & traité de se rendre dans certains jours, au cas que pendant iceux ils n'eussent point de secours notable, & partant laisserons nous tout ce qui se passa en suite de cette capitulation, pour reuenir à la désduction des causes de vostre voyage à Sedan, pour lesquelles rendre plus intelligibles, il faut sçauoir que deux iours apres la deffaitte du grand conuoy à cause de laquelle Monsieur de Biron tenoit des propos grandement extrauagants.

*Capitulation
de la Ville
de Laon.*

Le Roy vous enuoya querir si matin qu'il estoit encor au lit (& n'y auoit en sa chambre que l'Oseray & Armaignac) lequel apres quelques discours de ce qui s'estoit passé en ces grands combats où vous vous estiez trouué, & voyant que vous loüyez Monsieur de Biron, il vous dit, tout ce que vous dittes est bien vray, mais outre qu'il en parle tant & y adjouste tant de choses qu'il semble que vous n'avez tous rien fait, & que tout ce qu'il en dit n'est qu'a dessein de me demander le Gouvernement de cette place, de la fortification de laquelle il parle desia tout ouuertement iusques à menager de faire quelque escapade si ie luy refuse, mais outre que i'en suis desia engagé de parole enuers d'autres que i'ayme & auxquels ie me fie, ie craindrois qu'en luy baillant & la fortifiant, comme il dit, de le rendre insupportable lors de ses despits & vanteries capable (luy estant si proche des pais bas) de tout mespriser & tout imaginer, & partant vous prié-je de penser à toutes les choses & le mettre vn peu sur ces discours pour voir ce qu'il dira, car l'on ma dit qu'il vous carresse; en esperance que vous consentirez, ou pour le moins ne vous monstrerez point contraire au mariage qu'il desire faire de son second frere avec vostre niepce de S. Genies qu'il sçait estre fort riche, car d'vn tel esprit & tant presomptueux (qu'il voudroit persuader au monde qu'il m'a mis la couronne sur lateste) me semble-t'il qu'il en faut craindre toutes choses, & partant essayez de le faire parler & puis m'en dittes vostre aduis, car i'experimente tous les iours qu'il y a des esprits qui ne se peuuent rassasier de biens & d'honneurs, & des naturels de si peruerse inclination, que l'on ne sçauroit obliger (mais me voulant promettre que vous ne serez iamais de ceux-là) ie vous prie de me dire ce que vous pensez touchant les procédures de Mr. de Bouillon qui fait tant le sapient, & que vous cognoissez de longue main aussi bien que moy, & combien tant plus ie l'ay obligé, tant plus il ma fait d'argarades & tasché tousiours de faire défier les Huguenots de moy, & tesmoigné peu de soin de me bien seruir & de desir de mon establissement en vne absolue autorité Royale, vous sçauéz comme ie luy ay fait auoir l'heritiere de Sedan en mariage, nonobstant que plusieurs personnes me le desconseillassent, & peut estre avec raison; vous sçauéz aussi comme ie luy entretiens grande quantité de gens de guerre, sous-ombre de garder comme frontieres les places de ce qu'il appelle son estat que ie voy bien qu'il ayme mieux que moy, mon seruice ny son deuoir, puis que nonobstant qu'il ne soit pas loint d'icy qu'il m'ayt veu engagé en vn si grand & long Siege qu'il n'aye point ignoré qu'il s'assembloit de toutes parts, & en France, & en Flandre de

*Discours du
Roy à Monsieur de Rofny touchant Monsieur de Biron.*

Touchant Monsieur de Bouillon.

grandes forces pour secourir Laon ; si ne m'a-il fait sçauoir depuis deux mois aucunes nouvelles de luy, ny fait offrir de me venir seruir de sa personne & des troupes que ie luy entretient, comme vous iugez bien que c'estoit le deuoir d'un loyal & obligé seruiteur, & n'est pas possible qu'il face tout cela par innocence, si elle n'est fourrée de malice bien noire, laquelle trois autres ne l'ont pas moindre, mais ne sont pas si soigneux de la cacher que luy ; à sçauoir, le Comte d'Auuergne, le Duc d'Espèron & le Marechal de Biron, qui semblent avec luy tous confèrtés à desirer que ie ne sois iamais Roy absolument obey, dans toutes les parties de mon Royaume, tant ils craignent que ie me resouienne tousiours des belles fredainés qu'ils m'ont faites autres fois : Or me faut-il prendre patience & sortir le plus doucement que ie pourray de ce difficile Siege où ie suis engagé, & ce pendant veillez tousiours à descourir tout ce que vous pourrez de tous costez, & sur tout du Comte d'Auuergne, car l'on m'a dit qu'il à enuie de faire vne escapade, quoy que si c'est de sa seule intelligence ie n'en apprehende point d'accident où il ne me soit facile de remedier ; sur lesquels derniers propos le Roy vous ayant licentié il arriua le lendemain que vous estiez allé à son coucher, & qu'il estoit près de prendre sa chemise de nuict que le Sieur Beringueil vous vint dire tout bas à l'oreille, qu'il y auoit à la porte de la chambre vn Gentil-homme de la part de Monsieur de Bouillon, qui auoit des lettres à presenter au Roy, lequel sa Majesté ayant fait entrer luy dit auoir esté enuoyé de la part de Monsieur de Bouillon pour luy faire des excuses de ce qu'il ne l'estoit pas venu

Monsieur de Bouillon enuoyé vers le Roy sur la mort de sa Femme.

trouuer pour le seruir de sa personne & de ses troupes qu'il commandoit, mais que l'empeschement en estoit aussi legitime que la cause funeste & douloureuse pour luy, comme sa Majesté le cognoistroit mieux par la lettre qu'il en escriuoit laquelle luy ayant esté baillée, il la leur aussi-tost, puis dit au Gentil-homme qu'il estoit infiniment desplaisant de son desastre & deplorable accidant, mais qu'estant chose sans remede, il falloit que ce mme sage & craignant Dieu il eut recours à luy, & que quant à ce qui despendoit des hommes il luy seroit paroistre, tant en cette occasion qu'en toutes autres qu'il le tenoit pour son seruiteur particulier, & qu'aussi luy tesmoigneroit-il qu'il luy seroit tousiours bon Roy & bon Maistre, de quoy il luy donneroit des assurances par vn de ses plus affidez seruiteurs qu'il cognoissoit de long-temps, & que le lendemain il auroit ses despeschés pour le deuâcer, sur lesquelles paroles le Gentil-homme s'estant retiré le Roy vous bailla les lettres de Monsieur de Bouillon à lire, desquelles n'ayant peu retenir les propres paroles vous nous en distes quelque chose de la substance qui estoit telle, à sçauoir ; Qu'il n'eust pas manqué en s'aquittant du deuoir d'un tres-humble, tres-obligé & tres-loyal seruiteur, de venir seruir sa Majesté de sa personne, & des troupes qu'il luy auoit baillées à commander, comme les occasions luy auoient semblé le requerrir, s'il n'en eust esté absolument empesché par vne occasion autant legitime que deplorable, funeste & douloureuse pour luy qui estoit la mort de sa Femme, laquelle luy estoit d'autant plus sensible, que plus elle luy auoit tesmoigné de cordiale & sincere amour en mourant, luy ayant fait vn don vniuersel de tous & vn chacun ses biens, lesquels a c'esté occasion il enuoioit remettre sous sa protection, le suppliant tres-humblement de vouloir appuyer sa iuste possession de son autorité Royale & bien-veillance accoustumée, ne doutant point qu'il ne se trouuast plusieurs pretendans de grande qualité

qui luy voudroient disputer son droit, duquel lors qu'il plairoit à sa Majesté il luy donneroit entiere cognoissance, & l'ayant veu s'en feroit le seul Juge, lesquelles nouvelles & despeschés le Roy vous ayant encor fait voir vne autre fois, il vous dit; Hé bien! Monsieur de Turenne est-il pas bien honneste & bien humble? cela veut dire qu'il a fort affaire de moy, car s'il vous en souvient il ne parloit pas si doux à Montauban & à S. Paul de la Marthe lors d'une assemblée qui s'y tint, où vous me vintes trouver, en laquelle estoit vn des Docteurs de l'Electeur Palatin nommé Butrix, avec lequel les Ministres & gens de Sinode & de Consistoire, luy & ses partisans comme Constans, Aubigny, S. Germain, Beaupré, S. Germain de Clan, Bresolles, & autres tels brouillons, faisoient toutes sortes de menées & pratiques, pour faire que toutes les Eglises de France, resoluissent de se mettre en especé d'Etat Populaire & Republique comme les pais bas, ellisant pour Protecteur, afin d'en tirer secours puissant en temps opportun, le susdit Côte Palatin, qui establirait (disoient-ils) quatre ou cinq Lieutenants dans les Prouinces avec puissance esgale, sans se fonder plus sur les Princes du Sang, desquels les esperances de pouuoir paruenir à la Couronne diminoient grandement le zele de la Religion & les rendoit plus circonspects à n'offencer pas legerement les Grands & Villes du Royaume. enquoy il ne tesmoignoit pas moins d'ignorance que de malice & de mauuais dessein contre moy, ne considerant pas que la grande diuersité des situations des Eglises de France (esparées par tout le Royaume, de celles des Prouinces Vnies & reduites en vn petit canton de difficiles accez, ne permettent pas d'vser de mesmes formes de proceder, & vous vous souuiendrez si iamais vous voyez les Eglises de France comme il les appellent; desnues de Princes du Sang, dont l'autorité & la consideration les soustienne & vnisse en mesme resolution, & qu'un Roy de France les attaque puissamment & soudainement, que tous les grands & plus qualifiez & les plus grandes Villes faisant profession de la Religion ne se voulant point deferer les vns aux autres, feront des desseins chacun à part, & entreront en de telles diuisions qu'un grand affoiblissement voire peut estre vne destruction totale, se rendra inevitable parmy eux, & encor que Monsieur de Turenne soit en reputation d'auoir vn grand esprit, de scauoir beaucoup de choses, & qu'en esset, il parle des mieux dans les assemblées & les Conseils où il se trouue, si ay-je tousiours reconnu qu'aux choses fort importantes son iugement est grandement fautif, & qu'il a tousiours pris les mesures de ses desseins, ou trop estenduës, ou trop resserrees, & plutost selon que sa Passion & ses interets l'ont porté, que selon la raison & l'équité, desquelles procedures & intentions il ne s'est iamais de party; mais les a tousiours renouuellées de temps en temps: comme il le tesmoigna dès le lendemain de la bataille de Coutras ou son escadron ne fit pas des mieux, & neantmoins croyant que la reputation du gain d'icelle auroit tellement effrayé les Prouinces de Périgort & de Limosin que tout se reduiroit sous sa puissance, il me desbaucha (comme vous scauez, car ie vous en fis des plaintes lors que ie vous enuoyay trouver mon Cousin le Prince de Conty.) le tiers de mon armée pour mener en ces Prouinces là, sous des esperances qu'il donnoit & promesses qu'il faisoit de les faire tous riches de butin & de chasser la Religion Catholique de ses Prouinces là, où neantmoins il ne fist rien qui vaille, ne prist pas vne bicoque, & furent les siens bien battus à Sarlar (dont Dieu me vueille

*Discours du
Roy à Mon-
sieur de Ros-
ny touchant
Monsieur de
Eouillon.*

*Opinion du
Roy touchant
le party de la
Religion.*

*Touchant
M. de Bouil-
lon & ses
procedures.*

me vueille pardonner, ie ne fus pas trop marri) & encor depuis en l'Assemblée de la Rochelle, vn peu deuant & après la mort de Monsieur de Guise; vous sçauéz s'il n'essayoit pas de faire les mesmes choses contre moy, que l'autre estoit prest d'executer cõtre le Roy, & bien plus rescementement durant nostre grand Siege de Rouen que se voulant preualoir de cinq ou six mil Reistres, qui auoient amenez le Prince d'Enhalt, auquel il persuadoit ce qu'il vouloit, combien de peines m'a il données (estant tousiours en contestation avec le Marechal de Birõ) & de brauades m'a il faites me menaçant si tost que ie luy refusois quelque chose de ramener les Reistres, & de fait; l'ay eu aduis certain qu'il a esté cause qu'ils se sont deux fois mutinez & nous ont cõtrains de bourfiller par tout pour leur fournir argent, dautant que ce corps-là se paré de mon armée, le Prince de Parme n'eust esté que trop puissant pour me faire leuer le Siege & me mettre sur la defensue; mais comme vous sçauiez que c'est mon humeur d'oublier facilement les offences que l'on m'a faites, & que ie n'entends pas plustost la repentance dans la bouche du coupable que ie n'aye le pardon dans le cœur & la volonté de luy tesmoigner que ie n'ay plus souenance de ses fautes, aussi ne vous dis-je point tout cecy pour ressentimens que i'aye des fautes passées de Monsieur de Bouillon: mais seulement pour vous en instruire afin que s'il vous vient à alleguer ses merites & seruices dont il est accoustumé de faire grande parade, ou s'il vous met sur des discours approchans de cela, vous ayez dequoy luy répondre non point en mon nom: mais comme de vous mesme; car pour mon regard ie vous declare que nonobstant tout ce qui s'est passé ie suis resolu de luy donner des preuues de ma bien-veillance & de mô assistance pour lesquelles rendre plus notables & certaines, ie desire (outre les Lettres que ie luy en escriray) que vous l'alliez visiter & consoler de ma part, luy donniez sur ses requisitions toute sorte de bonnes paroles, & mesmes voyez les donations de sa femme, dont il parle en ses Lettres, afin que sur le rapõrt que vous m'en ferẽz ie puisse soustenir ses pretentions avec plus de raison & de iustice; lors que les apparens heritiers de ces biens m'en feront quelque instance, i'ay desia fait faire les responses à ses Lettres: mais ie n'ay pas voulu les faire fermer que vous n'en ayez oüy la lecture, & les ayant lors fait apporter vous trouuastes quelles disoient ainsi.

Instruc. du Roy à Mr. de Rosny l'enuoyé vers Monsieur de Bouillon.

Response du Roy, à Monsieur de Bouillon Turenne.

MON Cousin, l'approuue vos excuses & vos submissions: ie plains vostre perte qui est tres-grande, ayant trouué & puis perdu vne femme fort vertueuse, de douce humeur, riche & de bonne maison, qui sont toutes qualitez excellentes, lesquelles ne se rencõtrẽnt pas souuent ensemble: mais ie sçay aussi que vous estes si sage, & auez tant d'experiance de l'instabilité des choses mondaines, que vous receurez cette afflictio comme de la main de Dieu, duquel seul vous pouuez attẽdre l'entiere allegẽance à vos douloureux ressentimens; & ne laisseray pas neantmoins de contribuer pour vn si bon sujet tout ce qui pourra dependre de ma bien-veillance assistance & protection, sur tout si vous estes fondé en droit, raison & bons tiltres, comme vous me l'escriuez: mais en quelque sorte que les choses soient passées, ie vous feray paroistre que ie vous ayme, vous tiens pour mon seruiteur & que ie vous seray bon maistre: de toutes lesquelles choses i'ay donné charge à Monsieur le Baron de Rosny, que vous cognoissez de longue main: & auquel i'ay toute

confiance, de vous donner des assurances plus particulieres, à prendre de vous celles que vous ne voudrez pas confier au papier & voir tous les tiltres sur lesquels vous fondez vos pretentions, afin que sur son rapport i'en puisse parler plus ouuertement & certainement, sur ce ie prieray Dieu mon Cousin, qu'il vous ayt en sa garde, du Camp deuant Laon ce huietiesme Iuillet 1594.

Ayant entendu la lecture de ses Lettres, le Roy vous dist que ne vous pouuant dauantage instruire de ses intentions, que parce qu'il vous auoit dit & que vous auiez ouy, il vous prioit de partir au plustost, de faire bonne diligence, vous informer de toutes choses le plus particulièrement que vous pourriez, & prendre bien garde à vous par les chemins à cause des places que tenoit Monsieur de Guyse, quoy que sa Mere luy eust desia porté parole qu'il estoit son seruiteur dans l'intention & que bien tost il le feroit paroistre par effet ayant pris congé du Roy : il vous embrassa par deux fois, & vous dit Adieu, mon amy, reuez bien-tost & prenez garde à vous ; car i'en ay encor bien affaire, trouuant vostre entremise des plus sinceres & des plus heureuses, quoy que i'apprehende bien que vous ne serez pas long-temps sans estre mal avec ma Sœur & le Comte de Soissons ; car i'ay appris qu'ils se plaignent que vous leur auez donné des assurances de beaucoup de choses à Chartres au temps de mon Sacre, dont ils disent que l'apparence des effets va journellement en diminuant, dequoy nous parlerons à vostre retour.

**AFFAIRES D'ESTAT DOMESTIQUES, DE MILICE
ET RELIGION.**

CHAPITRE LIV.

LE bruiet des armes & des combats & l'embaras de nostre memoire entre tant d'autres affaires diuerfes que vous nous racontastes en ce mesme temps, les entremessans les vnes parmy les autres selon que l'occasion s'en presentoit, nous en ayant fait oublier vne partie ; nous vous ramènerons comme à vostre retour de la desroutte du grand conuoy des ennemis : vous despeschastes dès là nuiet mesmes vn de vos Gentils-hommes nommé le Sieur du Peyrat, parent de l'vn de nous quatre vers Monsieur le Cardinal de Bourbon, pour luy porter les trois Lettres du Roy, de la substance desquelles il a cy-deuant esté fait mention. Nous auons creu, nous en estans maintenant resouenus) que vous n'auriez point desagreable (quoy que ce soit hors de son ordre) que nous inferassions icy la Lettre que vous luy escriustes pour les accompagner, de laquelle la teneur s'ensuit.

Lettre de Monsieur de Rosny, à Monsieur le Cardinal de Bourbon.

Monseigneur, Encor que la nature ny la fortune ou pour mieux dire & parler en Chrestien, cette haute diuinité qui donne estre, vie, mouuement & intelligence à toutes creatures selon la diuerse codition de leurs natures (& au regard de laquelle & de son immésité, les cieux, les terres, les mers, & tout ce qui est contenu en iceux sont moins estimez qu'un point) ne m'aye pas eslargy ses graces ny départy ses faueurs à proportion du besoin que i'en auois pour me rendre digne de vostre bien-veillance, & de la confiance

que vous auez tésmoigné d'auoir en moy. Je n'ay point néanmoins perdu courage, Je ne me suis point laissé accabler, sous le pesant faix de commandemens si difficiles à exécuter qu'estoient les vostres (quelques inégales que leur fussent mes forces) mais me consolant en la grandeur de mon zèle & de ma déuotion à vostre seruite, m'esuertuant en vostre vertu, me reléuant d'esperance en l'excellence de vos mérites, me fondant sur les merueilles de la generosité & bon naturel du Roy & en sa cordialle affection que ie scauois bien qu'il vous portoit, ie me suis employé de toute ma puiffance à l'exécution de vos volontéz en quoy i'ay pris le temps si à propos, ay si bien suiuy les methodes que vous m'auez prescrites, rencontré de si fauorables conjonctures & trouué l'esprit de sa Majesté si bien disposé en vostre endroit, que l'estime en auoir obtenu tout ce que vous eussiez peu désirer, & par conséquent de quoy vous consoler & ramener à conualeffence, comme vous le iugerez trop mieux par trois lettres que ie vous enuoye de sadite Majesté; La premiere de sa propre main à vous adressante: La seconde à Monsieur le Chancelier: Et la troisiésme à Monsieur d'O. I'ay aussi donné charge au sieur du Peyrat, présent porteur, afin de vous resioüyr l'esprit, de vous représenter lors que vous l'aurez agreable quelques particularitez sur l'estat présent des affaires, la bone disposition de plusieurs esprits & ce qui c'est passé en ce tant braue & opiniatre combat de la deffaitte du grand conuoy des ennemis, craignant que ces longs discours ne rendissent mes lettres ennuyées, lesquels pour cette cause ie finiray icy, mais non le zele & la déuotion que i'ay au seruite de vostre hauteffe, lesquels iront tousiours en augmentant tant qu'il restera de iours & de vie à celuy qui prie le createur pour vostre conualeffence, hauteffe & prosperité & vous baise très-humblement les mains, comme estant,

Monseigneur,

*Du Camp deuant Laon,
ce 6. Iuillet.*

Vostre tres-humble, tres-obéissant & tres-obligé seruiteur,
Maximilian de Bethune.

Or reprenant le discours que i'auois laissé pour faire place à cette Lettre; Nous vous ramenteurons comme vous partistes au bout de trois heures que vous eustes pris congé du Roy estant allé prendre vostre train qui estoit à Bruieres, ensemble douze Gens-d'armés de vostre compagnie que vous y auez fait venir exprés pour vous accompagner en vostre voyage de Sedan, estimât que ce nombre avec ce que vous auez des Gentils-hommes de vostre suite & de domestiques bien armez de cuirasses, casques & pistolets seulement faisant en tout vingt-cinq bons cheuaux sans aucun bagage que deux mules sur la croupe de deux forts courtaux, seroit plus propre à exploiter chemin & ne se laisser pas surprendre, ny battre qu'une plus grande troupe avec bagage, comme de fait vous arrivastes à la veüe de Sedan, le quatriésme iour de vostre partement sans auoir fait aucune rencontre que celle de Monsieur de Bouillon mesme, lequel ayant eu aduis trois iours auparauant que vous auez eu charge du Roy de le venir visiter & consoler de sa part en son affliction mortel soudain à cheual pour venir au deuant de vous & vous rencontra (ce nous semble) à un village nommé Torey assez proche de Sedan; qu'il vous dist en vous saluant estre la separation de ses terres souveraines d'avec celles de France; vous tesmoigna de parole (car pour le vilage il l'auoit fort triste) une grande

*Reprise du
voyage de
Monsieur de
Rosny à Sedan.*

joye du choix que le Roy auoit fait de vostre personne (estant de telle qualité que vous estiez, & fort bien auprès de sa Majesté) pour luy tesmoigner sa bienveillance, & la compassion qu'elle auoit de son indicible perte, il se passa (apres qu'en vous promenant pour ce que vous auiez mis tous deux pied à terre, il eut fait la lecture des lettres du Roy, lors & depuis estans remontez à cheual) plusieurs ciuilités & complimens entre vous deux qui seroient trop longs à reciter, aussi que vous ne nous les auez iamais tous dits & qu'ils ne sont pas trop necessaires à vous ramenteuoir, n'estans pour la pluspart que propos communs & ordinaires en telles occasions de condoleances, affaires & alleu-rances de bien-veillances generales à donner.

*Arrivée de
Monsieur de
F. Roy à Sen-
dun.*

Estans arriuez au Chasteau il vous logea & traitta fort splendidement & avec les mesmes honneurs & ceremonies que si vous eussiez esté enuoyé comme Ambassadeur vers luy & non comme pour vne simple visite d'un mai-istre à son seruiteur (telle qu'auoit esté l'intention du Roy, que fust vostre voyage en son endroit) dequoy vous luy en distes bien quelque chose; mais tout cela neantmoins ne le fit pas changer de forme de proceder, dequoy tous nous autres qui vous auions suivis n'estions pas trop marris, d'autant que nous en fumes bien mieux traittez, vous eustes durant trois iours entiers que vous sejournastes-là, plusieurs longues conferances ensemble, tant dans vos logemens qu'en vous promenant à l'entour des fortifications, qu'il faisoit com-mencer avec grand soin & grande despence à son Chasteau, lesquelles il exaltoit à merueilles, dequoy neantmoins estant parmy nous en particulier retiré dans vostre chambre, vous vous moquiez, disant: Que cette place estoit en vne rant de saduantageuse assiette, qu'il n'y auoit despence, trauail, ny in-dustrie qui la pust iamais rendre fort bonne.

Nous voudrions bien nous pouuoir entierement souuenir de tous les dis-cours qu'à diuerses fois vous nous auez dit qu'en ces temps là vous eustes ensemble: car il ne vous entretint pas seulement sur les choses pour lesquelles vous auiez esté enuoyé vers luy; mais vous fit vne infinité de questions & propositions sur toutes sortes d'affaires les plus importantes du dehors & du dedans du Royaume, dont nous vous en ramenteurons icy quelque chose en general, afin que cela vous conuie d'y adiouster le surplus, & plusieurs parti-cularitez que nous pourrions auoir oubliées, ou que mesmes vous ne nous auez pas dites; apres donc tous ces propos communs & complimens accou-stumez en semblables occasions tant au nom du Roy qu'au vostre.

*L'og discours
de Monsieur
de Bonillon
à Monsieur
de Rosny.*

Il se mist sur les remercimens d'iceux, la loüange des vertus excellentes du Roy, les obligations dont il luy estoit redevable, & les protestations de sa fi-delité à son tres-humble seruice, puis vous ayant demandé des nouvelles du Siege de Laon & vous luy ayant conté ce que vous en scauiez & sur tout les particularitez de la deffaitte du grand conuoy, l'acheminement de l'armée en-nemie, sa presentation en posture & ordre de bataille, la grande escarmouche du lendemain, avec dessein de jeter du renfort dans la place assiegée; les di-ligences & preuoyances du Roy contre tous ces desseins, la retraite nocturne du Camp ennemy, sans son de tambour, ny de trompette, l'estonnement de ceux de dedans la Ville, voyant que tout cela leur auoit esté inutile & les esperances que l'on conceuoit de sa prochaine reduction, il vous de-manda ce qu'à vostre aduis pourroit faire le Roy apres tant de bons succès & vn si notable exploit de guerre, & s'il ne se resoudroit pas en fin (voyant

qu'à toutes occasions les armées Espagnolles estans es Pays bas, entroient dans le Royaume & luy faisoient vne guerre ouverte) à la déclarer à ces Prouinces & peuples voisins qui demouroient en repos, pendant que ceux de son Royaume estoient troublez & traueillez, puis que c'estoient elles qui nourrissoient les ennemis dans leur sein, & que sans la fertilité & commodité d'icelle, leurs troupes n'auroient pas eu moyen de se maintenir & subsister si longuement, & partant luy sembloit-il qu'il y auroit beaucoup plus d'honneur & d'utilité à les traiter comme ennemis publics & tous decouverts, puis qu'aussi bien ils l'estoient desia dans le cœur, voire tesmoignoient leurs mauvaises volonteés à toutes occasions par les effets, que de les laisser plus long-temps paix & ayse & en repos dans leurs foyers, & sous ombre de ie ne scay quelle voisinance de peuple à peuple, leur donner l'opportunité non seulement de trafiquer librement & vilement pour eux dans le Royaume; mais aussi d'y faire des menées & pratiques au dommage du Roy & de l'Estat, que si sa Majesté vouloit trouver bon (comme il estoit bien resolu de l'en supplier) que l'on se declarast ouvertement contre ses Prouinces & que l'on leur fist la guerre guerroyable, il s'asseuroit bien de les incommoder de sorte, qu'il les reduiroit au lieu de l'offensive simplement volontaire où ils se maintenoient, sur vne défensive absolument nécessaire, voire croyoit-il que de son costé il pourroit faire de si grâds progres dans les Prouinces de Luxembourg, le Liege & Namur, sur les principales & plus fortes places desquelles il auoit de longue-main tramé des entreprises (dont il y en auoit quelques vnes d'infailibles) qu'il donneroit moyen au Roy par l'execution d'icelles de faire conjoindre quand bon luy sembleroit ses armées avec celles des Prouinces vnies des Pays-bas, & sur ces propos il fit des gestes & montra des appareés toutes telles que s'il eust voulu là terminer son propos; & neantmoins quasi tout aussi-tost apres, sans vous donner loisir de repliquer, il reprist la parole & vous dist, que s'il n'eust apprehendé de vous estre trop long & ennuyeux en ses discours, & encor plus que vous en racontant quelque chose à vostre retour à la Cour, à des gens qu'il scavoit bien & vous aussi qui luy auoient tousiours rendu de mauvais offices (saisans comme les areignées qui conuertissent en ord & sale venin, la substance des plus belles, odorantes & sauoureuses fleurs, dont elles tirent leur nourriture) ne manqueroient pas d'en discourir à tort & à trauers, de prendre ses parolés à contre sens, ou d'y donner des interprétations entièrement contraires à ses intentions, il vous eust fait voir à l'œil, toucher à la main & iuger par l'intelligence: vne infinité d'autres utilitez & aduantages, qu'il estimoit se pouoir tirer & percevoir par l'approbation de tels conseils & la suite & continuation de semblables procédures & opérations, tant par le Roy & l'Estat que par tous ceux de la Religion conjointement lesquels se trouueroient à iamais liez & attachez à mesmes interests à cause des deux grandes factions formées en la Chrestienté, sous le tiltre de Françoise & d'Espagnolle, en la première desquelles les Rois ses deuanciers (quoy que superlatifs en catholicité, & qu'ils n'ignoras-

*Conseil de
declarer la
guerre au
Roy d'Espa-
gne.*

*Deux fa-
ctions en la
Chrestienté;*

voire en quelques temps de se nommer Protecteurs & defenseurs de la liberté Germanique de crainte que l'Angleterre prenant cet aduantage, & par consequent eux demeurans destituez de tant de partisans, ils vissent perir l'indépendance de leur Couronne, & fussent contrains en se reduisant dans l'autre faction à deferer, comme simples adherans en icelle; non seulement au Pape : mais aussi à l'Empire & à la maison d'Autriche, de laquelle il n'y auoit guere plus de deux cens ans, que les plus éminens d'icelle se fussent estiméz honorez d'estre stipendiaires de celle de France, au lieu que maintenant ces trois puissances reünies & iointes ensemble, par le plus indissoluble de tous les liens d'amitié, qui est celuy de la communauté d'interests, ne font plus de difficulté de publier tout haut leurs hardies pretentions à la Monarchie, tant spirituelle que temporelle de la Chrestienté, ce que le Roy à present regnant (s'il estoit bien conseillé & ne se vouloit laisser abuser aux deceptiues raisons & friuoles allegations des zelez & deuots de ce siecle) deuoit plus diligemment considerer que nul autre des Roys precedens, & auoir incessamment deuant les yeux & en l'esprit, les mesmes causes & les mesmes raisons pour fondement de la cõduite de sa vie & du regime de ses peuples & de son estat, & partant n'y auoit il nul doute que ce ne fust vn desir des plus vains & vne proposition des plus absurdes, que de vouloir exalter sa personne Royale en eminence d'honneur, de gloire & de grandeur supreme, & en mesme temps tesmoigner de la haine & de l'animosité sur les differences de creance en la Religion & de procurer l'auilissement, l'affoiblissement & la dissipation de tous ceux qui estoient les plus certains appuis & solides fondemens de sa puissance Royale, gloire & reputation mondaine, estimant quant à luy qu'aussi bien luy seroit-il du tout impossible (attendu la longue profession qu'il auoit faite de la Religion reformée, & la confiance qu'il ne se scauroit (à son aduis) iamais empescher de tesmoigner beaucoup plus grande en ceux de ses domestiques estans de cette profession, qu'és autres : mais sur tout en ceux qui sont employez aux seruices particuliers de sa bouche & de sa personne) de faire paroistre tant de refroidissement d'amitié ny de diminution d'intelligence avec les Estats, Princes & Peuples Protestans ses anciens & loyaux alliez, ny de s'assujettir de sorte à toutes les superstitieuses ceremonies Romaines, qu'il peult estre trouué suffisamment deuotieux au gré des zelez Catholiques Espagnolisez, ny faire si bonne mine en toutes les cimagrées dont il faut vser, & babioles où il se faut amuser, que la caffarderie des Medians, & les Equiuoques ambitieuses des Iesuites, en receussent entiere satisfaction. Toutes lesquelles choses il estimoit que vous (suiuant le deuoir d'un bon François bon Huguenot, fidele, loyal, & iudicieux seruiteur de sa Majesté tout ensemble) luy deuiez instamment représenter : mais neantmoins comme de vous mesme, & sans faire aucune demonstration que ces ouuertures, aduis, & conseils procedassent de luy, afin de les rendre moins suspects d'aucun concert ny sien dessein premedité, & par consequent plus efficaceux en l'esprit de ce Prince tant plein de viuacité de iugement & d'experiences, qu'il scauoit en perfection toutes les circonspections qu'un bien sage & genereux Prince doit obseruer avec leurs deuës proportions, pour maintenir ses Alliez & Confederes estrangers en bonne Vnion & correspondance les vns avec les autres, & tous ensemble en ferme loyalle amitié avec sa personne & sa Couronne, & de quelle douceur, familiarité, equanimité, amour & droicturè vn Souuerain

doit vser à l'endroit de ses Sujets & Seruiteurs, pour en tirer vne gaye & volontaire obeyssance, & par icelle s'establiſſer en la jouyſſance d'vne tres-heuſe Domination, ayant aſſez eſté enſeigné en vne tant vtile ſcience & pratique, par toutes les ſortes de trauerſies, perils, ſtrauauz & difficultez; par leſquels les Rois, Princes, & grands Chefs d'Armées qui ont eſté battus de la Fortune, ſe ſont trouuez ordinairement ſujets: tout cela conforméſent aux diſcours que luy en auoit vn iour faits; en voſtre preſence & en la ſienne, le vieil bon-homme, Monſieur de Segur Pardaillan, lequel néantmoins nous ne tranſcribons point icy, pour y eſtre vſé de propos vn peu trop librés en ce qui regarde les Puiffances terriennes: & leſquels par cōſequent pourroient eſtre mal receus, mais reprendrons voſtre reſponſe ſur le total, d'autant qu'elle nous ſemble plus circonſpecte, en laquelle eſſayant d'imiter en quelque ſorte ſon ſtyle, vous luy dites; Qu'il auoit d'ordinaire des conceptions ſi releuées, vn langage ſi épuré, diſoit touſiours de ſi bellés choſes, & les expriſmoit en termes ſi clairs, intelligibles & ſignificatifs, qu'il ne deuoit douter que vous n'y donnaffiez; voire meſme avec ſingulier plaisir, delectation & contentemēt, toute l'attention qui leur ſeroit neceſſaire, pour en retirer les profits & aduantages que vous ne doutiez point ſ'y deuoit r'encontrer: & partant le priez vous de vouloir continuer ſon propos, ſans crainte qu'il en pūſt eſtre fait de mauuis comptes ſur voſtre rapport, ſ'ils ne procédoient du Roy meſme (auquel à la verité vous ne luy vouliez pas dénier que vous ne luy celériez rien de tout ce dont il vous pourroit ſouuenir) d'autant qu'enuers tous autres vous meſnageriez de ſorte ces aduis & conſeils, qu'ils n'en pourroient mal vſer, ny en diſcourir à la mode des gens du temps, qui eſt de blaſmer tout ce qui n'eſt pas de leur inuention ou qui ſurpaſſe la capacité de leur eſprit.

Il reprit donc lors ſon propos, mais avec des paroles que nous trouuaſmes tant enuoloppées lors que vous m'en fiſtes le-recit, tant ambiguës & pleines d'equiuoques, qu'il ſembloit n'auoir eu autre deſſein que de dire de belles & faſtucufes paroles, qui ne peuſſent eſtre entendues, ou pour le moins fuſſent ſi bien aſſaiſonnées d'vne double intelligence, qu'il reſtaſt en ſa puiffance de quoy y donner telles explications que bon luy ſembleroit, & que les temps à venir, l'eſtat des affaires, & les occasions luy fourniroient de ſujet de le deſirer; tellement que tout ce que nous peuſmes faire lors (comme nous auons dit que vous nous en parlaſtes) fut d'en tirer quelque ſubſtance aucunement bien intelligible telle que ſ'enſuit, à ſçauoir; Qu'il ne falloit point douter que l'ouuerture publique d'vne guerre generale contre tout ce qui paroïſtoit eſtre de faction Eſpagnole dans la Chreſtienté, ne fut vn moyen pour avec le temps vnir inſeparablement en vn meſme deſſein, la France & tous les Rois, Princes, Potentats, & Républiques & Villes qui redoutent la grandeur de la maiſon d'Autriche, & ne fut très-efficacieux pour eſſacer des à preſent vne infinité de ſouſpçons qui ſe formoient iournellement dans l'eſprit des plus loyaux, & aſſez ſeruiteurs de S.M. en ce Royaume, & ceux des plus certains alliez & conféderez de cette Couronne; dont il auoit parlé hors d'iceluy, la pluſpart deſquels deſia aucunement mal ſatisfaits du changement aduenu en la Religion du Roy, ſans ſ'eſtre ſoucié de pouruoir à l'honneur & ſeureté de ceux d'autre profeſſion, leſquels (après Dieu) ſe pouuans dire auoit eſté les deſſenſeurs de ſa vie & de ſon bon droit en cēt Eſtat, commençoient à craindre que ſe laiſſant peu à peu porter à la bigotterie de leurs haineux, il ſe ren-

*Monsieur de
Bouillon
touchant le
party de la
Religion.*

dit enfin persecuteur d'eux tous au lieu de Protecteur qu'il leur auoit esté par tant d'année; courant desia entr'eux des bruits qui sembloient n'estre pas du tout hors d'apparence ny de vray semblance, à sçauoir; Que le Pape & les Cardinaux obsedez & possedez absolument par la puissance de la maison d'Autriche qui les enuironne & circuit de toutes parts, auoient promis, voire s'estoient obligez par serment solemnel de ne receuoir iamais le Roy à reconciliation avec le S. Siege, n'y luy conferer la benediction Apostolique (car c'estoient les propres termes dont il sçauoit bien que l'on vsoit entre les Espagnols) qu'il n'eust approuué, iuré, & signé vne certaine quantité d'articles, qui tendoient à luy faire entreprendre conjointement avec les autres puissances Catholiques vnies à la maison d'Autriche en la Chrestienté, l'extermination & ruine absoluë (comme du temps des Albigeois) de rous ceux qui ne voudroient recognoistre les Pontifes Romains, pour Chefs de l'Eglise Chrestienne: & se trouuoient ces opinions desia tellement enracinées dans les cerueaux de la pluspart des Ministres & gens de Synodes & consistoires, voire d'aucuns Princes & grands personnages fort puissans & accreditez parmi ceux de la Religion aussi bien dehors que dedans le Royaume de France, qu'ils ne faisoient point de difficulté de conclurre lors qu'ils discouroient entr'eux de semblables affaires, comme d'vne chose qu'ils estimoient indubitable, que ceux de la Religion s'en alloient reduits en beaucoup pire condition qu'ils n'estoient du temps des plus furieuses guerres de la Ligue, d'autant qu'alors comme ils le sçauoient tres-bien remarquer, ils viuoient sous les seuretez des Edits publics, lesquels leur seruoient de traite conventionnels avec leurs Roys par lesquels selon le droit des gens; ils obligeoient leur foy, leur honneur & leur parole, à l'entiere obseruation des promesses qui leur y estoient faites, & par icelles à les preseruer & garantir de toute injure, violence & oppression, auoient lors (sinon par permission expresse) au moins par tolerance tournée en coustume par le laps du temps, vn protecteur puissant & autorisé, tant par son eminentte qualité de premier Prince du Sang & presomptif heritier de la Couronne, que par ses grands biens & Seigneuries, qui s'osoit nommer tel & hardiment entreprendre de les tenir en vnion & vser des preuoyances & precautions necessaires contre toutes inuasions & subits attaquemens, auoir à la Cour ses agens à descouuert, pour y représenter comme de par luy les plaintes de tous en general & d'vn chacun en particulier, & en cas de refus & absolu desnis de Justice; le courage & le pouuoir de deffendre leurs droits par armes, qu'il faisoit apres approuuer pour iustes & legitimes, voire auoir esté prises & gerées pour le seruice du Roy & le bien de l'Etat, au lieu que maintenant il sembloit que ceux de cette profession ne deussent plus esperer de vies, libertez, honneurs, biens & dignitez, qu'à temps & par tolerance (comme cela, ainsi que vous le scauiez bien, auoit esté demandé au Roy, par les Articles qui luy furent apportez à Fontainebleau par le Sieur de Villeroy, de la part de Messieurs de Lorraine, du Mayne & de Mercœur) ne subsistant plus en l'Etat) à present que sa Majesté s'estoit faite Catholique sans auoir tesmoigné de s'estre souuenu en aucune façon de ce qui leur estoit necessaire) que sous le benefice d'vne ie ne sçay quelle trefue bastie à la haste, ny n'auoient plus d'autre protecteur que celuy seul qui par les dignitez où il estoit monté, le changement de Religion qu'il auoit subitement fait, sembloit estre obligé à deuenir leur partie, au moins s'il fa

vouloit faire croire vrayment conuerty & acquerir creance à Rome, & parmy les grandes & puissantes Villes du Royaume qui l'exciteroient incessamment à les affoiblir & diminuer, à quoy il estoit à craindre qu'il ne se portast trop facilement, tant pour son propre interest, qu'il se laisseroit persuader y estre attaché, que pour complaire aux puissans de ce siecle, & aux grands Corps & Communautéz comme c'estoit l'ordinaire des hommes de courir aux plus prochaines & apparétes vtilitez, & de se conjoindre & vnir aux plus puissans & autorisez; outre tous lesquels maux estoient encor à re iouter le grand crédit que ses iongues habitudes luy auoient acquis parmy eux; les douces cajoleries dont il leur vseroit, esquelles il estoit des plus experts, & la distribution qu'il auoit en main de toutes les charges, honneurs, biens & dignitez du Royaume, au charme de laquelle les plus cupides & desireux de tels aduantages (qui faisoient tousiours le plus grand nombre) se laisseroient de sorte persuader, qu'il s'en trouueroit peu qui ne fleschissent sous ses volontez, & encor moins qui osassent contester contre luy les ordres, disciplines & réglemens qu'il auoit luy mesme autrésfois tant & tant débatu & maintenus, comme estans les seuls & vniques fondemens de la subsistance des Eglises reformées: tous lesquels inconueniens, bien & meurement examinez, par les prudens, mieux sensez & pleins de zele & deuotion, il ne falloit point douter que si sa Majesté ne se résoluoit de les mettre bien-tost en condition, qui les assureast contre tous les orages & tempestes de leur haineux & mal-veillans, ils n'essayassent de trouuer en eux mesme les remedes qui leur deffailloient en autruy, & que pour y paruenir ils ne iettassent les yeux sur quelque protecteur de dedans ou dehors le Royaume, pour y auoir recours en temps d'aduersité, de quoy il auoit sçeu qu'il s'estoit desia aduancé quelques propos, en vn Synode tenu à S. Maixant, le quel auoit adjousté qu'en attendât le choix, la probatiõ & recognoissance d'vn personnage de l'Eminence, probité, puissance & capacité requise, pour vne tant importante charge, il seroit tenu vne assemblée Generale à sainte Foy pour en déterminer, ou à tout le moins establir vn Conseil General de quelque nombre de deputez nommez par toutes les Prouinces, qui subsistast tousiours en vn certain lieu. avec lequel eussent correspondance dix Conseils Prouinciaux, en quoy ils eslimoient à propos de separer tout le Royaume, par les aduis desquels ce Conseil General prenant ses résolutions, il eust (en quelque petit nombre qu'il se trouuast) lors des occasions non seulement autant de pouuoit qu'vn protecteur approuué, mais aussi qu'vne assemblée Generale composée des trois Ordres accoustumez en France, tant pour enuoyer les deputez en Cour y faire des requisiions pour tout le corps & chaque particulier, selon que l'occasion le pourroit requerir, que pour résoudre les difficultez qui suruiendroient, & aduouier & autoriser ceux qui pour se garantir d'oppression seroient réduits à leuer les armés sans Commission du Roy, fortifier Place, & prendre Villes, Chasteaux & deniers Royaux, desquelles propositions il ne doutoit point que les plus animez & scrupuleux Catholiques ne fissent grand bruit, & ne prissent sujet sur icelle de declamer hautement cõtre tous ceux de cette profession, sans mettre en consideration les violences que l'on exerce contre eux, & la petite & fort tardie Iustice, que l'on rend à leurs plaintes & doléances à l'exemple de plusieurs qui se trouuans en felicité, & par consequent cõtens de leur condition s'offencent contre ceux qui se plaignent du temps &

de leur miserable fortune, de quoy tous ceux de la Religion s'estimoient estre fort prochains, si vne fois (côme la chose n'estoit pas trop éloignée d'aparée) Rome, l'Empire, la France, l'Espagne, l'Italie & leurs dependances s'unissoient ensemble en forme de croisade (comme il vous en auoit desia dit quelque chose) pour du tout exterminer dans la Chrestienté tous ceux qui leur seroient de contraire creance, si eux aussi de leur costé pour euitier tant de dangers qui les menaçoient, ne se confedereroient sincerement & courageusement ensemble pour les deuancer; Quoy, qu'à tous ceux qui luy auoient tenu ou fait tenir ces langages, il leur eust mis en auant les difficultez infaillibles qui se rencôtreroient en ces vnions présupposées, & vñé de toutes les remonstrances & raisons dont il s'estoit peu aduiser pour leur oster ces fantaisies de l'esprit, si n'y auoit-il pû paruenir, y en ayans eu de si hardis & chauds en leur zeile de luy dire que puis que le Roy auoit bié quitté le soin du salut de son ame pour paruenir plus facilement au Royaume, qu'il se rendroit encor bié plus facile à laisser en arriere le soin de conseruer ses anciens & loyaux seruiteurs, pour regner seurement & delicieusement. Il vous tint encor plusieurs autres discours sur ces mesmes sujets qui seroient trop longs à reciter, par tous lesquels il estoit facile à juger qu'il eust esté bien aysé en donnant des apprehensions de tous ces accidens, de se rendre entremeteur necessaire de telles faciendes, & donnant occasion de croire par ses discours affectez qu'il pouuoit bien auoir esté l'auteur & le promoteur de ce qu'il attribuoit aux aduis, fantaisies, craintes, deffiances & pratiques d'autrui, comme l'experience future & la suite des affaires & de ces memoires le pourront verifier.

*Responce de
Monsieur de
Rosny au
discours de
Monsieur de
Bouillon.*

Sur tous lesquels discours que vous escoutastes tout du long fort attentivement avec grande patience, & sans rien repliquer ny l'interrompre, vous luy respondistes apres; les distinguant seulement en trois chefs principaux; Qu'encor que le Roy se fust fait Catholique, si ne le cognoissiez-vous en aucune façon diminué d'affection enuers ses anciens seruiteurs, pour faire de l'honneur & du bien à tous ceux qui perseuereroient en leur premiere loyauté, ny aussi enuers tout le general des Eglises Reformées, auxquelles il estoit resolu, comme il vous l'auoit encor juré depuis vn mois, de ne refuser aucunes des conditions qui seroient iugées necessaires pour la liberté de leurs consciences & conseruation de leurs honneurs, vies, fortunes, biens, & familles, tant pour le present que pour l'aduenir; mais que ce seroit prematurement proceder & choisir vne saison mal propre, que de le vouloir presentement presser sur telles concessions, & encor plus imprudemment fait que d'en vouloir precipiter les expeditions, ny demander des assurances par escrit pleines de perilleuses consequences, en vn temps qu'il auoit tant d'affaires à desmeller à Rome & dans le Royaume, & tant de diuerses sortes d'esprits à contenir. Que quant aux Alliances & Confederations estrangeres dont il vous auoit parlé, que c'estoit autant de chimeres que toutes ces Vnions du Roy avec ceux de la maison d'Autriche, d'autat que vous scauiez de science qu'il y auoit vne telle auersion, qu'il n'en pouuoit ouyr parler sans horreur & despit; & que tout au contraire il n'auoit rien si bien graué ny plus vigement empraint dans le cœur, que de pouuoir (apres auoir pacifié son Estat, & iceluy remis en lustre, richesse & force) faire vne ferme & solide liaison avec tous les Roys, Estats, Princes, & Potentats de la faction Françoisse (la plus part desquels il scauoit bien estre de la Religion, ou pour le moins ennemis de Rome

& d'Espagne) pour la destruction de cette Maison, qu'il voyoit bien auoir le dessein commencé des Charles cinquième, d'empiercer; soit par force ou par fraude, la Monarchie de la Chrestienté, recognoissant en eux tous vne telle ambition, qu'il n'y auroit iamais ny Pieté, ny Charité, ny Religion, ny respect de Papé, de sainct Siege, ny de Parentage & d'Alliance, qui les pust diuertir de ce dessein, ny les empescher d'estendre leur Domination par tout où leurs Armes & la bonne Fortune les pourront porter, ne faisant point de doute que luy qui estoit des plus iudicieux & intelligens en telles affaires d'importance; n'en eust les mesmes sentimens.

Que quant à la Declaration de la guerre contre Espagne auant la pacification de dedans le Royaume, que c'estoit selon vostre iugement vne proposition des plus problematiques qui se pouuoit faire, mais que neantmoins les premieres raisons qui vous estoient venuës en l'esprit vous portoient à dire qu'il ne falloit encor rien innouer, que c'estoit le chemin le plus seur & le moins sujet à diuersité d'inconueniens: diuerses expériences vous donnant sujet de croire que le Roy d'Espagne s'esuertueroit bien d'une autre façon lors qu'il se verroit directement attaqué, & qu'il yroit de son honneur, & d'une guerre purement sienne, qu'il ne faisoit à present qu'il ne se considere que comme simple auxiliaire, à quoy comme affaire des plus importantes, il falloit bien penser auant la resoudre.

Et que pour le regard de son affection au seruice du Roy, que vous croyez n'y auoir rien à desirer ny discourir là dessus, estant de trop longue main attaché par l'ame & par les sermens, à la gloire, grandeur, & prosperité de sa Majesté, & d'abondant si obligé à sa personne par abondance d'honneurs, & biens receus d'elle, que ce seroit vn des plus effroyables prodiges qui se scauroit voir, lors qu'il viendroit à manquer de deuoir en son endroit, ou qu'il auroit besoin d'estre conforté en iceluy, & que pour cette cause ne luy vsiez vous d'aucunés persuasions sur ce sujet.

Nous serions trop longs; & peut-estre ennuyeux, si nous voulions maintenant vous ramentenoir tout ce que nostre memoire nous fournit là dessus à mesure que nous recherchons les plis, replis, & cachots d'icelle: & partant, nous-nous contenterons de dire, en reprenant le fil de ce que vous luy distes sur la mort de sa femme, & le desir que le Roy auoit qu'il vous fist voir le Testament qu'il disoit qu'elle auoit fait en sa faueur, que toutes vos instances furent inutiles, prenant pour excuse que cette donation estoit dans vne Cassette, ou après luy auoir fait lire, elle l'auoit mise elle mesme, l'auoit cachetée, & à luy fait promettre de ne l'ouuir point que pour s'en seruir en Iustice contre ceux qui luy voudroient troubler ou disputer son bien-fait. Aussi ne le pustes vous persuader à s'en aller trouuer le Roy, ne luy enuoyer aucune partie des troupes qu'il luy auoit mandé estre prestes pour son seruice, d'autant qu'il ne pouuoit, comme il vous dist, quitter sa nouuelle Seigneurie, & encore moins sa forteresse sans inconuenient à redouter, ny aussi peu se defaire de ses troupes, les ayant distribuées dans les lieux importants de son Estat.

*Testament
de Madame
de Bouillon
caché.*

AFFAIRES DE MILICE ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE LV.

*Retour de
Monsieur de
Rosny de Se-
dan.*

LA charge que le Roy vous auoit donnée touchant Monsieur de Bouillon executée vous en partistes, & repristes vostre chemin pour aller trouuer le Roy pres duquel vous arriuastes le quatriesme iour, & d'abord fustes estonné de le rencontrer à cheual à la portée d'harquebuse de Laon qui s'en alloit à la chasse, sans qu'il luy fut tiré ny à plusieurs autres qui estoient plus pres des murailles vne seule harquebusade; mais vous appristes aussi tost que la Capitulation estoit faite à condition de remettre la place és mains du Roy, si dans dix iours elle n'estoit secouruë par vne armée qui fist leuer le Siege, où qu'il entraist huit ou neuf cens hommes de secours dans ladite Place comme ils auoient essayé de ce faire il n'y auoit que deux ou trois iours: ayant Monsieur du Maine enuoyé enuiron ce nombre là dans la forest & à eux ordonné d'essayer d'y entrer la nuit, mais n'ayant pû faire si bonne diligence qu'ils ne fussent surpris dès la pointe du iour, estans encor pres d'une lieuë loin ils resolurent d'en remettre l'exécution à la nuit suiuate, & pour y paruenir plus facilement ils se jetterent tous dans vn boqueteau fort espois, avec dessein d'y passer la iournée sans se descouurer ayant porté du pain & du vin avec eux, ce qui leur eust aisement succédé, car ce bois estoit esloigné de tous les quartiers, mais il estoit arriué que le Roy en attendant l'expiration de la trefue & du terme donné pour la reddition, allant souuent à la chasse tira par fortune vers ces quartiers là, & s'estant approché de ce bois avec deux ou trois cens cheuaux, ses gardes & quelques Carabins; les chiens en questant estans entrés dans ce boqueteau, descouurerent tous ces soldats (lesquels ayans ouï le bruit de la chasse alloient connillant & se trainant quasi le ventre contre terre pour se cacher au plus espois & profond du bois) & s'estans mis à iapper & aboyer apres, le Roy enuoya des lacquais voir à quoy ils en vouloient, lesquels les ayans veus, crièrent que c'estoient des soldats des ennemis qui se cachoient & appellans tous leurs compagnons, ils se mirent à courir apres & trouuerent ces pauures gens si effrayez de se voir ainsi enuironnés sans aucune esperance de se pouoir sauuer qu'ils jetterent tous leurs armes bas sans entrer en aucune sorte de deffense & ainsi furent ils deffaits, pris & deualifez, plustost par les lacquais que par la noblesse de la Cour, les gardes du Roy ny Carabins: si tost donc que vous approchastes du Roy vous mistes pied à terre luy allastes faire la reuerance, & luy vous ayant embrassé, & dit, que vous fussiez le bien reueu: Il vous fit monter à cheual & vous entretint quasi tout le temps de la chasse, s'enquerant de ce que vous auiez veu, ouy, fait & pris en vostre voyage, de quoy vous luy rendistes compte fort particulier selon qu'il a esté dit cy-dessus.

*Deffait des
ennemis.*

*Discours du
Roy sur le
voyage de
Monsieur de
Rosny à Se-
dan.*

A quoy il vous respondit en substance, voila les fantaisies ordinaires de Mr. de Bouillon qui voudroit tousiours estre l'entremeteur des Intrigues & Broüilleries, voire bien souuent de celles dont il est l'auteur & faire durer la besongne afin de se rendre necessaire, quant à sa donatiõ qu'il voyoit bien ce qu'il en deuoit croire, puis qu'il ne vous auoit rien voulu faire voir, mais que neantmoins estant Maistre de la Place, luy de la Religion des habitans & les apparens

apparens héritiers de creance contraire ; l'Etat de mes affaires vous dit il requiert que ie tesmoigne d'estre content de ses procedures, & de le vouloit maintenir en sa possession sans me trop avant enquerir du titre d'icelle.

Et pour ce qui touchoit la declaration de la guerre contre l'Espagnol que c'estoit vne affaire, ou il trouuoit autant de tettes, autant d'opinions, & sur laquelle il se deliberoit ayant mis ordre aux affaires de la Picardie de s'en retourner à Paris, y assembler vn Conseil de ses Principaux, plus intelligens & affidez seruiteurs pour y prendre resolution finale.

Quatre iours apres le Roy eut nouvelles de la reddition de Poitiers en son obeyssance & de quelques autres Villes, les particularitez desquelles nous laissons aux historiens : Le lendemain, le Comte de Sommerue, les Sieurs du Bourg & Jeanin voyant que tous les secours promis leurs auoient manqué, & que les peuples ne pouuant plus supporter leurs inique domination estoient pres de tumultuer, ils remirent la Villé de Laon, en l'obeyssance du Roy, lequel ayant mis ordre à ce qui estoit necessaire pour reparer ses ruynes & à sa conseruation à l'aduenir, vous enuoya trouuer Monsieur le Cardinal de Bourbon qui estoit tousiours à Paris & alloit de iour en iour diminuant, tant pour luy porter des nouvelles de ses bons succez que pour essayer de descouuoir des menées dont l'on luy auoit donné des aduis, & la Majesté s'en alla vers les frontieres faire vne promenade, tant pour receuoir les Villes de Picardie qui se mettoient en son obeyssance que pour essayer de mettre à execution quelques entreprizes, qu'aucuns de ses setuiteurs disoient auoir sur des Villes d'Artois & Hainaulé, toutes lesquelles particularitez nous laisserons à l'histoire generale, tant pour ce que tous ces desseins manquerent, que pour ce que vous estiez ailleurs.

Et dirons seulement en passant que vous estant à Paris, Monsieur le Cardinal vous montra vne Lettre, par laquelle on luy mandoit que Monsieur du Mayne voyant Laon pris, que toutes les Villes de Picardie qui estoient en la puissance des peuples l'abandonnoient, & que Monsieur de Guyse employoit ses amis pour se reconcilier & faire sa condition avec le Roy, auoit par l'aduis du President Jeanin qui de long temps l'en sollicitoit, resolu d'essayer de reünir ses forces trop esparées, & se reduire en vne seule Prouince qu'il designoit tousiours deuoit estre la Bourgongne, tant pour ce qu'il la possedoit quasi toute, que pour ce qu'elle estoit auoisinée de la Sauoye, Franche-Comté, Suisse, Allemagne & Lorraine, que pour ce qu'elle appartenoit de droit & par legitime succession au Roy d'Espagne, duquel il y auroit moyen d'en obtenir la Cession, & par l'ayde du Pape & de l'Empereur la faire eriger en Royaume, comme elle en auoit porté le tiltre autrefois & plusieurs autres raisons de vanité, que cette Lettre disoit luy auoir esté alleguées par le President Jeanin, auxquelles ayant defferé apres auoir mis de grandes & fortes garnisons, la pluspart d'Estrangers dans Dourlans, la Fere & Soissons, il s'estoit acheminé vers la Bourgongne. Nous laissons encor à l'histoire generale toutes les particularitez & factions de guerre qui se passerent en Bretagne entre Monsieur d'Aumont & de Mercure, l'vn assisté des Anglois avec lesquels il prist Morlais & Quimper, & l'autre des Espagnols par le moyen desquelles il construisit le fort du Croisil pour incommoder le Havre de Brest, ie laisse aussi à l'histoire plusieurs beaux exploits de guerre qui se firent en Prouence,

Dauphiné, Sauoye, & Piedmont, entre Monsieur de Sauoye & Messieurs de Lesdiguières & de Crequy, esquels la fortune fauorisa tantost les vns, tantost les autres, dont le plus grand inconuenient fut la deffaitte & prise de Monsieur de Crequy. Il se fit aussi en Bourgongne des choses admirables qui commencerent à la fin de quatre vingt quatorze, & ne finirent qu'en Aueil quatre vingts quinze, sur tout en la Ville de Beaulne, dont les Habitans firent des merueilles, tant en affection enuers le Roy & leur Patrie, qu'en courage, resolution & persuerance, ayant par eux seuls deffait, ou chassé, ou contraint de s'enfuyr dans le Chasteau, vne grande & forte garnison que Monsieur du Mayne auoit mise dans leur Ville, s'estans retranchez & barricadez contre ledit Chasteau ils appellerent Monsieur de Biron à leurs secours, auquel ils permirent d'entrer avec vne armée dans l'enclos de leurs murailles, & de là loger chez eux six semaines durant que dura ce Siege du Chasteau lequel estoit fort bon, ayant esté continuellement attaqué pied à pied, ensemble par vne furieuse batterie de douze Canons: Pendant que vous fustes à Paris, & le Roy en Picardie, Sa Majesté ayant esté aduertie par vn Courrier que vous luy enuoyastes tout expres, pour luy faire scauoir au vray la mort de Monsieur le Cardinal, il vous escriuit vne lettre là dessus, & touchant la disposition des Benefices de Monsieur le Cardinal, dont la teneur ensuit.

Mort du
Cardinal de
Bourbon.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON Amy, J'ay sceu la mort de mon Cousin le Cardinal de Bourbon, dequoy ie suis bien marri, pour y auoir perdu vn bon parent & seruiteur qui m'aimoit en verité: force gens m'ont demandé de ses despoüilles, à tous i'ay dit que i'en auois des-ja disposé, maintenant que vous estes par delà voyez si vous ne pourriez point faire enuers l'Abbé de Tiron, qu'en luy baillant l'Archeuesché de Rouën qui vaut trente mil liures de reuenu pour le moins, vous pourriez disposer les choses de façon que les Abbayes de Monsieur le Chancelier & du Rollet leur demeurassent, qui m'en demandent de recompense sur ladite despoüille deux fois plus qu'elles ne valent. Je croy qu'il pourroit contenter le Cheualier d'Oyse en luy faisant quatre mil escus de pension sur l'Archeuesché, & ce faisant il luy demeureroit outre la recompense de celle que pretend ledit Abbé de Tiron, prés de deux mil escus à son profit, pour luy ayder à soustenir la dignité. Quand à l'Abbaye de saint Oüen i'en recompenseray quelqu'un de mes Seruiteurs: mais à quiconque ie la bailleray ce fera à la charge de vous bailler dix mil liures de pension, mesnagez cette affaire avec dexterité, & m'en rendez responce en toute diligence par homme expres. Souuenez-vous de dire à Monsieur l'Archeuesque: s'il l'est, que ie veux acheter Gaillon de luy, mais que ie luy en donneray recompense, & que cela se fera à loisir. Sur ce. Dieu vous ayt, mon amy, en sa garde.

A Paris ce 26. May,

Signé HENRY.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET D'ESTAT.

CHAPITRE LVI.

OUTRE toutes les affaires cy-deuant dites vous fustes employé en plusieurs autres ; dont la premiere concernoit vne certaine lettre que vous receustes de Monsieur de Liéramont Gouverneur du Chastelet deux iours apres celle du Roy, par laquelle il vous prioit de parler à Monsieur d'O, pour donner ordre à luy faire payer sa garnison, fournir quelque argent pour les fortifications de sa place, & pour y mettre des armes, outils & munitions de guerre & de bouche, ce que vous fistes avec grande instance ; voire mesme iusqu'à luy protester que si la place venoit à estre prise on luy en imputeroit la faute ; mais pour tout cela il n'en fit rien d'auantage, & n'en pûtes iamais auoir autre responce, sinon qu'il y auoit des affaires bien plus pressées & de plus grande importance que le Chastelet auxquelles il falloit pouruoir auant que de penser à celle là : & voyant que vous l'auiez quitté comme tout en colere d'une telle responce, il se tourna vers les Sieurs d'Edouville & de Mouchy qui estoient près de luy & auoient entendu vos instances & contestations & leur dist (comme vous le sceustes depuis du dernier qui auoit espousé vne de vos parentes) Par le corps-dieu il nous la baille belle avec son Castelet & son Liéramont : car i'ayme mieux voir la place entre les mains des Espagnols que des Huguenots, parce que des premiers, il y aura esperance de l'en pouuoit retirer & des autres iamais, le Roy les fauorifant de force en son cœur qu'il leur donneroit plustost de nouvelles places que de leur en oster.

*Monsieur d'O
peu affectio-
né enuers le
Roy, estant
affectionné
aux Hugue-
nots.*

Peu auant vostre arriuée à Paris, comme enuiron le quinziésme ou seiziésme de Iuillet 1594. S'estoient faits les plaidoyers contre & pour les Iesuites, sur lesquels il se faisoit des discours bien diuers, selon la varieté des humeurs & fantaisies, dequoy nous laisserons les particularitez à l'Histoire generale.

Quelque temps apres le Roy ayant receu en son obeissance les villes de Montreuil, Abbeuille, Amiens, Perone, & autres villes, & fait son entrée en aucunes d'icelles (toutes lesquelles particularitez nous laissons à l'histoire) voyant l'hiuer aprocher & voulant prédre resolution sur vne trefue que luy demandoit Mr. de Lorraine, & les instances que luy faisoit Madame de Guise, de vouloir recevoir son fils à son seruice, estant chose qu'elle auoit tousiours sollicitée enuers luy, sans l'y auoir pû faire resoudre iusques alors. Il s'achemina vers Paris, ou peu après Mr. d'O, tomba malade d'une retention d'vrine, de laquelle il mourut au bout de quelques iours, & se vit lors vne chose merueilleusement estrange, pour vn homme qui auoit l'administration; voire quasi absolue disposition de toutes les Finances de France, par les mains duquel estoit passé plus de quatre millions de liures de deniers à luy appartenans, & qui faisoit vne dépense des plus splendides en toutes sortes de choses qui fust à la Cour, que n'estant pas encor mort, ny mesme du tout hors d'esperance de guerison, quelques vns de ses parens qui faisoient profession d'amitié avec luy, de ses domestiques, & autres qui se pretendoient ses creanciers, firent saisir tous les meubles de son logis, & aussi tost les enleuer ; voire iusques à faire descendre la propre tapissérie de la chambre où il respiroit encores.

*Mort de Mr.
d'O.*

Quelques iours apres le Roy s'estant laissé persuader aux instances de Madame & de Mademoiselle de Guise (lesquelles se ressentant de l'honneur qu'el-

Madame de
Guise vient
trouuer le
Roy.

les auoient de luy estre; l'une au premier degré de Cousine & l'autre au second, l'affectionnoient de sorte, qu'elles l'en importunoient incessamment; il fist donner des passeports, pour les Sieurs de la Rochette, de Pericart, & Bigot, lesquels Mr. de Guise desiroit d'enuoyer vers sa Majesté, afin de requerir quelques conditions, & conuenir du temps & du lieu propre pour luy venir faire les submissions, & cômistes Messieurs le Châcellier de Chiuerny, le Duc de Retz, & le Secretaire d'Etat Beaulieu-rusé, pour traiter avec eux, entre lesquels s'estant fait plusieurs Conferences, & passé plus de dix iours sans venir à aucune conclusion Madame de Guise ennuyée de telles longueurs, vint trouuer le Roy cômme il se promenoit avec vous, vous parlant de la mort de Mr. le Cardinal de Bourbon, & en suite d'une lettre que vous luy auiez escrite touchant l'estat de ses affaires en mil cinq cens quatre-vingts treize, peu auant son changement de Religion, se plaignant de l'auoir perduë, & disant qu'il eust bien desiré d'en auoir autant si vous en auiez gardé copie, de laquelle vous luy en fistes faire vne par Balthazar vostre Secretaire, qui nous en bailla autant, que nous auons bien voulu inserer icy, encor que ce soit hors de temps & de son lieu, pource qu'elle nous à semblé assez bien faite, & representant en quelque sorte l'estat confus de cette année là, estant telle que s'ensuit.

*Entrelassement d'une grande lettre escrite par Monsieur de Rosny
au Roy, dès l'année mil cinq cens quatre-vingts treize.*

SIRE,

Copie d'une
lettre de Mr.
de Rosny au
Roy.

Comme en vn grand embrasement, à l'extinction duquel les intérêts publics & priuez obligent aussi bien les petits que les grands, & les foibles que les forts, de s'employer à bon escient, nul à mon aduis ne se rencontrera si de fraisonnable que de vouloir blasmer celuy lequel (par foiblesse indigence, ou autre incommodité, manquant de jeter sur ce feu vn feu ou autre grand vaisseau plein d'eau) y accourroit neantmoins avec le pot & l'esguiere pour essayer de suppléer par ce tesmoignage de zele & de deuotion, tous les defauts de son impuissance: Aussi ay-je estimé que moy considerant les defordres, confusions & combustions qui agitent cette pauvre France; ma chere Patrie, & reduisent quasi toutes les Prouinces de vostre Royaume en feux & en flâmes alumées, par la haine des malins, & enuieux de vostre gloire & vertu, par la rage & la furie des fausses deuotions & zelés inconsiderés des factions populaires, & par l'audace, ambition, avarice, & vanité des plus puissans & autorisez de vos Sujets, ie ne serois sujet à aucune reprehension, ny mesme taxé d'impertinence & temerité (sur tout par ceux qui auront bonne intention, & quelque judicieuse equanimité) si à l'exposition de ma vie, & à l'employ ordinaire de ma personne, de mon traual, & de mes moyens, pour essayer d'ayder à esteindre; ou à tout le moins moderer tels grands & iniques embrasements des cœurs & des courages mal intentionnez, i'adioustois par forme de supplément à mes plus grands defauts quelques aduis & conseils (que mes ordinaires meditations & consultations sur choses tant importantes, m'ayent peu suggerer, & les expediens qu'en feuilletant les Histoires ie me suis imaginé de pouuoir estre propre pour medeciner telles langueur & maladies d'Etat) lesquels quelques foibles & debiles qu'ils puissent estre, voire

peut-estre impertinents qu'ils soient estimez par aucuns, ne demeureront pas neantmoins du tout inutiles & infructueux (au moins selon mon opinion) s'ils sont considerez selon mon zele & deuotion, examinez par les reigles de patience, de prudence, & pratiquez par ordre & par degrez selon les saisons & les occasions, & non prematurement, precipitamment, ny à contre-temps. Lesquelles ouuertures j'essayeray d'affaisonner de telle briefuete, qu'elle les puisse exempter de tout ennuyeux examen & longue consideration & consultation, & suiuant ce que diuerses experiances ont appris aux mieus censez aussi bien qu'à moy, que les plus efficacieux conseils & resolutions entre plusieurs bons fondemens, en ont trois principaux & quasi infailibles, à sçauoir; Pour le premier, les causes & les raisons des substances des choses & des réelles pretentions: Pour le second, les rapports, paralleles & comparaisons des affaires des personnes & des vertus, mœurs & affections: Et pour le troisieme, les exemples, imitations & pratiques des conseils, des desseins & des operations; dans lesquelles trois bornes & limites, me reduisant absolument en cette Lettre & me dispensant de toutes autres ouuertures qui les pourroient obscurcir enueloper ou rendre moins intelligibles par leur prolixité (& par consequent moins efficacieux) ie prendray la hardiesse de dire à vostre Majesté pour ce qui concerne le premier fondement, que toute sorte de droits & de raisons militent en sa faueur, soit que l'on regarde le sang & la naissance, lesquels vous ayant rendu & Prince & legitime Roy (puis que descendu de race Royale des deux costez par de tant antiques & de si longues successions de grands Roys) sont cause que toute haute pretention qui en vn autre se pourroit qualifier du tiltre de vanité, audace, presumption & ambition, prendra en vous celuy de iuste, equitable & louable resolution, soit que l'on regarde en vostre personne Royale (la merueille des Roys de nostre siecle) tant & tant d'excellentes vertus morales, politiques & militaires & sur toutes cette douce & familiere conuersation tant agreable; cette clemence incomparable, de laquelle il y a tant d'exemples, que chacun en est ray; cette generosité, vaillance, experiance, celerité aux executions & admirable suffisance & capacité au fait des armées (n'y ayant quasi iamais eu Roy, Prince, ny Chef d'armée, qui se soit trouué en tant de Sieges combats, escarmouches & barailles, ny qui ait si souuent mis la main à l'espée que vous avez fait qui sont autant de charmes pour acquerir & conseruer les cœurs) soit que l'on regarde le retablissement & la manutention de ce Royaume en son ancienne gloire, amplitude, opulance & splendeur, la paix, le repos, l'honneur, le contentement, & le soulagement de tous vos Sujets, de toutes sortes de qualitez, soit mesme que l'on considere les subsistances de tous les Royaumes, Estats, & Republiques Estrangeres, qui desirant les vns se deliurer de l'esclauitude Espagnolle & de ses atterremens & les autres se garantir d'icelle, tous lesquels ne peuuent entrer en de si douces esperances & moins encor en ressentir les effets, que par le moyen des benignes influances du brillant Soleil de vos vertus, par les fructueuses operations de vostre bel esprit & genereux courage, & le bon-heur entier de vos sacrez auspices, au lieu qu'en vos iniques ennemis tous ces grands aduantages manquent absolument, n'y ayant pour le premier Chef, gueres plus de trois cens ans que ceux de cette nouvelle maison Autrienne (car de l'ancienne de laquelle j'ay l'honneur d'estre des-

cendu de par la Maison de Couffi, ne sont ils nullement) n'estoient que de
 petits Comtes de Haspbourg & de Quibourg, lesquels ne tenoient rang que
 de Gentils-hommes qui entroient à la solde des Villes, comme Strasbourg,
 Basse, Zurich & autres lesquels se fussent tenus bien honorez de seruir les
 Roys vos deuanciers de leur temps en qualité de maistres d'Hostel & de
 Camp, comme Raoul le chef de leur maison (au Fils duquel commença la
 fouche de la nouvelle maison d'Autriche en quittant leur premier furnom) le
 fut de Othocarus Roy de Boheme; secondement nulles des personnes de
 ceux de cette maison qui subsistent à present n'estants eiminents en vertus
 morales, ny en science, ny experiance à la guerre, ny en gloire, honneur &
 haute renommé entre les hommes; & entroiesme lieu leur orgueil, fierté,
 insolence & ambition, estant non seulement formidable, mais aussi en exe-
 cration & horreur à tous Princes, Roys & Republicques qui veulent viure en
 honneur & liberté & leur aspre domination insupportable à qui en a esproué
 la rigueur & la cruauté: Quand au second fondement des trois cy-dessus po-
 sez qui est celuy des raports & comparaisons des personnes, vertus & for-
 tunes, de crainte d'estre trop ennuyeux à vostre Majesté ie n'en iray point re-
 chercher dans l'antiquité, ny parmy les nations estrangeres; voire mesme
 n'en choisiray-je que quatre d'entre tous vos illustres predecesseurs qui seront
 Clouis premier, Charles le Grand, Philippes Auguste & Charles le Sage, les-
 quels (sans m'arrester par cette lettre aux particularitez de l'Histoire, mais
 me contentant de prendre le sommaire de leur vie pour en faire vn raport
 avec la vostre) i'ay choisi expres pour ce qu'entre eux & vous il m'a semblé
 y auoir plus de conformitez de personnes, vertus, mœurs & fortunes qu'en-
 tre nuls des autres; d'autant qu'ils eurent tous quatre comme vous vne gran-
 de vigueur, force & disposition de corps (reserué le dernier qui la perdit par
 vn malefice) vne viuacité d'esprit & intelligence merueilleuse, vne solidité
 de iugement admirable & vne ame toute genereuse & magnanime, le mi-
 racle du monde, en vaillances, victoires & misericordes, qu'ils eurent encor
 comme vous, leurs Estats diuisez en partialitez & factions populaires; voire
 telles fois tellement enuahis pas les Estrangers ou embarassez de rebellions
 par leurs sujets qu'ils n'en possedoient paisiblement que la moindre partie
 qu'eux encor, comme vous par vne constante resolution & hardiesse in-
 croyable poursuivirent leurs legitimes droits sans s'exempter des labours, pei-
 nes & perils qu'attirent apres elles les grandes & longues guerres: & qu'eux
 en fin tout couuerts de lauriers & glorieux de triumphes (comme i'espere en
 Dieu que vous serez vn iour) ayant reduit leurs sujets en deuoir & obeissance
 & chassé les estrangers de leurs estats ils s'appliquerent diligemment & per-
 seueramment à reformer les abus maluerfations & corruptions qui s'estoient
 glissées dans les personnes & les affaires de toutes qualitez durant la licence
 des armes ciuiles & par ce moyen s'estants tirez des necessitez semblables
 aux vostres, ils soulagerent leurs sujets rendirent leurs Royaumes riches &
 opulents & firent trembler tous leurs mauuais voisins; comme non seulement
 i'espere, mais crois absolument, que vous serez s'il plaist à vostre Majesté de
 prendre vne ferme resolution sur ce que ie vous représenteray, puis qu'en
 l'exemple imitation & operation des aduis, conseils, expedients moyens &
 procedures, qui ont esté suiuis par les quatre grands, sages & valeureux Mo-

narques gist le troisieme & dernier, mais le plus solide fondement de la subsistance des affaires, duquel (pource qu'ils consiste en grande diuersité de parties) i'en discourray de bouche avec vostre Majesté à diuerses reprises selon que ie verray qu'elle y prendra goust & qu'il luy plaira de m'en donner le temps & le loisir, & cependant comme par forme deschantillon & theses generales (laissant le surplus, ensemble les hypotheses & les specialitez à la viue voix) ie feray par cette lettre huict sortes d'ouuertures & propositions à vostre Majesté desquelles la meditation m'a semblé luy estre absolument necessaire afin de les pratiquer (apres y auoir bien pensé) peu à peu par progres de temps & selon que vostre prudence & admirable sagesse le iugeront à propos:

Desquelles la premiere consiste à reduire toutes les reuoltés & rebellions de vostre Empire, à vne deüë & volontaire obeysance, par le moyen des expediés que ie vous proposeray, & trouuerez; ie m'en assure, de facile execution.

La seconde à esteindre & amortir toutes les haines, enuies, & animositez d'entre les Partis & Religions diuerses qui sont dans vostre Estat, enquoy vostre seul exemple & volonté absoluë pourra tout.

La troisieme à faire vne perquisition bien exacte de toutes les facultez & reuenus du Royaume, de quelque nature & qualitez qu'ils puissent estre; avec vn esclaircissement bien particulier des causes, origines, establisement, & perceptions d'iceux, ensemble des droits & redéuances qui ont esté abolis par le temps, la négligence des Officiers, & autres causes quel'on pourra decouurir, & des amenagemens & ameliorations qui se pourront faire sur les vns & les autres.

La quatrieme, vn estat bien particulier de toutes les debtes auxquelles la France peut estre obligée, soit à cause des engagements & alienations de Domaines, ou autres reuenus, soit par creations & constitutions de rentes sur toutes les diuerses natures de reuenus, soit par affections de gages, taxations, droits, & attributions d'Officiers de toutes sortes, soit par recognoissances particulieres en vertu d'Arrests du Conseil & des Cours souueraines, ou par vertu d'acquits, lettres, & mandemens patents, & receptions expedées, en approfondir la cognoissance jusques à la cause, source, & origine d'vne chacune d'icelles, & regarder aux moyens de les regler, diminuer, & acquitter peu à peu, de temps en temps, selon que l'estat des affaires, & les qualitez des personnes le pourront permettre.

La cinquieme, de faire vn registre bien certain de tous les Officiers Royaux qui sont au Royaume, tant Commençaux & Militaires, que de Iudicature, Police, Escritoire, & Finance, avec vne specification de ceux qui sont absolument necessaires, & de ceux dont l'on se pourroit bien passer, afin de les diminuer peu à peu, ensemble leurs gages, droits, & attributions, autant quel'estat des affaires le pourra permettre, dequoy faire il sera mis en auant des expediens faciles pour y paruenir.

La sixieme, de faire vn estat de toutes les Villes, Chasteaux & Fortereffes, Royales, & Seigneuriales qui sont de consequence, auquel soit specificé celles qui sont absolument necessaires pour la desfense & seurte du Royaume; celles qu'il faudra essayer de demolir peu à peu lors que les Gouvernemens vacqueront, ou que les qualitez des personnes qu'il n'est pas à propos d'offenser, le permettront.

La septiesme, de faire vne vifitation generale de toutes les frontieres, limites, & confins du Royaume, avec les obseruations necessaires, principalement es costes maritimes, afin d'en dresser des Cartes bien exactes, auxquelles soient remarquées toutes les emboucheures des riuieres, les hauteurs des marées, les rums des vents, les rades, abris, cales, ports, havres, & leurs profondeurs, & sur tout les lieux où il y a ou se pourroit faire de bons ports & havres, pour l'entrée, residence & conseruation des plus grands vaisseaux de guerre, afin d'essayer de rendre la France aussi puissante & forte par la Mer, qu'elle l'est par la terre.

La huitiesme, de faire en premier lieu vne deuë recognoissance par vifitations, gratifications, & payemens de debtes enuers tous les Roys, Potentats, & Republiques Estrangeres, desquels la France a esté & est encor tous les iours assistée en ces vrgentes necessitez, puis essayer de faire & former vne bonne vnion, alliance, & confederation entre tous les Potentats qui haient ou apprehendent la Domination d'Espagne & d'Autriche entre eux premierement, & puis conjointement avec vous, afin d'en former des desseins conformes aux sagesse, prudences, puisances & generositez de vous, & de tant de grands Roys cy-dessus nommez, suiuant ce qui s'en pourra proposer de viue voix, avec plusieurs autres particularitez pour la facilité des executions qui ne se trouueront à mespriser en l'essay d'icelles.

Or ne doutay-je nullement, Sire, que si vostre Majesté communique prematurement toutes ces miennes propositions à des personnes que ie sçay bien, qu'ils ne les blasment, voire peut-estre ne les accusent d'impertinence, précipitation, & temerité, comme aduancées les vnes deuant leur temps & leur saison, & les autres pleines d'extrauagances & impossibilitez, voire que vostre Majesté mesme si elle en fait iugement auant que de m'auoir entendu, sur les temps, les formes & les manieres diuerses (que i'estime estre propres pour cét effet) n'en prenne quelque impression: mais nonobstant tout cela si ne perdray-je point courage & ne laisseray de me faire fort, que si vostre Majesté se veut resoudre à constituer toutes ses plus ordinaires delectations, plaisirs, & passe-temps, en l'exaltation de son honneur, gloire & renommée, & d'employer toute la vigueur de son corps à la viuacité de son esprit, & la solidité de son iugement en l'execution de ses choses, que vous n'en perceuiez des fruiçts encor plus doux que ie ne les ose dire, voire que vous ne voyez vn tel calme dans vostre Royaume, vne tant volontaire obeyssance en tous vos Sujets, vne telle amour de vos Peuples, vne telle affluence de biens & richesses dans vostre Estat, vn si grand amas de tresors, armes, artilleries, munitions & viures, & vostre personne, & vostre reputation estre en telle admiration & veneration entre les Potentats, Peuples, & Nations Estrangeres, que vous entreprendrez encor choses plus hautes que ie ne me les sçauois imaginer. Sur laquelle esperance; voire certitude, ie supplieray le Createur, &c.

Or retournant à Madame de Guyse, qui s'ennuyoit des remises dont l'on vsoit au traité de son Fils, laquelle trouuant le Roy qui vous tenoit par la main & parloit à vous comme il a esté dit cydessus (elle luy dit demy en colere.

Sire, Vous nous avez baillé trois hommes pour faire le traité de mon Fils,

avec lesquels ie crains que nous ne concludrons iamais rien: si vostre Majesté n'y donne ordre; car l'un ne fait que hauffer les espauls sans dire autre chose sinon: Il y faut voir, il y faut bien aduiser & faisons mieux: L'autre parle incessamment sans rien déterminer, ny qu'aucun de la compagnie, n'y peut estre luy mesme, puisse clairement entendre ce qu'il veut dire: Et le dernier est tousiours en furie & en colere, ne fait que nous menacer, vser de reproches, dire qu'il ne nous faut rien accorder & que nous sommes encor heureux que vous nous receuiez à mercy & nous donniez la vie; mais ce ne seroit pas nous recevoir en vos bonnes graces ny nous donner la vie que de nous desnier vos bien-faits, faueurs liberalitez: car sans icelles nous ne sçaurions viure ny mesme pour le regard de ma Fille & de moy, posséder aucune ioye ny contentement, surquoy le Roy tout esmeu de la voir parler d'une telle affection, qu'en luy prenant & baisant les mains comme par force, les larmes luy en venoient aux yeux de trop grand ayse: Il luy dit; Hé bien! ma Cousine, que désirez-vous de moy? car de toutes choses possibles & qui ne me seront point deshonorables ou trop dommageables à mon Estat, ie n'en refuseray vne seule à l'affection que vous me tesmoignez, voulez-vous donc que ie vous baille d'autres de mes seruiteurs, pour voir s'il feront mieux & plus diligemment que ces trois dont vous vous plaignez? s'il n'y a que cela à faire pour vous contenter, ie le vous accorde de bon cœur, partant choisissez en vous mesme quelqu'un en qui vous sçachiez bien que ie me fie & il ne vous sera point refusé, & lors elle luy respondit toute ioyeuse, s'il vous plaisoit Sire nous bailler celuy-là seul que vous tenez par la main (qui estoit vous) lequel s'est desia entremis de tant d'autres traittez, negotiations & affaires, & vous y a seruy (ainsi que ie le vous ay oüy dire) tant loyalement & heureusement, véritablement vous nous obligeriez à toute extremité; Quoy, repartit lors le Roy (parlant de vous) ce meschant Huguenot, véritablement ie le vous accorde fort franchement encor que ie sçache bien qu'il est vostre parent & qu'il vous ayme infiniment, & sur l'heure mesmes voyant Monsieur de Gesures assez proche de là il le fit appeller & luy commanda de vous despescher vne commission qui fut sellée du grand Seau, quoy qu'avec quelque espeece de regret de Monsieur le Chancelier qui auoit eu cette mesme charge, lequel neantmoins comme il estoit souple & vn des plus ciuils & aduisez courtisans de son siecle, ne vous en fit aucun semblant, mais au contraire, vous dit ie suis bien ayse que vous ayez ce pouuoir, car le Roy ne le pouuoit mettre en meilleure ny plus heureuse main que la vostre; & partant me sera ce contentement de voir que vous faciez mieux que nous n'auons fait, de laquelle Commission la teneur ensuit.

*Discours du
Roy & de
Madame de
Guyse con-
chant ses con-
missaires*

*Monsieur de
Rosny com-
mis pour
traiter avec
Mr. de Guy-
se.*

HENRY Par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre;
ATous ceux qui ces presentes Lettres verront & auront salut,
 Sçavoir, faisons que pour l'entière & parfaite cognoissance & confiance
 que nous auons de la personne de nostre cher & bien aimé Conseiller
 en nos Conseils d'Etat & privé, nostre Chambellan ordinaire & Ca-
 pitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, Le Sieur Ba-
 ron de Rosny, Maximilian de Berhune & de ses sens, suffisance, loyauté,

prudomnie, experiance & bonne diligence & bien memoratif, & des grands & signaléz services qu'il nous a rendus depuis longues années en plusieurs affaires de Paix & de guerre, iceluy pour ces causes & autres bonnes & grandes considerations auons Commis, Ordonné & deputté, Commettons, Ordonnons & deputtons par ces presentes signées de nostre main, pour se transporter par tout où il iugera que besoin sera & traiter en nostre nom avec le Sieur Duc de Guyse, ou ceux qu'il députera & tous autres qui voudront recognoistre leur deuoir & se soumettre en nostre obeyssance dans la Prouince de Champagne, & notamment pour reprendre, continuer & amener à sa perfection, le pourparler qui a esté commencé pour cét effet avec nostre tres-chere & bien aimée Cousine la Duchesse de Guyse; les Sieurs de la Rochette & de Pericart pour la reduction de ses enfans, & tous autres à la recognoissance de nous comme estant leur Roy legitime & Prince souuerain, & pour y paruenir, conuenir avec elle & autres qui auront pouuoir de seldits enfans des conditions, & moyens raisonnables pour eux remettre en leur deuoir, leur accorder & promettre tout ce qu'il verra bon estre, & selon qu'il est amplement informé de nostre intention pour les bien & fauorablement traiter, tant pour la seurreté & conseruation de leurs personnes que celles de leur dignitez, honneurs, Estats, charges & biens, qu'en gratifications particulieres selon qu'ils voudront bien meriter de nous & du public & en cette occasion, & sur tout ce que dessus passer, arrester & signer tels Articles & Promesses & en telle forme qu'il sera requis & necessaire: Et generalement faire, traiter conuenir & accorder pour l'effet susdit, tout ce qu'il appartiendra & ainsi que nous mesmes ferions ou faire pourrions si present en personne y estions, jaçoit que le cas requit mandement plus special qu'il n'est contenu en ces dites presentes, par lesquelles promettons en bonne foy & parole de Roy auoir agreable, & tenir ferme & stable tout ce que par ledit Sieur Baron de Rosny sera fait, geré, traité & promis en nostre nom touchant les choses susdites, circonstances & dependances d'icelles, le ratifier, approuver, obseruer & accomplir de poinct en poinct, selon la forme & teneur, & en releuer & indamniser ledit Sieur de Rosny & les siens, en tesmoin dequoy; Nous auons fait mettre nostre grand Seel à ses presentes: Car tel est Nostre plaisir, donné à Paris le quinziésme de Iuillet l'an de grace mil cinq cens quatre vingts quatorze, & de Nostre regne le cinquiésme;

Signé, HENRY.

Et plus bas sur le repley par le Roy, ROTIER.

Or estoit-il arriué pendant tous ses delais & remises qui auoient esté interposées en la conclusion de ce traité (en partie à cause des excessiues demandes que faisoient les deputtez de Mr. de Guyse, suivant la coustume des peuples qui se sentent les plus forts, qui est d'estre muables, volages & legers; aymer à changer de condition & se porter ordinairement d'une extremité à l'autre) que ceux de Reims ayans eu aduis, qu'entre les Villes qu'ils se faisoient fort de remettre en l'obeyssance du Roy, ils se preualloient principalement de la leur, & eux ayans commencé dès il y aubin desia plusieurs mois, à s'ennuyer de cette domination turbulante des Lorrains,

*Ceux de la
Ville de
Reims mal-
contans de
Monsieur de
Guyse.*

ils eussent bien voulu essayer en se donnant eux mesmes au Roy de s'en aduanter de quelques immunitéz & Priuileges ; & pour cét effet, trouuoyent-ils à s'asseurer des plus rémuans & hardis de leur Ville, & mesmes mettoient desia des Corps de garde du peuple la nuict aux Places, & le iour aux tours & Portaux de la Ville, dequoy Monsieur de Guyse ayant senty le vent & craignant s'il temporisoit d'auantage que non seulement ceux de cette Ville luy eschappassent, mais aussi qu'il ne leur eschapist pas, il manda par Courier exprès à sa Mere & aux Sieurs de la Rochette & de Pericart, pour les conjurer que se departant des poincts où il se rencontroit le plus de difficultez ils eussent à conclure promptement avec vous qui estiez son parent & son amy, & qu'il scauoit bien que le Roy auoit de nouveau Commis pour traitter avec eux ; tellement que dès la seconde fois que vous vous assemblastes avec eux, vostre negotiation fut rendue si heureuse par les accidens cy-dessus, que vous les fistes departir de l'Estat de Grand maistre de la maison du Roy, dont auoit esté pourueu Monsieur le Comte de Soissons lors du meurtre de Monsieur de Guyse, du Gouvernement de Champagne possédé par Monsieur de Neuers, depuis le mesme temps & pour les mesmes causes & de tous les benefices qui auoient appartenü au Cardinal de Guyse, & fut tout de l'Archeuesché de Reims dont estoit pourueu Monsieur du Bec, parent de Madame de Liencourt, qui estoient les trois poincts sur lesquels tomboient les plus grandes difficultez, ayant mis en auant de bailler à Monsieur de Guyse au lieu de tout cela le Gouvernement de Prouence, sachant bien que le Roy pour plusieurs raisons ne le trouueroit pas mauuais, voire mesmes peut estre en seroit tres-ayse, afin de pouuoir opposer quelque puissant competitor à Monsieur d'Espernon qui se vouloit maintenir en iceluy contre sa volonté, au prejudice du bien de son seruice & contentement de la Prouince.

Tellement que vous estant allé trouuer le Roy & luy ayant raconté tout ce que vous auiez fait, & s'estonnant qu'en si peu de temps vous eussiez gagné ces trois poincts, que les trois autres disoient auoir tant disputez sans l'auoir peu obtenir, & ne sachant pas d'où en pouenoit la cause, tout cela tourna à vostre si grand aduantage qu'il ne se peut tenir de dire, il faut bien que vous ayez eu vne industrie ou bonne fortuné merueilleuse d'auoir ainsi promptement obtenu ce que les autres disoient leur auoir esté impossible, en l'espace de quinze iours ou trois semaines qu'ils ont trouuillé en cette affaire, ou qu'il y ayt eu en eux bien de la malice, ou de l'ignorance, ou du malheur, & puis que vous auez si bien commencé ie vous prie d'acheuer le plustost que vous pourrez, trouuant bon ce que vous auez mis en auant pour la Prouencé où Monsieur d'Espernon tache de s'establi contre ma volonté & le bien de mon seruice, & ne pouuons mieux faire que de luy mettre Monsieur de Guyse en teste, d'autant que luy réunissant de son costé ceux qui se ressentent encor de la Ligue & mes seruiteurs affidez (comme Messieurs d'Ornano, Lesdiguières & autres ausquels ie l'enjoindray ainsi) tout le crédit que peut auoir acquis Monsieur d'Espernon serabien-tost réduit à néant, & luy contraint apres y auoir bien despendu, de s'en reuenir me trouuer & faire le bon valer.

Ayant ainsi receu les commandemens absolus du Roy, vous trouuastes tant diligemment & heureusement que le lendemain au soir ayant conuenu

*Monsieur
d'Espernon
se veut esta-
blir en Prou-
ence contre
la volonté du
Roy.*

*Traité
conclu avec
Monsieur de
Guyse.*

de tous les Articles du traité, dont la plupart auoient desia esté accordez par ceux qui l'auoyent maniez auparauant vous, que vous les signastes au nom du Roy en vertu de vostre pouuoir, & fistes signer à Madame de Guyse & aux Sieurs de la Rochette, Pericard & Bigot.

*Resolution
de ceux de
Reims.*

Et des le lendemain il arriua vne chose qui merite d'estre écrite pour faire voir la gentillesse de l'esprit, bonne foy & loyauté du Roy, qui fut que les habitans de Reims c'estant enfin resolu de se donner au Roy, voire de contraindre Monsieur de Guyse à faire le semblable ou se saisir de sa personne; s'estans aigris deux ou trois fois depuis huit iours contre luy, & luy contre eux jusques à vser de reproches & menaces, pourte qu'ils auoient refusé de laisser entrer des troupes qu'il y auoit voulu faire venir, & que nonobstant ses deffences ils n'auoient pas laissé de continuer leurs gardes dans les Tours, Portaux & autres lieux forts de leur Ville, pour ces raisons donc ayant député six des principaux de leurs Citoyens vers le Roy & iceux s'estants adressez à vous pour ce qu'ils auoient appris à leurs arriué à Paris que le Roy s'estoit remis en vostre fidelité & suffisance pour mettre vne fin au traité de Monsieur de Guyse, ils vous dirent qu'estants tres-assurez de vostre ancienne loyauté au seruice du Roy & de l'entiere confiance qu'il y auoit, ils s'estoient librement adressez à vous, sçachant que vous vseriez bien de leur bonne volonté & tiendriez secret ce qui le meriteroit, pour vous dire qu'il n'estoit nul besoin que le Roy se constituast en grands frais & despances, ny accordast de difficiles conditions à Monsieur de Guyse sous couleur qu'il les rameneroit à son seruice, d'autant qu'ils se remettroient bien d'eux mesme à ce deuoir sans son interuention, voire si vous leur donniez parole que le Roy l'auoit agreable ils ne paroistroient point dauantage en Cour, mais s'en retourneroient à Reims, & trouueroient bien moyen sans aucune doute, difficulté, ny peril de se saisir de la personne de Monsieur de Guyse, & de le liurer luy mesme (au lieu qu'il les vouloit liurer) entre les mains du Roy, & que par ce moyen ils recouueroient sur les siens vne partie des pertes dont ils leurs auoient esté cause, & que pour vous monstrez combien ils estoient resolu & affectionnez en cette affaire, si vous leur vouliez faire auoir par escrit vn adueu du Roy pour cela, voire seulement leur en donner vn signé de vostre main, il vous feroient donner dix mil escus par la Ville, & feroient executer toutes leurs propositions, lesquelles vous escoutastes fort attentiuement, & les ayant loüez de l'affection qu'ils tesmoignoient à leur Roy & à leur Patrie, & remerciez du présent qu'ils vous vouloient faire, vous les priaistes de trouuer bon que vous fissiez entendre le tout au Roy auant que de leur faire aucune responce; & ainsi s'estans retirez à leurs logis, vous vous en allastes trouuer le Roy, auquel ayant conté l'arriué de ses députez de Reims à Paris, les causes de leurs venuë, les offres qu'ils vous auoient faites & la remise dont vous auiez vſé à leurs faire responce; il se mit à faire trois ou quatre tours dans son petit cabinet, d'où il auoit fait sortir tout le monde, reserué le Sieur de Beringuen (pour ce que vous luy auiez dit d'auoir quelque chose qui meritoit d'estre tenuë secrette à luy faire entendre) puis apres s'estre gratté la teste deux ou trois fois & s'estant mis à soufrire, il dit; L'on dit bien vray qu'il n'y a rien si volage qu'une multitude de peuple, ny qui se porte plustost d'une extremité en l'autre, s'estant encores promené vne fois il vous appella contre la fenestre, & vous demanda, ou vous en estiez du traité

du traité de Monsieur de Guyse : à quoy luy ayant respondu que tout estoit d'accord & que les Articles en auoient esté signez dès le soir de deuant.

Quoy donc, vous dit-il, vous avez signé les Articles en mon nom en vertu de vostre pouuoir ? Oüy Sire, je les ay signez, luy dites vous, suivant le commandement expres & absolu que vous m'en auiez fait par trois fois, & n'ay pensé en cela vous deseruir ny vous déplaire ; Aussi n'avez vous fait, respondit-il ; car ie suis asseuré de vostre bonne intention, mais aussi puis que les choses en sont venuës si auant & que vous y avez engagé ma foy & ma parole ie le veux obseruer inuiolablement : Et partant faites venir ceux de Reims parler à moy, car ie les veux remercier, les gratifier de ce qu'ils me demanderont en ce qui se pourra faire honestement, & tesmoigner combien i'estime leur zele à mon seruite, toutes lesquelles choses dont les particularitez seroient trop longues à réciter ; furent ainsi executées & le traité de Mr. de Guyse reduit en forme au nom du Roy, & signé de Monsieur de Gesures.

Nous nous sommes résolus de n'insérer point ces Articles dans les recueils que nous faisons à present, tant afin de les abréger tousiours le plus qu'il nous sera possible, que pource qu'ayans esté Imprimez ils se trouueront par tout, & nous contenterons de dire qu'en conséquence d'iceux, en vertu de la foy du Roy tenuë pour inuiolable & des assurances particulieres de vous aux députez de Monsieur de Guyse (car quand à Madame de Guyse & Mademoiselle sa Fille elles n'en voulurent iamais d'autres que le bon naturel du Roy, & leur extreme affection en son endroit) qu'il receuroit tres-bon traitement & que vous l'assisteriez & seruiriez de tout vostre cœur : il s'en vint trouuer sa Majesté (avec le plus de ses amis qu'il peut r'assembler (de laquelle il fut receu fort fauorablement & avec les mesmes caresses, faço riante, familiarité, priuauté & liberté en paroles, que s'il eust esté nourry pres de luy dès ses premiers ans, & ne luy eust iamais rendu que fidelle seruite & entiere obeysance, tous ceux qui voyoient ces actions demeurans infiniment esmerueillez de trouuer vne si grande facilité en ce Prince, à vser de telles courtoisies & ciuilitiez ; & admirant vn si gentil naturel & vne vertu tant illustre, sur tout lors que Monsieur de Guyse ayant respondu à icelles avec des tesmoignages de grande seruitude & submission, & protesté de recognoistre à iamais sa Majesté pour son seul Roy & vnique Maistre, & en cette qualité de luy demeurer tous les iours de sa vie tres-humble sujet loyal & obeysant seruiteur ; Il le vint (avec apparence de grande ioye) embrasser pour la troisiëme fois en l'appellant son nepueu, luy dit (après quelques remercimens de son affection & assurance de la recognoistre) que son Peré & luy auoient passé vne partie de leur jeunesse ensemble, & quoy qu'ils se trouuassent souuent riuaux en amour & en plusieurs autres desseins & pretentions qui ont accoustumé d'alliener les affections, s'y n'auoient-ils laissé d'estre fort familiers amis & de faire grand cas de la personne & vertu l'vn de l'autre, & que tout au contraire, nul d'eux ne s'estoit iamais peu accommoder à l'humeur de Monsieur d'Alençon, s'asseurer en son amitié ny se confier en ses paroles tant ils l'estimoient Prince de malin esprit, volage, cauteleux & desloyal ; se recognoissant l'vn à l'autre auoir mesme vne certaine naturelle antipatie avec luy : A quoy Monsieur de Guyse reparait que le Roy faisoit trop d'honneur à la memoire de son Peré, & luy demeroit tres-obligé d'en parler en si dignes termes.

Il se passa lors & depuis plusieurs autres semblables discours & compli-

mens entre le Roy & Monsieur de Guyse (lequel n'oublloit nulle sorte de complaisance pour se rendre agreable) qui seroient trop longues à reciter, & ne seruiroient qu'à faire cognoistre les bonnes inclinations du Roy, sa douceur, familiarité & agreable conuersation, & qu'en la fréquentation & société ordinaire & es jeux, plaisirs, festins & autres passe-temps, il se rendoit comme compagnon & amy d'un chacun : Aussi bien qu'es batailles & combats, foy, loyauté, prudence, magnanimité, clemence, dits faits & gestes heroiques) il faisoit paroistre qu'il estoit à bon droit le Roy, le Maistre, le Chef, le Capitaine & le plus excellent de tous, dequoy les choses cy-dessus dites rendans des tesmoignages assez suffisans, & les suiuanes le confirmant encor plus amplement, sur lequel discours nous ramenteurons (comme Madame de Guyse) estant vne apresdinée venuë voir le Roy en sa chambre, & trouué en entrant que Mr. de Guyse luy presentoit la seruiete de collation pour lauer, elle se mit à faire des exclamations des-jouissance à sa mode, & puis dit au Roy en substance, au moins ce nous semble : car il nous a esté impossible (encor que deux de nous y fussions presens) de bien retenir toutes ces belles paroles ; Qu'elle receuoit vne extreme ioye & contentement de voir son Fils se rengier ainsi bien en son deuoir, & que la bonté de sa Majesté daignast agréer son seruiete, d'autant que s'auoit tousiours esté le but de ses plus ardantes prieres enuers Dieu & incessamment desiré comme sa tres-humble seruante de le voir Roy de France, paisible & bon Maistre à elle & à tous les siens, ne voulant point celer qu'elle n'eust eu des souhairs cōtraires pour son deuancier, voire ne luy eust esté tres-odieux, pour des raisons que l'on pouuoit assez coniecturer sans qu'il fut besoin d'en dire d'auantage, & que maintenant s'estant toute donnée à sa Majesté elle luy confacroit aussi tous ses enfans, & sur tout son fils aîné, afin qu'ayant esté cy-deuant vn fol, il deuint sage en si bonne escolle : à quoy s'il venoit à manquer de loyauté enuers luy & l'Estat, elle le desaduoirait pour Fils & ne le voudroit iamais voir ; ce que le Roy trouua si bon qu'il courut la baiser & embrasser, luy disant : Qu'il auoit tousiours fait mesme estat de son affection qu'elle la tesmoignoit maintenant, & pour cette cause estoit il resolu de seruir de bon Pere aussi bien que de bon Roy & de bon Maistre, à elle & aux siens.

Or n'y a-il point de doute que le Roy dit tout cecy du meilleur cœur qu'il eust à cette Princesse, diuerses experiences du passé & de l'aduenir, ayant tesmoigné qu'il n'y en auoit vne seule à la Cour qu'il aymast tant, ny de qui la compagnie luy fut si agreable, ayant souuent dit tout haut, à ce que nous auons appris de vous & d'autres qu'il l'affectionnoient de cette sorte, pour ce qu'elle, l'auoit tousiours aymé, n'auoit point l'esprit malin & n'estoit nullement enuieuse, médisante ny broüillonne, la trouuoit tousiours de bonne humeur & de bonne compagnie (pour son regard) ayant les meilleures rencontres qu'il estoit possible, & de certaines naïfuetez & simplicitéz en ce qu'elle disoit & faisoit, lesquelles (prouenans plustost de gentillesse, de dextérité, d'industrie & de dessein de complaire, que d'aucune lourderie, naïferie, sottise, ny volonté de nuire ou offenser quelqu'un) rendoient sa conuersation des plus douces & agreables ; ce qui est cause que nous donnons ces louanges bien meritées à ceux de cette Maison, qui vous ont aymé en toute saison & sur tout à la Mere & à la Fille, qui ont tousiours plus estimé & fait valoir l'honneur que vous auiez de leur appartenir que nulle autres des Princeses, encor que vous ne leur fussiez pas moins proches.

Madame de Guyse vient voir le Roy, ses discours aucluy.

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT, DE MILICE,
& Domestiques.

CHAPITRE LVII.

OR combien que nous recognoissons assez de nous estre desia tant ostendus aux Chapitres precedens, en parlant de Madame de Guyse, de ses enfans, de leurs reductions au service du Roy, & de ce qui s'en est ensuiuy en consequence d'icelles; que ceux qui les auront en aduersion: & vous aussi, pourront bien prendre la dessus occasion de nous accuser d'affectation aux louanges d'eux & de Vous; Si n'auons nous pas estime (que pour crainte de leur desplaire) nous deussions supprimer quelques discours faits, par deux d'entre nous, lesquels ils auoient extraits de diuers broüillards de papiers trouuez dans les armoires de vostre petit cabinet & a vous adressez, lesquels parlant encor des mesmes choses, avec quelques explications, non (à nostre aduis) inutiles, & de plusieurs autres qui meritent bien de n'estre pas oubliees; mais principalement pour deux raisons: La premiere, dautant qu'il s'y verra vne espece d'Apologie, que vous fustes contraint de faire pour éclaircir le Roy des raisons que vous auiez eues pour faire des choses que l'on essayoit de vous tourner à blasme, touchant la Prouence & Messieurs de Guyse, d'Espènon, disant: Que vous auiez obligé l'un sans cause, en desobligeant l'autre contre raison: Et la seconde, pour d'autres discours, par lesquels s'apprendront plusieurs particularitez non inutiles à sçauoir, & mesmes commencerons par le récit de celui qui parle le moins de la Prouence, ny de Messieurs de Guyse & d'Espènon, pourcé qu'il a precedé l'autre en temps: & que d'iceluy se peut tirer des enseignemens & remarques en quelque sorte capables de faire au cunement discerner les bonnes d'avec les mauuaises intentions, les biens d'avec les mal-faites entreprises, les vrais d'avec les desguisez seruiteurs, les excellens d'avec ignorans Capitaines, & les vrayement genereux courages, d'avec les artificieux: Le premier de ces discours estant vne Lettre à vous adressée, qui vous en indique vne autre le tout tel qu'il s'ensuit:

MONS EIGNEVR,

Encôr que nos desseins en recueillant ces Memoires (du cours de vostre vie, durant quelques années) ayent tousiours esté de ny parler que des particulieres actions du Roy & des choses auxquelles vous aurez eu quelque part: soit en fais militaires, soit en cōseils, desseins, entremises, discours, entretiens, ambassades, traittez, voyages & negociations ou esquelles vos interests sont meslez & les causes de vostre fortune specifiees, ou ce que vous auez veu & sçeu particulièrement des faits & gestes memorables de nostre grand Roy & de ses hauts & genereux projets (ainsi que nous l'auons dit en tant d'autres lieux de ces recueils abreges, tirez des grands Memoires de vostre vie, que ceux qui les liront ne le sçauoient oublier) neantmoins ayant trouué entre plusieurs de vos vieux papiers vne lettre qui vous estoit escripte par vn nommé le Sieur d'Ariat de Montauban, faisant mention de diuerses factions de guerre qui estoient passées en Languedoc, à cause du Siege de

Villemur en la pluspart desquelles il disoit s'estre trouué : i'ay estimé que tant de diuersitez qui s'y verront (desquelles se peuuent tirer de bonnes instructions & prendre de grandes cognoissances de la varieté des accidens du monde, & disposition des esprits des hommes) meritoient bien d'inserer cette Lettre en ces presens Memoires, laquelle estoit telle que s'en suit.

MONSEIGNEUR,

Encor que ie sçache bien, que l'on ayt enuoyé au Roy, le discours des faits d'armes & autres actions qui se sont passées en Languedoc, à cause du Siege de Villemur, & que ie ne doute point que vous ne les ayez veus, neantmoins me semblant y auoir eu plusieurs particularitez obmises, qui s'ont de ma science : I'ay pris la hardiesse de vous escrire la presente Lettre, par laquelle vous sçaurez : Que le quinzième de Iuin, Monsieur de Joyeuse ayant rassemblée aux enuirs de Tholouze, vne armée de cinq ou six mille hommes de pied & de huit ou neuf cens cheuaux, il s'aduança vers les quartiers de nostre Ville de Montauban le vingtième dudit mois de Iuin, ce qui nous mist en de grandes allarmes, lesquelles augmentèrent grandement lors que plusieurs des peuples de la campagne se venans refugier à Montauban, nous donnerent cognoissance des rauages, saccagemens, brullemens, violemens & meurtres execrables, que commettoient impugnement tous ceux de cette armée. & plus encor qu'il eut pris par force tous les Châteaux, Villottes & lieux fortifiez, dont ie vous en nommeray quelques-vns, pour ce que ie sçay bien que vous les cognoissez, à sçauoir : Mont-bequin, Mont-bartier, Mont-beton, la Barte Maussac, S. Leophaire, S. Maurice & autres; tous lesquels heureux succez le firent resoudre d'aller assieger Villemur, que ie vous auois ouy dire plusieurs fois ne valoir rien si l'on l'attaquoit par les lieux que les ignorans en fortifications estimoient le plus fort, qui estoit le costé du Château : mais de bonne fortune pour nous il s'opiniastra du costé de la Ville à cause de la riuiere & de la grande quantité de bleds, vins & autres viures qu'il sçauoit y auoir dedans, desquels il faisoit estat de se seruir vtilement pour de plus grands desseins : car l'esprit & le courage de ce Seigneur estoit capable d'entreprendre choses grandes, bonnes & mauuaises, ce qui fit aussi resoudre nos Magistrats & Consuls (à quoy les continuelles sollicitations de plusieurs de mes parens & de moy ne furent pas inutiles) d'enuoyer vers Monsieur de Themines, pour le prier de nous assister, lequel ne manqua pas de se rendre aussi-tost à Montauban & de tesmoigner qu'il ayroit nostre communalité : mais plus encor le bien du seruice du Roy, donnant aussi-tost aduis à Monsieur d'Espèron de ce qui se passoit, le priant de le vouloir assister de plusieurs troupes siennes qui battoient la campagne, lesquelles pour estre sans employ vtile ne faisoient que destruire les peuples & lesquelles l'on disoit qu'il auoit leuées pour faire passer en Prouence, avec intention de s'en conseruer le Gouvernement, nonobstant (ce disoit-on que le Roy eust autre volonté) chose qu'il ne luy peut refuser au moins en apparence à cause que c'estoit sur le chemin qu'elles deuoient tenir & en les attendant Monsieur de Themines ietta quelques gens de cheual & de pied dans Villemur, lequel ils trouuerent tellement inuesti qu'ils furent contrains de renuoyer leurs cheuaux & d'y entrer à pied, à l'arriuée des troupes de Monsieur

d'Espèrnon elles firent bien la mine de nous vouloir secourir puissamment ne crians que bataille, bataille, pour les premiers iours; mais ils changèrent bien-tost de langage lors que l'on leur proposa d'en venir effectivement aux mains: car ils faisoient naistre incessamment difficultez sur difficultez & en fin quelques vns qui ne les approuuoient pas; nous descouariront qu'ils auoient charge expresse de passer outre sans rien hazarder; mais que si en faisant bonne mine ils pouuoient donner quelque empeschement au Siege, ils croyoient bien que l'on n'y manqueroit pas, ce qui fut accepté ne pouuant rien obtenir dauantage, chose qui neantmoins nuisit plus à Villemur qu'elle ne luy seruit, d'autant en premier lieu, lors que les forces furent iointes ensemble, elles apprirent aux nostres à viure en picorant & à se garder nonchalamment: tellement que nonobstant qu'à cette occasion Monsieur de Joyeuse eut vn peu esloigné ses troupes & les eut logées serré, si est ce que luy se doutant bien (soit qu'il en eust eu aduis ou non) que ces troupes de Monsieur d'Espèrnon passeroient bien-tost outre, il ne s'esloigna iamais tant qu'il ne peust facilement apprendre tout ce qui se passeroit parmy nous: de sorte qu'ayant esté aduertty par ses espions (dont il en auoit quantité parmy nous) que les troupes de Monsieur d'Espèrnon estans fort mal disciplinées viuoient desordonnément & faisoient mauuaise garde voire auoient esté imitées par les nostres, il se resolut de leur donner vne estrette à toutes les deux; comme elles se trouuerent attaquées vne nuict si puissamment qu'elles furent mises en fuite & y eust eu vne des-routé entière, si Monsieur de Themines (auec ce qu'il s'estoit reserué de forces) ne fust accouru à leur secours; & encor ny peut-il donner si bon ordre qu'il n'y demeurast sept ou huict cens hommes, du bagage de l'artillerie, laquelle disgrâce nous mist en altercations les vns contre les autres, & fut cause que les troupes de Monsieur d'Espèrnon se retirèrent d'auec nous, & prenant des chemins escartez & plus esloignez des hazards & des ennemis reprindrent leur chemin de Prouence, luyuant le commandement qu'ils en receurent, & qui fut cause que Monsieur de Joyeuse reprist son Siege de Villemur plus obtinément & plus puissamment qu'auparauant, tellement que Monsieur de Themines ne se voyant nul moyen en main, pour le faire leuer par ses seules forces, il se resolut d'en enuoyer chercher d'autres, & cependant d'employer sa personne & sa vie, pour defendre la place tant qu'il pourroit, & de fait il entra dans Villemur peu de iours apres auec cent ou six vingts bons cheuaux & deux cens cinquante harquebuffiers, & en fit sortir Monsieur de Regniers (qui en estant Seigneur par engagement estoit si incommodé de ses membres qu'il n'y pouoit pas beaucoup seruir, & l'enuoya solliciter de tous costez pour auoir secours) & moy m'estant rangé près la personne de Monsieur de Themines auec de mes parens & amis, nous y fismes tous (& fut tout les gens de qualité) des merueilles, tant à bien attaquer qu'à bien defendre entre lesquels ie vous nommeray, pour ce que vous les cognoissez, Messieurs de Maufac (estably Gouverneur de la Ville, pour l'absence de Monsieur de Regniers) de Desme, de Chambret, de la Magdeleine, de bonne coste, d'Eutreigues, de la Chaise, de Ducros, de Bassignac, de Murs, de Mostolak, de Bure, de Caluet, de Bourjadé, d'Alleigre, de Cap-bossu, de Constans & de Subsol. Monsieur de Joyeuse aduertty de se renfort, dans la place voulut aussi renforcer son armée; en quoy ceux de Tholouze l'assisterent puissamment & plusieurs de la Noblesse d'y

pais aussi, mais le principal secours qu'il receut (s'il en eust sçeu bien vser) fut les bons conseils que luy vindrent donner Messieurs d'Onous & de Mörberault, car ils estoient sages & bons hommes de guerre) nonobstant toutes lesquelles assistances, nous ne laissons gueres nos assiegeans en repos, ayant fait vne fortie bien à propos par le moyen de laquelle nous luy taillames en pieces grande partie d'un Regiment de douze cens hommes que ceux de Tholouze soudoyoient & luy auoient enuoyé quasi tout composé des enfans de la Ville (dans lequel attaquement ie ne m'esparnay pas) & m'en reuins neantmoins sans autre mal que de deux petites blessures, pendant ces attaques & deffences Monsieur de Regniers sollicita encor Monsieur d'Espernon & tout de nouveau Monsieur de Maignon de nous vouloir secourir; mais n'y de l'un, n'y de l'autre il ne receut que des excuses & des remises, qui nous laissoient bien peu d'esperances d'en receuoir du secours, ce qui fit prendre la hardiesse à Monsieur de Themines d'en escrire au Roy mesme, par Courier expres, lequel le cognoissant & l'aimant comme vous sçaez qu'il fait, & nostre Ville aussi ne manqua pas d'y donner ordre, luy renuoyant aussi-tost son Courier avec lettres à Monsieur de Montmorency & a Monsieur d'Espernon leur commandant expressement d'y pouruoir iusques à y employer leurs propres personnes si besoin estoit, enquoy le dernier ne monstra pas grande affection & tesmoigna bien qu'il auoit d'autres desseins: mais le premier n'y manqua pas, car il nous enuoya aussi-tost de fort bonne troupe toutes Huguenotes, commandées par Messieurs de Leques & de Chambault leur ordonnant expressement de ne reuenir point que le Siege ne fust leué, dequoy ils essayèrent plusieurs fois de prendre l'occasion, mais ils trouuerent tousiours Monsieur de Ioyeuse si bien logé & retranché, luy si fort & eux si foibles, qu'ils estimèrent ne le deuoir plus tenter qu'ils n'eussent encor de nouvelles troupes, pour lesquelles essayer de recouurer ils escriuièrent tous à Monsieur de Messillac Lieutenant de Roy en Auuergne, & à Monsieur le Vicomte de Gourdon (homme à la verité de mauuaise taille: mais de grande affection, de bon cœur & de grande creance) lesquels sans vser d'excuses ny remises, comme Messieurs d'Espernon & de Maignon, tesmoignerent qu'ils estoient vrais seruiteurs du Roy: tellement qu'ayans r'assemblé promptement ce qu'ils peurent de leurs amis, ils se rendirent à Montauban avec deux cens quatre vingts bons cheuaux & huit cens harquebusiers à cheual, lesquels ioints avec les troupes de Messieurs de Leques & de Chambaut, ils s'assemblerent aussi-tost pour deliberer sur ce qu'ils auoient à faire, & fut resolu de se loger plus près de l'armée assiegeante qu'ils n'estoient auparauant: mais estant arriué dès le lendemain de cette conclusion que Monsieur de Ioyeuse (lequel en tout ce Siege a tesmoigné vne grande hardiesse, vigilance, soin & diligence) avec son armée vint à l'improuiste se presenter deuant eux en ordre de bataille, grandement bien disposée pour combattre, la pluspart des nostres tesmoignerent quelque espeece d'estonnement disposé à la retraite, ou pour le moins à s'esloigner; & par cette action venant à recognoitre qu'ils auoient affaire à vn ennemy plus fort qu'eux (car il auoit bien cinq à six mille hommes de pied & huit ou neuf cens cheuaux, & eux ne pouuoient auoir plus de sept cens cheuaux, & trois mil sept cens harquebusiers) & qui estoit grandement entreprenant; voire plutost temeraire que hardy ils iugerent bien qu'ils n'en auroient pas si bon marché qu'ils auoient estimé, laquelle deffiance leur deuint fort

profitable, car elle les rendit plus soigneux de se loger aduantageusement, de faire venir de l'Artillerie de Montauban, des munitions & quantité de viures dans leurs logemens, de si mieux reserrer, auoir plus de soin de leurs gardes, afin que l'on ne peut vser de surprise sur leurs troupes, comme il auoit esté fait sur celles de Monsieur d'Espéron & les nostres lors de leur jonction; & de ne hazarder point de bataille ny d'attaquement general que sur vne opportunité fort aduantageuse, laquelle se presenta plustost qu'ils n'eussent oïé esperer par vne telle occasion: Monsieur de Loyeuse croyant auoir reconnu par sa presentation en bataille, que les ennemis auxquels il auoit affaire le craignoient, & ne seroient pas gens pour beaucoup hazarder, il commença (en les mesprisant) à mespriser les conseils que luy auoient tousiours donné Messieurs d'Ornous & de Montberault, de loger toute sa Caualerie dans son Camp retranché comme au picquet, depuis la jonction de nos troupes, comme elles s'y accommoderent quelques quinze iours: mais enfin ce qu'il y auoit de Noblesse la moins accoustumée aux fatigues & incommoditez des gardes & logemens si serrez, persuaderent si bien les autres, que tous ensemble d'un commun accord ils vindrent prier Monsieur de Loyeuse de leur permettre de s'aller rafraischir pour cinq ou six iours, seulement dans quatre ou cinq villottes & bons villages, qui estoient du long le haut de la riuere du Tar, afin que s'il auoit besoin d'eux plustost, il les pust plus promptement mander & mieux aduertir, en tirant seulement trois coups de Canon, lesquels il leur seroit facile d'entendre, & se trouueroient aussi-tost prests à partir. Cette permission fut long temps disputée (comme m'a conté vn de mes amis de leur parti, auquelestant mô parent ie sauua la vie) duquel i'ay aussi appris la pluspart des particularitez que ie vous escriis touchant leurs desconuenues: mais enfin contre les aduis desdits Sieurs d'Ornous & de Montberault, il fut permis à cette Caualerie, qui estoit des meilleures, de s'aller loger où ils auoient demandé, ce qu'ils firent bien soudainement, & s'en repentirent tout à loisir: d'autant que Monsieur de Messillac, qui est vn Cavalier fort actif, braue, & vigilant, & qui auoit tousiours quelque espion dans leur armée, ayant eu aussi-tost aduis par l'un d'iceux du deslogement de cette Caualerie, assembla en mesme temps tous les autres principaux chefs de leurs troupes, & leur dit: Messieurs i'ay ouy parler d'un vieil prouerbe qui dit, *Qu'il faut battre le fer cependant qu'il est chaud*; or ne sçay je si celuy que portent nos ennemis est chaud ou froid: mais ie sçay bien qu'il est temps d'essayer à le bien battre; car nous n'en aurons peut-estre iamais si belle opportunité, & là dessus leur particularisa ce que ces espions luy auoient appris de cette Caualerie deslogée du camp, & logée au loing; Surquoy tous les autres Chefs qui auoient aussi tres-bonne volonté, conclurent à ne laisser pas perdre vne occasion de se deliurer des fatigues, leurs amis assiegez de peines, acquerir de l'honneur & seruir le Roy: Tellement que sans grande dispute Monsieur de Chambault ayant dit tout haut; *Or sus, sus, Messieurs, il est du tout necessaire de ne laisser pas perdre cette opportunité de bien seruir le Roy, nos amis, & d'acquérir de l'honneur, & partant ne faut-il plus parler que de vaincre ou de mourir*: & sur telles conclusions s'estans resolus à leur ordre d'attaquement, ils l'entreprendrent par quatre endroits desia auparauant recognus par Messieurs de Pedoüe, Mont-oison, & Clouzels, que bien cognoissez, lesquels d'un commun accord avec les autres Chefs, estimerent à propos de reseruer vn

regiment de huit cens hommes de pied, & de trois cens cheuaux, pour se tenir tousiours en bataille à la veüe des retranchemens des ennemis, & d'employer le surplus à les attaquer puïssamment, mettant avec les gens de pied separez en quatre troupes, cinquante hommes d'armes, pied à terre avec chacun vne hallebarde au poing, l'espée au costé & deux pistolets à la ceinture, pour se mettre à la teste de leurs gens de pied & y faire le plus grand effort: Si tost que quatre cens hommes de pied que l'on auoit ordonnez d'attaquer les premiers retranchemens, leur auroient fait descharger toutes leurs harquebuses par leurs premieres salues de l'abord; or ne peurent tous ces ordres, rumeurs & mouuemens d'iceux, estre tenus si secrets que Monsieur de Ioyeuse n'en descouurist quelque chose; car il auoit forces espions parmy nous & ne fut au repentir d'auoir mesprisé l'aduis des vieux Capitaines, & sur tous ceux de Mrs. d'Ornous & de Montberault, & afin d'y apporter quelque espee de remede; il enuoya quatre cens hommes pour r'enforçer les deux cens établis à garder son premier retranchement, à cause qu'il n'estoit pas encor du tout acheué, & fit tirer les trois coups de canon donnez pour signal à sa caualerie de monter à cheual: mais tout cela fut executé si tumultuairement & si peu diligemment par les douïllers & paresseux & ceux qui aymoient mieue le liçt que le combat, & la bouteille, & le iambon que l'espée & le pistolet, qu'il ne fut pas suffisant de le garantir de peril & de ruine, d'autant que les Sieurs de Pedouc, de Clouzels & Montoisson, & de la Barte, qui menoiert les quatre cens premiers harquebusiers & piquiers, parurent si matin (le Soleil n'estant pas encor du tout leué) & firent leur attaquement avec telle promptitude & impetuosité qu'ils firent voler toutes les premieres charges des harquebuses & pieces preparées pour la deffence de ce premier retranchement, & furent suiuis de si pres & avec telle resolution qu'auant qu'ils eussent eu loisir de recharger nos troupes, en demie heure furent montées sur les escarpes des fosses, desquels ayant fait leur escoupereries & descendu de furie dans le bas du retranchement, ils estonnerent tellement ceux de la deffense d'iceluy qu'apres en auoir esté tué quatre-vingts ou cent des premiers deffenseurs, le reste tourna le dos & s'enfuit vers le second retranchement: mais ce fut avec tel desordre & confusion qu'ils y apporterent plus d'embaras que de secours, aussi qu'estant suiuis plus diligemment & furieusement par nos gens victorieux qu'ils ne s'estoient imaginé, ils ne seurent quasi à quoy se resoudre; de sorte que ce second retranchement (qui à la verité estoit assez bon pour le deffendre) fut aussi-tost gagné que l'autre, & lors eux tous ayant tous pris l'épouuante, ce fut à sauue qui peut, & dire; maudit soit le dernier, sur lequel desarroy suruenant leur caualerie, tant s'en faut, qu'elle leur fist prendre courage, arresta leur fuite & les fit resoudre au combat, qu'eux mesme voyat marcher ce bataillon de huit cens hommes de pied, & leur escadron de trois cens cheuaux qui auoient esté reseruez, ils se jeterent comme tous estonnez parmy leurs gens de pied, mais sans aucune absoluë resolution, pour ce qu'ils deuroient faire (encor que ce fussent de belles & fortes troupes) d'autant que la fuite des autres leur donnoit desia tant d'espouuante que Monsieur de Themines (sortant de la Ville avec tout ce que nous estions de gens de guerre avec luy, caualerie & infanterie, & les chargeant furieusement) les mit en tel effroy que suruenant de tous costez, tout le reste de l'armée à la charge, tout courage & aduis se trouuerent esuanouïs, & nul des ennemis ne songea

plus à se deffendre, mais (en se mettant en route absoluë) à chercher le moyen de se pouuoir garantir du feu & du fer par le moyen de l'eau, & lors se jetterent-ils si grand nombre de gens sur vn pont de cordes & de planches que Monsieur de Ioyeuse auoit fait accommoder sur le Tar, qu'il se rompit & enfondra dans la riuere, avec tout ce qui estoit dessus; entre lesquels estoit mondit Sieur de Ioyeuse, ceux qui suiuoient à la file (en s'enfuyant) suruenoient si esperdus que sans penser à la rupture du pont, ils se iettoient eux & leurs cheuaux à corps perdu dans le fleuve, comme si c'eust esté vn pont, ce que nous (estans las de tuer & fraper) regardions par admiration, disans; Que ce qui paroïssoit ressembloit à la submerision de Pharaó; Nous n'auons peu scauoir au vray le nombre des morts, à cause des diuerses sortes d'icelles, mais les bruits courent que les ennemis disent y auoir perdu plus de trois mil de l'infanterie & bien quatre cens de la caualerie; Nous y auons aussi gagné cinq pieces d'artilleries & vingt-deux Enseignes ou Cornettes, & ne si est pas perdu trente hommes de nostre part, toutes lesquelles choses & particularitez d'icelles, i'ay veu en partie ayant appris les autres par le discours que i'en ay ouy tenir à nos principaux Chefs, lors que Monsieur de Themines leur donna à souper au retour de la poursuite & desconfiture des ennemis & de l'vn d'iceux que i'auois pris & puis laissé aller sans rançon: vous suppliant d'excuser la prolixité de cette Lettre & me tenir,

MONSEIGNEUR, &c.

Le second de ces discours desquels nous auons parlé commence encor par vne Lettre à vous adressée, qui commence ainsi.

MONSEIGNEUR;

Nous vous dirons que Madame de Guyse (comme d'vne partie de tout cecy, il en a esté parlé cy-deuant) ayant demandé au Roy quelques vns de ses confidens seruiteurs, par le moyen desquels elle pust scauoir sous quelles conditions seures & honorables, sa Majesté auroit agreable que tous ses enfans luy vinssent protester de leur tres-humble seruice (avec serment de ne s'en departir iamais) & remettre en son obeyssance dix ou douze Villes ou Places qu'ilstenoient encores: le Roy luy en nomma quatre tous gens bien qualifiez, mais lesquels (comme ils estoient differens en conditions, affections, interests & fantaisies) demeurèrent tousiours aussi de tant diuers aduis & opinions qu'ils consumoient plus de temps en contestations entre eux qu'en resolutions d'affaires: dequoy Madamé de Guyse estant venuë faire plainte au Roy (luy vous tenant lors par la main & discourant de ce que vous auiez traité en Normandie) & le prier de ne luy donner plus tant de Commissaires, mais qui fussent mieux d'accord ensemble & ne procedassent pas si douteusement les vns des autres, ny de la science de ses intentions, tous lesquels propos furent tant demenez que le Roy vous choisit (vous seul) pour donner promptement perfection à ce que quatre n'auoient quasi pas comencé d'entamer: dequoy il ne faut point douter que ces Messieurs ne demeurassent fort offensez: mais ne l'osant pas faire paroître au Roy, ils tournerent tous leurs despits & leurs coleres contre Madame de Guyse & vous: s'estans persuadez que tout cela s'estoit mesnagé par concert fait entre vous deux, qui auiez

*Monsieur de
Rofny traité
par comman-
dement du
Roy avec
Madame de
Guife.*

grande amitié & parentage ensemble, mais leurs desplaisirs augmentèrent grandement, lors qu'ils sceurent que vous eustes si diligemment & facilement conuenu de toutes choses, elle s'estant promptement départie de toutes celles les plus importantes qu'elle leur auoit tousiours les plus contestées, & vous par espeece de quelque compensation luy en ayant aussi-tost accordé d'autres, aufquelles ils n'eussent iamais consenty, d'autant qu'elles prejudicioient à de leurs amis inthimes qui estoient absens, & mesmes croyoient estre preiudiciables au Royaume, tellement qu'il ne se faut point estonner s'ils essayèrent à blasmer toute vostre entremise, & la faire trouuer mauuaise, auquel dessein ayans encor adjoints plusieurs des autres adorateurs de la vieille Cour, qui regreeroit incessamment les delices d'icelle, eux tous ensemble (& quelque-fois separement) dirent tant de choses au Roy la dessus, les exagererent de sorte & reitererent si souuent leurs instances, que vous paroissant, sa Majesté auoir pris opinion que vous pussiez auoir par trop gratifié Madame de Guife à cause de vostre parenté, vous fustes reduit à en faire dresser vne espeece d'Apologie & la luy bailler par escrit, laquelle ayant leuë encor qu'il tesmoignast de la trouuer bien faite, de l'approuuer & d'en demeurer fort content en luy mesme, si ne laissa-il pas de vous dire, que pour certaines considerations du temps, il ne luy sembloit pas à propos que ces discours fussent veus d'autres que de luy, ce que vous fistes obseruer, mais nous n'estimant pas qu'aucunes des considerations de ces temps-là soient de necessaire obseruation en celuy-cy, nous n'auons point fait de difficulté d'emplifier ceux que nous auons tenus cy-dessus, touchant le traité de Monsieur de Guife, d'un autre discours mentionné cy-deuant estant iceluy tel que s'ensuit.

Les heureux succez des Villes d'Aix, Arles, Marseillé & autres Villes & peuples de Prouence, ne furent pas des moins dignes de remarques, mais le discours de toutes les particularitez d'iceux qui meriteroient bien de n'estre pas oubliées dans les Histoires, estans trop longs pour de simples memoires qui n'ont au commencement esté faits, que pour vous ramenteuoir ce que nous auons peu scauoir de vos plus celebres actions & fort diuerses fortunes, & que nous n'auos depuis amplifiées (suiuant vostre comandement) que des seules particularitez que vous nous auez dit auoir veuës, sceuës & cognuës desdits faits, gestes & fortunes admirables du feu Roy; Nous nous contenterons d'inserer icy vn memoire que nous en auons dressé) & iceluy rendu le plus succint & abregé que nous auons peu, sur diuers broüillards que nous auons trouuez parmy vos vieux papiers qui estoient mis dans les armoires vertes de vostre petit cabinet de derriere, lequel est tel que s'ensuit.

La Prouence deuant estre estimée pour l'une des plus importantes Prouinces desquelles est composé le Royaume de France tel qu'il est maintenant, & ce pour des causes & raisons grandement considerables: mais de trop longue déduction (ioint que nous en auons dit quelque chose ailleurs) & partant dirons nous seulement qu'aussi a elle esté l'une de celles qui a esté trauerfée de plus de diuerses sortes d'accidens & d'agitations tant par elle mesme, que pour auoir esté desirée & tasché d'estre empieté par les Rois & Potentats estrangers ses voisins, & pour telles raisons auons nous estimé que le present discours, quelque succint & abregé que nous ayons essayé de le rendre, ne sera point des-agreable aux esprits curieux, par lequel en peu de mots leur

seront representez les estranges & bizarres mouuemens, accidens & fortunes, ou plutoist desastres & infortunes, par lesquels passerent, & les perils emmens esquels furent iettez cette Prouince & toutes les Villes & peuples d'icelle de toutes conditions, par la trop extrauagante viuacité & subtilité de leurs esprits & les enuies, inquietudes & partialitez d'aucuns des plus grands authorisez & accreditez d'entr'eux mesmes, le quel neantmoins pour plus facile intelligence, nous ferons preceder par vn discours des causes qui apparamment vous furent donnez des raisons que vous eustes ou des pretextes que vous pristez ou voulustes prendre pour entremesler telles affaires de la Prouence, qui sembloient ne vous concerner en rien parmy les discours qui n'auoient esté faits que pour parler seulement de plusieurs actions personnelles du Roy, & par occasion de quelques vnes des vostres, lesquelles occasions de toutes ces choses furent; Que sa Majesté vous ayant fait expedier vn pouuoir pour aller traiter avec l'Admiral de Villars, la Ville de Rouen & autres Gouverneurs & Villes de la Ligue en Normandie, pour les reduire en son obeyssance, & l'estant venu retrouuer à Paris (trois iours apres qu'il y eut esté receu avec ioye, acclamations & applaudissemens vniuersels de tous les peuples de cette Ville) pour l'asseurer que vous auiez laissé toute la Noblesse, les Villes & Peuples de la Ligue en Normandie en disposition de se remettre sous son obeyssance: il arriua les iours suiuaus que Madame de Guyse l'estant venu trouuer vous les rencontraistes se promenant ensemble dans la grande Chambre du Louure, laquelle luy faisoit de grandes instances & supplications de vouloir agréer le tres-humble seruire d'elle & de tous les enfans l'assurant qu'ils ne respiroient maintenant autre chose que l'honneur de pouuoir elle & eux se mettre en ses bonnes graces, & de luy rendre toute obeyssance, desquels il sembloit que ceux qu'il auoit nommez pour en traiter avec elle qui estoient le Chancelier de Chiuerny, le Duc de Retz & les Secretaires d'Estat, Beaulieu-rusé & de Gesures, fissent tout ce qu'ils pouuoient pour en retarder l'effet & les discours qu'ils eurent la dessus (trop longs à reciter) furent tant continuez qu'ils se conclurent par vn pouuoir qui vous fut expedie afin de paracheuer vous seul ce qui auoit esté commencé par quatre ensemble, qui ne c'estoient pû de rien accorder, chacun retenant à dire ce que vous terminastes bien-tost & fort heureusement par vne excessiue faueur de la fortune (trop longue à reciter) ayant enfin accordé à Monsieur de Guyse le Gouvernement de Prouence pour le faire départir de celui de Champagne, de l'office de Grand Maistre de France, & de tous les benefices qui auoient appartenu au Cardinal de Guyse, qu'il disoit luy deuoir estre restituez, d'autant que son Oncle & son Pere en auoient esté violemment despoillez: or pource que les esprits d'humeurs contredisantes & les ialoux & enuieux de vostre personne, de vos emplois & des grandes faueurs de vostre fortune lors naissante, & ceux qui affectionnoient les seruiteurs du feu Roy, vserent de toutes sortes d'artifices, pour descrire tout ce que vous auiez fait & sur tout essayoient-ils de faire trouuer mauuais au Roy, que vous eussiez entrepris (sans qu'il fust specificé dans vostre pouuoir n'y vous auoit esté expressement comandé par le Roy) d'accorder à Madame de Guyse pour son Fils, qui auoit tousiours esté ennemy du Roy & de la France; voire iusques à s'estre fait proposer pour en estre Roy, pource (disoient-ils) qu'elle vous apparenroit le Gouvernement d'vne Prouince de telle importance; en

laquelle ceux de la maison de Lorraine pretendoient droit de propriété & d'en despoüiller vn homme de qualité, merite & seruice, qui auoit tousiours esté des plus aupres des Roys & des plus affectionnez à l'Estat; & reitererent si souuent leurs instances, que le Roy faisant paroistre de ne les trouuer pas mauuaises, il vous salut pour vostre iustification excogiter des causes & des raisons pour luy faire approuuer ce que vous auiez fait à bonné intention: comme vous ny manquaes pas, suiuant la fertilité de vostre esprit en belles inuentions, dont entre plusieurs nous en specifierons icy cinq principales seulement que vous luy baillastes par escrit, afin qu'il n'en perdist pas la memoire.

La premiere, Que par ce moyen (comme il à esté dit) vous deschargiez sa Majesté des grandes recompenses qu'il luy eust salu donner ou d'vn costé ou d'autre touchant les trois demandes cy dessus specifiez.

La seconde, pour acheuer de deslier tout à fait Monsieur de Guyse d'avec ceux de sa maison en l'essoignant de la Champagne, Lorraine, Pays-bas, Picardie & Bourgongne où ils auoient eu leurs plus grandes intelligences & pretentions.

La troisieme, Pour ce que vous scauiez de science que Madame de Guyse, Monsieur de Guyse & ses freres, estans tous mal contens de tous les autres de leur maison, pour auoir recogneu de n'en auoir point eu de plus contraires aux grandeurs que le Roy d'Espagne faisoit démonstration de leur vouloir procurer; que ceux de Lorraine, de Sauoye, de Nemours, du Mayne, & de Mercure, qui tous les vouloient preceder par tout & en toutes choses.

La quatrieme, Qui estoit comme vne preuue de la precedente, la franchise de la responce de la Mere & des Enfans, lors que l'on leur vouloit parler de les maintenir tousiours tous ensemble en vne particuliere & bonne intelligence avec tous les sus-nommez ayant déclaré que les choses passées leur ayant enseigné celles où ils deuoient aspirer pour l'aduenir, ils ne vouloient plus auoir d'intelligence particulieres qu'avec la Couronne de France: & le Roy seul ayant restraint toutes leurs amitez, parentez & desseins dans celles du bon plaisir & seruice de sa Majesté.

Et la cinquiesme, que vous souenant d'auoir souuent entendu sa Majesté faire des plaintes de l'auersion que Monsieur d'Espéron auoit tousiours remoigné d'auoir à sa personne, à sa Royauté, à son contentement & à ses desseins; vous auiez creu de ne luy pouuoir rendre vn meilleur ny plus agreable seruice, que de reduire vne personne si mal intentionnée en son endroit, à sa discretion, chose qui ne se pouuoit (ce vous sembloit-il) mieux ny plus facilement faire, qu'en luy opposant pour compediteur au Gouvernement (dont il s'estoit emparé contre son desir & qu'il projectoit de retenir malgré luy) celui de tous les pretendans à iceluy qui le pouuoit le mieux & le plus promptement reduire à raison, & la dessus faisiez resouenir sa Majesté de huit plaintes principales (entre les autres) qu'elle vous en auoit le plus souuent faites.

La premiere, de l'obstentation & vanité (dont il auoit vsé) en ses paroles & forme de vie lors qu'il le vint visiter en Guyenne, comme de la part du Roy, ayant tousiours vescu & parlé avec luy quasi comme de pair à compagnon, iusques à l'auoir fait sonder par tierces personnes interposées du mariage de sa sœur.

La seconde, qu'il auoit tousiours essayé d'empescher que le Roy ne l'adjoignit à luy en Corps de Courny d'armée, mais ayant esté d'aduis qu'il se deuoit contenter, puis que l'estat de ses affaires le requeroit ainsi, de l'admettre à son seruice, tenant tousiours leurs personnes, leurs camps & leurs troupes distinctes & séparées les vnés des autres, afin d'euitér les jalousies & menées.

La troisiésme, que n'ayant peu empescher cette entiere & absoluë jonction avec le Roy, il auoit tousiours rendu bien peu de respect à sa personne & à sa qualité, jusques à luy auoir plusieurs fois contesté audacieusement toutes ces propositions, tasché de trauerser tous ses desseins & entreprises, & de s'estre vanté qu'il luy tenoit souuent teste & le contrecarroit en toutes choses.

La quatriésme, qu'il auoit bien eu l'imprudence que de le refuser (quelque instance qu'il luy en eust faite & fait faire) de vouloir signer la Declaration qu'auoient signée tous les autres Grands du Royaume, par laquelle ils le recognoissoient pour Roy legitime.

La cinquiesme, que l'ayant fait instamment prier par Belle-garde & Roquelauré; & autres ses amis plus particuliers, voire prié luy-mesme (mais tout cela en vain) de ne commencer point la dispersion & dissipation de son Armée, par la retraite de luy & de ses troupes, mais de vouloir luy ayder avec icelles à venger la mort du feu Roy son bon Maistre, auquel il auoit tant & tant d'obligations.

La sixiesme, pour auoir sceu de bonne part qu'en particulier il auoit blasmé ceux de ses amis qui auoient recogneu la Royauté de sa Majesté, sans l'auoir auparauant abstraite à changer de Religion.

La septiesme, de s'estre vanté que soit que sa Majesté luy accordast les prouisions de Gouverneur de Prouence, ou non, il estoit bien resolu de s'en rendre Maistre (s'il pouuoit puis que son frere luy en auoit remis la charge.

Et la huitiesme, qu'ayant sceu qu'il assembloit des troupes pour passer en Prouence, & que le chemin d'icelles se rencontroit près de Ville-mur, que Monsieur de Joyeuse auoit assiégré, sa Majesté l'ayant fait prier, voire prié par lettres expresses de les vouloir joindre aux troupes qu'elle faisoit preparer pour faire leuer le Siege, il c'estoit contenté d'en auoir fait le commandement pour la mine seulement: mais avec secrette desfence aux siens de hazarder pour cette effet aucun combat; tellement que partie de ses troupes ayant esté desfaite par Monsieur de Joyeuse, pour auoir esté mal disciplinées, mal logées & fait mauuaise garde, cela l'auoit tellement fâché & despité, qu'il fit aussi-tost continuer à ses troupes le chemin de Prouence, sans se soucier d'aucuns des mandemens de sa Majesté, ny du bien de son seruice. Toutes lesquelles considerations vous auoient semblé suffisantes pour vous faire gratifier, Monsieur de Guyse, du Gouvernement de Prouence, puis que c'estoit le plus prompt, facile, & puissant moyen pour reduire à suivre ses intentions, vn homme qu'il disoit l'auoir tousiours eu en si grande aduersion, & que sa Majesté mesme confessoit de n'auoir iamais eu sujet de beaucoup aymer. Or laissant les discours qui regardent les particuliers pour parler de ceux qui touchent le general de la Prouence & des Prouençaux, en les reprenant dès le temps de la mort du Grand Prieur de France; frere legitime des trois derniers Roys, par laquelle le Gouvernement de cette Prouince fut donnée au Duc d'Espèron. ce que plusieurs des Prouençaux avec leurs testes chaudes, altières, & mesdisantes, n'eurent pas fort agreable;

tant (disoient les plus audacieux) à cause de son extraction qu'ils mesprisoient, comme beaucoup plus basse que celle de leurs precedens Gouverneurs, qu'ils sçauoient biē n'estre paruenu aux dignitez qu'il possedoit alors, que par voyes, seruices & complaisances; desquels le bruiēt commun ne parloit pas bien, que pource qu'il auoit la reputation d'auoir l'esprit altier, aigre, de peu familiere conuersation: & qui ayant accoustumē de se faire adorer aux Courtisans, voudroit que les Prouençaux fissent le semblable. Tellement que luy; ayant entendu quelque chose de tous ces bruits, & iugeant bien que cette charge & celle des mignonerics & delices de la Cour, seroient comme incompatibles ensemble à cause que chacune d'icelles requeroit vne residence personnelle sur les lieux, il fit bailler ce Gouvernement à son frere de la Valette qui auoit desia celuy de Dauphiné, lequel estant d'humeur plus douce & posée, moins imperieuse & beaucoup plus familiere, sociable & carressante, il s'accommoda pour quelque temps assez bien à l'humeur des Prouençaux & des Dauphinois conjointement: tellement qu'il conduisit aucunement heureusement les peuples & les affaires de ses deux Prouinces pour le seruice du Roy, durant les années 1586. 1587. & partie de 1588. que le Roy estant venu à entrer en deffiance du Duc d'Espéroniusques à croire qu'il le desseruoit & nuysoit à sa personne & à ses affaires, il se voulut faire saisir de sa personne à Angoulesme, pour le reduire à son deuoir & luy faire suivre ses volontez & prit la dessus sujet de priuer aussi la Valette de ses bonnes graces & de ses Gouvernemens, ausquels neantmoins il fut restably depuis, apres la mort de Mr. de Guyse; la necessité des affaires du tēps le requerant ainsi: mais ce fut avec vn grand changement en sa premiere creance & autorité que la diminution de la fortune de son frere & sa spoliation de ses Gouvernemens auoient des-ja fort extenuées: mais le furent bien encor dauantage par la formation de plusieurs partis dans cette Prouince: d'autant qu'en premier lieu, les grandes Villes s'en voulant faire accroire, tascherent à se mettre dans vn libertinage absolu; dailleurs le Roy d'Espagne essayoit de former vn party du tout à sa deuotion: le Duc de Sauoye vn autre à la sienne: la Comtesse de Saulx vn à la sienne: le Comte de Carces & le Sr. de Vins vn à la leur: Louys d'Aix & Cassaux vn autre à la leur: & les Sieurs de Ligny, Martinengue, Empus & Besaudun chacun le sien à part: mais tous pour le commencement furent tellement engloutis; par l'auidité, puissance & autorité du Roy d'Espagne, que le Duc de Sauoye son gendre, fit tenir vne assemblée d'Estats, par laquelle il fut declaré Comte propriétaire de Prouence: mais neantmoins avec cette condition (afin d'obliger le Roy d'Espagne à cōtinuer ses assistāces) qu'il tiendrait ladite Cōté en feodalité, de la Couronne d'Espagne, au lieu de celle de France, qu'ils repudioient du tout: tellement qu'entre tant de menées pratiques & confusions la Valette ne faisoit plus que languir dans les charges auquel il auoit esté restably & ne si maintenoit qu'à proportion qu'il receuoit quelques secours & assistāce de Messieurs de Montmorency, L'esdiguieres & d'Ornano, lesquels neantmoins ne peurent empescher qu'il n'allast tousiours diminuant de puissance & de credit, & qu'en fin il ne fust tué deuant vne meschante bi-coque qu'il vouloit prendre, lesquelles nouuelles de sa mort entenduē par le Duc d'Espéron, il prit resolution d'empieter ce Gouvernement, s'il y auoit moyen, & affin d'y rencontrer moins d'obstacle, & se couvrir d'un plus specieux pretexte il enuoya (mais pour la forme seulement) de mander les

les provisions à sa Majesté, lesquelles plustost par la prudente nécessaire, au temps que par inclination ne luy furent pas refusées, mais ne furent pas neantmoins suffisantes pour faire que tant de partis formez se peussent reformer; ny que sa Majesté tint plus assurées à luy les places que tenoit le Duc d'Espèron, que celles que tenoient tous les autres partis cy-dessus nommez.

Toutes lesquelles raisons cy-dessus baillées par escrit au Roy, par luy leuës & quelque peu considerées sans dire mot, finalement il vous demanda où vous en auiez tant appris, veu que plusieurs de ses choses pouuoient bien estre vrayes; mais qu'il ne s'en souuenoit pas de la moitié, & ne trouuoit pas mauvais ce que vous en auiez fait mettre par escrit, jugeant par là que vous auiez eu quelque raison de faire ce dont quelques-vns vous blamoient, dequoy encor qu'il demeurast maintenant bien content, voyant que vous n'auiez eü que bonne intention, si ne jugeoit-il pas à propos de faire voir ce discours à d'autres qu'à luy, le temps, l'estat des affaires ny la disposition des esprits, ne permettant pas encor que toutes veritez fussent bonne à dire; ce que vous luy récougnastes aussi tost, & que sa prouidence en cette occasion le monstrant des plus exquises, vous ne manqueriez pas de suiure en tout & par tout ses intentions. Auxquels discours d'entre le Roy & vous, d'autant que nous n'en pûmes pas de long-temps recouurer la copie, nous auons depuis adjousté ce qui s'ensuit: A sçauoir; Que tant de bizarres fantaisies de diuers particuliers, & de confusës dispositions & d'affaires qui se demenoient en Prouence, commencerent à prendre quelque apparence de se pouuoir accommoder, lors que l'on sçeut que Monsieur d'Espèron n'auoit plus le Gouvernément, & que Monsieur de Guyse en auoit obtenu les provisions du Roy, mais tout cela bien plus efficacement à son arriuée, lors que l'on entendit qu'il disoit tout hault: Qu'il n'auoit jamais d'autre party que celuy du Roy & de la Couronne, ny dessein; que de faire viure en paix & en repos les peuples de son Gouvernément, & de bonifier la Prouence, & qu'il effectuoit ce qu'il disoit, préférant les interests du Roy, de l'Estat, & des Peuples, à tous autres, voire aux siens propres: Tellement qu'il eut bien tost réduit le Duc d'Espèron à venir rechercher des Indulgences plenières, afin de luy faire regagner les bonnes graces du Roy, lesquelles sa Majesté n'ayant jamais refusées à qui que ce fust, ne les luy desnia non plus: mais pour terminer ce discours & donner la gloire des bons succez de la Prouence à qui la merité, il faut confesser que Monsieur de Guyse vsa d'une grâde prudëce, industrie & dextérité, pour restablir l'autorité du Roy & par consequent la sienne entre tant d'embaras de diuers partis, & d'intentions contrariantes dont les particularitez sont depës à l'Histoire ou aux memoires des gens de Monsieur de Guyse, nous contentans de dire que la réduction de Marseille (ou son courage & sa prudëce, & vne favorable fortune parurent fort illustre) est vne des plus belles actions militaires & politiques qui se soient passées de nostre tēps; Or pource qu'entre les diuers particuliers de grande qualité dont il a esté fait mention en ce discours Monsieur d'Espèron est vn de ceux duquel il semble auoir esté dit le plus de choses qui ce pourroient mal interpreter par luy ou les siens, pour ce qui regarde ses procedures & cōportemens enuers le Roy & nous mesme qui auons transcrit ce

discours, les iugeant telles projections d'en retrancher celles qui nous sembleroient sujettes à estre les plus mal prises, si nous n'eussions trouué que les Historiens, voire ceuz qui luy addressoient leurs escrits, & semble auoir eu pour but principal de luy chanter de perpetuels Eloges de faire tenir sa vie & routes ses actions pour irreprochables; voire ses vertus comme des exemplaires à imiter, si telles gens (disons nous) ne luy eussent imputé à gloire, honneur & loüange, à grandeur de courage & zele Catholique, ce que nous en voulions retrancher & oster come l'estimant aucunement disproportionné à vne singuliere prudence & modestie telle que la sienne, & au deuoir d'un bon sujet & seruiteur enuers son legitime Roy & maistre, tel que nous l'estimons.

DIVERSES AFFAIRES DE FINANCES, DE IVSTICE, de Milice & Domestiques.

CHAPITRE LVIII.

NOUS vous auons en quelques vns des Chapitres precedens oüy parler de la mort de Monsieur d'O, laquelle n'est pas si tost arriüée que Mr. de Sancy, tant pour ce qu'il auoit (à la verité) rendu de bons seruices aux Roys Henry troisieme & quatrieme, en ses voyages & negociations de Suisse & d'Allemagne: Qu'il estoit d'un esprit vif & entreprenant, & auoit souuent donné des aduis au Roy de la mauuaise administration des Finances, dont vsoient les Intendants Tresoriers & Financiers, par l'intelligence, tolerancé & nonchalancé dudit Sieur d'O, que pource qu'il se rencontroit lors au goust de sa Majesté luy donnant mille belles esperances, & se familiarisant avec luy (soit par complaisance ou autrement aux jeux, festins & autres petites debauches) s'imagina incontinent qu'il prendroit la place dudit Sieur d'O, & s'acquerroit la mesme puissance & authorité qu'il auoit tant dans les affaires que les Finances: Mais Madame de Liancourt (que le Roy aymoit passionnément & s'estoit laissé persuader d'en auoir eu un Fils) luy estant deuenue absolument contraire, rompit son dessein (pource qu'il auoit tenu des propos vn peu libres & hardis de la forme de sa vie passée & presente, & de la naissance de ce Fils qui auoit esté nommé Cesar, de laquelle plusieurs autres aussi bien que luy, faisoient en ce temps là des discours & des contes à leurs fantaisies, dont celuy de Monsieur Alibour s'il est faux (comme nous le croyons) fut des mieux inuentez: car on disoit qu'un iour le Roy ayant enuoyé ce bon homme (qui estoit son premier Medecin) visiter cette belle Dame que l'on luy auoit dit s'estre trouuée mal toute la nuit, à son retour, il luy dit, qu'elle auoit vn peu de motion, mais que la fin d'un tel mal ne seroit (à son aduis) que fort bonne, mais luy reparut aussi tost le Roy: ne la voulez-vous pas faire purger & seigner; par le iour qui nous esclaire, Sire, dit ce bon homme (car c'estoit la son juron) ie n'ay encor garde, il faut attendre qu'elle soit à son terme; que voulez vous dire bon homme, répondit le Roy aucunement en colere: le croy que vous réues & n'estes pas en vostre bon sens: aussi comment seroit-elle grosse; Car ie scay bien que ie ne luy ay encor rien fait, & estes pour cette fois vn tres-mauuais Medecin, & faut que vostre esprit ay esté poussé à cette malice par vn plus meschant que tous; ie ne scay pas ce que vous auez fait ou point fait; Sire, (répondit le Sieur Alibour

*Dessein de
Monsieur de
Sancy rompu
par Madame
de Liancourt.*

*Conte de
Monsieur
Alibour.*

tout en colere) mais ie scay bien que vostre consequence se trouuera plus fausse que moy impertinent Medecin, & deuant qu'ils soit sept mois l'effet le verifiera : & sur cela le Roy s'estant separé de luy s'en alla (c'est dit le conte) tout despit & mutiné trouuer sa belle malade , à laquelle il conta tout & luy fit vne belle vie à ce qu'on dit, quoy que rien de tout cela ne parut pour lors, aussi ne laisserent-ils pas de demeurer en mesme intelligence qu'auparauant, & n'en arriua autre accident visible, sinon qu'elle accoucha de ce Fils nommé César ; & que le pauvre Monsieur Alibour faute de bon appareil, ou autrement mourut quelques mois apres, duquel le Roy eut grand regret, ne luy voulant nul mal pour auoir dit librement ce qu'il pensoit.

Cette Dame donc rompit (comme nous auons dit) le dessein du Sieur de Sancy, en vsant de telles menées & pratiques & mesnageant si dextrement l'esprit du Roy, qu'au lieu de l'aisser establir vn seul super-intendant avec absoluë autorité, elle fit former vn conseil des Finances, dont Monsieur de Neuers fut estably Chef, assisté de Messieurs le Chancelier de Chiuerny, Duc de Rets, de Bellieur Sancy Schomberg, Maises, Fresne & la Grange-le-roy, duquel le Roy eut quelque enuie de vous mettre des lors ; mais eux tous redoutant vostre esprit actif intelligent & courageux, ils s'y opposerent formellement ; & sur tout Monsieur de Neuers (qui ne vous aimoit nullement, se souuenant tousiours qu'en vn procez que vous auiez eu contre luy, d'autant qu'il vouloit que vous procedassiez comme s'il eust esté vn grand Prince, & vous vn simple Gentil-homme, vous luy auiez reparty que pour l'ancienneré de vostre Maison elle n'en deuoit rien à la sienne, y ayant eu des Princes de la Maison de Bethune, Comtes de Neuers auant que ceux de Gonzagues eussent acquis ce titre là) en fit de telle instances (alleguant que vous estiez Huguenot de Pere en Fils, ayant autrefois veu vostre grand Pere à Neuers en assez pauvre estat) que le Roy se trouua reduit à remettre ce dessein de vous aduancer à vne autre fois, dequoy il vous dit quelque chose en forme d'excuse sur l'estat de ses affaires.

Tous ces Conseillers de Finances donc ainsi establis, Messieurs de Fresne & de la Grange-le-roy qui faisoient les subtils intelligents & transcendans en matiere de Finances plus que tous les autres, furent chargez du Roy & de la compagnie, de dresser des reglemens pour l'administration & menagement des reuenus & deniers Royaux ; enquoy ils s'employèrent quelques mois, & de sorte que l'on en eut bien fait vn gros volume, lesquels n'estans faits que pour la mine, afin de repaistre l'esprit du Roy d'vne belle apparencé, seruirent comme il fera dit cy-apres, mais tant y a que le Roy fut retenu tout le reste de l'année dans Paris, tant pour examiner les Articles de ses reglemens & reformations, traiter vne treue avec Monsieur de Lorraine dont Monsieur de Sancy estoit le negociateur, que pour les diuers Conseils qu'il fallut tenir sur les propositions que ne faillit pas de faire Monsieur de Bouillon (comme il le vous auoit dit à Sedan) si-tost qu'il fut arriué à Paris, de declarer la guerre au Roy d'Espagne & à tous les Sujets & Partisans, tous ceux avec lesquels l'on en consultoit les trouuans des plus problematiques que l'on eust peu pour lors mettre en auant, aussi y eut-il tant de diuers aduis d'altercations & contestations sur ce sujet, dans les Conseils qui furent tenus pour cet effet, que le Roy demeura plusieurs mois sans scauoir à quoy s'en resoudre, neantmoins enfin nonobstant toutes vos allegations pour

*Establi-
sement d'un
Conseil des
Finances.*

*Reglemens
pour les Fi-
nances.*

ne rien inouer, car vous fustes l'un de ceux qui insista le plus sur ce radeuis (comme il en a este dit quelque chose cy-deuant en vostre voyage de Sedan) le Roy contre ses propres sentimens se laissa emporter à faire cette declaration de guerre, sur la certitude du traite quasi conclud avec Monsieur de Lorraine, sur l'assurance que (par sa conuiuance) donnoient tous les principaux chefs & gens de guerre qui l'auoient seruy, de faire la guerre pour la France, sur les persuasions des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande (qui promettoient de faire de si grandes diuersions que les forces d'Espagne y estant toutes occupées, elles n'auoient nul moyen de s'opposer aux Armes du Roy; enquoy comme l'experience le verifia depuis, ils penserent plus à leurs affaires qu'à celle de France) mais principalement sur les esperances que donnerent Monsieur de Bouillon d'une part de faire des merueilles dans le Luxembourg ayant (comme il disoit) des entreprises infaillibles sur les principales Villes de cette Prouince & les voisines, & Monsieur de Sancy de l'autre, de faire le semblable dans la Franche-Comté: voire de porter tous les treize Cantons à la conqueste d'icelle, toutes lesquelles raisons vous appristes du Roy lors qu'il vous voyoit trop oppiniastré contre cette Declaration laquelle fut publiée enuiron le mois de Ianvier, dont nous laissons les particularitez à l'Histoire generale, aussi bien que celles de la repartie qu'y fit le Roy d'Espagne; en laquelle il n'appelloit le Roy que Prince de Bearn, d'autant que vous ne vous meslastes quasi point de tout cela, & vous ramenteurons comme quelque iours auparauant, & le 26. iour de Decembre, le Roy estant dans sa chambre au Louure fut blessé d'un coup de cousteau dans la bouche, ainsi qu'il se baïsoit pour embrasser Messieurs de Ragny & de Montigny, lesquels (venans d'artiuer) luy faisoient la reuerance, & ce par vne ieune escolier enseigné par les Iesuites nomé Iean Chaste!, en consequence de l'execution à mort duquel, toutes les animositez des-ja auparauant excitées par les plaidoyers des Sieurs Arnault & Dollé, se reueillerent de sorte & des vents contraires soufflerent si violammét au visage de ceux de cette profession, que par Arrest du Parlement toute leur Societé fut bannie du Royaume de France; Iean Guignard pendu pour auoir dresé des Theses contre la vie & l'autorité des Roys, & Iean Gueret, Pierre Varades, Alexandre Majus, François, Iacob, & Iean le Bel, condamnez à faire amande honorable & à bannissement perpetuel: Lors de la blessure du Roy il y eut vne grande esmotion dans sa chambre, pource que du commencement l'on ne sçauoit qui auoit fait le coup, le meurtrier ayant aussi-tost laissé tomber le cousteau & s'estant es-coulé parmy la presse, Nous vous vismes si transi de frayeur voyant le Roy tout en sang, & apprehendant que le coup eust passé iusques à la gorge, qu'il qu'il ne vous resta quasi nulle couleur au visage, mais tout cela fut aussi-tost appaisé, le meschant parricide ayant esté pris, le cousteau trouué sur le plancher & recogneu que le Roy n'auoit que la leure offensée, & vn peu d'une dent rompue, & luy mesme montrant vn courage aseuré dit le premier que cela n'estoit rien, & mesme lors qu'il sçeut que ce maudit garnement auoit esté nourry & enseigné par les Iesuites; il ne dit neantmoins rien contre eux, sinon; Ce n'est donc pas assez que par la bouche de tant de gens de bien, ceux de cette societé fussent reputez ne m'aymer pas s'ils n'en estoient encor conuaincus par ma propre bouche & mon sang espendu.

Nous laissons à l'Histoire Generale les particularitez du traite fait avec

Declaration
de guerre au
Roi d'Espa-
gne

Laure du
Roi d'Espa-
gne

Les
de
France.

Monsieur de Lorraine, des courses & rauages qu'à cette occasion les Sieurs de Tremblecourt, de S. Georges & autres Chefs de ses troupes licenciées, & leurs gens de guerre firent comme volontaire dans le Comté de Bourgogne, de la défaite quasi entière de toute la garnison de Soissons, que conduisoient les Sieurs de Conan & de Belle-font, par les Sieurs de Mouchy, Dedouille, de Gadancourt Lieutenant de vostre compagnie & de Bays, la réduction de Vienne & prise de Monliet par Monsieur le Connestable de Montmorancy, les réductions des Villes de Nuis, Authun & Dijon par l'entremise de Monsieur de Biron, & la défaite de huit ou dix troupes de Cavallerie du Comté de Mansfeld, dans le Luxembourg par Messieurs de Bouillon & Comte Philippes de Nassau, d'autant que vous n'eustes nulle part à toutes ces affaires & combats.

*Traité de
Lorraine
de Biron
affaires*

AFFAIRES DE MILICE ET FINANCES.

CHAPITRE LIX.

LES entreprises cy deuant recitées ayant ainsi heureusement succédé au Roy, luy donnerent de grandes esperances, & le porterent à de plus hautes: sur tout voyant les gaillardes troupes que Messieurs le Connestable & Marechal de Biron auoient sur pied, l'un en Lyonnois & Bresse, & l'autre au Duché de Bourgogne, ensemble celles licenciées de Lorraine qui estoient dans le Comté, sans y trouuer opposition, il se vint à imaginer que les ralliant toutes en vn corps; avec ce qu'il meneroit de gens de guerre quand & luy, il auroit moyen de faire quelques progresz vers ces Prouinces là, il luy prenoit quelques fois des fantaisies de s'y acheminer, lesquelles luy passoiert aussi-tost qu'il se mettoit deuant les yeux le peril que couroient les Prouinces de Picardie & Champagne s'il s'en esloignoit de cette façon: & ainsi combatu diuersement par ses diuerses propositions, il fut à la fin; voire contre ses propres sentimens, emporté à la pire resolution: dont furent causes principales, premierement, Les sollicitations continuelles qu'en faisoit le Connestable de Montmorancy, lequel (comme vous le sceustes depuis par le Roy mesme; lors qu'à son retour de la Franche-Comté il se pleignoit de ceux qui l'auoient induit à ce voyage) voulant essayer de faire valoir & donner quelque lustre à cette espée fleur-delisée, qui luy auoit esté nouvellement mis en main, estant passé en Dauphiné, Lyonnois, & Bresse, avec quatre mil hommes de pied, & quatre cens cheuaux grandement lestes; & à la faueur d'iceux chassé ce qui restoit de troupes de Messieurs de Sauoye & de Nemours en ces quartiers-là: traité par argent & prontesses avec le Sieur de Disimieux, pour faire que luy & la ville de Vienne; dont il estoit Gouverneur pour Monsieur de Nemours, se remissent (comme il en a desia esté dit quelque chose) en l'obeyssance du Roy, & fait dessein de passer en Bresse, commençant par le siege de Monliet. Mais sur cela nouvelles luy estant venuës que le Connestable de Castille estoit passé d'Espagne en Lombardie; où il faisoit de grandes leuées, & bruire avec esclat ses armes & ses desseins, pour entrer en France, suivant le commandement exprés qu'il en auoit receu de son Roy; lequel irrité & despité en son cœur de ce que le Roy (qu'il n'appelloit que Prince de Bearn) ayant encor vne grande partie de la France reuoltée contre luy eust en ne-

*Cause au
voyage de la
Franche-
Comté.*

*Connestable
de Castille.*

antmoins la hardiesse & la resolution (qu'il nommoit imprudence & temerité) de luy declarer la guerre, auoit mandé au Comte de Fuentes, general de ses armes aux Pays bas, aussi bien qu'enjoint à son Connestable, que quand ce seroit mesme à la perte & au prejudice de ses Estats de Flandres & de Milan, ils eussent à entrer en France, & y faire de tels attaquemens, qu'ils conuertissent l'audace & la presumption du Prince de Bearn; & des François qui le reconnoissoient pour Roy, en repentance & desplaisir. Tellement que ces nouvelles; comme il a esté dit, entendues par le Connestable de Montmorency, il commença d'entrer en apprehension que ce faix trop pesant ne luy tombast sur les bras. Et pour éviter cet inconuenient vsoit-il de telles sollicitations pour faire aduancer le Roy, enuers lequel celles de Monsieur de Biron n'estoient gueres moindres pour mesmes raisons, à cause des sieges qu'il auoit mis deuant le Chasteau de Dijon, qui estoit fort; & vn autre que l'on nommoit Talan, qui vauz encor mieux, & que s'il les luy falloit leuer, il fectriroit toute la Gloire & les Lauriers qu'il auoit acquis par ses dernières expéditions tant heureuses, auxquelles instances s'adoustoit encor celles du Sieur de Sancy, qui estoit celuy des seruiteurs de sa Majesté, qui paroissoit auoir lors plus de creance prés d'elle & de Monsieur le Chancelier de Chiuerny, lequel plein d'industrie auoit par le moyen d'vne Dame afin d'auoir vn adjoinct puissant à faire valloir son opinion, persuadé à Madame de Liancourt, qu'en ce voyage le Roy conquerreroit facilement la Franche-Comté laquelle auoit peu de places fortes, & qu'il faudroit apres faire en sorte, qu'il en donnast la propriété vtile à son fils Cæsar qui estoit né (ce nous semble) à Coufily, pendant le Siege de Laon & la Souueraineté honorifique aux Cantons des Suisses, afin qu'ils en entreprissent la deffence & protection. Ce voyage donc ainsi resolu & posé sur tels fondemens que vous nous distes estre (lors que vous en sceutes quelque chose) du tout ridicules & absurdes, le Roy neantmoins s'y affectionna au commencement, & comme il estoit plein de prudence & de préuoyance, desirant d'éviter qu'en son absence il n'arriuaist des accidens fascheux & dommageables sur les frontieres du Royaume, si les diuersions promises par les Anglois & Hollandois, ne se trouuoient pas suffisantes, il ordonna que Messieurs de Neuers, de S. Paul, de Bouillon, & Admiral de Villars, prissent bonne intelligence les vns avec les autres, afin de révnir apres en vn mesme corps toutes les forces qu'vn chacun d'eux pourroit mettre sur pieds, s'entre-communiquassent les desseins & entreprises particulieres qu'ils pourroient auoir, vescuissent en bonne vnion & concorde, & courussent conjointement où les plus grandes vtilitez, ou bien le besoin & la necessité des affaires le pourroient requerir, déferant neantmoins le commandement du total lors qu'ils se trouueroient tous ensemble à Monsieur de Neuers.

Monsieur de Biron.

Ordre donné par le Roy pour son absence.

Ordre pour les affaires.

Et afin aussi de tenir le gros des affaires en reputation & en ordre, dans le Royaume, & sur tout celles des Finances; qui sont le grand ressort de toutes bonnes operations, & qu'il y eut quelque corps sedentaire & resident en lieu certain, auquel se pussent adreser toutes les plaintes & demandes des Prouinces, y donner prouision sur celles qui presseroient par trop, ou ne tireroient point à trop grande consequence, aduertir le Roy des choses qui se passeroient; recevoir sur toutes, ses volontez, & tenir la main à l'exécution d'icelles, il établit vn Conseil resident à Paris, duquel Monsieur le

Comte de Soissons (à cause de sa qualité & capacité) desira de pouuoit estre nommé Chef; & mesme en fit sentir quelque chose au Roy; mais il y auoit trop d'anthipatie entre ces deux esprits & naturels; qu'ils ne demétoient quasi iamais deux mois sans broüilleries, tellement que le Roy apprehendant cela, ne s'y pût disposer, quelque chose mesme que vous luy en disiez en sa faueur, & afin qu'il ne l'en prestast pas dauantage, vn iour à son dîner auquel Messieurs les Princes de Conty & de Soissons estoient tous deux; il appella le premier & luy dit tout hault (car autrement ne l'eust-il pas entendu) que s'estant resolu de faire vn voyage à Lyon & en Bourgongne; il l'auoit choisi pour représenter sa personne à Paris, & en toutes les autres Prouinces dont il seroit trop elloigné, ensemble pour estre Chef d'vn Conseil qu'il laisseroit pour la direction des affaires & Finances, & en mesme temps dit à Monsieur le Comte qu'il le vouloit mener avec luy en son voyage, s'asseurant qu'il aimeroit bien mieux cela, pour ce qu'il y auroit des coups à donner, & de l'honneur à acquerir, & partant qu'il fist preparer sa compagnie de gens d'armes; sçachant bien qu'elle estoit des meilleures; & par conséquent de celles dont il se seruiroit le mieux. A quoy il fut respondu avec fort peu de paroles, se contentans tous deux de faire des reuerences, l'vn pource qu'il ne pouuoit parler, & l'autre pource que ce n'estoit pas ce qu'il desiroit; Quoy que ce soit, les choses passerent de la sorte, & le Roy ayant fait dresser des instructions pour la forme de conduitte qu'auroit à tenir ce Conseil, il nomma (ce me semble) Monsieur de Rerz; quelque reclus qu'il fust à cause du mal dont il mourut, qui commençoit à le travailler, Messieurs de Schomberg, & de Fresne qui estoient en faueur à cause de Madame de Liancourt; encor que son esprit aigre & contredisant ne fust pas fort agreable au Roy, Monsieur de Maiffes, Monsieur de la Grange-le-Roy, les Intendants Hudicourt, Marcel & Guibert, & Meillan pour Secrétaire; auquel il vous fit adiouster trois iours apres, prêtant pour pretexte (afin de couvrir encor aucunement le dessein qu'il auoit de se seruir de vous en ces Finances comme il vous en dit quelque chose apres) que Monsieur le Prince de Conty ayant toute créance en vous se disposeroit par vostre moyen à tout ce qu'il auiroient entr'eux qu'il deuroit dire & faire.

*Monsieur de
Rostoy du
conseil des
affaires &
Finances.*

Au bout de quelques iours le Roy partist de Paris, avec charge à toutes les troupes qu'il auoit destinées pour estre du voyage, de le suivre en diligence; il vous mena iusques à Moret qui estoit à vous où sejournoit Madame vostre Femme; & de là vous renuoya bien instruit de ses intentions à ce Conseil de Paris, tous ses ordres furent beaux & magnifiques en apparence & les esperances de bons succez encor plus grandes; mais les eueneimens ne furent pas semblables; car en premier lieu ce conseil de Paris ne vous pouant gouter, & disant que vous estiez vn Espion parmi eux qui leur rendriez incessamment de mauvais offices afin de vous acquerir créance à leurs despens en interpretant finistrement toutes leurs intentions; ils vous faisoient mille fraques, toutes leurs opinions estans tousiours concertées contre les vostres, & toutes les affaires que vous entrepreniez & les personnes que vous fauorifiez rebannées; & en passèrent si auant qu'il ne se tenoit plus de conseils en vostre présence, (principalement ou il estoit question de Finances, tant ils apprehendoient tous que vous y missiez le nez) que de choses quasi de neant, & tenoient des conseils secrets à part ou ils dispoient de toutes choses par

*La presence
de Monsieur
de Rostoy
speslé à ceux
du Conseil.*

*Monsieur de
Rosny se re-
tire à Moret.*

correspondances avec Messieurs le Chancelier de Chiuerny, de Sancy & autres qui manioient les affaires pres du Roy, dequoy vous estant apperçeu vous resolutes (apres leur en auoir parlé assez haut & protesté que puis qu'ils tenoient des conseils à part que vous ne vouliez plus estre nommé ny trouué signé dans les resultats du conseil) de vous retirer à Moret, d'ou ils ne vous purent iamais faire reuenir, quelques sermons qu'ils vous en fissent faire, mesme par Monsieur le Prince de Conty, auquel vous escriuistes, que puis que vous n'auiez pas la puissance d'empescher le mal, vous ne luy vouliez pas seruir d'ombre.

*Monsieur le
Comte de
Soissons quit-
te le Roy en
son voyage.*

Enuiron ce temps le Roy marchant avec ses forces vers le Lyonnois, Monsieur le Comte eut vne telle broüillerie avec luy, qu'il le quitta, & s'en reuint à Nogent, voire fit ce qu'il peut pour remaner sa compagnie de gens-d'armes, & en desgouter plusieurs autres de ce voyage, dont les causes (si non vrays a tout le moins apparantes) vous furent cognuës par vne lettre particuliere que le Roy vous en escriuit, outre la generale adressante à tout son Conseil, laissé à Paris; quoy qu'il creust que vous y fussiez encor comme il l'auoit ordonné: mais le Courier passant à Moret vous bailla la vostre; qui estoit telle.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY,

Vous scauez mieux que nul autre (car vous y auez esté souuent employé) si ie n'ay pas tousiours fait tout ce qui m'a esté possible pour viure en bonne intelligence avec mon Cousin le Comte de Soissons, & s'il m'a iamais esté possible de tenir deux mois durant cet esprit la en bonne humeur: Je ne doute pas qu'il n'aye du courage, car il en est de race, ny mesmes qu'il n'aye de bonnes intentions: mais il les mesnage si mal & prend son temps si mal à propos, qu'il se fait plus de tort qu'à nul autre, dequoy en l'occasion qui se presente, le iugement n'en fera pas fort difficile à faire à tous ceux qui scauront que le lendemain de la reception des lettres de mes Cousins le Connestable & Marechal de Biron; par lesquelles ils me donnoient aduis que le Connestable de Castille assembloit de grandes forces en Lombardie avec dessein de descendre au Lyonois & en la Bourgongne & me prioient de me vouloir auancer, pour ce qu'il y aura des coups à donner & par consequent de l'honneur à gagner, de quoy comme i'eus commencé de parler tout haut & à conuier ma Noblesse à se preparer & montrer courageuse selon sa coustume: mondit Cousin le Comte de Soissons fit mettre en auant vne question suffisante pour diuiser, voire dissiper mon armée, consistant à scauoir si ce n'estoit pas mon intention, que comme grand Maistre de France, il commandast apres moy à toutes mes armées, & sur tout en celle que i'estois presté de former par preference à mesdits Cousins Connestable & Marechal, lesquels ont les meilleures troupes dont ie me puisse seruir, & vous qui les cognoissez pouuez iuger si ce sont gens pour souffrir ce passedroit, surquoy i'ay fait dire & remontrer tout ce qu'il m'a esté possible à mondit Cousin le Comte de Soissons, voire luy ay vsé des mesmes prieres que s'il eust esté mon fils ou mon frere, mais tout cela n'a peu epescher

qu'il ne m'ayt quitté & emmené tout ce qu'il a peu de sa compagnie, quasi (ainsi se peut il dire à la veille d'une bataille ou apparence de quelque signalé combat: car vous qui me cognoissez de longue main, & vous estes trouué pres de moy en tant de combats & de fortunes de guerre, ne douteréz nullement ie m'en assure, que si les ennemis s'approchent que ie ne reculeray pas, sur tout si ce sont Espagnols, n'y ayant rien de plus doux aux vertueux, que d'élleuer les humbles & abaisser les orgueilleux. De toutes lesquelles choses j'ay bien voulu donner aduis à mon Conseil qui est à Paris, & encor à vous en particulier, afin que vous fassiez bien comprendre ce qui se passe à mon Cousin le Prince de Conty, l'assuriez de ma bien-veillancé, & solicitiez les autres de prendre garde aux comportements de ceux qui tesmoigneront quelque mescontentement. Priant Dieu, mon amy, qu'il vous ait en sa garde. Du Camp pres Auxerre ce 12. Iuin 1595.

Quelques trois ou quatre jours après l'on vous vint dire qu'il arriuoit des gens-d'armes à S. Mamer; village estant à vous, à vn quart de lieuë de Moret, sur le confluant des riuieres de Seine & Loing, lesquels se dispoioient d'y loger, vers lesquels ayant enuoyé vn gentilhomme des vostres nommé Camor, pour sçauoir quels ils estoient, & les prier par courtoisie de vouloir prendre autres logis, il réuint aussi tost, & vous dit qu'il auoit trouué des gens les plus discourtois qu'il estoit possible, lesquels sans auoir égard à vos prieres, ny mesme dire les noms des Chefs qui leur commandoient, mais seulement qu'ils estoient à Monsieur le Comte de Soissons, & qu'ils auoient accoustumé de loger par tout, pource qu'ils viuoient fort bien, & qu'ayant fait ce iour-là vne grande traite, ils ne pouuoient aller chercher giste ailleurs, leurs cheuaux estans las: sur cette responce vous leurs fistes vne telle lettre.

*Troupes de
Monsieur le
Comte de
Soissons à S.
Mamer.*

Messieurs qui commandez aux gens de guerre arriuez au village de S. Mamer; qui m'appartient, ie ne sçauois croire que vous apparteniez à Monsieur le Comte de Soissons, d'autant que n'ignorant point que ie suis son seruiteur, & qu'il me fait cet honneur de m'aymer, vous sçauriez quand & quand qu'il n'auroit nullement agreable que vous me refusassiez la courtoisie que ie vous ay demandée, que si vous vinez si bien que vous m'auiez mandé, & que ie sçay bien que Monsieur le Comte veut que facent ceux de sa compagnie; attendu qu'ils sont payez, je vous prie de vous en venir tous loger à Moret, où s'il n'y a assez d'hostelleries pour vous loger tous dans la ville, ie vous feray marquer des Esecuries & logis Bourgeois. A quoy m'assurant que vous vous disposerez plustost que de m'offencer de gayeté de cœur, ie vous baise les mains, & suis vostre seruiteur ROSNY.

Ayant baillé cette lettre au Sieur de Camor, il vous dit, qu'il n'esperoit pas qu'ils desferassent dauantage à vos lettres qu'aux prieres qu'il leur auoit faites en vostre nom, ayant tenu de telles parolés qu'ils sembloient estre venus là tout expres pour vous faschier, & partant que vous fissiez comme si vous deuiiez estre refusé tout à plat: ce qu'entendu par Madame vostre femme, elle se mit fort en colere contre luy, & luy dit, qu'il sembloit qu'il voulust former vne querelle, qu'il n'auoit que faire de redire tout cela, & qu'elle aymeroit mieux que S. Mamer fust mangé, que vous eussiez à leur occasion vne brouillerie avec Mr. le Comte de Soissons, ou vne querelle avec les Chefs de la Compagnie desquelles parolés vous vous faschastes contre elle, luy distes qu'elle se mélast de filer sa quenouille & vous laissast disposer des choses qui concernoient

*Lettre de
Monsieur de
Rosny à ses
troupes.*

*Resolution
de Monsieur
de Rosny.*

les armes ou vous n'estiez pas apprentif, ny n'auiez pas accoustumé de mettre votre honneur en compromis de crainte des perils; que vous estiez bien fort à votre aduantage d'affaires plus fascheuses que celle là: & en mesme temps estant fort du Chasteau vous enuoiastes prier quelques Gentils-hommes, vos voisins & vassaux de se rendre à Moret, avec leurs cheuaux & leurs armes: Mandastes à tous les Paylants portans armes des Villages circonuoisins de vous venir aussi-tost trouuer; fistes battre le tambour par la Ville, & faire garde aux Portes avec defences de laisser sortir cinq ou six gens d'armes de cette troupe là qui estoient venus en icelle pour ferrer leurs cheuaux, racoustrer leurs brides, selles, pistolets bottes & souliers, & achepter leurs petites necessitez: mais de laisser entrer tous ceux qui arriueroyent encor; & fistes soudain preparer vn grand batteau accommodé de planches à canonnières; bref donnastes si bon ordre à vos affaires que dans deux heures vous eustes r'assemblé 30. cheuaux & 150. harquebusiers, dont il y en auoit cent d'assez bons, & fait retenir douze de ces gens-d'armes dans la Ville: si bien qu'au retour du Sieur de Camor (qui ne vous apporta que des refus avec des menaces de ce que vous reteniez de leurs compagnons par force) vous sortistes dehors avec enuiron 50. harquebusiers, 30. piquiers, 30. assez bons cheuaux, & fistes embarquer le surplus dans vostre batteau couuert de planches, lequel vous fistes aussi-tost descendre la riuere & s'aller ancrer vis à vis des maisons du Village qui sont toutes sur le bort d'icelle; dequoy les gens-d'armes logez aduertis, ils commencerent à s'estonner & enuoyerent vers vous pour sçauoir que vouloit dire tout cela, rien autre chose (leur respondistes vous assez brusquement) sinon que vous vouliez aller loger à S. Mamer qui estoit à vous & le quartier de ses gens de pied: Et vous estant en mesme temps aduancé en bon ordre du long les lieux couverts; il fut fait tant d'allées & venuës qu'en fin ils vous manderent qu'ils ne doutoyent point que Monsieur le Comte ne s'offenceast, lors qu'il sçaueroit qu'ils auroient logé sur vos terres, & partant qu'ils deslogeroient & payeroient ce qu'ils auoient dependu, ainsi qu'ils firent; & comme ils furent sur le haut du costau tirant vers Dormelles, & vos harquebusiers du batteau logez dans S. Mamer vous leur renuoyastes leurs douze gens d'armes, & eux des remerciemens, recommandations & offres de seruice, en sorte que toutes choses reconciliées vous leur fistes present de deux pastez de venaison & de douze bouteille de vin. Ces choses ainsi passées vous demeurastes (reserué vn voyage que vous fistes vers Monsieur le Prince de Conty, pour l'informer de ce dont le Roy vous auoit donné charge par ses Lettres) pres de trois mois à Moret; qui fut le plus grand sejour que nous croyons que vous eussiez encor iamais fait en aucune de vos maisons, & le plus long que nous ayons veu se passer, depuis que ie vins à vostre seruice iusques alors, sans faire voyage ou estre employé en quelque affaire de Paix ou de guerre où neantmoins ie ne vous vis iamais enuoyer, quoy qu'il vous faschast aucunement d'entendre que les ennemis s'aduançoient du costé de la Picardie & de la Bourgongne; mais tout à fait receustes vous vn desplaisir signalé des desordres & pertes arriuées vers la Picardie & lors que vous sçeustes les perilleux combats que le Roy auoit rendus à Fontaine-françoise, sans vous y estre trouué, des particularitez desquelles factions nous ne dirons rien suiuant nostre coustume, pour ce que vous n'y fistes pas: mais à causé des choses memorables en bonne & mauuaise fortune qui

quis'y passerent, & qu'elles méritent d'estre sceuës par la posterité: Nous nous licentierons d'inferer icy les Lettres qui vous en furent escrites, tant des braues exploits & bons succez d'vn costé, que des manquemens & defaitres de l'autre, la teneur desquelles Lettres s'ensuit: & premièrement celles du Sieur de la Fond, touchant les choses aduenües en Picardie.

Lettre de Monsieur de la Fond à Monsieur de Rosny.

MONSEIGNEUR,

Voyant les diuers artifices dont l'on a vsé parmy nous mesmes pour desguiser ce qui s'est passé en ces malheureuses occasions de Picardie, ie me suis resolu de vous en escrire la pure verité, suiuant ce que mes yeux & mes oreilles en ont peu cõprendre, m'y sentant obligé par ce que ie dois à la memoire de feu Monsieur l'Admiral de Villars vostre singulier amy, & à vostre seruice particulier, ie ne m'arresteray point aux ordres establis par le Roy auant son partement pour faire viure Messieurs de Neuers, de Longue-ville, de sainct Paul, de Bouillon & de Villars, en bonne intelligence, afin de faire en sorte qu'ils s'entre-assistassent les vns les autres aux occasions (car vous le sçauéz mieux que moy) mais vous diray que nonobstant les assurances qu'ils donnerent tous cinq de suiure les intentions de sa Majesté dès la premiere ionction qu'ils firent, il fut du tout impossible d'empescher la naissance de plusieurs enuies & débats, entre Messieurs de Neuers & de Bouillon, tellement que les affaires estant en cet estat, Monsieur le Comte de Fuentes & Monsieur de Rosne (se preualans de l'absence du Roy & peut estre de la cognoissance qui leur fut donnée de ce mal entendu de nos Capitaines) vindrent assieger le Casteler & la Capelle, qu'ils emporterent auant que le secours püst estre assemblé: le premier faute de viures & munitions: la seconde par deffaut de resolution en iceluy qui estoit Gouverneur: peu après ces deux places perduës le Gouverneur de Han ayant receu du mescontentement de la Garnison estrangere qui estoit dans la Ville, prist resolution de se rendre seruiteur du Roy, & de remettre le Chasteau & (par le moyen d'iceluy) la Ville en son obeysance, dequoy ayant donné aduis à Monsieur de Longue-ville, & de venir bien fort à son secours, à cause de la grandeur de la Garnison; il aduertit aussi-tost tous ses amis afin de les assembler & sur tous Monsieur de Bouillon; mais ayans manqué de diligence & l'affaire pressant à cause que le Chasteau estoit assiegé par la Garnison de la Ville, Messieurs de Longue-ville & de Humieres avec leurs seuls amis de la Prouince, furent contrains de courir au secours & de se ietter partie dans le Chasteau & partie se loger aux environs de la Ville, qu'il fallut attaquer comme vne place assiegée avec diuerses escalades & applications de petard, par le moyen desquels (après plusieurs combats bien soustenus des ennemis) ils entrerent dedans par les retranchemens qui auoient esté faits du costé du Chasteau où il se passa des choses fort memorables, que ie serois trop long à vous particulariser, la conclusion desquelles fut, que nonobstant que ces estrangers se r'alliassent plusieurs fois dans les places & carrefours, voire deffendissent des maisons particulieres ils furent tous taillés en pieces, au nõbre de mille ou douze cens; mais avec bien

autant de perte de nostre costé (quoy que le nombre de personnes fut beaucoup moindre) à cause de vingt-cinq ou trente braues Gentils-hommes & gens de commandement qui y ont esté ruez & entre iceux Monsieur de Humiers, qui est la plus grande perte qu'eust peu faire la Picardie & les Maistres de Camp des Cluseaux & la Croix. Cette execution ainsi faite, Messieurs le Comte de S. Paul, Marechal de Bouillon & Admiral de Villars, s'estans joints avec de belles troupes chacun de son costé ils resolurent ensemble de secourir Doullans, que Messieurs le Comte de Fuentes & Marechal de Camp Roine auoient assiegé où ils s'acheminèrent en cét ordre : Monsieur de Bouillon menoit vne troupe de quatre cens cheuaux, Monsieur de Villars marchoit apres avec enuiron pareil nombre, & Monsieur le Comte de S. Paul le dernier avec cinq cens cheuaux & deux mil hommes de pied, qu'ils faisoient estat de ietter pour renfort dans la place au cas qu'ils n'en peussent faire absolument lever le Siege. Or comme Monsieur de Bouillon fut à demie lieuë de la place, il fit aduancer cinquante cheuaux, cinq cens pas deuant luy en forme de coureurs; afin d'aller gagner le sommet d'une montagne, duquel on pouuoit descourir la place & le Siege, quatre cheuaux qui marchoient deuant les quarante six restans, n'approcherent pas plustost du haut de la montagne qu'ils ne descourussent la Ville, & peu apres grande partie de l'armée de l'ennemy en forme de bataille rangée entre la Ville & le costeau, sur l'aduis qu'elle auoit eu de nostre acheminement, Monsieur de Bouillon informé de cela, voulut luy mesme en faire la recognoissance avec tout son escadron, croyant qu'il se presenteroit peut estre occasion de se faire signaler par quelque bel exploit : mais il ne parut pas plustost sur le sommet de la montagne qu'il ne vist vn petit escadron qui paroissoit d'enuiron quelque cent cheuaux qui faisoit ferme comme ressentant son corps de garde, mille pas plus derriere estoient deux escadrons de chacun six cens cheuaux, soustenus de trois autres escadrons de caualerie chacun d'enuiron pareil nombre, & de plusieurs bataillons d'infanterie qu'il iugea estre de sept à huit mille hommes de pied, de tous lesquels estant ainsi descouuert ; il vit soudain s'aduancer au petit trot les premiers cent cheuaux, & en suite marcher au grand pas droit à luy les deux autres premiers escadrons, la salade en teste & la lance sur la cuisse, ce qui luy fit soudain iuger (ainsi qu'il nous l'a dit depuis) que les ennemis auoient eu aduis de nostre dessein, & qu'il seroit difficile que la journée se passast sans en venir aux mains, s'il ne leur empeschoit par industrie la recognoissance de ce qui le suiuoit, & afin de faire plus grande monstre & par consequent donner occasion aux ennemis de marcher plus retenus & la bride en main ; Il enuoya vn Gentil-homme vers Monsieur l'Admiral, luy mandant qu'il s'aduanceast en bon ordre & prest à combattre, d'autant qu'il iugeoit fort difficile de s'exempter de quelque meslée, sur lequel aduis, Monsieur de Villars haussant le bras en l'air commença de crier ; or sus compagnons, voicy l'occasion par nous tant desirée, qui se presente maintenant pour faire cognoistre nostre affection & loyauté enuers le Roy & la France, & nostre valeur aux ennemis, & partant que chacun de vous me suiue & se resoluë à faire comme moy ; & sur cela nous ayant tous fait prendre nos salades, ainsi que luy auoit pris la sienne : nous eusmes bien-tost gagné l'aile gauche de la troupe que menoit Monsieur de Bouillon ; lequel voyant Monsieur l'Admiral si bien delibéré, luy dit : Monsieur, il nous faut empescher les ennemis de recognoistre

nostre derriere, car tout seroit perdu, & pour cét effet, nous faut-il resoudre chacun de son costé à leur faire (nous l'entendismes tous) vne furieuse charge : à quoy ce braue cauallier & tous nous autres ne manquâmes pas, voyant desia (ce nous sembloit-il) l'escadron de Monsieur de Bouillon ; duquel croyant d'estre secondez, voire mesme craignant d'estre deuancez, vne pointe de jalousie à qui mieùx feroit, nous fit prendre la charge au grand trot & nous allér meller avec l'escadron de main gauche, le pistolet au poing dans leur forest de lancés, avec telles impetuosité, que si nous n'eussions eu affaire qu'à ces six cens cheuaux ; i'estime que nous les eussions rompus, mais Monsieur de Bouillon n'ayant fait qu'une fausse charge (comme il dit, depuis n'auoir dit autre chose à Monsieur de Villars, & non vne furieuse charge comme nous l'assurons) & vn caracol pour reprendre le chemin de là retraite : la troupe qu'il auoit fait mine de charger, voyant Monsieur de Villars mal mener celle qu'il auoit attaquée le vint charger en flanc & en queue, avec telle impetuosité que ne la pouuant soustenir, plusieurs des siens aymerent mieùx penser à sauuer leur vie qu'à conseruer leur honneur, si bien que Monsieur de Villars ayant esté (ensemble les plus braues des siens) portez par terre ; il fut tué de sang froid & plusieurs autres avec luy, en suite d'une telle desconfiture Monsieur de Bouillon fut mis en route : le Comte de S. Paul pareillement, plusieurs de leurs troupes tuez & pris prisonniers, & quasi tous leurs gens de pied (se trouuans ainsi abandonnez de la cauallerie) taillez en pieces, lequel exploit mit tel effroy au cœur des assiegez, que ne faisant quasi plus tous qu'à sauue qui peut : ils furent forcez & taillez en pieces en offrant de se rendre : en toutes lesquelles factions cy-dessus, pour ne vous rien celer de la verité ; le puis dire s'estre perdu plus de trois mil hommes, & entre iceux plus de Noblesse qu'il n'en mourut (à ce que l'on dit) à Coustras, Arques, ny Ivry, ce que vous n'entendrez point sans extrême regret : ie le sçay bien principalement y ayant perdu ce galland Cauallier Monsieur l'Admiral de Villars vostre intime amy, soit pour auoir mal entendu, ou n'auoir pas esté bien secondé : le temps & les personnes interessées en cét accident, ne me permettant pas de vous en dire dauantage, ie finiray par vne protestation de vouloir demeurer à iamais.

Paroles d'uersement entendues.

Route de Mr. de Saint Paul de Bouillon & de Villars.

MONSEIGNEUR,

Vostre plus humble & obligé
seruiteur LA FOND.

Lettre du Sieur Baltazard à Monsieur de Rosny, touchant ce qui se passa à Fontaine-Françoise.

MONSEIGNEUR,

Suiuânt le commandement qu'il vous pleut me faire lors que vous m'enuoyastes suiure la Cour (à la poursuite de quelques affaires où le Seau estoit nécessaire) d'estre curieux d'apprendre tout ce qui se passeroit d'importance en ce voyage de Lion, Bourgongne & la Franche-Comté, que vous auiez tant contesté au dernier Conseil qui se tint à Paris sur ce sujet ; en quoy vous fustes emporté par les voix d'authorité de Messieurs le Chancellier

de Chiuerny, de Sancy, d'Elbœuf & autres qui auoient quelques intereffs vers ces quartiers-là : à cela fortifiez par les lettres reiterées de Messieurs le Connestable, de Montmorancy & Marechal de Biron, qui se voyoient vne armée Estrangere presté à leur tomber sur les bras, laquelle eust reduit leur offensive à la defensible, & peur-estre en pertes ainsi que ie vous ay ouï discourir de tout cela, lors que contre vostre gré le Roy vous laissa en son Conseil d'affaires residant à Paris : suiuant donc, comme i'ay dit, vos commandemens, i'ay mis par memoires tout ce que i'ay veu faire & entendu dire pendant ce voyage, desquels faisant vn abregé le plus succinct qu'il me sera possible ; ie vous diray que nonobstant tout ce que ie vous ay ouy raconter des faits esmerueillables & valeurs incomparables du Roy, si ay-je appris de ceux qui s'y sont (à ce qu'ils se vantent) trouuez aussi-bien que vous, que ce qu'il a fait en ces occasions de la Franche-Comté, de son iugement, de son courage & de son espée esgale, voire surpasse tous ces precedens faits heroïques, desquels reprenant l'origine & les premieres causes ; Vous sçaurez, Monseigneur comme enuiron sur le temps que le Roy partit de Sens pour aller à Troyes, il receut aduis (ainsi que ie l'ay sçeu de Monsieur Iassault) de Monseigneur le Marechal de Biron, comme l'exploit admirable de Beaune luy ayant facilité les reductions de Nuys & Authun, & tout cela disposé, les habitans de Dijon à tumultuer contre leur garnison (enquoy se voyant les plus foibles, à cause des grandes forces rassemblées par le Vicomte de Tauanes) iis l'auoient appellé à leur secours, où il estoit aussi-tost accouru & arriué si heureusement que les habitans estans reduits à quelques cantons de ruë & vne seule porte, il auoit aussi-tost mis pied à terre ; attaqué si brusquement les ennemis qu'il auoit fait quiter toute la Ville au Vicomte de Tauanes & aux siens, & iceux contrains de se retirer aux Chasteaux de Dijon & de Tallan, où il les auoit inuestis attendant l'arriué de sa Majesté, dont il auoit grand besoin ; & partant la supplioit-il de vouloir vser de ses diligences accoustumées, dautant qu'il sçauoit de certain que Monsieur du Mayne qui auoit reduit le sommaire de sa fortune à la conseruation de la Bourgogne, pressoit, sollicitoit & obtestoit le Connestable de Castille de marcher au secours d'icelle, l'assurant qu'à la seule veüë & presence de son armée, Beaune, Nuys, Authun & la Ville de Dijon, nouvellement conquise, se remettroient entre ses mains : Le Roy receut ces aduis comme il arriuoit à Troyes, d'où il se resolut de partir aussi-tost & de marcher avec tout le corps de son armée, sa grande experience à la guerre luy faisant conjecturer (comme ie luy ay ouï dire deux ou trois fois tout haut) que tout ce jeu ne se passeroit point sans que le Connestable de Castille, Monsieur du Mayne & toute leur armée (quelque commandement expres qu'eust le premier de ne s'amuser à rien, & de marcher en diligence vers les Pays-bas) ne fussent de la partie comme ils n'eussent pas failly de deüancer de plusieurs iours le Roy, s'ils ne se fussent amusez à la reprise de Vesou, & autres petites places prises par les Lorrains en la Franche-Comté, & que le débordement de la riuere de Saone ne leur eust empesché le passage à Gray, où ils furent contrains de sejourner quelques iours : pendât qu'au dessous de la Ville l'on faisoit construire vn pont pour leur passage, avec telle lenteur qu'il sembloit que ce Cónestable redoutast de s'engager de ça les riuieres, sur le bruit qui couroit de l'aprouchemét du Roy avec son armée, lequel ne fut arriué qu'après la perte de Dijó, si l'ennemy l'eut imité, en ses diligences ; sa Majesté

*Auis de
Monsieur d'
Biron au Roy
pour venir
en Bourgogne.*

partant de Troyes dépescha le Comté de Thorigny deuant avec quatre cens cheuaux, & quatre à cinq cens harquebusiers à cheual pour aller renforcer Monsieur de Biron, comme ces secours luy arriuerent fort à propos qui furent suivis du Roy quatre iours apres, lequel auant que de descendre de cheual s'en alla recognoistre toutes les aduenues de Dijon, du costé que les ennemis pouuoient venir, sur lesquelles il fit faire de grands retranchemens, comme aussi entre les Chateaux de Dijon & Tallan, dont iusques à lors le Marechal de Biron n'auoit peu empescher la communication toute libre, mais tous ces ordres ainsi establis ne contentant pas encor l'esprit de nostre braue Roy, il resolut (afin de retarder l'acheminement des ennemis, & donner par ce moyen du temps suffisamment pour acheuer en perfection les ouvrages commencez) d'aller au deuant de l'armée ennemie, & essayer de la rencontrer encor sur son passage de la riuiere, & pour cet effet, ayant donné rendez-vous, à Lux & Fontaine-Françoise, & ce pendant avec cent cinquante cheuaux ou enuiron, & autant d'harquebusiers à cheual, il s'aduança deuant iusques sur la riuiere de Vigennes proche du bourg de Saint-Seine, d'où ayant dédesché le Marquis de Mire-beau, avec cinquante ou soixanté cheuaux pour aller prendre langue des ennemis ; il passa luy mesme cette riuiere avec quelque cent ou six-vingts cheuaux, & se mit sur ses pas, marchant en simple Capitaine de cheuaux legers, avec dessein de mieux recognoistre l'affiète du pays pour y prendre ses aduantages si les armées auoient à s'affronter, mais il n'eust pas fait guere plus d'une lieue de chemin, en telles recognoissances qu'il vit reuenir le Marquis de Mire-beau plus vilte que le pas, & vn peu en desordre, lequel luy dit n'auoir pas esté en sa puissance de bien recognoistre l'armée des ennemis, d'autant qu'il auoit esté chargé brusquement par vn gros de trois ou quatre cens cheuaux qui ne luy auoit pas donné loisir d'estendre sa veue comme il eut bien desiré : mais que neantmoins il croyoit que toute l'armée du Conestable de Castille marchoit en corps pour venir prendre le logement de Saint-Seine, en mesme temps arriva Monsieur le Marechal de Biron qui s'offrit aussi-tost d'aller voir les ennemis & d'en rapporter nouvelles certaines ; mais il n'eust pas fait mille pas qu'il descourrit sur le haut d'une combe quelques soixante cheuaux là arrestez comme s'ils eussent esté en garde, lesquels il chargea aussi tost & les contraignit de se retirer, & luy laisser leur place en laquelle estat parueni il descourrit toute l'armée, marchant en ordre de bataille, dont il y auoit quatre cens cheuaux plus aduancez qui en poursuiuoient enuiron cent cinquante de ceux du Roy qui fuyoient en desordre, que l'on a sçeu depuis estre le Baron d'Auffonuille, ces quatre cens cheuaux voyans ses fuyards s'elloigner trop, & d'écourant le Marechal de Biron qui faisoit ferme sur ce haut s'aduancerent droit à luy separez en deux bandes, dont l'une prit sa main gauche & l'autre sa droite, plus tost pour recognoistre ce qui estoit derriere luy que pour prendre encore la charge ; & enuiron six cens cheuaux separez encor en deux bandes, qui suiuoient les quatre cens premiers pour ausquels empescher la recognoissance qu'il iugeoit bien qu'ils vouloient faire, auant que de l'enfoncer ; il separa sa troupe d'enuiron trois cens cheuaux en trois, dont il bailla vne tierce partie au Marquis de Mire-beau pour s'estendre à sa main droite, vne autre au Baron de Lux pour se jeter sur la gauche, & luy avec le surplus fit ferme sur le milieu, les ennemis voyant cela desbanderent cent cinquante

*Brane reso-
lutiō du Roy
à Fontaine-
Françoise.*

cheuaux de chaque costé, avec charge d'engager le combat à quelque prix que ce fut, comme ils firent; surquoy Monsieur de Biron s'aduança & trouuant le Baron de Lux mal-mené, fit vne charge pour le des-engager, d'autant que luy & plusieurs des siens auoient esté portez par terre: mais voyant plusieurs escadrons s'aduançer il fut cōtraint de penser à la retraite qui se changea bien-tost en vne espeece de fuite (tant il fut chargé impetueusement) avec quelques coups d'espées sur les oreilles, & passa la carriere assez viste iusques à la veüe du Roy qui débanda cent cheuaux pour aller soustenir Monsieur de Biron & arrester les fuyards: mais ce secours courut mesme fortune, & aussi tost renuersé & mené battant iusques au Roy, lequel pour se voir sepr

*Braue reso-
lution du
Roy.*

ou huiët cens cheuaux sur les bras en six escadrons, ne perdit ny iugement ny courage. mais prenant l'vn & l'autre accroissement dans la grandeur du peril, appelle par nom les plus qualifiez, les conuie à le suiure & faire comme luy, commandant à Monsieur de la Trimouille de prendre cent cinquante cheuaux & de les charger, & qu'il en alloit faire autant de son costé avec pareil nombre, à quoy il ne manqua pas (& sans cette braue resolution tout s'en alloit en desroute) & furent ces deux attaques tant furieuses & si bien opiniastrées; Le Roy (quoy qu'il n'eust point de salade se messant dans le plus aspre combat) seruant d'exemple de valeur aux plus hardis, & animant les moins courageux que tous ces six escadrons estonnez se renuersans les vns sur les autres se mirent en desordre, à quoy se rejoignant encor Monsieur de Biron qui auoit r'allié quelques six vingts cheuaux des premiers mis en fuite: ils se retirerent comme en demie desroute iusques dans le gros de Monsieur du Mayne, dans lequel le Roy faisoit estat de donner, s'il ne luy eust fallu effeuer deux bois tous farcis de mousquetaires, & n'eust descouuert deux autres gros de caualerie, qui sortant d'un bois s'aduançoient pour fortifier cette aduant-garde, ce qui luy fit faire ferme pour r'allier toutes ses troupes dispersées, avec lesquelles ayant fait faire vne nouvelle charge, il se fit faire largue, & sans difficulté il retourna gagner le lieu du combat; où peu apres estans arriuez les Sieurs Comte de Chiuerny Cheualier d'Oyse, Vitry, Clermont, Rissé, la Curée, Arambure, d'Heure, Sainct Geran, la Boullaye & leurs troupes, au nombre de huiët cens cheuaux; les ennemis croyans que toute l'armée du Roy estoit arriüée, & craignant d'attaquer des gens si determinez qu'ils les auoient esprouuez, estans en six fois plus grand nombre, firent passer leur caualerie deuant leurs bataillons, ausquels ils firent faire la retraite, le Roy les poursuivant tousiours iusques à ce qu'il leur eust fait repasser la riuere de Saone au pont dessous Gray, laissant la Bourgogne à la discretion & volonté du Roy, qui s'en rendist Maistre en peu de iours reserué de Seurre: & mesme prist toutes les Villes foibles de la Franche-Comté qu'il laissa en repos à la requisition des Suisses: Et partons maintenant pour aller à Lyon, qui est tout ce que j'ay peu apprendre des choses qui se sont passées, suppliant l'Eternel.

*Retraite
des ennemis.*

MONSIEUR, &c.

AFFAIRES DE MILICE.

CHAPITRE LX.

A PRES toutes ces diuerses factions Militaires, & succez contraires aux esperances prises & données; le Roy se disposa de quitter les deux Bourgongnes & le Lyonnais, & de s'en venir en diligence à Paris, pour essayer d'empescher le cours impetueux des prosperes progrez des ennemis; A son retour il passa par Moret où il vous entretint de ce qui s'estoit passé en son voyage, duquel il vous dit, ne r'emporter rien dont il se peut preualoir en ses affaires que sa reconciliation avec le Pape, enquoy il louoit les bons seruices que luy auoient rendus Messieurs du Perró & d'Ossat, & puis s'estant enquis des causes qui vous auoient fait quitter le Conseil de Paris, où il vous auoit estably avec esperance que vous empescheriez qu'il ne s'y passast rien au prejudice de son seruice, & vous luy ayant conté tout ce qui en a esté dit cy-dessus, avec amplification de plusieurs autres particularitez qui n'estoient pas à vostre desauantage, il vous dit demy en colere; Le voy bien que c'est: Cès gens-là ne veulent personne que i'aime particulièrement, ny qui m'affectionne passionnement, de crainte qu'ils ont qu'il apporte trop de lumiere dans leurs desseins & n'esclaire leurs actions; mais ils ont beau faire, car plus ils vous montreront de haine & d'enuie de vous reculer, plus ils accroissent mon amitié enuers vous, & le desir que i'ay de vous aduancer, recognoissant de plus en plus les merites de vostre grande intelligence & loyauté, neantmoins pour l'heure presente il nous faut tous deux prendre patience, tolerer les mauuais aussi-bien que les bons: car ie voy bien que nous n'aurons pas trop de tout, & encor ne sçay-je si me seruant des vns & des autres i'en auray assez pour repater les grands desordres & confusions aduenus en Picardie par les animositez, ie n'ose dire malices & mauuaises intelligences de ces quatre personnes de qualité que i'y auois laissées, aufquels i'auois tant recommandé l'vnion entre-eux & la loyauté enuers moy, surquoy ils m'auoient fait des promesses tant solempnelles que j'eusse pensé leur faire tort que de douter de la verité d'icelles: mais ie croy qu'en fin il se trouuera que le pauvre mort qui ne faisoit que d'entrer en mon seruice aura esté celuy (contre toutes les impressions que les autres essayoient de m'en donner lors que ie le leur nommay pour estre avec eux) qui s'y fera le plus vaillamment & loyalement comporté.

Le Roy ne fit que coucher à Moret où il vous tint plusieurs propos sur les mauuais conseils qui luy auoient esté donnez touchant ce voyage de la Franche-Comté, & du peu d'esperance qu'il auoit de secourir Calais ny Cambray, les pertes du Castellet, Ardres & Doullans ne luy touchant nullement aux prix de ces deux-là, deuant lesquelles il sçauoit y auoir de si fortes armées, qu'il luy seroit impossible d'en pouuoir (si tost qu'il seroit besoin) ramasser vne assez puissante pour contraindre les ennemis à leuer le Siege, ces discours là dessus durèrent quasi tout le soir, dont le recit estant trop long & non nécessaire, nous nous contenterons de vous dire comme il partit le lendemain au matin & vous emmena avec luy à Paris, où si-tost qu'il fut arriué: Tous les Chefs des Corps, & Compagnies l'estant venu trouuer pour se con-

douloir avec luy de tant de pertes, offrir leurs biens & leurs personnes pour son assistance, il leur respondit en substance avec peu de paroles que ce ne luy estoient pas choses nouvelles que les des-faveurs de fortune sur tout aux autres faits militaires, y ayant passé tant de fois qu'il y estoit comme habitué, sans que tels accidens luy diminuassent en aucune façon le courage, comme il le feroit bien paroistre auant qu'il fut peu de temps, s'ils estoient aussi soigneux d'observer les promesses qu'ils luy faisoient de l'assister aussi liberalement de leurs moyens, qu'il estoit disposé de courir toutes sortes de perils pour leur deffence & la conseruation de l'Estat, dequoy il ne leur tiendrait point plus long discours, ayant mieux des effets que des paroles, & vne demie assistance volontaire, que dix entieres par contrainte, qu'il laisseroit donc en leur liberté d'en vser comme bon leur sembleroit, & que quand bien ils ne feroient pas leur deuoir il ne laisseroit pas de faire le sien, & de se monstrier non seulement vray Roy, mais aussi vray pere de tous ses sujets.

Il se passa plusieurs autres propos d'apparence de bonne volonté de la part des Parisiens, mais l'execution ne fut pas semblable; Aussi le Roy sans s'y arrester, partit-il le lendemain, s'en alla en trois iours à Peronne; où Monsieur de Balagny le vint trouuer, aussi esueillé à caqueter qu'il s'estoit monstré peu resolu à deffendre sa Royauté, discourant de tout cela comme s'il eust parlé des guerres de Simandius, ou de Sefostris, avec estonnement d'un chacun, comment ayant perdu honneur, femme, souueraineté & biens par sa faute, il auoit encor vne langue pour en pouuoir parler & desirer de suruiure à vne si grande calamité.

Le Roy fit apres tout ce qu'il luy fut possible & luy mesme par deux fois (n'ayant pas d'armée suffisante pour attaquer les ennemis à viue force) estant à Boulogne fit embarquer avec luy quantité de Noblesse & de soldats, pour essayer de les ietter dans Calais, avec poudre, mesches, viures, armes & autres munitions dont l'on estimoit qu'ils auroient le plus de besoin, mais les vagues & les vents lesquels ordinairement ne sont pas si dociles que l'on en dispose comme l'on veut, le renuoyerent autant de fois deux heures apres son partement, neantmoins ce Prince s'opiniastrant tousiours aux choses viles, fit pour la troisieme fois embarquer sous la charge d'un Gentil-homme nommé Matelet Gouverneur de Foix (qui se vint offrir de faire des merueilles, & d'entrer dans Calais ou de mourir en la peine) quatre ou cinq cens que Gentils-hommes, que soldats munis de toutes choses, lesquels suiuant leurs promesses s'obstinerent de telle sorte à surmonter toutes les plus furieuses bourasques & tempestes de ce despitieux Element, qu'apres auoir couru toutes sortes de perils; Ils entrèrent dans Calais malgré les vaisseaux ennemis, mais ce fut vne chose estrange que ces gens choisis, & qui auoient tesmoigné un courage presque inuincible en allant, ne furent pas si tost entrez, qu'au lieu de communiquer la hardiesse qu'ils y auoient apportée à ceux de la vieille garnison, se laissant emporter à leurs persuasions, ils se faisoient de la frayeur qui les possedoit, & les vns & les autres ne songerent plus qu'aux moyens de capituler & de pouuoir sortir de là comme ils firent quelques iours apres, mais sans capituler: laissant toutes les particularitez des choses qui s'y passerent à ceux qui feront l'histoire entiere, d'autant que vous n'eustes nulle part en aucunes d'icelles, il ne faut point douter (comme c'est l'ordinaire des naturels allegres & sanguins d'estre plus chauds & bouillans que les autres, d'a-

*Essais du
Roy pour se-
courir Ca-
lais.*

*Prise de Ca-
lais par les
ennemis.*

voir les premiers mouuemens plus actifs & plus prompts, & les resentimens, soit à la ioye, soit à l'ennuy plus vifs & plus aigus) Que le Roy voyant toutes les vigilances, diligences & industries dont il auoit vûé, toutes les fatigues, trauaux & peines qu'il auoit prises, tous les beaux langages qu'il auoit tenus à Paris, en passant, toutes les hautes & fastueuses promesses que ceux de terre Ville luy auoient faites, de luy enuoyer vn prompt & grand secours d'hommes & d'argent; tous les perils, dangers & hazards, qu'il auoit courus & sur terre & sur mer, jettant par deux fois la personne Royale à la mercy des vents grondans & enfuriez, & des ondes tempestueuses & courroucées, & tous les secours, que malgré les mesmes vents, la mer & les vaisseaux ennemis il auoit fait entrer dans Calais, luy estre demeurez non seulement vains & inutiles, mais qui pis est auoir en quelque sorte acréu ses pertes, & augmenté ses ennuis & fascheries, il ne faut point douter, disons-nous, que tant de mauuais succez n'eussent esté infinimét sensibles & grandement douloureux à ce brave & genereux Prince, neantmoins ayant esté de longue main accoustumé à telles trauerfes, defaveurs & bourasques de fortune, & possédant vn cœur si haut & magnanime, qu'il se releuoit contre les aduersitez afin de les surmonter, il n'eust pas plustost receu nouvelles certaines de la déplorable perte de Calais, qu'au lieu de s'en monstrier estonné; comme faisoient les autres ou de s'amuser ainsi que les courages lasches & pusillanimes à s'en douloir & plaindre & faire le triste & le melancolique; il s'escria tout haut avec vn visage aussi serain que si cet accident ne l'eust point affligé.

Or sus, mes amis, il n'y a remede, Calais a esté pris; voire mesme avec quelque espee de malheur: mais si ne faut-il pas pourtant estonner ny se rabaisser de courage, puis que c'est dans les afflictions que les vaillans hommes s'éuertuent & se renforcent d'esperances, ce sont choses ordinaires à la guerre que de perdre en vn temps & de gagner à l'autre; les ennemis ont eu leur tour, & avec l'assistance de Dieu (qui ne m'a iamais delaisé quand ie l'ay prié de bon cœur) nous aurons le nostre; & en tout cas vne chose me console grandement, c'est qu'il n'y a eu aucun défaut de ma part, & ne pense auoir rien obmis de ce qui estoit en ma puissance pour secourir mes amis & mes seruiteurs; voire mesme ie veux croire, que tous ceux qui se sont employez à cela s'en sont dignement & loyalement acquitez; & partant qu'il ne nous faut plus penser à faire des plaintes & doleances ny à vsér de blâme ou de reproches contre aucun, au contraire celebrons avec honneur la memoire des morts: ne desnions point les loüanges deuës à la genereuse deffence des viuans, & regardons à rechercher les moyens pour, avec vsure, prendre nostre reuanche sur les ennemis, & de faire en sorte comme ie l'espere, avec la faueur du Ciel, que cette place ne demeure pas seulement autant de iours entre les mains des Espagnols, que nos deuanciers l'ont laissée d'années en la possession des Anglois.

Après qu'il eut recueilly amiablement, consolé & assisté de plusieurs choses à eux necessaires ceux qui estoient sortis de Calais, & pourueu à Boulougne, Montreuil, Mont-hulin, Abbe-ville & autres places frontieres au mieux qu'il luy fut possible, il s'achemina vers S. Quentin à cause de quelques troupes des ennemis qui s'en estoient approchez ausquels lieux celles des siennes qu'il auoit mandées de toutes parts (esperant les auoir à temps pour secourir Calais à viue force) arriuerent à la file, où se trouuerent aussi peu après la

*Discours de
Monsieur de
Mont-pen-
sier au Roy.*

plus part des grands & plus qualifiez Seigneurs de France, aucuns desquels (au lieu de bien seruir leur Roy & de le consoler & soulager en ses ennuis & tribulations) essayent de se preualoir d'icelles pour s'en aduantagez à son dommage luy faisant faire des ouuertures & propositions estranges, desquelles à force d'importunitéz & de subtiles raisons (recherchées dans la plus noire malice des auteurs de telles impertinences) ils rendirent Monsieur de Montpensier le porteur, lequel (ainsi que le Roy vous en fit le recit trois iours apres) l'estant venu trouuer en sa chambre en suite de plusieurs protestations de son affection, luy dit : Que plusieurs de ses meilleurs & plus qualifiez seruiteurs, voyans les grandes forces ennemies qui luy tomboient à tous momens sur les bras, desquels il ne pouuoit empescher les progresz à faute d'auoir tousiours sur pied vne grande armée bien payée & disciplinée, auoient selon leur aduis excogité vn moyen, par lequel il luy en seroit entretenu vne grande & forte bien soudoyée qui ne se desbanderoit iamais, estant tousiours complete de ce qui luy seroit necessaire; voire mesme de viures & d'vne bande d'artillerie de quinze ou vingt pieces de canon avec son attelage & des munitions pour tirer tousiours deux ou trois mille coups, lesquels il pourroit mener par tout ou bon luy sembleroit. Surquoy le Roy voyant que Monsieur de Montpensier auoit comme fait vne pose à son propos, il luy repartit soudain : Que son discours estoit beau & bon & de belle apparence, mais qu'il falloit que des ceruelles bien timbrées & des personnes bien fondées, bien experimentées & bien puissantes s'en messassent pour en produire les effets, qu'il ne luy respondoit encor rien qu'il n'eust recogneu auparauant si les moyens en estoient aussi faciles & aussi certains comme ses paroles belles & bien specieuses en apparence, & partant desiroit-il qu'il continuast & les luy fist entendre : A quoy Monsieur de Montpensier en le suppliant de prendre en bonne part ce qu'il proposeroit, luy dit : que ce n'estoit pas chose qui n'eust esté autrefois pratiquée & dont les Roys ne se fussent bien preualus, laquelle consistoit seulement à trouuer bon que ceux qui auoient des Gouvernemens par Commission les peussent posséder en propriété, en les recognoissant de la Couronne par vn simple hommage lige, & d'autant qu'il se pourroit trouuer quelques Seigneurs bien qualifiez de grand mérite & longue experience qui n'auoient point de Gouvernemens, ils auroient aduisé de separer quelques contrées de ceux qui estoient les plus amples & de plus grande estandue dont ils seroient pourueus avec le gré & commun consentement d'eux tous, lesquels apres en general & vn chacun en son particulier, s'obligeroient à luy fournir & soudoyer par auance telles troupes & autres equipages que besoin seroit, pour en former vne grande & forte armée bien équipée pour la conduire par tout ou les occasions le requerroient & son grand courage plein d'experience, le pourroit desirer; à quoy le Roy quelque despit & mutiné que deuint son esprit à la premiere parole de telles impertinances, ne tesmoigna neantmoins aucun couroux ny alteration, au contraire ayant escouté patiemment toutes les raisons qu'il voulut alleguer pour authoriser son dire il répondit tout froidement.

*Responce du
Roy au dis-
cours de Mr.
de Mont-
pensier.*

Mon Cousin, mon amy : Je croy que quelque malin esprit a charmé le vostre, ou que vous n'estes pas en vostre bon sens : car le langage que vous me venez de tenir est entierement disconuenable à vn homme de bien & vn bon naturel comme le vostre, & tellement disproportionné à la qualité d'vn Prince

de mon Sang, qui se voit à present plus proche de la Couronné que ie n'en ay autrésfois esté, que ie pense songer en vous escoutant, aussi ne sçautois-je croire que des desseins si pleins de diffame pour moy & du tout pernicieux à cét Estat, puissent estre procedéz d'un esprit si doux & d'une nature si debonnaire que i'ay tousiours recogneu estre là vostre, non plus que vous (à mon auid) s'imaginer que des gens si meschans que ceux qui ont ainsi abusé de vostre facilité & simplicité m'ayans despoüillé des principaux, & plus magnifiques droits de la Royauté, eussent par apres iamais grand esgard aux vostres de Prince du Sang, & ne vous puis celler que si ie vous estimois auoir dans le cœur & dans le desir, choses si indignés pour vous & pour moy que celles que i'ay ouyes sortir de vostre bouche, ie vous eusse fait paroistre que vn cœur vrayement Royal & genereux, ne s'offence pas si cruellement sans chastiment & donner vne bien longue penitence : Partant, mon Cousin mon amy, reuenez en vous mesme & sortez absolument du precipice de fantaisies tant esgarées; gardez vous bien de faire paroistre à ceux qui vous ont employé en vn si mauuais ourage que vous m'en ayez parlé en aucune façon : mais en faignant que toutes les raisons cy-dessus vous sont venuës en la pensée, dites leur quelles vous ont non seulement empesché de m'en dire aucune chose, mais aussi fait auoir la proposition en telle horreur que vous estes resolu de tenir pour ennemy mortel quiconqué la voudra mettre en auant, & pour ce qui nous regarde, oublions tous deux pour iamais, mon Cousin mon amy, ie vous en prie, tout ce qui s'est maintenant passé entre nous; comme ie vous promets bien en foy & parole de Roy, qui doit estre sacrée & inuiolable de le faire de ma part; afin que ie vous demeure incessamment bon Roy, bon Maistre & bon Parent, & vous à moy loyal sujet, fidelle seruiteur & vray Cousin.

Ils eurent encor quelques autres discours de complimens à la fin desquels ils se separerent (au moins apparemment) fort contens & satisfaits l'un de l'autre, & l'on a sçeu depuis pour certain que Monsieur de Montpensier n'oublia pas de tenir à ces gens là, qui l'auoient ainsi pipé (lesquels vous nommeriez bien si vous vouliez) le mesme langage que le Roy luy auoit ordonné, ce qui les estonna grandement.

A F F A I R E S D' E S T A T.

C H A P I T R E L X I.

COMME c'estoit la coustume du Roy d'entretenir vn chacun à mesure que l'occasion s'en presentoit, apres auoir quité Monsieur de Montpensier, il conféra longuement avec Monsieur de Bouillon & comme en secret; lequel l'estoit venu trouuër depuis peu avec de fort belles troupes de gens de guerre, ce qui mist beaucoup de gens voire vous mesme aucunement en peine, craignant qu'il fust encor arriué ou prest d'arriuer quelque eschet ou fascheux accident; tant on y estoit accoustumé depuis certain temps : mais dés le lendemain de ces longs pourparlers; le Roy vous enuoya querir (fort matin qu'il estoit encor couché) par le Sieur Iacquinet valet de garde-robe & vous ayant fait mettre à genoux sur vn carreau pres de son liect ayant quasi la bouche sur vostre oreille, il vous conta tous les propos que

*Conférence
du Roy avec
Monsieur de
Bouillon.*

*Discours du
Roy à Mon-
sieur de Ref-
ny.*

Monſieur de Montpenſier luy auoit tenuſ & les reſponces qu'il luy auoit fait
tes conformément à ce qui en a eſté dit cy-deſſus, & puis vous demanda ce
qu'on diſoit, pour luy auoir veu entretenir Monſieur de Bouillon ſi longue-
ment, & ſi particulièrement; & ce que vous meſmes en penſiez: A quoy luy
ayant reſpondu que chacun en tenoit des diſcours: mais que c'eſtoit ſi diuer-
ſement qu'il eſtoit fort difficile d'en former vne opinion commune ny bien
certaine, & que pour voſtre regard vous eſtimiez qu'il luy auoit peu parler
de ce qui s'eſtoit paſſé à Han & à Dourlans, & ayant eſgard à ce qu'il vous ve-
noit de conter les propoſitions de Monſieur de Montpenſier, qu'il pourroit
bien auſſi luy en auoir dit quelque mot (croyant peut-eſtre comme l'appar-
ence y eſtoit grande, que telles reſolutions ne ſe feroient pas faites ſans ſa
participation.) A quoy Sa Maieſté ſoudain repartit; que vous-vous eſtiez
trompé en vos opinions auſſi bien que les autres: dautant qu'elle n'auoit eu
garde (conſideré l'eſtat ou eſtoit à preſent réduit ſes affaires, & le beſoin qu'il
auoit de tous ſes Seruiteurs, autant mauuais que bons) de faire paroître à au-
cun d'iceux qu'il euſt la moindre cognoiſſance & reſſentiment de leurs mali-
ces & pernicioeux deſſeins, & ſur tout à celui dont il eſtoit queſtion, eſtant vn
homme, ſin, ruzé, diſſimulé, & qui entendoit à demy-mot, mais qu'il l'auoit
ainſi ſecretement & ſi longuement entretenu, tant pour eſſayer de deſcou-
rir de loing; & ſans qu'il s'en déſiaſt, ſi Monſieur de Montpenſier luy auoit
point dit quelque choſe des diſcours qu'ils auoient eu enſemble, & par là iu-
ger tant mieux de leur intelligence, que pour eſtre eſclairey par ſa propre
bouche par quels deſſauts il auoit manqué à l'execution de tant hauts deſſeins
& importantes entrepriſes qu'il luy auoit aſſeuré d'auoir ſur des principales
& plus fortes places des Prouinces de Luxembourg, Liege, Hainault, & Na-
mur, ſur l'inaillibilité d'aucunes deſquelles il n'auoit pas nié d'auoir fondé les
conſeils qu'il luy auoit donnez pour faire guerre ouuerte au Roy d'Eſpagne
& aux ſiens, ſurquoy il luy auoit tenu de fort longs diſcours qu'il auoit trou-
uez aucunement embarreſſez, deſquels en fin il n'auoit peu tirer autre ſub-
ſtance, ſinon que Monſieur de Neuers par l'extreme enuie qu'il luy portoit,
& la jalouſie qu'il auoit des progres qu'il euſt peu faire, luy auoit ſous main
empesché toutes ſes leuées en Champagne, & meſme desbauché aucuns de
ſes meilleurs Capitaines & ſoldats: mais que ſur tout l'Angleterre & les Hol-
landois auoient eſté les principales cauſes de tous ces manquemens, les Chefs
qui leur commandoient n'ayant peu; ou plutoſt voulu faire les puiffantes di-
uerſions dont ils s'eſtoient vantez, fourny les troupes par eux promiſes,
ny ietté leurs Camps, & tourné les progres de leurs armées vers ces quatre
Prouinces dont il auoit parlé; comme ils luy auoient aſſeuré que c'eſtoit là
leur deſſein: mais que ſans ſe ſoucier de leurs paroles, ny des inſeſtations
& intereſts d'autrui ils n'auoient penſé qu'à eſlargir leurs coudées par terres
à eux tenâtes & voiſinantes leurs Mers & leurs Riuieres du coſté de Louueriſ-
ſel & de la Friſe; & tout ce mal prouenu à ſon aduiſ, de ce que ſa Maieſté n'a-
uoit pas eu vn Seruiteur à luy affidé & capable de ſ'accréditer parmy ces Peu-
ples, pour y agir puiffamment en ſon nom, & leur faire (ſelon les occaſions)
embraffer ſes intereſts comme cômuns avec les leurs, qui eſtoit le ſeul moyen
pour rendre des alliances, ſocietez, & confederations indiſſolubles & tous-
jours aduantageuſes au plus puiffant & partant iugeoit-il du tout neceſſaire
(au moins ſi ſa Maieſté vouloit éuiter à l'aduenir ſemblables inconueniens à
ceux

ceux dont elle se plaignoit) d'incrèter de nouveaux articles en ses alliances , tant d'Angleterre que des Prouinces vniés, & former des confederations tant specialement circonftanciées, que tous accidens occurences & conjonctures d'affaires y fuſſent ponctuellement ſpecificées & que ſ'il luy plaifoit l'honorer de cette charge, il eſperoit de ſ'en acquitter ſi dignement que ſa Majeſté en demeureroit ſatisfaite & contente, ou à tout le moins ſi parfaitement eſclaircie de leur pouuoir & de leur vouloir, quelle ne ſe fonderoit plus ſur de fauſſes & vaines eſperances : mais ſçauoit au vray iuſques à quel point elle pourroit faire eſtat de l'amitié de ces gens là, & par ainſi ietteroit elle plus certainement ſes plombs & ſes meſures, & en continuant ce diſcours luy auoit tenu tant d'autres beaux langages, ſi bien ſçeu colorer ſon dire, alleguer tant de fortes de raiſons & donné tant de vray ſemblables bonnes eſperances, qu'il auoit eſtimé prudence de luy teſmoigner d'y auoir adjouſté vne entiere foy & creance, & de luy promettre cette charge, voire de commander ſa commiſſion portât vn fort ample pouuoir pour aller traiter avec les vns & les autres, quoy qu'il ſe défiſt touſiours qu'il n'étre meſaſt quelque choſe de ſes intereſts particuliers, & qu'il ne les preferaſt aux ſiés & à ceux de la France, comme c'eſtoit ſa bonne couſtume, & pour cette raiſon euſt il bien deſiré afin d'auoir vn ſeruiteur affidé pres de luy dont la preſence le rendit plus circonſpect & retenu, ou pour le moins luy peuſt faire au retour vn rapport certain de ce qui ce ſeroit paſſé, que vous euſſiez agreable de faire ce voyage & vous accommoder en cela avec luy, de quoy vous vous excuſaſtes ſi formellement & avec tant d'instances voire d'opiniatreté & alleguaſtes de ſi iuſtes & fortes raiſons, importantes meſme au ſeruite de ſa Majeſté, quelle vous diſpenſa d'vne ſi faſcheuſe commiſſion : car il n'eũt iamais failly ſelon que l'on peut conjecturer de l'humeur du perſonnage (comme auſſi c'auoit eſté vne des principales raiſons que vous auiez representées au Roy) de rejeter ſur vous & vos comportements tous les deffauts & manquemens que l'on euſt remarquéz en ſa negotiation ; comme il en fera dit quelque choſe plus amplement cy-apres.

*Propoſition
de Monſieur
de Bullion
pour aller en
Angleterre.*

*Propoſition
du Roy à Mr
de Roſny,
pour auoir à
payer ledit
Sieur de
Bullion.*

Or quoy que ſa Majeſté euſt deſcouuert en quelque forte que cette Commiſſion vous auoit eſté pratiquée par des principaux de ſon Conſeil des Finances, leſquels plus ils voyoient qu'elle ſe loüoit des bons ſucez de vos entremiſes ; qu'elle teſmoignoit de confiance en voſtre ſuffiſance & prou d'homme, & de deſir de vous aduancer, plus en prenoient-ils de jalouſies, & leur croiſſoit l'enuie de vous reculer de la Cour ; ſi ne ſe pouuoit elle empêcher de déferer quelque choſe à leurs conſeils, pour vous employer au loing, tant ils les ſçauoient rendre plauſibles & ſpecieux, les colorer du bien de ſon ſeruite, voire meſme de voſtre propre aduantage : ce deſir fondé ſur l'amitié qu'ils diſoient vous porter, & l'eſtime qu'ils faiſoient de voſtre ſuffiſance & capacité eſ traittez & negotiations ; ainſi que vous l'auiez teſmoigné en toutes celles qui auoient paſſé par vos mains, auſſi qu'en diſcourant avec ſa Majeſté du fait des Finances, ils rendoient les charges d'icelles ſi difficiles, que pour en tirer vtilité, il eſtoit du tout neceſſaire de choiſir des perſonnes d'vne profonde ſcience en icelles, grande intelligence, & longue experience : & par là concluoient-ils, de ne y deuoit jama's eſtre employé que des gens bien ſtilé en ce meſtier, & par vn long vſage, ſi l'on ne vouloit voir toutes les affaires en ruïne & confuſion, ce que ſa Majeſté appre-

hendant elle differeroit de temps à autre le dessein qu'elle auoit tousiours eü en son esprit, de vous establir en ses Finances, croyant qu'à la longue la grandeur de vos seruices & la multiplicité de vos emplois aux affaires d'importance, luy en faciliteroient l'execution en disposant les anciens Conseillers à vous receuoir volontairement avec eux ainsi que la suite de ces memoires le iustificera.

DIVERSES AFFAIRES D'ESTAT, DE MILICE,
& Domestiques.

CHAPITRE LXIII.

LORS que toutes les troupes que le Roy auoit mandées furent iointes à luy, qu'il sceut que celles des ennemis estoient separées & retirées aux Garnisons pour s'y rafraischir & soulager de tant de fatigues qu'elles auoient souffertes en tous ces Sieges dont il a esté parlé, qu'il eut recouuert quelque somme d'argent pour distribuer à ses gens de guerre, il prit resolution d'assiéger la Fere & iugeant que c'eseroit vne entreprisedifficile & de longue halaine, apres qu'il eut placé ses logemens & aucunement aduancé ses retranchemens du Camp, il vous appella vne fois qu'il alloit à la chasse, & vous dit qu'il voyoit bien ce Siege estre de telle nature, qu'à son aduis il ne s'y passeroit pas de grands combats de long-temps, qui fussent propres pour gens de vostre condition: mais que quand bien cela seroit, si ne vouloit-il plus vous mettre à tous les iours, ny vous laisser exposer à tous perils; comme il auoit cy deuant fait, de crainte de quelque malheureux coup qui rompiest le dessein, qu'il ne vous vouloit plus celer d'auoir tousiours eu, de vous employer en ses Finances si tost que vous y auriez acquis quelque intelligence, en attendant laquelle; afin de vous éloigner du peril, & de ne vous laisser pas inutile, il auoit aduisé avec de vos amis, & aucuns mesmes des principaux de son Conseil qui l'auoient jugé fort à propos, & à luy promis de vous bien traiter en cet employ, de vous enuoyer Ambassadeur Ordinaire en Angleterre si tost que Mr. de Boüillon en seroit de retour, puis que vous n'y auiez pas voulu aller avec luy, dequoy il vous auoit bien voulu aduertir de bonne heure, afin que s'il en estoit besoin, vous fissiez auparauant vn tour en vos Maisons, pour donner ordre à vos affaires, & à preparer vostre femme à faire le voyage avec vous: si tant estoit que ce fust la vostre dessein à tous deux, ce qu'il ne vous conseilloit pas neantmoins, d'autant qu'il faisoit estat de ne vous laisser pas plus de sept ou huit mois en cette charge ainsi éloignée.

*Deliberation
du Roy d'en-
uoyer Me.
de Rosny
Ambassa-
deur ordi-
naire en An-
gleterre.*

Nous serions trop; longs; Monseigneur, si il vous falloit icy reciter par le menu toutes vos raisons & allegations pour improuuer ce dessein, & les contestations que vous nous auez dit qui se passeroient sur ce sujet entre le Roy & vous, n'ignorant point que si ceux qui desiroient vostre esloignement de la Cour auoient eu assez d'industrie & de puissance sur l'esprit de sa Majesté pour vous faire partir contre vostre volonté; voire le propre goust d'elle mesme, ne trouuaissent en suite des causes & raisons assez specieuses pour empescher vostre retour de fort long-temps; mais tant y a que le Roy se laissant plustost persuader à vos remonstrances que vous à ses opinions: il se resolut de donner cette charge à vn autre, & de

vous enuoyer trouuer ceux de son Conseil à Paris, pour leur représenter le dessein de son Siege de la Fere, les choses qui luy estoient necessaires pour en faciliter & aduancer la prise, seruir près d'eux de solliciteur & chaise-auant pour le recourement & enuoy d'icelles, & sur tout afin de chercher des Marchans fournisseurs & faire marché avec eux au meilleur prix qu'il se pourroit, pour fournir pain, vin, auoyne, foing & autre choses propres pour son armée: Enquoy vous traueillastes de telle sorte que elle ne manqua iamais de rien, encor que le Siege fust vn des plus longs que le Roy eust iamais faits, ayant duré (ce nous semble) près de six mois, tant à cause qu'il y auoit en cette place vne grande & forte garnison de tres-braves & resolu foldats, accoustumez des long-temps à la fatigue & à patir, & deux excellents Capitaines l'vn François, qui estoit Senechal de Mont-limar, & l'autre Espagnol nommé Olorio, que pour ce qu'vn certain homme des Pays-bas, qui auoit de neuré long-temps en Hollande, estant venu visiter le Sieur de Beringan, qui estoit son parent ou son amy intime luy ayant mis en teste qu'il seroit facile moyennant vne certaine chaussée de submerger la placé de plus de six pieds de haut aux plus releuez endroits d'icelle en moins de quinze iours, il s'opiniastra tellement en ce dessein & en importuna & tourmenta si fort & si souuent le Roy & les principaux Chefs du camp qu'il s'y laisserent enfin emporter, contre vostre aduis & toutes les grandes instances que vous fistes de ne s'amuser pas à telles niuelleries, lesquelles en tous les essays qui s'en estoient iamais faits s'estoient tousiours trouuées tres-fautiues, dont vous alleguiez plusieurs exemples & entre autres celle de Pauie qui auoit esté en partie cause de la perte de la bataille & prison du Roy François, s'estant tellement amusé à vouloir diuertir le Tesin, que les ennemis auoient eu loisir d'assembler des troupes suffisantes pour le desfaire, aussi toute cette inondation présupposée de la Fere se trouua-elle enfin inutile, la chaussée s'estant rompuë deux ou trois fois & l'eau n'ayant iamais monté à six pieds près de ce que l'on s'estoit mis en fantaisie, si bien que l'abondance du pain & des viures que vous fistes tousiours fournir à l'armée du Roy, & la disette en laquelle s'en trouuerent réduits les ennemis furent seuls causes de leur reddition.

Vous vintes deux ou trois fois en l'armée durant le Siege dont l'vne des causes vous affligea infiniment. Le Roy estant tombé malade à Trauersi où il estoit logé iusques à douter de sa vie, tant nécessaire à la France & à tous les bons François, que l'expérience nous la fait resenter par le passé & encor peut estre ne sommes nous pas au bout de si douloureuses espreuues.

Cette place estant donc renduë le Roy vous l'enuoya encor à Paris, pour arrester les comptes avec les Marchans fournisseurs, ayant esté aduertie qu'd'Escures & la Corbinerie ioints avec aucuns de son conseil s'estoient interessez en ces marchez croyants que les Estats de la despence en seroient par eux verifiez, apres que le Roy eut pourueu à la garde & reparation de la Fere (dont à l'instance priere de Madamé de Liancourt) il donna le Gouvernement à son bastard César & fit le Sieur de Manicamp son Lieutenant, à cause qu'il estoit son Parent.

Ils'en alla vers les frontieres d'Artois, prit par force le Chasteau d'Imbercourt fit executer vne entreprise sur Arras en laquelle trois perards iouierent fort heureusement, mais au quatriesme (qui eust rendu l'entrée de la Ville

Siege de la Fere.

Red' l'roy de la Fere Maladie du Roy.

Prise du bastion

*Entreprise
sur Arras.*

toute libre) par de certaines pierres iettées ou tombées d'enhaut, le petard & le petardier furent renuersez au fonds des fossez si bien qu'à fault d'auoir fait encor apporter vne couple de petards, comme le Roy l'auoit voulu & long-temps disputé contre Monsieur le Marechal de Biron, cette importante execution fut empeschée, ce qui causa depuis beaucoup de defastres; car outre la perte d'Amiens qui apparemment en proceda l'année suiuaute, à la retraite de ceux qui s'estoient le plus aduancez, il y eut plusieurs gens de bien tuez & blesez, dequoy le Marechal de Biron grandement irrité, il s'en alla passer sa colere vers Bapaulmes où il fit de grands rauages & saccagemens, les particularitez desquels & des deux autres exploits cy-dessus dits en gros, nous remettrons à ceux qui feront l'Histoire generale de France, aussi-bien que celles de la mort de Monsieur de Neuers qui arriua enuiron ce temps, de Monsieur de Nemours qui mourut (demy desesperé du mauuais succez de ses grands desseins, tendants à vne Royauté) comme son traité avec le Roy estoit quasi conclud, lequel fut repris & acheué par le Marquis de saint Sorlin son frere, du traité de Monsieur de Lorraine qui conuertit sa treue en vne paix, confederation & bonne voisinance avec le Roy & la France, de celuy de Monsieur du Mayne, lequel (se voyant foiblement assisté par les Espagnols, & qu'ils tesmoignoient de plus en plus de ne se soucier pas d'auancer leurs affaires à la ruine des siennes) voulut essayer de trouuer la paix & au repos les aduantages qu'il n'auoit peu obtenir par les armes & beaucoup de trauaux, du traité de Monsieur de Ioyeuse qui auoit quitté le froc de Capucin pour endosser le harnois, & se recompenser avec vsure en toutes sortes de delices de celle dont il auoit esté priué estant dans le Cloistre; de la reduction de Tholouse, & autres grandes Villes de ses quartiers en l'obeyssance du Roy, des diuers desseins, entreprises & combats d'entre Monsieur de Guyse (qui s'estoit par commandement du Roy, joint d'intelligéce avec la Comtesse de Sault & Monsieur de Lesdiguières) & Monsieur d'Espéron, à qui se maintiendroit Gouverneur de Prouence, & en chasseroit son compediteur; en quoy le dernier se trouua enfin le plus foible; nous laissons (disons nous) à l'Histoire les particularitez de toutes ces choses, d'autant que vous n'eustes nulle part en toutes ces negotiations, desseins & faits de guerre, & qu'il en a esté assez dit cy-deuant sur l'occasion du traité que vous fistes avec Madamede Guyse.

*Mort de Mr.
de Neuers &
de Nemours.*

*Diuerfes
affaires.*

AFFAIRES D'ESTAT ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXII.

*Desseins du
Roy.*

LEs aduis de tant de bons succez dont il a esté parlé venant au Roy, les vns en suite des autres, comme ils luy firent recognoistre vne speciale assistance de Dieu, aussi luy apportèrent-ils non seulement vne grande consolation sur les pertes passées, mais releuerent encor tellement ses esperances & luy firent naistre de si hauts desseins, qu'il prist resolution en luy mesme (ainsi qu'il vous fut facile de le conjecturer par vne lettre qu'il vous escriuit, de laquelle il sera parlé cy-apres) d'étrer avec armée dās l'Artois, d'assiéger l'vne des principales Villes de cette Prouince, & sur ce dessein il escriuit vne lettre à ceux du Conseil de ses Finances, telle en substance que l'on en pourra iuger

par la vostre, ensemble de la responce qu'ils y firent, si bien que s'estant resolu de faire venir pres de luy Madame de Liancourt, afin d'auoir (comme il vous en dit quelque chose à vostre arriuee à Clermont) vne personne confidente pour luy pouuoir communiquer ses secrets & ses ennuy, & sur iceux receuoir vne familiere & douce consolation, telle qu'il estimoit cette Dame obligée de luy estre, par les grands interests qu'elle auoit à la conservation de sa personne, & sur ce dessein il luy escriuit qu'elle s'achèstinaist au plutost à Clermont où il la viendroit rencontrer, mais qu'elle sceut auant que partir où vous estiez, afin de vous amener avec elle, suiuant vne lettre qu'il vous en escriuoit, par laquelle il vous commandoit de l'aller trouuer & de faire ce qu'elle vous diroit: à toutes lesquelles choses cette Dame ne manqua pas: car vn iour ainsi que vous vous promeniez dans les grandes prairies de Moret en faisant niueller les hauteurs de la riuere à deux mille pas plus haut que le Chasteau, afin de voir si vous en pourriez tirer deux ruisseaux pour passer des deux costez d'vne grande allée que vous projettiez de faire l'à, qui est auiourd' huy vne des belles de France, vous entendistes vn huchet de postillon & peu apres vistes arriuer vn des gens de Madame de Liancourt, lequel vous fit ses recommandations, vous bailla vne de ses lettres où il n'y auoit que ce peu de mots.

MONSIEUR,

Vous scaurez par vne lettre que le Roy m'a écrite, laquelle ie vous enuoye, comme il veut que nous l'allions trouuer ensemble; à quoy me disposant & croyant bien que vous ferez le semblable ie vous attendray jusques à Mardy tout le iour à Paris, avec dessein de partir le Mercredy & m'en aller coucher à Maubuisson: Sur ce ie vous baise les mains & suis, &c. & en apostille il y auoit escrit; Le vous enuoye aussi vn paquet du Roy tout éacheté comme ie l'ay receu, lequel vous ayant esté aussi-tost baillé par ce Courrier; vous l'ouuristes & y trouuastes vne fort longue lettre toute écrite de la main du Roy, car apres l'auoir leuë vous nous monstrastes de loin vne grand feuille de papier, dont l'vn des feuillets estoit écrit des deux costez, & nous distes; voyez si le Roy doit estre estimé paresseux & peu soigneux de ses affaires, puis qu'il m'escrit de si grandes lettres de sa main, lesquelles quoy que tres-excellentes, ie suis neantmoins obligé de brusler, comme vous fistes deux iours apres en nostre presence, de laquelle (ayant neantmoins depuis recouuert vne copie par le moyen qui sera dit ey-aprés) la teneur en suit.

*Lettre de
Madame de
Liancourt à
Monsieur de
Rosny.*

Copie d'une Lettre enuoyée du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY,

Vous scauez aussi-bien que nul autre de mes seruiteurs (puis que vous m'avez tousiours suiuy & seruy en mes plus grands dangers & aspres difficultez) par quelles peines, trauals & fatigues il m'a falu passer, quels perils & hazards i'ay coutus, & quels obstacles & oppositions i'ay surmontées, pour garantir ma vie & ma dignité, contre tant de sortes d'ennemis qui se sont en diuers temps esleuez contre moy pour me despoüiller de l'vne & res.

*Grande lettre
du Roy à
Monsieur de
Rosny touchant
l'estat
de ses affaires.*

de l'autre, & neantmoins ie vous iure, & ce avec verité, que toutes ces tra-
 uerfes ne m'ont point tant affligé ny despité l'esprit, que ie me trouue main-
 tenant chagrin & enuuyé de me voir en de continuelles contradictions avec
 mes plus autorisez Seruiteurs, Officiers, & Conseillers d'Etat, lors que ie
 veux entreprendre quelque chose digne d'un genereux courage & de ma
 naissance & qualité, à dessein d'esleuer mon honneur, ma gloire & ma for-
 tune, & celle de toute la France, au suprême degré que ie me suis toujours
 proposé, qui est de r'establir ce Royaume en sa plus grande amplitude &
 magnifique splendeur, soulager mes pauures peuples que j'ayme comme
 mes chers enfans (Dieu ne m'en ayant point iusques à present donné d'au-
 tres) de tant de Tailles, Subsidés, foules & oppressions, dont ils me font
 iournellement des plaintes, & de pratiquer lors que ie me verray dominateur
 pacifique de ce qui m'appartient; vne certaine loy, dont vous m'avez tou-
 siours fait tant de cas, introduitte par les Grecs à la fin de leurs grandes guer-
 res & combustions Ciuilles, par laquelle toutes offences & publiques & pri-
 uées estoient de toutes parts oubliées: Or me trouue-je maintenant dans l'en-
 nuuy d'une des plus cuisantes contradictions de ceux qui manient mes affaires
 que j'aye iamais ressentie sur vne telle occasion; c'est qu'ayant voulu faire
 executer par petard vne entreprise que j'auois de longue main sur Arras,
 toutes choses auoient reüssi tres-heureusement (comme vous en auez peu
 oüy parler) jusques au quatriesme petard, lequel nous donnoit l'entrée absoluë
 dans la Ville, que par ie ne scay quel mal-heur qui ne se pouuoit imaginer, de
 certaines grosses pierres ruées ou tombées du Portail, tant le petard que le
 petardier furent renuersez au fond des fossez; lors que l'on estoit prest à
 mettre le feu, & par faute d'auoir porté iusques à six petards, comme ie
 l'auois expressement commandé (mais quelque opiniaestre s'en voulut faire
 croire) nostre entreprise a esté non seulement tournée à neant, mais à la re-
 traitte auons perdu plusieurs braues gens, auxquels j'ay vn extrême regret, &
 neantmoins, parmy tous ses desastres encor nous estoit-il resté quelque espe-
 ce de consolation, en ce que telles approches si pres de cette grande Ville
 nous auoient donné le moyen d'y recognoistre des foiblez & defectuositez
 qui nous en faisoient tenir la prise infaillible par la viue force en moins d'un
 mois ou six semaines, si nous pouuions mettre ensemble vne bande de quinze
 canons des munitions, pour tirer deux mille coups, & assembler vn armée ca-
 pable de n'estre point forcée à leuer le Siege, comme tout cela m'estoit facile
 avec de l'argent; mais ayant escrit à ceux de mon Conseil des Finances, com-
 me j'auois vn dessein d'extrême importance en main (duquel ie ne leur man-
 dois point les particularitez pour ce que toute la vertu de l'execution cōsistoit
 au secret) où j'auois besoin qu'il me fut fait vn fonds de huit cens mil escus,
 & partant les prioys & conjurois par leurs loyauz & sincerés affections en-
 uers moy & la France, de traouiller en diligence au recouurement certain de
 cette somme: mais toutes leurs responcez; apres plusieurs remises, excuses
 & raisons pleines de discours embarrassez, dont les vns destruisoient les au-
 tres, n'ont eu finalement autres conclusions que des representations de
 difficultez & impossibilitéz, voire n'ont point crainct de me mander que
 tant s'en falloit qu'ils me peussent fournir vne si notable somme, qu'ils se
 trouuoient bien empeschez à recouurer du fonds pour faire rouler ma mai-
 son, ce qui m'afflige infiniment, voire me porte quasi au desespoir & m'aigrit

de forte l'esprit contre eux, que cela m'a fait absolument jeter les yeux sur vous, sur les assurances que vous m'avez souuent données d'auoir le vouloit & le pouuoir de me bié seruir en cette charge, & m'a remis en memoire ce que vous me distes à S. Quentin lors que ie vous parlay des desseins de plusieurs Grands, des grands diuertissemens qui auoient esté faits depuis la mort de Monsieur d'O, de notables sommes de deniers, prouenuës de plusieurs alienations que l'on auoit faites de mes Aydes, Gabelles & autre reuenus, ce qui m'ayant donné enuie de m'en esclaireir dauantage; l'en ay bien encor appris d'autres plus que de vous; car l'on m'a donné pour certain & c'est-on fait fort de le verifier, que ces huit personnes que i'ay mis en mes Finances (pensant bien faire pour ce que l'on m'auoit fait croire que la ruine de mes reuenus n'estoit prouenuë que de ce qu'un seul en dispoit avec autorité absolue) ont bien encor pis fait que leur deuancier, & qu'en l'année dernière & la présente que i'ay eu tant d'affaires sur les bras faute d'argent; ces Messieurs-là & cette effrenée quantité d'Intendants qui se sont fourrez avec eux par compere & par commere, ont bien augmenté les griuelées, & mangeant le cochon ensemble, consommé plus de quinze cens mil escus (qui estoit somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France) en payement de vieilles debtes par eux pretenduës, voire m'a-on assuré qu'aucuns d'entr'eux ont achepté à fort vil prix de celles des Suisses, Reistrés & Allemands; entre lesquelles on m'a nommé vn certain Oto-plote, & me les ont fait payer entierement, principal & interest; ce que ie serois bien-aysé de pouuoir verifier, mais en quelque sorte que les choses ayent passé, ie me suis resolu de recognoistre au vray si les necessitez qui m'accablent prouiennent de la malice, mauuais ménage ou ignorance de ceux que i'employé, ou bien de la diminution de mes reuenus & pauureté de mon peuple, & pour cet effect, conuoyer les trois ordres de mon Royaume pour en auoir aduis & secours, & en attendant establir quelque mien confident & loyal seruiteur parmy eux que j'authoriseray peu à peu, afin qu'il me puisse aduertir de ce qui se passera dans mon Conseil & mesclaircir de ce que ie desire sçauoir: Or ay-ie, comme ie vous ay desia dit, jetté les yeux sur vous pour m'en seruir en cette charge; ne doutant nullement que si vous me voulez donner vostre foy & vostre parole (car ie sçay que vous en faites cas) de me seruir loyalement, d'estre aussi bon mesnager de mon bien à mon profit, que ie vous l'ay tousiours veu estre du vostre, & de ne desirer de faire vos affaires que de mon-sceu, & par ma pure liberalité, qui sera assez ample pour vn homme de bien, & vn esprit réglé comme le vostre. Je ne doute point (dis-je) que obseruant toutes ces choses, ie ne recoiue vtilité & contentement de vostre Administration. C'est donc maintenant à vous à prendre resolution de suiure absolument mes intentions, & m'en parler librement; & afin de vous y porter avec plus de raison & par consequent de sincere affection; Je vous veux bien dire l'estat ou ie me trouue reduit, qui est tel que ie suis fort proche des ennemis, & n'ay quasi pas vni cheual sur lequel ie puisse combattre, ny vn harnois complet que ie puisse endosser, mes chemises sont toutes deschirées; mes pourpoints trouuez au coude, ma marmite est souuent renuersée; & depuis deux iours ie disne & soupe chez les vns & les autres, mes pouruoyeurs, disans n'auoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont receu d'argent. Partant jugez si ie merite d'estre ainsi

traitté , & si ie dois plus long-temps souffrir que les Financiers & Tresoriers me facent mourir de faim , & qu'eux tiennent des tables friandes & bien ser- uies , que ma maison soit pleine de necessitez & les leurs de richesses & d'o- pulence , & si vous n'estes pas obligé de me venir assister loyalement ; com- me ie vous en prie : Ne faillez donc pas ; mon amy , de venir avec ma Mai- stresse à laquelle j'escris , & luy ordonne de vous aduertir du temps de son parterment , afin de vous amener avec elle . & de vous enuoyer secrettement & seurement cette lettre ; que vous bruslerez apres l'auoir leuë : car vous iu- gez bien qu'elle me seroit d'importance estant veuë par d'autres. I'ay encor en l'esprit deux ou trois autres affaires de consequence , ou ie vous veux em- ployer aussi tost que vous serez arriué : mais ne parlez de tout cecy à qui que ce soit ; non pas mesme à vostre femme. Adieu mon amy que j'ayme bien.

D'Amiens, ce 15. Aupil 1596.

Signé, HENRY.

Or si tost que vous eustes leu cette lettre, vous rendistes responce à Ma- dame de Liancourt, & renuoyastes son Courier ; nous n'auons pas sceu ce que vous luy escriuistes : mais nous entendismes bien que vous commandastes en mesme temps à vostre Escuyer & Maistre d'Hostel , de preparer vostre équipage pour aller trouuer le Roy & que vous vouliez aller coucher le len- demain à Corbeil , & vous ayant veu (comme nous l'auons desia dit) le iour mesme de vostre parterment brusler cette lettre que le Roy vous auoit escritte, il faut bien que vous en eussiez fait faire vne coppie : car vous en baillastes vne à l'vn de nous quatre , toute telle que nous l'auons mise cy-dessus , lors que vous fustes fait Grand Maistre de l'Artillerie , croiant bien, à mon aduis, que le Roy en ce cemps-là ne se soucieroit pas que l'on sceust ce qu'il vous auoit escrit , puis que les effets en estoient tous publics.

*celuy qui
fut commen-
cement du
grad employ
de Monsieur
de Rosny.*

Vous allastes donc coucher le Samedy à Corbeil , & le Dimanche vous pen- siez aller loger en chambre Garnie aux Balances pres du marché-neuf , pour estre plus pres du Palais , ou vous desiriez achepter le Lundy quelques broüil- leries , croyant que Madame de Liancourt suiuant ce qu'elle vous auoit man- dé ne partiroit point iusques au Mercredy , mais comme vous fustes au bas de la ruë de la Coustellerie avec vostre train , vous rencontrastes vn homme que Madame de Liancourt enuoyoit au deuant de vous , pour vous aduertir qu'elle ne vous auoit peu attendre à Paris comme elle vous auoit promis , à cause que sa sœur l'Abesse de Maubuisson s'estoit trouuée extrêmement mal & l'estoit allée voir , vous priant de vous rendre à Pont-oyse le plutost qu'il vous seroit possible , d'autant qu'elle auoit receu encor des lettres du Roy qui la pres- soient de se halter , & lors vous arriua-il vne chose grandement estrange , car comme ce message redoublé vous eut fait resoudre à ne point sejourner à Paris craignant que ce mandement si pressé ne fut quelque artifice de Cour pour vous nuire si d'auanture vous n'ariuiez prez du Roy avec elle , & qu'à cette occasion vous eustes commandé à vostre Escuyer & Maistre d'Hostel de se fourrer en la premiere hostellerie trouuée ou vous ne feriez que re- paistre , afin d'aller coucher le iour mesme à Maubuisson ; ils allerent descen- dre aux trois Pigeons , au bout du haut de la ruë de la Coustellerie , auquel lieu ayant mis pied à terre vous montastes à vne grand chambre , dans laquelle vous trouuastes vn certain homme de haute taille , assez maigre en visage , la barbe longue, mais fort claire & fourchuë , vn grand chapeau qui luy cachoit

quasi tout le visage, vn long manteau noir boutonné au collier, vn espée assez mal agencée au costé, des bottes fort larges & en la main gauche vne grande gibecière à deux reuers pour mettre à l'arçon d'vne selle, lequel se promenoit avec telle attention qu'il ne s'esmeut en aucune façon pour vostre arriuée; car non seulement il ne vous salua pas, mais ne tourna pas mesmes les yeux sur vous, iusques à ce que vous luy demandastes que c'est qu'il faisoit en cetté chambre ainsi attentif à ses promenades, & s'il estoit logé là dedans; à quoy vous ayant respondu qu'il auoit loué cette chambre, & qu'il pensoit à ses affaires comme vous pouuiez faire aux vostres, vous luy reparlastes (au-cunement en colere d'vne telle responce aigre & de ce qu'il ne vous auoit pas salué) que vous le priez de vous prêter cetté chambre pour deux heures seulement, d'autant que vous n'y feriez que dîner & en partiriez aussi-tost, à quoy en grommelant il sembloit vouloir faire difficulté de vous quitter la chambre, croyant (à mon aduis) que vous fussiez seul, mais lors qu'il vit entrer trois de vos Gentils-hommes, vos pages & autres de vos domestiques, jugeant bien par-là que vous deuiiez estre homme de qualité, & peut-estre d'humeur pour prendre sa chambre malgré luy; il changea de mine & de langage, vous osta son chapeau, & vous dit que tout ce qu'il auoit estoit à vostre seruice, puis s'estant mis à vous regarder fixement, il vous demanda où vous alliez, luy ayant respondu que vous vous en alliez en Cour trouuer le Roy: Quoy! Monsieur, ce vous dit-il aussi-tost, Le Roy vous a-t-il demandé? Ie vous prie de me le dire, & aussi à quel iour & à quelle heure vous auez reçu ces lettres, & estes party pour commencer vostre voyage; car ie ne vous en parle pas ainsi sans cause, à quoy l'ayant satisfait (en riant & comme vous moqua quant) il vous demanda encor à voir vos deux mains, lesquelles ayant bien visitées & sçeu que vous estiez né le douzième de Decembre mil cinq cens foixante, il vous dit; Vrayement Monsieur, ie vous cede bien volontiers ma chambre, car ie voy bien que vous le meritez, & qu'il y en aura beaucoup d'autres auant qu'il soit peu de temps qui vous quitteront leurs places avec plus de regret que ie ne fais la mienne, & si vostre Physionomie, & les lignes de vos mains ne me trompent vous ferez vne très-grande fortune, & serez des plus confidens du Prince que vous allez trouuer; Que s'il vous plaist me dire l'heure de vostre naissance, aussi-bien que vous auez fait l'an, le mois & le iour, à vostre retour si vous prenez la peine de venir icy, ou de me mander où vous serez; ie vous diray tout ce qui vous est arriué & qui vous arriuera cy-apres, & m'excuserez si ie ne vous entretiens pat dauantage, car j'ay icy des papiers dans ma gibecière qu'il faut que j'aille porter au Palais à mon Aduocat & à mon Procureur, & sur cela il vous dit adieu.

Nous entendismes tous ces discours avec demonstration de joye, dequoy vous vous mistes à rire & vous moquer de nous, disant: que nous estions des fols de fonder des esperances tant fallacieuses que celle-là, & neantmoins vous ne laissastes pas d'escire à Madame vostre femme, tout ce qui vous auoit esté dit par cet homme-là, que nous ne croyons pas que vous ayez iamais veu depuis.

Le iour mesme vous allastes coucher à Maubuiffon, qui est comme vne es-pece de faux-bourg à Pontoise, vistes dès le soir Madame de Liancourt dans l'Abbaye, & pristes le lendemain ensemble vostre chemin vers Clermont, sur lequel il fallit à luy arriuer vn fort grand inconuenient, car estât dans sa litiere

*Prédiction
de la bonne
fortune de
Monsieur
de Rosny.*

*Voyage de
Monsieur de
Rosny avec
Madame de
Liancourt,
vers le Roy.*

& le carrosse où estoient ses filles & femmes la suivât, comme elle fut environ à vne lieuë de Clermont où le chemin s'estressit entre vne colline & l'orée d'un vallon fort precipiteux; le carrossier estant descendu pour faire de l'eau, & s'estant esloigné du carrosse sans mettre personne à tenir ses cheuaux qui estoient jeunes, ombrageux & fougueux, vn des mulets de coffre qui marchoient derriere, vint passer avec ses brinballes & clochettes, & se mist à braire plus effroyablement que ne fit jamais l'Asne de Silene au val de Bathos, de quoy les cheuaux espouventez se mirent à courir; prenant le frein aux dents, avec telle furie que le carrosse rencontrant les coffres des deux mulets qui marchoient deuant, ils les renuerferent avec leurs charges, & vint bien à propos pour eux que le chemin auoit encor assez de largeur pour ne rouler pas dans le precipice, les filles & les femmes qui estoient dans le carrosse estans ainsi emportées avec telle imperuosité, crioient & pleuroient à bon escient, n'attendant autre chose que la mort; voyant vn si prochain precipice, où ils ne doutoient point qu'ils ne les jettassent ou renuerlassent. Le Cocher & tous les gens de pied auoient beau se tourmenter & crier; arreste, arreste: Madame de Liancourt & les Muletiers de litiere oyans vn tel bruit & tintamarre derriere eux, ne sçauoient à quoy se resoudre, n'y ayant point assez d'espace de chemin pour la litiere & le carrosse ensemble. Vous & vostre train qui estiez quelque sept ou huit cens pas deuant, ayans tourné la teste à ces cris & rumeurs, voyant ce desordre, ne sçauiez que dire ny que penser, estans trop éloignez pour vous pouuoir jeter deuant ces cheuaux de carrosse courans en telle furie, & les arrester auant qu'ils pâssent chocquer la litiere, que vous ne doutiez nullement; en ce cas, qu'ils n'eussent bouleuersé dans ce precipice; où tout ce qu'il y auoit se fust brisé en pieces, comme le carrosse n'estoit plus qu'à environ cinquante pas de la litiere, & que desia vous disiez au Sieur de la Fond (qui s'estoit remis avec vous peu apres la mort de Monsieur l'Admiral de Villars) Ah! mon amy, que ferons nous là? car voilà nostre fême despeschée & mise en pieces, que de viendrons nous? & que dira le Roy? Tout d'un couple Ciel reseruant ceste femme à fortune aussi estrange, les vffes de l'effieu de deuant estans sortis des trous, les deux rouës s'escarterent l'une d'un costé & l'autre de l'autre, les deux bouts du corps du carrosse donnant dans la terre, il s'arresta tout court, & l'un des deux cheuaux de derriere tomba sur le costé, & les deux autres de deuant ayans rompu leurs attelages & continuans à courir, passerent si pres de la litiere, qu'il n'y a nul doute qu'ils n'eussent tout renuerlé si le carrosse les eust suivis; vous les arrestatez vous mesmes, & les faisans prendre par vos laquais, les ramenastes vers la litiere; & vinstes faire le bon valet à cette Dame, faisant mille exclamations de la peur que vous auiez eue de son danger, & autant d'acclamations de joye de ce que Dieu l'auoit ainsi miraculeusement preseruée, puis l'ayant consolée, remise de son estonnement, & vffé du mesme deuoir enuers les autres filles & femmes du carrosse, vous continuastes vostre chemin, chacune d'elles loüant Dieu d'estre ainsi reschapées d'un telle peril, & ne s'entretenant d'autres choses que des belles affres qu'elles auoient eues, tout cela ne se passa pas sans quelques bastonnades; qu'à la priere expresse de cette Dame vous donnastes à son carrossier: & ainsi toutes choses estans r'accommodées, n'abandonnans plus les costez de la litiere, vous continuastes vostre chemin à Clermont, ou le Roy arriua vn quart d'heure apres, bien estonné d'entendre les perils que sa Mai-

streffe & toutes les femmes auoient couru.

Or laissant à part les salutations, complimens, & caresses faites & reçues, pource que vous doutant bien que le Roy ne seroit pas trop marry de remettre les discours des affaires à vne autre fois, vous les laissastes ensemble, & vous en allastes en vostre logis.

AFFAIRES D'ESTAT ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXIV.

LE Roy ne se contentant pas de vous auoir fait entendre par escrit son dessein, il vous le confirma de viue voix, vous disant : Que c'estoit vne chose estrange, que de voir la legereté & mauuaise inclination de la pluspart des esprits des hommes de maintenant telle qu'il sembloit ny auoir nul moyen ny par caresses, ny par bien-faits, ny par raison, ny par apprehension de peines, de viure avec ordre & droicteure parmy eux, que vous vous pouuiez souuenir des discours qu'il vous auoit dit auoir eus avec Monsieur de Montpensier, lors de ses impertinentes propositions à saint Quentin & des sermens & protestations qu'il luy auoit faites de ne prester iamais l'oreille & encor moins le cœur à choses qui luy peussent estre dommageables ou desagréable, & que neantmoins il auoit receu diuers aduis que dans la pluspart des Villés de Normandie & sur tout à Rouën, ils y renouuelloit quelques pratiques & faciedés sous le nom de ce Prince pour luy asséurer des particuliers seruiteurs (avec cette clause) qui vouluissent le seruir sans s'enquerir à quoy, qu'il ne l'estimoit nullement malicieux; mais homme si facile & si aysé à persuader, sous les moindres pretextes desguisez & raisons finement inuentées qui luy estoient représentées, qu'on le portoit aussi-tost au mal qu'au bien par faute de pouuoir discerner entre l'un & l'autre, qu'il voyoit bien n'y auoir que deux Princes en France auxquels il püst bailler la sœur en mariage (car de releuer ceux de Lorraine en France par vne telle proximité avec luy & pretention à son heritage c'estoit chose qu'il ne feroit iamais) à sçauoir Monsieur le Comte de Soissons & Monsieur de Montpensier; que le premier & luy auoient vne telle antipatie & contrariété d'huméurs qu'ils estoient tousiours en garde l'un contre l'autre, qu'il estoit tellement opiniastre en ses bizarreries & fastueux en toutes ses actions & paroles qu'il luy estoit impossible de se résoudre à le faire iamais son beau frere & encor moins son heritier, de crainte des fausses propheties, & partant estimoit-il plus à propos pour le repos de son esprit de s'acquérir entierement Monsieur de Montpensier par vne faueur tant signalée; qu'il vouloit donc que vous fissiez deux choses : La premiere, de vous en aller dès le lendemain à Rouën, où il sçauoit bien que vous estiez fort aymé à cause que vous les auiez si doucement remis à son seruite & auiez acquis beaucoup d'amis particuliers par le moyen desquels vous pourriez facilement descouurir enquoy consistoient ces menées dont on luy auoit donné aduis & selon ce que vous en apprendriez, parler comme de vous meisme à Monsieur de Montpensier, tant pour luy remonstret son deuoir, (s'il y aroit presté l'oreille, fait ou dit chose qui le meritoit) que pour luy proposer ce mariage, comme de vous meisme vous offrir d'en parler & de le seruir de sorte encela, que vous esperiez de m'y faire condescendre, moyennant que de son

*Discours du
Roy à Monsieur
de Montpensier
seigneur de Rouën.*

*Monsieur de
Rouën à
Monsieur de
Rouën.*

*Prinç du
mariage de
Madame
de Montpensier
à Monsieur de
Montpensier.*

costé il gagna les bonnes graces de celle que vous luy vouliez procurer pour maistresse.

Nous serions trop longs si nous voulions desdire par le menu toutes vos allées & venues, & les discours qui furent tenus entre le Roy & vous & en suite lors que vous fustes à Rouën, entre Monsieur de Montpensier & vne douzaine des principaux de la Ville & vous, sur ces deux affaires; tellement que pour abreger nous vous ramenteurons seulement vostre voyage, & comme après vous estre familiarisé avec Messieurs de la Cour, premier President de Boquemarre, de Lanctot, de Grimouille, de Bouterode, de Bernieres tous du Parlement, Abbez de Tiron & de Martinbault, de Motte-ville, des Hameaux, de la Pille) chez qui vous logiez tousiours) du Mesnil Capitaine du vieux Palais, de la Haulle, de Menencour, du Mesnil-basil & autres de vos vieilles cognoissances dont il ne nous souuient pas bien; vous appristes que c'estoient des gens qui s'estoient voulu faire de feste; esperant tirer quelque present, estat ou pension en aduertissant le Roy de ces Ducs imaginaires, dont l'on auoit parlé vn an auparauant, & qu'encor ce n'auoit iamais esté qu'entre personnes peu accreditées qui craignoient l'ordre & les loix, estoient tous pauvres & necessiteux, & comme vous dirent Messieurs de la Cour & de Thiron vous en parlants ensemble, tous gens lesquels n'ayants ny pain en leurs huches, ny vin en leurs caues, ny lard en leur celier, eussent bien voulu reuoir le temps auquel on fouilloit librement en ceux d'autruy & vous assurerent quasi tous ces Messieurs qu'vn seul homme de qualité, ny de la Noblesse, ny des Officiers, ny des Ecclesiastiques, ny mesmes des Corps des Villes; voire de tous les Peuples, n'auoient entendu parler de ces sortises, & que ce qui s'en estoit dit entre les autres, ce n'auoit esté que en chuchotant aux oreilles, & avec moquerie, mespris & courtois, & qu'à present Monsieur de Montpensier tesmoignoît d'auoir ces propositions tellement en horreur, qu'il se mettoit en extrême colere (comme de chose qui l'offençoit bien fort) contre tous ceux qui en disoient le moindre mot du monde, blasmant (lors qu'il en parloit à ses plus affidez) infiniment ceux qui l'auoient voulu coiffer de cette marotte (estât là ses propres termes) & protestant tout ouuertement & en public & en priué, qu'il n'auoit iamais autre volonte que celle du Roy, ny dessein à aucune grandeur ou aduantage que ceux qui luy seroient suggerez par sa Majesté mesme, qu'il vouloit tousiours tenir pour son Maistre.

Les mesmes paroles vous ayant esté tenues par ce Prince vn iour que vous auiez disné avec luy, vous pristtes sur ce fondement occasion de luy donner mille louanges & de le prier de vous vouloir tenir pour son seruiteur particulier, & lors vous protesta il de son amitié immuable, ce que vous auez continué l'vn & l'autre iusques à sa mort & en suite de telles assurances lors entre vous données, vous luy fistes ouuerture du mariage de Madame, vous offrant s'il luy vouloit entendre de vous en rendre l'entre-metteur vers le Roy, & de le prendre si à propos que vous luy feriez auoir agreable vostre proposition, laquelle ce Prince escouta fort attentivement, la reçeut comme pouuoit meriter vn tel aduantage & faueur tant speciale vous en fist milles remerciemens, vous embrassa par trois fois (car tous nous autres qui estions à l'autre bout de la salle vismes ses gestes) & vous promit merueilles au cas que ce mariage réussist par vostre entremise, ne craignant d'estre trauersé en ce bien & honneur par luy tant desiré (outré le defect de son monté, ce qu'il

*Proposition
dudit maria-
ge par
Monsieur de
Rosny à M^r
de Mont-
pensier.*

ce qu'il disoit par vne humilité à luy bien seante) que par les inclinations de Madame qui sembloient l'auoir engagée ailleurs, & tel lieu qu'ils auoient desja eu plusieurs broüilleries ensemble à cause des Gouuernemens de Bretagne & de Normandie, & du rang de sa Pairrie, ce que vous scauiez mieux que nuls autres, vous & Monsieur d'Evreux ayans esté employez par le Roy au temps de son Sacre à Chartres, & merueilleusement embesongnez à trouuer quelque espee d'accommodement entre eux: & neantmoins il estimoit que si son affection pouuoit estre approuuée & fauorisée du Roy, & toute autre reiettée, que rien ne le sçauroit diuertir de la recherche des bonnes graces d'une Dame de tant de merite, de laquelle aussi bien estoit-il tousiours obligé; attendu son éminente qualité, de se dire & estre en effet son tres-humble seruiteur.

Vos responces & ses repliques seroient de trop longue & peut-estre ennuyeuse deduction, & partant il suffira pour la suite & l'esclaircissement de ces Memoires, de ramenteuoir qu'apres auoir esté six iours à Rouen) sans s'en estre passé vn seul que Monsieur de Montpensier ou quelqu'un de ces gros Messieurs de la Ville ne vous traitast & nous aussi) vous vous en retour-

*Retour de
Monsieur de
Rosny vers
le Roy.*

nastes trouuer le Roy à Amiens, lequel demeura tellement content de vostre voyage lors que vous luy eustes conté bien au long tout ce qui c'estoit passé en iceluy, qu'il ne se peut empescher d'en parler deux ou trois fois à Madame de Liancourt, se louant de vos seruices & affirmant qu'il n'en trouuoit point d'autre qui rencontraist tant de bon-heur, ny apportast tant de dextérité que vous faisiez aux entremises & negociations ou il vous employoit, & partant estoit-il bien resolu de ne vous laisser pas oisif, dequoy elle vous donna soudain aduis, en conformité duquel vous ayant vn soir fait venir à son coucher, apres qu'il se fust mis au liét & tous les autres retirez, il vous fit mettre à genoux sur vn carreau, & vous dit qu'ayant eu si bonne main pour l'acheminement des choses dont il vous auoit donné charge qu'il ne les vouloit pas laisser imparfaites, mais essayer de leur donner perfection par vostre mesme entremise, & pour cette cause eust-il bien desiré que vous voulussiez faire vn voyage vers sa sœur sous le seul pretexte de l'aller visiter de sa part l'asseurer de sa bien-veillance, luy tesmoigner le desir qu'il auoit de la voir viure heureuse & contente, sçauoir ce qu'il pouuoit apporter en cela ensemble les intentions & des nouvelles de sa santé: mais principalement & en effet (lors que vous la verriez en bonne humeur) pour luy rémonstrer comme de vous mesmes, le peu d'esperance que sa Majesté auoit qu'elle pût iamais rencôtrer

*Monsieur de
Rosny dele-
gué vers
Madame.*

toutes les felicitez qu'il luy desiroit en mariage en la Personne de celui qui la pretendoit tant à cause de son peu de biens qui seroit cause de les reduire en de cōtinuelles necessitez, avec lesquelles toutes choses importunét, de ses bizarres humeurs, extrauagantes fantaisies & son esprit déliant & soupçoneux, que pour l'antipatie que chacun & eux mesmes auoient tousiours recogneüs entre leurs naturels, dequoy vous luy allegueriez plusieurs exemples comme vous n'en ignoriez vn seul, ayant cognoissance de tous les mauuais mesnages & broüilleries qui s'estoient passées entr'eux, & partat deuoit elle vser de prudence, & mettant à part toute passion dommageable se resoudre à suivre les inclinations & volonteé de luy qui estoit son Roy, son frere & luy vouloit seruir & faire office de bon Pere, lequel par ce moyen luy feroit toutes les faueurs graces & aduantages, qu'elle sçauoit desirer, & la vouliez bien aduertir

comme son tres-humble seruiteur que si elle en vloit autrement & pretendoit de se marier contre son gré à personne qui se peut accommoder avec luy & auquel il ne püst prendre confiance telle que doit auoir vn Pere enuers son fils & son heritier, vous scauiez de certain pour luy auoir ouy dire voire affirmer par serment qu'il se resoudroit aussi tost à faire partage avec elle, & ne luy donner que ce qui luy pouuoit appartenir selon la coustume des lieux où leurs biens estoient situés & assis qui seroit si peu de chose qu'il luy seroit impossible de viure que fort petitement, puis en suite selon que vous verriez les occasions luy proposer Monsieur de Montpensier en luy exaltant ses grands biens, sa douce humeur & ses autres bonnes qualitez & conditions, enquoy vous vseriez de grande prudence & circonspection afin de mieux mesnager l'esprit de sa sœur qu'il scauoit estre soudain, despit & colere.

Tous lesquels commandemens ayans attentiuement escoutez & meurement considerez, vous vous trouuastes en merueilleuse peine, & apres vous estre mis à resuer & gratter vostre teste (& que le Roy vous eut dit qu'il voyoit bien que vous vous grattiez où il ne vous demangeoit pas, mais qu'il n'y auoit remede, & falloit passer par là, n'ayant personne qui püst s'acquiter si heureusement de cette couruée qu'il scauoit bien que vous feriez) vous le suppliastes de ne vous surcharger point de telles affaires tant épineuses, remplies de difficultez, & qui pouuoient estre suiues de tres-fascheux accidens: & surtout, de considerer qu'il n'y auoit personne moins propre que vous pouuiez estre, pour luy rendre ce seruire pour plusieurs tres-fortes raisons, dont celle cy estoit sans replique; à scauoir, Que vous ayant commandé au temps de son Sacre à Chartres, d'essayer de retirer de Madame sa sœur; & de Monsieur le Comte de Soissons, les promesses de mariage qu'ils s'entr'estoient faites, vous trouuant bien empesché en l'execution de chose si difficile que vous luy voyez affectionner si passionnement, vous craignistes d'encourir son courroux & sa malueillance si vous y manquiez. Apres auoir discouru en vous mesmes sur toutes sortes d'expediens propres pour paruenir à ce qu'il desiroit, vous auiez enfin vsé de cette dexterité; ou plustost artifice, que de les asseurer qu'il vous auoit donné sa parole de consentir à leur mariage, moyennant qu'ils luy tesmoignassent leur affection & obeysance par la reddition volontaire de ces promesses, sans qu'ils sceussent rien de son dessein, lequel il vous auoit deffendu de leur declarer: & partant les auiez priez de tenir la chose secrette, & n'en dire iamais rien à personne, & que vous leur respondiez que dans l'année de la reddition de ces promesses vous retireriez de sa Majesté tels consentemens qu'ils desireroient, & qu'ayant sur telles assurances retiré d'eux lesdites promesses, il n'y auoit nulle apparence d'aller maintenant tenir des langages si cōtraires à Madame sa Sœur, ny qu'en disant ce dōt il vous vouloit donner charge, vous peussiez euitier vne grande broüillerie, & peut-estre la haine irreconciliable de l'vne & de l'autre, ce que vous le suppliez tres-humblement de vouloir considerer avec son équité, prudence, & bōté accoustumée, de ne charger vos foibles espauls d'vn fardeau si pesant: & partant vous dispenser d'vn voyage qui seroit si infructueux pour luy & à vous tant dommageable, surquoy vous eustes diuerses contestations ensemble, pres de trois iours durant, desquelles toutes les particularitez nous sont quasi toutes eschapées de la memoire, mais tāt y a que nonobstant toutes vos raisons, allegations & iustes apprehensions il voulut môstrer qu'il estoit Roy &

Maistre absolu, & vous sujet & seruiteur obeysant, & par conséquent que sa volonté fust faite en vous donnant aussi sa foy & sa parole de ne vous abandonner point, mais de vous maintenir enuers tous & contre tous, pourueu que vous luy fussiez tousiours aussi loyal seruiteur que vous auiez esté par le passé & qu'il vouloit faire valoir entre vous deux le vieil Prouerbe qui disoit, à bon Maistre hardy valét.

Or combien qu'il eust emporté le dessus à vous faire agréer ce voyage, si fut-il hors de sa puissance de vous faire partir qu'outre la Lettre commune de complimens & ciuilité, seruant de prete'xe à iceluy, il ne vous en baillast encor vne autre de sa propre main, en laquelle estoit specifié tout ce qu'il vous enjoignoit de faire & dire, voire les formes d'ot vous series pour cet effet, quelle colere enquoy elle se püst mettre, disant: que vous vous desiez de sa foy, ce que n'auoiet iamais fait ses plus grands ennemis, tellement qu'en fin il vous bailla la Lettre, vous la fit lire auant que de la fermer pour voir si vous la trouueriez bien, & aduoua (son esprit estant r'appaissé) que vous auiez eu raison de la demander, tirant neantmoins promesse de vous de ne la faire voir qu'en toute extremité, voire de la luy rendre si vous n'en auiez point besoin.

Ayant donc esté bien instruit des intentions du Roy & receu toutes vos dépesches de la substance qu'il a esté dit cy-dessus vous pensiez partir le lendemain: mais le Roy vous retint encor deux iours sur l'arriuee d'un grand nombre de Deputez de Tholouze, Marseille & autres Villes des Prouinces de Languedoc & Prouencé qui luy venoient faire leurs submissions & fidelité Deputez de Languedoc & Prouencé en Coité. au nom de tous leurs concitoyens, desquels il voulut que vous entendissiez les harangues & vissiez les humilitez & offres de subjection pour en faire rapport à Madame sa sœur. Lesquels parlerent tous fort eloquemment & avec de grandes louanges du Roy; mais sur tous se fit admirer celuy qui porta la parole pour Marseille, exaltant l'antiquité de sa ville à merueilles & les hauts faits de ses concitoyens avec mille belles allegations de raisons & d'exemples.

Après lesquelles ceremonies vous partistes, allastes passer à Paris ou vous sejournaistes vn iour seulement & arriualtes le lendemain à Fontaine-bleau, ou Madame (ayant desia esté aduertie de vostre deputation vers elle; mais simplement sur le sujet de la premiere Lettre & non de la seconde, le Roy l'ayant escrete & fermée luy mesme sans la bailler à Lomenie) vous receut tres-bien, vous fist bonne chere & force caresses, avec dessein de vous parler des promesses que vous luy auiez faites à Chartres & sçauoir quel ordre vous donniez pour les obseruer & en aduancer l'execution, cette bonne chere ne dura que deux iours seulement: car au troisieme vous ayant mis sur les propos ou son cœur aspirait, & vous luy ayant répondu que vous voyez toutes vos esperances sur ce sujet aller iournellement en diminuant par la mauuaise conduite de Monsieur le Comte, qui sembloit prendre plaisir à fascher le Roy, vsant de contestations sur tout ce qu'il disoit, & tesmoignant en toutes choses, iusques aux moindres, des contrarietez d'affections, tellement que pour vostre regard, voyant ces desseins aller en reculant & n'en parlant mesme iamais au Roy qu'il ne se mist en colere contre vous; en vous, alleguant toutes les escapades qu'il luy auoit faites & faisant mesme des plaintes contre elle come si elle eust esté de l'intelligence d'icelles, vous ne luy osiez plus donner aucune parole de vous y vouloit employer: mais tout au contraire si vous estimez qu'elle fust en volété d'entendre vos propositions luy doneriez vous

Arriuee de Monsieur de Rosny vers Madame.

Ample discours de Madame & de Monsieur de Rosny.

des conſeils qui ſeroient plus faciles à executer, & plus viles & heureux en leurs progrez.

Ayant donc cette Princeſſe entendu de vous vn tout autre langage qu'elle ne s'eſtoit promis, apres auoir changé de pluſieurs couleurs pendant que vous luy parliez & qu'elle ſe fut remiſe dans ſa chaire (car elle s'eſtoit leuée pour vous receuoir) elle vous dit en ſubſtance avec des geſtes vn ton de voix & des termes qui reſſentoient quelque eſpecé de colere & de deſpir, qu'elle n'eult iamais eſtimé que vous qui vous diſiez ſon ſeruiteur & la teniez pour de vos amies, qui faiſiez profeſſion d'honneur & de garder voſtre foy & voſtre parole, euſſiez voulu commencer par elle à vſer de tromperie & de ruſe, l'ayant ainſi que vos paroles ne luy en auoient que trop rendu de preuues laſchement deceuë par vos belles aſſeurances que vous diſiez ſi certaines, afin de retirer de ſes mains les promeſſes eſcrites que vous en deſiriez auoir, afin de faire le bon valet pres du Roy ſon frere l'habile negociateur & puis vous mocquer encor d'elle ſous ombre des bons conſeils que vous luy propoſiez de luy vouloir maintenant donner, leſquels ſi elle vouloit encor eſcouter ſeroient (comme elle n'en doutoit point) auſſi pleins de fraude & d'abus que ceux dont elle ſe plaignoit & partant eſtoit elle d'aduis que vous vous adreſſaſſiez à d'autres, leſquelles ne cognoiſſans pas ſi bië vos malices quelle faiſoit, ſeroient auſſi plus faciles à ſe laiſſer piper; & que ſans vſer de plus lög discours vous vous en retournaſſiez trouuer le Roy ſon frere, auquel elle eſcriroit par vn autre les bös tours que vous luy auiez faits, que ſi vous n'eſtiez venu vers elle de ſa part & ne luy auiez apporté de ſes lettres elle vous en diroit dauantage & peut eſtre feroit choſe qui vous faſcheroit: mais quelle reſpectoit celuy au nom duquel vous eſtiez venu & non voſtre perſonne, dont elle auoit eſté offencée ſans quelle vous en eut iamais donné aucun ſujet, & lors (voyant qu'elle s'eſtoit teuë) vous reſpondiſtes que vous eſtiez extrêmement faſché de voir quelle euſt pris ſujet de meſcontentement aux paroles que vous luy auiez tenuës, d'autant que vos intentions eſtoient toutes différentes aux opinions que vous voyez bien qu'elle en auoit priſes, eſtant voſtre deſſein tout autre que celuy quelle s'eſtoit voulu imaginer, & partant la ſuppliez vous de vouloir ouyr avec patience les propoſitions entieres que vous auiez à luy faire, & que peut eſtre y trouueroit elle des expediës propres pour reparer ce qu'elle ſe perſuadoit eſtre du tout ruyné & des remedes pour preuenir les maux qu'elle apprehendoit leſquels il vous eſtoit impoſſible d'y appliquer ſans ſon ayde & celle de Mr. le Comte de Soiffons auſſi, & peut eſtre ſemblablement à eux ſans la voſtre, & par conſequent y eſtoit neceſſaire vn mutuel trauail de vous trois, ſur leſquels propos s'eſtant aucunement remiſe de ſon courroux elle vous demanda que c'eſt que vous entendiez par ces mots d'applications & aydes mutuelles auſquels elle ne comprenoit rien, voire croyoir (plutost qu'autrement) que ce fuſt encor quelque fineſſe dont vous vouluſſiez vſer pour luy perſuader ce que bon vous ſembleroit; à quoy vous repartiſtes qu'elle n'auoit garde d'auoir peu entendre ce que vous deſiriez de luy propoſer; puis qu'elle ne l'auoit pas voulu eſcouter, & ſembloit par là qu'elle priſt plaiſir à rejeter les ſeruices que l'on taſchoit de luy rendre: Vrayement (vous diſt-elle lors) vous m'en auez rendu de bons & de beaux par le paſſé & ſur tout lors que i'eſtois à Chartres, n'eſt-il pas vray?

Or voyons maintenant quels ſeront ceux de l'aduenir, puis que vous en

faites tant de cas & vîez de telles instances pour estre escouté encor vne fois; & partant dites tout ce que vous voudrez; car ie suis resoluë d'ouïr avec patience toutes vos fantaisies, encor que i'en apprehende plutost du mal que ie n'en espere de bien, à lors prenant la parole vous luy dites (ce me semble en substance : car il m'a esté impossible d'en retenir les propres termes) Que c'estoit vne maxime tenuë pour generale entre les plus sages, voire vne commune opinion entré tous ceux qui auoient tant soit peu de sens, que nuls expediens n'estoient meilleurs, pour medeciner les maladies tant du corps que de l'esprit, ny pour oster ou diminuer les obstacles & difficultez qui suruenoient aux affaires d'importance, que de parfaitement cognoistre les vrayes causes d'icelles, & que sur ce fondement, en reprénant les choses dès leur origine; luy vouliez vous faire ouïr la substance d'un discours que le Roy son frere vous fit vn iour à vostre retour de la Cour ou il vous auoit enuoyé en l'année 1586. pour traïtter auëc le Roy Henry III. & les Deputez des quatre Cantons Protestans, de Zurich, Berne, Basle, & Schafousen, lequel vous dit que se voyant attaqué violemment par la Ligue, il sembloit que quasi tous les plus puïssans Potentats de l'Europe eussent conjuré ensemble pour la ruyne & desolation de sa personne, sa maison & son party, sans qu'il se pust dire estre assisté sincerement de personne, non pas mesme de ceux des plus grands de son party lesquels quoy qu' auparauant enuolopez en semblables dangers & pour mesmes causes, tesmoignoient neantmoins presque tous de ne se soucier que fort peu de sa perdition particuliere, ne sans considerer que le party de la Religion dans lequel ils se trouuoient attachez par quelques diuerses causes & raisons que ce peut estre, estoit de telle nature & condition qu'estans tous biens vnis en mesmes volontez, desseins & communs interests & absolument resolu de prodiguer vne partie de leurs biens & facultez pour sauuer le reste ils estoient comme inuincibles, & qu'au contraire il n'y auoit rien de si foible ny si facile à reduire à finale destruction que ceux de ce party, lors que les grandes Villes & principaux Seigneurs qui le composoient venoient à se fantasier de se pouuoir maintenir & conseruer en faisant bande à part & cherchant pour chacun d'eux des subsistances & seuretez particulieres; comme tesmoignoient de vouloir faire son Cousin le Prince de Condé d'vne part, lequel ne se souciant pas que deuienne ny la personne ny le total des affaires moyennant qu'il se puisse former vne superiorité particuliere sans aucune reconnaissance de qui que ce soit dans les Prouïnces de Poictou, Xaintonge, la Rochelle & l'Aunis: Mr. de Thurenne de l'autre costé lequel a tousiours cet impertinent dessein de pouuoir faire eslire l'Electeur Palatin pour Protecteur des Eglises Reformées de France, sous esperance d'auoir la Lieutenance generale en Guyenne, où il scauoit bien qu'il ne viendroit iamais: Monsieur le Marechal de Montmorancy de l'autre, lequel croyoit que la France s'en alloit tomber en vne dissipation d'Etat, ne songeoit qu'à se conseruer dans le Languedoc & empelcher que luy ny mist le piëd, esperat par ces deux moyens de s'en rendre vn iour souuerain, & Mr. de Lesdiguières de l'autre, lequel encor qu'à cause de la bassesse de son extraction, il n'eust pas les pensées si extrauagantes que de ne le vouloir pas recognoistre pour chef n'y en desirer vn autre; si eust-il esté bien content qu'il n'allast iamais en Dauphiné, n'en tirast aucuns deniers, & luy laissast mettre toutes les contributions & ratons de la Prouïnce dans ses coffres qui ne seroient iamais assez remplis à son gré

tant il estoit infatiable d'argent; toutes lesquelles considerations luy auoient fait resoudre à essayer d'approcher son Cousin le Comte de Soissons de sa personne, pour en faire vn second luy mesme, s'il le rencontroit d'humeur accômodante à la sienne, & en ferme volonté de courir toutes ses fortunes & n'esperer grandeur que dans celle qu'il possederait, afin de le soulager en beaucoup d'occurrences, aufquelles ne pouuant estre present: Il y comparoitroit comme son bras droit, ainsi que pour le rendre tel & aussi ployable qu'il desiroit; il luy fist dès lors proposer (comme elle en auoit peu sçauoir quelque chose) non seulement le mariage d'elle & de luy, mais aussi qu'il les vouloit reputer, eux, & les leurs pour ses enfans & vniques heritiers, voyant bien que n'estant ny marié ny en estat de le pouuoir estre, il ne luy en fallôit point esperer d'autres, sur lesquelles offres & conditions à luy apposées; il se resolut de le venir trouuer, comme il fit, aux Rosiers avec apparence de grands contentemens des deux costez, s'entre-estans faits des promesses & sermens l'un à l'autre, où il n'y auoit rien à redire que vous laissiez pour abregger vostre propos, tout ce qui se passa depuis entr'eux iusques à leur arriué en Bearn, pour l'aller voir où Monsieur le Comte se declara son seruiteur, & peu apres le Roy son frere comme il reuenoit de la chasse, receut vn paquet par homme expres que l'on luy enuoyoit de Paris, par lequel il estoit aduertuy de prendre garde à Monsieur le Comte, d'autant qu'auant que partir de la Cour, il auoit iuré és mains de quelques Ecclesiastiques fort qualifiez, de ne se joindre iamais au party Huguenot, & promis au Roy Henry troisieme qu'il l'abandonneroit s'il ne le pouuoit porter à se faire Catholique aussi-tost qu'il auroit eu espousé sa sœur, laquelle il rameneroit avec luy, que ces aduertissemens, soit qu'ils fussent vrais ou faux (car vous ne vouliez assurer ny l'un ny l'autre) commencerent à engendrer de la froideur entr'eux, & en suite, de telles desiances, qu'enfin Monsieur le Comte ayant sçeu que le Roy Henry troisieme auoit esté chassé de Paris, & croyant que s'il estoit apres de luy (à cause qu'il estoit quasi abandonné de toutes personnes de qualité fort releuée) il gouverneroit luy & l'Estat, quitta tout a fait le Roy son frere, & se separerent avec de mauuaises paroles & reproches, voire iusques à vser de menaces, & que les choses n'estoient pas allées depuis en amendant; le Roy son frere ayant creu que nul ne s'estoit plus formellement opposé que luy à son retour à la Cour, lors que vous traitastes la recôciliation des deux Roys à Blois, Montrichart & Tours apres la mort de Monsieur de Guyse, qu'elle mesme sçauoit bien de quelles boutades & menées, le bruit auoit couru qu'il auoit vlé apres que le Roy Henry troisieme eust esté tué à S. Cloud, pour empescher qu'il ne fut reconnu pour Roy s'il ne se faisoit Catholique, se joignant en ce dessein avec Messieurs de Neuers (à la fille duquel l'on parla lors de le marier) de Longue-ville, d'Espernon, de Biron, d'O, de Humieres & autres; Qu'elle ignoroit encor moins ses escapades pendant le grand Siege de Rouen pour aller en Bearn, puis que l'on tenoit qu'elles s'estoient faites avec son intelligence, auoit bien oüy parler des disputes qu'il forma entre luy, Messieurs de Longue-ville, d'Aumont & Baron de Biron, à qui seroit defferé le commandement des troupes qui marcheroient pour secourir le Roy qui estoit côme assiegé à Arques, & Dieppe, ce qui les retarda quelque temps de se joindre & de s'acheminer vers luy, des menées & pratiques qu'il auoit tant de temps continuées pour former le tiers party, croyant que son frere

ainé étant d'Eglise il seroit declaré chef des armes : Son prompt retour du voyage de Bourgogne avec tout ce qu'il peut débauther de gens de guerre, auquel le Roy auoit fait (entré mille perils) tant de merueilles de son jugement, de son courage & de son espée, l'affront par luy fait au Sieur de Pangéas, auquel il auoit presque fait rompre le col à Pont-byse, l'ayant jetté de haut en bas d'un degré à la veüe du Roy, & plusieurs autres pareilles actions dont l'on a parlé; La verité desquelles neantmoins vous ne vouliez maintenir estre certaines, n'estant pas de vostre entiere & absoluë science, mais bien qu'elles ont produit en l'esprit du Roy les mesmes effets que s'ils auoient esté tous entierement veritables, sçachant tres-bien (pour luy auoir souuent ouï dire) qu'il auoit adjousté foy à tous les rapports qui luy en auoient esté faits, sur lesquelles choses elle deuoit porter son attention & les mediter prudemment auant que rien déterminer; en suite duquel recit de tant de ponctilles & fascheuses resouenances, vous adjoustastes (voyant qu'elle estoit deuenü toute resueuse sans rien repliquer) qu'à vostre opinion voire à celle des mieux sensez, plus iudicieux & consideratifs, il auoit esté non seulement difficile, mais presque impossible que tant d'intrigues, d'embaras, dissensions, brouilleries & autres mauuais ménages interuenus entre deux Princes de tant Eminenté extraction, grandeur de cœur & hautes conceptions, ne produisissent des aigreurs, despits, chagrins, haynes & animositez extrêmes, contre lesquelles par consequent il faudroit vn long-temps vne grande prudence & de merueilleuses industries, d'exteritez & bonnes conjonctures d'affaires, pour effacer de leurs cœurs & arracher de leurs esprits des opinions que le laps du temps auoit tournées comme en habitude & nature, & que l'vn d'eux voire tous les deux vsassent de bien delicates souplesses, ployemens & soumissions d'esprits & inclinations, pour former vne parfaite reconciliation, entiere oubliance de toutes offenses receües, & des affections cordiales telles qu'elles estoient requises, des peres aux enfans & des enfans aux peres, & de grandes obseruations, esgards & circonspections pour leur donner vne continuité conuenable; que neantmoins & nonobstant tous ces obstacles à l'accomplissement des choses tant desirables, voire mesme comme il sembloit desirées de toutes parts, si elle & luy vouloient absolument suiure vos conseils & les mettre en pratique six mois durant, vous oseriez bien les assurer, voire en respondre de vostre vie; si elle l'estimoit digne gage d'un si grand pris, qu'ils obtiendroient du Roy tous les consentemens, contentemens, cordiales affections, biens-faits, & aduantages qu'ils scauroient desirer: mais qu'en cela falloit-il vser de diligence, ne rien obmettre ny negliger pendant que les choses estoient encor en leur entier; Que le procez de la Princesse de Condé n'estoit pas encor supprimé, elle entierement iustificée, son fils encor Huguénot, relegué dans la Rochelle, & non encor vniuersellement recogneu pour légitime, premier Prince du Sang, & presumpif héritier de la Couronne: Toutes lesquelles choses ceux qui leur attouchoient, poursuiuoient instamment, & ausquelles le Roy ne scauroit apporter si peu d'oppositions, voire de simples defaueurs, que toutes telles pretentions (comme il n'y auoit si bon droit qui ne se perdist faute de deffence, ou de puissance, ou de iustice) ne deperissent absolument, & ne fissent conuertir tous ces aduantages en celuy d'elle & Monsieur le Comte, tant qu'en fin ils seroient recognus eux & les leurs, non seulement pour ses héritiers paternels & maternels, mais aussi pour

les successeurs à la Couronne, chose à quoy il auoit tousiours eu dessein; & n'auoit manqué d'effet que par leurs propres imprudences & mauuaise conduite, si l'on n'en vouloit attribuer le deffaut au Ciel & à la Fortune, pour en auoir autrement ordonné: A quoy (paroissant entierement remise de sa colere) elle vous respondit assez doucement en ces propres mots. Que vous n'auiez point oublié vostre style accoustumé; qui ne manquoit iamais de beaux discours, ny de specieuses raisons, mais lesquelles ne produisoient iamais rien de certain, & encor en celuy que vous luy auiez tenu, y voyoit-elle tant de desguisemens, de suppositions & de fausses accusations, qu'elle auoit sujet de s'en offencer, & vous en dire son aduis: mais qu'elle vouloit auparauant vous faire parler clairement, & specifier quels estoient ces cōseils si excellens que vous vous vantiez tant d'auoir à leur donner, & cependant les reduisiez tousiours à des promesses, à des esperances, & les remettiez à vne autrefois; & ne sçauoit mesme croire que tout ce que vous auiez mis en auant, né fust de vostre seule imagination & inuention, sans que le Roy son frere, vous en eust donné aucune charge, dautant qu'il ne luy en disoit pas vn seul mot ny prés ny loing, par les lettres que vous luy en auiez apportées, desquelles elle sçauoit tout ce qu'il y auoit dedans deuant vostre arriué, encor que pour vous dire ce qu'elle pensoit des intentions de son frere, touchant son mariage, c'est qu'il me proposera (vous dit-elle) tousiours à chacun, & ne me liurera iamais à personne; à force d'amour qu'il me porte. Pense-t'il que i'aye oublié tant de partis dont à diuerses fois il m'a fait parler, desquels ie n'en ay peu auoir vn seul? Premièrement (& ie croy que vous ne l'ignorez pas) l'on me proposa estant encor fort ieune, François Duc d'Alençon; lors troisieme fils de France, ce que le Roy mon frere n'eut pas agreable, à cause de la haine qu'il luy portoit, depuis le Roy Henry troisieme lors qu'il reuint de Polongne me fut aussi proposé; à quoy la Reine Mere Catherine s'opposa, tant elle hayoit nostre maison à cause que l'on luy auoit dit que le Roy mon frere succederoit à ses enfans, apres l'on me parla du Duc de Lorraine dont ie ne voulus point, pource qu'il estoit trop vieil & que ses heritiers estoient nez; en suite il fut quelque bruit de me faire espouser le Roy Philippes d'Espagne: Mais la difference de Religion & qu'il vouloit que le Roy mon frere se joignist avec luy pour faire la guerre à la France, en empescherent l'effet, & croy que vous en auez bien sçeu quelque chose, car vous estiez lors en Bearn; le Duc de Saouye enuoya aussi pour me demander (mais tous ceux de la Religion s'y opposerent) Monsieur le Prince de Condé m'a long-temps desirée, mais sa pauureté & qu'il ne m'agreoit pas en empescherent l'effet, depuis l'on me voulut marier au Roy d'Escoffe, pour celuy-là i'aduouè que ie fus si sotté à cause de quelque fantaisies que j'auois lors en la teste que ie n'y voulus point entendre: & finalement en diuers temps, trois qui ne sont point de ma qualité. ont eu assez d'audace, pource que ie leur faisois bonne chere que de pretendre à mon alliance, dont le dernier fut le Prince d'Enhalt qui vint deuant Roüen avec grand nombre de gens de guerre, auquel i'estime (si i'eusse voulu y entendre) que l'on ne m'eut pas refusée, afin de payer ses Reistres à mes despés, des deux autres dont l'vn est de la Religion & l'autre Papiste & simplement Gentils-homme, ie ne les nomme point, pource que i'en ay honte & qu'aussi bien vous les cognoissez assez; vous ayans quelques fois parlé de leurs folies: Et enfin le pauure Comte de Soissons estant arriué dés derniers, pource qu'il

m'a desirée plus cordialement que tous, & s'est affermy à me complaire; il pourra bien aduenir que comme ie suis mal-heureuse il sera aussi rendu mal-heureux à mon occasion, & qu'enfin si nous adjouſtons foy à vostre dire, & d'autres qu'il y a de formez au moule du Roy mon frere, nous en demeurerons tous deux là pour la prisée, mais laissant le discours de tant de mariages imaginaires; reuenons vn peu aux particularitez de ces tant excellens aduis & conſeils que vous dites auoir à me donner, & qui me doiuent apporter en les ſuiuuant tant de contentemens, de bonnes fortunes & de felicitez: discourez-en librement & ne les tenez plus cachez comme si c'estoient des myſteres profonds, car ie suis à cette heure resoluë de vous eſcouter patiemment; quoy que vous puissiez dire, pour voir si en la conclusion d'iceux i'y trouueray mon conté, & mesme de differer à vous y respondre & dire ce que ie pense de vos belles inuentions & accusations, iusques à ce que vous m'ayez representé tout ce que vous pouuez auoir en l'imagination sur le ſujet de vostre voyage & la charge que l'on vous a donnée vers moy, ce qui vous ayant fait prendre aussi-toſt la parole, vous discourustes ainsi (car des derniers propos de cette Princesse & de vos responses en suite d'iceux, ay-je essayé, d'autant que i'y fus tousiours present, d'en rapporter les propres termes) Madamie, ie vous supplie en toute humilité de m'excuser & n'auoir point deſagreable si amplifiant mon discours de quelques representatiôs generales, afin d'eſclaircir & faciliter l'intelligence de mes propositions particulieres, ie prends la hardiesse de vous dire que ceux qui veulent flatter & se rendre complaisans aux grandeurs mondaines & auctoritez suprefines, afin d'en tirer profit & aduantage en leur particulier, publient & maintiennent hautement qu'il n'y a sortes d'honneur, gloire, venerations, seruices, subiections & obeysſſances qui ne leur soient deuës, & doiuent estre renduës par tous ceux qui sont sous leur domination sans nul excepter, & pour les confirmer en cette opinion; disent que les Roys, Monarques & Potentats ſouuerains, sont dits & reputez estre (voire sont en effet) la vraye & viue Image de Dieu en terre, ce que ie veux dire estre aussi faux eſtant mal adapté & approprié, qu'il est tres-veritable eſtant bien entendu & reduit à son vray vſage, car il ne se faut pas imaginer; Madame, que ces dominateurs des nations soient dits, représenter cette diuinité ſuprême, qui n'a figure, traits ny lineamens, à caule de leurs personnes, ny à l'égard de cette hautesse & plenitude de puissance sans bornes, limites ny obligations à aucuns droits, loix ou deuoirs qu'ils se veulent arroger; mais seulement en ce qu'ils sont sages, prudens & tres-exactes & loyaux obseruateurs des volontez, ſtatuts & mandemens de celuy sans la faueur duquel ils seroient reduits au rang des plus infirmes & chetifs de la terre; & partant faut-il conclurre que les Roys sont dits estre la vraye, viue & resplandis-

Deuoir des Roys.

sante image de Dieu, non en ce qu'ils liurent à la mort, à l'occision & au degaſt de l'interdit, tous ceux de leurs ſujets que bon leur ſemble: mais bien en ce qu'ils leur sont en ſalut, conſolation, tuition & deſſence, & que comme ce grand Createur de toutes choses, ils peuuent donner la vie à ceux qui ont merité la mort, les ayans offencez en leur particulier: non en ce que ces Potentats se rendent en frayeur, espouuancement, crainte & terreur à leurs peuples: mais en ce qu'ils leur sont en appuy, protection, aſſeurance & ſoulagement; non en ce qu'ils s'approprient les biens, poſſeſſions & facultez de leurs ſujets par Exactions, Tributs, Impoſts, Tailles & Subſides; mais en ce qu'ils les

maintiennent & font viure en Paix, repos & tranquillité, & les garantissent de toutes violences, foules, surcharges & oppressions; non en ce qu'ils punissent & chastient toutes offenses rigoureusement; mais en ce qu'ils sont indulgens & pitoyables aux fautes commises sans malice & se plaisent à faire misericorde: non daurant que (pour remedier aux craintes & défiances où la cognoissance de leur dure administration les reduit) ils sont incessamment enuironnez d'armes & d'armées innombrables; mais pource qu'en regissant avec mansuetude & prudence, ils viuent assurez en la seureté publique, & n'ont besoin d'autres gardes que leur équanimité, l'amour & la bienueillance de leurs peuples, non en ce qu'ils sont oisifs, nonchalans, paresseux & voluptueux; mais en ce qu'ils s'adonnent à la vertu, trauaillent incessamment pour le bien public, & taschent de donner leurs vies pour exemplaire de bien viure: non en ce qu'ils sont superbes, orgueilleux, fiers & hautains mais en ce qu'ils se montrent affables, amiables, doux & benins, non en ce qu'ils paroissent chagrins, despits & remplis de haynes & rencœurs: mais en ce qu'ils sont sociables & abondent en compassions, non en ce qu'il se sentent importunez des plaintes, clameurs, doleances & requisitions de ceux qui se sentent oppressez & les rejettent imperieusement, mais en ce qu'ils se rendent accessibles à tous affligez, reçoient doucement leurs requestes & les appointent soudainement & fauorablement: bref non en ce qu'ils dominent sur beaucoup de nations, portent le titre d'Empereurs, Roys & Monarques, & sont appelez, Alteffes, Majestez, Sires, Seigneurs & Maistres: Mais en ce qu'à l'imitation du Roy des Roys, ils font gloire de nommer leurs sujets & leurs seruiteurs, leurs enfans & leurs amis & se délectent d'estre appelez Peres & de produire des offices cõformes à ces noms si doux & pleins de consolation; or ay-je mis tout cecy en auant, Madame, pource que s'il y eut iamais de Rois qui ayent meritè (suiuant toutes ces consequences par moy alleguées) d'estre estimés la vraye & viue Image de l'Eternel en terre, le Roy vostre frere, comme l'estime, est vn de ceux auquel ce tant beau titre appartient le plus iustement, ayant tousiours recogneu (depuis vingt-quatre ans que feu mon Pere me mist à son seruice) toutes ses inclinations entierement portées à ces vertus & qualitez louïables, & veu incessamment détester les choses qui leur estoient contraires, prenant vn extrême plaisir à ce beau titre de Pere de ses Peuples, à les nommer ses enfans & leur vser de gratuité, & tousiours) encor à l'imitation de ce bon Dieu qui se rend indulgent à tous forfaits par la seule contrition de cœur & confession de bouche) prest à pardonner toutes offenses à luy faites, si tost que l'on les luy aduoüoit franchement avec tesmoignage de regret de les auoir commises & ferme desir de n'y retourner iamais: toutes lesquelles particulariez (peut estre vn peu trop longues) ay-je ainsi de propos deliberé, mises en auant en vostre presence, Madame, pour sur ce fondement tirer des conclusions indubitables: que si le Roy est d'vn naturel tant doux & benin, si affable & accessible à tous ses sujets, qui ne luy appartiennent en aucun degré de cõsanguinité que de les nommer ses enfans & les vouloir traiter comme tels, de quelles graces, faueurs, bien-faits, cordiales affections & tendresse de cœur, n'vsera-il point enuers vous premierement qui auez tousiours esté & estes encor sa tres-chere & bien aimée seur & sa seule & vnique heritiere, & en suite à l'endroit de Monsieur le Comte de Soissons, qui a l'honneur d'estre de son Sang Royal & son Cousin au premier degré, lors que vous l'aime-

rez cherement & l'honorés & reuererés tous deux veritablement ? & que si semblablement ce grand Roy vostre bon frere est tant de bonnaire, genereux & magnanime, qu'il a pardonné & pardonne encor tous les iours sur vne simple recognoissance & aduoüement des Crimes commis, à tant d'attentats & de desseins formels contre son bien, son honneur, sa vie & son Estat, alors qu'il y remarque vne non feinte repentance; de quelles componctions & tendres ressentimens; ne sera-il point serieusement esmeu & viuement touché; lors que vous deux luy ouurant vos cœurs & ne luy cachant ny desguisant nulles des particularitez de toutes les ponctilles entre vous passées, (desquelles aussi bien n'est-il pas ignorant) vous descourrez deuant luy vos douloureux regrets, à cause de toutes ses défiances & mauuaises intelligences, vous espendrez vos filiales larmes dans son sein paternel, avec lesquelles entremellant infailliblement les siennes, tout remply de sincerés & cordiales affections & de parfaite consolation, ioye & liesse pour de tant veritables & heureuses reconciliations; il vous jettera les bras au col, vous baisera mille & mille fois, & vous embrassera, aymera & cherira tous deux comme ses chers & bien aymez enfans, seuls & vniques heritiers; que s'il vous plaist à present, Madame (comme j'en supplie tres-humblement vostre prudence & bonté) de considerer attentiuement toutes mes paroles, & notamment celles qui forment & produisent les aduis & conseils que i'auois à vous donner, les peser à la balance de vostre équitable iugement purgé de toutes preoccupations & passions d'autrui & de vous mesmes, examiner mes raisons & leur donner le prix merité selon leurs destinations, faire vostre profit des exemples proposez, receuoir les diuerses instructions qui se peuuent tirer des diuers éuenemens, prendre vne entiere confiance en la foy que ie vous engage de vous seruir loyalement, vtilement & agreablement en toutes ces affaires dont il s'agist, me charger de faire toutes les ouuertures qui seront necessaires pour cét effet, seulement comme de moy mesme (si vous le voulez ainsi, afin de ne vous engager à aucune chose que vous n'y voyez les bonnes dispositions requises de toutes parts) trouuer bon que ie prenne le temps & les occasions à propos sans rien aigrir, negliger ny precipiter, & que ie ménage prudemment l'esprit, l'humeur & les fantaisies du Roy vostre frere, ie vous oserois respondre de ma vie, de mon honneur, voire de mon salut, que tous les succez en seront aussi fauorables que vous le sçauriez desirer, & que vous obtiendrez tout ce qui est requis pour vostre honneur, bien, grandeur, contentement d'esprit & de corps, & continuelle felicité qui est tout ce que ie vous sçauois représenter, touchant la charge qui m'a esté donnée & le sujet de mon voyage vers vostre hautesse; Est ce-la donc tout ce que vous auies à me dire (respondit aussi-tost cette Princesse) & les tant excellens conseils que vous me vouliez donner, vrayement Monsieur de Rosny; ie voy bien que vous auez de longue main bien estudié vostre leçon, & vous estes rendu plus soigneux de faire l'eloquent, & le bien disant pour deguiser vos artifices, que de me rendre de bons offices & me seruir vtilement comme vous m'auiez promis, & encor qu'il me soit facile à iuger que ie ne puis pas beaucoup esperer de toutes vos cajoleries & discours recherchez, & comme ie dois prendre vos belles allegations qui m'offencent, neantmoins afin que vous n'essayez de profiter de mes responses à mon prejudice, & voyant aussi-bien que vous m'auiez tant amusée à vos beaux discours pleins de ruse qu'il s'en va tantost nuict, ie

veux remettre la responce à demain au fort de mon disner, afin que j'aye loisir d'y bien penser & de prendre conseil avec les miens & le cheuet de mon liét; partant vous pouuez vous retirer en vostre logis comme ie vais faire en mon cabinet, & sur cela vous ayant quitté vous aussi apres auoir fait de grandes reuerances, & dit quelques paroles de compliment aux Dames qui estoient dans la chambre & icelles priées de vouloir donner bon conseil à Madame si elle leur en demandoit & vous rendre de bons offices près d'elle, vous vous en allastes à vostre logis.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXV.

TOUTES les particularitez d'une si notable negociation n'ayant peu estre déduites & comprises, dans les bornes d'un seul Chapitre: nous les continuerons par le present, & vous dirons que le lendemain vous retournastes voir Madame, esperant la trouuer au sortir de table, & neantmoins, vous ne vous pustes tant diligenter qu'elle ne fut desja entrée dans son cabinet, où elle auoit fait appeller mes Dames de Rohan, Comtesse de Guychen, de la Barre & de Neufuy, tellement qu'à vostre arriuee vous ne trouuaistes dans sa chambre que mes Dames de Gratains & de Pangeas, Mademoiselle Gracienne & la Naine, desquelles vous estant approché, vous leur demandaistes où estoit Madame & qui estoit avec elle, à quoy vous ayant satisfait suiuant ce qui est dit cy-dessus, vous leur dites estre bien marry qu'elles ne fussent à la place des autres, pource qu'elles estoient sages, discrettes & sans malice, aimoient veritablement le Roy & Madame, & auoient tousiours desiré de les voir en bonne intelligence l'un avec l'autre & que les autres n'auoient ny mesmes humeurs, ny mesme affections, voire que tesmoignans assez de n'estre pas trop contentes du Roy, elles tascheroient d'aigrir l'esprit de Madame, de luy faire prendre de mauuaises resolutions, & de la faire mettre en colere contre vous; surquoy elles vous dirent bien qu'il ne vous falloit pas croire cela, mais ce fut si froidement & avec de telles mines & soufris que vous eustes sujet de juger quelles n'en pensoient pas moins que vous en auiez dit: quoy que ce soit, vous demeurastes bien là vne heure à attendre, au bout de laquelle Madame estant sortie, aussi tost quelle vous apperceut elle vous appella & vous dit; venez, venez Monsieur de Rosny, que ie vous despelche presentement comme vous scauez despelcher vn chacun & vous fasse responce en peu de paroles: mais vn peu plus veritables que ies vostres, telles que meritent vos belles harangues, vos grands apparats de langages & curieuses recherches des choses entierement esloignées de celles dont vous auiez charge, encor que ie n'aye pas tant medité dessus qu'il est ayse à cognoistre que vous auiez fait, ayant vsé de tant d'artifices & de ruses que ie m'y suis quasi laissé surprendre & presque emporter à suiure vos conseils, quoy que ie m'en fusse si mal trouuée autrefois & notamment à Chartres; comme ie le vous ay desja reproché, vous en souuient il bien? mais en fin ayant suiuant vostre priere mesme, consideré de plus pres tous vos affectez langages, & mieux examiné vos raisons & allegations, j'ay fort bien recogneu que vous n'auiez autre but afin de faire l'entendu & l'habile negociateur, que de nous faire

*Continuatiō
du discours
de Monsieur
de Rosny
avec Madamē.*

faire condamner, mon Cousin le Comte de Soissons & moy par nos propres bouches & nous faire aduoier mille erreurs & offences auxquelles nous n'auons iamais pensé, lesquelles pour la pluspart viennent à mon aduis de vos subtiles inuentions (quoy que vous ayez peu dire) que le Roy mon frere n'en croit pas le quart de ce que vous nous en auez reproché & que mesme quand au voyage de Bearn, duquel il peut auoir dit quelque chose il ne m'en à iamais osé ou voulu parler, scachant bien de qui en vient la faute & que s'il y en a quelques vns qui ayent sujet de s'en plaindre & de s'en tenir offencez, c'est nous à cause de tant de procedures violentes dont il fut vsé sans besoin, & des mauuais traitemens & indignitez par nous receuës de certains estourdis comme vous pourriez estre, que ie ny pense iamais que ie n'en aye les despits au cœur, les souspirs en la bouche & les larmes aux yeux, voire m'estonne que ce gros buffe de Pangeas n'a encor pis eu que vous n'auiez dit : mais retournant à mon premier propos afin de vous despescher, ie vous diray qu'il ny en à vn seul de ceux & encor moins de celles qui ont entendu ou sceu les propos impertinens que vous m'auiez tenus qui ne se soit emerueillé de vostre imprudence d'auoir ainsi legerement entrepris des affaires tant espineuses & difficiles, qui sont à desmesler entre des personnes de si eminentes qualité qu'elles deuroient estre traitées par gens d'autre condition que de petits Gentils-hommes comme vous, de qui le plus grand honneur est d'auoir esté nourry de ieunesse en nostre maison, & que tous les vostres en ayent tousiours esté seruiteurs; & de vous estimer capable de regler ceux qui sont si proches parents, lesquels s'accorderont tousiours à la fin & le plus souuent aux despens de ceux, lesquels comme vous, veulent mettre les doigts entre le bois & l'escorce & s'entre-mettre des choses plus hautes que leurs portée : Nous auons aussi consideré avec estonnement vostre effronterie d'auoir osé tenir en ma presence deux discours, l'vn au blasme general de tous les Roys & Princes souuerains, & l'autre en l'offence de mon Cousin le Comte de Soissons & de moy : Nous imposant mille choses fausses & faisant tenir des langages au Roy mon frere, auxquels ie scay bien qu'il n'a iamais pensé non plus qu'à vous auoir donné charge des impertinances que vous auez mise en auant de sa part, de quoy ie luy scay bien donner aduis par autre que par vous à qui ie conseille de se retirer sans attendre que ie vous baille de mes lettres, de ne vous entremesler plus d'affaires ou i'auray interest, ny prendre charge de reuenir iamais vers moy de la part du Roy mon frere, voire vous prie de vous abstenir de venir en ma maison ny de vous trouuer en lieu où ie sois; à laquelle harangue vous estant aucunement attendu & préparé (à cause quelle auoit pris conseil des Dames que i'ay tantost nommées lesquelles hayssant le Roy, pour diuerses raisons trop longues à desdire faisoient tousiours du pis quelles pouuoient à tous ceux qu'il aimoit pour entretenir les aigreurs entre le frere & la sœur) vous respondistes doucement & sans vous esmouuoir en ces propres termes.

Madame auant que de me retirer suiuant vostre commandement & mon desir; ie vous diray encor pour fin de tous mes propos, que ie suis infiniment marry qu'vn peu de colere; mais beaucoup plus les artifices & persuasions d'esprit non si bontifs, ny si sages qu'est le vostre, vous ayent fait prendre toutes mes paroles à contre sens, mon intention & leur vraye intelligence, & vser de tant de mespris & de menaces enuers moy qui ne l'ay pas mérité.

car en effectie n'ay rien dit touchant le general des Roys & des Princes que les bons & sages puissent trouver mauuais, ayant seulement remarqué les vertus de ceux qui meritent d'estre estimez la vraye & viue image de Dieu en terre, lesquels aussi ie confesse ne se pouuoir assez reuerer, louer ny magnifier, quant à vous & à Monsieur le Comte ie n'ay parlé que des bruits qui auoient couru, de la verité desquels non seulement i'ay dit ne vouloir pas estre garād: mais aussi que quoy qu'ils peussent estre faux pour la plus part, si n'auoient ils pas laissé de produire les mesme effets que s'ils eussent esté veritables, que pour le mespris qu'elle auoit fait de vostre personne vous appellent vn petit Gentil-homme vous le preniez en patience, donnant cela à sa qualité à son impatience & à la passion d'auoir, qu'à la verité vous n'estiez pas si releué en dignitez, ny en biens que beaucoup d'autres qui auoient peut estre moins de merite que vous en toutes sortes: mais que tousiours vous estoit il facile de verifier quant à l'extraction qu'il n'y auoit gueres de Seigneurs en France dont la maison fust plus ancienne & en laquelle il y eust eu plus d'alliances de Roys & de Princes: que quant aux biens vous confessiez franchement de n'en auoir pas tant que vos predecesseurs par le mauuais mesnage desquels ils auoient diminué, mais tousiours aussi estoit il vray que vous n'auiez pas laissé de viure fort honorablement, de suiure incessamment le Roy son frere à vos dépens sans luy auoir iamais esté en charge, ny qu'il vous eust oncques rien donné ny elle aussi, à laquelle vous ne craindriez point de dire quelque petit Gentil-homme qu'elle vous estimast (car comme vous m'auiez confessé ce terme vous tenoit vn peu au cœur) qu'il ne laissoit pas d'estre sorty de vostre maison en diuers temps plus de cent mil escus de rente qui estoient entrez par alliances avec des filles d'icelle dans les maisons de Bourbon & d'Autriche, & que quant à vostre charge tant s'en faloit que vous l'eussiez en aucune façon surpassée que vous en auiez beaucoup moins dit qu'il ne vous auoit esté commandé comme il vous estoit facile de le faire paroistre s'il luy plaisoit de voir l'escriure & entendre la lecture d'vne lettre de la propre main de sa Majesté à elle adressante (laquelle vous luy montraistes en mesme temps l'ayant en la main) pour à laquelle satisfaire entierement (puis que vous cognoissiez bien d'estre reduit à telle extremité qu'il vous estimoit impossible d'éuier le courroux & reproche ou du frere ou de la sœur) vous luy vouliez bien dire par forme d'aduertissement & comme son seruiteur particulier que vous estiez en verité; (quelque creance contraire que des esprits malicieux luy eussent fait prendre) que la disposition de l'esprit de sa Majesté, (laquelle vouloit absolument la voir mariée) l'estat du temps & celui des affaires, estoit maintenant tel qu'il falloit que sans aucune remise ny desguisement elle & Monsieur le Comte s'accommodassent à tous ce que vous luy auiez déclaré estre de ses volontez & intentions, voire luy en fissent conceuoir des certitudes infaillibles par bons & frequents effets; desirs lesquels (à vostre aduis) n'estoient nullement mal fondez puis qu'il leur tenoit lieu non seulement de Pere, de Frere & de Cousin: mais aussi de Roy, de Souuerain & de Maistre, aussi bien qu'au moindre de son Royaume: que si elle ne pouuoit disposer Monsieur le Comte à ce juste deuoir, elle se resolust de son costé à faire de deux choses l'vne, à sçauoir; de prendre tel autre mary de la main du Roy que bon sembleroit à sa Majesté, laquelle ne luy en choisiroit point qui ne fust sortable à son éminente con-

dition, qui n'eust de grands biens, & ne fust de mœurs & d'humeurs telles; qu'ils seroient pour viure heureux, contens, & splendidement l'un avec l'autre, ou en cas quelle resistast obstinément à ce sien propre aduantage, quelle se resoluist au retranchement de toutes les liberalitez Royales, & à le voir reduite à son simple partage de Nauarre, lequel ne se trouueroit si ample; les Loix de la Maison, & les Coustumes des pays estans suiues (comme vous auiez charge du Roy son frere, de luy dire que c'estoit sa volonté) qu'elle eust sujet de tant mespriser ceux qui auoient moins de biens que leurs deuanciers, ny moyen de continuer à tenir vne maison & vn équipage d'vne bien grande Reine, tel qu'elle l'auoit eu iusques à present, surquoy s'estant irritée & mise en colere plus qu'elle n'auoit point encor fait, elle respondit; Qu'elle ne pensoit point que vous ne fussiez hors du sens, de vous delecter à l'offencer ainsi de gayeté de cœur, luy parlant si hardiment de la contraindre en mariage (que vous sçauiez bien estre vn action en laquelle chacun deuoit estre libre) de la priuation des liberalitez du Roy; lesquelles ne despendoient pas de vostre discretion, du partage de sa Maison, lequel surpassoit vostre intelligencé, & de l'équipage qu'elle auoit, ou vous n'auiez rien à ordonner, voire falloit que vous eussiez le Diable au corps de vous estre voulu charger de luy venir annoncer de si mauuaises nouvelles, & vser de telles offenses; qu'elle ne les vous sçauroit iamais pardonner, au lieu de rejeter tous ces fascheux offices sur les lettres du Roy son frere; si tant estoit (ce qu'elle ne croioit nullement) que vous en eussiez d'vn si estrange stile, d'autant qu'elle luy eussent rendu ses ennuys & ses desplaisirs plus honorables & moins insupportables: Mais quoy qu'il y eust, qu'elle n'auoit affaire ny de vous, ny de vos lettres, ne vouloit voir ny l'un ny l'autre, & feriez fort bien de vous retirer, de ne prendre plus nulle charge pour rien traiter avec elle, de ne rentrer plus dans sa Maison; ny de vous trouuer en lieu où elle fust: Et sur ce mot se retira en son Cabinet toute en furie, & vous vers vostre logis; Mais comme vous fustes au bas du degré, vous entendistes vne voix qui crioit, Monsieur de Rosny, Monsieur de Rosny, & aussi-tost vistes Madame de Neufuy venir droit à vous toute échauffée, laquelle vous dit; Que Madame l'auoit renuoyée expres après vous, afin de retirer la seconde lettre que vous auiez dit auoir du Roy son frere pour elle, desirant voir ce qu'il y auoit dedans, & la garder: mais vous luy respondistes (comme vous dou tant bien que c'estoit vn nouveau conseil pris avec ses Dames) que Madame vous ayant dit elle-mesme qu'elle n'auoit que faire de la lettre ny de vous, & ne vouloit voir ny l'un ny l'autre, vous ne croyez pas qu'elle eust si tost changé de volonté, & qu'aussi ne la voulant mettre en autres mains que les siennes, & encor après la retirer, comme il vous l'auoit esté enjoint, vous la garderiez soigneusement, pour tesmoigner lors qu'il en seroit besoin, que vous n'auiez fait ny dit chose qu'il ne vous en eust esté encor ordonné d'aduantage: & aussi-tost luy disant Adieu; sans attendre sa replique vous vous en allastes monter à cheual & coucher à Moret pour ce que Madame vostre femme y estoit, où ayant sejourné seulement vn iour vous pristes le chemin de Paris avec dessein d'y demeurer iusques à ce que vous eussiez eu responce du Roy aux lettres que vous luy auiez escrites par vostre Courrier party de Fontaine-bleau.

Mais le lendemain le ieune Boësse qui estoit maistre d'hostel de Madame & auoit esté enuoyé par elle vers le Roy pour luy faire ses plaintes des offenses

qu'elle disoit auoir receuës de vous, en l'execution de la charge qu'il vous auoit donné vous vinst trouuer à vostre logis & vous bailla des lettres du Roy, lesquelles (comme vous le sceustes depuis) auoient desia esté portées toutes ouuertes à Fontaine-bleau, puis refermées & rapportées à Paris, dont la lecture vous mit en peine & en colere pour vn temps (comme à la verité il y en auoit quelque sujet) la teneur en estant telle.

*Lettre du
Roy à Mr.
de Rosny*

Monsieur de Rosny, Je suis en peine & grandement estonné de n'auoir reçu aucunes lettres de vous depuis vostre parlement, qui me peussent informer de ce que vous auez aduancé touchant les affaires dont ie vous auois donné charge vers ma sœur, & principalement pource que i'ay reçu de ses lettres par lesquelles elle se plaint merueilleusement de vous: disant en auoir esté tellement offensée & en tant de sortes qu'elle ne vous le sçauroit iamais pardonner, & partant me prie de luy en vouloir faire raison & iustice, bien est il vray que par sa lettre elle ne specifie aucunes particularitez, ce qui me fait estimer qu'il ny a pas peut estre tant de mal qu'elle en fait de bruiet: mais en general elle dit que vous luy auez tenu de tant d'insolens langages que ie ne luy en voudrois pas auoir vsé de semblables, vous sçauéz bien qu'une telle procedure seroit contre vostre deuoir, mon desir & la forme que ie vous ay ordonnée à vostre parlement de vous comporter enuers elle, luy parlant avec le mesme honneur respect & defférence que vous feriez à moy-mesme, luy donnant des assurances de ma bien-veillance luy remontrant en de certaines choses doucement son deuoir, les obligations qu'elle m'a, les aduantage que ie luy veux faire si elle me sçait complaire: & ce qui est de mes intentions sur toutes ses particularitez, partant pensez à ce que vous auez dit & fait, & s'il y a la moindre chose qui l'ayt peu iustement fascher allez la retrouver, luy en faites d'honnestes excuses voire la priez de vous pardonner si la chose le merite, ce qu'elle fera aussi-tost & ny serez pas mal receu; car i'y ay pourueu comme il faut: mais quoy qu'il y ayt donnez luy satisfaction: car ie ne voudrois pas souffrir, estant ce qu'elle m'est, qu'un seul de mes sujets l'offensast sans le chastier, s'il refusoit à vser des submissions qui luy sont deuës: Et sur cela ie prieray Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ayt en sa garde.

D'Amiens ce 15. de May, mil cinq cens quatre-vingts seize.

Signé,

HENRY.

Comme vous eustes leu ces lettres & apres que le Sieur de Boesse fut party vous appellastes l'un de nous quatre & luy distes le visage tout chagrin & despit, Par Dieu ce n'est pas sans cause si l'on dit qu'il se cueille plus d'espines que de rozes au iardin des Courtisants, & que pour vn verre cassé aupres des Roys & des Princes, bien souuent vingt années de seruices demeurent bien égarées, il y en a (comme vous sçauéz) plus de vingt-quatre que ie fers ce Prince a mes despens, & qu'il s'est trouué en fort peu de perils & de mauuaises fortunes que ie ne les aye couruës, & neantmoins il me traite assez mal par vne sienne lettre que ie viens de receuoir, & le tout pour luy auoir esté trop loyal, & fait trop absolument ses volontez, voire après les luy auoir long-temps contestées, m'estre deffendu de ce malheureux voyage vers Madame, autant qu'il m'a esté possible, & luy auoir remonstré qu'en faisant & disant ce qu'il m'ordonnoit, ie n'en reuiendrois point (cognoissant

les affections de cette Princesse trop enracinées, & son humeur altiere, colere, soudaine, & despite) sans auoir brouillerie avec elle, voire peut estre qu'elle ne me prist en hayne bien grande; comme tout cela m'est arriué, pour estre trop obeyssant à mon Maistre, lequel ne pensant plus à moy ny à ce qu'il m'a ordonné, mais seulement aux despits de sa sœur, resmoigne d'estre aussi mal satisfait de mes obeyssances qu'elle fait elle mesme de mes libres remonstrances, & maintenant est-il aisé à voir que bien m'a seruy d'auoir voulu emporter vne lettre escrite de la propre main de sa Majesté & de ne l'auoir pas baillée, mais icelle gardée fort soigneusement, dans laquelle tout ce que j'ay dit & fait en particulier m'est generalement commandé, voire encor plus expressément & durement enjoint, & qui plus est, beaucoup d'autres choses desquelles ie me suis abstenu par respect & modestie, tellement que me voilà instruit par c'est exemple, à viure plus retenu & circonspect à ne me jeter pas si legerement que i'ay fait, à l'abandon des haines & animositez d'autruy, pour vouloir loyalement & trop absolument executer les volonteiz du Maistre que ie fers, puis qu'il oublie si facilement ses promesses de protection, & n'a plus en memoire ce vieil Prouerbe qui dit: A bon Maistre hardy valet, lequel il se vançoit tant lors qu'il me despescha de vouloir remettre en pratique & en lustre, & tascheray d'oresnauant à me destacher le plus doucement (& neantmoins entierement) qu'il me sera possible, de toutes ces entremises & fa-ciendes d'affaires contre les vns & les autres, & sur tous, les Princes & les Grands qui sont en puissance & autorité, esquelles ie recognois bien qu'il fait dessein de m'employer, & de s'y seruir de ma trop grande franchise & bonne volonté à son seruice, voyez vn peu ce qu'il m'escrit: & lors nous l'eustes-vous la lettre que vous en auiez receüe, telle qu'elle a esté incérée cy deuant, & jugez s'il n'a pas eu tort de me tenir vn si aspre langage, s'il ne me donne pas sujet de m'en pleindre, de luy en dire librement mon aduis, & de le seruir cy après avec vn peu moins de passion & plus de circonspection que ie n'ay fait par le passé: Car de le quitter tout-à-fait & me retirer chez moy ayant tant d'enfans que i'en ay, & vne femme qui en fait tous les ans; outre que ie sçay bien qu'il ne me le permettroit iamais, & qu'il ne manquera pas à me faire mille excuses, alleguer force raisons, & enfin me donner occasion de contentement (comme il est admirable en telle cajoleries lors qu'il veut regaigner vn seruiteur dont il croit pouuoir auoir besoin) mon cœur & la longue amitié que ie luy ay portée, ne le pourroient souffrir, ayant mis en ma fantasia; pour m'auoir esté prédit de plusieurs, que ie serois esleué en fort grande fortune & autorité prés de luy, & que ie deuiendrois vn de ses principaux Ministres pour l'exaltation de sa gloire, & le ratablissement de son Royaume; joint qu'il me seroit imputé à grande imprudence de quitter ainsi les affaires pour vn petit ponctille, me voyant à la veille d'entrer en grand credit, & par le moyen d'iceluy releuer ma Maison; que le mauuais mesnage de mon grand Pere, & la maligne exheredation de mon oncle le Vicomte de Gand, ont presque ruynée, m'ayant priué de plus de cinquante mille liures de rente dont ie deuois heriter d'eux, ie suis donc resolu & ie croy que c'est le mieux que ie puisse faire de ne jeter pas (comme l'on dit) le manche après la cognée: mais vser de prudence & de patience, sans me haster de satisfaire à cette lettre apparamment procedée plustost de colere & de promptitude que de raison; car quelque chose qu'elle chante, Madame (son courroux & son despit estants

tous recents, & au milieu des plus ardents brasiers d'un esprit ulceré) ne se pourroit empescher de me faire des affronts & des indignitez, & plustost afin d'auoir excuse seindray-je d'estre malade pour auoir loisir d'attendre vne seconde despeche, & voir ce qu'aura produit la lettre que i'escris de Fontainebleau par vn Courier expres vers sa Majesté.

Celuy de nous auquel vous tintes ce discours vous ayant escouté attentiuement vous loüa & pris grandement en luy mesme, vous consola & conseilla de le suiure, le fortifiant de toutes les raisons dont il se peut aduiser; aussi à la verité eust il bien fasché à tous nous autres qui vous suiuiions (vous tenants si proche d'auancer vostre fortune & par icelle la nostre) de voir flestrir le verd de nos esperances par vn despit precipité: tout ce soir & le lendemain matin vous demeurastes assez melancolique & mesmes enuoyastes querir vn Medecin auquel ayant feint plusieurs douleurs il vous ordonna (ce nous semble) deux ou trois purgations & quelques seignée: mais sur les quatre heures du soir arriua le Courier Picault qui vous apporta des Lettres du Roy dont la teueur ensuit.

MON Amy, Ie ne doute point que cette lettre ne vous trouue en colere du stile de ma precedente que Boesse vous aura renduë laquelle ie n'ay faite que par son importunité pour me desliurer de celles de ma sœur & appaiser vn peu les premiers bouillons de son courroux, vous la cognoissez aussi bien que moy: Nous sommes tous deux prompts & mutins, mais nous reuenons aussi-tost, ne prenez donc pas garde à cette premiere Lettre que ie vous ay escrite; mais seulement à cette-cy par laquelle ie vous reconferme les assurances que ie vous donnay à vostre parlement, ie sçay bien que vous n'aurez rien fait que suiuant mes intentions & m'assure que vous n'aurez non plus esgaré cette lettre qui vous sert de garand & que ie me doutay bien que vous demandiez à cette fin lors de vostre depeche: N'ayez donc crainte que ie vous desaduouë ny souffre vous estre fait desplaisir, seruez moy tousiours à ma mode, aymez moy comme ie vous veux aymer: Venez me trouuer au plustost pour m'informer encor plus particulièrement de tout ce qui s'est passé en vostre voyage (que ie ne l'ay esté par vostre Courier lequel s'estant desmis vn pied en courant la poste, comme il me la dit, n'a peu m'apporter plustost vos lettres) & vous assurer d'estre aussi bien reçu de moy que vous ayez iamais esté (quand ie deurois prendre la vieille deuise de Bourbon qui qu'en grongne.) Adieu mon amy.

D'Amiens ce dix-septiesme de May, mil cinq cens quatre-vingts seize.

Cette lettre vous remist en bonne humeur, & vous purgea beaucoup mieux de la mauuaise en quoy vous estiez que n'eussent fait toutes les medecines qu'on vous auoit ordonnées lesquelles vous ne pristes pas; mais partistes le lendemain dès la pointe du iour, allastes coucher à Clermont & le iour suiuat à Amiens où le Roy vous reçeut fort bien, voire vsa de caresses extraordinaires, lors que vous luy eustes fait le recit de tout ce qui a esté dit cy-deuant.

*Lettre du
Roy à Mr.
de Rosny*

*Monsieur
de Rosny
va trouuer
le Roy.*

AFFAIRES DE FINANCES ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXVI.

LE Roy se resouenant des promesses qu'il vous auoit faites lors qu'il vous despescha pour faire le voyage vers Madame & moyenner son mariage, & desirant les executer vous fit venir vn matin dans son cabinet, & vous dit.

Or sus, mon amy, c'est à ce coup que ie me suis resolu de me seruir de vostre personne aux plus importants conseils de mes affaires, & sur tout en celuy de mes Finances, ne me promettez vous pas d'estre bon mesnager & que vous & moy couperons bras & iambes à Madame Griuelée, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouuoit faire & par ce moyen me tirer de necessité, & assembler des armes & des thresors à suffisance, pour rendre aux Espagnols ce qu'il nous ont presté: mans afin (comme ie vous l'ay tousiours dit) que ie vous puisse establir doucement, & sans que cela (par le despit qu'en pourroient prendre ceux du conseil de mes Finances) mette aucun desordre ny confusion en mes affaires ie vous veux enuoyer vers eux sous pretexte de deux affaires, dont ie veux estre esclaircy: puis en faisant succeder d'autres à la suite de celles là, afin de vous faire continuer à demeurer avec eux, vous vous y familiariserez de sorte qu'en y viuant doucement, les carressant & asseurant de vostre amitié ils ne vous desnieront point la leur & arriuera mesmes qu'en vous donnant quelques loüanges sur la forme de vostre conduite, lors que ie les mettray sur ce propos, ie prendray de là occasion de vous mettre avec eux sans qu'ils s'y puissent directement opposer ny dire que vous ne scauez rien aux Finances; Ayant oüy patiemment tout ce discours vous luy dites qu'il repugnoit directement à ce qu'il auoit tesmoigné vouloir faire de vous, estant impossible comme chose contre la raison & vostre propre naturel de faire amitié avec quelqu'un & se sentir obligé à luy, & puis luy rendre de mauuais offices ou seulement blasmer ses comportements & s'obstiner contre ses opinions, & partant le suppliez vous de vous excuser, & vous dispenser de c'est employ, ayant mieux demeurer comme vous estiez que d'entrer au conseil de ses Finances par obligation enuers ceux qui en estoient, pour auoir apres à vous opposer à ce qu'ils feroient & diroient: & que voudriez vous donc que ie fisse, vous respondit lors le Roy? quoy, que ie donnasse des batailles contre tous mes seruiteurs, & renuerfasse toutes mes affaires pour vous establir seul en leur place, afin que toutes choses despendissent de vous, & de vos fantaisies? c'est chose à quoy il ne vous faut pas attendre: Vous en auez aussi peu la capacité que moy la volonté, partant puis que vous estes si bizarre & ponctilleux, il ne faut plus parler de ce dessein, ie me seruiray de vous en quelque autre chose, où vous ne me ferez pas inutile ny ne demeurerez pas oisif, car ie sçay bien que vostre esprit dans le repos est trauaillé d'impatience, & qu'il est necessaire de vous occuper: & sur cela vous quitta comme à demy en colere, & s'en alla chez Madame de Liancourt que l'on commençoit d'appeller Marquise de Monceaux, à laquelle apparamment il conta tous ces propos, & eurent sur iceux quelques contestations, dautant que dès le lendemain matin comme

*D'aucuns du
Roy à Mr. de
Rofny pour
le mettre
aux Finances*

*Responser du
Roy à Mr.
de Rofny.*

vous fustes au leuer du Roy (sans plus songer à Finances ny Financiers , mais bien à le supplier de vous donner moyen de vous entretenir aupres de luy , n'estant pas raisonnable que vous continuassiez à le seruir à vos despens , vous faisant faire tant de voyages , dont vous ne pouuiez apres rien tirer des Tresoriers ny quasi mesme de vos estats & pensions , quelques ordonnances qu'il vous en fit deliurer) si tost qu'il fut habillé , il vous prit par la main , vous mena vers vn coin de la chambre où il n'y auoit personne , & vous dit , vous ne sçaez pas ; l'ay conté à ma Maistresse tous les discours & contestations que nous eusmes hier vous & moy , sur lesquelles nous auons eu de grandes & longues disputes , & enfin m'a mis tant de raisons en auant , quelle m'a quasi persuadé que vous auiez raison & moy tous les torts du monde , de vous vouloir establir en des affaires de telle importance & tant charouilleuses que sont les Finances , par l'interuention , agreation & obligation d'aucun autre que de moy seul , comme à la verité cela n'est pas sans apparence ; Partant ie suis resolu apres en auoir dit vn mot au Connestable seulement pour la forme , & afin qu'il ne se puisse joindre aux autres qui s'en plaindront , de commander des auourd'huy vos expeditions à Ville-roy , lequel quant à luy n'a pas le cœur aux Finances (& aussi n'y a-il iamais rien entendu) si bien qu'estant peu apres entrez tous deux ensemble dans sa chambre , il tira le Connestable à part & l'entretint quelque temps , & apparamment luy parla de vos anciens & signalez seruices , & de ce qu'à cette occasion il vouloit faire pour vous , car aussi-tost apres il vous appella & puis Monsieur de Ville-roy , auquel il dit :

Monsieur de Ville-roy , Rosny m'a si bien seruy depuis vingt-cinq ans , & prend telle confiance qu'il fera encor mieux à l'aduenir , que ie me suis resolu de le mettre dans le Conseil des affaires , & luy donner charge en mes Finances , pour se ruir de chaste-auant aux autres : Partant faites luy toutes les expeditions necessaires pour cét effet , ce que Mr. le Connestable fit quelque demonstration d'approuuer ; mais seulement par signe de la teste sans proferer vne seule parole , & Mr. de Villeroy ne dist autre chose au Roy sinon , qu'il executeroit ses cōmandemens aussi tost qu'il auroit recouert vn formulaire des prouisiōs des autres Conseillers des Finances afin de dresser les vostres toutes sēblables.

L'apres-dinée le Roy s'en alla à la chasse , & vous fustes remercier Madame de Monceaux des bons offices que le Roy vous auoit dit qu'elle vous auoit faits , & le iour suiuant vous fustes visiter Monsieur de Ville-roy pour voir s'il vous bailleroit vos prouisions de luy mesme sans les demander , ou à tout le moins vn breuet pour seureté d'icelles , mais tousiours il vous remettoit sur ce formulaire de prouisions , vous priant de luy en bailler vn si vous en pouuiez recouurer , & qu'aussi-tost il vous expedieroit ; Cela traifna ainsi trois ou quatre iours , pendant lesquels arriua vn certain Gentil-homme nommé d'Estiennes de la part de Monsieur du Mayne , pour supplier sa Majesté de luy ordonner vn lieu où elle auroit agreable qu'il luy vint baiser les mains , afin de luy faire ses submissions & protestations de tres-humble subjection , & seruitude , aussi bien de bouche qu'il les auoit engrauées dans le cœur , jurées , & mise par escrit & signées de sa main ; à quoy le Roy respondit à ce Gentil-homme qu'il n'eust peu arriuer plus à propos , pource qu'aussi bien auoit-il enuie de faire vn voyage à Monceaux pour voir son parc , bastimens & jardins , & qu'il le pourroit venir trouuer là ; n'estant pas loin de Soissons : Puis

*Vn Deputé
de la part de
Monsieur du
Mayne.*

dit à Monsieur de Beaulieu-rusé qu'il fit des lettres à Monsieur du Mayne pour luy faire entendre sa volonté.

Le lendemain le Roy partit d'Amiens, avec fort petit train, n'ayant voulu mener que vingt Gentils-hommés, du nombre desquels il vous commanda d'estre, s'en alla passer à Liancourt assez belle maison, appartenant à Monsieur le premier Escuyer de Liancourt, lequel l'y traitta fort bien & aussi Monsieur le Chancelier, & tous ceux du Conseil des Finances, auxquels le Roy auoit mandé de le venir rencontrer en ce lieu là, pour leur parler de quelques affaires, comme il fit assez longuement, & apres qu'ils eurent vsé de toutes les belles paroles qu'il leur fut possible pour donner au Roy des assurances de leur prud'homme & sincerité à son seruire, & tenu quelques autres propos sur l'estat & conduite des affaires presentes, ordre des Finances, & excuses des lettres qu'ils luy auoient esclittes les mois passez, dont mention a esté cy-deuant faite, ils luy firent vne especé de plaintes des mauuaises impressions; que certaines personnes à dessein de s'en preualloir, essayoient de luy donner de leur administration, de laquelle ils pouuoient jurer de s'estre tousiours acquitez avec droicteure & en bonne conscience, mais que tant de fascheux accidents auoient trauerse leurs iustes desseins qu'il auoit esté impossible d'en perceuoir tous les fruiets qu'il y auoit eu apparence d'en esperer, & qu'il seroit encor plus difficile que des gens *Plaintes des Financiers au Roy.* nouueaux & inexperimentez en telle affaires auxquels le bruit courroit qu'il vouloit prendre toutes confiance, peussent vser de meilleures procedures, ny donner de plus aduantageux succez aux affaires en vn temps si espineux, & remply de difficultez & necessitez, & contre lesquelles neantmoins ils estoient bien resolu (s'il plaisoit à sa Majesté les assurer de sa continuelle bien-veillance & absoluë confiance) de s'esuertuer en sorte (en ayant desia preparé plusieurs moyens) qu'il les surmonteroit, mettroient les affaires en si bon estat, & vseroient de telle loyauté, soin & diligence à mesnager son bien & à meliorer ses reuenus qu'ils luy donneroient entier contentement, & satisferoient cy-apres aux despences de sa maison, & de ses gens de guerre, selon que les occasions le pourroient requerir; ces discours & promesses tant aduantageuses trauerferent derechef la volonté que le Roy auoit eue de vous authoriser dans ses Finances, & eut ce Prince quelque especé de regret de s'estre si auant engagé avec vous, que d'auoir commandé vos prouisions, comme ce qui ce dira cy-apres, donne sujet de le conjecturer.

Tant y a qu'ayant sejourné vn iour entier à Liancourt, & s'estant separé luy & ceux de son Conseil avec apparence de grande satisfaction de toutes parts; eux s'en retournerent à Paris, croyans estre fort bien remis dans son esprit, & luy estimant qu'ils luy tiendroient promesse, & qu'à l'aduenir il ne seroit plus trauaillé de tant de necessitez, il s'en alla coucher à Monceaux; où Monsieur du Mayne le vint trouuer deux iours apres, ainsi qu'il se promenoit en l'estoille du Parc, & s'estant aduancé vers luy l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il estoit le bien venu, & embrassé d'aussi bon cœur que si iamais rien ne se fut passé entre-eux; Monsieur du Mayne mit vn genouil en terre, luy embrassa la cuisse, l'assura de sa tres-humble seruitude & subiection, disant qu'il se recognoissoit grandement son obligé, tant pour l'auoir remis avec tant de douceur, de bonté, & de gratifications particulieres dans son deuoir, que pour l'auoir deliuré de l'arogance Espagnolle;

Monsieur du Mayne receu par le Roy.

& des cautelles & ruses Italiennes ; Puis le Roy l'ayant fait leuër & embrassé encor vne fois luy dit : qu'il ne dourroit nullement de sa foy ny de sa parole , pource qu'un homme de bien & d'un braue courage , n'auoit rien tant cher que l'observation d'icelle ; le prit par la main , se mit à le promener à fort grands pas , luy monstrant ses allées , & contant tous ses desseins , les beautez & accommodemens de cette maison : Monsieur du Mayne qui estoit incommodé d'une sciatique le suiuoit au mieux qu'il pouuoit , mais d'assez loin traissant vne cuisse apres fort pèsamment : Ce que voyant le Roy , & qu'il estoit grandement rouge , eschauffé & souffloit à la grosse haleine , il se tourna vers vous , qu'il tenoit par l'autre main , & vous dit à l'oreille ; Si ie promene encor long-temps ce gros corps icy , me voilà vangé sans grande peine de tous les maux qu'il nous à faits , car c'est vn homme mort , & là dessus s'estant arresté , il luy dit ; dites le vray , mon Cousin ie vay vn peubien viste pour vous , & vous ay par trop trauaillé. Par ma foy , Sire , respondit Monsieur du Mayne en frappant de sa main sur son ventre ; il est vray ; & vous iure que ie suis si las & si hors d'haleine , que ie n'en puis plus ; que si vous eussiez continué à me promener ainsi viste (car l'honneur & la ciuilité ne me permettoient pas de vous dire c'est trop , & encor moins de vous quitter) Ie croy que vous m'eussiez tué sans y penser , lors le Roy l'embrassa , luy frappant de la main sur l'espaule , & luy dit avec vne face riante , vn visage ouuert : & luy tendant la main ; Allez touchez là mon Cousin , car Pardieu , voila tout le mal & le desplaisir que vous receurez iamais de moy , & de cela vous en donné-je ma foy & ma parole de bon cœur , lesquelles ie ne violay ny violeray iamais , Pardieu Sire (respondit Monsieur du Mayne en luy baissant la main , & faisant ce qu'il pouuoit pour mettre vn genouil en terre) ie le croy ainsi , & toutes les autres choses genereuses qui se peuuent esperer du meilleur & plus braue Prince de nostre siecle , aussi m'auuez-vous dit cela d'un si franc courage & avec vne si bonne grace , que mes ressentimens & mes obligations en sont redoublées de moitié , & partant vous juré-je derechef , Sire ; Par le Dieu viuant , sur ma foy , mon honneur & mon salut , que ie vous seray toute ma vie loyal sujet & fidelle seruiteur , ne vous manqueray ny abandonneray iamais , ny n'auray de vie ny desirs ny desseins d'importance qu'ils ne me soyent suggerez par vostre Majesté mesme , ny n'en recognoistray iamais en d'autres , fussent-ils mes propres enfans que ie ne m'y oppose formellement & ne vous en donne aduis aussi-tost : Or sus mon Cousin , repartit le Roy ; ie le croy , & afin que vous me puissiez aimer & seruir longuement , allez vous en reposer , rafraeschir & boire vn coup au Chasteau , car vous en auez bon besoin ; j'ay du vin d'Arbois en mes offices , dont ie vous en enuoieray deux bouteilles , car ie sçay bien que vous ne le hayés pas , & voila Rosny que ie vous baille pour vous accompagner , faire l'honneur de la maison , & vous mener en vostre chambre , c'est vn de mes plus anciens seruiteurs , & l'un de ceux qui a receu le plus de ioye de voir que vous me vouliez aimer & seruir de bon cœur , & sur cela s'en retourna vers le profond du Parc , & vous menastes Monsieur du Mayne dans vn cabinet fort couuert (car il faisoit grand chaud) où il y auoit des sieges pour reprendre vn peu d'haleine , puis s'estant fait amener vn cheual il s'en alla peu apres avec vous au Chasteau , il vous tint plusieurs discours à la loüange du Roy disant que sa bonté , sa douceur , & son genereux courage pouuoient aller du pair avec les plus renommez Princes des

siècles passez: les propos qui se passerent sur ce sujet entre vous deux seroient de trop longue deduction, aussi bien que ceux de vos ciuillitez reciproques: partant ie ne m'y arresteray pas.

Mais en reprenant la suite de ses memoires nous vous ramenteurons comme estant arriué au Roy des despeschés de Monsieur le Connestable, & de Ville-roy, & ayant trouué dans le paquet d'icelles vne lettre pour vous avec vos prouisions pour les Finances, il retint l'un & l'autre, les donna peu apres à garder au Sieur de Beringuen, avec deffence de vous les bailler ny de vous en parler en aucune façon, qu'il n'eût autre commandement de luy; Mais comme ceux qui sont aupres des Roys, tiennent ordinairement à prudence de pouuoir trouuer les occasions d'obliger ceux qu'ils voyent en faueur, il ne peut si bien cacheter sa langue, & luy fermer les leures que vous ne fussiez aduertý de tout, sous les sermens & protestations, neantmoins que vous fistes de n'en donner rien à cognoistre au Roy, lequel ayant laissé les choses en c'est estat là, sans vous faire semblant de rien, ny vous parler en aucune façon du fait des Finances; vn iour que de certaines personnes qui auoient accoustumé de luy donner des memoires, (soit vray, soit faux) des choses en quoy il estoit mal seruy & grandement defrobé, luy estant venu dire que l'on auoit vendu pour trente mille escus de rente d'Aydes en Normandie à fort vil prix, & que les deniers en prouenant n'auoient esté employez qu'en payement de vieilles debtes, & que les cinq grosses fermes, gabelles du sel & les parties casuelles n'estoient baillées à ferme que pour le quart de ce qu'elles valoient, dautant que la pluspart de tous ceux de son Conseil des Finances estoient interressez aux baulx d'icelles, avec Zamet, Gondy, Cenamy, le Grand de l'Argenterie & autres, & que s'il n'y donnoit ordre tout cela iroit encor en diminuant de iour à autre, puis que de nouveau l'on auoit accordé des rabais fort excessifs sous-ombre des pertes de Calais, Ardres, Cambray & autres places, Dequoy s'estant esmeu & piqué de voir continuer les mauuais mesnages dont il s'estoit plaint; il vous enuoya querir, & vous dit, qu'il estoit necessaire que vous vous en allassiez à Paris, afin d'auoir soin de ses affaires, prendre garde qu'il ne se passast rien à son prejudice dans son Conseil sans l'en aduertir; & aussi pour essayer de descourrir s'il y en auoit quelques vns d'iceluy qui fussent interressez avec les Fermiers & Partisans des Aydes & grosses Fermes: dequoy vous vous pristés à souffrir & luy distes; que vous ne vous estimiez pas capable ny assez entendu pour le seruir en choses si grandes & de telle importance, principalement n'ayant ny entrée ne seance dans son Conseil des Finances, & par consequent ny les moyens ny l'autorité requise pour recouurer les pieces & papiers necessaires à faire exactement vne telle verification; & partant le priez-vous de vous en vouloir exeuser, & de donner cette charge à vn autre plus puissant, & mieux entendu aux Finances, que vous n'estiez pas; Comment ce vous dit-il lors? (seignant de ne scauoir aucune chose de ce qu'il auoit luy mesme deffendu) Beringuen ne vous a-il pas encor baillé vos prouisions pour les Finances qu'il y a plus de quinze iours que ie luy ay mise entre les mains, ensemble vne lettre de Monsieur de Ville-Roy avec charge de vous les deliurer? vous trouuerez que ce gros Allemant les aura oubliées, faites parler à luy, & vous en allez preparer pour aller coucher à Claye, car il vous faut diligenter; & aussi-tost il enuoya querir

*Expeditions
données à
Monsieur
de Rofoy
pour entrer
aux finances*

le Sieur de Beriguen (n'estimant pas qu'il vous eut aduertie de ce qui s'estoit passé) luy fit bien le bec, afin de faire l'estonné lors qu'il vous apporteroit ces prouisions, vous prier de vouloir excuser son oubliance, & de ne faire point semblant au Roy qu'il eut esté si long-temps sans vous bailler ces dépesches; dequoy il s'acquitta fort bien, mais non sans rire des finesses dont il vïoit pour vous cacher ses irresolutions.

Tant y a qu'ayant reçu vos prouisions en cette sorte, vous le fustes trouuer, joiüastes fort bien vostre rolet pour sauuer le pauvre Beriguen, & entre plusieurs propos que vous eustes ensemble à vostre partement sur l'ordre & conduite des affaires (en quoy vous vous estendistes de sorte pour ce qui concernoit les Finances, qu'il recongneut bien que vous y auiez fort estudié depuis quelque temps) vous luy dites que s'estant resolu de tenir vne forme d'assemblée d'Estats, fait faire des expeditions necessaires pour cet effet, en toutes les Prouinces, & indiqué le temps & le lieu, que vous eussiez bien desiré de pouuoir faire vn voyage auant la tenuë de cette assemblée, en cinq ou six des plus grandes & prochaines generalitez; sur lesquelles ceux de ses Finances iettoient le plus ordinairement leurs desseins, afin de vous instruire bien particulierement des valeurs de toutes les sortes de ses reuenus, des ameliorations qui s'y pouuoient faire, & de l'ordre qui s'y estoit tenu, jusques à present; & voir s'il n'y auroit point moyen dans ces seules generalitez là, de luy r'assembler ces sommes de trois ou quatre cens mille escus, dont il auoit fait tant d'instances à ceux de son Conseil, & qu'ils luy auoient tousiours dit estre chose impossible, ainsi qu'il vous l'auoit escrit lors qu'il vous auoit mandé avec Madame la Marquise de Monceaux: mais qu'il faudroit par la commission qui vous en seroit donnée vous donner pouuoir de suspendre les fonctions des Officiers des Finances de dessus les lieux, & d'y en commettre au lieu d'iceux de tels que bon vous sembleroit, pour ce qu'autrement vous seriez merueilleusement trauersé par eux tous & n'aurez nul moyen, d'en gratifier quelques vns en particulier (comme c'estoit chose du tout necessaire) qui vous descourrissent tous les secrets, monopoles, & diuertissemens qui se faisoient au maniemment de ses deniers, afin qu'à vostre retour vous le pussiez informer de tout, y faire vn bon reglement, & le faire approuuer & autoriser en l'assemblée qu'il vouloit faire, ce que le Roy apres y auoir vn peu refusé, & contesté quelque particularitez avec vous, afin (comme il vous le dit) d'en estre mieux esclaircy, approuua grandement, mais qu'il ne falloit pas que vous parlassiez de ces ouuertes à personne, de peur que l'on ne creust qu'elle vinsent de vous, ny qu'il fïst semblant de vous y vouloir employer, mais que discourant avec les Sieurs de Sancy; Schomberg, Fresne, la Grange-le-Roy, Incaruille & des Barreaux qui faisoient plus les entendus, il leur feroit cette ouuerture, comme venant de luy mesme, & ayant dessein de le pratiquer par toutes les Prouinces, & employer en ces Commissions les Intendans de ses Finances & deux ou trois autres des plus intelligents, de ses Conseillers d'Estat ou Maistres des Requestes; afin qu'ils se doutassent tant moins qu'il pensast aucunement en vous; toutes lesquelles choses, & formes proposées, vous loüastes grandement au Roy, & les approuuastes comme estant (luy distes vous) tres-judicieusement aduisées, & en cette resolution vous en allastes à Paris prendre vostre

place au Conseil des affaires & Finances, où vous fustes receu avec applaudissement par Monsieur le Chancelier de Chiuerny, lequel (comme vn mardré courtifan, & vn esprit souple & delié, & qui ne monstroit iamais de trouuer rien mauuais des volontez absolües du Prince) vous dit qu'il y auoit longtemps que cognoissant vostre bon esprit, gentil naturel, braue courage & illustre extraction, il vous auoit desiré avec eux, & que c'estoit de tels personages que vous que le Roy deuoit remplir ses Conseils qui auoient les bons aduis en la bouche, la loyauté au cœur & l'execution au bras, tous les autres vous firent aussi assez bonne reception, mais avec des mines & des soufris qui ne témoignoient pas trop d'allegresse.

*Reception
de Monsieur
de Rojuy au
Conseil des
Finances.*

AFFAIRES DE FINANCES ET DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXVII.

QVELQUES iours apres ce qui est recité au precedent Chapitre, le Roy manda tout son Conseil qui estoit à Paris, ensemble Monsieur le Connestable & Monsieur de Ville-Roy, qu'il auoit laissez à Amiens, & les fit venir loger à Meaux, ausquels il fit de si bonne sorte & avec telle industrie & d'exterité, les propositions cy-deuant dites qu'elles furent approuuées de tous, & les Commissions de ceux qui seroient employez en l'execution d'icelles dressées si amples & avec tel pouuoir par les Intendants, les Sieurs de Fresne & de la Grange-le-Roy, qui croyoient bien à cause de leur pretendü suffisance d'estre des premiers nommez, qu'ils n'y auoient rien oublié, & lors que routes choses furent disposées en sorte qu'il n'y auoit plus moyen d'y faire interuenir des oppositions & difficultez, il se fit apporter dix Commissions en blanc, desquelles il en fit remplir deux du nom du Sieur de la Grange-le-Roy seul de tous ceux qui pensoient y estre employez & des autres, il en fit remplir quatre de vostre nom pour quatre generalitez, deux pour Monsieur de Caumartin en deux autres, deux pour Monsieur de Bisouise en deux autres, & deux autres pour deux Maistres des Requestes du nom desquels il ne nous souuient pas.

*Proposition
du Roy à son
Conseil.*

Il y en eut quelques vns aucunement estonnez de telles nominations, mais nonobstant toutes les longueurs qu'ils essayèrent de faire interuenir en ces executions, afin d'auoir loisir d'aduertir par les generalitez, sur tout en celles qui estoient de vostre département, vous ne laissastes pas de partir quatre iours apres (car vous vous y estiez preparé dés lors que le Roy vous en parla) si nous voulions icy représenter entièrement & par le menu toutes les trauerfes qui vous furent faites, les obstacles & empeschemens qui vous furent donnéz, les menaces dont l'on essaya de vous intimider, les indeuës vexations & violences dont l'on vous calomnia, les faux bruits que l'on fit courir de vous, & autres semblables accidens qui vous furent occurens pendant vostre voyage en l'execution de vostre Commission, encor qu'il y en eut de fort notables, le recit en pourroit, peut-estre, sembler trop long & ennuyeux à quelques vns, aussi bien que celuy des dexteritez, industries, resolutions, artifices, souplesses & promesses, dont il vous salut vser pour surmonter tant de difficultez & recouurer si grande somme d'argent que vous fistes voicturer à Roüen: Par tant nous nous contenterons de vous ramenteuoir que la pluspart de ceux du

*Voyage de
Mr. de Rojuy
par les
Provinces.*

*Ruses de
plusieurs du
Conseil sur-
montées par
la prudence
de Monsieur
de Rosny.*

Conseil & sur tous les Intendants, ne laisserent en arriere aucunes ruses ny aduis à donner pour vous faire mal recevoir dans les grandes Villes, y susciter des emotions populaires, & faire trouver tous les officiers bandez contre vous, & formellement opposez à tout ce que vous voudriez entreprendre, leur mandant qu'ils ne se missent point en peine de vos boutades, d'autant que ce ne seroient que des orages & grondemens de tonnerre, qui ne seroient que rouler & passer aussi-tost sans esclat ny fracas qui fust de durée (car vous vistes des lettres de Messieurs de Fresne, Incaruille & des Barraux qui vsoient des mesmes termes) aussi trouuastes-vous les Tresoriers de France, Esleuz, Conterolleurs & Greffiers des Eslections & Bureaux, & partie des Receueurs, tellement obstinez à ne vous rien dire ny montrer aucuns Estats, à s'absenter des villes à vostre arriuée en icelles, que vous n'en peustes iamais cheuir ny disposer d'un seul que vous ne les eussiez tous interdits & suspendus de leurs Offices, & choisi entre-eux deux Tresoriers en chaque Bureau, & deux Esleuz en chaque Eslection, pour exercer les charges de tous, faisant publier que ceux-là seuls demeureroient en leurs Offices, que l'on seroit rente de la Finance des autres, & que cela seroit autorisé par l'assemblée de Roüen, qui n'estoit conuquée (ce leur faisiez vous croire (que pour supprimer cette effrenée quantité d'officiers, qui destruisoient tous les reuenus du Roy sur tous les Tresoriers de France, qui ne songeoient qu'à dissiper & desrober, sans s'employer en aucune façon à ce qui estoit principalement des fonctions de leurs charges: tellement qu'en fin estans tous ces gens portez dans l'estonnement, vous estant fait représenter non seulement tous les estats de l'année courante & precedente; & les mandemens, acquits, patentes, rescriptions & autres assignations leuées sur toutes natures de deniers: mais aussi les comptes & estats des trois années precedentes, vous grapillastes si bien pour le Roy & principalement sur les assignations leuées pour vielles debtes, remboursemens de prests anciens, arrages de gages, rentes & pensions à gens sans merite, rescriptions en blanc ou payables au porteur ou à personnes sous noms supposez, que vous rassemblastes bien cinq cens mille escus, sans que nul des autres Commissaires (reserué le Sieur de Caumartin qui fist venir deux cens mil liures) rapportast vn seul denier au Roy; mais seulement quelques memoires de parties que l'on pourroit reculer ou retrancher si le Conseil l'ordonnoit ainsi: de toutes lesquelles sommes ainsi par vous recouertes vous fistes dresser quatre petits bordereaux, pour vos quatre generalitez (que vous n'eustes pas loisir d'acheuer d'autant que le Roy vous pressoit de reuenir) où estoient spécifiées par receptes & natures de deniers toutes les sommes par vous voicturées & iceux signez par les huit Receueurs generaux des deux années dernieres, comme leur ayant esté mis es mains par les Receueurs particuliers, lesquels bordereaux vous portastes tousiours sur vous & vous vindrent bien à propos comme il sera dit cy-apres, vous auiez vn equipage de soixante & dix charreres chargées pour ce que vous auiez esté contraint de prendre quantité de monnoye, à la suite desquels estoient les huit Receueurs generaux accompagnez, d'un Preuost & de trente Archers pour l'escorte.

Or si vous auiez eu l'esprit trauillé durant cette odieuse Commission, le Roy en eut bien sa bonne part, d'autant que ceux qui enuioient ce vostre premier grand esclat de bonne fortune en matiere de Finance, (ou tous vou-

loient tousiours luy persuader que vous n'entendiez, ny n'entendriez iamais rien, ce mestier estant de trop difficile discussion & intelligence pour vn esprit impetueux comme le vostre; qui ne vous estiéz iamais meslé que de porter vne harquebuse, endosser vn harnois & faire l'estradiot) suscitèrent tous les Princes & Grands, & notamment Monsieur le Connestable & tous ceux desquels le Roy affectionnoit plus les personnes & leur assiduel seruice pres de la sienne, pour luy aller faire des plaintes que vous auiez pris toutes leurs assignations, & que quand l'argent que vous apportiez, dont il se faisoit tant de bruit seroit arriué il n'en profiteroit pas d'vn liard, pource qu'il le faudroit rendre aux vns & aux autres ausquels vous l'aurez osté, puis firent courir le bruit que vous traïsniez après vous plus de cinquante Receueurs & Officiers tous prisonniers & que sans cette violence vous n'eussiez pas plus apporté d'argent que les autres, tellement que le Roy lequel ne se fust iamais peu imaginer qu'il n'y eust quelque chose de vray en toutes ces accusations que l'on luy donnoit pour toutes certaines, ne scauoit quasi que repliquer, iusqu'à ce que vous estant arriué & l'estant allé trouuer (apres que vous eustes mis toutes vos charretes dans vne grande cour de vostre logis chez le Sr. de Martinbault & vne autre proche de la, que vous auiez enuoyé retenir exprès pour cet effet à la garde desquelles vous laissastes leurs commis & les Archers) il vous eut dit lors que vous luy fistes la reuerance en vous embrassant assez gracieusement (mais vn peu plus froidement & avec moins de caresses que vous n'auiez esperé, luy faisant voicturer tant d'argent qu'il ne s'en estoit iamais veu vne telle somme qui ne fust affectée qu'à ce qu'il luy plairoit) hé! bien Rosny, si vous auez eu bien de la peine, comme ie n'en doute point, en l'execution de vostre Commission, croyez que ie n'en ay pas moins eu à soutenir tant de plaintes que l'on m'a faites de tous costez de l'argent que vous auez pris aux vns & aux autres, qu'il leur faudra tousiours rendre: car mon esprit ne scauroit supporter toutes ces crieries, & aussi à la verité ne seroit-il pas iustes d'oster à tant de gens de qualité ou autres, dont ie ne me puis passer pres de ma personne ce que ie leur puis auoir ordonné pour y viure & s'y entretenir; le voy bien, Sire, luy dites vous, que l'on vous a fait de beaux contes, & que vous y auez vn peu trop promptement adjousté foy, l'argent que ie vous ay fait voicturer est à vous & le pouuez rendre à qu'il vous plaira. mais ie n'estime pas que vous cognoissiez trois hommes de tous ceux qui vous en pouvroient importuner; Comment dit le Roy (car nous estions present à tous ces discours bien estonnez & marris tout ensemble que vous n'auiez esté plus caressé à vostre arriuée) vous n'auiez pas pris les assignations de mes Cousins les Princes de Conty, Comte de Soissons, Duc de Montpensier, de mon compere le Connestable & de tant d'autres personnes que vous scauez que i'ayme particulierement ou desquelles ie ne me puis passer; qu'il ne me souuient pas de la dixiesme partie de ceux qui sont venus crier après moy à certe occasion; Non Sire, respondistes vous, ie vous puis iurer deuant Dieu que ie n'ay pas apporté vn seul denier de toutes les assignations qui estoient sous les noms de ces Messieurs, ny d'autres que i'aye pensé que vous cogneussiez tant soit peu; mais leur en ay à tous laissé le fonds, ne leur ayant fait autre preiudice que d'auoir à mon arriuée arresté le payement de toutes assignations: mais à mon partement i'ay baillé main leuée & ordonné aux Receueurs de payer suiuant leurs estats, mandemens & rescriptions, toutes telles

*Plaintes au
Roy contre
Monsieur de
Rosny.*

*Discours du
Roy à Mon-
sieur de Ros-
ny.*

parties desquelles vous pourriez estre importuné, & m'assure que Messieurs les Princes du Sang, Monsieur le Connestable, Madame la Marquise & les menus Officiers seruans pres de vous sont à present payez de leur quartier d'Avril, & le seront aussi de ceux de Juillet & d'Octobre lors qu'ils escherront : Mais m'assurez vous de cela (dit le Roy) Ouy Sire, dites vous, ie vous en assure, & vous le iure en bonne foy : Hé ! hé ! vray Dieu, m'estimeriez vous bien si beste & si effronté que de vous dire vne menterie qui se pourroit aussi tost verifier. Pardieu (dit le Roy) voilà de meschantes gens, & d'impudentes calomnies & impostures : Mais quant à tous ces Receueurs & Officiers que vous amenez prisonniers à vostre suite, qu'en ferez vous ? Mais que voulez vous que ie face moy, de Receueurs & Officiers prisonniers ? Sire, repartistes vous. Helas ! que voudroient les autres que i'en fisse moy-mesme ? il faudroit bien que i'eusse eu le sens peruertiy, d'en auoir visé de la façon, aussi ne sçay-je que c'est que l'on veut dire de tout cela, ny surquoy on le peut fonder, car il y a encor moins de pretexte qu'en l'autre accusation. Quoy (dit le Roy) vous n'avez pas arresté prisonniers plus de cinquante Receueurs ou Officiers ? Pardieu non pas seulement vn Sire, luy dites vous, & s'il se trouue la moindre chose fausse de tout ce que ie vous assure, ie veux perdre vos bonnes graces, & que vous me priuiez à iamais de l'honneur de vostre amitié : qui sont les choses que ie tiens les plus cheres en ce monde. Puis que vous le dites de cette façon, ie le croy : dit le Roy, mais n'en parlons plus i'en rendray de bien estonnez lors que ie leur diray que toutes les choses que l'on m'auoit dit de vous sont autant de mensonges : mais quant à l'argent que vous m'avez apporté qu'elle somme y a-il bien, dites le moy à peu pres, si vous ne le sçavez du tout au vray : Sire, dites vous, ie croy qu'il s'y trouuera bien quinze cens mil liures & plus : car aussi n'a-il pas esté diuertiy vn seul denier de tout ce que i'ay ramassé à aucune despence, n'ayant pas mesme rien voulu prendre pour moy, soit de mes estats & pensions, soit des frais de mon voyage : Or bien, dit le Roy, ie feray en cela tout ce que vous voudrez, & m'avez si bien seruy que des à present ie vous donne six mille escus outre ce qui vous sera deu, & augmente vostre pension de mil francs par mois, à six cens escus, afin de vous donner moyen de despandre : seruez moy tousiours bien & loyalle-ment seulement comme vous avez fait iusques icy, ne vous souciez pas du reste, ne parlez à personne de ce que nous auons dit & faites des demain mettre à part dix-huict cens escus pour chacune de nos six Compagnies de Suisses, afin de leur faire faire apres demain la montre : car ie suis pressé de cette partie. Il se passa plusieurs autres particularitez durant vostre sejour à Rouen desquelles il se pourroit faire vn gros volume, mais craignant quelles ne fussent ennuyeuses comme choses estimées trop basses ; nous nous reduirons à peu, lesquelles (quoy qu'icelles mesme ne soient remplies que de niuelleries & petites picoteries de seruiteurs pleins d'enuies & de ialousies les vns contre les autres) seruiront à faire veoir comé en vn miroiier les fortunes des Courtisans, leurs peines & anxietez, & comme leurs exploits, aduancemens & faueurs vont montant & declinant, tantost selon la qualité de leurs merites, ser- uices & capacitez & tantost selon les imaginations, humeurs & fantaisies des Rois & des Princes, quelques fois assez bien & quelques fois assez mal fon- dées, desquelles particularitez nous ne vous en ramenteurons que trois seu- lement dont la premiere fut telle.

*Don du Roy
à Monsieur
de Rosny.*

Si tost que vous eustes quitté le Roy vous vous en allastes à vostre logis pour donner ordre à vostre équipage d'argent, & employastes le reste de ce soir & tout le lendemain à faire descharger vos charrettes, faire mettre les caques par ordre selon les réceptes, especes & natures de deniers dans vn lieu fort spacieux, duquel vous fistes changer les serrures & mettre de gros cadernats à trois clefs diuerses : d'ont chacun des quatre Receueurs en année en auoient vne & vous l'autre, ayant auparauant fait mettre à part les dix mil huit cens escus des Suisses en grosse monnoye, ainsi que le Roy vous l'auoit commandé, & les enuoyastes des le fin matin vers leur quartier avec trois commis & dix archers descorte.

Or faut-il noter qu'environ vne heure apres que cette voiture fut partie, Monsieur le Charron vous vint trouuer, & vous apporta vn petit billet, où il n'y auoit que ce peu de paroles; Monsieur, ie vous prie de faire promptement deliurer trente-mil escus à Monsieur le Charron : car ie m'en vay partir pour aller faire faire monstre à nos Suisses, & il est necessaire que l'argent y soit aussi tost que moy, c'est vostre seruiteur,

*Lettre de
Monsieur de
Sancy à Mr.
de Rosny.*

SANCY.

Ayant veu ce billet vous en demeurastes aucunement piqué, tellement que vous demandastes à Mr. le Charron que vouloit dire ce billet, & de la part de qui il venoit; A quoy il vous répondit, Que Monsieur de Sancy l'auoit escrit de sa propre main, & luy auoit ordonné de vous l'apporter, prendre l'argent, & le faire voicturer au quartier des Suisses. A quoy vous repartistes avec espee d'accent d'indignation. Hé, qui est-il ce Monsieur de Sancy? ie ne cognois ny luy ny son écriture. Comment Monsieur (ce vous dit Monsieur le Charron en souffrant & faisant l'estonné) vous ne cognoissez pas Mr. de Sancy? Hé! he! ie pense que si faites: vos contestations là dessus furent assez longues, mais si fallut-il qu'il s'en retournast sans auoir sceu tirer autre parole de vous, sinon que vous ne scauiez qui estoit ce Monsieur de Sancy, & que vous ne cognoissiez point ses Ordonnances: Vers lequel luy s'en estant retourné, comme il le vid venir de loin, il luy cria, Hé bien (Monsieur le Charron) auons-nous nos trente mil escus? Ie ne croy pas que ce soit encor argent prest (Monsieur; répondit-il) si autre chose ne suruient. Comment; si autre chose ne suruient, qu'est-ce à dire cela? & que vous a dit Monsieur de Rosny? Ce qu'il m'a dit Monsieur; (repliqua Monsieur le Charron) fort peu de chose Monsieur; mais encor ne vous l'oserois-je dire. Qu'entendez-vous par là: vous ne me l'oseriez dire: & pourquoy non? dites, dites hardiment: Ce que Monsieur le Charron se voyant pressé de faire, enfin il luy dit, Pardieu Monsieur, ie n'en ay peu tirer autre chose sinon, Qu'il ne scauoit qui vous estiez, & qu'il ne cognoissoit, ny vous, ny vostre écriture, ny vos ordonnances: Or luy dit-il cela deuant tant de gens, qu'il s'en sentit d'autant plus piqué: Tellement que tout rouge en visage, & bouffi de despit & de colere de se cognoistre mesprisé par vn nouueau venu (car il ne vous appelloit quasi point autrement) luy qui s'estoit tousiours maintenu en si grande faueur & creance auprès du Roy, qu'il n'y en auoit vn seul lequel ne luy cedast, & ne procedast avec luy comme s'il eust esté chef du Conseil, & Super-Intendant des Finances (son esprit vif, prompt & hardy luy faisant entreprendre toutes choses) il repartit à Monsieur le Charron, Hé, pardieu nous verrons s'il ne scait pas qui ie suis, & s'il ne me devra pas cognoistre, & de ce pas s'en

alla dans S. Ouen pour en parler au Roy, lequel se promenant dans la gallerie, si tost qu'il le vit de loin, il luy cria : Hé bien (Sancy) n'allez-vous pas faire faire monstre à nos Suiffes ? Non, ie n'y vais pas, Sire (respondit-il en voix toute mutinée) car il ne plaist pas à vostre Monsieur de Rosny (qui fait l'Empereur dans son logis) & dit qu'il ne cognoist personne : mais tant y a, que ie ne vous vois pas en estat de pouuoir facilement disposer de l'argent qu'il a fait venir ; estant là assis sur ces caques d'argent ; comme vn Singe sur son bloc, & ne sçay si vous y aurez plus de credit que les autres. Que veut dire tout cela ? (dit le Roy) ie voy bien que c'est, l'on ne sera iamais las d'accuser & de faire de mauuais offices à cet homme-là, pource que ie me fie en luy, & qu'il me sert bien : aussi ne sçaurois-je croire qu'il ait refusé l'argent pour la monstre des Suiffes, d'autant qu'auant hier au soir ie luy en parlay, & il ne m'y fit aucune sorte de difficulté. Or si vous ne me croyez, Sire (dit Monsieur de Sancy) puis que vous tesmoignez d'auoir si bonne opinion de cét homme là ; demandez à Monsieur le Charron que voilà ce qui en est, & il vous assurera que ie ne suis pas menteur, ny que ie n'accuse personne à tort, Et bien-bien ; dit le Roy, il le faut ouyr ? & se tournant vers vn de ses valets de Chambre, il luy dit : Biart, allez querir Monsieur de Rosny, & luy dites qu'il vienne tout à cette heure parler à moy, ce que vous ayant fait ; d'aussi loin que le Roy vous appercent il vous cria, Rosny, pourquoy n'avez-vous pas enuoyé l'argent que ie vous auois commandé pour faire faire vne monstre aux Suiffes : Sire, luy distes-vous, cela est fait, & y a long-temps que l'argent est à leur quartier entre les mains de trois Commis. Et qu'est-ce donc que veut dire Sancy ; repartit le Roy ? Ie vous vais dire ce qui le fait ainsi parler ; Sire (luy dites vous) c'est que vous m'ordonnastes auant hier au soir, de preparer dix mil huit cens escus, pour faire faire vne monstre à vos dix-huit cens Suiffes, & luy ce matin m'a enuoyé vn billet en forme d'ordonnance, comme si j'eusse esté vn de ses elers, ou quelque Commis de Tresorier, pour faire deliurer incontinent la presente receuë, trente mil escus à Monsieur le Charron. Or ay-je respondu : que ie ne le cognoissois point : comme ie ne feray, ny luy, ny tout autre, dont les volontez seront differentes des vostres, voire n'estime pas qu'il se doie ingérer de me rien ordonner. Pardieu (ce dit Monsieur de Sancy en s'aduançant vers le Roy & vous) ie me soucie fort peu de vous rien ordonner : car il y a grand acquest, non pas. Vous ferez fort bien (luy respondistes vous) de ne l'entreprendre pas, car vous seriez mal obey. Or sus, tout beau, tout beau (dit le Roy) c'est trop disputé, il suffit, puis que l'argent que i'auois ordonné a esté deliuré & voituré, & ne faut plus que vous contestiez sinon à qui mieux me seruira : le n'ay point d'autre but que cela, Sire, luy respondistes vous, mais aussi en faisant bien ne veux-je pas que Monsieur de Sancy entreprenne de superiorité sur moy, il se doit contenter que nous soyons compagnons, puis qu'en celail y reçoit pour le moins autant d'honneur que ie sçauois faire. Tous ceux qui estoient dans la gallerie en grand nombre, dont la plupart n'estoient pas trop satisfaits des boutades & rebuses de Monsieur de Sancy, ne laissoient pas neantmoins de porter enuie à vostre fortune naissante, faisoient des éclats de rire, estans bien ayfes de vos contestations, & disoient les plus qualifiez les vns aux autres, Pardieu voilà vn estourdy qui en a trouué vn autre, lequel ne luy quittera pas aysement la partie. Les autres disoient : Monsieur de Sancy a trouué chaussure à son pied, & sera bien difficile que ces

*Plainte de
Monsieur de
Sancy au
R. O.*

*Brouilleries
d'entre Mr.
de Rosny &
Monsieur de
Sancy.*

deux esprits durent long téps en méfme charge fans que l'vn bouleuerfe l'autre, mais selon l'humeur d'ót est le Roy, le meilleur mefnager fera son homme.

Vous eftant ainfi fepez, le Roy en attendant l'arriuée de tous les Deputez, s'en alla promener à Arques & à Dieppe, tout expres pour reuoir les lieux où s'estoient paffez tant de combats, il vous auoit mené avec luy & puis reuint passer à Caudebec, Yuetot & autres lieux designez dans ces memoires pour mefme effet : & ne se passa pas ce voyage fans difcourir avec tous ceux de vous autres qui s'estoient trouuez lors pres de luy, des grandes merueilles qui s'y estoient faites.

Voyage du Roy.

AFFAIRES D'ESTAT DOMESTIQUES ET FINANCES.

CHAPITRE LXVIII.

LE Roy ayant reduit en son obeysfance tous ceux qui estoient les plus obstinez & bandez contre son feruice, afin de pacifier en tout & par tout son Royaume & de pouruoir aux defordres & confusions de l'Estat ; assembla pour cét effet les Notables en la Ville de Roüen ou il fit luy mefme l'ouuerture de l'assemblée à laquelle en substance, il dit : (car nous estions presens & croyons mefmes que vous en auiez sceu quelque chose auparauát, dautant que nous vous en auions entendu parler de la sorte) que comme il n'auoit nullement voulu imiter les Rois ses deuanciers, en l'affectation & designation de certains Deputez particuliers à sa fantaisie, pour en disposer selon icelle, soit bonne, soit mauuaise : mais en auoit deféré la nomination à ceux de l'Eglise, de la Noblesse & du Peuple, aussi ne leur vouloit-il maintenant qu'ils estoient assemblez en corps, prescrire aucunes reigles, formes, bornes, ny limites, mais en leur laissant la liberté entiere de leurs opinions, voix, suffrages, & deliberations, les prioit-il seulement d'auoir pour principal but en icelles, le reftablissement du Royaume, & la dignité Royale en son entier & ancienne gloire, amplitude & splendeur, la paix, le repos, & la tranquillité publique, la descharge & soulagement du peuple, & sur tout des plus pauures ; lesquels en general il aimoit comme ses chers enfans, trouuoit bon qu'ils reglassent & retranchassent toutes superfluitez, prodigalitez & despenfes non necessaires, moyennant qu'auparauant ils entrassent en la parfaite cognoissance de celles qui estoient ineuitables, & fans lesquelles l'Estat & la dignité Royale ne se pouuoient conseruer ny maintenir, & là dessus regardassent à faire vn fonds certain pour subuenir continuellement en temps & à propos à icelles, soit par le mefnagement de ses reuenus, soit par l'amelioration & augmentation d'iceux, ou d'autres voyes qu'ils jugeroient les plus conuenables, dequoy il leur bailloit la disposition absoluë. Et combien que sa barbe grise, ses longues experiances, ses grands trauaux, & tant de perils qu'il auoit courus pour sauuer l'Estat, meritaissent bien d'estre exceptées des Reigles generales, que neantmoins ne vouloit-il pas laisser de s'y soufmettre comme les autres, tenant pour vne des plus infaillibles marques de la decadance des Royaumes & Principautez, lors que les Rois vont meiprifant les Loix, croyent de s'en pouuoir dispenser & veulent distribuer leurs faueurs, beneficences, honneurs, charges, dignitez, offices & benefices, avec autres égards, respects & consideracions, que l'integrité, intelligence, vaillance, noblesse & loyauté d'vn chacun : selon la diuerfité des applicatiós, operations & functiós necessaires, à quoy aussi estoit il bien resolu de ne manquer.

Assemblée des Estats de Roüen.

Mespris des Loix, marque de la decadance des Roys.

pas, afin de leur servir de modèle & d'exemple, pour les rendre tant plus soigneux & diligens à s'acquiescer de leur deuoir, lequel il leur recommandoit au nom de Dieu: & sur cela ce Prince s'estant retiré avec tous ceux de son Conseil qui estoient entrez avec luy, il vous commanda expressement à tous de fournir à ceux de l'assemblée tous les papiers, memoires, estats, & instructions qu'ils pourroient desirer, afin qu'ils ne pussent pas former des excuses de bien faire. Sur tels manquemens, Nous laisserons aux Historiens tout ce qui se passa en cette assemblée qui ne vous concerne point, & vous ramenterons la seconde broüillerie d'importance que vous eustes laquelle arriua ainsi.

*Broüilleries
d'entre Mr.
de Rosny &
le Sieur
d'Incarville
touchant les
Finances.*

Comme le bruiet des choses soit en bien soit en mal est ordinairement plus grand que la verité, celuy qui courut des grandes sommes de deniers que vous auiez apportées, firent imaginer à plusieurs qu'elles ne se pouuoient espuiser & sur telles fantaisies il y eut tant de demandeurs (dont vne partie estoient fuscitez par vos enuieux) que vous ne cessiez d'estre importuné, le plus souuent avec des paroles fort indiscrettes, tellement qu'apres auoir fait faire vne monstre generale à tous les gens de guerre que le Roy auoit en campagne qui estoient ceux dont vous auiez le plus de soing & vigilance, afin de mieux soulager le pauvre Peuple,ourny les deniers necessaires suiuant la volonte du Roy pour mettre sur pied & en estat de seruire vne bande de vingt pieces d'artillerie, leurs equipages doubles, des boulets & poudres pour tirer trois mille coups, des pics, pioches, balles, sacs à porter terre & autres vstancilles requises pour vn grand Siege, fait voicturer tout cela dans Amiens, & mis cinquante mil escus à part pour les menus plaisirs du Roy qui ne s'estendoient gueres lors qu'en gratifications particulieres à de vieux Capitaines, Soldats & Seruiteurs siens, dont il ne vouloit pas que l'on sceust rien à cause que la plus grande partie estoient de la Religion; desirant vous descharger donc de toutes ces importunités, vous resoluistes de ne garder plus ces deniers dans vostre logis, ny ne vous mesler pas dauantage en particulier de la distribution d'iceux, mais de les mettre es mains des Tresoriers de l'Espargne, qui en deliureroient leurs quittances aux Receueurs Generaux qui les leur fourniroient (lesquels d'ailleurs pressoient infiniment d'auoir congé pour aller faire leurs charges) de quoy vous fistes telles instances au Roy (qui vous disoit tousiours, si cet argent est vne fois es mains de ces Tresoriers, il sera bien tost dissipé) qu'en fin il vous le permit, sous l'assurance que vous luy donnastes de prendre si bien garde à la distribution de ce qui resteroit, qu'il n'y auroit rien d'esgaré; & suiuant cela vous fistes mettre enuiron quatre cens cinquante mil escus es mains des deux Tresoriers; Morfontaine & Gobelins, gardant tousiours fort soigneusement les quatre bordereaux dont nous auons parlé cy deuant, pour iustification de ce que vous auiez assemblé; desquels vous ayant esté demandé copie par les Receueurs Generaux, vous leur distes (& ce croyons-nous avec artifice & dessein) que vous les auiez deschirez si tost que vous fustes arriué à Roüen; croyant qu'ils ne seruoient plus de rien puis qu'eux mesmes y estoient en personne, ce qui estant par eux rapporté (comme vous le sceustes depuis) fut cause de la seconde broüillerie dont nous auons parlé, que vous eustes non avec le sieur de Sancy mais avec le sieur d'Incarville: car comme il se fut passé enuiron vn mois sans que vous fissiez semblant de vous mesler plus en particulier de la distribution

de l'argent, de laquelle neantmoins vous faisiez tousiours des mémoires de la despense, suiuant les Ordonnances qui s'en expedioient au Conseil, il arriva que le Roy en voulant faire vne entreprise d'importance sur les frontières de Picardie, & sur celle qu'un certain particulier disoit auoir sur Hedin, comme il en parla aux Sieur de Sancy, de Schomberg, & de la Grange-le-roy, pour enuoyer deux cens mil escus à Amiens, ils luy respondirent; que s'il alloit tousiours ainsi viste à cet argent, il n'y en auroit tantost plus, n'estimant pas qu'il en restast plus après ce qu'il en demandoit entre les mains des Trésoriers: mais qu'ils s'en informeroient d'eux, & du Controulleur General des Finances Incaruille; qui tenoit le Registre de tout ce qui se receuoit & despendoit, lequel ayant fait venir parler au Roy, il luy dit qu'il n'estimoit pas que les deux cens mille escus que l'on luy auoit dit y fussent de reste, dequoy le Roy estonné, car vous luy auiez dit il n'y auoit que trois iours qu'il y auoit bien encor prés de quatre cens mil escus, il vous enuoya querir & vous conta tout cela; dequoy vous vous mistes à rire & luy dites qu'il ne fit pas difficulté d'employer quatre ou cinq cens mille liures pour vne si bonne affaire que celle qu'il vous auoit dite, & que vous donneriez bien ordre qu'il n'y auoit rien d'esgaré de ces deniers: sur lesquels propos les Sieurs de Sancy, d'Incaruille, d'Hadicourt, des Barraux & de Busly, Guibert estans arriuez le Roy les appella, & leur demanda quel argent il pouuoit bien encor auoir de réste; tous lesquels s'estans mis à regarder le Sieur d'Incaruille, & repliqué que c'estoit luy qui en pouuoit rendre meilleure raison, comme ayant les Registres; il dit qu'il n'estimoit pas que le Roy peut plus faire estat que d'environ deux cens mille escus: Comment deux cens mille escus; Repartites vous? Hé! vray Dieu que seroit deuenue encor pareille somme ou à peu pres qu'il faut qu'il y ait de reste; Monsieur, repartit Monsieur d'Incaruille: tout cela consiste à voir la Recepte & la despence par bons papiers bien signez, d'autant que la memoire quelque bonne que vous la peussiez auoir n'estoit pas capable de retenir tant de particularitez, & que s'il plaisoit au Roy il luy en rapporteroit vn Estat au vray conforme à ses Registres, auxquels il ne s'estoit encor iamais trouué d'erreur: & bien ce dit le Roy (craignant comme il vous le dit après que vous vous fussiez abusé voyant que tant de gens faisoient si bonné mine & parloient si asseurement) dressez cet Estat aujourd'huy & me l'apportez demain au matin: & si tost qu'ils furent sortis sa Majesté vous dit tout ce que dessus, & que vous prissiez bien garde à ne vous estre pas abusé & à ne contester pas contre tant de gens des choses que vous ne peussiez verifier; Sire (luy respondites vous) Je vous supplie croire que ie ne dis rien que ie ne iuste fort bien si ce n'est qu'ils ayent fait faire des despences depuis que l'argée n'est plus à mon logis, que vous ny moy n'auons point sçeuës, ny qui n'ont point esté résolues en plein Cõseil, car i'ay esté soigneux de tout escrire. Mais regardez biẽ, vous dit le Roy, à ne vous tromper pas, car aussi ne voulois-je pas que vous ostassiez l'argent de vostre logis, & seriez cause du mal s'ils ont diuertý quelque chose: Sire, dites vous, ne vous mettez point en peine de cela, car i'ay tous mes papiers prests pour verifier ce que ie dis: Or bien, dit le Roy, preparez-vous pour demain matin, auquel estãs reuenu tous ces Messieurs avec leurs estats, le Sr. d'Incaruille monstra au Roy vn estat fort embarrassé pour le regard de la Recepte à cause de la diuersité des natures de deniers & des années dõt vous auiez ramassé l'argent. (croyant comme les Receueurs leur auoient dit

que vous n'auez nuls papiers pour la faire voir au vray par pieces signées; & que le Roy ne se donnant pas loisir d'assister à de si longs examens; ils en feroient remettre la preüue sur ce qu'en manderoient les Receueurs Generaux, qui seroit reduire l'affaire (comme ils le desiroient) à longs iours: mais si tost que vous eustes veu ces estats ainsi enveloppez vous leur dites qu'il ne faloit faire qu'un bref estat de la Recepte où toutes natures fussent confonduës, afin d'en faire voir la somme totale au Roy sans aucune peine, d'autant que par la despence n'ayant fait payer vne seule partie sans son commandement, tant que l'argent auoit esté en vostre logis & le semblable ayant deu auoir esté obserué depuis, sa Majesté se souuiendroit bien de toutes; Partant, Monsieur dites vous au Sieur d'Incaruille; Sçachons seulement combien vous estimez que monte le total des deniers que i'ay fait voicturer, car pour le surplus ie n'en suis pas en peine, ie n'ay pas fait le calcul de tant de diuerses sortes de natures de deniers, à cause de la diuersité des Elections & Receptes; mais encor repartit le Roy: Combien monte toute la Recepte? car ie vous tiens si intelligent & diligent, que vous ne l'ignorez pas, surquoy se voyant ainsi pressé il dit: j'estime, Sire, qu'elle peut monter à douze cens mil liures ou enuiron, qui est vne somme tellement immense pour ceux qui n'ont iamais veu que le reuenue de leur maison, qu'il leur semble qu'elle ne sçauroit iamais estre toute employée: Monsieur; luy repartistes vous vn peu en colere, tout ce que vous dites est bon, mais ie maintiens puis qu'il en faut venir si auant qu'il y a faute de plus de deux à trois cens mil liures; & m'assure que si les Receueurs es mains desquels i'ay fait remettre les deniers estoient icy qu'ils ne le nieroyent pas, & suis bien marry que ie n'ay retenu les recepissez par Inuentaïre qu'ils m'en auoient donnez; Et bien Monsieur, puis que vous n'en auez rien pour le iustifier (vous dit la Grange-le-Roy) car monsieur de Sancy ne disoit mot, il faut donc sans dauantage) contester faire vne bonne depesche aux Receueurs Generaux, afin qu'ils enuoyent vn estat de ce qu'ils ontourny à l'espargne avec l'ampliation de leurs quittances; Non non Monsieur, luy repartistes vous, il ne faut pas remettre cette affaire à si longs iours; Et bien donc Monsieur, dit le Sr. d'Incaruille, s'il vous plaist prendre la peine de venir en mon logis (d'autant que les Registres du Roy n'en sortent point) nous verifions vous & moy sur iceux les estats que i'ay presentement apportez au Roy, lesquels à la verité feroient de trop ennuyeux examens deuant sa Majesté, & tousiours n'en croiriez vous rien que sur pieces signées, que vous verrez toutes escrites de d'Arnault & de l'Hoste que vous aimez, & lors que ie vous auray rendu le cœur content, vous tirerez celui du Roy de la défiance où vous le iettez sans grand sujet; Vous estant donc ainsi separez des autres & acheminez ensemble à son logis, il vous fit voir & feüilleter entierement les Registres sur lesquels ayant calculé toutes les sommes employées en Recepte sous le nom des voictures que vous auez fait faire; vous trouuastes qu'il s'en falloit come il auoit dit enuiron quatre vingt mil escus de vostre compte: Surquoy vous ayant demandé si vous auez maintenat quelque chose à douter: Non, luy respondistes vous (aucunement mutiné de quoy outre la perte du Roy, l'on essayoit à diminuer vos seruices) ie n'ay rien à douter; car ie suis tres-assuré que vos Registres sont defectueux & faux; me resouenant fort bien des recouuremens & voictures de deniers que i'ay fait faire, desquels il n'a esté distribué outre les despences ordonnées au

Conseil, dont j'ay vn bref estat, que les six mil escus que j'ay pris tant pour les frais de mon voyage, que pour le don de quatre mil escus qu'il a pleu au Roy de me faire, duquel vous auez contrerollé l'acquit; Monsieur (ce vous dit-il) vous deuez plustost croire à mes Registres qu'à vostre memoire, n'y en ayant point de si bonne qui ne se trompe quelquesfois, & si vous n'estes encor assez esclarcy enuoyons, comme il a esté dit deuant le Roy, vers les Receueurs Generaux qui nous manderont la verité de tout, sans plus trauailler l'esprit du Roy là dessus; Or bien Monsieur, luy dites vous, vous ferez telles depeschés qu'il vous plaira; Mais pour moy, ie m'en vay trouuer le Roy, auquel ie diray ce que i'en pense, & luy feray voir dequoy le iustifier, comme vous fistes; & afin d'abreger (car ces discours de contestations ont desja esté trop longs) nous vous ramenteurons seulement que vous monstrastes au Roy l'estat signé par les Receueurs Generaux, qu'il fit aussi tost voir par le Sieur d'Incaruille, lequel se voyant ainsi surpris fit rapporter par vn de ses Commis, fait au badinage, vne feüille de papier separée des Registres, où cette somme estoit escrite, lequel rejjettant sur luy mesme la faute dit, que n'ayant peu trouuer la clef, du coffre des Registres, & les Receueurs estans pressez de partir, iusques à n'auoir pas voulu attendre que l'on eust recouuert les clefs du coffre aux Registres, que le Sieur l'Hoste auoit emportée s'en allant à la Ville, il auoit escrite cette somme si notable sur vne simple feüille de papier à part sans en donner aucun aduis au Sieur d'Incaruille, avec dessein neantmoins de luy en parler, & de l'inscrire aux Registres si tost qu'il auroit recouuert les liures du controlle des Finances, mais que depuis (pour ce que l'on l'auoit enuoyé chez le Sieur d'Hadicourt) il auoit oublié de faire l'vn & l'autre, dont il estoit fort marry, suppliant tres-humblement sa Majesté & son Maistre aussi de l'excuser & luy vouloir pardonner cette faute commise, plustost par inadvertance & peu de memoire que par malice ny aucune mauuaise intention; A quoy le Roy (qui cogneut tres-bien) à ce qu'il vous dit apres (que toutes ces belles paroles d'innocence & d'oubliance, n'estoient que purs desguisemens & artifices, & que ce Commis auoit esté dressé au badinage pour garantir son Maistre de reproche & courir le manquement trop grossier dont il auoit vsé) ne respondit iamais autre chose sinon; Hé bien, hé bien c'est assez, il n'en faut plus parler; nous auons tous raison, puis que mes quatre-vingt dix mille escus sont recouverts: mais vne autre fois que Contrerolleurs & Commis soient plus soigneux & diligens, car ie ne veux plus que l'on m'en joué de telles; & sur cela sans attendre leur replique il s'en alla au deuant de Monsieur le Connestable qu'il voyoit entrer par la porte du bout d'embas de la gallerie, auquel il cria de fort loin (car nous qui estions au fond d'icelle l'entendismes tous) Vous ne sçavez pas mon Compere, il y a bien des nouvelles (car il luy auoit plusieurs fois parlé de cette affaire, & de toutes vos altercations sur icelle) en fin nostre homme a eu raison, mais aussi n'ay-je pas eu tort, puis que nos quatre-vingts dix mil escus qui ont esté contestez trois iours durant, ce sont finalement retrouuez & cela m'apprent de qui ie me do fier ou défier.

Nous auons esté vn peu longs sur ces picoteries & disputes d'argent plenes de redites & paroles friuolés (nous le confessons, Monseigneur) mais nous eut esté fort difficile (à nostre aduis) d'vsér de moins de langage pour bien démeller l'embarasement de telles ruses & fineses, & faire suffisamment

voir & comprendre par quelles causes & sur quels fondemens les grandes creances & autoritez des autres du Conseil commencerent à decliner, les vostres petites à s'augmenter, & le grand establissement où nous vous auons veu depuis, à s'enraciner & prendre pied ferme.

Quant à la troisieme affaire publique de celles qui se passerent en l'assemblée de Roüen & qui fut des plus importantes à l'Etat, de laquelle nous auons dit que nous ferions quelque mention, d'autant que vos interests particuliers s'y trouuerent mellez, encor que de son entrée elle fut cause que le Roy augmentast de confiance en vostre endroit, & qu'en son issuë (pour ce que les succez en furent tels que vous les auiez denoncez) elle le fit entrer en vne meilleure opinion que iamais de vostre iugement & de vostre esprit, voire luy fit croire, comme il le disoit souuent qu'il y auoit ie ne sçay quel bon-heur, qui accompagnoit les affaires où vous estiez employé, si ne fut-ce, neantmoins par aucune broüillerie; qui interuint entre les autres du Conseil & vous, comme il estoit arriué de ces deux precedentes, mais pour vne simple difference d'opinions qui se forma entre-eux & vous, sur des propositions faites à sa Majesté par les Deputez de l'assemblée, en laquelle (quoy que chacun de vous insistast sur son aduis & demeurast ferme en iceluy) le tout se passa neantmoins sans aigreurs ny altercations quelconques, les vns & les autres trouuant plus à propos de remettre les preuues de la solidité de vos diuers Conseils, aux effets & à l'euenement que d'en disputer dauantage.

AFFAIRES D'ESTAT ET DE FINANCES.

CHAPITRE LXIX.

*Discours sur
les assem-
blées des
Notables.*

LE discours que nous allons vous faire au present Chapitre de ce qui se traitta en l'assemblée des Notables tenuë à Roüen, seruira principalement pour monstrier quels fruiçts, ont esté perçus de celles du passé, quels on les tira de celle-cy & quels on les doit esperer de celles de l'aduenir, & pour vous ramenteuoir aucunes des plus importantes particularitez de cette dernière affaire dont nous auons dit vouloir faire mention à cause des interests de l'Etat & des vostres, à l'examiner des sa source & origine, selon ses aduancemens, progresz, consultations, resolutions, executiôs, euenemens & succez : de tous lesquels si l'on y apporte les considerations requises & qu'ils soient appropriez à leur droict vlsage, il se pourra tirer plusieurs bons exemples & salutaires enseignemens pour le regime & la conduite d'un Etat ; Nous vous prions donc de nous excuser si pour choses tant notables, nous nous dispensons d'vser de digressions & de narrations qui nous esloignent de nostre principal sujet, qui est le recit des actions particulieres du Roy, & tirent hors du fil & de l'ordre que nous nous estions proposé en faisant ces recueils tirez des memoires de vostre vie, & en ce faisant vous disons que mille sortes d'exemples & d'experiences nous apprennent qu'il est non seulement bien difficile, mais quasi impossible en toute numereuse assemblée de personnes qualifiées & autorisées, pour proposer & former loix, ordre, reglemens & constitutiôs d'Etat, de pouuoir faire en sorte que ceux dont elle seroit composée fussent tous de mesmes humeurs, naturels & complectiôs, eussent mesmes buts, desfeins & desirs, prissent mesmes formes, voyes & chemins pour y paruenir & fussent

fussent également spirituels, intelligens, sages, sçauans, experimentez & iudicieux; afin d'euiter toutes sortes d'animositez, enuies, arrogances, mespris, contrarietez, altercations & diuersité de conclusions, lesquelles ont esté & seront incessamment cause que telles assemblées ne produiront iamais rien de bien proportionné, tant pour le Souuerain que pour ses sujets, d'autant que si telles assemblées se tiennent sous vn Roy puissant, absolu & qui s'en veuille faire croire, sans autres esgards ny considerations que de ses seules fantaisies, passions & cupiditez, lesquelles en la pluspart des puissans dominateurs des nations ne sont pas le plus souuent trop bien reglées, il ne se resoudra & encor moins executera il iamais rien qui n'aboutisse à l'esclauitude des plus grands, signalés & qualifiez personnages de l'Estat, & à la foule, surcharge & oppression des peuples, que d'autre costé si telle conuocation se fait sous vn Roy niais, idiot, foible, hay & mesprisé, duquel l'Estat soit remply de partialitez toutes formées, troubles & dissensions subsistantes, ou que les Grands ou les peuples soient puissans, authorisez & tumultueux (comme nous auons veu la France sous Henry III.) toutes propositions, deliberations, conclusions & operations ne se termineront enfin qu'à la flestrissure du Souuerain, auilissement de l'authorité Royale, diminution des reuenus de l'Estat, accroissement de pouuoir es plus audacieux & tumultueux, & reculément de toutes esperances de paix, repos & tranquillité bien asseurée, ainsi que les regnes d'vn Childeric, l'Enfroqué, Louïs le Faineant, Charles le Simple, Jean l'Estourdy & Charles le Fou, en seruent de preuues à nostre nation, sans aller chercher des exemples hors icelle, & par iceux peut-on iuger facilement que pour esperer de bons & aduantageux succez de telles assemblées, il seroit besoin de ces tres-bonnes & tres-heureuses, mais tres-rarés conjonctures, esquelles les Souuetains & les sujets s'aiment mutuellement & sont esgalement bons, sages, & gardent les proportions requises entre le superieur & l'inférieur, pour viure heureux & contents l'vn de l'autre, auquel cas aussi les assemblées pour faire nouvelles loix & nouveaux reglemens, ne se trouueront guerés frequentes, d'autant qu'à lors les Rois doiuent & peuuent pouruoir d'eux mesmes à toutes choses, bien asseurez qu'ils sont de ny estre iamais trauersez; les peuples ayans toute confiance en eux pour auoir tousiours veu marcher la prudence, la douceur & l'equanimité deuant toutes leurs ceuures.

Mais laissans ces discours generaux des droicts & prosperes comportements des Souuerains & des sujets les vns enuers les autres pour reuenir au particulier de cette assemblée de Rouën, touchant les Deputéz d'icelle il faut sçauoir qu'ils ne voulurent nullement estre distinguez par les trois ordres accoustuméz, de crainte que les Nobles ne pretendissent de faire vn Corps separé auquel ils ne voulussent pas admettre les Officiers, mais les réduire au rang du peuple & par ainsi les preceder, soit en general, soit en particulier; ils prindrent vn titre nouveau & se firent appeller Messieurs les Notables, lesquels estoient quasi tous ou d'Eglise, ou de Iudicature, ou de Finance, ou d'Es-critoire; car quant aux Gentils-hommes ils estoient en si petit nombre, & tellement mesprizez & leurs rangs rabaissez par le fast & l'ostentation des Officiers que rien ne leur estoit defferé estans leurs propositions, voix & suffrages rendus comme vains & inutiles, ce que vous deuez aussi bien sçauoir, que nous, croyans que vous n'aurez pas oublié vn certain discours qui fut tenu à

voitre table sur ce sujet par Mr. de Sigongnes, lequel nous sembla ne vous desplaire pas, car nous y estions presens, & l'un de nous quatre vous donnoit à boire, lequel neantmoins nous n'insérerons pas icy, afin de ne fascher personne, mais seulement la conclusion d'iceluy qui fut que par tous ces discours il estoit facile à iuger que l'on ne scauroit establir de meilleurs ordres, & reglemens en vn Estat, que d'enjoindre à chacun de se mesler seulement de sa vacation, profession & mestier & de s'estudier continuellement à se rendre bien expert en iceux, le contre-pied desquelles maximes ayant esté pris par ces Messieurs les Notables de Rouën, ils s'amuserent à compiler tant de sortes de loix & d'ordonnances, si fort disproportionnées aux temps presens à l'estat des affaires, aux dispositions des esprits des Nobles & des peuples, & à l'humeur & inclination mesme du Prince) laquelle dans vn Estat purement monarchique est tousiours le grand ressort & le premier mobile de tous establissemens & obseruations) que tout leur labeur ne seruit qu'à grossir les tomes des ordonnances, tant par les défauts cy-dessus remarquez, par les difficultez qui se rencontrent aux simples & premiers essais des executions de leurs fantaisies par les accidens de la surprise d'Amiens, que par les changemens suruenus aux affaires à cause du bon ordre & du bon mesnage dót vous vsttes, de l'heureuse reprise d'Amiens, de la conqueste de toute la Bretagne & de la Paix concludë avec Espagne; & pour cette cause laissant tous ces inutiles reglemens, pour seruir de matiere à ceux qui se plaisent de grossir leurs escrits de vaines ceremonies; Nous nous contenterons de vous ramenteuoir seulement trois de leurs propositions, d'autant que l'on leur donna des noms specieux, que l'on essaya de les mettre en pratique, & qu'elles receurent mesme quelque espece d'establissement, à scauoir. La premiere, la composition d'un certain conseil, dont la nomination des Conseillers appartiendroit à l'assemblée, & en suite aux Cours Souueraines & seroit nommé le Conseil de raison, d'autant qu'il la rendroit à vn chacun; La seconde, la separation de tous les reuenus du Royaume en deux esgales portions, l'une desquelles (montant selon la presupposition de ces venerables Notables à cinq millions d'escus) seroit affectée au payement des gages d'Officiers, siefs & aumosnes, rentes, arrerages d'icelles; ceuvres publiques & debtes du general & des particuliers, dont ce Conseil de raison auroit la disposition & ordination absoluë, sans que le Roy, son Conseil, ny les Cours Souueraines y eussent aucun pouuoir, ny qu'ils en pussent rien diuertir, changer ny inuouer, laissant l'autre portion qui reuiendroit à la mesme somme de cinq millions au Roy & à ceux de son Conseil des Finances, pour les despences de sa personne Royale, sa maison, gens de guerre, artillerie, fortifications, garnisons, ambassades, pensions, dons, presens, récompenses, bien-faits, baltimens & menus plaisirs de sa Majesté: Et la troisieme, l'imposition du sol pour liure, qui se leueroit sur toutes sortes de viures, denrées & marchandises, tant menuës pussent elles estre qui seroient vendues en détail, du reuenue de laquelle: les Autheurs d'icelle (comme s'ils eussent trouué la pierre philosophale, où les mines du Perou) faisoient vne grande parade, publiant que tel reuenue móreroit à plus de cinq millions de liures, faisant vn certain calcul imaginaire sur la despence des particuliers, lequel aussi à l'execution se trouua ridicule & impertinent.

Lesquelles trois propositions ayant esté representées en particulier au Roy par Messieurs les Notables, & par iceluy renuoyées à ceux de son Conseil

Trois propositions faites au Roy par les Notables.

pour y estre examinées, il s'esleua vne si grande rumeur entr'eux sur cette formation de Conseil de raison & separation de reuenus du Royaume en deux esgales portions, que tous ensemble l'estant venu trouuer ils se mirent à parler de ses affaires en foule, chacun croyant se monstrier le meilleur seruiteur du Roy & de l'Estat, qui plus rejetteroit telles requisitions & leur donneroient des blasmes, disant, que si elles estoient approuuées se seroit dresser Autel contre Autel, former vn Estat sans l'Estat, establir deux Roys, & partager l'autorité Royale, lesquelles allegations le Roy du commencement trouuoit tres-bien fondées, se resoluoit d'y deferer grandement & de rejeter absolument telles ouuertures, tant pernicieuses, que l'on luy auoit representées iusques à ce qu'ayant pour la forme voulu faire opiner d'ordre & chacun s'estant fort estendu en son opinion, avec amplification de plusieurs raisons fort specieuses, quant ce vint à vous à parler vous dites seulement (mais avec des soufris & vne merueilleuse froideur) que tous les autres & en particulier & en foule auoient si bien dit & allegué de tant belles raisons; que n'ayant rien à y adiouster vous ne pouuiez estre d'autre aduis que de l'aduis commun, de laquelle procédure toute contraire à vostre coustume qui n'estoit pas d'observer vn timide silence, lors qu'il estoit question des interests du Roy & de l'Estat, le Roy demeura tout estonné au commencement, mais peu apres ayant bien consideré les mines & soufris que vous auiez faits, il se vint à douter que vous auiez répondu de cette sorte plustost par maniere d'acquiescement pour declarer quels estoient vos sentimens, & conclud finalement en son esprit (comme il le vous dit depuis) que vous reseruez quelque chose d'importance dans le vostre avec dessein de luy représenter en particulier; & en estre informé auant que rien conclurre, il dit seulement qu'en affaires de si grand pois il estoit bien à propos d'en opiner deux fois, & partant remettoit-il la resolution finale d'icelle au lendemain, vous ordonnant à tous de vous trouuer pour cet effet au mesme lieu & à la mesme heure, & ayant ainsi separé le Conseil sans rien resoudre absolument il s'en alla dîner.

Mais les tables ne furent pas plustost leuées qu'il ne vous enuoyast que-
rir, & vous ayant tiré à part & demandé pour quelle cause vous n'estiez pas
de l'opinion des autres qu'il auoit trouuée tres-bien fondée, ayant bien
cogneu à vos mines & froideurs, quelque conformité que vous eussiez tes-
moignée vouloir apporter à l'opinion commune, que la vostre particuliere
neantmoins n'estoit pas telle en verité, que ce n'estoit pas en semblables oc-
casions tant importantes ou il falloit faire le bizarre & le retenu; & partant
vous commandoit-il de luy en parler librement, & de ne luy desguiser nuls
de vos sentimens. A quoy vous luy respondistes (apres quelques petites ce-
remonies, & des excuses pleines de bien-seance, afin de luy faire tant plustost
agréer & approuuer vostre dire) que l'impertinance des propositions & ab-
surditez des demandes de ces Messieurs les Notables d'un part, & de l'autre
les ridicules apprehensions que Messieurs de son Conseil auoient tesmoi-
gnées de l'establissement d'icelles, vous auoient faict d'un égal estonnement;
ne vous pouuant assez émerveiller comment des gens si sages, tant experi-
mentez, & qui faisoient si fort les entendus en Finance, n'auoient mieux
examiné & digéré des affaires de si grande importance auant que de luy en
parler, & mieux iugé de l'impossible execution & pratique d'icelles, par leur
tant grande disproportion avec la forme d'un Estat purement Monarchique;

*Discours de
Monsieur de
Rofny sur
les proposi-
tions des No-
tables.*

le courage, la prudence, & l'experience d'un grand Roy, la qualité des affaires occurrentes, la condition des temps, & la disposition des esprits du siecle, Par lesquelles observations ils eussent suffisamment recogneu que toutes ces ouvertures n'estant que pures chimeres & friuoles imaginations de cerueaux passans outre leurs portées, elles se destrueroient d'elles-mesmes, par les difficultez auxquelles leur propre nature les assubjectissoit dès les premiers essais de les mettre en execution, vsage & pratique. Voire ; mais dit le Roy, quelles seuretez y a-il à prendre en l'opinion de vous seul, contre la mienne propre, & celle de tous les mieus sensez de mon Conseil & autres mes seruiteurs ? & sur quelles raisons & fondemens appuyez-vous vostre dire pour m'y faire adjoüster foy, & croire qu'en le suiuant ie n'encourray ny blasme ny perte ? A quoy vous reparistez, Qu'ayant meurement consideré toutes ces propositions, & icelles rapportées à ce que vous auiez remarqué des humeurs d'un chacun, & recogneu dans les Prouinces (lors qu'il vous y auoit enuoyé) les mauuais mesnages qui s'y faisoient quasi en toutes ces sortes de reuenus, vous en auiez tiré des conclusions infaillibles & formé des raisons telles & si bien fondées qu'il luy seroit facile de iuger de leur solidité, & pour cette cause n'en auiez vous voulu faire aucun semblant en opinant dans son Conseil, afin aussi (comme tous vos desseins rendoient tousiours à sa seule glorification) de les reseruer à luy seul en particulier, & que par ce moyen les produisant & mettant en auant comme venantes de son seul iugement & propre & volonté (sans apparence d'aucune instigation, ny persuasion d'autruy, voire mesme contre les aduis de tous ceux de son Conseil, lesquels estoient desia suffisamment diuulgez pour ne les ignorer pas) le gré, la grace, la louange & l'honneur infaillible qui se remporteroit d'une tant amiable & liberale concession & iudicieuse procedure demeurassent toutes siennes, de quoy vous estiez bien assuré qu'il ne seroit plus aucune doute, si tost qu'il luy plairoit (suiuant la viuacité de son esprit & solidité de son iugement) d'entrer en la consideration des achopemens & difficultez de ces nominations de Conseillers en ce chimerique Conseil, de lesquelles ils ne s'accorderoient iamais pour en venir à des conclusions de bouche, que ce ne fut avec mille discords & enuies dans le cœur de ceux qui auroient eue moins de voix, des contrarietez d'opinions où ils tomberoient lors qu'il seroit question de former des estats pour la distribution des deniers desquels la disposition leur seroit laissée : mais sur tout de l'impossibilité à faire des iustes eualuations de tous les reuenus du Royaume en l'estat où estoient de present les affaires y en ayant plusieurs qui augmenteroient tousiours & d'autres qui diminueront incessamment, voire peut estre s'aneantiront du tout, & partant leur sera impossible, de s'empescher d'y commettre mille sortes d'erreurs qui tourneront à leur reproche, honté & dommage, & par consequent seront suiuis d'autant de penitences, regrets & despits qu'ils s'en sont imaginez de profits, de gloire & d'authorité, estant manifeste qu'il estoit du tout hors de leur puissance d'empescher qu'ayant fait leurs eualuations (eôme il n'en falloit rien dire qu'elles n'eussent par eux esté arrestées & signées) sa Majesté ne choisist telles parties qu'il luy plairoit pour composer son estat de cinq millions d'escus desquels ils auoient desiré qu'elle se contentast, en laquelle se comportant selon les designations qui en seront par vous faites & à luy baillées vous luy donniez vostre foy & vostre parole (comme de chose dont vous estiez tres-assuré) que sa portion augmen-

teroit d'un tiers avant peu de temps & seroit toute en deniers de facile recouurement exempts de nouualeurs & de toutes oppressions, & doleances des peuples, au lieu que ce qui leur seroit laissé iroit tousiours en diminuant & se trouueroit si difficile à leuer qu'ils attireroient sur eux toutes les haines & crieries des peuples, & les plaintes, reproches & importunités des demandeurs, dequoy l'exemple de l'imposition du sol pour liure (duquel ils faisoient telle parade que de l'estimer à plus de cinq millions de liures) en seruoit desia & seruiroit encor mieux à l'aduenir de preuue indubitable, leur en laissant faire à eux mesme l'establissement & destinant les deniers qui en prouindroient à partie de leur portion, lesquels quoy qu'ils peussent dire & faire ne leur reuiendroient iamais à deux cens mil escus tous frais deduits, & prenant au lieu d'icelle iusques à la concurrance de leur estimation, les reuenus des Prouinces engagez, les Parties Casuelles, Gabelles, Forests, Domaines mal alienez, cinq grosses Fermes, Impositions des Riuieres, Droicts d'emboucheures, parentes des Prouinces, d'Estats & les Aydes anciennes sur le pied de leurs valeurs presentes il n'y auoit point de doute que tels reuenus ne doublassent voire triplassent auant qu'il fut deux ans; dequoy vous ne faisiez nulle difficulté de luy respondre, pource que vous auiez desia des gens solubles en main qui vous en auoient signé des offres, auxquels vous auiez deffendu d'en parler à qui que ce pust estre, & partant le suppliez vous au nom de Dieu de ne deméurer plus en suspens la dessus; mais de se vouloir accommoder à toutes leurs demandes, avec demonstration neantmoins que le faisant ainsi contre l'aduis de son Conseil, c'estoit pour d'autant mieux faire paroistre de quelle affection il aimoit ses peuples & combien il estoit religieux obseruateur de la parole qu'il leur auoit donné dès la premiere seance de l'Assemblée, de vouloir approuuer toutes leurs propositions & defferer entierement à leurs Conseils, vous luy alleguastes encor qu'il estoit contre le sens commun de s'imaginer qu'un Conseil composé de tant de diuerses testes ramassées de diuerses Prouinces tous estans de diuerses humeurs & ayans diuers interrests tant pour leur regard que celuy de leurs Prouinces sans pouuoir estre reglez par l'absoluë autorité de quelqu'un, pust subsister trois mois seulement & tant d'autres raisons trop longues à desdire qu'elles se trouuerent de suffisante efficace en l'esprit du Roy pour le disposer à prendre vne finale resolution contraire aux aduis de tout son Conseil (qui fut assemblé le lendemain suiuant ce qu'il auoit ordonné) voire en apparence le vostre mesme (car vous fustes de l'aduis commun afin de mieux couurir vostre dessein) & le faire aller le iour suiuant en l'assemblée où il leur declara qu'il approuuoit les trois ouuertes qui luy auoient esté faites de leur part tant il desiroit de gratifier ses sujets, defferer aux conseils des plus sages & tesmoigner qu'il aimoit ses peuples comme ses chers enfans, & partant les prioit-il de nommer dans vingt-quatre heures ceux qu'ils estimoient deuoir estre de ce Conseil de raison, qu'ils auoient demandé tant instamment, & dresser pareil temps apres un estat d'estimation de tous les reuenus de France auquel fust comprise cette nouvelle imposition du sol pour liure par eux tant industrieusement inuentée, sur lequel apres il formeroit le partage qu'ils auoient desiré estre fait entr'eux & luy, n'y ayant point de doute que puis qu'ils faisoient les lots d'estimation, que ce ne fust à luy à choisir ce qu'il iugeroit estre le plus commode pour ses gens de guerre esquels consistoit la desfence de l'Estat & la seureté

d'eux tous estant tres-ayse qu'il en fust ainsi vſé, afin de faire voir qui seroient les plus equitables & meilleurs mesnagers de luy & de son Conseil, ou d'eux.

Nous nous sommes desia tant estendus en diuerses narrations sur le sujet de cette assemblée que nous en estans quasi rendus ennuyeux à nous mesmes; nous nous abstiendrons du recit des embaras ou les Deputez d'icelle se trouuerent, en l'observation des formes à eux prescrites par le Roy (ne pouuant dire qu'elles ne fussent tres-justes) & des altercations qui interuindrent entre eux sur l'execution de leurs propres propositions, d'autant qu'ils commencerent à y recognoistre plusieurs difficultez non imaginées & diuers inconueniens non preueus, desquels il sera parlé cy-apres.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET DE MILICE.

CHAPITRE LXX.

Reconciliation de Mr. de Rosny avec Madame.

L'ASSEMBLEE des Estats tenuë à Rouën estant donc ainsi finie & terminée, l'on parla de s'en aller à Paris, auant lequel voyage vous nous contactes vostre reconciliation avec Madame sœur du Roy, dont (s'il nous en souuient bien) les causes & la maniere furent telles.

Dix ou douze iours apres que vous vous fustes separé de cette Princesse en si mauuais mesnage qu'il a esté dit cy deuant, elle reçeut diuers aduis (comme vous l'auiez sceu depuis par Madame de Pangeas) de ses seruiteurs en Cour, mais principalement du Sieur de la Varenne, lequel elle sçauoit l'affectionner infiniment, ne s'estant iamais présenté occasion qu'il ne luy eust tesmoigné, pour ce (comme il le publoit luy-mesme) que l'ayant seruié en l'un des sept Offices de sa Maison, elle l'auoit donné & continuellement recommandé au Roy, & par consequent esté en partie cause de cette grande fortune qu'il auoit faite pour vn homme de sa sorte; Par lesquels aduis l'on luy escriuoit, que tant s'en falloit que le Roy vous eust fait quelque espece de mauuais visage à vostre retour, pour les plaintes qu'elle luy auoit faites de vous, que tout au contraire vous n'en auiez iamais esté mieux receu, dauantage caressé, ny plus particulierement entretenu, & qu'il ne falloit point qu'elle estimast de vous pouuoir rendre vn mauuais office en se pleignant des paroles que vous luy auiez tenuës, d'autant que le Roy y prenoit dauantage de confiance, sçachant bien que vous auiez resisté plus de trois iours à ce voyage vers elle, & ne vous y estiez resolu que par force, & apres qu'il se fut mis plusieurs fois en colere de vos refus, voire n'estiez iamais voulu partir qu'il ne vous eust baillé escrit, & signé de sa main tout ce qu'il vous donnoit charge de luy dire, en quoy il estoit certain que vous n'auiez rien outre-passé, mais diminué & adouci les choses autant qu'il vous auoit esté possible: & partant n'auoit-elle pas sujet de se monstrier tant animée contre vous, & de se vouloir rendre irreconciliable enuers vn homme qui alloit auoir tout credit aux Finances, & par les mains duquel toutes ses assignations auroient à passer, tellement qu'il est à presupposer que dès cette heure-là, cette Princesse commença de minuter les moyens de se remettre en bonne intelligence avec vous (qu'en effet elle auoit affectionné de longue main) & commença d'en donner quelques indices par le moyen de Madame vostre femme, laquelle vous auiez laissée en couche à Moret.

Car comme estant ellée au Presche à Fontaine-bleau, vn iour que Madame gardoit le lit, elle s'en voulut retourner sans la voir, Madame de Pangeas luy fit grande instance de vouloir disner avec les Dames; ou à tout le moins ne partir point sans voir Madame, & qu'elle se fut excusée de l'vn & de l'autre, disant n'y auoir point d'apparence qu'elle pût estre bien venuë en la maison d'une Princesse qui vouloit tant de mal à son mary, qu'à son mary en auoit defendu l'entrée: & ainsi s'en retournaist disner à Moret. Cela ayant esté rapporté à Madame, la seconde fois que Madame vostre femme vint au Presche, elle luy enuoya dire, Qu'elle ne fist plus de difficulté de la venir voir, & qu'elle seroit la tres-bien venuë. Ce qu'ayant fait, elle luy dit; Qu'elle n'estoit pas si mauuaise ny si vindicatiue qu'elle l'auoit estimée, & que ces courroux ne passoient pas outre la personne qui l'auoit offensée, pour l'estendre sur tous ceux qui luy appartenoient, & qui ne pouuoient mais de ses malices; Qu'elle la tenoit pour bonne femme, & partant ne laisseroit pas de l'aymer, quelque mal que vous luy eussiez fait (sans vous en auoir donné sujet) qu'elle eust plustost attendu de tout autre que de vous, veu le long-temps qu'il y auoit que vous-vous cognoissiez, ayans esté comme nourris ensemble dès l'enfance, avec des tesmoignages reciproques, vous de luy estre affectionné seruiteur, & elle de vos meilleures amies, que vous-vous deuez estre souuenu auant que d'entreprendre vne commission que vous ne doutiez point qui ne l'offensast grandement (veu les asseurances toutes contraires que vous luy auiez données à Chartres) de l'honneur & des faueurs qu'elle vous auoit autrefois faites à Pau, de vous auoir mis de son Balet, & pris la peine de vous en montrer elle-mesme les pas & les figures, & encor à Corase chez Monsieur de Mioffens, lors qu'il y fut couru vne bague, qu'elle s'estoit offerte de donner, laquelle voyant que c'estoit vous qui l'auiez gagnée, & se doutant bien que vous la luy viendriez sans aucune doute demander, elle ne vous voulut pas bailler celle qu'elle auoit preparée pour ce mesme effet, qui estoit de mediocre valeur, mais elle s'en estoit fait apporter vne autre, qui valoit bien deux mille escus, qu'elle vous donna, se souuenant de la bien-veillance que la Reine sa Mere portoit à vostre Pere, qui l'auoit portée plusieurs fois entre ses bras.

Toutes lesquelles particularitez & autres semblables luy auoient fait prendre vne entiere confiance de vous, enquoy elle auoit esté grandement deceuë, & falloit bien que vous eussiez plusieurs desseins qu'elle ne pouuoit en aucune façon comprendre, de vous estre si mal gouverné en son endroit, qu'il luy estoit impossible qu'elle vous pust iamais vouloir de bien; mais qu'elle ne vouloit pas laisser neantmoins de la bien aimer & de la cherir tousiours lors qu'elle la viendroit voir, ce qu'elle la prioit de faire le plus souuent qu'il luy seroit possible, tant pource qu'elle la trouuoit tres-bonne femme, de tres-bonne compagnie, & que son humeur luy plaisoit extrêmement, que pour l'amour de Monsieur de saint Martin son Oncle, qui auoit esté premier Gentil-homme de la Chambre du Roy son Frere, dont la femme estoit de sa parenté estant sœur de Monsieur de Mioffens; en suite de ces bonnes & agreables paroles, Madame vostre femme continua tousiours de la voir, luy parlant de fois à autre de vous, à quoy elle y respondoit avec des apparences d'vn esprit qui auoit passé ses coleres & despits, & qui eust esté bien aise de n'en estre pas entré si aduant, tant

seins, entreprises & faits d'armes de Messieurs le Marechal d'Aumont, de S. Luc & autres seruiteurs du Roy en Bretagne contre Monsieur de Mercure & les siens. D'après les
Fines & les
actions de
guerre.

La desrouté des Croquans en Limousin au nombre de quinze mil par Monsieur d'Abeins.

Les Sieges & combats faits en la mesme Prouince entre Messieurs de Vandrour, de la Roche-foucault, Chasteau-neuf, Sainct Angel, Loustanges & Chambarét seruiteurs du Roy d'une part, & Messieurs de Pompadour, Rustignac, sainct Chamant, Mont-pesac & la Chappelle-Biron d'autre part, tous Ligueurs esquels ces derniers eurent plusieurs aduantages; & y fut le Comte de la Roche-foucault tué.

Le Siege de Blaye.

La prise d'Agen.

Les desseins, entreprises & factions guerrières qui se passerent en Piedmont & Dauphiné sous les commandemens de Messieurs Lesdiguières & de Crequy contre les Partisans de Sauoye & d'Espagne.

Et les diuers combats & executions de Prouence, desquels nous auons desia fait ample mention cy-deuant, entre Messieurs de Sauoye, & les siens d'une part; Et Messieurs de Guyse & d'Espéron de l'autre, lesquels auoient tous trois diuers desseins, diuers Partisans & diuerses armées.

Le premier continuant à essayer d'empieter sur la Prouence, & les deux autres à l'en empescher, & encor entr'eux mesme mal d'accord, à se diminuer l'un l'autre, & voir à qui demeureroit le Gouvernement de cette Prouince. dont ils estoient tous deux portueus, enquoy Monsieur de Guyse eut en fin meilleure fortune, d'autant que se trouuant assisté de la Comtesse de Saulx, qui auoit en icelle des Parisans & de Messieurs d'Ornano & de Lesdiguières; mais qui bien plus estoit, du nom, de l'autorité, de l'argent & des armes du Roy, Monsieur d'Espéron en ayant esté comme chassé il fut contraint de recourir au Roy, par Lettres de grandes submissions & profondes humilitez qui eut les aduis de toutes ces choses estant à Gaillon, desquels il receut vne grande ioye, & cette occasion de Monsieur d'Espéron, ainsi humilié nous remet en memoire, certaines particularitez touchant la personne du Roy dont il ne nous estoit pas souueni en leur temps, quoy qu'elles soient dignes de remarque & meritaissent bien de vous estre ramenteuës, & de paruenir à la cognoissance de ceux qui reuereront la generosité de ce braue Prince, aimeront sa bonté, & liront en ces Memoires ses actions plus particulieres avec attention.

Comme donc après que sa Majesté ayant receu telles despesches, se fust promenee assez longuement dans les hauts iardins en terrasses enuironnées de galeries de cette magnifique maison de Gaillon avec Messieurs le Chancelier, le Grand Escuyer, d'O, de Fresnes & Forget, & (selon qu'il se peut cognoistre) fait lire toutes ces Lettres venuës de Prouence, discoutu avec eux sur icelles & qu'ils se furent retirez, elle entra seule dans la galerie du bout de ce iardin où elle vous fist venir, & en se promenant vous dit: Voylà des nouvelles que ie viens de receuoir de Prouence, desquelles ie m'assure que vous ne serez gueres moins ioyeux & resiouy que moy: Mais auant que de vous les montrer, ie vous veulx faire vn discours d'assez longue haleine (lequel ie vous commande sur l'affection que vous me portez

de tenir secret) des diuerfes fantaisies qui de long-temps me sont venuës à diuerses fois en l'esprit, desquelles les succez de Prouence m'ont fait ressouvenir, voyant quelque espece d'acheminement à leur accomplissement.

*Dix souhaits
principaux,
du Roy.*

Vous deuez donc sçauoir, qu'entre plusieurs desirs que i'ay eus & souhaits que i'ay faits; Il y en a eu dix principaux, pour le succez desquels i'ay le plus souuent, & le plus instamment fait humbles prieres à Dieu.

Le premier, Afin qu'il luy pleust de m'assister tousiours en cette vie, & m'y ser de misericorde à la fin d'icelle.

Le second, que ie ne fusse iamais estropié: mais tousiours maintenu en vigueur & santé de corps & d'esprit.

Le troisieme, De faire heureusement subsister la Religion & le party pour la deffence duquel ie combattois lors & employois les biens & la vie.

Le quatrieme, Qu'il me desliurast de ma femme & que i'en pusse recouurer vne autre de qualité conuenable à ma naissance, qui fut de douceur & complaisante humeur, qui m'aimast, que ie pusse aimer & me donnast des enfans de si bonne heure qu'il me restast encor assez d'années pour les instruire à ma mode, afin d'en faire de braues, galands & habilles Princes.

Le cinquiesme, De paruenir à la Couronne de France puis que celuy qui m'y precedoit ne pouuoit auoir d'enfans & rendre mon regne assez long & prospere pour reestabli ce Royaume en sa splendeur, afin de pouuoir soulager & rendre heureux les peuples d'iceluy, & faire du bien & de l'honneur à ceux qui m'auroient loyalement, & vtilement seruy.

Le sixiesme, De recouurer mon Royaume de Nauarte, ou à tout le moins conquerir la Flandres & l'Artois, afin que par traité de compensation, ie les puisse rejoindre en propriété au corps de l'Etat.

Le septiesme, De gagner en personne vne bataille contre le Roy d'Espagne pour reuanche de tant de maux qu'il m'a faits, & vne côte le Turc, où ie fusse general des armes Chrestiennes (ayant tousiours eu cette emulation contre Dom Ioan bastard d'Autriche) afin de rendre ma gloire & ma renommée celebre dans le monde.

Le huitiesme, De pouuoir aneantir non la Religion Reformée: car i'ay esté trop bien seruy & assisté en mes angoisses & tribulations de plusieurs qui en font profession: mais la faction Huguenotte, que Messieurs de Bouillon & de la Trimouille essayent de r'allumer & rendre plus mutine & tumultueuse que iamais sans rien entreprendre neantmoins par la rigueur & violence des armes ny des persecutions, quoy que peut estre cela ne me seroit pas impossible: mais bien d'y paruenir sans ruyner plusieurs Prouinces, perdre la bien-veillance de plusieurs miens seruiteurs, affoiblir grandement le Royaume en le diminuant tellement de moyens & de soldats que ie n'oserois iamais plus rien entreprendre de glorieux n'y d'honorable hors de France.

Le neuuesme, de pouuoir executer auant que mourir deux certains magnifiques desseins que i'ay en l'esprit sans les auoir iamais communiquez à personne, desquels (quoy que ie ne doute point qu'ils ne vous resiouysent grandement) ie ne vous diray maintenant aucune chose, ny peut-estre iamais à personne que ie ne voye par vne Paix Vniuerselle bien establee dans tout mon Royaume, des dispositions à l'infailible execution d'iceux.

Et le dixiesme (lequel quoy que ce ne soit que niuelleries au prix des autres ; ne laisse pas de me toucher grandement l'esprit) de pouuoir reduire à ma mercy avec vn sujet legitime & apparent d'en faire punition fort exemplaire ; ceux des miens qui malicieusement ont sans cesser enuie & trauerse ma fortune & mon contentement, dont les trois Principaux & qui m'ont fait le plus d'ennuy ; Sont Messieurs de Bouillon, d'Espernon & de la Trimouille, non en intention de m'en venger feuement, mais seulement de leur ramenteuoir toutes les escapades & malices noires qu'ils m'ont faites ; & leur faire experimenter ma singuliere clemence, douceur & bonté en leur pardonnant de bonne grace, pour esprouer si vne tant grande benignité & singuliere beneficence pourroit (ce que ie n'attends pas neantmoins de leurs mauuais naturels enuers moy) changer leurs cœurs & faire en sorte qu'ils m'aimassent véritablement & seruissent loyalement, comme i'ay vne certaine inclination à faire cas d'eux, & de certaines bonnes parties qui sont en leurs personnes qui ne me peut quitter : Et le Roy finissant là son propos vous mit en main les depesches de Prouence pour les lire (desquelles nous ne ferons nulle mention (pourcé qu'il en a esté assez parlé cy-deuant par préuention, & suite de temps) & s'en alla monter à cheual pour aller à la chasse.

DIVERSES AFFAIRES DE MILICE, DE FINANCES
ET D'ESTAT.

CHAPITRE LXXII.

Nous auons au Chapitre precedent fait mention du voyage que l'on projettoit de faire à Paris, & maintenant pour entrer aux particularitez des choses qui se passeroient en suite d'iceluy. Nous vous dirons, Monseigneur, que le Roy, son Conseil, la Cour, les Notables & leur Conseil de raison estans tous arriuez en cette grande Ville, chacun d'iceux commença de mettre l'esprit & les mains en ceuvre pour l'aduancement de ce qu'il auoit le plus en affection ; à sçauoir ; Le Roy à composer son armée & faire toutes autres prouisions necessaires pour le Siege d'Arras ; lequel il auoit resolu par l'aduis de ses plus confidens & intelligens seruiteurs, faisant profession des armes (car es Conseils pour semblables expeditions n'appelloit-il iamais les gens de Robe longue, ny d'Escritoire, mais le seul Secretaire qui auoit le departement de la guerre) & suiuant ce dessein commanda-il à ceux de son Conseil d'assembler quantité d'argent, artilleries, armes, munitions de guerre, oustils & autres instrumens propres pour vni grand Siege ; vous ordonna pour solliciter le recouurement de toutes ces choses & d'en estre comme le chasse-avant dans son Conseil ; & de plus vous chargea en particulier de luy trouuer des Marchands soluablez & bien entendus pour fournir cinquante mille pains par iour, en telle des Villes de S. Quentin, Peronne, Corbie, Amiens, Abbeuille, Montreuil & Boulongne & dix lieues à l'environ d'icelles, que bon luy sembleroit (nommant ainsi tant de lieux diuers, afin de mettre en doute son dessein) en quoy vous trauaillastes de sorte que dans douze iours vous passastes contract pour cet effet, avec les Sieurs de Santeny, Robin de Tours, Maulailla & Lambert Cheualier du Guet à Orleans, à prix si raisonnable que le Roy en louoit tout haut vous & les munitionnaires.

*Proiect du
Siege d'Ar-
ras.*

aussi (lesquels neantmoins à cause de l'accident de la surprise d'Amiens ne laisserent pas de bien gagner en ce marché, pource qu'ils se trouuerent deschargez, des frais des charrois, & du port des mulets)

*Recherches
de Monsieur
de Rosny
pour mettre
en valeur
les Finances.*

Pendant tous ces emplois vous ne laissastes pas selon vostre coustume, de vacquer tousiours à diuerses sortes de recherches, dans les Registres du Conseil d'Estat, des Parlemens, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Anciens Secretaires d'Estat (car quant à ceux qui estoient en charge vous ne pustes jamais rien tirer d'eux) Bureaux des Tresoriers de France, Tresoriers de l'Espargne; & Chambre du Tresor, & dans les tomes des Ordonnances, desquels vous faisiez des extraits, & dressiez des instructions & memoires touchant les affaires d'Estat, & sur tout des Finances, afin de pouuoir establir en l'administration d'icelles de tels ordres & reiglemens (comme la suite de ces Memoires fera voir, que vous n'y auiez pas manqué) que les reuenus de France pussent estre mis à leur iuste valeur, les deniers royaux si bien mesnagez, & iceux si bien dispensez, qu'il ne s'en fist aucun diuertissement, & par ce moyen tous les assignez, fussent entierement payez : enquoy vous trauaillastes avec tant de soin, diligence, & assiduité, aussi bien la nuit que le iour, sans vous donner quasi loisir de prendre ny repos ny repas, que nous qui estions à vostre suite & seruice; & tous autres qui entendoient parler d'un tel labour, demeueroient esmerueillez des peines & fatigues de corps & d'esprit que vous preniez si continuellement, & que les plus autorisez dans le Conseil du Roy voyans bien que telles procedures (proportionnées à son humeur active & laborieuse) desquelles il n'estoit pas ignorant, vous confirmeroient en vne si haute creance & cōfidence dans son esprit, qu'en fin vous deuiendriez absolu dans cette charge, se reprochoient les vns aux autres (ainsi que Monsieur de Maisses qui estoit vostre intime amy, vous assura leur en auoir entendu parler de la sorte) la trop foible resistance & opposition dont ils auoient vsé à l'entremise aux affaires d'un esprit ambitieux, actif, entreprenant, & industrieux, tel qu'ils reconnoissoient bien auoir tousiours esté le vostre, lequel pour ne desmentir leur opinion voulut aussi trauailler avec le Conterolleur General, les Intendans des Finances, les Tresoriers de l'Espargne, les Tresoriers de France, & les Receueurs Generaux, à la confection tant de l'Estat General des Finances que des particuliers es Generalitez, pour l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-sept lors courante : Mais quoy que vous manifestiez vous mesmes quasi tousiours la plume & le jetton, si ne pustes vous si bien faire (comme nous vous auons ouy dire que vous le reconneustes depuis, & y donnastes bon ordre en Bretagne au second estat en l'année mil cinq cens quatre-vingt dix-huict) qu'ils ne vous en fissent passer quinze pour douze, s'estans tous accordez à se reseruer vne bonne somme, dont ils pussent disposer sans vous, ny empescher qu'il ne se trouuast encor près de deux millions de liures de faute de fonds dans l'estat, ce qui vous estonna vn peu du commencement (car c'estoit le premier estat des Finances où vous eussiez mis la main à bon escient) voyant plusieurs parties des despences fort considerables qui demeueroient sans assignation, vous estant opiniastré à ne vouloir plus souffrir) comme c'estoit leur bonne coustume, afin de laisser la liberté aux Tresoriers de l'Espargne & Receueurs Generaux de preferer celles que bon leur sembleroit (que l'on chargeast vne recepte de plus grandes despences que le fond d'icelle, tellement que pour remedier à tout cela

tela vous retirastes des mains du Duc de Florence, sous le nom de Gondy & de Zamer, Senamy, le Grand, Parent & autres anciens Partisans les parties Casuelles, Gabelles, cinq grosses fermes & peages des riuieres qu'ils tenoient à vil prix, par l'intelligence d'aucuns du Conseil, lesquels y auoient part, & en augmentastes le prix de plus de vos deux millions de faute de fonds, ce que ceux du Conseil essayerent bien d'empescher, mais vous y fistes interuenir le Roy lequel par vous aduertit d'un tant euident profit, y apporta son autorité toute entiere & s'en voulut faire croire.

Le Conseil de raison formé par les Notables de Roüen, essayant aussi de sa part à mettre en reputation leur charge & donner vn bon acheminement, fit l'establissement de ses seances dans l'Euesché de Paris, & Monsieur le Cardinal de Gondy Chef d'iceluy, estimant qu'il seroit aussi bon ménager des deniers publics, qu'il l'auoit esté des siens particuliers; mais tout aussi-tost qu'ils vindrent à l'essay de faire valoir les parties de recepte, entrer en axacte cognoissance des debtes & autres despences dont ils s'estoient chargez, mettre papiers sur table & entrer aux supputations pour l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-sept; ils se iugerent bien loin des imaginations qui leur estoient montées en l'esprit.

En premier lieu, à cause des grandes difficultez qu'ils rencontroient en l'establissement de ce beau sol pour liure, dont ils auoient fait tant de cas au Roy & luy auoient voulu bailler pour cinq millions de liure, somme (disoient-ils, suffisante pour entretenir tousiours vingt-mil hommes de pied) & à trouuer gens qui en voulussent faire le recouurement.

Secondement pource que tant plus ils alloient en auant plus arriuoit-il de diminution aux natures de reuenus, qui leur auoient esté delaissez & d'augmentations en leurs despences, se descourant iournellement de nouveaux demandeurs qui venoient à eux avec de grandes importunités, croyant selon leurs premieres jactances, lors de leurs propositions d'y trouuer vne ressource de Finances perpetuelle; de sorte qu'au lieu d'establir quelque bon ordre, & de former vn estat general sur le pied de leurs cinq millions d'or imaginez, & traouiller à surmonter peu à peu les difficultez qui suruenoient es choses despendantes de leurs administration, ils consumerent plusieurs semaines à disputer les vns cōtres les autres, s'entre reprochant la peu iudicieuse estimation qu'ils auoient faite des reuenus du Royaume, par le moyen de laquelle, le Roy beaucoup mieux informé & conseillé par gens fins & rusez, & plus intelligens aux Finances qu'ils n'estoient tous, auoit sçeu si bien choisi qu'ils se trouuoient circonuenus de plus de cinq millions de liures par an, les parties qu'il auoit retenues augmentans iournellement & celles qu'il leur auoit laissées diminuant incessamment, & passerent ces contestations si auant que ne se pouuant de rien accorder, chacun pensant plus sçauoir ou plus valloir que son Compagnon. Enfin ils enuoyerent supplier vous & Mr. d'Incaruille de vouloir venir dans leur Cōseil, & prendre la peine d'y assister vne fois la semaine, afin de leur aider de vos bons aduis & conseils, leur donner moyen de meliorer les reuenus qui leur auoient esté laissez, comme ils auoient appris que vous auiez fait ceux du Roy, & mettre fin aux altercations & difficultez qui suruenoient à tous propos entr'eux & en leur affaires, dequoy vous les refusastes tousiours absolument avec des excuses fort speciales.

disant , n'auoir des-ja que trop d'affaires sur les bras , à cause de leurs belles propositions qui auoient reduit le Roy à partager son Royaume avec eux par égalle portion , sans vous charger dauantage ny vous meller de conseiller de si grands personages , qui auoient plus que vous de science , d'intelligence & de capacité iusques à ce que s'en estants adressez au Roy mesme , il vous commanda de les contenter en cela , dequoy neantmoins ils ne tirerent pas grande assistance , dautant que (comme nous vous l'auons ouï dire depuis) vous ne leur disiez rien dont ils pussent tirer quelque esclarcissement , estant mesme bien aise de les voir tomber dans les difficultez que vous auiez predite au Roy de deuoir arriuer , lesquelles pour cette raison vous taschiez plusost à augmenter qu'à diminuer.

*Les Notables
viennent
sur le Roy.*

Sur la narration de toutes lesquelles altercations , intrigues & embaras nous ne nous arresterons point dauantage craignant de vous ennuyer , & ceux qui prendront la peine de lire ces memoires ; & nous contenterons de vous ramanteuoir qu'au bout de deux ou trois mois , tous ces Messieurs du Conseil d'imaginaire raison , furent mis à raison ; dautant qu'ils vinrent trouuer le Roy en corps , auquel ils tindrent de si grands discours que chacun en estoit ennuyé , la substance & sommaire desquels fut qu'ils recognoissoient maintenant que leur Conseil de raison auroit eu enfin grand tort de vouloir partager avec luy qui en scauoit plus qu'eux tous , & qui scauoit mieux mesnager tout le Royaume , que tous les siens ensemble vne simple partie d'iceluy ; Et partant le supplioient-ils tres-humblement de les vouloir décharger de leur commission , rejoindre tous ses reuenus ensemble , & disposer du total selon son equité , intelligence & prudence accoustumée ; à quoy ils furent receus apres quelques difficultez que le Roy en fit , afin de faire mieux valoir la marchandise , bien aise de voir que vos predictions & ses intentions eussent eu tant heureux succez.

AFFAIRES DOMESTIQUES ET DE FINANCES.

CHAPITRE LXXIII.

LE Roy voyant que les Notables & Conseil de raison auoient esté contraints de se departir de leurs projectz , dont ils n'auoient peu venir à bout par raison , pour estre trop fantastiques & sans fondement , & que vos propositions comme plus solides & iudicieuses auoient esté suiues , il conçeut vne telle bonne opinion de vostre sain & fort iugement , ainsi qu'il auoit fait & faisoit à mesure que vous en rendiez de nouvelles preuues , & le faisiez paroistre aux occasions , qu'il ne se passoit quasi aucune affaire de consequence que vostre bon aduis & conseil n'y interuint , ce qui accreut & augmenta de iour en iour vostre credit , reputation & autorité , en telle sorte que celuy là s'estimoit grandement heureux qui auoit part en vos bonnes graces & pouuoit entrer en vostre alliance ; laquelle Monsieur & Madame de Feruaques desirant prendre pour l'appuy qu'ils en esperoient & comme estant l'vne des plus honorables de la Cour ; Vous vindrent voir plusieurs fois pour vous prier d'auoir agreable la recherche qu'ils faisoient de Madamoiselle vostre Fille pour Monsieur de Lual ; surquoy vous leur dites qu'ils

vous faisoient trop d'honneur veu le peu de mariage que vous faisiez estat de donner à vostre fille, quoy que vous en eussiez desia receu vne semblable de la part de Madame sœur du Roy, qui vous en auoit fait parler pour Monsieur de Rohan, qui auoit l'honneur de luy estre si proche que d'estre son heritier si le Roy son frere & elle n'auoient point d'enfans, mais qu'à l'vny à l'autre ne pouuiez vous entendre quelque aduantageux que vous pussent estre les partis, que cela ne vint du Roy mesme qui vous auoit dit vouloir marier vos enfans, & deffendu d'entendre à aucun party que luy mesme ne le vous proposast; & partant les suppliez vous de ne trouuer point mauuais si vous les renuoyez à la volonté de sa Majesté, à laquelle il ne failirent pas d'en parler le lendemain & le supplier de leur estre fauorable en l'alliance qu'ils desiroient prendre en vostre maison, ce qu'il leur promit, d'autant plus librement qu'estant lors mal satisfait de Madame de Rohan; il ne vouloit nullement que vostre Fille espousast son Fils (comme il vous en parla en ces termes deux iours apres) & vous commanda de traiter avec Madame de Feruaques pour le mariage du sien, ce que vous fites.

*Proposition
du mariage
de Monsieur
de Lauz et
de Mademoiselle de
Rohan.*

Pendant que tous ces entrelas & enuolopemens d'affaires publiques cy-deuant spécifiées, se demenoient & desmesloient entre ces grands Conseillers de raison, sans raison, les Princes, les Seigneurs & la Noblesse, tant Gentils-hommes que de Ville s'occupoient à diuerses sortes débats, plaisirs & passe-temps, ordinaires & bien seants à la jeunesse faisant diuerses partis, les vns pour rompre en lice, les autres courre la bague, combattre à la barriere, iouër au balon, au palemail & à la paulme, demener l'amour aux Dames, dancer & faire momeries & mascarades, tant que sur la fin de toutes ces recreations Monsieur le Marechal de Biron qui estoit esperduement amoureux d'vne des plus belles Dames de la Cour, qui auoit vn vieil mary de grande qualité que vous cognoistrez bien par là sans que nous le nommions, se resolut de dancer vn Ballet pour l'amour d'elle, à cause du baptesme de son Fils auquel ayant conuié douze des plus galands de la Cour, ils vindrent tous treize vous faire tant d'instance de vouloir estre de la partie & faire le quatorzième, qu'il vous fut impossible de vous en excuser, joint qu'ils vous le firent commander par le Roy, & sembla que comme ce Ballet fut de tres-belle inuention & des mieux dancez, aussi deuoit-il estre la fin de vos resiouyssances, d'autant qu'il arriva de tels accidens qu'ils donnerent bien d'autres pensées, soucis, peines & fatigues au Roy, à ses seruiteurs & à tout le Royaume, lequel desastre (estimé irremediable par aucuns qui l'eussent bien desiré tel lesquels n'aimans pas plus que de raison la personne du Roy ny sa gloire n'apprehendoient rien tant que de voir vne tranquillité bien assurée dans l'Estat & vn retablissement absolu des affaires d'iceluy) fit descouuir plusieurs mauuaises volontez & pernicieux desseins dans lesquels se trouuerent enuolopez Catholiques & Huguenots comme il en sera cy-apres dit quelque chose: lors du recit du Siege d'Amiens, de la prise duquel les nouuelles vous furent apportées en cette sorte la nuit mesme de vostre Ballet.

Comme donc apres que vous l'eustes dancé, iusques à deux heures apres minuit vous vous fustiez separez & retirez chacun à son logis, vous n'eustes

*Aduis de la
reprise d'Amiens.*

pas esté vne heure & demie au liét , que l'on vous vint éveiller & aduertir que le Sieur de Beringuen vous venoit parler de la part du Roy , lequel estant quasi aussi-tost entré en vostre chambre , vous dit tout effrayé (en disant de fois à autres que tout estoit perdu) que le Roy vous demandoit vous priant de vous leuer , promptement & de le venir trouuer en diligence , pour ce qu'il luy estoit arriué vn mal-heur qui luy faisoit auoir besoin plus que iamais de tous ses bons seruiteurs , & que la premiere chose qu'il auoit faite si tost qu'il en auoit eu les nouvelles , c'estoit de luy commander de vous venir querir & de ne reuenir point qu'avec vous ; Mais quoy , mon amy (repartistes vous) Le Roy est-il malade ? car ce seroit-là vn mal-heur irremediable pour la France si nous venions à le perdre , mais pourueu que Dieu le conferue & qu'il se porte bien ; il ne sçauoit arriuer si grand desastre que par le moyen de son courage & de ses autres vertus il n'y soit apporté quelque remede. Partant dites moy librement , mon amy , quel est cét accident qui vous afflige si fort & rend si esperdu ; à quoy il respondit , que le Roy luy auoit deffendu de vous le dire , afin de voir la diuersité des opinions de ses principaux seruiteurs , sur la premiere nouvelle d'un si grand mal-heur tant inopinément suruenu , vous suppliant de ne l'en enquerir point dauantage , mais seulement de vous haster de venir au Louure , pource qu'il sçauoit bien que le Roy estoit en impatience de vostre arriée , n'ayant garde quand à luy de vous dire plus rien au prejudice des deffences de sa Majesté (qu'il luy auoit fait vne bonne reprimande , sur tout ce qu'il vous dit vn iour de vos lettres de prouision en Finance estant à Monceaux (ne pouuant s'imaginer comment elle eut peu deuiner cela , si vous mesme ne luy auiez dit ou conté à quelqu'un qui luy en eut fait le rapport) quoy que ce soit estant peu apres monté en vostre carosse ; vous vous en allastes au Louure , où vous trouuastes le Roy en sa petite chambre au delà de son cabinet aux oyseaux , ayant sa robe , son bonnet & ses botines de nuit se promenant à grand pas , tout pensif , la teste baissée , les deux mains derriere le dos ; plusieurs de ses seruiteurs desja arriuez deuant vous , appuyez tout droit contre les murailles sans se rien dire les vns aux autres , ny que le Roy parlât à eux ny eux à luy , lequel ne vous eut pas plustost apperceu entrer qu'il s'aduança vers la porte , & vous posant (selon sa coustume) l'une de ses mains sur l'une des vostres , en vous la ferrant s'escria en voix plaintiue tout haut ; Ha ! mon amy , quel mal-heur , Amiens est pris : Comment Sire , Amiens pris (luy repartistes vous) Hé ! vray Dieu , qui peut auoir pris vne si grande & si puissante Ville , & par quel moyen ? les Espagnols (vous dit-il) s'en sont saisis par la porte en plain iour , pendant que ces mal-heureux habitans (qui ne se sont peu garder & n'ont pas voulu que ie les gardasse) s'amusoiert à se chauffer , à boire & ramasser des noix que des soldats desguisez en paysans espandoient expres pres du Corps de garde ; Or bien , Sire , luy dites vous : Le voy bien que c'est vne affaire faite , à laquelle les blasmes d'autruy ny les plaintes de nous , ne sont pas capables d'apporter remede , il faut que nous l'esperions de vostre braue courage , vertu & bonne fortune , car à quelque prix que ce soit il nous le faut reprendre , aussi n'est-ce pas la premiere fois que vos affaires estants bien en pire estat , ie vous ay veu paracheuer des choses plus difficiles , vivez seulement , portez vous bien ne vous melancoliez point , mettez les mains à l'œuure , & ne parlons tous ny

*D'icou: s du
Roy & de
Monsieur de
Rofay.*

ne pensons plus qu'à prendre Amiens, & moyennant cela i'oserois répondre d'un heureux succès. A la verité (dit le Roy) ce que vous dites n'est pas dit tout sans apparence, aussi ay-je esté grandement consolé par un tel langage, car nul ne m'avoit dit parole qui ne ressentit sa plainte, sa douleur, voire quasi son desespoir. Et neantmoins, afin de ne bastir pas des Chasteaux en Espagne, mais de pouvoir promptement desfincher les Espagnols qui en ont pris en France, dites-moy vn peu sur quoy vous fondez de tant indubirables esperances que vous nous les voulez faire prendre, & où pensez vous recourir en bref les forces & moyens pour reprendre vne si grande & si forte Ville & si bien munie, car (comme vous le sçavez aussi bien que moy) toutes nos pieces d'artilleries, munitions, viures & outils que nous auons assemblez, voire mesme si peu d'argent que nous auons reserué de celuy que vous m'auiez fait venir par vostre voyage aux generalitez, estoient dans cette place, & ne faut point douter (car c'est ce que ie ferois si i'estois en leur place, que les ennemis ne jettent hors d'icelle toutes les personnes qui ne leur pourront de rien seruir, & au lieu de ces bouches & habitans inutiles ne la remplissent d'vne grande quantité de bons Capitaines & de leurs meilleures & plus aguerris soldats, auquel cas ils ne manqueront pas de nous faire d'aussi furieuses sorties que fit iamais le feu Admiral de Villars, vostre bon amy, au second siege de Rouën: Sire (luy respondistes-vous) Ie voy bien que tout ce que vous alleguez à beaucoup de vray semblance, & que vos paroles ressentent l'excellence & parfait jugement d'un grand Roy & d'un grand Capitaine, & neantmoins si ne faut-il pas perdre courage, mais s'affermir, voire s'opiniastret d'autant plus que les difficultez paroissent grandes, car c'est par tels moyens que vostre vertu s'est renduë tant illustre, & que vostre Majesté s'est acquis vne tant glorieuse renommée parmy les nations, & n'y a point de doute (ie l'ose dire encor vne fois) que si tout ce qu'il y a de bons François se veut esuertuer & y contribuer, les vns leurs courages & leurs moyens & les autres l'un ou l'autre selon leurs puiffance, ainsi que ie vous promets bien de ny manquer pas de mon costé, que nous recourirons en bref, soldats, argent, canons, viures, munitions, instrumens & autres prouisions conuenables pour reprendre Amiens, & peut-estre faire encor quelque chose de mieux: N'allons pas si viste (dit le Roy) car cet ourage seule équipolle bien; ce me semble, nostre portée, & partant voyons vn peu où vous pretendez prendre tout cela, aussi par vostre foy croyez-vous que cela soit si facile que vous le faites, ou si vous le dittes pour releuer les courages d'un chacun: car pour vous dire ce que i'en pense ie le tiens vn peu plus difficile, Ouy Sire (respondistes vous) ie croy certainement tout ce que i'ay proposé, & ne l'ay dit ny par jactance ny vanité, & pour vous le tesmoigner sans plus consumer le temps en discours, plaintes; ny paroles vaines, permettez que j'aille en mon logis chercher argent parmy mes papiers: car ie m'assure de vous apporter des moyens pour en recourir; car il en faut auoir n'en fust-il point, estant raisonnable de n'espargner personne, puis que tous les gens de bien & vrais François ont interest de ne laisser pas ainsi vne telle taniere d'ennemis irreconciliables, pires que bestes farouches, si proches de la Capitale du Royaume, & vaut mieux (comme l'on dit en commun prouerbe) pays ruyné que pays perdu. Ie louë vostre resolution (dit le Roy) & vous

ſçay bon gré des bonnes eſperances d'un heureux ſuccéz que vous prenez & voulez eſſayer de faire prendre aux autres: mais tout cela ne ſont que langages & papiers, & le mal qui nous preſſe n'eſt pas; comme ie vous en ay dit vn mot, de la qualité de ceux qui ſe gueriffent par paroles, eſcritaux & billets, ny par ſceaux, ny par ſignatures, deſquels l'on diſpoſe comme l'on veut; Car il n'y a rien ſi aisé (comme vous le ſçauéz quelquesfois ſi bien dire au Chancelier & aux Secretaires d'Eſtat lors qu'ils veulent égaler leurs labeurs & leurs ſeruices à ceux qui ſe meſſent des Armes, & d'amaffer argent) que de faire ſigner & ſceller: mais cela ne produit pas touſiours; & a point nommé, vne certaine matiere d'or qui ne ſe laiſſe pas attraper pour la deſirer, ny des armes, artilleries, viures, munitions, & ſoldats courageux, diſciplinez, appropriez aux fatigues d'un grand Siege, comme tout cela nous eſt neceſſaire, & partant voyons ce que produira cette bonne volonté que vous teſmoignez: car quand à voſtre eſprit, j'aduoué qu'il eſt actif & inuentif, & que vous ne manquez pas de diligence ny d'industrie. Or bien Sire (dittes vous) ce n'eſt que trop diſcouru pour vn homme auquel il vous plaiſt de donner telle louange, plutoſt neantmoins ſelon mon aduis pour m'encourager, que pour en eſtre digne; & partant ſans plus repliquer, ie vous dis adieu, & m'en vay trauailler de façon que voſtre Maieſté cognoiſtra ma diligence, affection, & loyauté. Et ſur cela eſtant ſorty du cabinet du Roy, vous vous en allastes à voſtre logis, où apres auoir bien feuilleté tous vos Memoires & papiers, & vous eſtre à bon eſciant alambiqué l'eſprit apres toutes fortes d'inuentions, vous ne peustes trouuer moyens plus prompts pour tirer de l'argent (ne voulant nullement ſurcharger le peuple de la campagne, pour eſtre trop pauvre comme c'eſtoit là l'opinion des riches afin de s'exempter) que de faire contribuer les plus opulents; & pour cet eſſet vinſtes vous propoſer au Roy en particulier, premierement de demander vne decime ou deux à Meſſieurs du Clergé, de créer quatre Conſeillers en chaque Cour Souueraine, quatre Maiſtres des Comptes en chaque Chambre, deux Treſoriers de France en chaque Bureau, deux Conſeillers en chaque Siege Royal, deux Eſleus en chaque Election, Et d'autant que l'execution d'une partie de telles choſes pourroit tirer en longueur & que le peril conſiſtoit au retardement, faire promptement vn emprunt ſur tous les plus ayſez, tant de la Cour, que des grandes Villes; assignant leur remboursement & l'intereſt de leur preſt ſur vne amelioration de douze cens mil liures que vous auiez faite en la Ferme des Gabelles, & des cinq groſſes Fermes, & le reculement d'une demie année des debtes que l'on pavoit aux Partifants du temps du Roy Henry III. requerit aux Prouinces de l'Isle de France & Berry iointes enſemble à celles d'Orleans & Touraine, auſſi jointes, & à celle de Normandie ſeulement trois regimens de quinze cens hommes chacun qui porteroit le nom d'icelles ſous tel Maſtre de Camp qu'elles voudroient nommer, entretenus pour trois mois du iour de leur arriué au Siege iuſques à leur partement, faire faire vne augmentation de quinze ſols pour minor de ſel qui ſeroit continuée apres l'occafion paſſée pour la ſuppreſſion des Officiers que l'on iugeroit les plus en charge, faire expedier vne Commiſſion pour la recherche de toutes maluerſations commiſes en Finances, ne doutant point que pour en euitter l'execution, les Officiers puiffants ne la fiſſent bien toſt commuer en vne contribution par forme de preſt à iamais rendre & adiouſter vn

*Moyens d'auoir
le Roy
par Mr. de
Roſny pour
trouuer de
l'argent.*

triennal à tous Officiers de Finance, ancien & alternatif.

Tous lesquels auis ayant fait voir au Roy en particulier il les leust patiemment ; voire avec plaisir & vous en demanda le memoire afin de le copier de sa main, & puis le faire voir comme venant de luy seul en vne grande assemblée de tous les principaux de la Cour, de la Ville de Paris, & des Nobles de Rouen, dont il y en estoit encor la pluspart à Paris, en laquelle il dit en peu paroles que les tenants tous pour bons François, ses loyaux seruiteurs & gens de courage & d'entendement, il s'asseuroit qu'il n'y en auroit vn seul qui ne conclud qu'il falloit reprendre Amiens à quelque pris que ce pust estre, tellement que ne mettant pas cela en question, les prioit-il seulement de regarder aux moyens de trouuer vn fonds d'argent, suffisant & prompt pour subuenir aux despences tant des soldes & entretenemens durant plusieurs mois de son armée & Officiers d'icelle, des viures & de l'artillerie qu'il vouloit composer d'vn bon nombre de gens de guerre, de cheual & de pied, si bien policez & disciplinez qu'il ny suruint nul desbandement ny relaschement de courage & la pouruoir abondamment de Canons, viures, munitions, matieres, drogues, outils, instruments & vstanciles requis à vn grand & long Siege, que pour les grands frais qu'il faudra faire d'entrée aux achapts de tant de choses diuerses, fontes, remontages & radoubts de pieces de batteries, fabrication de boulets, confection de poudres & ouurages d'artisans, les longues experiences par lesquelles il auoit passé & la prudence humaine le conuiant voire la necessité l'obligeant de proportionner ses armes & prouisions à l'importance de l'entreprise, grandeur & force de la place qu'il conuenoit assieger, nombre & valeur des gens de guerre preposez à la deffence d'icelle, abondance de pieces, viures, armes & munitions qu'ils auoient la dedans, & aux grandes forces qu'il ne falloit point douter luy deuoit tomber sur les bras pour luy faire leuer le Siege, de crainte qu'en pensant reparer vn desastre, l'on ne retombast en vn plus grand par la perte d'vne bataille, comme il arriua deuant Pauie, ce qui n'arriueroit point que sa mort ne s'y trouuast enuolée estant bien resolu de ne suruiure point à vne telle desolation & calamité, pour se voir derechef plongé dans les anxietez & perplexitez d'esprit, peines & fatigues de corps par lesquelles il auoit passé, lors que les siens propres luy donnoient plus d'ennuis & de trauerse que non pas les ennemis, & qu'il les luy falloit courtiser au lieu d'en estre seruy & de leur commander, les priant derechef tous de ne se separer point sans quelque conclusion : Sur lesquels propos fondezen de tant solides raisons chacun de ceux qui estoient là presés furent long-temps à s'entre-regarder sans dire mot, les plus grands se remectants sur les plus entendus en Finances & ceux cy sur les autres, & enfin à force d'estre pressez de parler par le Roy, apres que chacun en eut discoursu à sa mode l'on proposa de faire de nouvelles leuées sur le peuple, des creations d'officiers & de nouvelles attributions aux autres, mais le Roy voyant qu'il y auoit de grandes diuersitez d'opinions dont ils n'estoient pas pour s'accorder promptement, il tira son memoire de sa pochette & leur dist que pour leur montrer que de sa part quelque peu entendu qu'il fust en Finance, il n'auoit pas laissé d'essayer (de luy mesme) à trouuer des moyens lesquels il auoit escripts de sa propre main, adjoustant apres les auoir fait lire qu'ils eussent à en trouuer de meilleurs plus faciles & plus prompts, ou autrement qu'il feroit absolument executer tous ceux là : A quoy chacun ne repliquant rien : le Roy

dit qu'il voyoit bien que ses aduis seroient en fin les meilleurs, mais que jugeant bien luy meisme que n'estants pas tous d'egale facilité en l'exécution; aussi ne pretendoit il pas de s'en servir que subsidiairement les vns apres, les autres selon que la necessité le pourroit requerir, & vouloit que l'on commençast par les prests des plus aylez, tant pource que ce seroit l'argent le plus prompt pour employer aux provisions & preparatifs du Siege, que pour reconnoistre pour les meilleurs François & qui luy porteroient le plus d'amitié ceux qui plus librement se taxeroient eux mesmes & payeroient volontairement vne bonne somme, aimant neantmoins peu, de cette façon, que beaucoup par force; à quoy nul ne devoit manquer puis qu'il auoit ordonné vn fonds certain (comme ceux de son Conseil pouuoient certifier) par le moyen duquel ils seroient tous remboursez dans deux ans avec l'interet de leurs deniers, dont afin qu'ils doutassent moins, il leur en donnoit d'abondant sa foy & sa parole, à laquelle il aimeroit mieux mourir que de manquer: comme il n'auoit encor iamais fait, vouloit que l'on continuast apres par les quinze sols pour minot de Sel, l'establissement de tous comptables Trienaux & la Commission pour la recherche des maluersations aux Finances, ce qui fut finalement conclud, & si bien exécuté tant les paroles & la presence du Roy eurent de vertu, que l'on tira trois cens mil escus de prests volontaires: Environ douze cens mil escus des Trienaux & autant des Financiers qui aimerent mieux venir à composition & contribuer cette somme par forme de prest à iamais rendre (en laquelle tous les Tresoriers de France furent compris) que de souffrir cette recherche.

AFFAIRES D'ESTAT, MILICE, FINANCES,
Police & Domestiques.

CHAPITRE LXXIV.

COMBIEN que nous eussions sujet de laisser aux Historiens vne infinité de particularitez des signalées factions de guerre qui se passerent durant & deuant le siege d'Amiens (desquelles il se pourroit faire vn gros volume, & dire de tres-belles choses) d'autant que vous ne fustes meslé en la pluspart d'icelles, neantmoins nous vous en reciterons quelques vnes esquelles vous eustes part. La premiere, fut vn Conseil que le Roy alla tenir chez Monsieur de Schomberg, pource qu'il estoit au liect ayant son Point, auquel le Roy ayant proposé son partement dans trois iours, leur dit vouloir establir vn tel ordre, que ne manquant d'argent ny d'autre chose, il n'eust à songer sinon à bien travailler & bien combattre; enquoy il promettoit bien de ne s'espargner pas. Et d'autant qu'il auoit souuent experimenté que ce dont plusieurs auoient également la charge, estoit tousiours negligé, il vouloit choisir vn particulier de son Conseil qui eust à luy respondre de tout, seruißt comme de sollicitateur & de chaste-avant aux autres, & auquel il eust aussi à s'adresser en particulier, & luy demander les choses qui seroient necessaires, & afin de les tirer hors de peine pour en faire l'eslection, qu'il vous choisist comme celuy qu'il cognoissoit de plus longue main, le plus jeune & vigoureux pour aller & venir, & auquel il diroit le plus librement ses veritez s'il venoit à manquer; surquoy il ne se fit aucune replique, plusieurs jugeans bien par

là que c'estoit commencer en vostre personne vn establissement absolu aux Finances, duquel ils s'estoient tousiours doutez, de sorte que Messieurs de Sancy & de Schomberg; qui s'estoient le plus arrogant d'autorité, se résolurent de faire le Roy, & quitter le Conseil sedentaire de Paris, auquel ils ressen-
toient bien que leur grande puissance alloit de iour en iour diminuant, à mesure que la vostre receuoit accroissement, comme ils voyoient bien que cette derniere action du Roy l'establiroit dutout le premier prenant pour pretexte de sa retraite l'occasion de ce grand Siege, où il se vouloit trouver comme homme de guerre à cause de sa charge de Coronel des Suisses.

*Le Roy fait
élection de
Monsieur de
Rofny seul
pour le ma-
nagement de
ses Finances.*

Ce Siege donc ainsi resolu, le Roy donna ordre aux expeditions nécessaires pour vous faciliter le recourement des deniers, puis vous ayant recommandé la vigilance & la diligence, il partit de Paris, & s'en alla r'assembler ses trou-
pes, afin de commencer au plustost ses logemens nécessaires à l'entour de cer-
te Ville, & vous de vostre costé pourueustes à faire trouver de l'argent, amasser artillerie, munitions, & viures, fistes dresser vn hospital pour les ma-
lades & bléssez de l'armée, traitastés auéc des marchands pour y faire voi-
turer toutes sortes de viures pour hommes & cheuaux, marchandise & autres
dantées, en quoy il vous réussit si bien, que toutes choses abonderent tousiours
en l'armée, voire mesmes les delicieuses & voluptueuses, jusques-là, que plu-
sieurs personnes de qualité & de moyens estans malades, se faisoient porter
en cet hospital, pour y estre mieux accommodé & traité que dans Paris.
Tous les mois vous ne manquiez pas de vous acheminer en l'armée, & de faire
voiturer avec vous cent cinquante mil escus, dequoy vous receuiez forcés
louanges & bonne chere des Capitaines.

*Le Roy part
pour aller
siéger
Amiens.*

*Occasion
de mariage
de Monsieur
de Rofny.*

Or vn iour au retour d'vn de ces voyages, après que l'Edit pour l'establisse-
ment des Trienaux eut esté verifié, comme vous vsiez de toutes sortes d'in-
dultries pour en tirer le plus d'argent comptant qu'il vous seroit possible, ius-
qu'à faire l'office de Greffier du Conseil, & de Tresorier des parties casuelles,
en vendans vous mesmes les Offices, & baillant vn billet à l'achepteur adre-
ssant au Tresorier, afin qu'il receust son argent, & luy deliurast sa quittance,
tellement que nul du Conseil n'y pouuoit gratifier son parent ny son amy, il
arriua qu'une apresdinée vn certain Robin de Tours; que nous sçauons bien
qui estoit boiteux (car il s'adressa à l'vn de nous quatre) pour le presenter à
Madame, à laquelle il vint offrir vn diamant de six mil escus pour vous, & vn
de deux mil pour sa part si elle pouuoit faire en sorte que vous ne voulussiez
point empescher que Messieurs du Conseil luy adiugeassent tous les Offices
Trienaux des Generalitez de Tours & d'Orleans, pour soixante & douze mil
escus, dequoy elle & luy vous estants venus parler ensemble vous ne vous
fistes que mocquer, & dire; A d'autres, à d'autres Monsieur Robin: car l'on
ne prend rien ceans qui ne vienne des liberalitez du Roy lequel perdrait trop
à ce marché, ayant desia gens en main qui ne demandent que la moitié de ces
Offices & m'en offre soixante mil escus, & ne vous jouez plus de venir faire
des offres ceans pour tromper le Roy, & ainsi se retira ce boiteux: Et dès ce
soir & le lendemain matin vous deliurastés des billets de ces offices pour près
de quatre-vingts mil escus.

Tellement que cette occupation vous ayant retardé d'aller au Conseil, Mr.
le Chancelier vous enuoya par deux fois vn Huissier vous prier de venir, dau-
tant que la compagnie vous attendoit pour resoudre vne affaire dont le Roy

toucheroit soixante & quinze mil escus comptant, ce qui vous fit haster, croyant que ce fust de quelques nouveaux moyens qu'il entendist parler : mais comme vous entrastes dans la Chambre du Conseil, Monsieur le Chancelier frappant des deux doigts sur la table, vous dit : Monsieur, Monsieur, il y a long-temps que nous vous attendons, le Roy croy que vous soyez des plus diligens & neantmoins vous venez quasi tousiours le dernier : Monsieur (repartistes-vous vn peu mutiné de ce langage) quoy que ie fois des derniers au logis si n'y suis-je pas inutile ; car ce matin i'ay fait des affaires pour plus de cinquante mil escus dont vous orrez parler : Nous en auons aussi fait au Conseil qui valent bien les vostres (vous repartirent Messieurs du Fresnes & de la Grange-le-Roy) car nous auons vendu des Offices pour soixante & quinze mil escus tout argent contant, afin que vous puissiez faire dans huit iours vne voicture au Roy, duquel nous auons receu deux Lettres qui ne chantent qu'argent : Et quels Offices sont-ce (respondistes-vous) car il pourroit estre que nous nous serions rencontrés ? Ce sont les Offices des Generalitez d'Orleans & Tours (dit Monsieur le Chancelier) que le Conseil à trouué bon d'accorder au Sieur Robin de Tours pour cette somme, iugeant cela plus à propos que de les vendre moitié comptant & l'autre moitié payable dans deux mois, comme le portent quasi tous vos billets & est la vne forme du tout inusitée : Ho ! ho ! Monsieur (repartistes-vous) ie voy bien qu'il y a partie dressée ; mais si i'eusse voulu les gants, d'autres ne les eussent pas eus, & pour moy sur l'occasion d'vn Siege tant important où le Roy hazarde sa personne, côme le moindre Capitaine (car par deux fois que i'ay esté voicturer de l'argent, ie l'ay tousiours trouué dans les tranchées, & la derniere ayant le casque en teste & la pique en la main, prest d'aller droit aux ennemis qui auoient fait vne sortie) ie pése qu'il n'y aura pas trop de tout & ne faut rien bailler à vil prix : Or bien, bien Monsieur (repartist Monsieur le Chancelier) nous ne doutons point de la valeur & vigilance du Roy : Mais que voulez vous dire par ces gants & par ces formes dont vous v'sez au prejudice de l'ordre des Finances & Reglements du Conseil ? Je ne veux dire autre chose Monsieur sinon que i'auois desia refusé ce Robin de ce qu'il vous à offert (dittes vous) & que par tout où ie pourray faire le profit du Roy & luy amasser de l'argent, puis qu'il m'a chargé de cela particulièrement, que ie ne m'arrestera pas à toutes ces formes. Ce n'est que trop disputé (ce dit Monsieur du Fresnes) il faut voir si ce que le Conseil a fait demeurera, ou si nous le laisserons changer par vn particulier ; Somme que pour abreger l'affaire mise en deliberation il fut dit, Que l'adjudication faire au Conseil auroit lieu, avec deffences au Tresorier des parties Casuelles d'auoir plus d'esgard à aucuns billets particuliers & vous mesme en vostre opinion ne distes autre choses sinon que vous estiez de l'aduis commun : & sur cela estant sorty du Conseil pour vous en retourner à vostre logis vous y fustes à peine arriué que le Secretaire Fayet vous vint trouuer avec cet Arrest en minutte signé de tous les autres, afin de vous le faire signer : mais vous l'en refusastes tout à plat & apres plusieurs contestations (car il auoit charge de vous presser) vous luy dites que vous n'en feriez rien que vous n'eussiez eu responce du Roy, d'vne Lettre que vous luy escriuiez touchant cette affaire ou vous n'espargniez ny la verité, ny les personnes ; laquelle Lettre (vous ayant tant importuné que vous luy en fistes la lecture, ou il estoit dit que Robin auoit fait les offres que vous auiez refusées à Madame de Sour-

dis qui gouvernoit Monsieur le Chancelier laquelle auoit associé avec elle vne certaine Madame de Deuilly sa parente de laquelle Monsieur de Fresnes estoit amoureux) il vous pria de n'enuoyer point qu'il n'eust esté trouuer Messieurs du Conseil & ne fust reuenu vers vous, ce qu'ayant fait afin de ne nous amuser pas dauantage à ces poinçtilles, la minutte de l'Arrest fut rompuë & vos billets continuez comme auparauant.

Quelque temps apres vous allastes faire vne voicture d'argent en l'armée ; ou estant arriué Monsieur de S. Luc (entre les mains duquel Monsieur de la Guiché s'estoit deffait de sa charge de Grand Maistre de l'artillerie) vous inuita à dîner & apres iceluy vous mena voir toutes les trenchées & logemens d'artillerie, dequoy le Roy aduertty il luy en sceu mauuais gré & s'en courrouça fort contre vous, disant qu'il vous deffendoit absolument de faire le mestier de la guerre, ny d'aller en lieu périlleux tant que ce Siege dureroit (dautant que si il vous arriuoit mort ou grande blesseure ; tout vostre ordre venant à manquer aussi feroit le payement de son armée & par consequent la subsistance d'icelle) ny mesmes d'aller plus aux trenchées qu'avec luy, y en ayant de tels qui (pour se deffaire de vous) seroient bien aysés de vous faire donner quelque niffade, voire ne craindroient point de se hazarder eux mesmes pour cela.

Le lendemain comme vous veniez pour prendre congé du Roy afin de vous en retourner à Paris preparer de l'argent pour vne autre monstre, vous le trouuastes tout resueur & chagrin, & vous ayant tiré à part vous demanda si vous ne l'auiez pas trouué plus triste que de coustume ; & luy ayant respondu que ouïy, il vous dit qu'il auoit receu des nouvelles comme l'on sollicitoit fort & ferme ceux de la Religion des'assembler pour luy enuoyer des Députés demander vn certain Edict, que les plus mutins & seditieux d'entr'eux auoient compilé à la sollicitation de gens affidez à Messieurs de Bouillon, la Trimouille, du Plessis & autres (lequel il feroit hors de sa puissance de pouuoir iamais faire verifier aux Cours Souueraines ny souffrir l'establissement d'iceluy aux Catholiques) & à son refus de prendre les armes pendant qu'il estoit ainsi occupé en ce grand, fascheux & si difficile Siege ; que la pluspart des Eglises, & sur tout des grandes Villes & des principaux de la Noblesse auoient bien déclaré de ne le vouloir pas presser d'aucunes nouvelles concessions, tant que le Siege d'Amiens dureroit ; dont il se sentoit leur estre obligé : mais qu'il craignoit qu'à la longue ces Messieurs de Bouillon de la Trimouille, du Plessis, accompagnez par quinze ou vingt de leur caballe (dont les deux saint Germain, Aubigny, la Valliere, la Case, la Saulsaye & Constant estoient des plus eschauffez) qui les sollicitoient à cela, ne les y disposast auant qu'il eut pris Amiens, qui seroit la ruine entiere de ses affaires ; & partant vous prioit-il (ainsi qu'il auoit fait ses autres affidez seruiteurs) d'en escrire à vos amis particuliers comme vous fistes & entre iceux à Monsieur de la Trimouille ; dautant qu'entre luy & vous il y auoit tousiours eu quelque espeece de plus grande amitié qu'avec nul des autres & sans nous amuser par le menu au récit de telles menées ; Nous nous contenterons d'incerer icy la Lettre que vous escriuistes à Monsieur de la Trimouille, laquelle en dira quelque chose, la teneur en estant telle.

*Discours du
Roy à
Monsieur de
Ruyssy.*

*Lettre de
Monsieur de
Rohan à Mr.
de la Tri-
mouille.*

MONSIEUR, L'extrême affection que j'ay toujours eüe au service du Roy, au bien de l'État, à l'advancement de nostre Religion & à vostre particulier ; m'a persuadé que ie ne me deuois point taire parmy tant d'occasions qui se presentent & me conuient à parler où quelques fois vne parole dite & receuë à propos peut apporter beaucoup d'utilitez : J'ay eu cognoissance de vos aduis particuliers & des resolutions generales de l'assemblée de nos Eglises, lesquelles à la verité m'ont fort affligé pour ce qu'elles me semblent manquer aux raisons des temps presens, à la disposition des affaires & aux formes de proceder ; Receuez ie vous supplie de bonne part les conseils que ie vous donne puis que i'en suis par vous requis & par vne bonne conscience, loyale à sa patrie : car ils sont fondez sur le deuoir & la raison qui me commande de bien faire en tout temps & d'inciter les autres à faire le semblable & pour venir aux particularitez, des affaires ie vous diray avec franchise (que ie vous supplie auoir agreable comme procedente d'un cœur qui est tout vostre) que ie ne voy point en vos Lettres vne telle moderation & prudence que l'excellence de vostre esprit & le zele que ie vous ay toujours creu auoir au service du Roy & de vostre patrie m'auoit fait esperer de vous, ie considere leur deffectuosité en ce qu'elles particularisent bien les maux ; mais ne specifient point les remedes, en ce que vous exprimez bien les mauuais deliberatiós mais ne protestez pas de n'y estre point consentat & ne promettez de demeurer ferme au service de sa Majesté & vous opposer formellement aux remuemens que l'on voudroit faire contre son autorité, ainsi que tout droit diuin & humain vous y oblige : les resolutions generales sont mal prises, en ce que l'on veut par là faire porter au Roy l'ennuy & la peine du peché, dont il n'est pas l'auteur : car de croire que l'intention de sa Majesté soit telle que les choses dont l'on se plaint ayent lieu, il ny a nulle apparence, ses effets en ce qui despend de son pouuoir y contredisant, & m'asseure qu'en vostre ame vous & plusieurs de l'assemblée n'ignorez point sa bonne volonté, & toutes-fois au lieu que vous deuriez tous fortifier sa foiblesse, secourir sa necessité & soulager ses traux, il semble qu'au comble d'iceux l'on aye pris le temps d'adjouster affliction sur affliction, afin de l'acabler & tout à l'appetit des interests particuliers, que l'on cognoist assez estre les causes de tout ce mal ; Souuenez-vous que Dieu est juste & certain Iuge de nos pensées & de nos actions, & que le Roy estant innocent, comme ie scay qu'il est des choses pour lesquelles on l'afflige, il ne souffrira point qu'il succombe, mais releuera son autorité à la ruine & confusion de ceux qui couriront leurs mauuais desseins & leurs interests particuliers du zele de la Religion : & à la verité la nayfue bonté de sa Majesté redouble le peché de ceux qui le veulent offencer : outre ces raisons concernans son service & le repos public, celuy mesme de la Religion contredit à ce qui c'est fait, car estant la seule parfaite fondée sur le droit & la verité, elle doit rendre exempts ceux qui la tiennent non seulement de tous mauuais pretexte, mais mesmes de toute apparence de mal : Jusques icy Dieu par sa grace nous a exemptés de tous ces soupçons, ayant tesmoigné qu'il n'y auoit iamais rien eu que son seul service qui eut poullé ceux de nostre Religion aux choses violentes & extraordinaires, ce qui a toujours iustificié nos armes & nos desseins, maintenant si l'on y procede autrement comme il semble que vos lettres donnent

donnent sujet d'en croire quelque chose, cete bonne opinion se perdra; & outre cela celle que l'on auoit tousiours eue, que le party de la Religion estoit le plus assure party de France (à cause de l'vnion des volontez & interests de ceux qui en faisoient profession) diminuera grandement, dont les foibles & inutiles effets que ie sçay que l'on peut faire par de là seront la seule cause; car ne vous imaginez pas qu'à ces nouueaux & precipitez remuemens nos Eglises de deça soient concurrentes, ny mesmes que plusieurs de de là les approuuent, tellement que cete diuision causera beaucoup de mauuais effets, & parmy ce qui demeurera vny en ce mauuais dessein en son progresz, il y naistra tant de confusions tant de desobeyssances & tant de necessitez, chaque particulier ayant pour principal but & objet le bien de ses affaires & non celuy de la Religion & du party en general, que ceux qui plus y prendront d'autorité seront ceux qui plustost experimenteront la verité de mes opinions, & regretteront de n'auoir plus prudemment & raisonnablement borne leurs desirs & conduit leurs entreprises; Si mes paroles ne sont si bien agencées qu'elles vous persuadent à mieux faire que vous dites que l'on n'a commencé, au moins seront-elles des presages des maux infaillibles, & si vous les gardez en ce papier, elles vous seruiront quelques fois de consolation & de guide à vn meilleur chemin, ayant reconnu que selon icelles les maux & les peines seront retombées sur leurs auteurs; ie desirerois estre pres de vous pour vingt-quatre heures, car l'affaire qui se presente est vn champ si spacieux qu'il ne me laisseroit manquer de raisons pour vous ramener tous à la raison, & vous monstrent clairement que en l'assemblée (si la conclusion en est telle que vous me mandez) il ne s'y est resolu aucune chose qui puisse reuenir à la gloire de Dieu, à l'vtilité de la Religion, au bien & repos du Roy ny du Royaume, ny de vous particulierement; j'ay tousiours estimé que vous ne pecherez iamais par ignorance, R'amenez-vous donc deuant les yeux les raisons que la clarté de vostre jugement & la viuacité de vostre esprit, vous presente & ie m'assure que vous ferez changer de dessein à cete assemblée, ou que pour le moins vous vous opposerez à la violence de ceux qui le voudront suivre, tesmoignant à chacun que vous estes vrayement Huguenot, c'est à dire, entierement desireux de conseruer la Religion & l'Estat, ballançant tellement vos conseils & actions que l'excez de la passion au bien de l'vn ne puisse deuenir la ruine de l'autre; & excusez la liberté dont i'vse en vostre endroit; la passion que i'ay à vostre seruice, & l'amitié que m'auetz promise m'y contraint, cete lettre est pour vous seul, remerttant toutes-fois en vostre prudence de la communiquer en temps & lieu: Voila ce que i'ay estimé ne vous deuoir point celer, vous priant de le receuoir d'aussi bonne part que ie prie Dieu de bon cœur vous donner, &c.

Estant retourné à Paris vous preparastes vne quatriesme voicture, les nouuelles de laquelle resiouyrent toute l'armée & vous y fit receuoir avec plus grand applaudissement que iamais, tous les Capitaines & soldats, criants tout haut qu'il paroïssoit bien maintenant que le Roy auoit mis en ses Finances vn Gentil-homme d'illustre maison, qui estoit bon François, bon soldat & en auoit tousiours fait le mestier, puis qu'il seruoit si bien le Roy & la France, donnoit si bon ordre au payement des soldats & faisoit en sorte que rien ne manquoit à l'armée.

*Monsieur de
Rofny leuë,*

Le lendemain de vostre arriuée, comme vous entreteniez le Roy & l'assurez de luy faire fournir encor trois monstres pour le moins à point nommé, voire peut-estre la quatriesme, s'il tenoit bon contre ceux que vous voyez bien auoir enuie de se reseruer quelque fonds; Monsieur de Ville-roy & peu apres Monsieur de Montigny entrerent comme tous esmeus dans la chambre du Roy, & luy parlerent chacun à part assez long-temps avec apparence de grande affection, & de ne s'en estre pas separez trop contents, surquoy le Roy vous ayant appellé, vous dit; Le pauvre S. Luc n'a pas long-temps gardé son estat de grand Maistre de l'Artillerie, ces deux hommes qui viennent de partir m'estoyent venus aduertir qu'il vient d'estre tué le plus malheureusement du monde dans vne de ses batteries, regardant par entre les gabions & deux madriers si pres l'vn de l'autre qu'il n'y auoit quasi que le passage de la balle entre deux, c'est dommage; car il estoit homme de seruice ayant l'esprit & le courage bon, estant fort actif, inuentif & diligent, & neantmoins ne faisoit pas beaucoup à cause de la grande abondance de conceptions qui luy entroient dans la teste, dont la derniere venue luy sembloit tousiours la meilleure & destruisoit toutes les autres; Or venoient ces deux hommes pour me demander sa charge, à sçauoir Ville-roy pour son Fils Alincourt, ou son nepueu Chasteau-neuf-l'Aubespine deux Gentils-homme de haute extraction, dont le Premier (comme vous sçavez & moy aussi) à vn peu les ongles bien passés pour vne charge où il ne faut rien craindre & estre tousiours au peril, quant à l'autre ie ne luy ay iamais veu faire que des grimaces & simagrées, & par là pouuez vous juger si ie leur bailley cette charge; Montigny m'en a aussi parlé pour luy meisme & a de bonnes parties pour la meriter, car il m'aime, est fidelle & loyal, & vaillant, actif & diligent; mais il a peu de jugement, peu d'inuention & encor moins d'ordre & de ménage, qui sont conditions tres-necessaires en vn grand Maistre. I'ay en mesme temps pensé en vous, car ie sçay que i'en receurois contentement, mais faisant estat de vous rendre seul absolu dans mes Finances, ie n'estime pas qu'il vous fust possible de vous bien acquiter de ces deux charges ensemble, chacune d'icelle meritant bien vn homme tout entier, neantmoins j'y penseray: Mais ne dites à personne que ie vous en aye parlé; car tousiours de tout ce Siege ne vous en voudroi-je pas pourueoir, de crainte de vous diuertir de vostre ordre accoustumé pour le payement de mon armée, & d'en faire perdre l'esperance à plusieurs, lesquels sous cette attente essayeront de seruir à qui mieux mieux; Sire, luy dites vous, ie n'ay rien à requerir de vostre Majesté puis qu'elle a soin de moy auant que j'y aye pensé, & ne veux en cela que ce qu'il vous plaira, mais s'il m'estoit permis & bien sceant de repliquer, ie dirois que tant s'en faut que ces deux charges soient incompatibles, que selon mon aduis, elles deuroient estre tousiours ensemble, & que iamais l'Artillerie ne sera mise en son lustre, & n'en tirerez l'utilité qu'elle doit produire, qu'elle ne soit exercée par vn Super-intendant des Finances, qui entende le mestier de l'vn & de l'autre & ne manque pas de courage; mais vostre prudence estant par dessus tout ce que ie sçauois dire, ie la laisseray operer, resolu de nauoir iamais autre volonté que celle de vostre Majesté. Et sur cela vous estants separez vous laissastes passer tout le reste du iour & de la nuict suiuaute sans sortir de vostre logis, ny aller en celuy du Roy jusques au lendemain apres disné, en l'esprit duquel vous trouuastes bien

*Mort de Mr.
de S. Luc.*

*Discours du
Roy à Mr.
de Rosny touchant
l'Estat
de grand
Maistre de
l'Artillerie.*

d'autres fantaisies, car vous ayant appelé si tost qu'il vous apperçent, il vous dit; J'ay pensé auoir vne grande querelle pour vous; mais enfin à forces de l'armes & de prières ie me suis laissé vaincre, ma Maitresse m'ayant tant importuné que ie luy ay accordé la charge de grand Maistre de l'Artilerie pour son Pere, me remontrant (comme elle auoit esté si long-temps en sa maison) que celuy seroit vne honte & vn deshonneur, voire vn tesmoignage certain que ie ne l'aimerois plus si ie la refusois, & se resoluoit en ce cas de me quitter, de s'aller cacher & enfin de se rendre en quelque Religion: A tous lesquels assauts ie confesse n'auoir pas eu assez de force pour y résister; ie luy ay dit que ie destinois (sans rien nommer neantmoins) cette charge pour vn homme dont i'estois assuré d'estre bien seruy, ce que ie ne pouuois pas esperer de son Pere, & tant d'autres choses qu'en fin elle est demeurée d'accord de faire quitter l'office à son Pere à la premiere charge de qualité qui viendrait à vacquer, voire d'en prendre rescompence s'il me vient quelque grande guerre sur les bras pour la bailler à celuy que i'auois en fantaisie, le nom duquel elle ne me vouloit point demander; de sorte que dès à present ie vous promets qu'elle ne passera iamais des mains de Monsieur d'Estrée, sinon es vostres, dequoy vous le remerciastes sans rien contester, jugeant bien que vous y perdriez vostre temps.

Lelendemain vous en retournastes à Paris pour continuer vostre accoustumé recouurement de deniers, où vous receustes aduis quelques huit iours apres de la mort de Monsieur vostre second frere que vous auiez laissé au Siege d'Amiens, se portant fort bien & le iour suiuant vne Lettre du Roy dont laeneur ensuit.

Le Roy propose & promet à Mr. de Rosny la charge de grand Maître de l'Artilerie.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY, Puis que vous pensez continuellement à faire subsister mon armée sur pied & à plusieurs autres miennes affaires en mon absence, il est bien raisonnable que i'aye quelquefois soin des vostres, lors que vous estes absent de moy; Cette Lettre donc est pour vous dire que sur la mort de vostre second frere (que ie ne doute point que vous n'ayez sçeué par vne autre voye) plusieurs me sont venus demander le Gouvernement de Mante, & vostre ieune frere plus instamment que nul des autres, mais à tous i'ay répondu que vous m'en auiez desia escrit & ne pouuois me seruant si vtiement que vous faisiez le donner à vn autre vous le désirant; Aduisez donc à leur respondre de mesme, afin que nous ne soyons trouuez en diuersité de parole, car ie vous veux gratifier en tout ce que ie pourray: Adieu mon amy.

Du camp deuant Amiens. Il n'y auoit point de date.

Vous rendistes réponse au Roy en le remerciant & acceptant sa bonne volonté: Enuoyastes vostre Secretaire Baltazard à Amiens en retirer les expéditions, puis allastes faire vn tour à Mante prendre possession du Gouvernement, pendant vostre sejour qui ne fut que de quatre iours; Ceux du Conseil qui l'estimoient deuoir estre plus long, prirent ce temps pour faire vne lettre au Roy signée d'eux tous, par laquelle ils luy mandoient en substance (comme vous le sçeustes depuis) qu'ils auoient si bien trauillé depuis cinq mois, que son armée n'auoit manqué d'argent n'y d'autres choses, qu'ils

Lettre de ceux du Conseil au Roy.

feroient encor en tout leur possible pour faire fournir vn mois de plus, mais qu'après cela il n'en falloit plus esperer des moyens qu'il auoit ordonnés, d'autant que ce qui restoit à receuoir n'estoient plus que restes & fondrilles incertaines, dont il ne se sçauoit que bien peu tirer & encor avec grande longueur de temps; Et partant le supplioyent-ils de mander sa volonté sur les nouveaux moyens dont l'on auroit à se seruir pour continuer à fournir comme l'on auoit fait jusques à present, dequoy encor ne luy osoyent-ils donner nulle assurance, mais bien qu'ils y feroient tout leur possible.

Le Roy ayant receu cette Lettre ne s'aresta pas du commencement à regarder la souscription, en laquelle il y auoit huict ou dix seings, & croyant que le vostre y fust, il se mit à vous déchiqueter vn peu tous l'vn après l'autre, & vous plus que pas vn (se souuenant des promesses que vous luy auiez faites à vostre dernier voyage, de luy fournir encor trois à quatre mois, dans lequel temps il ne doutoit point qu'il ne prist Amiens, principalement depuis la mort d'Arnant Teille) mais reiettant les yeux pour la seconde fois sur les seings de sa Lettre & n'y voyant point le vostre. Il demanda au Courier où vous estiez quand il partit, lequel luy ayant dit que vous estiez allé jusques à Mante. Il reprit quelque espece d'esperance, & vous escriuit soudain ces trois mots de la main en tels termes:

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY vn homme de bien comme vous n'a que sa parole; c'est pourquoy m'estant fié sur celle que vous m'auiez donnée de faire encor fournir pres de quatre monstres à mon armée: Je vous enuoye la Lettre que m'escriuent ceux de mon Conseil, par laquelle ils me desesperent d'en pouuoir fournir plus d'une, afin que vous vous acquitiez de ce que m'auiez promis & fassiez voir que vous en sçauiez plus qu'eux, s'il y a des difficultez qui requierent vostre presence pres de moy, afin que soyez assisté de mon autorité, venez en diligence, & ie vous assisteray en tout; attendant vostre responce ie vous dis; Adieu & vous aime bien: Du Camp deuant Amiens, le vingt-huictiesme Iuillet. A laquelle Lettre vous fistes vne telle responce.

Lettre de Monsieur de Rosny au Roy.

SIRE,

Ie ne me puis imaginer, surquoy; Messieurs de vostre Conseil ont fondé la Lettre qu'ils vous ont escrite pendant mon absence de quatre iours seulement; ie remets à vous dire de bouche tout ce que ie pense sur icelle; & afin de vous consoler en attendant: Je vous dis moy, que vous ne vous souciez que de conseruer vostre personne, de faire aduancer vos ouurages, de frapper fort si ce Prestre vient en personne pour vous faire leuer le Siege, & trouuer bon que ie ne perde point vne si bonne occasion à employer ma vie pour vostre seruice; & pour le surplus ie vous promets de sens rassis & non à l'estourdy, comme l'on m'a dit que trois ou quatre de vostre Conseil disent que ie parle & fais les choses; que vous ne manquerez d'argent n'y de toutes autres choses de quatre mois, priant le Createur, &c.

Vostre responce remit le Roy en bonne humeur, & la fit voir aux Principaux Chefs de l'armée; Bref, pour abreger vous executastes si bien ce que vous auiez promis que l'armée du Roy subsista, chassa par deux fois

lès ennemis, notamment ce Cardinal & finalement prit la Ville; du recit de toutes lesquelles particularitez nous nous abstiendrons pour ce que vous n'y eustes nul part, & que les Historiens ne les oublieront pas. Or ayants trouué en remuant vos papiers pour les mettre en ordre & en liasses selon la nature, les temps & la qualité des affaires, grande quantité de Lettres du Roy & autres de cette année 1597. Nous en auons choisi trenté, d'autant qu'elles parloient de ce grand & important Siege d'Amiens, & ne les pouuant interposer en leurs lieux propres à cause que la plus part sont sans dattes, & que ces Memoires estoient desia trop aduancez d'escrire; nous nous sommes resolu d'en faire trois Chapitres de suitté en ce lieu, auxquels ceux qui les liront avec attention & desir de cognoistre la vérité des choses, pourront recourir & les approprier selon leurs qualitez & stiles.

DIVERSES LETTRES D'AFFAIRES DE
Finances & Domestiques.

CHAPITRE LXXV.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 4. Iuin 1597.

MON AMY, Vne autre fois ie vous donneray plus de loisir pour estre plus long-temps chez vous; mes affaires m'appellent en diligence à mon armée; Et ie vous fais ce mot le pied à l'estrie, pour vous prier incontinent la presente receuë de vous en venir icy pour aider à faire mes affaires, car j'y ay besoin de telle gens que vous, & c'est à ce coup qu'il faut que vous me faciez paroistre vostre affection: Adieu mon amy. A Paris ce 4. Iuin.

Signé,

HENRY.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 2. Iuillet 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Je suis tres-mal content de la Chambre des Compres, & de ceux qui les ont fauorisez en la reduction des Officiers créez en icelle qu'ils ont obtenuë de moy, puis qu'ils me manquent de parole ainsi que ie leur escris, & au President Nicolay par les lettres que ie vous enuoye, auxquelles s'ils ne satisfont, aduertissez m'en incontinent avec vostre aduis, de ce que ie dois faire pour me faire obeyr; car ie n'ay pas deliberé de souffrir que l'on me meine de cette sorte, & que l'on se moque ainsi de moy & du public, comme ils ont fait depuis qu'ils ont obtenu de moy ce qu'ils desiroient. Y'escris aux Sieurs de Bellieure & de Sancy, qu'ils ne partent point de Paris que les deniers que ladite Chambre à promis me faire toucher des Offices retenus ne soient receus, car c'est auiourd'huy le plus important & pressé affaire que j'aye, & m'avez fait seruice agreable de m'auoir aduertey de l'estat d'iceluy par ce porteur. C'est le moins que ie puis employer aux fortifications des Villes frontiere de Picardie & Chápagne que vingt-quatre mil escus, comme i'escriuis hier au Sieur d'Incaruille, mais il est besoin que i'en recoiue comptant presentement la moitié, afin de pouruoir à Montreuil à Boulogne & à Abbeuille, que l'ennemy menace d'allieger ce pendant que ie suis engagé icy: Partant mettez cette somme à part des premiers

deniers qui prouieront des Triennaux & me l'enuoyez le plutoft que vous pourrez, car ie ne veux pas qu'elle paffe par les mains des Officiers, afin qu'elle foit mieux employée. Je feray le departement des autres douze mille escus quant ie ſçauray qu'ils feront preſts. Je vous ay eſcrit mon intention ſur la vente des Offices Triennaux, mais tenez la main que tous les huit iours on m'enuoye vn eſtat des deniers qui auront eſté receus & de l'employ ou deſtination d'iceux, afin que ie ſois informé de tout, car ie ne veux pas qu'il ſoit rien fait ſans moy: Priant Dieu, Monsieur de Roſny, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Eſcrit au Camp d'Amiens ce deuxieſme Iuillet mil cinq quatre-vingt dix-ſept.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

I'ay depuis aduiſé de ne retarder point le Sieur de Sancy pour les fruiçts que i'eſpere recueillir de ſon voyage de Normandie.

Lettre du Roy à Monsieur de Roſny, du ſixieſme Iuillet 1597. contre-ſignée.

MON SIEUR DE ROSNY, Il ſe fiſt dernièrement vne Fonte en mon Arcenac de quatre canons, dont la Cheuallerie me dit; qu'il ſ'en citoit trouué vn gaſté, de forte que ie ne deuois faire eſtat de ladire fonte que de trois pour me ſeruir, comme de fait on n'en à pas enuoyé icy dauantage: Toures-fois on m'a aduertiy que le quatrieſme eſtoit reüſſi auſſi bon que les autres: mais qu'il auoit eſté deſtourné & enuoyé à Melun à la poursuite du Sieur de la Grange, ce que ie ne puis bonnement croire; mais ſi cette faute auoit eſté faite, ie la trouuerois tres-mauuaiſe, & ne voudrois la paſſer ſous ſilence; C'eſt pourquoy ie m'en adreſſe à vous, & vous prie mettre peine de deſcouvrir ce qui en eſt, & m'en aduertir fidellement, il vous fera facile de le ſçauoir: car le larcin ne ce peut pas cacher ſous la cappe. Les Officiers de l'Arcenac doiuent ſçauoir ce qui en eſt, & vous aſſeure que me ferez plaiſir de m'en eſclaircir: Au reſte i'ay fait eſcrire à vn nommé la Planche qui eſt à Paris, qu'il vous communique vne inuention d'un Pont dont il à eſcrit par deça, afin de voir que c'eſt, & ſ'il y a apparence qu'elle puiſſe reüſſir pour y entendre apres, ſuiuant ce que vous m'en manderez; Voyez donc que c'eſt & m'en mandez voſtre aduis, Priant Dieu, &c. Eſcrit au camp deuant Amiens, ce ſixieſme iour de Iuillet 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Roſny, du 8. Iuillet 1597.

MON AMY, Je vous fais ce mot par Guichard l'un de mes valets de Chambre, pour vous dire qu'incontinent & au plutoft qu'il vous ſera poſſible vous donniez ordre ſuiuant ce qui auoit eſté reſolu auant mon partement de Paris, que les quatre mille eſcus, deſtinez pour mon artillerie ſoient enuoyez icy: car à faute de cela ie preuois beaucoup de mal, ſ'en eſtant allé

d'aujourd'hui desia cinq canonniers & les autres Officiers ne voulans seruir sans argent; Donnez aussi ordre à ce qu'il faut pour mes escuries, c'est pitié de voir comme ie suis de ce costé là, comme aussi à ce qui est necessaire pour mes habillemens, d'autant que ie suis tout nud, & il me semble qu'il n'est pas raisonnable que m'employant comme ie fais, pour le salut de la France, ie sois ainsi traité. Je vous recommande ces trois choses là & vous prie de les affectionner si vous m'aimez & desirez me faire seruire agreable, Adieu, &c.
Au camp deuant Amiens ce huietieme iour de Iuillet 1597.

Signé,

HENRY.

*Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du neuuesme Iuillet 1597.
Contre-signée.*

MONSIEUR DE ROSNY, Je me fais à croire qu'ayant reçu la Lettre que ie vous escriuis hier au soir apres auoir veu la vostre du huietieme de ce mois, par laquelle vous me mandiez que vous deuez partir de Paris aujourd'hui pour aller en Bourgongne, que vous y ferez demeuré suiuant mon commandement pour y continuer le soin que vous auez eu iusques à present de ce qui concerne mon seruire. De sorte que i'esperé que la presente vous trouuera encores là, par laquelle toutes-fois ie ne vous escriray aucunes particularitez: mais ie remetray le tout à la Lettre que i'ecris presentement à ceux de mon Conseil, par laquelle ie leur mande mon intention sur tous les points de la vostre. Partant il ne me reste qu'à vous prier de tenir la main qu'ils soient suiuis & executez comme vous auez accoustumé de faire en tout ce qui concerne & importe à mon seruire, dont i'ay tel contentement qu'il faut aussi que vous croyez que ie me repose sur vous de toutes mes affaires, autant & plus que sur les autres qui y sont employez: mais il me semble qu'il n'est pas raisonnable que les corps des compagnies soient deschargées du prest, les Chefs & plusieurs autres desdits corps y ayant satisfait; car sont-ils pas membre de l'Etat comme eux & doiuent-ils pas la vie & les biens à la deffence du public, ne vous laissez d'en parler, & s'il est possible obtenez leur consentement pour vous ayder d'un demy quartier de leurs gages, suiuant l'ouverture qui en a esté faite, afin qu'au moins i'en tire quelque chose, Je prie Dieu, &c. Escrit au camp deuant Amiens le neuuesme iour de Iuillet 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 13. Iuillet 1597.
Contre-signée.*

MONSIEUR DE ROSNY, Vous m'auez fait tres-grand plaisir d'auoir remis en vn autre temps vostre voyage de Bourgongne, suiuant la priere que ie vous auois faite: car il me semble que i'en suis bien plus fort en mon Conseil quand ie sçay que vous y estes, & sans vostre presence ie desesperois du payement du cinquiesme mois de mon armée, à quoy il faut necessairement bien tost pouruoir, d'autant que si nos soldats n'ont de l'argent ils ne s'assujettiront iamais aux tranchées, & en seray tres-mal seruy. Il faut

aussi que vous me fassiez enuoyer quatre ou cinq mil escus pour continuer nosdites tranchées, auxquelles il faudra employer iusques à dix mil escus, outre les dix mil escus qui furent baillées à Erard quant il alla à Paris, mais aussi i'espere avec cela que nous irons iusques dans les fossez d'Amiens, desquels nous approchons tous les iours mais si nous n'eussions fait besongner nos soldats à trente sols la toise nous n'en serions pas si pres; vous me ferez plaisir de verifiaer d'auantage le fait du canon, s'il est vray que celuy à qui il a esté baillé en aitourny la matiere, & comment il luy a esté deliuré: car ie n'en suis pas content, & faudra que la Cheuallerie m'en responde. Je remets le demeurant sur la Lettre que i'escris à ceux de mon Conseil; approuuant ce que vous auez fait pour le Comte Bothuel. Priant Dieu, &c. Escrit au Camp deuant Amiens le treiziesme Iuillet 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de Monsieur de Rosny, au Roy, du 19. Iuillet 1597.

SIRE,

Pour respondre à la longue lettre qu'il a pleu à vostre Majesté de m'escrite de sa main; le neufiesme de cè mois, i'ay estimé estre à propos de luy rendre raison particulièrement sur tous les points contenus en icelle. Et premierement, j'asseureray vostredite Majesté que l'on n'obmet aucune chose qui puisse seruir à la vente des Offices Triennaux, ny à la Reception de ceux qui sont pourueus desdits Offices ayant le Sieur Puger presenté ses Lettres en la Chambre des Comptes & estant desia prest d'estre receu en l'Office de Tresorier de l'Espargne, ce qui seruira de planche pour la reception de tous les autres; J'espere que le Sieur de Ligny qui a esté pourueu de l'Office de Tresorier des parties casuelles moyennant dix-sept mil escus selon l'intention de vostre Majesté le sera incontinent apres; J'ay desia trouué vne partie des Marchands desdits Offices, & traueille maintenant de tout mon pouuoir pour en recouurer d'autres afin d'aduancer le plus que l'on pourra la partie des Suisses que ie sçay estre si necessaire que de peur d'y toucher, i'ay differé d'enuoyer de l'argent à vostre Majesté pour faire besongner aux ourages & tranchées, iusques à ce qu'elle estant remplie comme elle est maintenant, ie puisse enuoyer des premiers deniers qui seront reçeus; Comme aussi la partie des quinze cens escus pour vn mois des Officiers des viures. Pour les quatre mil escus pour l'artillerie ie les ay enuoyez il y a huiët iours suiuant le commandement de vostre Majesté, à laquelle i'ay fait responce par mes dernieres, qu'il n'y auoit pas grande esperance aux six-vingts milliers de poudre, dont vostre Majesté faisoit estat, à laquelle i'enuoye aussi vn memoire par lequel elle pourra cognoistre les difficultez qui sont suruenues au fait des pionniers, qui furent ordonnez leuer au commencement de l'année: Pour la partie des quinze mil escus desmunitionnaires de l'armée, l'on leur a baillé vn des deux Offices de Tresorier de l'ordinaire de la guerre, lequel on leur a promis de leur faire valoir au cas qu'ils ne trouuassent marchands. Les articles du Majeur de Montreuil, touchant les bleds qu'il faut mettre à Bologne Montreuil &

Ruë ont esté veus & respondus selon ce que l'on a estimé pour le mieux, & en attendant que lesdits bleds puissent estre fournis par ledit Majeur. J'ay donné ordre & founny argent pour en achepter cent cinquante muids, lesquels seront fournis promptement; à sçavoir trente muids à saint Fremin pour Ruë, & le reste esgalement par moitié dans Boulongne & Montreuil. Quand à l'Office de Receueur de Chaalons qui a esté destiné aux fortifications l'on en a enuoyé deux mil escus, & en seront enuoyez les deniers à mesure que l'on les recevra. Pour les trois mois des garnisons de Picardie, j'ay desia fait sçavoir à vostre Majesté qu'il y en avoit vn prest, pour les deux autres il n'y a point eu de traité à faire avec les Sieurs Zamer & Cénamy: car ils ont voulu avoir dix mil escus pour l'avance, lesquels nous avons esté contraints en vostre Conseil de leur accorder. Pour celle de Champagne l'on a reçu lettre du Sieur de Verzenay Tresorier de France, auquel vostre Majesté avoit commandé faire le voyage, par lesquelles il represente à vostre Conseil la misere de la Province & l'impuissancé du pauvre Peuple ayant esté par les Ellectiones pour le recouvrement des deniers, il fait par icelles quelques ouvertures pour l'acceleration d'iceux, auxquelles on a pourueu au mieux qu'il a esté possible. Quand aux compagnies du Regiments de Piedmont qui sont à Mers, leur payement est compris dans les cent cinquante mil escus dont on fait estat pour le payement de l'armée, & n'a on fait autre fonds pour le payement d'icelles: Neantmoins pour subvenir ausdites compagnies il sera emprunté sous mes promesses & du Sieur d'Incaruille ce qui leur faut pour vn mois, dont nous serons remboursez sur les premiers deniers de la composition des Financiers. Nous avons escrit au Sieur de Sobolle en corps de Conseil que nous regarderions les moyens de luy pourvoir & de le satisfaire au mieux que nous pourrons. Pour le fait des Escuries de vostre Majesté nous nous sommes obligez pour vne partie de sept mil escus au Receueur general de Roüen ledit Sieur d'Incaruille & moy, & sommes après pour faire fonds de quelque huit cens escus pour les selles d'armes & autres choses necessaires pour vostre dite Majesté. Nous pouruoirons aussi luy & moy au Sieur de Fouquerolles d'un moyen que nous avons en main pour le payement de son voyage, comme nous avons fait à celuy du fils du Preuost des Marchands. Pour l'establissement du chemin des postes de Paris à Rome, j'ay baillé le memoire de Valerio au Sieur de la Varenne, & doivent communiquer ensemblement sur ce sujet pour voir quel sera le meilleur chemin & plus assésuré; Quand à la partie de douze mil escus du Colonel Galaty il luy a esté mandé qu'elle seroit payée avec la premiere monstre, comme aussi celle de trois mil escus pour deux mois de ce qu'il faut de reste aux Suisses: vostre Majesté me mandera par Lettres expresse, que l'on luy enuoye la partie deslors qu'elle sera presté par terre ou par eau jusques à Creuant & sous qu'elle escorte, estant à craindre que ceux de Seurre ou de Gaucher ou des ennemis estrangers (ayants eu nouvelles de ladite voicture) ne fassent quelque entreprise sur icelle, afin que suivant la responce & le commandement de vostre dite Majesté, il soit donné ordre à l'acheminement d'icelle comme ie ne manqueray pas de faire à celuy des deniers de la prochaine monstre & de me trouver à Compiègne vers le premier d'Aoust, suppliant vostre Majesté de vouloir escrire en general à tous nous autres Messieurs de son Conseil les mesmes choses qu'il luy plaist de demander en particulier: car cela facilitera les expeditions & me deschargera en quelque sorte

d'enuie, encor que cela ne m'empeschera pas de faire tousiours mon deuoir sans autre esgard que de vostre seruice & du bien de l'Estat sur ce ie prie le Createur, &c. Du 19. Iuillet 1597. ROSNY.

Lettre du Roy à Messieurs de son Conseil d'Etat & de Finances, du vingt-septiesme Iuillet 1597.

MESSIEURS, I'ay veu par vostre Lettre du vingt-quatre ce que vous me proposez & qui a esté aduisé en mon Conseil, touchant la descharge que vous iugiez se deuoir faire à mon Peuple du dixiesme de ce qui a esté imposé pour la presente année, ie desirerois que l'estat de mes affaires & les grandes despences que ie suis contraint de faire pour la conseruation de cét Estat, mesmes à l'occasion de ce Siege me pussent permettre de leur donner plus de soulagement, & leur accorder plus grande descharge que celle que vous me proposez par vostre ditte Lettre, laquelle i'ay fort agreable & que l'execution s'en fasse suiuant l'ordre duquel vous me donnez aduis par vostre ditte Lettre, sinon pour le regard des Paroisses les plus patures & affligées auxquelles ie veux faire res sentir dauantage le fruiet de la grace que ie fais à mon dit Peuple, & qu'au lieu des quatre-vingts mil escus que vous estes d'aduis d'affecter à la descharge & soulagement desdites Paroisses, qu'il en soit pris encor cent mil des six cens mil que i'accorde en general, dont le departement se fera au profit desdites Paroisses qui sont les plus patures & affligées, c'est la grace que ie veux à present faire à mon Peuple, mesmes aux Paroisses les plus ruynées, ce que vous ferez obseruer & executer par les Tresoriers de France, & autres Officiers de chacun Bureau, leur donnant l'ordre & instruction de ce qu'ils auront à faire, pour faire jouir mes sujets du benefice de ladite descharge suiuant mon intention, i'ay veu le roolle de la taxe des Offices Triennaux lequel i'ay agreable en la forme qu'auiez aduisé, mesme que la distraction soit faite d'aucuns desdits Offices, i'ay agreable les dispences de quarante iours pour les deux Offices pour la resignation desquels vous auiez composé, puis que lesdits Offices eussent esté supprimez & que les deniers qui en prouiennent sont employez si vilement, ie desire que ceux de mon Conseil qui sont obligez pour mon seruice enuers la veufue du feu Lieutenant Ciuil soient deschargez de la poursuite qui se fait contre eux, si vous n'y pouuez disposer ceux qui sont ladite poursuite vous en trouuez l'expedient & m'en donnerez aduis.

I'auray agreable que Vienne soit contenté de ce qui luy à esté promis pour la capitulation de ma Ville de Troyes: mais ie ne puis trouuer bon qu'il soit assigné sur le fonds qui est destiné & qui peut seruir à l'entretienement de mon armée.

La monstre derniere fut faite le vingtiesme du mois passé, les soldats partissent beaucoup & n'ont moyen de viure que de l'argent de leurs monstres & que du pain qui leur est distribué iournellement, si ladite monstre leur manque ie perdray par la faim & necessité ceux qui demeureroient en mon armée, & ne sera en ma puissance de retenir les autres, qui me fait vous prier d'autant que vous aymez le bien de mon seruice d'assembler promptement ce qu'il faut pour ladite monstre & me l'enuoyer en attendant que vous ayez toute la somme, enuoyez moy cent mil escus aussi tost qui ladite somme sera ensemble,

ie feray partir l'escorte pour la mener, & m'assurant que vous v'serez en cela de toute la diligence possible ie prie Dieu, &c. Escrit au camp deuant Amiens le 27. Iuillet 1597.

Signé, HENRY.

Et plus bas, POTHIER. Et plus bas en apostille est escrit,

I'ay resolu la monstre de mon armée au penultiesme ou dernier de ce mois, ie ne la puis retarder sans la perte de mon armée & si les deniers de ladite monstre ne sont rendus en mon armée le premier ou second iour du mois prochain, il sera impossible, de retenir les soldats lesquels ont beaucoup de necessité, qui me fait vous prier de donner ordre que l'argent que vous pourrez assembler pour ladite monstre soit porté à Compiègne, & qu'il y arriue le dernier de ce mois au plus tard: si vous n'avez ce qu'il faut pour la monstre entiere, vous enuoyerez par ladite premiere voicture cent mil escus, ou pour le moins soixante mil, pour distribuer à l'infanterie, cette occasion est si importante à mon seruice que ie m'assure que n'y ferez faute, aussi faudroit il leuer le Siege si l'argent de ladite monstre n'estoit enuoyé dans ledit temps. I'escris aux Habitans de ma Ville de Paris pour l'argent des Suisses, à quoy ie vous prie tenir la main, & donner ordre que ce que vous enuoyerez pour la monstre de mon armée soit le dernier de ce mois audit Compiègne.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 27. Iuillet 1597.

MON AMY, Suiuuant vostre lettre i'ay fait entendre à ceux de mon Conseil ma volonté sur tout ce qui m'a esté proposé par leurs precedentes depesches comme i'ay aussi fait à vous; pour le regard des aduis que vous m'avez donnez i'ay veu par vostre derniere l'estat de la recepte & la despence qui à esté faite depuis mon partement, aussi, ce que l'on a assemblé d'argent pour la monstre de mon armée, ce qui m'est fort agreable, mais croyez qu'il n'est moins necessaire: car mon armée ne peut subsister si elle n'est payée; I'escris à ceux de mon Conseil, & les prie instamment d'enuoyer promptement ce qu'il faut pour ladite monstre: & si toute la somme n'est ensemble, enuoyer cent mil escus qui seront departis aux plus necessiteux, attendant le surplus; à quoy ie vous prie tenir la main, & me donner incontinent aduis du temps dans lequel les deniers de ladite monstre pourront estre apportez en mon armée, enquoy m'assurant que n'oublierez rien de vostre diligence & affection accoustumée au bien & aduancement de mes affaires, ie prie Dieu, &c. Au camp deuant Amiens ce 27. Iuillet 1597.

Signé,

HENRY.

La necessité des soldats est telle que i'ay resolu leur monstre au penultiesme ou dernier de ce mois, il faut que l'argent de ladite monstre soit à Compiègne au mesme iour: Donnez ordre qu'il y soit enuoyé, si toute la somme n'est assemblée que l'on enuoye ce que l'on pourra par la premiere voicture & dans ledit iour & le reste à mesure qu'il se receura: mais il ny faut manquer; car de la despend la ruyne ou la conseruation de mon armée.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 4. Aoust 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Vn aduis qui me fut hier donné, qu'il estoit passé du costé de Clermont cinq ou six cens cheuaux des ennemis, fut cause que ie n'enuoyay dés hier à Compiegne l'escorte necessaire pour amener icy la marchandise, que vous y auez conduite, & que ladite escorte ne pourra partir encor aujourd'huy, par ce que nous fumes tout le iour â cheual avec toute nostre cauallerie, laquelle y est demeurée encore toute la nuit, de sorte qu'il faut qu'elle se repose aujourd'huy: mais ie donneray ordre que ladite escorte partira demain de bon matin afin de gagner le iour mesme ladite Ville de Compiegne si faire se peut, & vous deliurer de ladite conduite, faisant estat de faire venir l'artillerie & les poudres qui sont là avec le reste: partant vous ferez tenir prest toutes choses. Priant Dieu, &c. Escrit au camp deuant Amiens, ce quatriesme Aoust 1597.

Signé, HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

AVTRES LETTRES DE DIVERSES AFFAIRES
de Finances.

CHAPITRE LXXVI.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 10. Aoust 1597. contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, l'auois opinion que viendriez iusques en ce lieu vous ayant mandé: mais vous estiez party pour retourner à Paris, vous eussiez veu l'estat de ce Siege & cogneu combien il est necessaire de maintenir les forces qui sont en iceluy, & en faire venir de nouvelles, ce qui ne se peut qu'en leur donnant moyen de viure & de me seruir. C'est pourquoy i'escris à ceux de mon Conseil, qu'ils trauaillent pour assembler les deniers qui sont necessaires pour acheuer le payement de la monstre derniere, & celle qui se doit faire dans la fin de ce mois. Ceux de mondit Conseil m'ont donné aduis de l'offre de deux cens quarante mil escus faite pour les Offices de Receueurs Triennaux, mais ie trouue que la condition que l'on demande pour l'aduanee desdits deniers est trop desaduantageuse pour mon seruice. I'escris à ceux de mondit Conseil, qu'ils considerent cét offre en mon Conseil, & qu'ils oyent ceux qui voudront faire ma condition meilleure, & qu'ils m'en donnent aduis, ie desire que vous y soyez present quand ladite proposition se fera, & que vous m'en escriuiez particulièrement vostre aduis, & quand les deniers de ladite monstre seront ensemble, vous viendrez me trouuer; vous trouuerez lors nostre ouurage bien aduancé. Et cependant ie prie Dieu Monsieur de Rosny, vous auoir en sa garde.

Au Camp deuant Amiens ce dixiesme iour d'Aoust 1597.

Signé, HENRY.

Et plus pas, POTIER,

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 12. Aoust 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Je m'attendois de vous voir avec l'argent que vous avez conduit à Compiègne; si l'escorte qui l'est allé querir vous y eust encore trouué, car j'auois commandé à celuy qui la conduisoit de vous amener, mais puisque le soin que vous avez de mon seruice vous a fait retourner à Paris si promptement, ie suis assurez que vous avez iugé qu'il estoit necessaire de ce faire; toutesfois ie vous diray que ie seray bien aise de vous voir, & que vous fassiez vn tour iusques icy quand vous cognoistrez que mon seruice vous permettra d'eschapper. I'ay veu l'estat que vous nous avez enuoyé, tant de la recepte & despense de l'argent, procedant des moyens que nous auons destinez au payement de nostre armée, que de la partie que j'ay remise au peuple, dont ceux de mon Conseil m'auoient ja aduertiy, avec vingt mil escus encores, nous sortirons nettement du payement du cinquiesme mois de l'armée, l'artillerie payée: mais il sera difficile que nous le fassions à moins, pour infinies despenses extraordinaires qui se presentent, partant faites que j'en sois secouru promptement, & continuez à m'aduertir de toutes occurrences. Priant Dieu, &c. Escrit au Camp deuant Amiens le 12. Aoust 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 18. Aoust 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, N'attendez à me venir voir que vous ayez recouuert & mis ensemble l'argent qu'il faut pour le payement du sixiesme mois de mon armée: car ie veux parler à vous & si ie veux que vous voyez nostre besongne deuant qu'elle soit plus aduancée, d'auantage il ne faut pas faire apporter icy lesdits deniers qu'il ne soit temps de les employer, car il y a tant d'affamez icy comme ailleurs, que s'ils sçauoient que nostre bourse fust plaine ils ne cesseroient de m'importuner pour y mettre les doigts & me seroit difficile de m'en deffendre, il faut assembler par delà nos deniers, les mettre & garder dedans nos coffres, en faire la meilleure provision que nous pourrons & la tenir secreta pour la faire apporter icy quand il sera temps & besoin de l'employer, voila mon intention & la raison d'icelle, laquelle vous tiendrez la main qui soit suiuite: mais vous avez bien fait de vous estre opposé à la demande & poursuite de Mortier: car ie n'entends point mesler des parties de mascarades avec les deniers destinez pour mon armée, ne permettez donc que cela ayt lieu, & quand à l'assignation que l'on demande pour mon nepueu le Duc de Guyse, i'y veux penser deuant que d'en ordonner, ce sera demain que ie vous en escriray ma volonté, ie prie Dieu, &c. Escrit au camp deuant Amiens le 18. Aoust 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Messieurs de son Conseil, du 25. Aoust 1597.

MESSIEURS, Je suis tres-content de la resolution que vous avez prise avec le Preuost des Marchands, Escheuins & Habitans de ma bonne Ville de Paris, & encores de l'affection & franchise avec laquelle ils l'ont embrassée, ainsi que j'ay appris par vos Lettres du 23. de ce mois, que ie receus hier au soir; car j'ay grand besoin de gens de pied, tant pour aduancer la prise de cette Ville, en laquelle il se pert tous les iours quelqu'un, que pour secourir mes autres places que ie crains que mes ennemis attaquent pour me diuertir d'icy, ou se reuanger de la perte que j'espere avec l'ayde de Dieu qu'ils feront bien tost de celle-cy: Partât le plustost que ie pourray auoir les douze cens hommes de pied que vous avez proposés & qu'ils ont accordé de soudoyer ce sera le meilleur, j'estime que vous avez consideré qu'il faudra donner aux Mestres de Camp & aux Capitaines à chacun cent escus pour le moins, pour en faire la leuée, & aduiser ou l'assemblée s'en fera & quel chemin vous leur ferez tenir pour les enuoyer icy, afin d'y faire dresser d'heure les estapes à ce que le peuple n'en soit foulé, non plus que a esté celuy de Normandie, de celles que j'y ay faites, si vous ne l'avez encor fait; le vous prie y donner ordre si tost que vous aurez receu la presente, car c'est le principal pour faire que j'aye bien-tost lesdits gens de guerre & pour donner contentement à mes sujets de ladite leuée dedans aujourd'huy; ie choisiray les Mestres de Camp & Capitaines desquels ie veux estre seruy à cette occasion, & vous en aduertiray par ce dernier Courier que vous m'avez depesché que j'ay receu pour cela: Au reste, j'approuue que madite bonne Ville soit deschargée du demy doublement des Aydes, suiuant la proposition que vous en avez faite, mais aduisez si pour cet effet il est necessaire de reuoker l'Edit fait & verifié pour l'establissement d'iceluy, ou s'il suffira d'en surçoire ou reuoker l'exécution seulement pour le regard de ladite Ville, pour ne l'esneruier & rendre moins receuable & vile aux autres Villes & Prouinces où il doit estre executé, & recognois que vous entendez & est aussi necessaire qu'il ait lieu; toutes-fois ie remets le tout à vostre meilleur aduis, car enfin j'entends que ladite Ville en soit deschargée aux conditions que vous m'avez escrites: partant faites en faire les expeditions telles que vous iugerez estre pour le mieux vous reperant que ie suis fort aise de cette resolution, & qu'elle est passée sans faire assemblée generale par vostre diligence & prudence, & le bon deuoir que le Preuost des Marchands y a fait avec mes bons seruiteurs de ladite Ville, comme j'escriray ce jourd'huy audit Preuost en particulier & ausdits habitans en commun, & desire cependant que vous leur fassiez entendre.

Au demeurant il est certain que le Cardinal Albert est d'hyer arriué en son Armée, que le vieil Comte de Mansfeld y commande en qualité de Marechal de Camp, & qu'il s'approche de nous, ce sera pour essayer de jeter quelque gens dedans cette Ville ou pour en assieger vn autre, car ie ne puis croire que ledit Cardinal me veille faire tant de bien que d'entreprendre de me combattre pour nous faire leuer le Siege, toutes-fois en pensant faire l'un peut-estre qu'il s'engagera à l'autre, pour le moins ie vous assure que ie n'en perdray l'ocasión si elle s'offre: car ie deffends & cōbats vne si iuste cause, que ie me promets que Dieu m'en donnera la victoire si nous en venons-là, mais

pour ce faire avec plus de seurere il est necessaire de faire aduancer toutes les forces de cheual & de pied que i'ay mandees dont ie vous enuoye vn estat, afin que vous y teniez la main de vostre costé, avec vostre accoustumée diligence.

Il est necessaire aussi que nous receuions les vingt mille escus de ma bonne Ville de Paris à temps, pour pouuoir faire monstre à nos Suisses, lesquels ont perdu des soldats depuis ce Siege, comme ont fait les autres que l'on sera contraint de leur payer iusques à ce qu'ils ayent fait ladite monstre; Partant si lesdits deniers n'estoient prests, comme il me semble auoir appris par lettres du Sieur d'Incarville, qu'ils sont; prenez ladite somme de ceux que vous auez assemblez pour le sixiesme mois de mon armée, & me l'enuoyez en diligence avec dix ou douze mil escus pour fournir à infinies despences pressées & inuitables qui se presentent iournellement; & pour ausquelles pouruoir i'ay esté contrainct d'emprunter de Madame de Beaufort quatre mil escus qu'elle auoit fait apporter icy, lesquels ie vous prie faire rendre par delà au Sieur Pujet à la reception de la presente, car ie l'ay ainsi promis & desire qu'il n'y ait point de faute: Vous priant de croire que lesdits deniers ont esté bien employez, comme seront tous ceux que vous nous enuoyerez; car il ne s'en debourse rien que par mes commandemens, & en feray voir la despence au Sieur de Rosny quand il sera icy, vous en aurez aussi l'estat au premier iour.

Pouruoyez semblablement au payement de l'extraordinaire de mon Cousin le Conestable, car il ne peut s'entretenir icy sans cela, & vous sçaez combien sa presence m'y est necessaire. Je desire aussi que vous fassiez bail-ler quelque chose à mon nepueu le Duc de Neuers sur sa pension, afin qu'il puisse partir & aller recueillir en Champagne les forces que i'ay commandé y estre assemblees pour amener icy; car ce renfort n'est à mespriser & le puis auoir à propos si mondit nepueu fait diligence, comme il m'a mandé qu'il fera s'il est secouru de ladite pension, laquelle luy sera bien employée: Il est necessaire pareillement que vous changiez l'assignation que vous auez donnée au Sieur d'Ecluseaux pour payer sa garnison, d'autant qu'il m'a remonstré qu'il ne peut garder sa place si elle n'est payée; ce qu'il dit ne pouuoir faire des Offices du Parlement de Paris nouvellement creés, sur la vente desquels vous l'auiez assigné, parce qu'il ne trouue point d'achepteurs, partant il desire que vous repreniez lesdits Offices & que vous luy donniez vne assignation de laquelle il puisse receuoir argent plus promptement, ce que ie vous prie de faire, vous pourrez vendre apres tout à loisir lesdits Offices pour vous en seruir à faire les derniers mois de l'armée; ie vous ay escrit pour les quatre compagnies de Cheuaux Legers de Champagne, afin de leur donner assignation d'vn mois, outre ce qu'elles ont receu pour les raisons que ie vous ay mandées, à quoy i'auray bien agreable que vous donniez ordre, comme au payement des gages des Sieurs de la Riuiere, Dalaurens, de Lomenie & Cleruille, car leur seruice m'est necessaire, & leur est impossible de se maintenir s'ils ne sont payez: Mais ie vous diray sur toutes les susdites despences que ie n'entends pas pour y satisfaire que vous touchiez à la prouision des cent cinquante mil escus qu'il faut que vous fassiez pour le sixiesme mois de mon armée, car ie veux qu'elle soit preferée à toute autre chose, & que vous mettiez à part ce dont vous la deuez composer sans qu'il y soit touché par

qui que ce soit, car il ne faut pas qu'elle me manqué sur la venue de l'armée ennemie & le fort de la besongne, Messieurs ie vous prie donc d'en auoir soin par preference à toute autre chose; & si vous iugez n'estre à propos que les deniers dudit mois soient mis & gardez dans les coffres du Louure comme i'auois escrit, aduisez à les bailler en garde à quelqu'un qui s'en acquite fidellement, afin qu'il n'y soit touché & ne soient consummez à mesure qu'ils seront receus, & comme ie m'asseure que vous y scaurez donner ordre, estans esclaircis de mon intention, ie ne vous en feray autre recommandation par la presente, à laquelle j'adjousteray seulement que nos assiegez firent hier deux sorties pour donner dedans nos tranchées, mais ils furent releuez de la peine de la moitié du chemin, car nos gens alloient au deuant d'eux & les chargerent si rudement qu'ils les firent tourner quasi sans resistance, & en fut tué neuf ou dix & pris deux. Nous gagnasmes aussi deux de leurs casemates que nous leur auons renduës inutiles, & auons auancé chemin dedans leurs fossez, de sorte que i'espere que nous arriuerons dedans deux ou trois iours à leurs rempars: ie prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit au Camp deuant Amiens, le vingt-cinquiesme iour d'Aoust 1597.

Signé,

POTHIER.

*Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 25. Aoust 1597.**Contresignée.*

MON SIEUR DE ROSNY, Voyez la Lettre que i'escris à ceux de mon Conseil, & tenez la main qu'elle soit suiuite; venez me trouuer aussi suiuant ce que ie vous ay mandé, & amenez vn bon cheual avec vos armes, afin de m'ayder à receuoir la benediction du Cardinal, s'il nous vient voir comme il nous en menace, & apres retourner par delà, car ie scay que vostre personne m'y est necessaire, i'ay commandé au Sieur de Villeroy de respondre plus particulièrement à la Lettre que vous luy auez cy-deuant escrite: ie prie Dieu, &c. Escrite au Camp deuant Amiens le vingt-cinquiesme Aoust 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Rosny, du 14. Septembre 1597.

MON SIEUR, ie vous enuoye les Lettres du Roy pour recommander la verification de l'Edit de grand Voyer, qui ne font aucune mention de vous; ie desire qu'elles profitent. ie ne vous eusse demandé les vingt-cinq mil escus que vous nous enuoyez, si i'eusse peu fournir à infinies despences qui ce presentent ainsi que ie vous ay escrit: Car i'ay la mesme crainte que vous, c'est que cela empesche que nous ne touchions si tost les sommes qu'il faut pour faire faire monstre à l'armée & la payer, mais ie vous assure qu'il ne sera touché à ce que vous nous enuoyez que par force, c'est à dire, pour chose necessaire, il est vray qu'il faudroit que nous sceussions au vray dedans quel temps nous receurons le reste de nostre mois, afin d'en

donner assurance à nos gens & leur donner plus de courage d'attendre leur paiement, apres lequel ils commencent fort à crier & principalement nostre Caualerie Legere, & celle qui n'est payée du Taillon, car elle sera plus incommodée qu'elle ne souloit, l'ennemy approchant & nous ostant la riuere. Je croy qu'il a esté à propos de faire la Declaration que vous auez proposée pour reschauffer nos Triennaux, mais sçachez qu'une moindre somme receuë à propos profite plus qu'une plus grande trop attendue; la despesche du Conseiller des Aydes est tres-bonne & espere qu'elle ne sera inutile. Le Roy s'uy hier recognoistre l'armée de l'ennemy, il la trouua passée deça la riuere d'Authie, il la veit par deuant & par derriere, il l'estime composée de douze à treize mil hommes de pied, & de deux mil cinq cens à trois mil cheuaux, mais sans Chef & conduire; il croit qu'elle ira au pont Dormy, mais il espere loger aujourd'huy nos gens dedans leur Ruelin, où nous faisons jouer nos mines cette apresdinée, & apres aller gratter leurs rempars plus seurement. Nous esperons d'en estre maistres dedans quatre iours avec l'aide de Dieu ou de nous battre avec le Cardinal: Je prie Dieu qu'il nous donne la victoire, &c.
Du Camp deuant Amiens, le quatorzieme Septembre 1597.

Signé,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 18. Septembre 1597. Contresignée.

MONSIEUR DE ROSNY, Nous n'auons pas combatu le Cardinal, mais nous l'auons empesché de jeter du secours dedans cette Ville, c'estoit nostre but qui nous est bien succedé graces à Dieu, mais si i'en eusse esté creu il n'en eut esté quitte à si bon marché, car nous l'eussions combatu & comme ie croy battu, i'ay suiuy le conseil des plus sages, & comme i'espere que cecy me donnera bien-tost cette Ville, ie veux dire avec eux que ie n'auray pas peu fait; nous y allons trauailler à bon escient, mais si vous ne m'enuoyez bien-tost de quoy faire faire monstre & paiement à mon armée, elle se débandera, toutes les compagnies de cheual & de pied y sont à present completes, voire plus fortés que le nombre ne porte: C'est pourquoy il faut que vous m'enuoyez du moins cent mil escus pour y satisfaire, tenez la main ie vous prie que ie les recoiue au plustost; souuenez-vous de là fausse retraite que fit le Duc de Parme quand il vint secourir Roüen, il faut craindre que cetuy-cy en fasse de mesme, cognoissant qu'elle est l'ardeur des François, comme ils se refroidissent & retirent, l'occasion d'une bataille étant passée, i'aprehende cela merueilleusement; c'est pourquoy il faut contenter ceux qui tirent solde, afin qu'ils tiennent pied-abouille, partant ie vous prie derechef d'en auoir soin, vous auez bien fait d'auoir fait faire la Declaration en faueur des Triennaux, dont vous m'auiez donné aduis & sçay bon gré au Tresorier de l'Espagne Gobelin, de la bonne volonté qu'il a de continuer tant qu'il luy sera possible, les aduances qu'il a faites iusques à present, pour faire aller ma Maison & contenter mes Gardes, i'approue aussi le marché que vous auez fait pour les viures de l'armée & si vous auez besoin de quelques lettres, tant à ceux du Parlement que à autres pour aduancer mes affaires, me le mandant, ie vous les enuoyeray; mais ie vous prie derechef de donner ordre que j'aye tost de quoy payer l'armée, & aussi que ie sois secouru de poudre à canon; car la

prouision que j'en ay fait commence fort à diminuer, ayez soin pareillement du fait des Lignes, afin que l'argent que nous y auons mis ne soit inutile: Priant Dieu, &c. Escrit du Camp deuant Amiens, le dix-huictiesme iour de Septembre 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEVF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 21. Septembre 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Je vous prie faire que l'on m'enuoye promptement encores trente ou quarante mil escus, pour parfaire le mois à mon armée, car si ie ne la paye entierement il s'en desbandera vne grande partie, & faudra que ie quitte la campagne, ce qui amortiroit le fruit des aduantages qu'il à pleu à Dieu me donner; ie feray faire la monstre Ieudy, qui est le iour que nos assiegez doiuent sortir, ce sera pour amuser & consoler nos gens qui verront sortir les autres à regret. l'ay receu vostre lettre du 18. laquelle m'a fort contenté, car elle me donne esperance d'obtenir le secours que ie vous demande; mais il est necessaire que ie l'aye à temps, pour pouuoir payer ensemble ladite armée sans en faire à deux fois: apres ce mois ie ne vous en demanderay plus qu'un pour le reste de cette année, afin de pouuoir bien employer le reste d'icelle, ainsi que i'escris à ceux de mon Conseil; Surquoy ie me remets, priant Dieu, &c. Du Camp deuant Amiens, le 21. de Septembre 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEVF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 26. Septembre 1597.

MON AMY, Suiuant ce que ie vous ay cy-deuant escrit de pouuoir à ce qu'il fut baillé fonds au Maistre de ma Chambre, aux deniers pour les passez de ma Maison durant les mois derniers & nostre Siege, ie vous fais encor ce mot à mesme fin, ayant donné charge au Sieur de Montglat mon premier Maistre d'Hostel de vous en solliciter, car il m'a assuré que autrement à faute de cela ma marmite est prestee de donner du nés à terre, & cela me viendrait fort mal à propos, cette-cy n'estant autre fin, &c. D'Amiens ce 26. Septembre 1597.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 27. Septembre 1597.

MON AMY, l'enuoye deux Memoires à Monsieur le Chancelier, auxquels ie desire que vous & ceux de mon Conseil pouroyez au plustost, comme tres-importans au bien de mon seruice, ainsi que vous le pourrez cognoistre. Je vous laisse à luy le iugement auquel il fera besoin de traouiller le premier: l'oubliai hier à vous commander de faire pouuoir à ce qu'il faut pour l'accomplissement du traité que l'ay cy-deuant fait avec mon frere le

Duc de Lorraine, à quoy ie vous prie de tenir la main, & cete-cy n'estant à autre fin, &c. Ce vingt-septiesme Septembre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 20. Septembre 1597.

MON AMY, Vous entendrez par Vexin l'occasion pour laquelle ie le vous entoye, que ie luy ay commandé de vous communiquer, ie desire que vous teniez la main de tout vostre pouuoir à ce que i'en puisse retirer la commodité que ie m'en suis promis: & pour cet effet, empeschez que par faueur ceux qui y ont interest ne puissent rien obtenir en mon Conseil, au prejudice de ce que ledit Vexin vous proposera & que ie luy ay commandé de vous dire; dont ie vous prie de le croire comme moy mesme qui ne vous en diray dauantage pour prier Dieu, &c. Ce vingt-septiesme Septembre à Long-pré.

Signé,

HENRY.

AVTRES LETTRES DE DIVERSES AFFAIRES:

CHAPITRE LXXVII.

Lettre de la main du Roy à Monsieur le Comte de Chiuerny Chancelier;
du 5. Octobre 1597.

MONSIEUR le Chancelier, sur ce que i'ay esté aduertty que l'on fait quelque difficulté en mon Conseil, à l'erection du Siege Presidial, que i'ay ordonné estre fait en mon Comté d'Armaignac, en ma Ville de Lectoure, ie vous ay bien voulu faire ce mot, pour vous dire que c'est chose que ie veux, & que i'ay accordé la Finance qui prouindra des Offices de cete erection au Sieur de Fontrailhas au payement de certaines debtes, esquelles ie luy ay cy-deuant (comme Comté d'Armaignac) esté condamné par Arrest de ma Cour de Parlement de Paris. Tenez donc la main à l'exécution de ma volonté, & que personne que vous, le Sieur de Rosny & le Secretaire qui faudra qui en fasse les depesches ne le scachent pour plusieurs considerations, mesmement pource que ma Sœur veut que ie luy donne la Finance qui prouindra desdits Estats & bruslés cete-cy apres l'auoir veüe, laquelle n'estant à autre fin, &c. Ce 5. Octobre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 5. Octobre 1597.

MON AMY, I'ay sceu que l'on fait quelque difficulté en mon Conseil, pour l'erection du Siege Presidial que i'ay ordonné estre fait en mon Comté d'Armaignac, & en ma Ville de Lectoure & que ma Sœur en a esté aduertie, chose que ie ne desirois nullement pour plusieurs considerations, mesmement pource qu'elle veut que ie luy donne la Finance qui prouindra de l'erection des Estats qu'il y faudra faire, & que ie l'ay destinée au Sieur de Fontrailhas au payement de certaine somme de deniers en laquelle

(comme Comte d'Armaignac) j'ay cy-deuant esté condamné enuers luy par Arrest de ma Cour de Parlement de Paris. Et pource que c'est chose que ie desire, & que j'ay accordée audit Sieur de Fontrailhas, le vous fais ce mot pour vous dire (comme aussi ie l'escriis à Monsieur le Chancelier) que vous fassiez despescher cet affaire, & qu'il n'y ayt que vous, luy & le Secretaire par les mains duquel il faudra que la despesche passe qui le sçachent, afin que ma Sœur n'en ayt point d'aduis, & qu'elle croye l'affaire refusée. Je vous prie que cela soit conduit secretement. Car aussi i'escriis audit Sieur de Fontrailhas qu'il aura les expeditions il n'en pourfuiue la verification n'y l'execution que ma sœur ne soit en Lorraine. C'est là le sujet de la mienne, que ie finiray pour prier Dieu, mon amy, vous auoir en sa garde. Ce cinquiesme Oëtobre, à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur le Marquis de Rosny au Roy, du septiesme Oëtobre 1595. pour aduis sur le dessein du Siege de Dourlans.

SIRE,

Je supplie tres-humblement vostre Majesté de croire que comme ie n'ignore nullement à quels & combien grands deuoirs les mandemens diuins & les loix humaines obligent les bons sujets & loyaux seruiteurs enuers leurs Princes legitimes & Maistres de bonnaires; & recognois que ie tiens, dois & veux incessamment tenir de vos faueurs, graces & beneficences, tout ce que j'ay & auray en ce monde d'aduancement & d'accroissement de bonne fortune, aussi n'espargneray-je iamais, vie, bien, peine, trauail ny industrie pour rendre à tous vos commandemens l'obeyssance dont ie leur suis redevable. Mais comme cette vehemente affection m'a fait aussi-tost mettre la main à l'œuure & vser de toute sorte de diligence possible, afin de donner ordre que rien de tout ce qui peut despèdre de moy ne puisse manquer pour vostre entreprise du Siege de Dourlans dont il a pleu à vostre Majesté de m'escrire, aussi cette mesme deuotion à son seruice me fait-elle prendre la hardiesse de luy escrire mon aduis sur chose tant importante sans en estre requis, m'imaginant que les grandes peines, fatigues & incommoditez souffertes par les soldats de vostre armée pendant vn si long Siege que celuy d'Amiens, & les autres occasions qui ce sont presentées par la suruenue du Cardinal d'Austriche en corps d'armée, faisant demonstration de vouloir venir à la bataille, les nouvelles assurees qui sont venuës à vostre Majesté, ainsi qu'il luy a pleu de me l'escrire de la subsistance de cette armée sur les frontieres, que l'on peut conjecturer n'estre ainsi retenuë en corps, sinon à dessein d'essayer de prendre leur reuanche des affronts signalez que vostre grande prudence & valeur ont fait receuoir à ce venerable Prelat & tous ces Brauaches, Espagnols, si vous luy en laissez naistre l'occasion, & d'abondant l'hyuer pluuieux où nous sommes entrez ne conuiennent guères bien avec le dessein de former vn nouveau Siege, auquel vous aurez à camper à l'air, dans des terres grasses & humides, à forcer ceux de dedans qui s'opiniastreront sur l'esperance d'vn secours, à vous remparer & défendre contre ceux de dehors s'ils s'aduancent avec leur armée, comme toutes les raisons de la guerre le veulent ainsi, & à

garantir vos soldats des pluyes, du froid & des fanges, qui seules peuuent deuenir suffisantes à vous faire leuer le Siege, sinon avec honte, à tout le moins non sans desplaisir & peut estre dommage & beaucoup de despences & de peines inutiles. Suppliant vostre Majesté de m'excuser si i'entreprends de donner Conseil en affaires de guerre à vn si grand Roy, lequel en l'intelligence & pratique de ce mestier, excelle par dessus tous les autres, & des siècles presens & des siècles passez. Et finiray la presente par vne deuotieuse priere enuers Dieu à ce qu'il luy plaise, Sire, vous donner bon Conseil, santé & continuelle longueur de iours, accroissement de domination & succez heureux à tous vos desseins. De Paris ce 7. Octobre 1597.

Signé,

ROSNY.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 9. Octobre 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, l'ay veu bien particulierement par vostre Lettre du cinquieme de ce mois l'aduancement que ceux de mon Conseil ont donné aux affaires qui se presentent pour mon seruice, & principalement pour ce qui touche l'entretienement de mon armée & les despences qui sont requises pour l'artillerie, poudres & viures dont il est necessaire que ceux de mon Conseil ayent autant de soin pendant ce Siege comme ils ont eu lors de celui d'Amiens, estant la conqueste de Dourlans necessaire pour la seureté de mes Villes d'Amiens & d'Abbe-ville, & assize en tel lieu qu'elle incommodé le meilleur pays de mes ennemis plus que nulle autre de cette Frontiere. Je l'ay fait inuestir ce iourd'huy & feray vser de telle diligence à l'aduancement de ce Siege, qu'encores que la saison soit fascheuse, j'espere en auoir vne prompte & heureuse yssuë, moyennant le bon deuoir & courage que chacun y apportera. Il faut faire aduancer les poudres, pouruoir aux viures & enuoyer promptement l'argent pour traualier aux tranchées & pouruoir de bonne heure pour le fonds de la monstre prochaine. Quant aux sommes imposées pour les petits soldats, il seroit à propos que le tout ou partie fust leué pour seruir au traual qui se fera durant ce Siege: I'ay mandé au Sieur de la Grange qu'il aille en diligence à Rouen pour faire verifer purement & simplement l'Edit des Triennaux: Je luy ay enuoyé les depesches necessaires, & à ceux de la Chambre des Comptes pour cet effet. Maintenant qu'Amiens est reduit, la Picardie estant plus libre, les Offices de ladite Prouince seront en meilleure vente: Quant aux Villes qui pensent estre deschargées du secours qu'on leur demande, il faut leur faire cognoistre combien importe au general de mes affaires, & au bien & repos de mon Royaume, que les autres Villes qui sont icy occupées par mes ennemis soyent aussi remises en mon obeyssance; ie desire que l'on fasse aduancer le plus qu'il se pourra les forces qui me viennent trouuer, d'autant que les ennemis pourront faire quelque effort pour secourir les assiegez, & si cela est, ce sera dans le quinze ou vingtieme de ce mois au plus tard; ie vous ay accordé volontiers le rachapt que vous deuez pour la succession de deffunct vostre Frere, en toutes autres occasions ie vous feray cognoistre combien i'ay agreable le seruice que vous me faites, & sur ce ie prie Dieu, &c. *Escrit* au camp de Dourlans le 9. Octobre 1597.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUFVILLE.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 9. Octobre 1597.

MON AMY, Je me fouuiens qu'ayant cy-deuant esté parlé du fait de Palot, i'ay remis cette affaire à vous, estant bien ayse neantmoins qu'il demeurast en cette charge, puis mesme qu'il en auoit la Commission, depuis i'ay appris que ceux de la Religion consentent qu'il l'exerce, pourueu qu'il commence seulement ledit exercice l'année prochaine, ce qui me fait soupçonner qu'ils veulent tenir cette affaire en obscurité & distribuer pour cette année les deniers à leur poste, obligeant ceux que bon leur semblera par aduantages & gratifications, cela m'a fait resoudre de vous escrire ce mot pour vous dire que mon intention est que Palot l'exerce dès cette année, afin que la distribution se fasse selon mon vouloir & intention, & que ie sçache à qui m'en prendre, s'il y a du deffaut, aussi m'asseuray-je que vous qui auez le soin general de mes plus importantes affaires y verrez plus clair par cet instrument que par nul autre, & cette-cy n'estant à autre fin, ie prieray Dieu, &c. De Monceaux ce 9. Octobre 1597.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 11. Octobre 1597.

MON AMY, Sur ce que i'ay esté aduertie que ma marmite est prestée de tomber & donner du nez enterre (ce qui me viendroit fort mal à propos en ce lieu & en cette occasion) s'il n'y est promptement pourueu, attendu mesmement que durant le Siege d'Amiens, la despence de ma Maison a monté plus que l'on ne pensoit, & qu'il n'y a moyen qu'en prenant l'argent du marc d'or, qu'ont payé ceux qui ont esté pourueus des Estats que i'ay fait créer, ie vous ay bien voulu faire ce mot de ma main, pour vous dire qu'en creant lesdits Offices ie n'ay pensé à faire les affaires d'autrui, ains les miennes; c'est pourquoy ie veux que l'argent prouenu dudit marc d'or soit employé au payement des despences faites en ma maison & aduancées par ceux qui m'ont seruy en cette occasion, à quoy vous tiendrez la main comme chose que ie veux & que i'affectionne: Je vous recommande aussi l'affaire du Controolleur general Parfaict, duquel ie vous ay cy-deuant escrit, Sur ce, Dieu vous ayt, &c. Ce 11. Octobre, au Camp de Beauual deuant Dourlans.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Rosny, du 13. Octobre 1597.

Pour responce sur le Siege de Dourlans.

MONSIEUR, Dieu a pourueu, à mon grand regret & plus encores de celuy du Roy, à l'apprehension que vous auez eue du Siege de Dourlans: car les pluyes nous contraignent de changer de dessein, estans si grandes que nous n'auons soldat qui puisse demeurer en pied: de sorte que sa Majesté a pris resolution aujourd'huy de leuer le camp d'icy & mettre son armée à couuert, cela estant vous nous verrez bien tost si Dieu plaist, pour faire responce à toutes vos lettres: Cependant ie vous diray que i'ay leu au Roy celle du dixiesme de ce mois que vous m'auiez adressée, ce n'a esté sans se loüer du soin que vous auez de son seruice; Monsieur le Marechal de Biron estoit

présent seul : Sa Majesté est contente d'accorder à Monsieur Gobelin les six ou huit mil escus dont Messieurs du Conseil ont jugé estre raisonnable le gratifier, outre les seize mil escus qu'ils luy ont accordez pour ses aduances à la charge aussi qu'il continuera à secourir sa maison le reste de cette année, & en ce quartier comme il a fait aux autres, ainsi qu'il luy escrit par la lettre que ie vous enuoye pour luy bailler : à quoy sadite Majesté vous prie de le disposer, i'ay esté contraint de prester cent escus aux cent Suisses de la garde des deniers extraordinaires pour leur ayder à viure en attendant leur payement dont il vous plaira aduertir Monsieur le Tresorier, afin qu'il les retienne pour les nous rendre ; Tocquevert est mort de peste cette nuict qui estoit enseigne d'iceux, dont le Roy a pourueu Relex : C'est bien l'intention du Roy de retrancher toutes les Garnisons augmentées où establies depuis la perte d'Amiens, puis que l'occasion pour laquelle sa Majesté les auoit ordonnées est passée ; partant i'en escriis des lettres à plusieurs d'iceux que ie vous prie leur faire tenir comme il vous sera plus facile de faire de Paris que nous d'icy, & si i'en ay obmis quelques vns, ne laissez pas à en faire reuoyer les payemens & leur faire escrire par Messieurs du Conseil qu'ils cassent leurs gens de guerre, & faites contre-mander ceux qui estoient en chemin pour nous venir trouuer & en descharger le pays s'il est possible, & quand nous serons par delà, nous traiterons du voyage de Bretagne qui est tres-desiré d'un chacun ; le Roy m'a dit auoir ja donné l'ordre duquel vous luy auez donné aduis par vostre lettre, depuis laquelle i'ay receu la lettre du 11. Je prie Dieu, &c. Du Camp de Belbat le 13. Octobre 1597.

Signé,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 17. Octobre 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Il se commet plusieurs abus & desordres en l'administration de mes Finances, qui procedent de diuerses causes ; mais celle qui leur donne plus de couleur, & qui en effet produit plus de mal, est celle qui est fondée sur les non-valeurs que les cōprables disent estre & se trouuer par chacun an en la recepte de leurs charges : car ordinairement ils s'en seruent pour s'excuser d'acquiter les despenses qui leur sont commandées, & comme autres qu'eux ne verifient si lesdites non-valeurs sont veritables ; au moins si exactement qu'il seroit necessaire, il aduient que lesdits deniers demeurent en reste en leurs mains, dont ils disposent & se jouent apres, quasi comme il leur plaist. Je sçay bien que mon peuple est tres-pauvre, de sorte qu'il est difficile qu'il paye sa taille entierement comme il faisoit deuant la guerre, & que cette pauvereté engendre des non-valeurs qui sont inéuitables. Toutesfois plusieurs m'ont remonstré & fait entendre qu'à la fin l'on le fait bon payeur en vne sorte ou autre, & que comme le temps fait perdre la memoire & cognoissance desdits deniers passez en non-valeurs, ils seruent apres à acquiter des parties esgarées à moitié gain ; ie ne veux pas croire que tout ce qui s'en dit soit veritable, & n'entends pas la presente faire tort aux gens de bien : mais ie desire verifiser par vostre moyen en l'estenduë des receptes generales où ie vous ay enuoyé, si le peuple doit tant d'arrerages de tailles & du taillon des années passées, & principalemēt des deux dernieres de quatre-vingts quatorze & quatre-vingts qu'inze. Au moyen dequoy ie vous prie d'y trauailler, tant par la verifcation des estats de recepte & despense

des Receueurs Particuliers & Generaux, que par vne sommaire enqueste que vous en ferez par les Elections que lesdits comptables vous diront estre demeurées en reste : & si vous descouurez quelques Parroisses de cette qualité-là, informez-vous d'où en procede la cause ; car souuent elle procede autant de desobeissance ou de la negligence des Officiers, que de pauureté ; dequoy ie desire fort d'estre esclaircy à la verité, vous me ferez doncques ce seruice, avec les autres que j'attends de vous en l'execution de vostre Commission, & me donnerez aduis de la reception de la presente. Priant Dieu Monsieur de Rosny, qu'il vous tienne en sa sainte garde. Escrit à Rouen le dix-septiesme iour d'Octobre mil cinq cens quatre-vingts dix-sept.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUFVILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny du 14. Nouembre 1597. Contre-signée.

MONSIEUR DE ROSNY, Suiuant l'aduis que vous me donnez ; & ce que j'ay entendu du Sieur de la Corbiniere pour ce qui concerne l'assignation qui luy a esté baillée sur Normandie, j'escris à mô Cousin le Duc de Mont-pensier ; que ie veux qu'elle ait lieu, & qu'il apporte en cela ce qui depend de son autorité pour faire obseruer ma volonté ; ainsi que ie me veux promettre qu'il fera. J'escris aussi à ceux de mon Conseil qu'ayant resolu de faire demeurer ma cauallerie legere dans les garnisons de ma frontiere de Picardie, & voulant que les fournitures qui leur ont esté ordonnées leur soyent entretenues ; ma volonté est qu'ils donnent assignation & assurance audit Sieur de la Corbiniere, pour auoir moyen de continuer lesdites fournitures, qui sont autant necessaires ; comme l'on doit auoir soin de la conseruation de mes Villes frontieres, qui despend de l'entretienement des gens de guerre que i'ay ordonnez en icelles, à quoy ie vous prie de vostre part tenir la main autant comme vous aymez le bien de mon seruice. J'ay veu par vostre-dite lettre, comme vous traueillastes hier aux articles de ceux de la Religion, cette affaire ne se peut terminer si tost comme ie le desire, la longueur dont on vse estant prejudiciable à mon seruice : J'ay escrit ce iourd'huy au Sieur de Chiuerny mon Chancelier, & au Sieur de Villeroy, pour faire prendre vne prompte resolution en cét affaire, à quoy ie desire que vous teniez la main de vostre part & que l'on ne cesse qu'elle ne soit terminée. L'Abbé duquel m'escruez n'est mort & n'a esté malade, s'il en fut adueni autrement ie vous auois destiné l'une des Abbayes, ie reserueray la volonté que j'ay de vous gratifier en vne autre occasion, & cependant ie prieray Dieu Monsieur de Rosny vous auoir en sa garde. A Monceaux ce quatorziesme Nouembre mil cinq cens nonante-sept.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

POTHIER.

AFFAIRES D'ESTAT, MILICE, FINANCES, POLICE
& Domestiques.

CHAPITRE LXXVIII.

AYANT acheué la transcription des lettres dont nous auons fait mention, nous adiousterons à la suite d'icelles que nostre intention a esté de faire iuger aux plus sages, que le Roy entendoit fort bien toutes ces affaires iusques aux moindres particularitez, qu'il en auoit vn grand soin, les vouloit toutes scauoir & qu'il ne fut absolument disposé d'aucune sans sa connoissance & ordonnance, sur laquelle verité en reprenant la suite de ces Memoires nous dirons que le Roy ayant avec grand honneur & aduantage reduit la Ville d'Amiens en son obeissance, battu & mis en fuite en détail & par piéces les ennemis & depuis iceux receu brauement & chassé honteusement en gros leur Cardinal Archiduc, present en corps d'armée & ordre de bataille & ne voulant point laisser de si grandes & belles troupes oysues (car sur le bruiet de la venue de l'armée Espagnolle & d'une bataille preste à donner, toutes les troupes subsidiaires & auxiliaires des Prouinces s'estoient iointes & tous les braues gens y estoient accourus) il vous despescha vn courrier afin de le venir trouuer & luy apporter le plus d'argent que vous pourriez, à quoy vous obeystes dans six iours, & augmenta vostre arriuée (lors que l'on sceut que vous faisiez voicturer vne monstre entiere) tellement les precedentes resiouyssances & courages surhaussez à cause de tant d'heureux succez, que tous d'une voix avec celle du Roy qui ne manquoit iamais de braues desirs, crioyent qu'il ne falloit pas laisser tant de braues soldats & vne si grande quantité de vaillante Noblesse inutiles.

Tellement que sa Majesté ayant fait assembler vn Conseil de ses plus capables & confidens seruiteurs, il s'y fit sur ce sujet vne infinité de propositions, chacun estimant de faire d'autant plus priser son esprit & son courage qu'il mettroit en aduant des entreprises hautes & difficiles, neantmoins en fin il ne fut pris resolution que sur trois d'icelles: La premiere de suivre courageusement l'armée de l'ennemy iusques dans son pays & luy presenter la bataille; La seconde, de tenter vne entreprise dressée de longue main, sur vne Ville des plus importantes du pays d'Artois: Et la troisiésme, d'assiéger Doullais, surquoy le Roy voulut que chacun opinast; ce qui fut fait: & sans nous arrester aux aduis des autres nous vous ramenteurés seulement ce que vous nous dites depuis du vostre qui fut que pour le premier point vous croyez que ceste action seroit plustost d'esclat que deffet, & de bruit que de fruit, n'y ayant nulle apparance que le Cardinal voulut hazarder de gayeté de cœur vne bataille qu'il auoit refusée, lors qu'il sembloit y estre engagé par l'honneur & le besoin de secourir Amiens; Que pour la seconde il arriuoit fort peu souuent que telles entreprises sur de grandes places par surprise reüssissent heureusement; sur tout lors que le pays estoit en alarme, & couuert de troupes ennemies: mais que neantmoins vous ne trouuiez pas grand inconueniant à redouter en l'un ny en l'autre, d'autant que dans 15. iours au plus tard ces deux desseins seroient executez ou faillis, & par consequent n'engageroient en aucune façon l'armée mal à propos: mais que ce n'estoit pas de mesme pour le Siege

*Monsieur de
Rosny man
de par le
Roy.*

*Conseil as-
semblé.*

*Resolutions
prises au
Conseil.*

*Sentimens
de Monsieur
de Rosny sur
les resolu-
tions prises.*

de Dourlans, auquel il estoit impossible de trauailler si diligemment que l'on ne se trouuast enuélé dans l'hyuer bien auant, lequel deuenant pluuieux & humide il seroit impossible de camper, faire logemens de gens de guerre, ny tranchées sur tout d'un costé ou les terres estoient grandement grasses & marescageuses.

Neantmoins ces trois propositions ne laisserent pas d'estre suiues des deux premieres il en fut remporté de la gloire quoy qu'il ne s'exécutast rien de consequence : mais cette presentation de bataille & le refus d'icelle sonna fort haut aux pays estrangers. & mesmes dit-on fut cause de faire resoudre le Roy d'Espagne à la Paix ainsi qu'il sera dit en la suite de ces Memoires : mais le dessein de Dourlans fit receuoir de la perte & de la honte, à cause qu'apres plusieurs fatigues qui penserent dissiper l'armée, les pluyes, boües & disette de viure contraignirent au leuement du Siege, (comme les lettres cy-deuant transcrites tout d'une suite en ont dit quelque chose.) Apres lequel le Roy mist ses troupes en garnison, leur fit faire monstre, non pour les rafraischir (comme c'est la façon de parler) mais pour les rechauffer & seicher, dautant qu'ils transsissoient de froid & estoient tous couuerts de fange & de bouë & puis s'en retourna triomphant à Paris, où sans perdre temps il fist ses preparatifs pour aller vers le Printemps attaquer viuement Monsieur de Mercure (afin de nettoyer la Bretagne d'ennemis) lequel n'auoit fait que l'amuser sous diuers pretextes & diuers traittez, qu'il auoit proposez, dont neantmoins il aduint que plusieurs des siens lassés de telles longueurs & craignant qu'il s'accommodast sans eux le firent sans luy.

*Siege de
Dourlans
leué.*

*Preparatifs
pour aller
en Bretagne.*

*Diuers mes-
sagemens.*

Le Roy passa tout ce reste d'hyuer en telles & semblables faciendes, & vous a establir l'ordre que vous auiez projecté de longue-main en l'administration des Finances, à meliorer les reuenus du Royaume, ramasser tous les restes des deniers dont auoit esté fait fonds pour le Siege d'Amiens, rechercher toutes parties esgarées & nouveaux moyens, afin de pouuoir soudoyer l'armée de douze mil hommes de pied, deux mil cheuaux, & douze canons, que le Roy faisoit estat de mener avec luy en Bretagne, & celle de six mil hommes de pied & douze cens cheuaux qu'il laissoit en Picardie sous la charge de Monsieur le Connestable, pres duquel il laissoit aussi Messieurs de Bellieue, de Villeroy, & Sillery. Nous licentiant pour nostre regard de faire icy vne petite digression ; quoy que ce soient affaires où vous n'eustes nulle part, & neantmoins necessaires à sçauoir pour l'intelligence de ce qui sera dit-cy apres, par laquelle nous vous ramentevrons que le Pape Clement huitiesme desirant de pacifier les troubles de la Chrestienté, auoit dés-auant le Siege d'Amiens fait partir de Rome le Cardinal de Florance, pour venir en qualité de Legat en France, essayer de disposer le Roy à la paix, lequel lors qu'il luy en auoit parlé n'en auoit peu tirer autre responce, sinon ; Que le bruit qui se faisoit pour reprendre Amiens, luy auoit bouché les oreilles, & n'entendoit à aucune voye d'accord qu'il n'eust repris cette place, afin que l'on n'estimast pas qu'il y eust entendu par force. Et en mesme temps auoit aussi le Pape enuoyé Calatragironne Patriarche de Constantinople, sonder les intentions du Roy d'Espagne sur mesme sujet, lequel du commencement il trouua grandement difficile, sur tout lors qu'il eut premierement les nouvelles de la surprise d'Amiens : car ceux qui auoient fait cette execution en parloient si aduantageusement, qu'il sembloit que dans peu de temps ils deussent auoir tout le

*Le Pape so-
licite le Roy
à la Paix.*

pays iusques à la riuiere d'Oyse & de seine: Mais ayant depuis appris que le Roy s'opiniaitroit à reprendre cette Ville, & l'auoit assiegée avec vn si grand ordre & préuoyance & de si grandes forces, qu'il ne pouuoit rien mettre ensemble qui fust assez suffisant pour luy faire leuer le Siege: & d'ailleurs se trouuant assailly d'vne cruelle, furieuse, & fordide maladie, dont il cognoissoit bien qu'il luy estoit impossible de rechapper, & considerant qu'il estoit bien dangereux de laisser en mourant à son Fils (ieune, & de peu de sens & d'experience) vn si grand & valeureux ennemy que le Roy sur les bras, il se resolut enfin d'entendre à la paix; Tellement que ce Patriarche ayant repassé à Rome, & estant venu trouuer le Legat de Florence en France apres la prise d'Amiens, lors que conjointement ils supplierent derechef le Roy, puis que le Roy d'Espagne se dispoisoit à vn bon accord, de ne le refuser point, il leur dit; Le trouuer maintenant bon: puis qu'Amiens estoit repris, mais qu'ils sceussent aussi qu'il ne conclurroit iamais de paix tant que l'Espagnol tiendroit vn pouce de terre dans son Royaume, dequoy luy ayant esté donné esperance il laissoit en Picardie les trois cy-deuant nommez comme ses Deputez, avec pouuoir de traiter cette paix, de laquelle leur ayant laissé toute la charge, il partit au commencement de Mars, pour s'acheminer en Bretagne, faisant marcher son armée apres luy, & vous ayant laissé derriere avec aucuns

*Voyage de
Bretagne*

de son Conseil, de ceux qu'il estimoit qui vous défereroient le plus, pour donner ordre aux estats des Finances, recouurer de l'argent & faire fonds pour les despences des troupes de Picardie, & des Deputez pour la paix, desquels, ny de toute leur Negociation nous ne dirons rien d'auantage (tant pource que vous n'y eustes nulle part, que pource que tous les Historiens n'en oubliét nulles particularitez) mais bien que vous ayant pourueu aux choses cy-dessus dites, vous-vous acheminastes en Bretagne pensant y trouuer le Roy arriué: mais vous fustes bien estonné de voir qu'il n'eust point encores passé Angers, ou il auoit esté arresté avec diuers artifices, par la ruse de ceux qui ne desiroient pas voir la ruine totale de Monsieur de Mercure, dont Madame la Marquise de Monceaux, Maistresse du Roy, auoit fait jouer les plus puissans ressorts, ayant disposé Madame de Mercure à venir rencontrer sa Majesté audit Angers (luy ayant enuoyé passe port pour cet effet) si tost qu'elle scauroit sa venuë en ce lieu-là, pour luy faire toutes sortes de submissions au nom de son mary, iusqu'à luy offrir leur fille vnique pour en disposer en faueur de tel Prince qu'il luy plairoit d'ordonner, ayant bien cette opinion neantmoins, que ne la voulant pas donner à vn de sa maison, il la reserueroit pour son fils César; comme cela est depuis arriué, & sceurent si bien cajoler toutes ces femelles, que le Roy condescendit à traiter avec Monsieur de Mercure, sans s'aduancer dauantage qu'Angers, où vous estant arriué & allé faire la reuerence à sa Majesté, il vous dit en vous embrassant des deux bras & serrant selon la Coustume, vostre teste contre son cœur.

*Traicté du
Roy avec
Monsieur de
Mercure*

Mon amy, vous soyez le bien venu, ie suis tres-aïse de vous voir icy; car j'y auois bien affaire de vous: Et moy, Sire, tout au contraire (luy respondites vous) suis tres-marry de vous trouuer encor en cette Ville: car vous auez & autiez bien à faire ailleurs: Il y a si long-temps que nous nous cognoissons (repartit le Roy) que nous nous entendôs l'vn l'autre à demy mot; c'est pourquoy ie me doute de sia bien de ce que vous voulez dire, mais si vous scauiez ce qui se passe & comme i'ay de sia bien aduancé toutes choses vous change-

*Discours du
Roy & Mr.
de Rosny*

riez d'opinion ; & me tiendriez autre langage que celuy que ie voy bien que vous auez en l'esprit : Je ne suis pas si ignorant que vous estimez, Sire (luy dites vous) car ie sçay que l'on vous amuse sous des propositions de nopces qui ne vous pourroient faillir quand vous voudriez : car ayant reduit Pere & Mère à vostre discretion, comme cela vous estoit facile, vous y auriez bien bien aussi la Fille , & n'auriez nul besoin d'entrer en des traittez qui vous cousteront beaucoup, il falloit aller droit à Nantes & là traiter à coups de canon, dont il n'en eust pas fallu quantité pour faire dire à ce Prince (qui a tousiours fait le fin vous ayant amusé deux ans sur des traittez) maudit soit le dernier ; Ce que vous dites eut esté fort bon, dit le Roy, si i'eusse eu toutes mes forces & mes artilleries prestes, mais il n'y a pas trois iours qu'elles estoient encores toutes separées & vous encor bien loin sans mesme sçauoir comme vous estiez d'argent, car d'aller attaquer vne telle Ville sans moyens, dequoy la prendre, ce n'estoit ny mon intention ny la raison : Je vous assure Sire (respondites vous) car ie le sçay par gens qui en sont sortis, qu'à la premiere chamade faite, vous present, tous les habitans se fussent sous-leuez & eussent contraint Monsieur de Mercure de se retirer dans son Chasteau, voire peut estre se fussent-ils saisis de l'vn & de l'autre, & vous les eussent liurez, mais ie voy bien à vos discours que d'autres causes vous ont retenu, contre lesquelles ie perdrois tousiours la mienné, car ie ne recognois rien icy des accoustumées generositez & diligences de mon braue Roy ; que ie n'ay iamais veu s'esloigner si fort des ennemis pour parler à eux comme il fait à present, mais il n'y a remede, ie n'en dispute plus : A la verité vous me ferez plaisir (dit le Roy) car ie cognois aussi bien tout cela que vous sçauriez faire, mais vous sçauiez que ie suis pitoyable à ceux qui s'humilient, & que i'ay le cœur trop tendre pour refuser vne courtoisie aux larmes & supplications de ce que i'aime ; partant n'en parlons plus, mais bien de faire vos despeschés pour aller à Rennes au lieu de moy, tenir les Estats & traiter avec eux pour vne subuention qu'ils m'ont promise, si ie deliurois la Prouince & la mettrois en repos comme ie feray auant que de partir d'icy ; car ie suis assuré de Monsieur de Mercure & de tout son party, voire mesme de Blauet & de d'Ouernanes où il y auoit des Espagnols, ou gens qui faisoient mine d'estre à leur deuotion, venant aussi de receuoir aduis de Messieurs de Bellievre & de Sillery, comme le Traitté de Paix avec le Roy d'Espagne est fort aduancé, ayant en fin passé l'article de la reddition de toutes les places que les Espagnols tiennent dependantes de la Couronne de France, où la Bretagne est specialement nommée, & ne restera selon cela que Cambray, pour lequel vous mesme m'auiez tousiours conseillé de ne l'insister pas fort. I'ay aussi nouvelles que la Reine d'Angleterre & les Pays-bas vnis m'enuoyent des Ambassadeurs ; Je ne sçay si c'est pour interuenir en cette Paix ou m'en diuertir, mais ie croy plustost le dernier que le premier : Il faut que vous partiez dans deux iours, tant pour donner ordre aux logemens des troupes de mon armée, qui sont es enuiron de Vitré & Rennes, où il y a plusieurs lieux barricadez, afin qu'il n'en arriue point d'inconuenient, leur faisant faire vne monstre suiuant ce que vous m'auiez escrit l'auoir toute preste ; que pour faire aduancer les Estats, & par consequent la leuée des deniers qu'ils m'accorderont, toutes lesquelles choses vous executastes heureusement les vnes en suite des autres, comme il sera dit cy-apres.

Le jour de vostre parlement, le Roy vous demanda si vous n'auiez point veu Madame de Mercure & luy ayant respondu que non, il vous dit que vous la deüez auoir visitée, tant par ciuilité deuë aux Dames, que pour ce qu'elle disoit que vous estiez parens, & qu'elle vous auoit tousiours fort affectionné; A la verité, Sire, repartistes-vous, tout-cela est vray, car il y a eu des Filles de Bethune mariées en la Maison de Luxembourg, & de celles de Luxembourg en celles de Bethune; & c'est d'un de ces costez là, si les Grands Roys pouuoient auoir de leurs sujets & seruiteurs pour parens, que i'aurois l'honneur de vous appartenir: Je le sçay bien, dit le Roy, mais allez les voir, car cette visite les consolera, d'autant que ie sçay bien qu'ils croient que vous leur estes du tout contraire.

Suiuant donc la volonté du Roy vous fustes voir Mesdames de Martigues & de Mercure, qui vous receurent avec beaucoup d'honneur, de caresses & de complimens entre lesquels Madame de Mercure vous dit que voyant l'estat des affaires de Monsieur son mary, requerir d'auoir des amis pres du Roy elle auoit aussi-tost jetté les yeux sur vous, estans proches parens comme vous estiez, esperant de recourir à vostre faueur, mais qu'elle auoit appris depuis deux iours que vous ne luy rendiez pas office de parent; ains tout au contraire, que vous conseilliez au Roy de les ruiner, qu'elle ne pensoit point que Monsieur son mary ny elle & encor moins vne petite parente leur vniue heritiere que vous auiez, vous eut iamais donné sujet de leur vouloir mal, que s'ils vous auoient apporté quelque desplaisir, sçauoit bien esté innocemment & contre leur intention; & partant vous prioit-elle de les vouloir aimer comme vos parens & amis & les assister de vostre credit pres du Roy; Vous luy vstastes de plusieurs complimens & alleguastes beaucoup de raisons trop longues à reciter, dont la substance fut que vous les reueriez de tout vostre cœur comme ressentant l'honneur que vous auiez de leur appartenir; mais que le Roy & son seruice vous estoient plus chers que toutes choses, & que lors qu'ils se seroient soumis à leur deuoir, ils n'auroient point vn meilleur seruiteur pres de sa Majesté, ny qui leur rendit de meilleurs offices que vous feriez en toute occasion.

Peu après vous montastes à cheual & allastes coucher à Chasteau-Gontier. Le lendemain (ce nous semble-il) à Vitré, où vous donnastes ordre à faire payer les gens de guerre, & les loger de sorte & avec telle police avec l'assistance que vous y firent Messieurs de Salignac & de Mouÿ Marechaux de Camp, que tous les peuples (qui s'estoient retirez dans des bois retranchez, & estoient tous les iours prests d'en venir aux mains les vns contre les autres) vous en enuoyerent faire des remerciemens, & donnoient tout publiquement mille louanges, cela vous fit aussi merueilleusemēt bien recevoir à Rennes, où l'on vous logea en vn fort beau logis chez Mademoiselle de la Riviere, femme à tout faire, des plus habiles, galantes & de la meilleure compagnie qu'il se peut imaginer, & qui eut tāt de soin de vous faire bien passer le temps, que nous vous auons ouy dire maintes-fois depuis n'auoir iamais mené vne si douce vie. les affaires publiques pour lesquelles vous estiez enuoyé s'estans renduës si faciles qu'il ne vous y fut besoin d'aucun soin ny sollicitation, les Estats ayans volontairement accordé huit cens mille escus au Roy, & fourny leur Tresorier pour en faire l'aduance, à sçauoir; cent mil escus chacun des premiers deux mois, & deux cens mille escus de six mois en six mois apres; &

*Don du Roy
à Monsieur
de Roissy.*

s'en r'embourser & des interets d'icelles sommes sur vne imposition de quatre & deux escus pour pipe de vin; ayant donné aduis au Roy de tout cela il vous en sceut merueilleusement bon gré, & encor plus de ce que ceux de la Prouince vous ayant voulu donner six mille escus, vous les auiez refusez, tellement que pour le tesmoigner il vous enuoya vn don de dix mille escus, à prendre sur les plus clairs deniers de son Espargne, dont il ne faut point demander si vous fustes bien payé. car ceux de la Prouince l'ayant sceu voulurent que cette somme fut prise outre les huit cens mille escus du Roy: & fut le premier present de somme notable que le Roy vous eut encore fait depuis vingt-six ans qu'il y auoit que vous le seruiez, tous les precedens biens-faits n'ayans iamais passé deux mille escus, reserué les quatre mille qu'il vous donna lors que vous luy apportastes tant d'argent à Rouen.

*Sejour du
Roy à Nantes.*

Pendant vostre sejour d'vn mois ou six semaines à Rennes, Le Roy acheua son traité avec Monsieur de Mercure, & s'en alla sejourner à Nantes, où tous les Deputez de ceux de la Religion & quelques vns des Principaux Seigneurs faisans profession d'icelle se rendirent, pour demander au Roy vn Edit perpetuel, sous lequel ils vescussent doresnauant & non plus sous le simple benefice prouisionnel d'vne Trefve; ce qui leur fut accordé.

*Edit du Roy
en faueur
des Reformez.*

*Arrivée des
Ambassadeurs
deur d'An
gleterre &
Holande
vers le Roy.*

Les Ambassadeurs d'Angleterre qui fut le Millord Secretaire, Cecille & de Hollande qui fut l'Admiral Iustin de Nassau, arriuerent aussi en ce lieu pour diuertir le Roy de conclurre la Paix avec les Espagnols. Le premier luy offrit en cas qu'il voulust faire la guerre de fournir & souldoyer incessamment six mille hommes de pied & cinq cens cheuaux Anglois; Et le second quatre mille hommes de pied, & outre cela tous les deux ensemble de l'assister d'artillerie, viures, munitions & nauires de guerre pour la reprise de Calais & Ardres seulement, mais vne infinité de raisons trop longues à desduire, empescherent le Roy d'accepter ces offres & le firent resoudre d'agreer la Paix, qui fut peu apres concludé à Veruins, laquelle ne l'empescha pas neantmoins de continuer ses alliances avec l'Angleterre & les Prouinces vnies, & de leur promettre toute assistance d'argent comme en payement de debtes, afin que le Roy d'Espagne ne pust auoir iuste sujet de se plaindre d'aucune infraction de Paix: Nous auons traité toutes ces affaires (tant grandes, importantes & de si longue discussion qu'il se pourroit faire vn gros volume des particularitez d'icelles) ainsi succinctement, tant pource que vous n'eustes quasi nul part en icelles que pource que plusieurs Historiens les ont fort au long insérées en leurs liures.

AFFAIRES DE COVR, D'ESTAT, FINANCE, POLICE, & Domestiques.

CHAPITRE LXXIX.

*Voyage du
Roy à Ren-
nes.*

TOUTES ces affaires ainsi heureusement, & avec d'exterité accomplies; Le Roy s'en vint à Rennes, où vous auiez tousiours sejourné pendant toutes ces faciendes, auquel lieu estant arriué, il se trouua obligé d'y demeurer quelque temps, afin d'accelerer par sa presence les expeditions de plusieurs choses d'importance qui auoient esté resolues; & s'estimant com;

me oisif (pource qu'il n'auoit rien à faire qu'à s'enquérir de ce que les autres faisoient & comment ils aduangoient les affaires dont il leur auoit donné charge) il essayoit de se diuertir en s'occupant tantost à l'entretien de plusieurs Dames de qualité de la Prouince qui estoient venuës exprès pour auoir l'honneur de le voir, tantost à visiter Madame de Monceaux qui se trouuoit fort grosse (comme de fait, elle accoucha peu après d'un fils qui fut nommé Alexandre) tantost à se trouuer aux ressiouyances que demenoient les Dames de la Ville, pour tant d'heureux succez d'or il estoit la cause, tantost à faire des parties à courir la bague, joüer au balló, à la longue & à la courte paulme, & tantost à la chasse, à laquelle par deux diuerses fois il vous comanda de le suivre disant auoir à vous parler de quelques affaires d'importance, chose qu'il auoit desia faite par deux fois auparauât, l'une à S. Germain & l'autre à Angers, sans qu'en pas vne des quatre il vous eut néanmoins iamais dit chose d'apparente consequence, de sorte qu'estant en peine de telles procedures, & vous alambiquant l'esprit à descourir les causes d'icelles, vous vinstes à vous imaginer, car vous nous auez conté cette histoire tout du long, de laquelle & du discours qui se passa entre le Roy & Mr. de Bouillon, si nous auons oublié quelques particularitez importantes, où les auons renduës trop concises. Nous vous supplions, Monseigneur, de les vouloir suplérer, & aussi d'en retrancher ce que vous y recognoistrez de prolix ou de superflu, nostre esperance estant que vous prendrez la peine d'en faire autant de tout le surplus de ces Memoires.

Vous vintes donc à vous imaginer que ce Prince pouuoit auoir en l'esprit quelques fantaisies que luy mesme n'approuuoit pas, & qu'il croyoit bien que vous feriez peut-estre encor moins, & partant eut esté bien aisé que vous les eussiez sçeuës, sans estre obligé de vous les dire, apprehendant les liberttez que ces commandemens absolus vous auoient fait prendre de luy dire tous iours verité, & de ne luy celer nul de vos sentimens sur les affaires qu'il vous proposeroit ou seulement tesmoigneroit de vouloir entreprendre.

Or vn certain iour qu'il estoit allé au sortir de son dîner chez l'Alloüé de Rennes visiter Monsieur de Bouillon qui estoit logé chez luy & detenu au liët à cause des goutes, apres qu'il l'eut entretenu assez long-temps seul à seul ayant fait sortir tout le monde hors de la chambre, il arriua qu'ainsi que le Roy estoit desia redescendu le degré pour s'en retourner en son logis, il vous vit entrer dans la court de celuy où il estoit, & lors ayant commandé de faire ouvrir vn iardin assez beau qu'il y auoit là dedans, il vous appella & vous ayant pris par la main (à nud & passé ces doigts entre les vostres comme c'estoit sa coustume) il vout dit allós nous promiener nous deux seuls, car i'ay à vous entretenir longuement de choses dont i'ay esté quatre fois tout prest de vous parler, vous ayant par autant de fois fait venir avec moy à la chasse, vous en souuiet-il bien? mais tousiours me sont suruenües (en ces occasions) diuerses fantaisies en l'esprit qui m'en ont empesché, mais à présent ie m'y suis résolu & sur cela estans entrez dans le iardin tous seuls, & ayant commandé aux gardes de ny laisser aller personne apres auoir fermé la porte, il vous parla ainsi, auant que de vous entretenir sur le sujet qui m'a fait vous amener en ce lieu. Je vous diray comme nous venons d'auoir de grands discours Monsieur de Bouillon & moy, car comme vous sçauetz, il n'est pas homme à vn mot, ny qui manque d'inuention ny de belles paroles, lors qu'il veut parer de bien lourdes fautes de la belle robe d'innocence, il ma tenu vne infinité de

*Discours du
Roy à Mr.
de Rosny
touchant Mr.
de Bouillon
& son Ma-
riage.*

beaux langages & fait plusieurs belles protestations; mais nonobstant tous ces deguïement & allegations, ie n'ay pas laissé de luy ramenteuoir quelques vnies de ses plus noires & plus grandes malices (car si i'eusse voulu les luy reprocher toutes il m'eut fallu plus de temps que ie n'en ay esté avec luy) & entre les autres n'ay- je pas oublié les bons tours qu'il m'auoit faits durant le Siege d'Amiens, m'ayant esté rapporté de diuers endroits & tres-bien iustifié (comme vous ne l'ignorez pas car i'ay bien sçeu que vous en auez escrit en ces termes à Monsieur de la Trimouille, lequel quelque profession d'amitié que vous ayez faite ensemble & bons offices que vous essayez de luy rendre tous les iours a fait des risées de vos lettres) que ma bonne Tante de Rohan avec toutes ces resueries, luy, Messieurs de la Trimouille, du Pleffis, de Sain& Germain, Clan, de Beaupré, de Berticherés, de Lesignian, de la Casse, de Preaux, de la Valliere, de Bassignac, Constants, Aubigny, Reignac, Bessais, la Sausaye & autres, auoient couru & tracassé par les Eglises & Synodes, & vsé d'vne infinité de mauuais discours, artifices & calomnies, non seulement pour mettre tous ceux de la Religion en ombrage de moy, mais aussi pour les disposer à prendre ouuertement les armes, alleguant entre autres raisons, que moy ayant ainsi legerement changé de Religion, non par ignorance ou faute de cognoistre la verité, mais par pure ambition & auoir plus de liberté à me plonger és plaisirs & delices mondains (car ce sont les propres termes dont a vsé cette satyrique langue d'Aubigny) sans m'estre soucié de mettre leurs consciences en liberté & leurs biens, vies & fortunes en seureté, en leur donnant vn Edit perpetuel, & non les laissant dans vne tolerance prouisionale du feu Roy, qu'il ne falloït plus que ceux de la Religion s'attendissent à aucuns miens biens-faits, ny gratifications volontaires, ny que ie leur donnasse les conditions aduantageuses qui leur estoient necessaires pour se maintenir & mettre en pouuoir de deffence contre leurs ennemis, sinon par force, par la necessité de mes affaires & le besoin que ie pourray auoir de leur assistances & seruices; & qu'estant par ces raisons du tout necessaire de prendre vn temps à propos pour obtenir ces choses de moy: Ils n'en eussent peu choisir vn plus opportun que celuy qui lors se presentoit; l'Espagnol ayant vn grand pied dans la France. Monsieur de Mercure faisant tousiours la guerre, plusieurs malcontens grondans encores dans l'Estat, moy estant en necessité d'argent & engagé en vn grand Siege, qu'il ne falloït point douter que le Cardinal Archiduc (comme c'estoit chose à quoy il se preparoit) ne fit bien tost leuer, & principalement si eux prenoient les armes; ceux de la Religion ne deuant rien tant apprehender qu'vne Paix generale, tant dedans que dehors le Royaume, qui puisse produire des amitez, alliances & vnions, entre les Couronnes de France & d'Espagne, & par icelles entre le Pape, l'Empereur & autres Princes Catholiques qui entreprennent à communes armes (comme il n'y a point de doute qu'ils n'en ayent tousiours le dessein dans le cœur) la ruine & entiere destruction de la Religion Reformée & Protestante, aussi bien en France que hors icelle: Et partant falloït-il preuenir de si grands inconueniens par la continuité des guerres & necessitez du Royaume, voire y en auoit-il eu d'entre eux (& par là pouuoit-on iuger iusques à qu'elles extrémitez tels broüillons estoient capables de porter les affaires, car ie ne dis ny ne diray rien qui ne soit dás les lettres d'aduis qui m'en ont esté données) lesquels pour se faire voir exceller en celle de Religion,

*Broüillons
espris entre
ceux de la
Religion.*

ou estimer ſçauans en l'histoire auoient fait grand cas d'un certain conſeil d'un Pape donné à vn Roy de Naples de la maifon de France, qui auoit prifonnier en ſes mains ſon compediteur au Royaume, par lequel il luy mandoit (ie ne ſçay ſ'il me pourra bien ſouuenir des termes & des noms propres qui ſont dans la lettre que l'on m'en eſcrit) que la mort de Conradin eſtoit la vie de Charles; & que la vie de Conradin eſtoit la mort de Charles, lequel aduertiffement, diſoient-ils deuoit ſeruir d'inſtruction à ceux de la Religion en France, pour faire cognoiſtre (à cauſe de la haine que l'on leur porte & du deſſein ſans diſcontinuation que l'on auoit de les exterminer) que la proſperité, force, puiffance, opulence & tranquillité bien aſſeurée du Royaume, deuoit eſtre eſtimée la ruïne, calamité, deſtruction & deſolation de ceux de leur profeſſion, & l'abaiffement, foibleſſe, neceſſité & continuelle infeſtation de l'Eſtat, l'accroiſſement, force, repos & ſeureté des Eglifés Reſormées; ſurquoy ie luy ay proteſté (pour luy faire perdre cette opinion) de tout ce que vous m'avez ſouuent ouy dire de mes bonnes intentions à la conſeruatiō de tous ceux de la Religion dans mon Royaume & du deſſein formel que i'ay dans l'eſprit de faire vn iour puiffamment la guerre à l'Eſpagnol, eſtant certe paſſion la plus violente de toutes celles que ie ſçautois auoit. Puis ay adjoûté que luy (ayant trouué tout le corps en general de ceux de la Religion entièrement alienné de telles fantaifies, ny de rien faire qui me puſt deſplaire, ſur tout pendant que ie ſerois occupé en vn ſi grand Siege) n'auoit pas quitté le deſſein de me nuire; mais ne ſe pouuant ſeruir des Huguonots en general, auoit eſſayé de me broüiller par le moyen de quelques Catholiques en particulier, dont ie luy ay allegué tout ce que vous avez veu que l'on m'en a eſcrit, & ſur tout la priſe de Mandé par Foſſeuze, & l'eſcapade du Comte d'Auuergne, leſquels n'auoient rien fait que ſuiuānt ſes conſeils & aduis, ie ne luy ay celé nō plus les diuers, mais tres-certains aduis, qui m'auoient eſté dōnez (& dōt ie luy ay dit n'eſtimer point qu'il n'ait eū toute cognoiſſance & participation) des mauuais langages qu'aucuns de ceux de la Religion auoient tenus aux Sieurs Cecille & Iuſtin de Naſſau en particulier, & des inſtantes ſolicitations dont ils auoient vſé vers eux en general, pour les perſuader à s'oppoſer formellement, au nom de ceux qui les auoient enuoyez, à la Paix, que l'on voyoit bien que ie me diſpoſois de conclurre avec les Eſpagnols par l'entremiſe du Pape, vſant pour cet eſſet, de toutes les raiſons & remonſtrances que leur grande prudence leur pourroit ſuggerer, iuſques à en venir finalement (au cas que ie vouluſſe paſſer outre) à vne proteſtation de rupture d'alliance, & qu'eux auſſi non ſeulement s'accommoderoient & traiteroient Paix avec le Roy d'Eſpagne, mais auſſi conclurroient vne alliance eſtroite en forme de Ligue offenſiue & deſſenſiue pour le recouurement à communes armes & pourſuites de toutes les pretentions, que l'Eſpagne & l'Angleterre pouuoient auoir ſur diuerſes Prouinces de France; quoy (comme ie luy ay dits) que telles menées, pratiques & ſolicitations euſſent eſté; Mais par la ſeule prudence & diſcretion des deux Ambaſſadeurs auſſi peu aduantageuſes à leurs mauuais deſſeins, & pernicieuſes aux miens equitables, qu'auoient eſté tous leurs autres monopoles dans mon Royaume; ainſi que ie le recognus deux ou trois iours apres, d'autant que ces deux Ambaſſadeurs (mais de cecy n'en ay-je rien dit à Monſieur de Bouillon) m'ayant enuoyé prier de leur donner vne audience

*Prudence du
Roy accom-
pagné de
courage &
de iugement*

*Discours du
Roy touchant
les Deputez
d'Angleterre
re & Ho
Landois.*

où ie fusse seul & eux aussi, ou si ie voulois auoir quelques vns de mes seruiteurs, que ce fut seulement vous & Lomenie, pour ce qu'ils sçauoient bien que vous estiez tout à moy, & n'auiez nuls mauuais desseins contre vostre patrie, ma personne, ny leurs pays & affaires aussi: Mais vous estant lors à Rennes, ie leur manday que ie ferois seul, tellement que m'estans venus trouuer seuls, & m'ayant proposé vne alliance & association perpetuelle, pour faire sans intermission conjointement la guerre au Roy d'Espagne, & sans que l'un des trois peut traiter Paix ny Trêue que par le consentement des deux autres, auquel cas si ie m'y voulois resoudre ils auoient charge (pource qu'ils ne doutoient point que ce ne fut à moy à faire & soustenir les plus grands efforts) de m'offrir (& à cela obliger ceux qui les auoient enuoyez) vn secours continuel de dix mil hommes de pied, mille cheuaux bien entretenus & payez dans mes armées, autant de vaisseaux bien armez que la necessité des affaires qui me suruiendroient le pourroit requerir, & des artileries, viures & munitions proportionnées au besoin que i'en pourrois auoir, sur lesquelles propositions que ie ne voulus contester, après les auoir courtoisement remerciez de leurs belles & tres-aduantageuses offres, & tesmoigné de leur en sçauoir le gré & auoir les ressentimés qu'elles meritoient, ie les priay seulement de considerer que les differences & diuersitez voire contrarietez qui se trouuoient, entre leurs pays, terres & Seigneuries & les miennes, & situations qualitez de terres, heritages & reuenus tant publics que priuez, Dominations des superieurs, & subiections des inferieurs, Loix, polices, disciplines, constitutions, humeurs, dispositions & conditiós des peuples, Estat present des affaires & formes de Gouvernement, estoient cause que ce qui se trouuoit aduantageux ou supportable, és vns estoit tres-dommageable, voire insupportable aux autres: Leurs pays estans tellement circuits & environnez de mers, grands fleuues, riuieres, canaux, paluds & marescages, qu'ils s'estoient rendus inaccessibles & hors de tout danger d'attaquement & inuasion d'ennemis, reserué par la mer, sur laquelle leurs forces estoient tellement superieures à toutes autres qu'ils n'auoient rien à craindre: au lieu que la France estant ouuerte de tous costez & par terre & par mer, & ses aduenués faciles en l'un & en l'autre pource qu'elle estoit foible en vaisseaux.

Elle auoit besoin venant à estre reduite sur la deffensue d'autant d'armées que de Prouinces pour preuenir toute hostilité, leurs terres, heritages & reuenus estans bien labourez, entretenus & mis en leur iuste valeur, au lieu que la France estoit lors quasi reduite en desert, & tous les reuenus publics & priuez la plus part en non-valeur; leurs dominations bien establies sans disputes & leurs sujets accoustumez à l'obeyssance: voire ne respiroiét que bõne volonté & affection, au lieu qu'il ny auoit par maniere de dire que trois iours que i'estois reconnu pour Roy & cela nõ pas encore generalemēt & que mes sujets pour la plus part ne se pouuoient accoustumer à l'obeyssance absoluë ny à la bien-veillance inalterable, leurs loix, polices, disciplines & constitutions estans bien establies & obseruées sans opposition ny contrauention; au lieu que celles de France estoient quasi toutes peruerties renuerfées & sans aucune execution, les humeurs, dispositions & conditions de leurs peuples estans bien recognués assureés & prosperes; au lieu que l'on ne recognoist du tout rien en celles des François & qu'il n'y a parmy eux que ruine, desolatió & desordre: l'estat present de leurs affaires estat tres-splidemēt fondé sans qu'il eust

besoin de nouueaux ordres, establiſſemens & reglemens ; au lieu que celui
 des affaires de France estoit plein de confusion, dispersion & auoit besoin
 d'estre reformé en son tout & en ses parties ; & les formes de leurs Gouver-
 nemens estans continuez au contentement & gré de tous sans aucuns desirs
 tendans à innouation, au lieu que celles du Gouvernement de France estoient
 ordinairement aussi diuerses, qu'il y venoit de nouueaux Roys & de nou-
 ueaux Conseillers & Administrateurs d'affaires, lesquels encor le plus sou-
 uent ne pouuoient rien faire au gré de tous, voire arriuoit-il le plus ordina-
 rement, que ce qui plaisoit à vn, desplaisoit à cent ; non que pour toutes ces
 difficultez (leur dis-je) mon courage soit abaissé, mes cordiales affectionz
 enuers la Reine d'Angleterre ma bonne Sœur, & Messieurs les Estats mes
 loyaux amis soient en aucune façon diminuées, ny mes esperances de battre
 vn iour l'Espagnol affoiblies : mais pour vous faire comprendre que n'y ayant
 quasi eu Ville ny Chasteau dans mon Royaume, qui ne se soit senty des ruy-
 nes & desolations de la guerre, ny reuenus publics & priuez qui ne soient en
 degast & non valeur, la France & moy auons besoin de reprendre haleine &
 sous le benefice de quelque espece de cessation d'armes, pouuoit repare
 tous ces defauts ; comme ie suis bien assuré de faire de telle sorte que i'aurois
 d'autant plus de moyen de les secourir d'argent sous pretexte de payemens
 de debtes ; comme ie leur promettois de n'y manquer pas, les priant de faire
 trouver bonne aux lieux ou ils s'en retourneroient, la Paix où toutes ces rai-
 sons me conuioient d'entendre ; desquelles remonstrances, apres quelques
 petits discours ils montrèrent de se contenter ; voire de recognoistre que i'a-
 uois raison & d'approuer celles que ie leur auois alleguées ; disant en ma
 louïange qu'ils s'estonnoient de me voir auoir vne tant generale & parfaite
 cognoissance non seulement de toutes les parties & affaires de mon Royau-
 me ; mais aussi de la pluspart de leurs estats ; toutes lesquelles choses ils me
 promettoient de faire valloit, en sorte que i'en aurois contentement, & que ie
 ne trouuerois nulle alteration en la bien-veillance & affectiō de ceux au nom
 desquels ils parloient & sur cela se retirerent. De tous lesquels derniers dis-
 cours, i'ay bien dit vne partie à Monsieur de Bouillon, & pour conclusion
 (apres quelques repliques qu'il m'a faites lesquelles seroient trop longues)
 que sans l'accuser n'y excuser aussi du tout, d'auoir tousiours esté l'vn des
 principaux auteurs de toutes telles menées, ie luy voulois bien dire que cō-
 me i'auois pardonné à tous mes ennemis, ie ne me voulois pas monſtrer moins
 indulgent enuers mes seruiteurs, au nombre desquels ayât tousiours fait pro-
 fession d'estre ; aussi l'asseurois-je, voire luy donnois ma foy & ma parole, que
 ie rendrois à iamais inuiolables, d'auoir oublié toutes ses fautes passées & les
 trauerſes qu'il m'auoit données ; mais aussi le voulois je bien aduertir, qu'estant
 maintenant pacifique dans mon Royaume & dehors, ie ne voulois plus souf-
 frir que l'on manquast au respect & obeïſſance qui m'estoient deubs, & partant
 non seulement ie luy commandois comme son Roy & son maistre ; mais aussi
 le priois comme son amy particulier de viure d'vne autre façon qu'il n'auoit
 fait, de m'aymer veritablement & de me seruir loyalement, s'il ne vouloit à
 l'aduenir autant esprouuer ma iuste seuerité qu'il auoit fait ma trop indul-
 gente clemence : & sur cela en l'embrassant me suis separé de luy sans vou-
 loir escouter sa responce ; & remettant au temps à faire voir cōment ces dou-
 ces & amiables remonstrances auront profité en vn tel esprit, ie reuiendray

au discours pour lequel ie vous auois emmené en ce iardin, lequel ie ne commenceray point (afin de l'abreger) par vous représenter les perils & les hazards que i'ay courus, & les peines, fatigues, soucis & ennuis par lesquels i'ay passé auant que ie sois paruenu à estre Roy paisible dedàs & de hors le Royaume ; comme ie m'en vois à la veille par le traité de Veruins qui s'en va conclud, n'estimant quasi plus rien ce qui reste à reduire ny mesme le Marquisat de Saluces, car ie recouureray tout cela en me jouiant, lors que ie n'auray plus à faire qu'à vn Duc de Sauoye, & quelques petits particuliers non soustenus ouuertement d'Espagne) mais ie viendray aux trauaux qu'il me faudra supporter parmy les negoces & affaires politiques & en l'establissement des ordres, loix, reglemens & disciplines, tant ciuiles que militaires, esquelles i'aprehende qu'il me conuiendra vacquer assiduellement, n'ayant iamais eu l'humeur bien propre aux choses sedentaires, & me plaissant beaucoup plus à vestir vn harnois, picquer vn cheual & donner vn coup d'espée, qu'à faire des Loix, tenir la main à l'obseruation d'icelles, estre tousiours assis dans vn conseil à signer des Arrests, ou voir examiner des estats de Finance; & n'estoit que ie m'attends d'estre en cela secouru de Beliévre de Vous, de Villeroy, de Sillery & de deux ou trois autres de mes seruiteurs que i'ay en fantaisie, ie m'estimerois plus mal-heureux en temps de Paix qu'en temps de guerre ; quoy que ie cognoisse bien neantmoins, que sans ces ordres, formes & menagemens, il me seroit impossible de paruenir à cette gloire que ie me suis proposée, par le reestablissement de ce Royaume en son ancienne grandeur & splendeur & la descharge & soulagement des peuples que Dieu m'a commis, du regime desquels ie seray vn iour obligé de luy rendre compte, ne voyant en tous ces beaux & magnifiques desseins qu'un seul deffaut & manquement, (lequel toutesfois ne laisse pas de m'affliger de telle sorte qu'il me fait quasi perdre courage & n'auoir plus autre dessein que de viure au iour la iournée, comme l'on dit, & pousser le temps à l'espaule ainsi que les faineants) qui est de sçauoir au profit de qui viendra tout mon trauail apres moy, & si mes labours auront leurs iustes retributions, que i'estime consister en vne bonne renommée dans le monde, en la loüange que me donneront, au gré que me sçauront, & en l'affection que tesmoigneront à ma personne & à ma memoire ceux qui auront à me succeder ; d'autant qu'en l'estat ou sont de present les affaires de m'a succession au Royaume, il y a plus d'apparence d'une prochaine dissipation d'Estat & renuersement de mes ordres, formes & menages establis, que de voir vne imitation de mes Conseils desseins & conduite ; attendu les diuerses pretentions & contentions toutes préparées, entre mon nepueu le Prince de Condé & les autres Princes de mon sang, ausquelles il semble impossible d'apporter des remedes certains, si ie ne me dispose à donner des enfans venans de moy à la France: comme c'est chose que i'ay tousiours infiniment desirée, & de laquelle i'ay pris bonne esperance depuis que l'Archeuesque d'Vrbain, les Sieurs du Perron, d'Ostar, de Marquemont & autres Ecclesiastiques à Rome, m'ont donné aduis que le Pape facilitera en tout & par tout mon des-mariage, tant il desire & souhaite que ie laisse la succession du Royaume de France, libre & sans dispute.

De sorte qu'il semble ne rester plus pour l'accomplissement de ce dessein sinon de voir s'il y aura moyen de me trouuer vne autre femme, si bien conditionnée que ie ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie,

qui

qui est (selon mon opinion) d'auoir vne femme, laide, mauuaife, & despitée, au lieu de l'ayse, repos, & contentement que ie me serois proposé de trouuer en cette condition, que si l'on obtenoit des Femmes par souhait, afin de ne me repentir point d'vn si hazardeux marché, l'en aurois vne, laquelle auroit entre autres bonnes parties, sept conditions principales: A sçauoir: Beauté en la personne, Pudicité en la vie, Complaisance en l'humeur, Habilité en l'esprit, Fécondité en generation, Eminence en extraction, & Grands Estats en possession: Mais ie croy (mon amy) que cette Femme est morte, voire peut-estre n'est pas encor née ny presté à naistre, & partant voyons vn peu ensemble quelles Filles ou Femmes dont nous ayons ouï parler seroient à desirer pour moy, soit dehors soit dedans le Royaume; & pource que j'y ay desia (selon mon aduis) plus pensé que vous; Je vous diray pour le dehors que l'Infante d'Espagne quelque vieille & laide qu'elle puisse estre, ie m'y accommoderois, pouruë qu'avec elle l'espousasse aussi les Pais-bas, quand ce deuroit estre à la charge de vous redonner le Comté de Bethune; Je ne refuserois pas non plus la Princesse Reibelle d'Angleterre, si comme l'on publie que l'Estat luy appartient, elle en auoit esté seulement déclarée presumptiue heritiere: mais il ne me faut pas attendre à l'vne ny à l'autre, car le Roy d'Espagne & la Reine d'Angleterre sont bien esloignez de ce dessein-là: L'on m'a aussi quelques fois parlé de certaines Princeses d'Allemagne, desquelles ie n'ay pas retenu le nô, mais les Femmes de cette region ne me réuiennent nullement, & penserois si i'en auois espousé vne, de deuoir auoir tousiours vn lor de vin couché auprès de moy, outre que i'ay ouï dire qu'il y eut vn iour vne Reine en France de cette nation qui la pensa ruyner; tellement que tout cela m'en degousté. L'on m'a parlé aussi de quelqu'vne des Sœurs du Prince Maurice, mais outre qu'elles sont toutes Huguenottes, & que cette alliance me pourroit mettre en soupçon à Rome; & parmy les zellez Catholiques, qu'elles sont Filles d'vne Nonnain; & quelque autre chose que ie vous diray vne autre fois m'en aliene la volonté: Le Duc de Florence à aussi vne niépce que l'on dit estre assez belle; mais estant vne des moindres maisons de la Chrestienté qui porte titre de Prince, n'y ayant pas plus de soixante ou quatre-vingts ans que ces deuanciers n'estoient qu'au rang des plus illustres Bourgeois de leur Ville & de la mesme race de la Reine Mere Catherine qui à tant fait de maux à la Frâce & encor plus à moyen particulier, l'apprehende cette alliance, de crainte d'y rencontrer aussi mal pour moy, les miens & l'Estat: Voila toutes les estrangeres dont i'estime auoir esté parlé. Quant à celles de dedans le Royaume, vous auez ma niépce de Guyse, qui seroit vne de celles qui me pleroit le plus, nonobstant ce petit bruit que quelques malins esprits font courir, qu'elle ayme bien autant les poulets en papier qu'en fricassée: car pour mon humeur; outre que ie croy cela tres-faux: l'aymeroie mieux vne femme qui fist vn peu l'amour, qu'vne qui eust mauuaife teste, de quoy elle n'est pas soupçonnée: mais au contraire d'humeur fort douce & d'agreable & complaisante conuersation & pour le surplus de bonne maison, belle, de grande taille & d'apparence d'auoir bien tost de beaux enfans, n'y apprehendant rien que la trop grande passion qu'elle tesmoigne pour sa maison & sur tout ces Freres, qui luy pourroient faire naistre des desirs de les esleuer à mon prejudice, & plus encor de mes enfans si iamais la regence de l'Estat luy tomboit entre les mains: Il y a aussi deux filles en la maison du Mayne, dont l'aînée quelque noire qu'elle soit

*Desirs du
Roy touchant
vne Femme.*

*Proposition
de diuerses
Femmes
pour le Roy.*

ne me desplairoit pas, estants sages & bien nourries : mais elles sont trop ieunettes. Deux en celle d'Aumalle, & trois en celle de Longueville qui ne sont pas à mespriser pour leurs personnes, mais d'autres raisons m'empeschent d'y penser. Voilà pource qu'il y a des Princesses ; vous avez apres vne fille en la maison de Luxembourg, vne en la maison de Guimené ma cousine Catherine de Rohan ; mais cette-là est Huguenotte & les autres ne me plaisent pas, & puis la fille de ma cousine la Princesse de Conty de la maison de Lucé, qui est vne tres-belle fille & bien nourrie, aussi seroit ce celle qui me plairoit le plus si elle estoit plus âgée, mais quand elles m'agrèroient toutes, pour si peu que i'y recognois, qui est-ce qui m'assurera que i'y rencontreray conjointement les trois principales conditions que i'y desire, & sans lesquelles ie ne voudrois point de Femme ? A sçauoir, Quelles me feront des Fils, qu'elles seront d'humeur douce & complaisante, & d'esprit habille pour me soulager aux affaires sedentaires ; & pour bien regir mon Estat & mes enfans s'il venoit faute de moy avant qu'il eussent âge, sens & iugement, pour essayer de m'imiter : comme apparemment cela est pour m'arriuer, me mariant si avant en l'âge. Mais quoy donc, Sire (luy respondistes-vous) que vous plaist-il entendre par tant d'affirmatiues & de negatiues, desquelles ie ne sçauois conclure autre chose sinon que vous desirez bien estre marié, mais que vous ne trouuez point de Femmes en terre qui vous soient propres, tellement qu'à ce conte il faudroit implorer l'ayde du Ciel, afin qu'il fist rajeunir la Reine d'Angleterre, & ressusciter Marguerite de Flandres, Madamoiselle de Bourgogne, Ieanne la Locca, Anne de Bretagne, & Marie Stuart, toutes riches heritieres, afin de vous en mettre au choix : car selon l'humeur que vous avez resmoignéé parlant de Clara, Eugenie, vous seriez homme pour agréer quelques vnes de celles-là qui possedoient tant de grands Estats : Mais laissant toutes ces impossibilitez & imaginations vaines à part, voyons vn peu ce qu'il faut faire, car de toute necessité (tant pour les raisons que vous mesmes avez alleguées, que de crainte que n'ayant point d'enfans, ce defaut vous fit perdre le courage necessaire d'esleuer vostre Royaume en la splendeur ou j'espere de le voir par vostre vertu) il faut que vous soyez promptement desmarié, puis aussi-tost remarié à quelqu'vne de celles que vous avez nommées, si mieux vous n'aymez faire vne chose dont ie serois d'aduis si j'estois capable de vous donner conseil en chose sujette à tant de diuers accidens, sans vous en declarer neantmoins que toutes les formalitez pour l'asseurée dissolution d'avec la Reine vostre Femme n'eussent esté obseruées, qui seroit (& cecy sera vn Conseil pour vous faire rire) de faire publier par tout vostre Royaume, que tous les Peres, Meres, ou Tuteurs qui auroient de belles Filles de haute taille au dessus de 17. à 25. ans eussent à les amener à Paris, afin que sur icelles vous eleussiez pour Femme celle qui plus vous agrèroit, ou les ayant toutes veuës, considerées & entretenuës de paroles, s'il s'en trouuoit plusieurs qui vous agréassent esgallement, les faire mettre en vn logis à part, sous la charge de quelque vieilles & sages Dames à vous du tout confidentes, afin de les obseruer en toutes leurs paroles & actions, cognoistre leurs humeurs & complexions de leur santez & beauté cachées, & autres particularitez necessaires, pour éuiter que vous n'y trouuassiez rien à contre-cœur, qui pust faire apprehender qu'elles n'eussent point de lignée, puis sur les rapports, qui vous en seroient faits former vostre eslection : car pour mô opinion n'y biens n'y Royale extraction, ne vous sont point absolu-

*Responce de
Monsieur de
Rosny au
discours du
Roy.*

*Especede
Conseil pour
vireauxchoix
d'vne femme.*

ment nécessaires, ayez seulement vne femme que vous puissiez aimer & qui vous fasse des Fils, car moyennant cela vous ne devez douter que tout ce qu'il y a de bons François ne s'en resiouyissent, ne reconnoissent pour Roys les enfans qui viendront de ce mariage & ne les aiment de tout leur cœur sous espérance qu'ils imiteront les vertus du Pere; quoy qu'il soit souuent arriué que de grands personnages & tres-excellents Princes ayent produit de fort chetifs enfans, de quoy Ninus, Anaxindaris, Nabugodonosor, Cyrus, Alexandre, César Auguste, Trajan, Constantin, Charlemagne & autres en bon nombre seruent de suffisante preuues. Or bien, dit le Roy, laissant vostre aduis à part (d'vne assemblée de tant de filles qui appresteroit à rire au monde, & toutes vos histoires de galands hommes qui ont eu de tristes enfans, car j'espere vous en faire qui vaudront encor mieux que moy) puis que vous concluez principalement à ces trois conditions que la fême que ie prendray doit auoir, à sçauoir qu'elle soit belle, qu'elle soit d'humeur complaisante (car aussi sans ces deux là me seroit il impossible de Paimer) & me fasse des fils, songez vn peu en vous mesme si vous n'en pourriez point cognoistre quelqu'vne, en laquelle tout cela se pult rencontrer; telles nominations, Sire respondites vous, ne se doivent point faire par songes ny fantaisies: mais par vraye science & parfaite cognoissance, or ne scay ie point de filles ny de femmes de tel meritè avec lesquelles j'aye iamais eu assez de familiere conuersation pour en auoir toutes les certitudes requises, tant pour sçauoir s'il n'y a rien de caché, n'y en son humeur n'y en aucune des parties de sa personne & de son esprit, qui vous pult desagreer ou manquer à vous donner des enfans; Et que direz vous dit le Roy si ie vous en nomme vne; le diray Sire (dites vous) que vous aurez eu de plus grandes familiaritez avec elle que moy, & qu'il faut que ee soit vne vesue: car autrement vous ne sçauriez estre bien assureé qu'elle soit capable d'auoir des enfans, y en ayant eu des mieux formées & des plus saines, qui n'en ont iamais peu auoir, ce sera tout ce que vous voudrez respondit le Roy: mais si vous ne vous en pouuez aduiser d'vne ie la nommeray; nommez la donc Sire (dites vous) car j'aduouè que ie n'ay pas assez d'esprit pour cela, O la fine beste que vous estes (dit le Roy) Ah! que si auez bien si vous vouliez, voire celle là mesme que ie pense, car il n'est pas que n'en ayez entendu bruire quelque chose, mais ie vois bien ou vous en voulez venir en faisant ainsi le niais & l'ignorant, c'est en intention de me la faire nommer, & ie le feray: car vous me censeferez que toutes ces trois conditions peuuent estre trouuées en ma Maistresse, non que pour cela ie veille dire que j'aye pensé à l'espouser: mais seulement pour sçauoir ce que vous en diriez, si faute d'autre cela me venoit quelque iour en fantaisie. Je vous dirois Sire (dites vous en sousriant) que comme les filles de Loth n'estimant plus qu'il y eust homme en la terre sinon leur propre Pere, par lequel il leur fust possible de reparer le genre humain qu'elles croyoient pery entierement, passerent par dessus toute pudeur & bienséance; ainsi V.M. pour ne cognoistre femme propre à luy donner des enfans autres que Madame la Marquise, de crainte de priuer l'Estat & nous tous d'vn si grand bien, n'auroit pas apporté toutes les considerations requises à l'esgard de vostre personne & de vostre dignité. Il y a trop de subtilité en vostre replique (dit le Roy) pour me bien satisfaire l'esprit: mais remettant la decision de cette question (sur laquelle vous auez respondu avec artifice) à vne autre fois, voyons vn peu vous & moy de quels inconueniens pourroit estre suivie la con-

*Grands Princes
ces ayant eu
de mal faitz
enfans.*

*Essais du
Roy pour faire
re parler Mr
de Rosny.*

clufion & l'exécution d'icelle, vous ordonnant de m'en parler librement fans apprehender que ie m'en fache puis que ie vous ay choifi pour me dire mes veritez en particulier : mais vous me ferez plaisir de ne l'entreprendre iamais deuant le monde: car ie vous adouë que ie m'en offencerois bien fort. N'y deuant le monde, Sire (dites-vous) n'y en particulier ne feray-je iamais fi sot ny fi impudent que de dire chose que i'estime vous deuoit desplaire, si ce n'estoit que pour le taire vostre vie ou vostre Estat pussent courir fortune ; car en ces deux cas perdrois-je tout respect & discretion, quand mesme i'estimerois en deuoir mourir ou qu'il vous pleust de m'en donner le commandement absolu, comme vous venez de faire maintenant ; auquel rendant obeyffance, ie vous diray Sire, que outre le blasme general que vous en pourriez encourir, & la honte qu'un repentir vous apportera, lors que les bouillons d'amour seront attiedis, que ie ne puis imaginer nuls expediens propres pour desuelopper les intrigues & embarras & concilier les pretentions diuerfes qui suruiendront à cause de vos enfans, nez en si diuerfes manieres & avec des formes tant irregulieres, d'autant qu'outre les beaux contes que l'on en a faits (dont vous en auez sçeu le moins, & toutes-fois ne les auez pas entierement ignorez, sur tout celuy de Monsieur Alibour qui a tant couru: car ie sçay que Regnardiere vous en dit vn iour quelque chose en parole couuertes, que vous entendistes bien neantmoins : car n'en voulant pas faire semblant, vous vous seruistes du despit de Monsieur l'Admiral pour le faire battre afin qu'il se retirast de la Cour) le premier de vos enfans (puis que vous les nommez tels) ne sçauroit nier qu'il ne soit né dans vn double adultere : le second que vous auez à present se croira plus aduantage, à cause que ce ne sera plus que sous vn simple adultere, & ceux qui viendront apres, lors que vous serez marié, ne faudront de pretendre qu'eux seuls doiuent estre estimez legitimes, à toutes lesquelles difficultez ie vous laisseray penser à loisir auant que de vous en dire dauantage. Ce ne sera pas trop mal fait (repartit le Roy) car vous en auez assez dit pour la premiere fois, dequoy ie vous promets bien de n'en dire iamais rien à ma Maistresse, de peur de vous mettre mal avec elle ; car il est vray qu'elle vous aime & encor plus vous estime, quoy qu'il luy reste tousiours quelque scrupule en l'esprit, que vous ne luy ferez pas des plus fauorables aux aduantages que ie voudrois faire à elle & à ses enfans, disant : Que vous mettez tousiours tant cét Estat & ma gloire en aduant, qu'il semble que vous les aimez mieux que mon contentement ny ma personne. Sire, (dites-vous) elle à en cela quelque raison, mais moy aussi n'ay-je pas tort, d'auoir également soin de vous & de vostre Estat, puisque vous sans luy ne sçauriez viure glorieux & content ; ny luy sans vous subsister en splendeur longuement ; vostre seule vertu estant l'esprit qui anime tout ce grand corps. Je troue tout cela bien dit (repartit le Roy) mais voyons de plus pres, si cette action au cas que ie m'y resoluffes, pourroit de mon viuant exciter quelque emotion ou trouble dans l'estat, & qui apparemment seroient ceux qui l'approueroient absolument, ceux qui la tollereroient par respect, obeyffance & complaisance, & ceux lesquels formellement essayeroient de s'y opposer. Et suiuant ce dessein, vous parcouristes toutes les Prouinces de France & discouristes sur les humeurs diuerfes des grandes Villes, peuples & personnages plus qualifiez & puissants, du recit desquels discours nous nous abstiendrons dauant que cela seroit merueilleusement long & pourroit offencer les vns & don-

*Raisons con-
tre le maria-
ge de Mada-
me de Lian-
court.*

ner vanité aux autres, & peut estre ennuyer vous & ceux qui pourront lire ces memoires, lesquels en certaines occasions afin d'en oster l'obscurité & faire mieux cognoistre les humeurs des personnes, & les vraies causes des effets plus extraordinaires: nous confessons que nous nous rendons trop prolixes: tellement que pour abreger nous nous contenterons de vous ramantevoir seulement que le Roy, soit avec verité, soit par artifice, vous donna sujet de croire par ses dernieres paroles, que vos raisons & remonstrances luy auoient aliené l'esprit de ce mariage, de telle sorte que de tous vos longs propos vous ne conclustes autre chose sinon qu'il se falloit bien garder de faire aucune demonstration qu'il eust aucun dessein formé en faueur de nulle fille ny femme, iusques à ce que toutes les formalitez necessaire pour le desmariage eussent esté acomplies, de crainte qu'à cette occasion le Pape, la Reine Marguerite & d'autres encor qui eussent creu s'y deuoit s'entir interressez, ny apportassent des trauerfes & empeschemens; Et sur cela le Roy sortit du iardin où vous auiez demeuré pres de trois heures d'horloge, chacun s'estonnant voire s'ennuyant bien fort de vostant longs propos, les vns discourans d'une façon, les autres d'une autre sur les causes d'iceux & s'en alla souper, & vous à vostre logis; auquel ayant medité sur tout ses discours passez, vous pristres resolution d'escire comme de vous mesme à la Reine de Navarre, pour voir si vos raisons la pourroient persuader à faire les choses necessaires pour faciliter le desmariage du Roy & d'elle: vostre premiere lettre estant telle que s'ensuit.

Lettre de Monsieur de Rosny à la Reine Marguerite.

MADAME,

Voyant que les bizarres caprices de la fortune par lesquelles le Roy; mon vniue Maistre, auoit passé non seulement depuis son enfance jusques à maintenant, mais qui auoient encor dauantage trauerse les deuanciers, commençoient à se moderer & aucunement à s'adoucir, j'ay estimé que tout cela venoit des faueurs & benedictions de Dieu, lequel comme tout Bon & tout Puissant, ne laisseroit point imparfait vn si grand ceuvre & tant necessaire à la Chrestienté; cette douce esperance m'a remis en memoire non seulement les temps de ses plus grandes afflictions, qui furent lors qu'il entra en vostre alliance; & moy à son seruice, mais aussi m'a fait ressouuenir qu'entre les ieunes gens qu'il nourrissoit pres de luy, que moy estant vn de ceux qui se monstroient le plus soigneux à rendre subjection, seruice, & obeysance à vostre Majesté, il me sembloit aussi que i'estois vn de ceux auquel sa bonté tesmoignoit le plus d'affection, & se plaisoit dauantage à l'employer, voire quelquefois à parler à luy, ce qui m'a tousiours rendu tres-desireux de la voir en vne plus auguste fortune que celle que ie luy ay veu posseder par tant d'années, mais celle de mon Maistre me semblant quasi pire que la vostre, d'autant que la pluspart des Potentats de la Chrestienté sembloient conspirer contre sa dignité, sa vie, & mesme son ame, ie creus que quelque grande deuotion que ie puisse auoir à vostre commun seruice & contentement, il me seroit impossible, tant que vous auriez tout deux la fortune contraire, & seriez encor cōtraires en desseins, de r'approcher

iamais intentions, volonte, & desseins de telle aduersion : tellement qu'il ne m'en restoit lors que le seul desir sans aucune esperance de le voir iamais sortir à effet. Or vous dis-je tout cecy ; Madame (ma chere Reine) afin que vous-vous en ressouenant vous ne mesprisiez point le projet que ie fais d'essayer à vous reconcilier sincerement & de bonne foy l'un avec l'autre, & quoy ie voye bien que les choses dont la France a tant de besoin, ne se puissent pas trouver entierement en la reunion de vos personnes, qui est vne succession legitime à cette Couronne ; j'ay estimé que vostre esprit que j'ay toujours reconnu tant excellent, vostre prudence & grand jugement seroient capables de bien recevoir les ouuertures que ie luy proposerois, pour vous faire viure & conuerser ensemble, avec de tels temperaments & assaisonnements que vous y trouueriez tous deux dequoy raisonnablement vous contenter, puis qu'il n'y a rien qui vous doie maintenant estre deuenue tant agreable que de vous pouoir voir continuellement & viure ensemble en toute confiance & sincerité, comme vn bon frere & vne bonne sœur doiuent faire ensemble, chose que ie vous puis asseurer d'estre fort facile, si vous me tesmoignez d'y auoir bien agreable mon entremise. Surquoy attendant l'honneur de vos commandements : Je prieray le Createur, &c. De Rennes ce 13. Aueil 1598. quelque temps apres vous eustes responce à la susdite lettre, telle que s'ensuit.

Responce de la Reine Marguerite à la lettre de Monsieur de Rosny.

MON COVSIN, l'ay receu vne lettre de vous, qui contient plusieurs choses qui meritent consideration, d'aucunes desquelles il m'estoit quelques fois bien souuent souuenue des autres ; vostre lettre m'en a rafraichy la memoire & toutes donné sujet de cherir vostre affection à mon bien & repos, dont les felicitez me sont encor incognuës ; Le pelerinage de mes iours ayant incessamment esté triste & languoureux, partant ne doutez point que ie n'aye receu vos propositions d'vne esperance de mieux comme elles meritent & ne tiendra point à ce qui depend de moy, que le succez n'en soit tel que vous tesmoignez de le desirer, mettant à vn si haut prix les vertus heroïques du Roy, & les moyens qui me seront presentés pour me faire trouuer quelque part en ses bonnes graces, que toutes sortes de conditions ou il sera besoin de me soumettre, me seront tousiours tres-agreables, puis que c'est vous qui m'en parlez avec tant d'affection, vous reputant si vertueux que ie ne receuray iamais conseil de vous qui ne me soit honorable & vtile, ny loy d'vn Roy si prudent & si genereux, que le nostre, qui ne soit equitable & iuste ; & partant pouuez-vous donner commencement à vn si bon ceuvre toutes les fois que vous le jugerez à propos : l'en laisse donc la conduite à vostre prudence & à vostre affection, desquels j'attendray les effets avec impatience, & aussi les occasions de vous tesmoigner que ie suis :

MON COVSIN,

*De Vsson ce 20.
Septembre 1598.*

Vostre tres-affectionnée & fidelle
Cousine MARGVERITE.

DIVERSES LETTRES SVR TOVTES SORTES D'AFFAIRES.

CHAPITRE LXXX.

*Lettres du Roy à Monsieur de Rosny du 18. Avril 1598. & autres dattes
toutes Contre-signées.*

MONSIEUR DE ROSNY, J'ay sçeu le refus que font les Officiers de mes Cours de Parlement, Chambres des Comptes & autres Communautez de ma Ville de Rennes, de fournir dauantage que la moitié des taxes portées par le Roolle qui m'a esté enuoyé par les Estats de mon pays de Bretagne, iusques à ce que tous ceux de la Prouince tenus à mesme attribution en ayent autant, mais considerant la peine que l'on a eüe iusques à cette heure, à tirer d'eux ce qu'ils me deuoient fournir le premier iour de mon entrée avec mon armée en la Prouince, estant tres requis pour mon seruice d'euter la mesme longueur, voire plus grande qu'il est à croire qui se trouuera au fournissement du surplus; ma volonté est & vous mande fort expressement que toutes excuses cessans, vous ayez à faire contraindre toutes lesdites Cours, Chambre & Communautez au payement entier de leur taxe, & vsfer en cela de toutes les voyes les plus exactes & seueres que faire se pourra sans acception de personne quelconque, n'estant mon intentirn de demeurer plus auant frustré de leurs belles promesses & du mespris que ie ressens en cela de mon autorité, m'assurant que ferez serieusement executer sur ce ma volonté; Je prieray Dieu, &c. Escrit à Nantes le 18. Avril 1598.

Signé,

HENRY.

Et plus pas,

POTIER,

*Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du vingt-uniésme Avril 1598.
Contre-signée.*

MONSIEUR DE ROSNY, Je me persuade que vous aurez maintenant recouert & mis ensemble, dequoy payer vne montre à mon armée; C'est pourquoy ie vous enuoye l'estat d'icelle entier de la cauallerie & infanterie, auquel ie desire grandement que vous ayez moyen de satisfaire autant pour leur oster le pretexte qu'ils prennent de mal faire que pour leur donner quelque contentement & moyen de viure, mais si vous n'avez assez d'argent pour y fournir en ce cas ie veux que vous preferiez le payement des gés de pied aux autres, car ie veux les renuoyer en Picardie si tost qu'il auront fait môstre, j'entends les cinq regimés François qui sont en l'armée, Nauarre, Piemont, l'Isle de France, Boniface, & Breauté, lesquels ne peuuent s'y acheminer trop tost pour le bien de mon seruicé, pour les raisons que ie vous diray quand ie vous reuertay; J'ay escrit en Normandie pour leur dresser des Estapes, à quoy ie me promets qu'ils donneront ordre, & ie feray apres aller la cauallerie, ou bien elle viendra avec moy; Car il faut par necessité que ie fois en Picardie dans vn mois au plus tard; le regiment de mes gardes pourra partir en mesme temps avec les compagnies de Suisses que nous retenons,

lesquels ils faut aussi payer, & pareillement celle de Lansquenets, dont ie vous enuoye aussi l'estat, car ie m'en veux seruir : Pouruoyez doncques que mon intention soit suiuite au payement desdits gens de guerre par l'ordre que ie vous mande, & tenez main que nos deniers soyent mesnagez le mieux que faire se pourra, me donnant aduis de ce qui s'en ensuiura ; Au reste ie suis en doute si ie dois aller à Rennes ou non, mandez m'en vostre aduis, mais à vous dire la verité ie serois tres-aise de m'exempter de ce voyage, si mon seruice & le bien de mes affaires pouuoient s'en passer, car ie partirois & retournerois plustost en Picardie où ma presence est tres-necessaire ; Toutes-fois ie m'en resoudray sur ce que vous m'en manderez : Priant Dieu, &c. Escrit à Nantes le 21. Aoust 1598.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de Monsieur de Rosny, au Roy, du 26. Avril 1598.

SIRE,

I'escriuis hier bien amplement à vostre Majesté, en responce sur tous ces precedents commandemens, avec information bien particuliere de plusieurs siennes affaires, depuis il m'a honoré d'une autre lettre que ie viens de receuoir ; suiuant laquelle ie commenceray des ce jourd'huy à faire conter & encaquer l'argent necessaire pour faire faire monstre aux cinq regimens François & à toutes les compagnies de Suisses & de Lansquenets, s'il y eut eu assez d'argent au coffre, i'en eusse fait faire autant aux compagnies de gens d'armes & de cheuaux Legers, aux Officiers & cheuaux d'artillerie, & donné contentement à ceux des viures ; toutes-fois cela ne sera differé que iusques à Mardy prochain que ie feray receuoir les sommes necessaires, ayant appris à ceux qui m'auoient donné parole de fournir l'argent plustost qu'à mon endroit (ainsi que j'ay fait en vostre escole) promettre & tenir est vne mesme chose. Au commencement ceux de cette Prouince, & sur tout de la Ville, me trouuoient vn peu trop exact, mais ayant recogneu par mes procedures que ie ne le suis pas moins à faire obseruer la parole que ie leur donne, qu'à leur faire tenir leurs promesses, ils commencent à trouuer bon ordre & mes formes de proceder, voire à me donner des loüanges au lieu de blasmes, dont j'ay bien sçeu que l'on vous auoit fait des comptes ; Quoy que ce soit ie n'obmettray ny diligence, ny prud'homme pour bien mesnager vos reuenus, assembler vos deniers, les dispenser loyalement & par bon ordre, & soulager conjointement vos peuples, autant que les necessitez presentes me le pourront permettre, & ne crains point le reproche de ce qui aura passé par ma cognoissance & mes ordonnances, n'y qu'il en vienne apres moy vn autre qui fasse mieux. Quand à vostre acheminement à Rennes, ie continué à croire qu'il seroit fort necessaire, d'autant qu'il y a vne infinité d'affaires de consequence auxquelles la presence du Maistre apporteroit vn grand aduancement & amelioration à beaucoup d'autres que i'acheue tant que ie puis, apprehendant que si vostre Majesté part de cette Prouince sans ce faire voir en cette Ville-cy qui s'estime la capitale, qu'il ne demeure plusieurs choses en

arriere, desquelles il y auroit moyen de vous bien preualoir, neantmoins quand d'autre costé ie viens à considerer suiuant ce qu'il a pleu à vostre Majesté de m'en mander par Guichard, les autres affaires plus serieuses & importantes qui se manient vers la Picardie, & que ceux qui si employent vous mandent qu'un trop grand esloignement de vostre personne est suffisante pour faire perdre beaucoup de bonnes occasions, que l'on regretteroit apres; qu'il n'y auroit plus moyen de les recouurer, ie passeray par dessus toutes les causes & raisons qui pourroient prolonger vostre sejour en cette Prouince & voire mes propres desirs (qui tendoient ie ne le nieray point à vostre Majesté à faire en sorte que vous peussiez voir & sçauoir par vous mesmes quels ont esté mes comportemens en cette Prouince, notamment en cette Ville, & en quelle estime i'y suis) & concluderay à courir au plus pressé: car si bien il demeure icy quelques affaires que vostre presence eust grandement facilitées, si ne seront elles pas perduës pourtant, & les laisseray en estat d'en pouuoir profiter avec le temps, mais soit que vostre Majesté vienne ou ne vienne pas, ie m'en vay faire jouier tous mes resors & employer tout mon esprit, mon credit, & mon industrie pour vous assembler de l'argent, afin que vostre Majesté puisse emporter avec elle enuiron cent quatre-vingts mil escus que i'espere auoir tous prests dans dix iours au plus tard (au moins si l'on ne me manque point de promesse, ainsi que l'on me vient encor de donner assurance de n'estre point trompé) afin que vostre Majesté avec les soixante & dix mille escus dont le terme de payement eschet au quinziesme de May prochain, vous ayez de quoy faire faire vne monstre entiere, tant aux troupes que vous remenez avec vous, qu'à celles qui sont corps d'armée en Picardie, qu'aux garnisons de Picardie & Champagne, car autrement ie plaindrois infiniment vostre Majesté d'auoir tant de crieries & d'importunitez à supporter, qu'inailliblement sans cela vous en receuriez en arriuant, & ne seroit pas raisonnable que vous faisant si bien vostre office de grand Roy, de grand Capitaine, & de bon Maître, vous manquassiez au besoin de bons sujets, de vrais seruiteurs & loyaux Officiers, qui eussent soin de vostre soulagement, pour lequel augmenter ie m'en vay trauailler nuit & iour, esperant que moyennant ce bon deuoir vous serez en repos pour deux mois, pendant lesquels ie m'employeray de sorte que les choses iront tousiours en se bonifiant, nonobstant lesquelles ie ne laisseray de dire à vostre Majesté que si vous pouuez paruenir à la paix generale (comme la vieillesse decrepite du Roy d'Espagne, ses longues & douloureuses languers, la ieunesse, incapacité qu'il recognoist en son fils, & l'aprehension que pour cette cause il doit auoir de le laisser en guerre avec un si grand Roy, & viel routier de guerre qu'il vous a esproué, & que ie sçay qu'il vous estime & croit) il vous faudra resoudre à retrancher vne bonne partie de vos regimés François, Suisses, Lansquenets & caualerie, d'autant qu'il n'y auroit pas moyen sans cela de ménager comme ie desire, ny de mettre vos affaires en l'estat dont ie me suis vanté, ny celles de vos peuples aussi; il y a aussi plusieurs garnisons qui sont plutost entretenuës pour donner contentement aux particuliers que pour besoin qu'en ayent les places, lesquelles vous pourrez retrancher en donnant quelque entretenement à ceux qui le meriteront, & le plutost vaudra le mieux, incontinent que la paix sera toute assuree, d'autant que l'esclat d'icelle esbloüira les yeux & assoupira les sens des plus estourdis & turbulens, & nous donnera moyen de bien mesnager, & de faire de si puissantes

prouisions d'argent, armes, artilleries & munitions que non seulement vostre Majesté & son Royaume, ne puisse plus retomber dans les miseres & necessitez qui vous ont pensé accabler, & desquels vostre eminentte vertu nous a retirez, mais aussi de faire trembler ceux qui ont essayé de vous faire craindre; Si vostre Majesté ne vient point en cette Ville, ceux de la Cour de Parlement essayeront de s'exempter de verifier les Edits où ils peuuent auoir quelque interest, mais en ce cas s'il plaist à vostre Majesté m'escire vne lettre de sa main, par laquelle il me soit enjoint bien expressement de les en solliciter à toute resste, avec resolution d'y venir en personne s'ils m'en refusent; j'espere que par le moyen de telles paroles ie leur feray passer carriere, les plus difficiles s'estants adoucis par le moyen de quelque douceur dont ie leur ay donné esperance de vostre part; j'ay escrit au Sieur d'Incaruille, ce qui m'est necessaire d'auoir pour l'office de Garde-seau, & vn autre d'Alloüé s'il m'enuoye les prouisions & les quittances en blanc, i'en tireray encor plus que ie ne vous auois fait esperer, & vous enuoyeray l'argent aussi-tost, puis que c'est pour vos menus plaisirs; estant bien raisonnable que j'en aye soin & redouble mes sollicitudes pour vous contenter, puis que sans le requerir il vous a pleu me donner vne si notable somme que de dix mille escus, laquelle neantmoins ne vous coustera rien, d'autant que par industrie d'amis; j'ay fait en sorte que les Estats ont resolu que ie la toucherois, non sur les huit cens mille escus que ie vous ay fait accorder, mais outre iceux: neantmoins ie ne laisse d'en rendre graces tres-humbles à vostre Majesté d'autant que sans sa liberalité ie n'en eusse pas voulu, comme ie luy proteste derechef, de ne profiter iamais en quoy que ce soit sans son sçeu & volonté, laquelle me sera tousiours pour loy inuiolable; Sur cette verité, ie prieray le Createur, Sire, qu'il augmente vostre Majesté en toute Royale grandeur, felicité & santé. De Rennes ce 26. Aupil 1598. C'est,

Vostre tres-humble, & tres-obeyssant & tres-fidelle sujet & seruiteur, ROSNY.

I'ay escrit cette lettre à grande haste; & partant vostre Majesté m'excusera s'il y a quelques paroles mal-agencées.

*Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du vingt-neufiesme Aupil 1598.
Contre-signée.*

MONSIEUR DE ROSNY, I'ay appris par vostre lettre du vingt-sixiesme, & l'estat que vous auez enuoyé au Sieur d'Incaruille, que les cinq regimens François, les deux compagnies Suisses, celle de Lansquenets & la caualerie de mon armée ont esté payez suiuant l'estat que ie vous auois enuoyé, & qu'il ne reste plus à payer que les Officiers de l'artillerie; à quoy vous esperiez pouruoir dans huit iours, & recouurer les dix mil escus que ie vous ay demandez pour d'effrayer les regiments que ie veulx r'enuoyer en Picardie, dont i'ay reçu tres-grand contentement, aseuré qui si vous n'y eussiez mis la main viuement comme vous auez fait, ladite armée ne seroit pas encores payée. Depuis que mon Cousin le Marechal de Brisfac a esté arriué; j'ay voulu aduiser avec luy de l'ordre que ie puis laisser pour

Blauer, sur cela nous auons arresté que ie luy laisseray les regiments de Boniface & de l'Isle de France, de sorte que ie ne r'enuoyeray pour le present en Picardie que les dix-huict compagnies du regiment de Nauarre, vnze de celuy de Piedmont, & les dix de Breauré : Pour cette cause il suffira pour les faire marcher que nous ayons six mil escus au lieu des dix mil que nous vous auons demandez, mais ie voudrois qu'ils fussent prests à toucher, afin de faire ache-miner lesdites forces qui sont necessaires en Picardie, & en descharger ce pais où elles ne seruent plus de rien qu'à le piller : Partant ie vous prie faire tant pour mon seruice que de trouuer incontinent lesdits six mil escus sans artédre la huictaine, car si tost que le Tresorier de l'extraordinaire les aura receus, ie feray marcher sans faute ladite armée, ou j'enuoyeray des demain le Sieur de Mouy accompagné de Escures pour se charger de la conduite d'icelle, au lieu du Sieur de Salignac qui a demandé congé de retourner en Limosin, & si les habitans de ma Ville de Rennes ont quelque interest que le pays soit bien tost deschargé de ladite armée; ils vous ayderont à trouuer cette partie, comme ie vous prie leur dire de ma part, & que dès le lendemain que ladite somme sera touchée, ie feray aduancer hors du pays ladite armée, mais i'ay aduisé de demeurer icy iusques à Lundy, à cause de la feste de demain que ie dois toucher les malades, & pour aussi donner tel ordre en cette Ville qu'il ne soit plus de besoin que j'y retourne, ains puisse prendre de Rennes le droit chemin de Tours, comme estant le plus court pour retourner à Paris, ou ie recognois tous les iours ma présence estre merueilleusement necessaire; Je prie Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa sainte garde; Escrit à Nantes le vingt-neufiesme Auil 1598.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettres du Roy à Monsieur de Rosny du dernier Auil 1598. Contre-signées.

MONSIEUR DE ROSNY, Ie vous enuoye ce Courrier exprés avec mes lettres de Iussion pour ma Chambre des Comptes, afin de leuer les modifications qu'elle a mise au registrement des articles secrets; que j'ay accordé à mon cousin le Duc de Mercure; Elle s'est tant oubliée que d'auoir pensé que ie les enuoyois pour en auoir aduis & les mettre en deliberation en telles affaires ie ne communique mon pouuoir à personne, & à moy seul appartient en mon Royaume, d'accorder, traiter, faire guerre, ou paix ainsi qu'il me plaira, ce à esté vne grande temerité aux Officiers de madite Chambre de penser diminuer vn y ota de ce que j'ay accordé, nulle compagnie de mon Royaume n'a esté si presumptueuse, aussi ne les fay-je pas juges ny arbitres de telles choses cela ne s'achepte point aux parties casuelles, faites donc entendre ma volonté à madite Chambre & qu'elle obeyse incontinent à mes commandemens; Car ie veux tenir inuiolablement ce que j'ay promis, & m'enuoyez incontinent l'Arrest dudit registrement pur & simple par ce porteur: Priant Dieu, vous auoir en sa sainte garde: Escrit à Nantes le dernier Auil 1598.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 8. May. 1598.

MON AMY, Ceux qui commandoient dans Roche-fort ayans fait tout ce que j'ay voulu, mesmes sortis du Chasteau, lequel ils ont fait raser comme ie leur ay commandé, ie vous fais ce mot, à ce que vous teniez la main, que ce qui leur a esté promis par leur capitulation, soit effectué comme chose que ie desire, & que leur peage ne soit point reuouqué. Cette-cy n'estant à autre fin. Je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon amy, en sa garde; ce 8. May à Ville-roy.

Signé, HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 10. May 1598.

MON AMY, Je vous fais ce mot & vous enuoye ce Courrier expres, pour vous dire qu'au partir de Rennes pour vous rendre à Paris, vous preniez vostre chemin droit à Tours, où vous me trouuerez, d'autant que j'ay necessairement à parler à vous, pour chose qui importe à mon seruice, dudit Tours ie vous meneray avec moy en poste à Paris, Adieu mon amy, ce Mardy au soir dix-neufiesme May, à la Fleche.

Signé, HENRY.

AFFAIRES D'ESTAT, ET DE FINANCES.

CHAPITRE LXXXI.

QVELQUES iours apres les succez des affaires dont il a esté parlé aux Chapitres precedents le Roy ayant mis le meilleur ordre qu'il auoit pâ aux affaires de la Prouince, & à faire continuer l'execution des choses resoluës, il reprit son chemin vers Paris sur la fin du mois de May, passant expres par la Fleche pource qu'il y auoit esté nourry fort ieune, & prenant la route de la riuere de Loire; vous demeurastes cinq ou six iours apres luy; afin de pouruoir à plusieurs choses demeurées inexecutées touchant les Finances & le payement des gens de guerre en campagne & les garnisons, establiissant des personages de probité, d'autorité & de police pour suiure l'armée à son retour, afin d'empescher qu'elle n'apporast aucune vexation au peuple de la campagne, duquel vous auiez tousiours vn soin merueilleux, disant souuent au Roy que le labourage & pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée & les vrayes mines & tresors du Perou.

Vous pristes vostre chemin (afin d'euitter les grandes Villes, les ceremonies & les grandes harangues) par le Mayne, le Perche & Rosny ou estoit Madame vostre femme que nous y trouuastes bien embesongnée, à commencer vostre bastiment, ayant failly d'estre accablée elle & tous vos enfans sous les ruynes de quelques vieux bastiments qu'elle faisoit desmolir; arriuant à Paris vous trouuastes que le Roy en estoit desia party, estant allé en poste à Amiens, afin d'estre plus proche des Députez qui auoient traité la paix de Veruins & informé par la bouche des siens de toutes les moindres particularitez & formalitez qui s'y estoient obseruées, & faciliter par sa presence la reddition des

des places qui luy deuoient estre restituées & pouruoir à la répopulation garde & conseruation d'icelles, lors qu'elles auroient esté remises en son obeissance, auquel voyage il ne fut que huit iours courant incessamment tantost d'un costé tantost de l'autre, selon que la necessité des affaires le pouuoient requerir, & fut receu à son retour à Paris avec vn merueilleux applaudissement des peuples & personnes plus qualifiez, chacun faisant des admiratiōs de ses soins & diligences, & de cette humeur infatigable au trauail qu'il auoit tousiours eue, & encor plus grande de sa vertu & de sa fortune qui luy auoient enfin fait surmonter tant de perils & de difficultez, & reduit vne si puillante Ligue que celle qui s'estoit esleuée en France contre luy, assistée du Pape, de l'Empereur, du Roy d'Espagne, du Duc de Sauoye, & de tout ce grand corps des Ecclesiastiques de la Chrestienté, à faire paix avec luy, le remettre en l'entiere possession de son Royaume & à luy le tiltre d'un des plus vaillans Roys & plus excellens Chefs de guerre, l'acomparans chacun diuersemment selon qu'il se souuenoit des grands Monarques & Capitaines plus estimez, à Ninus, Sesostris, Cirus, Alexandre, Pirrhus, Scipion, Hannibal, Sertorius, Pompée, Silla, Marius, Cæsar, Trajan, Constantin, Charlemagne, Clouis & autres; suivant nostre ordre accoustumé, nous remettrons à ceux qui feront l'histoire generale les particularitez de plusieurs choses (quoy qu'aucunes d'icelles sont remarquables) qui se passerent enuiron les temps de l'année mil cinq cens quatre vingts dix-huit, du recit desquelles nous nous sommes dispensez tant pour abreger que pource qu'il ne nous a point semblé qu'il y eust rien en icelles qui concernast grandement le cours de vostre vie n'y vos actions, comme furent les particularitez des formalitez & ceremonies desquelles vserent les Deputez des Roys de France & d'Espagne, tant au commencement qu'en la continuation & conclusion de la conference de Veruins, les particularitez des articles de la Paix qui fut resoluë en ce mesme lieu, celles des sermens prestez pour l'observation d'icelle à sçauoir par le Roy dās Paris, en presence de Messieurs le Duc d'Ascot & Admiral d'Arragon & autres ostages, & Deputez enuoyez expres pour cét effet; par le Cardinal Archiduc dans Bruxelles, tant en son nom que du Roy d'Espagne en presence de Monsieur le Marechal de Biron assisté de Messieurs de Bellieue & de Sillery. Deputez semblablement pour cét effet lequel Sieur de Biron auoit esté peu aduant ce voyage fait Duc & Pair de France, afin de le rendre plus qualifié en vne action tant celebre, & auquel les vains honneurs à luy rendus en ce pays-là, & les loüanges qui luy furent données par dessus tout excez, à dessein (comme l'ont depuis publié les Espagnols, s'ils ne le pouuoient gagner vtilement pour eux) de le perdre dommageablement pour luy & pour la France, luy boufirent tellement le courage & le remplirent de tant de vanité, qu'il se laissa porter à des desseins peruers qui le precipiterent en ruyn, & par Monsieur de Sauoye dās Chambery en presence du Sieur Gadaignes, Botheon Gouverneur de Lyon semblablement Deputé pour cét effet; les particularitez du renuoy du Sieur de Buzenval en Hollande & de ses instructions declaratiues des intentions du Roy, pour l'alliance qu'il vouloit conseruer avec Messieurs des Estats; celles des despeschés & instructions du Sieur de Sillery-Brulard enuoyé pour estre Ambassadeur à Rome à l'instance sollicitation de Madame la Duchesse de Beau-fort, à laquelle il s'estoit engagé de parole de faciliter en bref la dissolution du mariage du Roy, son mariage avec elle, & la legitimation des enfans

*Traité de la
Paix de
Veruins.*

*Diuerfes
precedentes.*

qui luy estoient desia nez pour estre estimez enfans de Frâce, & elle à luy en ce cas de luy faire auoir les sceaux à son retour, nonobstant les interets de sa bõne Tante de Sourdis, & l'Office de Chancelier lors qu'il viendroit à vacquer; Les particularitez des deffences du port d'armes en France avec ces exceptions ordinaires; Celles des retranchemens des gens de guerre, & des ordres & disciplines establies lors parmy eux, à l'obseruation desquelles vous seruiez de si bon solliciteur, que les peuples en receuoient grand soulagement; Celles de l'apparition d'un grand phantome dãs la forest de Fontaine-bleau, deuant d'une meutte de chiens & enuironné d'un grand bruiet de chasse, toutes lesquelles choses s'esuanoüissoient lors que l'on pensoit s'en approcher ou le questionner: Celles des poursuites des Iesuistes pour estre reestablis en consequence d'un article du traité de Veruins, sous la generalité duquel ils disoient estre compris encor qu'ils n'y fussent pas specifiez; Celles de la conferance de Boulongne entre les Espagnols & les Anglois, que le Roy (contre vostre aduis) s'estoit laissé persuader de vouloir procurer, voire d'y faire interuenir en son nom les Sieurs de Caumartin & Jeannin pour faciliter entr'eux quelque accord, en laquelle rien ne se traitta, estant d'abord entrez en dispute sur les préseances: Celles d'une grande assemblée du Clergé de Frâce, qui voulut remuer plusieurs questions & proposer diuers reglemens hors de saison, laquelle continua iusques bien aduant dans l'année mil cinq cens quatre vingts-dix-neuf: Celles de la promotion de diuerses personnes au Cardinalat, entre lesquels vn des enfans de Madame de Sourdis fut nommé par l'extrême faueur quelle auoit pres de Madame de Beau-fort, laquelle en fit de tant instantes sollicitations au Roy, qu'il luy fut impossible de s'en deffendre, quoy que ce fust vn ieune homme qui ne luy agreast gueres: Celles des Fiançailles de Madame sœur du Roy avec le Prince de Lorraine, où il se trouua de grandes difficultez à cause des diuersitez de Religion: Et celles de plusieurs lettres escrites au Roy à diuerses fois de diuers pays, desquelles il vous fit part, dont entre autres nouuelles, l'on luy faisoit le discours d'une Baleine de quatre vingts pieds de long, prise en Hollande: Celuy d'un grand tumulte arriué en Portugal sur la creance donnée au peuple, qu'un certain homme qui couroit le monde duquel les Espagnols s'estoient saisis, estoit vraiment Dom Sebastien leur Roy, comme il se disoit aussi tel: Celuy des guerres de Suede & sur tout de la bataille gagnée par le Duc Charles contre son Nepueulegitime Roy de Suede, & choisi Roy de Polonge: Celuy du grand desbordement du Tybre qui auoit ruyné vne infinie quantité de maisons dans Rome; Et celuy d'une certaine conspiration de tous les Iuifs, pour persuader au grand Turc de rayner le Sepulchre de nostre Seigneur en Hierusalem, moyennant cinq cens mille ducats par eux assemblez qu'ils offroient de luy donner.

Laiissant donc comme nous auons dit les particularitez de toutes ces choses aux Historiens, lesquels ne les auront pas oubliées, nous vous ramenturons que le Roy ressentant tous les iours & de plus en plus, les grandes utilitez soulagemens & commoditez que sa personne & son Estat receuoient de vostre entremise aux affaires, & recognoissant par veritables effets qu'il n'y auoit point eu de vanité aux promesses que vous luy auiez faites & par consequent n'y auoit point de manquement aux esperances que vous luy auiez fait conceuoir de vostre employ, ne se pouuoit empescher de louer le choix

qu'il auoit fait de vostre personne, quoy qu'il cogneust bien que de certains esprits n'en estoient pas trop contans, & que l'enuie s'en augmentoit contre vous, laquelle il eust esté bien en ayse de pouuoir diminuer; mais plus il essaya d'y paruenir, tant plus esprouua-il la verité d'un ancien prouerbe, qui dit; Que l'enuie suit la faueur & la vertu, tout ainsi que l'ombre fait le corps; aussi ne laissoit-il pas pour cela de continuer à vous employer en toutes sortes d'affaires de paix & de guerre qui suruenoient, de vous autoriser de plus en plus en la charge des Finances & de maintenir de telle sorte vos opinions, lors qu'elles estoient contestées par vos emulateurs, que non seulement ceux qui dans le Conseil (à cause de la douce trempé de leurs esprits ou du respect qu'ils portoient à vostre illustre extraction & à vos grands & longs seruices rendus au Roy) vous auoient tousiours deféré quelque chose; mais aussi ceux qui auoient tousiours estimé n'estre rien moins que vous; voire auoient pretendu de vous deuoir preceder en autorité dans le conseil, commencerent à se lasser de contester vos opinions & de n'y rien gagner; Tellement que d'iceux les derniers quitterent peu à peu l'administratió des Finances, & mesmes ne venoient plus au Conseil s'ils n'y auoient affaire pour le particulier d'eux ou de leurs amis, & les autres n'entreprenoient plus rien sans en auoir auparauant concerté avec vous, de sorte que toute la créance au manienent des Finances se trouuant quasi reduite en vostre seule personne, & vous jugeant par là que tout le bien ou le mal qui en réussiroit vous en seroit aussi imputé: Le desir du premier & l'apprehension du dernier vous animèrent tellement au trauail, à bien prendre l'intelligence de toutes les formes, ordres, & reglemens touchât cette charge, & à faire vne recherche tres-exacte de toutes les sortes de reuenus, impositions, leuées de deniers & des frais, despenses, & distributions d'iceux iusques aux moindres & moins cogneus, que non seulement ceux qui vous affectionnoient & frequentoient plus familièrement, mais aussi vos emulateurs & enuieux estoient contrains de confesser que vous auiez vn esprit & vn corps du tout infatigable aux affaires, & de recognoistre entr'eux lors qu'ils estoient à part, que iamais les Finances n'auoient esté administrées avec tant d'ordre, d'autorité, d'intelligence & d'integrité au profit du Roy & de l'Estat, qu'elles l'estoient depuis que vous en auiez pris cognoissance: dequoy les peuples qui en entendoient parler, tenoient des discours entr'eux à vostre grande gloire & louange, lesquelles par les années, allerent tousiours en augmentant; à mesure que l'on perceuoit les doux fructs de vos labeurs. Et ferons voir par la suite de ces Memoires, que vous n'auiez point sans raison, acquis cette grande renommée tant celebrée en vn Panegyrique sous vostre nom, que l'on tient auoir esté fait en François par vn Intendant & President des Comptes, lequel l'a fait mettre en Latin par Borbonius, & que nous nous resoluons d'inferer à la fin de ces Memoires, ensemble vne espece de predication dite ancienne, à la gloire de vostre nom, & de plus pour tesmoigner vostre stille & vos gentilles inuentions, l'abregé de la vie de Henry le Grand, les Paralleles de Cæsar & de luy, & vostre Adieu à la Cour lors que ce Grand Roy eut esté ainsi malheureusement assassiné tout cela fait par vous en François, & les deux derniers mis en latin par le mesme Borbonius, & aussi quelques autres œuures faites pour vous ou par vous, & notamment vostre Discours des desseins du Roy lors de sa mort, vostre traité de la guerre, vostre Mareschal de Camp, & vos instructions de Ro-

*Monsieur de
Rostoy seul
au manie-
ment des Fi-
nances.*

*Monsieur de
Rostoy loué
par ses en-
uieux.*

lice & Milice, au moins s'il vous plaist de nous les faire voir en leur perfection, comme vous avez fait en leurs commencemens, desia lors aduancez à plus de la moitié.

DIVERSES LETTRES DE DIVERSES DATTES
du Roy à Monsieur de Rosny & vne de luy au Roy.

CHAPITRE LXXXII.

MONSEIGNEUR, ayant receu commandement de vous à vostre retour de Bretagne, de faire l'inuentaire des papiers de vos cabinets comme c'est vostre coustume, y ayant trouué entre iceux quelques Lettres du Roy à vous escrites toutes de diuerses dattes & sur diuerses affaires, nous auons estimé que vous n'auriez point de desagréable que nous les comprinssions toutes en vn seul Chapitre estant telles que s'ensuit.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 26. Aoust 1598.

MON AMY, j'ay receu vostre Lettre par Beringuen, vous m'avez fait seruire tres-agréable d'auoir parlé à mon Cousin le Comte de Soissons, suiuant le commandement que ie vous en auois fait, & suis tres-ayse de ce que vous l'avez trouué tres resolu aux propositions que vous luy auez faites, i'estime que ce sera pour le meilleur que ie ne luy en parle qu'apres le baptesme de mon Fils; Ledit Beringuen m'a apporté les mille liures que vous m'avez enuoyez, ie trouue fort bon ce que vous m'avez mandé par luy touchant Messieurs de Bellievre & Sillery i'auois pensé pour leur tesmoigner comme le seruire qu'ils m'ont fait ma esté tres-agréable de leur donner le premier Euesché ou Abbaye de mon Royaume qui viendroit à vacquer; & qui seroit de bon reuenu, mandez moy si cela ne sera pas bien à propos, & vostre aduis là dessus, ou ce que vous pensez que ie leur doie donner. Pour les manufactures ne craignez point que ie gaste rien, faites seulement ce que ie vous ay commandé, mais sur tout souuenez-vous de traiter avec Monsieur de Gondy, car cela m'importe: comme vous le pouuez bien iuger. Adieu. Ce 26. Aoust à Crosne où ie sejourne encore aujourd'huy.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 12. Septembre 1598.

MON AMY, j'ay esté aduertý que ceux qui vous veulent mal font courre vn bruit que vous faites composer par le Luat vn liure par lequel l'on me conseille que pour mettre tel ordre en mon Royaume & en mes affaires & Finances, qu'il seroit besoin qu'il faut que ie chasse Monsieur le Connestable, Monsieur le Chancelier, & ceux qui les ont cy-deuant maniées, y en appellant d'autres en leur lieu, à l'imitation d'vn de mes predecesseurs qui s'en trouua bien; & que l'on décrit en ce liure celuy qui le luy conseilla & le poussa à ce faire, de vostre humeur & façon de faire: ce que ie vous ay bien voulu mander, & vous prier de m'escire ce qui en est, vous en enquerant bien particulièrement dudict le Luat: car ces artifices-là desquels se pensent

seruir vos ennemis pour vous faire de mauuais offices seroient trop grossiers, & ne le pourroient sur moy qui vous aymé : Continuez seulement à me bien seruir & fidelement, & laisser parler ces gens-là, qui lassez de m'eldire ne vous porteront enuie que pource que vous ferez bien. Je vous dépesche ce laeq̃ quais expres pour ce sujet là, Adieu, ce 12. Septembre à Fontaine-bleau.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 5. Octobre 1598.

MON AMY, Hier ie receus la vostre du cinquiesme, comme i'estois à la Mechasse. Je m'estonne de ce que vous me m'adez n'auoir receu la respõce à la vostre du premier de cetuy-cy, veuque ie la vous ay enuoyé par vn de mes lacquis, si que depuis la vostre ie croy que vous l'aurez receuë, ainsi ie me contenteray de faire responce à vostre derniere, puis que Monsieur Zamee ne veut rien aduancer pour mes bastimens sur les quarante mil escus qui me sont reseruez en Bretagne, ie vous prie d'emprunter iulqu'à 3000. escus que vous ferez mettre entre les mains de Monsieur de la Grange-le-roy, pour en faire comme ie le luy ay ordonné; Vous promettant; par cette-cy, que ie feray qu'ils seront rendus des premiers deniers qui prouieront desdites impositions ou autres, à quoy vous mesmes ie veux que vous teniez la main. Je vous ay fait responce sur vostre aduis des impositions, & outre cela commandé à Mr. de Villeroy qui s'en alla hier d'icy de vous en parler, & resoudre du moyen de le faire executer. Beringuen m'a parlé de la desfence des traittes de bleds, dequoy i'ay donné charge au Sieur de Villeroy de communiquer avec vous. C'est tout ce que vous aurez de moy pour responce à la vostre, pour prier Dieu, vous auoir en sa garde. Ce cinquiesme Octobre à Monceaux au matin.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 9. Octobre 1598.

MON AMY, Cette-cy sera la responce à la vostre du huictiesme que ie receus hier, & point, par point, afin que sur tous ie vous fasse entendre ce qui est de ma volonté touchant les frais des nopces de ma Sœur, si ie ne vous en ay escrit, ce n'a esté que ie l'aye oublié: mais ie vous en veux parler pour resoudre cela avec vous & ce sera la premiere fois que vous me viendrez trouuer, ie suis tres-ayse de ce que l'Edict de la creation d'vn Siege Presidial à Lectoure soit depesché; comme que vous donnerez ordre à ce qu'il ne manquera aucune chose pour le voyage de Monsieur de Sillery à Rome & son séjour; Pour le sieur de Pilles i'attends qu'il me vienne trouuer icy pour le faire consentir à ce que vous me mandez ce que i'espere; dequoy ie vous donneray aduis aussi tost. Vous auez bien fait d'auoir escrit à Monsieur de Bragelongne ce que vous me mandez; Pour les quatre personages de qualité que vous voulez enuoyer avec les commissions pour prendre la source des riuieres pour establir les ordres & reglemens necessaires pour les impositions, ie vous en laisse à vous seul le choix, aduisez y donc bien; & si vous voyez que ceux de mon Conseil en voulussent nommer quelques vns qui ne vous fussent agréables, vous m'en aduertirez afin d'y interposer mon au-

thorité, car ie n'en ay aucuns d'affectez pour ce regard : Souuenez vous que parmy ces riuieres là vous auez oublié la Charante & qu'il faut bien prendre garde ou l'on establira le Bureau de la Recepte des impositions : car les grandes Villes s'y opposeront & aux fortes les Gouverneurs s'en voudront faire croire, si que nous n'en tirerons le profit que nous esperons; vous m'auetz fait plaisir de faire deliurer les trois mil escus pour mes bastimens, comme d'auoir donné ordre de satisfaire à la garnison de Romans pour le Sieur de Sainct Feriol ; Pour l'estat de mon Procureur à Fontenay, ie vous en ay ce matin escript ma volonté que ie veux estre suiuiue, & comme ie vous priois de me venir trouver en poste Mardy ou Mercredy de la semaine prochaine, mais si les affaires touchant mes gabelles ou autres vous en empeschoient, vous remettrez ce voyage au iour que vous aduiserez ; Je serois bien ayse que Monsieur d'Incaruille vint aussi & amenast avec luy Chastillon, qui m'apporteroit les plans de toutes mes Villes de frontiere, pour voir ou ie serois d'aduis que l'on fist traualier, si vous & ledit Sieur d'Incaruille auez pourueu aux moyens de ce faire ; toutesfois si vous trouuez bon que l'vn de vous deux demeure tousiours par de là tandis que vous viendrez : ledit Sieur d'Incaruille ne bougera & viendra apres ; Pour le Sergent Major du Havre, ie trouue fort bon & fort agreable ce que vous m'en mandez ; quand au fait du Sieur du Volé i'attendray à quand ie vous verray de vous parler de cette affaire-là : Pour le commis de Monsieur de Fresne ie ne l'affectionne au preiudice de mon seruire, aussi bien ledit Sieur de Fresne, me dit que quoy que ie le luy accordasse & vous en escriuisse, il ne croyoit que cela luy seruit de rien : & que Monsieur de Gondy ne le feroit : mais il a desiré cela de moy, afin que l'on cogneust que pource qu'il me seruoit sous luy ie luy voulois faire du bien : Touchant Demeurat mon Procureur à Rion, si ie ne vous eusse escript de luy faire payer les arrerages de sa pension, i'estime qu'il ne m'eut permis de cōmancer ma Diette, tant il estoit pressant & m'importunoit & ne trouuay autre moyen de le chasser d'icy : mais pour l'aduenir ie seray tres-ayse qu'il en soit payé, car c'est vn bon seruiteur & qui m'a bien seruy : Vous me ferez seruire fort agreable de traualier à faire trouuer les vingt mil escus restans pour les Estats d'Hollande : Pour la lettre tres-expressse que vous demandez aux Preuost des Marchands & Escheuins de ma Ville de Paris pour leurs Registres, ie vous enuoye vn blanc que vous ferez remplir par Clair-ville qui est à Paris comme vous le luy ordōnez & comme ie le luy escript: ie suis bien ayse que vous ayez pourueu à ce que le Sieur de Casaubon ait de quoy amener sa famille à Paris, quand pour sa pension i'y aduiseray lors que vous ferez pres de moy. I'ay receu le memoire que vous m'auetz enuoyé de ce, à quoy ce peut monter le fol pour escu destiné pour mes bastimens. Je suis de vostre aduis touchant les Deputez de Languedoc, & qu'ils ne sont venus icy que pour empescher l'establissement des gabelles: mais il le faut: car il y va trop de mon seruire: Pour le party des gabelles de France, ie croy ce que vous me mandez, & que les Marchans adjudicataires ont fait vn grand brouhaha: mais qu'ils ne feront mieux que Zamet ny si bien, toutesfois il y faut aduiser de pres, car ce fait importe. Vous me ferez plaisir de faire donner contentement à mes menus Officiers & nōmement à ceux de ma bouche. Pour Monsieur de la Rochepot pour cette année il faut qu'il se contente d'estre payé de ce à quoy il est employé sur l'Estat: mais pour l'aduenir il ne seroit iuste ayant mesme charge

que les autres d'estre autrement traité qu'eux: Voyla ce que vous aurez pour ce coup pour responce à la vostre, finissant pour prier Dieu vous auoir, Mon amy, en sa garde. Ce 9. Octobre à Monceaux au matin.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 10. Octobre 1598.

MON AMY, Le Sieur de Pillés qui est venu icy ce loué non seulement de la bonne assistance qu'il a eue de vous: mais aussi de vostre procedure & m'a dit, que ce qui luy a fait poursuiure avec tant d'instance ce qu'il demandoit estoit pour en retirer le plus qu'il luy seroit possible: mais que vous luy ayant remonstré la nécessité de mes affaires, il s'en retournoit vous trouuer pour emporter ce que vous luy auiez promis & de là où mon seruice & le deub de sa charge l'appelle: mais ie voudrois s'il est possible que vous luy fissiez donner iusques à trois mil escus; Il m'a si bien seruy; & avec tant de candeur & d'affection que ie ne luy veux desnier ce tesmoignage de son obeyssance & de l'enuie que j'ay de faire pour luy, & luy en tesmoigner les effets aux occasions: ie vous prie de faire qu'il soit promptement despesché, vous scauez assez iuger l'importance de son retardement, & qu'en l'estat que l'on dressera pour l'année prochaine qu'il ne soit point oublié pour la pension que ie luy ay accordée, car ie le luy ay promis & veux qu'il y soit compris & en soit payé, ie voudrois en auoir plusieurs semblables à luy, aussi ne vous veux-je celer que ie l'ayme, & qu'il en vaut la peine: Adieu, mon amy. Ce dixiesme Octobre.

Signé,

HENRY.

Je vous recommande ce qui touche mon nepueu le Duc de Guyse & sa pension.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 11. Octobre 1598.

MON AMY, J'ay cy-deuant fait responce à la vostre du huictiesme) pour celle du neufiesme ie vous diray que ie remettray à vous parler du fait des gabelles & de Zamet à quand ie vous verray, qui sera l'un des iours de cette semaine; comme ie le vous ay mandé, & pour ceux de la maison de Ville ie suis de vostre aduis, aussi ne veux-je que l'affaire en demeure-là, & vous ay enuoyé vn blanc, afin de le faire remplir par Clair-villé comme vous auiserez; Vous m'auiez fait seruice agreable d'auoir donné quelque contentement à mes Officiers de la bouche; J'attends ce que Monsieur d'Incaruille m'escrira touchant les offres que l'on fait pour les traites des bleds & vins en Languedoc pour m'y resoudre, où vous en mander ma volonté; Et sur ce Dieu vous ayt, mon amy, en sa garde. Ce vnziesme Octobre.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 15. Octobre 1598.

MON AMY, Je ne doute nullement que le bruit qui a couru de ma maladie ne vous ayt affligé, & que l'on ne l'ayt fait plus grande, & cause d'autre cause qu'elle ne s'est trouuée, mais Dieu soit loué i'en suis tantost guerry. & que la fièvre m'ayant pris sur les six à sept heures du soir Dimanche; ne m'a laissé que ce matin par vne grande sueur qui me l'a emportée du tout, ce qui me mettoit en peine estoit que depuis vingt ans fièvre ne m'auoit tant duré (sinon que à la Motte-frelon quand i'eus cette grande pluresie) & que ie me voyois tellement abatu contre mon naturel ordinaire que vous cognoissez & avec cela si chagrin. que tout me desplaisoit; aujourd'huy ie me suis leué pour disner & puis remis au lict pour me reposer, & espere me leuer pour souper, si cette nuict ie me trouue mieux que ie n'ay fait la dernière (car elle m'a esté extrêmement fascheuse) ie m'abilleray demain & sortiray vn peu dehors pour prendre l'air & me promener, mais nō pour aller loin, si ie n'eusse hier pris de la casse qui m'a extrémement purgé, il estoit pour estre plus long-temps malade, & c'est merueille veu ce que i'ay voidé, que ie ne l'ay esté dauantage: Je seray tres-aise de vous voir Dimanche, amenez avec vous Monsieur d'Incarville & Chastillon, mais nuls autres, que si quelques-vns veulent venir avec vous ne vous en chargez, au contraire dites leur que ie vous ay deffendu d'en amener aucuns, & que vous venez seulement pour me voir sans me parler d'affaires pour qui que ce soit, l'on me vient parler de force auditeurs des Comptes morts, i'ay fait responce que ie n'y voulois nullement entendre quelques offres que l'on m'ayt faites, ie vous prie courons en la suppression, vous verrez auant partir Monsieur le Chancelier, & sçaurez de luy s'il a rien à me mander, & luy direz que ie trouue vn peu estrange de ce que contre ce que ie luy auois escrit touchant l'erection du Siege Presidial de Lectoure de n'en parler à personne, il en a communiqué à quelques autres de mon Conseil que à vous, & qu'il y fait de la difficulté apres mon commandement; Faites que ie n'oye plus parler de cette affaire & que ie ne luy en escriue plus n'y à vous; Adieu, mon amy, &c. Assurez tout le monde de ma guerison: Ce leudy à sept heures du soir quinziesme Octobre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 3. Novembre 1598.

MON AMY, Je vous prie incontinent la presente receuë de faire deuiluer aux Sieurs Marefcot, Martin & Rosset Medecins, à chacun cent escus pour m'estre venus voir icy par mon commandement, & à Regnault mon Chirurgien, cinquante, demain part Monsieur de Schomberg qui s'en ira, ie vous escriray pour vous assembler avec Monsieur le Chancelier, Messieurs de Bellieure, Sillery & autres de mon Conseil pour aduiser maintenant que la Saint Martin approche, le moyen qu'il faut tenir pour la verification de mon Edict avec ceux de la Religion, dequoy vous aduertirez les Deputez, aussi vous aduiferez avec Monsieur de Villeroy, à ce qui sera necessaire à Monsieur de Sillery pour son voyage de Rome, maintenant que Monsieur de Luxembourg retourne, car il est des plus necessaires pour mon

Estat & pour mon contentement & la despence que l'on y fera y fera (ce me semble necessaire; Je vous prie aussi de vous souuenir de la pauvre Receueuse de Gisors pour le commencement de l'année prochaine, vous sçavez comme elle a bien seruy; Adieu. Ce troisieme Nouëmbre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 6. Nouëmbre 1598.

MON AMY, Cette-cy sera la responce à la vostre du vingt-neufiesme du passé, que plustost vous eussiez eue sans ma rencheute; Je commenceray auant de vous dire que ie me portè vn peu mieux Dieu mercy. mais non si bien, & cette derniere maladie m'a rendu tout chagrin, ie fais tout ce que mes Medecins veulent, tant i'ay d'enuie de guerir, ie suis tres-aise de ce que vous auez fait payer les Suisses & le Regiment de mes Gardes, comme conter l'argent pour la folde des trois compagnies de cheuaux Legers; des quatre autres regimens, & sept compagnies de gens de pied, des garnisons ordinaires de Picardie & Mets & des appointemens accordez aux Capitaines retranchez & que le party des Gabelles ayt esté resolu, comme vostre aduis sur les quatre quartiers des Rentes sur le Sel; mais ie veux que l'on cognoisse cela proceder de ma liberalité, afin que l'on m'en sçache gré, & par ce moyen faciliter ce que nous vous voulons faire verifier en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes; Pour le licenciement des Suisses, j'ay songé depuis à ce que Messieurs de Bellicure & Sillery m'en escriuent dont ils vous ont parlé, & ay resolutant pour le bien de mon seruice que pour les raisons qu'ils me mandent, que i'entretiendray encor pour quelques temps aux Colonnels Galaty, Heid & Baltazard à chacun vne compagnie de cent hommes: De façon que ie vous prie de pouruoir à leur entretenement, car pour les retranchemens que vous me mandez sur les François, j'y en ay tant fait que ie n'en puis faire dauantage: ie trouuè fort bon que vous ayez assureé les cinquante mil escus pour les nopces de ma Sœur, & encor meilleur l'expedient que vous me proposez pour donner contantement à Messieurs des Estats, comme le r'emplacemement de cette somme & des dix mil escus deubs au Sieur Zamet sur la nature de deniers que vous me mandez, ie vous laisse le soin & la disposition des Fermiers des riuieres, & à trouuèr Fermiers & personnes propres pour le reglement des impositions; pour celle de Sainct Quentin ie veux qu'elle soit toute entiere, & faites en faire les expéditions, car apres s'ils ce viennent plaindre (comme ils feront sans doute) ils tiendront ce que ie leur en r'abbattray de ma liberalité, & si cela les apprendra d'obeyr vne autre fois, donnez moy, le loisir d'estre mieux & que j'aye Monsieur de Villeroy aupres de moy pour resoudre l'estat des garnisons & gens de guerre entretenus pour l'année prochaine, vous m'auiez bien enuoyé la responce que vous auez faite à mon Cousin le Comte de Soissons, mais non celle qu'il vous a écrite que ie serois bien-aise de voir pour vous en escrire ma volonté; C'est bien fait de traouailler à l'estat de l'année prochaine, comme au magasin d'armes: J'ay veu Monsieur d'Estrée qui m'a parlé de sa charge & de ce que vous auez aduisé ensemblement pour mon artillerie, pour la broüillerie que vous auez eue avec Monsieur d'Espernon, vous auez veu Monsieur de Schomberg, & entendu ce que sur cela ie luy ay comandé de vous dire, ie suis

d'aduis que vous vous racómodiez avec luy & que vous vous monstriez doux à chacun, fors és choses où il ira de mon seruice, assurey que ie ne vous abandonneray, & vous feray voir comme vostre seruice m'est agreable; Continuez donc à me bien seruir seulement & croyez en ce fait-là vos amis: Adieu. Ce 6. Nouembre à Monceaux au soir.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur de Rosny au Roy du 7. Nouembre 1598.

SIRE,

La naissance & la nature qui m'ont rendu vostre sujet, la nourriture que j'ay receuë de vostre Majesté dès ma premiere ieunesse, & ma propre inclination qui m'a causé ce bon-heur de vous auoir eu pour mon seul & vnique Maistre, estoient des liens & des chesnes assez fortes pour vous assujettir toutes mes volontez & disposer mes actions aux choses qui seroient agreables à vostre Majesté; mais tant de biens-faits receus & tant de faueurs nouvelles dont auez daigné m'honorer, & principalement le ressentiment qu'il vous a pleu monstrier de ce qui s'estoit passé les derniers iours en vostre Conseil, la demonstration qu'auez faite de ne me vouloir abandonner, ains de m'assister de vostre autorité, & les assurances particulieres que vostre bonté singuliere m'en a données & fait donner, ont tellement acreu toutes mes precedentes obligations, que non seulement ie ne puis produire aucunes œures, n'y rendre aucuns seruices à V. M. qui approchent tant soit peu de ce que ie luy dois: Mais mesmes ie ne me puis imaginer aucunes paroles propres pour remercier suffisamment vostre bonté de l'honneur qu'elle m'a fait, & quand i'autois employé mille vies & consumé tous mes iours en l'obeyssance de vos commandemens, si ne penseray-je auoir satisfait au moindre des seruices dont ie suis redevable à vostre Majesté, laquelle ie supplie tres-humblement de ne se vouloir alterer l'esprit pour les choses aduenües, car elles sont passées de telle façon qu'il n'y peut auoir occasion de plainte n'y d'un costé n'y d'autre, & espere que le reste se conduira avec telle prudence & respect de vostre Majesté qu'il ne sera nul besoin qu'elle en oye plus parler, ne voulant aussi luy trauailler l'esprit de nouvelles affaires, ie mettray peine d'accomplir tout ce qu'elle m'a commandé par Monsieur de Schomberg, & attendray en patience son intention sur tous les poincts de ma derniere lettre & attendant l'honneur de ses commandemens; ie supplieray le Createur, &c.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 8. Nouembre 1598.

MON AMY, Incontinent la presente receuë montez à cheual pour me venir trouuer, & soyez icy à ce soir à quelque heure que ce soit, car ie veux parler à vous pour chose qui importe à mô seruice, apportez avec vous les offres de ceux qui veulent faire le party du Sel, & les Memoires là dessus, & le dernier Contract d'adjudication fait aux derniers Marchands: Adieu. Ce Lundy à vne heure apres midy huiétiesme Nouembre à S. Germain en Laye.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 10. Novembre 1598.

MON AMY, Cette-cy sera la responce aux deux vostres dés septiesme & huitiesme de cestuy-cy, ne doutez nullement que ie n'aye soin de vous & que ie ne vous le fasse paroistre, ne craignez point que ie me laisse emporter aux importunitez qui me pourroient estre faites par qui que ce soit, touchant les deniers qui ont esté saisis à Dieppe, i'ay veu celle que vous a escrite mon Cousin le Comte de Soissons, & la responce que vous luy avez faite, mais ie croy que depuis vous l'aurez veu & tesmoigné l'enuie que i'ay de faire pour luy lors que l'occasion s'en présentera, & que mes affaires me le permettront, lesquelles vous luy pouuez mieux faire entendre que nul autre, pour en auoir plus parfaite cognoissance; Surce, Dieu vous ayt en sa garde; Ce dixiesme Novembre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 28. Novembre 1598.

MON AMY, Monsieur le Chancelier & ceux de mon Conseil m'ont fait entendre qu'il estoit besoin qu'ils sejournaissent à Paris iusques à Lundy, afin de pouruoir aux affaires des particuliers (ce que ie trouue bon) afin que ie ne sois point importuné lors que vous serez icy; demeurez-y donc & prenez garde qu'il ne s'y passe rien au prejudice de mon seruice, & soyez icy Lundy à dîner: Adieu. Ce vingt-huitiesme Novembre à Saint Germain en Laye.

Signé,

HENRY.

AFFAIRES DE FINANCES.

CHAPITRE LXXIV.

NOUS vous auons cy-deuant (selon les temps, lieux & faisons) représenté les grands labours & trauaux qu'avez pris pour le seruice de sa Majesté en toutes ses affaires, maintenant nous parlerons de ceux par vous faits aux Finances, de l'vtilité & profit qu'ils ont apporté & de la gloire qu'ils vous ont acquise & ferons voir comme nous l'auons desia dit que ce n'a pas esté indignement, sans crainte qu'il puisse iustement nous en estre autant reproché ainsi qu'à de certains faiseurs de liures à gages, lesquels donnent des loüanges excessiues à des sortes de personnes de basse extraction, & en la vie desquels s'il s'est peu remarquer quelque espede de blancheur, elle se trouuera marquetée comme la peau du Leopard, de tant de taches noires de leurs mauuais desseins & procedures contre le Roy & l'Estat ou de telles faineantises & inutilitez en leurs actions, qu'il est aisé à cognoistre que ces escriueurs à journée n'ont chanté leurs merites qu'à proportio de l'argent qu'ils en auoient receu pour cet effet, ou qu'ils ont voulu par leurs escrits former vne vraye comédie ou rien ne doit paroistre sur le Theatre qui ne soit desguisé, nommant Pilliers d'Estat, des Pilleurs de Royaume qui ce sont enrichis par-là, & que l'ô deuroit voir pendiller pour cela, si iustice auoit lieu; Aussi n'aurions-nous

esté si impudens que d'auoir entrepris vostre vie, n'y de vouloir parler de vous si hautement que nous faisons, si nous n'auions trouué que vous eussiez iamais trempé en aucune faction, pratique n'y menée contre le Roy & l'Estat, que vous eussiez eu des malices noires, & vne vie sans vtilité pour le public ou fallie de faineantise débauches & voluptez, & pour cette cause, afin de confirmer nostre dire auons nous pris resolution de toucher quelque chose (car le tout nous seroit-il impossible) de vos penibles recherches, curieux examens d'affaires plus secretes & cachées, & des vtilitez que vous en auez peu à peu fait perceuoir au Roy & au Royaume, & cela ferons nous des maintenant & non par l'ordre que vous y auez trauaillé pres de six ans continuels par anticipation de temps & tout d'une suite, afin de ne donner la peine à ceux qui cy-apres voudront essayer de vous imiter d'en aller chercher les instructions & moyens par-cy par-là en diuerses années & par les diuers lieux de ces memoires.

Et dautant qu'il y a plusieurs choses à dire là dessus que pour n'entendre pas trop bien nous mesmes, nous pourrions déduire obscurément : nous nous deliberons de n'y mettre du tout rien du nostre, mais nous contenter d'insérer icy mot à mot, vn certain memoire que vous en auez fait tout escrit de vostre main propre, lequel nous trouuâmes parmy les papiers de vostre petit cabinet de derriere, lors que vous nous en fistes tirer les meilleurs ; quoy qu'il ne soit qu'en forme de project, & qu'à nostre aduis vous n'y ayez pas mis la derniere main, dautant qu'il y a plusieurs ratures, diuers renuois par notes & quelques discours & periodes qui semblent non completes, voire nous croyons que la deplorable mort de nostre grand Roy, le peu de cas que l'on a fait de sa memoire (tant glorieuse par tous les pays estrangers) parmy les siens & dans sa Cour, les resiouyssances que nous vismes demener de sa mort par aucuns fort aduancez en credit apres icelle, & le peu de soin que l'on a eu (à la grande honte nous l'osons dire de ceux qui estoient obligez à ce deuoir) de luy faire faire vne sepulture honorable, ayant tant heroïquement vescu, & laissé assez grande quantité de thresors pour n'y plaindre point toute sorte de superfluë despence, en laquelle en grauant ses hauts faits d'armes, ses merueilleuses vertus & ses dits plus notables, se fussent trouuez tous les preceptes necessaires pour exciter les braues courages à la gloire & à l'honneur, nous croyons (disons nous) que tous ces mespris de choses tant à priser, vous ont si fort aigry l'esprit & bouffi le courage que vous auez laissé ces discours imparfaits, lesquels neantmoins tels qu'ils sont, nous estimons tant vtilés à l'Estat & que la posterité en receuroit vn si grand dommage s'ils estoient supprimez que nous nous sommes enhardis deles inserer icy, tout ainsi que nous les auons trouuez escrits de vostre main reserué quelques lieux que nous auons racommodez au mieux que nous auons peu, selon quelques aduis que nous en auons tirez de vous à bastons rompus, ne nous en ayant iamais voulu instruire suffisamment, desquels memoires la teneur en suit.

Project touchant les Finances pour presenter au Roy lors qu'il sera mis en sa perfection, & que i'auray en main tous les Estats, pieces, papiers & memoires propres pour iustifier la verité & solidité de toutes les propositions, dispositions, expediens & assertions contenuës en iceluy, & faire voir clairement qu'en

qu'entre toutes sortes de reuenus leuées & despences esquelles l'on assujettit les sujets, par faute la plus part du temps, d'intelligence, d'ordre & de soint (en ce non compris les choses necessaires pour leur viures ordinaire, l'usage & commodité de leurs personnes, familles & maisons & tout autre entretien de la societé humaine) il sort de la bource de ses peuples qui sont compris sous les trois ordres de son Royaume de toutes sortes de deniers plus de cent cinquante millions de liures par chacun an.

Project & Memoires de Monsieur de Rosny touchant les Finances.

E Stat de tous les deniers qui sortent de la bourse des sujets du Roy, de toutes conditions & pour toutes sortes de despences soient volontaires, soient necessaires reserué la vie, le vestement, le logement & l'entretien des choses necessaires pour iceux: le tout par estimation estant impossible d'en rien supputer avec certitude, ce qui se pouuant faire les sommes en seroient effroiables, & partant c'est-on contenté de prendre vne espece de pied sur lequel il s'en peut former quelques vnes, sinon vrayes à tout le moins vray semblables.

Premierement à gens d'Eglises pour Baptesmes, Confessions, Confirmations, distributions de Sacremens, Predications, Visitations de malades, Seruices extraordinaires, Consecrations & frais pour huilles, eaux & pains benis, cires, flambeaux, cierges, bougies, huilles de luminaires & autres frais de Marguilleries, à raison de deux cens escus par paroisse l'vne portant l'autre, & de quarante mille Parroisses qu'il y peut auoir par tout le Royaume, compris les Eglises qui ne sont point paroisse, le tout par estimation de huit millions d'escus qui valent

vingt-quatre millions de liures.

Plus pour aumosnes generales & patticulieres, à deuotion, constructions d'Eglises, Monatteres & autres lieux saints, lais testamentaires pour œures pies, obis, fondations de seruire, consecrations d'Eglises, & gens d'Eglise, magnifiques sepultures, Processions, Ornemens d'Eglises, Images & Croix, Festes, Confrairies à Patrons & bastons, voyages & pelerinages es lieux saints, par estimation à raison de trois cens escus par Parroisse & sur le mesme nombre de quarante mille Eglises ou parroisses douze millions d'escus qui valent

trente-six millions de liures.

Plus pour les dismes payez aux Prestres & Curez & dedans des Eglises fondées à raison de cent escus par Parroisse & Eglise & sur le pied de quarante mille quatre millions escus valans

douze millions de liures.

Plus pour les decimes payez au Roy par les gens d'Eglise & autres despences du Clergé ou decimes extraordinaires avec les frais pour toutes ces choses par estimation quinze cens mille escus vallans

quatre millions cinq cens mil liures.

Plus pour argent porté à Rome pour toutes sortes d'expéditions & Annates, pour Indulgences, Despences, Consecrations de Prelats, Dedicaces d'Eglises & autres semblables despences par estimation

quatre millions de liures.

Plus pour achapts d'Offices, quarts, deniers pour resignations & marcs d'or, expeditions de Lettres, & receptions d'Officiers, obtentions d'honneurs, dignitez, Noblesses, exemptions, droits prerogatiues & priuileges que le Roy confere par estimation

douze millions de liures

Plus pour toutes sortes de frais qui se font par toutes sortes de conditions

de personnes, pour affaires de procez & plaidoyeries, pour auoir iustice tant pour les Iuges & presens qu'il leur faut faire que pour les voyages & chaumages des parties, salaires de Soliciteurs, Aduocats, Procureurs, Huysfiers & Sergents, les sommes en sont inestimables, & neantmoins cy par estimation quarante millions de liures.

Plus pour toutes sortes de tailles qui se leuent pour le Roy en vertu de ses commissions, & dont les Officiers font les estats selon ce qui ce montent en cette année vingts millions de liures.

Plus pour toutes sortes de deniers qui se leuent par formes de raille & lettre d'assiette, tant du grand seau que des petits seaux, pour les affaires particulieres des Parroisses, tant pour l'expedition qu'enregistrement desdites lettres; que attaches sur icelles, & frais de l'imposition par estimation quatre millions de liures.

Plus pour toutes sortes de deniers qui se despendent ou deperissent au dommages des particuliers, pour chaumages de festes, pertes de journées de Marchands, Artisans, Laboueurs, & Manœuvres, & les despences qu'à l'occasion d'icelles ils font es tauernes, jeux, & brelans, ensemble pour les Maistrises & Confrairies des Artisans & Mestiers, par estimation à raison de cent escus par Parroisse sur le pied, cy deuant pris douze millions de liures.

Plus pour tous deniers leuez sur le sel par le Roy, tant pour ses droitz que ceux des Officiers, pris de Marchand, Archers, droitz de passe-port, d'emboucheure, peages de riuiere, & autres, par toutes les prouinces de France, par estimation quatorze millions de liures.

Plus pour tous deniers qui se leuent pour le Roy par forme d'Aydes nommez Quatriesme, Huictiesme, & Vingtiesme, à prendre sur le vin, Pommé, Poiré, & ceruoises, compris tous les frais des Officiers par estimation cinq millions de liures.

Plus pour tous deniers qui se leuent pour le Roy par forme d'entrée dans les Villes, peages sur les riuieres, ponts & passages, traites, foraines, domaniales, resale, haut passages, doüanes, entrées de drogueries & espiceries, impots, billots, ports, havres, brieux, traites de bestes viues, droitz d'ancre & d'admirauté par estimation huiet millions de liures.

Plus pour toutes sortes de deniers qui se leuent par les Villes & Bourgs, tant par forme de deniers communs & patrimoniaux que d'auctroy pour les employer en leurs menuës necessitez quatre millions de liures.

Plus pour toutes sortes de deniers qui ce desboursent par toutes sortes de conditions de personnes; mais sur tout par les grands & riches de la Cour & des bonnes Villes, outre ce qui est necessaire de l'honneur & bien seance en ceremonies de iours solempnels, Estrenes, gasteaux des Roys, Chandeleur, festins, banquets, yurogneries & crapules, amourettes, chasses, habits, meubles equipages, bastiments, iardinages, dorures, diaprures, bagues, ioyaux, comedie, mascarades, balers, danses, jeux, berlans & autres bombances, sumptuositez, luxes & dissolutions superflus, au moins quarante millions de liures.

Somme totale,

deux cens cinquante quatre millions.

REGLEMENTS POUR LES AFFAIRES
de Finances.

CHAPITRE LXXXIV.

OR continuants à desdire ce qui à esté cy-deuant recité de vostre employ ordinaire pour le reste de cette année 1598. nous reprendrons seulement la suite des affaires qui se passerent par vostre entremise, ou dans lesquelles vos interets se trouuerent meslez : Et vous ramenteurons conformément à ce qu'ils vous pleut de nous en dire deslors (car nous le mesmes ausli tost dans les memoires que nous faisons iour par iour , afin de pouuoir apres former ceux cy de toute vostre vie , de crainte d'en oublier les propres termes , Que voyant la paix affermie par les serments de l'observation d'icelle donnez & receus de toutes parts. Le port des armes inhibé ; les gens de guerre grandement retranchez , bien payez & bien disciplinez : les peuples fort satisfaits du gouuernement present tous leurs esprits inclinants à l'obeyssance , & entierement alienez de toute souleuation, en cela puissamment instruits par les tous frais ressentimens des malheurs d'icelle, le Roy prisé pour sa vertu, reueré pour sa justice, redouté pour sa vaillance & celerité, aimé pour sa clemence & familiarité, & autorisé pour ses heureux succez, vous vous resolutes de mettre à bon escient les mains aux ourages que vous auiez de long-temps projettez : mais ausquels vous n'auiez pas seulement osé penser de toucher tant soit peu, de crainte que plusieurs personnes s'estimants interessées en tels ordres, reglements & mesnagemens vous n'affoiblissiez les bonnes volonte, n'alterassiez du tout les tres-delicates, & qu'au lieu d'en tirer du fruit vous n'esmeussiez des rumeurs & du bruit , & commenceastes (afin de donner bonne odeur de vos deueins) par les remises absoluës des arerages de toutes tailles de toutes les années passées, au precedent l'année mil cinq cens quatre-vingt seize , & surceance du payement d'icelles en payant ceux de mil cinq cens quatre-vingts dix-sept ; Pour le payement de tous lesquels arerages montans plus de vingt millions par tout le Royaume , les peuples estoient asprement poursuiuis & merueilleusement vexez , sur tout en Prouence, Dauphiné, Languedoc, & Guyenne, à cause que la pluspart de tels deniers estoient pretendus par les Gouverneurs & Capitaines des pays & places & par les Officiers de Iustice & de Finance.

En suite de ce bon ceuure , ayant tousiours l'esprit mal satisfait de la confection de l'estat general des Finances , que vous auiez vous mesme fait en l'année mil cinq cens quatre-vingts seize pour l'année mil cinq cens quatre-vingts dixsept , & semblablement de celuy que vous auiez ausli dressé en mil cinq cens quatre-vingts dixsept pour l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-huit & d'autat que vous n'y auiez quasi trauaillé que par les aduis des Intendants des Finances & Tresoriers de l'Espagne , & sur les estats particuliers que tant eux que les Tresoriers de France auoient fournis , vous rassemblastes toutes les commissions des tailles enuoyez par les Generalitez, tant au commencement desdites deux années , que durant le cours d'icelles , tous les Edicts & Lettres Patentes en vertu desquelles s'estoient leuez tous les subsides & impositions sur les denrées & marchandises, les tableaux &

pancartes en vertu desquelles elles se leuoient, & les sous-affermes qui s'en estoient faites par les Fermiers generaux, auxquels la perception de tous ces droits auoit esté adjudgée à ferme-clause par ceux du Conseil du Roy, ou les Tresoriers de France. Et apres auoir bien feuilleté tous ces papiers, calculé toutes les sommes, & recherché toutes choses dès leur source, voyant quelques abus qui se commettoient sur le fait des Commissions ordinaires des tailles, de beaucoup plus grands sur les Commissions extraordinaires à vau l'année: mais du tout excessifs sur le fait des Fermes, & ayant verifié que les sous-fermages montoient quasi deux fois autant que les adjudications generales faites au Conseil du Roy, ou pardeuant les Tresoriers de France, vous en donnastes aduis à sa Majesté, laquelle vous commanda aussi-tost de pouruoir à tout cela comme vous l'entendriez, & que vous ne durassiez point qu'il n'autorisast tout ce que vous auriez ordonné, fait & dit là dessus: Tellement que sur ce fondement vous fistes faire arrest sur tous les deniers des tailles leuez par Commissions extraordinaires, & mandastes aux Receueurs d'en faire recepte comme des autres deniers de leurs charges venans à l'Espargne, afin de les y faire voiturer: Vous fermastes aussi la main aux Fermiers Generaux, fistes deffences aux sous-fermiers de leur plus rien payer, avec commandement de rapporter leurs sous-baulx, & faire voiturer à l'Espargne tout ce qu'ils pouuoient deuoir & deuroient par apres. Tellement que par cet ordre vous descouristes que la pluspart de ceux du Conseil, ou qui auoient credit pres d'eux, & quelques Tresoriers de France, auoient part avec les Fermiers Generaux, & eustes par ce moyen dequoy satisfaire à plusieurs, fautes de fonds & nouuelles despenses qui suruenoient journellement, ce qui réjouyt infiniment le Roy, & le rendit plus que iamais affectionné en vostre endroit.

Ces choses ainsi executées, vous en entrepristes de bien plus grandes & importantes encor, qui fust de remettre entre les mains du Roy des alienations & engagemens de certains reuenus en tailles, aydes, gabelles, traites, foraines & domainiales, cinq grosses Fermes, Parties caluelles Peages des riuieres, Comptablerie de Bourdeaux & Patentes de Languedoc & Prouence, faits à gens tous grandement qualifiez & qui en iouyissent tous par leurs mains, dont entre les autres estoient la Reine d'Angleterre, le Comte Palatin, le Duc de Vvirtemberg, ceux de Strasbourg, les Suisses, Venise, le Duc de Florence, plusieurs partisans Italiens, Madame Sœur du Roy, tous les Princes Seigneurs qui auoient esté de la Ligue; Messieurs le Connestable, Messieurs de Bouillon, du Plessis, de Pichery, heritiers du feu Sieur de Villars, du Gast & vne infinité d'autres lesquels ne manquerent pas d'en venir aussi tost faire leurs plaintes au Roy avec des crieries accompagnées de tres-grandes importunitez, lesquelles luy ne pouuant que trop impatiemment supporter (car c'estoit quasi le seul deffaut de ce Prince que d'estre tendre aux Contentions d'esprit) il vous enuoya aussi-tost querir à demy en colere contre vous, tellement qu'en arriuant il vous dit: Ha! mon amy qu'avez vous fait?

*Discours du
Roy à Mr.
de Rosny.*

Je me doute desia bien que c'est que vous voulez dire Sire, (luy respondistes vous) mais ie n'ay rien fait que bien, & m'assure que vous le trouuerez ainsi m'ayant entendu, voire mesme que ceux qui en crient le plus haut ne diront pas le contraire apres que j'auray parlé à eux, & s'il vous plaist d'enuoyer

querit quelques vns, vous verrez qu'ils demeureront contants, & qu'en fin il en ira de ses crieries comme de celles des Fermiers generaux que i'auois tous deposez, lesquels en fin ce sont accommodéz avec moy & ont quasi tous doublé toutes vos Fermes, pource que ie n'entends rien en pots de vin, à entrer en part n'y a estre associé, le crois, Sire, que vous entendez bien tous ces termes. Ouy ie les entends bien, vous dit-il, & vous aussi, & si vous pouuez faire taire le petit Edmond agent de la Reine d'Angleterre, vn grand Gentil-homme Allemant du Duc de Vvitemberg, Gondy pour le Duc de Florence, ma Sœur & mon Compere, ie croiray le semblable du reste, & pour en auoir vne preuue il faut faire venir Monsieur le Connestable qui ne fait que de partir pour aller chez ma Sœur: car c'est vn de ceux qui m'en parle le plus souuent; Ce qu'ayant esté fait, le Roy luy dit en entrant: Et bien mon Compere, dequoy vous plaignez-vous de Rosny? Sire ie me plains respondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant osté vne pauvre petite assignation que i'auois en Languedoc sur vne imposition de laquelle vous ne touchastes iamais rien; Or bien Monsieur, luy dites-vous, ie confesse auoir eu tort si mon intention à esté de vous rien faire perdre; mais elle à esté toute contraire: partant dites moy, s'il vous plaist, ce que vous tiriez de cette imposition & ie vous feray payer pareille somme, ie trouue cela bon, vous dit-il, mais qui m'assurera d'en estre payé à point nommé comme ie suis: Ce sera moy, luy respondistes vous, & vous baillera le Roy pour caution, qui ne fera point banqueroute, ie vous le promets; au moins s'il me laisse mesnager ses reuenus comme ie l'entends, & ie luy seruiray encor de contre-caution; qui m'attens bien en le faisant riche, qu'il me fera tant de bien que ie ne seray iamais réduit au safran: Tout cela le fit rire, & rendit tant satisfait qu'il vous dit; Or sus, Monsieur, ie m'en fie du tout en vous, à qui ie recognois franchement que ie n'affermois cette imposition que neuf mil escus par an, & encor en donnois-je deux mille tous les ans au Tresorier des Estats, afin de faire faciliter la leuée. Je scauois bien tout cela, Monsieur (luy dites-vous) aussi est-ce ma resolution de vous faire payer franchement vos neuf mille escus, & si le Roy me veut laisser tirer le profit de la Ferme, ie luy feray donner encor dixhuiet mille escus, & si i'en auray encor quatre mil pour moy.

Ce discours appresta fort à rire au Roy, voyant l'estonnement qu'en faisoit Monsieur le Connestable, & tout cela estant ainsi accordé vous fistes parler le lendemain au Roy vn homme qui sous le nom des Estats prit la Ferme à cinquante mil escus, & luy dites que vous ne vouliez point qu'il vous fist du bien en prenant rien sur ces Fermes, d'autant que c'estoit vne ouuerture tres-dangereuse pour le bien de ses affaires, que de souffrir qu'aucun de ceux son Conseil ny de ses Finances, fussent iamais interessés en nul de ses reuenus, & que c'estoit par cette voye là que s'estoient faites toutes les profusions de Finances sous le regne de son deuancier, lequel propos contenta encor le Roy plus que tout le reste; & pource que vous luy fistes aduancer douze mil escus sur cette Ferme, il vous en enuoya quatre mil par le Sieur de Beringuen, deux iours apres qu'il eut touché son argent: Et enfin par ces voyes & formes toutes semblables, furent toutes autres plaintes & crieries (dont le Roy auoit tesmoigné tant d'apprehension) entierement apaisées, & les reuenus du Roy sur ce qui leur auoit esté baillé à jouyr, augmentez de prés de six cens mil escus.

Vous enuoyastes peu apres Monsieur de Maupou Maistre des Comtes en Bretagne, pour l'obseruation des reglemens en Finance que vous y auiez faits, pour faire valoir les Fermes du pays, & faire venir à l'Espagne les deniers dont vous auiez fait le fonds, Monsieur de Champigny es Generalitez de Tours & Orleans, pour regler les peages des riuieres, le Sieur Coesnard Auditeur des Comtes en Poictou, & le Sieur de Bifouze en Guyenne.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXXXV.

PEV de temps apres l'execution des choses dites au Chapitre precedent, se fit le Baptesme d'Alexandre, dont Madame de Beaufort auoit accouché au voyage de Bretagne, les ceremonies s'en firent à saint Germain, où il se passa plusieurs choses qui vous despleurent tellement, que vous ne vous pustes empescher d'en parler, & d'en blasmer ceux qui estoient causes de ces excez, d'autant qu'ils estoient tous semblables à ce qui s'obseruoit aux Enfans des Roys, & cela fistes-vous, d'autant plus hardiment que le Roy vous en parlant tesmoigna de le trouuer mauuais, & dit que l'on auoit fait beaucoup plus qu'il n'auoit commandé. Ce mauuais commencement eut encor vne plus fascheuse suite, d'autant que vous en eustes trois iours apres vne grande broüillerie avec Madame de Beaufort sur vne telle occasion.

*Baptesme
d'Alexandre
Monfieur.*

*Broüilleries
de Monsieur
de Roisy
avec Madama
de Montcaux.*

Le Roy sur les longs discours que vous auiez eu ensemble à Rennes touchant son desmariage & remariage (suiuant ce qui en a esté dit cy deuant) ayant jugé & finalement conclud & arresté, qu'il estoit necessaire de tenir secrette & cachée quelque sorte de resolution qu'il pust auoir en faueur d'aucune fille ou femme pour l'espouser, & de n'en declarer n'y tesmoigner la moindre pensée, que toutes les ceremonies & formalitez pour la dissolution de son mariage n'eussent esté entierement obseruées accomplies & parfaites; vous estimiez luy rendre non seulement vn grand & signalé seruice & conforme à sa volonté, mais qui luy deuoit & aussi à celle qu'il pretendoit espouser estre tres-agreable que d'en vser ainsi, & sur toutes autres à Madame la Duchesse, & que vous essayassiez de faire cesser les bruits que certains escrits ingenieux au mal, faisoient courir que le Roy auoit du dessein pour elle, comme vn sujet sur lequel il estoit pour interuenir le plus de difficultez & d'obstacles, la Reine Marguerite Duchesse de Valois (qui de tout temps vous auoit fort affectionné & lors pris toute confidence en vous) ne vous l'ayant point celé par vne lettre qu'elle vous auoit escrite. laquelle vous auiez fait voir au Roy, dont la substance estoit. Qu'estant née fille de France, ayant esté Fille, Sœur & Femme de Roys & seule restée de toute la Royale race des Valois qui respirast l'air de cette vie, elle ayroit si chèrement sa patrie, affectionnoit tellement la personne & les contentements du Roy & desiroit si ardamment de luy voir des enfans legitimes, qui peussent succeder sans dispute à cette couronne, que n'estant pas en estat de luy pouuoir faire trouuer ce bon-heur en sa personne, elle le desiroit & souhaittoit voir en vne autre qui fust digne de luy. & que pour ce mesme effet estoit elle resoluë de contribuer tout ce qui seroit en sa puissance pour faciliter & acclerer la dissolution de son mariage;

mais que si c'estoit pour mettre en sa place vne femme de si basse extraction & qui auoit demené vne vie si sale & si vilaine, comme estoit celle dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire & ne quitteroit rien du sien pour le voir si mal colouer; ce qu'elle vous prioit de bien peser & de faire tout ce qui seroit en vostre pouuoir pour empescher vn si grand diffame pour le Roy; pour elle & pour toute la France, & lequel seroit pour faire naistre grande quantité de contentions & debats pour la succession du Royaume. Toutes lesquelles raisons auoient my-partv l'esprit du Roy: & quoy que vous en eussiez fait sçauoir quelque chose à Monsieur de Fresne & à Monsieur le Chancelier de Chiuerny que Madame de Sourdis gouernoit, afin que cela pust paruenir iusques aux oreilles de Madame la Duchesse, neantmoins cette femme, soit de son propre instinct & que l'ambition estoufast en elle toute prudence ou qu'elle y fut persuadée par ce Monsieur de Fresne & Madame de Sourdis, aufquels le Roy attribuoit tout ce que cette Duchesse faisoit de mal: elle ne laissoit de faire tousiours courir le bruit d'estre en esperance d'espouser le Roy, & pour y accoustumer le monde ou voir ce que l'on en diroit, en tesmoigner de fois à autre quelque chose par quelques escrits; tellement que Monsieur de Fresne ayant fait vne ordonnance de payer ce qu'il falloit aux Heraux, Trompettes & Haut-bois pour auoir seruy au Baptisme d'Alexandre Monsieur comme enfant de France & vous estant apportés afin d'ordonner qu'elle fust acquittée, vous la retintes, & fistes vne autre Ordonnance au Tresorier de l'Espagne pour leur payer vne certaine somme sans faire mention d'Alexandre. & d'autant qu'ils la trouuerent moindre qu'ils n'esperoient, ils vous dirent, Monsieur la somme que nous deuous auoir assistant aux Baptesmes des Enfans de France est de long-temps réglée; lors voyant qu'ils contestoient trop opiniastrement, vous alleguant deux ou trois fois Monsieur de Fresne: En fin en colere vous leur dites allez, allez ie n'en feray rien; il n'y a point d'enfans de France. Et s'en estant allez, sur ce que vous appristes qu'ils s'estoient vantez de s'en aller plaindre à Madame de Beaufort, vous vous doutastes bien qu'elle s'en offenceroit & essayeroit de vous faire quelque mauuais office; & pour le preuenir vous vous en allastes aussi tost au Louure, où vous trouuastes le Roy qui se promenoit avec Monsieur d'Espènon, lequel aussitost qu'il vous vit, vous demanda s'il y auoit quelque chose, lors vous luy dites, Sire, ie crois que vous vous souuenez bien de la resolution prise de tenir secrette la faueur que vous voudrez faire à quelque femme, que ce soit pour l'espouser, & sur tout pour ce qui regarde Me. la Duchesse; & neantmoins l'on m'a apporté vne Ordonnance qui la publie, voire declare pour faite auant qu'elle soit commencé: car si vos enfans sont desia tenus pour enfans de France, il faut qu'il y ay eu mairage legitime au precedet, lors il vous demanda ou est cette Ordonnance: laquelle ayant leuë il vous dit: Il y a là de la malice de Mr. de Fresne, mais ie l'empescheray bien: deschirez cette Ordonnance, puis il se tourna vers trois ou quatre les plus proches de luy, & leur dit: Voyez la malice du monde, & les traueses que l'on dône à ceux qui me serue bien & selon mon gré, l'on à enuoyé à Monsieur de Rosny vne Ordonnance à dessein de m'offencer s'il la passoit, ou d'offencer ma Maistresse s'il la refusoit; mais j'y pouruoiray bien: Allez vous en (dit-il) la voir, contez luy tout ce qui s'est passé la dessus, & la contentez en ce que vous pourrez. & si cela ne suffit, ie parleray en Maistresse & non en seruiteur. Vous allastes donc aussi-tost au Cloistre S. Germain

ou ladite Dame estoit logée : laquelle vous voyant entrer vous dit : Iesus Monsieur, hé ou allez vous ! ie ne pense pas que ce soit moy que vous veniez voir, veu les desplaisirs que i'en reçois tous les iours, lors vous luy dites Madame, ie vous viens voir par commandement du Roy, pour vous représenter tout ce qui s'est passé touchant vne affaire, dont ie vois bien que l'on vous a donné de mauuais impressions, mais ie n'ay rien fait que le Roy ne trouue bon & qu'il n'ayt iugé vtile à son seruice & au vostre ; lors elle vous dit : Ie suis bien aduertie de tout, & n'ay que faire d'en sçauoir d'auantage, car ie ne suis pas faite comme le Roy à qui vous persuadez que le noir est blanc. Ho ! ho ! Madame, luy dites vous, puis que vous le prenez de cette façon ie vous baise les mains & ne laisseray pas de faire mon deuoir pour vos coleres ; Et sur cela vous vous en retournastes trouver le Roy au Louure, auquel ayant conté ce qui s'estoit passé, il tesmoigna de le trouuer tres-mauuais, & vous dit : allons venez avec moy, & ie vous feray voir que les femmes ne me possèdent pas comme de certains malins esprits en font courir le bruit que ie sçay maintenir mes seruiteurs en droit & en raison côme i'aduouë qu'ils sont entierement pour vous en cette occasion & que ie parleray à elle en maistre & non en seruiteur ; car si ie l'accoustumoïs à de telles fredaines, ie voy bien qu'elle m'en feroit bien d'autres, & partant ay-je plus d'intrest que vous à tout cela, & lors estant monté dans vostre carrosse mesme pour ce que le sien tardoit trop à venir, il s'en alla au logis de Madame la Duchesse, laquelle ayant sceu sa venue s'estoit aduancée iusques à la premiere porte de la salle ou il la rencontra & lors l'ayant prise par la main sans la baiser n'y caresser n'y dire aucune parole de compliment comme il auoit accoustumé, il luy dit seulement, allons, allons Madame, allons en vostre chambre & qu'il n'y entre que vous, Rosny, & moy : car ie vous veux parler à tous deux & vous apprendre à bien viure ensemble, puis ayant bien fait fermer la porte & regardé s'il n'y auoit personne dans la chambre, garde-robe & cabinet qui le peult entendre, en la tenant par vne main & vous par l'autre. Il luy dit, voy Madame, hé ! vray Dieu qu'est-ce que cecy ? quoy vous voulez donc me fascher de gayeté de cœur pour esprouuer ma patience, sont-ce la les beaux conseils que l'on vous donne ? mais pardieu i'en iure, si vous pensez continuer ces façons de faire vous vous trouuerez bien esloignée de vos esperances : car ie ne veux pas pour des sortes fantaisies que des gens que ie sçay bien, vous mettent en la teste perdre le meilleur & plus loyal seruiteur que i'aye iamais eu, qui n'a rien fait que de mon sceu & pour mon bien, mon honneur & vostre propre aduantage, & n'estant pas si beste que de me vouloir faire croire le noir pour le blanc, comme aussi ne suis-je pas si sot que de me laisser ainsi mener par le nez ; & partant veux-je que vous l'escoutiez patiemment, sur ce qu'il auoit à vous dire, & que vous preniez mesme ses conseils en vos affaires d'importance, comme ie fais aux miennes & m'en trouuë fort bien, & faut que vous sçachiez que vous ayant principalement aimée pour ce que ie vous trouuois douce, gracieuse & d'humeur complaisante, sans estre testuë n'y accariaistre, si vous veniez ainsi à changer soudainement, vous me feriez croire que tout cela n'auroit esté que feintise, & que vous reuiendriez au naturel des autres femmes si tost que ie vous aurois esleuë où vous desirez ; & ne crains point de dire tout cecy deuant Rosny, d'autant que ie le tient si aduisé que ces louanges l'encourageront plustost à mieux faire que

jamais, qu'elles ne l'en orgueilleroient pour le faire manquer à son deuoir :
 A quoy cette Femme ayant les larmes aux yeux, les sanglots à la bouche, &
 les gemissemens au cœur, & tafchant de luy baifer les mains, se mit à esclater
 & dire ; Ha ! Dieu, que ie suis mal-heureuse, d'auoir ainsi violemment mis
 mon amitié en vn Prince qui oublie si facilement ce qu'il a tant de fois pro-
 testé d'aimer comme luy mesme, si j'auois vn Poignard ie m'en donnerois
 dans le cœur, afin que vous estant apres presenté, vous y vissiez vostre es-
 figie si bien engrauée, qu'il m'est impossible de l'en effacer qu'en me pri-
 uant de vie (ce que vous n'ignorez pas, ie le sçay bien) & partant dois-je
 croire que vous voulez que ie meure, puis que vous me voulez priuer de
 vos bonnes graces, dequoy ie ne dois plus douter, puis que vous preferéz
 l'amitié d'un autre à moy, si c'estoit pour quelque belle Dame encor que cela
 m'apportast la mort si me seroit-elle plus supportable, car ie ne serois pas la
 premiere qui seroit morte d'amour, pour l'ingratitude & legereté d'un hom-
 me ; Mais de me gourmander & me menasser de me quitter pour maintenir vn
 de vos valets qui m'a offensé plusieurs fois à toute extrémité, sans que ie m'en
 fois aucunement plainte n'y ressentie : tesmoins les beaux discours qu'il a tenus
 au Baptesme de vostre Fils & le mien, iusques a essayer de vous faire trouuer
 mauuais l'honneur que l'on luy faisoit, & maintenant que l'on luy a porté vne
 ordonnance pour ceux qui auoient assisté à cette cérémonie suiuant la cou-
 tume ordinaire ; Helas ! Sire, que n'a il point dit au mespris de vos enfans & de
 moy puis vous l'endurez ? ô Dieu ! dit-elle, en se jettant sur vn liét ; Il ne faut plus
 viure apres tant de disgraces, & voir que vous aimez mieux vn seruiteur de qui
 tant de gens se plaignent, qu'une Maistresse de qui tout le monde se louë :
 Le Roy le trouua l'esprit merueilleusement trauerse par tant de discours plains
 d'artifice, ausquels il ne s'estoit pas attendu & encor moins préparé à y res-
 pondre, ueantmoins ce courage & cette vertu naturelle qui luy auoient fait
 surmonter tant de difficultez, se resueillant en luy, il repartit & dit Madame ;
 ie ne m'attendois pas à tant de discours plains d'artifice sur vn si foible sujet,
 aussi-voy-je bien que tous ces langages viennent d'un autre esprit que le
 vostre, lequel ne sçauroit estre vn quart d'heure avec moy qu'il ne me con-
 teste quelque chose & ne me dispute : Or afin que vous ne pensiez rien
 emporter sur moy de haute lutte, & aussi peu par l'armes n'y par ruse, ie
 vous ordonne de vous mettre bien avec Rosny qui ne m'a iamais donné con-
 seil pour ce qui vous regarde que conformement à son deuoir & à mes sen-
 timens. Ie vous prie de ne m'en parler plus, aimez moy seulement comme
 de coustume, & vivez avec moy & mes bons seruiteurs avec la mesme dou-
 ceur d'esprit que vous auez fait par le passé & ie vous aimeray aussi de ma part
 comme ie dois ; Et sur cela le Roy voyant que son esprit ne se remettoit point,
 s'esclamant de fois à autre qu'il falloit mourir plustost que de viure avec cette
 vergongne, de voir soustenir vn valet & vn seruiteur contre elle qui portoit
 titre de Maistresse, & encor en sa propre presencé, afin de l'en-orgueillir
 contr'elle il luy dit : Pardieu Madame c'est trop, & vois bien que l'on vous a
 dressée à tout ce badinage pour essayer de me faire chasser vn seruiteur duquel
 ie ne me puis passer, ie ne crains point de le dire deuant luy, & qui ma tou-
 siours loyalement seruy depuis vingt-cinq ans, mais Pardieu ie n'en feray
 rien, & afin que vous en teniez vostre cœur en repos & ne fassiez plus l'accu-
 sateur contre ma propre volonté & le bien de mes affaires. Ie vous declare

que si l'estois reduit en cette necessité que de choisir à perdre l'un ou l'autre, que ie me passerois mieux de dix Maistresses comme vous, que d'un seruiteur comme luy, que vous auez appellé valet en ma presence & la sienne pour l'offencer, chose que ie ne trouue nullement bonne, aussi est-il de toute autre naissance; Ceux de ma Maison n'ayant point desdaigné l'alliance de la sienne, & comme sur cela le Roy fit démonstration de vouloir sortir pour s'en retourner, elle se vint jeter à genoux à ses pieds, avec plusieurs prieres & larmes, & finalement le voyant avec plus de fermeté d'esprit que ceux qui l'auoient conseillée de faire cette escapade n'estimoient; elle commença de s'adoucir, & finalement apres plusieurs autres discours trop long à desduire suiuant ce que vous nous auez dit, toutes choses se reconcilierent de toutes parts.

*Brouilleries
de Monsieur
de Rosny
avec Mr.
d'Espernon.*

Enuiron ce mesme temps vous-eustes vne grande querelle contre Monsieur d'Espernon, à cause de certains deniers qui le leuoient de son autorité dans ses Gouvernemens sans aucunes Lettres Patentes du Roy, & se montoient ces sommes pres de soixante mille escus, sur lesquelles quasi malgré le Conseil vous fistes faire Arrest, deffence de continuer la leuée & ordonner aux Tresoriers de France d'en informer; Dequoy Monsieur d'Espernon ayant esté aussi-tost aduertey par les premiers du Conseil, il y vint le lendemain & se mit à parler fort haut, alleguant ces qualitez & croyant par-là de vous intimider, mais vous releuastes tous ces discours avec grand courage & tesmoignage de vouloir & pouuoir vous esgaler à luy, mettant en auant vostre extraction; Tant y a qu'il y eut de grosses paroles de toutes pars iusques à estre prests de mettre les mains aux espées dans le Conseil, mais vous fustes separez, & vous en allastes chacun en vos logis attendre des nouvelles l'un de l'autre; Le Roy qui estoit à Fontaine-bleau ayant dans peu d'heures appris cette dispute, vous escriuit vne lettre ou il vous mandoit qu'il auoit sçeu que vous auiez eu querelle pour ses affaires, que cela ne vous estonnast point qu'il auoit ordonné à tous ceux qui l'affectionnoient de s'aller offrir à vous, & qu'il vous seruiroit de second s'il en estoit besoin, quelques iours apres il vous accommoda & vous fit tous deux embrasser.

*Maladie du
Roy.*

Le Roy fut en ce temps tellement malade à Monceaux, qu'il fut plusieurs jours que l'on desesperoit de sa santé, il vous commanda de ne partir point de là; & de fois à autre vous enuoiant querir, il ne vous tenoit jamais autre discours, sinon; Mon amy, ie n'apprehende nullement la mort comme vous le sçauetz mieux que personne m'ayant veu en tant de perils dont ie me fusses bien peu exempter, mais ie ne nieray point que ie n'aye regret de partir de cette vie, sans esleuer ce Royaume en la splendeur que ie m'estois proposée, & auoir tesmoigné à mes peuples en les soulageant & deschargeant de tant de subsides, & les gouernant amiablement, que ie les aimois comme s'ils estoient mes enfans.

*Arrivée d'un
Legat du
Pape à Paris.*

Quelque temps apres qu'il fut guaruy, le Cardinal de Florence, Legat du Pape, & qui depuis fut luy mesme Pape, nommé Leon vnziésme, reuenant des frontieres de Picardie pour s'en retourner à Rome & venant passer à Paris pour prendre congé du Roy, sa Majesté qui estoit à Monceaux où vous l'estiez venuë trouver en poste, vous l'enuoya en diligence pour le faire receuoir, loger & traiter honorablement, il voulut aller voir saint Germain, & vous l'y

voulant traiter, distes au Garde-meubles Momier qu'il allast rapiffer les Salles & Chambres des plus riches Tapisseries, entre autres il en choisit vne, que la feuë Reine Jeanne de Navarre auoit fait faire toute de deuises, dont il y en auoit plusieurs contre le Pape & les Ecclesiastiques, laquelle sans y penser il auoit esté tendre comme l'vne des plus riches à la chambre du Legat, lequel à toute force vous vouloit mener quant & luy dans son carrosse, mais vous le priastes de vous excuser & vultistes aller deuant au gallop voir si tout estoit bien accommodé, ce qui vint fort à propos pour vous, car autrement il eut trouué cette Tapissérie à sa chambre, & eut creu & publié que vous l'eussiez fait exprès pour vous moquer de luy & du Pape, la trouuant renduë vous vous mistes en extreme colere contre Momier, & la fistes oster en diligence & en tendre vne autre, depuis vous auez fait changer toutes ces Deuises.

AFFAIRES D'ESTAT ESTRANGERES.

CHAPITRE LXXXVI.

MONSEIGNEUR, encor que la personne & la condition de Philippe second Roy des Espagnes, soient d'vne Eminence tant supresme par dessus tout ce que l'on scauroit imaginer de vous, que nuls de vos interest particuliers ne puissent iamais auoir eu rien de commun avec le moindre des siens & que nous nous soyons tousiours proposez en dressant ces memoires de vostre vie, de n'y entremesler aucunes particularitez de quelques affaires que ce pult estre, si elles n'auoient passé par vostre entremise, ou qu'elles n'eussent en quelque sorte touché vos interests, neantmoins estimant que ce ne vous seroit point chose defagreable n'y peut-estre inutile n'y a tous ceux qui liront ces memoires si nous finissons nos narrations de tant de grandes choses qui ce sont faites & passées en cette année 1598. par la Catastrophe de la vie du plus puissant des Roys de nostre siecle & la representation des pitteuses yssuës de ses folles entreprises, dequoy nous auons pris le sujet sur vne lettre à vous escrite par vn certain Agent du Roy vers Messieurs les Princes Protestants d'Allemagne, nommé (ce nous semble) Bongars, laquelle nous trouuames parmy vos papiers, vne fois que nous en faisons l'inventaire suiuant vostre commandement (comme ce vous estoit vne coustume ordinaire par chacun an) laquelle lettre faisoit mention de la forme de la mort du Roy d'Espagne, & d'vne certaine coppie qu'il disoit estre la disposition testamentaire, ou plustost instruction d'affaires d'Estat de ce Roy à son Fils; Nous auons creu (disons nous) que ce ne vous seroit point chose defagreable n'y inutile n'y a ceux qui jetteront les yeux sur ces memoires si nous y transcriuions l'vn & l'autre, pour finir par vne piece tant memorable nos representations de l'année 1598. ne doutant point qu'un grand esprit comme le vostre n'y trouue à profiter grandement, soit que le tout soit entierement vray ou entierement faux, ou qu'il soit entremeslé de l'vn & de l'autre pour en faire d'autant plus priser celuy que l'on en fait l'auther, car nous ne voulons estre garads d'autre chose, sinon que la lettre de Monsieur de Bongars est vraye, car nous cognoissons son escriture & qu'il vous a enuoyé cette coppie conformement à ce qu'il vous en escrit par la susdite lettre, de laquelle & de la coppie d'instruction qu'il vous a enuoyé la teneur ensuit.

*Discours
preparatif
pour le resti-
ment du Roy
d'Espagne*

Lettre du Sieur de Bongars touchant le Testament du Roy d'Espagne.

MONSEIGNEUR, estant comme vous sçavez, Agent pour le Roy vers Messieurs les Princes, Protestans d'Allemagne, & faisant ma residence plus ordinaire en la Cour de Monsieur le Land-graue de Hesse, ce Prince tres-bon, tres-sage & grandement curieux de toutes choses excellentes & rares, m'a communiqué deux certains discours, lesquels (quoy qu'ils luy ayent esté enuoyez de deux endroits assez esloignez & differens, à sçauoir; L'un de la Cour Imperiale dans les Conseils de laquelle il a des amis intimes & familiers, & l'autre de la Ville de Gennes où il a aussi de feables & fort particulieres correspondances) sont neantmoins si pareils que s'ils estoient en mesme langue ils s'embleroient auoir esté coppiez l'un sur l'autre, & assurent ceux qui luy en ont fait part que c'est la vraye copie des instructions secretes laissées au Roy Philippes Troisième d'Espagne, par Philippes Second son Pere, sans que l'on sçache encor neantmoins au vray, s'il les a trouuées dans le cabinet à la Clef Royale (dont le principal Confident des Roys a la garde, ainsi que Dom Christophe de Mora l'ayant eue du Pere, le Marquis de Denia l'a maintenant du Fils) où si elles luy ont esté baillées par son Pere mesme durant le cours de ses longues & fascheuses maladies, car (comme vous en auez peu oüy parler) ce grand Monarque qui auoit tant vexé & trauaillé les autres, a luy mesme esté crucié & miserablement affligé plus de huit ou neuf mois durant, de tres-espouuantes & langoureux accidens, son corps estant extenué & descharné comme vne Schelette, couuert de fordidés & boüeux vlcères puants comme vne sentine, & rongé de poux & de vermine comme vn Herodes, de toutes lesquelles langueurs tant effroyables & cruelles: Ce Prince neantmoins ainsi que le publient les siens qui veulent exalter la sublimité de son esprit, la solidité de son jugement & la hauteffe de son courage, à tousiours tiré de tres-douces & agreables consolations, disant luy mesme en la plus grande anxieté de ses angoisses que tant de douloureux ressentimens estoient des visitations & corrections fauorables de la pitoyable main de Dieu, qui vouloit par leur excez luy faire souffrir en ce monde toutes les peines & chastimens que pouuoient auoir merité ses fautes & offenses, afin qu'estant purgé dicelles il fut exempt de tourmens en l'autre vie; Comme au contraire, ceux qui abhorroient sa memoire disoient que toutes ces souffrances quelques horribles & rigoureuses qu'elles peussent estre, n'estants nullement proportionnées à ses crimes; n'estoient aussi que les arres & comme l'eschantillon de celles que la vengeance diuine luy reseruoit en son ire & en sa fureur, pour punition & merité supplice de tant d'execrables cruautéz qu'il a fait exercer contre les enfans de Dieu & vrays membres de I E S U S-CHRIST, de sang innocent qui a esté respandu aux Indes & ailleurs, & de meurtres, occisions, saccagemens & depopulations de Pays, Villes & Citez commises par les siens sous son autorité, afin d'assouir son auarice & son excessiue ambition; Mais laissant decider à de plus speculatifs & iudicieux que moy laquelle de ces deux opinions à plus de vray semblance, je vous diray qu'ayant remarqué en ces instructions secretes, plusieurs choses dignes de l'esprit attention & meditation non seulement des grands Princes, mais aussi de tout administrateur d'affaires d'Estat: l'en enuoyé vne copie à vostre grandeur (comme ie fais au Roy) m'assurant que vous en ferez cas,

& vous

& vous suppliant de la recevoir autant agreablement, que passionnement ie suis vostre fidele seruiteur, i'honore vostre pieté enuers Dieu, & vostre vertu entre les hommes, & vous demande la continuation de vos faueurs pour le payement entier & par quartier de mes appointemens, estans si modiques qu'ils ne scauroient estre si peu retranchez ou retardez, que les moyens de seruir le Roy, avec le soin, la despence & l'assiduité que requierent les affaires dont il m'a baillé charge, ne me fussent ostez, attendant donc avec certitude les effets accoustumez de vostre bien-veillance, j'inuoqueray incessamment l'Eternel à ce qu'il vous benie & comble de toutes sortes de felicitéz spirituelles & corporelles & me donne le moyen de tesmoigner par effet que suis veritablement,

MONSIEUR,

De Cassel ce 27.
Octobre 1598.

Vostre plus humble & plus obligé
seruiteur BONGARS.

TESTAMENT DV ROY D'ESPAGNE.

PRINCE me voyant paruenü à la fin des temps ordonnez au Ciel pour ma domination en terre, comme vous au premier des ans de la vostre, i'ay estimé que ie pourrois estre blasmé, voire accusé de peu de prudence & de iugement, ou de manquement de soin & d'affection en vostre endroit, si ie vous laissois (ainsi ieune & peu experimenté que vous estes) tant de grands Royaumes, Estats, Terres & Seigneuries en heritage, sans vous donner en mesme temps, les preceptes, aduis & conseils, qu'une infinité d'experiences, peines, labours, desseins & pretentions (la pluspart deuenus inutiles) m'ont fait cognoistre (mais trop tard pour le bien & repos de moy, de mes peuples & de mes voisins) estre du tout necessaires pour rendre vne tant importante administration que va estre la vostre (& qui s'estendra sur tant de peuples, langues & nations diuerses, si esloignées les vnes des autres & separées par de tant grandes & vastes estenduës de terres & de mers) sage, equitable & prudente, par consequent toute douce heureuse & prospere, & beaucoup moins remplie de chagrins, soucis & inquietudes, que n'a esté la mienne, de laquelle vous ferez vn iour obligé (ainsi que ie m'en vay estre bien proche maintenât) de rendre cõpte à celuy qui est le Roy des Roys, deuant lequel toutes excuses subterfuges & desguisemens sont de nulle valeur, d'autant qu'il cognoist les inclinations, les desseins, & les secrets des cœurs des hommes auant qu'ils en ayent conceu les pensées, & qui sçait exercer ses iugemens sur les plus grands & puissans Monarques de la terre, ainsi que (sans aller rechercher les Histoires antiques) j'en fers maintenant de preuue, par les extrêmes langueurs où ie suis reduit depuis tant de mois, avec des douleurs & accidens tant estranges que ie suis en supplice à moy-mesme, lesquels ie supplie à ce bon Dieu de vouloir bien-tost finir, en m'appellât de la terre dans le Ciel, vsant plus fauorablemēt de ces compassions & misericordes, que moy & les miens n'auons fait enuers vne infinité de peuples qui nous en requeroient, & qu'il luy plaise se contenter de mes cruelles peines & cuisantes douleurs presentes, pour expiation & satisfaction de mes fautes passées : Or pource que les exemples & les experiences d'autruy, & principalement de ceux que nous honorons, respectons

*Instructions
du Roy d'Es-
pagne à son
Fils.*

*Instructions
par exemples.*

& nous sont ascendants en proximité de lignage, nous touchent plus viuement les sens, & se rendent plus efficaceux à l'esprit pour les disposer aux choses excellentes (sur tout au temps des chauds bouillons d'une premiere jeunesse qui ne se pouuoient reduire aux meditations & temperamens requis) que toutes les remonstrances, raisons & belles paroles dont l'on scauroit vser ie ne consumeray point le temps en de longues deductions & remonstrances, pour vous persuader, mais me contenteray de vous représenter fort sommairement (pour ce que desia i'escris ce discours & parle avec beaucoup de peine) ce que i'estime y auoir eu de plus remarquable & instructif en la vie de l'Empereur mon Pere & de moy, ce qui vous fera comme vn tableau de racourcissement pour vous faire voir les traits parfaits, les naturels lineamens & les traces infailibles qu'il vous faut suivre, & sur lesquelles vous aurez à former vos desseins & comportements & conduire vostre vie, afin qu'ils puissent estre rendus honnestes, honorables & vtils, pour vous, vostre Estat, vos peuples & vos successeurs, dedans cét excellent miroir vous apprendrez qu'il n'y a rien si difficile à regir que les chaudes affections d'une jeunesse ambitieuse & cupide d'honneurs, n'y a dompter que l'orgueil d'une haute domination que la fortune caresse & fauorise de ses heureux succez, & comme l'Empereur mon Pere se voyant encor en plus bas âge que le vostre, succeder come vous à tant de Couronnes, Terres & Seigneuries, & en suite auoir esté peu apres (malgré toutes les pratiques & menées des plus grands Roys & Potentats de la Chrestienté) esleu & choisi pour Empereur entre les Chrestiens, il deuint fort plausible à cét admirable & genereux esprit d'entrer en vne specieuse esperance de se pouuoir rendre non seulement Monarque d'Europe, mais aussi par la reünion des Estats d'icelle, passer plus outre (comme c'estoit là sa deuisse) & entreprendre la destruction des infidelles; Vous apprendrez encor que ce grand Prince rencontra enfin de telles contrarietez à ses hauts & magnifiques desseins, qu'ils se trouuerent meslangez d'autant de hontes, dommages, qu'ils auoient eu de gloire & d'auantage en leur principe; dequoy il conceut de tels chagrins & despits, qu'il se resolut de chercher hors des dominations terriennes, entremises, & demeslemens d'affaires du monde, le repos du corps & tranquillité d'esprit, qu'il n'auoit peu trouuer en icelles, il se desmit (estant encor fort sain & vigoureux) de tous ces Estats en ma personne, & me donna de tres-bons & salutaires enseignemens, si ie les eusses bien sceu mediter, gouter & mettre en vsage & pratique, en temps & lieu; Mais l'audace ambitieuse d'une jeune Royauté, que tout le monde flatoit & enflait du vent de milles belles esperances, à laquelle nul n'eust osé dire vne verité desagreable; Les glorieux succez d'une fauorable fortune, & deux batailles gagnées les premieres années de mon regne, m'aliennerent l'esprit non seulement des enseignemens de l'Empereur mon pere, lesquels me prescriuoient sur tout de n'aspirer iamais à la Monarchie de la Chrestienté, comme chose que l'experience luy auoit appris estre impossible a aucun des Roys d'icelle de pouuoir paruenir) à cause des diuersitez de Religions, qui rend les peuples trop obstinez contre vn Prince de contraire creance à la leur, les legeretez & inconstances d'iceux, lesquels leur font desirer les choses nouvelles, & ennuier des presentes, le nombre infiny des grandes & fortes Villes, & l'aguerissement Vniuersel auquel s'entretiennent toutes les nations de l'Europe, mais aussi de toutes pensées & cogitations pacifiques & tranquilles, tellement

que ie me iettay soudain dans les hautes mers de toutes sortes d'extravagans & ambitieux projects & desseins, parmi les flots impetueux desquels il m'a depuis esté impossible de pouuoir trouuer aucun Port, Haure, Calle n'y abry certain, les hautes entreprises, peines & soucis d'icelles; s'entresuiuant & tirant generation les vnes des autres dans mon esprit, ainsi que font les ondes bruyantes de l'Ocean, agitez de vents contraires, estant maintenant contraint de confesser par la verité des choses par les succez d'icelles, bien esloigné de mes attentes; Qu'apres auoir enuie l'Empire à mon Oncle Ferdinand, fait vainement toutes sortes de pratiques & menées, pour obtenir de luy qu'à l'exemple de l'Empereur mon Pere, il me voulut faire nommer Roy des Romains au lieu de son Fils Maximilian, aspiré à me faire declarer Empereur du nouveau monde, à m'aproprier l'Italie, à dompter mes sujets rebelles des Pays-bas, à me faire dire Roy d'Irlande, à conquerir l'Angleterre, par le moyen de la plus grande & formidable armée Naualle qui ayt quasi iamais esté veüe, en la composition de laquelle i'ay employé plus de six ans continuels, & consumé plus de vingt millions de Ducats, & à faire le semblable du Royaume de France par le moyen de mes intelligences (acherées bien chèrement) avec les plus grands & ambitieux esprits d'iceluy fondez sur la faineantise du Roy lors reignant, & des differends allumez pour la Religion que i'auois suscitez par le moyen des Ecclesiastiques mes Pensionnaires, & auoir en tous ces desseins employé trente deux années de mon âge, consumé plus de six cens millions de Ducats en despences extraordinaires qui ont passé par ma cognoissance particuliere, & dont vous trouuerez les Estats escrits de ma main dans mon cabinet secret; esté la cause du meurtre ou de l'occision de plus de 20. millions d'hommes & de la destruction & dépopulation de plus de Prouinces & d'estenduë de pays que ie n'en possède en l'Europe; ie me trouue n'auoir rien remporté de tant de magnifiques desseins, despences, fatigues & ruines que le seul petit Royaume de Portugal, celuy d'Irlande m'estant eschapé par le peu de foy qu'il y a en ces sauuages, l'inaccessibilité de cette Isle & l'ennuyeuse demeure d'icelle: celuy d'Angleterre par vn furieux coup de vent & celuy de France par la legereté naturelle des François, l'incompatibilité de cette nation avec toutes les autres & l'admirable vertu & fortune du nouveau Roy (avec lequel i'ay à cette occasiõ voulu vous laisser en paix) Allemagne par les ialousies de mes propres parens, & le tout en general par la volonté absoluë de Dieu qui en auoit ordonné autrement; sur tous lesquels exemples, vous enjoignant de mediter soigneusement, ie viendray aux enseignemens que i'ay iugé vous estre plus necessaires, & commenceray à vous faire entendre mes intentions par les choses domestiques qui me touchent maintenant le plus l'esprit; Premièrement quand à vostre mariage i'en ay laissé le memoire escrit de ma main & bien cachetté entre les mains de Loo, lequel vous me ferez plaisir de suiure; Aimez cheremët vostre Sœur cõme moy, gardez loyallement vostre foy donnée sur les saints Euangiles en faueur des aduantages que ie luy ay faits & à son mary: Faites du bien aux Docteurs Ollias & Vergais qui m'assistent soigneusement en mes maux: Aimez Christophe de Mora; lequel m'a esté en tout temps tres-agreable, tres-loyal & tres-vtile seruiteur, ayant incessamment preferé le bien de mes affaires aux siennes ce qui est rare en des seruiteurs, si vous vous seruez de luy comme ie le desire & vous en prie (quoy que ie ne m'y attende pas, d'autant que c'est vn des

*Instructions
Domestiques*

grands & plus ordinaires defauts des Roys, que d'affectionner peu les confidens de leurs deuanciers) vous ferez sagement & vous en trouuerez bien; Conferuez l'Archeuesché de Toledé à Garcie Loyolla, & n'y prenez rien dessus si les affaires de la guerre ne vous y contraignent; Ayez soyn de tous mes autres seruiteurs auxquels i'ay tesmoigné de l'amitié ou de la confiance, & vous gardez de rien diminuer és biens, charges, honneurs & offices dont ie les ay gratifiez: car leur dommage tournoit à ma honte; Essayez de accommoder Anthonio Perez avec vous: mais ne permettez qu'il demeure en Espagne, en France, ny és Pays-bas: il sera mieux en Italie qu'en tout autre pays, Ayez l'œil sur ceux que vous eslirez pour vos confidens Conseillers & Secretaires: Instruisez vous aux chiffres: Voyez toutes les depesches les plus importantes & les responces à icelles & ne vous en remettez iamais à vn seul par negligence de ietter les yeux dessus: N'offencez iamais en l'honneur les gens nobles & courageux, vostre aîné s'en estant mal trouué: Cherissez & salariez la vertu & les seruices receus en quelque sujet qu'ils se trouuent: Ne mellangez n'y ne confondez point la nouvelle & imaginaire Noblesse, avec la vraye & ancienne, seruez vous de cette-cy, mettez en prix parmy elle la Foy, l'honneur & la modestie, & departez à ceux qui auront ces vertus les biens, charges, offices & dignitez qu'aurez à distribuer, car encor que les biens & les hõneurs joints à l'illustre extraction esleuent les courages & fassent quelques fois naistre des desirs ambitieux, si est-ce que les laschetez, les desloyautez & les trahisons sont plus rares entre telles gens, qu'entre ceux qui sont sortis d'une gent ville & plebée: Aidez vous des trop amples reuenus des Ecclesiastiques en vos vrgentes necessitez, car l'abondance des richesses, les precipitent dans les delices & voluptez & souuent dans l'impicté; Diminués tant qu'il vous sera possible le nombre des gens d'Eglises, Officiers domestiques, de iudicatures & pecuniaires, car telles gens consument la graisse de vos estats & ne les amplifient iamais de rien, & multipliez le plus que vous pourrez les marchands, laboureurs, artisans, pasteurs & la soldadesque, au nombre de laquelle ie comprends la noblesse: car les premiers font peu de despence & enrichissent les Prouinces, & les derniers par leur valeur & police militaire vous ferõt redouter à vos voisins, defendront vos dominations: maintiendront la paix dans iceux, par le moyen de laquelle florira la marchandise, la manufacture & abõderont les tresors & les viures: Voilà en sommaire pour le dedans de vos Estats; & quã au dehors entretenez vous bien avec le Pape & les Cardinaux: ayez nõbre de voix dans le Conclau. Faites bien payer & par mains secrettes & fideles vos pensionnaires, mesnagez avec soyn & diligence les Euesques & Prelats d'Allemagne & sur tout ceux qui sont Electeurs, faites leur payer vos gratifications par vos propres ministres & que les deniers n'en passent plus par les mains de l'Empereur n'y des siens, maintenez vous tousiours neantmoins en amitié avec luy & tous ceux de nostre maison & en prenez la protection aux occasions: Conferuez vous fort soigneusement l'entiere & absolue nauigation des deux Indes, en laquelle vous n'avez à craindre d'estre trauersé par la France, ny autre Royaume Chrestien, d'autant qu'ils sont ou negligens de la mer ou foibles: mais seulement par l'Angleterre & les rebelles des Pays-bas qui abondent en toutes choses propres à vous nuire, Changez souuent de principaux ministres & officiers en ces lieux là de crainte que les richesses, l'autorité & l'esloignement, ne leur engendre des pensées ambi-

*Instruitions
pour le dedans
de ses Estats.*

*Instruitions
pour le de-
hors de ses
Estats.*

tieuses à s'y establir pour eux mesmes; Ne refusez nulles conditions aux rebelles des Pays-bas pourueu qu'ils vous veillent recognoistre à Prince: mais en tout cas ne laissez pas d'auoir paix avec eux s'il y a moyé afin de les retirer des estroites & a eux nécessaires alliances de France & d'Angleterre dont la vertu & la generosité des Souuerains qui dominet maintenant en ces Royumes-là est à craindre estans ioints avec eux; N'ayez nulles apprehensions d'attaquemens du costé d'Allemagne n'y d'Italie, ces pays sont possédez par vn trop grand nombre de Princes diuers qui ne veulent rien defferer les vns aux autres, estans quasi tous differends en humeurs, affections & interests; ny du costé de la Polongne quelque ample domination que puisse auoir le Roy d'icelle: car il est trop esloigné de vos Estats, à de trop grands voisins qui l'inquietent & est plutost Officier que Seigneur de ses peuples: N'y semblablement de la part des Rois de Dannemarc & Suede: car ils sont trop reculez & enfoncez dans les Mers en froidurées, marais, paluds, bocages, & deserts, sont trop peu peucnieux, & leur gent mal aguerrie & encor pirement disciplinée: mais ayez tousiours les yeux & les pensées tournées vers les Isles & Mers Britanniques, principalement si vne fois (comme l'apparence en est grande) ces trois Royaumes s'vnissent sous vne mesme Couronne, sont Dominez par vn Prince remuant & belliqueux, se confederent sincerement avec la France & vos rebelles, & se résoluent en vn mesme dessein contre vous: car de ceux-cy auez-vous toutes sortes de dangers à redouter s'ils entreprennent conjointement de vous attaquer par Mer & par Terre: car ces trois Puissances jointes ensemble abondent en nombre de bons soldats, vaisseaux, argent, munitions, & viures: & partant n'espargnez argent, offres, pratiques, ny industrie pour les separer d'intelligence & diuiser d'amitié, vous seruant des interests d'Etat que vous fonderez sur les prétentions des Anglois en la France; & les diuersitez de Religion; ne laissez pas neantmoins d'esloigner les anciens espions Anglois, lesquels pour estre à present trop soupçonnez ne vous scauroient plus de guerres seruir, & en pratiquez de nouveaux au lieu de ceux-là: Deschargez-vous des pensions Françoises, que les changemens de l'humeur des Peuples, la bien-veillance d'iceux que leur Roy s'est acquise, & la Paix en laquelle ie vous ay voulu laisser avec luy, vous rend du tout inutiles. Que si neantmoins le mespris de ces miens enseignemens (lesquels tendent plutost à conseruer & bien asséurer ce que vous possédez, qu'à l'augmenter) & les inquietudes de vostre esprit vous jettent dans la vanité des conquettes des Estats d'autruy, & dispose à vouloir essayer si vous y ferez plus heureux que l'Empereur mon Pere ny moy. Prenez garde sur tout aux mutations, changemens, mauuais gouuernemens, & grande necessité d'iceux, de crainte que si vous ne prenez à propos le temps de leurs diuisions ou foiblesses de Princes, vous entrepreniez sans fruct, & non sans danger. Lisez souuent ces Memoires & Instructions, aussi celles qui me furent laissées par l'Empereur mon Pere, que i'ay ployées & cachetées ensemble, afin que nul ne les voye que vous, & ceux ausquels vous les voudrez communiquer; qui doiuent estre peu en nombre. Conferez-les, les vnes avec les autres, & en examinez les differences & conformitez, afin de vous en seruir selon la prudence requise aux occasions; qui est ce que mes douloureux resentimens des mains, & les inquietudes de mon esprit; à cause des afflictions du corps, m'ont pû permettre de vous laisser par escrit. Vous priant, mon Fils, d'aymer & seruir Dieu, d'estre sage, & ne mespriser pas mes Preceptes:

DISCOVRS DES CAUSES DES MERVEILLES DV ROY ET
des vtils Administrations d'un loyal seruiteur.

CHAPITRE LXXXVII.

OR reprenant la suite de nos discours touchant les hautes & admirables merueilles des Royales Oeconomies, Politiques, Militaires & Domestiques de nostre grand Roy, & les loyales & vtils seruitudes, obeysances & administrations de vous (que veritablement nous pouuons dire auoir esté celuy d'entre tous ses seruiteurs auquel il a tesmoigné vne plus vniuerselle bienveillance & confié le plus de ses secrets) lesquels recits nous auons discontinuez pour faire voir les memoires qui vous auoient esté enuoyez des dispositions testamentaires de Philippe second Roy d'Espagne, nous dirons (par forme d'auant-propos & Preface à ce Chapitre & qui en seruira aussi aux precedens & subsequens) à tous ceux qui trouueront que nous auons avec excez exalté, glorifié & magnifié les excellentes vertus & inclinations du feu Roy & trop surhaussé ses dits, faits & gestes heroïques, & que nous auons semblablement trop aduantageusement parlé de vos vtils & loyales seruitudes, obeysances & administrations, que nous les prions auant que de nous blasmer de bien prendre nos intentions qui n'ont esté autres pour le regard de ce grand Roy que de faire consister sa plus exquisite glorification es seules faueurs & benedictions speciales de Dieu lequel l'auoit choisi pour son bien aymé & vn second Roy selon son cœur, & luy auoit departy toutes les graces & beneficences tant du corps que de l'esprit pour le rendre instrument capable de la restauration de ce Royaume, & le reestablishement des affaires d'iceluy, d'ou sont procedées tant de belles & loüables voire admirables inclinations & dispositions de sa personne de son iugement & de son courage, en l'operation desquelles il le conduisoit comme par la main, & regissoit son esprit par le sien pour le bien & salut des Peuples & nations qu'il auoit mis sous sa domination: Tellement qu'en l'exaltant par tant de loüanges nostre dessein a esté d'en attribuer toute la gloire à Dieu & luy rendre graces de luy auoir esté tant liberal de ses plus exquises beneficences lesquelles se trouueront telles, si l'on vient à faire comparaison de ses vertus, dits, faits & gestes admirables avec celles des plus grands Monarques de l'uniuers aufquels, Dieu auoit le plus departy de ses faueurs & benedictions temporelles en ce monde, tels que Ninus, Sesostris, Dauid, Salomon, Cyrus, Alexandre, Cæsar Auguste, Trajan, Flavius, Constantin, Theodose, Charlemagne, Othon le Grand, & en nostre France Philippe Auguste, ny en ayant eu vn seul de tous ceux-là qui par sa vertu ayt surmonté de plus grandes difficultez que celles qu'il a rencontrées en son establishement, se soit trouué en plus de combats & perils, ayt tesmoigné plus de iugement, de courage & clemence & autres vertus personnelles, ny auquel il se soit trouué moins d'imperfections, defauts & manquemens: Et que pareillement aussi nos intentions n'ont elles point esté autres en vous donnant tant de loüanges & attribuant tant de belles actions & vtils administrations, industries & d'exteritez, que d'en defferer l'honneur & la gloire principale à celuy auquel veritablement elle appartient qui est nostre grand Roy, sans reseruer pour vous que celle d'auoir esté grande-

ment aymé de luy, bien instruit, enseigné & conduit en tout ce que vous auez entrepris, & d'auoir esté choisi comme vn esprit, & vn courage par luy dressé à l'obeyssance & à la loyauté pour luy seruir de principal ministre & instrument en la restauration de son Royaume, & retablissement des affaires d'iceluy, vous cōduisant comme par la main & fournissant d'aduís, instructions, enseignemens, voire mesme memoires necessaires pour vous rendre de facile exécution tout ce qu'il vous ordonnoit, commandoit & en quoy il vous employoit: n'estimant point d'apporter diminution aux louanges que nous vous auons données, mais au contraire, leur donner leurs iustes proportions en vous ramenteuant & a tous autres aussi ce que nous vous auons souuent ouy recognoistre & confesser ingenuement, à sçauoir que ce que l'on remarquoit de plus exquis en la viuacité de vostre esprit, assiluité au traual, vigilance, diligence, industrie & d'exterité en toutes vos operations, procedoit de la bonne nourriture que dés vostre première ieunesse vous auez prise avec luy, & qu'en la pluspart de vos grandes recherches, instructions & inuentions, il y auoit plus du sien que du vostre, y en ayant peu sur lesquelles vous n'eussiez receu des ordres, reglemens, ordonnances & commandemens, voire quelquelfois des memoires bien ample & bien instructifs; Et partant comme nous auons rendu graces à Dieu pour ses grandes liberalitez enuers le Roy, aussi deuous nous tous rendre graces au Roy de vous auoir choisi, & par son soin, affection, bons preceptes & enseignemens, vous auoir rendu capable de bien & loyalement effectuer ses bonnes intentions & sages commandemens. Et afin que cette grande & cordiale amitié qu'il vous portoit ne soit trouuée estrange & ne semble incroyable, combien que par vne infinité de lettres à vous escrites de sa propre main, nous en puissions donner de suffisans tesmoignages nous nous contenterons seulement, tant pour faire voir la sincerité d'icelle que le stile dont il vous escriuoit, d'en inferer trois principales.

Lettre du Roy à vous.

MON AMY, Je suis bien marry de vostre affliction, laquelle ie viens d'apprendre par celle de Monsieur du Laurens, auquel i'ay commandé de vous aller trouuer en diligence, & apporter tout ce qu'il sçait & est de son art pour la conseruation & santé de vostre Fils, ne vous aymant pas si peu que si ie pensois que ma presence y fust necessaire, que ie ne vous allasse rendre ce tesmoignage de mon affection. Hier ie vous auois depesché vn courrier, par lequel ie vous mandois de vous rendre icy avec Monsieur le Chancelier demain ou Mercredy au plus tard, pour ce que ie voulois auoir vostre aduis sur quelques depeschies apportées par sainte Catherine, du President Jeannin: mais la maladie de vostre Fils fait que ie trouue bon que vous differiez vostre partemēt encore pour deux iours, voire dauantage s'il en est de besoin, ce que vous ferez entendre à Monsieur le Chancelier, comme aussi ie luy escriis. Adieu mon amy.

Signé,

HENRY.

Autre lettre du Roy à vous.

MON AMY, Je ne pensois vous despescher mon Cousin de Rohan qu'à ce soir : mais ayant appris de ma Femme au retour du promenoir que Madame de Sully estoit accouchée d'un Fils, i'ay hasté son partement pour vous assurer que comme ie crois que nul de mes Seruiteurs n'a eu plus de joye de la naissance de mon fils d'Anjou que vous, aussi veu-je que vous croyez que ie surpassé en aise tous vos amis de la naissance de vostre fils. Vous aurez bien la teste rompuë de cajolleries, mais l'assurance de mon amitié vous sera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais icy mes recommandations à l'accouchée. Renuoyez moy Monsieur de Rohan demain au matin.

Signé,

HENRY.

Autre Lettre du Roy à vous.

MON AMY, Puis que ma presence est necessaire avec mon Conseil; comme ie vois par vostre lettre, ie partiray demain, iray coucher à Essonne, & leudy ie seray à Paris. Quant à ce que vous me mandez que lors que vous seruez le mieux, c'est à cette heure-là que l'on iuge sinistrement de vos actions, c'est chose qui arriue; ie ne diray pas souuent, mais tousiours que ceux qui manient les grandes affaires sont subjets à cela, & plus par entuie que par pitié; vous sçavez moy-mesme si i'en suis exempt & d'une Religion & d'autre. Ce que vous auez à faire c'est comme ie prens conseil de vous en toutes mes affaires, vous preniez conseil de moy aux vostres quand elles importeront tant soit peu, comme du plus fidele amy que vous ayez au monde, & du meilleur Maistre qui fut iamais.

Signé,

HENRY.

Or ayans parachuteuë de faire les recueils que nous auons estimé à propos de tirer des grands Memoires de vostre vie (en forme de iournal) touchant l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-huict, par tant de choses memorables que nous y auons trouuées, & principalemēt pource que vous auez sceu, veu & cogneu des plus particulieres vertus & bonnes intentions du feu Roy, & de ses dits, escripts, faits, & gestes admirables, vne grande partie desquelles les Escriuains de ces derniers temps enueloppent sous le tenebreux voile du silence, par malice ou ignorance, aussi bien que les grāds & vtils seruices qu'il a tirez de vous par vostre administratiō, sous l'obeyssance de ses sages & prudents commandemens, nous continuerons nos discours, & cōmencerons ceux pour l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-neuf, par les choses que nous auons veuës & cogneuës qui regardoient les commandemens & instructions du Roy sur l'administration de vostre charge des Finances, en laquelle vostre autorité alloit croissant à mesme proportion que vous y preniez dauantage d'intelligence, par le moyen des sages instructions que vous receuiez du Roy, & que vous vous rendiez loyal & soigneux à bien executer ce qu'il vous ordonnoit. & dont le plus souuent il vous enuoyoit des Memoires de sa main propre, & cela ferons nous avec des admirations du soin incroyable, merueilleuse industrie, travaux extrêmes & nonpareille diligence, dont

suivant les particuliers commandemens du Roy, vous v'astes en la confection de l'estat general des Finances pour l'année lors courante, sans craindre qu'il nous puisse estre reproché que nous ayons parlé par excez de zelle à vostre service, ou par flatterie & adulation en magnifiant si hautement tant de sortes d'exactes recherches desquelles vous v'astes, afin d'éviter qu'il ne se fist plus d'oresnavant en semblables estats, aucune obmission d'aucunes natures de deniers Royaux & publics, tant petits, esloignez & cachez pussent-ils estre, de tous les mesnagemens que vous fistes pratiquer, afin de les mettre en leur juste valeur, & de tous les Ordres & Reglemens que vous establistes pour rendre les distributions de deniers conformes aux destinations; tant pour ceux qui s'acquittent pres du Roy & de son sceu, que pour ceux que l'on employe en suppositions de non valeurs reprises d'estats, réparatiōs domainiales, remises, & dōs de droits casuels, droits, taxations & attributions d'Officiers, payemens de rentes & debtes imaginaires, fraits de ports & voicturēs de deniers, espices, façon & rēdition de comptes, en toutes lesquelles choses & plusieurs autres semblables, il se commet de grands larēins & brigandages, si l'on ny prend garde fort soigneusement, vous affermissant sur toutes choses à faire suivre absolument tant les estats generaux & particuliers, que vous auiez diligemment dressez, pour les Receptes particuliers & generales & pour l'Espargne, que deux certains estats de distribution de Recepte sur la despence, & de despence sur la Recepte, dont les comptables n'auoient encor jamais esté déjeuniez, non plus que de faire faire recepte entiere & reprise aux Tresoriers de l'Espargne, & leur ostant tout recouuremens & payemens de deniers si tost que vous auiez verifié leurs estats de l'année de leur exerceice en baillant les recouuremens d'iceux à faire à leurs compagnōns entrans en charge, & assignant sur ces reprises tous les Officiers, lesquels par paresse, malicē ou insuffisance, pouuoient auoir esté cause ou auoier pū empeschē telles non valeurs faisant obseruer tous les ordres tant exactemēt que nuls comptables ny même la Chambre des Comptes avec leurs beaux Chapitres de remplages de deniers, payables par ordonnance de la Chambre, de surhaussement d'espices & de multiplications de comptes selon la diuersité des comptables ou natures de deniers ne se pouuoient plus reseruer aucuns fonds, reculer les payemens des vns pour preferer ceux des autres, ny fauoriser en aucune façon les parents & amis du cœur comme ils nommoient ceux qui estoient les plus amiables compositeurs; bref vous donnastes par tels ordres, expediens & moyens & autres trop longs à reciter vn tel establissemēt en l'administration des Finances que les gens de bien & de solide iugement, en conceurent vne esperance presque certainē de voir la France bien tost remise en sa splendeur desirée, tellement qu'à nostre aduis il nous a esté loisible de parler avec admiration de vos labours, sans apprehension (comme nous l'auons desia dit) d'estre accusez de trop grande & ennuyeuse cajolerie, puis que la force de la verité nous y contrainst, & que quand nous nous en tairions par vne ingrante oubliance, les effets & les heureux succez des choses nous le reprocheroient aussi, & que c'est la voix du Roy & celle vniuerselle des peuples qui nous met ces paroles en la bouche, faisant encor en cela tout le contraire de l'Echo, laquelle pour vn mot que l'on dit en prononce plusieurs, ou nous d'vne grande quantité de louanges que le Roy & les gens de bien & bons François vous donnoient, nous ne vous en attribuons que la moindre partie.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CHAPITRE LXXXVIII.

*Reglemens
pour les Fi-
nances mo-
dres au Con-
seil.*

AYANT donc ainsi de vostre propre main en particulier dans vostre cabinet (sans aucune ayde que de l'un des Clercs de vos Secretaires qui escriuoit, chiffroit & calculoit des mieux) dressé & mis au net tous ces estats & Reglemens auant que de les monstrer au Roy vous les voulustes porter au Conseil auquel lecture en ayant esté faite avec vne attention & fort particulier examen de toutes les parties d'iceux par les plus entendus & sur la suffisance & autorité desquels tous les autres auoient accoustumé de se rapporter entierement, ils se retindrent d'en dire autre chose (quelque despit qu'ils eussent en eux mesmes de voir que vous entrepreniez ainsi de trauailler seul sans communication d'aucuns d'eux, & neantmoins si bien qu'ils y trouuerent plustost de quoy admirer que sujet d'y rien corriger) sinon que c'estoit grandement bien trauaillé à vous d'auoir ainsi tant écrit de vostre main, & que vos Secretaires vous en demeuroient infiniment obligez; & cōbien qu'ils eussent dit tout cela en souriant & par forme de gaufferie, si ne se peurent-ils empescher de dire les vns aux autres (lors que vous en fustes allé du Conseil : comme Messieurs de Maisses & le Secretaire Fayet qui vous estoient amis fort affidez vous le firent sçauoir) que si en toutes les affaires qui auroient à passer par vos mains, vous les examinez tousiours tant soigneusement, & les alliez ainsi rechercher dés leurs principes & leurs origines, il ne seroit plus besoin d'y repasser apres vous, ny mesmes vous en pouuoir cacher ny déguiser aucunes particularitez tant petites peussent elles estre, tellemēt qu'en suite de tout cela ayant deux iours apres fait voir & lire ces estats au Roy en leur presence, & S. M. leur ayant demandé s'ils estoient bien dressez, s'ils n'y trouuoiet rien à redire, & si vous n'estiez pas l'un des plus affidus & laborieux aux affaires qu'ils eussent cogneus; & les ayant pressez par plusieurs fois de respōdre, ils ne se peurent garantir de dire qu'à la verité ses estats & reglemés estoient fort bien dressez, & que pour vn hōme qui n'auoit iamais quasi fait autre professiō que celle des armes ils n'en auoient point veu qui escriuissent tant de leur main, ny qui se peussent ainsi soudainement reduire à vne vie si fort sedentaire : mais laissant ces discours de vos actions & louanges particulieres que les seuls ennemis de la vertu pourront trouuer trop longs & ennuyeux: nous vous ramenteurōs que le lendemain matin le Roy vous enuoya le ieune Lomenie depuis nommé Rauane, pour vous faire voir les lettres que Mr. de Guyse luy escriuoit, par lesquels il luy donnoit aduis comme Marguerite d'Autriche, fille de l'Archiduc de Grets Fiancée au Roy d'Espagne, Philippe III. passant pour aller en Espagne, deuoit ensemble l'Archiduc Cardinal Albert prendre terre à Marseille ou proche de là, sur les terres de Prouence & partant le supplioit il de luy mander en ce cas quelle reception il luy deuoit faire faire, sorte d'hōneurs luy rendre & argent y despendre, afin qu'il fuiuist exactement ses intentions en toutes ces choses, surquoy il luy auoit fait responce qu'il receut l'un & l'autre Royallēmēt lequel mot comprenoit tout : mais sans y despendre neantmoins plus de 50. mil escus au plus, pour lesquels il vous ordōnoit de faire faire le fonds, & d'enuoyer vn homme expres sur les lieux soit la Font ou le petit homme de vostre femme, que vous luy auiez dit

*Extrait de
Lettres pour
nouuelles
estrangeres.*

estre si bon mesnager & si exact en matiere d'argét; afin de tenir la main à l'employ, du sien à toutes les quelles choses vous satisfistes sans y enuoyer persône pource que vous y auiez vn homme de cognoissance sur les lieux : mais il ne fut point besoin d'aucune despence, pource que cette Princesse quoy qu'elle se sentit fort fatiguée de la mer lors qu'elle auoifina les costes de Prouence, si ne voulut-elle entrer en aucune Ville de France. Mais fit tendre des tantes sur le riuage de la mer pour se deslasser & y faire dire la Messe, auquel lieu Monsieur de Guyse & ceux de Marseille luy furent faire la reuerence avec forces belles paroles & offres au nom du Roy : l'Archiduc descendit peu accompagné dans Marseille, mais ne fit autre chose qu'entrer en quelques Eglises pour y baiser des reliques, & puis s'en retourna trouuer la Reine d'Espagne, sans auoir voulu entrer en Maison ny boire ny manger dans la Ville, & ainsi peu apres se rembarquerent-ils pour continuer leur voyage.

Quasi en ce mesme temps furent solemnisées à Paris, les Noces de Madame sœur du Roy avec Monsieur le Prince de Lorraine, auxquels (dautant

*Discours
sur le ma-
riage de Ma-
dame.*

que vous auiez esté Commis avec d'autres du Conseil du Roy pour conuenir des Articles avec les Deputez de Monsieur de Lorraine & dresser le Cōtraët) il vous fut fait de fort beaux presens par Madame, Monsieur de Lorraine & Monsieur le Duc de Bar, lesquels vous fistes aussi-tost presenter au Roy qui vous commanda de les garder & y auoit entre autres choses vn cheual d'Espagne richemēt enharnaché des plus beaux, du meilleur traual, & des mieuz manians qu'il estoit possible, ces Noces de Madame & de Monsieur le Duc de Bar nous remettent en memoire vn compte pour rire que le Roy vous fit (ou vn de nous se trouua present) touchant vn sien frere Bastard (que l'on auoit autres-fois nommé Monsieur de Lectoure, & qui auoit eu depuis peu l'Archeuesché de Roüen) & Monsieur de Roquelaure, que ceux qui auront (comme vous) cognu de longue main l'un & l'autre, leurs humeurs & la sorte qu'ils auoient vescu ensemble en toute liberté ne douteront point de le tenir pour veritable & d'en rire comme faisoit à bon escient le Roy en le vous conuant, que si pour ne vous cōcerner en aucune façon ny les affaires du Royaume; vous le jugez hors de propos ou que vous l'estimiez indigne de ses memoires, il vous sera facile de l'en oster lors que vous y apporterez vos corrections comme nous vous supplions de faire en cét endroit & plusieurs autres que nous recognoissons bien en auoir grand besoin, duquel conté l'occasion se presenta sur le sujet des difficultez qui interuindrent au mariage de Madame, laquelle faisant demonstration de ne vouloir en aucune façon changer de Religion il ne se trouuoit point d'Euesque qui voulussent la marier, de quoy le Roy inuimement en peine il enuoya querir ce sien frere Bastard (fait depuis peu Archeuesque de Roüen plustost par faueur que pour son grand sçauoir) croyant (veu ce qu'il luy estoit & qu'il auoit autres-fois esté assez bon compagnon, ayant souuent fait la desbauche au jeu, à faire bonne chere & autres choses encor, sur tout avec Monsieur de Roquelaure) qu'il luy feroit faire tout ce que bon luy sembleroit, mais luy en avant parlé à bon escient & voyant qu'il ne faisoit pas moins de difficultez que les autres, voire qu'il vsoit des mesmes paroles & des mesmes scrupules en alleguant à tous propos les Saincts Canons, il luy dit; Voy mon frere & depuis quand ie vous prie, estes vous deüenu si consciencieux? sur toute chose où ma volonté vous est manifeste & en laquelle il y va du bien de mon seruice.

*Discours de
Monsieur de
Roquelaure
avec l'Ar-
cheuesque
de Roüen.*

& de celuy de ma sœur à laquelle vous devez quelque chose aussi-bien qu'à moy, ie ne sçay d'où vous est prouenu cette grande suffisance & qui vous en a tant appris ? mais puis que vous faites ainsi l'entendu, afin de ne me fâcher pas dauantage contre vous, i'enuoyeray vers vous vn grand Docteur pour vostre Pere Confesseur, & qui entend merueilleusement bien les cas de conscience, & sur cela s'estans separez, le Roy enuoya aussi-tost querir Monsieur de Roquelaure auquel en arriuant, il dit ; Vous ne sçauetz, pas Roquelaure, vostre Archeuesque (car ce fut vous qui me parlastes le premier de luy bail-ler Roüen) veut faire le Prelat & le Docteur me venant alleguer les Saincts Canons où ie crois qu'il entend aussi peu que vous & moy ; & cependant par ces refus ma sœur demeure à marier, ie vous prie parlez à luy côme vous auez accoustumé & le faites souuenir du temps passé ; Ha ! Pardieu, Sire, cela ne va pas bien (dit Monsieur de Roquelaure) car il est temps (au moins selon mon opinion (que nostre Sœur Catelon commence à taster des douceurs de cette

*Compte de
Monsieur de
Roquelaure
pour s'ir.*

vie, & ne crois pas que d'orsenauant elle en puisse mourir par trop grande ieunesse ; Mais Sire dites moy vn peu ie vous prie que dit ce bel Euesque pour ses raisons, car il en est quelques fois aussi mal garny que ie sçauerois estre, & m'en vay le trouuer (si l'auetz agreable) pour luy apprendre son deuoir, & s'en estans allé de ce pas en son logis, il luy dit en entrant dans la chambre ; Hé ! quoy, que veut dire cecy, mon Archeuesque ? l'on m'a dit que vous faites le fat : mais Pardieu ie ne vous le souffriray pas, car il y iroit trop de mon honneur, puis que chacun dit que ie vous gouuerne : ne sçauetz-vous pas bien qu'à vostre priere ie me rédis vostre caution vers le Roy, lors que ie luy parlay pour vous faire auoir l'Archeuesché de Roüen ? Or ne me faites pas trouuer menteur, vous opiniastrant ainsi à faire la beste, cela seroit bon entre vous & moy, qui nous sommes veus quelque fois ensemble, aux bresches raisonnables & les dez en la main, mais il s'en faut bien garder lors qu'il y va du seruice du Maistre & de ses absolus Commandemens ; Hé ! vray Dieu, que voulez-vous que ie fasse, dit Monsieur de Roüen, Quoy que ie me fasse moquer de moy & reprocher par tous les autres Prelats vne action ou chacun dit qu'il y va grandement de la conscience, n'y ayant eu Euesque auquel le Roy n'en ait parlé & qui ne l'en aye aussi tost refusé : Ho ! Morbieu, ne le prenez pas-là (dit Mr. de Roquelaure) car vous & eux sont choses bien diuerses, car ces gens s'alambiquent tellement le cerueau apres le Grec & le latin qu'ils en deuiennét tous fous, & puis vous estes frere du Roy, obligé de faire tout ce qu'il commandera sans opposition, ne vous ayant pas choisi n'y fait Archeuesque pour le sermonner, ny luy apprendre ou alleguer les Canons, mais pour luy obeyr en toutes choses, où il ira de son seruice, que si vous faites plus le fat & l'acariastre, ie le manderay à Jeanneron de Condom, à Bernarde l'Esueillée & à Maistre Iullien, m'entendez-vous bien ; & partant ne vous le faites pas dire deux fois, puis que rien ne vous doit estre si cher que les bonnes graces du Roy lesquelles & mes sollicitatiôs vous ont mieux valu que tout le Latin ny le Grec des autres ; Pardieu c'est bien à vous à faire, à parler des Saincts Canons où vous n'entendez que le haut Allemand ; Vous ne serez iamais las de gauffer en parlant à moy (dit Monsieur de Roüen) cela estoit bon en mes ieunes ans, & en des choses de neant, mais en chose si serieuse comme celle-cy où il y va de mon salut, il faut parler de sens rassis & sans le moquer, car quoy que i'estime l'honneur des bonnes graces du Roy autant que ma vie, si m'est Para-

dis encor plus cher que l'un ny l'autre ; Comment Morbieu Paradis (dit Monsieur de Roquelaure) & estes vous si aze que de parler d'un lieu où vous ne fustes iamais ne sçavez quel il y fait, ny si vous y ferez reçu quand vous y voudrez aller ? Oüy, si j'y seray reçu, dit Monsieur de Roüen, n'en doutez nullement ; C'est bien discouru à vous (dit Monsieur de Roquelaure) car Pardieu ie tiens que Paradis a esté aussi peu fait pour vous que le Louuré pour moy ; mais laissons un peu là vostre Paradis, vos Canons & vostre conscience à vne autre-fois, & vous résolvez à marier Madame, car si vous y manquez ie vous osteray trois ou quatre meschans mots de Latin que vous auez à toute heure à la bouche, & plus n'en sçait ledit dépositant, & puis Adieu la Croce & la Mitre, mais qui pis est cette belle maison de Gaillon & dix mil escus de rente. Ils eurent encor d'autres discours trop longs à reciter lesquels se terminerent en telle sorte que Monsieur de Roüen se resolut de marier Madame comme il a esté dit.

EDICT DE NANTES CONSEIL TENU POUR
la reformation de quelques Articles.

CHAPITRE LXXIX.

LE Royaume de France sembloit lors entierement pacifié n'eust esté les Reglemens qui estoient à faire touchant ceux de la Religion, ausquels on commença de travailler par l'Édict de Nantes, lequel fut présenté aux Cours Souveraines pour y estre verifié, sur lequel lesdites Cours tant de leur propre mouvement qu'à l'instigation des Députez de l'assemblée du Clergé de France qui se trouvoit encor lors sur pied à Paris, du Recteur de l'Université, de la Sorbonne & autres zelés Catholiques firent de grandes difficultez sur plusieurs Articles, des particularitez desquelles sollicitations, poursuites, remises, refus, contestations & débats ; Nous en laisserons la desduction aux Historiens, réservé celles qui se passerent touchant l'Article des assemblées Synodales, de l'entremise duquel il vous fut impossible de vous exempter absolument, comme vous auiez fait de tous les autres, car comme tous les susnommez opposant virent que par cet Article il estoit permis à ceux de la Religion de tenir telles assemblées en tel lieu, en tel temps & toutes les fois que bon leur sembleroit sans en demander permission au Roy ny à ses Magistrats, & que les Ministres & Docteurs, des Princes & pays Estrangers y pourroient estre admis, comme au semblable ceux de France aller en tous Synodes Estrangers, le Parlement en vint faire de grandes plaintes au Roy, luy remontrant qu'en cela son autorité Royale estoit grandement lezée, ses Magistrats mesprizez, le Royaume priué de ses anciens droits, & la liberté donnée à ses sujets, d'aller faire telles menées & pratiques hors de France qu'il leur plairoit, & aux Estrangers de faire le semblable en France, que la tolérance des iurisdiccions Ecclesiastiques n'auoit des-jà que par trop enerué la Royale, que si l'on n'eut trouué le remede des appels comme d'abus, des entreprises des Iuges, & Clercs, il ressortiroit plus d'appellations aux Sieges Métropolitains & à Rome qu'en tous les Parlemens de France, mais qu'encor s'estoient tousiours les Roys réservé ce droit, que de pourvoir aux Eueschez, Abbayes & autres principales dignitez de l'Eglise, & de ne leur souffrir

*Discours sur
l'Édict de
Nantes, tou-
chant ceux
de la Reli-
gion.*

faire aucunes assemblées sans permission, esquelles nuls Prelats Estrangers residens hors du Royaume, n'estoient iamais admis; à toutes lesquelles plaintes & remonstrances s'adjoignirent les Députez de l'assemblée du Clergé de France, le Recteur & la Sorbonne, & autres Ecclesiastiques, y adjoustant que ce seroit donner de plus amples & fauorables priuileges à ces nouveaux Predicans, qu'à toute l'Ancienne Eglise Catholique Apostolique & Romaine & plusieurs autres raisons trop longues à desdire, pour lesquelles ils supplioient sa Majesté de reuocquer absolument cét Article & ne luy sembler point estrange, s'il se trouuoit accompagné par eux de continuels refus & oppositions; lesquelles plaintes considerées par le Roy, il leur dit ne scauoir pas bien comment cét Article tant important auoit esté ainsi passé sans difficulté dans l'Edict, ne se souuenant point que l'on luy en eust parlé en aucune façon, comme il auoit ordonné estre fait de tous Articles nouveaux ou importants, qu'il s'enquerroit de tout cela & leur en rendroit responce, où y pouruoiroit avec vne telle d'exterité & prudence qu'ils auroient sujet de contentement, & sur cela s'estant retirez le Roy vous enuoya querir & vous compra tout cela, & voyant que vous trouuiez cette Article tres-mauuais y remarquiez les mesmes inconueniens cy-dessus, & de plus qu'il estoit grandement pernicieux à tous les gens de bien de la Religion, dautant que c'estoit former vn pretexte tres specieux pour les accuser de faire des brigues hors le Royaume avec les Estrangers, par le moyen de ceux qui se trouueroient aux Synodes hors d'iceluy, & dans le Royaume, par les Estrangers qui viendroient aux Synodes de France, toutes lesquelles raisons par vous alleguées estants bien prise par le Roy il vous commanda de n'en parler en aucune façon ny faire le moindre semblant qu'il vous en eut rien dit, dautant qu'il vouloit que vous vous trouuassiez en vne assemblée (qu'il ordonneroit ce faire) de tous les plus qualifiez & autorisez de la Religion, afin d'y représenter les inconueniens de cét Article, & leur faire consentir la reformation d'iceluy, auquel lieu vous prenant l'affirmatiue pour ce qui estoit du bien de son seruice, il ne doutoit nullement que vos raisons & vostre autorité ny serussent grandement; à toutes lesquelles choses vous obeystes, le Roy enuoya aussi querir (au moins comme il nous semble) Messieurs de Schomberg, President de Thou, Calignon & Jeannin, qui auoient esté par luy commis pour traiter avec ceux de la Religion, se plaignant avec quelque espeece de reproche qu'ils eussent passé vn Article tant important & duquel tout le Clergé se tenoit tant offensé, si facilement & sans luy en auoir parlé en aucune façon, de quoy Messieurs de Schomberg & de Thou qui estoient les deux plus autorisez ne rendirent autre raison, sinon que Messieurs de Bouillon de la Trimouille, du Plessis, leurs Ministres & Députez de ceux de la Religion, l'auoient tellement opiniastreté voire vsé de telles protestations de se retirer & de n'accepter nullement l'Edict s'il ne passoit, ainsi qu'il auoient iugé (en l'Etat auquel estoient pour lors les affaires de France, la paix d'Espagne n'estant pas encor asseurée) plus à propos de l'accorder que de rompre pour rejeter le Royaume dans ses anciens desastres, voyant des Catholiques & des Huguenots, quoy que diuersement intentionnez, qui ne laissoient pas de tendre à cette mesme fin; ce qu'estant représenté par le Roy, au Syndic du Clergé (nommé ce nous semble Monsieur Berthier, & que les Sieurs de Schomberg de Thou & Jeannin, estant de tout temps bons Catholiques

Le Roy ordonne à Mr. de Rosny de se trouuer en l'assemblée.

Schomberg, de Thou & Jeannin,

il les auoit laissé faire croyant qu'ils ne manqueroient pas d'auoir soin des choses qui concerneroient la Religion & l'Eglise, à quoy le Sieur de Berthier respondit (comme tout en colere) que quand l'on auoit allegué les mesmes choses dans l'assemblée du Clergé, plusieurs d'icelle des plus zelez auoient dit qu'il ne se falloit pas estonner du peu de soin que tels Députez auoient eu des choses que sa Majesté auoit dites, veu que tout le monde receuoit bien qu'ils estoient Catholiques au gros grain, y ayant fort longtemps que nul d'eux ne prioit nullement les Saints & mesme ne s'agenouilloit plus deuant l'image de la Vierge ny la Croix; & ne croyoient point les Indulgences, le merite des bonnes ceures, les prières pour les morts, le purgatoire, les Pelerinages ny les ieunes par distinction de viandes; & partant supplioit sa Majesté au nom de tout le Clergé de son Royaume (comme bonne Catholique qu'elle estoit & croyant toutes ces choses qui estoient de la foy de l'Eglise) de vouloir preuenir le scandale d'un tant pernicious Article, sans plus déferer aux fantaisies de ceux qui s'estoient rendus tant faciles lesquels il auoit députez pour faire cet Edict, puis qu'ils estoient reputez de plusieurs pour croire aussi peu à la Messe qu'au Presche; à quoy le Roy luy assura derechef de traouiller en sorte qu'il donneroit sujet de contentement de toutes pars, si tous se rendoient capable de la raison: Le lendemain vous vous trouuastes en l'assemblée generale qui fut faite de tous les plus qualifiez de ceux de la Religion qui fussent lors à Paris, en laquelle vous auiez esté prié le iour deuant, croyant peut-estre que vous les en refuseriez comme les autres fois, tellement que Monsieur de Bouillon vous dit en entrant (à ce que ie voy Monsieur) nous aurons enfin le bien que vous nous auiez tant desnié, qui est de vous voir parmy nous au démeslement de nos affaires; & deuous croire puis que vous auez pris cette peine que ce n'est pas sans sujet; à quoy vous luy respondistes, que les autres fois vous estiez tellement empesché à la confection des Estats des Finances que vous n'auiez eu moyen de vacquer à nulles autres affaires, mais qu'estant maintenant paracheuez vous auiez vû de ce loisir pour leur tesmoigner vostre affection à la Religion & au seruire d'eux tous, sans autre dessein quelconque, ne sçachant pas mesme pourquoy vous auiez esté prié en cette compagnie; Nous le croyons comme vous le dites (repartit Monsieur de la Trimouille) mais quelque sujet que ce soit qui vous ayt amené icy la compagnie le tient à faueur, puis changeant de discours Messieurs de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie du Mont, entre lesquels vous estiez assis vous dirent Monsieur n'auetz vous point desagreable que nous desirions sçauoir si vous n'estes pas informé des causes de cette assemblée: à quoy leurs ayant respondu que non, ils repartirent, que si estoient bien eux, & que c'estoit pour vn Article que l'on auoit fait glisser dás l'Edict lequel estoit de saprouué de la pluspart d'eux tous & n'estoit maintenu que par Messieurs de Bouilló, de la Trimouille, du Plessis & quelques autres par eux pratiquez: Lequel à ce qu'ils auoient appris estoit de l'intentió du premier, afin que son Eglise de Sedan, pût estre du corps des Eglises de France, sans prejudicier à ses pretentions d'estre Prince Estranger, comme il estoit apres à ce qu'ils auoient appris à mettre Sedan en Fief d'Empire afin de se titrer & prendre le rang de Prince d'Empire sans dispute d'aucun, voyant que non seulement les Ducs & Pairs, mais aussi les Marechaux de France

*Discours de
Messieurs de
Bouillon, la
Trimouille
& Rosny.*

*Discours de
Messieurs de
Clermont,
Mouy &
Sainte-
Marie.*

lors qu'ils estoient les Anciens le vouloient precéder ; mais que tout cel estant maintenant trop diuulgé entre eux , il n'auroit pas beaucoup de voix pour maintenir son Article , sur lequel ayant esté opiné vos raisons furent prises de bonne part & conclud qu'il le falloit Reformer , comme il fut fait & plusieurs autres encor auant que cét Edict pust estre verifié, y ayant des esprits malicieux aussi-bien d'entre les Huguenots que les Catholiques, lesquels souvent main faisoient tout ce qu'ils pouuoient pour le faire absolument refuser , afin qu'il seruit de sujet pour rejeter la France dans les mal-heurs des guerres Ci-uilles , dont elle ne faisoit que sortir , mais le Roy apporta contre toutes ces mauuaises pratiques tant de belles paroles , tant de bons effets de prudence & de fermeté d'esprit, qu'il surmonta toutes telles difficultez dont nous laissons les particularitez aux Historiens , à cause que le recit en seroit trop long.

DISPUTE DE RELIGION, MORT DE
plusieurs personnes qualifiées, Discours du Roy à
Monsieur de Rosny.

CHAPITRE LXXX.

*Dispute pour
la Religion.*

LA difficulté que faisoient plusieurs Prelats de marier Madame tant qu'elle seroit de la Religion , fut cause qu'en ce mesme temps il se fit vne dispute de Religion en sa presence , entre vn Docteur nommé du Val & vn Ministre appellé Tilenus , mais tout cela (comme c'est l'ordinaire de telles contentions) demeura inutile , chacun des disputeurs interpretant tousiours à son aduantage tout ce qui se passoit , & le publiant ainsi par tout , vous arriuaistes sur la fin de la dispute , & comme les vns & les autres vous voulussent conter ce qui s'estoit passé , vous les suppliaistes de ne prendre point cette peine , ny de s'entremettre iamais de disputer de la Religion , que la Saincte Escriture ou cét amas de liures escrits par tant de Docteurs tous les Canons des Papes & tous les Registres des Concilles qui s'accordoient comme Chats & Rats , n'eussent esté supprimez ou bien conciliez : Il se passa plusieurs discours là dessus entre tous ceux qui estoient la presents trop long à reciter & de peu d'utilité ; & partant nous les passerons sous-silence , pour vous ramenteuoir que durant le cours de cette année, il mourut plusieurs personnes de qualité en France comme l'Archeuesque de Lyon nommé d'Espillac, homme de grand esprit, & qui auoit esproué en sa vie toutes les sortes de fortunes, bonnes & mauuaises, Messieurs de Chiuerny Chancelier de France, de Schomberg des premiers au Conseil des Finances & d'Incaruille Conterolleur general d'icelles, par la mort desquels & des Vertigors ordinaires du Sieur de Sancy, vous demeurastes seul en l'administration des Finances : Madamoiselle de Bourbon, Madame la Duchesse de Beau-fort & Madame la Connestable , de la mort desquelles deux derniers il a esté fait de grands & fort diuers discours : les plus malicieux disants , que s'estans addonnez toutes deux à la Magie pour paruenir aux hautes dignitez ou l'une estoit montée & l'autre esperoit de bien tost paruenir , le Maistre de cette science les estoit venu visiter à leur fin : cette opinion en partie fondée sur les estranges accidents auxquels el-

*Mort de di-
ues ses per-
sonnes de
qualité.*

*Mort de Ma-
dame la Con-
nestable.*

les tombèrent quasi également pendant leurs maladies de peu de iours & en leur mort, lesquels leur auoient tourné la face & tous les traits du visage, s'en deuant derriere & s'en dessus dessous, & herissé les cheueux de telle sorte qu'ils auoient rendu ces beautez estimées les plus excellentes de leur temps, non seulement laidés, mais tellement difformés qu'elles faisoient horreur à regarder; Et ce fait par les medisans vn conte de la dernière (que l'vn de vous a neantmoins ouy affermer pour veritable à trois Dames de qualité du nombre de plusieurs autres, que cette Conneftable auoit priées à vne assemblée qui se faisoit chez elle) à sçauoir, que comme elle estoit causant & deuisant en apparence fort ioyeuse avec les susdites Dames & autres, vne de ses femmes luy vint dire qu'il estoit effrontement entré dans sa chambre vn grand Gentil-homme, d'assez bonne mine : mais de teint & poil fort noir, qui demandoit de parler à elle; disant auoir des choses pressées & de grande conséquence à luy dire, & prié que l'on l'à vint querir, duquel message demeurant comme toute esperdue & interdite elle ne laissa pas neantmoins d'ordonner à sa femme de chambre d'aller dire à cét homme qu'il s'en allast & reuint vne autre fois d'aurant qu'elle ne pouuoit pas quitter la compagnie, mais que l'autre n'ayant pas pris ces excuses en payement, & luy ayant mandé qu'elle ne faillit pas de venir, sinon qu'il l'iroit querir, elle se resolut d'y satisfaire, & pour cét effet s'en vint avec vn visage quasi demy mort separer la compagnie, prenant pour excusé qu'elle se trouuoit infiniment mal, & en quittant ces trois Dames ses intimes amies elle leur dit Adieu avec les larmes aux yeux; & des paroles comme si elle eut désesperé de sa vie, & de les voir iamais plus, ainsi qu'il aduint, car elle mourut fort peu apres en la sorte qu'il a esté dit, n'ayant esté que trois ou quatre iours malade.

Mais laissant ces vaudeuilles soient vrais soient faux, courir à leur mode nous-nous reduirons pour le regard de Madame la Duchesse de Beaufort (car de l'autre ne vous en auons-nous pas ouy dire de grandes particularitez) à ce que vous nous en auez conté (tout le surplus n'estant que deuiner) nous vous ramenteurons que cette Dame ayant peu à peu par la suggestion d'aucuns siens parents & alliez pleins de vanité & d'ambition (car d'elle-mesme elle n'auoit pas l'esprit assez vif ny releué pour tant presumer de sa personne) pris des esperances de pouuoir paruenir à des Couronnes & Diademes pour elle & ses enfans, la curiosité de sçauoir ce qui estoit caché dans l'aduenir, luy faisoit rechercher (comme la foiblesse de l'esprit des femmes est ordinairement susceptible de telles vanitez & choses friuolles) toutes sortes d'expedients & de personnes que l'on luy disoit estre propre à vn tel dessein, enquoy elle faisoit souuent de fascheuses rencontres & receuoit des responces fort estoignées de ses eminentes pretentions, les vns luy disant qu'elle ne deuoit iamais estre mariée qu'vne seule fois, les autres qu'elle mouroit assez ieune, les autres qu'vn enfant luy feroit perdre le fruct de ses esperances, les autres qu'vne certaine personne qui luy estoit fort familiere, luy ioueroit vn mauuais tour, & tous en general qu'ils ne voyoient ny marques, ny signes, ny en sa natiuité, ny es lignes & lineaments de sa personne qui la destinassent a porter ny Sceptre ny Couronne Royale, ny mesmes aucuns enfans venants d'elle, ce qui l'affligeoit de telle sorte qu'vne certaine Gratiene qui la seruoit vous à dit qu'elle ne faisoit que pleurer & soupirer toutes les nuicts sans qu'elle en pust deuiner la cause: Or quoy que cette Dame fust ainsi agitée de tels soucis &

Mort de Madame de Beaufort.

Predictions

fantaisies & outre cela fort grosse & fort incommodée la grosseffe si ne laissa elle pas neantmoins de vouloir aller avec le Roy à Fontaine-bleau vers la fin du Carefme : mais comme luy vit les Festes approcher & que s'il la retenoit pres de luy & en ses iours de deuotion, cela pourroit apprestter à parler, voire apporter du scandale aux plus scrupuleux, il luy commanda de s'en aller faire ses Pasques à Paris, pendant qu'il feroit les siennes aux champs, & la voulut conduire quasi à moitié chemin, où en se separant il se fit de part & d'autre autant de compliments, de misteres & ceremonies que s'ils eussent bien sceu qu'ils ne se deuoient iamais plus reuoir, voire elle en partant & ayant les larmes aux yeux, luy recommanda son César, son Alexandre & sa Henriette, ses bastimens de Monceaux & ses pauures seruiteurs; ce qui atrendrit tellement le cœur du Roy, qu'il ne se pouuoit quasi tirer d'entre ses bras; voire fallut que Mr. le Marechal d'Ornano & Messieurs de Roquelaure & de Frontenac les vinssent separer & le ramener à Fontaine-bleau, il nous seroit facile d'emplifier grandement ces discours & de choses encor beaucoup plus esmerueillables que ce que nous en auons dit cy-dessus, si nous voulions vous ramenteuoir non pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse & son mary (lesquels auoient long-temps seruy cette Dame, & que vous auez gardé six ans prisonniers à la Bastille, pour auoir parlé trop librement des actions & vie d'icelle) vous en auoient dit; car vous le teniez secret, mais seulement ce qu'elle en contoit à nous autres lors que nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute la delectation que de pouuoir trouuer qui la voulust escouter là dessus) mais le respect de cette Dame, de ses Enfans & Parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, & l'animosité que cette Rousse & son mary tesmoignoient contre elle, qui nous rend suspect de fausseté la pluspart de ce qu'ils en disoient, nous impose silence, & nous fait contenter de vous ramenteuoir, comme elle estant reuenuë à Paris, & vous ayant fait partie avec Madame la Princesse d'Orange & autres personnes qualifiées, d'aller faire la Cene à Rosny, pour leur montrer les desseins de vos bastimens qui s'aduançoient fort (par le moyen des dix mil escus que le Roy vous auoit donnez au voyage de Bretagne) vous estant allé dire Adieu à cette Duchesse auant vostre partement (laquelle estoit logée chez le Sieur Zamet) elle vous fit bonne chere, vous pria instamment d'oublier toutes les broüilleries qui s'estoient passées entre vous, comme elle vous protestoit d'auoir fait de son costé, de la vouloir aymer & d'affectionner ses interests, comme de celle que vous trouueriez tousiours pour estre la meilleure & plus assuree de toutes vos amies, qu'elle auoit tousiours grandement estimé vostre vertu: mais qu'outre cela vos grands & vtilles seruices rendus au Roy & à l'Estat l'obligeoient plus que iamais à vous procurer tout bien & honneur, pour des raisons qu'elle vous diroit à vostre retour, sa resolution estant de ne faire plus rien sans vos bons conseils & aduis, vous luy vstastes de plusieurs ciuilités, submissiions & remercimens, sans neantmoins faire aucun semblant de vous douter de ce qu'elle vouloit dire, quoy que vous ne l'ignorassiez nullement, ne vous estant iamais peu entrer en l'esprit comme vous nous l'auiez souuent dit (veu les agitations ou vous auiez souuent veu entrer celuy du Roy qui tousiours combattoit entre l'honneur & l'amour & la difference qu'il y auoit de sa gloire acquise à la honte qu'il receuroit d'un tel mariage, vous en parlant tousiours en ces termes lors qu'il vous entretenoit en particulier la dessus) que les hautes

*Discours de
la Duchesse
de Beaufort,
à Monsieur
le Marquis
de Rosny.*

esperance de cette Dame peussent iamais reüssir, joint à ses difficultez la resolution que la Reine Duchesse de Vallois, tesmoignoit d'auoir prise (suiuans trois lettres qu'elle vous en auoit escrites) d'empelcher formellement ce dessein, vous ne l'aissastes pas nonobstant ces opinions d'enuoyer Madame vostre femme (lors que vous fustes prest à partir) prendre aussi bien que vous congé de cette Duchesse, laquelle luy fit pareillement fort bonne chere l'asseurant que vous estiez tous deux en tres-bonne intelligence ensemble & qu'elle la vouloit aymer & affectionner comme sa meilleure amie, la priant aussi de la vouloir aymer, & de viure librement avec elle, & de venir à son leuer & à son coucher quand bon luy sembleroit & s'estans separées de cette sorte apres plusieurs autres pareils compliments, Madame vostre femme vous conta tout cela, & vous demanda que vouloit dire la harangue de cette femme & si elle estimoit qu'elle fust si beste que de tenir à honneur la liberté qu'elle luy auoit donnée d'aller à son leuer & à son coucher, qui estoit tout ce qu'elle pourroit faire (veu vostre qualité) enuers vne Reine de France, pleine d'honneur & de vertu: A quoy vous respondistes que vous scauiez bien ce qu'elle vouloit signifier par ces langages & que vous luy en diriez vne autre fois d'auantage; mais qu'elle se gardast bien en attendant d'en parler à personne ny de dire ses sentiments la dessus, sur tout à la Princesse d'Orange, qui s'imaginoit y auoir de grands interrests, & qu'elle verroit vn beau jeu & bien joiué: si la corde ne rompoit: mais que pour vostre opinion celle des autres ne succederait pas comme ils s'estoient imaginez, le lendemain vous vous en allastes à Rosny ou deux iours apres vn matin quelque peu auant le iour qui estoit le Samedy de Pasques, comme vous deuisiez avec Madame vostre Femme luy parlant de ce mariage, & commenciez à luy dire ce que vous en estimiez, les grands obstacles que vous preuoyez à son accomplissement, & les inconueniens & desastres dont il seroit infailliblement suiuy s'il se faisoit, vous entendistes fort sonner la cloche de la porte laquelle auoit vne corde qui passoit de là les fosses, & vne voix peu apres qui crioit incessamment de la part du Roy; de la part du Roy: Ce qui vous fit mettre la teste à la fenestre pour appeller de vos gens, afin d'aller abbaissier le pont & ouuir la porte, ce qui ayant esté fait & vous estant descendu en bas, avec vostre robbe de nuit, il entra vn Courrier qui vous dit comme tout esmeu; Monsieur le Roy ne vous escrit point, mais m'a commandé de vous venir trouuer toute la nuit pour vous dire de sa part que vous ne faillez pas (si vous luy voulez iamais faire plaisir) d'estre aujourd'huy à Fontaine-bleau: Iesus mon amy (luy dites-vous) le Roy est-il malade? non Monsieur (respondit le Courrier) mais il est le plus fasché & ennuyé que ie l'aye iamais veu pour quelque accident qui luy soit arriué: car Madame la Duchesse est morte; la Duchesse morte (luy dites vous) & comment cela? de qu'elle maladie si prompte à elle esté atteinte? hé! comment le scais tu? le te prie monte à ma chambre d'autant que ie me morfonds icy, & en des-jeunant (car ie crois que tu as bon appetit) tu me conteras toute cette histoire, & lors estant venu retrouver Madame vostre femme au liét en la baissant vous luy dites: Ma fille il y a bien des nouvelles, vous n'irez point au coucher n'y au leuer de la Duchesse: car la corde a rompu: mais puis qu'elle est veritablement morte, Dieu luy doint bonne vie & longue, voyla le Roy deliuré de beaucoup de trauaux d'esprit parmy tant d'irresolutions dont il estoit agité: mais escoutons les particularitez que nous

*Lettre de la
Reine Mar-
guerite.*

*Courrier du
Roy vers
Monsieur de
Rosny.*

en peut dire ce Courrier: Je les ſçay toutes Monsieur (repartit-il) car l'ay paſſé par le logis de Madame la Duchefſe, ou l'ay trouué Monsieur de la Varenne merueilleuſement affligé, lequel m'a tout conté, ſe doutant bien que vous vous en informeriez, pource qu'elle luy auoit dit il n'y auoit pas ſix heures (lors qu'elle eſtoit tombée malade) beaucoup de bien de vous, & aſſuré que vous eſtiez maintenant en bonne intelligence, & neantmoins craignant que ie n'en oubliſſe quelque choſe, il m'a baillé vne lettre ou il m'a dit, qu'il vous en fait tout le diſcours, laquelle vous ayant mis en main vous y l'euſtes ce qui ſ'enſuit.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Roſny, ſur ce qui c'eſt fait & paſſé en cette mort.

MONSEIGNEUR, Ne doutant point que vous ne ſoyez en peine de ſçauoir toutes les particularitez qui ſe ſont paſſées touchant Madame la Duchefſe (& ce avec raiſon: car elle vous aymoît & eſtimoit plus que Seigneur de France) ie vous diray que ſ'eſtant ſeparée du Roy enuiron à moitié du chemin de Fontaine-bleau à Paris, avec plus de demonſtration de paſſion amoureuse & de regrets l'un pour l'autre, que iamais, voire avec des paroles telles que s'ils euſſent deſſors jugé qu'ils ne ſe deuoient iamais plus voir (comme ie l'eſtime bien maintenant) le Roy me commanda de l'accompagner, & de la mener loger chez Mr. Zamet; comme ie fis & le lendemain qui eſtoit le Ieudy Abſolu apres qu'elle eut bien diſné, & de fort bon appetit: car ſon hoſte l'auoit traittée de viandes les plus friandes & delicates, & qu'il ſçauoit eſtre le plus ſelon ſon gouſt (ce que vous remarquerez avec voſtre prudence: car la mienne n'eſt pas aſſez excellente pour preſumer des choſes dont il ne m'eſt pas apparu) elle ſ'en alla oüyr Tenebres au petit S. Anthoine, où il ſe fait tous les ans à meſme iour vn des plus excellents concert de Muſique qui ſe puiſſe oüyr, durant lequel il luy auoit pris quelques eſbloüyſemens qui l'auoient fait reuenir plutost qu'elle n'auoit deliberé au logis dudit Sr. Zamet, auquel lieu pendant qu'elle ſe promenoit dans le jardin, elle auoit eſté ſurpriſe d'une grande apoplexie, qui dés l'heure meſme l'auoit penſé ſuffoquer: de laquelle eſtat vn peu remiſe elle n'auoit eu autre parole ſinon, Que l'on l'oſtaſt promtement de ce logis, & que l'on la portaſt en celuy de Madame de Sourdis au Cloiſtre ſainct Germain, ce que l'on auoit eſté contraint de faire, à cauſe de la paſſion extreme qu'elle teſmoignoît auoir de deſloger du logis du Sieur Zamet, & aller en l'autre, ou elle ne fut pas ſi toſt arriuée que ſ'eſtant miſe au lit, elle n'eut des redoublemens de ſon premier accez tellement frequents, que ie me reſolus d'en aduertir le Roy, & de luy mander que tous les Medecins doutoient fort de ſa vie. ſur tout à cauſe qu'eſtant fort groſſe l'on ne pouuoit pas vſer de remedes proportionnez à la violence du mal, mais que depuis la voyant tellement empirée & changée qu'il n'eſtoit nullement à propos que le Roy la viſt ainſi défigurée, de crainte que cela ne l'en deſgoutaſt pour iamais ſi tant eſtoit qu'elle puiſt reuenir à conualeſcence. Ie me ſuis hazardé; tant pour cette raiſon que pour éviter les trop grands regrets & deſplaiſirs du Roy, ſ'il eult veu tant ſouffrir vne creature qu'il auoit ſi fort aymée, de luy eſcrire que ie le ſuppliois de ne venir point, d'autant qu'elle eſtoit morte, & que ſa venuë ne luy feroit que rengreger ſes douleurs, & luy cauſer quelque falcheux

accident, & en tout cas appresté à parler à beaucoup d'esprits malicieux : à quoy sa Majesté se resolut par l'instance formelle de tous ses plus qualifiez & affidez Seruiteurs qui fusent aupres d'elle lors qu'il a receu ma lettre, & s'en estant sur ses pas retournée à Fontaine-bleau, & moy ie suis icy tenant cette pauvre femme comme morte entre mes bras, ne croyant pas qu'elle viue encor vne heure, veu les effroyables accidents dont elle est traueillée. Ce Courrier que vous cognoissez vous dira le surplus, & fera entendre ce que le Roy desire de vous, à quoy ie ne doute point que vous n'obeyssiez aussi-tost, ie vous en supplie, luy ayant tousiours ouy dire qu'il n'a iamais trouué seruiteur qui l'ayt si puissamment consolé que vous en toutes ses afflictions & vous iugez assez qu'il à besoin de l'estre en celle-cy ayant fait vne telle perte, sur ce ie prie Dieu, &c.

Ayant leu cete lettre tout haut, le Courrier vous dit que c'estoit ce que Monsieur de la Varenne luy auoit donné charge de vous dire, n'ayant rien à y adiouster, sinon qu'à la premiere lettre qu'il faisoit là mention d'auoir escrite au Roy, sa Majesté estoit aussi-tost montée à cheual & s'estoit acheminée vers Paris : mais qu'ayant receu la seconde à my chemin il s'estoit arresté tout court, disputant en luy-mesme s'il iroit voir cette femme, que l'on luy mandoit estre morte, ou s'il s'en retourneroit à Fontaine-bleau, surquoy apres que Messieurs d'Ornano, de Roquelaure, de Frontenac & autres particuliers seruiteurs luy eurent persuadé de s'en retourner, il l'auoit appelé au milieu de la campagne & commandé de vous venir trouuer & dire ce que vous auiez entendu de luy vous priant de faire diligence ; à quoy vous ne manquastes pas, car estant aussi-tost monté à cheual, vous vous en allastes desjeuner à Poissy & dîner à Paris, là vous empruntastes le carrosse de Monsieur l'Archeuesque de Glasco qui portoit le nom de Bethune avec lequel vous allastes prendre la poste à Essone.

Vous arriuastes sur les six heures du soir à Fontaine-bleau, le Roy estant lors seul dans la gallerie de sa chambre en laquelle vous voyant entrer il vous alla embrasser & vous dit, mon amy, vous soyez le tres-bien venu : car ie suis infiniment ayse de vous voir, cognoissant par la diligence dont vous auez vû, l'affection que vous me portez & les ressentiments que vous auez de mon affliction encor qu'elle m'ait reduit en tel estat que ie n'ay point maintenant de plus doux contentement que de pouuoir demeurer seul à entretenir mes tristes pensées, ny de plus forte apprehension que de voir nouvellement quelqu'un de mes affidez & familiers seruiteurs comme vous, d'autant qu'alors se redoublent en moy les douloureux ressentiments de mon extrême perte sur laquelle j'ay estimé pouuoir tirer plus de consolation de vous que de nul autre qui est la seule raison pourquoy ie vous ay mädé en telle diligence & partant faites en sorte que ie ne sois point frustré de mon attente. Sire, (luy respondistes-vous) en vne occasion tant importante ie me garderay bien d'entreprendre sur les œures esmerueillables de Dieu, celle du temps ny de vostre tant excellente & singuliere prudence, desquelles seules doiuent proceder les plus efficacieuses consolations que vous scauriez receuoir, ny de vouloir alleguer vos ennuis en extenuant vostre perte ou en rauallant le prix du sujet que vous regrettez, & encor moins vseray-je de corrections & remonstrances sur l'excez qui se pourroit trouuer en vostre affliction pource qu'elle

*Acheminée
ment de M^{rs}
de Rosny
vers le Roy.*

*Consolations
de Monsieur
de Rosny au
Roy.*

tirera plus facilement le temperament dont elle aura besoin, de vostre grand iugement & sagesse, que de toutes les paroles & raisons dont ie me pourrois seruir pour cét effet, aussi que l'entreprenant par l'vne de ses deux voyes se feroit plustost vous ennuyer que vous consoler & accroistre vos desplaisirs que de les adoucir: & me semble bien plus à propos de vous ramenteuoir quelques couplets de ceux que vous nommiez vos Pseaumes estans de la Religion, que le changement d'icelle ne vous aura pas à mon aduis effacez de la memoire, afin que vous vous en seruiez maintenant vtilement comme ie vous ay veu faire autre fois en vos plus grandes desconueniës & anxietez.

Le premier desquels commence ainsi: Remets en Dieu & toy & ton affaire, En luy te fie & il accomplira: Ce que tu veux accomplir & parfaire, &c. Le second est tel; Laisse Dieu faire attens-le & ne te donne, Soucy aucun regret ny desplaisir, &c.

Et le troisieme aussi est tel que ie vous ay souuent ouy dire, lors que Dieu auoit conuertey en bien des accidents tres-fascheux en l'apparence humaine. O Dieu quel hautesse, Des œuures que tu fais: Et quelle est en tes faits, Ta profonde sagesse. I'en pourrois encor alleguer d'autres semblables que i'ay plustost retenus pour vous les auoir ouy dire que pour les auoir leus, si ie ne craignois de vous ennuyer, & ne cognoissois qu'en ce peu de paroles prononcées par l'esprit de Dieu, vous y pouuez trouuer toutes les consolations qui vous peuuent estre maintenant necessaires, & partant, Sire, ayez agreable de remettre en Dieu & vous & vos affaires, Confiez vous, Sire, du tout en luy & il accomplira ce que ie vous ay tousiours veu le plus ardemment souhaitter, qui est d'auoir vne femme que vous puissiez aimer, laquelle vous fasse des enfans qui puissent sans dispute vous succeder au Royaume: Laissez aussi faire Dieu, Sire, ne vous mettez ennul soucy, & n'ayez regret ny desplaisir des choses ou sa prouidence opere, comme elle fait manifestement au sujet qui se presente & admirez la hautesse de ses œuures, & sa tres-profonde sagesse en tous ses accidents desquels vous vous plaignez & desquels il se veut seruir n'en doutez point pour operer les choses admirables, dont il veut que vous soyez l'instrument pour vous descharger de beaucoup de soucis, & mettre vostre esprit en repos en le desliurant de tant de contentions dont il estoit inquieté, pour auoir des desirs que vostre honneur & vostre propre prudence (ie le sçay bien) des-approuuoient entierement, & des desseins à accomplir, que par la multiplicité des obstacles auxquels la nature d'iceux les assubjectissoit, vostre generosité & solide iugement vous faisoit estimer inexecutables, sinon par des formes & des moyens entierement disproportionnez à tant de gloires par vous acquises & à cette haute renommée de vos vertus insignes que l'vniuers publient. Le Roy vous escouta fort attentiuement, & voyant que vous vous estiez teu pour attendre la responce il se mit à vous regarder fixement, puis ayant fait dix ou douze pas parmy la gallerie, il vous dit à la verité mon amy, i'auois bien esperé de vostre venuë quelque espece de consolation mais considéré la viuacité de vostre esprit, vostre humeur prompte & soudaine, & les commandemens absolus que ie vous ay souuent faits de me parler librement lors que vous seriez seul avec moy, & de ne me celer & desguiser nuls de vos sentimens aux choses que vous me vertiez entreprendre au prejudice de ma personne & de mon Estat, i'attendois de vous plustost des remonstrances pareilles à celles que vous m'avez faites autresfois sur ce mesme sujet

que non pas louanges telles que vous m'avez données, enquoy neantmoins vous m'avez fait plaisir: car aussi pour en dire la verité n'est-ce pas au temps qu'un esprit est grandement affligé qu'il luy faut reprocher ses fautes, que si vous avez touché aux miennes, vous l'avez fait si doucement que ie ne m'en scaurois plaindre, vous estant contenté de me faire faire ma leçon par un Roy, inspiré du Roy des Roys, de laquelle ie profiteray ie le vous promets, prenant de fort bonne part tout ce que vous m'avez dit, voire ie recognois bien que craignant de me fâcher, vous n'avez pas voulu acheuer la suite du dernier couplet, & par la fait cognoistre que les esprits vifs & prompts ne laissent pas d'estre fort circonspects lors que les occasions le requierent, vous eustes encor plusieurs propos, le Roy & vous sur ce sujet, qui seroient trop long à reciter. Apres lesquels il sortit de la gallerie, & fut trouué beaucoup moins triste par ceux qui estoient dans sa chambre qu'ils ne l'auoient veu auparavant, & quelques iours apres sa vertu surmontant peu à peu ses passions & n'y ayant plus personne qui l'entretint en icelles, il reuint en son premier naturel & vacqua comme auparavant aux affaires de son estat.

DISCOURS TOUCHANT Mr. DE SAVOYE
& diuerses affaires,

CHAPITRE LXXXI,

INCONTINANT apres la mort de Madame la Duchesse de Beaufort, la Marquise de Belle-isle se rendit Feuillantine par deuotion & Monsieur de ^{Monsieur de} Loyeuse ^{de} ^{Loyeuse} ^{Capucin} estant pressé du Pape de rentrer en Religion, du vœu de laquelle il n'auoit esté dispensé que pour faire la guerre au Roy & pendant icelle seulement, apres auoir marié vne seule fille qu'il auoit heritiere vniue de toute la maison de Loyeuse à Monsieur de Mont-pensier, & quelques iours auparavant pris sa dernière main, des delices, plaisirs & voluptez du monde, se remist Capucin. Quasi au mesme temps fut suscitée par quelques malins ^{Marche} ^{Brossier} & pernicieux esprits vne certaine fille nommée Marthe Brossier à contre-faire la demoniaque; afin de s'en seruir à de tres-mauuais desseins contre le Roy & l'Estat, auxquels sa Majesté quelque prudence, diligence & generosité dont elle vst, ne remedia pas sans beaucoup de peine & grande longueur de temps, car cette Fille fut promenée jusques à Rome & dura cette manigance pres d'un an & demy, de laquelle ie laisse les particularitez aux Historiens qui les recitent amplement (pour mesme raison) que peu de chose au prix des longs traittez qui en ont esté faits, des diuerses procedures & productions de titres qui se firent à Rome & ailleurs touchant les contrairantes pretentions du Roy & de Monsieur de Sauoye, sur le Marquisat de Saluces, lesquelles confusierent beaucoup plus de temps qu'il n'estoit conuenu par le Compromis pour l'arbitrage remis au Pape, lequel par certaines offres que luy fit un Ambassadeur de Mr. de Sauoye (qui sembloient conclurre qu'il s'entendit avec le Roy sous l'esperance à luy donnée, que s'entenciant en sa faueur il donneroit ledit Marquisat à vn de ses nepueux, pour le tenir en hommage, lige de la Couronne de France) prit sujet de se desporter pour tousiours du susdit arbitrage; pendant tous lesquels temps de ses debats & contestations par titres & papiers: Monsieur le Duc de Sauoye ne laissa pas d'auoir enuoyé

*Députez de
Monsieur de
Sauoye vers
le Roy pour
persuader.*

en France à diuerses fois, les Sieurs de Iacob, de la Rochette, de Lullins, de Bretons & de Roncas, pour essayer s'il n'y auroit point moyen de traiter quelque chose plus aduantageux pour luy avec la propre personne du Roy qu'il ne voyoit apparence de l'esperer par le iugement du Pape ny les assistances d'Espagne; Tous lesques Députez faisant fondement sur la grande faueur que l'on disoit que vous possediez lors (laquelle estoit plustost neantmoins en l'opinion des hommes qu'en effet, d'autant que le Roy comme Prince sage, n'ayant iamais aimé à se coiffer de fauoris inutiles & par simple humeur & fantaisie, tous les plus accreditez des siens ne se trouuoient iamais auoit de pouuoir ny d'autorité en la résolution des affaires qu'à proportion de leurs bons conleils, vtilité de leurs seruices & vertus) vous en parlerent souuent, vous donnant de grandes assurances de l'amitié de leur Maistre, de l'estime qu'il faisoit des bonnes parties qui estoient en vous; & de l'intention qu'il auoit de ne laisser point long-temps sans digne recognoissance, les obligations que vous acquerriez sur luy en facilitant son accommodement avec le Roy, sans la perte de ce qui estoit iustement sien; mais nonobstant tous leurs beaux discours s'y ne peurent-ils tirer autre responce de vous, sinon que vous ne desiriez emporter autre remunération de toutes vos actions que la seule gloire & louange d'auoir tousiours esté vtile & loyal seruiteur de vostre Roy, en ne luy conseillant iamais rien de dommageable ny de honteux, comme seroit, ce delaissement par apparence de force: Que si Monsieur de Sauoye auoit quelque gratification à desirer de sa Majesté il l'a falloit attendre de sa pure liberalité qui ne seroit iamais dite telle, tant que la chose à luy demandée ne seroit pas en son absoluë disposition, mais possedée par vn autre, ne doutant nullement aussi que les choses estans remises en l'estat conuenable à la dignité d'un si grand Roy qu'il n'en vst après ainsi qu'il appartenoit à son Eminenté vertu & haute renommée, lequel mesme langage ces Députez ayant aussi entendu de la propre bouche du Roy sans leur donner nul plus grand esclarcissement de ses intentions, ils commencerent à se douter que leurs voyages ne seroient pas de grande vtilité par la voye qui leur auoit esté ordonnée de suivre; & partant afin de se faire estimer habiles negociateurs en ne retournant pas les mains vuides, ils voulurent essayer d'en tirer quelque fruit par vne autre maniere, de quoy ils conçurent esperance ayant entendu (par hazard & comme les vns & les autres discouroient par-cy par-là) des plaintes & bruits de diuers mescontentemens, lesquels ayant voulu d'auantagé approfondir, & les trouuans plus communs qu'ils ne se fussent peu imaginer (comme c'est l'ordinaire des gens oysifs & sur tout des courtisans François, de se plaindre quasi tousiours du gouvernement present du Roy & de ses principaux Ministres, & d'enuier ceux qu'ils voient plus employez qu'eux, & tout cela le plus souuent sans sçauoir pourquoy ils firent sur telles niuelleries & paroles vaines jettées en l'air vn fort grand fondement, se vindrēt à persuader que si vne fois leur Maistre pouuoit venir luy mesme en personne en cette Cour il luy seroit facile, par l'autorité de sa presence, la grauité de ses discours, ses deceptiues cajolleries & ses insignes liberalitez, de fomentier de sorte tels mescontentemens que venant à produire des fruits conformes à telles semences, le Roy trouueroit assez de besongne taillée dans son propre Estat sans en aller chercher chez ses voisins, ne considerant pas que la legereté des hommes est ordinairement telle, mais sur tout celle des courtisans François, que comme

ils s'alterent facilement pour vn rien, aussi s'appaissent-ils tout de mesme pour fort peu de chose, voire arriue fort souuent qu'une bonne œillade, vn doux soufrire, vne louange, vne gracieuse parole, & vne accollade de leur Roy change les cœurs les plus vlserez, & leur fait protester tout haut d'employer biens & vies pour son seruice.

Tellement que sur semblables presuppofitions, Monsieur de Sauoye tesmoigna de grandes froideurs aux Espagnols, refusa son Fils aîné & sa Fille aînée au Roy d'Espagne qui les luy demandoit pour estre nourris pres de luy avec offres de les entretenir de toutes choses, & leur donner vn equipage digne de la grandeur de la maison d'Espagne, de laquelle ils estoient partis & se resolut de s'en venir en France, ses imaginations le portant à s'estimer si à dextre, si eloquent, fin & rusé, qu'il s'accommoderoit en tout & par tout avec le Roy & conserueroit tout ensemble son Marquisat; Et en cette maniere sur telles causes, & pour telles raisons fut entierement rompu tout l'arbitrage du Pape, & le Roy (qui auoit avec difficulté permis au Duc de Sauoye de venir en France) disposé à recouurer le sien par la voye des armes, si l'arriuee du Duc ne luy apportoit le contentement qu'il auoit tesmoigné aux siens d'en attendre, & mesme luy en auoit fait sentir quelque chose par vne sienne lettre: Ce pendant sur les aduis receus par sa Majesté que le Duc de Biron en vn voyage par luy fait en Guyenne auoit vsé de caresses excessiues à l'endroit de toute la Noblesse gratifié de plusieurs dons & liberalitez, les plus remuans & accredités d'icelle, tenu table ouuerte fort splandide à tous venans, & des propos fort insolens & audacieux au milieu du vin & des viandes, esloignez du respect deu à son Roy; & qu'en d'autre Prouinces quelques autres grands du Royaume, dont les humeurs estoient plus cachées, y faisoient des menées sourdes & pratiques sous-main, qui valloient encor moins que ces escapades publiques & propos enflés de vent du Duc de Biron, sur telles nouvelles, dont sa Majesté vous parla, elle se resolut d'aller passer son Esté à Blois sous pretexte d'y manger des melons, mais en effet, afin qu'estant plus proches des lieux où s'espandoient ses mauuaises semences, & toutes ces rumeurs dont l'on bruyoit, il les descouurit plus facilement, où amortist entierement (comme tout cela luy succeda fort heureusement pour lors) son approchement, son humeur douce, ses propos familiers, les agreables cajoleries, son habilité à pratiquer les esprits & descouurer les ruses & menées d'autrui, & sur tout cette valeur incomparable & diligence admirable à courir aux occasions produifans tous ces effets; En ce lieu de Blois vous vint trouuer la Princesse d'Espaigne avec ses trois Fils & sa Fille aînée (la ieune estant nourrie avec la Marquise de Roubaix, vostre tante & la sienne, veufue du Vicomte de Gand, vostre Oncle & vostre Parain) pour vous requerir d'assistance contre les violences des Prince & Princesse de Ligne leurs parens & les vostres, lesquels leur vsurpoient tout leur bien, & de vouloir accepter la tutelle de ses Fils, qui vous auoit esté defferée comme estant le plus proche de leurs parens du costé paternel en France, ce que vous fistes fort franchement apres en auoir parlé au Roy qui promit d'appuier vos demandes de son autorité, & pour dire en trois lignes toute cette Histoire qui dura six ou sept ans, vous retirastes pres de vous ces trois jeunes Seigneurs & les entretenistes comme vos propres enfans, jusques à ce que vous leur eussiez fait rendre quelque six vingt mille liures de rente en fonds de terre qui leur auoient esté vsurpez.

Monsieur de Sauoye se laisse persuader aux bruits communs.

Voyage de Monsieur de Biron en Guyenne.

La Princesse d'Espaigne.

Manufactures estrangeres deffendues.
 Ceux de Tours vindrent aussi à Blois pour vous parler de faire deffendre l'entrée de toutes sortes de manufactures Estrangeres, se faisant forts de fournir toute la France de semblables estoifes, vous leur remonstrastes combien à l'exécution ils trouueroient leur proposition difficile, & qu'il falloit auparavant faire vn grand establissement, pour les foyes & le tirage de l'or & l'argent & considerer de quelle perte seroit cause telles deffence si soudainement faites pour toutes les autres Villes qui traffiquoient hors le Royaume, mais ne se laissant pas persuader à vos raisons: Ils s'adresserent à la propre personne du Roy, laquelle ils sollicitèrent ou plustost importunerent tellement par le moyen d'amis & de presens, qu'enfin (pource que vous ne voulustes pas insister à soutenir vostre opinion) ils obtindrent ce qu'il demandoient, mais tout cela ayant esté ainsi basti sans les fondemens necessaires pour vn si grand dessein, s'en alla dans six mois en ruine, les incommodités que quasi toute la France receuoit de ses deffences ayant contraint le Roy de les reuocquer estant à Lyon.

Remiss.
 La mort de la Duchesse de Beaufort ayant fait cesser les difficultez que plusieurs auoient faites de parler au Roy de se vouloir marier, peu de gens de bien voulans parler en faueur d'elle, & tous craignans d'attirer sa malveillance sur eux en parlant pour vne autre, chacun commença lors d'en preser le Roy ouuertement; le Parlement en Corps par la bouche de son Procureur general & plusieurs autres Corps & compagnies luy en firent des remonstrances, appuyées de si fortes raisons & plaines de tesmoignages d'vne tant sincere & vniuerselle affection de ses peuples, que ces choses jointes au desir qu'il auoit tousiours eu de pouuoir laisser des enfans legitimes qui luy succedassent au Royaume, & peussent jouyr des doux fruiets que tant d'amertumes qu'il auoit goustées & de penibles trauaux qu'il auoit pris, luy auoient enfin fait sauouer, le firent resoudre aux sollicitations necessaires pour paruenir à vn tel bien; Et daurant que la Reine Duchesse de Vallois estoit celle qui pouuoit le plus aduancer ou retarder vn si bó œuure, duquel elle s'estoit tousiours montrée fort aliennée, disant tout haut (car c'estoient ses propres termes & ceux des lettres qu'elle vous auoit escrites sur ce sujet) qu'elle ne donneroit iamais son consentement pour paruenir à la dissolution ou nullité de son mariage tant qu'elle estimeroit que l'on voulut donner l'honneur dont elle se verroit priuée à cette Bagasse de Gabriele (car le despit ne luy permettoit point de nommer lors autrement Madame la Duchesse de Beau-fort) le Roy desirant de l'adoucir & rendre plus traitable, luy escriuit vne lettre de complimens & ciuilitéz, & pour fin disoit luy auoir bien voulu donner aduis des grandes instances qui luy estoient faites par tous ses peuples vniuersellement autant grands que petits, de vouloir donner à la France des enfans legitimes qui luy pussent succeder au Royaume: Mais qu'il n'y auoit pas seulement voulu penser, sans sçauoir auparavant qu'elle pouuoit estre là dessus son intention, afin de s'y conformer, il voulut aussi que vous luy en escriussiez, mais plus expressement & clairement qu'il n'auoit fait, sçachant la grande confiance qu'elle vous auoit tesmoignée depuis quelques année vostre lettre estant telle qui s'ensuit.

Discours pour disposer le Roy à se marier.

Lettre de Monsieur de Rosny à la Reine Marguerite & sa Responce.

MADAME,

Ayant recognu par la responce dont il plut à V. M. d'honorer la lettre que ie luy escriuis de la Ville de Rennes, que mes inclinations à vous rendre tres-humble seruice, mes emplois à procurer vostre contentement, ioye & felicité & mes desirs à la production des effets, vous auoient esté non seulement bien agreables, mais que vostre grand iugement & singuliere prudence auoient tesmoigné de vouloir prendre vne telle confiance en ma prud'homme, foy & loyauté, que vous leur remettiez volontiers tout le soin & la conduite d'vne affaire de telle eminence lesquelles graces & faueurs qui deuant cent de bien loin mes merites, m'ont si fort augmenté le courage qu'en mesnageant (comme i'ay desia fait & continueray cy-apres) les esprits qui en ont eu & auront besoin, & prenant les temps, les saisons & les occasions bien à propos, toutes mes sollicitations jointes à celles de Monsieur l'Anglois (qui vous sert icy fort industrieusement & loyalement) ont desia rencontré de tant fauorables conjonctures, & sur tout de tant amiables dispositions en l'esprit & bon naturel de nostre vertueux Roy, qu'il n'y a rien de nul costé qui ne prenne le chemin de vostre entier contentement, & vous puis responce que vostre Majesté rencontrera toute sorte de facilité aux expéditions qui luy seront necessaires sur ce sujet; le Roy m'ayant desia commandé celles qui dépendent de mes charges & recommandé la sollicitation des autres; à quoy ie ne manqueray pas, vous en donnant ma foy & ma parole; vous suppliant tousiours de vouloir croire absolument le Conseil de ceux qui sont tout à vous en cette Cour (desquels Mr. l'Anglois sçait les noms) qui sçauent mieux que nuls autres les voyes & les sentiers qu'il vous faut tenir pour posseder vn heur certain & entiere felicité, à quoy esperant que vous ne manquerez non plus que moy à les procurer incessamment; ie prieray le Createur;

MADAME,

*De Paris ce 6.
de Mars 1599.*

Qu'il vous augmente ces Saintes
graces & benedictions.

Responce de la Reine Marguerite à Monsieur de Rosny.

MON COUSIN, Je commence à prendre bonne esperance de mes affaires, puis que i'ay tant d'heur que vous les voulez prendre en vostre protection comme vos lettres m'en assurent, i'en desire l'aduancement avec bon succez, pour aduancer le contentement du Roy & celuy de tous les bons François, que vous m'escriuez desirer si ardemment de voir des enfans legitimes au Roy, qui luy puissent sans dispute succeder à cette Couronne qu'il a retirée de ruine & dissipation avec tant de labours & perils, que s'y i'ay cy-deuant vsé de longueurs & interposé des doutes & difficultez, vous en sçavez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place vne telle descriée bagasse, que l'estimois sujet indigne de la posseder, ny capable de faire jouyr la France des fruits par elle desirez, mais maintenant que les choses sont changée par vn benefice du Ciel, & que ie ne doute nullement de la prudence du Roy & du sage conseil de ses bons seruiteurs pour fai-

re vne bonne election, lors que ie la verray faite vne feureté à mes affaires, à mes titres & à ma condition & forme de viure, car ie veux acheuer le reste de mes iours en repos de corps & tranquillité d'esprit; enquoy le Roy & vous pouuez tout, ie m'accommoderay à tout ce qui sera conuenable & que vous mesme me conseillerez. sur tout assurez moy ma pension & l'argent pour payer mes creanciers, afin qu'ils ne me tourmentent plus, ainsi que i'ay donné charge à Monsieur l'Anglois de vous le requerir en mon nom, & vous m'obligerez à le recognoistre en tout ce qui dependra de moy; prenez-en donc assurance & me tenez pour,

A Vsson ce 29.

Iuillet 1599.

Vostre plus affectionnée & fidelle
Cousine MARGVERITE.

Or d'autant que les lettres ne peuuent repliquer aux objections des raisons qu'elles contiennent, & que la presence d'une personne de sens, iugement & qualité capable d'vser de toutes ces choses en temps & à propos, est beaucoup plus efficace à persuader qu'un simple papier; Le Roy rendit porteur de ses lettres le susdit Sieur l'Anglois, tres-habile homme que la Reine Duchesse de Vallois aimoit & qui auoit esté fait Maître des Requestes gratis, pour auoir esté vn des plus adextre instrumens de la redució de Paris, lequel s'acquitta si dignement de sa charge qu'il obtint de cette Princesse tout ce qui s'en pouuoit desirer; de sorte qu'ayant elle mesme escrit de sa propre main au Pape en tels termes & substance qu'il auoit esté iugé necessaire: Le Cardinal d'Osset eut charge de sollicitier sa Sainteté & le Sieur de Sillery Ambassadeur de faire le semblable, soit conjointement, soit separement selon qu'ils le iugeroient plus à propos, lequel se cognoissant par la mort de Madame la Duchesse de Beaufort (à laquelle il auoit obligation ayant esté enuoyé à Rome à son instance & pour seruir à ses intentions telle qu'il a esté dit cy-deuant avec assurance des seaux luy succedant bien) deliuré de la crainte de voir sa sollicitatio. pour le desmariage du Roy, suiuiue d'un autre qui seroit reprobé d'un chacun & luy tourneroit à opprobre; il y proceda bien plus hardiment & franchement qu'il n'auoit osé faire, & se rendirent ces deux personages si adextres & heureux negociateurs, que le Pape comit les Sieurs Cardinal de Joyeuse, l'Archeuesque d'Arles & l'Euésque de Modene son Nonce en France, pour proceder en cette affaire en cognoissance de cause, laquelle fut decidée par la Voye de nullité & non de dissolution, dequoy nous laissons les particularitez aux Historiens aussi bien que de plusieurs autres affaires qui se passerent pendant le sejour du Roy à Blois, côme de l'Estat de Chancelier donné au Sieur de Bellieure & celuy de Conterolleur des Finances au Sieur de Vienne fauorisé de vous: l'auis donné au Roy par vn Capucin de Milan, d'un assassin qui auoit dessein sur sa vie lequel fut pris, les plaintes du Roy d'Espagne, sur le grand nombre de François qui alloient librement en Hollande, sur lesquelles furent faites quelques deffences: La permission demandée au Roy par Monsieur de Mercœur pour aller en Hongrie, la nouvelle que le Roy eut de la deposition du Roy de Suede par les Estats du Royaume & de l'instalation du Duc Charles nommé auparauant Duc de Supermanie son Oncle à la Couronne, au lieu de luy, & vostre establissement en la charge de grand Voyer de France, dont s'ensuit la teneur de vos prouisions que nous ne transcriurons point estant enregistrees par tout.

Le Pape comit pour la dissolution du mariage du Roy.

Abregé de diuerses affaires.

GRAND DISCOURS DV ROY A MONSIEVR DE ROSNY,
touchant Madamoiselle d'Antragues & le Duc de Sauoye.

CHAPITRE LXXXII.

SUR la fin de l'Esté le Roy s'en retourna vers Paris, & Fontaine-bleau, où ceux qui ne s'entretenoient en quelque credit auprès de luy qu'en le seruant, és plaisirs & voluptez, & n'auoient autres parties pour se faire estimer, sinon quelques entregent de Cour faire quelques contes pour rire, jeter des exclamations sur tout ce qu'il disoit, & l'accompagner aux banquets & autres lieux de desbauches, luy louèrent tellement les beautez, gentil esprit, cajoleries & bons mots de Madamoiselle d'Antragues, qu'il luy fit venir l'enuie de la voir, puis de la reuoir & enfin de l'aimer, vous vistes n'aistre les nouvelles amours avec grand regret, & en eustes encor plus de desplaisir apprenant que ce bec affilé par ses bonnes rencontres luy rendoit sa Compagnie des plus agreable, & voyant passer cette affection si aduant qu'il vous fallut (non-obstant que vous eussiez à faire fonds extraordinaire cette année de trois à quatre millions, pour le renouvellement de l'alliance des Suisses) trouuer cent millé escus pour donner à cette Bequenaut, laquelle ne finit neantmoins pas là ses habiletez & artifices, ny n'executa pas ce dont elle auoit donné toute assurance, mais adjoustant ruse à subtilité, elle fit interuenir son Pere & sa Mere à la trauerse, pour l'observer de si pres qu'il parut estre hors de sa puissance de trouuer vn lieu commode pour l'accomplissement des promesses qu'elle auoit faites pour ces cent mille escus, sur lesquelles se trouuant pressée par le Roy elle luy disoit ne manquer nullement de bonne volonté en son endroit, mais qu'il falloit aussi essayer d'auoir celle de ses Pere & Mere fauorables, afin qu'ils ne l'observassent plus de si pres: à quoy elle mesme trauailleroit de son costé à en trouuer les moyens: lesquels apres plusieurs longueurs & remises, elle dit n'auoir peu estre ployées à consentir tout ce que le Roy auroit agreable, sinon que (pour garentir leur conscience enuers Dieu, & leur honneur parmy le monde) sa Majesté luy voulut faire vne promesse de mariage, qu'elle auoit fort essayé à les faire contenter que ce fut de paroles en leur presence, mais qu'ils n'auoient pas voulu & s'estoient du tout oppiniâstrez à en auoir vne par escrit. quoy qu'elle s'en fut moquée & leur eust remonstré que l'vne n'estoit pas plus assurée que l'autre, sçachant bien qu'il n'y auoit point d'Official suffisant pour citer vn homme qui auoit tant de courage & si bonne espée, & qui pouuoit tousiours produire en toute occasió trente mil hommes bien armez, & trente canons pour maintenir son dire, mais que neantmoins puis qu'ils s'arrestoient tant à cette vaine formalité s'il l'aimoit autant qu'elle faisoit luy, il ne deuoit pas faire difficulté de les satisfaire en cela. se contentant pour son regard qu'elle fust avec toutes les conditions qu'elle sçauoit bien estre par luy desirées, & sçeut cette pimbeche & rusé femelle cajoler si bien le Roy. le tourner de tant de costez & gagner de telle sorte tous les porte-poulets, cajoleurs & persuadeurs de desbauches qui estoient tous les iours à ses oreilles, pour luy proposer qui vn plaisir & qui vn autre, qu'il se laissa enfin persuader à faire cette promesse, puis qu'autrement ne pouuoit-il auoir l'effet de celle qui luy auoit desia tant cousté & luy auoit

*Artifices en
faveur de
Madamoiselle d'Antragues par
Les Maris-
sers de Cour.*

*Ruses de la
d'Antragues.*

tant de fois esté faite promesse, & comme il faisoit lors fort peu de choses, quelques grandes ou petites que elles pussent estre, sans vous en communiquer quelques chose. vn matin estant à Fontaine-bleau comme il estoit prest de partir pour aller à la chasse, il vous enuoya querir & vous ayant pris par la main, vous mena seul en sa premiere gallerie, puis vous dit qu'ayant accoustumé de vous faire part de tous ses secrets; il vouloit bien maintenant vous faire voir vne chose qu'il faisoit pour la conqueste d'vn pucelage que peut estre il n'y trouueroit pas, & lors vous mettant vn papier entre les mains & se tournant de l'autre costé (auec vne certaine façon commes'il en eust eu honte de vous le voir lire) vous dit; Lisez cela & puis m'en dites vostre aduis, lequel ayant leu, vous trouuastes que c'estoit vne espece de promesse de mariage qu'il faisoit à cette Madamoiselle d'Antragues, & sommes marris que vous n'ayez retenu copie d'icelle, afin de l'incerer icy en ses propres termes (encor qu'elle ayt depuis bien veu du pays) mais en substance nous sçauons qu'elle portoit vne condition qui de sa propre nature la rendoit nulle de toute nullité. n'estant qu'vne assurance de l'espouser au cas que dans vn an il eut d'elle

*Discours du
Roy à Mr.
de Rosny,
sur la pro-
messe à la
d'Antra-
gues.*

vn enfant male, laquelle ayant leuë vous vous en reuinstes vers le Roy ce papier tout ployé à la main, lequel vous ayant demadé ce qu'il vous en sembloit, vous luy respondites n'auoir pas assez medité sur vne tant importante affaire en son affectio pour en dire ce qu'il vous en sembloit: La la (vous dit le Roy) parlez-en librement & ne faites point tant le discret; vostre silence m'offense plus que ne sçauoient faire toutes vos plus contrariantes paroles, car sur vn tel sujet que ie me doute bien que vous n'approuuez pas quand ce ne seroit que pour les cent mil escus que ie vous ay fait bailler auec tant de regret, ie vous promets de ne me fascher de rien que vous me puissiez dire, partant parlez librement & me dites ce qu'il vous en semble; ie le veux & vous le commande absolument, vous le voulez donc, Sire, & me promettez de n'en estre point en colere contre moy, quoy que ie puisse dire & faire? ouy, ouy (dit le Roy) ie vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi bien pour vostre dire n'en sera-il ny plus ny moins; & la dessus en prenant cette promesse comme si vous luy eussiez voulu rendre: mais au lieu de là luy mettre en main vous la deschirastes en deux pieces; Voilà, Sire, puis qu'il vous plaist le sçauoir, ce qu'il me semble d'vne telle promesse: Comment, morbieu ce dit le Roy, que pensez vous faire, ie croy que vous estes fou? il est vray, Sire, dites vous, ie suis vn fou & vn sot & voudrois l'estre si fort que ie le fusse tout seul en France.

*Discours de
Mr. de Ros-
ny touchant
la d'Antra-
gues.*

Or bien, bien (dit le Roy) ie vous entends bien & ne vous en diray pas d'auantage afin de vous tenir parole: mais rendez moy ce papier. Sire sans vostre expres commandement, ie me fusse bien gardé d'entreprendre ce que i'ay fait, encor que s'il vous souuient bien de ce que vous m'auiez autresfois dit de cette fille & de son frere, du temps de Madame la Duchesse, des langages que vous en teniez tout haur & des comandemens que vous me fistes faire à tout ce Bagage (car ainsi appelliez vous lors la maison & famille de Monsieur & Madame d'Antragues) de sortir de Paris, vous seriez vn peu plus en doute que ie ne vous voy de trouuer la pie au nid, & en tout cas iugeriez vous que ce n'est pas vne piece qui merite d'estre acheptée cent mil escus (& Dieu voulut qu'il ne nous en coustast pas plus à l'aduenir) & encor moins d'vn tel papier, vaille que vaille, lequel apprestera aux malins matiere pour parler mal

à propos de V. M. voire ne doutay-je point que les viuacitez de vostre esprit & les lumieres de vostre grand iugement n'agiront iamais puiffamment en vous que vostre Majesté ne reconnoisse que vous destruisiez tous les preparatifs de vostre desmariage, & par cōséquent vous vous ostez les moyens d'entrer en vn legitime mariage, d'autant que cette promesse estant diuulgüée (car l'on ne vous la demande point à autre fin) iamais la Reine vostre femme ne fera les choses necessaires pour valider vostre desmariage, ny mesme le Pape n'y apportera-il son autorité Apostolique; & cela sçais-je de science Le Roy vous escouta tout du long, & puis sans vous rien respondre sortit de la galerie, entra dans son Cabinet, demanda de l'ancre & du papier au sieur de Lomenie, & y ayant demeuré enuiron demy quart d'heure (à faire comme vous le conjecturiez, vn autre pareil escrit de sa main) il en ressortit, & quoy qu'il vous rencontra en bas, si monta-il à cheual deuant vous sans vous dire vn seul mot, & s'en alla chasser vers le bois Malsherbes, où il séjourna deux iours entiers ou enuiron.

Quelque temps après le Roy vous ayant mandé sur les lettres qu'il venoit de receuoir de Monsieur de Lesdiguières, par lesquelles il luy mandoit (car il vous les môstra) qu'encor que Monsieur de Sauoye preparast son équippage pour venir en France visiter sa Majesté, & fist courir le bruit qu'il venoit à dessein de la contenter, que neantmoins il faisoit fort trauailler aux fortifications de ses places, tant de Sauoye que de Bresse, & y assembloit vne merueilleuse quantité de viures, armes, & munitions, & parloit-on sourdement qu'il auoit renuoyé en Espagne pour se remettre bien avec ce Roy, & à Rome vers le Pape pour le persuader à vouloir renouer le compromis, & luy auider à faire en sorte que les François ne se vinssent point nicher de l'autre costé des Mōrs, & que c'estoient de tres-dangereux voisins pour luy & pour tous les autres Princes d'Italie, sur tout ayant vn tel Roy pour leur commander. Le Roy (dis-je) sur telles lettres vous ayant enuoyé querir vous dit: Mon Amy, la prudence m'oblige de juger par toute la vie qu'à demenée Monsieur de Sauoye par ses procedures dernieres; en ce qui a regardé les differends du Marquisat de Saluces, par celles de tous ses Agents qu'il m'a enuoyez, par l'opinion courante de luy dans l'esprit des hommes qui ont passé par ses mains, par des lettres tant expressees que i'ay receues de Monsieur de Lesdiguières, par celles que Monsieur de Villeroy receut il y a trois iours, des Sieurs du Passage & du Comté de Carces, lesquelles ie luy commanday de vous faire voir, & par vne infinité d'autres semblables aduis que i'ay receus de Rome, de Florence, & autres lieux d'Italie, que cet homme pense estre si eloquent, si subtil, fin, & rusé, qu'il est capable de circonuenir & abuser tout le monde. Or y a-il desia trop long-temps qu'il m'amuse de belles paroles, & croy quant à moy, qu'il ne vient icy que pour essayer de mener les choses de longue, gaigner mes principaux Seruiteurs, & faire des pratiques, & menées dans mon Royaume, à quoy il nous faut dōner ordre soigneusement, en le pressant de me résoudre promptement, & luy faisant voir que ie ne suis pas de ces oyseaux ny ais, propres à se laisser duper & prendre en tels lacs, tellement que pour vous en dire mon opinion ie croy que ce differend du Marquisat ne se vuidera point que les armes en la main, & à bons coups de canon, y ayant plusieurs fortes places en Bresse, Sauoye, & Piedmont qu'il nous faudra necessairement attaquer: & partant i'auray plus de besoin d'artillerie & d'vn bon Grand

*Aduis du
Roy de l'ac-
cheminmēt
de Monsieur
de Sauoye en
France.*

*Prudens
discours du
Roy à Mr.
de Rosny.*

*Discours
de Roy à
Monsieur de
Rosny sur la
charge de
l'Artillerie*

Maistre sur telles occasions, que de tous autres Capitaines & gens de guerre, ne tenant pas Monsieur de Sauoye suffisant veu qu'il s'est mis mal avec Espagne, & qu'il est mal voulu de tous les autres Princes d'Italie, à cause de son esprit inquiet & de ses ambitions desmesurées, enrageant de d'esprit de ce que son bon Beau-pere ne luy a laissé pour supplément de partage de sa femme qu'un crucifix & l'image de la Vierge, au lieu qu'il a donné à son autre fille, toutes les dix-sept Prouinces des Pays-bas, & la Franche-Comté, ce qui vaut beaucoup mieux que les deux Castille ny le Portugal; Or vous ay-je dit tout cecy afin que nous aduisions vous & moy qu'elle ordie pourray donner à mon artillerie ayant un grand Maistre qui n'y entend rien du tout, voire qui n'est ny Capitaine ny Soldat, ie recognois bien maintenant (que i'ay besoin de gens de courage & de capacité) la faute que i'ay faite de ne vous auoir pas baillé cette charge lors que S. Luc fut tué comme ie vous en fis dès lors quelque ouerture & ne suis pas à me repentir de m'estre laissé emporter aux prieres & larmes, voire puis-je dire aux importunités de Mamade la Duchesse en faueur de son Pere : mais la chose estant faite & ne luy voulant pas oster sa charge par force, ny avec affront: d'autant qu'il est grand Pere de mes enfans, ie me suis aduisé d'un expedient par le moyen duquel ie pourray estre bien seruy si vous m'y voulez ayder (comme ie vous en prie & veux croire que vous ne m'en refuserez pas) qui seroit de retirer du vieil Born sa charge de Lieutenant general de l'Artillerie (de laquelle aussi bien il cherche à se deffaire & m'en a fait demander permission) la faire eriger en tiltre d'Office, luy donner autant de pouuoir sur tous les Lieutenans Prouinciaux dans les Prouinces comme il y en a dans les armées, lors qu'il n'y a point de Grand Maistre, l'excepter des prouisions d'iceluy & augmenter les gages & appointemens, & lors estant rendu ainsi honorable, ma resolution seroit de la bailler à un certain homme que ie cognois & vous aussi, qui a le courage bon, l'esprit vis, est actif, diligent, a tousiours affectionné cette fonction, & tesmoigné en plusieurs occasions qu'il n'en est pas ignorant, lequel en estant ainsi par moy pourueu, pourra faire la charge entiere de l'Artillerie (reserué les prouisions aux Offices) tout ainsi que s'il estoit Grand Maistre: car ie feray en forte que Monsieur d'Estree ne se trouuera point dans les armées ny dās les Prouinces, estant resolu dès-à-present sous pretexte d'honneur, de l'attacher au gouvernement de la Ville de Paris. Or deuinez maintenant qui est cet homme-là, & m'aydez à luy persuader de vouloir prendre cette charge : car il est fort de vos amis. Tous ces discours pleins de tels preparatifs à la persuasion (à ce que vous nous en auez dit) vous mi-partirent tellement l'esprit, & l'attachèrent si bien à penser sur tous autres, que vous ne songeastes iamais à vous mesme, tellement que vous luy repartistes naïuement que vous ne pensiez point cognoistre personne assez entendu & qualifié pour commander absolument à tout ce qui despendoit de l'Artillerie, qui voulut s'asubjettir sous les bizarres commandemens d'un tant impertinant & peu qualifié Grand Maistre : mais qu'aussi n'appartenoit-il qu'à S. M. qui estoit parfaite au mestier de la guerre, de cognoistre fort bien les capacitez d'un chacun en iceluy, & partant le priez vous de le vouloir nommer sans s'en attendre à vous qui ne laisseriez pas d'en dire vostre aduis puis qu'il vous le commandoit, encor qu'il ne vous appartint pas de faire un iugement contraire à ses sentimens; or bien donc (dit le Roy en se foyant & vous mettant la main sur la vostre)

*Responce de
Monsieur de
Rosny au
Roy.*

voyons ce qu'il vous semble de cét homme-là que ie veux dire lequel se nomme le Marquis de Rosny, le cognoissez vous bien? Ouy, Sire, dites vous aussi-tost, ie le cognois fort bien & ne le tiens nullement capable d'exercer cette charge, sur tout ayant pour Superieur vn homme duquel il ne sçauoit rien apprendre, ny mesme en receuoir les commandemens sans honte (car pour ne vous rien celer nous sçauons que vous estiez irrité de ce que le Roy vous ayant autresfois parlé de la charge principale il vous reduisoit maintenant à vn diminutif.) Comment dit, le Roy, est-il possible que vous me vouliez refuser d'vne chose dont ie vous prie avec tant d'affection, où il y va de mon seruire, & du bien de mon Estat & qui plus est me facilite le moyen de vous establir où ie recognois bien que vous aspirez? Sire, luy dites-vous, ie n'aspire à rien qu'à ce qu'il vous plaira ie vous supplie le croire; aussi ay-je desia tant d'autres affaires sur les bras que ie me tiens insuffisant d'en entreprendre davantage: Ce n'est pas où il vous tient, dit le Roy, car ie sçay que vous ne manquez pas de bonne opinion de vous mesme pour aspirer encor plus haut; mais puis que vous auez si peu d'esgard à mon contentement & que vous preferez vos fantaisies à mes prieres ie ne vous en parleray plus, vous laisseray viure à vostre mode, comme ie feray aussi moy à la mienne & sur cela vous quitta comme tout en colere; & neantmoins (comme vous le sçeustes depuis) il ne laissa pas de faire parler à Monsieur d'Estrée, pour le disposer à vouloir prendre recompence de sa charge, comme vous fistes bien aussi de vostre costé par le moyen de Madame de Nery qui le gouuernoit absolument, sur laquelle le trois mil escus que vous luy fistes promettre par Monsieur & Madame du Pesché eurent telle puissance que huit iours apres celuy de la colere du Roy il vous enuoya querir, sous ombre de plusieurs autres affaires, dont il vous parla, puis comme vous estiez desia à douze ou quinze pas de luy il vous appella & vous dit: J'auois oublié à vous dire que j'ay tant fait avec Monsieur d'Estrée qu'en fin il s'est resolu à prendre recompence de la charge de Grand Maistre: car ie ne fais pas comme vous qui preferez vos fantaisies à vostre propre bien duquel ie suis plus soigneux que vous mesme, celuy de mes affaires y estant aussi joint, car ie viens de receuoir encor des lettres qui me font tenir pour certain que nous ne recourirons iamais nostre Marquisat, sinon à coups de Canon, enquoy ie recognois que vous estes capable de me seruir, & partant en oubliant toutes mes colleres, aduisez de traiter avec Monsieur d'Estrée pour sa charge, mais puis que ie vous gratifie ainsi franchement, aduisez aussi à bien faire & à vser de vos diligences accoustumées pour préparer toutes les choses necessaires en l'artillerie, pour de grands ataquemens vous eustes encor quelques autres propos qui finirent par de grands remercimens & soumissions de vostre part & de grands tesmoignages de confiance de celle du Roy en suite desquels vous traitastes avec Monsieur d'Estrée, moyennant quatre-vingts mil escus sans les menus suffrages, lesquels vous empruntastes à rente, & trois iours apres vous fustes pourueu de l'estat de Grand Maistre de l'Artillerie.

Replique du Roy.

Resolution du Roy à bailler la charge de l'Artillerie à Monsieur de Rosny.

LE DVC DE SAVOYE ARRIVE A PARIS, TRAITE DV
Mariage du Roy avec la Reine, Dissipute de Mrs. d'Evrèux & du Pleffis.

CHAPITRE LXXXIII.

VOS provisions de Grand Maistre de l'Artillerie ainsi expedées; comme il a esté dit au Chapitre precedent, & vostre serment fait, vous en allastes loger à l'Arfenac, que vous trouuastes tres-mal basty, & encor plus dénué de piéces de canons, munitions, & armés, à quoy desirant pouruoir vous mandastes tous les Officiers, desquels vous cassastes quatre ou cinq cens, qui estoient tous les vallets des gens de Iustice, Officiers de Finance d'Escritoire, fistes des marchez avec les Commissaires de Salpestres pour vne grande fourniture de poudre, avec des maistres desForges pour vne merueilleuse quantité de boulets de six calibres, & de diuerses sortes de fer pour ferrures d'affuts, avec les Charrons & Charpentiers, pour bon nombre de flasques, moyeux, raix, gentes, timons, & entretoises; & avec des marchands estrangers pour fournir quantité de cuiures de messelle, rosette, potin, culot, hallebardes, estain, mitraille, & autres metaux, tous lesquels marchez vous fistes voir au Roy, qui les voulut signer luy-mesme.

Or ayant esté en cette année mil cinq cens quatre-vingts dix-neuf reduits en vostre seule personne les charges de Super-intendant des Finances & de l'Artillerie; comme il a esté dit, des Bastimens par la resignation de Monsieur de Sancy, & des Fortifications par la mort de Monsieur d'Incaruille, vous essayez de les administrer toutes quatre, en sorte que le Roy en püst receuoir contentement, le Royaume accroissement & amelioration, & le peuple descharge & soulagement, quinze iours apres que vous fustes logé dans l'Arfenac le Roy vous y vint voir, & apres quelques discours sur le fait de vos charges, vous dit auoir receu aduis que Monsieur de Sauoye se preparoit pour venir en France, & qu'il falloit donner ordre à Lyó afin de l'y faire receuoir honorablement, dautant que les courtoisies & ciuilités volontaires estoient tousiours bien seantes en tout temps, voire mesme entre ennemis: & partant que vous donnassiez ordre aux Finances & à l'Artillerie, pour fournir ce que vous iugeriez necessaire pour sa reception: mais tout l'ordre que vous y donnastes; quoy que fort honorable, ne luy apporta pas tous les contentemens par luy desirez à son arriué dans le Royaume, dautant qu'à l'Eglise S. Iean de Lyon luy furent refusez quelques honneurs qui auoient accoustumé d'estre rendus aux Ducs de Sauoye comme Comtes de Villars, nous laisserons aux Historiens tout ce qui se dit & fit sur ce sujet, sur son voyage & reception à Fontaine-bleau, son arriué à Paris, ses procédures enuers le Roy & les seruiteurs, leurs communs discours & les liberalitez dont ce Prince v'sa aux Estreines, dautant que vous n'eustes quasi nulle part en toutes ces choses, ayant mesmes refusé vne boëte de diamans vallás quinze mil escus, & vous rementrevrons comme le Roy trois iours apres son arriué à Paris vous ordonna de le traiter à l'Arfenac, d'y conuier le Duc de Sauoye, & les principales Dames & principaux Seigneurs de la Cour. Or comme Monsieur de Sauoye (soit à dessein ou par hazard) fut arriué long-temps auant les autres, il vous demanda aussi-tost ou estoient toutes vos armes, munitions, & Artilleries,

*Monsieur de
Rosny à
l'Arfenac.*

*Monsieur de
Sauoye vice-
en France.*

*Monsieur de
Rosny traite
le Roy & la
Cour à l'Ar-
fenac.*

surquoy vous-vous trouuastes bien empesché, ayant honte de luy faire voir vne Maison si pauvre & desnuée de toutes ces choses qu'estoit l'Arcenac: tellement qu'au lieu d'aller aux magazins vous le menastes aux ateliers; auxquels vous faisiez ouurer à puissance, & lors voyant quelque quarante affuts & roüages esquels on trouuailloit, vingts canons nouvellement fondus; & des provisions & preparatifs pour en fondre encor autant, Il vous demanda que c'est que vous vouliez faire de tant d'Artillerie nouvellement fondue; vous luy respondistes en riant; Monsieur, c'est pour prendre Montmelian, Lors il vous demanda, y auez-vous esté? non Monsieur (dites-vous) Vrayement ie le vois bien; répondit-il, car vous ne diriez pas cela, Montmelian ne se peut prendre. Bien, bien Monsieur (dites-vous) ie vous en crois, neantmoins ne mettez pas le Roy en cette peine: s'il me l'auoit commandé i'en viendrois bien about; mais ie veux croire qu'il n'en sera point besoin, & que le Roy & vous, vous separerez bien contens l'un de l'autre, c'est là mon intention (ce vous dit-il) & si ce n'est vous qui l'empeschiez tout yra bien: car l'on m'a dit que vous ne luy donniez pas conseil de me gratifier: sur cela le Roy arriuant à l'Arfenac & les Dames aussi, il falut changer de discours puis peu apres aller souper: Le soir mesme sa Majesté nomma de sa part pour Commissaires Messieurs le Connestable, Chancelier de Bellievre, Marechal de Biran; Vous, Messieurs de Maiffes & de Villeroy: Et Monsieur de Sauoye nomma ce nous semble) Monsieur de Belly son Chancelier, Messieurs le Marquis de Lulins, de Iacob, le Comte de Morette, le Cheualier Breton, & des Allimes, tous desireux que vous n'en fussiez pas, leur ayant esté rapporté que vous insistiez formellement au recouurement du Marquisat de Saluces, ou pour l'eschange d'iceluy d'emporter toute la Bresse & tout le Rosne depuis Geneue iusques à Lyon, Tellement que Monsieur de Sauoye mettant en ceu-
 ure toutes sortes de pratiques & d'artifices pour essayer de vous disposer & rendre fauorable à ses intentions vous enuoya vn matin cinq iours apres celuy des Estreines Monsieur des Allimes, lequel en suite de quelques complimens accoustumez en semblables visites receus & rendus de part & d'autre vous dit, que Monsieur le Duc son Maistre l'auoit chargé de plusieurs propositions à vous faire, qu'il s'asseuroit que les ayant bien comprises & meurement considerées vous trouueriez grandement honorables & vtils pour le Roy & pour la France: Et que comme telles & pleines de generosité vostre esprit genereux les embrasseroit: infailliblement qu'il auoit aussi chargé de vous presenter le portraict de ce Prince vous priant de le vouloir garder comme estant venu d'une fille de France, & luy resolu d'aymer & seruir le Roy tout ainsi qu'un bon François, de se ietter dans tous les interests de la France, comme les choses qu'il auoit à vous dire en rendroient des preuues indubitables, & lors vous mit entre les mains le portraict dont il vous auoit parlé estant dans vne boîte d'or tant enrichie de tres-beaux diamans que vous l'estimastes valloir quinze ou vingt mille escus, laquelle (à nostre aduis) vous tenta vn peu: car comme vous nous l'auiez conté vous là pristtes, sans accepter ny refuser, ny dire autre chose sinon Monsieur voyons vn peu ce que vous auez à me proposer, d'autant que de la qualité de ces choses depend la maniere de responce que ie vous puis faire: Surquoy il vous dit, qu'il ne falloit point que vous estimassiez que Monsieur le Duc son Maistre eut entrepris vn voyage de telle consequence pour cho-

*Discours de
Monsieur de
Sauoye
à
Monsieur de
Rosny.*

*Commissaires
nommez
pour traiter
avec Mr. de
Sauoye.*

*Presens de
Monsieur de
Sauoye à Mr.
de Rosny.*

fe de pris si contemptible que le Marquisat de Saluces; mais qu'ayant fait resolution (comme il vous l'auoit desia dit) d'estre François de faction, comme il l'estoit de naissance; il vouloit ouurir des moyens au Roy, lesquels luy faciliteroient l'obtention de l'Empire, & la conqueste du Royaume de Naples, & du Duché de Milan; moyennant lesquels aduantages il ne voyoit rien qui pust diuertir ny retarder vn braue & iudicieux esprit comme le vostre, à conseiller au Roy de prodiguer vn chetif Marquisat de Saluces tout composé de loppins & pieces rapportées pour paruenir à la possession de si amples estats & magnifiques recompences, qu'il vous prioit donc de représenter ces choses au Roy, & luy donner vos bons conseils pour les luy faire genereusement embrasser & lier à son seruice vn Prince de telle Puissance, merite & vertu que Monsieur le Duc de Sauoye son Maistre qui se vouloit vnir inseparablement avec la Couronne de France, comme il l'auoit desia suffisamment tesmoigné s'estant mis en si mauuais mesnage avec les Espagnols à cause de ce voyage qu'il auoit fait en France contre leur gré, surquoy vous luy vstastes de plusieurs remerciemens, complimens & ciuiletez dont la substance fut pour le regard des affaires d'estat que le Roy ny vous n'auiez iamais affecté la restitution du Marquisat de Saluces, ny pour la valeur ny pour la cōsistance d'iceluy, mais seulement pour l'honneur du Roy & du Royaume, lesquels receuroient vne grande honte & flettrisseure s'ils enduroient qu'il leur fut ainsi retenu par la viue force, & partant ne pouuoit nullement Monsieur le Duc de Sauoye rien faire de mieux ny de plus conuenable à l'estat des affaires presentes (au moins selon vostre aduis) que de remettre purement & simplement le Marquisat de Saluces entre les mains de sa Majesté, pour vne plus ample preuue de l'affection qu'il disoit auoir enuers elle & la France, puis qu'il se monstroit ainsi soigneux de conseruer l'honneur & la gloire de l'vn & de l'autre laquelle restitution vous ne doutiez nullement que le Roy ne recogneust apres comme il appartenoit à la dignité, prudence & generosité d'vn si grand Roy que la seule vertu & non aucuné ambition ny auarice faisoit insister au recouurement de ce Marquisat duquel la France auoit esté spoliée au temps qu'elle deuoit esperer assistance & secours de Monsieur de Sauoye tres-obligé au Roy Henry defunct pour les graces & bien-faits qu'il en auoit receus à son retour de Pologne, & encor depuis, & pour monstrier que telle estoit la disposition de l'esprit de sa Majesté, & quelle n'auoient nulles fins ny passions ambitieuses, elle desiroit que la possession de l'Empire & des Estats de Naples & de Milan tombast plustost és mains de Monsieur le Duc de Sauoye qu'és siennes propres; en quoy il luy ayderoit de son nom, armes & autorité voire de sa propre personne, s'il voyoit les choses de telle facilité qu'il les faisoit afin de luy donner moyen de partager Royalement sa numereuse & florissante lignée, puis ayant ouuert & bien considéré la boëte d'or enrichie de diamans qu'il vous auoit baillée vous en tirastes le portrait & luy dites: Que vous le reteniez avec beaucoup d'honneur & de joye, pour la memoire continuelle qu'il vous donneroit de la bienveillance d'vn si grand & vertueux Prince que Monsieur le Duc son Maistre, & luy tesmoigner que vous auiez de tous autres sentimens & inclinations pour luy qu'il ne se monstroit disposé de croire, mais que pour la boëte (à cause de son prix excessif & que vous estiez de serment de ne receuoir iamais de presens de valeur que du Roy) vous le priez de la vouloir remporter; sur-

quoy

*Discours
de Monsieur
des Allimes
à Monsieur
de Rosny.*

*Responce de
Monsieur de
Rosny.*

quoy vous ayant respondu qu'il ne pouuoit separer les gratifications de son Maistre sans blasmes & reproche & fort insisté là dessus vous luy rendistes l'un & l'autre, & finalement apres plusieurs semblables discours il se retira vers son Maistre, auquel par le recit de ce qui s'estoit passé il donna fort peu d'esperance de pouuoir rien obtenir de vous qui peust estre desadantageux au Roy ou à la France: tellement que voyant ce premier moyen luy auoir esté peu fructueux il tourna tout son esprit à faire en sorte que le Roy nommast vn autre Député en vostre place qui ne fust pas si reuesche & accariastre, car c'estoient les qualitez qui vous estoient données par luy & les siens; voire mesmes par aucuns de ceux du Roy lesquels voyant l'esprit de sa Majesté fort difficile à ployer à leurs intentions ils vserent d'un autre stratagemme, qui fut que Monsieur de Sauoye prioit sa Majesté de trouuer bon (puis que le Pape auoit esté nommé iuge arbitre entre les parties) que le Patriarche de Constantinople estant Nonce de sa Sainteté se trouuast à la Conferance; fut du nombre des Députés en icelle, comme amy commun; ce que le Roy approuua; ne pensant point à leur finesse qui fut le lendemain; le Roy ayant ordonné (à cause qu'il vouloit aller jouer au jeu de paulme de la Sphere) de tenir le conseil chez Monsieur le Connestable, il s'y rendit; en partant il commanda à tous de trauailler & à vous à l'oreille; il dit: Prenez bien garde à tout; & que l'on ne me trompe pas, & ainsi vous r'enuoya sans attendre vostre responce: Or comme sa Majesté fut partie, au lieu que vous estimiez les voir tous s'asseoir & trauailler avec diligence, vous les vistes tous se separer deux à deux & trois à trois & vous laisser seul, comme contagieux; & puis ayant esté les vns apres les autres parler au susdit Patriarche: Finalement Monsieur de Bellievre vint vers vous, & vous dit; Monsieur, vous auez tousiours esté bon François, & auez tant dignement seruy le Roy, & incessamment preferé le public à vos interets particuliers: ie m'asseure que vous ne voulez pas en vser autrement, maintenant qu'il est question, d'un si grand affaire: Non, ie vous assure Monsieur, respondistes-vous, lors il vous dit; Monsieur, ie parle pour ce bon homme de Patriarche, qui est icy Nonce de nostre Saint Pere, il est en si grande reputation à Rome, car il Papege & dit que s'il s'estoit trouué en Conseil avec vn Huguenot qu'il seroit perdu, partant Monsieur: Nous vous prions tous de vouloir deferer quelque chose à la fantaisie de ce bon-homme qui aime tant le Roy; Iesus Monsieur, luy distes-vous? Ie le veux bien, partant ie m'enuois; & sans autre propos fistes vne grande reuerence à toute la cöpagnie qui pensoit estre bien despeschée de vous, mais come vous pensiez fortir du logis de Monsieur le Connestable, vous rencontrastes le Roy, sous le Porche où il s'estoit arresté à parler à Monsieur de Bellangréville, qui vous dit; Où allez-vous est-ce des-jà acheué? non, Sire, dites-vous, l'on n'a pas seulement commencé; lors vous luy contrastes tout ce qui est dit cy-dessus, dequoy il entra en vne extrême colere, & vous dit; Or retournez-vous y-en, & s'il y a quelqu'un qui s'offence de vostre presence, c'est à luy à se retirer & non à vous, ainsi vous remonstres au Conseil, où ils furent estonnez de vous reuoir, & vous demanderent pour quel sujet vous reueniez si tost, pource, dites-vous que i'ay trouué le Roy sous le Porche, & luy ayant conté les raisons pourquoy; ie m'en allois, il m'a dit que ie m'en reuinisse, & leur dites le reste neantmoins, pour ce matin là l'on ne fit rien, mais fut resolu que chacun s'en iroit dîner & reuiendrait incontinent apres; enfin apres plu-

*Menees pour
empescher
Monsieur de
Resny d'estre
des Commissaires.*

*Discours en-
tre Messieurs
de Bellievre
& de Resny.*

*Discours du
Roy à Mr. le
Marquis de
Resny.*

fieurs autres telles trauerfes, difficultez & artifices, vous demeurastes des
 Députez pour traiter; & comme vous recognistes que les voix se portoient à
 faire deux partis à Monsieur de Sauoye, & luy donner six mois de temps pour
 choisir, vous dites au Roy que cette resolution le rejetteroit dans la guerre in-
 failliblement, dautant que Monsieur de Sauoye estant maistre de luy mesme,
 & sçachant aussi bien à present qu'il feroit d'icy à six mois, lequel des deux
 partis luy estoit le plus vtile, que ce qu'il demandoit ce terme, n'estoit point
 pour en estre mieux informé, mais pour renouer ses intelligences & se pre-
 parer à vne plus ferme & obstinée deffence, & le Roy vous demandant :
 Qu'est-ce donc que vous voudriez faire? vous luy dites, Sire, Monsieur de
 Sauoye est venu en France sous la feureté de vostre foy & de vostre parole, il
 faut qu'elle luy soit gardée inuiolablement, & afin qu'il ne luy arrive inconue-
 nient en s'en retournant en ses pays ie desirerois que vous le fissiez accom-
 pagner avec quinze mil hommes de pied, deux mil cheuaux & vingt canons
 que j'auray bien tost prests, & si tost qu'il sera dans Mont-melian ou autre telle
 place de ses Estats; la plus proche des vostres luy faire donner resolution sur
 le choix qu'il pretend faire, & à son refus mettre en œuvre vostre Escorte
 pour le mieux persuader; Ho, ho, dit le Roy, vous allez vn peu bien viste,
 ie ne puis plus faire cela, puis que j'ay des-ja promis le contraire: Sire, dites-
 vous, c'est le seul moyen d'euter la guerre, mais puis que vous n'approuuez
 pas mon opinion; vostre volonté soit faite: Il se passa plusieurs autres parti-
 cularitez qui vous concernent, lesquelles meriteroient bien d'estre escrites;
 mais outre que nous ne les sçauons pas assez bien cela seroit trop long: La dis-
 solution du mariage du Roy ayant esté faite, comme il a esté dit, sa Majesté
 commist Messieurs le Conestable, le Chancellier; Vous & Monsieur de
 Ville-roy, pour traiter son mariage & de la Princesse Marie de Florence,
 avec vn nommé le Sieur Iouianiny qui auoit cette charge au nom du Duc de
 Florence, & apres que vous fustes conuenus de tous les Articles, & qu'iceux
 eurent esté signez de vous autres, vn iour que vous alliez trouuer le Roy pour
 autres affaires; il vous demanda d'ou vous veniez: Nous venons de vous ma-
 rier, Sire, luy dites vous; surquoy il fut demy quart d'heure resuant & se gra-
 tant la teste & curant les oncles sans vous rien respondre, puis tout soudain il
 vous dit (en frappant d'vne main sur l'autre) Hé! bien, de Pardieu soit, il n'y
 a remede puis que pour le bien de mon Royaume & de mes peuples, vous di-
 tes qu'il faut estre marié, il le faut donc estre; Mais c'est vne condition que
 j'apprehende bien fort, me souuenant tousiours de combien de mauuaise ren-
 contres me fut cause le premier, ou j'entray & outre cela ie crains tousiours
 de rencëntrer vne mauuaise teste qui me reduise a d'ordinares contentions
 & contestations Domestiques, lesquelles (selon que vous cognoissez de lon-
 gue main mon humeur) vous ne doutez point que ie n'apprehende plus que
 les Politiques ny Militaires de quelques plus grande consequence qu'elle puis-
 sent estre.

*Le Roy com-
 met de ses
 seruiteurs
 pour irriter
 son mariage.*

Ensuite de ce discours & pour acheuer les nostres de l'année 1599. nous in-
 sererons icy vn Chapitre tout de lettres de ladite année, que nous auons
 trouuées apres ces memoires escrits, icelles estant toutes de diuerses dattes &
 affaires dont il a des-ja esté parlé.

PLVSIEURS LETTRES DE L'ANNÉE
1599. trouuées apres ces Memoires écrits.

CHAPITRE LXXXIV.

*Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du neufiesme
Mars 1599.*

MON AMY, Je me suis resolu de n'aller point par Comflans & de passer à Paris, où j'espère me rendre Vendredy prochain Dieu aidant & n'y sejourner qu'un iour, afin que vous ne perdiez le temps durant que i'y seray, pour pouruoir aux affaires où ma presence sera requise, mais ie vous prie de faire que ceux de mon Conseil se disposent de venir à Fontainebleau avec moy, ou incontinent apres, ie vous r'enuoye la lettre que i'escris à ceux de mon Parlement, que vous leur ferez presenter sur le premier aduis que j'eus de la mort de feuë d'Vnes ma Maistresse, estant presente me fit resouuenir de vous; & pource que ie ne le tenois encor pour certain, ie ne le vous voulus escrire, mais depuis en ayant eu la confirmation ie le vous escriuis aussi-tost, & sans l'en aduertir, dequoy elle me veut mal & est resoluë que ce sera de sa main que vous en receurez les depesches non de la mienne à ce qu'elle dit, ie suis bien aise de la voir en cét humeur, pour ceux qui me seruent bien comme vous, ie m'assure qu'elle vous en escrit afin que vous luy en sçachiez gré, & moy ie luy dis que c'est à moy seul que vous le deuez; Adieu. Ce Mardy neufiesme Mars à Monceaux, au soir.

Signé,

HENRY.

*Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du trente-vniefme
Mars 1599.*

MON AMY, Ville-roy n'estant près de moy ie n'ay peu commander les depesches dont vous m'escriuez à Messieurs des Estats, pour vostre Cousin le Sieur de Bethune, auquel ie serois tres-aise qu'ils baillassent le viel regiment des François, si le Sieur de la Nouë ne le veut reprendre, car pour Vignolles il n'y songe plus, & à un autre dessein; & au cas que ledit Sieur de la Nouë le reprint, j'escriray à Busenual de faire tant enuers lesdits Sieurs des Estats, que l'Etat de maistre de Camp des sept compagnies nouvelles luy soit baillé, car i'ay receu trop de seruice de feu son pere pour ne l'aimer & faire pour luy, dequoy vous vous pouuez assurer; Adieu. Ce dernier Mars à Fontaine-bleau.

Signé,

HENRY.

*Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du huitiesme
Auril 1599.*

MON AMY, Je vous prie de partir le lendemain de la feste pour me venir trouver en ce lieu, suiuant le commandement que ie vous fis quand ie vous permis d'aller en vostre maison, car mes affaires ne se peuent

pas passer plus long-temps de vostre presence aupres de moy, & comme ie ne vous fais la presente à autre fin; ie priay Dieu, &c. Escrit à Fontaine-bleau, le huitiesme Aupil 1599.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 8. May 1599.

MON AMY, j'ay reçu la vostre par ce porteur; pour responce ie vous diray que ie parlay dernièrement au Sieur de Vigny, qui m'a assuré de me faire vn signalé seruice, i'estime qu'il ne manque d'affection, mais il le faut eschauffer à ce qu'il commence à trauailler à cette affaire pour tant plustost y veoir vne fin, i'ay sçeu par Lomenie ce que vous luy auiez commandé de me dire touchant le Preuost des Marchands de Merly, auquel i'escry la lettre que ie vous enuoye & que vous luy ferez rendre, ie trouue fort bon ce que vous auez fait pour assurer le payement du regiment de mes Gardes pour dix mois, & des autres regimens pour huit; mais de cela nous parlerons plus amplement à Fontaine-bleau, ou ie vous prie de vous rendre vn des iours de la sepmaine prochaine & en poste, afin que là ie resoluë avec vous de la plus part de mes affaires, auant que de commencer mon voyage, puis delà vous pourrez aller faire vn tour chez vous pour me reuenir trouuer ou ie vous diray; j'escris par ce porteur au Sieur de Luffan & à ceux de la Maison de Ville de ma Ville de Nantes, que ma volonté est que le Sieur de la Bouchetiere soit Maire en ladite Ville cette année, suiuant ce que cy-deuant ie leur en auois escrit, ie vous enuoye celle que vous desirez pour ma chambre des Comptes que j'aduoüe estre d'estranges gens, ie m'en vais coucher à Fontaine-bleau; Bon iour, Ce huitiesme May, à Ville-roy.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur de Ville-roy à Monsieur de Rosny, du Premier Iuin 1599.

MON SIEUR, Monsieur de Bellievre vous fera voir la dernière despêche que nous auons reçeüe de Rome, afin que vous contribuiez vostre bon aduis & secours sur icelle comme vous auez accoustumé de faire en tout ce qui importe au Roy & à son Estat, chose plus necessaire en l'occasion qui se presente qu'en toutes autres que nous ayons sur le Bureau; Partant ie vous prie de nous y assister, ie remets le demeurant à mondit Sieur de Bellievre pour prier Dieu, &c. De Fontaine-bleau, le premier iour de Iuin au soir.

Signé,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, Contre-signée de Neuf-ville du septiesme Iuin 1599.

MON AMY, ie m'attends donc de sçauoir par vos premieres, la resolution que vous auez prise sur les offres de Zamer, ainsi que vous m'auiez escrit par vostre lettre du sixiesme, & trouue bon que vous retardiez vostre partemét de Paris jusques à Vendredy, & que apres chacun prene quelques

iours pour donner ordre à ses affaires, car ie me contenteray que l'on se rende à Orleans dix ou douze iours apres que vous vous ferez separez, ne faisant pas estat d'y passer plustost, & feray bien aise de vous y rencontrer en ce temps là, afin que nous allions de là ensemble à Bloys, où ie feray cependant avancer le regiment de mes Gardes puis que vous auez donné ordre à sa monstre, car ie m'en passeray bien par les chemins, ie n'entends pas que vous changiez l'aduis que vous m'avez escrit auoir esté pris en mon Conseil sur le Bail des cinq grosses Fermes, & auray à plaisir que le Sieur de Gondy s'accommode en cela à ce qui est du bien de mon seruice: Quand à la demande de mon Cousin le Duc du Mayne, ie la juge de consequence comme vous, & me semble si vous n'en pouuez composer à bon compte avec luy; qu'il faut en remettre la résolution à quand nous serons rassemblez; afin de la prendre avec plus de consideration; Vous m'avez fait plaisir d'auoir despesché Rappin, & enuoyé la coppie des Inuentaires de feu Madame la Duchesse, j'ay aussi receu la lettre du Preuost des Marchands; & me semble que l'on doit faire vne bonne reprimende à ce gros accusé, d'auoir pris du sang sur les Barbiers, car cette curiosité ne peut être de bonne odeur: Parlez en à Monsieur le Chancelier, & le faites venir en mon Conseil pour luy faire sentir sa faute; si vous estimez en iceluy qu'il soit à propos d'en vser ainsi: Au reste souuenez-vous bien des commandemens que ie vous fis estant à sainct Clou; pour faire payer presentement à mon Nepueu le Comte d'Auvergne vn quartier de la pension que ie luy donne afin qu'il puisse viure; il m'a mandé que s'estant leué du liét pour vous porter vne lettre que ie vous ay escrite pour luy; vous luy auiez respondu que vous ne pouuiez rien faire pour luy que ie ne sçache comment cela s'est passé, & le faites secourir dudit quartier en attendant que l'on puisse faire d'auantage; ie prieray Dieu, &c. Escrit au bois de Malesherbes, le 7. Iuin 1599.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de Monsieur de Ville-roy à Monsieur de Rosny, du
9. Iuin 1599.*

MONSIEUR, ie ne vous ay pas enuoyé d'autres lettres de Monsieur de Caumartin que celle de laquelle vous m'avez escrit par vostre dernière réception; partant ie ne vous parleray plus de cela; ce sera aussi à Monsieur de Gevre à respondre aux lettres de Messieurs du Conseil, car c'est sa charge & la mienné de vous entretenir, donc ie vous prie de trouuer bon que ie vous enuoye vn paquet pour Monsieur Edmont, dans lequel sont les lettres que le Roy escrit par luy & pour luy à la Reine, afin que vous commandiez, s'il vous plaist, à quelqu vn qu'il luy porte ledit paquet, quant vous luy ferez aussi porter le present du Roy afin qu'il recoiue les deux ensemble: Quand vous m'enuoyerez les Commissions pour l'artillerie ie les despescheray; au reste nous continuons à dire que nous partirons Samedy, mais ie n'en responds pas, j'ay baillé à Monsieur de Bouillon son paquet lequel nous a fait part des nouvelles de Bonnes, mais nous en auons receu de Suisses qui nous donnent bien autant de peine que les autres: On dit que

Monſieur de Sauoye recherche fort leſdits Suiffes aſſiſté du Roy d'Eſpagne ; ie me recommande tres-affectueuſement à voſtre bonne grace & prie Dieu, &c. Du bois Maieſherbes, le 9. Iuin 1599.

Signé,

DE NEVF-VILLE.

Lettre de la main d' Roy à Monſieur de Roſny, du vnziefme Aouſt. 1599.

MON AMY, Vous entendrez par Petit, que ie vous deſpeſché expres, ce qui ſe paſſa hier au ſoir icy & la plus ſignalée meſchanceré, dont vous ayez iamais oüy parler, ce que ie vous ay bien voulu faire entendre au vray de peur que deſia vous ne l'ayez oüy conter autrement, & que la verité ne vous ayt eſté deguiſſée & nullement bien racontée, & que cela ne vous fit entreprendre de fauoriſer ceux qui ont tort, & remettant le ſurplus à la ſuffiſance du porteur, ie vous prieray de le croire, & Dieu vous auoir en ſa garde, ce vnziefme Aouſt, à Paris.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monſieur de Roſny, du treiziefme Aouſt 1599.

MON AMY, Ie ſejourneray icy iuſques à Lundy prochain (que i'en partiray pour aller coucher à Orleans & me rendre Mardy de bonne-heure à Blois) pour donner ordre à ce qu'il faut pour ce qui ſe paſſa icy Mardy au ſoir, car encor que ce ſoit eſté ſans deſſein ny ſans ſuitte & que le mal ne ſoit grand, ſi eſt-ce que ie veux que la Juſtice aye ſon cours, me reſeruant le pouuoir d'en ordonner : Ie ne doute nullement que ſi ie ne vous euſſe aduertty par vn homme expres comme le fait s'eſtoit paſſé, & que vous l'euffiez ſçeu d'ailleurs que cela ne vous euſt bien donné de la peine, ie vous prie de donner ordre à faire compter la partie qu'il faut enuoyer à Meſſieurs des Eſtats ; car cela importe à mon ſeruice, lequel ie vous recommande, comme auſſi que vous teniez la main que le Cahier de ceux de la Religion ſoit veu & deſpeſché au plutoſt ; Bon ſoir. Ce Vendredy au ſoir 13. Aouſt à Paris.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monſieur de Roſny, du dix-huictiefme Aouſt 1599.

MON AMY, I'ay remis juſques à demain mon parlement de cette Ville, pource que j'eſpere en r'amener avec moy Monſieur le Grand ; non en poſte comme ie ſuis reſolu d'aller, mais il partira avec moy, & me ſuura en carroſſe. I'ay arreſté le cours de la Juſtice contre Monſieur de Iainuille pour les raiſons que ie vous diray, leſquelles ie m'aſſeure que vous approuuerz ; & ie puis dire avec verité qu'en ce fait là, ma Cour de Parlement a montré auoir plus de vigueur pour la conſeruacion de mon autorité, qu'elle n'auoit eu cy-deuant pour le fait de Sainct Maigrin, Vautabran & autres. Ie partiray demain (Dieu aydant) pour me rendre à Blois Vendredy, & là ie vous diray le reſte de ce qui s'eſt paſſé en ce fait icy, finiſſant par prie Dieu, &c. Ce Mercredy matin 18. Aouſt, à Paris.

Signé,

HENRY.

*Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du vingt-neufiesme
Septembre 1599.*

MON AMY, Cettè-cy sera la responce à la vostre du vingt-septiesme que ie reçois hier au soir, ie vous ay fait entendre ma volonté sur l'estat de mon Procureur à Fontenay, laquelle ie desire que vous suiuiiez, ie n'ay point parlé à ma Sœur de ce que ie luy bailleroie pour les frais de ses nocces, mais en ayant parlé à Fontaine-bleau au Sieur d'Arichy il m'a dit le luy auoir fait entendre, & qu'elle se contenteroit de ce que ie voudrois, si que ce sera assez des quarante mil escus que ie vous ay dit & vous en pourrez parler audit Sieur d'Arichy de ma part, ie seray tres-aise que l'on verifie l'accusation faite contre ce Conteroolleur general de mes Gabelles laquelle si elle se trouue veritable ie veux que la punition s'en fasse telle que le merite l'offence; pour mon Frere le Duc de Lorraine employez-vous à ce qu'il reçoie tout le contentement qui se pourra, & comme vous cognoistrez que le bien de mes affaires & seruire le pourront permettre; Quand au Sieur de Pilles, si de ces deniers recellez en Prouence, dont l'on vous a parlé on en pouuoit tirer quelque chose de comptant, ie serois tres-aise que l'on luy en fit bailler quelque chose & ne se pouuant; ie trouue bon que l'on luy baille quelque argent comptant & que plutost on l'emprunte, car de le prendre sur le retranchement des cinq regimens, il n'est nullement à propos, & ne ce peut faire les ayans desia assez retranchez; faites donner au Sieur de Cafaubon des moyens pour s'entretenir à Paris & y faire amener sa famille, car ie luy ay fait venir pour remettre l'Vniuersité de Paris & la faire refleurir, non pour estre pres de moy, i'ay cy-deuant ordonné aux Sieurs du Coudray & Cafes à chacun cent escus par mois en attendant que l'Edict soit verifié, faites leur donc fournir cette somme en attendant cela, ie trouue bon que vous ayez enuoyé au Sieur Maupeou le memoire que vous abailé le Sieur de Cussé ie luy escrie le contentement que i'ay de son seruire, par la lettre cy-incluse que ie vous enuoye pour luy faire tenir, concluez avec le Sieur Zamet l'aduance des quarante mil escus reseruez en Bretagne pour mes Bastimens, comme chose que i'ay à cœur, i'attends icy aujourd'huy le Sieur de Gesvres pour sçauoir si mon Cousin le Marechal de Brissac, luy a point enuoyé l'estat des frais fais à l'embarquement des Estrangers en Bretagne & demolition du fort de Blauet, pour incontinent apres vous l'enuoyer, & aduiser avec les Sieurs de Bellievre & Sillery, vn expedient pour en retirer ce que ie vous ay commandé, & s'il ne l'a, i'en escriray à mon Cousin le Marechal de Brissac & au Sieur Turquan pour les prier de me l'enuoyer, donnez moy souuent aduis & aduertissez moy de ce qui se passera par delà pour mon seruire & qui viendra à vostre cognoissance faisant que l'on travaille aux deux memoires que i'ay enuoyez à Monsieur le Chancellier, & croyez suiuant ce que ie vous ay promis que s'il vient à vacquer quelque benefice que ie ne vous oublieray point, hier il en vacqua vn icy aupres, de dix-huict cens liures, lequel ie ne iugeay digne de vous & pour cette cause ie le donnay à vn autre Adieu, ce 29. Septembre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

R r iiii

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du premier Octobre 1599.

MON AMY, Par vne autre lettre que ie fais à ceux de mon Conseil, vous verrez le desir que i'ay de créer vn Presidial en ma Ville de Lectoure au lieu de celuy de Contal qui y est; mais pour ce que ie desire que cela soit tenu secret pour les raisons que vous fera entendre ce porteur, ie vous fais ce mot à ce que vous y teniez la main, & que peu ce trouuent quant la resolution s'en prendra, autrement l'affaire estant diuulgée ie serois empesché en cette affaire, Sur ce Dieu &c. Ce premier Octobre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 16. Octobre 1599.

MON AMY, Suiuant ce que ie vous escriuis hier par vn de mes laquais touchant l'erection d'vn Siege Presidial en ma Ville de Lectoure, ie vous prie tenir la main de tout vostre pouuoir à ce que Monsieur le Chancelier sceille cela & que ie n'en oyé plus parler estant chose que i'affectionne, vous luy ferez entendre que ie trouue mauuais ce qu'on m'a r'apporté, qui est qu'il a diuulgé cette affaire au prejudice de ce que ie luy en auois escrit: car i'ay appris que ma Sœur la sçeu. Adieu, ce 16. Octobre à Monceaux.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 25. Nouuembre 1599.

MON AMY, Je vous ay cy-deuant parlé des dix mil escus de pot de vin que l'on me vouloit donner pour la Ferme des Riuieres, d'Anjou, dont ie vous dis que ie voulois prendre cinq mil escus pour mettre dans mes coffres: il me semble que l'on deuroit entendre à cela maintenant à cause des despences qu'il faudra faire pour la venue de Monsieur de Sauoye, ie me contenteray d'en faire mettre dans mes coffres deux mil, & les trois autres pourront seruir ou pour les postes qu'il faudra faire à cause de ladite venue ou autres choses necessaire aduisez y donc & promptement, i'ay veu Berthier & la despesche qu'il m'a apportée d'ou il estoit allé, que i'ay trouuée tres-bien, aduancez cét affaire le plus qu'il vous sera possible, faites donner de l'argent à Darbarne mon tapissier, pour s'en aller à Fontaine-bleau y faire porter des meubles necessaires pour la venue de Monsieur de Sauoye & faire accoustrer ce qu'il faut pour l'y recevoir, ie m'en vais coucher à Monceaux, Adieu, Ce 25. Nouuembre.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 3. Decembre 1599.

MON AMY, Hier ie reçeus la vostre par le Sieur de Caumartin, ie suis bien ayse de ce que le party du Sel a esté conclud, & que vous aduisez à prendre les seuretez de Parant, comme des conditions que vous me mandez pour lesquelles il luy a esté adiugé, encor que mon Neueu de Lorraine vienne & soit par les chemins ie n'ay rien changé en ce que ie vous ay cy-deuant mandé, pour les 28. mil escus deubs à Messieurs des Estats que ie vous

ptie de leur faire fournir au plutoſt ; & pour le fait de ma Sœur ſi vous pou-
 uiez faire fournir iuſqu'à quatorze mil eſcus qui n'eſt que deux mille plus que
 vous ne me mandez, ie m'aſſeuré de luy faire faire vne partie de ce que ie vou-
 dray, ſoyez icy Vendredy de bonne heure ſans faute i'eſcry à Monsieur le
 Chancelier qu'il ſoit icy Lundy avec tous ceux de mon Conſeil . mais ie ſeray
 bien ayſé d'auoir parlé à vous deux iours auant leur venuë & pour cauſe ;
 Adieu , Ce Ieudy matin troiſieſme Decembre à ſainct Germain en Laye.

Signé,

HENRY.

OECONOMIES ROYALES ET SERVITVDES
 loyales , & par lequel eſt donné commencement à l'année 1600.

C H A P I T R E L X X X V .

POUR l'Année 1600. nous vous dirons qu'elle commença pour vo-
 ſtre regard particulier par les preparatifs que le Roy vous commanda
 de faire pour la guerre, ſa Majeſté ayant en ſin deſſeré aux raiſon que vous
 luy auiez representées, & confirmations qui luy auoient eſté données de vos
 aduis touchant les grandes brigues, pratiques & menées, deſquels Monsieur de
 Sauoye vſoit pour gagner tous ſes ſeruiteurs plus accreditez & toutes ſortes
 d'autres perſonnes qu'il aimoit & auoient quelque pouuoir ſur ſon eſprit, en
 ayant eu deſia pluſieurs qu'il luy auoient fait grãd cas de l'eſprit & du courage
 de ce Prince iuſques à luy dire, que ſ'il le pouuoit gagner tout à luy cette
 acquisition luy ſeroit plus aduantageuſe que le recouuement du Marquiſat,
 qui eſtoit en telle ſituation de telle nature & de ſi peu de valeur qu'il luy cou-
 ſteroit touſiours ſix fois plus à garder qu'il ne luy vaudroit de reuenus. En con-
 tinuant la ſuite des affaires nous vous dirons que enuiron ce temps ce fiſt la
 diſpute d'entre Meſſieurs d'Evreux & du Pleſſis, que vous eſſayastes d'em-
 peſcher de tout voſtre pouuoir, & y auiez diſpoſé le Roy & meſmes aucu-
 nement Monsieur d'Evreux, mais vous trouuaſtes le Sieur du Pleſſis ſi opinia-
 ſtre, qu'il n'y eut moyen de l'en diuertir, & neantmoins il ſe deſſendit ſi foi-
 blement, qu'il faiſoit rire les vns mettoit les autres en colere, & faiſoit pitié
 aux autres, ce que voyant le Roy il vous vint demander, & bien que vous en
 ſemble de voſtre Pape ? Il me ſemble Sire, dites-vous ; qu'il eſt plus Pape que
 vous ne penſez : car ne voyez vous pas qu'il donne vn Chapeau rouge à Mr.
 d'Evreux, mais au fond ie ne vis iamais homme ſi eſtonné, n'y qui ſe deſſendit
 ſi mal, ſi noſtre religion n'auoit vn meilleur fondement que ſes jambes & ſes
 bras en croix (car il les tenoit ainſi) ie la quitterois plutoſt auiourd'huy que
 demain. Monsieur de Soiſſons commença dès lors à ſe refroidir de l'amitié
 qu'il vous auoit reſmoignée & à vous prendre en haine à cauſe de ce qui ſ'e-
 ſtoit paſſé touchant Madame. Il deſcourrit lors au Roy qu'une femme nom-
 mée Nicolle mignon l'eſtoit venuë ſonder & luy ouuir des moyens de le faire
 empoifonner, ce qui ayant eſté bien veriſié elle fut bruſlée.

*Diſpute de
 Monsieur de
 Evreux &
 du Pleſſis*

*Advis donné
 au Roy par
 Mr. le Com-
 te de Soiſſons.*

Nous vous auons parlé aux Chapitres precedents du voyage de Monsieur
 de Sauoye en France, & du ſujet qui l'y auoit amené ; mais ce voyage ne luy
 réuſſit pas ſelon ſes intentions : car il ſ'en retourna apres auoir ſeulement con-
 uenu de deux ſortes de conditions, à en choiſir l'une d'icelles dans trois mois
 A ſçauoir ; Qu'il rendroit le marquiſat de Saluces purement & ſimplement au

*Conditions
d'un traité
avec Mr. de
Sauoye à
Paris.*

*Sejour du
Roy à Mon-
lins.*

*Accouche-
ment de Ma-
dame de Ver-
neuil à coups
de tonnerre.*

*Discours de
Monsieur de
Bellievre à
Monsieur de
Rofiry.*

*Reſponſe de
Monsieur de
Rofiry à Mr.
de Bellievre.*

Roy dans le premier iour de Iuin, ou en échange d'iceluy le Pays de Bresse jusques à la riuere de Dain; le Vicariat de Barcelonnette jusques à l'argenterie, le Val de Sture, celui de la Perouse & Pignerol, & que pour le surplus les parties restitueront toutes les places qu'ils occupoient dans les pays l'une de l'autre: mais ce premier iour de Iuin estant venu sans qu'il fut apparu d'aucune diligences de Monsieur de Sauoye, pour l'exécution de ce qu'il auoit promis; Le Roy commença ses preparatifs pour le voyage de Sauoye, le discours duquel sera vn peu long; car les circonstances le meritent, & encor en obmettrons-nous plus de la moitié, dont la cognoissance ne seroit pas inutile: Toutes choses alloient assez l'entement, car la pluspart y estoient contraires, l'on fit faire vn grand sejour à Moulins, & Madame de Verneuill qui estoit demeurée grosse à Paris, faisoit ce quelle pouuoit pour y r'appeller le Roy: mais le Ciel en ayant autrement disposé il enuoya vn coup de tonnerre, lequel entrant dedans sa chambre & passant sous son liect, il la fit accoucher de frayeur d'vn enfant tout mort, lequel accident vous ayda grandement à renuerſer toutes les menées & pratiques contraires à l'acheminement du Roy à Lyon, duquel vous le pressiez & sollicitiez avec telle instance voire obstination & d'entrer aussi-tost en armes dans la Sauoye, qu'il ne fut pas iusques à Monsieur le Chancelier de Bellievre qui ne vous vint veoir pour vous disposer au temporisement lequel vſa en substance de telles paroles (car nous estions lors pres de vous) Hé! quoy Monsieur, hé! vray Dieu, où est la prudence que doit auoir vn grand Conseiller du Roy & d'Etat comme vous estes, & auquel ie ne le vous celeray point, l'on dit que vous donnez de precipitez conseils pour la guerre; Helas! que pensez vous faire de conseiller ainsi le Roy contre l'aduis de tout le monde, de vouloir declarer la guerre au Roy d'Espagne & au Duc de Sauoye & à tous ceux de leur intelligence ensemble: car vous n'en attaquerez point l'vn que tous les autres ne s'en messent, nous auons tant heureusement trauaillé à la Paix de Veruins, & vous allez renuerſer tout ce que nous auons fait, & encor pour commencer vne telle guerre i'apprends que le Roy n'a que six canons, peu de munitions prestes, gueres d'argent, six ou sept mil hommes de pied & douze ou quinze cens cheuaux: seroit-il possible que vous le voulussiez porter hors de son Royaume avec de si petites forces, cela est indigne d'vn grand & puissant Roy, comme celui de France: Lors vous luy distes: Ho! ho! Monsieur, vous prenez l'allarme bien chaude? cela est pardonnable à ceux de vostre robe: mais quand i'auray à discourir avec le Roy ou de bons Capitaines, ie leur feray veoir que Monsieur de Sauoye n'a fondé sa principale desſence que sur la timidité de ceux qui vous ressemblent & sur les belles promesses d'autres, qui pensant tromper le Roy ruineront le Duc de Sauoye, & ny à point d'apparence que le Roy d'Espagne entre en guerre, luy qui est vn ieune Prince, qui n'a ny grand esprit ny grand courage, qui a de grandes necessitez dans ces Estats & qui est possédé par vn Fauory qui le meinte par le nez comme il luy plaist, lequel de son costé n'est nullement homme de guerre, veut tirer à soy ou aux siens tout ce qu'il pourra & saccager luy seul tous les biens de son maistre; ce qu'il ne pourroit pas faire ayant vne si grande guerre sur les bras, car il faudroit que tout l'argent qu'il peut maintenant gripper fut employé à cela, tellement que ny du costé d'Espagne, ny du costé de Sauoye, il n'y à nulles forces prestes, lesquelles soyent propres ny pour attaquer, ny pour desſendre, que si nous vſons de diligence nous les surprendrons,

& aimerois mieux les attaquer maintenant avec quatre mil hommes, qu'en l'année qui vient avec trente mil : Et quant à l'Artillerie & à l'argent c'est à moy à y pourvoir ; Je respondray de ma vie, que l'un ny l'autre ne manquera point au Roy ; partant, Monsieur, mettez vostre esprit en repos faites vostre charge & laissez faire aux gens de guerre la leur : Surquoy demy en colere, il vous dit : Je n'ay que faire de vos gens de guerre & suis obligé à bien conseiller le Roy, ce que ie feray toujours quoy que vous veuilliez dire & se retira sur celatout mutiné : Ces mesmes propos furent rebattus deuant le Roy & enfin son courage & vos persuasions le porterent à Lyon, où derechef l'ort vfa de mille artifices pour jeter sa Majesté dans l'hyuer : tantost Monsieur de Sauoye enuoyoit des Députés pour proposer d'autres expedients : tantost disoient qu'il vouloit executer de bonne foy ce qui auoit esté arresté à Paris, sur cela (tant pour faire nouveau fonds d'argent que pour faire aduancer l'artillerie & les munitions) Le Roy vous dépescha en poste à Paris, mais auant que partir vous enuoyastes à toutes les receptes generales faire desfences d'acquitter plus aucunes assignations sinon pour les garnisons des frontieres, & les gens de guerre en campagne, d'autant que vous desiez vouloir faire payer toutes les autres despences argent contant à l'Espagne : & partant que l'on y fist voiturier tous les deniers en diligence : Vous fistes aussi desfences aux payeurs des rentes d'en acquitter plus aucunes sans Arrest du Conseil, d'autant que le Roy auoit fait verfier que l'on en payoit plusieurs qui auoient esté rachetées ou qui auoient esté constituées sans argent. Vous enuoyastes aussi trois Commissaires de l'Artillerie en Languedoc, Prouence, & Bourgogne, pour ramasser toutes les bonnes piéces de batteries & munitions qu'ils pourroient descouuoir, donnastes pareille charge à vos Lieutenants à Lyon & en Daupiné, & de faire par tout fondre boulets, battre poudre, amasser affusts, cordages, mesches, sacs, pics, piochettes, pelles, bésches & autres outils, & faire le tout voiturier à Lyon & Grenoble : Et apres cét ordre estably vous-vous acheminastes en telle diligence qu'en trois iours vous fustes de Lyon à Paris, où estant arriué vous enuoyastes aux Prouincés voisines faire les mesmes choses qu'auiez faites ailleurs, baillastes des commissions pour leuer nombre de gens de guerre sans formé de compagnie ny de regiments, afin de seruir seulement pour remplir les troupes qui estoient pres du Roy qui se trouueroient trop foibles. Vous atiltrastes six Marchands, lesquels assemblerent tous les rouliers & voituriers par eau & par terre qui estoient à trente lieues de Paris, lesquels firent marché avec eux de voiturier trois millions trois cens milliers pezzants de marchandise, à tant le cent, à la charge de le rendre dans quinze iours à Lyon du jour de la liuraison. Quand ils furent bien obligez pardeuant Notaires, vous leur fistes deliurer vingts canons, six mil boulets, six vingts milliers de poudre, & toutes autres sortes d'outils & ustancilles d'artillerie, iusqu'à concurrence du poids, tous lesquels voituriers se vouloient desdire, contestans que ce n'estoit point de la marchandise : mais enfin ayant desfia la pluspart assemblée leurs cheuaux & batteaux, leurs charrettes, cordages & lieures, & les ayant menacéz qu'aussi-bien vous saisiriez-vous de tout cela, ils entretindrent leur marché, & vous rendirent dans seize iours le tout à Lyon. Que s'il l'eust fallu mener avec cheuaux d'achapt ou de solde rouliere comme l'on auoit accoustumé ; & vouloit-on que vous le fissiez, vous n'en fussiez pas venu à bout sans vne excessiue despense, & un temps de deux ou trois mois.

Voyage de Monsieur de Rosny à Paris & son ordre estably pour toutes choses.

Marche pour voiturier 3300000 pesant de marchandise.

*Deceptions
de Monsieur
de Sauoye.*

Pendant toutes ces facientes Monsieur de Sauoye ne cherchant qu'à gagner l'huyer, & vous voyant party fit apparente demonstration de vouloir accepter l'un des deux partis que l'on luy auoit baillez à choisir à Paris, & la chose en vint si auant, que les ostages de part & d'autre furent nommez & enuoyez pour seureté de l'execution tellement que le Roy vous enuoya trois courriers, l'un sur l'autre, pour vous aduertir que tout estoit d'accord, & partant n'a uiez plus que faire de rien aduancer ny le constituer en plus grande despense. A toutes ces lettres vous ne luy respondistes iamais que trois lignes en cette substance.

*Lettre du
Roy à Mr. de
Rosny croysé
à icelles.*

Lettre de Monsieur de Rosny au Roy, sur les deceptions de Monsieur de Sauoye.

SIRE,

Je vous supplie tres-humblement de m'excuser si ie contrarie vos opinions & contreniens à vos commandemens : car ie sçay de science que Monsieur de Sauoye ne veut que tromper (à quoy beaucoup de ceux qui sont pres de vous ne luy nuyent pas) & ne demande qu'à gagner l'huyer, c'est pourquoy i'aduanceray toutes choses, & me rendray pres de vous dans quinze iours, bienourny de tout ce qu'il faut pour vous empescher de recevoir ny honte ny dommage.

Quatre iours apres vostre derniere responce faite au Roy, vous receustes vne lettre du Roy, que nous vismes en vos mains, où il y auoit ces mots.

Autre Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY, Vous auez bien deuiné : car Monsieur de Sauoye se mocque de nous, partant venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui est necessaire pour luy faire sentir sa perfidie. Adieu, De Chambery, ce Lundy.

*Preuoyances
& diligences
du Roy.*

Cette lettre vous trouua des ja aduancé à Montargis, où partie de vos équipages s'estoient rendus par eau pour aller de la gagner la riuere de Loire, apres auoir pourueu aux choses necessaires pour faire marcher tout l'équipage avec ordre & diligence, vous allastes en poste trouuer le Roy, lequel encor qu'il s'amusast à ouyr des Commediens, & fist trauailler à ce qu'il falloit pour son mariage, si n'obmettoit-il rien du deuoir d'un grand Capitaine & prouident Chef de guerre : car ayant fait recognoistre les Villes de Mont-melian & de Bourg, la premiere par des Capitaines de Monsieur de Lesdiguieres, & la seconde par les Sieurs de Vienne & de Castenet qui estoient de vostre suite, si tost que vous fustes arriué il en fit executer les entreprises fort heureusement, des particularitez desquelles nous ne dirons rien, d'autant que vous n'y fustes pas, (n'estoit que par les diuers succez de la derniere il se justifie qu'aucunes-fois ce qui est reputé à defastre & malheur au commencement, deuiet enfin la cause d'un bon effet, & que les trauerfes des malins facilitent les operations vertueuses des gens de bien.) Comme donc toutes les choses necessaires pour ces deux executions eurent esté preparées afin de les faire reüssir en vne mesme nuit, Mr. le Marechal de Biron commist Mr. de Crequy pour celle de Mont-melian & voulut estre en personne à celle de Bourg, laquelle il disposa de sorte, que l'execution s'en deuoit faire sur la minuit, de quoy le Sieur de Bouens Gouverneur de cette place fut aussi-tost aduertey

*Execution
d'entreprise
sur les Villes
de Bourg &
de Mont-melian.*

(& fut

Il & fut ſçeu long-temps depuis que ſçauoit eſté par le moyen du Mareſchal de Biron, meſme lequel commença lors premierement à produire des effets de ſes deſfections leſquels luy reüſirent auſſi mal que toute la ſuite d'icelles) tellement que luy comme braue ſoldat, diligent & aduiſé Chef de guerre qu'il eſtoit, fiſt ſoudain aſſembler en armes tout ce qu'il auoit de gẽs de guerre dans ſa place, tant en ſoldats de la garniſon qu'en habitans de Ville & leur diſt en ſubſtance. Qu'ayant eu aduis de lieu ſi certain qu'il n'en falloit nullement douter qu'il y auoit entrepriſe ſur ſa place, laquelle deuoit eſtre executée ſur la demie heure de deuant ou d'apres minuiet, il les exhortoit & prioit tous; voire leur commandoit abſolument entant que beſoin en pouuoit eſtre de ſe reſoudre à veiller toute cette nuit & de demeurer touſiours ſur leurs armes aux lieux qu'il leur ordonneroit tant dedans les portaux, que ſur les ramparts & baſtions qu'ẽs trois lieux de dehors ou il vouloit diligemment eſtablir trois bonnes & fortes troupes, comme eſtant cette voye-là plus aſſeurée forme de garde qui ſe pouuoit pratiquer contre toutes ſortes de ſurpriſes nocturnes, ſoit par intelligence, ſoit par petard, eſcalade ou ſaulciſſe, comme il eſtoit aduertty que le deſſein auoit eſté projeté ſur les trois premiers, & pource que l'on luy auoit mandé qu'il auoit eſté choiſi pour cet effect des plus reſolus & determinez Capitaines & ſoldats qu'il auoit eſté poſſible de trouver, il ne leur vouloit point celer qu'il ne fut bien ayſe d'euiter que ſa ſoldadeſque ſe trouuaſt obligée d'en venir main à main, avec telles gens de crainte que quelques vns des ſiens non encor vſitez à tels impetueux & opiniãtrez inſultes de front à front venans à s'effrayer ne donnaſſent ſubjet aux autres de combattre en conſuſion & peut eſtre de ſe retirer en deſordre, & qu'en ce cas il ne ſe trouuaſt réduit à les laiſſer tous tailler en pieces à ſa veuẽ plutõſt que de les receuoir ou qu'en les voulant aller ſecourir ou leur ouurant les portes, les ennemis n'entraſſent peſſe-meſſe dans la Ville & peut eſtre en ſuite dans la citadelle, tellement que par forme de preuention à tels & ſemblables inconueniens il leur ordonnoit de faire de ſi grands feux aux lieux de leurs gardes & ietter de doubles & triples ſentinelles perduẽs ſi loing. que par ces grandes clartez & tant de qui valà ſi fort eſloignez, ils fiſſent perdre aux ennemis l'enuie de ſ'aduancer dauantage & en tout cas moyen de ſe retirer de bonne heure à loisir & ſans deſordre ou bien faire ferme ſi l'ennemy marchoit en raſtonnant & comme auant crainte, tous leſquels ordres & raiſons allẽguées ayant eſté grandement approuuées par ceux qui les auoient enten lueẽs chacun d'iceux ſi toſt qu'il eut ſouuẽ ſe rendit au lieu de ſa garde ſuiuant l'ordre à luy preſcrit (que le Sieur de Bouens auoit fait mettre par eſcrit, & meſme baillẽ vne copie d'iceluy à chacun des Chefs) & ſ'y trouuerent tous des les huiet à neuf heures, ou ayant touſiours l'oreille au guet & les armes ſur le dos & en la main, ils contoient toutes les heures de l'horloge, & comme ce vint ſur les vnze heures iuſques à vne heure ils renforcerent les flammes de leurs feux. ſe mirent en poſture ſur leurs armes & aduancerent encor dauantage leurs ſentinelles, afin de les tenir aduertis de meilleure heure; mais lors qu'ils entendirent frapper deux heures, puis trois heures & quatre heures & que deſia de tous coſtez les coqs chantoient pour annoncer la prochaine venue du nouueau iour, ils vindrent à croire que leurs ennemis ne viendroient plus du tout & qu'infailliblement ils auoient deſcouuerts leurs feux & recogneu leurs corps de garde de dehors & ſ'eſtoient retirez, de ſorte que

*Impudences
négligences
de Bouuens.*

s'estans fortifiés les vns les autres en cette opinion tant par l'apparence qu'il y en auoit que par ce que l'on se persuade facilement ce que l'on desire, ceux de dehors ayans quitté les lieux de leurs gardes, ceux des Tours, Portaux & rampars ayans fait le semblable à leur exemple, ils s'en allerent tous rians & fautans en leurs maisons, les vns se mettant au liect, & les autres à des-jeuner avant que de dormir sans qu'il demeurast que quelques chetiues sentinelles par forme d'acquit : Or estoit-il arriué pendant toutes ces dispositions & faciendes de ceux de Bourg que les troupes du Roy marchantes de nuict s'estoient grandement esgarées (soit par la faute des guides ou que cela eust esté fait à la main par ceux qui auoient si mal commencé) tellement que comme ils approcherent de la Ville ils virent que le iour commençoit à poindre, ce qu'estant recogneu par Monsieur le Mareschal de Biron & quelques autres chefs dependans absolument de luy ils voulurent que l'on se retirast, mais Monsieur de Boësse auquel le Roy auoit donné parole du Gouvernement, de

*Mauuaise
procédure de
Monsieur de
Biron ven-
due inutile.*

fainct Angel, Chambaret, Loustanges, Vienne, & sur tous Castenet (qui estoit à vous & s'estoit fait fort déposer & faire ioüer le petard, quand ce seroit en plain iour, voire quand toutes les courtines seroient bordées) oppinialtrèrent tellement à marcher & donner avec protestation quant à eux de ne reuenir point qu'ils n'eussent fait tout leur pouuoir pour prendre la Ville, que Monsieur de Biron fut contrainct de ceder à leurs fantaisies ce qui estant resolu fut aussitost executé, tellemēt que Castenet avec trois autres que vous luy auiez baillez pour luy ayder à porter quatre petards s'estant auancé suiuy de douze hommes de main, armez de toutes pieces iusques sur les contr'escarpes; vne sentinelle luy demanda, qui va là, à quoy il respondit suiuant vostre ordre : Amis, amis, Nous venons aduertir Monsieur de Bouuens que grand nombre de gens de guerre ont marché toute nuict par la campagne sont venus iusques à deux mille pas de cette place & puis s'en sont retournez sur leurs pas, & de quelques autres affaires qui concernent le seruice de Monseigneur le Duc & la seureté de sa place : ce que nous vous prions tres-instamment de luy aller dire tout ce que nous vous disons : afin qu'il nous enuoye ouurir la porte ; à quoy la Sentinelle ayant respondu qu'il ne manqueroit pas & ayant en mesme temps quitté la garde pour cēt effet, Castenet continua son chemin vers la porte, posa son petard & emporta le Pont-leuis sans allarme, pour l'ouuerture duquel les douze qui le suiuoient avec de courtes eschelles, car le fossé n'estoit guere creux, entrerent dans la Ville où estans suiuis par le reste des troupes, elle fut prise sans combat ; Le Sieur de Bouuens ayant à peine eu loisir de se retirer avec ses soldats dans la Citadelle. Montmelian ayant esté semblablement pris, le Roy fit inuestir Chambery, dont il prit la Ville &

*Prise de
Chambery.*

les faux-bourgs par l'effroy des habitans, les soldats s'estans retirez au Chasteau où ils protestoient de se vouloir deffendre & de n'en sortir sans mandement de leur Duc, mais la presentation que vous leur fistes de 8. canons mis en batterie des le lendemain matin mesme, leur fit bien-tost changer de langage, & leur braue resolution en vne feure. Capitulation qui leur fut bien gardée ; & se passa lors vne chose grandement à remarquer, que dés le lendemain de cette Reddition Madame vostre femme persuada vostre Hostesse, de faire vne assemblée des principales Dames de la Ville, où le Bal fut tenu avec la mesme liberté & gayeté que s'il y eust eu vn an que le Roy en eut esté le Maistre, tant toutes choses estoient conduites avec douceur, bon ordre & po-

lice. De Chambery le Roy vous l'enuoya à Lyon, pour aller donner ordre aux Finances à l'artillerie, aux viures & munitions, & recognoistre la Citadelle de Bourg, Sainte Catherine Seiffel, Pierre Chastel, l'Écluse & autres places de Bresse; & luy s'en alla assieger Comflans, Miolens, Monstiers, Saint Iacomo, Saint Jean de Morienne & Saint Michel, des particularitez desquels Sieges nous ne dirons autre chose, pource que vous n'y fustes pas & qu'il ne s'y passa rien de fort memorable; toutes ces Places s'estans renduës d'espouente quasi à la veüe du canon, sinon qu'à la prise de Miolens, il se trouua vn homme dans les prisons qui vous fut presenté apres par le Sieur de Fugeres, lequel vous dit en nostre presence qu'il auoit esté quinze ans prisonnier, mais qu'encor n'en pensoit-il pas estre quitte à si bon marché d'autant qu'un homme qui se mesloit de predire l'auoit menacé d'un fort longue prison, de laquelle il ne seroit deliuré que par les armes d'un Roy de France; chose qu'il desesperoit de voir iamais arriuer & neantmoins luy estoit aduenü. Au partir de Lyon vous vous en allastes disner à Villars & coucher à Bourg, où vous trouuastes Monsieur de Biron qui vous receut & traitta fort courtoisement, lequel comme il vous vit resolu de recognoistre la Citadelle il vous en dissuada autant qu'il pût, vous disant qu'il y auoit trop de peril & qu'il ne le permettroit iamais, neantmoins, vous ne laissastes pas de vous en esclaircir le cœur & de voir & de recognoistre tout, ce qui ne se fit pas sans extrêmes perils aussi bien la nuict que le iour, & sembloit qu'ils fussent aduertis, car tout estoit affusté sur vous, depuis vous en voulant retourner à Lyon l'on vous aduertit qu'il estoit arriué deux cens cheuaux des ennemis à vn Chasteau proche de vostre couchée; mais quand vous en parlastes à Monsieur de Biron il s'en mocqua neantmoins, à cause que vous n'estiez venu qu'avec vingt cheuaux, par l'importunité que vous luy en fistes: Il vous bailla ses Gardes pour vous faire escorte, mais (avec charge expresse & secrette) de vous laisser à Villars & de le reuenir trouuer auquel lieu estant arriüé & vos mullets desia deschargez; côme vous vistes que ses Gardes s'en vouloient retourner, quelque priere ou commandement que vous leur fissiez, vous entraistes en soubçon & dites à vos Gentils-hommes; Cette procedure ne me plaist point, & ne fait point seur coucher icy, allons ailleurs; & fistes aussi-tost recharger vos mullets & allastes encor à Vimy qui est à trois ou quatre lieuës de là, & trois heures apres que vous fustes deslogé, cent cheuaux & autant d'harquebusiers donnerent droit à vostre logis & firent milles exclamations, ne vous y trouuant point (ce que sçachant vous commenceastes à soubçonner Monsieur de Biron de quelque mauuais dessein; à vostre arriüée à Lyon vous trouuastes vn Courier du Roy avec vne lettre de sa main, disant.

Monsieur de Rosny à 20, prise & victes de places.

Monsieur de Rosny à Bourg & procedures malicieuses de Monsieur de Biron.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY, Nous auons pris plusieurs petites places & sommes à present deuant Comflans qui fait mine de se vouloir faire battre; partant venez me trouuer le plustost que vous pourrez, car vostre presence est icy du tout necessaire & enuoyez deuant vous (puis que vous viendrez en poste) quatre ou cinq bons Commissaires, autant de vos meilleurs Pointeurs, douze bons Cannonniers, quatre cens Pionniers & force oustils pour remuer terre, & faire logis de batterie.

Ce que vous fites aussi-tost & deux iours apres vous acheminastes vers

Discours du Roy à Monsieur de Rosny.

la Majesté que vous trouuastes à S. Pierre d'Albigny. Comblans s'estant rendu à l'arriué de l'esquipage que vous y auiez enuoyé, ayant en passant reconnu Montmelian & Charbonnières. A vostre arriué le Roy vous embrassa par trois fois & vous dit : Mon amy, vous soyéz le plus que tres-bien venu, car vous m'avez dignement seruy, & avec vn merueilleux travail, industrie & diligence, enfin ceux de Comblans se sont rendus, quant ils ont veu vostre esquipage, mais i'ay peur que nous n'aurons pas si bon marché de Charbonnières ; & quant à Montmelian c'est vne merueilleusement forte place, les auez-vous point veuës ? Ouy, Sire, dites vous, ie les ay reconnuës, ensemble Bourg, Sainte Catherine & toutes les autres places de Bresse : Or bien dit le Roy, laissons-là Bresse pour maintenant, & me dites ce qu'il vous semble de Montmelian, car ie la trouue la meilleure Place que ie vis iamais, il est vray que ie ne l'ay pas bien veuë de pres : Lors vous respondites ; Sire, la Place est bonne à la verité, mais non pas si forte que ie ne la prenne bien, si vous me le commandez ; Ouy, dites le Roy, mais dans quatre ou cinq mois, & l'Hyuer ne nous donnera pas ce temps-là : C'est pourquoy, dites vous ; Sire, il nous faut hastier, car ie ne vous demande que cinq semaines au plus, du iour que i'auray donné le premier coup de pic aux tranchées. Cinq semaines, reprist le Roy, ie vous en donne bien dix & ny faillez pas, mais nous en parlerons vne autre fois allez-vous en souper, car vous deuez auoir bon appetit ; voila Parfait qui a charge de vous faire bonne chere, puis il appella à part Mr. vostre frere & Mr. de la Varenne, auquel il dit, Bethune vostre frere a bonne volonté, mais dites luy qu'il ne se vante pas tant, pource qu'il y en a qui en font leur profit ; aussi est-il certain qu'il ne prendra pas cette place dans le temps qu'il promet ; Ce que Monsieur vostre frere vous estant venu rapporter, vous luy dites : Je feray encor plus que ie ne dis, pourueu que le Roy me laisse faire, car i'ay bien reconnu toutes les incommoditez de cette place, ce qu'il n'a pas fait ny aucuns de ceux qui sont pres de luy : Le lendemain le Roy prit son chemin à Grenoble, laissant ses troupes es environs de Montmelian, & vous pour y commander, lors vous fistes dresser vn plan de toute la forteresse & des environs, où estoient representées toutes les batteries que vous y entendiez faire & avec cela vous en allastes trouuer le Roy à Grenoble, afin d'y faire résoudre le Siege, car il vous auoit deffendu expressement de le former iusques à ce qu'il y eut aduisé en son Conseil. lequel à vostre arriué il fit assembler, mais ce ne furent que contestations & diuersitez d'aduis, dont les plus opposez à toutes vos ouuertes, estoient Messieurs les Comte de Soissons & Duc d'Espéron & de la Guiche, & ne se trouua que Messieurs de Lesdiguières & de Crequy de vostre opinion, ce que voyant vous dites au Roy : Sire, ie voy bien que par ces disputes l'on nous veut traifner iusques dans l'Hyuer, mais Pardieu il n'en ira pas ainsi, car i'auray plustost pris la place que ie n'aurois accordé tant d'opinions diuerses : & là dessus jettant vostre plan sur la table, vous dites : Sire, voila le plan & ce que i'y veux faire, faites disputer dessus tant qu'il vous plaira, & ce pendant que ie prépareray toutes choses pour Montmelian, ie m'en vay attaquer Charbonnières & aussi tost vous montastes à cheual, & madastes de tous costez de faire aduancer l'artillerie & les munitions, mais les chemins estoient si estroits, trauez de Rochers & bordez d'vn costé de la riuiere d'Arc, dont les bords sont tous precipices, que vous ne pouuez faire vne lieue par iour, & par plusieurs fois il vous falut mener

Le Roy à Grenoble, Conseil tenu sur le Siege de Montmelian.

Resolution de Monsieur de Rosny.

vostre canon ny ayant qu'une Rouë qui portast à terre estant, l'autre en l'air sur ces grands precipices, il fit lors aussi tant de pluyes & mauuais temps, qu'il sembloit que toutes choses fussent contraires à vos desseins, car vous auiez promis au Roy après auoir recognu Charbonnières de le prendre dans huit iours & neantmoins il vous auoit falu quasi ce temps-là, à cause des pluyes pour charroyer tout ce qui vous estoit necessaire, tellement que Monsieur le Comte de Soissons qui vous picotoit tousiours, dit au Roy; Sire, il vous auoit promis que dans huit iours il prendroit cette place; il est vray Monsieur, dites vous, mais l'on m'auoit promis qu'il ne pleuuroit point & que les riuieres ne desborderoient point, toutes-fois il n'y a remede, i'ay affaire à vn bon Maître qui excusera mes deffauts, il a prou experimenté qu'à la guerre l'on ne fait pas tout ce que l'on veut: Or auiez-vous tant trauaillé, sué & esté mouillé, qu'il vous auoit pris vne ébolution de sang, & auiez le corps tout rouge, dont vous ne vous estiez point apperçeu, & le Roy fut le premier, qui vous regardant le col & puis l'estomac vous dit; Iesus! mon amy, vous estes perdu, & appellant Monsieur du Laurens, il luy dit: Qu'est-ce que cela, Monsieur du Laurens? C'est dit-il, Sire, vne ebolution de sang pour s'estre trop eschauffé: il le faut faire saigner promptement & ce ne sera rien, ce que vous fites faire aussi-tost que vous fustes arriué à vostre quartier qui estoit à Semoy: Le Roy estant logé à la Rochette, lequel dés le lendemain matin vous enuoya visiter par Monsieur de Termes, croyant qu'il vous trouueroit encor au liët, mais il vous trouua montant à cheual pour aller disposer vos batteries, ce qui fit esmerueiller le Roy quand il luy dit: Vous vous en allastes à Aiguebelle qui est la Ville au pied du Fort, en laquelle il y auoit quelques regimens logez; ceux du Fort tiroient en furie par tout où vous passiez, & sembloit qu'ils vous recognoissent: Quand vous eustes bien considéré cette Place vous la trouuastes meilleure que vous ne pensiez, car c'estoit vn roc inaccessible de tous costez: Fors en vn seul endroit qui auoit esté r'empareé, de sorte qu'il sembloit que ce fut roc naturel (comme le reste) mais vne nuit bien noire vous en approchastes si pres, qu'avec vne picque que vous fichastes dans ce bastion vous appristes que ce n'estoit que terre & fascine, si bien recouuertes d'herbe que l'on ne pouuoit iuger si c'estoit roc ou non: d'auantage encor que cette Place fut fort commandée, neantmoins les montagnes des enuironns estoient tellement inaccessibles, que c'estoit tout ce que pouuoit faire vn homme à pied que d'y monter: toutes-fois ayant grauy sur les plus difficiles rochers, vous recognistes vn chemin par le derriere, par lequel à force de bras l'on pouuoit monter du canon, mais il le faloit passer auparauant par vn chemin si proche du Fort qu'ils y pouuoient jeter des pierres: Tellement que pour eui-ter tous perils vous choisistes vne nuit la plus noire, & pristes deux cens Suisses & deux cens François, aufquels vous promistes à chacun vn escu pour tirer l'artillerie à force de bras du long le chemin, & faloit faire basse voix, car autrement le Chasteau les eut couuerts de coups de pierrres, mousquetades & d'artilleries: Aussi en tirant ils se disoient les vns aux autres à l'oreille & de main en main, chet, chet, & pour encor destourner l'oreille & les yeux des ennemis ailleurs, vous fites mener des cheuaux & chartiets vers d'autre chemins (comme si l'on eut voulu passer par là des piéces) lesquels estoient cou- uers d'arbres, gabions, madrieres & murailles, & failans claquer leurs fouets en quantité, crioient; Hay, hay, & iettoient plusieurs autres voix semblables.

*l'arbor vici-
res assige.*

*Maladie de
Monsieur de
Rosny bien-
tost guérie.*

*Reconnoi-
sance de
Charbonniè-
re.*

de telle sorte que les ennemis tiroient là sans relâché : Or comme vous eustes ordonné tout cela, vous commistes le Commissaire la Vallée vostre Lieutenant en Bretagne pour faire tout marcher, & vous en allastes visiter les autres batteries ; pendant lequel temps il vint vne si forte pluyë que la Vallée abandonna l'artillerie, & s'en alla souper & coucher chez Monsieur de Grillon, & tous les Suisses & soldats aussi quitterent & prirent le chemin de leur quartier : Sur lequel vous reuenant pour voir comment la Vallée auoit auancé son carriage, vous les rencontrastes, & les ayant recognus, vous leur demandastes pourquoy ils auoient abandonné le Canon, & ils vous dirent que la pluyë en auoit chassé tous les Officiers de l'artillerie & eux apres ; lors encor que n'eussiez point de manteau & eussiez essayé toute l'ondée de la pluyë en pourpoint, neantmoins, apres plusieurs contestations, & les menaçant qu'ils n'auroient argent de trois mois, vous les fistes retourner & derechef atteller au canon, dont ils passerent six pieces cette nuit là avec grands hazards, car il y en eut six tuez & huit de blesez, & quand la dernière piece fut hors du danger du Chasteau : Vous vous en allastes avec autant de diligence que l'obscurité de la nuit le pouuoit permettre en vostre quartier changer d'habits, car vous estiez tout trauersé & tout plain de bouë & de terre : Apres auoir dormy vne heure & desjeuné retournant pour faire monter les pieces sur le haut des Rochers en chemin vous rencontrastes la Vallée (qui est vn grand hableur) lequel ayant trouué le matin les six pieces passées & ne sçachant point que vous y eussiez assisté s'en voulut preualoir & s'en vint à vous, rians & disant : Mon Maistre, mon Maistre, nos six pieces sont brauement passées ; Lors luy ayant demandé qu'il les auoit passées, il respondit que sçauoit esté luy, ce qui vous mettant en colere, fut cause que vous luy dites : Allez fort & menteur que vous estes, n'avez-vous point de honte, de vous vanter de ce que moy mesme ay fait ; lors sans s'estonner il vous dit : Quoy ! vous y auez esté, vrayement i'aduoüë que ie suis vn sot ; Ouy, vous l'estes & pis encor, mais n'y retournez plus, & recompensez vostre faute par diligence & traual à faire monter nos pieces & munitions à bras, car il n'y a cheual qui y puisse monter : Sur les neuf heures vos pieces furent au plus haut des Rochers où l'on auoit desia fait des gabions, & scié des madriers, trepans & aisses pour les Plattes-formes : Mais quand ce fut a remplir les gabions il ne se trouua point de terre à vn demy quart de lieuë de là, mais seulement des pierrotages qui eussent estropié tout le monde ; Tellement que vos Officiers s'en vindrent à vous tous estonnez : disans : Monsieur nous ne sçaurions icy faire Plattes-formes, ny logemens, ny embrasures, ny r'emplir gabions, car il n'y a point de terre ; Lors vous dites, vous estes bien effarez : Là, là, faites la pallissade que ie vous ay commandée tout du long de la coste & promptement pour oster vos logemens de la veüe des ennemis, faites-là bien haute & bien espoisse, & ie m'en vais donner ordre au surplus : En mesme temps vous fistes venir tous vos charpentiers & scieurs de long, tous ceux qui estoient parmi les Pionniers, & fistes en moins de rien abattre deux cens gros Fousteaux que vous fistes mettre par troncs, les vnes rondes, les autres aucunement escarries, afin de les faire tenir les vnes sur les autres, avec les rondes vous remplistes les gabions, & avec les autres & des gabions de roulage vous fistes vos loge-

*Difficilez
à passer le
canon.*

*Difficile lo-
gement de
pieces.*

mens & tranchées en forte qu'à deux heux heures après midy vos six pieces furent en batterie: Or afin de cacher à l'ennemy le lieu d'icelles, de peur qu'il n'y fit contre-batterie, vous auiez en des lieux aux deux costez formé des espèces d'embranchures de gabionnades, où les ennemis tiroient en furie & croyoient vous auoir empesché vos logemens, car ceux qui estoient les vrais logemens auoient esté si bien cachez par vos pallissades de feuillards qu'il estoit impossible de les descouurer; sur les trois heures le Roy vous vint voir, lequel trouuant toutes choses si aduancées & ayant sçeu les difficultés que vous y auiez rencontrées, il en fit des exclamations & vous embrassa trois ou quatre fois, & puis vous dit: Or ça, voila vos batteries prestes de tous costez, qui empeschera de les saluer? Iesus! Sire, dites vous, il s'en faut bien garder, car nous rendrions inutile l'artifice dont i'ay vsé pour leur cacher mes pieces, lesquelles si ils descouurent deuant la nuict, ils me prepareront durant icelle vne contre-batterie qu'il faudra que ie combatte & deloge demain au matin deuant que ie puisse battre en batterie: Ce que le Roy approuua, mais depuis ayant parlé à Messieurs le Comte de Soissons, d'Espersion, la Guiche, Villeroy & autres, il changea d'aduis & dit; Je veux voir quel effet feront vos pieces, car il me semble que ce Ruelin que vous voulez battre est vn roc, où vous ne ferez rien; Vous contestastes quelque téps, & le Roy s'estant mis là dessus en colere, vous dit; vous voulez faire le Maistre par tout & c'est moy qui le suis: Ouy, vrayement, Sire, vous estes le Maistre, dites vous aussi ferez vous obey quand ie deurois tout gaster, lors vous criastes; Hola, ho: Tout le monde aux batteries, au fourage, à la poudre, aux boulets, aux leuiers, aux coins & haut les bras; & aussi-tost la pallissade renuerfée l'on commença à mettre feu, mais c'estoit à tirer, tâtost en vn endroit, tantost en vn autre sans s'arrester à rien de certain, car tout le monde commandoit & ne vous mesliez de rien: Vous estant esloigné tout en colere de voir ce desordre le petit la Guesle vous vint dire, Mr. le Roy vous demande, dites luy, dites vous, que ie n'ay que faire là pour tirer aux moineaux, & que le Soleil se va coucher partant entre-cy, & là que chacun fasse comme il l'entend, peu après le Roy fit tout cesser, ayant seulement fait tirer quelques cent coups qui ne seruirent de rien, vous couchastes en vos batteries & ne voulustes point aller en vostre quartier: Toute la nuict il pleut fort & neantmoins, vous ne laissastes de faire traualler, les ennemis en faisoient autant, & apperceuiez des feux & de la chandelle en trois ou quatre lieux, ausquels vous fites tirer quelque vollées pour les empescher: A la pointe du iour il se leua vn si grand broüillard que l'on ne voyoit point la Forteresse à six heures, ce qui vous mit en peine, car vous vous estiez vanté aux Courtisans de prendre la Place le lendemain, & commençastes à dire en riant; ie veux esprouuer si le bruit & le vent du canô, ne dissipera point les nuées & les broüillards, comme firent les Heaumes en la Tour de l'Vniuers, lors vous mandastes à toutes les batteries qui estoient des autres costez, au nombre de quatre, qu'aussi-tost qu'ils oyroient le tintamarre de vos pieces, ils fissent haut les bras par tout, & à la seconde vollée tous les broüillards s'escarterent & vit-on le Fort tout à clair, duquel quatre pieces logées dans les embrasures du roc qu'ils auoient taillées la nuict, commencerent à tirer dans les vostres, vous blessèrent deux Commissaires, tuerent six Canonniers, huit Pioniers & blessèrent douze ou quinze personnes de tou-

*Industrie.**Le Roy aux batteries.**Commandement par despit.**Grand trouble auil de M^o. fleur de Rosny.*

tes qualitez : Tellement que deux pieces furent abandonnées iusques à ce que vous eussiez deslogé les leur, & vous mesmes allastes pointer vne piece qui donna droit dans l'embrasure du roc, rompit deux pieces qui y estoient, tua vn de leurs Canonniers & blessa les deux autres, sur ce bruit le Roy vint au galop, arriva sur les neuf heures & fit apporter là son disner, vous luy auiez fait preparer vn lieu garny de gros arbres tous entiers, l'vn sur l'autre pour le mettre à couuert & luy faire voir sans danger tout ce qui se feroit, & luy monstrastes les morts & blesez cy-dessus, luy en disant les causes, ceux qui le iour de deuant l'auoient irrité contre vous, essayerent encor à faire le semblable : Ce que voyant vous luy dites ; Sire, ie m'en vay disner, car ie n'ay de ce iourd'huy mangé, & si suis au trauail dés le soir, pendant ce temps là que chacun fasse le Grand Maistre qui voudra, car quand i'auray diné ou l'on me laissera faire à ma fantaisie, ou ie quitteray tout là : Lors le Roy vous enuoya querir vn pasté de Truite que l'on luy auoit enuoyé de Geneve, le plus grand qu'il estoit possible de voir, on l'enuoya à vostre table qui estoit de quarante seruiettes, dressée sous vn grand roc en forme de demie voute tout tappissé de Lierre, vostre disné fut court, & reuintes aussi-tost dire au Roy ; Sire au nom de Dieu laissez-moy battre en iuste batterie & au lieu que i'ay reconnu, car ie sçay bien que parlà ie prendray la Place aujourd'huy : De belles, ce vous dit le Roy ; le voudrois bien estre assuré de la prendre dans trois iours, mais faites ce que vous voudrez : Lors la Guelle qui estoit pres de luy, dit, si j'estois là dedans l'on ne me prendroit d'vn mois : Allez-vous y en, dites vous, & si ie ne vous fais tous pendre aujourd'huy ie veux estre tenu pour vn fat ; lors la Majesté s'en alla dans vne tente, où son couuert auoit esté mis, mais il y fut plus d'vne heure auant que son disner vint & autant quasi à dîner, puis voulut aller voir vostre Parc, tellement que vous eustes trois heures à battre à vostre mode, & comme la Majesté venoit disant à Monsieur le Comte de Soissons : Cette Place ne sera pas prise auioird'huy : Aussi, Sire, vous en deuriiez-vous faire croire, respondit-il, car ce qu'il bat est vn roc : Nous le verrons bien maintenant, dit le Roy, laissons-le faire tout aujourd'huy, & en ce mesme temps ils ouyrent la chamade & crier qu'ils vouloient parler, dequoy le Roy fut aussi ayse que vos enuieux en furent marris, mais l'affaire ne fut pas encor terminée pourtant : car comme le Lieutenant fut venu trouuer le Roy il demanda des conditions tellement excessiues que vous ne vous peustes empescher de dire : Iesus ! Sire n'ont-ils point de honte ? Ie vous prie me les laisser vn peu manier & ie leur feray bien chanter vn autre langage ; ouy, Monsieur, dit le Lieutenant, nous sommes deux cens hommes-là dedans qui vous donnerons de l'exercice plus de huit iours, partant ne soyez point marry que la Majesté desploye sa liberalité en nostre endroit, à nous qui sommes soldats & il en est le Pere, il ne seroit pas raisonnable, dites-vous, que les enfans fissent receuoir vne honte à leur Pere : Et bien dit le Roy, ie vous en laisseray faire entre vous : ie laisse Lesdiguières & Villeroy avec Rosny pour aduiser des conditions, & ce pendant ie m'en vais souper à mon quartier : Comme le Roy fut party Monsieur de Lesdiguières vous dit : Monsieur, descendons bas & nous en allons au Fort, car ie cognois ces gens, ils sont à nous, ou y bien peut estre, Monsieur, sous conditions honteuses (dites-vous) mais ie n'en accorderay iamais de telles : Monsieur, dit Monsieur de Villeroy, il faut auoir la Place, comment que ce soit : Nous verrons ce qu'ils diront, dites-vous, mais ie

*D'ours di-
uers.*

Chamade.

*Le Roy re-
met à Mes-
sieurs de
Rosny, Les-
diguières &
de Villeroy,
les conditions*

ſçay bien que ie les auray aujourd' huy d'vne façon ou d'autre, & ainſi vous deſcendites en-bas en diſcourant touſiours ſur ce ſujet: Monsieur de Ledi-guieres vous mena iuſques à deux ou trois cens pas du Chateau à la mercy de toute leur Courtine, lors vous luy dites; Quoy! Monsieur, voulez-vous que nous nous mettions à la diſcretion de tous ces gens-là: lesquels ſ'y ils ne ſe veulent point rendre ſi toſt que leur Lieutenant ſera r'entré, nous feront retirer plus viſte que le pas & peut-eſtre en demeurer quelqu'vn en la place: Or ie ne veux ny l'vn ny l'autre ny eſtre bleſſé en nouice, & partant ie m'en vay derriere vn roc que ie vois à cent pas de nous; d'où il y a moyen de ſe retirer à couuert, & ce pendant ie donneray ordre à toutes mes batteries pour faire tenir toutes choſes preſtées à battre, plus furieusement que iamais. Au commencement ces Meſſieurs ſe rioyent, dequoy vous vous en alliez ainſi tout ſeul derriere ce roc, mais enfin ils vous y ſuiuirent bien toſt en courant, dautant que peu après reuint le Lieutenant avec ſes premieres conditions: ce qui vous mit en colere & dire, Pardieu ie ne ſçauois plus ſouffrir vne telle effronterie, car ie les auray plutoſt pris que vous n'aurez eſcrit ce qu'ils demandent: Adieu, vous diſ-je, ie m'en vay faire beau bruit: Monsieur, dit le Lieutenant, nous ne nous eſtonnons pas pour le bruit: Monsieur de Villeroy vous dit, Monsieur, aduiſez ce que vous ferez, car ſi nous n'auôs la Place aujourd' huy, nous ſerons obligez de dire au Roy qu'il n'a tenu qu'à vous: Or Monsieur, dites-vous, dites ce que vous voudrez, ie m'en vay faire ce que ie dois & ayat mis par eſcrit quelques Articles d'vne Capitulation, vous leur baillastes, diſant: voila ce qu'il leur peut eſtre accordé, vous me manderez ſi ils s'en contentent ou non, & ſur cela vous vous en allastes à votre batterie, d'où vous donnastes le ſignal aux autres, & lors fut battu avec telle furie & ſi heureusement que de la ſeconde vollée vous miſtes le feu à leurs poudres, qui leur fricasterent vingt ou vingt cinq ſoldats & ſix ou ſept femmes: à la troiſieſme vollée le petit ravelin tomba, & y eut breſche raſonnable qui ne ſe pouuoit deſfendre à cauſe qu'il failloit paſſer par vn chemin eſtroit pour y venir & tout à deſcouuert vous leur tuiez leurs meilleurs hommes, ce qui les miſt en telle peur qu'ils enuoyerent faire vne chamade: Et pourcé que vous ne laſſiez pas de faire touſiours tirer, meſme que le tambour qui faiſoit la chamade, fut eſſeué plus de deux toiſes en l'air ſans auoir mal, d'vn coup de canon, qui luy donna dans des terrasses ſous ſes pieds: Ils firent mettre vn linge au bout d'vne pique: & commencerent à crier Monsieur de Roſny, Monsieur de Roſny, nous nous rendons & acceptons ce que vous nous avez offert, Et moy, dites vous, ie vous rends à tous les diables, tirez touſiours: Or comme ils virent que vos batteries ne ceſſoiet point de tirer & que tout s'en alloit d'effroy parmy eux, ils firent ſignes & rendirent les mains aux ſoldats qui eſtoient au deſſous de la breſche: leur diſant montez, montez ſoldats, lesquels auſſi-toſt entrèrent dedans à la foule & fuſtes lors contraint de ceſſer de tirer, car vous euſſiez tué les vôtres; vous montastes à cheual auſſi-toſt & vous en allastes au gallop dans le fort ou tous ſe vindrent ietter à genoux deuant vous, diſans: Monſeigneur, nous ſommes à votre diſcretion, ayez pitié de nous: Surquoy vous leur dites ne ſçavez vous pas bien que ie vous ay promis de vous faire vous pendre: il faut que ie vous tienne promeſſe. Lors ils vous preſenterent leurs bleſſez, puis leurs bruſlez, nous n'eſtimons point qu'il ſe puiſſe voir choſe ſi horrible & ſi pitoyable enſemble: d'abondant les femmes vous vindrent

*Monsieur de
Roſny en co-
lère.*

*Renouuelle-
ment de ba-
terie*

*Les aſſiege-
crierent mi-
ſeriable.*

*Point de
Monsieur
de Rosny.*

prier les genoux en terre les mains jointes & les larmes aux yeux, il y en auoit de belles & vne entr'autres la plus belle que l'on eust sçeu voir; tout cela vous attendrit le cœur & en fin leur baillastes la mesme capitulation que leur auiez premierement offerte laquelle vous fistes obseruer de point en point & furent conduits en lieu de seureté.

SIEGE ET PRISE DE MONT-MELIAN, ET SIX Lettres de Monsieur de Biron.

CHAPITRE LXXXVI.

*Discours du
Roy & de
Monsieur de
Rosny.*

Vos entreprises ayant tousiours heureusement succedé; suiuant les assurances que vous en auiez données au Roy, vous fistes leuer toutes vos batteries de deuant Charbonnieres, acheminer vos pieces & munitions vers Montmelian, & allastes trouuer le Roy au gallop, afin de faire conclurre de l'assiéger, les premieres contestations estans renouuellées; contre lesquelles vous opiniastrant tousiours, enfin le Roy vous dist, Regardez bien ce que vous faites: car si nous sommes contrains par le temps à leuer le Siege, tout le monde criera apres vous; & moy peut-estre tout le premier. Pourueu que vous me permettiez vne chose, Sire (dites vous) ie vous engage mon honneur & ma vie de vous mettre dedans d'aujourd'huy en cinq semaines. Et que voulez-vous que ie vous promette (dit le Roy) car dés-à-present ie le vous promets. C'est; dites-vous, Sire, que vous n'y viendrez point: car c'est la plus meurtriere place que ie vis iamais, & s'il vous arriuoit quelque accident ie serois au desespoir. & là dessus vous en allastes, leur ayant derechef jetté vn autre plan sur la table. De descrire icy toutes les particularitez du Siege, & toutes vos veilles, dexteritez, diligences, & traux admirables pour mettre des batteries en lieux ou des gens de pied mesmes ne pouuoient aller; cela seroit trop long, & mesme il ne nous en souuient pas de la pluspart: & partant nous contenterons-nous de vous en r'amenteuoir six seulement, dont la premiere concerne le logement de vos pieces, & le nombre de vos batteries, que vous trouuiez d'autant plus difficiles que mieux vous veniez à recognoistre les aduantages particuliers de la place: tant ceux de sa naturelle scituation que ceux que l'artifice humain y auoit adjoustez, estant vn rocher des plus durs; si haut esleué, qu'il domine tout son prochain voisinage, precipiteux de toutes parts, & du tout inaccessible, reserué du costé de la Ville duquel la pente est plus douce, mais aussi en laquelle a esté pratiqué avec vn grand temps & labeur merueilleux vn fossé taillé dans le roc à la pointe des cyseaux acerez, & trois bastions non sujets à la mine, à la sappe, & autres attaquemens de main, d'autant que plus d'vne toise & demie de haut leur fondement est de ce roc, dur comme marbre, que si cette place a quelques montagnes circonuoisines, elles sembloient les vnes du tout inaccessibles, non seulement aux pieces d'artilleries, cheuaux & charrois, mais encor aux hommes mesmes, & leurs sommets si droit & pointus, & d'vn roc si dur & desnüé de toute terre, qu'il sembloit du tout impossible d'y pouuoir derisse aucune platte-forme; ny logis de pieces, quelque mediocres qu'elles pussent estre, & les autres si estoignées qu'elles parroissoient hors de la portée du canon, sur telles anxietez ou ces recognoissances de difficultez vous jettoient à force de traouiller,

*Description
de la scituation
de
Montmelian.*

de vous hazarder, & de vous alambiquer l'esprit, vous descouurites deux
 ses, de la première desquelles vous étant entré quelque opinion en la fanta
 taisie, vous en trouuastes la certitude par vn tel moyen; Vos logemens &
 tranchées du costé des vignes & du bastion nommé Mauuoisin ne pouuans
 approcher assez pres du fort, pour vous contenter l'esprit de ce que vous de-
 siriez sçauoir, à cause de la dureté des rocs continus qui se trouuoient à fleur
 de terre, vous vous resolustes à vn moyen tellement périlleux, que chacun
 vous en blasmoit, qui fut de faire dresser durant vne nuit fort noire, & qu'il
 ventoit & pleuuoit fort, vne hutte de clayes & de chaume fort près de ce ba-
 stion de Mauuoisin, que chacun & vous mesmes auiez tousiours creü n'estre
 rien qu'un roc continu taillé au cysseau. Or si tost que le iour fut venu & que
 les ennemis virent cette hutte si proche d'eux & sur tout d'un lieu duquel ils
 apprehendoient la recognoissance, madame la hutte ne manqua pas d'estre
 abondamment saluée, mais de mousquetades seulement; d'autant que l'ar-
 tillerie n'y pouuoit pas plonger; ce que vous leur laissastes continuer deux
 iours durant, au bout desquels eux voyans qu'il n'entroit ny sortoit personne
 de cette hutte, ils vindrent à croire (comme le Cheualier de Briguéras vous le
 dit depuis, lors qu'il sortit pour aller trouuer le Duc de Sauoye) que l'on ne l'a-
 uoit la mise que pour les faire tirer dessus & se mocquer d'eux & n'en firent
 plus de cas, alors vous pristés vostre temps, pour vous aller mettre vne nuit
 dedans, avec vne fort grande rondache à preuue de mousquet où vous de-
 meurastes iusques à plus de trois heures de iour, & eustes par ce moyen loisir
 de recognoistre tout ce que vous desiriez sçauoir, si bien qu'ayant veu du-
 rant la nuit, de la lumiere dans le plus bas du bastion de Mauuoisin vous iu-
 geastes qu'il estoit creux & non de roc massif, & le iour recogneu qu'il n'y
 auoit point d'espaule au flanc & par consequent qu'il seroit fort facile à em-
 bouscher. vous en demeurastes fort satisfait, toute la difficulté de vostre des-
 fein demeurant terminée en vostre retraite qu'il falloit faire en plain iour à
 la veüe de toute la courtine à cent pas d'icelle, & ayant deux cens pas ou en-
 uiron à passer tout à descouuert auant que de pouuoir trouuer aucun lieu as-
 seuré, lequel vous resoluant de gagner avec la plus grande vitesse qu'il vous
 seroit possible: vous laissastes vostre grande rondache dans la hutte, d'autant
 qu'il vous estoit impossible de la porter sur le dos & aller plus viste que le pas,
 & lors que vous vistés que l'on estoit prest de changer les gardes, qui est le teps
 que les soldats commencent à s'ennuyer & sont les plus negligens, vous sor-
 tistes tout à coup de la hutte & vous mistes à courir tant que iambes vous pou-
 uoient porter, quatre sentinelles qui estoient proches de là commencerent à
 crier puis à tirer & finalement à hausser leurs voix & appeller tous les soldats
 des Corps de garde: mais auant que tout cela eut loisir de s'affuster, vous en-
 tistes gagné vos plus proches logemens en fustes quitte pour trois ou quatre
 mousquetades qui vous sifflerent aux oreilles & autant qui firét voler la pou-
 dre & sauter le caillottage à l'entour de vos pieds, Vous recognistes encor vn
 autre certain endroit à la pointe du Chasteau vers Lizere auquel il y auoit pla-
 ce pour loger vne batterie de six canons, & des relais d'espace en espace, de-
 puis le pied iusques en haut pour faciliter la montée de l'artillerie & mettre à
 couuert bon nóbtre de gens de guerre, afin de donner aussi tost que les canons
 que l'on auroit môtez auroiét arazé les murailles de la closture de cette pointe
 chose grandement facile, pource que croyat cet endroit là du tout inaccessible

*Périlleuse
 recognoi-
 sance de M^r
 de Rosny.*

*Monsieur de
 Rosny se re-
 tire de sa
 cabane.*

*Au lieu de
 recognoi-
 sance
 de logement
 de canons.*

l'on les auoit faites fort foibles ; mais ayant depuis esté del'autre costé de l'eau & trouué vn lieu fort propre pour loger six pieces & leur faire voir l'aduenue du puits, celles des magasins, l'entrée du donjon, & le lieu des corps de garde, vous estimastes que toutes ces commoditez vous pourroient tirer des grands perils qu'il vous eust fallu courir, exempter des despences qu'il vous eut fallu faire & des trauaux qu'il vous eust fallu prendre pour dresser vne batterie à la pointe du Fort du costé de Lizere.

*Logement
d'artillerie.*

*Contre-bat-
terie.*

La seconde particularité concerne vostre logement d'artillerie au rocher du haut precipice, qu'il vous fallut aller recognoistre par vn destour d'vne lieuë & puis pour trouuer vne espace suffisant pour vn logement de six pieces de canon, couper des rocs si durs que tous ceux que vous faisiez trauailler à tels ouurages s'en mocquoient, desesperant de les pouuoir amener à perfection ce qui vous y rendoit plus assidu, & arriua que ceux du Fort ayans veu tant de roches coupées & vn commencement pour faire quelque logement en vne telle domination en ayant pris l'alarme, voulurent essayer d'empescher vos ouurages, & pour cét effet ayans là pointé six canons (car ils en auoient trente dans la place & des munitions pour tirer huit mille coups) vn iour que vous faissiez là trauailler ayant vostre baston en la main, vostre mandille verte couuerte de passément d'or à iour & vostre grand pennache blanc & vert au chapeau iugeant bien que vous estiez quelque homme de commandemét : ils pointerent là toutes leurs six pieces, auxquelles ayant mis feu, la premiere volée porta fort haut ; la seconde donna bas, & voyant mettre le feu à la troisieme, vous dites au Sieur de Lezines, de Maignan & de Feugeres qui estoient pres de vous : Pardieu c'est à moy que ces gens en veulent à cette fois ; car ayant mis haut & puis bas ils pourroient bien maintenant donner au milieu, & vous estant en mesme temps mis derriere vn banc de roc qui estoit tout contre que vous auiez fait reseruer expres pour cét effet & aduancé vne pique au lieu ou vous estiez auparauant, ils ne faillirent pas de donner là si iustement, qu'vn boulet vous brisa en la main vostre pique que vous auiez mis en vostre place, & les autres allerent tuer trois pionniers, deux canonniers & casser les cruches, bouteille & verres que l'on auoit apportez pour vostre collation que l'on auoit mis dans vn trou de roc. Sur l'occasion de ces deux perils ; que quelqu'vn de vos amis auoient r'apportez au Roy, encor peut estre beaucoup plus grands qu'ils n'auoient esté, sa Majesté vous escriuit vne lettre demy en colere en ces mots.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny.

MON AMY, Autant que ie louë vostre zele à mon seruice autant ie blasme vostre inconsideration à vous ietter aux perils sans besoin, cela seroit supportable à vn ieune homme qui n'auoit iamais rendu preuue de son courage & qui desireroit commencer sa fortune ; mais la vostre estant desia si aduancée que vous possédez les deux plus importantes & vtilés charges du Royaume, vos actions passées vous ayant acquis enuers moy toutes confiance de valeur & ayant plusieurs braues hommes dans l'armée où vous commandez maintenant, vous leur deuiez commettre ces choses remplies de tant de dangers : Partant aduisez à vous mieux mesnager à l'aduenir ; car si vous m'estes vtile en la charge de l'artillerie, i'ay encor plus besoin de vous en celle des Finances, que si par vanité vous vous les rendiez incompatibles
vous

vous me donneriez sujet de ne vous laisser que la dernière, Adieu mon Amy, que j'ayme bien, continuez à me bien servir; mais non pas à faire le fol & le simple soldat, &c. La troisième particularité fut lors que le Roy vous manda, que vous luy donnassiez à dîner qu'il vouloit voir l'estat du Siege & comme vous aduanciez besongne, apres qu'il eut dîné, il vous dit: Il n'y a remède quoy que ie vous aye promis, ie veux aller voir vos batteries, & afin que vous n'y contredissiez pas obstinément à cause du danger que ie pourrois courir j'iray par tout ou vous voudrez: ie repiendray de mesmes & ny meneray que mon Cousin le Comte de Soissons, Monsieur d'Espernon, Monsieur le Grand & Vous: Or bien Sire, dites-vous, puis que ma contestation ne seruiroit de rien & que c'est vn faire le faut, ie vous prie que tout le monde demeure & prenez chatun vn meschant manteau, afin de cacher vos clinquants & vos bonnes mines; sur tout il y a vn certain espace d'vn champ plein de cailloux par où il faut passer (ou prendre demie lieuë de destour qui est fort dangereux; car il y a rousiours dix ou douze pieces pointées & le plus souuent trente ou quarante mousquetaires à l'affust, pour ce qu'ils sçauent bien qu'il faut passer par-là pour aller à mes deux grandes batteries des precipices: Vous estans donc ainsi acheminez tous cinq & allants en file, il fut tiré quelques mousquetades qui ne plaisoient pas trop à la compagnie: mais comme vous fustes dans le susdit champ tout à descouvert, vous fustes salués de dix ou douze coups de pieces & de tant de mousquetades que ce fust vne merueille qu'il n'y en eut de frappez, aussi fustes vous quasi tous couverts de terre & de cailloux qui en esgratignerent qu'elqu vn, & commença le Roy à faire le signe de la Croix: Surquoy vous luy distes, vrayement, Sire, c'est à ce coup que ie vous reconnois bon Catholique; car c'est de bon cœur que vous faites ces Croix: Allons, allons ce dit-il, car le sejour ne vaut rien icy: Lors vous passastes outre & fut d'auis la compagnie de reuenir par le plus long chemin derriere les montagnes: comme vous fistes y ayant fait mener les chevaux.

*Le Roy dist
au Comte de
Monsieur
de Rosny.*

*Le Roy
aux Comtes de
Soissons &
Espernon.*

Trefue.

*Arrivée par
tirer à l'usage
d'ice.*

La quatrième particularité fut: Que le Roy s'en voulant aller à la Tarentaise, il vous laissa le commandement du Siege, & comme il voulut reuenir (dautant que vous luy auiez mandé que toutes vos batteries estoient prestes à executer) il desira de passer pres de Mont-melian, & voir tout sans hazard, à cette cause il vous manda que vous essayassiez de faire vne trefue; comme vous fistes pour quelques heures, & apres qu'il eut tout veu ce qu'il vouloit, restant encor quelques heures de la trefue à expirer, & vous desirant faire tirer le canon en batterie afin d'auoir vostre droit de Grand Maistre qui montoit beaucoup, vous ordonnastes à quelques Commissaires de se preualoir du temps de la trefue pour faire monter à la batterie quelques munitions dont il auoit encor besoin, ce que descourant ceux du Chasteau, & crians que l'on rompoit la trefue; & qu'ils tireroient: Finalement, voyans que l'on ne tenoit conte de leur menaces, ils tirerent douze ou quinze coups de pieces. Or auiez-vous mandé par toutes les batteries que chacun chargeast, amorçast & pointast ses pieces droit au donjon du Chasteau, tous prests à faire haut les bras, & que si tost qu'ils verroient ceux du Chasteau tirer, qu'ils missent le feu par tout; comme ils n'y manquerent pas, & à recharger incontinent; dont ceux du Chasteau surpris & estonnez du grand fracas qui s'estoit fait par cinquante pieces en vn mesme temps, ils commencèrent à faire signal, puis à crier; Monsieur de Rosny, Monsieur de Rosny, la trefue, la trefue, ce que

*Conférence
de Messieurs
de Rosny
& de Brandis.*

vous leur accordastes avec démonstration de difficulté. Dès-lors ils commençerent à s'estonner, de sorte qu'ils ne cherchoient que l'occasion de pouuoir entamer vn traité qu'ils firent naistre en cette façon. Madame la Comtesse de Brandis estant femme de bon esprit qui se plaisoit aux mécaniques, & sur tout à faire des ouurages de verre, enuoya des pendans d'oreille, & vne couple de chaines de cette matiere fort industrieusement élaborées à Madame vostre femme, avec ses recommandations, laquelle en eschange luy enuoya vne douzaine de perdraux, six lapereaux, six léuraux, douze cailles grasses, vne douzaine de pains blancs moler, & douze bouteilles de vin, & la pria de faire en sorte qu'ils pussent parler ensemble, ce qu'elle tesmoigna desirer: de sorte que trois iours durant elles se voyoient toutes les apres-dinées fort familièrement, sans parler neantmoins que de discours communs au commencement, lesquels se terminerent en propos de capitulation, que vous fistes continuer de sorte que ces deux femmes selon les instructions qu'elles receuoient de leurs maris, conuindrent de plusieurs points par forme de desirs seulement, sans tesmoigner d'en auoir communiqué à personne, ce qui ne se peut eacher longuement: Monsieur le Comte de Brandis ayant prié Madame vostre femme de luy faire auoir vn passe-port pour sa femme qu'il disoit estre malade, afin de s'aller rafraischir aux champs, & luy ayant esté par elle respondu que vous l'en refuseriez s'il ne se resoluoit de faire le semblable, il fut tant disputé qu'il ne s'esloigna pas de capituler, dequoy vous aduertistes le Roy, qui y enuoya Messieurs d'Espernon & de Biron, pour vous trois ensemble faire la capitulation, par laquelle il leur fut donné contre vostre aduis, vn mois de terme, si dans ce temps ils ne faisoient leuer le Siege, ou receuoient secours.

*Traité pour
la réduction
de Mont-
melian.*

*Arrivée du
Cardinal
Aldobrandin.*

La cinquiesme particularité fut lors que le Legat arriua, car le Roy vous ordonna pour l'aller receuoir & conduire, ce que vous fistes avec cinq cens cheuaux & trois mil hommes de pied des plus lestes que vous auiez disposez en fort bonne ordonnance, outre cela vous auiez parlé à ceux du Chasteau, lesquels commençoient à vous defferer beaucoup & leur auiez dit que vous alliez audeuant du Legat du Pape, que vous feriez saluer de vostre harquebuserie, puis de vostre artillerie, qu'ils se preparassent donc de faire le semblable: mais qu'ils attendissent que vous eussiez fait vos salues, ce qu'ils recognoistroient à vne enseigne blanche que vous feriez esleuer à la batterie du grand precipice, tout cela fut obserué comme vous l'auiez ordonné, executé & fait si apropos que vos gens de pied redoublèrent deux fois leur salue sans nulle discontinuation comme si ce n'eust esté que de la premiere charge; le semblable fut obserué pour l'artillerie dont les coups furent si bien proportionnez qu'il y eut égalité de distance entre iceux, comme si aussi ce n'eut esté qu'une salue sans recharge, tellement qu'il fut tiré sept vingts coups de canon, qui faisoient vn retentissement si merueilleux à cause des vallons & concavitez des rochers, que le Legat & tous ses gens faisoient le signe de la Croix & disoient: O Dieu! qui pourroit resister à telle furie? lors fut leué l'enseigne blanche, & firent ceux du Chasteau leur salue qui fut aussi fort belle, car ils auoient trente pieces d'artillerie, vous menastes le Legat disner à nostre Dame de Miens, & par le chemin eustes plusieurs discours, entre autres vous luy dites. Monsieur vous trouuerez icy force gens qui se feront de felle & qui vous feront à croire qu'ils ont force credit, mais ne vous y amusez pas: car vous

vous verrez des effets contraires, & vous souuenez de ce que je vous en dis principalement sur les razements des places qui seront prise & ainsi vous en retourneras à vostre Siege, l'ayant déposé es mains de ceux que le Roy y auoit enuoyez pour le receuoir apres vous.

La sixiesme particularité fut sur l'aduis que le Roy eu, qu'il y auoit vingt-cinq mil hommes qui passoient les Monts pour le venir combattre d'autant qu'il luy faisoit d'aller au deuant d'eux & laisser la reddition de cette place incertaine, & là dessus il vous demanda s'il n'y auroit pas moyen d'en aduancer le terme, surquoy vous luy respondistes que si l'on ne vous eust associé personne à la capitulation qu'il ne seroit pas en cette peine: Il est vray dit-il; mais l'un estant Marechal de France & de Camp général, & l'autre Coronel de l'Infanterie, Duc & Pair comment m'en pouuois-je exempter? & puis qu'elle hayne eussay-je concité contre vous? partant il n'en faut plus parler: mais essayer à s'asseurer de la place, allez y trauailler. Or pource que le Comte de Brandis auoit besoin de diuerses sortes de viures & autres choses, tant pour luy sa femme, que pour les soldats & sur tout pour des malades & blesez, incessamment il entroit & sortoit gens au Chasteau, & quelques fois il y auoit telle presse à la porte qu'il s'y ruoit des coups, dequoy ledit Comte s'estant plaint à vous, vous mistes vn corps de garde de cinquante soldats deuant la porte, tous gens esleus & choisis, & dont les Chefs scauoient vostre intention, lesquels entroient quant ils vouloient dans le Chasteau trois ou quatre à la fois, puis en resortoient pour les accoustumer peu à peu: enfin le desordre creut tellement (auquel vous ne nuyiez pas) que quelques soldats forcerent ceux de dedans & entrerent malgré eux & par force dans le Chasteau, pource qu'ils n'osoient tirer ny frapper, dequoy de rechef ledit Comte de Brandis vous fit plainte; & vous luy dittes, hé! quoy Monsieur, que ne gardez-vous bien bien vostre entrée, & ne tuez tous ceux qui vsent d'indiscretion. Monsieur (ce vous dit-il) mes soldats sont intimidéz, & n'osent frapper les vostres, c'est pourquoy ie desirerois qu'ils eussent cette charge-la. Lors vous luy dittes, si mon corps de garde estoit aussi bien dedans que dehors, & que ce fust à mes soldats à ouuir & fermer la porte j'empescherois bien d'entrer que ceux qu'il faudroit, ce qu'il trouua bon qui fut fait. Or estoit-il des-jà entré parmy la confusion quelques trente soldats dedans, lesquels avec les vostres 50. qui y entrèrent lors, & quelques vns de plus, & puis vous & vos Gentils-hommes apres, tout cela vous rendit comme le maistre du bas fort, & petit-à-petit par les mesmes moyens du donjon, tellement que le tout estant remply de vos soldats & de vos Gentils-hommes, le Comte de Brandis vous fit luy mesme prier de venir loger dedans le donjon, & qu'il remettoit le tout sous vostre foy & parole. Ainsi dès le lendemain que le Roy vous l'eut commandé vous soupastes & couchastes le maistre dans le donjon, puis le vintestrouuer, & luy dittes qu'ils n'en pouuoit aller au deuant des ennemis quant il voudroit, & que vous estiez maistre de la place; mais que neantmoins vous garderiez la capitulation puis que vous l'auiez signée en son nom & par son exprés commandement, & ne les mettriez dehors que le terme ne fust venu. Ainsi le Roy s'en alla au deuant de l'armée ennemie, qui ne parut neantmoins point, & vous laissa au Siege, emmena tout ce qui vous eust peu contester le commandement. En partant vous luy conseillastes de faire destruire cette forteresse: & toutes les autres, puis qu'aussi bien en paix-faisant il les faudroit rendre, mais il n'y voulut nullement entendre.

*Industrie
pour asseurer
la Reddition
de Mont-
melian.*

*Monsieur de
Rospis se loge
dans le Fort
de Mont-
melian.*

*Obserue la
capitulation.*

*Mr. de Cre-
quy mis des
Mont-mélian
par Mr. de
Rofny.*

Le terme de la reddition venu vous mistes Monsieur de Crequy dedant comme le Roy vous l'auoit commandé, & fistes obseruer en tout & par tous la capitulation.

Or combien que les lettres de Monsieur de Biron ne soient venuës à vostre cognoissance qu'en l'année 1602. neantmoins pource qu'elles n'auoient point de dattes, & que la substance d'icelles tesmoigne qu'elles furent escrites dès l'an 1600. ie me suis resolu d'en inserer icy cinq tout de suite à la fin du Chapitre de la prise de Mont-melian, desquelles la teneur ensuit.

Lettre de Monsieur de Biron en Chifre.

AV nom de Dieu, de la main de ce mien amy & parent, a de la fidelité & de l'affection. Vous pouuez adiouster foy à ses paroles & parler franchement: car outre ce qu'il a de la prud'homme, il desire vostre grandeur & moy ie suis plus à vous qu'à moy, & par ces caracteres vous cognoistrez que c'est 2. qui parle à 3. puis \$\$\$ les hazards empeschent plus longs discours. Vous bruslerez cette en sa presence, ou elle me sera rapportée.

Idem.

AV nom de Dieu Monseigneur; Oyez & croyez celuy qui est 49. car le principal qui auoit mesme charge a dit à 2. ne pouuoir vous voir, pour les affaires qu'il a 18. ils ont toutes esperance de marchandise de 71. ne doutez de sa prud'homme, car en 80. on espere de vous & desire toutes choses bonnes: le n'ay eu nulles nouvelles de ce que 2. vous dit, ie croy que l'autre de qui on attendoit est passé par 58. C'est tout, vous bruslerez la presente.

Lettre de Monsieur de Biron à Monsieur de la Fin, du 28. Iuin 1600.

Idem.

MONIEUR, J'ay donné charge à ce lacquais si estes à Moulins, vous rendre celle-cy ou la mettre és mains d'aucuns des vostres assurez, ou aller iusques chez vous pour m'apporter de vos nouvelles & vous faire entendre des miennes qui est que ie suis malade en cette Ville de Beaune depuis deux iours, toutes-fois ie me porte vn peu mieux, & m'en retourne à Dijon, enuoyant ce lacquais pour sçauoir quand le Roy sera à Lyon pour m'y rendre si ie puis, ie croy que aurez veu le Roy à Moulins, comme le deuez & & croy qu'il est besoin: le ne vous escriis des nouvelles de deça, à cause que mon chifre est à Dijon en mon cabinet. Nous loüons tous Dieu, de la fortune que le Roy a failly, à courre de cette malheureuse & damnable femme qui le vouloit empoisonner: Monsieur le Comte de Soissons a tesmoigné qu'il aimoit le Roy, il luy est obligé par les bien-faits qu'il en a reçeus; voila tout ce qui ce passe icy: Or, Monsieur, pour changer de discours, l'affaire que ie vous auois prié faire pour moy & mes amis à Paris & vous auois baillé deux lettres pour faciliter les conditions, ie vous prie les brusler, car elles ne seruent, car il faut attendre que ie vous aye veu; car telle chose est bonne en vn temps & non en vn autre, car il y a des gens amis de leurs œuures; il faut voir la fin de leur proceder, si vous apprenez des nouvelles de paix ou de guerre du Duc de Sauoye, m'adez m'en ie croy s'il fait le mauuais on luy riuera bien son clou, vous n'en serez marry, car on se rouille en vne si longue paix, vous ne sçauriez croire la bienueillance que le Roy acquiert par ce qui s'est passé

entre l'Euesque d'Eureux & le Pleffis Mornay, les jugemens font differens & par la verité & par la protestation du Roy à la Religion Catholique. Dieu benisse & conserue le Roy, ie imite vostre priere, s'il y a quelque nouveauté à la Cour faites m'en part par chiffre ou autrement, & me croyez le plus humble & le plus vray de tous vos parens, amis & le plus assure & deuotieux à vous faire seruice; c'est iusques au tombeau que cela vous est voué: Je suis;

à Beaune
le 28. Iuin, 1600.

Vostre bien humble Cousin & tres-affectionné
amy pour vous faire seruice BIRON,

Lettre de Monsieur de Biron.

MONSIEUR, Je vous adresse ce porteur & vous prie fauorisez son Allée au Fort Sainte Catherine comme il vous dira, c'est chose qui vous tournera à honneur & luy rendez cette lettre: Je suis à vostre seruice, Biron.

Au nom de Dieu croyez ce porteur, § §

MONSIEUR, Je me suis infiniment ennuyé depuis auoir perdu vostre agreable compagnie, de laquelle ie me sentoie honoré & satisfait arriuant pres du Roy, ie trouuay Mont-melian qui traittoit: Iugez quel aduantage a sa Majesté de prendre vne telle Place & munie comme elle est de si grande munition de guerre, ie ne vois pas que le Duc d'vnmois la puisse secourir, ny avec plus de temps que cela: De bons hommes encor qu'ils fussent peu là deuoient desfendre trois mois & y ayant nombre suffisant, la rendre imprenable, c'est vne poltronnerie signalée: iugez que peut faire le Duc de Sauoye ayant perdu Mont-melian, pourueu de tant de munitions d'Espagnols & entreprendre d'attaquer l'Archiduc par la Flandre à la Prime, r'enuoyez en diligence le valét du Duc de Sauoye & ne faut pas qu'il espere rien de ses amis; s'il ne secourt Mont-melian & qu'il ne faut point que le valét de la Fin soit r'enuoyé pour encor avec les vingt-mille escus que l'on a mandé, ains qu'il vienne avec quelqu'vn bien informé de leur dessein & pouuoir, & qu'il aye de la discretion & prudence & que c'est trop souuent tromper ses amis. Ce coup de Mont-melian a tant estonné, qu'il est cause que le Comte de Soissons a pris & accepté la charge de l'armée du Roy, & fait le bon valét & tous auoient resolutio de faire la guerre au Roy; Le vieux amy mordoit à la poitrine, ie crains que le Connestable perde Baricade tout a fait: Or donc il faut aduertir en diligence le Duc de Sauoye de ce qui se passe sans faire semblant de conter ny blasmer leur tromperie, ains faire bonne mine, il ne faut qu'ils attendent ce que demande le Duc de Biron touchant cinquante mille escus.

*Idem de
grande im-
portance.*

SIEGE DE BOVRG EN BRESSE, PRISE DV FORT
Sainte Catherine, traité avec le Cardinal Aldobrandin pour la paix
de Sauoye : Retour de la Cour & entrée de la Reine à Paris.

CHAPITRE LXXXVII.

Vous quiraistes Mont-melian & fistes mener partie de vos équipages en Bresse, pour attaquer la Citadelle de Bourg & le Fort Sainte Catherine; & le Roy vous ayant demandé qui vous estimiez le plus fort de Mont-melian ou de Bourg, vous luy dites; Sire, il faut distinguer, car pour attaquer l'un & l'autre avec dix ou douze canons seulement, Mont-melian vaut dix Bourgs, d'autant qu'il ne faut que cela pour prendre Bourg, estant vne place reguliere qu'il faut attaquer par methode & pied à pied; Et l'autre vne sorte de forteresse qu'il faut emporter de furie par battre en ruine & incommoder tout le lieu par abondance de canon, tellement que qui n'auroit que dix canons ne le prendroit de long temps, mais qui aura soixante pieces Mont-melian ne vaut pas mieux que Bourg: Le Roy voulut attaquer le Fort Sainte Catherine premier que Bourg, à cause que ceux de Geneve, l'en prioient & les vouloit gratifier, & eux fournissoient quelques commoditez pour cét effet: Estant arriué deuant iceluy, le Marechal de Biron estoit logé desia aux enuirs, lequel vous demanda si vous vouliez venir recognoistre la place tout à cheual, vous luy respondistes; Monsieur, il me semble qu'il fait bien clair pour cela, que nous sommes trop de gens trop enclinquez & trop empannachez (car il auoit vn grand pannache & vn grand cheual blanc) pour en approcher bien pres, lors il vous dit: Rien, rien, ne vous mettez point en peine, Mordieu, ils ne nous oseroient tirer; Allons donc comme vous voudrez, dites-vous, car s'il pleut sur moy il degoutera sur vous, & défait; Il vous mena avec vingt cheuaux tout à l'entour du Fort, & en approchiez à deux ou trois cens pas, sans que l'on vous tirast iamais que douze ou quinze meschantes harquebusades, surquoy vous luy dites; Monsieur, il n'y a personne là dedans, ou bien ils dorment ou ils ont peur de vous. Cette recognoissance faire vous allastes ensemble trouver le Roy, auquel vous contastes cela, lequel s'en esmerueillâ, car dit-il, nous y fumes hier avec six cheuaux, & ie ne vis iamais tant tirer, auez vous bien tout recognu? Non, Sire, dites-vous, j'y retourneray demain au matin pour m'en esclaircir l'esprit, mais j'iray seul & à pied comme vous fistes, qu'il n'estoit que la pointe du iour, & n'auiez avec vous que Erard & Feugeres: Mais vous ne fustes pas si tost appareus sur la campagne (qui est si raze en pente, si douce de tous costez également, la place en faisant le centre & le sommet que l'on y verroit courir vn rat) qu'ils vous tirerent comme en batterie & de pieces & de mousquetades perpetuelles, en telle sorte que le Roy pensant qu'ils eussent fait vne sortie & que ses troupes fussent à l'escarmouche, enuoya le Sieur de Montéspan veoir ce que c'estoit, lequel ne voyant personne dehors s'en vint à vous & vous demanda, Monsieur, à qui en veulent ces gens; C'est à moy, dites-vous, mais j'ay veu ce que ie voulois voir; Si tost que nos tranchées seront arriuées sur le bord du fossé ils font à nous, car les fosses ne valent rien, & les flancs des pieces sont tous esboulez & tous descouverts, ce que vous fustes r'apporter

Questions du
Roy à Mr.
de Rosny &
ses responses.

Reconnoi-
sance du Fort
Sainte Ca-
therine.

Autre reco-
gnissance.

au Roy, lequel vous priaistes de trouuer bon (apres auoir tracé les tranchées pendant que l'on les feroit) que vous allassiez promener à Geneue, ce qu'il fit, vous y en allastes le lendemain avec bien cent cheuaux, & y arriualtes si a propos que vous ostastes Messieurs de la Ville de l'allarme où ils estoient, de voir tant de Catholiques dans leur Ville, & principalement Messieurs de Guise, d'Elbœuf, d'Esperson, de Biron, de la Guiche & autres dont les noms les faisoient souuenir des persecutions passées; car vous estants venus trouuer & fait quelque plainte de cela, vous leur dites, Messieurs, tenez vos cœurs en repos, le Roy a trop de bonne volonté pour vous, & est trop autorisé parmy tous les siens, pour croire que personne osast rien entreprendre à vostre prejudice, toutes-fois pour vous oster toute doute, ie ne partiray point d'icy que tous les gens ne soient dehors, & de fait, dès le soir mesme vous leur en parlastes au nom du Roy, & ils s'en allerent tous dès le matin; Ceux de la Ville auoient député pour faire la reuerence au Roy, dix ou douze des principaux de leur Ville, entre lesquels estoit Monsieur de Beze pour porter la parole, lequel (eux ayants esté par vous présenté au Roy) parla ainsi: Sire, nulle esloquence de paroles humaines, n'estant capable d'exalter vos louanges iusques au sommet du merite de vos ceuures admirables, & mon stile étant trop bas & ma voix trop foible pour l'eminence & magnificences des vertus de vostre Majesté que l'Vniuers publiera sans cesser, tout ainsi qu'elle ne cesse iamais de produire des actions digne de gloire & de louanges; Je laisseray aux Saints Anges la celebration des Eloges qui luy sont deubs, pour auoir tiré les Eglises du Seigneur d'oppressions, & acquis aux enfans de Dieu vne ample liberté pour le seruir, selon ses diuins preceptes, & pour l'inuoquer vniquement en Trinité de personnes; Et partant me contenteray és choses humaines, de dire comme Simeon és diuines: Or laisse Createur, en paix ton seruiteur, puis que mes yeux ont eu le credit d'auoir veu auant que mourir le Sauueur & le liberateur, de nous vos tres-humbles seruiteurs des fidelles en general, voire de toute la France; à quoy le Roy luy respondit: Mon Pere, ce peu de paroles grandement signifiantes estans dignes de la reputation que Monsieur de Beze s'est acquis au bien dire; Je les reçoay avec le gré, la grace & les tendres ressentimens qu'elles meritent, & vous diray qu'ayans les Roys mes deuanciers tousiours tenu vostre Ville en leur protection: Je suis non seulement resolu de les imiter en cela & toutes autres choses dignes de la gloire d'un Roy de France, mais aussi d'adjouster en sa faueur tous autres effets dignes des cordiales affections, que ie sçay que vous avez tousiours tous eués pour moy: Enquoy ie veux que celuy que ie tiens par la main qui vous a presentez & qui vous aime tous, serue de solliciteur, & que vous parliez à luy des choses que vous desirerez de moy, lesquelles seront bien difficiles, si vous ne les obtenez pas: Je sçay des-ja bien, luy dit-il, tout bas à l'oreille, ce que vous desirez le plus de moy (car vous luy en auiez des-ja parlé) c'est la demolition du Fort Sainte Catherine qui vous tient en eschec, force gens me veulent persuader de n'en rien faire, & voy bien que c'est par malice, aussi n'y auray-je nul esgard: Je vous aime & veux faire pour vous, s'il y a quelque chose qui vous accommode en ce que ie conquetteray pres de vostre Ville, & dès apresent ie vous en donne ma foy & ma parole, que qui en parle le Fort Sainte Catherine sera desmoly, & voicy vn homme (vous tenant par la main) en qui vous vous fiez bien & avez raison, à

*Monsieur de
Beze député
vers le Roy.*

*Monsieur de
Beze député
vers le Roy.*

*Harangue
de Monsieur
de Beze.*

*Responce du
Roy.*

qui ie le commande dès à present, & le feray plus expressement quant il sera temps : Il ne se fit pas grandes expéditions en ce Siege ; car les ennemis voyants les grands preparatifs que vous faisiez pour les attaquer, & leur manquant plusieurs choses des principales pour se deffendre, ils capitulerent à condition de sortir de la place si ils n'estoient secourus dans dix iours qui n'estoit que pour la forme ; Et le Roy ayant eu lors nouuelles de la prompte arriuée de la Reine à Lyon, si en alla en poste par le plus mauuais temps qu'il estoit possible ; il vous mena avec luy & arriuastes à vnze heures du soir au bout du pont de Lyon, où vous demeurastes plus d'une heure & demie auant que l'on vous vint ouvrir : Car le Roy n'auoit pas voulu donner aduis de sa venue, luy & tous vous autres endurastes vn grand froid au bout du pont : Ec enfin estant entré vous fustes avec le Roy iusques à son logis, où apres auoir veu la Reine il vous enuoya tous souper & vous coucher, & luy en fit peu apres de mesme : Deslors de l'arriuée du Cardinal Aldobrandin l'on auoit commencé à ietter des propos de paix & le Roy auoit commis pour la traiter avec luy, Messieurs le Cardinal du Peron, le Connestable de Bellicure, Ville-roy & Jeannin qui en auoient tousiours discouru, mais il n'y auoit rien d'a luancé, la negotiation s'eschauffa vn peu d'auantage à l'arriuée du Roy ; Bellicure & Ville-roy auoient tousiours assureé ledit Cardinal que nullés des places prises sur Monsieur de Sauoye ne se desmoliroient & sur tout le Fort Saincte Catherine, dont il auoit fait plus d'instance que de toutes les autres, afin qu'elle fut tousiours vne maille en l'œil de ceux de Geneve, aussi n'auoient ils pas sçeu que le Roy eut engagé sa parole de la faire ruyner ; Tellement qu'un soir lesdits Sieurs de Bellicure & de Villeroi, luy estants venus dire qu'ils auoient promis cela au Cardinal en son nom & qu'il en auoit desja escrit au Pape, lequell'en remerciroit bien-tost ; Sa Majesté leur dist, vous vous estes bien hastez sans sçauoir mon intention si elle est autre, vous aurez vainement donné vos paroles, il y a du dessein là dessous que ie n'approuue pas, ils se voulurent fonder en raisons, mais il leur dit : Et bien, i'y penseray & dans peu de iours vous en sçaurez ma volonré. Le lendemain matin il vous enuoya querir vous conta tout cela, puis vous dit : Je veux neantmoins tenir ma parole à ceux de Geneve, encor que ie ne sois plus Huguenot, ils m'ont trop bien assisté pour leur manquer, partant deuant que le Legat m'en parle, donnez ordre de faire voler tous ces cinq bastions le plus couuertement que vous pourrez, & faites aduertir ceux de Geneve de toute cette histoire, afin qu'aussi-tost ils fassent de leur costé en sorte qu'il n'y ayt plus d'apparence de Fort. Tout cela fut executé, vous fistes faire des mines sous les bastions & les ayans fait remplir entierement de poudres, vne nuict l'on les fit tous sauter, dequoy aduertis ceux de Geneve, il y vint vne telle affluence de peuple qu'en vn iour ou deux il n'y eut plus d'apparence de forteresse, & emporterent tout ce qu'il y auoit de materiaux : La nouvelle vint aussi-tost à Lyon que le feu du Ciel auoit boulleuersé tous les bastions de ce Fort, laquelle fut cruë par quelques heures, mais bien tost apres, l'on descourrit la verité, dequoy le Legat fit de grandes plaintes, & dit tout haut : Il n'y a que Monsieur de Rosny qui ne m'a point trompé, car il m'a tousiours reconnu qu'il feroit ce qu'il pourroit pour faire ruyner toutes les forteresses & sur tout celle-là qu'il sçauoit bien qu'elle le feroit, & que ie ne fisse point d'instance, au contraire ie le dis à Messieurs de Bellieure & de Villeroi qui s'en moquoient & m'as-

*Capitulation
du Fort Ste.
Catherine.*

*Le Roy voit
la premiere
fois la Reine*

*Desmolition
du Fort Ste.
Catherine.*

seuroient tout autrement & sur leur parole : l'en ay escrit avec certitude au Pape qui est ce qui m'offence le plus par cet accident, le traité de la Paix fut discontinué par trois ou quatre iours puis repris ; Mais avec telles ai-
 greurs de toutes parts qu'enfin il fut rompu du tout, estants demeurez en
 differends sur sept poincts, sçauoir, de quitter toute la riuere du Rofne, Traité rompu entre le Legat & les Deputez des Rois.
 ce qui seroit sur le bord des deux costez ; que Monsieur de Sauoye ne
 pourroit fortifier à vne lieuë pres les terres pour le passage des Espagnols ;
 les cent cinquante mil escus pour les frais de la guerre, les Villages d'a-
 l'entour de Geneve, la desmolition de Besche-dauphin & la restitution de
 Chasteau-dauphin ; Tellement que le Roy vous enuoya querir aussi-tost, &
 vous dit : Mon amy, il y a bien des nouvelles, la paix est absolument rom-
 puë, partant pensez à prendre la Citadelle de Bourg & à trouuer de l'argent
 suffisamment, car ie veux passer les Monts ; à quoy vous luy respondistes :
 Quand à Bourg, Sire, si l'on m'eut laissé faire il fut maintenant pris ; tel-
 lement qu'en reprenant mon premier dessein (si l'on ne m'y trauerse plus) Le Roy se resoult à la guerre.
 ce sera bien-tost fait, & quand à de l'argent si vous me donnez loisir d'aller
 vn tour à Paris, j'espere que vous n'en manquerez point ; Voire mais ce vous
 dit-il, en vous tirant à part ; Que ferons nous de ceux dont nous sçauons
 qu'ils nous trahissent, Il ne les faudra pas croire, ce dites-vous, & les em-
 ployer le plus loin de la teste de vos armées qu'il vous sera possible, faut faire
 Monsieur de Lesdiguières Marechal de France, luy donner le Gouvernement
 de Piedmont, car il ira comme il doit puis qu'il vous a fait aduertir des me-
 nées de Monsieur de Bouillon & du voyage qu'a fait vn nommé Odeuous pour
 telles pratiques, encor qu'il y ayt eu vn peu de negligencé au Sieur de Ca-
 lignon qui en auoit eu la charge : Car si nous eussions peu attraper ce mes-
 chant garnement là, nous eussions esté esclaircis de tout ; Le trouue tout cela
 bon, dit le Roy, mais partez dès demain pour aller trouuer de l'argent ; Je ne
 sçauois partir de quatre iours dites-vous Sire, car il me faut donner ordre à
 tout l'esquipage de l'artillerie à ce qu'il faut de preparer le Siege de la Ci-
 tadelle de la Ville de Bourg à faire monstre à tous vos gens de guerre, & pour-
 uoir à toutes les despences tant de vostre maison qu'extraordinaire ; afin que
 de six sepmaines vous ne puissiez estre importuné d'aucune chose pressée ;
 & deuant ce temps-là ie seray de retour : l'approuue encor tout cela, dit le
 Roy, & allez trauailler. Dès le lendemain vous fistes partir Madame vostre
 femme avec tout vostre taint, & luy ordonnastes d'attendre de vos nou-
 uelles à Roüanne (où vous faisiez estat de prendre la riuere de Loire iuf-
 ques à Orleans) mais elle sejourna là trois ou quatre iours plus que vous
 ne pensiez, pource qu'apres auoir pourueu à tout ce qui est dit cy-dessus ;
 Vous fustes vn matin prendre congé du Roy qui vous embrassa, disant tout
 haut, bon courage, diligence, de l'argent & des munitions : Mon amy, &
 Adieu, lors vous luy dites : Sire, trouueriez-vous mauuais que j'allasse
 dire Adieu au Legat ? Non vous respondit-il) vous feriez bien, car Discours de Monsieur le Legat & de Monsieur de Rosny.
 il vous aime & vous estime fort ; S'il me parle dites-vous, de la paix que
 vous plaist-il que ie responde ? Vous sçauéz mes affaires & ma volonté
 aussi bien que moy, dit le Roy : Faites ce que vous iugerez plus à propos ;
 Sur cela vous passastes la riuere pour aller au logis du Legat, & enuoyastes
 deuant iceluy vos cheuaux de poste, afin de là monter à cheual tout de-
 uant luy : Or sçachant que vous le veniez visiter, il vous rendit toutes

les sortes d'honneurs & de defterences qu'il se peut dire, & vous voyant botté, vous demanda où vous alliez : Monsieur, luy dites-vous, ie m'en vais à Paris faire venir de l'argent & des munitions, pour passer les Monts & aller en Italie, & c'est à ce coup qu'en bonne compagnie j'iray baiser les pieds du Pape : mais ie n'ay voulu partir sans venir prendre congé de vous, & vous assurer de mon tres-humble service, & prier de dire au Pape que ie suis son tres-humble serviteur : Comment ! respondit Monsieur le Legat, en Italie ? Ho ! Monsieur il ne faut pas cela ? Je vous prie aydez-moy à renouier cette paix, car il la faut faire à quelque prix que ce soit, ie le veux dites-vous Monsieur, mais vous sçavez bien que ie ne suis point trompeur ny dissimulé ; partant il me faut dire librement sur quels Articles la Paix a esté accrochée & ce que vous pouuez faire, car de ma part ie vous diray franchement mon opinion touchant ce que le Roy pourra contester ou conceder ; Lors vous ayant representé les sept poincts cy-dessus vous luy dites, Monsieur, adjousterez-vous foy à ce que ie vous diray : Oüy, respondit-il ; Or bien ie vous declare que pour les poincts de la riuere du Rosne les Villages pres de Geneue, Chasteau-dauphin & Besche-dauphin ; Vous ne les obtiendrez iamais : Et pourquoy, respondit-il ; Monsieur, dites-vous, il y a tant de bonnes raisons qu'elles seroient trop longues à desdire ; c'est pourquoy sans incister d'auantages là dessus, eroyez qu'il ne s'en fera que ce que ie vous en ay dit, lors il se promena deux outrois tours de chambre avec vous sans dire mot, puis soudain il repartit : Mais aussi, Monsieur si ie quittois ces quatre poincts là, m'accorderiez-vous les autres ; Monsieur dites-vous, ie n'ay point de charge expresse & ne pensois à rien moins que d'auoir à traiter de la Paix avec vous, & neantmoins ie vous oserois quasi assurer que le Roy defferera cela à vos prieres : Monsieur, dit-il lors, ie vous prie mettons vne fin à ce bon ceuure vous & moy, & allez trouuer le Roy pour le disposer à trouuer bon ce que nous auons projecté ; Je m'y en vay Monsieur, dites-vous, & vous assure de rapporter vne confirmation du total : En mesme instant vous retournaistes trouuer le Roy qui vous dit ; Hé quoy, vous voila encor, ne partez-vous point ? ie croy que non, Sire, dites-vous, car il y a d'autres nouvelles, la paix est renouée si vous le voulez, lors luy contaistes-vous tout ce qui c'estoit passé, surquoy il vous ordonna de retourner trouuer le Legat & luy donner parole en son nom : Tellement qu'apres plusieurs allées & venues que vous fistes de la part du Legat vers le Roy & du Roy vers luy, vous deux seuls concludistes & arrestastes les Articles de la Paix, lesquels furent pour lors en simple sommaire tels que s'ensuit.

*Discours de
Mr. le Legat
& de Mr. d.
Rosny.*

*Traité re-
nouuélé par
Monsieur le
Legat & Mr
de Rosny.*

*Articles
abregés du
Traité.*

Premierement le Duc de Sauoye cede au Roy toute la Bresse, tout le Rosne compris d'un & d'autre costé depuis Geneue iusques à Lyon sans aucune chose en reseruet que le pont de Gresin & quelques autres Villages pour le passage de Sauoye : en la Franche-Comté, esquels lieux neantmoins, ny proche des riuies du Rosne : Ledit Duc ne pourra leuer aucun tribut, ny bastir fortresse ny Chasteau, & ne pourra passer aucuns gens de guerre par le dit pont de Gresin sans permission du Roy, & suiuant cela sera la Citadelle de Bourg remise es mains de sa Majesté.

Plus cede ledit Duc au Roy les Villages d'Aire, Chancy, Auully, Pont-arli, s'Essel, Chana & Pierre Chastel.

Plus ledit Duc cede au Roy le bailliage de Gets.

Plus restituera ledit Duc au Roy, la Ville, & Chastellenie & Tour du pont de Chateau-dauphin, & tout autre lieu des despandances du Dauphiné deçà les Monts.

Plus desmolira ledit Duc les fortifications de Besche-dauphin.

Plus, payera ledit Duc au Roy cent mil escus pour la permission du passage du Pont de Gresin.

Plus, moyennant ce que dessus le Roy cede audit Duc tout le Marquisat de Saluces, & les places de Cental, de Monts & de Roque-esparuiere.

Plus, restituera le Roy audit Duc, tout ce qui a esté occupé sur ses pays pendant les guerres, mais pourra retenir l'artillerie & les munitions estans esdites places.

Plus, seront tenus tant le Roy que le Duc à l'observation des choses par eux legitimement deuës & promises à ceux des Estats & pays qu'ils se cedent l'un à l'autre.

Plus, en vertu des choses cy-dessus reciproquement accordées y aura paix, amitié & bonne voisinance, entre le Roy & le Duc.

Plus, tous sujets & seruiteurs du Roy & du Duc qui auroient esté despoüillez de leurs biens & charges à cause des diuers partis y seront restablis.

Plus, tous prisonniers devenus es Galleres du Roy ou du Duc à cause des guerres seront mis en liberté, comme aussi tous prisonniers de guerre sans rançon en payant les despens.

Plus, tous iugemens donnez durant les guerres ou les parties ont contesté volontairement, seront vallables & les autres non.

Plus, les habitans & sujets des choses eschangées ne pourront estre molestez de part ny d'autre.

Plus, tous Beneficiers des tertres eschangées pourueus canoniquement ne pourront estre troublez.

Plus, Monsieur de Nemours sera fauorablement traité es terres qu'il a sous la domination tant du Roy que du Duc.

Plus, tous gens de guerre, leuez à l'occasion des présents troubles seront licentiez dans vn mois.

Plus le present Traitté sera verifié es Cours Souueraines ou besoin sera.

Plus, les présents Articles seront signées par les Députez du Roy & du Duc, lesquels les pourront estandre pour plus facile intelligence, s'ils le iugent à propos, sans neantmoins rien changer quant à la substance, de laquelle Mr. le Legat Aldobrandin au nom du Pape, & Monsieur le Marquis de Rosny au nom du Roy, sont verbalement conuenus suiuant qu'il est contenu cy dessus, pour estre ratiffiez & en suite solemnellement iuré tant par le Roy que par le Duc.

Faict ;

Or quoy que ces Articles eussent esté depuis signées de tous costez par ceux qui en auoient charge & pouuoir tant du Pape & du Roy que de Monsieur de Saouye, si ne laissa il pas d'interuenir de grandes longueurs & difficultez

*Difficultez
sur l'execu-
tion du
Traitté*

en l'execution & accomplissement des choses promises à cause d'une infinité de plaintes que fit Monsieur de Sauoye des conditions accordées qu'il disoit luy estre d'un merueilleux prejudice & des refus qu'à cette occasion il fist de les vouloir ratifier à cela fortifié par les persuasions du Cōre de Fuentes qui ne desiroit rien tant que la guerre ; la desduction desquelles particularitez , remettant aux Historiens tant pour ce qu'elles seroient trop longue & ennuyeuses à cause de plusieurs redittes que pource que vous ny eustes nulle part , nous nous contenterons de vous ramenteuoir que le Roy (tenant pour indifferente la Paix ou la guerre tant son esprit estoit préparé à toutes sortes d'accidents) apres auoir donné ordre à ce qui estoit nécessaire pour renforcer l'armée & la faire marcher s'il en falloit reuenir aux mains , que pour la payer & licencier si les choses promises s'executoient , & laissé Monsieur le Connestable , Monsieur de Lesdiguières , Monsieur de Ville-roy & deux ou trois autres de son Conseil à Lyon , ou estoient aussi les Députez de Monsieur de Sauoye pour terminer les choses & pouruoir à ce qui seroit nécessaire en l'un & en l'autre cas il prist la poste & s'en alla en diligence à Paris , afin que s'il falloit reprendre les armes il y disposast plus efficacement les affaires du dedans du Royaume & pouruë à ce qu'il l'aisseroit derriere luy , s'il falloit retourner en Sauoye : Nous laisserons aux Historiens suivant nostre coustume , les particularitez de plusieurs affaires estrangeres dignes de remarque aduenues pendant l'année 1600. d'autant que vous ny eustes point de part , comme le iubilé de Rome : la mutinerie des Espagnols en Flandres : les diuerses factions militaires de l'Archiduc & du Prince Maurice : le duel du Sieur de Breauté qui ayant tué son ennemy fut assassiné de sang froid : le voyage du Sieur d'Alincourt à Rome , pour les affaire du mariage du Roy : les sollicitations de Monsieur de Belle-garde , afin d'aller espouser la Princesse Marie de Medicis au nom du Roy , de quoy ayant esté refusé absolument il obtint d'estre porteur de la procuration adressée au Duc de Florence , pour faire cette action : les magnificences qui se firent sur le lieu pour cet effet : les espouailles celebrées à Lyon : l'Eslection de Monsieur de Mercure en tiltre de Lieutenant general de l'Empereur contre le Turc : & les diuerses factions qui se passerent la dessus.

Le Roy s'en estant allé deuant à Paris , comme il a esté dit , & voyant que la Reine semblablement estoit presté de s'y acheminer , vous partistes huit iours deuant elle afin de disposer & preparer avec plus de loisir les choses nécessaires pour son entrée à Paris , comme vous fistes fort magnifiquement & avec beau bruiet d'artillerie , dont nous ne feront point plus ample recit , laissant ces discours à ceux qui se plaisent à remplir leur escrits de fanfares & ceremonies : Le lendemain le Roy , la Reine & toute la Cour vindrent dîner chez vous à l'Arcenac , où vous leur fistes très-bonne chere & sur tout aux filles Italiennes de la Reine lesquelles s'en allerent si gaillardes que le Roy cogneur bien que vous leur auiez fait quelques malice , comme vous ny auiez pas manqué , voyant qu'elles prenoient si grand plaisir à chinguer du vin d'Arbois : car avant recouert d'excellent vin blanc aussi clair qu'eau de roche , l'on en remplissoit les esgueres pour tremper leur vin.

DIVERSES LETTRES DE L'ANNEE MIL SIX CENS;
trouuées à la fin d'icelle.

CHAPITRE LXXXVIII.

*Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du treiziesme Feurier
mil six cens.*

MON AMY, Y ayant desia force gens qui m'importuent de leurs pensions & assignations de debtes & de vous en escrire, ie vous fais ce mot pour vous dire que vous les remettiez tous à mon Conseil ou quand vous serez prés de moy, mais que personne ne sçache point que ie vous l'aye mandé, bon iour, mon Amy: Ce Vendredy matin 13. Feurier, à Fontainebleau.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 27. May 1600.

MON AMY, J'ay veu la lettre que Monsieur le Chancelier & vous m'avez escrite, ie trouue qu'vne semaine de temps ne sera mal employée à pouruoir à tout ce que vous me mandez. & quatre ou cinq iours de retardement à mon parlement, ne prejudicieront tant mes affaires, que ne donner ordre à cela: Je seray, Dieu aydant, demain à Paris & i'iray dîner chez Zamet où ie vous conuie: mais aduertissez-le dés ce soir & là ie parleray à vous & aduiferons ensemble de toutes choses: mon aduis est que demain du matin il soit tenu vn Conseil particulier pour le fait du retard des rentes où ie ne vous puis donner aucun aduis, seulement approuuer les resolutions que vous prendrez pour mon seruice, me confiant entierement en vostre bon mesnage, & si dans la semaine ou nous allons entrer l'on a bien pourueu à tout ce que vous me mandez ce ne sera pas peu faire, Adieu mon amy: Ce Samedy à midy vingt-septiesme May, A Verneuil.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 3. Iuin 1600.

MON AMY, Je vous fais ce mot pour vous dire que ma volonté est que vous escriuiez à ceux de ma Cour des Aydes à Rouen, qu'ils ayent à surseoir la verification de l'Édict pour les Elleus iusques à ce que i'en aye autrement ordonné, afin que celuy fait en faueur de mon Cousin le Duc de Mayenne & verifié depuis peu puisse auoir lieu comme chose que ie desire, Sur ce Dieu, &c. Ce troisieme Iuin.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny du 26. Iuin, 1600.

MON AMY, Il y a deux iours que i'ay receu la vostre à laquelle ie n'ay fait aucune responce, pour ce que ie pensois partir demain & en estre moy mesme le porteur. I'ay esté bien ayse d'auoir recognu par icelle le soin que mes seruiteurs ont de moy & l'apprehension qu'ils ont eue de mon mal & vous particulièrement; mais ie vous diray que ie vis assureé d'une chose, c'est que qui a la garde d'Israël pour soy ne doit rien craindre, que c'est luy qui iusques à icy a eu soin de moy, & qu'il me continuera encore cette mesme faueur, puis que ie ne desire viure que pour faire droict à tous & tort à personne & soulager mes peuples. I'estois resolu de partir demain matin & m'en aller coucher à Cosne pour arriuer le lendemain à Moulins, comme hier ie l'escriuis à Villeroy, mais des causes que ie vous diray m'ont retenu icy; Je partiray Mardy matin sans faute pour me rendre à Moulins Mercredy, dequoy vous vous pouuez assurer & en assurer les autres leur faisant part de celle-cy. Cependant ie vous prie de faire en sorte qu'à mon arriuee à Moulins, ie trouue tellement mes affaires ébauchées, que ie n'y séjourne que cinq ou six iours au plus pour me rendre incontinent à Lyon, où vous ferez aduancer le Regiment de mes Gardes, mes compagnies de cheuaux legers & le plus de vostre equipage que vous pourrez, afin que ie les y trouue à mon arriuee; Adieu mon amy, Ce Dimanche 26. Iuin à quatre heures du soir, à Fontaine-bleau.

Signé,

HENRY.

Lettre de la main du Roy à Monsieur de Rosny, du 11. Iuillet 1600.

MON AMY, Je seray bien ayse que vous accompagniez d'une de vos Lettres la troisieme iussion que i'enuoye à ma Cour de Parlement de Tholouze pour la verification de mon Ediét des deux Conseillers Presidiaux en Languedoc créés durant le Siege de ma Ville d'Amiens & verifié en tous mes autres Parlemens, m'estant aydé des deniers qui en sont prouenus en vne occasion si importante, ce que vous leur ferez bien entendre afin qu'ils cognoissent par ce que vous leur escrirez que c'est chose que i'affectionne, & qui n'est affectée à personne du monde que pour mon seruice, d'autant que i'ay esté aduertey que la creance qu'ils ont eue que lesdits deniers estoient destinés à d'autres effets a esté en partie causé du refus qu'ils en ont fait, Adieu mon Amy: Ce vnziesme Iuillet, A Moulins.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Rosny, du 31. Iuillet 1600.

MONSIEUR, Je n'ay peu iusques à present vous escrire aucune certitude de nostre negociation avec les Deputez de Monsieur de Sauoye, lesquels apres auoir fait au Roy la declaration de laquelle ie vous enuoye vn double, nous auoir aussi fait voir le pouuoir duquel pareillement ie vous enuoye vne copie, n'ont toutefois iamais voulu signer, & accorder les articles

que vous trouuerez avec la presente, que sous le bon plaisir de leur maistre : dauantage ils ont traité avec telle crainte principalement Roncas, qui est le dernier qui a veu le Duc, qu'ils nous ont donné plus d'occasion de croire qu'il ne veut qu'aller tirer les armes du Roy & gagner le temps & non proceder nettement en ce fait : ce qu'ayant rapporté à sa Majesté, elle a pris resolution d'auancer toutes ses forces & prouisions de guerre le plus quelle pourra afin de pouuoir choisir tel party qu'il luy plaira dont elle m'a commandé vous aduertir, ainsi que vous verrez par la lettre qu'elle vous escrit, desirant que vous donniez pareil aduis à tous ceux qui sont par delà que vous sçavez quelle à mandez & mesmes à Monsieur de Mayenne luy faisant tenir la lettre que ie vous enuoye s'ils satisfont à ce que nous leur auons demandé pour le regard de l'artillerie ils nous fourniront vingt bons canons, vnze demy canons (ils les baptisent ainsi par leurs inuentaires) trente quatre quarts de canon & enuiron quarente quatre entre-sacres, faulcons, faulconneaux, esmerillons & mousquets, ces derniers tant bons que mauuais, ainsi que vous verrez par leur inuentaire qu'ils nous ont représenté que ie n'ay eu loisir de faire doubler ; mais que ie vous reserueray. Je vous enuoye aussi la Lettre que l'Archiduc a escrite à la Boderie quand il luy a demandé les vingt mil escus de Monsieur Zamet, s'il tient ce qu'il promet par icelle vous en pourrez faire estat ; l'escriray tousiours à la Boderie qu'il l'en pourfuiue : Monsieur ces gens cy n'ont encore voulu signer les articles que ie vous enuoye sous le bon plaisir de leur maistre, ils marchent sur espines, dont ie suis tres-mal edifié : mais le Roy espere que vostre venue & vostre équipage qui arriue iournellement les fera parler franchement. Je prie Dieu, &c. De Lyon le trente-vniésme iour de Iuillet 1600.

Signé,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur le Marquis de Rosny, du 16. Aoust 1600. Contre-signée.

MON COUSIN, le viens presentement de receuoir vostre lettre escrite de Mardy dernier par laquelle i'ay veu les discours que vous à tenus le Marquis de Lulin & la responce que vous luy auez faite que i'ay trouuée tres-bonne : Je croy que ce Gentil-homme a bonne intention ; mais son Maistre s'en mocque : Monsieur de Nemours est venu icy auquel luy & l'Archeuesque de la Tarentaise ont tenu mesme langage. Je ne puis dire que ie ne veux point ouyr parler de paix ; car ie parlerois contre mon cœur, & me semble que ie ferois tort à ma reputatiõ & à mon seruice, mais ie ne veux plus estre abusé, & n'y a rien qui me puisse faire differer n'y aller l'employ de mes armes que des effets tous contraires à ceux que i'ay veus. Je l'ay dit ouuertement au Patriarche de Constantinople comme vous auez sceu par ce qui en a esté escrit à Monsieur le Chancelier qui a eu charge de le vous communiquer. Je l'ay dit aussi audit Duc de Nemours & n'auz fait plaisir d'en parler audit Marquis de Lulin, comme vous auez fait. Je suis bien d'aduis d'aduertir tous ceux qui nous doiuent venir seruir qu'ils se hastent & qu'ils ne s'arrestent pas au bruit de la paix que l'on publie expres pour cet effect, & me semble que sçachans & voyans que ie suis icy en personne ils n'ont besoin d'autre esperon. Je suis bien aysé que vous ayez assisté d'argent le Duc de

Biron vous estant en cela rencontré avec ce que ie vous en ay mandé & desire que vous acheuiez de pouruoir à ce qui luy fait besoin, en sorte qu'il ait sujet d'estre content & pour cause. Il semble veritablement que Dieu ne fauorise pas seulement mes iustes armes, mais qu'il espouente celles de mon ennemy, & n'attends plus que vostre personne & vos flustes pour le faire aller en cadence. Le Sieur de Lesdiguières estime Montmelian grandement fort, & que neantmoins nous le pourrons prendre ayans vingt canons & dequoy tirer huit mille coups; mais ie remets le tout à vostre recognoissance & à vostre soin & diligence: Je fais venir les huit qui sont à Grenoble & les cinq que vous auez fait venir de Valence, mais il faut aussi que vous fassiez aduancer ceux de Lyon le plutost que vous pourrez vous seruant pour ce faire des riuieres de Rosne & Lizere. Il faut semblablement faire aduancer tout le reste des munitions que vous auez fait voicturer de Paris: car il est du tout necessaire de haster nostre besongne cependant qu'il fait beau, que nostre ennemy est foible & fort estonné, ceux de la Ville de Chambery ayans esté sommés ont respondu de façon que ie cognois bien qu'ils n'attendent que l'on leur fasse voir le canon, ce que nous ferons si tost que vous serez icy avec vostre esquipage. Dites à Monsieur de la Guiche, qu'il s'aduance avec sa troupe & venez en diligence apres que vous aurez pourueu à ce que vous estimerez estre necessaire pour mon seruice: Priant Dieu, &c. de Barault ce seiziesme iour d'Aoust, mil six cens.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de du Roy à Monsieur le Marquis de Rosny, du 18. Aoust 1600.
Contresignée de Neuf-ville.*

MONSIEUR DE ROSNY, Ie suis venu loger icy pour auoir plutost raison de cette Ville, laquelle encor qu'elle ne vaille rien du tout, ie ne puis forcer sans canon, & partant hastez-vous de venir; car j'aurois à plaisir de vous voir commencer en ma presence à prendre possession de vostre charge par effet, & prenez la poste pour vous rendre icy au plutost, m'asseurant tant sur vostre actiue diligence & vraye affection, que vous aurez acheué de pouruoir à mes autres affaires, pour lesquelles vostre presence estoit necessaire par delà, & ne faillez d'amener vos plus entendus Commis-faires & meilleurs pointeurs en poste; d'autant que nous en auons besoin, prenant vostre chemin par Laiguebelette; car la Varenne vous dira que l'on y peut passer seurement & commodement. Faites venir aussi les Tresoriers de l'extraordinaire des guerres avec l'argent necessaire pour faire faire les monstres aux compagnies, & pouruoir aux autres despenses qui se presentent: non que ie vueille aduancer lesdites monstres plutost qu'elles doiuent estre faites, mais afin que nous ayons dequoy y satisfaire quand il sera temps; se presentant icy tous les iours plusieurs despenses auxquelles nous n'auons aucuns moyens de pouruoir sans vous: & mesme ie ne veux pas que l'on touche à l'argent que par vostre ordre. Il est necessaire de penser aussi à ce qu'il faut faire pour mes nopces, autrement nous-nous y trouuerions surpris:

Nous auons commis le Sieur de Maiffes pour en auoir le soin ; comme vous l'auiez desiré, resoluez donc avec luy ce qu'il faut faire, & luy donnez moyen de l'executer; ie sçay bien que le moins que nous y pourrons despandre sera le meilleur, ie suis apres à me seruir d'un moyen pour ce faire, que ie vous diray quand ie vous verray: toutesfois il ne faut laisser de donner ordre que les choses se fassent le plus honorablement que faire se pourra, & me semble qu'il seroit bon que ledit Sieur de Maiffes allast deuant à Marseille, pour estant sur les lieux preparer toutes choses, parlez-en avec Monsieur le Chancelier & avec ledit Sieur de Maiffes, & resoluez avec eux ce qu'ils auront à faire cela, car ie m'en fie en vous, & n'ay le loisir pour le present d'en escrire à l'un ny à l'autre: Je me remets du surplus sur ce que vous en dira de ma part ledit Sieur de la Varéne. Ayant receu la lettre que vous m'auiez écrite du quinziésme de ce mois; à laquelle il n'eschet de faire autre responce, puis que ie vous dois voir bien tost. I'ay aussi chargé ledit la Varené des lettres pour Madame de Nemours & Madamie de Guyse, afin de les faire auancer, Je desire que vostre Femme aille avec elles. Pour les Cardinaux de Joyeuse & de Gondy vous leur ferez tenir mes lettres, & leur escrirez vous mesme à tous, Priant Dieu, &c. Escrit au Camp des Fauxbourgs de Chambery le dix-huictiesme Aoust mil six cens.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à Monsieur le Marquis de Rosny du 18. Aoust 1600.

MON AMY, Je vous fais ce mot pour vous dire; suiuant ce que ie vous manday dernièrement par Fresnes, que ie veux que vous fassiez deliurer la quittance de l'Office de Conseiller en ma Cour de Parlement de Paris que fait le jeune Chauuelin, avec la dispense des quarente iours, moyennant la somme de quatre mil escus contant que l'on fera bailler au Tresorier de mes parties Casuelles, laquelle seruira bien maintenant pour mon armée; i'escris le mesme à Monsieur le Chancelier, afin que de sa part il ne fasse aucune difficulté de sceller les lettres necessaires & cette-cy n'estant à autre fin, Dieu vous ait en sa garde, Ce 18. Aoust aux Marches.

Signé,

HENRY.

Toutesfois ie ne veux en cecy rien faire qui préjudicie à ceux de la Religion, ny à ce qui leur a esté promis, mais si on ne leur fait point de tort ces quatre mil escus vous seruiron bien: car croyez que ie n'en veux rien pour moy ny pour d'autres, quoy que l'on vous ayt dit.

*Lettre du Roy à Monsieur le Marquis de Rosny, du 30. Aoust 1600.
Contresignée de Neuf-ville.*

MON COUSIN, Ne vous ébahissez pas si les commandemens que ie vous fais sont differents pour ce qui concerne vostre charge, car ils dépendent des aduis que me donnent ceux que nous estions les plus sages &

mieux entendus des affaires du pays, ainsi que vous verrez quand vous serez icy Il faut que nous ayons tout l'équipage que vous avez préparé suivant le memoire en forme d'inventaire que vous avez enuoyé à Monsieur de Villeroy pour me le faire voir. Partant donnez ordre à cela, & faites tout acheminer & conduire au port de la Gasche, ainsi que ie vous escriuis hier, & me venez trouver aujourd'huy ou cette nuit en ce lieu; car ie n'en puis partir que ie n'aye parlé à vous, pour les raisons que ie vous diray quand ie vous verray, desirant outre cela conferer avec vous de plusieurs affaires d'importance qui concernent mon service autres que celles qui regardent vos charges mais faites incessamment dépêcher ce courrier que i'enuoye à Bourg en Bresse par le chemin de Lyon, sans qu'autre que vous le sçache pour les raisons que ie vous diray: Priant Dieu, &c. Escrit au Camp Sainct Pierre d'Albigny, ce 30. Aoust 1600.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, du 8. Octobre 1600. Contre-signée.

MON COUSIN, Je ne vous verray pas si tost de deux iours comme ie pensois quand ie suis party, pour les raisons que ie vous diray quand ie vous verray, toutefois ie partiray d'icy demain & iray à Beau-fort par Fauerges, faisant estat que le Patriarche de Constantinople arriuera icy aujourd'huy avec le Secretaire du Pape nouvellement venu, mais ie me contenteray de les oïr & remettre à faire responce qui sera quand i'auray parlé à vous à Chambéry où ie le r'enuoyeray deuant; Je m'assure que vous ne perdrez pas cependant le temps, mais ie vous prie faire faire vne bonne quantité de petits gabions de trois pieds de haut seulement & de neuf pieds en diametre, pour seruir à ce que vous sçaez, sçachant bien que vous avez bonne provision de sacs, de balles de laine, de pics, de pelles & de pioches, afin de pouuoir mieux & plus seurement & diligemment aduancer nostre besongne à mon retour sans perdre plus de temps, pendant qu'il est encor beau & que le Duc de Sauoye nous laisse en repos: Je vous enuoye ce Courier expres, afin qu'il m'apporte de vos nouvelles dont ie suis en impatience; priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous conserue: de Anest le huitiesme Octobre 1600.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Responce de Monsieur de Rosny au Roy.

SIRE, J'ay receu vne lettre de vostre Majesté du huitiesme de ce mois contre-signée de Monsieur Villeroy, à tous les poincts de laquelle ie ne manquerois de travailler tant assiduellement que vostre Majesté en aura contentement. reserué pour le regard d'un seul poinct sur lequel ie me trouue bien empesché, d'autant que nonobstant que i'aye leu trois fois la lettre pour essayer de le comprendre, si faut-il que ie cōfesse mon peu d'esprit & ignorance

& recognoisse le si haut stille & profonde science de celuy qui a fait la lettre que ie n'y entends du tout rien, voire n'estime pas que vostre Majesté l'ait ainsi commandée, si ce n'est qu'ayant achepté des moutons à la Tarantaife elle ait dessein de les faire parquer; d'autant que des gabions de trois pieds de haut & neuf pieds de large ne scauroient estre bons à autre chose, surquoy attendant d'autres commandemens de vostre Majesté ou l'explication de l'escrivain: Je prie Dieu, &c. Du Touvet ce 11. Octobre.

*Lettre du Roy à Monsieur le Marquis de Rosny, du 14. Octobre 1600.
Contre-signée de Neuf-ville.*

MON COUSIN, Je ne halte pas tant les gens que vous, s'ils veulent se contenter de trois semaines ie suis d'aduis que nous les leur accordions, mais non passer outre comme voudroient ceux qui s'en meslent avec vous; partant faites les resoudre & m'aduertissez de leur responce; car si ma presence ou mes lettres vous sont necessaires pour fortifier vostre opinion vous n'en manquerez pas. Je ne vous verray pas ce matin comme i'auois promis, pour m'estre vn peu trouué mal cette nuit. I'ay dit ma volonté à ce porteur pour la vaisselle d'argent qui est à Lyon, qu'il faut faire apporter icy pour seruir le Cardinal Aldobrandin. Je prie Dieu, mon Cousin qu'il vous conferue, &c. De Chambery le 14. d'Octobre 1600.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à Mr. le Marquis de Rosny, du 19. Nouembre 1600. Contresignée.

MON COUSIN I'ay esté bien aise de scauoir par la lettre que vous m'avez escrite par le Sieur de Sainct Iulien la sortie du Chasteau de Montmelian du Comte de Brandis, l'ordre que vous avez donné à toutes choses necessaires pour cet effet, & que vous ayez mis Crequy dedans avec sa compagnie: Mais ie suis d'aduis que vous pouruoyez à munir ledit Chasteau de viures & autres choses necessaires pour la nourriture de la garnison que vous y avez establie, car en ce faisant la place ne pourra estre surprise, & en tout cas nous retirerons tousiours bien l'argent que nous aurons employé en l'achap disdits viures: Visez aussi de toute diligence pour retirer vos canons les faire embarquer & porter où nous auons aduisé, au reste i'ay quelque esperance que nous pourrons faire vn bon effet sur l'ennemy, de quoy ie me resoudray dans ce soir & vous en donneray incontinent aduis, & aussi de ce que vous aurez à faire, soit pour estre de la partie, ou pour vous en aller en Bresse: Nous auons appris par vn Espagnol qui a esté pris que les ennemis ne sont pas plus de six ou sept mil hommes en tout, & encor la plupart bizognes, mal commandez, incommodéz de viures & logez si escartez les vns des autres, qu'il est facile de leur en prester d'vne. Je vous prie de donner ordre que le regiment du Cheualier de Montmorency soit payé promptement, suiuant la môstre qui a esté faite, car les soldats s'en iront s'ils ne sont payez promptement. Je prie Dieu, &c. Escrit à Villars ce 19. Nouemb. 1600.

Signé,

HENRY.

Et plus bas,

DE NEUF-VILLE.

Vu iij

Ayans r'assemblé maintenant les recueils par nous cy-deuant faits de ce que vous auez veu, sçeu & cognu des vertus & fortunes de nostre grand Roy & de ce que nous auons aussi pû sçauoir de vos loyautez & vtilitez seruices à luy rendus, à l'aduantage & contentement de sa Majesté, de son Royaume, repos & soulagement de ses peuples, & iceux iugez assez amples pour en former vn liure, nous auons mis fin à cestuy-cy par vne apparence de grand changement, lequel nous iugions deuoir estre tel par la dernière paix faite en Sauoye & en suite solemnellement iurée à Paris & à Thurin, qui sembloit deuoir estre la fin des longues guerres, troubles, disputes & dissensions qui auoient esté entre ces deux grandes Maisons de France & d'Austriche & celles de leurs dependances. Pour la closture duquel liure nous auons estimé que vous n'auriez point desagreable ny aussi les autres qui les liront que nous y adjoustassions sept manuscrits que nous auons recouuerts depuis peu (desquels aucuns auoient desia esté imprimez, mais ne s'en trouue plus chez les Libraires) quoy que ce que nous en faisons, soit par aduancement du temps de celuy auquel ils ont esté faits & mis en lumiere, mais neantmoins ils ne laissent pas de parler en gros & en general de tout ce dont il est fait mention par tous nos recueils.

Les deux desirs du Roy qu'il dit ne vouloir pas encor dire en la page 405.

LE premier, de disposer tous les Potentats de la Chrestienté à choisir trois des diuerses sortes de Religions d'entre plusieurs qui ont quelque cours en icelle, lesquelles paroissent tellement establies, qu'il est hors d'apparence que l'vne d'icelles puisse entreprendre la destruction des deux autres, sans se mettre au mesme hezard pour elle mesme, afin d'excogiter apres des expediens conuenables & agreables à la pluralité des voix d'iceux, qui pussent estre propres pour les concilier tant equitalement, qu'elles pussent estre capables de subsister en l'Estat auquel elles se retrouuent au siecle present, sans haine, enuie ny guerre les vnes contre les autres, comme c'estoit chose qu'il estimoit assez facile si chacun vouloit bien prendre ses raisons.

Le second de faire encore conuenir tous les Potentats de la Chrestienté au choix de tels ordres & reglemens, que par iceux toutes les dominations Royales qui se voudront maintenir hereditaires & d'vne puissance absoluë sur leurs peuples conjointement, ayent agreable de se reduire à vne si fort approchante egalité de puissance, tant en force qu'en estenduë de terres & pays, que nul d'iceux par l'excez d'iceux n'entre en l'auidité d'en opprimer quelqu'un, ny l'un d'iceux en l'apprehension de le pouuoir estre de luy.

*ABBREGE' DES EXPLOICTS ET HAVTES
merueilles de HENRY le Grand, tres-victorieux & inuincible
Monarque des François.*

LA vertu & la fortune s'estant vnies en vn mesme sujet, ont acquis iustement à ce Prince tous les titres plus esleuez qui peuuent meriter vne gloire immortelle. Autant d'actions de sa personne, sont autant de

merueilles qui l'exemptent de trouuer son pareil: & autant de particularitez du cours de sa vie, autant de mysteres de la preuoyance diuine, qui reseruoit son courage pour sauuer cét Estat. Sa naissance dans les rochers plus steriles, sa nourriture toute rustique, & les exercices laborieux de sa tendre jeunesse estoient les certains fondemens que le Ciel jettoit pour rendre son esprit & son corps inuincibles. A sept ans sa qualité le tira dans le monde, où il fut esleué pres de ceux desquels son sang & ses merites luy preparent la succession. Quasi aussi-tost la faueur des armes ciuiles luy rauit son pere, esloigna sa Mere de la Cour, captiua son Oncle, défauorisa ses amis, bannit ses seruiteurs, & projeta sa destruction. Pour laquelle euit, la necessité du temps ne luy donna autre refuge que les armes des affligez, où il fut recognu Chef d'un party qui n'attendoit salut qu'en esleuant ses yeux au Ciel, & prodiguant sa vie en terres: & duquel les esperances abattues, par la perte de quatre barailles ne pouuoient se releuer que sous le bon-heur d'un genereux courage. A dix neuf ans il fut amorcé par des nopces aussi illegitimes que funestes, dont l'entrée fut la mort inopinée de sa Mere, suiuite du sang, de l'exil, & de la captiuité de luy & des siens, qu'il supporta quelque temps patiemment. Et pour euitier pis, il changea la seruitude de ses ennemis, à celle que l'on reçoit des partisans d'une faction defastreuse, goustant les ennuis & chagrins qu'esprouent les Chefs d'une guerre Ciuile; la dignité de General qu'il obtint, ne le dispensa pas des perils & des fatigues du plus simple soldat, iusques au temps que sa prudence acquit à son party quelque relasche, par le moyen d'un cinquiesme Edict de Paix. En un moment ce calme fut conuertty en orage, dont la violence fit fondre sur ses bras dix Armées Royales en moins de quatre années. A Coutras il fit craindre son nom & ses armes à ceux qui ne vouloient recognoistre son merite & sa vertu. La Tragedie dont on le faisoit l'argument, la France le Theatre, & qui auoit les Estrangers pour Auteurs, eut vne issuë effroyable par la mort de deux Princes; qui remplit le Royaume de feu, de sang, & de confusion. Le Roy desesperé, & presque pris dans Tours, fut si heureusement secouru par luy, que son seul nom releua les courages, & sa hardiesse conduisoit son Prince à la conqueste infailible de Paris, sans l'execrable parricide d'un abominable pretexte de pieté, qui le rauit à luy & aux siens. Alors les vrais François iustement desolez, & apprehendans plusieurs Tyrans au lieu d'un legitime Roy, se jetterent entre ses bras, & commettent à sa vertu la vengeance de leur Prince, & le salut de l'Estat. Neantmoins l'estonnement fut si puissant, & la fidelité si abatuë à cause de la diuersité des opinions en la Religion, que plusieurs l'abandonnerent honteusement, ayans mieux estre odieux spectateurs de la ruyne de leur Patrie, que vertueux conseruateurs du sacré nom Royal. Toutes ces traueses augmententerent sa resolution, & furent autant d'ombres mises à propos pour releuer l'esclat de sa valeur, contre laquelle toute la terre s'esmeut, & les plus Puissans de l'Europe preparent leurs armes. L'insolente obstination de ses Sujets rebelles luy fit faire autant de combats que de journées, & de Sieges que de logemens. Ils s'opposent à luy come contre un ennemy public pour l'accabler, & il s'adresse à eux comme un Pere à ses enfans pour les gagner. Dans son cabinet & dans son lit ce ne sont que regrets, des plaisirs & amertumes causées

d'infinis mescontentemens, infidelitez & pernicieux desseins qu'il descouure de moment en moment contre sa personne & contre son estat. Châque iour double combat, double victoire, l'une contre ses ennemis, l'autre contre les siens; & contre soy-mesme, vsant de prudence ou la generosité luy pouuoit porter dommage. Diépe sert d'exemple de fidelité, Arques de theatre pour éleuer sa gloire; Paris le croyant vaincu s'effroye de le voir victorieux. Il fait vne course en diuerses Prouinces pour affermir ceux qui s'ébranloient; En passant tout cede à ses armes, & vn nombre infiny de Villes prises reçoient vne heureuse esprouue de sa puissance & de sa douceur; Il retourne aussi-tost avec mesme succez & plus grande diligence pour deliurer Meulan, chassant l'armée & le Chef des ennemis qui le tenoient assiegé, lesquels vn peu apres s'estre accreus des forces d'Espagne au lieu d'effacer leur honte, augmentent sa gloire & sa renommée, luy disposant de nouveaux triomphes par la memorable bataille d'Ivry, dont le succez releua entièrement les esperances des cœurs François où il restoit quelque trace de fidelité. En suite de ce bon-heur, Vernon, Manté, Melun, & plusieurs autres places sont reduites en obeysance. Et Paris mesme le pouuoit estre (comme Chartres le fut apres) si sa bonté n'en eust craint la desolation. Pour raconter tous les exploits signalez il faudroit former vne histoire entiere. Mais en chacun d'iceux l'on voyoit des preuues suffisantes de sa conduite, de son experience, de sa diligence, de sa cōstance & de sa valeur. A Aumale il prodigue son sang pour espargner celuy des siens. Rouën reduit à l'extremité, le voit partir pour aller combattre les Estrangers qu'il met en desordre & en fuite, & s'il n'eut deféré au conseil d'autrui, la victoire en estoit entiere. Par tout où il passe les Villes prises, surprises & reduites annoncent sa puissance, sa clemence & sa foy: iamais battu, tousiours victorieux, conduit de Dieu parmi les armes, Il en est encorés assisté au milieu d'infinies trahisons parricides & attentats horribles qu'une faulxe deuotion suscitoit incessamment cōtré sa vie. Par sa vigilance & dexterité il renuerse les pernicieux desseins de ceux qui vouloient encor diuiser la France sous vn pretexte feint d'asseurer la Religion. En laquelle suiuant l'inclination vniuerselle des siens, il se fait instruire, reconnoist le Pape & est reconnu de luy pour Roy tres-Chrestien. A ce coup les cœurs timides sont fortifiez, & les yeux des plus violens desfillez cognoissent les causes iniustes dont l'on s'estoit seruy pour les tenir en rebellion. Tous les peuples & Villes de France à l'enuy l'une de l'autre cherchent des occasions de sacrifier à leur deuoir. Meaux, Lyon, Orleans & Bourges, les premieres en obeysance emportent le premier honneur, & le Roy par la prise de Paris vne gloire immortelle de sçauoir les loix & les armes, pardonner aussi bien que vaincre, poliçant en vn iour tant de peuples, & rendant la vie & la liberté aux estrangers. Les particularitez des Sieges de Laon & la Fere (que l'assiete & la qualité de la garnison rendoit comme imprenables) du voyage de la Franche-Comté, des combats de Fontaine-Françoise, de la prise de Dijon, & autres Villes de Bourgongne, de la submission de plusieurs Princes, de la reduction de Rouën, du Havre, Amiens, Abbeuille, Peronne, Poictiers, Perigueux, Tholouze, Marseille, Vienne, Valence, Troyes, Sens, Reims & autres Villes qui suiuirent leur exemple, rempliront vn iour plusieurs volumes & transporteront à ce Prince,

les Lauriers d'Alexandre, les triomphes de Cesar, & les felicitez d'Auguste. Ses paroles sont reputées des Oracles, sa domination des delices, & son gouvernement toute prudence. Il abolit les offences publiques, oublie les menées particulieres, tient vne Assemblée generale à Rouen, pouruoit par l'aduis de plusieurs au salut de tous, autorise les Edicts qui assurent le repos. Et la surprise d'Amiens au lieu de porter mal-heur par le succez, confirme l'assistance diuine, la fidelité Françoisé, le courage de son Prince & la terreur des nations Estrangeres: lesquelles estonnées de ce dernier effort, s'estiment heureuses d'obtenir la paix de luy. L'obstination de la Bretagne aecroissant ses victoires pouuoit donner des exemples de sa iustice, si les larmes des vaincus & les prières de ses amis n'eussent diuertiy son courroux. Pour donner à la France vn repos honorable, & à l'Estat ce qui luy auoit esté rauy, il porte ses armes dans les Alpes, surmonte tout ce qui s'y opposoit. Ce superbe rocher de Montmelian que les nations tenoient imprenable, s'espouuante de sa presence, s'humilie au bruit de ses canons & rend obeysance à ses volonte. Le Piedmont redoutant sa prise, le Milannois d'estre frontiere, & toute l'Italie vn si grand mouuement, implorent l'entremise du Pape, dont le respect & les prières arrestent le cours aux armes Françoises. disposent leur Prince à se contenter du sien, & donner au repos de l'Europe son iusté courroux, ses conquestes & ce qu'il y pouuoit adjouster, s'il eust suiuy son courage, sa puissance, & son bon-heur. Pour lequel rendre parfait il espouse la Princesse Marie (que le Ciel auoit destinée pour estre l'ornement d'Italie, la gloire de Florence, le lustre de sa Maison, la consolation de son mary, l'esper de la France & la tige des Rois) avec laquelle il fait son entrée à Paris. Et pensant auoir triomphé de tous les ennemis de l'Estat, il ne regardoit qu'aux moyens de récompenser les merites & la vertu de ceux qui l'auoient bien seruy, lors que l'ingratitude d'vn qu'il auoit elleué, forçant son naturel le contraingnit de liurer à la peine, celuy qu'il ne pouuoit reduire à l'amandement, donnant par le moyen d'vn seul, la crainte & l'exemple à tous. Sa vigilance resueillée par cet accident, il preuient & dissipe les mauuais desseins qui restoient encor d'iceluy; faisant seulement briller ses armes; Sedan n'en peut souffrir l'esclat, il vient deuant, les peuples tremblent, & sont reduits au desespoir. Mais enfin ils trouuent aux larmes, le salut & la paix que leurs armes & leurs temparts ne pouuoient conseruer. Ayant par ce puissant exemple confirmé les bons en obeysance, reduit les autres en deuoir, il efface toutes les marques des animositéz & violences passées, & preferant misericorde à iustice & clemence à vtilité, il reestablit par Edits solempnels les condamnez & bannis par Arrest: d'estruit des monumiens sacrez à sa memoire, d'autant qu'ils s'eleuent au diffame d'autruy. Son renon ainsi venerable acquiert si grande authorité, que ses volonte. sont des loix sacrées, & ses conseil des Oracles du Ciel: le Conclaué les respecte, l'Allemagne & Italie les honore, l'Espagne les redoute, l'Angleterre y deffere & les Pays-bas s'y soubmettent. En des conditions si honorables, il jouit de la tranquillité qu'il a donnée aux siens, au prix de son sang, & de trente cinq années de son âge, employées en des exercices si penibles & laborieux. Il fait sous son heureux Empire fleurir les lettres & les loix, reestablit par tout le commerce, & augmenter les arts & mestiers: Il institué avec prudence ces rejettons du Lys sacré, formez au Ciel

produits en terre pour la vie & pour son Estat. Sa pieté reluit en l'Eglise, sa magnificence en les ouvrages, sa liberalité en les bien-faits, sa prouidence en les Finances, son iugement au choix des hommes, son vif esprit aux réparties, son grand courage aux accidens, sa loyauté en les amis, & son equité enuers tous. Sa face Royale estant blanchie de veilles & d'experiances, les lauriers qui couronnent son chef venerable ayans pris racine dedans les armes, ont esté cueillis au champ de trois batailles rangées, de trente cinq rencontres d'armes, cent quarante combats, & trois cens Sieges de places, où tousiours son courage & son bras ont paru. Ainsi d'actions tant memorables s'accomplit cette grande renommée que l'Vniuers publie, & qui par la singuliere prouidence de Dieu le rend autheur de la paix, restaurateur de l'Estat, l'ornement de l'Eglise, l'arbitre des Chrestiens, l'exemplaire des Rois, l'espoir des nations & la splendeur des siecles, avec tant d'esclar, de triomphe & de gloire, qu'il ne deffaut plus rien à la felicité de cét inuincible Monarque, sinon qu'il plaise à Dieu le preseruer de ceux qui enuient sa vertu, qui pensent profiter à sa mort. qui apprehendent ses armes, & redoutent sa valeur. Et benir tellement le reste de sa vie & de tous ses desseins, qu'en sa vieillesse extrême, apres tant de lauriers, de palmes & d'oliues, il puisse estre receu en la beatitude eternelle: Laisant heritier de sa vertu & de sa fortune, ce genereux Dauphin, ce nourrisson de Mars, nostre ieune Cesar dont les Oracles crient, sois protecteur des loix, sois la terreur des Roys, sois l'honneur des combats, & la gloire des armes.

*Ces Lauriers paternels, ces palmes admirables,
Dont i'estrene (ô mon Roy) vostre nom glorieux
Sont presages certains que vos vertus semblables
Regiront tout le monde, & regneront aux Cieux.*



PARARELLES DE CESAR

ET DE HENRY LE GRAND.

PAR MONSEIGNEVR LE DVC DE SVLLY,

Et mises sur icelles en vers Latins par BORBONIVS.

AYANT la voix trop foible & le stile trop bas
 Pour chanter la valeur, la gloire & les combats
 De deux enfans de Mars, de Pallas & Bellonne:
 Donnez moy, ô grands Dieux! que leurs Lauriers s'entonne
 D'une muse guerriere, & les rende aussi verts,
 Que ceux desquels vos fronts furent deux fois couverts
 Par la Fille de Stix, apres tous les allarmes
 De Phlegre & de Barshos, puis qu'en effet leurs armes
 Se peuuent égaler à vos diuins exploits:
 Mais surpassans l'honneur des plus excellens Roys,
 Ils disputent entr'eux d'un genereux courage,
 A qui doit r'emporter la gloire & l'aduantage
 De clemence & douceur, & d'auoir plus dompté,
 De peuples par amour que par seuerité:
 Puis que par courtoisie ils cedent la proïesse
 L'un à l'autre, & le prix d'auoir eu plus d'adresse.
 De ruse & de conduite en ce qu'un tel mestier
 Peut faire aduantager un genereux routier.
 Mais moy en recherchant le merite & la gloire
 De ces deux grands Heros, & leur haute memoire
 L'estime qu'il se peut comme d'un mesme cours
 De leurs vies former tout semblables discours:
 Puis que de tous les Roys, que l'uniuers publie
 D'auoir par leurs vertus leur puissance establie,
 Et qui ont eu entr'eux plus de conformitez,
 Soit en heureux succez, soit en aduersitez,
 Soit en mœurs, en humeurs, en exploits militaires,
 Soit pour auoir dompté de plus fiers aduersaires,
 Soit pour auoir esté familier & courtois,
 Soit pour auoir chery les Soldats & les Loix,
 Soit pour auoir aymé tous arts, sous exercices,
 Et hay les rigueurs, le sang & les supplices:
 Nuls autres n'ont couru tant & tant de hazards,
 Que Henry quatriesme, & le Roy des Cesars:
 Ayant eu mesme entrée, & mesme issuë en terre
 Mesme honneur, mesme gloire & mesme ardeur en guerre.
 CESAR par ses vertus esgalla son bon-heur.

HENRY de tous les Roys surmonta la valeur.
 Cesar fit en son temps des choses nonpareilles;
 Et les faits de Henry sont autant de merueilles.
 Cesar fut ordonné des Cieux, & du Destin
 Pour former un Estat qui n'auroit point de fini
 Henry fut preserué par le sort favorable,
 Pour regir cét Empire à iamais perdurable.
 Cesar vint d'Eneas, & des Roys Martiens,
 Henry vint d'Enecu, & des Princes Troyens.
 Cesar n'asquit à Rome entre les sept Montagnes
 Alors que les Romains rauageoient leurs campagnes.
 Et Henry prit naissance au pied des Monts affreux,
 Alors qu'on projettoit les guerres & les feux.
 Cesar dès le berceau vid faire la pratique
 Qui changea tout l'estat de la chose Publique,
 Et Henry vit former le dessein des François
 Qui voulurent changer leur Estat & leurs Roys.
 Cesar fut façonné dès son adolescence
 Par ceux dont le party établit sa puissance:
 Et Henry par ses Roys dont la proximité,
 Luy denoit quelque iour laisser l'authorité.
 Cesar fut endurcy dès sa premiere enfance
 A porter tous travaux sans nulle impatience:
 Henry fut esleu comme un simple soldat,
 Et comme un grand Guerrier qu'on destine au combat.
 Au milieu des perils, du meurtre & du naufrage;
 C'estoit lors que Cesar monstroit plus de courage.
 Les dangers, les travaux, & les actes guerriers,
 Ont esté de Henry les esbats costumiers.
 Aussi nuls accidens des choses incertaines,
 N'effrayerent iamais ces deux grands Capitaines.
 Tous deux dans les ardeurs des partis differens
 Virent bien tost mourir leurs plus proches parens.
 Cesar voyant par tout sa faction destruite
 Deuers la Bithinie aussi tost prit la fuite;
 Et Henry cognoissant ses amys raynez,
 Se retira soudain vers les monts Pyrenez.
 Cesar de deux prisons des-engagea sa vie,
 Henry sa liberté qu'on auoit afferuie.
 Les parens de Cesar, leurs amys, leurs soldats
 Furent tous déconfits en quatre grand combats,
 Et rien ne fust resté d'une telle puissance,
 S'il n'eust lors releué leur premiere esperance.
 Henry vid ses parens quatre fois combatus,
 Sa maison presque à bas, ses amis abatus,
 Et ne fust rien resté au sang ny au merite,
 Si de ce grand Empire il n'eust pris la conduite,
 Vn Cesar un Henry, maintes fois ont remis

Vn camp que l'on croyoit vaincu des ennemis,
 Ont arraché des poings les enseignes, les dardes,
 Les piques des Soldats qui s'enfuyoient des charges
 Pour les encourager & d'un bras furieux,
 Renuerser l'ennemy presque victorieux.
 Cesar n'estant encor qu'en son adolescence
 Fut nommé Chef de part avec toute puissance:
 Henry fut d'un party General recognu
 Bien qu'il ne fut encor à vingt-ans paruenu.
 Cesar vit son beau Fils, son Fils & leurs armées,
 Contre luy se liguier, à sa perte animées,
 Henry vit contre luy ses Cousins alliez
 Avec sa belle Mere, & son Oncle liez.
 Les femmes, les ingrats, l'ambition, l'enuie,
 Despoüillerent Cesar de puissance & de vie;
 Les nopces, les ingrats, l'ambition, l'orgueil,
 Mirent la France en pleurs, & Henry au cercueil.
 Dans l'Espagne Cesar demesta plus d'affaires
 Qu'il n'en eut avec tous ses autres aduersaires;
 Et tousiours eut Henry ses peuples dépitéz
 Contre luy & la France ardemment irritéz.
 L'ambition des grands; leur hayne & leur pratique,
 Mirent contre Cesar toute la Republique,
 Henry vit contre luy son Roy mesme offensé
 Par la Ligue des grands dont il fut trauersé.
 Cesar en mesprisant toutes les choses vaines,
 Posseda des honneurs, & des grandeurs certaines,
 Et Henry rejetta tous offres de grandeur,
 Plustost que d'offencer son ame & son honneur.
 En personne Cesar fut tousiours redoutable,
 Mais les siens quelquesfois ont fait perte notable;
 Et Henry a tousiours ses ennemis domptéz,
 Mais quelques fois les siens ont esté surmontéz.
 Cesar dressa luy mesme vn vaillant Capitaine
 Qui luy porta sans cause vne immortelle hayne:
 Henry pareillement vn guerrier valeureux,
 Qui par ambition se rendit mal-heureux.
 Vn Cesar vn Henry ioignirent la prudence,
 Et l'extrême valeur avec la diligence.
 Cesar aux ennemis offroit tousiours la paix,
 A personne Henry, n'en refusa iamais.
 Cesar par ses vertus eut le peuple propice,
 Henry gaigna le cœur de son Roy par seruice.
 Cesar fit reparer d'un incroyable soin
 Les Ponts & les pauéz qui en auoient besoin;
 Et Henry fit refaire avec magnificence,
 Tous les Ponts, les pauéz & les chemins de France.
 Authun, Chartres, Beauuais se voulans reünir,

Mirent les armes bas voyans Cesar venir.
 Nanyes, Blauet, Sedan, le reste des allarmes
 Voyans marcher Henry eurent recours aux larmes.
 De Bourges, d'Alexie & d'Xelodunom
 Cesar tira son los, sa gloire, & son renom.
 Les Sieges d'Amiens, Chartres, Laon, Dreux, la Fere,
 Rendirent de Henry la fortune prospere.
 Ny Henry, ny Cesar, estans hors du danger
 Ne monstrerent iamais desir de se vanger.
 Les combats de Pharsale, Ægypte, Tapse & Munde,
 Acquirent à Cesar le triomphe du monde :
 D'Arques, Coutras, Sauuese & d'Iury les exploits,
 Acquirent à Henry les courages François.
 Cesar rendit les biens, les honneurs & la vie
 A ceux qui trop ingrats ont la sienne rauie
 Et Henry s'efforça d'obliger par bien-faits
 Plusieurs qui enuioyent la gloire de ses faits.
 Pharnasses estimant que la guerre d'Ægypte
 Seroit plus perilleuse & de plus longue suite,
 Arma de tous costez, desfit des Legions,
 Surprit la Capadoce, & d'autres regions ;
 Mais au lieu qu'il pensoit ioindre la Bythinie,
 Et le pays du Pont avec l'Armenie,
 Cesar en un moment vint, batailla, vainquit,
 Et cét Empire vain en six iours reconquit.
 Emanuel croyant que les troubles de France,
 Luy donneroient moyen d'usurper la Prouence ;
 Surprend le Marquisat, espere au Dauphiné,
 Et de se voir bien-tost un grand Roy couronné.
 Or la Paix estant faite, & usant d'artifice
 Pour retenir l'autruy sans forme de iustice,
 En un moment Henry vint, assiegea, vainquit,
 Et toute la Sauoye en deux mois il conquit.
 Aussi qui veut scauoir le mestier de la guerre,
 Marcher, loger, camper, se retrancher dans terre,
 Se deffendre, attaquer, s'adextrir aux combats,
 S'approcher pied à pied, policer des soldats,
 Fatiguer l'ennemy par veilles, par allarmes,
 Par la faim, par la soif, par finesse, & par armes,
 Qu'il soit ainsi que fut le premier des Cessars,
 Inuincible à la peine, intrepide aux hazards :
 Qu'il suiue ses desseins & ses ruses de guerre,
 Ses passages du Rhin, ses traquets d'Angleterre,
 De Ruspine & d'Hebro : ses temporisemens,
 Ses combats Germanics, & ses retranchemens,
 D'Aisne, Sembre, Tournay, Bosseduc, Theroüanes,
 D'Asparague, d'Apfus, de Marseille, de Vanes,
 De Bourges, d'Alexie, & de Corfiniom,

De Brunduze, Duras, d'Artegue, d'Vrfaon,
 Du Phare, & du Delta; sa descente à Pharsale,
 Ses traittes, ses logis pour entrer en Thessale;
 Ou bien qu'il se conforme à nostre dernier Roy,
 Qu'il suiue ses projets, qu'il imite sa foy,
 Ses resolutions en toutes entreprises,
 Ses vertus, ses labeurs, ses ruses, ses surpris,
 De Broüage, Cahors, Niort, saint Million,
 Deoze, Bourg, Louuiers, Corbie, & Argenton,
 Ses trajets de Garonne, Isle, Rosne, & Dourdongne,
 Ses combats de saint Seine, & d'Arnay en Bourgongne,
 De Chelles, de Bondis, d'Aumale, Pontarcy,
 Dieppe, Caudebec, & d'Iuetot aussi,
 Ses secours à propos, ses heureuses retraittes,
 Bref soit imitateur des choses qu'ils ont faites:
 Car Cesar & Henry ont liuré plus d'assaults,
 Rendu plus de combats, porté plus de travaux,
 Desfaits plus d'ennemis, passé plus de naufrages,
 Assiéié plus de forts, accompli plus d'ouurages,
 Et monstré plus d'esprit que Prince ny soldat
 Qui s'entremist iamais d'assaut ny de combat:
 Et qui voudroit marquer les campemens, les armes,
 Les grands retranchemens, les sieges, les alarmes,
 Que firent autres-fois ces deux fameux guerriers,
 Il en faudroit former des volumes entiers,
 Ne s'estant passé iour durant maintes années
 Sans auoir aux combats leurs cohortes menées.
 Cesar ayant deffait assez de Nations,
 Surmonté d'Empeurs, vaincu de Legions,
 Essayoit d'esleuer l'Oliue plantureuse
 Et de rendre sous luy sa Monarchie heureuse.
 Henry ayant vaincu tant de braues Soldats;
 R'emporté tant d'honneur en tant de grands combats;
 Desiroit d'establi par tout l'Agriculture
 Faire fleurir les Arts & la manufacture.
 Mais les Destins cruels, apres tant de hasards,
 D'une tragique fin rauirent ces deux Mars.
 Au temps que les Romains donnerent la puïssancé;
 A Cesar pour regir & gouverner la France,
 Elle estoit diuisée en plusieurs nations;
 Autant d'Estats formez, autant d'opinions,
 On ne voyoit Pays, Ville, Cité, Prouince,
 Qui n'eust sa Republique, ou son Roy, ou son Prince;
 Mesme les Estrangers venoient de toutes parts
 Afin de la destruire, & d'en faire des parts
 Si bien qu'il fut reduit en commençant sa guerre,
 A retrancher son camp, à se loger dans terre,

Pour recognoistre mieux la force, & les desseins
 De tant de nations & Suisses & Germain,
 Qu'il deffit tost apres avec tel aduantage
 Qu'ils perdirent l'esper, la force, & le courage.
 Lors que Henry le Grand la merueille des Roys,
 Fut estably du Ciel sur l'Empire François,
 Tout estoit reuolté, l'Estat mis en partage,
 L'on ne voyoit qu'horreur, cendre, sang & pillage,
 Mesmes les estrangers basissans sur sa mort,
 Iettoient le peuple en proye, & la Couronne au sort,
 Et n'y auoit endroit, Citer ny Ville en France,
 Qui n'eust de ses Tyrans esproué l'arrogance;
 Tellement que Henry dès ses commencemens,
 Fut contrainct de camper dans des retranchemens,
 Pour euter l'effort de ces grandes armées
 Qu'a sa destruction il voyoit animées
 Mais ayant fait sentir à leur camp sa valeur,
 Dispersé leurs soldats, mis Paris en frayeur,
 Il courut comme un foudre en quatre ou cinq Prouinces,
 Prendre Villes, Chasteaux, & en chasser les Princes,
 A tant d'euuenemens & de prosperitez,
 A tant de bons succez cy dessus recitez,
 De ces deux grands Heros les mœurs incomparables,
 Les hazards, les traueux, les vertus admirables
 Seules y ont eu part, mais aux effets suiuaus
 Les faueurs de fortune, & les Destins puissans,
 Y sont interuenus, pour calmer tant d'orages
 Appaiser tant d'esprits, changer tant de courages,
 Les porter à l'enuy pour estre des premiers
 Qui auroient recognu ces genereux guerriers,
 Car Cefar adjoignant à ses vertus aimables,
 Tant de submissions, & d'offres raisonnables,
 Acquist enfin les cœurs des peuples des Citez
 Qu'on estimoit auoir à sa perte excitez,
 Si bien qu'on vid soudain Gaule, Corse, Sardaigne,
 Italie & Sicile arborer son enseigne,
 Et reclamer son nom toutes les Legions
 Municipes, Bourgeois, Tribuns, Decurions
 Des Villes d'Arezo, Singuium & Ancone,
 Riminy, Pezaro, Calaris, Tarracone,
 Nocerre, Sulmona, Auxime, Tignium,
 Albane, Ascoly, Rome, Corfinium,
 Orchomene, Agubo, Antioche, Venouze,
 Naupacte, Callora, Amathie & Canouze,
 Rhodes, Thebes, Zama, Tharse, Orique, Calis,
 Cordube, Vallona, Callidon, Hispalis,
 Brunduze, Camerin, Huesca, Terracine,

Delphes, Langres, Authun, Metaponte, & Messine,
 Et vne infinité d'autres peuples diuers
 Qui prisoient ses vertus plus que tout l'Vniuers.
 Ayant aussi Henry fait goustter à la France
 Les solides raisons de sa iuste deffence
 L'indubitable droit de ses pretentions,
 Et la benignité de ses conditions,
 Soudain on vuid fleschir Champagne, Picardie,
 Prouence, Lyonnois, Languedoc, Normandie,
 Se ietter à l'enuy deuant luy à genous.
 Les Maires, Escheuins, Consuls & Capitous
 De Paris, Orleans, Roüen, Chaalons, Auxerre,
 Bourges, Meaux, Perigueux, Dijon, Tholouze, Berre,
 Abbe-ville, Amiens, Reims, le Hare, Monstrueil,
 Blaye, Vannes, Soissons, Rion, Cambray, Vernueil,
 Poictiers, Arles, Valence, Alby, Rhodex, Narbonne,
 Marseille, Agen, Blauet, Vienne, Carcassonne,
 Beauuais, Nantes, Dinan, Sens, Marmande, Lyon,
 Troye, Aix, saint Flour, le Puy, Pierre-fonds & Noyon.
 Or Cesar & Henry s'estans rendus en terre,
 Deux Alcides seconds, deux foudres de la guerre
 Esleuerent encor tant d'hommes genereux
 Tant de braues soldars & de Chefs valeureux
 Que l'on peut iustement adjoüter à leur gloire
 Ce qui fut fait sous eux plus digne de memoire,
 Par Sergius Galba, sur les Veragriens,
 Et par Montgomery sur les Orthesiens,
 Sur Induciomar vaincu par Labiene
 A Luçon par deux Chefs, la Nouë & Saint Estienne.
 Par Titus Sabin contre ceux de Roüan,
 En Poictou aux assauts soustenus par Rohan.
 Par le ieune Crassus combattant les Vocomtes
 Sur le mesme pays par les quatre Vicomtes,
 Par Labiene encore sur Paris & Melun,
 Sur Gorde à Castillon par Bonnes & Montbrun.
 Par Trebon assiegeant la Ville de Marsailles,
 Par Roesse à Livron où il fit des merueilles.
 Par Marcus Messala qui fit tousiours de mieux,
 Par Soissons à Courtras, le Perche & autres lieux.
 Par Fuffius sauuant plusieurs troupes deffaites,
 Par Colligny qui fit de si braues retraiçtes.
 Par Piso qui seruit en tous perils Cesar:
 Par d'Ornano courant pour Henry main hazard.
 Par Pulsie & Varan aux armes admirables,
 Par Rosny signalé de playes honorables.
 Par Sallone assiegé qui s'acquist tant de los,
 Par Bellegarde aussi dans Quillebauf enclos,
 Par Sittius qui prit Cyrthe & mainte autre Ville,

*En diuers beaux combats rendus par Longue-ville.
 Par Curion de sang & de sueur trempé,
 Vainqueur & non vaincu, s'il n'eust esté trompé:
 Par Condé grand guerrier, & vray foudre de guerre,
 A Dreux & à Iarnac pris, meurtry, mis en terre
 Par Crastin à Pharsale où il eut tant d'honneur:
 Par d'Andelot, par tout, le Cheualier sans peur,
 Par Sulpice à Chaalons conseruant la Pronince:
 Par Neuers qui maintint la Champagne à son Prince.
 Par Fabie & Canin sur les Luctoriens,
 Par la Valette aussi sur les Sauoyfiens.
 Par Valere & Brutus qui prirent plusieurs Villes:
 Par Chambaut, Chastillon, la Force, Viuans, Piles.
 Par Ciceron pressant de Cesar le retour;
 A Tholouze & à Mende aussi par Vantadour,
 Par le ieune Sylla contre le grand Pompée:
 Par Lesdiguiers lors qu'il deffit Amedée.
 Encore par Fabius contre les Poicteuins
 Et Dumnaque leur Chef avec ses Angeuins.
 Par Boüillon pres Beaumont contre le Sieur d'Amblize,
 Par Curton lors qu'il fit à Randan quitter prise.
 Par Euphanor sur mer en son premier bon-heur:
 Par Themines battant Ioyeuse à Villemeur.
 Par Sabinus encor inuesty dans le Perche:
 Par la Roche-posay lors qu'il vainquit la Guierche,
 Par Mitridate estant contre l'Ægyptien,
 Par Crequy & Pasquiers sur le Sauoyfien.
 Par Carsulenius au camp de Ptolomée;
 Par d'Aumont sur Mercœur, Dom Ioan, & leur armée.
 Par Anthoine & Piso en cent occasions
 Où ils firent merueille avec les Legions:
 Par Biron en cent lieux contre les aduersaires;
 Sur Farnese & Ferie & Dom Pietre & Contreres.
 Par Cornificius de Cesar le Questeur,
 Par Marcus Lepidus qui le fit Dictateur
 Lesquels en plusieurs lieux monstrentent leurs prouïesses,
 Acquirent à Cesar tant de grandes richesses,
 Tant d'armes, de Citez & de prouïsons,
 Que chacun redoutoit luy & ses Legions.
 Sur les Sauoyfiens par Rosny, Lesdiguiers,
 Qui prirent Montmelian, S. Michel, Charbonnieres,
 Comflans & Miolans. Et par Sully encor
 Lors qu'il acquit au Roy tant d'armes, & tant d'or,
 De poudres de Canons, & de viures en France,
 Que chacun admirait vne telle abondance,
 Et l'esprit de Henry plein de prudence & d'heur,
 Qui sceut si bien choisir vn si bon seruiteur.
 De l'Empire Romain les vastes estendues,*

Du peuple, & du Senat les haynes continuës,
 Esleuerent autant de Roys en leur Cisté
 Qu'ils en auoient aillëurs priué de Royauté :
 Et n'estant au pouuoir d'une tourbe ciuille
 De changer cant de Mars en des Bourgeois de Ville,
 Le Ciel voulut former par un soin paternel
 D'un populus confus un Empire eternal,
 Choisißant au milieu de tous ses Capitaines
 Du plus grand des Guerriers les vertus souveraines,
 Qui comme estant yssu de la race des Dieux
 Meritoit que son nom s'esleuast iusqu'aux Cieux.
 Les troubles de l'Estat, loysineté, l'enfance
 Des Roys ayant laissé empieter la France,
 Il n'y auoit moyen qu'un Prince regetté
 Peust remettre l'Estat en son autorité :
 Parquoy le Ciel voulant d'une telle Anarchie
 Repurger des François la chere Monarchie,
 Il choisit entre tous ces genereux Guerriers
 Celuy qui meritoit auoir plus de Lauriers,
 Lequel extraict d'un Roy que le Ciel fauorise,
 Pouuoit seul paruenir à si haute entreprise.
 Cesar ayant à soy tout l'Empire soumis,
 Flattoit ses Citoyens, carressoit ses amys,
 Et mettant sous le pied tout aigreur de vengeance,
 Faisoit du bien à tous, & à nul violence.
 Henry ayant acquis l'Estat à sa valeur
 Carressoit les petits, aux grands faisoit honneur,
 A tous les gens de bien estoit tousiours propice,
 Rendoit esgallement à chacun la Iustice ;
 Et ne monstra iamais desir de se vanger
 De ceux qui autresfois l'auroient pü outrager.
 Cesar n'eut pas tousiours la fortune prospere,
 Et Henry quelquesfois l'esprouua fort contraire :
 Car il se presenta plusieurs occasions,
 Ou l'effet contredict à leurs affections.
 Pres la Sembre Cesar vid son fort au pillage :
 Et Henry pres d'Heruaux perdit Camp, & bagage.
 Cesar perdit Coica, son Camp, & ses Soldats,
 Henry pres de Bassac, son Oncle, & les combats
 Cesar deuant Clermont fut contrainct quitter prise,
 Henry laissa Poictiers pour une autre entreprise.
 Cesar vit contre luy les plus grands disposez,
 Henry eut à son bien les Princes opposez.
 Cesar fut par decret déclaré aduersaire
 Et Henry eut la Cour à ses desirs contraire.
 Cesar fut des Romains & des Consuls proserit,
 Henry fut fulminé de Rome par escrit.

Rome contre Cesar banda la Republique,
 Contre Henry dans Rome on fit mainte pratique.
 Pres Gadis trois grands Chefs par leur ambition,
 Mirent eux & leur camp en desolation,
 Pres Dourlans par discord, par despit, par enuie,
 Trois Chefs furent defaits dont l'un perdit la vie,
 Pres de Nicopoly Caluinus fut deffait
 Par son impatience, & son mauuais effet,
 A Craon par discord & mauuaise conduite
 Tout fut precipité, & le camp mis en fuite.
 Pres Bragarde Cesar perdit ses Legions:
 Et Henry pres d'Auneau diuerses nations.
 Cesar pres de Duras embrassant trop d'ouirage
 Pressant trop l'ennemy receut un grand dommage
 Et Henry mesprisant de trop grands ennemis
 Pres d'Aumalle faillit d'estre en ruyne mis:
 Domitius saisit & reuolta Marseille,
 Arnantil d'Amiens eut fortune pareille.
 Le dernier des combats où Cesar s'esprouua
 Fut le plus perilleux que iamais il trouua,
 Et Henry n'eut iamais de plus chaudes allarmes
 Qu'au dernier des combats où il trempa ses armes,
 Mais Cesar & Henry par ses aduersitez
 Monstrerent qu'ils n'estoient iamais espouuentez.
 Cesar restablissant l'image & la memoire
 D'un de ses ennemis il confirma sa gloire:
 Et Henry effaçant les diffames d'autrui,
 Esleua tout autant de loüanges pour luy:
 Ainsi ces deux Cessars s'estans rendus propices
 A tous leurs Citoyens par tant de benefices,
 Estimoient les auoir tellement mesnagez
 Qu'à leur propre salut ils seroient obligez.
 Mais tant plus leurs vertus recommandoient leur vie
 Tant plus les conjurez attisoient leur enuie.
 Cesar dont la prudence & la viuacité
 Ne pouuoit compatir avec l'oïsiuete.
 Ayant fait res sentir à chacun sa clemence,
 Ses liberalitez, & sa magnificence,
 Caressé le Senat, enrichy ses soldats,
 Appresté des festins, des jeux & des combats,
 Déparry ses honneurs, esleu ses Trophées,
 Triomphé tant de fois en si peu de iournées,
 Osté le souuenir des animositez,
 Et imposé silence aux cœurs plus irritez
 Sans s'arrester l'esprit aux querelles ciuiles
 Il forma pour desseins plus grands & plus ytiles,
 De regler au Soleil le cours du Calendrier,

Retrancher le profit que faisoit l'usurier,
 Abreger les longueurs des vaines plaidoyries
 Bastir un Temple à Mars, dresser les Librairies,
 Reformier tous excez, tous luxes, tous festins,
 Reparer tous les Ponts, pauer les grands chemins,
 Desecher les Marais proche de Teracine
 Euacuer les eaux des palus de Fucine,
 Et conjoindre les Mers en faisant retrancher
 Les Isthmes qui pouuoient cet ouurage empescher
 Pour desseins de la guerre, adjouster à sa gloire
 Des Parthes indomptez la finale victoire :
 Afin de limiter sa domination
 Du fleue Thanays vers le Septentrion,
 Et deuers l'Orient du palus Meoside,
 Du Roc & lac Caspien, & de la mer Perside,
 Si que bornant ainsi de Mers & de Rochers
 Son Empire, il pensoit l'exempter de dangers ;
 Mais au lieu d'acquérir par tant de grands ouurages ;
 Et d'actes genereux, les cœurs & les courages,
 L'impaciente enuie & le despit mutin
 Qui nourrissoient les cœurs d'un poison intestin
 Ne peurent supporter ses vertus nompareilles
 N'y qu'au nom des Romains il fit tant de merueilles,
 Car vingt & trois mutins, furieux, enragez,
 Qu'en vie, honneurs, & biens il auoit obligez
 Meurtriront ce Monarque en publique audience
 Estant lors sans soupçon, sans armes, sans deffence ;
 Aussi le Ciel vangeur de ce crime inhumain
 Mit à feu & à sang tout l'Empire Romain,
 Fit couler des ruisseaux de sang parmy les Villes,
 Accabla l'Vniuers de discordes ciuiles,
 Tellement que celuy qu'ils auoient reijetté
 Fut apres comme un Dieu d'un chacun regretté.
 Henry dont les vertus n'eurent point de pareilles,
 Qui ne cessoit iamais de faire des merueilles ;
 Quoy qu'il eust restably la France en liberté,
 Fait gouster à chacun son extreme bonté,
 Comblé tous ses Estars de jeux & d'allegresses ;
 Distribué dehors & dedans ses richesses,
 Fait florir la vertu, les armes & les loix,
 Son renom immortal la gloire des François,
 Esteint le souuenir des malheurs de la France
 Et reduit tous partis à son obeyssance
 Neantmoins conuie par l'opportunitè
 Voulut pour actions dignes d'eternité,
 Reigler sur le Soleil les années suiuanes
 Moderer l'usurier sur le profit des rentes

Abreger les longueurs dont l'on use aux procez
 Moderer tous festins, tous luxes, tous excez,
 Etablir des Lecteurs, leuer des Librairies
 Reparer tous les ponts, les pavez, les voiries,
 Desseicher les marais, euacuer les eaux
 Coniindre les deux Mers faisant diuers ruisseaux
 Et couper monts & rocs avec vn tel mesnage
 Qu'on auroit admiré l'inuenteur & l'ouurage.
 Pour desseins de la guerre, il eust bien tost fait voir
 Qu'avec la volonte il auoit le pouuoir
 De surmonter l'orgueil de ce grand aduersaire
 Dont l'Etat a senty la haine hereditaire,
 D'incorporer en bref au sceptre des François
 L'Empire & la grandeur qu'il auoit autresfois,
 Reduisant derechef les nations guerrieres
 Et d'Albis & d'Isther ses antiques barrieres
 Esperant que l'honneur de tant de beaux projets
 Auquel estoit conjoinct le bien de ses sujets
 Le repos, la grandeur & la gloire de France
 Luy auroient d'un chacun acquis la bien-vueillance:
 Mais le sanglant dessein des Esprits infernaux
 Dont la premiere enuie engendra tous nos maux
 Pousserent vn Demon qui rauit nostre gloire
 Meurtrissant ce grand Roy d'eternelle memoire;
 Aussi le tout puissant comme iuste vengeur.
 Des horribles forfaits, espandra sa fureur
 Tant sur les coniurez à ce sanglant desastre
 Que sur les vrais François dont les vrais Rois sont l'Astre
 L'Ancile & le rison, en la fatalité
 Desquels seule l'Etat treuue felicité:
 Car Cesar & Henry auoient de la ieunesse
 Et de la force encore pour iindre à leur proïesse,
 Et pour rendre à iamais leurs Estats triomphans
 Lors qu'ils furent meurtris à cinquante sept ans
 Disposez de partir dans quatre ou cinq iournées
 Pour iindre au rendez vous leurs troupes ordonnées,
 Ou desia l'on voyoit marcher de toutes parts
 Les Aigles, les Drapeaux & les grands estendars,
 A la terreur desquels toute haute puissance
 Estoit preste à ceder & rendre obryssance.
 Cesar laissa Auguste en sa minorité
 Qui eut tant de courage & tant d'autorité
 Qu'il fit perir de fer, de rage & de misere
 Ceux qui s'estoient meslez du meurtre de son pere.
 Puis ayant surmonté les Princes & les Roys,
 Dompté ses nations & fait valoir ses loix.
 Il regit l'vnivers avec tant de prudence

Qu'en

Qu'en son temps l'Esnel voulut prendre naissance.
 Henry nous a laissé son fils encore mineur
 Lequel tout plein d'esprit de vertu de bon-heur
 Sera rude aux meschans aux benins debonnaire,
 Vn iour accomplira les desseins de son pere,
 Restablira les siens, les armes, & les loix
 Et l'antique grandeur de l'Empire François
 Si qu'unissant en luy la gloire & la clemence
 Le siecle d'or prendra sous son regne naissance.

FIN.



PARALELLA CESARIS ET HENRICI MAGNI.

E Gallico D. Domini Ducis Sully à Borbonio Latine reddita.

PALLADIS armigera, Bellona & Martis alumnos
 Inuictosque Duces geminos, duo fulmina belli
 Et qua clara simul, tum fortia gessit uterque
 Dum repeto, Cum lingua mihi sit tardior, ista
 Dicere qua valeat, tantorum & gesta virorum
 Et manus indocilis calamo titubante labascet:
 Eloquium mihi grande, patres concedite diuis,
 Conueniens ducibus tantis: date carmine forti
 Crinibus indomitis amborum intexere lauros;
 Lauros, qua vireant, ut qua cinxere coruscant
 Victricesque comas & bellica tempora vestra
 Territa terrigenum maduit cum sanguine Phlegra
 Obruta cumque Bathyos latuit sub mole Gyantum:
 Non etenim bello qua fortiter egit uterque
 Vestris crediderim (superi) cessura trophæis.
 At cum longè alios superent virtutibus æquis
 Reges, quos referunt monumenta vetusta decoros
 Et certent placide tantum, cui gloria cedat
 Et decus, ad veniam genij procliuus, agantque
 Inter se populos plures qui viceret alter
 Artibus innocuis potius quam Marte feroci
 Alter & illorum, post hic (urbanus uterque)
 Concedat socio palmam virtutis, & artis
 Bellica tractandi gladijs, & Marte patenti
 Ingenio ve vafro laudem sibi mutuo cedant
 Nunc ego (si nostri valeant suffragia) dicam
 Amborum paribus dignari gesta triumphis.
 Par insigne Ducum, quos de tot millibus, ardens
 Prodidit aeterna virtus in sacula fama

Terrarum Domini, dignissima nomina caelo
 Caesar & Henricus toto iam vertice surgunt.
 Sorte datos simili raptosque, ut gloria rerum
 Par status, & paribus iungit victoria fatis.
 Sic uno poterit committere pagina textu.
 Fortunam Caesar meritis ingentibus aequat.
 Henricus virtute Duces supereminet omnes.
 Rebus inauditis decorat sua tempora Caesar.
 Henrici tot facta tot & miracula credas.
 Imperium nullis fundare in secula metis
 Illi sorte datum est, & amico numine diuum.
 Hunc quoque saepe Deus violento ex hoste recepit
 Victor ut aeternum faceret tibi (Francia) regnum.
 Caesar ab Aenea se fert & origine Martis.
 Henricus se Troiano de sanguine cretum.
 Ille inter septem colles euagii infans
 Viribus agra suis cum iam prope Roma periret.
 Editus hic subter iuga formidanda Pyrenes
 Mox vidit flammam & aperta tumescere bella.
 Inter adhuc cunas, illi conuulsa moueri
 Publica res visa, & pessum status ire Quiritum.
 Huic artes iam iam puero patuere dolique
 Qui reges, regni & formam mutare parabant.
 Fœdere connubij Caesar se partibus addit
 Quarum opibus proprijs sperat munimina fatis.
 Se consanguineis Henricus regibus, olim
 Debebat vacua quorum succedere sedi.
 A teneris Caesar solitus perferre labores
 Nullius impatiens operis. Non milite vixit
 Mollius Henricus puer, & iam praelia celsis
 Concipiens animis, niuisibus durauit & aestu,
 Per medias strages, per aperta pericula, perque
 Naufragia inuictis crescebat pectore Caesar.
 Et labor, & seui semper discrimina Martis
 Henrico lusus fuerant, & certa voluptas.
 Nil dubios rerum casus horrebat uterque.
 Ambobus pater & patrui, & charissima mater
 Inter ciuilibus periere incendia flamma.
 Accisis passim rebus dubiusque salutis
 Bithynum fugit ad regem trans aquora Caesar.
 Partibus Henricus fractis ad Saxa Pyrenes.
 Seruauit vitam Caesar bis compede lapsus.
 Et libertatem, fugiens Henricus, ademptam.
 Caesaris affines, & opes & robora, clades
 Quatuor hausserunt, atque potentia tanta
 Exitio ruitura fuit, nisi Caesaris arma
 Spes instaurassent lapsas, animosque dedissent.

Et quatuor Henricus aduerso Marte propinquos
 Vidit prostratos, socios, nomenque, domumque
 Afflictam, nihil in meritis aut sanguine quicquam
 Esse super, nisi naufragij clauum ipse teneret.
 Casar & Henricus perruptas saepe phalanges
 Distectasque acies & profligata suorum.
 Agmina restituere manu, cum signa manipulis
 Eriperent, turmisque suas fugientibus hastas,
 Vnde etiam victis reuocata in pectore virtus
 Fortunaque retro victor mutante refugit.
 Delectus dux Casar adhuc florente iuuenta
 Castrorum imperio iustis & præsuit armis.
 Partibus Henricus dux est ascitus & auspex
 Quatuor ut teneri vix lustra peregerat aui.
 Arma in se generum Casar, generique clientes
 Et sobolem totam iurata capessere vidit.
 Henricus sibi cognatos insurgere, socrum
 Et patrum, rerum violato fœdere sensit.
 Connubia, ingrati, sacra, festaque, mille procellis
 Casareum petiere caput, lethumque pararunt.
 Henrico sacra, festa, ingrati, Hymeneus, amores
 Latos abruptere dies, mortemque dederunt.
 Casar in Hispanis adijc discrimina terris
 Fortuna nusquam mage consiliatus iniqua.
 Semper & insensos Henricus sensit Iberos.
 Ambitus atque odium magnatum artesque dolique
 In caput armarunt iratam Casaris urbem.
 Henricus sic est odijs agitatus acerbis
 Viderit ut patriam infestam regemque propinquum.
 Imperium Casar, dum spernit inania rerum
 Possedit solidum & certos est nactus honores.
 Henricus spreuit promissa ingentia, queis aut
 Pernicies anima aut decoris iactura subesset.
 Casar erat præsens hosti metuendus, at eius
 Legati plerumque ingentia damna tulere.
 Henricus nusquam nisi victor ab hoste recessit,
 Illius ac causam clades non una secutis.
 Te Labiene ducem magnum per Gallica bella
 Formauit Casar, quem nullo es iure perosus.
 Inter & arma virum Henricus formauerat armis
 Egregium, ni mox cæca ambitione perisset.
 Impiger & prudens & iuxta fortis vierque.
 Obtulit ille suis pacem hostibus. Iste negauit.
 Hanc nunquam patria. Plebis tulit ille fauorem.
 Hic regis meruit cui mox succederet hæres.
 Pontes atque vias ille instaurarit, at iste
 Magnifico Francis perfecit talia sumptus.
 Carnutes Hedui, se Bellouacique minant.

Casare, depositis permittunt ocyus armis.
 Nannetes, Blanium, Sedanum, face ultima belli
 Henrici ad spectu ad lachrymas fugere precesque,
 Vxelodunenses, Biturix, & Alexia, famam
 Casareis armis & nomina magna dedere.
 Carnutes, Laudunum, Amiani, Fera, Drocumque,
 Henrico auspiciis decus adiecere secundis.
 Nec bello nec pace ullam concoxit Uterque
 Vindictam. Ægyptus, Tapsus, Pharsalia, Munda
 Fecerunt victrici acie, pugnisque cruentis
 Ire triumphatum sub leges Cesaris orbem.
 Cotrasum, Ibriaca, laurus Saueuzia & Arque
 Henrico Francos & Francica scepra dederunt.
 Fortunas, vitam, cunctos, & Cesar honores
 Reddidit ingratis per quos est inde peremptus.
 Henricus plures meritis deuinxit, ademptum
 Qui decus ingenijs huic inuidere malignis.
 Pharnaces, Ægypto dum credit posse teneri
 Cesaris arma diu, legiones cadit, & amens
 Cappadocum gentem vicinaque occupat oras:
 Dumque putat Pontum Armenia, & Bithinica rura
 Iungere, Cesar adest, venit, & videt, undique vincit
 Atque die sexto regem hunc sibi subdit inanem.
 Emanuel ratus in medio se posse tumultu
 Gallorum proprijs Phocæos addere tractus:
 Iamque Sallefforum potiens Delphinica regna
 Somniat, & circum gentem spe deuorat omnem:
 Pacatis demum rebus confugit ad artes
 Et retinere astu voluit, quod Marte nequibat:
 Sed mox adueniens Henricus vicit, & Vrbes
 Allobrogum cepit gemina vix tempore Luna.
 Præterea qui vult artes ediscere belli,
 Ordine quo ducenda cohors, vbi castra locanda
 Aggere qui fossæe latus munire, vel hostem
 Conueniat vitare, laceffere, pralia forti
 Conseruisse manu, paulatim accedere, leges
 Ponere militibus, hostem consumere cura
 Peruigili, atque fame, terrore, sitique, dolisque,
 Nullius impatiens criminis atque laboris
 Cesaris insistat solers visticia primi.
 Illius, exemplo sese conformet, & astus
 Consiliumque imitetur, vt alti flumina Rheni
 Atque procul positos penetrauerit vsque Britannos
 Ruspinaque & Iberum, vt sit cunctatus, vt hosti
 Germano congressus, vt & munimina fecit
 Axona quâ Sabisque fluunt, vbi Nernius arma
 Et Morinus colit, atque Ducis cognomine sylua
 Asparagumque Apsusque & Phocæa colonia, & ora

Armorica, Veneti, Biturix, & Alexia, Brunda,
 Corfinium, Pharia, Grataeque, ac littoris vrbes
 Ausonij Illyricique, quot & Pharsalica castris
 In loca peruenit, quibus hic stationibus vsus.
 Ponat & ante oculos Henricum eiusque trophaea;
 Virtutes animumque & facta fidemque sequatur:
 Progressus, artes, indefessumque laborem:
 Vt multas astu, plures vi ceperit vrbes,
 Sammilium, Broagum, Cadurcos atque Niortum,
 Atque alias quas Pictonicis assurgere campis
 Ceuimus, & pingues ubi pandit Neustria glebas:
 Bressiaque exiguis nuper mutata Salassis,
 Sequaniciue colunt Belgae, vt dein larga Garumna
 Flumina, & ingentes in equo tranauerit amnes:
 Vt tempestiuum obsessis summiserit audax
 Auxilium, & tuto remearit castra receptu.
 Hos pariter primis ambos miretur ab annis.
 Non illis alius princeps, aliusue Monarcha
 Terrarum Dominus certamina plura peregit,
 Non miles quisquam plures numerare labores
 Euentusue queat, deiectas sapius arces,
 Sapius audaci commissarue praelia dextrâ
 Sive repellendus fuit hostis, sive petendus.
 Scribentur plenis hic iusta volumina chartis
 Narranti quoties tanti, loca commoda castris
 Quasiuere duces, aut metata aggere longo
 Munierint, quoties pulsarit machina muros:
 Cum sit nulla dies multos elapsa per annos
 Quin ducte ambobus fuerint ad bella cohortes:
 Caesar ubi multos reges & regna subegit
 Pangere felicem cupiebat pacis oliuam.
 Hostibus Henricus prostratis victor, ubique
 Arua coli, atque bonas artes florere iubebat;
 Exitus at tragicus fors & crudelis utrumque
 Sustulit. In partes varias diuisa colebat
 Gallia, delatas eius cum cepit habenas
 A patribus Caesar, nihil in commune gerebat,
 Rectores vrbs quaeque suos, prouincia quaeque
 Disunctos habuit, peregrina huc undique gentes
 Ad praedam, rerum facie inuitante, coibant.
 Principio Caesar castris pratendere vallum
 Cæpit, & Helueticos immani mole ruentes
 Et Germanorum motus speculatus, utrosque
 Contudit, & fractos rem desperare coegit.
 Sic cum caelitibus visum est imponere Francis
 Henricum regum decus immortale, duello
 Vicina raptis inter se legibus vrbes
 Ardebant, flamma & strages atque horror ubique.

Quinetiam veluti perituro principe, gentes
 Externa regnum in pradam sortemque trahebant.
 Tunc urbs cuncta suos regioque est passa Tyrannos.
 At rerum aduersis Rex immersabilis undis
 Munijt aggeribus sese, primosque minantum
 Elusit motus conjuratosque furores.
 Mox ubi prostratos disiecto milite fudit,
 Concussitque tuos terrore Lutetia muros,
 Fulminis in morem gentes irrupit & vrbes
 Et coniuratis late abstulit oppida castris.
 Caesaris Henricique istis successibus vnam
 Adscribas causam, mores utriusque benignos
 Virtutesque animi, desudatosque labores.
 At sese in partem fortuna sequentibus offert
 Quod res composita, quod tempestatibus aura
 Lenior accedens sauas placauerit iras
 Reddiditque animos hominum, & certantia passim
 Obsequia. Ingentem sibi conciliauit amorem
 Aequa petens Caesar, gentesque recepit & vrbes
 Factio quas odijs in eum flammarat acerbis.
 Quippe secuta fidem mox Gallia, Corsicus undis
 Sardinus & in medijs, Siculo dein proximus, omnes
 Ausonia gentes, alia trans aquora multa
 Gracia quas nouit, Cilicesque & tractus Orontis
 Eoa perfusus aqua, quas Bæticu late
 Aspicit in nost. is Heduique & Lingones oris.
 Vicit enim totum clementia Caesaris orbem.
 Sic Henrice tibi pro conditionibus aquis,
 Iustitiaque tua cause permota, verendis
 Francia procubuit genibus Campagnia, Neustris
 Et vicinum truci nimia Picardia Belga,
 Lugdunum, Meldæ, Biturix, Aurelia, Narbo
 Diuio, Parisij, Treca, quas undique claudit.
 Oceanus, medias aut perlabantia terras
 Aquora, Aquitani quas alluit vnda Garumnæ
 Aut Ligeris, Rhodanique fluens quas Matriona lambit
 Et Somona Oceani dum rectus in ostia fertur:
 Et quascumque sinu medio complectitur ingens
 Gallia fluminibus procul, & procul Amphitrite
 Oratum misere suos, pacemque tulere.
 Caesar & Henricus factis super æthera noti
 Ante alios reges, etiam Mauorte timendos
 Formauere duces, nec non docuere sub armis
 Tironem excubijs duroque assuescere Marti.
 Cesari accedit decori, quod Galba Veragros
 Gessit in aduersos. Henrici adiungitur ædis
 Quicquid in Orthesios est Mongomerius ausus
 Inductiomarum Labienus contudit illi.

Huic ad Luffonium pugna Lanouius acri
 Sanstephanusque merent. Illi que gesta Sabino
 Dantur in Aulercos, Huic quicquid Pictonas inter
 Sustinuit proauum dignus virtute Robanus.
 Accedunt illi que Craesus Iunior olim
 Perfecit, celsis infert dum bella Vocontis.
 Huic quod & in trepidos Comites egere Vocontos
 Quatuor. In laudes Labienus Caesaris addit
 Parisiis & Melduni feliciter acta.
 Massilia & qua tu geris obsidione Treboni.
 Quod Messala suis semper clarissimus actis
 Fuscus aut fractas seruans virtute cohortes,
 Aut Piso cunctis solitus se offerre periculis
 Amula vel dudum Varenæ & Pulvis corda
 Quicquid & obsessa mirum fecere Salona
 In Ciribam Afrorum atque alias quod Sentiis vrbes
 Curio quod sudore madens & sanguine, victor
 Haud dubie, victus nunquam sine fraude futurus.
 Crastinus inque tuis quicquid Pharsalia campis.
 Et dum Sulpitius Catalaunos protegit armis.
 Henrici canitur, quicquid Mombrunius egit
 Gordius aut pugnax, vel in ipsa Bonnius Alpe
 Vel Ræsus Liberone, per Allobrogesque Valetta.
 Quicquid Cottrasij Vnellisque Sueffio princeps.
 Colliniusue canens tutos post arma receptus.
 Ornanusque adiens tibi magna Henrice pericla,
 Rosnius & plagis corpus confossus honestis
 Inclususque Quilebouij Belagardius vnda
 Et Longavilla haud vno certamine victor,
 Condensque aliud fulmen, quem Iarnaca tellus
 Et Druyda videre capi, captumque necari:
 Quodque fuga Andelotus vir nescius atque timoris
 Et quod Campana rector Niuernius ora.
 Quicquid Chambasius, Castillio, Pila, Cubernes
 Vinantus, Ventadurius per rura Tholosa
 Et Mimatum, quod Ediguerius dum vicit Amedeum;
 Quod bellum ad montem Bullonius agmina fundens
 Amblisij, & Randane tibi Curtonus adempta
 Victor ouans prada, quod magna strage Ioeuse
 Ad Villamurium Theminius, atque Guierchi
 Ruppipofus domitor, vel terror Crequiuis ingens
 Allobrogum, paribusque micans Pasquerius armis.
 Quodque in Mercurium Daumontius, inque pauentes
 Domianui turmas, quod vel Bironus in hostem
 Mille locis, dum Dompetrum fugat atque Tauanum
 Cumque Esquillonio Contreram: quodque Sabaudis
 Rosnius in campis, nec non Esdiguerius vrbes
 Dum capiunt montem Melium, & tua sancte Michael

Mania cum Carboneria, loca cumque fluentum.
Quod iterum regno dum tantum Sullius auri
Congerit armorumque & tantum pulueris atri
In tormenta parat, tam multa cibaria condit
Francus ut externis esset metuendus in oris.
Iamque in Luctorios Fabij gesta atque Canini
Oppida qua Bruto quaque expugnata Valero
Casaris accrescunt palmis. Quod Sylla peregit
Junior in Magnum, Cicerone ubi pressus ab hoste
Casaris urgebat reditum, quod rursus in Andes
Pictonicosque Fabi gessisti, aut aquora fulcans
Euphranor, tuque Vnellis vallate Sabine.
Quod Mithridates Aegyptum dum territat armis
Aut Carsulenus Ptolomes in mollia castra
Quod Piso, quod vel Lepidus cui Caesar honorem
Dictator debet, quodque aut Antonius, aut tu
Cornifici. Quastor, quorum virtute timendus
Extulit augustum caput, ut iam Casaris impar
Subjiceret fasces apici conterritus orbis.
Romani imperij moles, discordia patrum
Et plebis, media tot Reges fecerat urbe
Quot prius externis regno spoliauerat oris.
Nec iam Roma sui compos, nec iura superbis
Plebs ultra poterat dare ciuibus: unius astra
Subjicere imperio gentem statuere ferocem
Legeruntque Ducem de tot modo ciuibus illum
Quem Divum genus & virtus super astra ferebat.
Otia, civiles motus, infantia Regum
Perdiderant sic te lacero iam Francia regno
Ut spes nulla foret, sprete moderamine regis
Lilia in antiquum renirescere posse nitorem.
Numina confusis tunc prospicientia rebus
Ecce repurgato statuunt imponere regno
Selectum de tot ducibus, cui plurima laurus
Parta manu, quem Dijs chari de semine regis
Progenitum, rerum tantarum euenta manebunt.
Iamque potens rerum Caesar non ultor acerbus
Incubuit cuiquam, cunctos bonitate merendo,
Ciuibus exegit clemens, & comis amicis.
Henricus parto per plurima vulnera regno,
Mitis erat summis pariter regnator & imis,
Iustitia custos regibus fautorque bonorum,
Non vindicta memor occulti fraude veneni
Grassata est, nulloque fides violata cruore.
Fortuna Caesar non usus ubique fauenti.
Fortunam Henricus plerumque expertus iniquam.
Castra videt Caesar direpta ad flumina Sabis.
Exiit pariter castris Henricus ad Heruas.

Amisit Cottam Caesar validasque cohortes.
 Bassaci Henricus patrum totasque phalanges.
 Gargouia Caesar muris abscessit inanis.
 Henricus Pictos alio reuocatus omisit.
 Et vidit sibi magnates insurgere Caesar.
 Henricus sibi primores obistere regni.
 Et Caesar patrum decreto dicitur hostis.
 Hostis & Henricus tota est iactatus ab aula.
 Illum proscribunt Romani & Consul uterque.
 Hunc Capitolini iaculantur fulmina patris.
 Caesaris aduersus nomen Roma induit arma.
 In caput Henrici molitur plurima Roma,
 Ambitione Duces tres Gadibus omnia perdunt,
 Discordes atra inuidia stimulisque malignis.
 Dorlani rotidem fusi, quorum occidit vnus.
 Nicopolis praeceptis Calvinus ceditur vrbe.
 Craone fuge exitioque dati sunt praepete ductu.
 Ingentem Caesar signat tibi Bragada cladem.
 Et Germanorum Henrico fert Daunia stragem.
 Dyrrachij Caesar dum confidentius hosti
 Ingruit, aduerso Martis prope concidit ictu.
 Aumalij Henricus validum dum negligit hostem
 Pene repentino perijt certamis astu.
 Massiliam Domiti capis, Arnantelle Amianam.
 Caesaris extrema sunt summa pericula Munda,
 Henrici extrema sunt summa pericula pugnae.
 Neuter at aduersis infracto pectore rebus
 Succubuit. Statuas inimici a plebe reuulsas
 Restituens Caesar nomen sibi clarius affert.
 Henricus delens aliena opprobria fama
 Laude noua uehitur cunctis sublimior astris.
 Ambo igitur post tot benefacta ingentia, ciues
 Conciliasse rati, cunctis iam iamque salutem
 Esse suam cordi, quo sese illustrior effere
 Illorum virtus, minus hoc sensere litatum
 Inuidia, inque dies magis implarabile virus.
 Impatiens Caesar lento torpere veterno
 Post mitis documenta animi, post edita sumptu
 Ludicra magnifico, & largis conuiuia mensis,
 Muneraque in plebem dispersa, & reddita forti
 Praemia militia, delinitumque Senotum.
 Post erecta trophea, suos & honoribus auctos,
 Atque triumphatum noua per spectacula mundum,
 Pacatosque animos, veterisque silentia noxa.
 Inducta, & cunctis obliuia iussa querelis:
 Iamque animo cepit maiora agitare sagaci
 Metiri ad cursum fastos & tempora Solis
 Tollerere immodicum farus, precipere lites

Gradiuò templum sacrate, ingentia plenis
 Bibliothecarum componere pulpita libris,
 Luxuria dapibusque suos præscribere fines,
 Et pontes reparare, viasque insternere saxis,
 Et Terracina iunctas siccare paludes,
 Fucinique lacus undas emittere putres,
 Et maria effossis conjungere faucibus Isthmi,
 Moliri bellum in Parthos, innictaque regnâ
 Arsacidum, veteresque nouis cumulare triumphos:
 Imperium ut Tanai sibi finiretur ad Arcton
 Auroram at versu: Meotide, Caspia claustra
 Atque pharetratos qua lambunt aquora Persas.
 Sic maria atque altos cupiens pretendere montes
 Imp' rio, & cunctis prestare immune periclis:
 Non potuit tantis crudelia pectora rebus
 Flectere, qua saui flagrantia peste veneni
 Turgidaque inuidia, tantis clarescere Romam
 Non potuere pati factis, & Casare tolli:
 Nam tres & viginti odio rabieque furentes
 Quos opibus magnis, quos & cumularat honore,
 In medio tantum Regem patremque Senatu
 Confodere truces, nudum & nil tale timentem.
 At superi vltiores ferro flammaque cruentam
 Consumpsere diu gentem, populique rebelles
 Viderunt patrio manantes sanguine riuos:
 Quemque recusarunt dominum, videre Deorum
 Adscriptum numero, & luxerunt lumine cassum.
 Henricus cui non quisquam virtute secundus,
 Sparsa per immensas cujus miracula terras
 Quamuis externis Francorum colla catenis
 Libera reddiderat, natura signa benigna
 Maxima præbuerat, regnumque impleuerat omni
 Letitia, largas intraque & sparserat extra
 Diuitias, virtute, armis, & legibus ingens
 Fuderat in cunctas decus indelebile gentes.
 Post extincta etiam ciuilibus semina belli
 Postque sibi cunctos vni parere coactos:
 Ianque opportunam ventura in tempora laudis
 Materiam naetus, moderari larga volebat
 Fœnora, mensarum luxum compescere, lites
 Tollere crescentes, metiri Sole sequentium
 Annorum spatium, Grajumque Italumque vetustor
 Bibliothecarum pluteis conquirere libros,
 Hucque professores magnis accersere donis,
 Pontes instaurare, vias insternere saxo,
 Ex siccare lacus, geminum mare iungere, sectis
 Montibus, inque vnum transire canalibus amnem
 Magna opera iussis, sic ut mirabilis esset

Author & in seros extaret fama nepotes.
 Ergo ostendisset bello se posse superbum
 Si vellet superare hostem, quem Gallia rebas
 Insultare suis, odio quasi sensit auito:
 Reddere detractas è regni corpore gentes,
 Et priscos fines, quicquid capit Albis & Ister
 Sub leges reuocare suas; ratus ista decori
 Consilij cœpta ingentes habitura fauores.
 Infernae at mentes impulso Dæmone nobis
 Hoc rapuere decus, Stygio qui pectora cultro
 Confodit tanti regis: sed rector Olympi
 Non scelus hoc immane unquam patietur inultum,
 In conjuratos iustum vomet ille furorem,
 In veros autem Gallos ancilia mittet
 Et torrem nusquam casuri pignora regni.
 Casari & Henrico vegeto sub corde calebat
 Sanguis adhuc, poterantque animis adungere robur
 Imperijsque decus, cum vita ambobus adempta
 Vix quinquaginta & septem numerantibus annos.
 Quarto castra die moturis, ire videres
 Fulgentes aquilas, & signa nitentia passim,
 Agmine quadrato toruas incedere turmas,
 Concussas late gentes terrore moueri,
 Viribus & nusquam tantis obstare paratis.
 Augustum Caesar puerili ætate reliquit
 Interfectores patris, qui vindice ferro
 Per freta perque sequens terras, violenta cœgit
 Figere tela sibi, gladioque occumbere eodem
 Quem prius insontis tinxissent sanguine patris.
 Regibus hinc domitis, & gentibus, undique leges
 Imposuit mundo, fatisque fauentibus usus
 Vsque adeo, tunc ut sese demiserit alto,
 Hoc regnante, Deus secunda in virginis aluum.
 Henricus tenera nobis ætate reliquit
 Phœnicem, cui vis animi, nativaque virtus,
 Fataque propitijs riserunt candida Parcis.
 Ille bonis aequus semper, nocuisque timendus
 Perficiet magno quondam suscepta parenti,
 Subiectumque premens armis & legibus orbem
 Restituet Franca mox pristina iura corona:
 Gloria sic vnus comes & clementia castris
 Reddet maurati felicia sacula regni.

*DISCOVRS POVR FAIRE VOIR QUE LE ROY
est mort dans les benedictions de Dieu, qui la voulurent en la jouissance
des joyes eternelles pour l'exempter de voir les desolations de ses
peuples qu'il aymoit comme ses enfans.*

POUR establir quelque espere de solide & bien fondée opinion sur les diuerses formes de bonne conduite, que vray semblablement deuroient obseruer toutes le plus grandes Puissances qui soient dans le monde, tant pour ce qui regarde leurs personnes, Estats & peuples, que mesme leurs voisins, amis, alliez & confederéz, voire ceux avec lesquels ils peuuent entrer en mauuais mesnage. Il semble estre necessaire auant toutes choses de bien sçauoir & encor mieux comprendre, que quelques grandes & puissantes que les siecles passez & le nostre ayent sçeu & veu estre ou auoir esté, quatorze principales sortes de Dominations remarquables dans le siecle present, à sçauoir celle du Turc, du Sophy, du Mogor, du Chinois, du Tartare, du Moscouite, de l'Abyssin, du Maroquin & des Maisons de France, d'Austriche, de Bretagne, de Dannemarc, de Suede, & de Pologne, si faut-il qu'elles recognoissent toutes, qu'estans quasi tousiours en quelque espede d'aersion les vns enuers les autres, selon que la proximité leur en fournit le plus de sujet, sans qu'entre tant de diuers desseins qu'ils puissent auoir formez & projettez pour cét effet, depuis vn si long temps qu'il y a qu'ils s'entre-harcelent tousiours les vns les autres, vn seul de tous les Potentats de ces grandeurs terriennes cy-dessus spécifiées, ayt peu assujerir ny raualer celuy qui luy estoit le plus en butte & opposé. Il faut bien par necessité, quel que vanité, arrogance & presumption qu'ils puissent auoir, qu'ils entrent dans cette recognoissance absolue, qu'il y a vn seul & grand Monarque Vniuersel par lequel toutes choses ont esté establies, subsistent & sont regies & gouvernées au Ciel, en terre & dans les creux abyssmes, qui est vn seul Dieu tout puissant, tout bon & tout sage, lequel par sa prouidence (& ce pour des causes qui ne sont cognues qu'à luy seul, mais icelles neantmoins tousiours equitables, quelque iugement contraire qu'en puissent faire les caprices & fantaisies humaines) les entretient dans de tels temperamens, que comme les esprits bien-heureux d'vne part & les malheureux de l'autre sont tousiours en guerre sans se pouuoir destruire les vns les autres: ainsi voyons-nous qu'entre tant de Monarques terriens dont passent mention les histoires & antiques & modernes, nul n'a peu entierement assujerir les nations que selon & suiuant les determinations & denonciations qui en auoient esté faites par l'esprit de ce grand Dieu, lequel n'ayant jamais parlé en semblables termes que de quatre Monarchies vniuerselles, apres l'aneantissement desquelles il n'est plus fait mention que de dispersions & dissipations d'Empires & formation d'vne pluralité d'autres, lesquelles s'entreguerroyeroient continuellement sans se pouuoir destruire les vnes les autres iusques à la fin des siecles que l'heritier & Fils vniue de ce grand Dieu prendroit l'Empire de l'Vniuers, toute puissance luy estant attribuée au Ciel & en la terre; Et partant peut-on conclure avec infailibilité, que tout ce qu'il y a de puissantes dominations aujourd'huy subsistantes en la terre, doiuent tenir pour indubitable, que nonobstant toutes leurs hautes aides & superbes entreprises & desseins, & les fastueux titres de Monarques vniuersels qu'ils se puissent arroger, voire iusques à celuy qui est spirituel, & qui doit empirer & les corps & les ames, si ne rassasieront-ils jamais leurs vanitez ny cupiditez, mais se trouueront tousiours puissamment contestées par d'autres, & ne remporteront tous finalement autre aduantage, voire les plus hautains & incompatibles, que d'auoir esté les fleaux de l'ire de Dieu, les executeurs de sa haute iustice, & les ministres des vengeancees que ce grand Monarque vniuersel du Ciel & de la terre aura determiné d'exercer dans le monde, à cause des mespris de sa parole & des iniquitez, ingratitudees, rebellions & violencees des puissantes nations, lors subsistées plus detraquées des voyes equitables & saintes que ne le furent jamais celles qui exciterent cette grande inondation generale pour suffoquer tous les habitans de la terre, excepté huit personnes: Ce qui fait ou peut faire bien iuger que l'on ne doit pas tenir ceux qui plus veulēt vsurper les biens d'autruy, qui possèdent les plus amples dominations, qui regnent le plus absolument & exercent le plus de rigueurs, seueritez & violences sur leur peuples, pour les plus vertueux, iustes, equitables, heureux & agreable au monarque des siecles;

Et notamment puis qu'ils est incessamment obserué & mille experience l'ont confirmé, que ceux qui ont tousiours esté & sont encore les plus esloignez de la verité, de la parole du Roydes Roys, ont incessamment esté les plus forts & robustes, les plus turbulens & audacieux, & ont possédé les plus amples & illustres estenduë de terres, Prouinces, Peuples & Nations; voire iusques là que le monde a subsisté trois mille neuf cens trente cinq années, qui n'y auoit se peut-il dire (toutes propositions estans bien gardées) la dix-milliesme partie des hommes de l'vniuers qui cognust ou récognust véritablement le vray Dieu. Et a esté encore plus effroyable de voir que cette misericordieuse Essence Diuine ayant en cette extremité des temps enuoyé son Fils vniue, qui est son bien aimé auquel il a pris tout son bon plaisir & son S. Esprit qui est la vraye amour & la charité espanuë sur les hommes, pour enseigner à toutes nations les voyes & moyens de leur salut par la seule remission des pechez, que neantmoins il y en a si peu qui suivent ses sentiers & qu'il ne se trouue pas encore maintenant après tant de faueurs, & gratuitez de ces dix mille parties l'vne qui adore & inuoke cette seule Diuine Essence distinguée en trois personnes en esprit & verité, suiuant la parole & les saintes Commandemens, tant les hommes du monde sont esgarez de leur sens & destituez de raison, pieté, societé, attrempance & justice; sur tout entre ceux qui semble estre les plus illustres, puillans & autorisez. Et pour telles causes a-t'on veu de tous les temps, comme il se void aussi tres-abondamment du nostre, qu'encor que quelque-fois ce grand Dieu eternal tout bon & tout sage & Createur del'vniuers, lequel ne trouue ailleurs que dans l'excellence de sa nature & dans l'abisme de ses misericordes & compassions, les causes de ses beneficences, gralles, & faueurs, ny ne les exerce plantureusement enuers ses creatures, que selon les intercessions & supplications de ce cher Fils, de sa dilection, nostre seul Seigneur, mediateur & Sauueur IESVS-CHRIST, lequel est assis à la dextre d'iceluy, priant incessamment en faueur de ceux pour l'expiation des pechez desquels ils s'est liuré luy mesme à la mort, appaisant par icelle l'ire & le courroux de son Père, & destournant de dessus eux par telles mediations, le cours de ses indignations & vengeance, qu'il se plaist & delecte en eux & à leur bien faire, de forte qu'en oubliant leurs rebellions, ingratitudez & des-obeyssances, Et afin de les rendre vrayement iouyssans de ses gratuitez, il a dès les premiers temps du sejour temporel des homes & de leur pelerinage en la terre, souuët suscité & enuoyé en icelle pour la bien regir, gouverner & administrer plusieurs grands, vertueux & illustres Capitaines, Roys & Empereur, tels (ainsi que nous l'apprenons par les hystoires) que Moysé, Iosué, Samuel, Dauid, Salomon, Ezéchias, Iosias, Cyrus, Auguste, Trajan, Constantin, Charlemagne & autres qui ont reformé la terre & réparé les bresches & confortés de leursturbulens deuançiers: Ainsi qu'il a fait en nos iours en la personne de nostre grand Roy Henry quatriesme, restaurateur de ce Royaume, & vray Pere de son peuple, durant le pacifique regne duquel la paix a esté donnée à toute la Chrestienté par sa singuliere prudence & debonnaireté, a fait iouyr ses peuples de toutes qualitez & conditions d'un doux repos & agreable tranquillité & de toutes les sortes de descharges, soulagemens, gracieuses Oeconomies, aisances, resiouyssances & felicittez qu'ils eussent pû desirer, lesquelles il se dispoit d'amplifier de plus en plus à l'aduenir, dont il faisoit vne tant visible demonstration, & d'en vouloir laisser les exemples & enseignemens habituels à ses enfans & successeurs, que tous peuples de toutes qualitez & conditions les estimoient deuoit estre perpetuelles, ne se pouuant imaginer par qu'els conseils, menées, pratiques, bizarreries de la fortune, accidens, desastres, armes, forces & puillances terriennes, de tant admirables prosperitez pourroient estre conuerties en desolations, amertumes, misereres, ruyues, saccagemens, depopulations & lamentables calamitez, telles que nous les auons ressenties, & qui n'ont pas apparence de deuoit bien-tost terminer; Mais, hélas nostre siecle approchant de la fin des temps predits par nostre Seigneur IESVS-CHRIST en ces termes: Prenez garde que nul ne vous seduise, car plusieurs viendront en mon nom, disant; Je suis le Christ, & en seduiront plusieurs: Vous auez à ouïr & voir des guerres & des bruits de guerre, Nations s'esleuera contre Nation, Royaume contre Royaume: Il y aura famines, mortalitez & pestilences de lieu en lieu; Ils vous liureront pour estre assigez & persecutez, vous meurtriront & ferez haïs de tous à cause de mon nom. Plusieurs aussi se scandaliseront & trahiront l'un l'autre, l'un frere liurera l'autre frere à la mort, le pere l'enfant, & s'esleueront les enfans contre les peres & les meres, les hommes mettront les mains sur vous, vous tireront deuant les Roys les Magistrats & les Gouverneurs,

& vous emprisonneront en haine de moy : Plusieurs faux Prophetes s'esleueront & en seduiront plusieurs, l'iniquité sera multipliée, la charité se refroidira ; mais qui perseuerera iusques à la fin sera sauué ; Quand donc vous verrez l'abomination de la desolation estre au lieu saint, quil l'entende ; Que ceux qui sont dans les Villes s'en fuyent aux montaignes : Mal-heur sur les femmes enceintes & qui allaicteront en ces iours là ; car il y aura plus grande tribulation qu'il n'y eut iamais au monde : Silors donc quelqu'un vous dit ; Voicy le Christ est icy, ou il est là, ne le croyez point ; car faux Christ & faux Prophetes s'esleueront & feront grands signes & miracles, voire pour seduire mesme les Esleus s'il estoit possible. Voicy donc ie vous l'ay predict, si donc l'on vous dit ; Voicy Christ est au desert, ne sortez point : Voicy Christ est es cabinets, ne le croyez point, car il viendra comme l'esclair : Et de plus, estant arriué que nonobstant tant de graces & d'enseignemens particuliers : nonobstant encore que des tous les temps de ja dis, ainsi que dans le nostre, Dieu ne se soit point laissé sans cognoissance, que tout ce qui se pouuoit cognoistre de luy a esté manifesté aux hommes, d'autant que les choses inuisibles d'iceluy, à sçauoir tât sa puissance Eternelle que sa Diuinité se voyent cōme à l'œil par la creation du monde, estans considerées en ces ourages afin de les rendre inexcusables : pour ce qu'ayans eux en leur temps & nous au nostre, cognu Dieu, ny eux ne nous ne l'auons point glorifié comme Dieu, ne luy auons point rendu graces, mais sommes deuenus vains en nos discours, & nos cœurs destituez d'intelligence ont esté remplis de tenebre par le mespris que nous auons fait de sa sainte parole : & nous disans estre sages nous sommes deuenus fols ayans changé la gloire de Dieu incorruptible, à la ressemblance & image de l'homme corruptible, la verité de la parole de Dieu en fausseté, & adoré & seruy les creatures en delaisant le Createur : à raison de quoy Dieu nous a liurez aux conuoitises de nos propres cœurs, voire à vn esprit d'estourdissement, despour uenir de tout jugement ayans esté liurez à nos affections infames, à ordures pour vilenner hommes & femmes nos propres corps, & pour commettre choses qui ne sont nullement conuenables, estans remplis de toute iniustice, pillerie, rauage, s'accagement, paillardise, auarice, mauuaisié meurtre, noise, fraudes & malignité, estant rapporteurs, detracteurs, haïssans, Dieu, injurieux orgueilleux, vanteurs, inuenteurs de maux, rebelles à Peres & à Meres, sans entendement, desloyaux, sans foy ny parole, sans affection naturelles, qui iamais n'appaisons nos haines, rancunes ny courroux ; bref, sommes sans pitié, compassion ny misericorde : A raison de quoy Dieu irrité plus qu'il ne fut onc, & voulant punir seuerement & pour longues années nos ingratitude de sobeyssances & rebellions, à voulu auant que de despoyer ses vengeancees, de retirer d'entre nous tous les principales marques & tesmoignages de ses bien-veillances & faueurs accoustumées, dont l'vne des plus insignes estoit le don precieux qu'il nous auoit fait de ce grand & admirable Heros ; le Roy Henry quatriesme tousiours Auguste pour dominer sur nous : Durant le regne duquel, par le moyen des excellentes & du tout admirables vertus que Dieu auoit mise en sa personne, nous luy auons veu produire tant de merueilles & de miracles & par ceux qui l'ont precedé ou pourront marcher apres, tant de spectres & prodiges, qu'il est certain que l'on peut dire de luy de par Dieu, ce qui a esté dit par le saint Esprit dans les sacrez cahiers de Moyse, de Dauid, de Salomon, d'Ezechias & de Iosias : Voicy le fidelle seruiteur en toute la maison de Dieu, le vray Roy esleu selon le cœur de Dieu, voicy pourtant que tu n'as point demandé de viure longuement ny richesses, ny la vie de tes ennemis, mais seulement sapience & droicture pour bien iuger mon Peuple ; voicy, ie t'ay donné vn cœur si sage & si entendu, qu'il n'y en a point eu de semblable auant toy : Voicy le Roy chery de Dieu qui n'en a point eu cy deuant de pareil à luy : Voicy, ie feray venir sur les nations mes maledictions denoncées contre ceux qui seruiront à l'œuvre de leurs mains, mais auparauant ie te recueilleray avec moy en paix & en gloire, afin que tes yeux ne voyent point les desolations & calamitez destiens. Sur l'accomplissement de laquelle dernière Prophetie ie finiray ce discours que i'auois à tenir du reste de la vie & des faits & gestes admirables de nostre grand Roy tres-debonnaire, tousiours auguste & de memoire immortelle.

REMERCIEMENT DV SIEVR DV MAURIER
à Monsieur le Duc de Sully.

ON a toujours recognu qu'il est impossible à tout homme de recevoir au besoin support & faueur plus parfaitement que par la main de celuy qui non seulement par liberalité les peut donner, mais qui par magnanimité en veut preuenir la demande. Et que le plus excellent fruit que les personnes Illustres puissent retirer de leurs prosperitez estant de bien faire aux autres hommes: Ceux aussi qui recueillent l'utilité de tels bien-faits, se doivent nommer de tout point heureux quand ils ont encor cet auantage de se pouuoir glorifier en aduoüant & nommant tout haut leurs bien-faicteurs.

Surquoy ie puis dire que nul autre à l'egal de moy n'a fait experience de cette verité, car mes années les meilleures (si en ma vieil y peut auoir eu quelque chose de bon) ayans esté semées en terre infertile, & lors que ie croyois estre réduit à n'employer l'aduenir qu'à regretter la perte du passé, lors que loyfiuete m'auoit assiegé comme pour viure en charge à moy mesme, Dieu m'a suscitè vn Protecteur pour m'en deliurer, qui de son propre mouuement a voulu mettre en œuure sa puissance, pour faire seruir d'exemple de sa bonté.

Obligation extrême en laquelle il me prend bien de ce que ma condition ne luy pouuant rien du tout retribuer, il eschet aussi que la sienne n'en a que faire; Et que ce bien-fait excelle d'autant plus en prix & grandeur, que celuy qui la conferé, tout le monde en ayant la cognoissance, il n'en veut ny peut recevoir aucune vtile recognoissance.

Enquoy ie me verrois condamné d'en mourir ingrat si ie ne sçauois qu'il se contentera de mon inclination & deuoir à n'en estre pas, & destres-humbles graces que ie luy en rendray toute ma vie, plus avec le sentiment de mon ame & le silence d'un bon cœur, qu'avec les paroles de ma bouche: le sujet estant aussi grand de viure en la meditation continuelle d'un tel excez de faueur, que le moyen impossible de suffisamment l'exprimer.

Aussi tout lieu, tout moment, toute action, me ramenteuront cette grace dont le contentement m'est tellement acreu par la qualité de celuy qui me l'a conferé, que d'en estre obligé à vne telle personne, surpassera tousiours de beaucoup l'utilité, bien que très-grande qui m'en pourra reuenir.

Car i'ay l'honneur d'auoir pour creancier celuy dont l'extraction est egale aux plus anciens, dont l'amè est comblé de sagesse & prudence en vn corps tout plain de vigueur, dont la conduite est admirable en toute sortes d'actions: Qui a la conscience, la sciencè & la pieté singuliere, l'eloquence conuenable à choses grandes, non affectée ny recherchée, mais naïue, vigoureuse & qui poursuit courageusement son intention, la plume encor plus faconde que la bouche, le courage franc, ennemy déclaré de toute adulation & dissimulation: l'Esprit temperant, es choses apres lesquelles les conuoitises des autres haletent incessamment: Prompt à se bien resoudre, constant en ses resolutions, immobile en ce qu'il s'est proposé pour l'utilité publique, que les corruptions du siecle n'ont peu difformer & qui travaille le plus en son siecle à reformer les abus de long temps glissez au plus bel Estat de l'Europe, Seul suffisant d'embrasser les sollicitudes vniuerselles d'un si grand Royaume, & du Chaos infiny dont les affaires estoient embrouillées, en retirer la lumiere & l'ordre que nous y voyons: Seul capable de l'entretenir comme de l'auoir estably; Et qui plus est recognu pour tel, non seulement par ceux qui l'honorent pour la valeur de son merite, mais par ceux mesmes qui portent enuie au bon heur de sa vertu.

Qui possède toutes les trois sortes de biens que l'homme peut auoir, de l'Ame, du Corps & de la Fortune. L'Ame accompagnée de toutes les qualitez qui la peuuent rendre recommandable imbuë des plus belles sciences, nourrie dans les experiences des plus dignes & fameuses actions, composée d'armonie & d'ordre, qui a sçeu non moins bien inuenter, qu'heureusement appliquer les remedes conuenables aux languieurs de sa patrie. Le Corps impatient d'oisuete, patient de travail, infatigable & iouissant d'une santé qui n'est iamais alterée que pour auoir eu plus de soin de celle de l'Estat que de la sienne propre. Quant à la fortune, s'il est permis d'vser de ce nom, si la trouuée si favorable & elle en sa personne vn si digne sujet, qu'en luy departant

du sien, elle ne s'est point monstrée fortune, mais industrie, donnant les récompenses aux vertus & les honneurs aux merites: Vertus & merites qui ont precedé, honneurs & récompenses qui ont suivy, plutost comme des marques de ce qui luy estoit deu, que de ce qu'il a desiré, se reputant tousiours suffisamment vtile à soy-mesme, par l'estre à bon escient au Public.

Et ce Public en combien de pars le faudroit-il diuiser? qui voudroit examiner le profit que depuis dix ans il tire continuellement de sa direction? n'y ayant ordre ny police où il ay touché, que son industrie & capacité ny reluisent: Aussi le Roy considerant vntel merite l'a esleué en ce haut degré pour esclaire par tout, & l'y maintient avec le secours de la mesme vertu qui luy a frayé le chemin à cette honorable grandeur; jugeant que les Palmes & les Lauriers qu'il s'est acquis par ses trauaux de guerre ne pouuoient estre decorez de fleuron plus noble pour sa gloire, ny mesmes afleurez par colonne plus solide qu'en faisant eslection d'vntel personnage, si l'on doit nommer eslection d'auoir pris ce qui estoit vnique.

En suite de quoy pour l'honorer d'auantage il veut l'affermir en autorité proche de la sienne, comme vn seruiteur aliéné de tous desseins particuliers, incessamment actif & vigilant à l'accroissement & conseruation de la grandeur de son Maistre, qui dans le milieu des mœurs deprauées, des humeurs corrompues & des contagions du temps, le trouue tousiours envelopé d'vne bonne conscience.

De là procedé que nul artifice n'y esloignement ne peut empescher que la memoire & l'image de son integrité ne luy soient tousiours presentes, & si la calornie à quelques fois eul' audace de l'attaquer, en le voulant mordre elle s'est rompu les dents; Sa fidelité qui ne peut iamais descendre de sa gloire, demeurée ferme au dessus de sa peine, estant tousiours ressortie plus belle du feu qui l'a esprouée.

Et de fait, qui a veu quelqu'autre homme aller plus droit à la vertu, la poiétrine & les bras ouuerts & de quiles alleures soient tellement compassées en des chemins si difficiles? Qui tenit mieux son cœur en ses propres mains pour le rendre inuincible aux choses qui terrassent les plus hardis, & faire teste à tant de conuoitises armées? Qui desnoüer si bien & promptement les plus notables difficultez des affaires? Qui trauailler plus opiniastrément pour seruir à plus d'vne posterité, & laisser des marques de son gouuernement profitables d'âge en âge, dignes aussi d'estre recognuës durant plus d'vn siecle? Erigeant par ce moyen à soy mesme vn nombre infiny de statuës, que les injures des hommes & des temps ne pourront iamais abbatre.

Quel autre encor reçoit plus volontiers les adjournemens ordinaires que le trauail luy donne? qui comparoist si gayement pour y respondre & satisfaire? Quel autre des grands qui ont vescu & qui vivent, s'est mieux empesché d'estre amadoué par les flatteurs, ny pipé par le mensonge, ayant conuertiy en costume de les detester, & de marcher au trauers de tous empeschemens tousiours droit à la verité? Qui descouure plus hardiment ses pensées à Dieu & aux hommes, vivant en son particulier comme deuant les yeux d'vn chacun, se redoutant soy-mesme plus que tout le reste du monde? Qui s'est peu si bien familiariser avec la vertu iusques à la conuertir en soy cōme vne teinture dont il s'est tellement imbu, que deormais il ne scauroit prendre vne autre couleur ayant par ce moyen l'ame nette de tout ce qui la pourroit faire rougir ou la contrister.

Qui s'est mieux esproué soy-mesme es prosperitez & aduersitez sans iamais s'estre enlé de celles-là, ny esperdu de celles-cy? Car quand il a veu toutes choses luy reussir à souhait & les dignitez comme à l'eny le poursuiure & sentasser sur luy, elles ne luy ont seruy qu'à s'humilier deuant celuy qui les luy departoit, & s'abaillant en soy-mesme n'a esleué ses yeux ny son cœur que pour cognoistre l'origine d'ou elles procedent & le recognoistre enuers l'Estat. Regardant tousiours ces faueurs comme fragiles & caduques, reputant au reste infiniment plus precieux les bons moyens & les parties avec lesquelles il est paruenü à ses graces que les graces mesmes; Disant tousiours ce qui mest prouenu de la bonté de mon Prince & de mes seruites peut bien diminuer: Mais le desir de meriter de plus en plus les effets de celle-là, & de luy continuer fidellement ceux-cy, ne peut, sinon tousiours augmenter: Aussi la plus exquisite recompense que ie m'en soy promise est celle que ie receuray de moy mesme, en me ramenteuant sans intermission l'heur d'auoir pü si long-temps, avec la volonté de viure iusques à ma fin de plus en plus vtile à ma Patrie & à mon Roy.

Si les afflictions du monde, si mesmes les funerailles de ses propres enfans sont venues

pour troubler son contentement, elles l'ont esmeu à la proportion d'un bon naturel qui ne peut estre indolent en chose si sensible: mais neantmoins avec la mesme grandeur de courage tesmoignée, dans les batailles, il est demeuré victorieux de tels assauts, recognoissant tels accidens comme les plus certains appennages de cette vie, & s'y appropriaient comme à ce qui en est le plus inseparable.

De trois Fils il en a perdu vn, mais il n'est pas perdu; car Dieu a voulu prendre cette partie de luy pour sanctifier de plus ce qui reste de la masse: Et a voulu luy en la laisser encore dauantage, n'en retirant qu'un, luy en laissant deux, & ses deux les plus propres, soit à le faire comme reuiure de nouveau dans l'un tout esleué, & dans l'autre plus tendre, veoir naistre des semences de vertus pour le Fils, qui sont autant d'espoirs & de felicités pour le Pere. Deux Fils en somme qui luy font voir en sa Maison des fructs desja meurs & d'autres qui meurissent, pour estre de garde, & confits en la réputation de l'arbre qui les a produits & dans la leur mesme, en bonne odeur à toute la posterité.

Heureux certes infiniment, non tant pour estre vssus de si noble Sang ny pour auoir en main de quoy prouuer vne si longue suite d'illustres Predecesseurs, que nuls autres ne peuent remonter avec tesmoignages plus certain à leur premiere source; Car il n'y a point eu d'industrie en eux pour naystre de là: Mais bien en ce qu'ils sont capables d'estre nourris en limitation de tant de vertus domestiques, résidentes en celuy qui par elle esclaire tout ce qui la precedé & qu'il le suiura.

Car en quelque part qu'ils se tournent, ils verront des images viues des actions de leur Pere, bien fortuné d'auoir eu telle part en la creance de son Roy, qui luy a commis la principale conduite de son Estat; Mais plus encor de pouuoir si dignement fournir cette carrière; de preuoir les inconueniens avec tant de certitude, d'y pouruoir avec des remedes si salutaires, de faire iouër les principaux ressorts d'un si grand Royaume avec telle adresse & facilité, ayant son ame actiue, comme celuy qui la formée, à l'entretenement de l'ordre qu'il a estably & par l'accroissement de ses seruices recourant de plus en plus la partie augmentée.

D'où vient que personne aujourd'huy ne s'enquiert des causes de sa faueur comme on a fait de quelques autres es regnes precedens, chacun ayant la curiosité tendue pour scauoir avec quels moyens & par quels charmes ils auoient si puissamment attiré sur eux la bien-veillance des Roys; Car il n'y a celuy (si la passion ne luy a troublé les sens, & creué les yeux) qui n'aduocé que les moyens dont cettuy-cy à charmé le nostre, sont des seruices laborieux, assidus, continuez, par l'vtilité desquels on est obligé de faire comparaisson du temps auquel il les a commenez, avec l'Estat present: Le reestablishement des affaires prouuant visiblement qu'en cette personné le Roy possedoit vn grand tresor caché qui s'est decouvert lors du commencement de son administration, & qui à veuë d'œil augmente avec les progres d'icelle; des aduantages de laquelle tout ce qui se peut dire, quand bien il surpasseroit la creance, ne scauroit neantmoins egaler la verité.

On scait qu'il y a iouissours eu gens assez clair-voyants pour remarquer quel Estat chanceloit, assez craintifs pour dire qu'il alloit tomber, mais nul approchant de cettuy-cy pour y donner quelque sostenement, estans les autres pareils à ceux qui scauent bien moucher vne lampe, mais qui n'ont (point comme luy) d'huile pour y mettre. Aucuns plus hardis ont voulu s'approcher du timon, plutost par ambition de le manier, que par science de le conduire, pensans estre deuenus bons pilotes pour auoir seulement veu forces Cartes Marine; Mais aussi tost que la mer s'est enléé que les vents se sont renforcez, la teste leur a tourné, le cœur leur a failly, & au lieu de conduire les affaires, elles les ont emportez du costé ou le vaisseau panchoit desia pour le faire verser. Ce qui fut aduenü si l'experience ne nous eust appris qu'il appartenoit seulement à ce courage si releué de gouverner la barque & la conduire droite au trauers des vagues ayant cela de particulier & de propre qu'il scait entreprendre, non ce qui est facile, mais bien faciliter tout ce qu'il entreprend pour difficile qu'il soit.

Enquoy neantmoins la gloire qu'il reçoit de le pouuoir seul, est conuertie en apprehension pour nous, de ce que la mesme responce faite autres-fois à vn Empereur qui se vançoit d'auoir le plus magnifique Pauillon du monde, peut conuenir à nostre Roy, quand à bon droit il exagere le prix de cét incomparable seruiteur; à scauoir, qu'en cette espee de richesse il est pauvre; d'autant que s'il venoit à luy defaillir, il n'en pourroit iamais recouurer de pareil, estant bien recognu qu'avec luy la conduite des affaires perdroit la meilleure part de sa vie.

Verité qui force les langues meldisantes & les plus mal contents esprits à se taire pour acquiescer à la raison, approuuans enfin la rigueur, ou plustost la necessaire vigueur avec laquelle il a contenu traiter les maladies de l'Etat, & recognoissans de bonne foy que l'on n'a iamais peu guerir vn corps plein d'apostumes & d'viceres sans l'usage du cautere & du razer, par consequent aussi sans faire etier le patient, lequel à plus de matiere de se resiouir en comparant ses cicatrices avec ses playes, qu'il n'a de grace à blasmer celuy qui s'est plustost obstiné à le guerir, qu'amusé à le flatter.

Or celuy qui a peu, voulu & fait toutes ces choses, m'a tant honoré de vouloir aussi que ie luy fusse debiteur de mon bien estre, n'a point dedaigné d'abaisser son soin & sa main iusques à moy, en vn temps & avec des circonstances qui encherissent iusques à vn prix inestimable son bien fait, duquel il ne luy reuiet autre chose, sinon que ce rayon de sa faueur, à dautant meilleure grace qu'il l'a fait penetrer en vn lieu plus obscur.

I'en viuray donc depositaire, pour le garder aussi long-temps & cherement que ma propre vie, & me donner à luy moy mesmes tout entier, bien qu'inutile; esperant de la generosité qu'il agreera autant de receuoir de moy chose si petite, comme il prend plaisir à me donner les grandes, puis qu'au destroit de ma condition ie n'ay rien de meilleur pour luy retribuer, & qu'il faudroit trop de temps, de moyens, de prosperitez & de vertus pour le recognoistre dignement.

Ce que regretant estre trop profond au dessous de ma capacité, & trop haut au dessus de mon esperance, ie feray de ce benefice tout ce que ie puis; qui est de le faire viure aussi-longtemps en moy que moy mesme, le logeant bien auant dans mon coeur, qui ne perdra non plus la marque de recognoissant, bien qu'impuissant de l'estre en effet, que le feu perd sa force, quand il rencontre vne matiere qui ne peut brusler.

Afin qu'en me chargeant du perpetuel sentiment de ce bien, ie puisse au moins estre deschargé du crime des crimes, qui est l'ingratitude, laquelle ayant en foy les semences de toutes sortes de meschancetez a pour iuste supplice la hayne de tout le monde. Et pour m'en exempter ie remueray si souuent en mon ame cette grace qu'elle ne pourra iamais estre desrobée de ma memoire, ou elle residera neantmoins de telle sorte, qu'elle sera tousiours transparente à chacun par ma propre confession. Me consolant dans le desespoir de la pouuoir recognoistre, en l'immuable resolution de la publier, comme ie dois tout le reste de ma vie, de laquelle il s'est acquis le tres-humble & tres-fidelle seruice en qualité de Domaine inalienable pour luy & les siens, tant que Dieu me fera la grace de n'estre point aliéné de moy meisme.

PANEGIRIQUE A MONSIEIGNEUR le Duc de Sully, Pair de France.

Par HIEROSME de BENEVENT, General des Finances en Berry.

MONSIEIGNEUR,

C'est pecher contre le Public que de taire la vertu des hommes illustres, c'est luy enuier le bien de les honorer & le bon-heur de les ensuiure: Car rien ne les conuictant à l'vn que la cognoissance de leur merite, & à l'autre que l'esclat de leur gloire, & le prix de leur honneur. A cette occasion les Atheniens erigeoient des Statues aux grands personnages & grauoient au dessous leurs gestes plus signalez, & au dessus ces mots; *Si vous faites de mesme, vous serez de mesme*: Pour cette cause les Romains ordonnoient des triomphes aux vainqueurs, ou la face peinte de vermillon, montez sur vn Char triomphant, suivis des Prestres, du Senat & du peuple, ils s'en alloient au Capitole rendre grace aux Dieux del'heureuse yssue de leurs desseins. Les vns & les autres croyoient que la gloire & l'honneur estans les elemens de la Vertu, la veuë de ses bronzes & magnificences Publiques admonestoient le Peuple d'honorer les hommes vertueux, & d'imiter leurs belles actions. C'est donc offenser le Public que d'en supprimer la memoire, puis que la faire reuiure, & par maniere de dire,

la rappeler du tombeau de l'oubly, c'est leur esleuer des Statuës plus durables que celles des Atheniens, taillez de la main de l'immortalité, qui ne craignent ny la rouille des ans ny les iniures du Ciel, qui n'ont point d'autres niches que la souuenance des hommes, & qui en mesme temps se voyent de tous les coins de la terre, c'est leur donner des triomphes plus celebres que ceux des Romains qui les expoient à la vœue non d'un Peuple ou d'une Prouince, mais de tout le monde: triomphes où le temps & l'oubly marchent au rang des vaincus, & où la gloire & l'honneur accompagnent les vainqueurs au Temple de memoire, afin d'y grauer leur noms dans les marbres de l'Eternité. Ainsi pour ne tomber en cette faute, & ne manquer au Public en ce peu que ie puis, ie fais icy comme les Cosmographes, ie comprends le monde de vos perfections dans la carte de ce discours. Ce n'est point que i'estime pouuoir rien adiouster à vostre gloire: le sçay que les couleurs de ma Rhetorique sont trop mornes pour la releuer, l'or de mes paroles trop bas pour l'enrichir: bref ie sçay que vostre gloire ressemble à la mer; qu'elle ne peut croistre quelques torrens d'éloges & de louanges qui se respandent dans son abisme. L'esmail d'un pré semond le Paon à desployer ses ailles, & estaler le Printemps de ses plumes, le calme des ondes inuite à faire voile, mesme celuy qui ne les a iamais esprouées; principalement lors qu'en sa présence le vent empoupe quelque vaisseau qui cingle legerement & fend les eaux de droit fil: les objets esmouuent les puissances, & lors qu'il se presente quelque beau sujet, c'est n'auoir point de langue que de se taire, encores que les grandes choses s'admirent plustost qu'elles ne se racontent.

Les Peintres qui tirent au vif recherchent seulement les principaux traits du visage, comme ceux qui figurent mieux le naturel des hommes. Lors qu'Homere ce grand Peintre de Nature décrit quelqu'un des Dieux ou des Heros, il remarque seulement quelque partie de leur corps excellente en beauté, quelque piece de leur har-nois qui leur est particuliere, ou quelqu'un de leurs faits les plus renommez: Je fais le mesme, ie represente icy quelques traits de vos belles actions esquelles paroist comme une image emprainte de vostre vertu: Je vous esleue une Statuë qui porte sur le front quelques marques de vostre merite: Celles qu'on crigeoit aux vainqueurs des jeux Olympiques ne deuoient excéder leur grandeur, autrement on les abbatoit: celle que ie vous esleue icy fera plustost moindre que trop grande; quelque quelle soit, elle parle & enseigne à tous les preceptes de la vertu: Elle est l'Echo de la voix Publique, elle redit les dernieres paroles d'un nombre infiny de gens d'honneur qui vous louent disans que c'est sur les ailles de vostre merite que vous estes voilé au sommet des dignitez où vous estes aujourd'huy, que vous auez semé deuant que de recevoir, combattu deuant que de vaincre, vaincu deuant que de triompher: bref, que vous estes entré au Temple de l'Honneur par celuy de la Vertu sans immoler à la Fortune. N'ay peut-estre eu moins que pas un autre, l'honneur de vous approcher & d'estre esclairé des rayons de vostre gloire: neantmoins ils ont esté si clairs & si penetrans qu'ils sont venus iusques à moy, m'ont ouuert les yeux & m'ont fait voir en vous un nombre infiny de perfections, voire toutes celles qui peuvent rendre un homme accompli de tout point, heureux pour soy & admirable à tout le reste. Ils m'ont fait voir que l'Axiome des Philosophes est bien veritable, que l'agent naturel produit toujours son semblable que le fort engendre le fort, que le Lieure craintif ne procedé point du Lyô genereux, ny la timide Colombe de l'Aigle magnanime: Car de mesme que tous ceux de la maison de Bethune, vos Ayeuls, vous auez toujours esté porté aux choses grandes & hautes, de sorte que depuis vostre naissance elles ont esté le seul objet de vos pensées, le but de vos desseins, le ressort de vos actions, l'esperance de vos desirs & le fel de tous vos contentemens.

Les Romains qui furent autre-fois les plus grands politiques du monde, & qui conseruent tous les esguillons de la vertu, mettoient les Statues de leurs ancestres les plus illustres & qui en leur temps auoient esté l'honneur de leurs familles, parmi celles de leurs Dieux tutelaires & domestiques, ils les couronnoient de fleurs es Fêtes & solemnitez Publiques & les portoient en leurs conuois & pompes funebres. Cette remembrance renouuelloit à leurs successeurs, la memoire de leurs beaux faits & les inuitoit à les ensuivre: La reputation de vos ancestres a fait le mesme en vous, elle a esté comme un relief de leurs vertus qui vous en a rafraichy le souuenir & vous a conuie de les imiter. De quels desirs d'honneur n'a point allumé vostre ame, la gloire de cét Aduoué d'Arras, ce Robert de Bethune, qui pour l'heureuse memoire des deux Roberts

de Bethune ses pere & Ayeul, fut choisi par ceux d'Artois pour leur protecteur. De quelle genereuse ardeur n'a point espris vostre courage le zele d'un Jacques de Bethune, Eueque de Cambray, qui se croisa contre les Albigeois? De quelle deuote affection n'a point esmeu vostre cœur la pieté de Jean de Bethune Abbé d'Anchin pres Valenciennes, dont (s'il y a rien d'esgal à la gloire des bien-heureux) la memoire n'est moins triomphante sur la terre, que l'ame est glorieuse au Ciel, puis que ses os sont gardez & reuevez comme reliques d'un Saint Athlete de la foy? De quelles pointes de generosité n'a point animé vostre valeur, la victoire que Robert de Bethune remporta sur les infideles en la mer de Leuant? Si outre la bonté de vostre nature qu'elle cause exterieure à peu prouigner en vous l'amour de la vertu? certes ça esté le renom de ces anciens Comtes de Flandres yssus de la Maison de Bethune, qui firent sentir aux infideles les effets de leur prudence, le trenchant de leur espée, la pointe de leur lance, la pesanteur de leurs masses, bref, qui remplirent tout l'Orient du bruit de leurs prouesses; Ainsi la valeur d'Achille seruit d'esguillon à Pyrrhe son Fils, les hauts faits de Philippe de Macedoine enflerent le courage d'Alexandre, les Lauriers de Scipion dit le Majeur, firent enuie à l'autre Scipion, & les trophées du grand Cesar furent le motif des victoires d'Auguste.

La Noblesse du sang est vne semence de vertu qui germe en la personne des successeurs, s'ils la cultiuent & de leur part y contribuent ce qu'ils doiuent: vous l'avez bien reconnu, vous avez jugé que la reputation de vos Ayeuls estoit vne vieille souche, sur laquelle vous deuez enter de nouueaux greffes de gloire & d'honneur, vn antique qu'il falloit redorer de vos merites, vn Diamant qu'il vous auoient laissé pour le remettre en œuvre, & enrichir de l'esmail de vos beaux faits. Si vous avez eu cette opinion, si vous avez creu que vous n'auiez aucune part à leur gloire si vous n'entriez en possession d'icelle par quelque bel acte: si vous avez estimé que ce n'estoit pas assez que les archives qui se trouuent en plusieurs endroits des Pays-bas: les traditions de Pere en Fils, bref, la voix de toute l'Europe tesmoignassent que vous estiez yssu du sang des Bethunes, si par les effets vous ne confirmiez cette verité, vous avez aussi fait paroistre par vos actions qu'ils n'ont moins d'honneur de reuiure aujourdhuy en vostre personne, & d'y voir res fleurir leurs vertus & leur nom, que vous avez eu de bon-heur d'estre sorti de leur Maison, & d'auoir eu leur vie & leurs faits pour des exemples de bien faire.

Lors que le zele de l'amour de Dieu anima les Princes de l'Europe contre les mescreans, leur fit passer la mer, & apres plusieurs Sieges & rencontres attaquer la Ville de Hierusalem, ils furent des premiers qui faisant bouclier de leurs corps à tout le reste de l'armée, affronterent la bresche, la forcerent & passant au fil de l'espée tout ce qui s'opposoit à leur fureur, firent voir qu'il n'y a rien qui ne cede à l'effort d'un genereux courage. Quand Baudouin Comte de Flandres vengea les torts que luy tenoit l'Empereur Alexis, Anthoine & Cœsne de Bethune rendirent vne mesme preuue de leur valeur, ils arborerent les premiers les enseignes sur le Rampart de Constantinople, & domtans tout ce qui retardoit leur dessein, frayerent le chemin à toute son armée, & avec le fer la mirent en possession de cette grande & superbe Ville. Pour recompense de ce bel acte, Baudouin en commit le gouvernement à la prudence de Cœsne de Bethune qui s'y porta si dignement & y establi vn si bel ordre, qu'un chacun disoit de luy qu'il auoit plus honoré cete charge qu'on ne luy auoit fait d'honneur de la luy deferer. Les Chroniques de Flandres le rapportent, les memoires des voyages de Leuant le tesmoignent, & les Histoires de leur temps ne sont pleines d'autres discours; Elles nous apprennent que pour la Noblesse de leur race, l'excellence de leur vertu & l'abondance de leurs richesses, ils ont esté alliez des Empereurs, des Roys de France & d'Espagne, des Archiducs, bref, de toutes les grandes Maisons de la Chrestienté.

Le deuirois bien toutes ces choses par le menu, mais à qu'elle fin, puis que toutes les vertus dont ils ont iamais esté ornez & qui ont porté leurs courages à de si hautes entreprises, se trouuent en vostre personne, voire en plus haut degré de perfection quelles ne furent iamais en aucun d'eux, puis que vous en estes le portraict releué de si vives couleurs, que tout ce qui se voit ailleurs dans les Histoires de vostre Maison n'est que l'ombre & la figure de ce qui paroist en vous aujourdhuy: vous n'empruntez d'eux que le titre de Noblesse, car pour toutes les autres qualitez qu'ils ont rendus

dignes de l'honneur de ses grandes alliances, vous la tenez de vous-mesme. Si, comme l'on dit, la vertu est la porte & l'entrée de l'honneur; si elle en a la souveraine disposition, quel honneur y a-t-il auquel vous ne puissiez prétendre, puis que vous estes aujourdhuy le Palais où elle habite? le Temple où elle est honorée, & le Thronne où elle sied ornée de son mérite, & parée de la gloire de ses beaux faits?

La prudence, disent les Sages, consiste à bien cognoistre les personnes & les affaires; priser toutes choses par leur vraye & essentielle valeur, choisir ce qui est le plus avantageux, ne faire rien sans son conseil pris de soy ou d'autrui, n'estre ny trop credule ny trop défiant, observer le temps, mesnager les occasions, se fier en la vertu, & ne mespriser la fortune; bref, assaisonner, le faire & le dire d'une meure & graue discretiō.

Que l'on considere toutes vos actions; qu'on les anatomise par maniere de dire, ie m'asseure qu'il ne s'en trouuera vne seule qui ne soit l'abregé de toutes ces regles, l'heureux succez des grandes affaires que vous maniez en serde preuue: Il seroit dū tout impossible que vous puissiez voguer si seurement comme vous faites par la mer de leur incertitude, hausser & baisser les vents qui s'enslent, euitér les escueils qui s'y rencontrent, destourner les voiles selon les orages qui troublent son calme, si vous n'auiez le jugement pour Pilote, la cognoissance pour Phare, le soin & le travail pour Auirons, la diligence pour voiles, la discretiō pour Gouvernail, & pour North le seruice du Roy & le bien dū Public. Voila les guides qui vous adressent au bon chemin, voila ce qui fait que vostre Navigation est si heureuse, que vous ne vous esgarez iamais, & que toutes vos entreprises surgissent tousiours à bon port; La fortune n'a point de part aux actions des Sages, le tour de sa rouie ny donne point le branle, & ses varietez ne sont point la lice de leur carriere, ny les inopinez succez la borne de leur course: l'issuē des vostre tesmoigne assez elles succedent tousiours selon le project que vous en faites, ce qui ne peut venir d'autre chose, sinon que vos conseils estans fondez sur des maximestres-vertables, tissus de tres-fortes raisons, & digerez d'un tres-bel ordre, ce sont des principes si indubitables, des propositions si infailibles, & des argumens si necessaires, que la fortune n'en peut nier la consequence.

Ce grand Henry qui n'est moins admiré pour sa pieté, qu'honoré pour sa iustice, ny aymé pour sa clemence, que redouté pour sa valeur; dont l'esprit n'est moins iudicieux à faire choix des hommes capables des grands affaires, que sa main est prompte à dompter les rebelles, & protéger ses bons & fideles sujets, bref, qui n'est moins scauant en la culture des Oliuiers de la Paix, qu'en celle des Lauriers de la guerre, Ce grand Monarque, dis-je, l'a bien reconnu, il l'a bien iugé, il a creu que vostre Illustre extraction luy estoit vn pleige de vostre fidelité, vostre courage vn argument de vostre franchise, vostre inclination à la vertu, & au travail vne preuue de vostre suffisance, vostre iugement vn ostage de vostre sagesse, & l'honneur que vous auiez reçu de seruir sa Maiesté auparauant qu'elle eut sur le chef la couronne des Fleurs de Lys, vne assurance que vous continueriez à l'aduenir.

Si sa Maiesté a eu cette créance de vous, vous avez bien fait connoistre que c'estoit avec beaucoup de raison: car quelle preuue de fidelité ne luy auiez-vous point renduē au maneiement des affaires? Quelle franchise de courage n'auiez-vous point fait paroistre lors qu'il a esté question de choquer les ennemis de l'Estat? Quels rayons de prudence n'auiez-vous point fait reluire en toutes vos actions, & quel zele d'affection n'auiez-vous point fait esclatter en vos deportemens? La verité de toutes ces choses est le sujet de la créance que sa Maiesté donne à vos paroles, le fondement de l'authorité dont elle vous a precipué sur tous autres, le motif de l'amitié qu'elle vous porte; le nœuf qui la serre, l'humeur radicale qui la maintient & qui la fera durer tant que les François auront le bon-heur de respirer l'air de ses commandemens à l'ombre des palmes & des lauriers qu'elle a joints au fleurons de sa Couronne.

Ce grand Monarque qui commandoit à la Fortune; & qui eut toute l'Asie pour trophée de ses conquestes, fit part de ses Conseils les plus secrets à Cratere; yllu d'une des meilleures Maisons de la Grece, il se deschargea sur luy du soin de ses plus grands affaires, & le cherit & l'ayma sur tous ses autres seruiteurs, tant pour les prerogatiues dont la nature l'auoit aduantage, que pour la fidelité qu'il recognoissoit en luy.

Auguste qui pour sa prudence en l'establissement de la Monarchie fut dit second Fondateur de Rome, & pour la bonté Pere du Peuple & de la Paix; fit le mesme à l'endroit de Mæcene, fort des Roys de la Toscane: le recognoissant non moins homme de bien que sage & grand politique, il luy commit la direction de ses affaires & luy

donna telle autorité qu'en son absence il pouvoit ouvrir les lettres qu'il escrivoit au Senat & y adjouster & retrancher ce qu'il trouvoit à propos.

Pour ces mesmes raisons ce grand Henry dont les victoires ne sont moins triomphantes que celles d'Alexandre, & qui a plus iuste titre qu'Auguste on peut qualifier fondateur de l'Etat, & Pere du Peuple & de la Paix; Pour ces mesmes raisons, dis-je, ce grand Henry vous communique les desseins, & se confie en vous du maniement de ses affaires: La Noblesse, le bon sens & la fidelité de Cratere & de Moccene inuiterent ces deux Empereurs à les prendre pour leurs Confidens: les mesmes qualitez ont conuie la Maieité de vous obliger du mesme honneur.

Alexandre estimoit & cherissoit Cratere, pource, disoit-il, parlant de luy & d'Hephestion, qu'Hephestion ayuoit Alexandre & Cratere ayuoit l'Etat & le Roy: Cette mesme consideration est le suiet de l'amitié dont le Roy vous honore, car vous l'aymez comme Roy, & en cet esgard seulement lors qu'il est question d'affaires, il est le centre & la conference de toutes vos actions.

De mesme qu'il n'y a lieu en toute la France, où ce grand Henry n'ayt graué avec la pointé de son espee les marques de sa valeur, aussi n'a-il jamais fait action en laquelle il n'ayt empraint le caractere de sa prudence: neantmoins j'oseray dire que le choix qu'il a fait de vostre personne pour la conduite de ses affaires n'est pas vne des moindres preuue de sa Royale sagesse: puis que les grands politiques ne sont point d'aduis d'admettre aux charges honorables & aux affaires d'Etat que les hommes Illustres, & qui par maniere de dire puissent enchasser le diamant de leur vertu dans l'or de leur race, & à qui la gloire de leurs Ayeuls serue de feuille pour en releuer le lustre: non toute fois qu'il en faille du tout bannir la vertu qui est nouvelle, & qui n'a point d'autre esclat que celuy de son merite, mais auparavant que de l'y admettre il l'a fait esprouuer voir si elle n'est point fausse, & n'a point plus de monstre que d'effet. Il se trouue quelques-fois des hommes, qui pour ne faire, comme l'on dit communement, que de casser leur coque, ne laissent d'estre capables d'affaires: neantmoins c'est joier au plus seur & faire en homme d'Etat que de n'y admettre que les hommes venus de bon lieu, & que la memoire de leurs peres oblige à viure en gens de bien & d'honneur.

Les anciens souloient fondre leurs thresors, les reduire en masse & les mettre en deposité en temples des Dieux, les Grecs en celuy d'Apollon, & les Romains en celuy de Saturne. Ils estimoient que ces lieux Saincts & augustes, ces Azyles sacrez portoient sur leur frontispice ie ne sçay quelle terreur qui espouuenteroit les meschans, & les empeschoit de les aborder.

Ce grand Henry qui n'est moins versé en la cognoissance des affaires qu'en l'ordonnance des batailles, moins entendu aux secrets d'Etat, qu'instroit aux rusés de la guerre: Ce grand Henry, dis-je, pour ces mesmes raisons que ces anciens, à logés les Finances dans le Temple de vostre integrité, il a creu que vostre continuelle vigilance & vostre incorruptible fidelité estoient vn sacré sanctuaire que les meschans & les prophanes craignoient & reueroient tout ensemble, il a iugé qu'il n'y auoit place de plus grande seureté pour les conseruer & les defendre des larrons, que le Thresor de vostre Oeconomie.

Si ce deposité est aduantageux à sa Maieité, si elle en reçoit l'utilité quelle s'en est promise, il ne vous est moins honorable, & ne decore moins vostre vertu, car les Finances estant au corps del'Etat ce que les nerfs sont au corps humain, la prunelle en l'œil, & la raison en l'ame, vous estes auioird'huy les nerfs, les yeux & la raison de l'Etat: Vous estes l'organe par lequel sa Maieité luy communique les mouuemens de ses intentions, l'eschauguette dont elle descouure les choses qui luy sont nuisibles, contemple les actions de ses sujets, considere leur commencement, remarque leur progres, & preuoit leur fin: bref, vous estes l'astre qui esclaire cet Etat selon les regards & les aspects que sa Maieité luy donne, & le Pilote qui le conduit selon les adresses & les routes qu'elle luy prescrit.

Le fait des Finances consiste à trouver leurs sources, puis à les respandre, mais avec iugement & de telle sorte qu'il en reste tousiours & qu'on ne vienne jamais iutques au fonds; Ces sources sont diuerses, les vnes plus viuues les autres moins, vne des plus viuues c'est le reuenu Public; c'est de là aussi que vous les auez puisées, les desordres des guerres passées en auoient desournée le cours, estouppés les conduits, brizés les canaux; bref, ils l'auoient redoit entre-mauuais estat, vous l'auiez remise en sa vigueur & l'auiez fait couler plus viuue & plus claire que jamais.

La nécessité des affaires auoit contraint les Roys precedez d'aliener vne bonne partie de leur Domaine, vous en auez desengagé pour cent millions de liures, & quant au surplus qui restoit en son entier, vous l'auéz conserué, & par vostre diligence l'auéz accret de beaucoup de droits que la malice du temps & des hommes auoient vsurpez. Si la beauté & le mérite des actions se jugent par la fin, de quelle assez dignes paroles pourray-je exalter cette-cy: puis qu'elle ne tend à autre but qu'à recouurer le dot de la Couronne; la remettre en ses biens, reestabli en ses droits & luy rendre les marques de sa premiere grâdeur? Puis que les moyes que vous auez tenu pour y paruenir, les titres & enseignemens dont vous vous estes preualu pour iustifier de son droit, n'ont esté autres que les loix & constitutions fondamentales de l'Etat qui ont declaré ses biens estre incapables de tomber au commerce des hommes, les clauses qui se trouuent es contracts de vente, bref, la iustice & la raison: Car en r'embourfant les acquireurs de ce qu'ils ont actuellement financé es coffres de sa Majesté, ils ne se peuvent & ne se doiuent plaindre. Vn des traits qui rend cette action plus admirable, c'est que sans toucher à l'Espagne vous auez fait ce beau r'achat, vous auez enrichy le public de cent millions de liures sans incommoder sa bourse. Que les Archimistes ne vantent plus leurs secrets, qu'ils ne disent plus qu'avec leurs especes chimiques leurs essences simples ou composées, leurs Magiteres, leur Elixir & leur Clissus ils feront des merueilles, qu'ils donnent le feu en tel degré qu'ils voudront, de rien ils ne feront jamais cent millions de liures.

Quant aux Subsidies qui font vne bonne partie de ce reuenü Public, si l'on continué de les leuer, s'ils ne sont diminuez au gré du Peuple, il le faut imputer à la nécessité des affaires, & aux grandes despences qu'il conuient faire en cet Estat pour la conseruation de toutes ses parties: car outre que ce grand Roy fait assez paroistre par ses doux & gracieux traitemens qu'il n'est de ses Souuerains qui n'ont point d'autre regles de leur volonte que leur plaisir & leur pouuoir; outre, dis-je, que sa Maiesté est fort esloignée de ces Barbaries, & qu'elle n'a besoin d'aucun aduis, pour l'en diuertir, vous auez le cœur trop noble trop enclin à la vertu & trop voué au bien de son seruice & du Public pour la porter à autre chose qu'au soulagement de son Peuple. Et si l'y a quelques cerueaux mal tymbrez qui se persuadent le contraire, c'est qu'ils n'ont pas appris es escolles des Politiques que la iustice Publicque marche d'un autre pied que la particuliere, & qu'ordinairement es grandes affaires il y a quelque injustice qui satisfait aux particuliers par le bien qui en reuiet au Public: à la question que l'on fait en Theologie pourquoy Dieu crea les hommes preuoyant de toute Eternité que plusieurs d'entr'eux se deuoient perdre, on ne respond autre chose sinon que pour vn petit de mal, il ne faut pas laisser de faire vn grand bien. Il est ainsi des Roys & de ceux qui manient leurs affaires; quand l'intérêt Public & le particulier se rencontrent en mesme balance; il faut donner le trait du costé du Public: le Prince doit commander selon les loix, mais encore aux loix mesmes quand la nécessité le requiert.

Le retourne à mon discours & dis que si vous auez apporté de la prudence & de la conduite à establir le fonds des Finances, que vous auez aussi v'sé d'une extrême diligence à les faire venir, & d'une grande retenue à les despandre. Vous auez estimé que sa Maiesté vous ayant donné cette charge, vous en deuez auoir plus de soin que du vostre mesme; vous auez creu qu'elles estoient vn sacré deppost, duquel vous ne pouuiez & ne deuez ordonner sinon par le commandement de sa Maiesté, auili ne l'auéz-vous jamais outrepasé non pas du trauers d'un ongle.

Le fleue Achelous (vulgairement appellé Cathochi) se desbordoit ordinairement & gastoit tout le territoire de Calydon: Aeneus Roy de ce pays employa toutes sortes de gens pour y remedier, Hercule seul fut l'expert qui ioignant la force à l'industrie en trouua le moyen: Il le borna de quelque retranchement & mit à sec vn de ses ruisseaux qui se desbordoit ordinairement.

Lors que vous vintes aux affaires, le Pactole François estoit desbordé, ses digties estoient renuersées, & sans ordre quelconque il s'escouloit de tout costez: Vous auez esté ce grand Hercule, ce sçauant expert qui en a arresté les inondations, la resseré dans ses bornes, & la remis au train de son premier cours. Vous auez desseiché vn de ses ruisseaux communement appellé Griuelée, qui sur tout autre causoit le desordre, les digues que vous luy auez opposées, ne sont autres qu'un extrême soin & vne fidélité n'ompareille; Par ces moyens vous l'auéz restraint dans son canal, & l'auéz fait reprendre le droit fil.

L'Etat de la despence Publique contient deux Chapitres, l'un necessaire & l'autre utile : le necessaire comprend l'entretènement de la Maison du Roy, la solde des garnisons, les gages des Officiers, les pensions tant des originaires que des voisins & allies ; l'utile consiste es fortifications & munitions des Frontieres, reparations des grands Chemins, Ponts & Passages, établissement des Colleges d'honneur & de vertu, & constructions d'ouïrages qui soient utiles & commodes au Public.

Si jamais ce bel ordre a esté obserué en cet Estat, si nonques les Chapitres de sa despence ont esté couchez en cette sorte, ie puis dire que cela est aujourd'uy, & qu'il a esté depuis que sa Maiesté s'en est rapportée à vostre prud'homme, ie ne veux point d'autres tesmoins que les Annales del'Etat, leurs ephemerides & papiers Iournaux & les Registres de la Chambre, qu'on les lise, qu'on les voye feuillet à feuillet il ne se trouuera point que iamais la Maison du Roy ayt esté mieux entretenuë, la Gendarmerie mieux soldoyée, les gages des Officiers mieux payez & les pensions mieux acquittées qu'elles le sont aujourd'uy. Qu'on r'apporte tant qu'on voudra les fortifications des Frontieres, les reparations des grands chemins Ponts & Passages & les ouïrages Publics du passé à ceux de maintenant, les derniers surpasseront d'autant les premiers en Architecture, forteresse, artifice & beauté, que le regne d'aujourd'uy en puissance & en grandeur surmonte les précédens.

Plus ie contemple vos actions, plus i'y trouue de secrets qui me rauissent & me font admirer la grandeur de vostre esprit. Quand ie considère que les despences d'aujourd'uy sont plus grandes que iamais, & que d'autre part ie recognois que le reuenu est tel qu'il estoit par le passé, ie m'esgare en cette meditation, & suis contraint d'aduouër que cette merueille ne pouuoit partir que de vous. Despendre plus que d'ordinaire, n'auoir point plus de reuenu, & encore en mettre en reserve, ce sont choses si contraires & si esloignées de la creance des hommes, qu'il seroit impossible de se les persuader si l'experience ne les rendoit visibles aux yeux de tout le monde : Mais cette couleur n'est pas seule qui releue vos actions, il y en a tout plain d'autres, vne des plus esclatantes c'est le seruice du Roy & le bien du Public, c'est de celle-là que vous auez rehaussé cette belle action qui a liberé cet Estat de quatre vingts-dix millions de livres, dont les guerres passées l'auoient oberé enuers les Estrangers : car en ce faisant vous auez desengagé sa foy & luy auez acquis des amis & des allies, que l'honneur & la raison obligent maintenant à espoufer son party & l'assister de leurs armes quand il en aura besoin : Vous luy auez asseuré ces cantons de Suisses que ses ennemis ont essayé de corrompre par toutes sortes de moyens, vous auez opposé vostre prudence à leurs malicieuses subtilitez, & l'accomplissement des promesses qui leur auoient esté faites à leurs dangereuses corruptions. Par cette louïable procedure vous les auez retenus en nostre alliance & lors qu'il sera question de faire vn corps d'armée vous les auez obligez de prodiguer leur sang pour espargner celuy des François : grand secret d'Etat & digne de vous. Acquerir à prix d'argent des hommes aguerris qui ne craignent ny chaud ny froid, qui ne scauent autre mestier que celuy dont on acquiert la mort, pour s'en seruir à la necessité, conseruer les originaires, n'estre point contraint d'armer le Peuple, destourner le Marchand de son commerce, interrompre l'Artisan en l'exercice de son art, c'est vn acte de prudence qu'on ne scauroit assez louer.

Le Peuple est vn Cameleon, vn Prothee qui change à tout moment, quand il ale fer sur le dos & qu'il voit briller l'acier en ses mains il deuiet presomptueux & quelques-fois s'addonne aux brigandages, quelques-fois s'enferme de son glaïue & le p'onge dans ses propres entrailles : les Syriens, les Carthaginois & les Romains l'ont souuent esproué, & nous mesmes en scauons bien que dire. Si l'exercice des armes se doit permettre en ce Royaume, comme necessaire pour sa conseruation, c'est à la Noblesse que cet honneur est deu : car estant genereuse & vouë naturellement au seruice de son Prince & de son Roy, il ne faut point craindre qu'elle forligne de ses Ancêtres, & manque en la fidelité qu'elle luy doit. Mais c'est parler de la guerre deuant vn Annibal, que de parler deuant vous de cette police, ie le recognois assez, aussi ne suis-je si presomptueux d'en discourir à autre fin que pour faire voir que toutes vos pensées, vos desseins, vos actions ne visent qu'au seruice du Roy & au bien du Public, pour tesmoigner que vos travaux vos veilles, vostre assiduité aux affaires n'ont autre but & n'attendent autre loyer que l'honneur d'auoir bien seruy sa Maiesté, & v'us estre dignement acquittés des charges qu'elle vous a données. C'est dis-je, à quoy ie tends

tends encore que ie sçache assez qu'il n'y ait lieu en France qui ne fasse foy de cette verité. Car quel endroit, quelle place, quelle Ville, quelle Prouince y a-il en ce Royaume ou les marques n'en paroissent empreinte de vostre main. Tant d'ouurages publics, tant de belles & nécessaires reparations, tant des Frontieres que des grands Chemins, Ports, Ponts & Passages, en sont les monumens. Ce sont autant de vestiges de vostre preuoyance, autant de feaux qui empraignent la memoire de vos biens-faits dans l'esprit des hommes, autant de colonnes qui marquent non les bornes, mais la continuité de vos trauiux & de vostre soin: soin vrayement digne d'un grand homme comme vous. Car nous apprenons des Histoires, tant Greques que Latines, que jamais ces charés le Public auoit beaucoup de creance: En la Republique des Atheniens ceux qui les exerçoient prenoient quand & quand le soin de tous les affaires Publics: En celles des Romains elles faisoient partie de la Censure qui estoit vn Magistrat si honorable, qu'on n'y admettoit que les hommes Illustres qui tailloient la plume avec le poignard, & qui auoient rendu des preuues de leur suffisance, tant au maniemment des affaires, qu'en la conduite des armés.

Auguste daigna bien reparer le grand chemin de Rome à Brinde, & quant aux autres il en donna la charge aux plus honorables du Senat. Ce grand Henry qui n'a pour objet de ses pensées que le soulagement de son Peuple a reconnu que vous estiez capable de cette grande charge, & que vous seul y pouuiez suffire, & pour cette consideration il en voulu recompenser vos merites: vous auez respondu à l'esperance que sa Majesté en auoit conçeuë, & par les effets auez fait reconnoistre qu'elle est tres-prudente en ses iugemens.

Les voyageurs du temps passé honoroient la memoire d'Hercole, ils luy addressoient leurs vœux & leurs prieres pour les bien-faits dont en son temps il auoit obligé les pelerins; les voyageurs d'aujourd'huy benissent le nom de ce grand Henry pour la commodité qu'ils ressentent de la réparation des chemins: Ceux qui aux siècles futurs passeront par les mesmes endroits se rememorans de ce qu'ils en auront appris de leurs peres diront quelque iour, en ce temps-là viuoit vn Maximilian de Bethune Duc de Sully, sur qui ce grand Roy dont nous parlons se deschargeoit de ses principaux affaires, & entre autres du soin de tous les chemins de ce Royaume qu'il repara de telle sorte & remit en si bon estat, que les marques & les enseignes en restent encore aujourd'huy: Voila ce que dira la posterité. Et quant à ceux qui vivent à present, s'ils sont clairs-voyans, ils remarqueront en cette action vn moyen qui bannit deux grandes pestes de cét Estat, l'oyssueté & la pauureté; l'oyssueté en ce que ces ouurages occupent vn nombre infiny d'ouutiers: la pauureté en ce qu'estans bien payez de leurs iournées, ils ont de quoy viure & fournir à leur necessité. Ils y trouueront la responce qui se peut faire aux plaintes du peuple: c'est qu'il reprend d'une main ce qu'il débourse de l'autre. Ils reconnoistront que vous pratiquez l'aduis de Pericles qui embellit la Ville d'Athenes d'un quantité d'ouurages Publics qu'il y fit construire. Outre la décoration de la Ville vne des raisons qui le porta à cette entreprise, c'estoit, ce disoit-il, afin que toutes sortes de gens eussent part aux deniers communs: ceux qui estoient forts & disposés de leurs personnes & en âge de porter les armes, en receuant leurs soldes & leurs pensions, & les Artisans & autres gens mecaniques en leur vie gagnant au traual de leurs bras & à la sueur de leur visage: Ce qui vous conuient à la construction de tant d'ouurages Publics, c'est en partie cette mesme consideration, c'est afin que chacun se ressent de la commodité des deniers qui se leuent sur le peuple; Les nobles & les gens de guerre en touchant leurs pensions & leurs solde, les Officiers leurs gages & les manœures & telles sortes de gens le prix de leurs ouurages & le salaire de leurs trauiux: en quoy vous faites bien paroistre vostre preuoyance, car l'Espagne estant comme vne mer où tous les thresors de ce Royaume viennent payer leur tribut, il est raisonnable que par vn reflux elle en respande quelque partie, autrement il y auoit danger que la continué venant à espuiser ces thresors, ils manquaissent enfin & cessassent de luy contribuer ce qu'ils doivent.

Ie me perds en la contemplation de vos belles actions, & ne m'aduis pas qu'à les approfondir, les regarder en tous sens, & rechercher tous leurs ressorts, le temps de faudroit plustost que la matiere. Je ne m'apperçoy pas que pour les représenter & leur donner les Eloges qu'elles meritent, il ne se trouue point d'assez dignes paroles. Le desir de les estaler aux yeux de tout le monde, comme des prototypes de Vertu,

dont chacun peut tirer quelque traict pour former sa vie & ses mœurs. Ce desir, dis-je, m'emporte & me fait entreprendre plus que ie ne puis: mais d'autant qu'il a pour but le bien du public, vous me pardonnerez si ie passe outre, & si ie dis que vous faites moins paroistre vostre bon mesnage en la reserue des Finances qui se trouuent aujourd'huy es coffres de sa Majesté, que d'industrie à en establir le fonds, & de ingement à les despendre.

Quelques-vns ont voulu dire que l'Espargne estoit plustost préjudiciable aux Estats que necessaire, que souuent elle inuitoit les Princes à faire la guerre à leurs voisins, & souuent conuioit les voisins à l'entreprendre, bref que c'estoit vne occasion de guerre actiue & passiuue, d'autant que la richesse & l'honneur sont ordinairement les trompettes & les clerons qui animent les hommes aux combats, & souuent les y porte de telle furie, qu'ils s'oublient en leur deuoir, & mettent sous le pied toutes sortes de considerations & de respects. A ce propos Philippe de Comines raconte qu'estant Ambassadeur à Venise, il ne vid aucun argent monnoyé en leur tresor, & qu'en s'enquerant de la raison, le Duc luy dit en presence des Seigneurs, que c'estoit vn crime capital de parler en leur Conseil de faire aucune reserue de deniers. Les Macariens au rapport de Thomas Maurus, font iurer à leur Roy lors qu'il est sacré qu'il n'aura iamais plus de mil liures d'or en ses coffres: mais quoy qu'ils en disent, l'experience nous apprend que tant s'en faut qu'elle y soit nuisible, qu'au cōtraire elle y est non seulement vtile, mais tres-necessaire, ne plus ny moins que l'aliment qui les nourrit, l'humeur radicale qui les maintient, l'esprit qui les viuifie, les fait mouuoir & les cōserue en leur vigueur: les anciens l'ont ainsi pratiqué, les Hebreux, les Perses, les Grecs, les Romains, bref tous les Grandes Monarchies qui ont iamais esté; & dont la memoire est venue jusques à nous: les Romains la iugeoient si necessaire pour la conseruation de leur Estat, qu'entre autres ils en faisoient vne particuliere, à laquelle sur peine d'horribles maledictions, il n'estoit permis de toucher sinon lors que les Gaulois leur feroient la guerre, & qu'il seroit question de repousser le choc de cette puissante & belliqueuse nation.

Mais c'est en vain que pour prouuer mon dire i'ay recours à l'antiquité: car puis que vous la pratiquez en cét Estat, puis que par vostre bon mesnage ses despées ordinaires n'ont point absorbé tout son reuenü, il ne doit rester aucun doute qu'elle n'y soit tres-necessaire, la cognoissance que vous auez de sa constitution entiere, l'affection que vous apportez au seruice de sa Majesté, & l'experience qui vous rend si grand Maistre en toutes choses, en doiuent alleuer les plus incredules: car ces trois guides estant le fil qui vous conduit par le labyrinthe des affaires, il est du tout impossible que vous puissiez fouruoyer du bon chemin. Qu'on ne m'allègue point que cela ne s'est iamais vu on bien peu en ce Royaume, c'est en quoy vostre gloire en est plus grande, & l'obligation que vous en a le Public plus estroite: car jugeât le premier que sa foiblesse ne procedoit que d'inanition, vous l'auiez remply, mais avec vne telle moderation qu'on auroit tort de s'en plaindre. Comme il ny a point de proportion entre l'estenduë de ce Royaume & les anciennes bornes de la Monarchie de Darius & de l'Empire de Tibere & de Trajan: aussi ne veux-je faire aucune comparaizon de leurs richesses aux nostres, ie veux seulement parler du tresor de David Roy d'un si petit & cherif Estat, qui neantmoins monstroit six vings-millions. Chacun sçait la difference qu'il y a entre cette somme & celle qui se trouue aujourd'huy es coffres de sa Majesté, encores que ce Royaume soit pour le moins aussi grand & aussi puissant que fut iamais celuy de David. Que l'on cesse donc de s'estonner de l'Espargne que vous auez faite. Que l'on ne die point qu'ayant acquitté pour quatre vings-millions de debtes, fourny aux despences ordinaires, & n'estant venu aux affaires que depuis dix ans en ça, vous ne l'auiez peu faire sans augmenter les Subsidies, puis que l'Oeconomie & la fidelité font deux grands secrets pour fixer le Mercure en la Thresorerie de l'Espargne puis-queelles sont ces deux facultez qui apres auoir digeré toute la nourriture de cét Estat: & distribué à toutes ses parties autāt qu'il leur en faisoit besoin, en ont mis en reserue pour la necessité: bref qu'en retranchant les despées inutiles, & moderant les excessiues, vous auez fait voir que le bon mesnage n'estoit pas de petit reuenü. Ainsi fit Caton d'Vtrique quand à la Questure & Intendance des Finances il adjousta la dignité du Consulat: reformant les abus qui s'y commettoient, debrouillant les confusions qui en peruertoient l'ordre, reprimant les Officiers & les rangeant dans les bornes de leur deuoir, il remplit de deniers la Chambre du Tresor, & fit voir que le Public se pouuoit enrichir sans faire tort au particulier: Mais ce n'est pas en cela seulement que vous & ce grand

Caton, cét oracle du Peuple Romain, auez de la corespondance & du rapport: ains ie puis dire & sans flatterie que vous estes aujourdhuy le miroir ardent qui reflectit sur la France les rayons de ses vertus: On dit de luy qu'il en embrassoit l'exercice d'une si grande affection qu'il sembloit proprement qu'il y fut poussé par quelque diuine inspiration, que sur tout il ay moit la seuerité de justice qui ne fleschit ny pour grace ny pour faueur quelconque, que son langage n'auoit point de fard ny d'affeterie, qu'il estoit roide, plein de sens & de vehemence & neantmoins pour la brieueur de ses sentences qu'il auoit vne grace qui donnoit plaisir aux escoutans, qu'il haïssoit la pompe & la superfluité des habits, & mestoit au mesme rang les delices & les dissolutions, qu'il se seruoit plus de la raison que de son autorité pour persuader ce qu'il vouloit, qu'il estoit fort assidu aux affaires, qu'il n'auoit autre but en ses actions que le bien Public, qu'il estoit ennemy capital de tous ceux qui tenoient à sa ruine, bref, qu'il estoit vn exemplaire de toute vertu. Qu'est-ce autre chose auoir toutes ces perfections, sinon que d'estre ce que vous estes aujourdhuy? Qui ne sçay que les vertus sont le seul objet de vos desirs & que sur toutes vous aimez & chérissez la Iustice? Qui n'a remarqué que vos paroles ressemblent à vos faits esquels il n'y a rien de superflu? qui n'a reconnu que la mediocrité est la regle de vos plaisirs? Qui n'a esproué que l'a raison est vostre Rethorique? Qui n'est telmoyn vous vacquez aux affaires plus soigneusement que ne fait l'Abeille à bastir ses goffres de cire pour faire son miel? Qui n'a jugé que le seruice du Roy & le bien du Public sont l'amé de vos actions, que lorsqu'il en a esté question vous vous y estes porté en homme de bien & d'honneur, & que crainte ny respect quelconque ne vous ont jamais destourné de cette sainte resolution? Bref, qui oseroit nier avec raison que vous ne representiez aujourdhuy ce grand personnage qui fut en son temps vn parangon d'integrité, & vn abisme de sagesse? On dit de luy qu'à son aduenement aux affaires il fut trouué vn peu rude & trop seuer en ses deportemens, mais qu'enfin après que la sincerité de ses actions fut cognüe, qu'il fut aimé & honoré de tous; Le mesme vous est arriué lors que sa Majesté mit entre vos mains le timon des affaires, plusieurs sembloient redouter vostre seuerité, mais si tost que vous auez commencé à cingler en pleine mer, & par maniere de dire à desployer les voiles de vos actions, ils ont changé cette crainte en amour, & ont reconnu que cette seuerité estoit necessaire pour ne vous destourner point du bon chemin que vous auez resolu de tenir.

Le nombre de vos perfections me rend pauvre & leur diuersité m'en oste le choix: leur beauté m'esbloüit tellement que i'en passe vne bonne partie sans m'en appercevoir: car i'ay la veüe trop debile pour en porter l'esclat, & ne les puis regarder sinon en la mesme sorte qu'on regarde le Soleil en opposant la main à la splendeur de leurs rayons, ou me mettant à l'ombre des Lauriers qui les environnent. De c'est endroit i'en remarque vne qui n'a moins de lustres & ne respandit moins que toutes les autres: c'est vostre inuincible valeur, que ie voy couronnée des palmes que sa hardiesse & sa resolution luy acquires en la journée d'Ivry, ou en la presence du Roy & de toute la Noblesse, mesprisant la foudre des mousquets & des pistolets & rebouchant la pointe des lances & le fer des picques de l'acier de vostre courage, vous donnastes droit à celuy qui portoit la corneite blanche, & la luy arrachant des mains adioustastes cette honorable despouille aux trophées de vos ancestres. Quand l'exhalaison chaude & seiche se trouue enfermée dans la nuë, & qu'en se brazant elle vient à s'estendre & dilater, & la nuë au contraire par vne antiperistase se presse & se condense, alors elle fait ses efforts, & pour se faire voye rompt & creue la nuë en plusieurs endroits. Ainsi vous trouuant en cette rencontre pressé de la foule des escadrons, & de tous costez assigé du fer & du feu, vous tournans & virans d'une grande force, vous rompistes les rangs, les mistes en desordre, & domptant tout ce qui s'opposoit à la fureur de vostre bras, fistes voir qu'il n'y a point d'armes si fortes que la resolution d'un noble courage, principalement lors qu'il est question du seruice de son Roy, & qu'il y va de sa Couronne & de son Estat.

Mais comme la science des armes ne consiste pas moins à pouruoir aux choses necessaires, espier les occasions, sçauoir le naturel, la portée & les desseins du Chef ennemy, n'ignorer les meurs & la maniere de viure de son armée, cognoistre la situation des lieux, & les commoditez ou incommoditez du pays ou l'on est. Comme dis-je la science des armes ne consiste moins en cela, qu'à venir aux mains, forcer les hayes des pic-

quiers, & renuerser les gros de caualerie; Bref, comme l'issuë des Sieges & des batailles ne despend moins de la prudence de Minerue que de la vaillance de Mars, aussi n'excellez-vous moins à bien deliberer d'une entreprise de guerre, donner vn bon aduis, & pouruoir à tout ce qui fait besoin, qu'à furieusement attaquer vne escarmouche, fausser vn bataillon, luy faire tourner le dos, bref, vous n'estes moins grand Capitaine que bon soldat. Les Sieges de la Sauoye nous l'ont appris, c'est là où vous fistes voir vostre iugement à recognoistre vne place, remarquer ses defences plus meurtrieres, les endroits plus ou moins aysés à demolir à cause de leurs angles retirez, ou saillans, iuger les lieux plus commode à tirer les tranchées & loger les batteries à couuert des harquebuzades, c'est où vous fistes paroistre que vous entendiez quels moyens il faut tenir & de quelle entresuite il faut tirer le canon pour empescher le trauail des assaillis, & ne leur donner temps pour reparer la demolition de leurs rempars, bref, c'est où vous rendistes manifeste que vous n'ignorez aucun secret de l'artillerie & que vous n'estes moins prudent aux entreprises que prompt aux executions.

Mais ce n'est pas en cela seulement où vous l'avez tesmoigné, c'est en toutes les occasions qui se sont presentées depuis le temps que la Majesté vous a choisi pour son Nestor. Qui ne sçait point que la dernière entreprise qui fut faite pour reduire vne des plus fortes places de ce Royaume prit son origine de la perspicuité de vostre iugement, & la fin de la fermeté de vostre courage? Chacun en desesperoit; chacun la croyoit impossible tant pour la forteresse de la place que pour la prudence & la valeur du Chef qui la commandoit: vous la soustintes contre tout le monde, & penetrant dans l'aduenir & d'un clin d'œil recognoissant son commencement son progres & sa fin, vous promistes de la mettre à chef, vous l'avez fait aussi, & n'en avez moins rapporté d'honneur & de gloire que le Public en a reçu d'auantage & de bon-heur.

Ceux de la race de Semez qui ont esté les premiers fondateurs de Thebes, auoient sur le corps la figure d'une lance qui leur estoit comme vn seing, dont la nature le auoit marquez: elle disparut en quelques vns, & quelque temps apres ressortit & reuint comme du fonds au dessus en quelques autres de cette famille: Quand ie considere vos vertus, quand ie me remets devant les yeux cette inuincible resolution, cette grandeur de courage, & cette incomparable magnanimité qui paroist en toutes vos actions, il me semble que c'est la marque naturelle de la race de Bethune qui s'estant retirée pour quelque temps, ressort aujourd'huy en vostre personne, & s'y represente mieux formée & empreinte plus auant qu'elle ne fut iamais en aucun d'eux, ny mesme en ces deux Roberts de Bethune dont l'un signala son nom & sa valeur par la mort du Tyran Mainfroy, & l'autre se fit renommer par la prise de la Roche-vandais; place forte, situez sur les confins de l'Auergne & du Limosin. Le premier attaqua le Tyran Mainfroy au milieu des siens, & luy faisant perdre l'honneur & la vie en presence des deux armées, se fit admirer de Charles d'Anjou, qui par ce bel acte luy donna en mariage Catherine sa Fille. Le second fut choisi par le Roy qui regnoit alors, pour assieger Emerigot Marcel grand homme de guerre, & qui apres la rupture de sa foy auoit choisi la Roche-vandais pour sa retraite, tous les Capitaines de son temps desesperoient de ce Siege, & ne croyoient point qu'il en pult venir à bout: neantmoins il s'y porta avec tant de prudence & de courage, que l'issuë ne luy en fut moins honorable, qu'aduantageuse au seruice du Roy. Le mesme vous est arriué en tous vos desseins, quelques grands & difficiles qu'ils ayent esté, en rapportant le futur au passé, & preuoyant dès l'entrée les accidens & les rencontres qui en pouuoient empescher le progres, & les destournant par vostre prudence, vous les avez tousiours fait heureusement succeder.

Qu'on cesse donc maintenant de rechercher les raisons qui ont peu mouuoir S. M. de vous honorer de tant de belles qualitez. Que l'on cesse des'enquerir des considerations qui l'ont porté à vous faire Grand Maistre & Capitaine general de son Artillerie, vous ellire pour son Aigle, & vous mettre ses foudres entre les mains pour les lancer ou elle commandera. Quiconque voudra considerer vostre merite, il trouuera de quoy satisfaire cette demande. Les Naturalistes nous apprennent que l'Aigle est si genereux qu'il ne tremble point au bruit du tonnerre, qu'il ne cligne point les yeux à la flamme de ses éclairs, & qu'il volle plus haut & plus roide que tous les autres oyseaux. Les Poëtes nous ont laissé par escrit que Iupiter estant en Crete l'Aigle l'abreuua de Nectar, que depuis ayant succédé à Saturne son pere, & estant assailly des Geans, il luy fournit d'armes pour se defendre, & que pour ces considerations & les grâdes prerogatiues

donc la nature l'a precipué sur tous les autres oyseaux, Iupiter le retint auprès de sa personne, & le fit Grand Maître de son Artillerie.

Je dis que pour ces mesmes raisons nostre Iupiter François vous a mis les foudres entre les mains, & a commis à vostre prudence la meilleure partie des forces de ce Royaume. Il a remarqué que vostre courage estoit vn rempart de resolution imprenable à tous accidens, vn fort de magnanimité à l'espreuve de tous assauts, vn rocher de constance qu'aucune peur ne scauroit ébranler. Il a recognu que la viuacité de vostre esprit, la solidité de vostre iugement & la bonté de vostre memoire estoient sans comparaison. Il s'est ressouenu qu'en l'establisement des affaires, vous ayant pris pour son confident, vous l'auiez abreué de Nectar en le seruant fidellement, le deliurant de tout soin, & le faisant jouir d'vn doux repos, qui est le plus sauoureux nectar que puisse gouter la Majesté des Roys. Il s'est remis en memoire que lors que les Titans enfantez des seditions & reuoltes de cet Estat le vouloient jeter hors de son throsne, & luy raurir l'heritage de ses Peres, vous l'auiez assisté de vostre conseil & de vostre espee, & que pour l'y maintenir vous n'auiez point espargné vostre sang.

Ainsi deuant que vous fussiez pourueu de cette belle charge, vos merites vous en ont fait iuger digne, & depuis que vous y estes entré la maniere dont vous auez procédé en l'exercice d'icelle, a tesmoigné que vous en estiez capable. A vostre aduancement les canons estoient démontez, les affusts brisez, les rouages cassez, les cordages pourris, les outils esgarez, bref tout le fait de l'Artillerie estoit en desordre vous y auez pourueu, & par vostre prudence l'auiez remis en tel estat & rempli les magazins de telle sorte, que si les yeux n'estoient des tesmoins irreprochables, il seroit impossible de le croire. Les Atheniens érigerent vne Statuë à Licurgue fils de Leophon de Bute, & ordonnerent qu'il fust honoré du Peuple; & que le plus aagé de ses descendans eust à perpetuité bouche à Cour; dautant qu'entre autres choses ayant esté esleu Commissaire General des munitions & prouisions necessaires à la guerre, il remplit d'armes la Citadelle, & entre autres y fit porter cinquante mille traits. Si la reserue qu'il fit en ce temps-là estoit encore en nature, ie me promets qu'elle n'approcheroit point de celle que vous auez faite depuis dix ans en ça. Je ne veux point dire que de memoire d'homme il ne s'en est point veu de telle, celà est assez manifeste, mais ie dis que depuis que cet Estat est sur pied, qu'il n'y en eut iamais de pareille, enquoy si vous auez fait paroistre vostre iudicieuse preuoyance, vous auez aussi fait voir l'intelligence particuliere que vous auez de tout ce qui concerne le fait de l'Artillerie. Vous auez tesmoigné que vous scauiez de quelles matieres la poudre est composée, quelles proportions y obteuent, dequoy se fait le corps des pieces, ce qui se doit garder en l'alliement des metaux, quel doit estre le diametre de chaque calibre royal, de quel bois doit estre l'affust & le rouage, quel cordage est necessaire pour l'attelage d'vn canon, bref vous auez monstré que de mesme que le Soleil contient éminemment la chaleur, qu'ainsi vous cōteniez toutes les charges des Officiers de l'Artillerie. De quelque costé que ie regarde cette action, i'y trouue tousiours dequoy l'admirer, d'vne part i'y remarque le soin, l'industrie & la cognoissance d'vne infinité de choses, de l'autre la preuoyance, l'assurance des bons, & la terreur des meschans. Cet Estat courroit fortune, il estoit en danger de perir la prudence & la valeur de ce grand Henry l'ont sauué du naufrage, & l'ont mis à l'abry des vents & des tempestes. Depuis sa Majesté vous ayant commandé d'y prendre garde, vous auez fait comme vn sage & vigilant Pilote, pendant le calme de la paix vous auez pourueu aux orages de la guerre, & auez soigné à ce qu'il faisoit besoin pour le destourner & les rompre.

Que le peuple iouisse doncques auioird huy des biens que sa Majesté luy a faits, qu'il dorme sur l'vne & l'autre oreille, sans craindre, que le brauid d'vne trompette, ou d'vn tambour le resueille en sur saut, que le Marchand vaeque à son trafic, l'Artisan à son mestier & le Payfan à son labour: Que les Muses quittent leurs antres & leurs bois, & se promonent en toutes seureté par les Villes: Que les Arts & les sciences fleurissent. Que la Iustice regne, qu'elle se face recognoistre, qu'elle vye de son autorité qu'elle pratique ses Loix & ses Ordonnances, qu'elle protege l'innocent des oppressions & calomnies des meschans: bref, que la Paix exerce son empire & respande à pleines mains ses benedictions sur le peuple: car s'il y a quelques rebelles qui le veulent empescher, vous auez fait prouision de foudres pour leur escrazer la teste, & s'il ya encor quelques vns de nos voisins qui ialoux de nostre bien, nous en vueillent troubler en la iouissance, vous auez mis en reserue des piques & des mousquets pour

nous deffendre, & des corcelets & des boucliers pour repousser leurs effort. Vous auez assemblé de telles forces que ce grand Henry estant aujourdhuy le plus puissant & le plus redouté Monarque du monde, il fait trembler les plus resolu, & remet le courage aux plus estonnez.

Quand ie repasse les yeux sur toutes ces choses, quand ie considere combien vous estes prudent au Conseil, versé aux Finances, & pratic au fait des armes, & qu'en faisant vne exacte recherche de tous ceux qui vous ont precedé au maneiement des affaires, ie ne trouue point que ces trois parties se soient iamais rencontrées en aucun d'eux ie demeure confus, & ne me puis imaginer comme vne seule ame peut exercer trois fonctions si diuerfes, & n'estoit que la Philosophie m'apprend qu'en chaque composé il n'y a qu'vne forme essentielle, & n'estoit que la Philosophie m'apprend qu'en chaque composé il n'y a qu'vne forme essentielle, ie dirois volontiers que de mesmes que vous auez trois grandes perfections, qu'aussi vous auez trois ames dont chacune d'icelle se deriue: mais si c'est pecher contre la Philosophie que d'admettre la pluralité des formes substantielle. Si la raison me force d'aduouer que vous n'auiez qu'vne ame, ie dis qu'elle est la plus grande & tirée sur la plus parfaite Idée qui ayt iamais esté: car qui a il que vous ne soyez & ne faciez en cet Estat? vous y faites le mesme que le sens commun, l'imagination & l'intellect font en l'homme: le sens commun disent les Philosophes, est le controolleur des sens extérieurs, l'expert qui reçoit leurs ouurages, & l'arbitre qui les iuge sans appel. L'imagination est le cabinet de ses especes, l'emprainte de ses notions, & le papier iournal qui contient la recepte & despence qu'il en fait chacun iour. L'intellect est comme vn Soleil qui venant à respandre sa lumiere sur les especes sensibles & les purifiant de la force de ses rayons, les despoilles de leurs qualitez matérielles, & les fait voir en leur vraye & naïfue formes, puis les comparant les vnes avec les autres en tirent d'autres plus parfaite, qui sont les ratiocinations & les discours qu'il compose des notions que l'imagination luy a fournies, & que par sa vertu il a abstraites de la matiere & faites siennes.

Qui a il de toutes les fonctions qui ne vous conuienne, ou plustost ne se retrouue en vous en plus haut degré de perfection? N'estes vous pas le Censeur de tous les Officiers qui sont les sens extérieurs de cet Estat? N'estes vous pas la touche de leurs actions & le Souuerain qui les iuge en dernier ressort? N'estes vous pas le thesor des affaires, le depositaire de leurs secrets, & les pancartes & les archiues ou ils se trouvent escrits de la main du travail & de la vigilance mesme? N'est-ce pas vous qui les esclairez, qui confumez des rayons de vostre prudence les nuages de leurs obscuritez, & par l'alambic d'vne profonde meditation, en tirez les raisons & les consequences qui en peuuent sourdre? Vous faites en cela vrayement commel'intellect humain, vous n'auiez iamais de cesse que passant par leurs tours & leurs destours, vous ne veniez iusques au centre & ne les cognoissiez dedans & dehors.

Philippe de Macedoine parlant de Demosthene, disoit que d'vne seule parole comme d'vne machine de guerre, il foudroyoit tous ses desseins, & que partant il s'estimoit heureux de ce que les Atheniens ne luy donnoient iamais la charge de leur armée.

La France au contraire doit tenir a beaucoup d'heur l'eslection que sa Majesté a faite de vostre personne pour luy commettre la direction de ses affaires, elle doit marquer ce iour en lettre d'or au Calendrier de ses bonnes fortunes, car vos veilles & vos soins luy sont aussi utiles & ne sont moins prejudiciables à ses ennemis, que la prudence & l'eloquence de Demosthene furent nuisible aux entreprises de ce Prince.

Face le Ciel qu'elle en puisse long-temps ressentir les fruiets, & qu'en continuant par de longues suites d'année le seruice que vous auez voué à ce grand Henry, & le voyant regner heureusement, vous faciez tousiours paroître que c'est des mains de vostre merite qu'est tissué cette couronne Ducale que sa Majesté vous a mise sur la teste. Face le Ciel encores après qu'il aura disposé de vous, qu'elle passe à vos heritiers & brille sur leur Chef avec autant de splendeur & d'esclat, que iadis le renom des Bethunes à eu de bruit & de reputation par le monde.

A MONSIEUR LE DUC DE SULLY,
PAIR DE FRANCE.

SONNET.

SEVL i'ay basty cét immortel ouvrage ;
De vos vertus le sacré monument :
Seul ie l'ay fait ; comme elles seulement
A l'entreprendre ont porté mon courage.

Nul avec moy ce labeur ne partage ;
I'en suis la fin & le commencement ,
I'en ay icité le premier fondement ,
Et l'ay haussé iusqu'au dernier estage.

Vostre mérite est l'unique sujet
Sur qui premier s'en traceay le projet
Vos faits en font le Marbre & le Porphyre.

Ma Rhetorique est cét azur doré
Qui peint ses murs d'un lustre figuré.
Et fait son front & ses voütes reluyré.

AUTRE SONNET.

CE genereux Oyseau , qui d'une forte serre
Tient le foudre Olympique , à trois pointes ardent ;
Et diligent le porte ou luy va commandant
Ce grand Dieu qui dispose à son gré du tonnerre.

C'est vous qui dignement meritez faire en terre
Ce que fait l'Aigle au Ciel, & les armes gardant
Du Belliqueux HENRY, vous monstrez cependant
Non moins utile en paix, que nécessaire en guerre.

Et comme on voit que l'Aigle infatigable & prompt
D'une aïlle dont la force en volant ne se rompt ;
Dans l'air plus esleué sa rude course estance ;

Tel paroist vostre esprit , qui magnanime & haut
Travaille sans repos pour le repos de France ;
Et plus est occupé ; moins sa vigueur de faut.

R. ESTIENNE.

PANEGYRIQUE

MONSIEUR LE DUC DE SULLY, PAIR DE FRANCE.

Fait en François par Monsieur le President de CHEVRY:

Et mis en Latin par BORBONIVS.

C'EST pecher contre le Public que de taire la Vertu des Hommes Illustres; c'est enuier l'honneur que meritent les vns, & raiur aux autres le bon-heur de les imiter. Les Atheniens eleuoient des Statuës aux grands personages & grauoient au dessous leurs plus celebres actions, & au dessus ces mots; *Si vous faites de mesme, vous serez de mesme*: Les Romains ordonnoient vn Char de triomphe aux vainqueurs; les vns & les autres croyans que la veüe de ces bronzes & de ses magnificences; ou plustost recompenes de vertu, seruoient d'instruction au peuple pour les honorer, & d'éguillon pour les imiter. C'est donc offencer le Public que supprimer la memoire des faits heroïques, en ce qu'on luy oste les objets qui le recueillent au bien: mais la faire reuiure & la r'appeller du tombeau, c'est esleuer des Statuës plus durables que celles des Atheniens, en ce qu'elles ne son sujettes, ny a la fuite des siecles, ny a l'iniure du Ciel; c'est ordonner des triomphes plus remplis d'esclat & de lustre que ceux des Romains, puis qu'ils sont enrichis des despoüilles du temps & de l'oubly: triomphes ou la gloire & l'honneur conduisent les vainqueurs au Temple de Memoire, pour y grauer leur nom dans les Marbres de l'Eternité.

Les Peintres qui tirent au vis vont recherchant les principaux traits du visage, où se remarque comme vne image empreinte des mœurs & de l'inclination des hommes. Les Poëtes qui descriuent les Dieux, ne touchent que quelque partie qui les rend admirables. Homere qui est leur Oracle, parlant de Iupiter, parle de son foudre & parlant de Pallas, parle de son Egide: Je represente de mesmes quelques traits de vos belles actions, pour faire recognoistre quelle est l'excellence de vostre vertu.

Cen'est point que j'estime pouuoir adjoüster quelque chose à vostre gloire; ce qui est infiny ne reçoit point d'accroissement: mais ie ne me puis non plus lasser de vous louer, que vous de faire des actions dignes de louanges. Vostre gloire ressemble à la Mer, elle ne peut croistre, quelques torrens d'Eloges & de louanges qui s'aillent roulant dans son abyfme.

Mon dessein est en escriuant cecy, de vous esleuer vne Statuë autre que celle des Anciens, vne Statuë viuante, qui enseigne au public les Preceptes de la Vertu. Les grandes choses s'admirent plustost qu'elle ne se racontent: aussi ne suis-je que l'Echo de la voix publique: ie repete seulement les dernieres paroles des gens d'honneur qui vous louent, disant que sur les ailles de vostre merite vous estes volé au sommet des dignitez ou vous estes maintenant: que vous auez semé deuant que recueillir, combatu deuant que de vaincre, vaincu deuant que triompher: que vous estes entré au temple de l'honneur par celuy de la Vertu sans sacrifier à la Fortune. l'ay peut estre eu moins que pas vn d'eux l'honneur de vous approcher, & estre esclaire des rayons de vostre gloire, dont la force a dissipé les nuages opposez à mes yeux, & leur a fait voir ce nombre infiny de perfections, qui vous rendent admirable à tout le monde: ils m'ont fait recognoistre la verité de l'axiome des Philosophes, que l'agent naturel produit tousiours son semblable: que le fort engendre le fort: que le Lièvre craintif ne tirent point sa naissance du Lyon genereux, ny la timide Colombe de l'Aigle magnanime: car estant descendu de cette Illustre maison de Bethune l'vne des plus grandes de la Chrestienté; les choses grandes aussi ont esté le seul objet de vostre ame: vos actions si releuées en sont les tesmoignages assurez.

Les Romains également instruits aux arts de la guerre & de la Paix, mettoient au rang de leurs Dieux tutelaires les Statuës de leurs Ancestres, dont la vertu auoit apporté plus de lustre à la race: Ils les couronnoient de fleurs aux festes publiques; & chommoient le iour de leurs naissance; & reuestus de dueil ils les faisoient marcher aux pompes funebres de la famille, afin de renoueller à leur successeurs la memoire de leurs vertu, & les conuier à les imiter.

Vous nous faites bien reconnoître que c'estoit avec tout plain de raison qu'ils en vsoient ainsi, puis que vostre grande & Illustre extraction a esté le plus vif esguillon qui vous a fait aduancer à l'amour de la vertu: ça esté la gloire de ce Robert de Bethune, qui parauant l'année mil trente six, pour l'heureuse memoire des deux Roberts de Bethune se: pere & ayeul, & pour ses rares qualitez fut choisi par ceux d'Artois pour leur protecteur, ce que l'histoire appelle *Auoué d'Artois*: la vertu d'un lacques de Bethune Eueque de Cambray, qui se croisa avec les autres Prelats de France contre les Albigeois: la pieté d'un Jean de Bethune Abbé d'Anchin pres Valenciennes, que bien qu'il soit mort dés l'an mil deux cens cinquante, son ame vit glorieuse au Ciel; & sa memoire demeure heureusement sur la terre, puis que ses os sont gardez & reuerrez comme reliques d'un saint Athlete de la Foy: la valeur d'un Robert de Bethune qui gagna vne bataille sur la Mer de Leuant contre les infideles: ça esté la reputation de ces anciens Comtes de Flandres, ces braues & renommez Bethunes, qui firent voir aux infideles les effets de leur prudences, sentir le tranchant de leur espée, la pointe de leur lance, & la pesanteur de leurs malle; qui ont fait esclatter leur vertu dans toutes les parties du monde: le Ciel, la terre, & la mer le tetmoignent. Ainsi les hauts faits de Philippe de Macedoine esleuerent le courage d'Alexandre: ainsi les Lauriers de Scipion l'Africain furent l'objet de l'autre Scipion; les trophées du grand Cesar seruirent d'exemple à Auguste, & la prouesse d'Achille refueilla Pyrrhus qui estoit descendu de luy.

Ceux qui viennent d'une grande extraction remportent aussi un grand aduantage sur les autres en ce qu'ils sont portez à la vertu par les exemples domestiques: la reputation de leurs Ancestres: leur est comme une vieille souche, ou ils entent de nouveaux greffes de gloire & d'honneur, une antique qu'ils redorent de leurs merites, un diamant qu'ils repolissent & accompagnent de l'esmail de leurs beaux faits.

La gloire des Ancestres sert de flambeau à ceux qui viennent apres, & ne permet pas que leurs belles ou laides actions demeurent dans l'obscurité.

Pour ce que vous n'avez pas estimé que ce fust assez d'estre un des rejettons de cet ancien tige de Bethune, qui a porté des fruiets si doux & si profitable à la Chrestienté, vostre esprit n'a pas esté satisfait de ce titre, vous avez creu qu'il ne suffisoit pas que cela fust verifié par tant de fideles escritains & de registres veritables; que les traditions de Pere en Fils, & la voix de toute l'Europe fussent foy de cette verité, si vous n'en donniez un plus ample tesmoignage, & faisiez reconnoître que ce ne leur est pas moins d'honneur de voir refleurir en vous & leur gloire & leur nom, qu'à vous de bonheur d'estre fortuy de leur sang, & d'auoir leur vie & leurs beaux faits pour des exemples de bien faire.

Je desuirois bien icy un grand nombre de beaux exploits qui rendent leurs memoire viuante parmy nous, ie dirois bien que lors que le zele de Dieu animans les Princes Chrestiens contre les infideles, leur fit passer la mer, qu'apres plusieurs Sieges & rencontres ils furent les premiers qui au trauers des flammes, parmy les coups de trait & de pierre, planterent l'estandart de la Croix sur le rempart de Hierusalem, la forcerent, prirent d'assaut, & passans tout au fil de l'espée firent voir à la posterité, qu'il n'y a rien qui ne cede à un courage genereux. Je raconterois bien encore que Guillaume & Cœsne de Bethune rendirent une esgale preuue de leur valeur en la prise de Constantinople, puis qu'il porterent, les premiers les bannieres de Baudouin dans la Ville, & qu'avec le fer ils ouurirent le chemin à l'armée pour y entrer.

Il me seroit aussi permis de dire que pour reconnoissance Cœsne de Bethune en eut le gouuernement, le bel ordre qu'il y establi, & qu'il honora plus cette charge, qu'on ne luy fit d'honneur de la luy deferer.

Il me seroit aysé de prouuer que pour la noblesse de leur race, l'excellence de leur vertu; le nombre de leurs richesses, ils son entrez en l'alliance des Empereurs, des Roys de France, des Roys d'Espagne, & des Archidues: mais ie m'abstiens de deduire ces choses par le menu; puis que toutes les vertus, & rares qualitez qui les ont rendus

dignes de ces grandes alliances, se trouuent en vous auourd'huy. Quel honneur y a il ou vous ne puissiez pretendre, puis que vous estes le palais où il demeure, le temple où il est honoré, & le throsne où il se fait voir plein d'esclat & de lustre? C'est vn effet de la prudence de recognoistre l'inclination de ceux qui entre en traité avec nous, iuger le particulier merite de l'affaire proposé, choisir le party le plus aduantageux & ne rien entreprendre sans l'auoir consulté, auoir la vertu pour guide, & ne mespriser pas la fortune.

Qu'on remarque maintenant vos actions, ce seront autant de preceptes de prudence, qui apporte vn si grand aduantage au seruice du Roy, & au bien public: prudence, qui vous fait voguer si seurement par la mer des affaires, euiteries escueils, qui s'y rencontrent, hausser & baisser les voiles selon les vents, destourner les tempestes qui troublent son calme; & qui nous foret d'aduouer qu'en cette orageuse navigation vous l'avez prise pour Piloté, le iugement pour Phare, la discretion pour gouuernail, la diligence pour voiles, le traual pour auirons, & pour North le seruice du Roy. Par ces moyens vostre navigation se rend si heureuse, qu'il semble que la fortune ait dessein d'accompagner la vertu qui vous guide. Les heureux succez qui sont arriuez à tant & tant d'affaires que vous avez maniez, nous en font des tesmoignages si clairs, que ce seroit inutilement qu'on entreprendroit de donner plus de lustre à cette verité.

Ce grand Roy esgalement honoré pour sa pieté & aymé pour sa clemence, reueré pour sa iustice, & redouté pour sa valeur, ce Monarque aussi sçauant aux arts de la paix, qu'instruit aux roses de la guerre, dont la main est aussi prompte à dompter les rebelles, & à proteger ses fideles sujets, que son esprit iudicieux au choix des grands personnages, comme il a tesmoigné en vous: vostre grande extraction luy estant vne caution assuree de vostre fidelité, vostre inclination à la vertu & au traual, vn argument de vostre suffisance.

Enquoy son iugement s'est bien fait recognoistre: car quelle preuue de fidelité ne luy auez vous point rendue au maniment des affaires? Quelle franchise de courage n'auetz vous point fait paroistre, lors qu'il a esté necessaire de choquer les ennemis de l'Etat: quels rayons de prudence n'auetz vous point fait reluire en toutes vos actions, & quel zele d'affection n'auetz vous point fait esclatter en vos deportemens? Ces belles qualitez sont le sujet de la creance que sa Majesté apporte à vos paroles, le fondement de l'autorité qu'il vous donne sur les autres, la cause de l'amitié dont il vous honore, le noeud qui la serre estroittement, & qui la fera durer tant que les François auront le bon-heur de respirer l'air de ses commandemens à l'ombre des lauriers & des palmes qu'elle a joints aux fleurons de sa Couronne.

Il n'y a lieu en toute la France ou ce second Hereule n'ait laissé les marques de sa valeur, & où il n'ait gravé les caracteres de sa prudence: le choix qu'il a fait de vostre personne pour se fier de ses plus importants affaires, est vne preuue assuree de la bonté de son iugement, puis qu'il ne faut mettre aux grandes charges, ny appeler aux affaires d'Etat que les hommes illustres qui puissent enchasser le diamant de leur Vertu dans l'or de leur race, & a qui la gloire de leurs Ancestres sert de faucille pour pour en releuer le lustre. Ainsi Alexandre le Grand, dont la Vertu a surmonté la Fortune, commis ses plus importants affaires à la fidelité de Craterus, qui estoit d'vne des meilleures maisons de la Grece, & s'en trouua si dignement seruy, qu'il prenoit plaisir à dire, Que Craterus aymoit l'Etat & le Roy. Ainsi Auguste prit pour confident Mecenas, descendu des anciens Rois de Toscane, en qui il eut tant de creance, qu'il luy adressoit toutes les lettres qu'il escrivoit au Senat, avec pouuoir d'en retrancher ou y adjoüster ce qu'il trouueroit à propos.

Ce grand Henry qui va du pair en valeur avec l'vn & l'autre de ces Monarques, a aussi esgalé leur prudence, vous confiant ses affaires les plus importants, puis que les qualitez de leurs confidents se trouuent en vous.

Les Perfes & les Romains reduisoient leur or en masse, & le mettoient en depost dans les Temples de leurs Dieux; lieux inuiolables, azyles qui portent sur leur frontispice la terreur des Sacrileges; les vns donc les mettoient chez Apollon, les autres chez Saturne.

Ce grand Henry a logé ses Finances dans le Temple de vostre integrité, Temple fermé pour les profanes, Temple ou la Vertu seule trouue place, pour receuoir la recoüissance de ses trauals. En cela ainsi qu'en toute autre de ses actions, il a fait iudicieu-

sement; puis-que vous en ordonnez avec autant de retenue que vous devez, n'estans point vostres; que vous les faites venir avec autant de diligence que si elles estoient à vous, & les conservez aussi religieusement que vous devez, ayans esté mise en vos mains.

En quoy s'il reçoit quelque aduantage, vous en recevez aussi de l'honneur: car les Finances estant au corps de l'Etat ce que les yeux & les nerfs sont au corps humain, il vous a fait & les yeux & les nerfs de l'Etat, que vous avez si bien affermy, qu'il paroist n'estre plus sujet deormais aux maladies du dedans, ny du dehors.

Les antidotes dont vous visez contre les maux dont il pourroit estre menacé, c'est l'espargne que vous faites, & le soin que vous apportez pour conserver le Domaine qui reste encore en son entier, retirer celuy que les Roys ont esté forcez d'engager. En quoy vous vous rendez admirable: car de le retirer sans bourse deslier, & donner ensemble contentement à ceux qui le possèdent, c'est vne merueille qui ne pouvoit partir que de vous seulement: c'est estre véritablement bon François de porter son soin à recouurer le dot de la Couronne, là remettre en ses biens, reestabli en ses droits, & luy rendre les marques de sa premiere grandeur. C'est vn extrême industrie d'auoir sceu se seruir si à propos des Loix & des constitutions de l'Etat, pour en former des Arrests & des Edicts qui portent les particuliers à remettre volontairement entre les mains du Roy, ce que la nécessité en auoit fait escouler, trente millions de liures de desengagement de Domaine ou de rentes, sont les tesmoignages de ce que ie dis.

Si vostre industrie est merueilleuse de ce costé-là, elle n'est moins admirable en ce que depuis dix années que le Roy; heureusement pour luy & pour les siens, vous a donné la charge de ses Finances, ses despences estant augmentées, & les subsides diminuez de beaucoup, vous avez acquitté pour quatre-vingts & dix millions de debtes; que les guerres & les traittez de paix auoient formé en cet Etat. Et faut à ce coup que l'ennie mesme se raise, & quelle admire en se taisant la grandeur de vostre esprit & de vostre Vertu ensemble, puis que ces despences extraordinaires ny les deux guerres suruenues depuis ce temps, n'ont apporté aucun retranchement de gages, de pensions, ny de rentes.

Leuant les yeux sur vos actions, i'y remarque tousiours & l'industrie & la probité jointes ensemble; car il est iuste de payer ce qui est iustement deu aux Estrangers; & c'est beaucoup d'art d'auoir sceu conserver l'Alliance des Suisses, que les ennemis de cette Couronne ont essayé de rompre, avec autant d'artifices que vous avez prodigué d'argent pour la maintenir: Vous avez donc ensemble desengagé la foy publique, & affermy l'Etat, en luy assurant pour soldats des hommes qui ne scauent autre mestier que celuy dont on acquiert la mort.

Queleffet & de charité & de prudence est celuy là, pour conserver le sang des Citoyens d'acheter chèrement celuy des Estrangers, pour le respandre aux occasions aussi liberalement qu'avec peu d'auarice nous en auons fait l'acquisition? Que le Peuple donc (ou vos enuieux pour luy) cesse deormais de se plaindre; & qu'il apprenne que si on tire quelque peu d'argent de sa bourse, c'est pour luy espargner beaucoup du sang de ses veines, & luy donner la paix, le repos, & les commoditez d'exercer son commerce.

Quel Coin, quelle Place, quelle Ville, quelle Prouince y a-il en ce Royaume, qui ne ressent le fruit de vostre soin? En quel lieu ne se retrouuent les marques de vostre préuoyance? Tant de Villes frontieres fortifiées, tant d'édifices publics, tant de ports; tant de grands chemins reparez, que la posterité croira mal-aisément, ou s'estonnera avec ceux de ce siecle qu'un homme seul ait entrepris & acheué vn si grand nombre d'ouurages.

Auguste prit le soin de reparer le grand chemin qui conduit de Rome à Brundise; des autres il en donna la charge aux plus honorables du Senat. Nostre grand Henry vous a donné à vous seul la charge de tous les chemins de France; croyant que vous seul y pouuez suffire: en quoy il se trouue si bien seruy, qu'il en reçoit tous les iours les benedictions de son peuple, qui vont reflectissant sur vous.

Outre la commodité que la facilité des chemins apporte au commerce, les ouurages publics chassent deux grandes pestes du Royaume, loysueté & la pauureté: vous les avez bannies avec tant d'autres maux funestes, que nous vous pouons nommer & nostre Esculape & nostre Alcide.

Nous apprenons des Naturalistes que les seins & marques exterieures qui se voyent aux corps des Peres, ne paroissant point en leurs enfans, renaissent en leurs arriere-fils.

Ainsi Cadmus fondateur de Thebes, en naissant apporta vne lance empreinte sur le costé, qui estoit la marque naturelle de sa race, qui disparut pour vn temps en ceux qui descendirent de luy iusques à vn de ses arriere fils, qui fit de grâds exploits de guerre.

Cette inuincible resolution, cette fermeté de courage, cette magnanimité incomparable qui paroist en toutes vos actions, est la naturelle marque de la race de Bethune, qui ayant disparu pour quelque temps en ceux qui en sont descendus, renaist aujourd'huy en vous mieux empreinte qu'elle ne fut iamais en pas vn de vos ancestres; ie dis ces deux Roberts de Bethune, dont l'vn fut Comte de Flandres, & l'autre Vicomte de Meaux.

L'Histoire nous raconte qu'en la memorable iournée de Beneuent le Comte de Flandres en la presence de Charles d'Anjou, & de son armée perfant les escadrons des ennemis, s'attachant au Tyran Mainfroy au milieu des siens luy arracha l'ame du corps & les armes des poings: ce qui conuia le Prince Chef de l'armée Chrestienne à luy donner sa fille Catherine en mariage.

Nous lisons aussi que le second Robert Vicomte de Meaux fut choisi par le Roy de France entre tous les Capitaines & grands Seigneurs du Royaume, pour commander à l'armée qu'il enuoya pour assieger & prendre Amerigot Marcel, grand Capitaine & vaillant de sa personne, qui apres la rupture de sa foy, s'estoit retiré dans la Rochevandais aux marches du Limosin & Auuergne, Ce qu'il entreprit contre l'opinion de tous les Capitaines de son temps, & du Roy mesme qui apres l'y auoir embarqué desespéroit du succez de l'entreprise, tant pour la bonté de la place, tant pour la valeur du Chef qui la commandoit: mais il s'y opiniatra de telle sorte, que nonobstant le desespoir que tous ceux du Siecle en auoient conçu, il executa son dessein, qui luy fut aussi honorable, qu'auantageux au Roy & au public.

Ce sont deux des plus belles tiges de vostre race qui vous ont comme à l'vn de leurs rejettons insensiblement communiqué la seue de leur generosité: ce sont la vos Ancestres, qui ont fait reluire en eux les mesmes marques de valeur & de prudence, que vous avez fait paroistre en mille & mille endroits. La iournée d'Ivry le tesmoigne, oy mesprisant les foudres & les tonnerres des canons, & des mousquets, le fer & la pointe des lances, & des piques, qui n'ont laissé aucune partie de vostre corps sans bleffeur, conseruant vostre iugement accoustumé, vous ioignistes celuy qui portoit la cornette blanche & la luy arrachastes des poings; & ce à la veüe de vostre Roy, qui vous a choisi depuis pour luy remettre vne forte place en son obeissance: ce que contre l'opinion & le discours de tout le monde, fondé sur la grande reputation du Chef qui la commandoit, vostre vertu a fait heureusement succeder.

Par cette action dont la France à tiré l'aduantage, qui seul restoit pour comble de sa prosperité, vous avez fait recognoistre à toute l'Europe, qu'il n'y a place fortifiée ou par la nature ou par l'art, ou par l'vn & l'autre ensemble, qui puisse long-temps tenir contre le foudre de l'artillerie, que le Iupiter de la France vous a mis en la main comme à son Ayle fidele, pour le porter indifferemment la où il commandera.

C'est maintenant que nostre grand Roy se peut seoir en son throsne de Iustice, & chastier les rebelles selon leur demerite: car bien que les offences des hommes soient sans nombre, il peut lancer autant de coups de tonnerre, qu'on scaitroit commettre de forfaits: Il ne peut plus estre sans foudre, puis que par vostre soin les Arcenaux de la France sont tellement munis de canons: de boulets, de poudre, d'affusts, & autre attirail pour l'Artillerie, qu'il semble que ce qu'on voit assemblé soit vne reserue de tous les siecles passez: n'estant pas croyable qu'en si peu de temps, & parmy tant de despences necessaire on ait pû mettre en sèble tant de munitions, que le nôbre en donne vne parfaite asseurance aux gens de bien & vne terreur perpetuelle aux ennemis de cét Estar.

Vostre soin à paru en ces choses, & vostre sçauoir au fait de l'artillerie, aux Sieges que vous avez entrepris à la racine des Alpes. On le recognois encore aux instructions que vous en donnez à ceux qui entrent sous vostre charge, ou personne n'est reçu sans receuoir de vous l'intelligence des plus beaux preceptes qui furent iamais pratiquez pour conduire l'artillerie, pour dresser des plattes formes pour loger des batteries, pour pointer les canons, pour tirer des tranchées, & les autres choses de ce mestier, auquel vous rendez tant de gens sçauans, que les moindres d'aujourd'huy surpassent les plus renommez des siecles passez.

Ie ne sçay pas assez des mathematiques, ny des fortifications pour exprimer l'intelligence que vous en auez: ie diray seulement que iamais Archimede ne se seruit de plus

plus d'inuentions pour deffendre Syracuse que vous en sçauiez pour deffendre ou at-
taquer les places. Vous cognoissez toutes les fortes d'angles; leurs ouuertes, leur
fermeté, leurs foiblesses, leurs lignes vous sont visibles, leurs proportions, leurs distan-
ces sont en vostre esprit: de telle forte que vous tirez les plans de toutes les figures, les
ayant vne fois recogneuës à l'œil seulement.

L'esclat de tant de perfections, & des armes dont vos magasins sont remplis, esbloüit
les yeux des subjets & des peuples voisins de la France, les vns les craignent, les au-
tres en sont assurez: mais les vns & les autres admirent esgalement vne si redoutable
puissance au Roy, & en vous vne si grande industrie, qui auez sceu pouruoir aux
moyens qui nous rendent la paix si affermie, que nous la pouuons donner & l'ôster à
qui bon nous semble: qui fait que le Roy est auourd'huy l'arbitre de la Chrestien-
té, que le Ciel ayant donné l'oliue au Lys, le Lys ouure & ferme le temple de Ianus
ou il luy plaist.

Que l'enuie cesse à ce coup d'abbayer, que tous les François recognoissent que
vous entendez aussi bien les affaires de la guerre, que vous sçauiez celles de la paix;
que vous auez esgalement les armes en la main, & les discours en la bouche; & qu'en
vous sont le Conseil, les Finances & les armes: parties qui ne se sont iamais rencon-
trées en pas vn de ceux qui vous ont precedé, ny ne se trouueront en ceux qui vien-
dront apres vous.

Nous ne pouuons recognoistre que vostre vertu ait esté precedée d'exemple ny
qu'elle puisse estre suiuite d'imitation; & la verité nous force d'auouer, que l'esprit
qui vous anime est tiré sur la plus parfaite idée qui ait iamais esté au Ciel, & qu'estant
ensemble & grand pour le conseil, & grand pour les Finances, & grand pour les ar-
mes, vous estes vn des plus grands hommes que le Soleil ait iamais éclairé.

Ainsi puissiez vous long temps, grand Duc, faire paroître vos vertus sur la terre;
ainsi puissiez vous par de longues suites d'années seruir nôstre grand HENRY; puis-
siez vous encore imitant la vertu & la pieté qui a porté vos Ancêtres dans le Ciel, fai-
re des actions si profitables à la Chrestienté, que le nom de BETHVNE reprenne en
vous, en ceux qui sont nais de vous, & ceux qui naistront d'eux encore, le lustre qui
les a fait reluire parmy les grandes maisons de l'Europe.

Ce Sonnet est apposé dessous vne deuise qui represente l'Aigle tenant
les foudres de Iupiter.

CE genereux Oyseau qui d'une forte serre
Tient le foudre Olympique, à trois pointes ardent;
Et diligent le porte où luy va commandant
Ce grand Dieu qui dispose à son gré du tonnerre;
C'est vous qui dignement meritez faire en terre
Ce que fait l'Aigle au Ciel. & les armes gardant
Du Belliqueux HENRY, vous monstrez cependant
Non moins vsile en paix que necessaire en guerre.
Et comme on voit que l'Aigle infatigable & prompt
D'une aïlle, dont la force en volant ne se rompt,
Dans l'air plus esleué sa rude course eslance;
Tel paroist vostre esprit, qui magnanime & haut
Trauaille sans repos pour le repos de France,
Et plus est occupé, moins sa vigueur defaut.

R. ESTIENNE

ODE A MONSEIGNEVR LE DVC DE SVLLY;
PAIR DE FRANCE.

COURAGE, grand BETHVNE, il est temps à cette heure
De monstret ta vertu:
Tu en as maintenant l'occasion meilleure,
Que iamais homme ait eu.
Les accidens communs, qui entre nous font naistre
Ce qu'on nomme malheur,
N'estoient pas assez forts pour nous faire cognoistre
Ta constance & valeur.
Il falloit qu'un grand coup choquast ta patience:
Mais ton esprit serain
Contre ce grand effort porte en ta conscience
Un double mur d'airain,
Ces esprits turbulens, qui a dessein se deulent
Et du temps & du Roy,
Blasmant tes actions, monstrent bien qu'ils en veulent
A l'Etat plus qu'à toy.
Ils iettent feu & flamme, & leur hayne attisée
Ne se peut maistriser,
Mais leur couroux se tourne en vent & en risée,
Qui les sçait mespriser.
Dieu, qui est iuste & bon, maintient la bonne cause,
Et son bras menaçant:
Destruit le fier orgueil de celuy qui propose
Opprimer l'innocent.
Il tient tousiours en garde une legion d'Ange
Pour les bons offencez,
Et fait pour leur secours des miracles estranges
Non preneus, ny pensez.
Quiconque ayme la paix, la iustice, & les Muses,
Se ioint à ton party:
Quiconque ayme le trouble & les choses confuses
De toy s'est diuerty.
Mais ton seruice au Roy doublement profitable
Luy fournit les moyens
De dampner ses voyzins, & d'estre redoutable
Aux mauuais citoyens.
Puisses-tu, grand Auteur du repos de nostre âge
Tousiours croistre en bon-heur,
Et te rendre immortel en sauuant de naufrage
Les Muses & l'Honneur.

VIRO CLARISSIMO,
CAROLO DVRET,
 GALLIÆ APVD CAMONES QVÆSTORI.

VOLVISTI, iussisti, VIR CLARISSIME, ut aliquam elegantissimo operi Latinam meam operam asferrem. Hoc tua gratia, hoc Ducis amplissimi dignitas, hoc Regis inprimis omnium maximi Majestās vel ab negotiosissimo genio meo extorserunt. Prorsus Christianissima Majestatis interfuit, ut cui omnes latè nationes fortitudinis inuictæ palmarium vel inuictæ concedunt, etiam summæ prudentiæ sapientiæque in fortissimo Viro ad potissimas huius Imperij partes administrandas deligendo gloriam haud inuictæ vel ignara deferrent. Quid enim conjunctius esse potest, quam Principis gloria, eiusque, cui summam rerum consulto commiserit, claritudo? Ego vero ita censeo, concilioque quem tam maturo iudicio Rex omnibus antetulerit, nec laudari sine maxima Regis aliqua laude, nec reprehendi sine clarò eius nonnullo dehonestamento, nec impeti sine summa eius iniuria posse. Regius delectus, tanti præsertim tamque ex omni memoria incomparabilis Regis, solidæ gloriæ prejudicatam legem, exquisisti meriti inuiolabilem approbationem importat: sic ut Principem impune dedecorent, qui eius suprema iudicia cauillentur. Verum ut illa ne sint omnia, is tantus est, tamque seipso clarus, quem Regia gratia tantum, atque tam clarum esse voluit, ut inuidiam crepare; sin minus, sese dedere sit necesse. Ac doleo equidem me tuo iussu rogatuque adactum fuisse cuius vestigijs potius pedetentim insistere, præsertim suo miraculo inaccessiblei, quam meo impetu meoque Marte perrumpentem, in mea ipsum sensa decurrere. In quo tamen volui magis quantum tibi tribuam, posteritati restatum, Galliaque in primis uniuersa exploratum facere, quam sperare parem me leporem Panegyristæ Gallici inimitabili elegantia, vel magni Ducis amplitudini asferre posse. Quicquid id erit, malo negotij culpam videri aut meam suscepti, aut tuam commissi, quam me tuis imperijs non satis obsequentem, aut tanti Herois gloriæ non obsecundantem præbuisse, Vale. Parisiis, pridie Idus Martias, Anno Christiana salutis, M. DC. IX.

Addictissimus in perpetuum,
 atque deuotissimus seruus N.



PANEGYRICVS, AD POTENTISSIMVM

DOMINVM D.

MAXIMILIANVM DE BETHVNE,
DVCEM SVLLYVM, FRANCIAE PAREM.

REIPUBLICAE plurimum interesse in omnem partem egregia virorum illustrium facta describere, ut ingrato silentio praeripere perniciosum, & bono communi aduersum iuxta aestimo: nam sua laus illis inuidiose rescinditur, caeteri fructuosae imitationis exemplo fraudantur. Verum Athenienses Heroibus statuas illustri loco collocabant, quibus clariora facinora inscriberentur, tum publicae aemulationis praefigeretur, *Id ipsum faxitis id ipsum eritis.* At ab Romanis iustus triumphus recepto more ex S. C. victoribus decernebatur: aequa utrisque credulitas aeris ac marmoris & pompae glorioso spectaculo, aut virtutis honesto potius auctoramento, specimen populo ad virorum fortium praecelaram gloriam celebrandam expositum, stimulos ad eorum virtutem aemulandam adhibitos. Ita publico intertrimento res fortitergestae premuntur: quod generi humano incitamenta, quibus ad honestatem accenditur, obliterantur: quas contra ab interitu vindicare, atque ex latebris obscurae obliuionis eruere, enim vero id ego cenfeo perinde esse ac viuam propemodum simulachra Virtutum attollere multo Atheniensibus illis perenniora, quando nec iam reciprocantis aui deterenti vicissitudini peruia, nec caeli, vel temporum periuicaciae facile obnoxia. Hoc ego triumphos legitime adornatos potiores magisque vibrantes, quam illos Capitolinos existimo; an quod volentium temporum opimis spoliis & obliuionis infidae ampla praeda decori atque opulenti incedunt, seu quia Virtutis Honorisque iugato ferculo directo ad sacrosancta aeternae Mnemosynes puluinarum victorem inuectum important, ubi perennitatis immutabilis praecelso fastigio, marmoreis veluti tabulis exsculpti mandentur. Pingendi artifices, quibus ad viuam ora, vultusque exprimere institutum est, id pensum imprimis habent praecipua uti lineamenta sectentur, ubi quam maxime expressa morum & naturae indolis germana quaedam effigies elucescit. Poetae qui carmine Deos celebrant, aut hymnos ad eorum aras intonant, nonnulla raptim modo capita, atque, ut cum Pindaro dicam, *koriphais aretan apud pasan ton theon ypographais*, assequuntur, quibus magis pollere Decorum encomia ad illam admirabilitatem quaesitae gloriae videantur. Homerus artis princeps, & reliqui ab Ioue extorssi, fulmen expingunt, qui Palladi occinunt terrificam Aegida promunt; alij alia modulate perstringunt: ego strictim pulcherrimorum facinorum diuinas, ut ita dicam, *perigraphais* delineare constitui: quod illa virtutum profecta prodantur agalmata quae in tuo pectore, penes iam in immensum vigent

-----*sed summa sequar fastigia rerum.*

Nec mihi equidem tantum arrogo, ut aliquod tantae gloriae additamentum afferre queam: nulla fieri immenso accessio potest; at non magis promptum est mihi aliquem laudandi exitum, aut satietatem inuenire, quam tibi laude digna facta congerere. Ingentis Oceani tua laus insitar obtinet, nec diffluentium, maleuola inuidia deriuante, meritum decessione decretere potest, nec redundantium praecursorum, atque in suam veluti matricem abyssum quantumuis vndabundis, restagnantibusque torrentibus intumescere. Operae pretium mihi operis erit haec memorantis, longe aliam tibi, ac veteribus, usum fuit, statuum ponere. Spirantem, inquam, vocalemque statuum, quae ad immortalem memoriam documenta virtutum efferat, vulgus instituat, opimates erudiat, nationes exstimulet, posteritatem loquaci monumento condocefaciat. Maxima quae-

que res admirationem facilius quam prædicationem admittunt, etiam me ipse haud aliud esse fateor, quam vocem publicæ famæ repercussu reciproquo reuerberatam extrema omnium; ut quisque laudatissimus est, qui te quotidianis laudibus ornant, vulgaria verba recolligo non segnis, aut timidus æmulator: illa duntaxat ex publicæ tanquam Tripodis oraculo euulgata restringo, te vnum in omnibus proprii meriti quibusdam pennis elatum ad summum earum dignitatum apicem præteruolasse prius negotioso sulco seuisse, quam meteres; ante bellasse, quam vinceret; ante vicisse, quam triumphares, ante denuo triumphasse, quam Honoris fanum peruio Virtutis delubro, inexpiata; imo insalutata Fortuna, conscenderes. Minime mihi forsitan ex omnibus aut tuæ familiaris necessitudinis decus stetit, aut gloriæ fulgor illuxit, cuius vis illa præpotens objecta meis oculis nubila repente disiecit, exsufflauit, ut illa absolute virtutis immensa decora contemplerer, quæ te passim tam omnibus admirabilem; quam paucis imitabilem reddant, simul Philosophici illius effaugermanam veritatem euoluerem; Quæ naturali efficientia vigeant, sui similia semper expromere, fortes creari fortibus, non pauidum leporem generoso leone profeminari, non etiam imbelles ferocem progenerare Aquilam columbas.

Nam perillustri Bethunia stirpe propagatus, quæ in nobilissimis toto orbe Christiano numeratur, nihil vnquam nisi heroicum, ac pulcherrimum animo propositum habuisti, quod omnia cogitata, effata, factaque tua, quæ vtcunque moliris, adeo suo culmine elata testantur. Romani illi domini rerum æque belli, ac pacis experti artibus; Dijs indigentibus, laribusque signa publice posita consociabant majorum suorum, qui sua virtute suo generi præluxissent. Auspiciationibus festis, vario flore vernantibus coronamentis exornabant, ipsorum natali anniuersario feriebantur, atrati per funebrem familiæ pompam circumferabant, tum ad memoriam præclare gestorum posteris refrendam, simul ad iustum imitandi studium exacuendum. Plane hæc ab illis sapienter sancita, vsurpatæque ex te vno ad immortale exemplum intelligimus, quando perantiquis præclarisque natalibus tanquam acrioribus stimulis quibusdam impulsus, istis, si fas dicere, plenis habenis principalis virtutis stadium decurristi. Illa te gloriosa Roberti Bethunij fama extimulauit, quæ ante M. XXXVI. annum, non magis commendatione geminorum item Robertorum Patris Auique, quam suis ipsius meritis Attrebatensium propugnator & custos, eius gentis designatione delectus, mirabiliter floruit. Illa Iacobi Bethunij Cameracensis Episcopi antiqua celebritas concitauit, qui in reliquo Gallorum Antistitum cœru aduersus Albigenes consilia, opes studium sacro iusto fœdere consociauit. Illa Ioannis tui Gentilis clara religio & sanctimonia prosperauit, qui Abbas Achinensis Monasterij vetustissimi apud Valentinas, tamen sub annum orbis restituti M. CCL. communi mortalitatis ergastulo exsolutus se beatum viuere in cœlis, gloriosa in terris fama contestatur, cuius sanctiores extuix præcipuo cultu venerabiles sacris Lipsanothécis tanquam iniuncti auitæ religionis Achlotheræ honorifice adseruantur, quem haud dubium tibi ex suo edito cœlo annuere. requæ in partem illius beati sanguinis reuocare. Illa super hæc Roberti alterius, è Bethunorum profapia, fortitudo animos, & mentem erexit, qui nauali prælio in Mediterraneo de barbaris triumphauit, ne nihil se Bethunio nomini debere Christianis orbis vniuersus suspicaretur. Illi, inquam, immenso præconio omnium laudibus decantati Belgæ Comites hujus tuæ virtutis cum prisca Heroibus comparandæ germina instillarunt, præpotentes illi & famosi Bethunij qui insignem prouidentiam expugnandis barbaris, gladiatorum districtam aciem debellandis, lancearum, hastarumque cuspidem triumphandis, clauarum ac roborum momenta delendis penitus, atque mastrandis ostentarunt, vique illa indomitæ fortitudinis interminata, totius orbis globoso ambitu irradiarunt, quod salum victoriis, solum triumphis, cœlum beatis Heroibus certatim inclamant. Ita Philippi Macedonis, bellicæ laudes militarem Alexandro indolem infecerunt: ita Africani illius Scipionis victrices laurus alteri Scipioni quotidianæ quasi fortitudinis cotes fuerunt: ita Cæsaris clara ad æternitatem erecta trophæa Augusti exemplo steterunt, Achillisque virtutibus aucta prosperitas Pyrrhum exacuit, qui ab eo ductam originem repetebat. Et magnis natalibus orti supra reliquum vulgus prærogatio quodam magnoque compendio sese ipsi efferunt, quod per exempla domestica ad virtutis egregiam speciem impelluntur. Majorum ornamenta primigeniæ cuiusdam fibræ instar obinent, vbi recentes honoris surculos tempestiuæ insitione inserant; aut antiquarij fragmenti cuiusquam, cuius obsoletam sicut formam rerum

fortiter susceprarum splendore in aurent; nisi potius Adamantis, quem perpolire & tergere, & exquisita egregiorum facinorum calaturæ honestamento decorare satagant. Natalium decora nepotibus tanquam facem præferunt; nec patiuntur ab illis an honestè, an turpiter acta ab a spectu hominum, obducta caligine oblitescere. Ergo non satis tibi esse duxisti te antiqui natiui stipitis Bethuniorum aliquem surculum existisse, qui dulces a deo fructus, a deoque vtilès Christianæ Reipublicæ reportarit: hinc sistere alium istud ingenium rerum omnium capax haud quaquam potuit, persuasum insuper habuisti non sufficere id tot veridicis scriptoribus comprobatum, tot fidelibus Archiuorum actis authenticè confirmatum, tot sæculorum, tot proauorum, tot rerum illustrium perpetua serie traditum, imo ad perfectum exaggeratæ veritatis cumulum late patentis Europæ diffuso testimonio promulgatum, nisi majus quoddam firmamentum afferres, palamque promeres ante oculos omnium, haud multo plus gloriæ accessisse majoribus tuis, quod suum in te decus refloruisse, nomenque perferant, quæ tibi, quod illorum stirpe insita repullulasti, illorumque propositum ad imitandum vitæ gloriolæ exemplar habuisti. Nec possim hoc loco, si velim, imo profecto nec velim si possim commemorando incredibilem eximiorum facinorum summam aperte subducere, quæ ipsorum rediuuiam sospitemque memoriam ad nos vsque transmittere potuerunt; possim pro comperto equidem affirmare ad illud tempus, quo tempore diuini amoris ardore inflammatis aduersus barbaros Christianis principibus, ipsi quoque majores tua maria transmittere ausi, procul militaris industris segetem querebant haud dubie inter flammaram malleolos, foedissima sagittarum iacularum & faxorum grandinè desuper inguente, salutaris crucis diuinum labarum, Christianaque signa in summa Hierosolymitana arce strenue sustulisse, vi sanctâ, & magnam urbem occupasse, omnia ferro, incendiis, vastitate circum depopulatos, posteritati demum præmonstrasse nihil non magnæ menti, infractæque fortitudini cedere. Dicerem Guilielmum Coesnumque, par Horum inuictum Bethunii nominis sanguinisque, haud impar præcellentis animi specimen edidisse in Constantinopoli recuperanda, cum constet ab iis primū militaria Balduini signa in urbem illata, quo sibi Christianisque manipulis, virtute & fero viam aperirent; promptum porro dictu esset, belli pretio, Coesno Bethunio in præfecturam captam urbem Byzantiū cecisse; eum sanctissimis inibi legibus Christianum imperium stabiluisse, maius denique ornamentum illi muneri eius claritudine acereuisse, quam ipsi eo delato munere accessisset. Proclive ad extremum memoratu constaret, nobilitate generis, virtutis excellentia, diuitiarum opumque numero vsque eo prouectos, ut Imperatorum, Regum nostrorum, Hispanorumque, atque Archiducum propinquitatē demeruerunt; quæ ego omnia ne sigillatim excurram, mihi idcirco temperabo, quia illa omnia virtutum adiumenta, omnia præcellentia illa decora vnus tu hodie complexus es, quibus illi quasi gradibus ad summa illustriam affinitatum illa fastigia pertigerunt. Quæ laus? quod decus? quæ gloria? quod audere, quo adspirare, quo exurgere, aut quo alata tua fortuna penetrare non possit impofterum? si iam te illa omnia pro amoenissimo suo diuerticulo delegerunt vbi degere velint? pro templo vbi colamētū pro edito suo tribunali, vbi insigniter coruscantia sese efferant?

Excultæ prudentiæ est eorum quibuscum agas, instinctum atque indolem introspicere; cuiusque negotii propria momenta perpendere, partes potiores diiudicare, ac seligere, nihil aggredi, nisi consulto, postquam autem consulueris ceptum strenue, virtute duce, fortuna comite maturare. Iam qui hæc exacto compendio querant, vitæ tuæ rationes omnes sedulo circumspectant, sic credo cõperient tot exquisitioris prudentiæ acroamata, vt ita dicam, præcepta esse, & *Kyrias*, summæ cuiusdam sapientiæ *doxas*, quot facta tua, vnde tantæ existunt Regiis obsequiis & commodis, & cõmuni Reipublice bono accessiones. Illa vna est prudentiæ reliquarum omnium parens & Regina virtutū, qua auspice, prospere adeo hoc turbulento ingruentium negotiorum oceano plenis, vt aiunt, velis nauigare, aduersos scopulos declinare, vela ad ventorū ingenium aut summittere, aut sustollere, tempestates malaciæ obluctantes auertere, Regno denique vniuerso velificari potuisti: quibus inuicti adigimur, vt credamus hæc turbulenta nauigatione eam ipsam prouidentiam pro nauticario, iudicium pro pharo, perspicaciam pro gubernaculo, iudiciam pro velo, strenuitatem pro remo, laborem pro remige, Regis vel nutum pro cynosura, vel gratiam pro aura, vel oculum pro acu, vel turelam pro munitione, Regnū porro ipsum triremi, inuidias pro fluctibus, vndisque calcatis existisse. His artibus vsque eo fluere, & prosperare pergit in dies secunda velificatio; vt

fortuna ea vna conspiratio, vnumque Sacramentum esse videatur, vt tibi præcurren-
 tem virtutem ipsa citato pressoque vestigio comitetur. Secundi successus, qui tot sus-
 ceptis expletisque muneribus obtigerunt, adeo claram veritati facem præferunt, vt
 frustra contendat, qui se maiorem explorata rei perspicuitatem aut euentiam adij-
 cere posse confidat. Rex ille magnus pietate iuxta colendus, ac innata clementia ama-
 bilis; æquitate æque vnerandus, vt inuicto animi robore formidabilis; princeps in-
 quam tam pacis, quam belli artibus incomparabilis, cuius hæud magis dextra coercen-
 dis perduellibus, subiectis protegendis, continendis proximis, quam iudicij, solertia, in-
 geniique sagacitas summis honoribus ad amplissima munia felici delectu fecernendis
 vigere, solet, cum sua præiudicata sententia ad omnia maxima delegit, optime vidit in-
 signes natalium tuorum titulos illi pro iusto præde certè conscientie fideique tuæ satisf-
 datos, propensum vero ad optima quæque studium, inflexibilem atque intrepidum ad
 ardua generosum animum, ingentis capacitatis tuæ esse præstantissimum propositum
 argumentum. In quo eius iudicium elucescere imprimis visum, eiusque exquisitus de-
 lectus Regno probatus. Quodnã enim rebus tractandis inaudite fidelitatis experimentum
 non præstitisti? quam constantis, gnauique animi libertatem, extremamque ingenuita-
 tem, pari illius mentis impaudæ soliditate iunctam non præ te tulisti, quoties status, ac
 Regni hostes oblidere, atque pulsare necesse fuit? quos præstantis prudentiæ radios nõ
 euiibrasti, quicquid aggressus, aut prosperare tetasti, aut feliciter perfecisti? quem studij
 flagrantissimi æstum incensum in tota ratione agendi non emisisti? Illa pulcherrima de-
 cora illa sunt, quæ nos definire nostro quodam iure possimus vel certissimum eius fidei
 firmamentum, quam Majestas Christianissima tuis vicissim dictis, factisque mutuam exhi-
 bet, vel eius authoritatis solidissimum stabilimentum, qua te ceteris antecellere, cõsulto
 voluit, vel singularis beneuolentiæ incentiuum, qua omnibus te gloriosum, atque verendum
 antepone non dubitauit, simul æternum eiusdem necessitudinis retinaculum, quo no-
 do tanquam Gordio colligata tam diu perennatura vigebit magis, quam diu Francisci di-
 uino eo munere perbeatissimæ felicissimi Principis iussa haurire sub deliciosissimo palmarum,
 ac laurorum umbraculo integrum erit, quas ipse Regiæ coronæ gemmantibus totis at-
 texiuit. Non locus, non vicus, non angulus, non angiportus tota Gallia vllus, vbi alter
 iste Hercules expressæ prudentiæ notas non sculperit, vbi summæ virtutis non leuiter
 pressa, sed ad immortalitatem fixa vestigia non reliquerit. Delectus de te nominatim
 ab ipso habitus, cui res grauissimas concederet, certo argumento est, quantum solertia,
 quantum iudicio suo perpolleat, cum magnis oneribus, iis præsertim, quæ statim attingunt,
 non nisi moli pares, & illustres viri accersendi, & præficiendi sint, qui instam for-
 titu dinem, vti pretiosissimum adamantem gentilitiis stemmatibus, quasi auro conclu-
 dere, ac cælare quodammodo possint, cui maiorum claritas annulari argentatæ bractææ
 ac palæ loco, sit, qua natiuus ille splendor magis exertus, ac repercussus cnitescat. Ita
 magnus ille Macedo Alexander, qui virtute fortunam non modo exæquauit, sed longo
 interuallu superauit vt primæ quæque erant atque vrgentissimæ curæ, studio, fideique
 Crateri sui subiciebat, viri in præcipua totius Græciæ nobilitate clarissimi, cuius a deo
 prospere in Regia commoda cessit industria, vt Alexander, cum voluptatis suauissimo
 sensu, crebris vsurpare sermonibus soleret Cratero statum, Regemque cordi esse. Ita
 Mœcenatem Augustus atavis ex Etruria Regibus editum fidum & conscium arca-
 narum & maximarum rerum administrum adsciuit, cui tantum tribuere consueuerat
 nihil vtillo, non dicam in conscio, sed inconsulto ad Senatum scriberet, quæue scripsisset
 eius arbitrio prout collibisset, emendanda atque interpolanda relinqueret. Mag-
 nus Henricus, qui vtrumque Principem rerû gestarum magnitudine, & splendore vir-
 tutis æquauit, amborum etiam sapientiam eo est assequutus, quod magis seria Regni
 consilia, atque opera tibi commisit, postquam in te vno fiduciariorum eiusmodi sin-
 gulorum omnia ornamenta coaluisse intelligeret. Fuit Romanis aliquando, Persis-
 que receptum pecuniam publicam, aurumque constare, tum ad Deorum templa, alii
 ad Apollinis, alii ad Saturnini in tutum reponere, tanquam ad sacra latibula, & asyla
 quædam, quæ summa fronte sacrilegiorum terrorem circumferrent. Henricus sibi
 pro arario integritatis tuæ inuiolabile templum esse voluit, aut Apollinis ob perspicaci-
 tatem, aut Saturni propter prudentiam, templum inquam, profanis clausum, quod soli
 virtuti pro meritis remunerandæ aditus patresceret: in quo æque, ac in ceteris diuini
 ingenii consiliis fecit ille quidem sapientissimè, cum omnia ita moderate & parçe dis-
 penses, vt aliena par est, tanto studio exigas, cõportésque vt tua propria, tanta religione

tuearis, uti cum maximè decet, cuius fidei, fiduciaria Regis beneuolentia, fuerit commissa. Nec vero inficiandum sicut inde Principe magno non obscurum compendium stetit, ita tibi ingentem gloriosæ commendationis cumulum obuenire. Nam cum res pecuniaria ipsum Regno, quod nerui, quod veniæ, quod vitalis cruor corpori humano, conferat, haud dubiè ea cura permissa te haud aliud, quam Regni neruos, ac robur, sua sententia esse voluit, cuius optimum statum vsque adeo prouidâ moderatione sanxisti, nunquam vt impostero obnoxium intestinis, aut externis ægritudinibus futurum censeatur. Antidota quibus insidentia mala anteuertere conlueuisti, illa tibi familiarissima; summa frugalitas, incredibile studium Regij patrimonij, aut quod exstat adhuc conseruandi, aut quod inuiti Reges oppignerauerant, quasi iure vindictiarum repetendi: in quo te planè in omnem partem admirabilem præbuidisti, nam gratuito vindicare, & eos, quibus eripias, æquos placatosque dimittere, non nisi tuæ indolis miraculum esse potuit. Hoc vero istud est re ipsa, atque ex animo Francum esse: hæc Franca indoles, hoc Francum ingenium, in illud vnum incumbere, vt Regni iura, & latifundia, vel retenta seruentur, vel collapsa reparentur, vel deperdita resarciantur, tum oblitterata propemodù illius primigeniæ dignitatis prærogatiua insignia restituantur. Supremæ diligentia est atque industriæ adeo opportunè huius Imperij statuta, ac leges accersere, vnde Senatusconsulta, editæque emergant, quibus singuli vltro adigantur, vt sua principi sponte restituant, quæ nescio quâ temporum necessitate defluxerant. Triginta librarum Myriades vel pigneratiui Regij patrimonij, vel deperentium vectigalium redemptæ fidem dicto illustrem faciunt. Quâ parte si tua dexteritas sese prodidit mirabiliter, non minus gloriose certè quidem in eo triumphat, quod vno decennio ex quo te Rex maximas auspicato, non magis suo, quam suorum lucro & commodo, ærario præfecit (cum in reasumptus & largitates excreuerint, vectigalia multum remiserint) tamè debita ab Regibus summæ quatuor, & octoginta Myriades retribuidisti, quæ bella civilia partim, partim contractæ pro pace firmanda pactiones, in eum cumulum exaggerauerant. In quo vt maximè subringatur, ipsa obmutescere tandem debet inuidia, suoque æterno silentio mentis tuæ celsitudinem, virtutisque præstantiam admirari, eoque magis, quod nec profusiones extraordinariæ, nec geminæ ex eo tempore, quæ repentiè recruduerant, bellicæ expeditiones vllam stipendiis immunitionem, vllam vectigalibus decessionem attulerint.

Equidem cum facta tua intentè, vt par est, circumspectio, mirè iugatas, connexasque inter se dexteritatem, probitatemque attonitus obstupesco: nam & iuris fuit externis debita exsoluere, artis autem ingentis potuisse Heluetiorum sancita fœdera retinere, quæ Regni hostis haud paulo minori studio tētavit labefactare, quâ tu ingenio, arte, opibus, & profusa pecunia stabiluidisti. Ergo vna opera fidem publicam vindicasti, & præclara securitatis publicæ fundamenta iecisti, cum bellicosam gentem Lilio deuinxisti, quæ aliâ artem, nisi quâ lethum accersitur, nullam calleat. Quantùm porro illud publicæ charitatis, & exquisitæ prudentiæ specimen tuæ, quo ciuium languini parceretur, alienum tanto pretio paratum quæsiisse, qui, vbi vsus fuerit, haud parcius profunderetur, quam carius Regno constiterit? Quare desinant illæ impostero aut vulgi, aut inuidorum querelæ, dicant aliquando si tantulum æris illorum marsupijis exculpatur id eo esse, quod cruoris multo plus illorum venis corpori condonetur, pax diuturna statuatur, quies fundetur, artes erigantur, commercia libera aperiantur. Quis ager, qui vicus, quod oppidum, quæ vicus, qui portus, quæ maria, quæ flumina, quæ regio, hoc vastissimo Imperio, vbi tuæ illius perpetuæ, & laboriosæ sollicitudinis aut fructus non sentiantur, aut pretia non constant? vbi terrarum tuæ sapientiæ ad sempiternam commendationem non impressa vestigia? Tot limitanea oppida opportunè munita, vallataque; tot ædificia publica redintegrata, tot portus restituti, tot viæ strata, refectæque, vix vt parè fidem apud posteros sint habitura, quæ vel hærebunt in dubio, vel stupebit in miraculo, vnâque nobiscum demirabitur vni homini tot, tantæque opera tentata, vel perfecta, imo vix ante concepta, quam absoluta fuisse. Augustus Cæsar viam sibi Roma vsque Brundisium accurandam reseruauerat, aliarum operam aliis, vt quisque in Senatu clarissimus, commiserat. Henricus Augustissimus viariam omnem tibi prouinciam destinauit, quem vnū tantæ moli parem recognouerat, & tam ingenti quidè successu, plausuque, vt tua causa faustas in dies populi acclamationes, & congratulationes vndique exaudiat, quarum in te videmus secundarios veluti huius gloriæ radios scintillare; præter commoda, quæ innumera viarum opportuni cōmeatus importat, etiâ magnis geminis pestibus Regno in festissimis per publica opera

subuenitur inertiae & egestati. Exegisti, abegisti, vna cum illa malorum Iliade exterminasti: ita, vt te pro nostro Auerrunco, proque Alcide nostro habere, & colere nostrarum partium esse sentiamus. Physicos authores habemus quasdam illas veluti geniales notas, quae parentum non modo corporibus, verum etiam annulis apparent, in nepotibus gnatos praeteruertas emergere nonnunquam consueuisse. Cadmus Thebarum conditor ex materno vterò hactenq̃ in latere expressam insigne majorum suorum extulerat: ea cum in ipsius prole ad tempus oblituisset, tandem in pronepote sese extulit, qui se post modum bello clarum, atque insignem praestitit. Quid Seleuci annulo sculpta anchora an non in plerosque posteros propagata longo intervallo ipsorum corporibus adhæsit? Illa animi generosa constantia, illa erectae mentis excelitas, illa ingenij atque virtutis amplitudo singularis, quae tuis dictis factisque omnibus sese ostentant, peruetustum illud est gentilium Bethuniæ stirpis insigne: disparuit illud quidem in sobole aliquandiu, vt omnia sunt humana, at in te multo altiori radice fixum refloruit, quam in vilo majorum tuorum antiqua memoria viguisset: geminorum, inquam, imprimis Robertorum, quorum ille Belgij Comes, hæc Meldensis Procomes sunt numerati. Ac rerum gestarum scriptores memorant celebri illa Beneuentana pugna Comitem Belgam in ore atque oculis Caroli Andegauensis, ipsiusque exercitus, hostiles manipulos fortiter perumpentem Manfredum Tyrannum aggressum in medijs suorum copiis, non citius illi arma de manibus, quam spiritum vitalem ex corpore detraxisse, ex quo Christiani exercitus Imperatorem permotum fuisse, ita vt Catharinam filiam apud illum iusto matrimonio collocaret. Robertum vero Meldensem Procomitem pariter accepimus à Francorum Rege ex præcipua nobilitate delectum, vt copiis præfesset militariibus, quas Ameriotto Marcello Ducis potentissimo, fortissimoque oblidendo conscripserat, qui post fidem violatam apud Rupeuandense oppidum in Lemonicum atque Alucernorum finibus, sese profugus peropportuno munimento vallauerat. Prouinciam Robertus quamuis arduam, omniumque Equitum sui temporis, atque ipsius Regis iudicio desperatam suscepit, qui Roberto immisso spem omnem rei conficiendæ an præ loci ingenio, an pro eius qui loco præerat virtute abiecerat verum ita Robertus, vel vinci, vel vincere obstinauerat, vt ipse omnium in desperationem rei susceptæ prolapsa, ipse, præter omnium sententiam, fortiter coepta fortiter expleuerit, tanta sua gloria, quanto Principis commodo, & ornamento. Hæc tui generis lectissimæ stirpes fuerunt, quæ tibi prout vni suo florentissimo serculo vim, & succum nativum quendam suæ nobilitatis, atque fortitudinis tot seculis repullantem infuderunt: illi illi sunt proavi tui, qui iisdem roboris, atque prudentiæ radiis emicuerunt, quos passim difficillimi, in rebus tam varijs, grauibûsque negotijs emisisti. Ivryaca pugna insuperabilis bello Regis æternum monumentum, vt ipse taceam, ipsa loquetur, quo die tormentorum, Bombardarumque tonitrui pro nihilo habitis, scloporum pulueris explosionibus spreis, spiculorum lancearumque micronibus facile elusis, ferri & gladiatorum acie contempta (quæ omnia nullam tui corporis partem intactam à vulnere reliquerunt) integro, vt semper alias, atque imperturbato iudicio, cum vexillario in caeteris candido labaro insigniter noto congressus, ipsum illi violenter è manibus extorsisti, Rege vidente, spectante, notante, qui exinde tibi vnus munitissimi oppidi per vim eius imperio recuperandi negotium detulit, quod præter omnium expectationem, rei desperatione posthabita, quæ ex clara fama eius, qui se ea parte munivisset adoleuerat, interrita ad omnia, & singularis tua prudentia operatum ad exitum breui prouexit. Eo successu, vnde nostra Gallia fructum hausit, qui vnus ad summam felicitatis cumulum reliquius esse videbatur, vniuersæ Europæ certum documentum exhibuisti nullum inueniri locum posse adeo vel natura, vel arte munitum, vel vtriusque quantauis complexione inaccessum, qui tormentorum aenea fulmina diu operiri, non dico sustinere queat, quæ Iupiter Galliarum Henricus tibi fida, atque generosæ Aquilæ quoquo opus fuerit, iam perferenda commisit. Iam Regi Maximo adiudicarium liliatum tribunal assidere, iam perduelles coercere, iam tonare, iam fulminare, iam miscere omnia promptum & expeditum: & quanquam scelera improborum in infinitum impostorum excrescere possunt, haud plura erumpent aliquando, quam ille sua tormentaria fulmina potest ejaculari: illi deinceps deficere tonitrua haud quaquam poterunt, postquam indefessis studijs, atque operis tuis, Regi armamentaria ita tormentis maioribus, ita omnium generum sclopis, ita æneis pilis glandulisque, ita sulphureo puluere, ita tormentaria tota lignatione, ita caetero bellico

apparatu redundant, vt quæ tua ope modo congesta cernuntur præteritorum retro saeculorum aggestus videantur; cum vix credibile sit tantulo tempore, tot inter expensas ineuitabiles, & necessarias, tantam tam variam, tam terribilem Martis suppellectilem coalescere, aut comportari potuisse quæ suo numero bonis integram securitatem, improbis ac Regni hostibus terrorem æternum incutiat. In iis, aliisque id genus tua vigilantia, in illa tota rei tormentaria ratione solertia vehementer enituit, quam variis obsidionibus ad radices Alpium susceptis insigniter deprompsisti, quam in te vnice equi omnes æstimatores rerum immunes inuidiæ admirantur, quæ ipsa sese satis prodit iis documentis, quibus, qui ad aliquam curæ tuæ partem pertinent, tuo magisterio imbuuntur, quo nemo vnquam vel leuiter applicuit, quin eius artis adeo exquisitam disciplinam reportarit ad illa opera suscipienda, quæ ex æquo possint de præstantia cum ingeniosissima antiquitate contendere; ad aggeres ritè iaciendos, ad oppugnationes commodum adornandas, ad machinas opportunè obuertendas, ad fossas probè faciendas, aliæque eius artis procuranda, quorum tam scientem, callentemque ex tua disciplina, tam numerosam turbam hæcenus protulisti, vt infimi quique hoc seculo nominatissimis quibusque artificibus totius præteritæ memoriæ antecellant. Seio quam sim mediocriter in Mathematicis, munitionum imprimis artibus doctrinisque versatus, vt ad summam illam tuam scientiam, quam toto illo ingenere assequutus es, vel commemorando me posse pertingere confidam: id vnum dicam, absit verbo inuidia, ipsum Archimeden nunquam pluribus machinamentis Syraculas aduersus hostium impetum muniuisse, quam ipse percalles ad munitissima quæque seu propugnanda, seu expugnanda munimenta. Omnium figurarum angulos scitè internoscere tibi perquam est familiare, quorum tibi aperturæ omnes peruicæ, soliditates penetrabiles, falsitates notæ, lineæ spectabiles, proportionésque perspectæ, intervalla penitus animo comprehensa; simul vt figuram cuiusmodi sit, aliquam inspexeris, delineare, æque ad manum habes, fulgor armorum, quibus armamentaria Regis affluunt, & decorum tuorum, quibus vita tua splendet in dies subiectarum & conterminarum gentium perstringit aciem oculorum: quæ alij formidant, aliis se his securos esse sentiunt: vtrique iuxta vsque eo vel formidabilem in Rege potentiam, vel inauditam in te prudentiam obstupescunt, quod eas copias, eaque adjuncta iudicio assequi, industria parare, arte perficere potuisti, quibus pacem nobis adeo fundatam, ac sanctam inueheres, vt dare aliis, aut rursus adimere pro arbitrio possimus. Ex quo effectum profecto est primum vt Henricus maximus Christiani orbis vniuersi arbiter, & re ipsa sit, & vel ab ipsis iniquissimis hostibus habeatur; deinde vt postquam oliua vernanti lilio cœlitus obuenerit, lilium vbiuis terrarum, qua collibitum fuerit, lani portas suo quodani iure recludere possit, & claudere. Atque hoc loco flaccescere inuidiam, & latratum premere oportet: tum Galliam tandem hoc capere, hoc sentire, hoc præferre te parem belli ac pacis artibus natum esse: te nihilo facilius arma manu, quam oracula ore tractare: in te vno in tanto numero consilium, rem nummariam, & arma posita esse, quæ vix singula in paucis, omnia simul in nemine eorum, qui ante te celebritate aliqua nominis floruerunt, fuisse, nec post hæc in aliis, qui te consequuturi sunt in comperto est esse futura. Capere non possumus tuæ virtuti vsquam exemplum præluxisse, ac ne suspicari quidem fore postea ad imitandum: ac magna conscientia veritatis impellimur nobis vt persuasum habeamus eam mentem, quæ tibi animatum vegetat corpus, ex perfectissima, quæ vsquam exstet Idea profuxisse, & quem parem esse omnes cogantur agnoscere tum consilio moderando, tum aratio gubernando, tum re bellicæ administranda; te maximum vtrique, & clarissimum Heroem viuere inter homines, qui in illo genere omnium ætatum longinqua serie, huius lucis vsuram vnquam hauserunt. Ita quam diutissimè, Dux Magne, virtutibus tuis orbi præluceas; ita in bene longum æuum Magno Henrico deseruias; vtinam, atque vtinam, ita auitæ virtutis & pietatis egregius amulator, quibus majores tui astra conscendere potuerunt, Christiano orbi adeo tuam probes, commendæque, quod cepisti facere, industriam operamque, vt Bethuniorum nomen, vt in te primum, sic in posteris, & natis natorum, & qui nascuntur ab illis, antiquum illum splendorem exsuscitet, quo amplissimis vniuersæ Europæ familiis ipsi quam gloriosissimè illuxerunt.

TABLE GENERALE DES CHAPITRES ET MATIERES PRINCIPALES

contenus en ce present Volume.

CHAPITRE I.

Parlant des causes de la fin des troi-
siesmes troubles. De la paix de l'an
1570. ce qu'elle produisit & les sui-
tes, page 1. 2.

CHAPITRE II.

Les causes & moyens par lesquels Mon-
sieur de Rosny fut introduit au service
du Prince de Navarre, page 4. 5.

CHAPITRE III.

Les diuers artifices dont il fut vſé pour
faire que les Huguenots se fassent aux
Courtisans, page 6.

CHAPITRE IV.

Les apparentes causes de desiance que
deuoient prendre les Huguenots, pag. 9.

CHAPITRE V.

Monsieur de Rosny est garenty du mas-
sacre, page. 13. Les Princes de Navarre
& de Condé sont presentez au Roy apres
le massacre, page 14.

CHAPITRE VI.

Troubles de l'esprit du Roy à cause du
massacre, lequel il desaduouë, puis il l'ad-
uouë, p. 15. & 16. Reniers fait reprendre le
courage aux Reformez de Montauban, p.
17. Sieges de Sanxerre & de la Rochelle, p.
17. Mr. d'Anjou élu Roy de Pologne, p. 18.
La Reine Mere enuoye aux Pais-bas, p. 18.
Retraite de Monsieur le Prince de Con-
dé en Allemagne. Mort de Mont-gomme-
ry, p. 19. Mort du Roy Charles IX. p. 20.
Arriuée du Roy de Polongne en France.
Mort du Cardinal de Lorraine. Sacre &
mariage du Roy, page 20.

CHAPITRE VII.

Le Roy de Navarre se retire à Alençon,
page 21. Fait nouvelle protestation de la
Religion Reformée, & son entrée à la
Rochelle, page 22.

CHAPITRE VIII.

Prise de la Reole, p. 23. Entreprise sur
S. Macari. ibid. Siege de Ville-Franche,
p. 24. Brouillerie dans l'armée du Roy de
Navarre, p. 24. Siege de Marmande. Peü
apres leue, p. 25. Arriuée du Roy de Na-
uarre en Bearn, page 26.

CHAPITRE IX.

Le Roy de Navarre se renforcé de cou-
rage dans le danger, page. 26. Entrepr-
ise du Roy de Navarre sur Mirande, p. 27.
Sa retraite à Iegun, pag. 28. Il va vers
Mont-auban, ibid. Penible Siege d'Egli-
se, page. 29. & 30.

CHAPITRE X.

Députez des Estats de Blois vers le Roy
de Navarre, page 31. Brouillage assiégué par
Monsieur du Maine se rend, pag. 32. Paix
concluë, pag. 32. Le Roy de Navarre se
fait finement de Florence, page 32. Af-
semblée tenuë à Mont-auban, pag. 33. Fi-
geat surpris & repris. Reprise des armes
sans profit, page. 34.

CHAPITRE XI.

Grand tintamarre dans Cahors, p. 35.
Le Roy de Navarre combat en person-
ne, 35. Grandes difficultez. Secours fa-
vorable du Sieur de Choupes, page 36.

CHAPITRE XII.

Escarmouches deuant Marmande, p. 37.
Combats particuliers p. 38. Mauuais ad-
uis donnez au Roy de Navarre, page, 39.

CHAPITRE XIII.

Le Roy de Navarre se retire dans Nerac,
p. 40. Entreprise & prise de Monsegur,
pag. 40. Monsieur de Rosny mal content,
page 41.

CHAPITRE XIV.

La Reine Mere, Monsieur d'Alençon
& le Roy de Navarre à Coutras, & ce qui
s'y passa, pag 42. Entreprise & prise sur
S. Milon, pag. 43. Plaintes de la Reine
Mere & autres sur icelle prise, p. 43.

CHAPITRE XV.

Plusieurs affaires Domestiques dignes de
remarques, p. 44 & 45.

CHAPITRE XVI.

Deffaite du Sieur de Thurenne & au-
tres, page 48. Retraite du Prince de Par-
me vers Valenciennes, ibid. Entrée &
reception de Monsieur dans Cambray,
ibid. Siege de Chateau en Cambresis, p.
46. Belles Escarmouches. Tromperie
faite au Sieur d'Inchy, ibid.

CHAPITRE XVII.

Estimee dans Anvers contre les François, p. 51. Tromperie faite à Monsieur de Rosny, pag. 52. Entreprise funeste sur Anvers, ibid. Grandes incommoditez d'armées, ibid. Monsieur est mal voulu de tous les siens, page 53.

CHAPITRE XVIII.

Plusieurs grandes affaires domestiques & d'Etat, depuis la page 53. jusqu'au 57.

CHAPITRE XIX.

Monsieur de Ioyeuse à Rosny & ses desseins, pag. 58. Assemblée à Mont-auban, p. 59. Deputez du Roy, vers le Roy de Navarre, pag. 59. Entreprise sur Angers avec des estranges accidens, p. 60. Grandes fortunes couruës par Monsieur de Rosny, page 62.

CHAPITRE XX.

Voyage hazardeux du Roy de Navarre, p. 65. Siege & reddition de Montignac, p. 66. S. Basile assiegé, ibid. Opinions des Roys sur la reddition des places, p. 67. Prevoyance du Roy de Navarre, pag. 68.

CHAPITRE XXI.

Ambassade des quatre Cantons Protestans, p. 68. Talmont assiegé par le Roy de Navarre, p. 69. Attaquement du Chasteau de Chifé, pag. 70. Reddition du Chasteau de Chifé, p. 71. Prise du Chasteau de Safay, p. 71. Reddition du Chasteau & Ville de S. Maixant, ibid. Siege de Fontenay, page 72.

CHAPITRE XXII.

Voyage perilleux de Monsieur de Rosny, pag. 75. Acheminement de Monsieur de Ioyeuse en Poictou, pag. 77. factions de guerre, pag. 78. Défaite de quelques troupes de Mr. de Ioyeuse, p. 79.

CHAPITRE XXIII.

Passage de Monsieur le Comte de Soissons sur la Riviere de Loire, p. 81. Desseins du Roy de Navarre, p. 81. Desseins des deux armées semblables, p. 82. Resolution de Mr. de Ioyeuse, p. 82. Baraille de Coutras, pag. 83.

CHAPITRE XXIV.

Discours entre le Roy de Navarre & Mr. de Rosny, p. 84. Grande Victoire suivie de peu d'effets, pag. 85. Diverses fantaisies & leurs succez, pag. 86. Defroutte de l'armée Allemande, pag. 87.

CHAPITRE XXV.

Mort de Monsieur le Prince, p. 87. Baricades à Paris, ibid. Monsieur le Comte de Soissons quitte le Roy de Navarre, ibid. Voyage de Monsieur de Rosny à Mante, p. 88. Traité du Roy avec la Ligue, p. 88.

CHAPITRE XXVI.

Assemblée à la Rochelle, pag. 89. Prise de la Ville de Niort, ibid. Mort de la Reine Mere & de Mr. de Guyse, ibidem. Monsieur de Ramboüillet presente Monsieur de Rosny au Roy, p. 90. Prise de Chastelleraut, & ce qui s'y passa, page. 90. Prise & reprise de la Ville d'Argenton, page. 91.

CHAPITRE XXVII.

Arriée du Roy de Navarre à Tours, page 91. Monsieur du Mayne devant Tours, pag. 92. Desseins des deux Roys, p. 93. Entreprises sur Chartres, ibid. Combat de Saucuse, ibid. Le Roy de Navarre visite Saucuse, p. 94. Voyage hazardeux de Monsieur de Rosny, pag. 94.

CHAPITRE XXVIII.

Blesseure du Roy, qui est visité par le Roy de Navarre, pag. 95. Mort du Roy, ibid. Aduenement du Roy de Navarre à la Couronne, ibid. il s'assure de Meulan, ibid. Prises de plusieurs places, p. 96. Combats d'Arques, pag. 97. Retraite de Monsieur du Mayne, p. 99. Resolution du Roy, page. 99.

CHAPITRE XXIX.

Entreprise du Roy sur Paris, page. 99. Prises d'Estampes & plusieurs autres Villes, ibid. Lettre du Roy à Mr. de Rosny, pag. 100. Prise du Chasteau de Rouën, p. 100. Monsieur de Rosny dans Passy, page, 100.

CHAPITRE XXX.

Arriée de Monsieur de Rosny dans l'armée du Roy, p. 101. Diverses fortunes arriées à Monsieur de Rosny à Passy, p. 105. Rencontre de Monsieur de Rosny par le Roy, p. 106. Propos tenus par le Roy à Mr. de Rosny, p. 106. Sejour du Roy à Mante, page 108.

CHAPITRE XXXI.

Le Roy s'achemine vers Sens, pag. 109. Siege de Paris, p. 109. Prise de Lagny par le Prince de Parme, p. 110. Prise de Clermont par le Roy, p. 111. Retraite du Prince de Parme, ibid. Prise de Gisors, p. 112. Entreprise sur Joigny, pag. 112.

CHAPITRE XXXII.

Siege de Chartres, p. 113. Grandes blesseures de Mr. de Rosny, ibid. Prise de Chartres, 114. Entreprise sur Corbie, ibid. Diverses factions de guerres devant Noyon, ibid. Reduction de Noyon, p. 115. Entreprise sur Mante, ibid. Autre entreprise sur Mante, p. 116. Surprise de Louviers page 118.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIII.

Voyage du Roy vers Compiègne, p. 119.
Secours estrangé enuoyé au Roy, p. 120.
Préparatifs pour le Siege de Rouën, ibid.
Affaires militaires, pag. 121. Merueilles du
courage du Roy, pag. 122. Discours du Roy
avec Monsieur de Rosny sur diuerses af-
faires, pag. 123. Resolution du Roy, ibid.
Merueilles du Roy, pag. 195.

CHAPITRE XXXIV.

Le Roy quitte le Siege de Rouën, & va
au deuant du Prince de Parme, page, 125.
Grand combat, p. 126. Retraite du Roy
à Bertueil, p. 126. Diuerses escarmou-
ches, ibidem. Entreprise sur le quartier
de Monsieur de Guise, pag. 127. Factions
de Guerre, pag. 128. Le Roy poursuit le
Prince de Parme, pag. 129. Discours de
Monsieur de Rosny au Roy, page, 129.
Grand Combat, page, 130. Blesseure du
Roy à Aumalle, page, 130.

CHAPITRE XXXV.

Furieuse sortie des assiegez de Rouën ;
pag. 132. Prise de Neuf-chastel par la
Ligue, p. 132. Resolution du Roy de com-
batre le Prince de Parme, lequel se retire
dans Rouen, puis il prend Caudebec, pag.
133. Grand combat rendu au quartier de
Monsieur de Guise ; ibid. Attaque le
Prince de Parme. Deffaite de quelques
vnes de ses troupes. Blesseure d'iceluy
Prince de Parme, p. 134. Conseil de guer-
re, p. 135. Grandes traueses au Roy, pag.
136. & 137. Propositions faites au Roy par
ceux de la Ligue, pag. 137.

CHAPITRE XXXVI.

Prise d'Espèrnay. Diuerses factions de
guerre, p. 138. Dessein du tiers party des-
couuert, p. 141. Responce aux articles
du tiers party par l'Archiduc Ernest, pag.
142. Monsieur de Rosny vient trouuer le
Roy à Compiègne, p. 143.

CHAPITRE XXXVII.

Le Roy enuoyé querir Monsieur de
Rosny, pour des grandes affaires d'Etat,
lesquelles contiennent tout le present Cha-
pitre, p. 144.

CHAPITRE XXXVIII.

Mort du Prince de Parme. Ample dis-
cours du Roy à Monsieur de Rosny, p. 149.
jusqu'à la fin du Chapitre.

CHAPITRE XXXIX.

Conseil tenu sur le tiers party, p. 152.
Discours de Monsieur de Rosny & de
Bellozane, p. 153. Autre discours de Mon-
sieur de Rosny à Monsieur son Frere &
Monsieur du Perron, page, 154.

CHAPITRE XXXIX.

Conditions proposées au Sieur de Ville-
roy moyennant l'exécution desquelles la
Ligue offroit de reconnoître Roy, p. 156.
Resolution du Roy de ce faire Catholi-
que, page 159. Siege & prise de Dreux.
Monsieur de Mont-pensier est blessé, ibid.
Tour de la Grise renuersée. Plaintes du
Roy, pag. 160.

CHAPITRE XL.

Solicitations pour la conuersion du Roy,
p. 161. Les grandes Villes demandent au
Roy la liberté du commerce, pag. 162.
Conferance des Docteurs & Ministres,
pag. 164. Le Roy fait profession de la Re-
ligion Catholique à S. Denis, les articles
de foy, pag. ibidem.

CHAPITRE XLI.

Monsieur d'Antragues vient trouuer
Monsieur de Rosny, pag. 166. Vn Deputé
d'Espagne presenté au Roy par Monsieur
de Rosny, pag. 166. Le Sieur de la Varenne
est enuoyé par le Roy vers Dom Ber-
nardin de Mandosse. Trefue pour Paris,
pag. 168. Attentat contre la vie du Roy
descouuert, p. 169. Lettre du Roy à Mon-
sieur de Rosny, lequel vient trouuer le
Roy à Fontaine bleau, page, 169.

CHAPITRE XLII.

Grand discours sur les affaires d'Etat,
p. 170. Dépêche du Cardinal de Plaisan-
ce surprise. Procédures du Sieur de Ville-
roy, p. 172.

CHAPITRE XLIII.

Voyage du Roy à Mante & à Dieppe.
Motifs de la guerre d'entre Monsieur de
Villars & le Sieur de Bois-rose, pag. 173.
Surprise admirable du Fort de Fescamp,
pag. 174. Reddition de Meaux, pag. 175.
Voyage de Monsieur de Rosny à Rouën,
pag. 176. Monsieur de Rosny reuiet à
Chartres, où le Roy se faisoit sacrer,
page, 176.

CHAPITRE XLIV.

Raccommodement de Monsieur le
Comte de Soissons & de Monsieur le Duc
de Mont-pensier, pag. 177. Entremise de
Monsieur de Rosny vers Madame &
Monsieur le Comte de Soissons, ibidem.
Monsieur de Rosny voit Madame & ses
artifices, p. 179. Promesse de Madame &
de Monsieur le Comte de Soissons ren-
due entre les mains de Monsieur de Ros-
ny, page. 180. Pouuoir expédié à Mon-
sieur de Rosny pour le voyage de Rouën,
page. 182.

CHAPITRE XLV.
 Monsieur de Rosny voit Madame d'Aumalle p. 183. Irresolution de Monsieur de Medault, *ibid.* Reception de Monsieur de Rosny dans Roüen, où il est visité par Monsieur de Tiron, p. 184. Cinq Lettres du Roy à Monsieur de Rosny, page, 186. & 187.

CHAPITRE XLVI.
 Conditions proposées au Sieur de Villars, 189. Contestation entre Monsieur de Rosny & Monsieur de Villars, *ibid.* Pernicieuse inuention du Sieur du Roller, p. 190. Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, pag. 191. Monsieur de Rosny va trouver Monsieur de Villars, *ibid.* Discours du Sieur de Villars à Monsieur de Rosny. Repartie de Monsieur de Rosny au Sieur de Villars, p. 192. Traitté de Roüen conclud, p. 194. Lettre de Monsieur de Rosny au Roy, *ibid.* Responce du Roy à Mr. de Rosny, pag. 195. Il part de Roüen pour venir trouver le Roy, pag. 195.

CHAPITRE XLVII.
 Arrivée de Monsieur de Rosny à Saint Denis, p. 196. Monsieur Belin est priué du gouvernement de Paris, par Monsieur du Maine. Monsieur de Brillac est pouruü de la charge de gouverneur de Paris. Dessein du Sieur de Brillac sans effet, & sa resolution à se ranger aux volontez du Roy, 196. Le Sieur d'O, apprehendé la reduction de Paris, p. 197. Entrée du Roy dans Paris, sa douceur & son humanité, p. 197. & 198.

CHAPITRE XLVIII.
 Grandes affaires d'Etat, Recompense de Messieurs de Mont-pensier & de Biron. Arrivée de Monsieur de Rosny à Roüen, p. 199. & 140. Monsieur de Rosny paracheue sa negociation solempnelle p. 202. Reduction de Roüen, pag. 202.

CHAPITRE XLIX.
 Monsieur de Rosny part de Roüen, pag. 203. Plaisante rencontre du Sieur de Bois-rosé page, 204. Arrivée de Monsieur de Rosny à Paris. Recompense du Sieur de Bois-rosé. Monsieur de Nemours emprisonné par les Habitans de Lyon, pag. 205. Reduction de Lyon. Monsieur de Nemours se sauue de prison p. 206.

CHAPITRE L.
 Deux particularitez obmises touchant Roüen p. 206. Le Roy fait present à Mr. de Rosny de trois mil escus en or, p. 207. Prise de la Capelle. Siege de Laon, p. 208. Lettre de Monsieur le Cardinal de Bourbon à Monsieur de Rosny, pa. 209. Mon-

sieur de Rosny va trouuer le Cardinal de Bourbon, p. 210.

CHAPITRE LI.
 Discours entre Monsieur le Cardinal & Monsieur de Rosny, p. 211.

CHAPITRE LII.
 Retour de Monsieur de Rosny à Laon, p. 216. Lettre du Roy à Monsieur d'O, p. 217. Autre lettre du Roy à Monsieur le Chancelier, *ibid.* Troisieme lettre du Roy à Monsieur le Cardinal de Bourbon, p. 218. Conseil de guerre, pag. 219. Desteite du grand conuoy de Laon, *ibid.* acheminement de l'armée ennemie p. 222. Grande escarmouche, p. 224. Retraite de l'armée ennemie, p. 225.

CHAPITRE LIII.
 Diuers emplois de Monsieur de Rosny, p. 225. Capitulation de la Ville de Laon, p. 226. Discours du Roy à Monsieur de Rosny touchant Monsieur de Biron & Monsieur de Bouillon, p. 226. Monsieur de Bouillon enuoyé vers le Roy sur la mort de sa femme. p. 227. Autre discours du Roy à Monsieur de Rosny touchant Monsieur de Bouillon, p. 228. Opinion touchant le party de la Religion suivant les procedures de Monsieur de Bouillon, p. 228. Instruction du Roy à Monsieur de Rosny, l'enuoyant vers Mr. de Bouillon, p. 229. Responce du Roy, & partement de Monsieur de Rosny vers Monsieur de Bouillon, p. 230. & 231.

CHAPITRE LIV.
 Lettre de Monsieur de Rosny au Cardinal de Bourbon, p. 230. Reprise du voyage de Monsieur de Rosny à Sedan, & son arrivée, pag. 231. Le long discours de Mr. de Bouillon à Monsieur de Rosny, p. 232. Conseil de declarer la guerre au Roy d'Espagne, p. 233. Deux factions en la Chrestiente, *ibid.* Reprise du discours de Monsieur de Bouillon touchant le party de la Religion, p. 236. Responce de Monsieur de Rosny au discours de Monsieur de Bouillon, p. 238. Testament de Madame de Bouillon caché, p. 239.

CHAPITRE LV.
 Retour de Monsieur de Rosny de Sedan, p. 240. Desteite des ennemis. Discours du Roy sur le voyage de Monsieur de Rosny à Sedan, p. 240. Reddition de Poitiers & de Laon. Mr. de Rosny est enuoyé par le Roy vers Mr. le Cardinal de Bourbon, 241. Lettre escrite à Monsieur le Cardinal de Bourbon sur les desseins de Monsieur du Maine, *ibid.* Diuerses factions de guerre & affaires, *ibidem.*

Mort du Cardinal de Bourbon, pag. 240.
Lettre du Roy à Monsieur de Rosny,
ibidem.

CHAPITRE LVI.

Monsieur d'O peu affectionné envers le Roy, estant affectionné aux Huguenots. Mort de Monsieur d'O, p. 243. Commencement de traité de Monsieur de Guyse, p. 244. Madame de Guyse vient trouver le Roy. Coppie d'une grande lettre de Mr. de Rosny au Roy, p. 244. Reprise du traité de Madame de Guyse. Discours du Roy & de Madame de Guyse touchant ses Commissaires, p. 248. Monsieur de Rosny commis pour traiter avec Monsieur de Guyse, & vne Lettre Patente pour cet effet, p. 249. Ceux de la ville de Reims mal contents de Monsieur de Guyse, p. 250. Monsieur d'Espènon se veut établir en Prouence contre la volonté du Roy, p. 251. Traité conclud avec Monsieur de Guyse. Résolution de ceux de Reims, p. 252. Monsieur de Guyse veut trouver le Roy, p. 253. Madame de Guyse vient trouver le Roy & ses discours avec luy, p. 254.

CHAPITRE LVII.

Deux Lettres en forme d'Apologie qui contiennent plusieurs grandes affaires, tant d'État, de Milice, que de Domestiques, le tout inseré en ce present Chapitre, p. 255. jusq' à 268.

CHAPITRE LVIII.

Dessin de Monsieur de Sancy rompu par Madame de Liancourt. Conte de Monsieur d'Alibour, p. 258. Etablissement d'un Conseil des Finances & Reglemens sur icelles, pag. 269. Declaration de guerre au Roy d'Espagne. Blessure du Roy au visage. Jesuites bannis de France, p. 270. Traité de Lorraine & diuerses affaires, p. 271.

CHAPITRE LIX.

Cause du voyage de la Franche-Comté. Connestable de Castille, p. 271. Monsieur de Biron, p. 272. Ordre donné par le Roy pour son absence. Monsieur le Prince de Cony Chef du Conseil des Finances & Affaires, p. 272. Monsieur de Rosny est du Conseil des Affaires & Finances, sa presence est suspecte à ceux du Conseil, p. 273, puis il se retire à Moret, pag. 274. Monsieur le Comte de Soissons quitte le Roy en son voyage, ibid. Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, ibid. Troupes de Monsieur le Comte de Soissons à S. Mamert, p. 275. Lettre de Monsieur de Rosny à ses troupes, ibid. Résolution

de Monsieur de Rosny, p. 276. Lettre de Monsieur de la Fond à Monsieur de Rosny, p. 277. Paroles diuersément entendues. Route de Monsieur de S. Paul, de Bouillon & de Villards, p. 279. Lettre du Sieur Balhazard à Monsieur de Rosny touchant ce qui se passa à Fontaine-Françoise, p. 279. Auis de Monsieur de Biron au Roy pour venir en Bourgogne, p. 280. Diligence & préuoyance du Roy, p. 280. Braue resolution du Roy à Fontaine-Françoise, p. 282. Retraite des ennemis, page, 282.

CHAPITRE LX.

Retour du Roy de la Franche-Comté, passe à Moret. Discours & affection du Roy à Monsieur de Rosny, p. 283. Discours du Roy à ceux de Paris sur ces pertes, p. 283. Essais du Roy pour secourir Calais qui est pris par les ennemis, pag. 284. Magnanimité du Roy, p. 285. Discours de Monsieur de Montpensier au Roy, réponse du Roy sur iceluy, p. 286.

CHAPITRE LXI.

Conference du Roy avec Mr. de Bouillon, p. 287. Discours du Roy à Monsieur de Rosny, p. 288. Proposition de Monsieur de Bouillon pour aller en Angleterre. Proposition du Roy à Monsieur de Rosny, pour accompagner Mr. de Bouillon, pag. 289.

CHAPITRE LXII.

Deliberation du Roy d'enuoyer Monsieur de Rosny Ambassadeur en Angleterre, p. 290. Siege de la Fere, p. 291. reddition de la Fere. Maladie du Roy. Prise du Chasteau d'Imbercourt, p. 291. Entreprise sur Arras, p. 292. Morts de Messieurs de Neuers & de Nemours, p. 292.

CHAPITRE LXIII.

Dessins du Roy, p. 292. Lettre de Madame de Liancourt à Monsieur de Rosny, p. 293. Grande Lettre du Roy, à Monsieur de Rosny touchant l'estat de ses affaires, p. 293. Voyage qui fut commencement du grand employ de Monsieur de Rosny, p. 296. Prediction de sa bonne fortune, pag. 297. Voyage de Monsieur de Rosny avec Madame de Liancourt vers le Roy, p. 297. suiuy d'un grand inconuenient, p. 298.

CHAPITRE LXIV.

Discours du Roy à Mr. de Rosny, p. 299. Projet du Mariage de Madame & de Mr. de Montpensier, p. 300. Proposition dudit mariage par Mr. de Rosny à Monsieur de Montpensier, 300. son retour vers le Roy p. 302. Monsieur de Rosny delegué vers

Madame, *ibid.* Deputez de Languedoc & Prouence en Cour. Arrivee de Monsieur de Rosny vers Madame. Ample discours de Madame & de Monsieur de Rosny, p. 303. Devoir des Roys, p. 309

CHAPITRE LXV.

Continuation du discours de Monsieur de Rosny, avec Madame, p. 312. Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, p. 316. Autre lettre du Roy à Monsieur de Rosny, p. 318. il va trouver le Roy, page, *ibid.*

CHAPITRE LXVI.

Discours du Roy à Monsieur de Rosny pour le mettre aux Finances, p. 319. Responce du Roy à Monsieur de Rosny, *ibid.* Vn Depute de la part de Monsieur du Mayne, p. 320. Plaintes des Financiers au Roy, p. 321. Monsieur du Maine receu par le Roy, *ibid.* Expéditions données à Monsieur de Rosny pour entrer aux Finances, p. 323. Proposition de Monsieur de Rosny au Roy pour faire vn voyage par les Provinces, pag. 324. Reception de Monsieur de Rosny au Conseil des Finances, p. 325

CHAPITRE LXVII.

Proposition du Roy à son Conseil, pa. 325. Voyage de Monsieur de Rosny par les Provinces, *ibid.* Ruses de plusieurs du Conseil surmontées par la prudence de Monsieur de Rosny, p. 326. Plaintes au Roy contre Monsieur de Rosny, p. 327. Discours & don du Roy à iceluy, p. 327. & 328. Lettre de Monsieur de Sancy à Monsieur de Rosny, pa. 329. Plainte de Sancy au Roy, p. 330. Brouilleries d'entre Monsieur de Sancy & Monsieur de Rosny, *ibid.* Voyage du Roy, pag. 331.

CHAPITRE LXVIII.

Assemblée des Estats à Rouen, p. 331. mespris des Loix, marque de la decadence des Roys, *ibid.* Brouillerie d'entre Monsieur d'Incarville touchant les Finances, & ce qui en aduint, page 332.

CHAPITRE LXIX.

Discours sur les assemblées des Notables, p. 336. Trois propositions faites au Roy par les Nobles, pag. 338. Discours de Monsieur de Rosny sur lesdites propositions des Notables, pag. 339

CHAPITRE LXX.

Reconciliation de Monsieur de Rosny, avec Madame, pag. 342.

CHAPITRE LXXI.

Narrations en general d'affaires importantes en diverses factions de guerre, pag. 345. Les dix souhaits principaux du Roy, page 346

CHAPITRE LXXII.

Projet du Siege d'Arras, p. 347. Recherches de Monsieur de Rosny pour mettre en valeur les Finances, p. 348. Le Conseil des Notables, p. 349. Les Notables prient Monsieur de Rosny d'assister à leur Conseil de raison pa. 349. Les Notables viennent trouver le Roy, page 350.

CHAPITRE LXXIII.

Proposition de Monsieur de Laual & de Mademoiselle de Rosny, p. 351. Aduis de la surprise d'Amiens, *ibidem.* Discours du Roy & de Mr. de Rosny, pa. 352. Moyens donnez au Roy par Monsieur de Rosny, pour trouver de l'argent, page 354.

CHAPITRE LXXIV.

Le Roy fait election de Monsieur de Rosny seul pour le maniemet des Finances, pag. 357. Le Roy part pour aller assieger Amiens, *ibid.* Oeconomies & mesnage de Monsieur de Rosny, *ibidem.* Discours du Roy à Monsieur de Rosny, p. 359. Lettre de Monsieur de Rosny à Monsieur de la Trimouille, p. 360. Monsieur de Rosny loüé, 361. Mort de Monsieur de S. Luc, p. 362. Discours du Roy à Monsieur de Rosny touchant l'Estat de Grand Maître de l'Artillerie, p. 362. lequel luy propose & promet, lettres du Roy à Monsieur de Rosny, p. 363. Lettre de ceux du Conseil au Roy, *ibid.* Lettre du Roy à Monsieur de Rosny p. 354. Lettre de Monsieur de Rosny au Roy, p. *ibid.*

CHAPITRE LXXV.

Plusieurs lettres, tant de la main du Roy que contre-signée, touchant les affaires de Finance & domestiques, p. 365. jusqu'à 367. Lettre de Monsieur de Rosny au Roy, pag. 368. Lettre du Roy à Messieurs de son Conseil d'Estat & de Finances du 27. Juillet 1597. p. 370. Deux autres lettres du Roy à Mr. de Rosny pag. 371 & 372.

CHAPITRE LXXVI.

Autres lettres de diueres affaires de Finances qui contiennent tout ce presenc Chapitre, p. 372.

CHAPITRE LXXVII.

Autres lettres de diueres grandes affaires, lesquelles contiennent tout ce presenc Chapitre, p. 379.

CHAPITRE LXXVIII.

Monsieur de Rosny mandé par le Roy. Conseil assemblé & ses resolutions & le sentiment de Monsieur de Rosny sur icelles, page 385. Siege de Dourlans leué. Preparatifs pour aller en Bretagne. Diuers

menagemens. Le Pape sollicite le Roy à la Paix, p. 386. Voyage de Bretagne. Traité du Roy avec Monsieur de Mercure. Discours du Roy avec Monsieur de Rosny p. 387. Mr. de Rosny par le commandement du Roy visite Meisdames de Mercure & de Martignes, pag. 389. Voyage de Monsieur de Rosny à Rennes, 389. Don du Roy à Mr. de Rosny. Sejour du Roy à Nantes. Edict du Roy en faveur des Reformez, pag. 390. Arriué des Ambassadeurs d'Angleterre & Hollande vers le Roy, pag. 390.

CHAPITRE LXXIX.

Voyage du Roy à Rennes, p. 390. Discours du Roy à Monsieur de Rosny, touchant Monsieur de Bouillon & son mariage, p. 391. Brouillons esprits entre ceux de la Religion, p. 392. Prudence du Roy accompagnée de courage & de jugement, p. 393. Discours du Roy touchant les Deputez d'Angleterre & Hollandois, p. 394. Aduersions entre les Princes du Sang, pag. 396. Desirs du Roy touchant vne femme, p. 397. Propositions de diuerses femmes pour le Roy, ibid. Responce de Monsieur de Rosny au discours du Roy. Espece de Conseil pour rire au choix d'une femme, p. 398. Grands Princes ayant eu de mal-faits enfans. Essais du Roy pour faire parler Monsieur de Rosny, pag. 399. Raisons contre le mariage de Madame de Liancourt, p. 400. Lettre de Monsieur de Rosny à la Reine Marguerite, pag. 401. Responce de la Reine Marguerite à la sienne, pag. 402.

CHAPITRE LXXX.

Diuerses Lettres sur toutes sortes d'affaires. la plus part contre-signée & vne de monsieur de Rosny au Roy du 26. Auiril 1598. le tout contenu en ce Chapitre, page. 403.

CHAPITRE LXXXI.

Le Roy à Amiens, p. 408. Traité de la Paix de Veruins. Diuerses procédures, p. 409. Monsieur de Rosny seul au maniment des Finances, puis loué par ses ennieux, page, 411

CHAPITRE LXXXII.

Diuerses Lettres de diuerses dattes du Roy à Monsieur de Rosny & vne de luy au Roy, page 412. iusqu'à la fin du Chapitre.

CHAPITRE LXXXIII.

Proiet & memoires de Monsieur de Rosny touchant les Finances, page, 421

CHAPITRE LXXXIV.

Reglemens pour les affaires de Finance, Procédures de Monsieur de Rosny pour icelles, pag. 423. Discours du Roy à Monsieur de Rosny, pag. 424

CHAPITRE LXXXV.

Baptême d'Alexandre Monsieur, pag. 426. Brouilleries de Monsieur de Rosny avec Madame de Monceaux, ibid. Brouilleries de Monsieur de Rosny avec Monsieur d'Espéron, page 480. Maladie du Roy. Arriué d'un Legat du Pape à Paris, ibid.

CHAPITRE LXXXVI.

Discours preparatif pour le testament du Roy d'Espagne, page 431. Lettre du Sieur de Bongars touchant le Testament du Roy d'Espagne, p. 432. Testament du Roy d'Espagne & instruction à son Fils, p. 433. & 434. Instructions par exemples, p. 435. Instructions domestiques. Instructions pour le dedans de ses Estats, p. 436. Instructions pour le dehors de ses Estats, p. ibid.

CHAPITRE LXXXVII.

Discours des causes des merueilles du Roy. & des villes administrations d'un loyal seruiteur, pag. 438. Ordres pour les Finances, 441.

CHAPITRE LXXXVIII.

Reglemens pour les Finances monstrez au Conseil, p. 442. Extrait des lettres pour nouvelles estrangeres, ibid. Discours sur le Mariage de Madame, p. 443. Discours de Monsieur de Roquelaure avec l'Archeuesque de Roüen. Conte de monsieur de Roquelaure plaissant pour rire, page, 444.

CHAPITRE LXXXIX.

Discours sur l'Edict de Nantes touchant ceux de la Religion, p. 445. Le Roy ordonne à Monsieur de Rosny de se trouver en l'Assemblée. Schombert, de Thou & Jeannin, p. 446. Discours de Messieurs de Bouillon, la Trimouille & Rosny. Discours de messieurs de Clermont, Mouÿ & sainte Marie, p. 447

CHAPITRE LXXXX.

Dispute de la Religion. Mort de plusieurs personnes de qualité, pag. 448. Mort de Madame la Connestable. Mort de madame de Beaufort, pag. 449. Discours de la Duchesse de Beaufort à Monsieur de Rosny, pag. 450. Lettres de la Reine Marguerite, page 451. Courrier du Roy vers Monsieur de Rosny, sur ce qui c'est fait & passé en la mort de Madame de Beau-fort, page 452.

Acheminement de Monsieur de Rosny vers le Roy & sa consolation, pag. 453.	de Chambery, p. 482. Siege & capitulation de Charbonnières, pag. 490.
Responce du Roy, page 454.	CHAPITRE LXXXVI.
CHAPITRE LXXXI.	Siege & prise de Montmelian & ce qui s'y passa p. 490. Six lettres de Monsieur de Biron, p. 580. iusqu'à 498.
Monsieur de Ioyeuse Capucin, Marthe Brosnier, pag. 455. Deputez de Monsieur de Sauoye vers le Roy pour persuader, p. 456. Monsieur de Sauoye se laisse persuader aux bruits communs. Voyage de Mr. de Biron en Guyenne, p. 457. Discours pour disposer le Roy à se marier, p. 458. Lettre du Roy à la Reine Marguerite, Autre lettre de Monsieur de Rosny à icelle & sa responce, p. 459. Le Pape commet pour la dissolution du mariage du Roy, pag. 460.	CHAPITRE LXXXVII.
CHAPITRE XXXII.	Siege de Bourg en Bresse. Prise du Fort Sainte Catherine, p. 500. Traité avec le Cardinal Aldobrandin, pour la paix de Sauoye, pag. 502.
Grand discours du Roy à Monsieur de Rosny touchant Mademoiselle d'Antraques & le Duc de Sauoye, qui contient tout le Chapitre, p. 461. iusqu'à 465.	CHAPITRE LXXXVIII.
CHAPITRE LXXXIII.	Diverses lettres de l'année 1600. trouvées à la fin d'icelle, pag. 505.
Le Duc de Sauoye arriue à Paris, & tout ce qui se passa durant son séjour, pag. 466. iusqu'à la pag. 470.	Les deux desirs du Roy qu'il dit ne vouloit dire en la page 405. 512.
CHAPITRE LXXXIV.	Abregé des exploits & hautes merueilles de Henry le Grand, pag. 511.
Plusieurs Lettres de l'année 1699. trouvées apres ces memoires escrits pag. 471. iusqu'à 476.	Paralles de Cesar & de Henry le Grand, page, 517.
CHAPITRE LXXXV.	Paralella Cæsaris & Henrici Magni, page 529.
Plusieurs particularitez dignes de remarques, p. 477. Entreprise sur les Villes de Bourg & de Mont-melian, p. 480. Prise	Discours pour faire voir que le Roy est mort dans les benedictions de Dieu, p. 540
	Remercement du Sieur du Maurier à Mr. le Duc de Sully, page, 443
	Panegyrique à Monseigneur le Duc de Sully, Par Hierosme de Beneuent, page, 546.
	Autre Panegyrique, par le President Chevry, & mis en Latin par Borbonius, page, 547.

Fin de la Table.



TABLE DES MATIERES

CONTENUES EN CE PRESENT VOLVME.

ACTIONS PARTICVLIERES DV ROY de Nauarre.

P Remierement , Il se retire de la Cour, page,	21.	Tient Conseil sur le tiers party, pag.	134
Fait profession de la Religion & enuoye querir sa Sœur:page	22:	Resolution du Roy à se faire Catholique, page	159
Son entrée à la Rochelle,	ibidem.	Plaintes du Roy, p.	160
Son arriuee en Bearn, page	26	Diuerfes sollicitations pour rendre le Roy Catholique, p.	161
Deputez de Blois vers luy, page	31	Profession du Roy, p.	168
Paix de l'an 1577. concludē, p.	32	Trefue pour Paris, attentat sur la vie du Roy, p.	168. & 169.
Il va en Foix avec la Reine Mere, & tient vne assemblée à Mont-auban, p.	33	Le Roy donne 10000. escus à Mr. de Rosny, tient vn Conseil de guerre, p.	219
Se fache contre Mr. de Rosny, p.	41	Declaration de guerre au Roy d'Espagne, blesseure du Roy, Iesuites bannis, pag.	270
A Coutras avec la Reine Mere & Monsieur, p.	42	Discours du Roy à ceux de Paris, p.	283
Dom Bernardin de Mandosse le visite, page	55	Magnanimité du Roy lors de la prise de Calais,	285 & 286
Assemblée à Montauban, page	59	Desseins du Roy,	292
Deputez du Roy vers luy,	ibid.	Don du Roy à Monsieur de Rosny, page,	328
Voyage perilleux, p.	65	Les vnze souhaits du Roy, pa.	346 & 347
Preuoyances admirables, p.	67	Le Roy malade, p.	430
Le Comte de Soissons le vient trouuer, page,	80	Discours sur les merueilles du Roy & des seruitudes d'vn Ministre d'Etat, p.	441
Le quitte, p.	87	Dissolution du mariage du Roy, pag.	460
Assemblée à la Rochelle, p.	89	Monsieur de Sauoye en France, & ce qui s'y passa, p.	466
Voyage du Roy à Compiègne, p.	119		
Admirable courage du Roy, p. 122. & 125			
Sa genereuse resolution, p.	132		
Grandes traueses données au Roy, pag. 136 & 137.			

Batailles , Grands Combats & Escarmouches

E Scarmouche deuant Marmande, page,	37	Bataille d'Ivry, p.	103
Deuant Nerac, p.	40	Diuerfes factions deuant Noyon, p.	114
Monsieur de Thurenne deffait deuant Cambray, p.	43	Grands combats, pag. 126. 127. 128. 130. & 131.	
Deuant Arieux, p.	ibid.	Grands combats deuant Rouen,	ibid.
Bataille de Coutras, p.	83	Combats du grand conuoy de Laon & à la presentation de l'armée, p. 219 & 220.	
Monsieur du Mayne deuant Tours, page 92		Lettre des combats de Dourlans,	277
Combat de Saucuse, p.	93	Lettre des combats de Fontaine-Françoise, p.	279
Combats d'Arques, p.	97		

Brouilleries esquelles Monsieur de Rosny a este embarrasse.

C Auses des brouilleries de Monsieur de Rosny & Madame, pag.	139	Brouilleries avec Monsieur d'Espèrnon, page	430
Deluy & ceux du Conseil, p.	330	Discours de Messieurs de Rosny, de Bouillon & de la Trimouille, &c. p.	447
Propositions de mariage à Monsieur de Rosny, p.	351	Brouilleries de la Damoiselle d'Antraques, p.	
Baptême d'Alexandre cause de Brouilleries à Monsieur de Rosny, p.	426		

Discours du Roy & de Monsieur de Rosny.

S ur le voyage de monsieur de Rosny en Flandres avec Monsieur d'Alençon, p. 45. iusques à la	55	Autre pour mettre Monsieur de Rosny aux Finances, p.	319
Autre pour aller vers le Prince de Conty, page	85	Autre sur les Notables de Rouen, p.	339
Autre sur vostre retour de la bataille d'Iury, page	106	Autre sur la surprise d'Amiens, p.	351
Autre durant le Siege de Rouen, p.	123	Autre sur le temps de la mort de S. Luc, page	359 & 362.
Autre lors du combat d'Aumale, p.	130	Autre sur la guerre de Bretagne & marrier le Roy, pag. 487. iusqu'à	402
Autre sur le tiers party, pa. 143. iusques au,	153	Autre sur les Finances, p.	425
Autre sur le changement de Religion du Roy, p.	162	Autre sur le mariage de Madame, p.	443
Autre durant le Siege de Laon, touchant Monsieur le Cardinal, p.	226	Autre sur la mort de la Beau-fort, p.	453
Autre touchant Monsieur de Bouillon, page,	288	Autre sur la promesse de la d'Antraques, page	462
Autre touchant Monsieur de Montpensier, page	294	Autre sur Monsieur de Sauoye & l'Artillerie, p.	467
		Autre sur la Paix en Sauoye, p.	469
		Autre sur l'assiegement de Montmelian, page,	475.

Discours de Monsieur de Rosny & de plusieurs Particuliers.

D iscours de Monsieur de Rosny avec Messieurs de Bellozanc, de Bethune & du Perron, p.	154. & 155	Entre Monsieur le Cardinal & Monsieur de Rosny, p.	211
De Monsieur d'Antraques & de Monsieur de Rosny,	166	De Messieurs de Rosny & de Believre, page	469

Emplois de Monsieur de Rosny aux Finances & ses economies.

L ettre qui fit venir le desir au Roy d'employer Monsieur de Rosny, aux Finances, p.	244	Oeconomies pour le Siege d'Amiens, pag.	354.
Declaration de cette volonté du Roy, page	319	Lettres de Monsieur de Rosny au Roy sur les Finances, p.	368. & 404
Provisions de Monsieur de Rosny pour les Finances, p.	323	Monsieur de Rosny seul aux Finances, page	411
Sa Commission par les Generalitez, p.	325	Etat de tous les deniers qui sortent de la bourse des peuples, p.	421
Brouilleries de Monsieur de Rosny à l'égard des Finances, p.	330	Mesnagemens de Mr. de Rosny, p.	423
Oeconomies de Monsieur de Rosny sur les propositions des Notables, pag.	339. & 348.	Discours declarant les causes des mesnagemens de Mr. de Rosny, p.	438
		Mesnagemens de Monsieur de Rosny en l'Artillerie, p.	479

Factions Generales.

M onsieur de Loyeuse en Poictou, page 77.	Depesche du Cardinal de Plaisance, & procédures de Villeroy, pag. 170
Traitté du Roy avec la ligue, p. 83	Causes de la guerre de du Villars contre Bois-rosé, p. 173
Le traitté des deux Roys, p. 91	Raccommodement de Messieurs de Soissons & de Mont-pensier, p. 176
Barricades à Paris, p. 97	Rencontre de Bois rosé, Monsieur de Nemours emprisonné, puis se sauue, page. 206
Blesseure & mort du Roy, pag. 95	Lettre écrite à Monsieur le Cardinal sur les desseins de Monsieur du Maine, page, 241
Le Prince de Parme en France, p. 110	Voyage de la Franche-Comté, & ses suites, p. 271
Prompte retraite du Prince de Parme, pag. 111	Monsieur de Soissons quitte le Roy, p. 274
Secours estranger venu au Roy, p. 120	Monsieur du Maine receu par le Roy, page 311
Le Roy quitte le Siege de Paris, & va au deuant du Prince de Parme, p. 125	Le Pape sollicite la paix, p. 386
Tiers party descouuert par Monsieur de Rosny, pag. p. 141	Traitté de paix à Veruins, p. 409
Conditions proposées par Villeroy pour vne paix, p. 156	Arriuée du Legat, p. 430
Les grandes Villes demandent la liberte du commerce, p. 162	
Conference de Docteurs & Ministres, page 164	
Grands discours d'affaires d'Etat, p. 199	

Lettres du Roy à Monsieur de Rosny, & de luy au Roy:

D V Roy à luy, p. 100. 101. & 162.	rosny depuis le p. 364. iusqu'à 385
Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, p. 169.	Lettre de Mr. de rosny à la Reine Marguerite & sa responce, p. 401
Cinq lettres du Roy à Monsieur de rosny & de luy au Roy, p. 186	Sept lettres du Roy ou de Monsieur de rosny, p. 403
Lettre du Roy, p. 191	Quatorze lettres du roy ou de Mr. de rosny, p. 412
Deux lettres du Roy & de Monsieur de Rosny, p. 194	Trois lettres familiares du Roy à Monsieur de rosny, p. 439
Lettre de Monsieur le Cardinal à Monsieur de Rosny, p. 209	Lettres de la Reine Marguerite à Mr. de Rosny, 451
Lettre du Roy à Monsieur de Rosny, page 242.	Lettre du Roy à la Reine Marguerite, de Monsieur de rosny à elle & d'elle à luy, page 459
Lettre de Monsieur de Rosny écrite au Roy dès l'année 1593. pa. 244	Quinze lettres de suite du Roy ou de Mr de rosny, p. 471
Du Roy à luy, pa. 274	Lettres du Roy à Monsieur de rosny sur Mr. de Sanoye, p. 480
Lettre de Madame de Liancourt & du Roy à Monsieur de rosny, p. 293	Quatreze lettres du roy, de monsieur de rosny & de Monsieur de Villeroy, pag. 591. iusques à 605.
Du Roy à Monsieur de rosny, p. 316. & 318	
Lettre du Roy à monsieur de rosny, p. 363	
Lettre du Conseil sans Monsieur de Rosny au Roy, 363	
Trente trois lettres du Roy ou de Mr. de	

Morts de diuerses personnes de qualite:

M ort de Mr. le Prince, p. 87	De monsieur d'O, p. 245
De Mr. de Guyse & de la Reine mere, p. 89	De Messieurs de Nemours & de Neucrs, page 292
Du Marechal de Biron, p. 138	De Mr. de S. Luc, p. 422
Du Prince de Parme, p. 149	Morts de mesdames la Connestable & de Beaufort, p. 449.
De Mr. le Cardinal, p. 242	

Nouvelles en gros estries à Monsieur de Rosny.

D iverses nouvelles, page	138	Diverses nouvelle, page	442
Traité de Lorraine & diverses nouvelles, pag.	271	Discours sur le mariage de Madame, pag.	443.
Diverses nouvelles, p.	344	Diverses nouvelles, p.	455
Diverses nouvelles, p.	410	Monsieur de Sauoye, Monsieur de Biron, Princesse d'Espinoÿ & manufactures estrangeres, page	457.
Disposition testamentaire du Roy d'Espagne, p.	431		

Villes & Chasteaux pris par Sieges ou assiegez.

S iege de Ville-france, page,	24	Siege de Rouën non pris, p.	121
De Marmande & leué, p.	25	Neuf-Chastel pris par le Prince de Parme page	132
Brouage, page	32	Prise de Caudbec, p.	133
Cambray & Cateau en Cambresis, par Monsieur, pag.	48	Prise d'Espernay, pag.	138
De Montignac & sainte Basile, pag.	66	Prise de Dreux, Monsieur de Montpensier blessé, p.	159
Talemont, Chisé, Safay, S. Maixant & Fontenav, page	69	Prise de la Capelle, p.	208
De Chastellerault, page	90	Prise de Laon, p.	226
Diverses prises, p.	95.96. 99.	Discours du Siege & Bataille de Ville-mur, pag.	256
Monsieur de Rosny dans Passy, p.	100	La Fere, p.	291
Sens & Paris assiegez & non pris, p.	109	Projet du Siere d'Arras non fait, p.	347
Clermont & Lagny pris, p.	111	Siege d'Amiens, pag.	357
Chartres pris, p.	114	Siege de Dourlans non acheué, p.	386
Monsieur de Rosny blessé,	ibid.		
Prise de Noyon, p.	115		

Villes & Chasteaux pris par surprises, ou reduits.

P rise de la Reole, p.	23	Gisors surpris, p.	112
D'Eause, p.	26	Entreprise sur loigny faillie, p.	ibid.
Sur mirandé faillie, p.	ibid.	Corbie pris, p.	114
Agen & Ville-neufve par Biron, la Reole & Florence, pag.	33	Deux entreprises sur Mante faillies, p.	116
Figeac, p.	34	Louiers pris, p.	118
Cahors, p.	ibid.	Surprise du fort de Fescamp, p.	174
Monfegur, p.	40	Et reddition de Meaux, p.	175
La Coqueluche, p.	41	Reduction de Paris, p.	197
Sain & Milon, p.	43	Reduction de Lyon, p.	206
Entreprise sur Angers faillie, p.	60	Reddition de Poitiers, entreprise sur Arras faillies, entreprises sur Bourg & Mont-meillan, page	483
De Niort, p.	89	Et tout ce qui se passa en Sauoye iusqu'à la page	504.
D'Argenton, p.	91		
Entreprise sur Paris faillie, p.	99		
Du Chasteau de Rouën repris, p.	100		

Voyages, Entremises, & Negotiations de Monsieur de Rosny.

V ers le Roy Henry troisieme, à cause de la Reine de Navarre, p.	55	Cantons, p.	68
Autre vers luy & les Deputéz des Cantons, le voyage de Monsieur de Rosny à Paris, & son perilleux retour, p.	62. iusqu'à la	Vn autre à Rosny pour voir Madame de Rosny, p.	75
64	Vn autre à Mante avec Mr. de Soissons, p.	88	
Vn autre vers Henry III. & les quatre		Vn autre vers le Roy Henry III. & Monsieur de Rambouillet, p.	99

Vn autre sur la mort de Madame de Rosny, page	94	244. 248. iusques à la	267
Vn autre par retraite en sa maison, p.	139	Monsieur de Rosny se retire à Moret,	274
Vn autre vers le Roy à Compiègne, p.	143	Vers le Roy avec Madame de Liencourt,	pag.
Entremise avec Monsieur d'Antragues, page	166		293
Voyage à Bontin, pag.	169	Vers Madame de Mont-pensier, pag.	300
Vn autre à Rouen pour traiter, pag.	176	Vers madame, p. 301. iusques à la	319
Entremise avec Madame, pag.	177	Vn voyage par les receptes generales, pa-	324. iusques à la page
Retour à Rouen, p. 182. iusques à la 195. 197 & 206.		Vers madame pour sa reconciliation,	page
Vn autre vers Monsieur le Cardinal de Bourbon, p.	209. & 216.	Voyage à Rennes, tenir les Estats, p.	389
Vn autre vers Monsieur de Bouillon, pag. 226. & 228 & 231. iusques à la	240	Entremise de Monsieur de Rosny au traité de Monsieur de Sauoye, p.	467
Autre vers Monsieur le Cardinal, p.	241	Voyage à Paris,	479
Entremise vers Madame de Guyle, page		Monsieur de Rosny à Geneue, p.	499
		Il traite avec le Legat, p.	502.

Fin de la Table des Matieres.